JOURNAL ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME XI

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DUGAT, DULAURIER
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, STAN. JULIEN
MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD
L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME XI

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LVIII

689
2/4

PJ
4
J5
Sér. 5
t. 11-12

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1858.

RECHERCHES

SUR

L'HISTOIRE, L'ORGANISATION ET LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE PÉKING,

PAR M. BAZIN.

SECTION PREMIÈRE.

FONDATION DE L'ACADÉMIE. — HISTOIRE DE SON ÉTABLISSEMENS ET DE SES PROGRÈS DEPUIS LES THANG JUSQU'À LA DYNASTIE ACTUELLE.

L'académie impériale de Péking ou l'académie des han-lin est à la Chine un des grands corps de l'État; elle en a tous les honneurs, toutes les prérogatives, et ses statuts, aussi bien que l'almanach impérial, font voir qu'elle a aujourd'hui plus que jamais un caractère politique.

Comme société savante, on la compare aux académies de l'Europe. La comparaison, dit un missionnaire, est juste à bien des égards. Comme corps politique, comme organe officiel du gouvernement,

dont elle exprime la pensée, elle ressemble parfaitement à notre Conseil d'état. Son origine, d'après l'histoire authentique (*tching-sse*), remonte à la dynastie des Thang; elle fut fondée par Hiouèn-tsoung, auquel la postérité a conservé le nom de *ming-hoang-ti* « l'empereur illustre, » parce que, en effet, son règne fut illustré par de sages réformes et des institutions nouvelles.

Philosophe, Hiouèn-tsoung composa un assez grand nombre d'ouvrages. Orthodoxe, quand il monta sur le trône, il alla en pèlerinage dans le Chan-toung pour y visiter le tombeau de Confucius, et publia une édition du *Hiao'-king*, avec un commentaire perpétuel[1]; mais bientôt se laissant enthousiasmer des livres et du système de Tao-sse, comme les empereurs Wou-ti et Kièn-wen-ti des Léang[2], il écrivit sur le *Tao-tĕe-king* de Lao-tseu un commentaire et une assez longue paraphrase[3].

Curieux enfin du bouddhisme et des fables de sa théologie, il se fit expliquer les principaux monuments de cette religion; puis il entreprit de confondre dans une espèce de syncrétisme[4], non-seulement les théories de Lao-tseu, de Confucius et

[1] On trouve ce commentaire dans l'ouvrage intitulé : *Hiao'-king 'siao-hĭo 'tsouan-tchou'*. Le commentaire est de Hiouèn-tsoung, des Thang; la glose, de Ssma-kouang, des Soung.

[2] Voyez *Le Livre de la voie et de la vertu*, composé par Lao-tseu dans le VIe siècle avant l'ère chrétienne, traduit en français et publié par Stanislas Julien. Paris, 1852; Introduction, page XXXVI.

[3] Le commentaire a pour titre : *Tao-tĕe-king-tchou'*, la paraphrase : *Tao-tĕe-king-kiang-sou*. Celle-ci est en 6 livres.

[4] Voy. notre Introduction au théâtre chinois des Youèn, p. XXXIII.

des bouddhistes, mais encore toutes les doctrines et toutes les religions étrangères[1], qui étaient tolérées sous son règne avec une singulière complaisance. Le fameux proverbe chinois 三教一教 « *les trois religions n'en font qu'une* » est une répétition de ce que les historiens ont mis dans la bouche de Hiouèn-tsoung.

Ami des arts et des spectacles, auteur lui-même de quelques ouvrages dramatiques, il établit dans le palais impérial un théâtre et un conservatoire de musique. Ce théâtre fut, à proprement parler, le théâtre de la cour; on y joua des opéras[2], dont l'empereur avait fourni les premiers modèles. Quant au conservatoire, il fut placé sous le patronage de l'impératrice Yang-koueï, et les jeunes filles du harem impérial, au nombre de plusieurs centaines, devin-

[1] Le P. Amiot, dans le portrait qu'il a fait de Hiouèn-tsoung, nous apprend que la religion chrétienne a été très-florissante sous son règne, qu'il a bâti des temples en l'honneur du vrai Dieu, et qu'il a honoré les prédicateurs de l'Évangile d'une manière très-particulière. « Ce que je lis dans l'histoire, dit-il, et dans le monument de Si-ngan-fou, est pour moi une preuve sans réplique que Hiouèn-tsoung a bien mérité des chrétiens. » (*Mémoires des missionnaires de Péking*, t. V, p. 375.) Je n'ai pas à ma disposition les ouvrages où le savant missionnaire a trouvé la source et la vraisemblance de ces faits.

[2] Il n'y avait que des opéras sous les Thang; j'ai montré, dans le *Siècle des Youèn*, que les Chinois comprenaient aujourd'hui sous le nom de *Thsă-khï* sept espèces d'ouvrages dramatiques, à savoir : 1° les drames historiques; 2° les drames tao-sse; 3° les comédies de caractère; 4° les comédies d'intrigue; 5° les drames domestiques; 6° les drames mythologiques; 7° les drames judiciaires ou fondés sur des causes célèbres.

rent les élèves des professeurs. Une chronique des Thang assure que l'empereur Hiouèn-tsoung avait, comme musicien, gagné l'affection des jeunes officiers du palais, qui tous prenaient plaisir à disserter avec lui sur la méthode et les principes de la composition [1]; mais les historiographes, plus sévères que les chroniqueurs, lui reprochent comme un crime capital d'avoir, au commencement de son règne, où il ne montrait encore que des vertus, établi dans l'intérieur de son palais une académie de musique. « Il s'amollit tellement dans ces exercices, disent-ils, qu'il prit peu à peu du dégoût pour les affaires. Il commença par un simple amusement et finit par les plus grands désordres [2]. » L'histoire, toute partiale qu'elle est contre Hiouèn-tsoung, à cause des témérités de son esprit, reconnaît néanmoins qu'il a laissé des établissements utiles.

La onzième année *Khaï-youèn* ou l'an 723 après J. C. Hiouèn-tsoung fonda une bibliothèque impériale, appelée 麗正書院 [3]; il nomma bibliothécaires Siu-kièn, du cabinet des archives secrètes, Ho-tchi-tchang, Tchang-chöue, du ministère des rites; puis d'autres personnages, qui ont laissé un nom dans l'histoire des Thang. On aurait dû applaudir à une pareille fondation; cependant on n'en sut pas gré

[1] *Thang-chou*, liv. XXII, fol. 4 et 5; Introduction au Théâtre chinois, p. IV, V et VI.

[2] *Mémoires des missionnaires de Péking*, t. V, p. 357.

[3] *Tableaux chronologiques de l'histoire officielle, dynastie des Thang*, fol. 8 v.

à l'empereur; elle devint au contraire l'occasion de quelques vifs débats entre les magistrats de la capitale. Ma Touan-lin nous apprend que Tchang-choüe se trouva dans l'obligation de publier un mémoire justificatif pour défendre la bibliothèque contre les entreprises de quelques ministres d'état [1], ceux-ci accusant de paresse tous les bibliothécaires et soutenant, d'ailleurs, qu'une bibliothèque impériale n'était d'aucune utilité pour le service du pays. Malgré ces protestations, l'établissement fut conservé [2].

Ce n'est pas tout. L'empereur, voulant perfectionner la langue, la poésie et l'éloquence, institua, la treizième année *Khaï-youèn* [3] ou l'an 725, dans le palais impérial, une société de gens de lettres dont il se déclara le protecteur et le maître. Telle est l'origine de l'académie qu'on appela sous la dynastie des Soung l'académie des *han-lin* 翰林院 *han-lin-youèn*.

Le palais impérial des Thang était subdivisé en plusieurs palais distincts (*tièn*); chacun de ces palais avait un nom et une destination particulière. On remarquait le palais du *Khi-lin* [4]; le palais du *Taï-ki* [5],

[1] Voyez Éd. Biot, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, p. 287.

[2] Malgré l'abondance des livres, les grandes bibliothèques particulières sont très-rares à la Chine; les missionnaires de Péking en donnent la raison. Ils ajoutent que, si ce secours manque aux savants du pays, les savants ont une ressource dans les monastères, où l'on trouve des collections immenses.

[3] *Tableaux chronologiques de l'histoire officielle*, fol. 8 v.

[4] Licorne merveilleuse, qui n'apparaît que sous le gouvernement d'un prince accompli.

[5] Nom que les Chinois donnent à la cause première.

le palais de la *joie éternelle*, etc. Ce fut dans le palais des *génies rassemblés*, Tsĭ-sièn-tièn, ou des immortels du Ciel, que Hiouèn-tsoung installa d'abord la nouvelle académie. Le jour où elle tint sa première séance, l'empereur changea le nom de ce palais, qu'il appela le palais des *sages réunis*, Tsĭ-hièn-tièn, ou des immortels de la terre. Elle se composa de quarante membres, qui prirent le titre de *tsĭ-hièn-youèn hĭo-sse* 集賢院學士 « docteurs du palais des sages réunis [1]. » On verra plus tard que cette expression *hĭo-sse*, par laquelle on désigna les académiciens, a aujourd'hui une autre signification.

On connaît mieux le costume des académiciens sous les Thang que les statuts de l'académie. Comme marque d'honneur, les académiciens portaient un bonnet orné d'une queue de martre et de bijoux en or [2]. Quant à l'académie, elle avait un directeur ou chancelier. Pendant le règne de Hiouèn-tsoung, le chancelier était Tchang-choŭe [3]. Il convoquait l'aca-

[1] *Tableaux chronologiques de l'histoire officielle*, fol. 8 v.

[2] *Kin-kou-khi-kouan*, chap. VI, fol. 2 r.

[3] Tchang-choŭe, le chef du ministère des rites, conservateur de la bibliothèque, chancelier de l'académie impériale, a beaucoup écrit sur la poésie et l'éloquence (*chi-wen*). Le recueil de ses œuvres, en vingt-cinq livres, est intitulé : 張燕公集. C'est ce grand personnage du règne de Ming-hoang-ti qui a composé l'introduction au *Si-yu-ki* (*Mémoires sur les contrées occidentales*) et la préface de ces Mémoires, préface dans laquelle Tchang-choŭe retrace avec infiniment d'art et d'élégance les principales circonstances de la vie de Hiouen-thsang, mais aussi dans laquelle il montre, comme les écrivains de son époque, une érudition trop fastueuse, trop re-

démie, après avoir pris les ordres de l'empereur; car cette société littéraire ne s'assemblait pas à jours fixes. Hiouèn-tsoung nomma lui-même les académiciens; mais il s'imposa l'obligation de les choisir dans le corps des docteurs de l'empire, de ceux qu'on appelait alors *tsin-sse*, *hĭo-khieou*, *ming-fă*, *ming-king*. Pour obtenir ces hauts grades, il fallait, conformément aux statuts de Taï-tsoung et aux programmes de l'administration, se présenter devant les jurys d'examen, passer par bien des épreuves, traiter sur-le-champ une foule de questions relatives aux antiquités, à l'histoire, à l'économie politique. Telle est, je crois, la raison pour laquelle les poëtes les plus célèbres de la dynastie des Thang se virent exclus de l'académie, malgré la protection de Hiouèn-tsoung, qui les admettait dans sa familiarité [1] et les inscrivait au nombre de ses pensionnaires [2]. Les épreuves des

cherchée, et qui ne pouvait que déplaire à la longue. On verra tout à l'heure que cette manière d'écrire a été abandonné. Quoi qu'il en soit, l'érudition éblouissante de Tchang-choüe, ses figures de rhétorique et ses allusions perpétuelles étaient un écueil où le plus habile traducteur pouvait faire naufrage. Cependant M. Stanislas Julien a publié le texte, le traduction et un commentaire développé de la préface du *Si-yu-ki*. Toutes les difficultés ont été vaincues. J'en dirai autant de l'introduction. Ainsi, ce qui est un écueil pour les sinologues en général n'en est pas un pour M. Stanislas Julien. (Voy. l'ouvrage intitulé : *Mémoires sur les contrées occidentales*, traduits du sanscrit en chinois, en 648, par Hiouen-thsang, et du chinois en français par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, t. I, Préface et Introduction.)

[1] Voyez notre *Siècle des Youèn*, p. 229.

[2] « Tou-fou, dit Abel-Rémusat, lassé de l'état de gêne qui le poursuivait, adressa à l'empereur une pièce de vers, où il peignait sa dé-

concours fermaient l'académie aux poëtes, Tou-fou, Li Thaï-pĕ, Han Feï-king en sont la preuve. L'académie naissante ne compta parmi ses membres ni le grand réformateur de la poésie chinoise, Tou-fou, ni Li Thaï-pĕ, ni Han Feï-king, tous les deux incomparables, au jugement des lettrés, dans la poésie légère. Il faut dire, pour être juste, qu'ils ne s'en souciaient que médiocrement; ils n'étaient pas d'humeur à se plier aux services que le monarque exigeait des académiciens; ils aimaient l'indépendance et les plaisirs; d'ailleurs, chacun d'eux avait le sentiment de sa supériorité. Tou-fou, Li Thaï-pĕ, Han Feï-king et les autres ne reconnaissaient pas la juridiction de l'académie.

Cette société rassembla toutefois beaucoup de personnages illustres; Hiouèn-tsoung n'y fit entrer que des gens recommandables par le talent et l'érudition. A cela près de cinq ou six poëtes fameux, les premiers écrivains de son règne ne manquent pas à la liste des académiciens.

tresse avec cette liberté que la poésie autorise et qu'elle semble ennoblir. Sa requête fut favorablement accueillie et lui valut une pension, dont il ne jouit pas longtemps, parce que cette année même l'empereur fut contraint d'abandonner sa capitale à un rebelle..... Tou-fou se réfugia, en 757, à Foung-thiang, dans le Chen-Si. C'est de cette ville qu'il écrivit au nouvel empereur (Sou-thsoung); il n'en fut pas moins bien traité qu'il ne l'avait été du prédécesseur de ce prince. » (*Nouveaux mélanges asiatiques*, t. II, p. 175.)

Han-feï-king jouissait d'une pension. Quant à Li Thaï-pĕ, il obtenait de Hiouèn-tsoung à peu près tout ce qu'il voulait. On voit, par une charmante nouvelle (M. Théodore Pavie l'a traduite), que l'empereur lui passait toutes ses fantaisies.

On ignore quelle fut la première occupation de l'académie; mais il est certain qu'elle distribuait des prix d'éloquence et de poésie et qu'elle avait déjà dans ses attributions la révision, la correction et la publication d'un certain nombre d'ouvrages *imprimés* [1] aux frais du gouvernement; société littéraire, sans aucun caractère politique, objet de l'ambition des *lettrés* plutôt que des gens de lettres, l'académie des Thang n'a exercé aucune influence sur la société chinoise et n'a fourni aucun événement à l'histoire.

Après les troubles qui amenèrent la chute de la dynastie des Thang, vers l'an 907, malgré les invasions des Tartares et les guerres intestines, l'académie fondée par Hiouèn-tsoung resta debout au milieu des décombres, et, ce qui est plus remarquable, sous les cinq dynasties *postérieures* [2], où, si l'on veut, pendant les cinquante premières années du xe siècle, malgré la décadence inévitable des études, les concours ne furent jamais abandonnés, tant cette belle institution des concours, d'une origine récente [3], quant à sa forme, avait jeté de profondes racines dans le pays. La résurrection des lettres et des arts

[1] La fondation de l'académie est postérieure à l'invention de l'imprimerie. On sait maintenant que l'art d'imprimer prit naissance à la Chine vers le commencement de la dynastie des Soui (l'an 581 après J. C.).

[2] On les appelle postérieures, parce que chacune d'elles prit le nom d'une dynastie précédente. On dit, par exemple, les Han postérieurs, par opposition aux Han antérieurs.

[3] Elle ne remonte pas au delà du VIIIe siècle de notre ère.

s'opéra sous le règne de Taï-tsou, fondateur de la dynastie des Soung.

On comprendra sans peine que l'académie impériale ne pouvait pas demeurer stationnaire. Elle reçut en effet avec un règlement nouveau une nouvelle organisation. De l'an 960 à l'an 968, Soung Taï-tsou[1] abrogea successivement les anciens statuts académiques. Et, d'abord, le corps savant, qui fut appelé pour la première fois *han-lin-youèn* « grand comité de la forêt des pinceaux, » ne s'assembla point dans le palais impérial, qui fut comme le berceau de l'académie sous les Thang, mais dans l'un des plus beaux édifices de Tchang-ngan. Il s'y assembla régulièrement, quoique les auteurs qui en parlent ne fassent point connaître ses jours d'assemblée. Dans l'opinion des Chinois, les compagnies savantes ne peuvent se recruter honorablement que par les concours. Le système électif, qui conserve, dit-on, l'indépendance et la liberté de nos académiciens, ne se maintiendrait pas ou entraînerait à la Chine la ruine de l'académie. Taï-tsou, d'accord avec le sentiment public, mit le titre d'académicien au con-

[1] « Il est des noms, dit M. Abel-Rémusat, qui ont rapport à la race impériale, et qui rappellent la part que l'empereur défunt a prise à l'élévation de sa famille : *Taï-tsou*, le grand aïeul, est le nom commun des fondateurs de dynasties; *Taï-tsoung*, le grand et honorable prince, celui des princes qui les ont consolidées; *Tching-tsou*, *Chi-tsou*, *Chi-tsoung*, ceux de leurs successeurs immédiats. Ce ne sont pas là des noms propres, puisque chaque dynastie a eu son *Taï-tsou*, son *Chi-tsoung*. Les Chinois remédient à cet inconvénient en mettant auparavant le nom de la dynastie : *Soung Taï-tsou*, *Soung Taï-tsoung*. (*Nouveaux mélanges asiatiques*, t. II, p. 6.)

cours, et pour offrir aux candidats une bonne garantie, il en institua un, dont on ne s'était pas encore avisé, un concours *dans le palais impérial*, un concours où il siégea comme *chef du jury*, afin d'apprécier par lui-même le mérite des aspirants [1].

Quoique militaire, quoique moins érudit que Hiouèn-tsoung, Taï-tsou n'avait pas négligé de s'instruire dans les *King* et dans l'histoire. Il aimait la littérature, il écrivait passablement. Attirant sans cesse à sa cour les savants les plus recommandables, il s'entretenait familièrement avec eux; il dissertait avec Tsoui-hioung sur les passages les plus difficiles des livres canoniques. Vers l'an 961, il divisa l'académie impériale en trois sections ou classes; la première fut la *section des lettres*, la deuxième la *section historique*, et la troisième la *section des sciences et des beaux-arts*.

Il décida que chaque académicien de la section des lettres serait obligé de traiter une question sur l'éloquence et la poésie; il voulut que la classe entreprit d'examiner les ouvrages et de composer un commentaire de tous les bons auteurs qui avaient écrit sous les Tcheou, sous les Han et sous les Thang. Aussi le commentaire a-t-il été une des principales occupations de l'académie sous les Soung; elle y employa la plus grande partie de son temps. Surpassant dans la critique des textes le corps savant qui l'avait précédée, elle a fourni le modèle le plus parfait de cette sorte de travail; dissertant elle-

[1] Cette institution s'est conservée.

même sur le fond et sur les règles de l'art, elle a classé toutes les formes du *Kou-wen*, marqué les beautés et les défauts des principaux ouvrages et laissé au public chinois une vaste collection de mémoires.

Pour être agréable à la corporation des lettrés, Soung Taï-tsou avait composé l'éloge de Khoung-tseu (Confucius) et de Yèn-tseu (Yèn-hoeï); plus tard, il crut devoir partager entre les académiciens de la classe des lettres l'honneur de composer l'éloge de tous les sages, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à son avénement au trône. De là naquit dans la littérature, avec un style académique nouveau, un genre particulier d'ouvrages, que l'on nomme 頌讚; c'est le panégyrique chinois, qui sous le rapport de la forme (je ne parle pas de la morale), offre une ressemblance frappante avec le panégyrique chrétien; il en a toute la pompe. L'écrivain chinois n'y vante guère que les vertus des philosophes ou des sages, dont il propose l'imitation. On s'étonnera d'autant moins de cette ressemblance, qu'il existe une religion de l'État [1] et que les académiciens en sont les pontifes. Quelques éloges insérés dans le *Kou-wen-youèn-kièn* [2] semblent montrer que les panégyristes des Soung n'ont pas imité la manière de Tchang-choûe et des académiciens des Thang. Les panégyristes des Soung ont sagement retranché de la prose les orne-

[1] Voyez nos *Recherches sur les institutions administratives et municipales de la Chine.* (*Journal asiatique*, année 1854, vol. IV.)

[2] Je dirai plus tard quelques mots de cet usage.

ments qui ne conviennent qu'à la versification et, s'il m'est permis d'en juger, ils ont pris un genre d'écrire plus simple, plus naturel, quoique toujours assez concis, par la raison que les Chinois proscrivent systématiquement dans une phrase la multiplicité des caractères[1]. Du reste, le style académique a changé de forme trois ou quatre fois pendant la dynastie des Soung, qui a duré trois cent dix-neuf ans. Sous le règne de Chin-tsoung, il existait deux écoles, l'école de Ssema-kouang et l'école de Wang-ngan-chi. Chaque académicien avait une manière d'écrire différente, suivant qu'il appartenait à l'une ou à l'autre école.

Le panégyrique ou l'éloge des grands hommes devint, pour la classe des lettres, un nouveau genre d'occupation, qui rompit l'uniformité de son ancien travail; mais, sous ce rapport, la section historique fut traitée plus favorablement que la classe des lettres. Le fondateur de la dynastie des Soung investit l'académie du beau privilége d'écrire l'histoire authentique de la nation et réforma un abus; car il paraît certain que, depuis l'époque des Tsin, les fonctions des historiographes tendaient à se perpétuer dans certaines familles. L'empereur abolit la charge de *taï-sse-ling* «grand historiographe» et transporta le tribunal des historiographes à l'académie. C'est le plus grand événement de son règne. Pour l'exécution de ses plans, il partagea la section historique en deux comités, qui existent encore. Le premier

[1] Voyez ma *Grammaire mandarine*, Introduction, p. XXI.

fut *le comité des historiographes de la cour*; le second, *le comité des historiographes de l'empire*. Je parlerai plus tard de l'organisation et du travail intérieur de ces comités.

Ainsi, la section historique, forcée de s'astreindre à un travail honorable, mais fastidieux, se trouva pour la première fois chargée de la statistique de l'empire. Toutefois, ce serait une erreur de croire que la statistique devint par cela même l'objet exclusif de ses travaux. Il s'en faut de beaucoup que les Chinois écrivent l'histoire d'une façon uniforme; et d'abord chez eux toutes les sciences, à l'exception de la médecine et de l'astronomie, sont comprises dans l'histoire, comme autrefois chez nous toutes les sciences étaient comprises dans la philosophie. Outre l'histoire exacte, authentique (*tching-sse*), les annales (*pièn-nièn*), les chroniques, qui se divisent en chroniques générales et particulières, en chroniques impériales, provinciales, départementales, etc.; l'histoire des pays tributaires ou des royaumes étrangers (*tsaï-ki*), les mémoires historiques (*ki*), les descriptions historiques (*tchi*), les résumés historiques (*tchhao*), il y a encore l'histoire du mandarinat ou de la magistrature chinoise (*tchï-kouan*), l'histoire des institutions politiques (*tching-chou*), la géographie (*ti-li*), qui est une branche de l'histoire, par la raison que les noms géographiques ont varié sous chaque dynastie, l'histoire des hommes célèbres ou la biographie (*tchouèn-ki*), l'histoire des livres ou la bibliographie (*moŭ-loŭ*), et

enfin la critique historique ou la philosophie de l'histoire (*sse-ping*) : celle-ci s'applique à découvrir les causes des événements. La composition de pareils ouvrages fut regardée comme un travail digne des académiciens. L'académie s'acquitta consciencieusement de ses obligations nouvelles, publia l'histoire des Thang, l'histoire des Léang, des Thsin, des Han et des Tcheou postérieurs, puis recueillant, amassant les matériaux qui pouvaient servir à l'histoire de son temps, elle continua l'œuvre des Ssema-than, des Ssema-thsièn et des Phan-kou.

La section des sciences et des beaux-arts, d'un ordre subalterne chez les Chinois, fut naturellement divisée en deux comités, *le comité des sciences* et *le comité des arts*. Soumis l'un et l'autre à un régime très-précaire et très-mobile pendant la dynastie des Soung, le comité des sciences, comité auxiliaire de la section historique, ne se composa d'abord que d'un certain nombre d'astronomes; ceux-ci transmettaient aux historiographes de l'académie le résultat des observations recueillies par les astronomes de l'observatoire impérial. A partir de la période *Ta-kouan* (1107)[1], on fit entrer dans le comité des sciences quelques médecins et quelques mathématiciens, pour y représenter la médecine et les mathématiques. Quant au comité des arts, on n'y voit guère figurer que des peintres et des calligraphes. La peinture avait fait des progrès considérables sous les Thang; elle fut encouragée par le gouvernement sous les

[1] Vers la fin de la dynastie des Soung.

Soung. Taï-tsou appela dans le comité des beaux-arts les peintres qui avaient exécuté, d'après ses ordres, les fresques des musées impériaux et les cent quatre portraits[1] qui décoraient les murs du collége impérial (*koue-tseu-kièn*). On sait que la peinture à fresque était connue à la Chine avant l'ère chrétienne[2]. Ce comité de peinture fonda une école. Son programme, d'après une encyclopédie chinoise intitulée *Yŭ-haï*, comprenait la représentation des divinités de la secte des bouddhistes et de la secte des Tao-sse, la représentation des figures humaines, la représentation des montagnes et des rivières, des oiseaux et des quadrupèdes, des fleurs, des maisons, des arbres[3]. Il y a longtemps que les musées impériaux de Taï-tsou et de ses successeurs ont disparu avec la capitale des Soung. Sous le rapport de l'art, c'est une perte dont on peut se consoler; on serait néanmoins curieux de savoir comment les peintres avaient représenté les personnages mythologiques

[1] Le portrait de Confucius, les portraits de ses soixante et douze disciples, depuis Yèn-tseu jusqu'à Yèn Tchi-pŏ; les portraits des dix principaux sages et les portraits de vingt et un commentateurs des King : en tout cent quatre.

[2] « On raconte du peintre Kao-hiao, que les éperviers qu'il avait peints sur le mur extérieur d'une salle impériale étaient si ressemblants, que les petits oiseaux n'osaient en approcher. Outre le cheval de Yen-tseu, que plusieurs prirent pour un animal réel, on cite encore la porte du peintre Fan-hièn. On dit que lorsqu'on était entré dans le temple où elle se trouvait, à moins d'être prévenu, on cherchait quelquefois à sortir par cette porte, qui était peinte sur la muraille. » (Grosier, *Description générale de la Chine*, t. VI, p. 392-393.)

[3] Éd. Biot, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, p. 360 et 361.

de la religion du Tao-sse, dans un temps où cette religion était florissante, où tout le monde y croyait.

Telle a été la constitution primitive de l'académie des *han-lin*.

Si jamais, disent les historiens, les savants jouirent du double avantage de l'opulence et des honneurs, ce fut sous le règne de Taï-tsou. Son successeur, monarque éclairé, qui avait dans son palais une bibliothèque de quatre-vingt mille volumes, acheva la restauration des lettres et devint, comme Taï-tsou, le protecteur de l'académie; celle-ci fut définitivement préposée à la haute surveillance des études. On commença, vers l'an 990, à tirer de son sein les inspecteurs et les examinateurs. Sous les règnes de Sin-tsoung et de Yng-tsoung (1023 à 1063), l'académie compta au nombre de ses membres le ministre Fan-tchoung-yèn, qui rétablit les colléges dans tous les districts; Sou-che, écrivain du premier ordre; Ssema-kouang, historien célèbre; Wang-ngan-chi, réformateur, qui échoua malheureusement dans ses entreprises; Ngheou-yang-sieou, le savant le plus universel d'alors. A cette époque on n'avait pas encore songé à faire des han-lin un corps politique. L'entretien de Chin-tsoung avec Ssema-kouang, quand celui-ci fut nommé président de l'académie, en offre une preuve. « Ssema-kouang, suivant M. Abel-Rémusat, placé en opposition avec la réforme et persévérant toujours dans son orthodoxie, voulait refuser cette charge honorable, ne pouvant, disait-il, être à la tête d'une compagnie qui allait

bientôt se trouver composée de nouveaux docteurs, dont les principes, conformes à ceux de Wang-nganchi, étaient diamétralement opposés à ceux qu'il avait lui-même puisés chez les anciens. « Vous les redres-« serez, dit l'empereur; vous serez leur chef, ou vous « les amènerez à penser comme vous, ou ils vous « convaincront qu'il faut penser comme eux. » Ssemakouang chercha une autre excuse. « Je ne sais pas « composer des vers, ajouta-t-il, il faut que le prési-« dent de l'académie sache en faire et en fasse de bons, « pour être en droit de juger de ceux qui lui sont pré-« sentés. — Cette raison ne vaut pas mieux que l'autre, « repartit l'empereur. Vous vous en tiendrez à la prose « et vous laisserez la poésie à ceux qui s'y entendront; « ne répliquez plus[1]. » Évidemment l'académie impériale des han-lin n'était alors qu'une société de gens de lettres et de philosophes; elle n'avait aucun caractère politique.

L'an 1115, le chef des Kin ou des Iou-tchi (qui sont les ancêtres des Mandchous) succéda au dernier empereur de la dynastie des Soung. La Chine fut conquise et gouvernée par les Kin ou les Tartares, puis par les Youèn ou les Mongols; mais comme elle étendit sur ses conquérants la souveraineté de sa langue et de ses institutions, ceux-ci adoptèrent les mœurs des Chinois, dont ils se mirent à étudier les livres. L'académie des han-lin compta donc au

[1] Ce passage est extrait de la Biographie de Ssema-kouang, par M. Abel-Rémusat. (Voyez *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. II, p. 159 et 160.)

nombre de ses membres des Chinois et des Tartares sous les Kin, des Chinois, des Tartares, des Mongols, des Persans et des Arabes[1] sous les Youèn, par la raison que Khoubilaï accueillait avec des égards extraordinaires les savants de toutes les nations. Les historiens disent qu'il aimait les académiciens presque autant que les lamas. Assurément, rien n'est plus remarquable que cette assimilation de langage, d'idées et de mœurs dans une compagnie d'hommes appartenant à tant de races différentes. Il est vrai que les Mongols s'abstenaient quelquefois de prendre part aux travaux de l'académie, alléguant toujours leur incapacité; mais enfin plusieurs, comme Khoutoulou, Alin-Timour, Tormichi, de la classe des lettres; Thŏ-khĕ-thŏ[2], et presque tous les membres de la section historique ont composé des ouvrages, et des ouvrages d'un assez grand mérite.

L'empire des Youèn comprenait la Chine, la Tartarie chinoise, le Tibet, le Toung-king et la Cochinchine. Ce fut dans un palais de la ville de Taïtou (aujourd'hui Péking) que le fondateur de ce grand empire installa son académie. Quoique transportée ailleurs, elle n'éprouva aucun changement

[1] Comme il y avait à cette époque beaucoup de musulmans à la Chine, un collége spécial fut établi, vers l'an 1289, pour l'enseignement de la langue arabe, qui n'était comprise que de plusieurs membres de l'académie. Ce collége fut supprimé vers l'an 1321. (Éd. Biot, *Essai sur l'instruction publique en Chine*, p. 405.)

[2] L'orthographe de ces noms propres est, j'imagine, très-imparfaite. De quelque manière qu'on s'y prenne, la transmission chinoise des mots étrangers présentera toujours une foule d'obstacles.

ni dans son régime intérieur, ni dans ses statuts. Sous les Youèn, rien ne lui manqua, excepté les académiciens nommés sous les Soung, les académiciens chinois, qui, professant le culte de la légitimité, comme il ne fut jamais professé en Europe, aimaient mieux tout perdre, que de se soumettre aux conquérants[1]. J'ai parlé, dans mon Mémoire sur les institutions municipales, du douloureux spectacle que la Chine présentait alors.

Pendant toute la dynastie des Youèn, on trouve l'académie partagée en trois sections.

Les occupations de la classe des lettres furent à peu près les mêmes. Dès l'an 1271, Khoubilaï, à la demande du ministre chinois Yè-liu-tsou-thsaï, commença par tirer de la section les inspecteurs des études chargés de rétablir l'enseignement des colléges. L'an 1288, ces inspecteurs, moins scrupuleux que les académiciens des Soung, firent accroire à l'empereur qu'ils avaient organisé dans les provinces vingt-quatre mille huit cents colléges du premier ordre. Tous ces colléges n'existaient que de nom; mais enfin la restauration des études s'accomplit à la longue. Khoubilaï se montra toujours plein d'égards et de condescendance pour les académiciens. En 1290, après le fameux tremblement de terre de Chang-tou, il poussa la déférence jusqu'à leur demander quelle était la cause de cette affreuse

[1] Beaucoup d'hommes éminents, fidèles aux Soung et aux principes de la légitimité, n'entrèrent pas à l'académie sous les Youèn. Ma Touan-lin en est un grand exemple.

calamité, c'est-à-dire quel était le vice capital de son gouvernement. Aucun d'eux n'osa le signaler, disent les historiens, dans la crainte d'éprouver la vengeance du premier ministre[1]. Sous le règne de Wen-tsoung (1328 à 1333), la classe des lettres publia un ouvrage analogue au *Taï-thsing-hoeï-tièn* d'aujourd'hui. C'est le *Recueil des statuts administratifs de la dynastie des Youèn.* Ce grand ouvrage fut écrit en mongol d'abord, puis traduit en chinois. Des travaux d'un autre ordre, auxquels essayèrent de se livrer plusieurs académiciens, auraient donné à ceux-ci un plus grand air de ressemblance avec les nôtres, si le gouvernement n'y eût pas mis des obstacles. Je veux parler des arts, qui sont le domaine de l'esprit et de l'imagination. Quelques membres de la première classe, profitant des loisirs que leur laissait la savante académie des han-lin, se mirent à composer des romans, des comédies et des drames (thsă-ki). Ils vivaient dans un temps où, sous ce rapport, la littérature chinoise fut poussée à sa perfection. Ces auteurs dramatiques, si puissants et si bien titrés, obtinrent naturellement des succès et trouvèrent des admirateurs; mais quand on vit des courtisanes, comme Tchang Koüe-pin[2], Hoa Li-

[1] Ce premier ministre était Sang-kho.

[2] Courtisane et actrice. Son vrai nom était Tchang-khŏ-pin; Tchang-khoüe-pin est son nom d'auteur, c'est-à-dire le nom qu'on lui donna quand elle fut admise dans la société des auteurs dramatiques. Il est à présumer qu'elle avait des relations avec Kouan Han-king, et que ce fut cet académicien qui lui apprit à composer des

lang[1], Tchao Ming-king[2], se mêler aussi de littérature, il fut interdit aux académiciens de travailler pour le théâtre.

La section historique de l'académie des han-lin, presque entièrement composée de Mongols, acquit des titres à l'estime des Chinois par la publication de trois ouvrages fort intéressants, l'Histoire des Soung (*Soung-sse*), l'Histoire des Léao (*Léao-sse*) et l'Histoire des Kin (*Kin-sse*). Pour l'exécution de ces grands travaux, la classe avait nommé une commission, dont le président était Liu-sse-tching. On cite au nombre de ses principaux collaborateurs Thö-khĕ-thö, Timourtache et son fils, académiciens mongols; Ngheou-yang-sieou, académicien chinois. Les trois ouvrages, formant ensemble sept cent quarante-sept livres, furent présentés à l'empereur Chun-ti, par la section historique, l'an 1346. Gaubil, qui les avait parcourus, trouve « qu'ils contiennent beaucoup de recherches sur la géographie des pays étrangers, une espèce de bibliothèque des grands hommes, le résultat des observations astronomiques et divers calendriers, etc.[3] » Le jugement du P. Gaubil ne diffère pas beaucoup de celui que portèrent plus tard

vers. On a de Tchang-koüe-pin trois drames intitulés : *La Tunique confrontée*, *Sié Jin-kouei* et *Les Aventures de Lo-li-lang*.

[1] Courtisane et comédienne. Elle composa quatre petites pièces, qui ne réussirent guère, à ce qu'il paraît; elles ne sont pas restées au théâtre.

[2] Courtisane et actrice. Elle a écrit trois comédies, qui ne sont pas restées au théâtre.

[3] Voyez Goupil, *Histoire des Mongols*, p. 280.

sur les historiens mongols quelques membres de l'académie, avec lesquels le savant missionnaire entretenait des relations. « Ni Tsaï-siè, ni San-tchang, écrivent les académiciens, n'ont encore pu effacer les historiographes de la dynastie des Youèn. Aujourd'hui même, quiconque veut étudier sérieusement l'histoire des Soung est obligé de s'appuyer sur ces documents officiels..... Malheureusement on ne dira pas que l'histoire des Léao pèche par l'abondance des détails; car tout y est en raccourci. Les auteurs n'y donnent que des abrégés. Ainsi le vocabulaire, qui aurait dû comprendre l'explication de tous les mots de la langue des Léao, ne forme qu'un chapitre..... Si l'on compare l'Histoire des Kin à l'Histoire des Léao, on trouvera que la première est plus riche en faits et apprend une foule de particularités curieuses. Les collaborateurs de Thŏ-khĕ-thŏ étaient évidemment de la grande école des historiens. Quant au style et à l'exécution, l'ouvrage est à la fois grave, sévère et d'une élégance soutenue [1]. » On n'aperçoit dans tout cela contre les Mongols aucune prévention, aucune jalousie. La critique des académiciens chinois est aussi impartiale qu'elle est judicieuse. Quand cette critique s'est exercée plus tard sur des livres composés en chinois par nos missionnaires, elle a été tout aussi équitable, tout aussi judicieuse. Les académiciens chinois ne semblent pas avoir, comme les nôtres, des intérêts de corps à ménager. On peut con-

[1] Voyez notre *Siècle des Youèn.* (*Journal asiatique*, série IV, vol. XV.)

sulter à ce sujet le *Catalogue de la bibliothèque de Khièn-loung;* l'analyse exacte et bien raisonnée qu'ils y font des ouvrages de Mathieu Ricci, de Diego Pantoja, du P. Emmanuel Diaz et du P. Ferdinand Verbiest en est une preuve convaincante.

Il y a trois sciences auxquelles les Mongols prirent toujours le plus constant et le plus vif intérêt, la médecine, l'astrologie et l'astronomie ou la science du calendrier. Sous le règne de Khoubilaï, la section des sciences comptait au nombre de ses membres autant d'Arabes que de Chinois. Les médecins les plus célèbres du comité chinois furent Tchu-tchin-heng[1], Wang-feou et Wang-hao-kou; celui-ci avait puisé dans ses relations avec les membres du comité arabe sur la théorie et la pratique de la médecine une foule d'idées et de connaissances. Quant aux astronomes, il faut citer avec Tchao-yéou-kin et Wang-y le fameux Koŭo Cheou-kin, le premier des Chinois qui ait étudié la trigonométrie sphérique. Malgré cela, les sciences d'observation ont été la partie faible de l'académie.

Un grand mouvement national rejeta les Mongols en Tartarie, et mit sur le trône, en 1368, la dynastie chinoise des Ming. Elle fut fondée par le fils d'un laboureur, personnage extraordinaire, sur lequel M. Abel-Rémusat a publié une intéressante notice[2]. C'est ce monarque éclairé, dont j'ai parlé

[1] Voyez la notice biographique de ce médecin dans notre *Siècle des Youèn.* (*Journal asiatique*, série IV, vol. XVI.)

[2] Étude biographique sur Taï-tsou, fondateur de la dynastie des

moi-même dans un mémoire[1], qui autorisa les premières assemblées municipales et investit les chefs de famille établis dans les communes du droit d'élire leurs magistrats.

Un tel monarque ne pouvait être que le protecteur de l'académie. Le premier concours pour l'admission des membres nouveaux s'ouvrit, en effet, sous sa présidence, l'an 1385, dans le palais impérial. Il nomma sur-le-champ une commission qu'il chargea d'écrire l'histoire de la dynastie des Mongols, plaça toujours dans les comités des hommes recommandables[2]; mais Tching-tsou, le troisième empereur de la dynastie des Ming, y introduisit des innovations considérables; voici la plus importante:

L'académie, qui avait été fortifiée et rehaussée sous les Soung par l'institution du comité des historiographes, le fut encore davantage, sous le règne de Tching-tsou, par l'établissement d'un *comité législatif*, investi du privilége, alors singulier, de discuter et de rédiger les projets de lois ainsi que les projets de règlements. Ce fut, suivant Ma Touan-lin, la deuxième année Young-lo des Ming, ou l'an 1404, que l'empereur institua le comité de législation[3]. Le décret

Ming. (Voyez Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. II, p. 4 et suiv.)

[1] Voyez nos *Recherches sur les institutions administratives et municipales de la Chine.* (*Journal asiatique*, série IV, vol. IV.)

[2] Il essaya cependant de créer le corps législatif dont je vais parler; mais le décret qu'il publia la dix-huitième année *Houng-wou*, ou l'an 1385, ne reçut pas d'exécution. (Voyez le *Li-taï-ti-wang nièn-piao*, section des Ming, fol. 3 r.)

[3] A partir de ce moment, le comité de législation fut toujours

organique, publié par ses ordres, est conçu à peu près dans les mêmes termes que l'article 52 de notre constitution de l'an VIII[1]. Quant aux motifs du décret, ils sont clairement exposés dans la *Taï-thsing-hoeï-tièn*. « Le souverain seul, disent les auteurs de ce recueil, a le droit de faire les lois et d'en assurer l'exécution par des ordonnances; cependant, comme il ne peut suffire à ses nombreuses fonctions, il est obligé de s'entourer de conseils. » Mais, remarquons-le bien, Tching-tsou ne délégua jamais à ces conseils une partie de sa puissance. C'est là, pour le dire en passant, ce qui distinguera toujours l'académie des han-lin de nos anciens parlements et de notre conseil d'état. Déjà le grand aïeul de Tching-tsou avait, dans une pensée généreuse, transféré au peuple la nomination des officiers municipaux, et autorisé, comme je viens de le dire, ces assemblées nombreuses, dans lesquelles il suffit d'être chef de famille pour avoir le droit de siéger et de voter. Si l'empereur Tching-tsou, en sacrifiant quelque chose de sa suprême indépendance, n'eût pas craint de partager sa puissance législative, soit avec l'académie des han-lin, soit avec le nouveau comité qu'il instituait, il aurait fondé un gouvernement analogue aux gou-

convoqué par les empereurs dans le palais impérial, où, comme on le verra plus tard, il tient des séances et forme, avec les présidents des ministères et d'autres magistrats de la capitale, la législature du pays. L'empereur fixe lui-même la durée de sa session.

[1] « Sous la direction des consuls, un Conseil d'état sera chargé de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique. »

vernements constitutionnels de l'Europe. La création de ce comité avait quelques avantages. Comme l'académie a toujours conservé ses traditions fidèlement, religieusement, elle pouvait, avec plus de facilité qu'un autre corps, établir l'esprit d'unité dans les lois, donner une direction d'ensemble beaucoup plus sûre aux affaires administratives : c'est ce qu'elle a fait. Ajoutez à cela que l'institution d'un comité législatif central a supprimé tout d'un coup l'inconvénient du partage et de la distribution des projets de lois entre les six départements ministériels (*loü-pou*), comme cela se pratiquait sous les Soung.

Mais la confection des ordonnances et des décrets, des proclamations et des lettres patentes constituait un genre de travail auquel les académiciens n'étaient pas suffisamment préparés. Il exigeait, avec la connaissance des formules, un style simple, une expression facile, une grande netteté. Or on sait que la netteté n'est pas à la Chine une des plus belles qualités du discours académique. Pour obvier à cet inconvénient, Tchin-tsou établit dans le sein de l'académie une école préparatoire 庶常館 *chou'-tchang-'kouan;* il y attacha, comme professeurs 教習, deux membres de son conseil privé, et nomma pour la première fois des académicienss stagiaires, du titre de *chou'-kĭ-sse'* 庶吉士, académiciens qui devinrent les élèves de cette école pratique. Il fixa la durée des stages à trois années.

Dans l'origine, le comité des *chou'-kï-sse'* ne se composa que de dix membres; ils furent régulièrement nommés, après avoir satisfait au programme d'un concours spécial, mais ils ne touchèrent aucun traitement. On n'accorda aux académiciens stagiaires qu'un secours d'argent et des provisions de bouche. S'il faut en croire Ma Touan-lin, une division du ministère du personnel leur fournissait à chaque lune des pinceaux, de l'encre et du papier; une autre division leur fournissait des vivres le matin et le soir; le ministère des rites, des chandelles et du bois à brûler, etc. [1]. Tout cela prouverait qu'après les guerres et la révolution, le trésor s'était considérablement obéré. L'installation du comité de législation fut inaugurée par l'empereur. A quelque temps de là, le nombre des membres fut porté à vingt-huit. Ma Touan-lin nous apprend encore que l'an 1491 la direction du concours spécial dont je viens de parler fut attribuée à une commission composée de plusieurs membres du conseil privé (*neï-kŏ*), des présidents et des vice-présidents du ministère des rites et du ministère des offices. Outre l'analyse des King, analyse indispensable dans un examen chinois, les candidats se trouvaient dans l'obligation de composer un mémoire sur une question de politique ou de législation. On ne recevait d'ordinaire que quatre ou cinq candidats. De 1523 à 1580, neuf concours de ce genre n'amenèrent aucune élection [2].

[1] Éd. Biot, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, p. 434, à la note. — [2] *Id. ibid.*

Il est vraisemblable qu'en matière de législation l'académie fut plus d'une fois consultée, même sous les Soung; cependant elle n'offrit jamais, comme sous les Ming, un mélange de fonctions politiques, administratives et littéraires. Quelques ordonnances impériales déterminèrent d'une manière plus précise les attributions du comité législatif; d'autres étendirent le cercle de sa compétence; mais, malgré cela, il eut toujours l'air d'un conseil privé facultatif; seulement, quand les empereurs publiaient des ordonnances après avoir consulté l'académie, ces ordonnances se terminaient par ces mots, *De l'avis de notre académie impériale*, comme on met chez nous *De l'avis de notre Conseil d'état.*

Une autre innovation de Tching-tsou, innovation d'une moindre importance, mais assez remarquable, c'est l'établissement d'un comité de traduction pour les langues étrangères. L'an 1407, après la translation de sa résidence à Péking, l'empereur ajouta ce nouveau comité aux comités de l'académie. Il fut composé de trente-huit élèves du collége impérial. En 1426, on les chargea d'examiner ceux des élèves du *Koüe-tseu-kièn* qui s'adonnaient à la philologie[1]. Cette innovation mit les académiciens chinois en état

[1] « Cet examen fut souvent répété depuis, dit M. Abel-Rémusat, et les élèves qui s'y distinguèrent obtinrent la préférence pour les places d'interprètes, d'envoyés et autres, où la connaissance des langues étrangères pouvait être utile ou nécessaire. En 1770, le nombre des interprètes fut fixé pour chacun des pays avec lesquels l'empire entretenait des relations. » (Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. II, p. 248.)

d'acquérir quelques notions nouvelles sur le mécanisme et la grammaire des langues tartares.

D'après ce que je viens de dire, on voit que l'académie, sous les Ming, était divisée à peu près comme il suit : la section de législation, la section des lettres, la section historique, la section des sciences et le comité des traducteurs.

Le comité de législation, en recevant les secrètes instructions des empereurs, s'empara de la confection des lois, des ordonnances et des règlements d'administration. Pour ce qui concerne uniquement les concours, on doit à ce comité la rédaction de soixante et dix-sept ordonnances, qui furent promulguées par les empereurs. Vers la fin de la dynastie des Ming, l'an 1497, il publia, d'après les ordres de l'empereur Hiao-tsoung, un ouvrage analogue à celui qui avait été composé sous les Youèn par la classe des lettres, assurément moins compétente, quand il s'agit d'un pareil travail. Il mit au jour le *Ta'-ming-hoeï'-'tièn* ou le *Recueil des statuts administratifs de la grande dynastie des Ming.* Douze ans après cette publication, l'eunuque Li-joung, qui avait conçu le projet de mettre le sceptre impérial dans sa famille, obtint, à force d'intrigues, qu'on anéantît les planches du *Ta'-ming-hoeï'-'tièn*, comme contraire, disait-il, aux principes de Houng-wou (Ming-taï-tsou), fondateur de la dynastie[1]. L'ouvrage, néanmoins, fut réimprimé; il a servi de base au *Taï-thsing-hoeï'-'tièn.*

[1] Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. X, p. 270.

On continua de choisir les présidents des concours parmi les académiciens de la classe des lettres. Ceux-ci examinaient sur les *King* et le *Sse-chou* les élèves du collége impérial (*Koüe-tseu-kièn*), au nombre desquels se trouvaient alors des Japonais[1] et des Coréens. Vers la onzième lune de l'an 1408, la classe offrit à l'empereur Wen-ti l'encyclopédie intitulée *Young-lŏ-ta'-tièn* 永樂大典 ou la collection des auteurs classiques du premier ordre, c'est-à-dire de tous ceux qui pouvaient faire autorité sous les Ming. C'est, sans contredit, le plus grand ouvrage qu'aucun corps savant ait jamais publié; car il se compose de onze mille volumes et n'a pas moins de vingt-deux mille huit cent soixante et dix-sept kiouèn ou sections. L'empereur écrivit lui-même la préface du *Young-lo-ta-tièn*. La treizième année Young-lo ou l'an 1415, Hou-kouang et d'autres académiciens de la classe des lettres publièrent, par ordre de l'empereur, l'ouvrage philosophique intitulé 性理大全 *Sing-li-ta-thsiouèn*, ouvrage dans lequel ils avaient recueilli et rassemblé les opinions des philosophes célèbres de la dynastie des Soung, au nombre de cent vingt[2]; mais comme on y trouvait, à propos du Tao, une foule de choses que l'orthodoxie condamne, cet ouvrage fut corrigé et réimprimé, par

[1] Le Précis chronologique de l'histoire générale ne parle que des Coréens. (*Li-taï ti-wang nièn-piao*, sect. des Ming, p. IV.)

[2] Voyez le Catalogue abrégé de la bibliothèque impériale de Péking, section Jou-kia.

ordre de Khièn-loung, sous le titre de *Sing-li-tsing-i* 性理精義.

Le comité des historiographes écrivit l'Histoire authentique de la dynastie des Youèn (*Youèn-sse*), qui forme deux cent dix livres, et la section des sciences beaucoup d'excellents ouvrages, dont il faut faire honneur à la compagnie de Jésus plutôt qu'à l'académie des han-lin. C'était le temps où les Européens Loung-hoa-ming (le P. Longobardi), Loung-in-han (le P. Térence), Tang-jo-wang (le P. Adam Schall) et Lo-ya-ko (le P. Rho), fonctionnaires de l'observatoire, communiquaient à l'académie impériale émerveillée les résultats de leurs travaux et de leurs observations. Si l'académie ouvrit ses portes aux musulmans sous les Youèn, elle compta des chrétiens au nombre de ses membres sous les Ming, c'est-à-dire des Chinois convertis au christianisme par les missionnaires. Les étrangers qu'elle admit dans son sein furent des Coréens et des Japonais; chose assez remarquable, aucun Tibétain n'en fit partie.

Telle a été l'académie sous les Thang, sous les Soung, sous les Youèn et sous les Ming; engageons-nous maintenant dans les détails et voyons ce qu'elle est aujourdhui.

SECTION II.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES HAN-LIN, SOUS LA DYNASTIE ACTUELLE.

---

§ 1. COMPOSITION DE L'ACADÉMIE.

D'après le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, l'académie est ainsi composée :

BUREAU.

Les chanceliers de l'empire, directeurs ou présidents de l'académie impériale des han-lin 翰林院掌院學士 *han'-lin-youèn 'tchang youèn hïo-sse'* [1]. Il y en a deux, un Tartare et un Chinois.

Les ministres d'État, lecteurs impériaux 侍讀學士 *chï'-tŏu-hïo-ssé'* [2], au nombre de cinq, deux Tartares et trois Chinois. Membres du cabinet, ils reçoivent et lisent tous les documents que l'on adresse au conseil des ministres (*neï'-kŏ*); ils font part à l'empereur du contenu de ces documents.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 1 r. Il y a dans le cabinet, ou le conseil des ministres (*neï'-kŏ*), quatre chanceliers de l'empire. (Voyez *An anglo-chinese Calendar for 1850*, p. 49.) Les présidents de l'académie des hán-lin sont du 2e rang des mandarins, 2e classe; ils portent, au sommet du bonnet officiel et comme marque distinctive, un globe de corail ciselé en forme de fleurs.

[2] *Ibid.* liv. LV, fol. 4 r. Ils sont du 4e rang, 2e classe.

Les ministres d'État, orateurs impériaux 侍諾學士 *chï'-'kiang-hïo-sse'* [1], au nombre de cinq, deux Tartares et trois Chinois. Membres du conseil des ministres, comme les lecteurs impériaux, ils sont particulièrement chargés de réciter les prières, toutes les fois que l'empereur offre un sacrifice, les morceaux d'éloquence et de poésie composés par les académiciens, les compliments, les oraisons funèbres, etc. etc.

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Les académiciens du titre de *siéou-tchouèn'* 修撰. Ils sont chargés de la rédaction habituelle des actes du gouvernement ou de la composition des ouvrages d'érudition et de haute littérature, publiés par l'académie. Le nombre des *siéou-tchouèn'* est illimité [2].

2° Les académiciens du titre de *pièn-siéou* 編修. Ils sont chargés de recueillir et de rassembler les matériaux des ouvrages. Le nombre des *pièn-siéou* est illimité [3],

3° Les académiciens du titre de *'kièn-'thao* 檢討. Ils sont chargés de la correction et de la révision des ouvrages. Le nombre des *'kièn-'thao* est illimité [4].

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 4 r. Ils sont, comme les lecteurs impériaux, du 4e rang, 2e classe. — [2] *Ibid.* liv. LV, fol. 4 r. Ils sont du 6e rang, 2e classe. — [3] *Ibid.* Ils sont du 6e rang, 2e classe. — [4] *Ibid.* Ils sont du 7e rang, 2e classe.

ACADÉMICIENS STAGIAIRES.

Les nouveaux académiciens, que l'on nomme *chou'-kĭ-sse'* 庶吉士, font un stage de trois années, et subissent un examen avant d'être inscrits sur le tableau des académiciens titulaires[1]. dans l'Almanach impérial de 1844, les *chou'-kĭ-sse'* étaient au nombre de soixante.

ADMINISTRATION.

1° Bibliothèque et archives.

Les conservateurs de la bibliothèque 典簿 *'tièn-pou'*. Il y en a deux, un Tartare et un Chinois. Du temps de Khang-hi, on nommait la bibliothèque *'tièn-pou'-thing* 典簿廳, parce qu'elle renfermait les archives de l'académie. Le dépôt des livres est confié à la garde des *'tien-pou'* (conservateurs) 守書籍之藏, qui règlent le service des employés 治其吏役[2].

Les archivistes 孔目 *'khoung-mŏu*[3]. Il y en a deux, un Tartare et un Chinois. Les archivistes sont préposés à la garde des archives, comme les conservateurs à la garde des livres.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 1 v. — [2] *Ibid.* liv. LV, fol. 8 r. Les conservateurs de la bibliothèque et les archivistes de l'académie sont du 8e rang, 2e classe. — [3] *Ibid.*

2° Greffe.

Les greffiers de l'académie 待詔 *taï-tchao'*. On en compte quatre, deux Tartares et deux Chinois. Ils sont chargés de l'examen et du classement des pièces officielles 掌校對奏章; ils expédient et gardent certains actes. On appelle le greffe 待詔廳 *taï-tchao-thing* [1].

3° Comité des traducteurs.

Les traducteurs de l'académie des han-lin 筆帖式 *pĭ-tie-chĭ*. Ils sont au nombre de quarante-quatre, sur lesquels il y a quarante Tartares et quatre Chinois des huit bannières. Leurs occupations consistent à traduire du chinois en mandchou 掌繙譯 [2].

4° École des *chou'-kĭ-sse* ou des académiciens stagiaires.

Les deux professeurs de l'école 庶常館教習 *chou'-tchang-'kouan-kiao-sĭ*, un Tartare et un Chinois. On les prend parmi les ministres d'État. Ils sont chargés d'instruire les *chou'-kĭ-sse* 掌教庶吉士 [3].

Les deux économes 提調 *thi-thio'*. On les choisit parmi les académiciens de la deuxième classe ou

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 8 v. Les greffiers de l'académie impériale sont du 9e rang, 2e classe. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

de la troisième. Ils sont chargés de distribuer aux élèves de l'école, c'est-à-dire aux académiciens stagiaires, les provisions que le gouvernement leur accorde 掌庶吉士廩餼[1].

COMITÉ DES HISTORIOGRAPHES DE LA COUR.

Les historiographes de la cour 起居注官 *khi-kiu-tchou-kouan* [2]. Ils sont au nombre de vingt-deux, dix Tartares et douze Chinois.

Les agents, les traducteurs et les employés du comité.

COMITÉ DES HISTORIOGRAPHES DE L'EMPIRE.

Les historiographes de l'empire 國史官 *köue-'sse-kouan*, dont le nombre est illimité [3].

Les agents et les employés du comité.

SURINTENDANCE OU DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX ACADÉMIQUES.

Les deux inspecteurs ou directeurs généraux 詹事府詹事 *tchèn-sse'-'fou-tchèn-sse'*, un Tartare et un Chinois [4].

Les deux inspecteurs adjoints 少詹事 *'chao-tchèn-sse'*, un Tartare et un Chinois [5].

Les agents et les employés de la direction générale.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 8 v. — [2] *Ibid.* liv. LV, fol. 9 r. — [3] *Ibid.* liv. LV, fol. 12 v. — [4] *Ibid.* liv. LV, fol. 14 v. Ils sont du 3e rang, 1re classe. — [5] *Ibid.* Ils sont du 3e rang, 2e classe.

§ 2. FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES CHANCELIERS, PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES HAN-LIN.

Comme chanceliers de l'empire et chefs du cabinet,

Ils dirigent les affaires de l'État [1].

Ils assistent aux séances du conseil; ils y proposent les lois.

Ils déterminent et arrêtent la forme des ordonnances, des décrets, des proclamations et des lettres patentes qui émanent de l'autorité souveraine.

Ils promulguent, au nom de l'empereur, les décrets qui font loi [2]; ils en surveillent l'exécution.

Ils ont le privilége de s'asseoir dans la salle du trône, quand des ambassadeurs tributaires ou étrangers présentent au souverain leurs lettres de créance [3].

Premiers ministres, délégués du pouvoir exécutif, ils remplissent les fonctions spéciales [4] qui leur sont attribuées.

Comme présidents de l'académie impériale [5],

[1] 理庶務.

[2] 宣布綸.

[3] Voyez le *Taï-thsing-thoung-li*, ou le Cérémonial de la dynastie régnante, publié la vingt et unième année Khièn-loung (1756 de notre ère), liv. XLIII. M. Pauthier a extrait de ce livre intéressant, et publié dans la *Chine moderne* le cérémonial concernant les tributs apportés à la cour, la présentation des lettres de créance, l'audience solennelle de l'empereur, la remise des présents et la reconduite de l'ambassade. (*Chine moderne*, Ire partie, p. 211, 218.)

[4] Elles sont étrangères au sujet de notre notice.

[5] La nomination des présidents de l'académie appartient à l'em

Ils rassemblent les candidats[1] qui aspirent aux honneurs académiques et se présentent pour subir l'examen impérial, que l'on nomme 朝考 *tchhao-khao*[2].

Ils annoncent que *tel* jour, à *telle* heure, le chef de l'État ouvrira le concours dans la salle du trône 保和殿 *pao-ho-thièn*[3].

Ils soumettent à l'approbation de l'empereur,

1° La matière du MÉMOIRE 論 *lun* ou de la dissertation que les candidats doivent composer[4]: la matière de ce mémoire est fournie par la politique ou la science du gouvernement;

2° Le sujet de l'INSTRUCTION MORALE 詔 *tchao* ou du discours pour engager au bien, que les aspirants doivent écrire: ce discours est une espèce de sermon;

3° Le texte de la PARAPHRASE 疏 *sou* qu'ils doivent

pereur; mais l'empereur ne peut les choisir que parmi les ministres d'État (*ta-hio-sse*), les présidents et les vice-présidents des ministères (*chang-chou-chi-lang*). (*Taï-thsing-hoaï-tièn*, liv. LV, fol. 1 r.)

[1] Ces candidats sont des docteurs (*tsin-sse*) de la classe de ceux qui se consacrent entièrement à l'étude et n'exercent aucun emploi administratif. Ils sont examinés par le président ou le vice-président du ministère des rites, qui a la direction générale de l'instruction publique. (Éd. Biot, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique et de la corporation des lettrés*, p. 515.)

[2] C'est l'examen qui a été institué, comme on l'a vu, par le fondateur des Soung, vers l'an 968.

[3] Il y en a deux autres, le *taï-ho-tièn* et le *tchoung-ho-tièn*.

[4] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 1 r.

faire : ce texte est toujours pris dans les livres sacrés *King;*

4° Le thème sur lequel ils doivent composer la PIÈCE DE VERS 五言全韻 *'ou-yĕn-pă-yun'*, ainsi nommée parce que chaque strophe de cette pièce renferme huit vers qui riment entre eux, chaque vers cinq mots ou cinq monosyllabes.

Ils font partie du grand jury d'examen, dont l'empereur est le chef.

Dès que le concours est terminé, ils introduisent à l'audience de l'empereur 引見, pour attendre sa décision, tous les docteurs qui ont concouru [1].

Ils les rangent dans l'ordre suivant :

1° Ceux qui sont du sang impérial ;

2° Ceux qui sont Tartares Mandchous ;

3° Ceux qui sont Mongols ;

4° Ceux d'entre les docteurs chinois qui appartiennent aux huit bannières [2] ;

5° Ceux de Tchĭ-lĭ' ;

6° Ceux du pays de Foung-thièn (Moukden) ;

7° Ceux du Kian-sou ;

8° Ceux du 'An-hoeï ;

9° Ceux du Kiang-si ;

10° Ceux du Tchĭ-kiang ;

11° Ceux du Fŏu-kièn ;

[1] Sans distinction des candidats qui doivent ou ne doivent pas être proclamés membres de l'académie des han-lin. (*Tai-thsing-hoei-tièn*, liv. LV, fol. 1 r.)

[2] C'est-à-dire les fils des militaires. Ils sont inscrits sur des registres que l'on nomme *hiun-tsï* « registres de l'armée. »

12° Ceux du Hou'-pĕi;
13° Ceux du Hou'-nan;
14° Ceux du Ho-nan;
15° Ceux du Chan-toung;
16° Ceux du Chan-si;
17° Ceux du 'Chen-si;
18° Ceux du Kan-soŭ;
19° Ceux du Sse'-tchhouèn;
20° Ceux du 'Kouang-toung;
21° Ceux du 'Kouang-si;
22° Ceux du Yun-nan;
23° Ceux du Koueï'-tcheou[1].

Ils remettent eux-mêmes aux candidats élus le bonnet et la ceinture des académiciens[2].

Ils informent du résultat du concours,

1° Les *tièn-pŏu* ou les archivistes de l'académie, chargés d'inscrire d'office sur un registre particulier les noms des *chou'-kĭ-sse'* ou des nouveaux académiciens;

2° Les *ti-thiao* ou les économes de l'académie, afin que chaque membre élu reçoive la subvention à laquelle il a droit.

Après avoir proclamé le manifeste impérial, ils introduisent les nouveaux académiciens ou les *chou'-kĭ-sse'* dans l'école préparatoire qui leur est affectée et que l'on nomme aujourd'hui, comme sous les

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 1 v.

[2] A peu près comme le maire de Péking remet à chaque licencié le chapeau, la robe et les bottines, dont il est parlé dans le code des examens publics et des concours.

Ming, *chou'-tchang-'kouan* 得旨乃送庶吉士於庶常館, pour y faire un stage de trois années, avant d'être nommés académiciens titulaires [1].

Ils désignent parmi les *choŭ-kĭ-ssé* les expéditionnaires de l'académie, c'est-à-dire ceux qui doivent se mettre en état de faire des copies officielles.

Quand le stage des *chou'-kĭ-ssé* est terminé, ils introduisent à l'audience de l'empereur, pour être nommés académiciens titulaires ou pour être promus à une charge, tous les académiciens stagiaires, qui ont subi honorablement un dernier examen que l'on appelle 御試 *iu'-chĭ* [2].

Ils dirigent et surveillent les travaux des académiciens.

Dans les questions administratives et dans un grand nombre d'affaires, ils sollicitent, pour être publiés, les AVIS de l'académie, avis qui font de ce corps politique et savant le flambeau de l'administration.

La veille du jour où l'empereur doit visiter l'académie des han-lin 皇帝幸院前期, ils se joignent aux grands corps de l'État pour diriger les préparatifs de la cérémonie [3].

Ils se concertent avec le ministère des rites, l'intendance de la maison impériale 內務府 *neï-wou-'fou*, l'intendance de la musique 樂部 *yŏ-pou* et

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 1 v. — [2] *Ibid.* liv. LV, fol. 2 v. — [3] *Ibid.* liv. LV, fol. 2 r.

l'intendance du cérémonial de la cour 鴻臚寺 *houng-lou-sse.*

Ils ordonnent qu'on élève dans la grande salle de l'académie un trône pour l'empereur 設寶座, un trône aux deux côtés duquel ils font étendre les nattes destinées aux ROIS 王大臣, c'est-à-dire aux principaux membres de la famille impériale.

Ils font étendre, *au bas des degrés du trône*, les nattes destinées aux fonctionnaires de l'État[1].

Ils invitent l'empereur à monter sur son trône, lorsque l'empereur entre dans la grande salle pour y recevoir les hommages des princes du sang, des ministres et des fonctionnaires de l'État.

Quand le souverain offre le thé 皇帝進茶, la collation 進饌 ou le vin 進酒, ils jouissent du privilége d'exécuter le cérémonial d'usage, après les membres de la famille impériale.

Revêtus de leurs plus beaux ornements, ils accompagnent l'empereur jusqu'au delà du King-tchheng ou de la ville tartare, quand l'empereur sort de la capitale; quand il y rentre, ils vont au-devant de lui jusqu'au *Tso-ngan-men* ou jusqu'à la porte gauche de la Paix[1].

Comme pontifes,

Ils fixent la liturgie et les observances que l'on doit suivre dans les sacrifices de la capitale et des

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 3 r. — [2] *Ibid.* liv. LV, fol. 4 r.

provinces, sacrifices dont quelques-uns sont réglés par l'académie des han-lin [1].

Ils offrent eux-mêmes dans les temples de la capitale tous les sacrifices qu'ils jugent à propos d'y faire.

Ils examinent attentivement les formules d'oraison 祝文 *chŏu-wen* que l'académie compose, et que les *orateurs* impériaux récitent à haute voix, quand on offre les sacrifices du premier ordre.

Deux fois par an, au printemps et en automne (avant que l'empereur, comme souverain pontife, interprète les livres sacrés dans la grande salle nommée *Wen-hoa-thièn*'), ils lui présentent une liste de candidats, parmi lesquels celui-ci choisit les *orateurs* impériaux tartares et les *orateurs* impériaux chinois, dont les fonctions consistent à solliciter l'interprétation d'un passage des *King*, à recevoir respectueusement et à proclamer dans les deux langues (mandchoue et chinoise) la décision impériale, ou, si l'on veut, pontificale. C'est la cérémonie religieuse que l'on nomme 經筵 *king-yèn* [2].

§ 3. TRAVAUX DES ACADÉMICIENS TITULAIRES.

Voici la nomenclature des travaux réservés aux académiciens titulaires :

[1] G. Pauthier, *Chine moderne*, p. 143.

[2] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 2 r. Le *king-yèn* est, à proprement parler, un concile; on en tient deux chaque année.

Service ordinaire.

1° Les projets de loi ou de règlements par lesquels l'empereur manifeste sa volonté. Ces actes de l'autorité souveraine, comme on le verra tout à l'heure, sont principalement,

Ou des ordonnances 制 *tchï*';
Ou des décrets 詔 *tchao*';
Ou des proclamations 誥 *kao*';
Ou des lettres patentes 勅 *tchhï*.

2° Les prières 說文 *chŏu-wen* que l'on récite dans les sacrifices, tant du premier ordre que du deuxième et du troisième; ces prières sont consacrées par l'usage. Il existe d'ailleurs un formulaire 常式 dont on s'écarte rarement[1].

3° Les morceaux d'éloquence 文章 *wen-tchhang* et les pièces de poésie 賦詩 *fou*'-*chi* que l'on récite dans les fêtes.

4° Les compliments de félicitation ou de condoléance que l'académie adresse à l'empereur.

5° Les épithalames, à l'occasion du mariage des princes et des princesses du sang.

6° Les oraisons funèbres des empereurs, des impératrices et des membres de la famille impériale.

7° Les épitaphes ou les inscriptions 碑文 *pi-wen* que l'on met sur les tablettes des mandarins dé-

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 7 r.

cédés, toutes les fois que l'on accorde à ces mandarins un titre honorifique posthume 謚 *chi'*[1].

8° Les inscriptions particulières que l'on met sur les tablettes des patrons institués *canoniquement* par l'empereur[2]. On nomme ces inscriptions 諭祭文 *iu-tsĭ-wen*.

Service extraordinaire.

Les ouvrages d'érudition et de haute littérature publiés par le gouvernement.

§ 4. TRAVAUX DES ACADÉMICIENS STAGIAIRES.

On vient de voir que l'empereur manifeste sa volonté par une ordonnance, *tchi'*; ou par un décret, *tchao'*; une proclamation, *kao'*; ou par des lettres patentes, *tchhĭ*. Mais la forme des ordonnances, des décrets, des proclamations et des lettres patentes doit être arrêtée d'avance et clairement déterminée 皆先期撰擬. Nous le répétons, c'est l'académie qui les prépare, qui en fait des copies, et,

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 7 r.

[2] L'empereur, comme souverain pontife, institue canoniquement les patrons; cependant, comme je l'ai montré, dans mes *Recherches sur les institutions municipales de la Chine*, le souverain pontife n'intervient pas toujours directement; le peuple alors préconise un personnage et choisit lui-même son patron. (Voyez *Recherches sur les institutions municipales de la Chine*, p. 150; voyez aussi le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 7 r.)

par l'autorité de sa jurisprudence, participe en quelque sorte de la puissance souveraine.

Chez nous, aux termes du décret du 25 janvier 1852, le Conseil d'état, sous la direction du chef de l'empire, rédige les projets de loi; trois conseillers en soutiennent la discussion devant le sénat et le corps législatif. A la Chine, tout projet de loi est soumis au conseil général 軍機處 *kiun-ki-tchou*[1], quelquefois au conseil des ministres ou au cabinet 內閣 *neï-kŏ*. Il y a néanmoins cette différence, que les deux chanceliers chinois, intermédiaires obligés entre les conseils et l'académie, ne sont pas chargés, comme les trois conseillers français, d'en soutenir la discussion; car dans le conseil des ministres (*neï-kŏ*), comme au conseil général (*kiun-ki-tchou*), on ne discute pas; on n'y parle même pas, puisque toutes les affaires y sont traitées par écrit. De même que les Égyptiens, dont parle Bossuet, les Chinois semblent craindre la fausse éloquence, « qui éblouit les esprits, émeut les passions. »

[1] Expression difficile, sur le sens de laquelle on pourrait se méprendre. M. Bridgman en a donné l'intelligence; voici comment il s'exprime : « General council is rather an equivalent for, than a translation of the phrase Kwan-ki'-chü' (Kiun-ki'-tchou) : ch'ü (tchou) means a place, and here denotes a court or council, including all those servants of the emperor who are appointed to deliberate on the machinery of the army. The general government of this country partakes more of the military character than of the civil; and hence Kwan (Kiun), army, is used as an equivalent for state; and machinery of the army, instead of council of state or general council of the nation. » (Bridgman, *A chinese Chrestomathy in the Canton dialect*, p. 573.)

Voici, d'après le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, comment on fait les lois dans le Céleste Empire.

« La salle où le grand conseil s'assemble 軍機堂 est située près de la porte *Loung-tsoung-men* (Porte des ancêtres éminents). Chaque jour les ministres d'État, membres du conseil 軍機大臣 s'y rendent entre cinq et six heures du matin. Après que les affaires ont été expédiées et que les eunuques de service 內奏事太監 ont communiqué les ordres de l'empereur, chaque ministre d'État se retire immédiatement. Il n'y a point d'heures fixes pour les audiences impériales. Tantôt l'empereur ne convoque le conseil qu'une fois par jour, tantôt plusieurs fois. Quand les membres du conseil arrivent en présence de l'empereur, ils étendent par terre une natte, et obtiennent de sa majesté la permission de s'asseoir. Ensuite les projets de loi (préparés par l'académie) sont soumis à chaque membre ou ministre d'État, qui reçoit en même temps un certain nombre de tablettes oblongues (fabriquées avec du bambou) 簽 *thsièn*, sur lesquelles sont inscrites à l'avance diverses propositions. Chaque tablette en contient une. S'il y a deux propositions sur un même sujet, on les transcrit chacune sur une tablette différente; s'il y en a trois, on fait trois tablettes; s'il y en a quatre, on en fait quatre. Chaque membre du conseil donne son avis, avant que l'empereur ait fait connaître sa volonté, en lui présen-

tant respectueusement avec les deux mains, et à genoux, la tablette (sur laquelle est inscrite la proposition qui lui paraît préférable); puis retourne à sa place, pour y attendre la décision souveraine [1].

Chez nous, le Conseil d'état ne présente qu'un projet de loi sur une affaire. A la Chine, l'académie doit nécessairement en présenter plusieurs. Si les académiciens titulaires préparent et rédigent les projets de loi, les académiciens stagiaires les expédient. Ceux-ci, introduits dans l'école pratique (*chou-tchang-kouan*) pour y faire un stage de trois années, sont immédiatement divisés par séries. Le chancelier chinois, président de l'académie, choisit parmi les *chou'-kï-sse'* âgés de moins de trente ans, ou de trente ans au plus, dix expéditionnaires qui doivent s'appliquer plus que les autres à la calligraphie [2]. Il paraît que dans les provinces méridionales de la Chine les belles mains sont assez rares et que l'on s'y néglige passablement sur l'écriture ou l'art de tracer les caractères; car on lit dans le *Taï-thsing-hoeï-tièn* qu'aucun académicien, originaire du Sse'-tchouen, du 'Kouang-toung, du 'Kouang-si, du Yun-nan et du Koueï-tcheou ne peut être nommé expéditionnaire du premier ordre ou calligraphe [3]. Cette fonction, du reste, ne laisse pas que d'être instructive; au bout d'un certain temps, on met la capacité des expédi-

[1] Ce curieux passage du *Taï-thsing-hoeï-tièn* a déjà été traduit en anglais par M. Bridgman, et en français par M. G. Pauthier. (Voyez *A chinese Chrestomathy in the Canton dialect*, p. 573.)

[2] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 1 v.

[3] *Ibid.* liv. LV, fol. 1 v.

tionnaires à l'épreuve ; on leur confie des travaux de rédaction, par exemple des projets d'ordonnances, de décrets ou de lettres patentes.

Il faut, en outre, que les *chou'-kĭ-sse'* concilient l'amour des lettres avec l'esprit des affaires. Afin qu'ils ne deviennent pas inhabiles par défaut de pratique, il existe pour les *chou'-kĭ-sse'* tartares un cours de poésie mandchoue, pour les *chou'-kĭ-sse'* chinois un cours de poésie chinoise. Ces cours, faits par les deux professeurs dont j'ai déjà parlé (cf. § 1) paraissent obligatoires. Regardés avec raison comme les élèves de l'académie, les *chou'-kĭ-sse'* sont astreints à composer chaque mois une de ces pièces de poésie (*fou'-chi*) que l'on récite dans les fêtes et un de ces morceaux que l'on nomme *'ou-yèn-pă-yun'* [1]. Quand le stage est terminé, les élèves quittent l'école et subissent un dernier examen.

On peut donc énumérer maintenant toutes les épreuves auxquelles le *chou'-kĭ-sse'* ou l'académicien stagiaire s'est volontairement soumis, avant d'être proclamé académicien titulaire. Ce sont, 1° l'examen du district, *kien-'khao*, ou l'examen préparatoire du premier degré, qui ne confère aucun grade ; 2° l'examen du département ou de l'hôtel de ville, *'fou-'khao*, c'est-à-dire l'examen préparatoire du deuxième degré, qui constate la capacité requise pour subir l'examen définitif ; 3° l'examen de la chancellerie, *youèn-'khao*, ou l'examen qui confère le baccalauréat ; 4° les concours généraux, *hoeï-chi*, pour les grades

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 8 v.

supérieurs; 5° le grand examen impérial, *tchhao-khao*, qui confère le titre d'académicien stagiaire; 6° enfin le dernier examen, *iŭ-chi*, qui confère le titre d'académicien titulaire.

Il est difficile de décider si le titre d'académicien, après de pareilles épreuves, peut rendre un homme heureux. Trop souvent le candidat, proclamé à trente ans membre de l'académie, n'atteint le but de son ambition qu'exténué par le travail et les veilles. Quelques-uns parviennent à rétablir leur santé; mais d'autres, en grand nombre, finissent par s'éteindre après avoir traîné une vie languissante. Cette faiblesse ordinaire de leur complexion devient une source inépuisable de sarcasmes dont on accable en Chine les pauvres académiciens.

§ 5. FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES HISTORIOGRAPHES EE LA COUR.

L'histoire est un enseignement; de là vient que les Chinois en font tant de cas. Ils la placent après les *King*, ou livres sacrés, dans un rang supérieur à la philosophie, à l'astronomie, à la médecine, à la poésie, à ce que nous nommons en Europe la littérature [1]. Je crois que l'institution des historiographes

[1] Les bibliographes admettent quatre classes principales, à savoir : les King, l'histoire, les sciences et les arts, les belles-lettres, puis quarante-quatre subdivisions ou sections bibliographiques. Il y a dix sections pour la première classe, *quinze* pour la seconde, quatorze pour la troisième, et cinq pour la quatrième. (Voy. notre *Siècle des Youèn*; *Journal asiatique*, série IV, vol. XV.)

est aussi ancienne à la Chine que la monarchie; mais rectifions d'abord une méprise dans laquelle on se laisse entraîner. Les historiographes, dans le service ordinaire, ne sont pas chargés d'écrire l'histoire, mais de fournir aux historiographes futurs les pièces authentiques, d'après lesquelles ceux-ci devront écrire l'histoire de la dynastie. Après une catastrophe, une invasion étrangère, une révolution, quand la dynastie a cessé d'occuper le trône, c'est *la commission historique, nommée par le fondateur d'une dynastie nouvelle*, qui recueille et met en œuvre les matériaux laissés par les historiographes de la dynastie précédente, qui coordonne les faits, compose les annales; c'est à cette commission qu'il appartient de rechercher les motifs des actions, de prononcer des jugements sur les vertus ou les vices des principaux personnages de la dynastie éteinte, sur les causes de son élévation, de sa prospérité et de sa chute.

Puisque l'histoire générale commence par l'histoire de la cour, il est nécessaire qu'il y ait dans le palais impérial des historiographes particuliers. Nous avons distingué (§ 1) les historiographes de la cour, *khi-kiu-tchou'-kouan*, au nombre de vingt-deux, des historiographes de l'empire, *koüe-sse-kouan*, dont le nombre est illimité. On trouve toujours quatre historiographes de service dans le palais impérial. S'il n'y en avait qu'un seul, celui-ci pourrait faire dire à l'empereur ce qu'il n'a pas dit, ou lui attribuer ce qu'il n'a pas fait. Voici, d'après le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, comment ils remplissent leurs fonctions :

Service intérieur ou service du palais.

Toutes les fois qu'il y a des assemblées dans le palais impérial, les historiographes de service restent à côté de l'empereur, pour prendre note de ce qu'il dit ou de ce qu'il fait[1].

Ils assistent à toutes les audiences, ordinaires ou solennelles, à toutes les cérémonies, sans en excepter une seule, à tous les festins, à tous les examens.

Chaque historiographe de service a sa place marquée :

Dans le *Taï-ho-tièn* 太和殿 ou la salle de la *souveraine concorde*, lorsque l'empereur y vient le premier jour de l'an, pour recevoir les félicitations d'usage, lorsqu'il s'y rend au solstice d'hiver ou au jour anniversaire de sa naissance ; lorsqu'on y donne un festin ; lorsque le commandant en chef d'une armée y prend congé de l'empereur ; lorsqu'on y examine les *choû-kĭ-sse'* ou les académiciens stagiaires ; lorsque le souverain y reçoit les ambassadeurs des royaumes étrangers[2] ;

Dans le *Tchoung-ho-tien* 中和殿 ou la *salle de la moyenne concorde*, lorsque l'empereur y vient pour examiner, 1° avant les sacrifices, les formules d'oraisons et les prières (*chŏu-wen*) composées par les académiciens ; 2° avant la grande cérémonie du labourage, les grains et les instruments aratoires que

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 9 r. — [2] *Ibid.* liv. LV, fol. 9 r. et v.

l'on y destine; 3° le tableau généalogique de la famille impériale;

Dans le *Pao-ho-tièn* 保和殿 ou la *salle de la concorde protectrice*, lorsque l'empereur s'y rend pour examiner les docteurs (*tsin-sse*) qui aspirent au titre académique, ou pour recevoir les ouvrages que l'académie lui présente.

Service extérieur.

Les historiographes de la cour accompagnent l'empereur :

Quand il se rend dans le *Khièn-thsing-koung* 乾清宮 ou le *palais de la pureté céleste*, pour distribuer des récompenses aux fonctionnaires de l'État, ou pour célébrer une fête [1];

Quand il se rend dans le *Wen-hoa-tièn* 文華殿 ou la *salle des conciles*, dans le *Wen-youèn-kŏ* 文淵閣 ou la *bibliothèque*, pour interpréter les livres sacrés [2];

Quand il se rend dans le temple de Confucius, à l'académie ou au collége impérial (*Kŏue-ʿtseu-kièn*) [3];

Quand il visite les tombeaux de la famille impériale;

Quand il sacrifie, comme souverain pontife, dans les temples de la capitale;

Enfin, quatre historiographes restent attachés à la

[1] *Taï-thsing-hoei-tièn*, liv. LV, fol. 9 v. — [2] *Ibid.* liv. LV, fol. 10 r. — [3] *Ibid.* liv. LV, fol. 12 r.

personne de l'empereur quand il se rend à Youèn-ming-youèn, sa résidence d'été.

Généralement, l'historiographe de la cour doit rapporter un fait, toutes les fois que ce fait offre un exemple ou une leçon, traiter les affaires publiques avant les particulières. S'il parle des actes du gouvernement ou des documents soumis à l'empereur, il faut qu'il les énumère dans l'ordre suivant :

Les actes qui émanent de l'autorité impériale 上諭;

Les documents fournis par les départements ministériels 部本;

Les documents apportés par le service des dépêches 通本 etc. etc.[1]

Le *Taï-ihsing-hoeï-tièn* entre à ce sujet dans une foule de détails. Je ne puis m'y arrêter; mais je remarquerai que, relativement à la préséance, les grands corps de l'État se classent dans l'ordre suivant :

1° Le conseil des ministres ou le cabinet (*Neï-kŏ*);

2° Le ministère de la famille impériale (*Tsoung-lin-'fou*);

3° L'académie impériale des han-lin (*han-lin-youèn*);

4° Le ministère des offices (*li-'pou*);

5° Le ministère des finances (*hou-pou*);

6° Le ministère des rites (*li-pou*);

7° Le ministère de la guerre (*ping-'pou*);

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 11 v.

8° Le ministère de la justice (*hing-pou*);

9° Le ministère des travaux publics (*koung-pou*).

10° Le tribunal des censeurs (*tou-tcha-youèn*);

11° La surintendance des affaires étrangères (*li-fan-youèn*);

12° La chambre des requêtes (*thoung-tching-sse*);

13° La cour d'appel (*ta-li-sse*)[1].

Ainsi l'académie se trouve placée au troisième rang.

« Il est d'usage, dit un écrivain célèbre, M. de Châteaubriand, de tenir un registre secret sur lequel est inscrit, heure par heure, tout ce que dit, fait et ordonne un pape pendant la durée de son pontificat. » A la Chine, l'historiographe du palais inscrit sur une feuille volante tout ce que le souverain dit, fait ou ordonne : c'est ce qu'on appelle son compte rendu, son rapport 記注. Après l'avoir signé et daté, sans le communiquer à ses collègues, l'historiographe le jette dans un tronc ou coffre en fer 乃匭而藏焉[2]. Chaque mois on ouvre le coffre; on recueille tous les rapports; on en coud les feuillets et on en fait deux registres 每月分作二冊. A la fin de l'année, ces registres, au nombre de vingt-quatre, sont vérifiés, arrêtés et timbrés par les chanceliers, présidents de l'académie impériale, puis transmis au cabinet, puis déposés aux archives 送於內閣

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 11 v. [2] — *Ibid.* liv. LV, fol. 12 r.

而貯諸庫. Voilà des faits authentiques et mieux constatés que celui dont parle M. de Châteaubriand.

§ 6. FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES HISTORIOGRAPHES DE L'EMPIRE.

Les historiographes, ai-je dit, se bornent à recueillir les pièces authentiques, d'après lesquelles la commission nommée par le fondateur d'une dynastie nouvelle entreprend de rédiger l'histoire générale de la dynastie éteinte. Cette commission n'est pas simplement l'écho des anciens historiographes et ne se croit pas dans l'obligation de répéter, caractère par caractère, ce qu'ils ont écrit. Si elle trouve dans quelque mémoire un panégyrique au lieu d'une censure, elle ne tient aucun compte du panégyrique. En un mot, elle doit, pour parvenir à la connaissance de la vérité, examiner avec soin, discuter tous les témoignages. Mais de quel ordre sont ces témoignages? Quelles en sont la nature et la forme? Où les trouve-t-on? Restent-ils cachés dans les archives, comme les mémoires des historiographes du palais ou les produit-on au grand jour? Le *Thaï-thsing-hoeï-tièn* répond à ces questions.

L'histoire authentique de la Chine est fondée sur quatre ordre de témoignages, à savoir :

1° L'histoire de la dynastie ou des souverains, *Pen-kï* 本紀;

2° Les mémoires, *Tchouèn* 傳;

3° La statistique, *Tchï* 志;

4° Les tableaux synoptiques, *Piao* 表 [1].

L'histoire de la dynastie est ouverte par l'histoire de son fondateur; on a vu, dans la section précédente, comment elle se compose et comment elle se transmet à la postérité. Je ne parlerai ici que des mémoires de la statistique et des tableaux synoptiques.

Il y a onze espèces de mémoires. Le *Taï-thsing-hoeï-tièn* en fournit le catalogue, ce sont :

1° Les mémoires concernant les ministres du cabinet, *Ta'-tchhin-tchhouèn;*

2° Les mémoires concernant les sages de la dynastie, *Tchoung-i'-tchhouèn* [2];

3° Les mémoires concernant la corporation des lettrés, *Jou-lin-tchhouèn;*

4° Les mémoires concernant les écrivains célèbres, *Wen-youèn-tchhouèn;*

5° Les mémoires concernant les magistrats intègres, *Siun-li'-tchhouèn;*

6° Les mémoires concernant les particuliers qui ont été le modèle des vertus domestiques, *Hiao'-yéou-tchhouèn* [3];

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 12, 13 et 14.

[2] Morrison explique ainsi le mot composé *tchoung-i*, dont on fait un usage très-fréquent dans les livres : « Honest and eminently devoted to right principles, without regard to consequences. » Il n'est question dans cette phrase que des sages de la Chine, auxquels le gouvernement rend un culte. (Voyez nos *Recherches sur les institutions municipales de la Chine*, p. 154 et suiv.)

[3] Particulièrement de la piété filiale.

7° Les mémoires concernant les femmes célèbres, *Lïe-'niu-tchhouèn* [1];

8° Les mémoires concernant les chefs des tribus indigènes, *'Thou-sse'* [2];

9° Les mémoires concernant les pays situés au delà des frontières, *Sse'-ï-tchhouèn;*

10° Les mémoires concernant les ministres d'État qui ont été fidèles à la politique du gouvernement, *Eul'-tchhin-tchhouèn;*

11° Les mémoires concernant les ministres d'État qui ont été hostiles à cette politique, *Nï-tchhin-tchhouèn* [3].

La statistique générale de l'empire se partage en quatorze branches et s'applique,

1° A l'astronomie, *Thièn-wen-tchi;*

2° A la météorologie, *Chi-hièn-tchi;*

3° Aux rites, *Li-tchi;*

4° A l'art militaire, *Ping-tchi;*

5° A la législation pénale, *Hing-tchi;*

6° A la musique, *Yŏ-tchi;*

[1] Voyez nos *Recherches sur les institutions municipales de la Chine*, p. 156 et 157.

[2] « Dans les parties montagneuses de l'empire, et surtout dans les provinces de l'ouest, il subsiste encore un assez grand nombre de tribus qui n'ont éprouvé qu'imparfaitement l'influence des institutions chinoises, et qui appartiennent, selon toute apparence, à la population aborigène de ces provinces, en partie subjuguée et modifiée par les Chinois des provinces septentrionales et centrales. Il y a des restes de ces peuples dans plusieurs provinces, notamment dans le Sse-tchhouèn, le Yun-nan et le Hou-nan. » (Abel-Rémusat, *Coup d'œil sur la Chine et sur ses habitants.*)

[3] Voyez le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LV, fol. 12, 13; voyez aussi G. Pauthier, *Chine moderne*, Ire partie, p. 273.

7° A l'éloquence, *I-wen-tchi;*

8° A la géographie, *Ti'-'li;*

9° Aux rivières et aux canaux, *Ho-khiu-tchi';*

10° Aux chaises à porteurs et aux vêtements, *Yu-fŏu-tchi';*

11° Au cérémonial de la cour et de la société, *I-wei'-tchi';*

12° Aux denrées qui se vendent pour la nourriture des hommes, *Chĭ-ho-tchi';*

13° Aux charges et aux fonctions publiques, *Tchĭ-kouan-tchi';*

14° A la nomination et à la promotion des fonctionnaires, *Tchouèn-'kiu.*

Enfin, les tableaux synoptiques, d'un genre particulier, comprenant, année par année, l'état des services rendus,

1° Par les membres de la famille impériale, *Tsoung-chĭ wang-koung;*

2° Par les princes mongols et les princes mahométans des possessions chinoises, *Moung-'kou-hoeï-pou-wang-koung.*

Ces tableaux énoncent les titres qui leur ont été conférés.

Tels sont les matériaux de l'histoire de la Chine. Les documents du premier ordre sont fournis par les historiographes de la cour, *'kki-kiu-tchou-kouan'* (cf. § 1); mais une loi fondamentale en interdit la publication tant que la dynastie occupe le trône. Les documents du deuxième, du troisième et du quatrième ordre sont fournis par les historiographes de

l'empire, *köue-ssse-kouan* (cf. § 1), et offerts chaque année à l'empereur. Le gouvernement peut les publier; il en publie parfois des extraits.

Suivant un système dont l'invention remonte au IIe siècle avant notre ère, et que l'on attribue au célèbre Ssema-thsièn, tous ces documents s'incorporent dans les annales et en font l'histoire la plus authentique et la plus fidèle qu'il y ait dans le monde.

J'avoue néanmoins que de pareils travaux me semblent à peu près stériles. La connaissance de l'histoire, telle qu'on l'écrit à la Chine, y exige une lecture immense, et cette lecture, qui doit causer un excessif ennui, étouffe l'imagination, écrase la mémoire des étudiants. On veut qu'ils se mettent au courant de nos arts, de notre chimie, de notre physique, de nos mathématiques; mais alors il faut qu'on opère une réforme générale dans le Céleste Empire. Ses habitants renonceront-ils tout d'un coup à des habitudes invétérées? Cela paraîtra peu probable à ceux qui connaissent le caractère chinois.

SECTION III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE DES HAN-LIN, DEPUIS LA DEUXIÈME ANNÉE CHUN-TCHI (1645) JUSQU'À LA SEIZIÈME ANNÉE KIA-KING (1811).

Le catalogue que je présente ici, sans être d'une étendue excessive, embrasse néanmoins, sous des

titres généraux, le cercle entier des travaux académiques à la Chine.

Ces titres généraux sont :

ANTIQUITÉS.

Archéologie.
Histoire des arts.
Iconographie.
Numismatique.

PHILOLOGIE.

Philologie classique.
Philologie mandchoue.
Philologie chinoise.
Philologie comparée.

HISTOIRE.

Chronologie.
Histoire officielle.
Annales.
Histoire des pays tributaires.
Histoire particulière des institutions.
Statistique.
Géographie générale.
Géographie particulière.
Histoire contemporaine.
Bibliographie.
Histoire philosophique.
Actes de l'autorité.

RELIGION.

PHILOSOPHIE.

LÉGISLATION.

ENCYCLOPÉDIES.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Une académie ne pouvant guère s'estimer que par les services qu'elle rend et les ouvrages qu'elle produit, j'ai cru devoir ajouter à ma notice historique sur l'académie des Thsing le catalogue général de ses travaux. On y trouvera les titres, la date et l'étendue des ouvrages qu'elle a mis au jour et qui sont distribués chronologiquement, section par section. A la tête de chaque genre, j'indique le plus succinctement possible si, dans ce genre de composition, l'académie des Tsing s'est soutenue, si elle a rétrogradé ou si elle a fait des progrès.

ANTIQUITÉS.

Archéologie.

L'archéologie a été fondée à la Chine par Liu-ta-fang, de la dynastie des Soung. Son Histoire des antiquités, intitulée *ʿKhao-ʿkou-thou*, est antérieure au *Pŏ-ʿkou-thou*. Avant Ta-fang, on n'aperçoit que des tentatives assez défectueuses en ce genre. Sous les Ming, on cultiva l'archéographie, la numistatique et la paléographie; on écrivit d'excellents ouvrages; mais l'académie des Thsing nous présente un livre supérieur encore, puisqu'on y trouve, dit le *Catalogue abrégé*, avec la description, l'*explication* des monuments[1]. L'ouvrage dont je veux parler a pour titre :

西清古鑑 *Si-thsingʿ-kou-kièn'* « Miroir des antiquités du musée impérial, » 40 livres[2].

Ce magnifique recueil, qui peut être mis en parallèle avec nos plus beaux ouvrages du même genre, fut publié en 1749 (quatorzième année Khièn-loung). On y distingue parmi les antiquités la gravure et la description de quatorze cent quarante-quatre vases, dont plusieurs remontent jusqu'aux premiers temps de la dynastie des Chang (dix-sept cent soixante-six ans avant notre ère)[3].

[1] *Catalogue abrégé* de la bibliothèque impériale de Peking, liv. XII, fol. 17 v.

[2] *Catalogue abrégé*, liv. XII, fol. 17 v.

[3] M. G. Pauthier en a fait graver quelques *fac-simile* réduits, mais

Histoire des arts.

L'académie a discuté, par ordre de dates, les opinions de tous les auteurs qui ont parlé de l'histoire des arts. Ses propres ouvrages, s'en rapportant au *Catalogue abrégé*, contiennent quelques vues nouvelles et des considérations ingénieuses; toutefois, le grand mérite de l'histoire des arts, telle qu'on l'écrit à la Chine, est l'exactitude. Rien n'y paraît oublié; mais les historiens, insistant sur les moindres choses, s'élèvent rarement aux idées générales. On n'y trouve d'ailleurs aucune théorie fondée sur la nature et sur le goût. Nous avons de l'académie des han-lin quatre ouvrages principaux dans ce genre, à savoir :

1° Le 書畫譜 *Chou-hoa'-pou* « Histoire générale de l'écriture et de la peinture, » 100 livres.

Cet ouvrage, écrit par un certain nombre d'académiciens de la classe des lettres, sous la direction de Sun'-yŏ-pan, vice-président du Li-'pou, ou du ministère des rites, fut commencé en 1705 (quarante-quatrième année Khang-hi), achevé et publié en 1708. Voici l'ordre des matières, d'après le *Catalogue abrégé* : Origine de l'écriture; origine de la peinture; état de ces deux arts sous chaque dynastie, à partir de la dynastie des Tcheou; règles particulières à chaque genre; histoire des calligraphes et des peintres célèbres; his-

très-fidèles, qu'il a joints au premier volume de sa *Description de la Chine*. (Voyez les planches 38-44 du Ier volume.)

toire des ouvrages exécutés par des anonymes; travaux ordonnés par l'empereur Khièn-loung[1].

2° Le 國朝宮史 *Koüe-tchhao-koung-'sse* « Histoire des palais impériaux, publiée sous la dynastie actuelle, » 36 livres.

Cet ouvrage parut pour la première fois en 1742 (septième année Khièn-loung). Si l'on y traite du cérémonial des fêtes (*tièn-li*), des palais (*koung-tièn*) où on les célèbre, des dépenses courantes (*king-feï*) que l'entretien de ces palais exige, etc. les derniers chapitres paraissent consacrés à des recherches historiques sur les palais de la dynastie des Tcheou. D'après les catalogues de Khièn-loung, l'ouvrage, corrigé et augmenté, fut réimprimé successivement en 1761 (vingt-sixième année Khièn-loung) et en 1801 (sixième année Kia-king)[2].

3° Le 祕殿珠林 *Pï-tièn'-tchou-lin* « La Forêt des perles du cabinet des antiques, » 24 livres.

C'est la description du cabinet des antiques. L'ouvrage fut publié en 1744 (neuvième année Khièn-loung). On commence par l'histoire des anciennes peintures. Le *Catalogue abrégé* nous apprend que l'on y a fait une classe à part des tableaux représentant des sujets bouddhiques et tao-sse. Après l'histoire des peintures vient l'histoire des monuments écrits, au nombre desquels on remarque le recueil des autographes des empereurs. Les gravures, les dessins sur

[1] *Catalogue abrégé*, liv. XII, fol. 11, r. et v. — [2] *Ibid.* liv. VIII, fol. 13 r.

la soie, les gravures sur pierre, les gravures sur bois, les anciennes planches des *King* et des livres de la haute antiquité sont l'objet des derniers livres[1].

Iconographie.

On a de l'académie un ouvrage de cette espèce; il est intitulé :

皇朝禮器圖式 *Heang-tchhao-'li-khi'-thou-chï* « Modèles figurés des vases, des costumes, des instruments de musique, etc. ou iconographie officielle de la dynastie des Mandchous, » 16 livres.

Ce recueil de gravures, commencé en 1759 (vingt-quatrième année Khièn-loung), fut offert à l'empereur en 1764. On trouve dans les *Antiquités du musée impérial de Khièn-loung* une iconographie ancienne. L'iconographie des Mandchous est imprimée avec autant de magnificence et gravée avec autant de soin.

Numismatique.

Quelques services ont été rendus à la numismatique par l'académie des Thsing, qui a mis au jour un livre digne d'estime à beaucoup d'égards, et dans lequel on peut puiser beaucoup de connaissances historiques et chronologiques; il est intitulé :

錢錄 *Thsièn-lon* « Catalogue des monnaies. »

Cet ouvrage a été publié par l'académie en 1751 (seizième année Khièn-loung). Les treize premiers livres, consacrés à la description des monnaies an-

[1] *Catalogue abrégé*, liv. XII, fol. 11 v.

tiques, offrent un grand intérêt. Elles y sont classées chronologiquement depuis les temps anciens jusqu'à la première année Tsoung-tching, du règne de Hoaï-tsoung-ning-ti des Ming (1268 après J. C.). Il ne faudrait pas chercher dans un ouvrage exécuté par des académiciens chinois un corps de doctrine sur la science des médailles ou l'art monétaire; je crois néanmoins qu'on devrait y trouver une érudition plus sage. Le Catalogue des monnaies des peuples étrangers (*Waï-ïu*) renferme ce qu'il y a de plus curieux pour nous; chaque figure est accompagnée de notes historiques et archéologiques[1].

PHILOLOGIE.

Philologie classique.

C'est en quelque sorte la philologie sacrée des Chinois. Elle embrasse l'explication des *King* et des *Sse-chou*. L'académie, reconnaissant que l'idiome savant, trop concis, parfois énigmatique des King, est un idiome impénétrable pour le commun des Chinois, forma le projet de mettre à la portée des esprits simples, non-seulement les livres canoniques, mais encore les livres classiques de l'école de Confucius. Pour y parvenir, elle tenta de nouveaux procédés; de là les *Ji-kiang* ou « Lectures journalières. » Ce sont de très-utiles, mais très-ennuyeux ouvrages, qui consistent dans la paraphrase, en style vulgaire,

[1] *Catalogue abrégé*, liv. XII, fol. 11 r.

d'un livre canonique ou d'un livre classique. Assurément, l'académie n'a pas vaincu toutes les difficultés. C'est ainsi, par exemple, que les expressions abstraites des *King* et des *Sse-chou* restent encore susceptibles d'équivoque et d'arbitraire quand on a lu les paraphrases; néanmoins, on trouve dans celles-ci une explication des anciens livres sous des formes tout à fait nouvelles et qui ont, en général, plus de clarté.

Les ouvrages de cette espèce publiés par l'académie sont au nombre de dix-huit, à savoir :

1° Le 易經通註 *I-king-thoung-tchou'* « Commentaire perpétuel sur le I-king, » 4 livres.

Cet ouvrage, commencé en 1656 (treizième année Chun-tchi), fut offert à l'empereur, en 1658, par Fou I-siên, président de la commission. Le *I-king-thoung-tchou'*, d'après le *Catalogue abrégé*, n'est autre chose que le *Young-lo-ĭ-king* corrigé et augmenté [1].

2° 日講四書解義 *Jĭ-'kiang-sse'-chou-kiai-i* « Lectures journalières ou paraphrase des quatre livres classiques, » 26 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1677 (seizième année Khang-hi), par une commission dont Koulena, académicien mandchou, était le président [2].

3° Le 日講書經解義 *Jĭ-'kiang-chou-king-'kiai-i* « Lectures journalières ou paraphrase du livre des annales, » 13 livres.

[1] *Catalogue abrégé*, liv. I, fol. 20 v. — [2] *Ibid.* liv. IV, fol. 9 r.

Cet ouvrage fut publié en 1680 (dix-neuvième année Khang-hi)[1].

4° Le 日講易經解義 *Jĭ-'kiang-ĭ-king-'kiai-ĭ* « Lectures journalières ou paraphrase du I-king, » 18 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1683 (ving-deuxième année Khang-hi), par un comité dont l'académicien 'Nieou-'niéou était le président. La préface est de l'empereur Khang-hi[2].

5° Le 春秋傳說彙纂 *Tchun-thsiéou-tchouèn-choŭe' louĭ'-'tsouan* « Choix d'opinions sur les commentaires du Tchun-thsiéou, » 38 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1698 (trente-huitième année Khang-hi), par l'académie des han-lin[3].

6° Le 周易折中 *Tcheou-ĭ-tchĭ-tchoung* « Opinions impartiales et décisives sur le I-king de Tchéou-koung, » 22 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1715 (cinquante-quatrième année Khang-hi), par une commission dont Li-kouang-ti était le président. Les auteurs, dit le *Catalogue abrégé*, y montrent une grande indépendance et ne s'attachent pas aux opinions particulières d'une école[4]. »

7° Le 月令輯要 *Yŭei-ling-tsĭ-yao* « Principes généraux du Yŭei-ling (chapitre du Li-ki).

Ce petit ouvrage, exécuté sur le plan du *Yūei-*

[1] *Catalogue abrégé*, liv. II, fol. 8 v. — [2] *Ibid.* liv. I, fol. 21 r. — [3] *Ibid.* liv. III, fol. 15 r. — [4] *Ibid.* liv. I, fol. 21 r.

ling, de Hoang-tao-tcheou, de la dynastie des Ming, fut publié, en 1715 (cinquante-quatrième année Khang-hi), par une commission académique.

8° Le 書經傳說彙纂 *Chou-king-tchouèn-choüe-loui-'tsouan* « Choix d'opinions sur les commentaires du Chou-king, » 24 chapitres.

Cet ouvrage fut publié, en 1721 (soixantième année Kkang-hi), par une commission dont le président était Wang-hïo-ling. L'empereur Khang-hi en a composé la préface.

9° Le 詩經傳說彙纂 *Chi-king-tchouèn-choüe-loui'-'tsouan* « Choix d'opinions sur les commentaires du Chi-king, » 14 chapitres.

Cet ouvrage fut commencé, par un comité académique, sous la direction de Wang-houng-sin, président du *hou-pou* ou du ministère des travaux publics, en 1721 (soixantième année Khang-hi). La préface, qui est de l'empereur Young-tching, forme deux chapitres. L'ouvrage a été achevé en 1726 [1].

10° Le 孝經集註 *Hiao'-king-tsï-tchou'* « Examen critique des commentaires sur le *Hiao'-king* (livre de la piété filiale), » 1 livre.

Ce petit ouvrage fut composé par l'empereur Young-tching et publié par la direction générale en 1726 (cinquième année Young-tching). Young-tching n'a pas fait, comme Hiouèn-thsoung, un commentaire sur le Hiao'-king, mais un examen critique de tous les commentaires [2].

[1] *Catalogue abrégé*, liv. II, fol. 19 r. — [2] *Ibid.* liv. III, fol. 15 r.

11° Le 日講春秋解義 *Ji-'kiang-tchun-thsiéou-'kiai-i'* « Lectures journalières ou paraphrase du Tchun-thsiéou, » 64 livres.

C'est le Tchun-thsiéou, tel qu'il fut expliqué par Khang-hi et Young-tching dans les conférences, que l'on nomme *King-yèn*. L'ouvrage fut publié par l'académie en 1728 (septième année Young-tching).

12° Le 日講禮記解義 *Ji-'kiang 'li-ki' 'kiai-i'* « Lectures journalières ou paraphrase des *'Li-ki'*, » 26 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1736 (première année Khièn-loung).

13° Le 周官義疏 *Tcheou-kouan i'-sou* « Explications du *Tcheou-li* ou du Rituel de la dynastie des Tcheou, » 48 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1748 (treizième année Khièn-loung). On y trouve, chose assez curieuse, les commentaires du célèbre réformateur Wang-ngan-chï [1].

14° Le 儀禮義疏 *I-'li i'-sou* « Explications du *I'-'li*, » 48 livres.

Cet ouvrage fut publié par l'académie en 1748 (treizième année Khièn-loung) [2].

15° Le 禮記義疏 *'Li-ki' i'-sou* « Explication du *Li-ki*, » 82 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1748 (treizième année

[1] *Catalogue abrégé*, liv. II, fol. 26 r. — [2] *Ibid.* liv. II, fol. 29.

Khièn-loung.) On y trouve une excellente critique du Li-ki [1].

16° Le 周易述義 *Tcheou-ï chŭ-ï* « Sens traditionnel du *I-king* de Tcheou-koung, » 10 livres.

Cet ouvrage fut publié par l'académie en 1755 (vingtième année Khièn-loung) [2].

17° Le 詩義折中 *Chi-ï tchi-tchoung* « Opinions impartiales et décisives sur le sens du *Chi-king*, » 20 livres.

C'est, d'après le *Catalogue abrégé*, le meilleur ouvrage qui existe sur le *Chi-king* [3].

18° Le 春秋直解 *Tchun-thsiéou tchĭ-'kiai* « Explication exacte du *Tchun-thsiéou*, » 16 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1758 (vingt-troisième année Khièn-Loung), par un comité dont Fou-heng était le président [4].

Philologie mandchoue.

Sous la dynastie des Thsing, la lexicologie mandchoue fut naturellement cultivée avec le plus grand soin. Ses progrès pendant le règne de Khièn-loung semblent extraordinaires. L'académie impériale y contribua par trois ouvrages, qui sont :

1° Le 清文鑑 *Thsin-wen-kién* « Miroir de la langue mandchoue, » 8 livres.

C'est le premier dictionnaire mandchou qui ait

[1] *Catalogue abrégé*, liv. II, fol. 34 r. — [2] *Ibid.* liv. I, fol. 21 v. — [3] *Ibid.* liv. II, fol. 19 r. et v. — [4] *Ibid.* liv. III, fol. 15.

été publié. Il parut en 1708 (quarante-septième année Khang-hi) sous ce titre : *Mandchou gisoun-i boulekou bitkhe*. Langlès, qui en parle, a donné un extrait de la préface [1].

2° Le 增訂清文鑑 *Tseng-thsing wen-kièn* « Miroir de la langue mandchoue, corrigé et augmenté, » 32 livres.

Cette nouvelle édition du dictionnaire mandchou fut publiée la trente-sixième année Khièn-loung (1770), en mandchou et en chinois, par un comité à la tête duquel on avait placé l'académicien Fou-heng [2]. Elle est, assure-t-on, d'une autorité irréfragable [3].

3° Le 清漢對音字式 *Thsing-han-toui'-yin tseu'-chï* « Modèle, pour la transcription des mots mandchous en caractères chinois. »

Cet ouvrage fut publié par l'académie en 1772 (trente-huitième année Khièn-loung). On y trouve une concordance mandchoue et chinoise, ou des syllabaires très-corrects, dont on peut faire un excellent usage pour la transcription des mots étrangers.

[1] Elle est de l'empereur Khang-hi. (Voy. Langlès, *Alphabet mandchou*, p. 6, 7 et suiv.)

[2] *Catalogue abrégé*, liv. IV, fol. 24 v.

[3] « This work has been augmented at different times by two supplements, besides an elaborate index, entirely in Mandchu in 9 volumes. » (Voyez Wylie, *Translation of the T'sing-wan K'e mung, a chinese Grammar of the manchu tartar language, with introductory notes on manchu literature*, p. XVIII.)

Philologie chinoise.

On jugera du mérite des académiciens, comme lexicographes, par l'énumération des travaux qu'ils ont publiés; ce sont autant de monuments. La lexicographie chinoise se partage en plusieurs branches; car il y a pour les dictionnaires trois ordres tout à fait distincts : l'ordre des clefs, l'ordre des tons et l'ordre des matières. L'ordre des clefs est parfaitement adapté à l'écriture chinoise; l'ordre des tons remplace à la Chine l'ordre alphabétique; l'ordre des matières, qui offre les avantages d'une encyclopédie, ne convient qu'aux savants. Adoptant ces trois ordres, parcourant tous les monuments de la littérature, l'académie des Thsing a laissé des chefs-d'œuvre dans ce genre et a révélé aux étrangers le fond de sa langue. Voici les monuments qu'elle a publiés ;

1° Le 佩文韻府 *Peï-wenyun'-fou* « Grand Dictionnaire tonique de la langue chinoise, » 443 livres.

C'est l'entreprise la plus vaste qui ait été conçue par des philologues. Pour l'exécuter, il fallait une connaissance parfaite de la langue et des bons auteurs, un esprit méthodique, une patience à toute épreuve. Or aucune de ces qualités ne manque aux académiciens de la Chine. Le *Peï-wen yun'-fou*, dont le premier volume a été interprété en français par M. Callery[1], fut publié en 1704 (quarante-troisième

[1] Voyez le *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise*, par J. M. Callery, t. I, 1844.

année Khang-hi). Ses auteurs ont apporté un soin scrupuleux dans le choix des exemples; ils indiquent la source où ils sont puisés.

2° Le 康熙字典 *Khan-hi tseu'-'tièn* « Dictionnaire publié par ordre de l'empereur Khang-hi, » 42 livres.

Ce dictionnaire, qui a une grande autorité à la Chine, fut publié, en 1710 (quarante-neuvième année Khang-hi), par une commission dont l'académicien Tchang-iü-chou était le président[1]. « Le *Khang-hi tseu-tièn*, dit M. Abel-Rémusat, avec moins de variété que le *Tching-tseu-thoung*, offre le mérite d'une composition plus méthodique et plus régulière[2]. »

3° Le 駢字類編 *Phièn-tseu loui'-pièn* « Répertoire de mots dissyllabiques, rangés par ordre de matières, » 240 livres.

Ce magnifique ouvrage fut commencé en 1719 (cinquante-huitième année Khang-hi), et achevé en 1725 (quatrième année Young-tching)[3].

4° Le 韻府拾遺 *Yun'-'fou chĭ-i'* « Supplément au grand dictionnaire tonique, intitulé : *Yun'-'fou kiun-iü*, » 112 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1720 (cinquante-neuvième année Khang-hi). Les auteurs ont perfectionné le système de classification dans lequel les caractères sont arrangés d'après l'ordre des sons finaux[4].

[1] *Catalogue abrégé*, liv. XIV, fol. 12 r.
[2] Abel-Rémusat, *Mélanges asiatiques*, t. I, p. 97.
[3] *Catalogue abrégé*, liv. XIV, fol. 11 v. — [4] *Ibid.* liv. XIV, fol. 12 v.

5° Le 分類字錦 *Fen-louï' tseu'-'kin* « Dictionnaire chinois par ordre de matières, » 64 livres.

Cet ouvrage, publié par ordre impérial en 1721 (soixantième année Khang-hi), a été tiré des mêmes sources que le *Phièn-tseu' louï'-pièn;* mais il est plus correct[1].

6° Le 音韻闡微 *Yin-yun' 'tchhèn-weï* « Dictionnaire tonique, » 18 livres.

Cet ouvrage fut commencé en 1715 (cinquante-quatrième année Khang-hi), et achevé, en 1725 (quatrième année Young-tching), par une commission dont Li-kouang-li était le président.

On y trouve des recherches sur l'ancienne prononciation du chinois[2].

7° Le 叶韻彙輯 *Tsiei-yun' louï'-tsï* « Dictionnaire tonique, » 58 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1750 (quinzième année Khièn-loung), par une commission dont l'académicien Leang chi-tching était le président[3].

8° Le 音韻述微 *Yin-yun' choŭ-weï* « Dictionnaire tonique, » 106 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1772 (trente-huitième année Khièn-loung). La prononciation des mots y est plus correctement indiquée que dans les autres dictionnaires[4].

[1] *Catalogue abrégé*, liv. XIV, fol. 11 r. — [2] *Ibid.* liv. IV, fol. 29 r. — [3] *Ibid.* liv. IV, fol. 29 v. — [4] *Ibid.* liv. IV, fol. 29 v.

Philologie comparée.

Il existe dans le sein de l'académie un comité que l'on nomme le comité des traducteurs. La philologie comparative est quelquefois l'objet de ses recherches et de ses travaux. On a de ce comité trois ouvrages assez médiocres, ce sont :

1° Le 同文韻統 *Thoung-wen yun'-thoung* « Vocabulaire polyglotte par ordre de matières, » 6 livres.

Il fut publié en 1750 (quinzième année Khièn-loung). C'est un ouvrage dans lequel les auteurs établissent, suivant le *Catalogue abrégé*, une synonymie authentique entre les expressions propres au sanscrit et au tibétain et les mots chinois. On y trouve, avec l'interprétation de chaque mot, sa prononciation approximative [1].

2° Le 西域同文志 *Si-iŭ thoung-wen-tchi'* « Tableaux des noms géographiques du *Si-iŭ* (pays occidentaux) en chinois, en mandchou, en mongol, en œlet, en tibétain et en turc, » 24 livres.

Cet ouvrage, fut publié par ordre impérial, en 1763 (vingt-huitième année Khièn-loung) [2].

3° Le 滿洲蒙古漢字三合切音清文鑑 *'Man-tcheou mong-'kou han'-tseu' san-hŏ-thsĭeiyin thsing-wen-kièn* « Dictionnaire mandchou,

[1] *Catalogue abrégé*, liv. IV, fol. 29 r. — [2] *Ibid.* liv. IV, fol. 24 r.

mongol et chinois, avec des explications en mandchou, » 33 livres.

Ce dictionnaire fut publié, par ordre impérial, en 1778 (quarante-quatrième année Khièn-loung).

HISTOIRE.

Chronologie.

A la Chine, où l'histoire nationale a pris avec les siècles un développement singulier, les instituteurs de la jeunesse attachent beaucoup d'importance aux dates. Ce n'est donc pas sans raison qu'on a multiplié les précis chronologiques, les tableaux et les manuels. Entre les ouvrages de ce genre, ceux de l'académie des Thsing tiennent, sans contredit, la première place. On en compte trois, à savoir :

1° Le 歷代紀事年表 *Li-taï ki-sse niên-piao* « Tableau chronologique de l'histoire universelle, » 100 livres.

« Excellent tableau dit M. Abel-Rémusat, dans le goût de ceux de l'abrégé du président Hénault ou de l'Atlas de Lesage, mais bien plus savant et plus régulier[1]. » Il fut publié, en 1712 (cinquante et unième année Khang-hi), par une commission dont Wang-tchi-tchhou était le président. Chaque ordre d'événements a sa colonne particulière[2]. »

2° Le 明紀綱目 *Ming-ki kang-mou* « Aperçu chronologique de l'hstoire des Ming. »

[1] Abel-Rémusat, *Mélanges asiatiques*, t. II, p. 375.
[2] *Catalogue abrégé*, liv. V, fol. 23 v.

Cet ouvrage fut publié en 1739 (quatrième année Khièn-loung). Il ne figure pas dans le *Catalogue abrégé*.

3° Le 通鑑輯覽 *Thoung-kièn' tsĭ-'lan* « Précis chronologique de l'histoire universelle, » 116 livres.

Cet ouvrage, qui n'est pas, comme on le pourrait croire, une sèche nomenclature, fut publié par le comité des historiographes de l'empire en 1768 (trente-troisième année Khièn-loung)[1].

Histoire officielle.

Le grand monument de ce genre publié par l'académie des Thsing a pour titre :

明史 *Ming-'sse* « Histoire officielle de la dynastie des Ming, » 360 livres.

D'après le *Catalogue abrégé*, le décret qui en ordonne la composition est daté de la deuxième année *Chun-tchi* (1645). Ce décret fut reçu dans la salle du trône (*Pao-ho-tièn'*) par Tchang-ting-iŭ, président de l'académie impériale.

La première partie de l'histoire des Ming parut en 1679 (dix-huitième année Khang-hi), mais l'ouvrage ne fut achevé qu'en 1739 (quatrième année Khièn-loung). Ainsi, l'académie n'y consacra pas moins de *quatre-vingt-quatorze ans*.

Annales.

Comme sous les Ming, le *Thoung-kièn* 通鑑 ou

[1] *Catalogue abrégé*, liv. V, fol. 15 r.

le corps des annales a été continué par l'académie. Il fut achevé en 1774 (quarantième année Khièn-loung).

Histoire des pays tributaires.

Quelques ouvrages de ce genre, où sont accumulés les détails les plus intéressants sur les contrées voisines de l'empire, mériteraient d'être étudiés par les Européens; celui que l'académie nous présente, et qui paraît fort médiocre, a pour titre :

皇清職貢圖 *Hoang-thsing tchĭ-koung-thou* « Histoire des Coréens et des peuples tributaires de la Chine sous la dynastie actuelle, avec des figures. » 9 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1751 (seizième année Khièn-loung), par Fou-heng et d'autres académiciens de la classe des lettres[1].

Histoire particulière des établissements civils et politiques.

Les ouvrages que l'on comprend dans cette classe manquent à la Bibliothèque impériale de Paris. Nous ne laissons pas cependant d'écrire sur les institutions de la Chine; mais avec toutes les recherches, tous les soins imaginables, rien ne nous peut garantir de commettre beaucoup de fautes. On n'a de l'académie que deux ouvrages relatifs à l'histoire des établissements, ce sont :

[1] *Catalogue abrégé*, liv. VII, fol. 9 r. et v.

1° Le 國子監志 *Koüe-tseu-khièn-tchi'* « Histoire du collége impérial, » 62 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1777, par une commission dont Leang-koüe-tchi, président du ministère des finances, était le directeur. On y trouve une histoire très-exacte du collége impérial depuis les Thang jusqu'au règne de Khièn-loung [1].

2° Le 歷代職官表 *Li-tai' tchi-kouan-piao* « Tableaux des magistratures publiques sous chaque dynastie. »

Ces tableaux furent publiés par une commission académique, en 1779 (quarante-cinquième année Khièn-loung). Il y en a un pour chaque cour, pour chaque établissement [2].

Statistique.

La statistique de la population mandchoue a été une des principales occupations de l'académie sous les Thsing; elle a publié deux ouvrages en ce genre :

1° Le 八旗通志 *Pă-khi thoung-tchi'* « Statistique générale des huit bannières, ou de la population mandchoue, » 250 livres.

L'ouvrage fut commencé en 1726 (cinquième année Young-tching), publié en 1739 (quatrième année Khièn-loung), et, par conséquent, achevé en moins de treize ans. Le comité des historiographes mit quatre-vingt-quatorze ans à écrire l'histoire des

[1] *Catalogue abrégé*, liv. VIII, fol. 3 v. — [2] *Ibid.* liv. VIII, fol. 3 v.

Ming; c'est qu'une histoire générale est plus difficile à composer qu'une statistique générale[1].

2° Le 八旗滿洲氏族通譜 *Pă-khi man-tcheou chĭ-tsŏ thoung-'pou* « Tableaux généalogiques des familles mandchoues, mongoles, coréennes, etc. » 80 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1744 (neuvième année Khièn-loung)[2].

Géographie générale.

L'académie des Thsing, comme je l'ai dit dans le *Siècle des Youèn*, a élevé à la géographie un monument incomparable. Rien n'approche en Europe de la vaste collection intitulée : *Taï-thsing-ĭ-thoung tchĭ* « Géographie universelle de la Chine. » Certainement on peut reprocher aux géographes chinois plusieurs défauts d'ignorance par rapport à l'astronomie, à la géographie physique, aux phénomènes de la nature, à la cartographie; ils n'en ont pas moins adopté, sous les Ming, un corps de doctrine qui est devenu celui des plus grands géographes de l'Europe.

L'académie a fait paraître trois ouvrages de géographie, ce sont :

1° Le 皇輿表 *Hoang-iu-'piao* « Tableaux géographiques de l'empire chinois. »

Cet ouvrage fut publié en 1679 (dix-huitième année Khang-hi). Les *Tableaux géographiques* se trou-

[1] *Catalogue abrégé*, liv. VIII, fol. 15 r. — [2] *Ibid.* liv. VI, fol. 18 r.

vent à la Bibliothèque impériale de Paris, où ils forment quatre volumes in-4°. Je n'en dirai rien, si ce n'est que l'exécution laisse beaucoup à désirer. Le *Catalogue abrégé* n'en fait pas mention.

2° Le 太清一統志 *Taï-thsing ï-thoung tchï* « Géographie universelle de la Chine, publiée sous la dynastie des Thsing, » 500 livres.

C'est le grand ouvrage dont je viens de parler. La première édition complète parut en 1764 (vingt-neuvième année Khièn-loung).

3° Le 治河方略 *Tchï-ho fang-lïo* « Art de diriger le cours du fleuve Jaune. »

Cet ouvrage, publié en 1811 (seizième année Kia-king), n'est qu'un extrait du *Tchï-ho thou-lïo* de Wang-hi, auteur qui vivait sous la dynastie des Youèn.

Géographie particulière.

Après la géographie générale, on place la géographie particulière. Celle-ci peut comprendre autant de subdivisions qu'il y a de districts en Chine. Dans la géographie générale, tout est sacrifié à l'instruction; on expose les faits clairement et laconiquement. Dans les *Descriptions historiques et géographiques*, écrites avec beaucoup d'élégance, les auteurs cherchent à plaire, et, pour plaire, ils y font entrer quelquefois un grand nombre de choses tout à fait distinctes de la géographie.

Nous trouvons dans le *Catalogue abrégé* sept des-

criptions géographiques, publiées par l'académie, à savoir :

1° Le 盤山志 *Phan-chan-tchi'* « Description historique et géographique des montagnes du Phan-tcheou, » 21 livres.

Cet ouvrage fut publié, en 1754 (dix-neuvième année Khièn-loung), par une commission dont Tsiang-fou, académicien de la classe des lettres, était le président. Khièn-loung en ordonna la composition pendant son voyage dans le Koueï-tcheou [1].

Phan-tcheou est le nom d'un ancien district dans le nord-est du Yun-nan et le sud du Koueï-tcheou; il renferme un grand nombre de montagnes, sur lesquelles habitent plusieurs tribus appartenant à la population aborigène de ces provinces.

2° Le 皇輿西域圖志 *Hoang-iu si-iü thou-tchi'* « Description géographique de la Chine et des pays occidentaux de l'Asie, avec des cartes, » 52 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1756 (vingt et unième année Khièn-loung) [2].

3° Le 熱河志 *Ieho-tchi'* « Description historique et géographique de Iehol, » 80 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1756 (vingt et unième année Khièn-loung). Il est divisé en vingt-quatre sections, et contient l'histoire de Iehol depuis les Léao jusqu'au règne de Khièn-loung [3]. On peut lire dans

[1] *Catalogue abrégé*, liv. VII, fol. 19 v. — [2] *Ibid.* liv. VII, fol. 9 r. — [3] *Ibid.* liv. VII, fol. 8 r.

les voyages de lord Macartney une description du magnifique parc de Iehol.

4° Le 臨清紀略 *Lin-thsing ki'-lio* « Histoire et antiquités de Lin-thsing, » 16 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1773 (trente-neuvième année Khièn-loung)[1]. Lin-thsing est le nom d'un département dans la province de Chan-toung. On y voit le tombeau de l'ancien philosophe Tchouang-tseu.

5° Le 盛京通志 *Ching-king-thoung-tchi* « Description générale de Moukden, » 100 livres.

Cet ouvrage, dont il existe une version mandchoue, fut publié en 1778 (quarante-quatrième année Khièn-loung)[2].

6° Le 蘭州紀略 *Lan-tcheou ki'-lio* « Histoire et antiquités de Lan-tcheou. »

Cet ouvrage fut publié en 1780 (quarante-sixième année Khièn-loung). Lan-tcheou fait partie du département de Li-kiang-fou, dans le Yun-nan.

7° Le 河源紀略 *Ho-youèn ki'-lio* « Histoire et antiquités de Ho-Youèn. »

Cet ouvrage fut publié en 1781 (quarante-septième année Khièn-loung). Ho-Youèn est le nom d'un arrondissement et d'une ville du troisième ordre, dans la province de Kouang-toung.

Histoire contemporaine.

L'académie est chargée d'écrire l'histoire contem-

[1] *Catalogue abrégé*, liv. V, fol. 19 r. — [2] *Ibid.* liv. VII, fol. 9 v.

poraine. Ce corps savant doit-il s'en applaudir? Je ne le pense pas. Comme le gouvernement est plus que monarchique, il existe à la Chine des coutumes qui détruisent la dignité et l'indépendance des académiciens. Le P. Cibot affirme qu'ils ont le privilége de ne fléchir le genou que devant l'empereur et les princes du sang; oui, mais le principe de l'inamovibilité est inconnu des Chinois. Quand un premier ministre en veut à un académicien, il lui fait conférer un petit mandarinat dans une province éloignée de la capitale.

Du reste, les auteurs ne s'exposent guère en écrivant l'histoire contemporaine; ils ont même, quand il s'agit de l'empereur et des ministres, une manière de louer ridiculement hyperbolique; aussi tous les ouvrages de ce genre sont-ils ce qu'il y a de plus faible et de moins estimable dans les compositions de l'académie. Elle en a publié onze, à savoir :

1° Le 平定三逆神武方略 *Phing-ting' san-nï chin-'wou fang-lïo* « Histoire abrégée de la révolte des princes de Kouang-toung, de Foŭ-kièn et de Formose. »

Dans cet ouvrage, publié en 1682 (vingt et unième année Khang-hi), les auteurs racontent les événements mémorables écoulés pendant la première moitié du règne de Khang-hi. On sait que les princes de Kouang-toung, de Foŭ-kièn et de Formose se joignirent à Ou-san-koueï, déjà maître des quatre grandes provinces du sud-ouest, pour renverser la puissance des Mandchous. On sait aussi que les trois ennemis du grand

monarque se divisèrent alors et finirent par être battus.

2° Le 平定朔漠方略 *Phing-ting' soŭ-moŭ fang-lio* « Histoire abrégée de la pacification des tribus tartares, » 48 livres.

Le décret qui ordonne la publication de cet ouvrage est daté de la trente-sixième année Khang-hi (1696). Achevé en 1708 (quarante-septième année Khang-hi), il contient l'histoire de Satchar, prince mongol, qui s'était ligué avec les chefs des tribus tartares pour secouer le joug des Mandchous et reconquérir la souveraineté[1].

3° Le 平定金川方略 *Phing-ting' kin-tchhouèn fan-lio* « Histoire abrégée de la conquête du *petit ruisseau d'or*, ou de la pacification des Miao-tseu, » 32 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1748 (treizième année Khièn-loung)[2]. Il contient l'histoire de la réduction des Miao-tseu, c'est-à-dire d'un petit peuple qui était resté enfermé dans les montagnes du Sse-tchouèn, et avait conservé son indépendance[3].

4° Le 平定準葛爾方略 *Phing-ting' 'tchun-kŏ-eul fang-lio* « Histoire abrégée de la destruction du Djoun-gar, ou de l'armée de Galdan, chef des Éleuthes, » 54 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1771 (trente-septième

[1] *Catalogue abrégé*, liv. V, fol. 18 r. — [2] *Ibid.* liv. V, fol. 18 r. et v.

[3] Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. II, p. 52.

année Khièn-loung)[1]. L'académie y a tracé le tableau politique de la Chine durant une époque très-orageuse. On nommait *Djoun-gar* « aile gauche » le corps d'armée de Galdan, chef des Éleuthes, plus connu par son titre de *contaïsch*. Gerbillon, qui accompagnait Khang-hi dans cette expédition, nous en a laissé un récit assez détaillé[2].

5° Le 平定兩金川方略 *Phing-ting'-léang kin-tchouèn fang-lio* « Histoire de la conquête définitive des *deux ruisseaux d'or*, ou des pays occupés par les Miao-tseu, » 152 livres.

Ce grand ouvrage fut publié par l'académie, en 1775 (quarante et unième année Khièn-loung)[3].

6° Le 平定臺灣紀略 *Phing-ting' thaï wan ki'-lio* « Histoire abrégée de la conquête de Formose. »

Cet ouvrage fut publié en 1786 (cinquante-troisième année Khièn-loung), et contient l'histoire de l'île de Thaï-wan (Formose), depuis l'an 1683, époque à laquelle Khang-hi s'en rendit maître, jusqu'au règne de Khièn-loung[4].

7° Le 平苗紀略 *Phing-miao ki'-lio* « Histoire abrégée de la pacification des Miao-tseu. »

Ce petit ouvrage, publié en 1797 (deuxième année Kia-king), n'est que l'abrégé de la grande relation.

[1] *Catalogue abrégé*, liv. V, fol. 18 r.
[2] Duhalde, t. IV, p. 394.
[3] *Catalogue abrégé*, liv. V, fol. 19 r. — [4] *Ibid.* liv. V, fol. 20 v.

8° Le 平三省邪匪方略 *Phing san-sing 'sie-feï fang-lio* « Histoire de la pacification des trois provinces insurgées. »

Cet ouvrage fut publié en 1801 (sixième année Kia-king). Il contient l'histoire des insurrections qui éclatèrent au commencement du règne de Kia-king.

9° Le 幸魯盛典 *Hing'-lou ching'-'tièn* « Voyages de Khang-hi dans le pays des Éleuthes, » 40 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1684 (vingt-troisième année Khang-hi)[1].

10° Le 南巡盛典 *Nan-siun ching'-'tièn* « Voyages de Khièn-loung dans les provinces méridionales, » 120 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1766 (trente et unième année Khièn-loung)[2].

11° Le 西巡盛典 *Si-siun ching'-tièn* « Voyages de l'empereur Kia-king dans les provinces de l'ouest. »

Cet ouvrage fut composé en 1811 (seizième année Kia-king).

Bibliographie.

L'académie a publié, en 1772 (trente-huitième année Khièn-loung), l'ouvrage intitulé :

四庫全書 *Sse'-khou thsiouèn-chou* « Catalogue de tous les livres composant la bibliothèque de Khièn-loung[3]. »

[1] *Catalogue abregé*, liv. VIII, fol. 11 v. — [2] *Ibid.* liv. VIII, fol. 12.

[3] Pour les progrès de la bibliographie, voyez l'introduction de notre *Siècle des Youèn* (*Journal asiatique*, série IV, vol. XV.)

Histoire critique et philosophique.

L'histoire philosophique marque la supériorité chez les écrivains du Céleste Empire, qui, dans ce genre comme en beaucoup d'autres, a précédé l'Europe. Née à la Chine, sous la dynastie des Thang, l'histoire philosophique ne ressemble ni à l'histoire officielle, ni aux annales; elle n'offre pas non plus, comme la chronique, une série de tableaux, mais elle décrit, avec une précision très-méthodique et très-lumineuse, les causes qui ont produit les événements. Ainsi, en 1734, lorsque Montesquieu publia les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, il y avait déjà plus de mille ans que les Chinois écrivaient des traités sur les causes de la grandeur et de la décadence des dynasties.

Dans la critique historique, on peut citer honorablement les ouvrages de l'académie; ce sont :

1° Le 經史講義 *King-'sse 'kiang-i* « Sens développé des King et des historiens, » 31 livres.

Cet ouvrage, composé par Tsiang-fou et plusieurs académiciens de la classe des lettres, fut publié en 1749 (quatorzième année Khièn-loung). Il offre un modèle parfait de la critique historique et philosophique chez les Chinois[1].

2° Le 開國方略 *Khaï-koue fang-lio* « Histoire

[1] *Catalogue abrégé*, liv. IX, fol. 20 v.

abrégée de la fondation de la dynastie Taï-thsing, » 32 livres.

Les considérations sur les causes de la décadence des Ming occupent la première partie de cet ouvrage, qui fut composé en 1772 (trente-huitième année Khièn-loung); la seconde partie est remplie par l'histoire de la dynastie actuelle, c'est-à-dire par l'histoire de son établissement et de ses progrès[1].

3° Le 蒙古源流 *Mong-'kou youèn-liéou* « Origine et civilisation des Mongols, » 8 chapitres.

Cet ouvrage fut publié par l'académie en 1776 (quarante-deuxième année Khièn-loung)[2].

4° Le 滿洲源流考 *'Man-tcheou youèn liéou 'khao* « Recherches sur l'origine et la civilisation des Mandchous, » 20 livres.

Cet ouvrage fut publié, comme le précédent, en 1776 (quarante-deuxième année Khièn-loung)[3].

Actes de l'autorité.

Les Chinois ont appliqué l'art d'écrire aux matières d'administration. Il existe une branche de littérature que les bibliographes appellent *Tchao' ling' tseou'-ï' loui'*, etc. et dont les monuments sont des ordonnances ou des placets. En ce genre, auquel je ne m'arrête pas, l'académie a publié de magnifiques recueils, contenant les décrets et les proclamations des empereurs mandchous; quant au comité des his-

[1] *Catalogue abrégé*, liv. V, fol. 16 r. — [2] *Ibid.* liv. V, fol. 29 r. — [3] *Ibid.* liv. VII, fol. 8 v.

toriographes, il a régulièrement fourni et imprimé tous les mémoires, toutes les statistiques, tous les tableaux dont j'ai parlé dans la deuxième section de ce Mémoire, § 6.

RELIGION.

L'académie n'a composé que des rituels, et des rituels à l'usage des Mandchous. On en compte quatre; ce sont :

1° Le 萬壽盛典 *Wan'-cheou' ching'-tièn* « Règlements spéciaux concernant les temples où l'on célèbre chaque année la fête de l'empereur, » 130 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1713 (cinquante-deuxième année Khang-hi). Les livres les plus intéressants sont ceux que les auteurs consacrent à la liturgie [1]. Il a été traduit en mandchou.

2° Le 大清通禮 *Taï-thsing thoang-li* « Cérémonial universel de la dynastie Taï-thsing, » 40 livres.

Cet ouvrage, entrepris par ordre impérial, en 1736 (première année Khièn-loung), fut achevé en 1756. D'après la notice du *Catalogue abrégé*, la liturgie y occupe beaucoup de place [2].

3° Le 滿洲祭 *Man-tcheou-tsï* « Sacrifices des Mandchous, » 6 livres.

Cet ouvrage fut publié en 1776 (quarante-deuxième année Khièn-loung). On y trouve, avec la liturgie des

[1] *Catalogue abrégé*, liv. VIII, fol. 12 r. — [2] *Ibid.* liv. VIII, fol. 12 r.

Tartares-Mandchous, les formules des prières que ceux-ci adressent au ciel et aux génies[1].

PHILOSOPHIE.

Le dix-huitième siècle, à la Chine, n'a pas été le siècle de la philosophie. On assure même que les académiciens, sous les règnes de Khang-hi et de Khièn-loung, ne tenaient à aucun système. Il faut dire aussi que, dans le Céleste Empire, la philosophie ne se recommande pas, comme chez nous, par sa propre importance. C'est l'histoire qui est le lien commun de toutes les études, et la philosophie s'y trouve exposée ou comme l'opinion d'une secte, ou comme l'opinion d'un individu.

On a, de l'académie, deux ouvrages philosophiques, ce sont :

1° Le 朱子全書 *Tchou-tseu thsiouèn-chou* « Œuvres complètes du philosophe Tchou-hi, » 66 livres.

Ouvrage publié, en 1713 (cinquante-deuxième année Khang-hi), par une commission dont l'académicien Li-kouang-ti était le président[2]. M. Pauthier en a donné quelques extraits dans la *Chine moderne*[3].

2° Le 性理精義 *Sing'-li thsing-i'* « Sens orthodoxe du *Sing-li ta'-thsiouèn*, ou de la philosophie naturelle, » 12 livres.

Cet ouvrage, publié en 1717 (cinquante-sixième

[1] *Catalogue abrégé*, liv. VIII, fol. 13. — [2] *Ibid.* liv. IX, fol. 20 r.
[3] *Chine moderne*, p. 385-388.

année Khang-hi) par une commission académique, n'est qu'une édition expurgée du *Sing'-'li ta-thsiouèn*[1].

LÉGISLATION.

On trouverait l'académie de Péking très-arriérée sous ce rapport, si on la comparait aux académies de l'Europe; je crois cependant qu'elle a fait des progrès dans la science du droit administratif, et que son *Hoeï-tièn*, qui est le code de l'administration, vaut mieux que celui des Ming. Malheureusement, comme on s'en aperçoit aujourd'hui, l'autorité ne s'y conforme pas toujours.

Les trois codes publiés par l'académie des Thsing sont :

1° Le 大清會典 *Taï-thsing hoeï'-'tièn* « Recueil des statuts administratifs de la dynastie des Thsing, » 100 livres.

La première édition fut publiée en 1693 (trente-troisième année Khang-hi); la seconde, en 1726 (cinquième année Young-tching); la troisième, en 1747 (douzième année Khièn-loung)[2]. C'est dans le *Hoeï-tièn* que nous avons puisé en partie les éléments de ce Mémoire.

2° Le 大清律例 *Taï-thsing liu-li'* « Lois fondamentales et statuts supplémentaires de la dynastie Taï-thsing, » 47 livres.

C'est le code de la dynastie mandchoue. L'acadé-

[1] *Catalogue abrégé*, liv. IX, fol. 20 r. — [2] *Ibid.* liv. VIII, fol. 7 r. — [3] *Ibid.* liv. VIII, fol. 7 v.

mie le publia en 1740 (cinquième année Khièn-loung).

3° Le 大清會典則例 *Taï-thsing hoeï-'tien-tsë-li'* « Règlements annexés à la Collection des statuts administratifs de la dynastie Taï-thsing, avec des planches, » 180 livres.

ENCYCLOPÉDIES.

On ne veut pas, à la Chine, que de pareils monuments restent inachevés. L'encyclopédie y est une œuvre qui se continue, pour ainsi dire, sous chaque dynastie, et à laquelle l'académie prend toujours la part la plus honorable. Sous les Thsing, le corps des han-lin s'est vraiment signalé, puisque, sur les dix ouvrages de ce genre qu'il a fait paraître, on ne compte pas moins de quatre encyclopédies nouvelles. Ces dix ouvrages sont :

1° Le 孝經衍義 *Hiao'-king 'yèn-i'* « Encyclopédie morale, politique et administrative, fondée sur les principes du Hiao-king, ou du livre de la piété filiale, » 100 volumes.

Cet ouvrage, commencé en 1656 (treizième année Chun-tchi), fut publié, ou, comme dit le *Catalogue abrégé*, présenté à l'empereur en 1682 (vingt et unième année Khang-hi).

2° Le 廣羣芳譜 *'Kouang-khiun fang-'pou* « Traité complet de botanique et d'agriculture, » 100 livres.

On trouve, dans le catalogue de M. Stanislas Ju-

lien, les divisions de cet ouvrage, qui fut publié en 1708 (quarante-septième année Khang-hi)[1].

3° Le 子史精華 *Tseu-'sse thsing-hoa* « Anthologie des philosophes et des historiens de la Chine, » 160 livres.

Cet ouvrage fut publié par l'académie en 1721 (soixantième année Khang-hi)[2].

4° Le 授時通考 *Cheou'-chi thoung-'khao* « Traité général d'agriculture, » 78 livres.

Le décret qui en ordonne la composition est daté de la deuxième année Khièn-loung (1737); mais l'ouvrage ne fut présenté à l'empereur qu'en 1743 (huitième année Khièn-loung)[3]. On a publié sur le *Cheou-chi thoung-'khao* un travail qui donne une idée sommaire du contenu de chaque livre[4].

5° Le 續通典 *Sou-thoung-tièn* « Supplément au *Thoung-tièn* de Thou-yéou, » 144 livres.

Thou-yéou vivait sous la dynastie des Thang. Le *Thoung-tièn*, qu'il a publié, est le tableau de la constitution politique de l'empire chinois. On y a toujours fait des suppléments; celui-ci offre dans les derniers chapitres le tableau de la constitution politique de l'empire sous les Ming[5].

6° Le 皇朝通典 *Hoang-tchhao thoung-tièn*

[1] *Catalogue abrégé*, liv. XII, fol. 25. — [2] *Ibid.* liv. XIV, fol. 12 r. — [3] *Ibid.* liv. X, fol. 4 r. — [4] Voyez *Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois*, par le baron d'Hervey-Saint-Denys. — [5] *Catalogue abrégé*, liv. VIII, fol. 8 r.

« Constitution politique de l'empire chinois sous la dynastie actuelle, d'après le plan de Thou-yéou, » 100 livres[1].

7° Le 續通志 *Sou thoung-tchi* « Supplément au *Thoung-tchi* de Tching'-thsiao, » 527 livres[2].

Tching'-thsiao vivait sous la dynastie des Soung, et le *Thoung-tchi*, qu'il a publié, est une histoire universelle.

8° Le 皇朝通志 *Hoang-tchhao thoung-tchi* « Histoire universelle, publiée d'après le plan de Tching'-thsiao, sous la dynastie actuelle, » 200 livres[3].

Ces quatre derniers ouvrages ont été mis au jour par l'académie des han-lin, en 1767 (trente-deuxième année Khién-loung).

9° Le 續文獻通考 *Sou wen-hién thoung 'khao* « Supplément au *Wen-hién thoung-'khao* de Ma Touan-lin, » 252 livres.

Cet ouvrage, commencé en 1747 (douzième année Khién-loung), fut achevé et publié en 1771[4]. On connaît le bel éloge que M. Abel-Rémusat a fait du *Wen-hién-thoung-'khao*, « ouvrage, dit-il, qui vaut à lui seul toute une bibliothèque, et qui, quand la littérature chinoise n'en offrirait pas d'autres, mériterait qu'on apprît le chinois pour le lire[5]. » Le savant orientaliste n'a parlé ni du *Thoung-tién*, ni du *Thoung-*

[1] *Catalogue abrégé*, liv. VIII, fol. 8 v. — [2] *Ibid.* liv. V, fol. 24 r. — [3] *Ibid.* liv. VIII, fol. 8 v. — [4] *Ibid.* liv. VIII, fol. 7 v.

[5] Abel-Rémusat, *Grammaire chinoise*, p. 180.

tchi. Quant à moi, je m'en tiens au jugement des académiciens chinois sur les trois auteurs : « Ma Touan-lin est véritablement d'un ordre inférieur, si on le compare à Thou-yéou ; mais, si on lui oppose Tching'-thsiao, ce n'est pas celui-ci qui a tout l'avantage[1]. »

10° Le 皇朝文獻通考 *Hoang-tchhao wen-hièn thoung-'khao* « Examen général des monuments écrits, publié sous la dynastie actuelle, d'après le plan de Ma Touan-lin, » 266 livres[2].

Ces deux derniers ouvrages furent exécutés par l'académie dans le même temps, c'est-à-dire, de la douzième à la trente-septième année Khièn-loung (1747 à 1771).

RECUEILS DE LITTÉRATURE ET DE POÉSIE.

Enfin, les ouvrages de cette espèce publiés par l'académie sont :

1° Le 古文淵鑑 *Kou-wen youèn-kièn'* « Miroir des sources de la littérature antique, » 64 livres.

Ce recueil a été compilé, en 1684 (vingt-troisième année Khang-hi), par un certain nombre d'académiciens de la classe des lettres. « Sous le rapport de la typographie, dit M. Abel-Rémusat, c'est peut-être le plus beau livre de la bibliothèque royale[3]. »

2° Le 歷代賦彙 *Li-taï' fou'-weï* « Tableau de la poésie sous les différentes dynasties. »

[1] *Catalogue abrégé*, liv. VIII, fol. 6. — [2] *Ibid.* liv. VIII, fol. 8 r.
[3] Abel-Rémusat, *Grammaire chinoise*, p. 178.

Cet ouvrage fut publié en 1706 (quarante-cinquième année Khang-hi).

3° Le 歷代詩餘 *Lĭ-taï chi-iu* « Histoire de la poésie chinoise, depuis les Thang jusqu'aux Ming, » 120 livres.

Cet ouvrage fut composé en 1707 (soixante-sixième année Khang-hi). Aux morceaux de poésie qui occupent les cent premiers livres, les auteurs font succéder des notices biographiques; ils vont même jusqu'à donner des règles pour chaque genre de composition [1].

4° Le 淵鑑類函 *Youèn-kièn' loaï'-'han* « Encyclopédie historique et littéraire, tirée du *Miroir de sources* (bibliothèque de l'empereur Khang-hi), » 450 livres.

Cette vaste collection fut publiée en 1710 (quarante-neuvième année Khang-hi) [2].

5° Le 全金詩 *Thsiouèn-kin-chi* « Recueil complet de poésies composées sous les Kin. »

Ce recueil fut publié en 1711 (cinquantième année Khang-hi).

6° Le 唐詩 *Thang-chi* « Poésies des Thang. »

Elles furent recueillies et publiées, par une commission de l'académie, en 1713 (cinquante-deuxième année Khang-hi).

7° Le 曲譜 *Khĭo-'pou* « Traité de la poésie lyrique, » 14 livres.

[1] *Catalogue abrégé*, liv. XX, fol. 24 r. — [2] *Ibid.* liv. XIV, fol. 11 r.

Cet ouvrage, plein de bons documents, suivant le *Catalogue abrégé*, fut composé en 1715 (cinquante-quatrième année Khang-hi)[1].

8° Enfin, le 全唐文 *Thsiouèn-thang-wen* « Collection complète des écrivains des Thang. »

Cet ouvrage fut publié en 1808 (treizième année Kia-king).

Voilà le catalogue des ouvrages publiés par l'académie des han-lin, et, pour ainsi dire, l'état de services de ce corps savant, depuis l'an 1645 jusqu'en 1811. C'est au lecteur de la juger. Si j'avais présenté la statistique générale de ses travaux sous les Soung, sous les Youèn et sous les Ming, on reconnaîtrait qu'elle a publié plus d'ouvrages à elle seule que toutes les académies de l'Europe. Depuis l'avénement des Thsing, laissant tout à fait dans l'oubli la magie et les sciences occultes, elle a cultivé avec succès l'archéologie, la philologie, l'histoire et la géographie; mais, ne trouvant de charmes que dans la littérature et la poésie, elle a négligé autant que ses devancières les sciences de calcul et d'observation; de là ses erreurs ou son ignorance sur plusieurs des sujets qu'elle traite. Toutefois, il ne faudrait pas répéter, avec Voltaire, qu'elle a trouvé le secret de multiplier les livres sans multiplier les connaissances. La nation, agitée, décomposée par des secousses profondes, tire encore des travaux de ces académiciens des avan-

[1] *Catalogue abrégé*, liv. XX fol. 26 r.

tages très-considérables. On se demande aujourd'hui quel sera sur l'académie des han-lin et la société chinoise l'ascendant du génie européen; c'est là une grande question que je ne me charge pas de résoudre.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1857.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

On donne lecture d'une lettre de M. Whitney, à New-Haven, dans laquelle il annonce l'envoi d'un certain nombre de doubles de la Bibliothèque de la Société orientale américaine, offerts en don à la Société asiatique. On décide que la Société offrira, en retour, à la Société américaine, un certain nombre de volumes du Journal asiatique qui manquent à sa bibliothèque.

Sont proposés et nommés membres de la Société :

MM. John Muir, membre du service civil de la Compagnie des Indes, à Édimbourg;
Ernest Masson, avocat à Nancy.

M. Mohl communique à la Société une lettre du docteur Tidman, secrétaire de la Société des missions de Londres, contenant la copie d'une lettre du révérend John Chalmers, à Shang-haï, dans laquelle ce dernier donne des renseignements sur l'état de trois corps de caractères chinois, gravés

à Sang-haï aux frais de la Société des missions de Londres, et offre à la Société asiatique toutes les facilités pour en obtenir une fonte, si le nombre des caractères gravés à Shanghaï répondait aux besoins des savants en France. M. Mohl est chargé, par le conseil, d'exprimer à la Société des missions toute sa reconnaissance pour cette offre libérale. Il sera fait au conseil un rapport ultérieur sur cette négociation, quand les listes annoncées des caractères seront arrivées à Paris.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Fleurs de l'Inde*, comprenant la mort de Yaznadate, etc. Nancy, 1857, in-8°.

Par l'auteur. *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Send, Griechischen, Lateinischen, Littauischen, Altslavischen, Gothischen und Deutschen*, von Franz Bopp. (2° éd.) Ier vol. 2° livr. Berlin, 1857, in-8°.

Par M. le comte de Lazareff. *Collection de chants nationaux de l'Arménie*, par l'Association littéraire Kamar-Katsba. Saint-Pétersbourg, 1857, in-8°.

Par l'auteur. *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur les archives de Turin*, par M. Victor Langlois, in-8°, sans nom de lieu.

Par l'auteur. *Principes de grammaire générale*, par M. Saint-Hubert Theroulde (Supplém. à la Théorie des temps). Paris, 1857, in-8°.

Par les rédacteurs. *Bulletin de la Société de géographie*, août-novembre 1857, in-8°.

Par les rédacteurs. *Journal des savants*, 1857.

Par l'Académie. *Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, VIIIe vol. (Wien, 1857), in-4°.

Par les rédacteurs. *Le Moniteur algérien*, numéros d'octobre et novembre 1857.

Par les rédacteurs. *L'Écho d'Oran*, numéros de novembre 1857.

The anglo-barmese entertaining preceptor, being a collection of oriental and other stories, translated into barmese for the use of students of the language, by Thomas-Alexander Mainwaring. Maulmain, 1853, in-8° (xii et 151 pages).

Ce petit livre contient cent quatre-vingts anecdotes en anglais et en birman, et une analyse des mots; il est destiné, avant tout, aux employés anglais dans les provinces d'Arracan et de Pégou, qui ont besoin de la connaissance du birman dans l'exercice de leurs fonctions. Il est exécuté par un homme fort compétent et d'après une méthode excellente; de sorte qu'il rendra des services importants aux savants que des recherches sur le bouddhisme conduiront à l'étude du birman. Il est seulement à regretter que le manque absolu de communications de librairie avec les pays de l'Asie orientale rende presque impossible aux bibliothèques en Europe de se procurer une foule d'ouvrages qui y paraissent par les soins des Européens qui y résident, et qui ne pensent presque jamais que leurs travaux pourraient offrir un intérêt aux savants dans leur patrie. Cette indifférence est un fait déplorable et presque inexplicable.

J. M.

Life in China, by the Rev. William C. Milne. Londres, 1857, in-8°. (517 pages et 4 cartes.)

M. Milne appartient à la Société des missions de Londres, dont les membres se sont généralement distingués par leur culture littéraire et les études qu'ils font sur les pays où ils sont stationnés. M. Milne lui-même est avantageusement connu par ses contributions au *Chinese repository* et par la part qu'il a prise dans la nouvelle traduction de la Bible en chinois, qui a paru récemment à Shang-haï, en quatre forts volumes in-8°. Il a passé quatorze ans à Ningpo et à Shang-haï, et, revenu en Angleterre, il a voulu contribuer, par le

présent ouvrage, à mieux faire connaître la Chine. Le volume est divisé en quatre parties, qui traitent des erreurs vulgaires sur la Chine, de la vie des Chinois à Ningpo, de la description d'un voyage de Ningpo à Canton, à travers le centre de l'empire, enfin de la vie à Shang-haï. La route que l'auteur a suivie de Ningpo à Canton était, en grande partie, un terrain neuf pour les Européens; et sa connaissance de la langue et sa manière de voyager comme les gens du pays lui ont permis de faire beaucoup d'observations. Son opinion sur les Chinois leur est, comme celle de tous les voyageurs qui les ont observés autre part que dans les ports de mer, beaucoup plus favorable que les idées répandues généralement sur eux dans le monde. Ce petit volume est très-digne de l'attention des hommes qui s'intéressent à la Chine, et bien plus instructif que quelques ouvrages plus ambitieux, qui ont fait beaucoup plus de bruit que ne fera jamais ce livre modeste et sincère.

J. M.

Recherches sur plusieurs ouvrages de Léonard de Pise découverts par M. le prince B. Boncompagni, et sur les rapports qui existent entre ces ouvrages et les travaux mathématiques des Arabes, par F. Woepcke. Rome, 1856, in-4° (15 pages).

Ce petit écrit est une continuation des travaux de M. Woepcke sur l'influence que les ouvrages des mathématiciens arabes ont exercée sur la renaissance des sciences en Europe. Les quelques feuilles dont le traité se compose ne forment que la première partie du travail de l'auteur, et contiennent la traduction d'un chapitre des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun, relatif aux sciences mathématiques. Il est vivement à désirer que M. Woepcke trouve le temps et les matériaux nécessaires pour éclaircir cette partie obscure et importante de l'histoire de la civilisation. — J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER-MARS 1858.

MÉMOIRE

SUR LE CALENDRIER ARABE AVANT L'ISLAMISME,

ET

SUR LA NAISSANCE ET L'ÂGE DU PROPHÈTE MOHAMMAD,

PAR MAHMOUD EFFENDI,

ASTRONOME ÉGYPTIEN.

INTRODUCTION.

Le destin semble avoir pris plaisir à condamner à l'oubli, ou à laisser dans une obscurité plus ou moins profonde l'histoire antique, même celle des peuples qui se sont élevés au plus haut degré de civilisation. Ce sont les monuments laissés par eux, et qui ont été témoins de leur grandeur, que la postérité doit interroger pour connaître les destinées de ses ancêtres. Mais si ces monuments se trouvent mutilés par le temps, ou s'ils font entièrement défaut, c'est aux traditions transmises de bouche en bouche que les premiers écrivains de la postérité doivent avoir recours pour les recueillir, les discuter, et en former enfin un corps d'histoire. Mais une telle histoire se trouve indubitablement enveloppée d'épaisses ténèbres.

C'est dans ce dernier cas que les premiers écrivains arabes se sont trouvés : n'ayant sous les yeux aucun monument, il leur a fallu courir de ville en ville pour recueillir de la

bouche des peuples les traditions anciennes qui ont échappé à l'oubli, et qui étaient généralement recueillies par les poëtes de l'antiquité, pour en faire le sujet de quelques épisodes ou de quelques poëmes.

Les écrivains arabes n'ayant commencé leurs récits historiques que deux ou trois siècles après l'hégire, on comprend facilement combien il leur a été difficile de connaître d'une manière certaine la chronologie des Arabes avant l'islamisme. Le calendrier anté-islamique a été toujours un sujet de grandes discussions entre les auteurs.

Les historiens s'accordent à penser que les Arabes païens se servirent de l'année luni-solaire pendant un laps de temps plus ou moins long avant l'hégire. Les commentateurs du Coran, des hadith, et les lexicographes semblent croire que les Arabes ne se sont jamais servis que des années lunaires vagues. Les sentiments des savants européens ont également différé sur ce point: Pococke, Gagnier, Golius, Prideau, etc. et M. Caussin de Perceval, embrassent la première opinion. Silvestre de Sacy se range du côté contraire; il dit formellement, mais sans pouvoir le démontrer, que les Arabes, surtout ceux de la Mekke, ne se sont servis que d'un calendrier purement lunaire. Ideler semble pencher vers cette opinion. Les idées de ces illustres maîtres se trouvent savamment discutées par MM. Silvestre de Sacy [1] et Caussin de Perceval [2].

Dans ce mémoire, je n'ai nullement la prétention de critiquer l'une ou l'autre opinion; la nécessité d'en adopter une pour compléter un travail que j'ai entrepris m'a obligé de chercher dans les divers manuscrits arabes, et dans d'autres ouvrages étrangers, quelques-unes des traditions ou des témoignages qui ont rapport à ce sujet. La pensée que ce travail pourrait jeter quelque nouvelle lumière sur ce point important de la chronologie arabe m'a engagé à donner ces matériaux avec la conclusion que j'en ai dû tirer. Je touche

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XLVIII, p. 606 et suivantes.

[2] *Journal asiatique*, cahier d'avril 1843.

donc à la question; je la traite d'une manière neuve, tout en respectant les opinions.

J'ai commencé par considérer comme non avenus tous les témoignages ou opinions qui établissent formellement l'existence, soit d'un calendrier purement lunaire, soit d'un système luni-solaire, quel que soit le mode d'intercalation. Tout ce qui a rapport au mot *nacî*[1] n'entre pas non plus dans mes matériaux fondamentaux.

J'ai fixé ensuite, d'après mes documents, les dates juliennes de la mort d'Ibrahim, fils du Prophète; du jour de l'entrée de l'apôtre à Médine (l'hégire), et enfin celle de la naissance du Prophète. Les mois arabes correspondant à ces événements[2] étant également connus, j'en ai conclu sans peine le genre de calendrier qui était en usage chez les Arabes, du moins chez ceux de la Mekke, plus de soixante ans avant le pèlerinage d'adieu.

Je divise donc ce travail en deux parties. Je réunis dans la première les traditions ou documents qui servent de base à mes calculs; dans la seconde, je combine ces documents entre eux pour déterminer, et le genre de calendrier antéislamique, et l'âge du législateur, qui font l'objet du présent mémoire.

J'ai fait suivre ce mémoire d'un appendice dans lequel j'ai discuté la question sous un autre point de vue en examinant ce qu'ont donné, sur ce sujet, les écrivains les plus anciens.

[1] *Nacî*, نسيء, veut dire «retard.» Suivant les lexicographes et les commentateurs du Coran, c'est retarder l'observation d'un mois sacré à un autre; remise de l'observation d'un mois sacré, que l'on rejette sur un autre. Les historiens prétendent que le *nacî* est l'intercalation d'un treizième mois que les Arabes faisaient pour rendre solaires leurs années, et le mois intercalé lui-même.

[2] J'ai déterminé, dans la deuxième partie, deux autres époques, celle d'une éclipse lunaire et celle du solstice d'été de l'année 541 de Jésus-Christ; ce qui porte à cinq au lieu de trois le nombre des époques sur lesquelles j'ai basé mes recherches.

PREMIÈRE PARTIE.

DOCUMENTS.

PREMIER DOCUMENT.

ÉPOQUE DE LA MORT D'IBRAHIM, FILS DU PROPHÈTE MOHAMMAD, DÉTERMINÉE PAR UNE ÉCLIPSE DE SOLEIL.

Bouckhary nous transmet la tradition suivante (voyez page 58, n° 301 du Supplément des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris). Je la donne avec le commentaire dont elle est le sujet dans le كتاب مواقيت الصلاة, n° 213 du Supplément des manuscrits arabes :

حدثنا عبد الله بن محمد (المسندى) قال حدثنا هاشم ابن القاسم (هو ابو النصر الليثى) قال حدثنا شيبان ابو معاوية (النحوى) عن زياد بن علاقة عن المغيرة ابن شعبة (رضى الله عنه) قال كسفت الشمس على عهد رسول الله صلى الله عليه وسلم يوم مات (ابنه من مارية القبطية) ابراهيم (بالمدينة فى السنة العاشرة من الهجرة كما عليه جمهور اهل السير فى ربيع الاول او فى رمضان.....) فقال الناس كسفت الشمس لموت ابراهيم..... فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم ان الشمس والقمر لا ينكسفان لموت احد ولا لحياته.....

« Abdou-Llahi, fils de Mohammad[1], raconte que Hachim, fils d'Elkacim, lui dit que Chiban-Abou-Mouaviah avait entendu citer par Ziad, fils de Ilaka, une tradition que celui-ci tenait de la bouche de Maghira, fils de Chouba, l'un des compagnons du Prophète. Voici cette tradition :

« Le soleil s'est éclipsé dans le temps de l'apôtre de Dieu, le jour même où Ibrahim (son fils de Marie la Copte) est mort (à Médine, dans la dixième année de l'hégire, suivant la majorité des biographes; et cela a eu lieu dans le mois de rabi I, suivant les uns, et dans le mois de ramadan suivant les autres.....). Le peuple dit alors, « Le soleil s'éclipse à cause de « la mort d'Ibrahim; » mais le Prophète répondit : « Le soleil et la lune ne s'éclipsent ni pour la mort « ni pour la naissance de qui que ce soit. »

Ainsi le commentateur de ce hadith met la mort d'Ibrahim dans le mois de rabi I, ou dans le mois de ramadan de la dixième année de l'hégire. Or nous trouvons dans l'ouvrage intitulé : *Alsirah-Alhalabiah*, n° 596 du Supplément des manuscrits arabes de la Bibliothèque impériale, chapitre des enfants du Prophète, ce qui suit :

وفى سنة ثمان من الهجرة فى ذى الحجة ولدت له صلى الله
عليه وسلم مارية القبطية رضى الله عنها ولده ابراهيم

[1] Je ne m'attache pas ici à faire une traduction littérale ou mot à mot; je supprime même par fois, dans la traduction, quelques mots insignifiants, pour rendre plus clair le sens du passage en version.

..... ومات سنة عشرة من الهجرة واختلف فى سنه فقيل سنة وعشرة اشهر وستة ايام وقيل ثمانية عشر شهرا ولما كسفت الشمس فى ذلك اليوم قال قائل كسفت لموت ابراهيم فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم لا تكسف لموت احد ولا لحياته وفى لفظ ان الشمس والقمر آيتان من آيات الله يخوف الله بهما عباده فلا يكسفان لموت احد ولا لحياته.....

« Dans la huitième année de l'hégire, au mois de dhoul-hedja, Marie la Copte enfanta Ibrahim, fils du Prophète..... Il mourut dans la dixième année de l'hégire. On n'est pas d'accord sur son âge; les uns lui donnent un an, dix mois et six jours d'existence; les autres, dix-huit mois. Le soleil s'étant éclipsé dans ce jour, quelqu'un dit qu'il s'éclipsa à cause de la mort d'Ibrahim. » Le Prophète répondit, « Il ne s'éclipse ni pour la mort ni pour la naissance « de personne; » ou il dit que le soleil et la lune sont des merveilles divines par lesquelles Dieu manifeste sa puissance afin qu'on le craigne; ils ne s'éclipsent pour la mort ni pour la naissance de personne. »

La naissance d'Ibrahim, suivant cette tradition, eut lieu dans le mois de dhoul-hedja; les opinions paraissent être d'accord sur ce point. On lit dans le troisième volume de l'*Essai sur l'Histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval (p. 267), ce qui suit :

« Mohammad rentra à Médine à la fin du mois de dhoul-câda, peu de jours après, c'est-à-dire dans

les commencements du mois de dhoul-hedja (fin de mars 630), Marie la Copte, son esclave et sa concubine, accoucha d'un fils. »

Ibrahim est donc né, suivant l'aveu de tout le monde, dans le mois de dhoul-hedja de l'an 8 de l'hégire. Il a vécu ou un an, dix mois et six jours[1], ou dix-huit mois seulement. Cette dernière opinion doit être rejetée, parce qu'il s'en suivrait que la mort d'Ibrahim se trouverait placée dans le mois de djoumada II. L'autre me paraît la seule vraie. En effet, en comptant un an, dix mois et six jours à partir de dhoul-hedja de l'an 8, on tombe sur le mois de chawal de l'an 10 de l'hégire, et c'est, à un mois près, d'accord avec le commentateur du hadith précédent, qui la place dans le mois de ramadan. Mais dans lequel de ces deux mois l'événement a-t-il eu lieu? C'est ce que des considérations astronomiques peuvent nous faire connaître.

Tout le monde sait que le cours des mois lunaires musulmans n'a été interrompu par aucune espèce d'intercalation depuis l'an 10 de l'hégire, jusqu'à présent; en partant ainsi d'une certaine époque arabe, on reconnaît, d'après les calculs astronomiques, qu'une éclipse de soleil est certaine à Médine vers la fin du mois de chawal de l'an 10 de l'hégire, et que dans le mois de ramadan cette éclipse est impossible. La mort d'Ibrahim a donc eu lieu dans le mois de chawal.

[1] Masoudi dit qu'Ibrahim a vécu un an, dix mois et huit jours. (Voir مروج الذهب, manuscrit arabe, n° 714, fol. 286.)

Un calcul rigoureux m'a démontré qu'en effet le soleil s'éclipsa[1] presque totalement à Médine, vers huit heures trente minutes après minuit, le 27 janvier de l'an 632.

Le 29 du mois de chawal de l'an 10 de l'hégire correspond donc au 27 janvier 632. Voilà un point astronomiquement déterminé.

SECOND DOCUMENT.

DÉTERMINATION DE L'ÉPOQUE DE L'HÉGIRE.

L'auteur d'*Alsirah-al-halabiah* rapporte dans l'ouvrage déjà mentionné (Supplément des manuscrits arabes, n° 596, fol. 210, IIe vol.) la tradition suivante :

وفى كلام الحافظ ابن ناصر الدين عن ابن عباس رضى الله
عنهما ان رسول الله صلى الله عليه وسلم قدم المدينة
يوم عاشورا فاذا اليهود صيام فقال رسول الله صلى الله
عليه وسلم ما هذا قالوا هذا يوم اغرق الله تعالى فيه
فرعون ونجى فيه موسى فقال رسول الله صلى الله عليه
وسلم انا اولى بموسى فامر رسول الله صلى الله عليه وسلم

[1] La plus grande phase de cette éclipse était, à Médine, de dix doigts et demi environ. Faute d'une détermination directe de la longitude et de la latitude de cette ville, j'ai adopté pour mes calculs, et d'après les cartes modernes, 37° 29′ pour longitude à l'est du méridien de Paris, et 24° 55′ pour latitude boréale de Médine.

بصومه هذا حديث صحيح اخرجه البخارى ومسلم والمدينة
يحتمل ان المراد بها قبًا ويحتمل ان المراد بها باطنها.....

« Al-Hafiz-ben-Nassir-el-dine raconte qu'Ebn-Abbas, le cousin et compagnon du Prophète, dit que l'apôtre de Dieu arriva à Médine (en fuyant la Mekke) le jour de âchoura [1] au moment du jeûne des juifs. Le Prophète demanda pourquoi l'on jeûnait ce jour-là; on lui répondit que c'était le jour où Pharaon périt par les eaux, et où le Seigneur sauva Moïse. Le Prophète dit alors : « Je dois plus « que les juifs respecter la mémoire de Moïse. » Et il ordonna de jeûner ce jour-là. Cette tradition, ajoute l'auteur, est authentique; elle se trouve dans Boukhari et Mouslim. » Il dit encore : « On peut entendre par Médine, dans cette tradition, ou Kouba (petit village du faubourg de Médine), ou l'intérieur même de Médine. »

Pour pouvoir tirer parti de cette tradition, il faut bien comprendre ce qu'on entend par âchoura, qui correspond au jour de l'entrée du Prophète à Médine. Si l'on entendait par ce mot, avec les musulmans, le dixième jour du mois de moharram, la tradition serait en contradiction avec l'opinion générale, qui place l'hégire dans le mois de rabi I et qui

[1] Âchoura est le dixième jour du mois de moharram chez les musulmans. Il paraît que les juifs arabes appelaient également âchoura le dixième jour du mois de ticheri, lequel mois est le premier de leur année civile, et le septième de l'année religieuse.

est fondée sur des traditions également authentiques. Il est donc essentiel de savoir si le mot âchoura n'indiquait pas, au temps du législateur, une autre époque dans l'année. Les témoignages suivants nous mettent à même de connaître le véritable jour qu'on a voulu désigner par ce mot de âchoura, qui a jeté des doutes dans la tradition et induit en erreur quelques savants. Aussi notre auteur, sentant cette difficulté, s'exprime-t-il, en continuant sa narration, de la manière suivante :

وفى كونه صلى الله عليه وسلم وجدهم صائمين لذلك اليوم اشكال لان يوم عاشورا هو اليوم العاشر من شهر الله المحرم او هو اليوم التاسع منه كما يقول ابن عباس فكيف يكون فى ربيع الاول واجيب بان السنة عند اليهود شمسية لا قمرية فيوم عاشورا الذى كان عاشر المحرم واتفق فيه غرق فرعون لا يتقيد بكونه عاشر المحرم بل اتفق انه فى ذلك الزمن اى زمن قدومه صلى الله عليه وسلم (كان) وجود ذلك اليوم بدليل سؤاله صلى الله عليه وسلم اذ لوكان ذلك اليوم يوم عاشورا ما سأل ومما يدل على ذلك ما فى المعجم الكبير للطبرانى عن خارجة بن زيد عن ابيه قال ليس يوم عاشورا اليوم الذى يقوله الناس انما كان يوم تستر فيه الكعبة وتلعب فيه الحبشة عند رسول الله صلى الله عليه وسلم وكان يدور فى السنة وكان الناس يأتون فلان

اليهودى فيسألونه فلما مات اليهودى اتوا زيد بن ثابت فسألوه....

« L'observation du jeûne par les juifs, ce jour-là, offre une difficulté; car le âchoura étant le dixième jour du mois de moharram, ou le neuvième du même mois, selon Ebn-Abbas, comment se pourrait-il qu'il tombât dans le mois de rabi I (dans lequel Mohammad fit positivement son entrée à Médine)? On a levé la difficulté en considérant que l'année, chez les juifs, étant solaire et non pas lunaire, le âchoura, qui était le dixième jour du mois de moharram, et qui jadis correspondait au jour où Pharaon fut englouti par les flots, ne doit pas toujours répondre au dixième jour du mois de moharram; il s'est trouvé tout simplement être le même jour où Mohammad a fait son entrée à Médine. En effet, si ce jour-là était le jour de âchoura (dixième de moharram), le Prophète n'aurait pas demandé ce qu'était ce jour-là. » Notre auteur ajoute : « On peut citer à l'appui de cette interprétation un passage de l'ouvrage intitulé : *Almoudjam Alkabir*, par Al-Thabarani. Voici ce passage[1] : « Kharidja, fils de Zaïd, « raconte que son père, le compagnon du Prophète, « dit : Le jour de âchoura n'est pas ce que le peuple « veut dire; c'était un jour où l'on couvrait la câba « et où les Éthiopiens venaient pour jouer chez le « Prophète. Ce jour se transportait de mois en mois

[1] Le texte arabe est mentionné plus haut.

« successivement dans l'année; la détermination de « l'époque de ce jour était confiée à un certain juif, « et, après sa mort, elle fut confiée à Zaïd, fils de « Thabit. »

Cette tradition nous montre que le jour de âchoura dont il s'agit était, chez les juifs et les Arabes de la Mekke, un jour fixé d'après l'année luni-solaire.

Mais dans quel mois et à quel jour de ce mois? C'est ce que nous allons voir. Albirouny nous donne sur ce sujet, dans son ouvrage intitulé, *Kitab-el-athâr*[1] (manuscrit de l'Arsenal), le passage suivant :

وقد قيل ان عاشورا هو عبرانى معرب يعنى عاشور وهو العاشر من تشرى اليهود الذى صومه صوم الكبور وانه اعتبر فى شهور العرب فجعل فى اليوم العاشر من اول شهورهم كما هو فى اليوم العاشر من اول شهور اليهود....

« On a dit positivement que âchoura est un mot hébreu, arabisé de *âchour*, qui est le dixième jour du mois juif ticheri, et dont le jeûne est le jeûne de Kippour; que les Arabes l'ont fixé, à l'imitation des juifs, dans le dixième jour de leur premier mois. »

Je conclus donc, de l'ensemble de ces témoignages, que Mohammad entra à Médine le dixième

[1] Cet ouvrage, précieux par son ancienneté et par les riches matériaux qu'il renferme, m'a été très-utile, et je ne puis que remercier ici M. Reinaud de m'avoir engagé à le consulter et de m'en avoir fait sentir l'importance.

jour du mois de ticheri, jour où le jeûne est prescrit par la Bible, et dans lequel les juifs, encore de nos jours, observent rigoureusement cet acte de dévotion.

Cette conclusion me paraît d'autant plus conforme à la vérité, que ce jour est un lundi, conformément à l'aveu de tous les écrivains. Pour connaître l'époque de cet événement dans le calendrier chrétien, il faut simplement chercher la date correspondante au dixième jour de l'an des juifs [1], dans l'année 622 de Jésus-Christ; car l'hégire a eu lieu sans contestation dans le courant de cette année-là.

Le calcul [2] nous montre que ce jour était le 20 septembre, et c'est le huitième jour dans le mois lunaire d'après l'apparition; car la conjonction eut lieu le samedi, 11 septembre, à une heure environ après minuit, en comptant de Paris [3], et on ne put voir le croissant, à l'œil nu, que le dimanche soir du 12 au 13 septembre; de sorte que le lundi 13 septembre a dû être le premier du mois lunaire arabe.

Or les traditions nous apprennent que ce fut ou le 2, ou le 8, ou enfin le 12 du mois de rabi I, que le Prophète entra à Médine, et que ce jour était un lundi. Le 2 et le 12 n'étant pas des jours de lundi,

[1] Cette année est la 4383e de la création, d'après le calcul des juifs.

[2] Voyez mon Mémoire sur le calendrier judaïque, t. XXVI des Mémoires des savants étrangers de l'Académie royale de Belgique.

[3] Et à une heure et demie environ avant minuit, selon le temps de Médine.

le 8 se trouve naturellement fixé pour l'événement, et l'on a pour conclusion finale que : l'hégire ou l'entrée de l'apôtre de Dieu à Médine a eu lieu le lundi 8 du mois de rabi I, correspondant au 20 septembre 622, et au 10 du mois de ticheri de l'an 4383 de la création.

Avant de quitter ce sujet, j'ai cru utile d'ajouter quelques observations touchant la tradition principale.

Je ferai observer d'abord que la répétition de cette tradition, plusieurs fois par des voies diverses, dans les deux ouvrages les plus authentiques, Alboukhari et Mouslim, peut être considérée comme une preuve d'authenticité. Mais il y a un passage de la tradition qui ne s'accorde pas avec la Bible. Ce passage est celui-ci :

فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم ما هذا قالوا هذا يوم
اغرق الله تعالى فيه فرعون ونجى فيه موسى

« Le Prophète demanda aux juifs ce que c'était ce jour-là; et on lui répondit que c'était le jour où le Seigneur fit périr Pharaon dans les eaux et sauva Moïse. » Le jour dont on parle ici est le dixième du mois de ticheri, tandis que le jour où Moïse avait passé la mer Rouge était, suivant la Bible, le 21 du mois de nisan ou le septième jour après la Pâque juive.

Ce manque de véracité pourrait-il être une preuve de non authenticité de la tradition? Non, certes.

Ebn-Abbas n'a fait que rapporter ce qu'il avait vu et ce qu'il avait entendu dire par quelques juifs, sans doute peu instruits. Ce fait prouve uniquement que ces juifs ignoraient la cause de l'institution de ce jeûne.

Ce passage, du reste, se trouve complétement omis dans la même tradition, rapportée dans un autre endroit de Boukhari par la voie d'Abi-Mousa, un des plus érudits des compagnons.

On y lit simplement (Boukhari, n° 301, fol. 232, manuscrits arabes, supplément) :

حدثنا احمد او محمد بن عبد الله الغُداني قال حدثنا
حماد بن اسامة قال حدثنا ابو عُميس عن قيس بن مسلم
عن طارق بن شهاب عن ابي موسى قال دخل النبي صلى
الله عليه وسلم المدينة واذا ناس من اليهود يعظمون
عاشورا ويصومونه فقال النبي صلى الله عليه وسلم نحن
احق بصومه فامر بصومه

« Abou-Mousa dit (d'après le rapport de Boukhari) que le Prophète entra à Médine lorsqu'un certain nombre de juifs jeûnaient âchoura et le vénéraient. Le Prophète dit alors : « Il nous appartient plus qu'à « eux de jeûner ce jour-là. » Et il prescrivit le jeûne ce jour-là. »

Quelques écrivains, n'ayant pas bien saisi le sens de cette tradition, prétendaient que l'hégire devait avoir eu lieu le dixième jour du mois de moharram,

et que ce jour se trouvait en même temps correspondre au dixième jour du mois de ticheri chez les juifs. L'auteur de *Kitab-al-athar*, Albirouny, démontre avec raison l'impossibilité de cette concordance, sur laquelle se basait cette opinion. Mais il a poussé trop loin sa censure et sa critique; il a cru même prouver la non authenticité de la tradition d'Ebn-Abbas. Voici ce qu'il dit sur ce sujet dans *Kitab-al-athar* (manuscrit de l'Arsenal de Paris) :

وروى ان رسول الله صلى الله عليه وسلم لما قدم المدينة
وجد اليهود يصومون عاشورا فسألهم عنه فاخبروه انه
اليوم الذى اغرق الله فيه فرعون وآله ونجى موسى ومن
معه فقال عليه السلام نحن احق بموسى منهم فصام وامر
اصحابه بصومه فلما فرض صوم شهر رمضان لم يأمرهم
بصوم عاشورا ولم ينههم وهذه الرواية غير صحيحة لان
الامتحان يشهد عليها وذلك ان اول المحرم كان سنة
الهجرة يوم الجمعة السادس عشر من تموز سنة ثلاث وثلاثين
وتسعمائة للاسكندر فاذا حسبنا اول سنة اليهود فى تلك
السنة كان يوم الاحد الثانى عشر من ايلول ويوافقه اليوم
التاسع والعشرون من صفر ويكون صوم عاشورا يوم الثلاثا
التاسع من شهر ربيع الاول وقد كانت هجرة النبى عليه
السلام فى النصف الاول من ربيع وسئل عن صوم يوم

الاثنين فقال ذلك يوم ولدت فيه وبعثت فيه وانزل على فيه وهاجرت فيه ثم اختلف فى اى الاثنين كانت الهجرة فزعم بعضهم انها فى اليوم الثانى من ربيع الاول وزعم بعضهم انها فى اليوم الثامن منه وزعم اخرون انها فى اليوم الثانى عشر منه والمتفق عليه الثامن ولا يجوز ان يكون الثانى ولا الثانى عشر لانهما ليسا بيوم اثنين من اجل ان اول ربيع الاول فى تلك السنة كان يوم الاثنين فيكون على ما ذكرنا قدوم النبى عليه السلام المدينة قبل عاشورا بيوم واحد وليس متفق وقوعه فى المحرم الا قبل تلك السنة ببضع سنين او بعدها بنيف وعشرين سنة فكيف يجوز ان يقال ان النبى عليه السلام صام عاشورا لاتفاقه مع العاشر فى تلك السنة (الابعد ان نقل من اول شهور اليهود الى اول شهور العرب نقلا لاتفاقه معه) وكذلك فى السنة الثانية من الهجرة كان العاشور يوم السبت..... من ايلول والتاسع من ربيع الاول فما ذكروه من اتفاقهما حينئذ محال على كل حال

واما قولهم ان الله اغرق فرعون فيه فقد نطقت التورية بخلافه وقد كان غرقه فى اليوم الحادى والعشرين من نيسان وهو اليوم السابع من ايام الفطير وكان اول فصح اليهود بعد قدوم النبى المدينة يوم الثلاثا الثانى والعشرين من

ادار سنة[1] ثلاث وثلاثين وتسعماية للاسكندر ووافقه اليوم السابع عشر من شهر رمضان واليوم الذى اغرق الله فيه فرعون كان اليوم الثالث والعشرين من شهر رمضان فاذن ليس لما رووه وجه البتة (انتهى)

« La tradition nous rapporte que, quand le Prophète entra à Médine, les juifs jeûnaient âchoura, et que, sur sa demande, ils répondirent que c'était le jour où le Seigneur avait sauvé Moïse et ses compagnons, et fait périr Pharaon et les siens dans les eaux; que le Prophète dit alors : « Il nous convient mieux qu'aux juifs de respecter la mémoire « de Moïse. » Et il jeûna ce jour-là avec ses compagnons. Plus tard, quand le jeûne de ramadan a été prescrit, il n'a été question ni de jeûner, ni de ne pas jeûner âchoura. Cette tradition, ajoute Albirouny, n'est point authentique, parce que les preuves sont contre elle.

« En effet, continue notre auteur, le premier jour du mois de moharram de l'an 1 de l'hégire est le vendredi, 16 du mois de thamouz de l'année 933 d'Alexandre. En calculant le commencement de l'année juive dans cette année-là, nous trouvons que c'est le dimanche, 12 du mois d'éloul, et il correspond au 29 du mois de shafar. Le jeûne de âchoura était donc le mardi, 9 du mois de rabi I.

[1] عدد ثلاث وثلاثين خطا وصوابه اربع وثلاثين فتامل

« Or, d'une part, l'hégire eut lieu dans la première moitié du mois de rabi I; de l'autre, le Prophète dit, quand on lui demanda si l'on jeûnait le lundi : que c'était le jour où il était né, où il avait été envoyé, et où il avait reçu pour la première fois des versets du Coran; il est aussi le jour où il a accompli sa fuite (hégire) pour Médine. Mais on n'est pas d'accord sur la date du lundi de l'hégire; les uns le placent au 2, les autres au 8, enfin d'autres prétendent que c'était le 12 du mois de rabi I; le 8 est généralement adopté. Ce jour ne peut être ni le 2 ni le 12 du mois, parce que ces deux jours ne sont pas des jours de lundi, attendu que ce mois de rabi commençait un lundi. On conclut, de ce que nous venons d'exposer, que l'entrée du Prophète à Médine a eu lieu un jour avant âchoura, et cela ne peut arriver, dans le mois de moharram, que plusieurs années avant l'hégire et vingt et quelques années après. Comment pourrait-on donc dire que le Prophète avait jeûné âchoura parce qu'il s'accordait avec le dixième jour du mois de moharram? (Cette concordance ne peut avoir lieu qu'après le transport de âchoura du premier des mois juifs au premier des mois arabes d'une manière convenable [1].) En outre le âchoura était, dans la deuxième année de l'hégire, le samedi..... du mois d'éloul et le neuvième du mois de rabi I : tout ce qu'on a dit de leur concordance est donc absurde.

« Quant à l'observation que le Seigneur avait fait

[1] Je ne sais pas si j'ai bien saisi le sens de cette phrase, qui me

périr Pharaon dans les eaux ce jour-là, la Bible atteste formellement le contraire. Ce naufrage eut lieu le 21 nisan, qui est le septième jour de la fête de la Pâque juive. La Pâque juive, après l'entrée du Prophète à Médine, arriva le mardi 22 adar de l'année 933 [1] d'Alexandre; ce jour s'accordait avec le 17 de ramadan. Pharaon aurait péri le 23 du même mois : donc il n'y a aucun moyen de justifier ce que l'on rapporte. »

Albirouny paraît avoir interprété la tradition de la même manière que ceux qu'il critiquait; savoir : que le Prophète serait entré à Médine le jour de âchoura juif; que ce jour se trouvait le même que celui des musulmans, et qu'enfin le Seigneur avait sauvé Moïse à pareil jour.

Aussi dit-il que « cette tradition n'est point authentique, parce que les preuves sont contre elle. »

Les preuves qu'il vient de donner sont : 1° la non concordance des deux âchoura; 2° que le âchoura juif aurait eu lieu le mardi, tandis que le jour d'entrée du Prophète à Médine serait le lundi précédent; 3° que ce jour n'est point celui où Moïse avait été sauvé.

La non concordance des deux âchoura ne peut pas être une preuve contre l'authenticité de la tradition, parce que cette concordance n'y est nullement mentionnée; elle prouve seulement l'erreur de ceux

paraît défigurée par les copistes; mais elle n'a, heureusement, aucune importance.

[1] Le chiffre 933 est inexact; il doit être 934.

qui ont cru voir dans la tradition la conséquence de cet accord, tout en en affirmant l'authenticité. Albirouny lui-même ne la donne formellement que comme une preuve de l'absurdité de la concordance, quoique la manière dont elle est exposée laisse apercevoir une attaque contre la tradition, laquelle attaque est sans base et sans fondement.

Pour la deuxième preuve, si l'on refait le calcul de notre auteur, on verra qu'elle est plutôt pour que contre l'authenticité de la tradition ; en effet, en calculant bien, on trouve que le premier jour du mois de ticheri de l'année juive, qui commence dans le courant de la première année de l'hégire, est le samedi 11 éloul (11 septembre, qui correspond à la fin du mois de shafar), et non pas le dimanche, 12 éloul, comme le dit Albirouny; le âchoura ou le 10 ticheri était donc le lundi 8 rabi I, et non pas le mardi 9 du même mois arabe.

Quant au troisième point, nous l'avons déjà discuté dans ce document, et nous avons montré qu'il ne doit porter aucune atteinte à l'authenticité de la tradition.

Du reste, on peut bien prouver par d'autres moyens que l'entrée du Prophète à Médine eut lieu réellement le 20 septembre 622, correspondant au dixième jour du mois de ticheri, qui est le âchoura juif.

1° Masoudi dit, dans *Mouroudj-el-dhahab* (Supplément des manuscrits arabes, n° 715, fol. 152) :

وبين تاريخ يزدجرد وتاريخ الهجرة من الايام ثلاثة الاف
وستماية واربعة وعشرون يوما

« Entre l'ère de Iazdajird et celle de l'hégire, il y a trois mille six cent vingt-quatre jours. »

Or l'hégire même, ou l'entrée du Prophète à Médine a eu lieu, de l'aveu de tous les écrivains, 67 jours après le premier jour du mois de moharram qui commence l'ère de l'hégire; on doit donc avoir 3624 moins 67, ou 3557 jours entre le commencement de l'ère de Iazdajird et le jour d'entrée du Prophète à Médine; et comme l'ère de Iazdajird commence le mardi 16 juin 632 de Jésus-Christ (8 ou 9 jours après la mort de Mohammad), il suffit de compter 3557 jours, en rétrogradant à partir du 16 juin 632, pour avoir la date julienne qui correspond au jour de l'hégire. L'opération faite, on tombe sur le 20 septembre 622, qui est un lundi. L'entrée de l'apôtre à Médine eut donc réellement lieu le lundi 20 septembre 622, lequel jour correspond au 10 ticheri chez les juifs.

2° Le manuscrit arabe n° 1131 du Supplément (fol. 3 de la fin de l'ouvrage) contient :

فنقول ان بين اول يوم من السنة التى (فيها) حاذت
الشمس اول دقيقة من الحمل من سنة انتقال الحمر الدال
على الملة وبين اول يوم من سنة الهجرة نا سنة فارسية
واربعة اشهر وثلثة (صوابه ثمانية) ايام وستة عشر ساعة...

« Nous disons qu'il y a entre le premier jour de l'année de l'hégire et le premier jour de l'année qui commence par l'équinoxe du printemps, et dans laquelle eut lieu la conjonction (de Jupiter et de Saturne), qui précède la naissance de Mohammad, cinquante et une années persanes, quatre mois, huit[1] jours et seize heures. »

L'équinoxe vernal dont il s'agit ici est suivi par une conjonction de Jupiter et de Saturne; or le calcul nous montre qu'il y eut en effet, vers l'époque de la naissance de Mohammad, une conjonction entre ces deux astres, vers le 29 ou le 30 mars de l'année 571 de Jésus-Christ, comme on le verra plus tard. L'équinoxe eut lieu, d'après mes calculs, le 19 mars à 15 heures et 11 minutes après minuit, temps moyen de Médine; le premier jour du mois de moharram de l'année de l'hégire tombe donc 51 années persanes, 4 mois, 8 jours[1] et 16 heures après le 19 mars, 15 heures et 11 minutes de l'année 571 de Jésus-Christ. En réduisant ce laps de temps en

[1] Le texte arabe, comme on le voit, a été bien défiguré par les copistes; je l'ai donné tel qu'il est, sauf le nombre 8 jours, qui est dans le texte 3 jours. Ce nombre de 3 jours est, à coup sûr, une faute; ce doit être 8, car en comptant 51 années persanes, 4 mois et 3 jours, etc. à partir de l'équinoxe vernal de l'année indiquée dans le texte, on ne tombera pas sur une nouvelle lune, qui doit être celle du mois de moharram de l'année de l'hégire; mais, en restituant le nombre 8, on tombera sur une nouvelle lune, ce qui doit être. Si l'on examine, du reste, l'orthographe arabe du mot trois, qui peut être écrit ainsi : ثلثة, et celui du mot huit, que l'on trace à la hâte ainsi : ثمانية, on verra que le copiste a bien pu se tromper et prendre l'un pour l'autre.

jours, attendu que l'année persane est de 365 jours, on aura 18,743 jours et 16 heures, ou 18,744 jours, en ajoutant 1 jour pour la fraction. Or l'hégire avait eu lieu 2 mois et 8 jours après le commencement du mois de moharram : on a donc 18,744 jours plus 67, ou 18,811 jours entre l'hégire même et l'époque de l'équinoxe vernal, savoir, le 19 mars 571. Cela fait tomber l'hégire ou l'entrée du Prophète à Médine le lundi 20 septembre 622, correspondant au 10 ticheri, jour de la fête de Kippour chez les juifs.

Passons maintenant au troisième et dernier document.

TROISIÈME DOCUMENT.

SUR LA NAISSANCE DU PROPHÈTE MOHAMMAD.

Le manque de traditions formelles sur l'époque de la naissance du Prophète m'oblige de donner dans ce document un grand nombre de traditions et de témoignages touchant ce sujet.

1° Nous trouvons dans le premier volume d'*Al-sirah-al-halabiah*, السيرة الحلبية (n° 596 du Supplément des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris, fol. 47 et suivants), ce qui suit :

فعن قتادة رضى الله عنه ان رسول الله صلى الله عليه
وسلم سئل عن يوم الاثنين فقال ذلك يوم ولدت فيه
وذكر ابن بكار والحافظ ابن عساكر ان ذلك كان حين طلوع

الفجر ويدل له قول جده عبد المطلب ولد لى الليلة مع الصبح مولود وعن سعيد بن المسيب ولد رسول الله صلى الله عليه وسلم عند ابهار النهار اى وسطه وكان ذلك اليوم لمضى ثنتى عشرة ليلة من شهر ربيع الاول وكان فى فصل الربيع وقد اشار لذلك بعضهم بقوله

يقول لنا لسان الحال فيه
وقول الحق يعذب للسميع
فوجهى والزمان وشهر وضعى
ربيع فى ربيع فى ربيع

قال وحكى الاجماع عليه وعليه العمل الآن فى الامصار خصوصا اهل مكة فى زيارتهم موضع مولده وقيل لعشر ليال مضت من ربيع وصح اى صححه الحافظ الدمياطى وقيل ولد لسبع عشرة ليلة خلت منه وقيل لثمان مضت منه قال ابن دحية وهو الذى لا يصح غيره وعليه اجمع اهل التاريخ

« Kotâdah rapporte que le Prophète dit : « Le lundi « est le jour où je suis né. » Ebn-Bakar et le hafiz Ebn-Asakir disent que la naissance eut lieu à l'aube du jour ; on a, à l'appui de cela, ces paroles d'Abdou-l-Mouttaleb, aïeul du Prophète : « Un enfant m'a été « donné cette nuit, au moment de l'aurore. » Saïd, fils de Mousaïb, rapporte que le Prophète est né

au milieu de la journée. Ce jour était le 12 du mois de rabi I et au printemps. Un poëte, faisant allusion à cette circonstance, dit :

Le langage de la réalité pourrait mettre dans la bouche de Mohammad cette vérité douce à entendre :

Ma figure, la saison et le mois de ma naissance sont la prospérité, le printemps et le mois de rabi.

« La veille du 12 rabi I est adoptée par le peuple pour célébrer la naissance du Prophète dans les grandes villes généralement, et à la Mekke en particulier, surtout quand on veut visiter l'endroit de sa naissance. D'autres disent que la naissance eut lieu le 10 du même mois : Hafiz Damiathi justifia cette opinion. On a dit aussi qu'il était né le 17. Les historiens assurent que c'était le 8 ; Ebn-Dehieh soutient cette opinion, et il dit qu'il ne peut pas en être autrement. »

Mohammad est donc né au printemps, le 8, le 10 ou le 12 du mois de rabi I, selon les opinions les plus accréditées.

2° Le manuscrit n° 597 de l'ouvrage déjà mentionné nous donne dans la feuille 70 et les feuilles suivantes ce qui suit :

قالت حليمة فقدمنا مكة على امه صلى الله عليه وسلم
اى بعد ان بلغ سنتين ونحن احرص شى على مكثه فينا
لما نرى من بركته صلى الله عليه وسلم فكلمنا امه وقلت
لها دعينا نرجع به هذه السنة الاخرى فانى اخشى عليه

وبآء مكة اى مرضها ووخمها فلم نزل بها حتى ردته صلى الله عليه وسلم معنا..... قالت حليمة فرجعنا به صلى الله عليه وسلم فوالله انه بعد مقدمنا به صلى الله عليه وسلم باشهر وعبارة ابن الاثير بعد مقدمنا بشهرين او ثلاثة مع اخيه يعنى من الرضاعة لفى بهم لنا ولعل هذا لا ينافيه قول المحب الطبرى فلما شب وبلغ سنتين لانه الغى ذلك الكسر فبينما هو صلى الله عليه وسلم واخوه فى بهم لنا خلف بيوتنا والبهم اولاد الضان اذ اتى اخوه يشتد اى يعدو فقال لى ولابيه ذاك اخ القرشى صلى الله عليه وسلم قد اخذه رجلان عليهما ثياب بيض فاضجعاه فشقا بطنه..... قالت فخرجت انا وابوه نحوه فوجدناه قائما منتقعا وجهه.... قالت حليمة فرجعنا به الى خبائنا اى محل الاقامة وقال لى ابوه يا حليمة لقد خشيت ان يكون هذا الغلام قد اصيب فالحقيه باهله قبل ان يظهر به ذلك..... قالت فحملناه فقدمنا به مكة على امه.....

« Halima (la nourrice de Mohammad) dit : « Quand « il (Mohammad) eut deux ans, nous l'amenâmes « chez sa mère, à la Mekke; mais, tenant beaucoup « à ce qu'il restât avec nous, à cause de la prospérité « dont nous jouissions, depuis le jour où il était entré « chez nous, nous demandâmes à sa mère de nous

« le laisser encore cette année, en lui disant : Je re-
« doute pour lui l'air et les maladies de la Mekke.
« Nous ne cessâmes d'insister auprès d'elle, jusqu'à
« ce qu'elle eût consenti à nous le rendre... » Halima
continue : « Nous retournâmes avec lui. Je jure par
« Dieu ! que quelques mois (deux ou trois mois, au
« rapport d'Ebn-al-Athir) après notre retour il était,
« avec son frère de lait, auprès des moutons qui nous
« appartiennent, ou, selon le rapport de Thabari,
« qui ne contrarie pas ce qui précède, quand il gran-
« dit et eut deux ans (en supprimant la fraction de
« deux ou trois mois), tandis qu'il était, avec son frère
« de lait, auprès de nos moutons, derrière nos mai-
« sons, celui-ci arrive en courant, nous dire, à moi
« et à son père : Mon frère le koréchite a été pris
« par deux hommes en habits blancs; ils l'ont fait
« coucher, et ils lui ont ouvert le ventre.....
« J'accourus avec son père vers lui, continue Halima;
« nous le trouvâmes debout, mais pâle..... En re-
« tournant avec lui dans notre demeure, son père
« (nourricier) me dit : Écoute, Halima, je crains que
« cet enfant ne soit possédé du démon; reporte-le à
« ses parents avant que ce mal se déclare. Nous
« le portâmes alors, continue-t-elle, à sa mère, à la
« Mekke. »

Or nous trouvons dans le même ouvrage (f° 80) ce qui suit :

وعن حليمة رضى الله تعالى عنها انها كانت بعد رجوعها
به صلى الله عليه وسلم من مكة لا تدعه ان يذهب مكانا

بعيدا عنها فغفلت عنه يوما فى الظهيرة فخرجت تطلبه فوجدته مع اخته من الرضاعة وهى الشيما..... وكانت ترقصه بقولها

هذا اخ لى لم تلده امى وليس من نسل ابى وعمى

فانمه اللهم فيما تنمى

فقالت فى هذا الحر اى لا ينبغى ان يكون فى هذا الحر.....

« On rapporte que Halima, après son retour de la Mekke avec lui, ne le laissait pas s'éloigner d'elle; et qu'un jour, ne le voyant pas, elle se mit à sa recherche, et le trouva avec Chima, sa sœur de lait..... qui le faisait danser en lui chantant :

« Voilà un frère que ma mère n'a pas enfanté; il « n'est pas non plus la progéniture de mon père, ni « de mon oncle. Fais-le croître, ô mon Dieu! parmi « les choses que tu fais croître. » Halima s'écria alors : « Dans cette chaleur-là! Voulant dire qu'il était im- « prudent de le faire sortir par une pareille chaleur. »

Cet incident eut lieu, comme l'on voit, après le retour de Halima de la Mekke avec lui. Or la première tradition nous apprend qu'il avait alors deux ans, et qu'il fut rendu à sa mère quand il avait deux ans et quelques mois (deux ou trois mois, selon le rapport d'Ebn-al-Athir); donc Mohammad était âgé de deux ans à deux ans et trois mois quand sa sœur de lait l'avait fait sortir au moment de la grande chaleur que sa nourrice redoutait pour lui.

Ceci a dû se passer en été, ou à une époque très-voisine de l'été; d'où il résulte que la naissance de Mohammad a eu lieu au printemps.

Cette conclusion me paraît d'autant plus vraisemblable, qu'elle est en parfait accord avec le premier témoignage et avec ceux que je vais donner.

3° Le cheïkh Imam-Chams-el-dine Mohammad, fils de Sâlim, connu sous le nom de Khallal, nous dit, dans son ouvrage *Al-Djefr-el-Kabir*[1] (n° 1174, manuscrits arabes, ancien fonds, fol. 4) ce qui suit:

وقد صح ان النبى عليه الصلاة والسلام ولد فى يوم الاثنين فى شهر ربيع الاول فى العشرين من نيسان عام الفيل فى عهد كسرى انوشروان فلما اتت عليه اربعون سنة ويوم بعثه الله وذلك فى يوم الاثنين فلما اتت له ثلاث وخمسون سنة هاجر الى المدينة.....

«Il est certain que le Prophète était né le lundi dans le mois de rabi I, le 20 du mois de nisan de l'année de l'Éléphant, dans le temps de Kesra Nouchirwan (Kosroës le Grand); il reçut sa mission prophétique après quarante ans et un jour de sa naissance, et il accomplit son hégire à Médine, à l'âge de cinquante-trois ans.»

Or le mois de nisan, dans ce témoignage, est

[1] كتاب الجفر الكبير للشيخ الامام شمس الدين محمد بن سالم المعروف بالخلال

le mois d'avril; Mohammad est donc né au printemps.

4° Al-Masoudi fixe, dans son ouvrage intitulé, *Mouroudj-el-zahab*, مروج الذهب ومعادن الجوهر, la naissance du Prophète dans l'année 882 d'Alexandre. Voici ce qu'il dit dans le manuscrit arabe n° 714, Supplément, Ier vol. fol. 279 :

والذى صح من مولده عليه الصلاة والسلام انه كان بعد قدوم اصحاب الفيل مكة بخمسين يوما وكان قدومهم مكة يوم الاثنين لثلاث عشرة ليلة بقيت من المحرم سنة ثمان ماية واثنين وثمانين من عهد ذى القرنين فكان قدوم ابرهة مكة لسبع عشرة خلت من المحرم ولست عشرة ومايتين من تاريخ العرب الذى اوله حجة الغدر ولسنة اربعين من ملك كسرى انوشروان وكان مولده عليه الصلاة والسلام لثمان خلون من ربيع الاول من هذه السنة بمكة....

« Ce qu'il y a de vrai dans tout ce que l'on a dit sur la naissance du Prophète, c'est qu'elle eut lieu cinquante jours après l'arrivée des Éthiopiens avec leurs éléphants à la Mekke. Ils avaient assiégé la Mekke le lundi, treize jours avant l'expiration du mois de moharram de l'année 882 de l'ère de Dhoul Karnaïn (de l'ère des Séleucides); Abraha (l'Éthiopien) arriva donc devant la Mekke le 17 du mois

de moharram, correspondant à l'an 216 de l'ère arabe, qui commence par le pèlerinage de trahison, et à la quarantième année du règne de Kesra Anoucherwan. Le Prophète naquit à la Mekke le 8 du mois de rabi I de cette année-là. »

L'époque que Masoudi donne tombe en l'année 571 de Jésus-Christ.

5° Dans la page 283, vol. I, de l'*Essai sur l'Histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, on trouve la note suivante :

« Suivant Ebn-el-Athir, cité dans le *Tarikh-el-Khamicy* (fol. 86 v°), Kesra régna quarante-sept ans et huit mois. (Les historiens grecs lui donnent, à un mois près, la même durée de règne.) Ebn-el-Athir ajoute : Kesra vécut sept ans et huit mois après la naissance de Mohammad. »

Donc Kesra avait régné quarante ans complets lors de la naissance de Mohammad; or ce monarque avait commencé à régner en 531 de Jésus-Christ; donc Mohammad est né dans le courant de l'année 571 de Jésus-Christ.

6° L'auteur de *Mouckhtassar-el-Tawarikh*, مختصر التواريخ. Gergès [1], fils d'Abi-Elyas..... etc. جرجس ابن ابى الياس ابن ابى المكارم ابن ابى الطيب عرف بابن العميد nous affirme (Supplément, manuscr. arabe, n° 751) que Mohammad était âgé de huit ans lors

[1] Cet auteur est connu en Europe sous le nom d'*Almakin*, comme le dit M. Reinaud dans le Catalogue du supplément des manuscrits arabes de la Bibliothèque impériale de Paris.

de la mort de Kesra Anoucherwan. Or nous trouvons dans l'*Art de vérifier les dates* (p. 408) le passage suivant : « L'an 579, il (Kesra) meurt à Ctésiphon, vers le mois de mars. » Donc, Mohammad avait huit ans vers le mois de mars; il était né, par conséquent, vers la même époque de l'année 571 de Jésus-Christ.

7° M. Ideler cite, dans son *Traité de chronologie mathématique* (t. II, p. 495), le passage suivant :

« Mohammad est né, suivant Almakin, le 22 nisan de l'année 882 [1] de l'ère des Séleucides. »

Ce mois de nisan syriaque correspond au mois d'avril; ce serait donc le 22 avril 571 de Jésus-Christ que Mohammad est venu au monde.

8° M. Silvestre de Sacy donne (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLVIII, p. 530), sur la foi de Gagnier, le passage suivant :

ولادة النبي صلعم الساعة السادسة من ليلة الاثنين

عشرين نيسان سنة ٨٧ لاسكندر

« La naissance du Prophète avait eu lieu à la

[1] Voici le passage correspondant, et que l'on trouve dans l'Histoire sarasinoise :

قال انه صلى الله عليه وسلم ولد ببطحا مكة في الليلة المسفرة
عن صباح يوم الاثنين لثمان خلون من ربيع الاول يوافقه
من شهور الروم الثاني والعشرون من نيسان سنة اثنين وثمانين
وثمان ماية للاسكندر ذي القرنين....

sixième heure de la nuit du lundi, le 20 nisan de l'année 882 d'Alexandre. »

Ce jour-là correspond au 20 avril 571 de Jésus-Christ.

Les astronomes orientaux paraissent être d'accord pour placer également la naissance de Mohammad vers le mois d'avril de l'année 571 de Jésus-Christ. Ils la fixent presque immédiatement après une conjonction de Jupiter et de Saturne, qui eut lieu dans la constellation du Scorpion.

J'ai calculé la position de ces deux astres en me servant des Tables de Bouvard, et j'ai reconnu que, pour le 1er avril 571 de Jésus-Christ, Jupiter se trouvait dans 15° 2′ [1] du Scorpion, et Saturne dans 15° 17′ de la même constellation; le mouvement de ces deux planètes était rétrograde. La conjonction doit avoir eu lieu le 29 ou le 30 mars 571 de Jésus-Christ. Cette conjonction est appelée par les astronomes orientaux : قران ملة الاسلام « la conjonction de la religion musulmane », ou simplement : قران الملة « la conjonction de la religion. »

Nous allons donner quelques-uns de ces témoignages.

[1] Voici les résultats exacts de mes calculs pour le 1er avril 571 de Jésus-Christ.

PLANÈTES.	LONG. HÉLIOC.	LATIT. HÉLIOC.	LONG. GÉOCENT.	LATIT. GÉOCENT.
Jupiter..	210° 57′ 21″	1° 9′ 4″ B	215° 2′ 25″	1° 23′ 50″ B
Saturne.	213° 4′ 4″	2° 22′ 3″ B	215° 16′ 47″	2° 36′ 40″ B

9° Le manuscrit arabe[1] n° 1161, ancien fonds, fol. 88, contient :

اقول ان سنة ولادة النبى صلى الله عليه وسلم اتفقت عام الفيل وهى سنة ٨٨٢ للاسكندر وفيها كان قران بين زحل والمشترى فى برج العقرب قبل الولادة بقليل...

« Je dis que la naissance du Prophète eut lieu l'année de l'Éléphant, laquelle année est celle de 882 d'Alexandre; une conjonction entre Saturne et Jupiter eut lieu dans la constellation du Scorpion cette année-là, peu de temps avant la naissance. »

D'après ce témoignage, Mohammad serait né peu de temps après le 30 mars 571 de Jésus-Christ.

10° Le témoignage suivant, que j'ai puisé dans l'ouvrage intitulé : منتهى الادراك فى تقاسيم الافلاك *Mountaha-el-idrak*, etc. n° 1115, manuscr. arabe, ancien fonds, VIIIe chapitre, nous conduit au même résultat :

وولد النبى صلى الله عليه وسلم فى السنة الاولى من القران الدال على ملة الاسلام....

« Le Prophète naquit la première année de la conjonction, qui fut comme le précurseur de la religion musulmane. »

[1] L'auteur de cet ouvrage s'appelle يحيى بن محمد ابن ابى شكر المغربى الاندلسى « Iahya, fils de Mohammed, fils d'Abi Choukr al-Andalousi ».

Nous savons déjà que cette conjonction eut lieu le 29 ou le 30 mars de l'année 571; donc le Prophète est né la même année.

11° Enfin on trouve dans les manuscrits n° 1129[1], Supplément, fol. 15, et n° 1131[2], Supplément, 3e fol. de la fin de l'ouvrage, de pareils témoignages, qui prouvent que la naissance de Mohammad a eu lieu dans l'année 571 de Jésus-Christ, peu de temps après le 29 mars, époque du phénomène céleste déjà mentionné.

12° On peut ajouter, comme un douzième et dernier témoignage, les opinions des historiens qui placent cette naissance dans la quarantième[3] ou quarante et unième année[4] du règne de Kesra Anoucherwan. En effet, comme ces savants n'indiquent pas l'époque précise dans l'année, on peut bien supposer que les premiers avaient en vue la fin de la quarantième année, et que les autres entendaient désigner les commencements de la quarante et unième année du règne du grand monarque persan. Par là ces sentiments se trouvent rapprochés les uns des autres, et ils ne différeraient entre eux que d'un ou de deux mois; ils s'accorderaient alors pour placer

[1] Cet ouvrage s'appelle كتاب الكامل فى اسرار النجوم « Alkamil dans le secret des astres ».

[2] L'auteur est الشيخ احمد بن عبد الجليل « Ahmed, fils d'Abdou-l-Djalil », et le nom de l'ouvrage كتاب القرانات « Le livre des conjonctions ».

[3] Masoudi et l'auteur de *Moudjmil-al-tawarikh*, etc.

[4] Hamza Isphahani, etc.

la naissance du Prophète dans l'année 571 de Jésus-Christ.

J'ajoute qu'Aboul-féda place la naissance de Mohammad dans la 881e année d'Alexandre et dans la 1316e de l'ère de Nabonassar; il la fait correspondre aussi à la 42e année du règne de Kesra Anoucherwan. Or la 881e année d'Alexandre commence le 1er octobre 569 de Jésus-Christ, tandis que la 1316e de Nabonassar finit le 2 avril 569; cette concordance est donc impossible. Nous devons par conséquent rejeter comme absurde et sans valeur ce témoignage d'Aboul-Féda, qui se contredit du reste lui-même.

En effet, dans la page 14 de l'édition de Gagnier de la Vie de Mohammad par Aboul-féda, cet historien dit que Mohammad a reçu sa mission à l'âge de quarante ans, l'année 922 d'Alexandre. D'après ce passage, Mohammad serait né en 882 de l'ère d'Alexandre ou en 571 de Jésus-Christ.

L'accord que l'on remarque dans cette multitude de traditions et de témoignages divers équivaut, pour moi, à une certitude. Aussi je ne balancerai pas un instant à admettre que Mohammad est né au printemps de l'année 571 après Jésus-Christ. Le mois d'avril étant désigné formellement dans quelques-uns de ces témoignages, et par déduction dans d'autres, je l'admets également pour cet événement. Mais dans quel jour du mois d'avril la naissance a-t-elle eu lieu? C'est ce que nous allons voir.

La conjonction vraie de la lune a eu lieu dans le

mois d'avril 571, le 10, à 9 heures 41 minutes environ après minuit, temps moyen de la Mekke[1]; le croissant ne put être visible à l'œil nu que le 11 au soir. Donc le mois lunaire arabe correspondant a dû être commencé le dimanche 12 avril. Mohammad est né, suivant les opinions les plus accréditées, le 8 ou le 10, ou enfin le 12 du mois lunaire rabi I. Le jour de la naissance était un lundi, de l'aveu unanime de tous les écrivains; et comme il n'y a du 8 au 12 de ce mois lunaire que le 9 qui fût un lundi, on ne peut admettre que ce jour-là pour la naissance.

Je conclus donc, en terminant, que le Prophète Mohammad est né le lundi 9 rabi I, qui correspond au 20 avril 571 après Jésus-Christ.

DEUXIÈME PARTIE.

DU CALENDRIER ANTÉ-ISLAMIQUE ET DE L'ÂGE DU PROPHÈTE MOHAMMAD.

CALENDRIER ANTÉ-ISLAMIQUE.

La connaissance du système du calendrier qui était en usage dans le Hidjaz (Arabie Pétrée), et particulièrement à la Mekke, ainsi qu'à Iathrib (Médine), est excessivement facile d'après les trois époques

[1] J'ai pris pour la longitude de cette ville 37° 54′ 45″ à l'est du méridien de Paris, et pour la latitude 21° 28′ 17″ nord.

dont la détermination, indépendamment les unes des autres, a fait le sujet de la première partie de ce travail. En effet, ces époques étant:

1° Le 27 janvier 632 de Jésus-Christ, qui tombe le 29 d'un mois arabe chawal;

2° Le 20 septembre 622 de Jésus-Christ, qui tombe le lundi, 8 d'un mois arabe rabi I;

3° Le 20 avril 571 de Jésus-Christ, qui correspond au lundi, 9 d'un mois de rabi I, chez les Arabes de la Mekke;

Si l'on compare la troisième à la deuxième époque, on voit que les Mekkois ont dû compter du 9 rabi I ou 20 avril 571, au 8 rabi I ou 20 septembre 622, un nombre entier d'années (moins un jour), quel que soit le système de calendrier dont ils se servaient alors. Le laps de temps entre ces deux époques est de 18,780 jours. Les Arabes réglaient leurs mois, avant comme après l'islamisme, sur la marche de la lune; le mois était tantôt de 29, tantôt de 30 jours. L'année ordinaire était de 12 lunaisons, et de temps en temps ils intercalaient, au dire des historiens, une treizième lunaison pour rendre l'année solaire. On intercalait 9 mois dans une période de 24 ans, 7 mois dans 19 ans, 1 mois chaque 3 ans, ou enfin 1 mois chaque 2 ans, suivant les diverses opinions. Les commentateurs du Coran, les lexicographes et les biographes autorisent à croire que les Arabes païens se servaient d'un calendrier purement lunaire. C'est donc l'un de ces cinq systèmes qui se trouvait en usage à la Mekke, quand le Prophète

Mohammad quitta cette ville pour se réfugier à Médine.

Or nous avons déjà remarqué que 18,780 jours doivent former, à un jour près, un nombre entier d'années du système du calendrier anté-islamique. En divisant donc 18,780 par le nombre [1] des jours de l'année moyenne de chacun des cinq systèmes, on doit reconnaître lequel de ces systèmes était réellement en usage par le seul fait d'avoir un nombre entier dans le quotient de la division correspondante. L'opération faite, on voit que c'est le dernier système (année purement lunaire) qui satisfait seul et rigoureusement à cette condition, car 18,780, divisé par $354^j,367$, donne 53 ans moins 1 jour.

Je conclus donc que les Mekkois se servaient, dans les cinquante années antérieures à l'hégire, d'un calendrier purement lunaire.

Voyons, à présent, si nous pouvons obtenir le même résultat par la comparaison de la troisième époque avec la première. Ces deux époques sont :

1° Le 20 avril 571, qui est un 9e jour d'un mois arabe rabi I;

2° Le 27 janvier 632, qui tombe un 29e jour d'un mois arabe chawal.

[1] La durée de l'année moyenne dans le premier système (en intercalant 9 mois dans 24 ans) est de $365^j,441$; celle de l'année du second système (en intercalant 7 mois dans 19 ans) est de $365^j,246$; pour le troisième système, on a pour durée de l'année moyenne $364^j,211$; dans le quatrième système, on a $369^j,132$; enfin, dans le cinquième système, la longueur de l'année purement lunaire est de $354^j,367$.

La durée de temps comprise entre elles est de 22,197 jours; or, du 9 rabi I jusqu'au 29 chawal, il y a 226 jours; il faut donc que 22,197 jours donnent un nombre entier d'années plus 226 jours. En effet 22,197, divisé par 354j,367 (durée moyenne de l'année lunaire vague), donne pour quotient 62 ans, et pour reste, 226 jours : l'année qui était en usage à la Mekke et à Médine pendant les 62 ans qui précèdent le pèlerinage d'adieu fut donc l'année lunaire vague.

L'identité de ces deux résultats ne justifie-t-elle pas à la fois, et l'exactitude des trois époques, et celle du résultat lui-même? Il me semble que oui. Tout paraît du reste nous le confirmer. Nous avons déjà donné, dans le second document, une tradition rapportée par Thabarani au sujet du mot de âchoura; si on l'examine attentivement, on y verra un témoignage direct de l'usage du calendrier purement lunaire chez les Mekkois avant l'hégire. En effet, cette tradition porte :

عن خارجة بن زيد عن ابيه قال ليس يوم عاشورا اليوم الذى يقوله الناس انما كان يوم تستر فيه الكعبة وتلعب فيه الحبشة عند رسول الله صلى الله عليه وسلم وكان يدور فى السنة وكان الناس يأتون فلان اليهودى فيسألونه فلما مات اليهودى اتوا زيد بن ثابت فسألوه....

« Kharidja, fils de Zaïd, raconte que son père (le

compagnon du Prophète), dit : « Le jour de âchoura « n'est pas ce que le peuple veut dire; c'était un jour « où l'on couvrait la câba et où les Éthiopiens ve- « naient jouer chez le Prophète; ce jour se transpor- « tait (de mois en mois successivement) dans l'année. « La détermination de l'époque de ce jour était con- « fiée à un certain juif, et, après sa mort, elle fut « confiée à Zaïd, fils de Thabit. »

Le véritable jour de âchoura, dont la détermination était confiée à un juif, est sans doute le âchoura des juifs (10e du mois de ticheri), qui avait été, à ce qu'il paraît, adopté par les Arabes païens de la Mekke. Or, pour que le dixième jour du mois de ticheri (de l'année juive luni-solaire) se transportât de mois en mois successivement dans une autre année, il faut que celle-ci ait été purement lunaire.

Pour ceux qui conserveraient encore quelque doute sur ce point important, malgré les preuves évidentes que je viens de donner, je vais encore en présenter d'autres, basées uniquement sur des phénomènes astronomiques.

Le manuscrit n° 213 du Supplément des manuscrits arabes de la Bibliothèque impériale de Paris nous apprend, dans le folio 2 à partir de la fin du volume, que :

وذكر صاحب جمع العدة ان خسوف القمر وقع فى السنة
الرابعة فى جمادى الاخرة ولم يشتهر انه صلى الله عليه
وسلم جمع له الناس للصلاة....

« L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Djema-el-Eddah* dit qu'une éclipse de lune eut lieu dans le mois de djoumada II de l'an 4 de l'hégire; et qu'il n'est pas reconnu que le Prophète ait rassemblé le peuple pour faire la prière à l'occasion de cette éclipse. »

On voit sans peine que cette éclipse ne peut être que celle du 20 novembre 625[1] de Jésus-Christ. Le 14 du mois arabe djoumada II correspond donc au 20 novembre 625. Voilà une époque astronomiquement determinée.

Nous lisons aussi dans le Journal asiatique, cahier d'avril 1843, ce qui suit :

« Procope nous apprend que, dans une assemblée de généraux romains convoquée à Dara par Bélisaire, en 541 de Jésus-Christ, pour délibérer sur un plan de campagne, deux officiers, qui commandaient un corps formé des garnisons de Syrie, déclarèrent qu'ils ne pouvaient suivre l'armée dans sa marche contre la ville de Nisib, donnant pour raison que leur absence laisserait la Syrie et la Phénicie exposées aux incursions du roi des Arabes, Alamondar (Almoundhir III). Bélisaire démontra à ces officiers que leur crainte était mal fondée, parce que l'on approchait du solstice d'été, temps auquel les Arabes païens devaient consacrer deux mois entiers aux pratiques de leur religion, sans faire aucun usage de leurs armes. »

Or les Arabes avaient dans l'année deux époques

[1] Le calcul nous montre que la lune s'éclipsa, vers trois heures après minuit de Médine, le 20 novembre 625 de Jésus-Christ.

consacrées à leur culte, et dans lesquelles ils ne faisaient aucun usage de leurs armes; ces deux époques étaient, l'une d'un mois de durée (le mois de radjab), l'autre de deux ou trois mois (dhoul-câda, dhoul-hedja et moharram). Laquelle de ces deux époques Procope avait-il en vue? La teneur du passage précédent laisserait apercevoir que c'est la seconde, et que les deux mois dont il s'agit sont dhoul-câda et dhoul-hedja; mais un examen très-rigoureux nous démontre que cela ne peut pas être, et voici comment : si les deux mois de dhoul-câda et dhoul-hedja ont eu réellement lieu à l'époque du solstice d'été, ils ont dû s'écouler ou tous deux avant ou l'un avant et l'autre après, ou enfin tous deux après le 20 juin 541, qui est l'époque de ce solstice; de sorte que la nouvelle lune qui eut lieu le 10 juin 541 de Jésus-Christ serait celle du mois de dhoul-hedja, de dhoul-câda, ou enfin celle du mois de chawal. Or d'une part le système du calendrier qui était alors en usage est l'un des cinq systèmes suivants : intercalation de 9 mois dans une période de 24 années; intercalation de 7 mois dans 19 ans; celle de 1 mois dans 3 ans, 1 mois dans 2 ans, ou enfin le système purement lunaire; d'autre part, nous avons deux époques physiquement déterminées, savoir :

1° Le 27 janvier 632, date d'une éclipse solaire qui correspond à la fin d'un mois arabe chawal, ou, ce qui revient au même, le 28 janvier 632, qui était la nouvelle lune du mois de dhoul-câda.

2° Le 20 novembre 625, date d'une éclipse lunaire, qui tombait dans un mois arabe, djoumada II, ou bien le 6 novembre 625, qui était la nouvelle lune du mois de djoumada II. Il faut donc, pour que le passage précédent de Procope soit vrai, qu'en comptant en reculant, soit à partir de la nouvelle lune de dhoul-câda, le 28 janvier 632, soit à partir de celle de djoumada II, 6 novembre 625, on tombe dans les deux cas, et dans un des cinq systèmes déjà mentionnés, sur un même mois, dhoul-hedja, dhoul-câda ou chawal. Or le calcul nous montre que cette condition n'est remplie en aucune manière. En effet, si l'on part des deux époques certaines, la nouvelle lune du mois de dhoul-câda correspondant au 28 janvier 632, et celle du mois de djoumada II, ou 6 novembre 625, et si l'on rétrograde jusqu'au 10 juin 541, qui correspond à un mois arabe incertain (considérant, de plus, que ces deux laps de temps font successivement 33,104 jours, ou 1,121 lunaisons, et 30,830 jours, ou 1,044 lunaisons), on compte dans le premier système intercalaire, d'une part, 90 années et 8 ou 7 lunaisons; de l'autre, 84 années et 5 ou 4 lunaisons; ce qui nous fait tomber sur rabi I ou rabi II, dans le premier cas, et sur moharram ou shafar dans le second.

Dans le deuxième système intercalaire, on compte également 90 années et 8 lunaisons d'une part, et 84 et 5 mois de l'autre; ce qui nous fait tomber sur le mois de rabi I dans le premier cas, et sur celui de moharram dans le second.

Dans le troisième système intercalaire, on trouve 90 ans et 11 mois d'une part, et 84 ans et 8 mois de l'autre; de sorte que l'on tombe sur le mois de dhoul-hedja dans le premier cas, et sur le mois de chawal dans le second.

Dans le quatrième système intercalaire, on a 89 années et 9 mois d'une part, et 83 ans et 7 mois de l'autre, et l'on tombe, par conséquent, sur les deux mois de shafar et de dhoul-câda.

Enfin, en suivant le système purement lunaire, on compte 93 années et 5 mois dans le premier cas, et 87 années justes dans le second, de sorte que l'on tombe, dans les deux cas, sur le mois de djoumada II.

Le 10 juin 541 n'a donc pu être ni la nouvelle lune de dhoul-hedja, ni celle de dhoul-câda, ni enfin celle de chawal, ou, ce qui revient au même, les deux mois de dhoul-hedja et dhoul-câda n'ont pas eu lieu, en 541, à l'époque du solstice d'été.

Voyons, à présent, si Procope ne s'est pas trompé et s'il n'aurait pas pris l'une des deux époques (dhoul-câda et dhoul-hedja) pour l'autre (le mois de radjab), ou du moins si ses copistes n'auraient pas défiguré le passage précédent en copiant *δύο μάλισϊα μῆνας* « deux mois entiers », à la place de *ἕνα μάλισϊα μῆνα* « un mois entier ». Dans ce cas, la nouvelle lune du mois de radjab aurait eu lieu en 541, ou immédiatement avant le solstice d'été, ou immédiatement après; de sorte que le 10 juin 541, époque d'une nouvelle lune, serait ou celle du mois de radjab,

ou bien celle du mois de djoumad aII. Or, pour que cela ait eu réellement lieu, il faut que, en partant des deux époques certaines déjà mentionnées, et remontant jusqu'au 10 juin 541, on tombe, dans les deux cas, en suivant l'un des cinq systèmes, sur un même mois arabe, radjab ou djoumada II. Le calcul nous montre, en effet, que cette condition se trouve rigoureusement remplie. (Le tableau de ce calcul est déjà donné plus haut.) Il est donc certain que Procope prit l'époque des deux mois, dhoul-câda et dhoul-hedja, pour celle du mois de radjab, si toutefois ses copistes ne l'ont pas mal copié.

Quelle est la conséquence de cela? La voici : la nouvelle lune qui suit immédiatement le solstice d'été de l'année 541 étant celle du mois de radjab, et les temps écoulés entre cette époque et chacune des deux autres déterminées par les éclipses étant exclusivement compatibles avec le système purement lunaire, c'est donc ce même et unique système qui était alors en usage, parmi les Arabes, un siècle environ avant que le législateur de l'islamisme abolît le nacî.

L'existence du mois de radjab, immédiatement après le solstice d'été de 541, se vérifie également par les deux époques qui font l'objet des deuxième et troisième documents.

Ainsi nous avons cinq époques, déterminées chacune d'une manière indépendante des autres, et qui, combinées deux à deux, donnent dix résultats ou laps de temps dont l'écoulement se trouve

exclusivement conforme au système purement lunaire.

L'accord parfait de tous ces résultats est assurément une preuve certaine de l'erreur de ceux qui ont admis l'usage d'un calendrier luni-solaire chez les Arabes païens. Sans aller même plus loin, la comparaison seule de l'éclipse solaire avec l'éclipse lunaire est une preuve mathématique de l'usage du calendrier lunaire vague chez ce peuple.

Je conclus donc, en résumant, que les Arabes, avant comme après l'islamisme, ne se sont servis que d'un calendrier purement lunaire.

ÂGE DU PROPHÈTE MOHAMMAD.

Mohammad est mort le 12 du mois de rabi I de l'an 11 de l'hégire, d'après l'opinion la plus accréditée et généralement admise. Ce jour tombe dans les premiers jours du mois de juin 632 de Jésus-Christ; c'était, dit-on, un lundi. Or la nouvelle lune ou la conjonction vraie eut lieu le dimanche 24 mai, neuf heures environ après midi moyen de Médine; de sorte qu'on ne put voir la nouvelle lune, à l'œil nu, que le mardi au soir. Donc le mois arabe rabi I commença le mercredi 27 mai. Le 12 de ce mois tombe un dimanche 7 juin; Mohammad mourut donc ou le dimanche, 12 rabi I, 7 juin 632, ou le lundi 13 rabi I, 8 juin 632. Et comme la naissance du législateur eut lieu, d'après le troisième document, le 20 avril 571, et que du 20 avril 571 au 7 juin 632 on compte 22,329 jours, Moham-

mad a donc vécu ce nombre de jours, ce qui fait 61 années solaires, plus 48 jours, ou bien 63 années lunaires vagues et 3 jours.

Les traditions que Boukhari et Mouslim rapportent sur ce sujet font vivre le Prophète 60, 63 ou 65 années. Le chiffre de 63 a été adopté par la majorité des écrivains anciens, et à l'unanimité par les modernes. Almasoudi, après avoir donné toutes les traditions qui ont été rapportées sur l'âge de Mohammad, dit[1] :

والذي وجدنا عليه آل محمد صلى الله عليه وسلم هو ابن ثلاث وستين سنة....

« Nous avons trouvé que la postérité de Mohammad et de ses parents ne lui donnait que soixante-trois années d'existence. »

Cet accord que l'on remarque entre les traditions généralement adoptées et le résultat précédent ne justifie-t-il pas encore notre conclusion sur l'usage d'une année purement lunaire avant l'islamisme?

Avant de terminer, disons quelques mots sur l'époque de la mission prophétique de Mohammad.

Les traditions de Boukhari et de Mouslim, ainsi que les témoignages des historiens, s'accordent, sauf quelques rares exceptions, à fixer le commencement de la mission prophétique de Mohammad quarante ans après sa naissance. Or Mohammad est né,

[1] *Mouroudj-el-Dhahab*, n° 715, supplément arabe, fol. 179 et suivants.

d'après mes calculs, le 20 avril 571; si l'on compte 40 années lunaires ou 14,174 jours à partir de cette époque, on tombe dans le commencement du mois de février de l'année 610 de Jésus-Christ. Ce fut donc en février, c'est-à-dire dans l'hiver de l'année 610, que Mohammad reçut sa mission divine. Le 1er verset de la 74e surah (يا ايها المدثر قم فانذر « Ô toi, qui es enveloppé dans tes vêtements, lève-toi et va prêcher les hommes »), qui lui avait annoncé sa mission divine, ne montre-t-il pas, par son énoncé même, qu'il lui a été révélé dans les rigueurs de l'hiver [1]?

S'il en est ainsi, ce serait un autre témoignage pour justifier l'usage du calendrier purement lunaire parmi les Arabes païens.

APPENDICE.

Les noms des mois qui étaient en usage parmi les Arabes païens, lors de l'apparition de l'islamisme, sont encore les mêmes aujourd'hui, savoir :

[1] Les commentateurs du Coran disent, les uns, que Mohammad s'était enveloppé dans son manteau à la suite d'une nouvelle fâcheuse que ses ennemis, les Coraïchites, avaient fait courir; les autres, qu'il s'était endormi enveloppé dans son manteau.....

Mohie-el-dine ebn-al-Arabi dit :

ان التدثر انما يكون من البرودة التى تحصل عقيب الوحى...

« C'est à cause du froid que le Prophète éprouvait après la révélation qu'il s'enveloppa dans ses vêtements. »

محرم	Moharram	1er mois.
صفر	Safar	2e *idem.*
ربيع الاول	Rabi I	3e *idem.*
ربيع الاخر	Rabi II	4e *idem.*
جمادى الاولى	Djoumada I	5e *idem.*
جمادى الثانية	Djoumada II	6e *idem.*
رجب	Radjab	7e *idem.*
شعبان	Chabân	8e *idem.*
رمضان	Ramadhân	9e *idem.*
شوال	Chawâl	10e *idem.*
ذو القعدة	Dhoul-câda	11e *idem.*
ذو الحجة	Dhoul-hedja	12e *idem.*

Quatre de ces mois, radjab, dhoul-câda, dhoul-hedja et moharram, étaient considérés, depuis un temps immémorial, comme sacrés ou inviolables; de sorte que toute espèce d'hostilité devait cesser pendant cette partie de l'année. « C'était, comme le dit M. Caussin de Perceval, une espèce de trêve de Dieu, sagement instituée chez un peuple avide de guerre, de pillage et de vengeance. Elle contribuait à empêcher les diverses tribus de s'entre-détruire, et donnait au commerce quelques moments fixes de sécurité. »

Il y avait donc deux époques différentes dans l'année arabe où toute hostilité devait cesser : c'étaient le mois de radjab d'une part, et dhoul-câda, dhoul-hedja et moharram de l'autre. Or l'inaction, pendant trois mois consécutifs, parut pénible à ce

peuple actif, et qui ne vivait, pour ainsi dire, que de pillage.

Pour satisfaire à ses instincts belliqueux et à son ambition, on établit ce qu'on appelle le *nâci;* c'est-à-dire l'ajournement de l'observance d'un mois sacré à un autre mois non sacré.

De temps en temps, on remettait le privilége sacré du mois de moharram au mois suivant, safar; de sorte que l'on avait seulement deux mois consécutifs sacrés, au lieu de trois. Voici ce qu'Almasoudi nous dit à ce sujet (voir *Mouroudj Aldhahab* [1], chapitre de l'*Histoire de la Mekke*) :

وكانت النسأة فى بنى مالك بن كنانة فكان اولهم ابو
القلمس حذيفة بن عبيد ثم ولده قلع بن حذيفة وورد
الاسلام واخرهم ابو ثمامة وذلك ان العرب كانت اذا فرغت
من الحج وارادت الصدر اجتمعت اليه فيقوم ويقول اللهم
انى احللت احد الصفرين الصفر الأول ونسأت الاخر
للعام المقبل فظهر الاسلام وقد عادت الشهور الحرم الى
بدءها على ما كانت عليه فى اصلها وذلك قول النبى عليه
السلام الا ان الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق الله
السموات والأرض وما ذكر عليه السلام فى هذا الحديث
الى اخره فاخبر الله عز وجل عنهم بذلك بقوله انما
النسىء زيادة فى الكفر

[1] Manuscrits arabes, n° 715, fol. 116 v° du Supplément.

وقد فخر بذلك عمير بن قيس القرايسى فقال كلمة لها

السنا الناسئين الى معدّ شهور الحل نجعلها حراما

« Les Naçaa[1] étaient de la tribu des enfants de Mâlik, fils de Kinânah; le premier était Hodhaïfah, fils d'Obaïd, et ensuite son fils Kal, fils de Hodhaïfah; celui-ci a vu naître l'islamisme. Le dernier des Naçaa est Abou-Temâmah.

« Quand les Arabes avaient accompli la cérémonie du pèlerinage, ils se rassemblaient, avant de s'en aller, autour du nâci. Celui-ci se levait, et il disait : « Mon Dieu, je déclare non sacré l'un des « deux safar, safar I, et je remets l'autre à l'année « prochaine. »

« L'islamisme parut lorsque les mois sacrés avaient repris leurs places primitives dans l'année; c'est là le sens de la parole du Prophète : « Le temps est « redevenu tel qu'il était le jour où Dieu créa les « cieux et la terre. » Ce que dit le législateur dans ce hadith fut révélé par Dieu même dans ce verset du Coran : « Le nacî est un surcroît d'infidélité. » Umaïr, fils de Kaïs, dit en se glorifiant :

« N'est-ce pas nous qui autorisions la remise des « mois parmi les enfants de Maadd; qui leur ordon- « nions de tenir pour sacrés les mois qui étaient « profanes? »

Les noms que nous avons déjà cités ont été, dit-on, donnés aux mois arabes dans le temps de Kilab,

[1] *Naçaa* est le pluriel de *nâci*.

fils de Morra, un des aïeux de Mohammad, deux siècles environ avant l'islamisme. Les noms que ces mois avaient anciennement ne nous sont pas connus d'une manière positive; Almasoudi nous en donne, dans le *Mouroudj el-Dhahab*, les dénominations suivantes, qui sont, en commençant par moharram :

ناتق *natik*, 1er mois; ثقيل *thakil*, 2e mois; طليق *talik*, 3e mois; ناجر *nadjir*, 4e mois; اسلخ او اسلخ او سماخ او سماخ *aslakh* ou *asmâkh*, suivant les différents manuscrits, 5e mois; امنح *amnah*, 6e mois; احلك *ahlak*, 7e mois; كسع *kasa*, 8e mois; زاهر *zâher*, 9e mois; برط او مرط *bart* ou *mart*, 10e mois; حرف او نعيس *harf* ou *na-ïs*, 11e mois; نعس او مريس *naas* ou *meris*, 12e mois.

Albirouny paraît avoir été plus instruit dans cette matière qu'Almasoudi. Voici ce qu'il en dit dans le *Kitab-el-Âthar* :

وتوجد للشهور اسامى قد كان اوائلهم يدعونها بها
وهى هذه المؤتمر وناجر وخوّان وصوّان وحِنّين ورُنّا — رُنّى
والاصم وعادل وناتق وواغل وهواع وبرك

« Les mois arabes avaient eu d'autres noms, par lesquels les anciens les désignaient, ce sont : moutamer, nadjir, khawan, ssawan, hennin, ronna, assamm, adel, natik, waghel, hewah et barak. »

Cet auteur ajoute ensuite :

وقد توجد هذه الاسما مخالفة لما اورديناه ومختلفة الترتيب كما نظمها احد الشعرآ فى شعره

بمؤتمر وناجره بدأنا وبالخوان تتبعه الصوان
وبالرُّبّا وبائدة تليه يعود اصم صم به السنان
وواغله وناطله جميعا وعادله فهم غرر حسان
ورنة بعدها برك فتمت شهور الحول يعقدها البنان

« Quelquefois on rencontre ces noms avec un peu de changement, soit dans les dénominations elles-mêmes, soit dans leur ordre propre, comme on le voit dans ces vers anciens :

Par moutamer et nadjir nous commençons notre année; nous faisons suivre au mois de kawan celui de ssawan.

Ensuite viennent robba, baïdah et assamm, dans lequel on n'entend point le bruit des armes.

Waghel, natel et adhel, qui sont brillants et beaux.

Ensuite rannah et barack complètent le nombre des mois de l'année, qui sont faciles à retenir.

Le même auteur donne une troisième série de dénominations qui ne diffère de la première que par le changement du nom du onzième mois, *hewah* en celui de *rannah*[1].

[1] Ces noms se trouvent réunis dans ces trois vers arabes :

اردت شهور العرب فى جاهلية
فخذها على سرد المحرم تشترك

Enfin, en consultant, de plus, les dictionnaires arabes pour ces noms, on conclut que les Arabes païens appelaient le mois de moharram, *moutamer;* celui de safar, *nadjir;* rabi I, *khawan;* rabi II, *ssawan;* djoumada I, *hennin* ou *robba* [1]; djoumada II, *ronna* ou *baïdah;* radjab, *assamm;* chabân, *waghel* ou *waïl* [2], ou enfin *adhel* [3]; ramadhân, *natik* ou *nattel;* chawal, *wool* وعل, ou *woghl* وغل, ou *adhel;* dhoul-câda هواع, *hewa* ou *rannah;* enfin le mois de dhoul-hedja s'appelait *barak.*

Parmi ces noms, on en distingue quatre qui ont des rapports avec la nature des quatre saisons. On a, en première ligne, le mot *nadjir,* donné par Masoudi pour le quatrième mois de sa série, et par Albirouny, pour le second.

Nadjir veut dire excessivement chaud; Albirouny cite, à l'appui de cela, une tradition très-ancienne, faite en vers, en deux hémistiches, que voici :

صرّى آسِن يزوى له المرء وجهه
وان ذاقه الظمآن فى شهر ناجر

فمُوتمر باقى ومن بعد ناجر
وخوان مع صوان فى هرك
حِنّين ورُنّا والاصم وعادل
وناتق مع وغل ورنة مع برك

[1] Robba était également le nom commun des deux djoumada.

[2] وَعِل ككتف شعبان كما فى القاموس.

[3] عادل او عاذل.

L'homme altéré dans le mois de nadjir trouverait si agréable l'eau croupissante et corrompue qu'il n'osait naguère aborder[1].

Le mois de nadjir a donc dû être, lors de sa dénomination, en plein été; de sorte que moutamer, nadjir et khawan ont dû être les trois mois de l'été.

Les trois mois suivants, ssawan, robba et bâidah, seront ceux de l'automne. En effet, on distingue le caractère de cette saison par la signification du mot *robba*, qui dérive ou de رَبَب *rabab*, qui veut dire « grande quantité d'eau, » ou bien de رَبَابَة *rabâbah*, qui signifie « nuage qui change de nuance, qui paraît tour à tour blanc ou noir. »

Les septième, huitième et neuvième mois, savoir: assamm, waghel et nattel, qui doivent avoir été ceux de l'hiver, ont également, dans le mois de nattel, quelque chose qui caractérise l'hiver; car *nattel* signifie celui qui puise de l'eau d'une rivière, d'un puits ou autre source, pour la verser ailleurs dans l'intention d'arroser la terre, ou pour une autre destination.

Enfin le printemps se trouve caractérisé par le premier des trois derniers mois, adel, hewah et barak; car عادل *adel* est celui qui égalise, qui observe l'égalité, qui met autant d'un côté que de l'autre.

[1] Cette traduction est un peu libre; je ne sais même pas si j'en ai bien saisi le sens. Voici, du reste, la traduction littérale: « L'homme se cache la figure à l'aspect d'une eau croupissante et corrompue; mais si l'homme altéré dans le mois de nadjir goûtait cette même eau.....! »

C'est donc parce que ce mois-là avait eu lieu, lors de la nomenclature, à l'époque de l'équinoxe du printemps, où les jours égalent les nuits, qu'on le nommait *adel*, ou égalisateur.

On remarque également des rapports entre quelques-uns des noms des mois modernes, moharram, safar, rabi, etc. et les saisons; car *ramadhân* signifie « grande chaleur; » *rabi*, « pluie printanière, végétation printanière », etc. et enfin *djoumada* veut dire « sec », et *djamâd* جماد, « desséché » à cause du manque de pluies. La racine جَمَدَ *djamada* veut dire « geler », et جُمَادِىّ *djoumadi*, « froid glacial ».

Ces rapports frappants entre les noms des mois, soit anciens, soit nouveaux, et les saisons, indiquent-ils que les mêmes mois appartiennent à une année luni-solaire? Pour les mois anciens, les témoignages unanimes de tous les écrivains (historiens ou autres), l'absence complète de toute tradition affirmative, et le caractère nomade des Arabes de cette époque, qui connaissaient à peine l'agriculture, tout enfin porte à croire que ce peuple ne se servait que d'une année purement lunaire. Ces rapports ne peuvent donc pas être une preuve d'appartenance des mois nadjir..... robba..... nattel..... et adel..... à une année luni-solaire ou agronomique. Les Arabes auraient simplement lié ces mois avec les circonstances atmosphériques ou autres, pour l'année de la nomenclature, sans porter leur vue plus loin, et sans connaître qu'après dix-sept ans les mois d'été passeraient

en hiver, et *vice versa*. Cela étant, les nouveaux mois, rabi..... djoumada..... et ramadhan, etc. peuvent-ils avoir été, à leur tour, institués pour former une année agronomique? Il me semble que non; car nous venons de voir que les mois anciens, malgré leur intime relation avec l'année agronomique, ne se rapportent qu'à une année lunaire vague. Il n'y a donc point de raison d'attribuer le nouveau système des mois à une année luni-solaire. Cependant nos meilleurs historiens prétendent le contraire. Ici on peut se demander sur quoi ces historiens fondent leur opinion, et s'ils ne se sont point copiés les uns les autres : ceci est un point important.

Je réponds affirmativement à ce dernier point. La preuve en est très-simple; elle consiste dans la comparaison des passages que ces historiens donnent sur ce sujet. M. Caussin de Perceval a déjà remarqué[1] que Makrizi avait copié Albirouny presque textuellement. Albirouny, à son tour, ainsi que Mohammad al-Charcaci, a copié l'auteur de *Kitab-el-Oulouf*, Abou-Mâchar[2], le plus ancien des écrivains qui aient parlé de cette matière, et dont l'écrit nous soit parvenu. Aboulféda copia Masoudi.

Les passages de Makrizi, de Mohammad al-Charcaci et d'Aboulféda sont insérés dans le Mémoire de M. Silvestre de Sacy, tome XLVIII des *Mémoires de*

[1] Voir le Mémoire de M. Caussin de Perceval sur le calendrier arabe avant l'islamisme, *Journal asiatique*, 1843, cahier d'avril.

[2] Masoudi parle d'Abou-Mâchar dans le *Mouroudj-Eldhahab*, composé l'an 334 de l'hégire. Abou Mâchar mourut, d'après Ibn-Kallicân, en l'an 272 de l'hégire.

l'Académie des inscriptions et belles-lettres; celui d'Albirouny est en partie dans le Mémoire de M. Caussin de Perceval, *Journal asiatique*, 1843, cahier d'avril. Quant au passage d'Abou-Mâchar, il n'est inséré nulle part, du moins à ma connaissance; aussi je m'empresse de le donner, parce qu'il est le plus ancien écrit sur le sujet qui nous occupe, et pour pouvoir le comparer aux autres, qui n'en sont, à la vérité, que des reproductions.

Je n'ai pas copié ce passage du *Kitab-el-Oulouf* même, mais je le donne d'après l'ouvrage intitulé : كتاب منتهى الادراك فى تقاسيم الافلاك *Kitab Montaha-el-idrak.* L'auteur dit l'avoir copié du *Kitab-el-Oulouf* par Abou-Mâchar. Ce manuscrit porte le numéro 1115, ancien fonds de la Bibliothèque impériale de Paris. (Le passage est dans le VIIIe chapitre, dans lequel on parle de l'ère de l'hégire.)

Voici ce passage :

..... واما العرب فى الجاهلية فكانوا يستعملون سنى القمر برؤية الاهلة كما تفعله اهل الاسلام وكانوا يحجون فى العاشر من ذى الحجة وكان لا يقع هذا الوقت فى فصل واحد من فصول السنة بل يختلف فمرة يقع فى زمان الصيف ومرة فى زمان الشتا ومرة فى الفصلين الباقيين لما يقع بين سنى الشمس والقمر من التفاضل فارادوا ان يكون وقت حجهم موافقا لاوقات تجاراتهم وان يكون

الهواء معتدلا فى الحر والبرد مع توريق الاشجار ونبات الكلا لتسهل عليهم المسافرة الى مكة ويتجروا بها مع قضا مناسكهم فتعملوا عمل الكبيسة من اليهود وسموه النسىء اى التأخير الا انهم خالفوا اليهود فى بعض اعمالهم لأن اليهود كانوا يكبسون تسع عشرة سنة قرية بسبعة اشهر قرية حتى تصير تسع عشرة شمسية والعرب تكبس اربعا وعشرين سنة قرية باثنى عشر شهرا قرية واختاروا لهذا الامر رجلا من بنى كنانة وكان يدعى بالقلمس واولاده القائمون بهذا الشان تدعى القلامسة ويسمون ايضا النساأة والقلمس هو البحر الغزير واخر من تولى ذلك من اولاده ابو ثمامة جنادة بن عوف بن امية بن قلع بن عباد بن قلع بن حذيفة وكان القلمس يقوم خطيبا فى الموسم عند انقضاء الحج بعرفات ويبتدى عند وقوع الحج فى ذى الحجة فينسىء المحرم ولا يعده فى الشهور الاثنى عشر ويجعل اول شهور السنة صفر فيصير المحرم اخر شهر ويقوم مقام ذى الحجة ويحج فيه الناس فيكون الحج فى المحرم مرتين ثم يقوم خطيبا فى الموسم فى السنة الثالثة عند انقضاء الحج وينسىء صفر الذى جعله اول الشهور للسنتين الاولتين ويجعل شهر ربيع الاول اول شهور السنة الثالثة والرابعة حتى يقع الحج فيهما فى صفر الذى

هو اخر شهور هاتين السنتين ثم لا يزال هذا دأبه فى كل
سنتين حتى يصير اول شهور السنة الثالثة والعشرين ذو الحجة
وتسميه المحرم وتقع حجة هاتين السنتين فى اخر شهورها
وهو ذو القعدة ثم يجعل اول شهور السنة الخامسة والعشرين
المحرم فيقع الحج فى ذى الحجة ويعود الدور الى الحال الاولى
وكانوا يعدون كل سنتين خمسة وعشرين شهرا وقد وافق
خروج النبى صلى الله عليه وسلم من مكة الى المدينة
السنة السادسة عشر من الدور الاخير من الادوار وكان
اول شهور تلك السنة شعبان واخرها الذى وقع فيه الحج
رجب اذ كانوا يحفظون ذلك فلما كانت السنة الثالثة
والعشرون وصار اول شهورها ذو الحجة وهى سنة ثمان من
الهجرة فتح فيها النبى صلى الله عليه وسلم مكة لثلاث
عشرة ليلة خلت من رمضان ويقال لسبع عشرة ليلة
خلت منه ولم يقم الحج بسبب وقوعه فى ذى القعدة ولما
كانت السنة الخامسة والعشرون عاد الدور فيها الى المحرم
وصار اول شهور السنة وهى سنة عشر من الهجرة وخرج
النبى صلى الله عليه وسلم الى مكة وج فى العاشر من ذى
الحجة على صور اسماء الشهور وهى حجة الوداع ثم خطب
وامر الناس بما شا الله ان يأمر به ثم قال فى خطبته الا
ان الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق الله السموات

والارض يعنى بذلك ان اسما الشهور قد عادت الى
ما كانت عليه فى اول الزمان ونهاهم عن استعمال النسيء
فى السنين فصارت سنوهم وشهورهم دائرة فى الفصول
الاربعة التى هى الربيع والصيف والخريف والشتاء الى زماننا
هذا والذى ذكرناه هو على ما حكاه ابو معشر فى كتاب
الألوف وذكر ايضا فيه عن بعض الرواة انهم كانوا يكبسون
اربعة وعشرين سنة قمرية بتسعة اشهر قمرية فكانوا
ينظرون الى فضل ما بين سنة الشمس وهو عشرة ايام
واحدى وعشرون ساعة وخمس ساعة بالتقريب ويلحقون
بها شهرا تاما كلما تم منها ما يستوفى ايام شهر ولكنهم
كانوا يعملون على انه عشرة ايام وعشرون ساعة فكانت
شهورهم ثابتة مع الازمنة جارية على سنن واحد
لا تتاخر عن اوقاتها ولا تتقدم الى ان ج النبى صلى الله
عليه وسلم وصارت اسماها غير مؤدية الى معانيها اذ
كانت اسماها مشتقة من الاحوال الجارية فيها ولا يتفق
فيها تلك الاحوال اذا تغيرت عن اوقاتها من فصول السنة
فاول شهورهم المحرم سمى بهذا الاسم لان من شهورهم
اربعة حرم واحد فرد وثلاثة سرد ذو القعدة وذو الحجة
والمحرم ورجب وكانوا يحرمون القتال فى هذه الشهور
ولا يتعرضون لاحد فيها بالقتل والدم وان كان ذا دم

عنده ثم صفر سمى به لما يعتريهم فيه من مرض يصفر الوانهم ثم شهر ربيع الاول وشهر ربيع الاخر سميا بالربيع لانهما كانا ياتيان فى الخريف وكانت العرب تسمى الخريف ربيعا ثم جمادى الاولى وجمادى الثانية سميا بذلك لاتيانهما فى ايام الشتا عند جمود الماء ووقع الجليد ثم رجب سمى بذلك لانه يقال فيه ارجبوا اى كفوا عن القتال ثم شعبان سمى به لاشعاب القبائل فيه الى طلب المياه والغارات ثم رمضان سمى به لأنه كان يأتى حين بداء الحر وارمضت الأرض ثم شوال لقولهم شولوا اى ارتحلوا وقيل بل سمى به لأن الابل كانت تشول فيه اذنابها لشهوة الضراب ولذلك لا يجوزون العرب فيه التزويج ثم ذو القعدة لقعودهم فيه عن القتال ثم ذو الحجة لاقامتهم الحج فيه فكانت شهورهم منقسمة على الفصول الاربعة واساميها منقسمة على ما يتفق فيها من الاحوال وكانوا يبتدئون فيها بالخريف ويسمونها الربيع ثم الشتا ثم الربيع ويسمونه صيفا ويسميه بعضهم الربيع الثانى ثم الصيف ويسمونه القيظ فلما حرم النسىء تعطلت قسمة الشهور على الفصول وبقيت اساميها اسماء الاسلام فقط (انتهى)

« Les Arabes païens se servaient de l'année lu-

naire; ils comptaient leurs mois d'après l'apparition du croissant, comme le font les musulmans. Leur pèlerinage était fixé dans le dixième jour du mois de dhoul-hedja. Cette époque ne tombait pas toujours dans une même saison : quelquefois c'était en été, d'autres fois en hiver et dans les deux autres saisons. La raison en est la différence qui existe entre l'année solaire et l'année lunaire. Voulant que l'époque du pèlerinage tombât au moment où ils faisaient leur commerce, que l'air fût tempéré, à l'époque même où poussent les feuilles des arbres et où le fourrage est abondant, pour leur faciliter le voyage à la Mekke, et afin qu'ils y fissent leur commerce tout en s'acquittant de leur acte de dévotion, les Arabes apprirent l'embolisme des juifs, et ils le nommèrent *alnâci*, ou le retard. Cependant ils ne suivaient pas exactement la computation des juifs; ceux-ci intercalaient 7 mois lunaires dans 19 années lunaires, pour avoir 19 années solaires, tandis que les Arabes intercalaient 12 mois lunaires dans 24 années lunaires. Ils avaient choisi, pour cette opération, un homme des enfants de Kinânah; on l'appelait *Alkalammas;* ses enfants, investis de ce privilége, se nommaient *Kalâmesah;* ils étaient également appelés *Nasaa*. Kalammas veut dire *grosse mer*. Le dernier de ses enfants qui ait excercé cette opération est Abou-Temâmah Djenâdah, fils de Auf, fils de Omaiah, fils de Kala, fils de Abbâd, fils de Kala, fils de Hodhaïfah. Le Kalammas haranguait le peuple rassemblé à Arafat,

après la cérémonie du pèlerinage. Il commence quand le pèlerinage tombe dans le mois de dhoul-hedja, et il ajourne le moharram sans le compter dans les douze mois de l'année; de sorte que safar devient le premier mois de l'année, et moharram le dernier; celui-ci prend alors la place de dhoul-hedja, et l'on y célèbre le pèlerinage deux années consécutives.

« Dans la troisième année, après le pèlerinage, le Kalammas harangue le peuple, et il ajourne safar, dont il avait fait le premier des mois dans les deux années précédentes. Le mois de rabi I devient ainsi le premier mois de la troisième et de la quatrième année; de sorte que le pèlerinage tombe, dans ces deux années, dans le mois de safar, qui devient le dernier de leurs mois. Le Kalammas continue cette œuvre chaque deux ans, jusqu'à ce que dhoul-hedja tombe, dans la vingt-troisième et la vingt-quatrième année, le premier mois de l'année et qu'il porte le nom de moharram. Le pèlerinage tombe, dans ces deux années, dans le mois de dhoul-câda, qui en est le dernier. Ensuite, dans la vingt-cinquième année, moharram redevient le premier mois, le pèlerinage retombe dans dhoul-hedja, et le tour recommence de la même manière. Les Arabes comptaient, chaque deux ans, vingt-cinq mois.

« L'année de l'hégire se trouvait la seizième année dans la dernière période. Cette année-là commençait par chabân et finissait par radjab, et c'est

dans celui-ci que le pèlerinage eut lieu alors; car les Arabes observaient cela. La vingt-troisième année de cette période commença par dhoul-hedja; elle était l'an 8 de l'hégire, et ce fut cette année que la Mekke fut prise par les musulmans, le 13 ou le 17 du mois de ramadhan. Le Prophète n'a pas fait le pèlerinage dans cette année, parce qu'il tomba dans dhoul-câda; mais dans la vingt-cinquième année, dixième de l'hégire, moharram redevenant le premier mois, le législateur a accompli son pèlerinage, le 10 du mois de dhoul-hedja, suivant l'ordre des noms des mois. Ce pèlerinage fut nommé le *pèlerinage d'adieu*. Le Prophète harangua le peuple et lui ordonna ce que Dieu voulut. Il dit dans cette harangue, « Le temps est redevenu tel qu'il était « lors de la création des cieux et de la terre; » voulant dire par là que les noms des mois sont redevenus tels qu'ils étaient dans le commencement du temps. Il leur défendit de se servir du nâci dans leur année. Par là leurs années et leurs mois sont devenus, jusqu'à nos jours, mobiles dans les quatre saisons, savoir : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Voilà ce que nous avons copié du *Kitab-el-Oulouf*, d'après le récit d'Abou-Mâchar.

« Abou-Mâchar ajoute encore dans le même ouvrage que, selon quelques narrateurs, les Arabes païens intercalaient 9 mois lunaires dans 24 années lunaires; ils portaient leur vue sur la différence de 10 jours, 21 heures et une cinquième partie environ de 1 heure, qui existe entre leur année et l'année

solaire, pour ajouter à leur année un mois entier, chaque fois qu'il s'accumulait de cette différence de quoi faire un mois; cependant, ils opéraient d'après la considération que cette différence n'était que de 10 jours et 20 heures : leurs mois étaient, conséquemment, immobiles dans les saisons, indiquant toujours les mêmes époques dans l'année, jusqu'à ce que le Prophète fît son pèlerinage d'adieu. Alors les significations de leurs noms devinrent inapplicables; car ces noms dérivaient (dans l'origine) des circonstances relatives aux époques de ces mois, qui, devenant mobiles, ne pouvaient plus s'accorder avec les mêmes circonstances. Le premier mois est moharram, qui veut dire *sacré;* il fut ainsi nommé, parce qu'il est un des quatre mois sacrés chez les Arabes; ces quatre mois, dont un est isolé et les trois autres consécutifs, sont : dhoul-câda, dhoul-hedja, moharram et radjab. La guerre était interdite pendant ces quatre mois; il n'était permis à personne de lever les armes contre quelqu'un, fût-il même l'assassin de ses parents. Safar (qui veut dire *jaune*, selon cet auteur) fut ainsi nommé parce qu'une maladie qui jaunissait le teint venait frapper les Arabes à cette époque de l'année. Rabi I et rabi II (qui veut dire *printemps*) furent ainsi nommés, parce qu'ils arrivaient en automne et que les Arabes appelaient l'automne *printemps*. Quant aux djoumada I et djoumada II (gelée), ils furent ainsi nommés parce qu'ils venaient en hiver, quand l'eau gèle. Radjab (abstinence, selon cet

auteur[1]), fut ainsi nommé, parce que les Arabes disaient en ce mois : ارجبوا *erdjebou*, c'est-à-dire, abstenez-vous de faire la guerre. Chabân (dispersion) fut ainsi nommé, parce que les tribus se dispersaient dans ce mois pour aller chercher les eaux et pour faire des incursions. Ramadhân (grande chaleur) fut ainsi nommé, parce qu'il tombait quand la chaleur commençait et que la terre se réchauffait. Chawâl (départ ou accouplement) fut ainsi nommé, parce que les Arabes disaient, *Choulou*, شولوا, voulant dire « Partez », ou parce que c'était l'époque de l'accouplement des chameaux; c'est là la cause pour laquelle les Arabes n'autorisaient pas le mariage à cette époque. Quant à dhoul-câda (repos), il a été ainsi nommé, parce que les Arabes, dans ce mois, se reposaient des fatigues de la guerre; et dhoul-hedja (pèlerinage), parce qu'il était le mois du pèlerinage.

« Les mois étaient ainsi partagés suivant les quatre saisons; leurs noms dérivaient des circonstances propres à chacun d'eux. Les Arabes commençaient par l'automne; ils l'appelaient *printemps*. Venaient ensuite l'hiver et le printemps; le printemps était appelé *été;* quelques-uns l'appelaient *second printemps*. L'été était appelé *kaïdh* (été rigoureux).

« Quand le nâci fut aboli, les mois ne pouvaient plus tomber aux mêmes époques dans les saisons;

[1] Le sens qu'on trouve dans les dictionnaires est *crainte*, avec l'idée de *respect* et de *vénération*.

leurs noms restèrent seuls en usage dans l'islamisme. »

Avant d'examiner ce long passage d'Abou-Mâchar, et pour pouvoir en tirer parti, j'ai cru devoir donner ce que Albirouny dit sur ce sujet. Cet auteur est également très-ancien ; il mourut, d'après la biographie de Hadj-Khalifah, en l'an 330 de l'hégire. Il paraît avoir fait beaucoup de recherches : tout en reproduisant les idées d'Abou-Mâchar, il donne les traditions anciennes sur lesquelles le système intercalaire paraît avoir été basé. Albirouny parle de ce sujet dans deux endroits de son ouvrage intitulé *Kîtab-el-Athar*. Dans le premier il dit :

.....وكذلك كانت العرب تفعل فى جاهليتها فينظرون الى فضل ما بين سنتهم وسنة الشمس وهو عشرة ايام واحدى وعشرون ساعة وخمس ساعة بالجليل من الحساب فيلحقون بها شهرا كلما تم منها ما يستوفى ايام شهر ولكنهم كانوا يعملون على انه عشرة ايام وعشرون ساعة وتتولى ذلك النسأة من كنانة المعروفون بالقلامس واحدهم قلمس وهو البحر الغزير وهم ابو ثمامة جنادة بن عوف بن امية بن قلع بن عباد بن قلع بن حذيفة وكانوا كلهم نسأة واول من فعل ذلك منهم كان حذيفة وهو ابن عبد فقيم بن عدى بن عامر بن ثعلبة بن مالك بن كنانة واخر من فعله ابو ثمامة

قال شاعرهم يصفه

فذا فقيم كان يدعى القلمسا وكان للدين لهم موسسا
مستمعا فى قوله مرأسا

وقال اخر

مشهر من سابقى كنانه معظم مشرف مكانه
مضى على ذلكم زمانه

غيره

ما بين دور الشمس والهلال يجمعه جمعا لدى الاجمال
حتى يتم الشهر بالكمال

وكان اخذ ذلك من اليهود قبل ظهور الاسلام بقريب من مايتى سنة غير انهم كانوا يكبسون كل اربع وعشرين سنة قرية بتسعة اشهر فكانت شهورهم ثابتة مع الازمنة جارية على سنن واحد لا تتأخر عن اوقاتها ولا تتقدم الى ان حج النبى عليه السلام حجة الوداع وانزل عليه انما النسئ زيادة فى الكفر يضل به الذين كفروا يحلونه عاما ويحرمونه عاما فخطب عليه السلام وقال ان الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق الله السموات والأرض وتلى عليهم الآية فى تحريم النسىء وهو الكبس فاهلوه حينئذ وزالت شهورهم عما كانت عليه وصارت اسماؤها غير مؤدية الى معانيها.....

« Les Arabes païens réglaient leurs années comme les juifs; ils portaient leur vue sur la différence de 10 jours, 21 heures et $\frac{1}{5}$ d'heure existant entre leur année et l'année solaire; ils ajoutaient à leur année un mois, chaque fois qu'il s'accumulait de cette différence de quoi faire un mois complet; cependant ils faisaient leur calcul comme si la différence des deux années n'était que de 10 jours et 20 heures seulement. Ceux qui étaient chargés de cette opération sont les naçaa, choisis parmi les enfants de Kinânah; ils s'appelaient *Kalâmes*, mot dont le singulier est Kalammas, ou grosse mer; ce sont : Abou-Temâmah Djenâdah, fils de Auf, fils d'Omeïah, fils de Kala, fils de Abbâd, fils de Kala, fils de Hodheïfah; ils étaient tous des naçaa.

« Le premier qui a exercé cette opération était Hodheïfah, qui est Ebn-Abd-Fokaïm, fils d'Adi, fils de Âmer, fils de Thalabah, fils de Mâlik, fils de Kinânah. Le dernier fut Abou-Temâmah. Un de leurs poëtes dit:

Fokaïm était appelé Kalammas; il réglait les affaires religieuses; il était chef obéi.

« Un autre poëte dit :

C'est lui, parmi les enfants de Kinânah, qui réglait les mois; il était respecté et honoré dans sa dignité; il a passé ainsi tout son temps.

« Un autre dit :

Quand la différence entre l'année solaire et l'année lu-

naire s'accumulait, il l'additionnait pour en faire un mois complet.

« Il avait appris cela des juifs, deux siècles environ avant l'islamisme. Cependant les Arabes intercalaient 9 mois dans chaque période de 24 ans. Leurs mois étaient immobiles dans les saisons; ils ne retardaient ni n'avançaient sur leurs époques, jusqu'à ce que le Prophète fît son pèlerinage d'adieu, et qu'il reçût du ciel le verset suivant : « Le nâci est « un surcroît d'infidélité, etc. » Alors il harangua le peuple et dit : « Le temps est redevenu tel qu'il « était lorsque Dieu créa les cieux et la terre. » Il leur lut le verset précédent pour abolir le nâci, qui est l'embolisme. Ils l'ont abandonné ainsi, et leurs mois cessèrent de correspondre aux mêmes époques; leur signification devint fautive. »

Le second passage d'Albirouny est le suivant :

.....وكانوا فى الجاهلية يستعملونها على نحو ما يستعمله
اهل الاسلام وكان يدور حجهم فى الازمنة الاربعة ثم
ارادوا ان يحجوا فى وقت ادراك سلعهم من الادم والجلود
والثمار وغير ذلك وان يثبت ذلك على حالة واحدة فى
اطيب الازمنة واخصبها فتعلموا الكبس من اليهود
المجاورين لهم وذلك قبل الهجرة بقريب من مايتى سنة
فاخذوا يعملون بها ما يشاء كل فعل اليهود من الحاق
فضل ما بين سنتهم وسنة الشمس شهرا بشهورها اذا

ثم ويتولى القلامس من بنى كنانة ذلك بان يقوموا بعد انقضاء الحج ويخطبون فى الموسم وينسئون الشهر ويسمون التالى له باسمه فيتفق العرب فى ذلك ويقبلون قوله ويسمون هذا من فعلهم النسىء لأنهم كانوا ينسأون اول السنة فى كل سنتين او ثلاث شهرا على حسب ما يستحقه التقدم قال قائلهم

لنا ناسىء نمشون تحت لوائه يحل اذا شاء الشهور ويحرم

وكان النسئ الاول للمحرم فسمى صفر به وشهر ربيع الأول باسم صفر ثم والوا بين اسماء الشهور وكان النسئ الثانى لصفر فسمى الذى كان يتلوه بصفر ايضا وكذلك حتى دار النسئ فى الشهور الاثنى عشر وعاد الى المحرم فاعادوا بها فعلهم الاول وكانوا يعدون ادوار النسئ ويحدون بها الازمنة فيقولون قد دارت السنون من زمان كذا الى زمان كذا وكذا دورة فان ظهر لهم مع ذلك تقدم شهر عن فصل من الفصول الاربعة لما يجتمع من كسور سنة الشمس وبقية فضل ما بينها وبين سنة القمر الذى لحقوه بها كبسوها كبسا ثانيا وكان يبين لهم ذلك بطلوع منازل القمر وسقوطها حتى هاجر النبى عليه السلام وكانت نوبة النسى كما ذكرت بلغت شعبان فسمى محرما وشهر رمضان صفر فانتظر النبى صلى الله عليه وسلم حينئذ

حجة الوداع وخطب الناس وقال فيها الا وان الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق الله السموات والارض عنى بذلك ان الشهور قد عادت الى مواضعها وزال عنها فعل العرب بها....

« Anciennement les Arabes païens se servaient de leurs mois de la même manière que les musulmans. Leur pèlerinage était mobile; il se transportait d'une saison à une autre. Voulant faire leur pèlerinage à l'époque de la maturité de leurs denrées, telles que les cuirs, les peaux, les fruits.... etc. voulant qu'il restât invariable dans la meilleure et la plus abondante saison, les Arabes empruntèrent l'intercalation, deux siècles environ avant l'hégire, des juifs qui les avoisinaient. Ils se servirent de l'embolisme de la même manière que les juifs, c'est-à-dire qu'ils intercalaient un mois chaque fois qu'il y avait de quoi ajouter un mois par suite de l'accumulation de la différence existant entre leur année et l'année solaire [1]. Les Kalâmes parmi les enfants de Kinânah avaient seuls le privilége de régler et d'exercer cet ordre; ils haranguaient le peuple après la cérémonie du pèlerinage, et ils intercalaient le mois en donnant son nom au mois suivant. Les Arabes l'admettaient alors. Cette opération a été appelée le *nâci* « l'intercalation »; car ils

[1] Je crois que c'est ce passage qui a suggéré à Hadj-Khalifa l'idée que les Arabes païens intercalaient, comme les juifs, 7 mois dans 19 ans.

intercalaient un mois au commencement de l'année, chaque deux ou trois ans, selon ce qu'exige l'avance. Un ancien poëte dit :

Nous avons un nâci sous l'ordre duquel nous marchons; il déclare profanes les mois sacrés, et il sanctifie les profanes quand il le veut.

« Le premier nacî était pour moharram; safar fut alors appelé *moharram;* rabi I, *safar,* et ainsi de suite pour tous les mois.

« Le second nâci était pour safar; de sorte que le mois suivant, rabi I, fut appelé *safar,* et ainsi de suite. Le mois nâci se transportait ainsi de mois en mois dans les douze mois de l'année, jusqu'à ce qu'il revînt au mois de moharram (après douze intercalations); alors ils recommençaient la même opération. Les Arabes comptaient les périodes du nâci, et ils s'en servaient dans leur chronologie; ils disaient, par exemple : les années firent une période, ou une révolution, de telle époque à telle époque.

« Si les Arabes s'apercevaient que, malgré l'embolisme pratiqué, ils allaient se trouver en avance d'un mois sur une saison quelconque, par suite de l'accumulation des fractions [1] de l'année solaire

[1] La fraction dont il s'agit ici ne peut être que celle qui reste d'une intercalation régulière d'un mois chaque trois années. Ce passage paraît, au reste, comme l'a déjà fait remarquer M. Caussin de Perceval, en contradiction avec le reste.

et du restant[1] de la différence entre cette année et l'année lunaire à laquelle cette différence était ajoutée, ils faisaient une seconde intercalation; le lever ou le coucher des étoiles qui occupent les mansions de la lune leur permettaient de connaitre cet écart. Les Arabes continuèrent ce mode d'embolisme; le tour du mois intercalaire tomba, l'année de l'hégire, sur chabân. Ce mois fut nommé alors *moharram;* ramadhân fut appelé *safar*. Le Prophète dut donc attendre la fin de la période pour accomplir le pèlerinage d'adieu dans lequel il harangua le peuple, et dit, « Le temps est redevenu tel « qu'il était lorsque Dieu créa les cieux et la terre, » voulant dire par là, que les mois reprirent leurs places primitives, et qu'ils ne sont plus affectés des altérations que les Arabes leur faisaient subir. »

La seule comparaison des passages de Makrizi et de Mohammad-Charcaci, dont nous avons déjà parlé, avec ceux d'Abou-Mâchar et d'Albirouny, que nous venons de donner, montre clairement que ces auteurs se sont copiés les uns les autres. En jetant, de plus, les yeux sur le passage suivant de Masoudi, on verra facilement qu'Aboul-Féda a copié cet auteur :

وقد كانت العرب فى الجاهلية تكبس فى كل ثلاث سنين شهرا وتسميه النسئ وهو التاخير وقد ذم الله تعالى النسئ بقوله انما النسئ زيادة فى الكفر

[1] Ce restant est sans doute la petite fraction d'une heure et une cinquième partie d'une heure qu'on avait négligée.

« Les Arabes païens intercalaient un mois chaque trois années; ils appelaient ce mois-là le *nâci*, ou retard. Dieu blâme cette action lorsqu'il dit : « Le « nâci est un surcroît d'infidélité [1]. »

Masoudi me paraît avoir extrait cette idée d'une phrase dans le dernier passage de Albirouny; cette phrase est :

« Si les Arabes s'apercevaient que, malgré l'embolisme pratiqué, ils allaient se trouver en avance d'un mois sur une saison quelconque, par suite de l'accumulation des fractions de l'année solaire et du restant de la différence entre cette année et l'année lunaire à laquelle cette différence était ajoutée, ils faisaient une seconde intercalation. » Ce passage n'est compatible qu'avec une intercalation régulière d'un mois chaque trois années.

On voit par là que tous les historiens ont puisé leurs idées sur l'embolisme et leur mode d'intercalations dans Albirouny ou dans Abou-Mâchar. L'autorité de l'admission d'une année luni-solaire parmi les Arabes païens se trouve donc réduite à celle d'Abou-Mâchar et d'Albirouny. Or, en lisant avec un peu d'attention les passages de ces deux écrivains, l'on voit que ni l'un ni l'autre n'était sûr de ce qu'il avançait; les paragraphes qui touchent de près au sujet principal sont empreints du cachet de l'incertitude. Abou-Mâchar prétend d'abord, sans dire sur quoi cette prétention est basée, que les Arabes païens intercalaient un mois chaque deux ans, et plus loin,

[1] Voir *Mouroudj-el-Dhahab*, n° 715, fol. 154, Supplément arabe.

il dit : « Selon quelques narrateurs, les Arabes païens intercalaient 9 mois dans chaque période de 24 années. . . . . etc. » Albirouny, à son tour, admet d'abord une intercalation de 9 mois chaque 24 ans. Plus loin, il donne deux paragraphes (que j'ai annotés), dont le premier exige une intercalation identique à celle des juifs, savoir : 7 mois dans chaque 19 ans; le second, l'admission d'une intercalation régulière d'un mois dans chaque période de 3 ans.

L'embarras de ces deux écrivains pour le choix du mode d'intercalation doit affaiblir, pour ne pas dire annuler, leur autorité quant à l'attribution aux Arabes païens, de l'usage d'une année embolismique.

Quoi qu'il en soit, voyons quelles sont les traditions sur lesquelles ces deux anciens écrivains basèrent ce système de calendrier embolismique. Ces traditions se trouvent renfermées dans le premier passage d'Albirouny. Elles sont au nombre de trois, savoir :

1° ما بين دور الشمس والهلال يجمعه جمعا لدى الاجمال حتى يتم الشهر بالكمال

« Quand la différence entre l'année solaire et l'année lunaire s'accumulait, il l'additionnait pour en faire un mois complet. »

2° ان الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق الله السموات والأرض

« Le temps est redevenu tel qu'il était le jour où Dieu créa les cieux et la terre. »

3° ..... انما النسئ زيادة فى الكفر

« Le nâci est un surcroît d'infidélité. . . »

On a, à l'appui de ces trois traditions, les rapports existant entre les mois et les saisons.

Or, par ces rapports, les Arabes pourraient bien n'avoir eu en vue que l'année de la dénomination, sans regarder plus loin, comme cela eut lieu à l'égard des mois anciens.

Le troisième point : « Le nâci est un surcroît d'infidélité. . . . . » n'est pas non plus une preuve de l'emploi d'une année embolismique parmi les païens ; car le mot nacî signifie la remise de l'observance d'un mois sacré à un mois profane, de l'aveu de tous les commentateurs du Coran et des lexicographes qui sont les plus compétents [1].

Pour le second point : « Le temps est redevenu tel qu'il était le jour où Dieu créa les cieux et la terre, » je ferai deux observations. La première est que le discours ou harangue que le législateur prononça le dixième jour de dhoul-hedja de l'an 10 de l'hégire, à l'occasion du pèlerinage d'adieu, se trouve rapporté dans Boukhari par cinq voies différentes [2]

[1] Le mot *nacî*, d'après les démonstrations que j'ai données de l'usage du calendrier purement lunaire chez les Arabes païens, ne peut, en effet, signifier autre chose que la remise de l'observance d'un mois sacré à un autre.

[2] Voir Boukhari, *Livre du pèlerinage*, au chapitre de la harangue, كتاب الحج باب الخطبة ايام منًا, manuscrit de la Biblioth. impér. Suppl. n° 301, fol. 96 v°. Voir aussi le même ouvrage, chap. du pèlerinage d'adieu, باب حجة الوداع, même manuscrit, n° 301, fol. 265.

et par des personnages différents; mais le passage en question n'est reproduit que par une seule des cinq voies; il est complétement omis dans les quatre autres. Dans la chaîne des personnages rapporteurs de la tradition où se trouve ce passage, on en distingue même un que Boukhari cite ailleurs avec une certaine réserve; ce personnage est Abdoul-Rahman, fils d'Abou-Bakrah. Boukhari dit de lui, en nommant les personnages d'une des quatre traditions dont nous venons de parler : ورجل افضل فى نفسى من عبد الرحمن ابن ابى بكرة « Et un autre homme dont l'autorité vaut mieux que celle d'Abdoul-Rahman, fils d'Abou-Bakrah. » Cette espèce de méfiance envers l'un des personnages qui rapportent la tradition avec le passage dont il s'agit, jointe à l'omission du même passage dans les quatre autres, ne jette-t-elle pas quelque doute sur l'authenticité du même passage? Il me semble que oui.

Deuxième observation. Dans le cas où ce passage serait réellement authentique, il faut chercher s'il n'y avait pas, à l'époque du pèlerinage d'adieu, une certaine circonstance chronologique qui puisse nous être utile pour bien saisir le sens que le Prophète aurait voulu attacher au passage susdit.

Le calcul nous fait connaître la particularité suivante, qui a une intime liaison avec la tradition en question. En effet, le dernier mois de l'an 10 de l'hégire, le mois de dhoul-hedja, coïncida, à cette époque, avec le dernier mois de l'année religieuse chez les juifs, de sorte que le mois de moharram,

qui allait ouvrir l'an II de l'hégire, a été le même que le mois de nisan, par lequel a dû commencer l'année religieuse juive.

Les pères des Israélites et des Arabes, Isaak et Ismaïl, fils du patriarche Abraham, se servaient, ainsi que leur père, selon toute probabilité, de l'année lunaire vague. Le cours des mois de cette année fut interrompu par l'intercalation produite par le peuple de Dieu; mais il n'a pas cessé d'être religieusement suivi par les descendants d'Abraham, par Ismaïl. Le nombre total des mois intercalés, dès le commencement des choses, aurait fait, à l'époque du pèlerinage d'adieu, un nombre entier de périodes de douze mois chacune, pour que le commencement de l'an II de l'hégire coïncidât avec celui de l'an juif, tel que le démontre le calcul; de sorte que l'année d'Isaak, Ismaïl et Abraham, redevenait, à l'époque du pèlerinage d'adieu, telle qu'elle était primitivement, et comme si elle n'avait jamais été interrompue par aucune espèce d'intercalation apportée par les enfants d'Isaak. Cela étant, si l'on refléchit attentivement, on verra que tel est le sens voulu par les mots : « Le temps est redevenu tel qu'il était, etc..... »

Enfin le premier point : « Quand la différence entre l'année solaire et l'année lunaire s'accumulait, il l'additionnait pour en faire un mois complet, » ne peut pas indiquer non plus, d'une manière positive, l'usage de l'embolisme parmi les Arabes païens; car, outre l'obscurité de l'origine de cette tradition,

le nom de celui dont on parlait (Fokaïm) n'y étant pas mentionné, elle pourrait bien avoir été dite d'un juif arabe, qui calculait et réglait pour les juifs leur année luni-solaire.

On voit par ce rapide examen que nos premiers écrivains n'ont émis que des conjectures sur l'usage de l'année luni-solaire parmi les Arabes païens; et qu'il est excessivement difficile de donner son dernier mot en se basant exclusivement sur les témoignages des historiens. Aussi ne suis-je arrivé, dans ce mémoire, à une solution définitive, qu'en me guidant par plusieurs phénomènes célestes et en me basant sur les calculs astronomiques.

Disons deux mots, en terminant, sur la semaine chez les Arabes.

Les Arabes païens se servaient anciennement des noms suivants, pour indiquer les sept jours de la semaine, savoir : اول *awal*, dimanche; اهون *ahwan*, lundi; جبار *djabar*, mardi; دبار *dabar*, mercredi; مونس *mounis*, jeudi; عروبه *aroubah*, vendredi; شبار *chabar*, samedi.

Masoudi et Birouny donnent à l'appui de cela la tradition suivante :

اومل ان اعيش وان يومى باول او باهون او جبار

او المردى دبار فان افته فمونس او عروبة او شبار

J'espère vivre, que mon dernier jour soit, ou *awal*, ou *ahwan*, ou *djabar*.

Enfin, si je ne meurs pas dans le fatal *dabar*, ce sera dans *mounis*, *aroubah* ou *chabar*.

Pour la division du jour en vingt-quatre heures, je remarque, avec M. Caussin de Perceval, que les Arabes du paganisme l'ignoraient complétement.

LES MONGOLS

D'APRÈS LES HISTORIENS ARMÉNIENS;

FRAGMENTS TRADUITS SUR LES TEXTES ORIGINAUX

PAR M. ÉD. DULAURIER.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Quoique la période pendant laquelle les Tartares figurèrent sur la scène du monde et y promenèrent leurs dévastations soit de peu de durée, puisqu'elle n'embrasse guère plus de deux siècles, cependant leurs conquêtes furent si étendues, leur domination si vaste, et ils ont exercé une telle influence sur les destinées de l'Asie et d'une partie de l'Europe, qu'il n'est point d'histoire qui présente, comme la leur, une masse de faits accumulés dans un aussi court espace de temps, et des points de contact aussi multipliés avec celle des peuples les plus divers. Les sources où l'on peut puiser les éléments de cette histoire sont certes très-abondantes; et elles ont été mises à profit par trois érudits de regrettable mémoire, MM. d'Ohsson, de Hammer et Quatremère. Mais parmi les écrivains orientaux, ceux qu'a produits la littérature arménienne n'ont point encore été consultés, ou ne l'ont été que d'une manière partielle et très-imparfaite. Dans son remarquable travail sur les Mongols, M. d'Ohsson, qui a tiré un parti si savant et si ingénieux des chroniques orientales

et des documents occidentaux, a été réduit uniquement, pour les renseignements de provenance arménienne, à l'Histoire des Orbêlians, dont Saint-Martin a publié une traduction sur un texte incorrect, qui a paru à Madras en 1775, et à l'insuffisant abrégé de l'Histoire d'Arménie de Tchamitch, traduit en anglais par M. John Avdall. Et cependant, par un contraste assez singulier, M. d'Ohsson était Arménien d'origine. Les *Additions et éclaircissements à l'Histoire de la Géorgie*, de M. Brosset, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, renferment la version d'un précis de l'Histoire des Mongols par Malachie le Moine. Mais Malachie ayant employé dans son style un assez grand nombre de formes de la langue arménienne vulgaire, dialecte à la connaissance duquel le traducteur paraît être peu initié, il en est résulté que sa version laisse encore à désirer.

Les ressources qu'offre la littérature arménienne pour de nouvelles études sur les Mongols ont pu être déjà pressenties par le fragment donné par Saint-Martin, et dont je parlais tout à l'heure. Ce fragment, comme on le sait aujourd'hui, est un chapitre détaché du livre qu'Étienne Orbêlian, métropolite de la province de Siounik' au XIIIe siècle, a consacré à retracer les origines de sa famille, et qu'il a intitulé *Histoire de la maison de Siçagan*, Պատմութիւն Սիսական տոհմի. Les éditeurs, qui étaient trois Arméniens de Madras, Éléazar Schamirian, Moïse Pagh'ramian et Garabed Mĕguĕrdoumian, n'ont point dépassé la mesure de la critique que l'on est en droit d'attendre des Orientaux; s'ils se sont attachés à reproduire, même avec ses incorrections, le manuscrit unique qu'ils ont eu sous les yeux, en revanche ils se sont crus autorisés à y introduire des divisions qui n'existent point dans l'original, avec des intitulés de chapitres d'un style à leur façon, et à substituer partout, par un calcul approximatif et grossier, les dates de l'ère chrétienne aux dates de l'ère arménienne.

En ce qui touche aux invasions des Tartares dans l'Arménie et la Géorgie, les auteurs arméniens peuvent fournir

un utile complément aux historiens arabes et persans, et être acceptés comme de fidèles et exacts narrateurs. Ils ont été, en effet, contemporains ou témoins oculaires des événements qu'ils rapportent, et quelquefois même ils y ont été mêlés. Une fois les violences de l'invasion passées, la nation à laquelle ils se rattachent, douée de cette flexibilité de caractère qui lui permet de s'accommoder à toutes les formes de gouvernement, et façonnée déjà par l'habitude du joug arabe et turk, cette nation ne tarda point à se plier à la domination mongole. Ses chefs prirent du service dans les rangs des Tartares, devinrent leurs auxiliaires, et jouirent souvent auprès d'eux d'une grande faveur; le crédit qu'ils avaient acquis, grâces aux services qu'ils leur rendirent, arracha bien des fois les populations chrétiennes à la mort ou à l'esclavage. Ces rapports devinrent encore plus étroits lorsque les Mongols sentirent le besoin de se faire un appui des chrétiens contre les musulmans. Les princes roupéniens de la Cilicie, qui comptaient parmi les feudataires du grand Caan, prirent part aux expéditions des Tartares dans la Syrie; et l'on sait que ce fut cette alliance, non moins que les appels incessants adressés par ces princes aux souverains de l'Occident, qui provoquèrent le ressentiment des sulthans d'Égypte, et qui amenèrent la ruine des Roupéniens et l'extinction de la nationalité arménienne, dans la seconde moitié du XIVe siècle (1375). Parmi les renseignements que nous ont conservés les historiens arméniens, une grande partie est due à ceux de leurs compatriotes qui servaient dans les armées tartares.

Lorsque les Mongols, maîtres de la Perse, voulurent organiser politiquement leur conquête, et imposer un régime administratif régulier aux populations diverses que la force des armes avait courbées sous leurs lois, lorsqu'ils voulurent se fortifier contre les musulmans, ils adoptèrent, à l'égard des Arméniens, une ligne de conduite toute bienveillante, et leur témoignèrent une protection marquée. C'est dans ces vues que Houlagou, au faîte de la puissance, fit mander au-

près de lui un Arménien, simple moine, mais écrivain remarquable par sa vaste érudition, l'historien Vartan. Il le reçut avec une haute distinction, et l'entretint avec une familiarité qui aurait lieu de surprendre, si on ne l'expliquait par la supposition que Vartan s'était acquis une très-grande influence sur ses compatriotes. Le récit de cette entrevue et de la conversation du conquérant mongol avec le moine arménien forme un des épisodes les plus piquants du livre qu'il nous a laissé.

Les écrivains arméniens que l'on peut mettre à contribution pour l'histoire des Tartares depuis Tchinguiz-khan jusqu'à Timour, sont Guiragos (Cyriaque), Vartan, Malachie le Moine, Étienne Orbèlian, Sëmpad, connétable de Cilicie, et Thomas de Medzoph'. Les trois premiers ont emprunté une partie de leurs récits au vartabed (docteur) Jean Vanagan, abbé du couvent de Khoranaschad, lequel avait composé une Histoire des invasions des Tartares dans l'Arménie, la Géorgie et l'Agh'ouanie, pendant une période de vingt-neuf ans (1236-1265). Les ouvrages de Guiragos, Malachie et Vartan, qui avaient fait leurs études sous la direction de Vanagan, représentent pour nous, quoique en abrégé, la composition originale de leur maître, aujourd'hui perdue. Je me suis proposé d'extraire de ces divers auteurs ce qui s'y trouve d'intéressant et de neuf pour le sujet qui nous occupe ici. Afin de ne point grossir mon travail, et de le réduire aux limites que ce recueil comporte, je n'ajouterai à ma traduction que des notes courtes, relatives seulement à l'histoire et à la géographie arméniennes. Quant aux personnages et aux faits connus par les écrivains musulmans qui ont servi de guides aux orientalistes auxquels nous devons des travaux récents sur les Mongols, je ne saurais mieux faire que de m'en référer à ces travaux, déjà en possession d'une autorité incontestée.

Le premier des historiens arméniens dont je reproduis la relation est Guiragos, surnommé *Kantzaguetsi*, c'est-à-dire de Kantzag ou Guendjeh, parce qu'il était originaire de cette ville, ou bien encore *Kedguetsi*, c'est-à-dire de Kédig, parce

qu'il avait fait profession de la vie religieuse dans ce monastère. Cette relation est tirée de son histoire d'Arménie, qui embrasse les temps écoulés depuis l'apostolat de saint Grégoire l'Illuminateur, premier catholicos (patriarche universel) de ce pays, et depuis le règne de Tiridate II, qui en fut le premier souverain chrétien, vers le commencement du IVe siècle de notre ère, jusqu'à l'année 718 de l'ère arménienne (13 janvier 1269-12 janvier 1270). Le livre de Guiragos se divise en deux parties : la première est une compilation des ouvrages de ses devanciers ; la seconde, beaucoup plus étendue, commence au règne de Léon II, le premier des barons de la Cilicie qui ait porté la couronne et le titre de roi ; elle embrasse le récit des faits accomplis du vivant de l'auteur. Son style est simple ordinairement, mais inégal et quelquefois vulgaire. Il vaut beaucoup mieux cependant que celui de Malachie le Moine, quoique M. Brosset (*Additions et éclaircissements à l'Histoire de la Géorgie*, p. 438) affirme que « le style de Malachie est certainement meilleur que celui de Ciracos. » Ce jugement n'est qu'une simple répétition de celui qu'a porté sur ces deux auteurs feu Mgr Soukias Somal, dans son *Quadro della storia letteraria di Armenia*, p. 112-113, lequel s'exprime de manière à prouver qu'il ne les connaissait que très-superficiellement.

Guiragos nous apprend lui-même (chap. XVII) qu'en l'année 690 de l'ère arménienne (20 janvier 1241-19 janvier 1242) il était âgé d'environ quarante ans ; par conséquent il était né au commencement du XIIIe siècle.

Ma traduction a été faite sur trois manuscrits : le premier, que je désignerai par la lettre A, est la reproduction d'un exemplaire que possède la bibliothèque des RR. PP. Mĕkhitharistes de Vienne, reproduction que je dois à leur obligeance ; le second, marqué B, est une copie que j'ai exécutée moi-même sur un exemplaire appartenant à M. Emïn, inspecteur et professeur à l'institut Lazareff des langues orientales, à Moscou ; et le troisième, coté C, une copie faite pour moi sur un manuscrit défectueux par M. Jean de Brousse Tchamourdji-Oglou,

ancien professeur au collége arménien de Sainte-Jérusalem à Scutari, et aujourd'hui directeur d'une revue mensuelle qui paraît à Constantinople sous le titre de *Zôhal*, Զոհալ, en langue turke, écrite avec des caractères arméniens.

Je dois ajouter que, pour l'orthographe des noms propres et des mots mongols, j'ai suivi le mode de transcription que l'usage général a fait prévaloir, et qui est emprunté aux écrivains musulmans. J'ai placé à côté et en sous-ordre la forme arménienne, quoique celle-ci me paraisse, philologiquement parlant, plus exacte; car il est certain que l'alphabet arménien, par la nature et la richesse des éléments qui le composent, est beaucoup plus propre que l'alphabet arabe à rendre les effets phoniques des idiomes de souche tartare.

EXTRAIT DE L'HISTORIEN GUIRAGOS.

IRRUPTION DES TARTARES. ILS METTENT EN FUITE LE ROI DE GÉORGIE.

I. En l'année 669 de l'ère arménienne (26 janvier 1220-24 janvier 1221), tandis que les Géorgiens étaient fiers de la victoire qu'ils avaient remportée sur les Dadjigs[1], auxquels ils avaient enlevé nombre de provinces arméniennes, voilà que tout

[1] J'ai expliqué (*Récit de la première croisade*, ch. 1, note 9) le sens que les Arméniens attachent au mot *Dadjig*, տաճիկ, تاجك, par lequel ils désignaient anciennement tous les peuples nomades en général, et qu'ils ont appliqué depuis à toutes les nations musulmanes, Arabes, Persans et Turcs. — L'auteur fait ici allusion aux courses et aux dévastations que les Géorgiens, profitant de la négligence d'Euzbeg, atabek de l'Azerbéidjan, avait faites précédemment dans cette contrée, dans l'Aran, le Schirwan et le territoire d'Erzeroum.

à coup, à l'improviste, un corps considérable d'une nombreuse armée, parfaitement équipé, se précipita comme un torrent par la porte de Derbend, Դարբանդ, dans le pays des Agh'ouans, pour arriver de là dans l'Arménie et la Géorgie. Tout ce que ces hordes rencontraient sur leur passage, hommes, animaux, et jusqu'aux chiens, elles le massacraient. Elles ne faisaient aucun cas des riches vêtements et autres objets précieux, si ce n'est des chevaux. Elles parvinrent rapidement jusqu'à Dĕph'khis, Տփխիս (Tiflis); puis elles retournèrent dans la contrée des Agh'ouans, sur le territoire de la ville de Schamk'or. Un bruit qui était sans fondement représentait ces peuples comme professant le magisme ainsi que la religion chrétienne, et comme opérant des prodiges. On disait qu'ils étaient venus pour venger les chrétiens de la tyrannie que les Dadjigs faisaient peser sur eux; qu'ils avaient une église en forme de tente, et une croix miraculeuse; qu'ils prenaient de l'orge la quantité d'un *gabidj* [1] et la répandaient devant la croix, puis que toute l'armée amenait là les chevaux et leur donnait de cette orge sans qu'elle diminuât; que lorsque tous ces animaux avaient été repus, la me-

[1] Le mot *gabidj*, կապիճ, est un nom de mesure pour les grains ainsi que pour les substances liquides. Le *gabidj* répondait au *κάβος* et au *χοῖνιξ* des Grecs, ainsi qu'au *congius* et au *sextarius* des Romains. Anania de Schirag, mathématicien et computiste arménien, qui vivait au VIe siècle, assimile, dans son Traité des poids et mesures, le gabidj au *κάβος*, « qui était, dit-il, de 11 *ξέστης*, ou de la moitié d'un boisseau. » (Cf. Pascal Aucher, *Explication des poids et mesures des anciens*, en arménien; Venise, 1821, in-4°.)

sure était comble comme auparavant; qu'il en était de même pour la nourriture des hommes. D'aussi absurdes propos se répandirent partout; aussi les habitants ne songèrent nullement à se mettre en sûreté. Il arriva même qu'un prêtre séculier alla au-devant des Tartares avec ses paroissiens, les croix déployées. Les ennemis, mettant l'épée à la main, les exterminèrent tous. Ayant trouvé aussi sur leurs pas nombre de populations, ils les massacrèrent, et dévastèrent une foule de localités. La contrée fortifiée qui s'étend entre les deux villes de Bardav, Պարտաւ, et de Pélougan, Բելուկան[1], et que l'on nomme *Pégamédch*, Բեկամէջ, fut envahie par eux avec une irrésistible impétuosité, et livrée à leurs ravages dans une foule de districts.

Le roi de Géorgie, Lascha, et le général en chef, Ivanê[2], ayant réuni leurs troupes, se portèrent dans la plaine de Khounan, Խոնան, où campait un corps d'ennemis. Au premier choc, il les mirent en déroute; mais comme les Tartares avaient disposé une embuscade, ils fondirent par derrière sur les

[1] C'est la leçon que donnent les manuscrits A et C; le manuscrit B lit *Pélougoun*, Բելուկուն, et Tchamitch (*Hist. d'Arménie*, t. III, p. 201), *Pélougoum*, Բելուկում. C'était une localité de l'Agh'ouanie arménienne, au sud de Bardav.

[2] Ivanê, qui portait le titre d'atabek du royaume de Géorgie, avait succédé, vers 1212, à son frère Zak'aré, dans le commandement des armées géorgiennes. Il était de l'illustre famille des Mĕkharguĕrdzel, d'origine kurde, d'après notre auteur et Vartan. Cette famille s'attacha au service des rois de Géorgie, et remplit un rôle considérable après la ruine des Orbélians. (Cf. M. Brosset, *Hist. de la Géorgie*, Additions, p. 415-417.)

Géorgiens, et les taillèrent en pièces. Les fuyards, dispersés de côté et d'autre, ayant essayé de résister, furent cernés, et éprouvèrent de grandes pertes. Le roi prit la fuite, ainsi que ses officiers. Les Tartares, ayant rassemblé le butin laissé par les Géorgiens, l'emportèrent dans leur camp.

Cependant le roi de Géorgie réunit de nouvelles forces et en plus grand nombre que la première fois, et voulut leur livrer bataille. Les Tartares, emmenant leurs femmes et leurs enfants, et toute leur suite, les acheminèrent vers la porte de Derbend. Mais les Dadjigs, qui occupaient ce défilé, leur refusèrent le passage. Alors les Tartares franchirent la chaîne du Caucase par des endroits impraticables, comblant les précipices en y jetant des pièces de bois, des pierres, leurs bagages, leurs chevaux et leurs machines de guerre; de cette manière, ils regagnèrent leur pays. Leur chef se nommait *Sabada-Bahadour*, Սաբադա Բահատուր [1].

DÉFAITE DES GÉORGIENS DANS LES ENVIRONS DE LA VILLE DE KANTZAG.

II. Quelque temps s'écoula après les événements qui viennent d'être racontés. D'autres hordes sortirent de chez les Huns, que l'on appelait *Khoutchakh*, Խուչախ (Kiptchak), et arrivèrent en Géor-

[1] La forme mongole de ce nom est *Soubéguétaï-Baghatour*, [illegible]. C'était un des plus anciens généraux de Tchinguiz-khan, et il appartenait à la tribu Ourianguite.

gie auprès du roi Lascha et du grand général Ivanê. Elles leur demandèrent un lieu pour s'établir, promettant de les servir fidèlement; mais le roi et Ivanê ne voulurent pas consentir à leur donner asile. Sur ce refus, se mettant en marche, elles se dirigèrent vers Kantzag, dont les habitants les accueillirent avec empressement; ils étaient extrêmement tourmentés par les Géorgiens, qui saccageaient leur territoire et s'emparaient tout à la fois des populations et des bestiaux. Ils leur donnèrent pour résidence un endroit dans les environs, et leur fournirent en outre des vivres, afin de s'en faire un appui contre le roi de Géorgie. Ces Huns se fixèrent donc en ce lieu. Cependant Ivanê, à la tête de ses troupes, et plein de présomption, marcha contre eux. Dans son orgueil, il se flattait de les exterminer, ainsi que les habitants de Kantzag. Il mettait sa confiance en la multitude de ses soldats, et non en Dieu, qui donne la victoire à qui il veut. Dès que l'on en fut venu aux mains, les barbares sortirent de leur retraite et passèrent au fil de l'épée les Géorgiens, fatigués et découragés. Ils firent quantité de prisonniers et mirent le reste en fuite. Ce jour-là les chrétiens subirent un rude échec; ils furent tellement abandonnés de Dieu, qu'ils n'eurent que le temps de faire entendre un seul cri de détresse. Les barbares poussaient devant eux une foule de guerriers d'une bravoure éprouvée, et qui s'étaient illustrés dans les combats, comme un berger chasse son troupeau; car Dieu avait retiré à leurs glaives son assistance et les avait abandonnés

dans cette occasion. Ces nobles guerriers furent vendus à vil prix en échange de vêtements ou de vivres. Devenus la propriété des Perses, ils furent accablés de mauvais traitements; on leur demandait pour leur rançon une quantité si considérable d'or et d'argent, qu'il n'y avait aucun moyen de se la procurer. Nombre d'entre eux moururent dans les fers. Parmi ceux qui furent pris, se trouvaient Grégoire, Գրիգոր, fils de Hagh'pag, Հաղբակ, et frère de Vaçag le Brave, Վասակ Քաջ, et Babak', Բաբակ, fils de ce dernier. Vaçag avait, en effet, trois fils, Babak', Mëgtêm, Մկրտէմ, et Haçan, Հասան, surnommé *Br'ôsch*, Բոշ, tous trois pleins de courage, et la terreur des armées Dadjigs. Babak' périt les armes à la main. Grégoire, resté prisonnier, fut soumis à de longues tortures, pour qu'il abjurât le Christ; mais il tint ferme, et ne fit au contraire que maudire leur faux législateur Mahomet, Մահմետ, et leur abominable religion. Les infidèles, furieux, le traînèrent tout nu sur la terre et lui déchirèrent le corps avec des épines. Ils le maltraitèrent tellement qu'il succomba, et reçut du Christ la couronne du martyre. Ces guerriers étaient du district de Khatchên[1], d'une famille illustre, chrétiens orthodoxes et Arméniens d'origine. Ces infâmes Perses firent aussi souffrir des tourments à bien d'autres captifs, la faim, la soif, la nudité. Mais les chrétiens de Kantzag se montrèrent pleins de charité

[1] District de la province d'Artsakh, dans l'Arménie septentrionale, sur les confins de la Géorgie.

pour ces malheureux; rachetant les uns et leur rendant la liberté, fournissant des aliments aux autres, à ceux-ci des vêtements, et ensevelissant les morts. C'est ainsi qu'ils firent éclater par toutes sortes de bonnes œuvres leur pieux dévouement. Au bout de quelques jours, le général en chef Ivanê réunit des troupes pour aller tirer vengeance de ceux qui avaient exterminé ses soldats. Il fondit à l'improviste sur les barbares, les tailla en pièces, et leur ayant enlevé leur butin et leurs enfants, s'en revint chez lui, chargé de ces dépouilles. Au Christ, notre Dieu, gloire éternelle! Amen.

DU SULTHAN DJELÂL-EDDIN, Ջալալադին, ET DE LA DÉFAITE QU'IL FIT ÉPROUVER AUX GÉORGIENS, EN 674 DE L'ÈRE ARMÉNIENNE (24 JANVIER 1225-23 JANVIER 1226).

III. Cette nation dont nous avons déjà parlé, venue du nord-est, et que l'on nomme *Tartare*, Թաթար, réduisit au plus fâcheux état le sulthan du Khoraçan Djelâl-eddin, le défit et dévasta son royaume. Forcé de se sauver dans la contrée des Agh'ouans, il marcha sur Kantzag, s'empara de cette ville, et versa des torrents de sang, exterminant les Perses, les Arabes et les Turks [1]. De là il passa en Arménie.

[1] M. Brosset, dans son *Histoire de la Géorgie*, Additions, p. 423, a traduit ainsi ce passage : « Il (Ivanê) rassembla une armée nombreuse pour marcher contre le sultan, armée composée de Persans, de Tadjics et de Turcs. » Il ajoute en note qu'il ne s'explique point la composition d'une pareille armée. Je le crois bien; mais la

Ivanê, témoin de ces désastres, les fit connaître au roi de Géorgie et réunit des forces considérables pour résister au sulthan. Lui et Lascha, pleins de jactance, s'étaient promis, s'ils étaient vainqueurs, de forcer à embrasser la communion des Géorgiens tous les Arméniens vivant sous leur domination, et de mettre à mort ceux qui s'y refuseraient. Cette résolution ne leur avait pas été inspirée par Dieu; ils avaient concerté ce projet sans l'assistance de l'Esprit-Saint; ils avaient conçu cette pensée sans interroger le Seigneur, qui dispose de la victoire à son gré. Le sulthan étant entré dans le district de Godaïk[1], Ivanê accourut avec ses Géorgiens, et prit position au-dessus de l'ennemi. A la vue des infidèles, il eut des appréhensions, parce qu'il avait établi son camp en cet endroit. Cependant le sulthan, faisant avancer son armée, vint se poster en face. En le voyant arriver, un des principaux d'entre les Géorgiens, nommé *Schalouê*, Շալուէ, ainsi qu'Ivanê, son frère, tous deux guerriers intrépides et renommés, habitués à vaincre, dirent aux leurs : « Faites halte et tenez-vous en repos quelques instants, tandis que nous nous précipiterons dans les rangs ennemis. Si nous parvenons à en faire reculer une partie, la victoire est à nous. Alors, en avant! et vous serez sauvés. » Schalouê et Ivanê, ayant fondu sur les soldats du sulthan, commençaient déjà à les exterminer. Cependant les Géorgiens, sans faire attention à ce qui se

faute n'en est pas à l'auteur arménien, qui est ici parfaitement clair. — [1] Dans l'est de la province d'Ararad.

passait, se mirent à fuir avec tant de hâte, que dans leur course ils ne se reconnaissaient pas l'un l'autre. Sans que personne les poursuivît, ils se précipitèrent de la hauteur où ils campaient dans la vallée qui est au-dessous, et qui fut comblée. C'était à l'extrémité du bourg de Kar'ni, Գառնի. A ce spectacle, ceux du sulthan, s'élançant, en massacrèrent un grand nombre et culbutèrent les autres jusqu'à l'extrémité de la vallée. Témoin de cet épouvantable désastre, le sulthan, en contemplant cette multitude de Géorgiens, hommes et chevaux, entassés comme des monceaux de pierres, branla la tête et dit : « Ceci n'est pas l'œuvre de l'homme, mais de Dieu, qui est tout-puissant. » Il revint sur ses pas pour faire dépouiller les morts; puis, après avoir saccagé plusieurs districts, il arriva devant Dĕph'khis; aidé par les Perses qui étaient dans cette ville, il s'en rendit maître. Il massacra quantité d'habitants, et en força un plus grand nombre à abjurer le christianisme. Acceptant la fausse doctrine des Dadjigs, bien des gens que la mort effrayait échangèrent la vérité contre l'erreur. Les autres, préférant courageusement le trépas à une vie de remords, reçurent la couronne du martyre et quittèrent ce monde par une mort glorieuse. Après quoi le sulthan donna l'ordre que, sans s'enquérir de ceux qui acceptaient ou repoussaient l'islamisme, on les circoncît tous indistinctement. Des hommes les prenaient de force par les deux mains et les conduisaient sur la place publique, où un des infidèles, armé d'une épée, leur coupait la peau, sans

entamer le membre viril. Ils violaient ignominieusement les femmes. Partout où ils trouvaient une croix ou une église, ils l'abattaient et la détruisaient. Ce n'est pas seulement à Dëph'khis qu'ils commirent ces excès, mais encore à Kantzag, à Nakhdjëvan, Նախճուան, et autres lieux. Un des principaux d'entre les infidèles, nommé *Ourkhan*, Օրղան, qui avait épousé la mère du sulthan, persécuta cruellement les habitants de Kantzag, chrétiens et Perses, et les accabla d'exactions. Il fut tué dans cette même ville par les Melahidé, Մուլհեդ (Ismaéliens), qui étaient dans l'usage de faire de semblables exécutions. Pendant qu'il passait dans une rue, des hommes se présentèrent à lui en faisant semblant d'avoir quelque sujet de plainte; ils s'approchèrent comme pour en appeler à lui, en montrant un écrit qu'ils tenaient à la main, et en criant : « Justice, justice ! » Ourkhan, s'étant arrêté pour s'informer de leurs griefs, fut assailli des deux côtés, et frappé avec des épées que les assassins avaient cachées sur eux. C'est ainsi que périt le méchant avec sa malice. Les meurtriers expirèrent sous les coups de flèches qu'on dirigea contre eux, mais qui ne les atteignirent que difficilement, parce que, après avoir blessé quantité de monde, ils s'étaient sauvés à travers la ville. Telle est la manière d'agir de ces sectaires. Retranchés dans des lieux fortifiés qu'on appelle *Thounithan dchah*, Թունիթան ջահ[1], et dans les forêts du Li-

[1] Les manuscrits A et C portent cette leçon; le manuscrit B, Թուն և թան ջահ, *Thoun iev than dchah.*

ban, ils reçoivent de leur chef, qu'ils adorent comme un Dieu, le prix de leur sang, et le donnent à leurs fils pour leur assurer l'existence. Courant où ce chef leur commande d'aller, ils y séjournent longtemps, prenant les déguisements les plus variés, jusqu'à ce que s'offre l'occasion de commettre le meurtre prémédité; alors ils immolent la victime désignée à leurs coups. C'est pourquoi tous les princes et les rois les redoutent et leur payent tribut. Les Melahidé accomplissent aveuglément les ordres de leur chef, quels qu'ils soient, sacrifiant même leur vie. C'est ainsi qu'ils se défont des plus grands personnages qui leur refusent le tribut, comme cela arriva à cet impie dont il vient d'être question.

DÉFAITE ET MORT DU SULTHAN DJELÂL-EDDIN.

IV. Après s'être livré à ces dévastations, le sulthan marcha contre la ville de Khĕlath, qui est dans la contrée de Pĕznounik', et qui reconnaissait à cette époque pour maître le sulthan Aschraf. Djelâl-eddin, ayant attaqué cette ville, la prit. Là se trouvait l'épouse d'Aschraf, fille d'Ivanê, nommée *Thamtha*, Թամթայ; il en fit sa femme. Puis il alla saccager plusieurs des provinces appartenant au sulthan de Roum, appelé 'Ala-eddin, Ալադին. Cependant le sulthan Aschraf et le sulthan Kamel, Կամիլ, son frère, qui régnait en Égypte, ainsi que 'Ala-eddin, s'étant ligués ensemble, appelèrent à leur aide les troupes arméniennes de la Cilicie et les Franks du littoral de la Syrie, et s'a-

vancèrent pour combattre les Khorazmiens de Djelâl-eddin. Dès que les deux armées arrivèrent en présence, elles furent effrayées l'une de l'autre et n'osèrent point en venir aux mains. Mais les chrétiens, Arméniens et Franks, pleins de confiance en Dieu, fondirent sur les ennemis, quoiqu'ils fussent eux-mêmes en petit nombre, moins d'un millier. Soutenus par le puissant secours du Christ, ils battirent les Khorazmiens et les mirent en déroute. A cette vue, les Dadjigs, se précipitant à leur tour, ne cessèrent de les tailler en pièces jusqu'au coucher du soleil. Mais les sulthans donnèrent l'ordre de ne pas s'acharner à la poursuite des fuyards, comme étant des coreligionnaires, et leurs soldats s'arrêtèrent. Ces princes, qui étaient hommes de bien, ne se montrèrent pas ingrats envers les troupes chrétiennes, sachant bien que c'était grâce à elles que Dieu leur avait accordé la victoire. Chacun d'eux s'en retourna tout joyeux dans son pays. Partout où ils passaient, villes ou districts, les populations accouraient au-devant d'eux en formant des chœurs de danse et au son des instruments de musique[1], et les accueillaient avec des félicitations. Le sulthan 'Ala-eddin étant arrivé non loin de Césarée de Cappadoce, les habi-

[1] Il y a dans le texte ծնծղայիւք. L'auteur se sert de cette expression pour désigner un instrument de musique usité chez les anciens Arméniens, et qui était une sorte de lyre dont on tirait des sons avec une baguette ou un archet. Mais nous en ignorons aujourd'hui la véritable forme; on peut voir ce que j'ai dit à ce sujet dans mes *Études sur les chants historiques et les traditions populaires de l'ancienne Arménie*, cahier de janvier 1852, p. 33, note 2.

tants musulmans, ainsi que les chrétiens, avec leurs prêtres, leurs croix et leurs crécelles, se portèrent à sa rencontre jusqu'à une distance d'une journée de marche. Il approchait déjà, lorsque la foule des musulmans, au lieu de permettre aux chrétiens de se joindre à eux pour rendre hommage au sulthan, les repoussa par derrière. Mais ceux-ci montèrent sur une colline en face du camp. Le sulthan ayant demandé qui étaient ces hommes, et ayaut su que c'étaient des chrétiens, sortit seul du camp et vint se mêler parmi eux. Il leur ordonna de faire retentir les crécelles, et de chanter des cantiques à haute voix. C'est ainsi qu'il fit son entrée dans la ville, escorté par eux; après leur avoir donné des présents, il les congédia. Cependant le sulthan Djelâl-eddin, couvert de honte, était parvenu chez les Agh'ouans, dans la fertile et belle plaine de Mough'an, Մուղան [1]; s'étant arrêté là, il voulut réunir ses troupes; mais les Tartares qui l'avaient vaincu et chassé de ses États le surprirent et, l'ayant poursuivi jusqu'à la ville d'Amid, lui infligèrent une défaite complète. Il périt dans la mêlée; d'autres prétendent que, s'enfuyant à pied, il rencontra un homme qui, l'ayant reconnu, le tua, pour venger la mort d'un de ses parents, que le sulthan avait fait périr précédemment. Telle fut la fin de ce méchant prince.

[1] Cette plaine, où se trouvait le campement d'hiver des Mongols, était aussi appelée Դարան դաշտ et Դառ'ին դաշտ, *plaine de Taran* ou *Tar'in*, ou bien encore, դաշտ Հեմիանայ, *plaine de Hémian*. Elle occupe le vaste delta formé par l'Araxe après sa jonction avec le Gour ou Cyrus.

CAUSES DE L'IRRUPTION DES TARTARES.

V. Tous les récits de notre histoire et les préliminaires qui s'étendent jusqu'ici ont été consacrés à parler de notre nation. Ce que nous devons, avec la grâce de Dieu, raconter par la suite, nous pensons que bien d'autres le diront aussi, mais que tous resteront inférieurs à cette tâche; car bien au delà de tout ce que la parole humaine peut exprimer se sont accrues les calamités qui ont frappé toutes les contrées. En effet, la fin des temps approche, et les précurseurs de l'Antéchrist annoncent la venue du Fils de la perdition. Nous sommes effrayés des révélations faites par de saints hommes inspirés de Dieu, et que leur a suggérées l'Esprit-Saint en prévision de l'avenir, et surtout par ces paroles à jamais véritables de notre Sauveur et Dieu : « Une nation se lèvera contre une autre nation, un royaume contre un autre royaume, et ce sera le commencement des afflictions. » Il en est de même de la prophétie que saint Nersès, notre patriarche, a faite au sujet de la ruine de l'Arménie par la nation des Archers [1], et dont nous avons vu l'accomplissement de nos propres yeux, témoins de la ruine et des malheurs que cette nation a causés. Dans une contrée lointaine, située au nord-est, pays que, dans leur langue inculte, ils appellent *Karakorum*, Կարակորում, sur les

[1] C'est le nom par lequel les historiens arméniens désignent habituellement les Mongols.

limites du Khataï, Կատիա, parmi une multitude de nations barbares, que la plupart ne connaissent pas et ne sauraient nombrer, était celle des Tartares, gouvernée par un chef suprême appelé *Tchinguiz-khan*, Չանգիզ ղան, qui vint à mourir. Avant de rendre le dernier soupir, il manda ses trois fils[1] et ses troupes, et tint à celles-ci ce langage : « Me voici près de ma fin. Choisissez pour roi celui de mes trois fils que vous préférez, afin qu'il ait l'autorité à ma place. » Ses soldats lui répondirent : « Celui qu'il te plaira de désigner sera notre souverain, et nous le servirons avec fidélité. » Il leur dit : « Je vais vous faire connaître le caractère et les habitudes de mes trois fils. L'aîné, Tchagataï, Չաղատայ, a des inclinations belliqueuses et aime la guerre ; mais il est naturellement hautain et affecte de se montrer supérieur aux chances de la fortune. Mon second fils est pareillement enclin à la guerre, mais avare. Le plus jeune a toujours été gracieux dès son enfance, généreux, libéral, et, depuis qu'il est né, ma gloire et ma puissance n'ont fait chaque jour que s'accroître. Maintenant je vous ai tout révélé avec sincérité ; prosternez-vous devant celui que vous voudrez. » Les soldats, s'avançant, s'inclinèrent devant le plus jeune, qui se nommait *Ogotaï-khan*, Հոգեթաղա ղան. Son père, lui ayant placé la couronne sur la tête, expira. Dès que ce prince eut été investi du commandement, il rassembla des troupes innom-

[1] Des quatre fils qu'avait eus Tchinguiz-khan, Djoutchi, Tchagataï, Ogotaï et Touloui, le premier était mort avant son père.

brables comme le sable de la mer, qui échappe à tout calcul. Il y avait là sa propre tribu, nommée *Mongol-Tartare*, Մուղալ թաթար, les Khazirs, les Huns, ceux du Khataï, Ղատիացիք, les peuples en dehors du Khataï[1], et beaucoup d'autres barbares, avec leurs bagages, leur attirail de campement, leurs femmes et leurs enfants, et leurs tentes. Il les partagea en trois corps, qu'il envoya, l'un vers le sud, sous le commandement de l'un de ses fidèles serviteurs et amis; l'autre vers l'occident et le nord, sous les ordres de son fils; le troisième vers le nord-est, sous la direction d'un chef nommé *Tcharmagh'an*, Չարմաղան, homme heureux dans les combats, d'une habileté et d'une prudence consommées. Il leur avait prescrit de saccager et de ruiner toutes les contrées, de renverser tous les trônes, et de ne revenir auprès de lui qu'après avoir achevé la conquête du monde, et l'avoir soumis à son autorité. Quant à lui, il resta dans ses États, occupé à manger et à boire, à se divertir, et à vivre dans l'abondance, sans souci d'aucune espèce. Ses troupes, étant parties dans ces différentes directions, ravagèrent toutes les contrées qu'elles envahirent, renversant les souverainetés, enlevant les richesses et tout ce que possédaient les populations, s'emparant des jeunes femmes et des jeunes garçons pour

[1] Il y a dans le texte Անկիտանք, nom que je suppose composé de la préfixe négative ան et du mot կիտան, dont la forme se rapproche de celle de *Khitan*. Ce nom peut être traduit : *les non-Khitans*, c'est-à-dire les peuples étrangers par leur origine à ceux du Khataï.

en faire leurs esclaves. Les Tartares envoyaient les uns au loin dans leur pays, au khakhan, խաղանն, leur souverain; d'autres étaient gardés auprès d'eux en servitude, pour avoir soin des bagages. Le corps qui marcha vers l'orient, et qui avait pour chef Tcharmagh'an-nouïn [1], fut celui qui attaqua le sulthan Djelâl-eddin, souverain du Khoraçan et des provinces limitrophes. Il le battit et le força de prendre la fuite, comme nous l'avons raconté plus haut. Les Tartares ravagèrent successivement toutes les parties de la Perse, l'Adĕrbadagan, le Deïlem, de manière à ce qu'il ne resta plus d'obstacle devant eux. Ils prirent Reï et Ispahan, ces grandes et magnifiques cités regorgeant de richesses, et puis les rebâtirent en les plaçant sous leur domination. Ils agirent de même dans tous les pays qu'ils traversaient. Arrivés chez les Agh'ouans avec leurs bagages et la multitude qu'ils traînaient avec eux, ils plantèrent leurs tentes dans la fertile et belle plaine de Mough'an, où abondent tous les biens de la terre, l'eau, le bois, les fruits et le gibier. C'est là qu'était leur campement d'hiver. Au retour du printemps, ils se répandaient de tous côtés pour piller et faire des incursions, et puis de nouveau ils rentraient dans leurs quartiers pour passer la mauvaise saison.

SAC DE KANTZAG.

VI. Cette ville, qui renfermait une nombreuse po-

[1] Նուինն est la transcription du mongol *nouïan*, نوين, seigneur, prince.

pulation de Perses, mais très-peu de chrétiens, était l'ennemie du Christ et de ses adorateurs, la contemptrice et la blasphématrice de la Croix et de l'Église; prodiguant le mépris et l'insulte aux prêtres et aux ministres des autels. Aussi, dès que la mesure de ses iniquités fut comble, la voix de sa malice s'éleva jusqu'au Seigneur, et d'abord apparurent des présages de sa ruine, comme autrefois à Jérusalem avant la destruction de cette cité. Il en fut de même à Kantzag. La terre, s'entrouvrant tout à coup, vomit une eau noire. Un cyprès, que l'on appelait *djantarïn*, Ճանդարին [1], et qui s'élevait très-haut, aux environs de la ville, fut vu, au moment où on s'y attendait le moins, se courbant spontanément. A cet aspect la population fut en émoi; après quoi on vit l'arbre se redresser dans l'attitude où il était auparavant. Ce phénomène se renouvela une seconde et une troisième fois; puis l'arbre tomba et ne se releva plus. Les sages parmi les habitants ayant cherché l'explication de ce prodige, comprirent que c'était l'annonce de leur ruine. Ils s'empressèrent de retirer et de soustraire aux outrages les croix qu'ils avaient clouées au seuil des portes de la ville, et qui avaient été placées là par mépris, afin qu'on les foulât aux pieds. Les Tartares survinrent, et ayant investi Kantzag, en entreprirent l'attaque avec de nombreuses machines; ils détruisirent les vignobles des alentours. Ils firent ensuite écrouler le rempart sur toute son

[1] Ce mot, où se trouve la suffixe déterminative arménienne ն, me paraît être le persan جهانداری, *impérial*.

étendue, à coups de balistes; mais aucun d'eux ne pénétra dans l'intérieur. Pendant une semaine, ils restèrent l'arme au bras, faisant bonne garde. Cependant les habitants, voyant la ville prise, rentrèrent dans leurs maisons, et y mirent le feu afin qu'elles ne devinssent pas la proie de l'ennemi, tandis que d'autres brûlaient tout ce qui était de nature à être consumé par le feu; puis ils demeurèrent seuls sur ces débris. Ce spectacle acheva d'exaspérer les Tartares; et dans leur rage, s'élançant l'épée à la main, ils massacrèrent toute la population, hommes, femmes et enfants. Aucun n'échappa, à l'exception d'un corps de troupes, qui, tout armé et équipé, se fit jour le fer à la main par un des côtés de la ville, pendant la nuit, et s'enfuit. Il y eut encore de sauvés un petit nombre de gens du peuple, que les Tartares mirent à la torture pour leur faire avouer où étaient enfouis les trésors. Après quoi ils en tuèrent quelques-uns, et emmenèrent les autres captifs. Ayant creusé sous les maisons incendiées, ils en retirèrent ce qu'il y avait de caché. Après avoir été occupés à ce travail pendant plusieurs jours, ils partirent. Aussitôt les populations accoururent de tous les districts voisins à la recherche des effets et des meubles enfouis. On trouva beaucoup d'objets en or, en argent, en bronze ou en fer, et divers meubles qui avaient été recélés dans des cachettes ou dans des maisons creusées sous terre. Par suite de cette catastrophe, Kantzag resta dépeuplée pendant quatre ans. Puis les Tartares ordonnèrent de la rebâtir, et il y revint peu à

peu des habitants, qui en recommencèrent la construction, à l'exception du rempart.

LES TARTARES RAVAGENT L'ARMÉNIE ET LA GÉORGIE.

VII. Quelques années après le sac de Kantzag, cette nation, enragée et rusée à la fois, se partagea comme par lots toutes les contrées de l'Arménie, de la Géorgie et de l'Agh'ouanie, qui étaient attribuées à chaque chef suivant son rang. Ces chefs avaient mission de prendre et de ruiner les villes, les provinces et les forteresses. Chacun de ces corps arriva dans la contrée qui lui était assignée avec les femmes, les enfants et les bagages de campement; ils firent dévorer sans aucun souci tout ce qu'il y avait de verdure dans les champs par leurs chameaux et leurs bestiaux. A cette époque, le royaume de Géorgie était affaibli; car il était gouverné par une reine, nommée *R'ouçoudan*, Ռուսուդան, fille de Thamar, Թամար, sœur de Lascha, et petite-fille de Kêork, Գէորգ (Giorgi III), femme amoureuse et impudique comme Sémiramis. Cette princesse, refusant tous les maris qui lui étaient présentés, se laissait dominer par une foule de courtisans. Demeurée veuve, elle administrait le royaume avec l'aide de ses généraux Ivanê et Avak, Աւագ, fils de ce dernier; de Schahênschah, Շահնշահ, fils de Zak'arê, Զաքարէ; de Vahram, Վահրամ[1], et autres.

[1] Vahram, fils de Plou-Zak'ar, de la famille des princes arméniens de Khatchên, possédait tout ce district, et la ville de Schamk'or, qu'il avait enlevée aux Turcs.

Ivanê, étant mort prématurément, fut enseveli à Bĕgh'ĕntzahank', Պղնձահանք (Mines de cuivre), couvent qu'il avait restauré en faveur des Géorgiens, après l'avoir enlevé aux Arméniens. Son fils était à la tête de la principauté qu'il lui avait laissée. Comme la Géorgie était dans l'impossibilité de résister à la tempête près d'éclater, chacun, songeant à son propre salut, avait cherché un asile précaire dans les endroits fortifiés, partout où il avait pu. Les Tartares, répandus en tous lieux sur la surface des plaines, sur les montagnes, dans les vallées, étaient semblables, par leur multitude innombrable, à des sauterelles, ou à la pluie qui tombe à torrents sur les campagnes. Quel spectacle que celui de ces affligeantes calamités, de ces catastrophes bien propres à arracher des larmes! La terre ne cachait pas ceux qui cherchaient un abri dans son sein; les rochers ni les forêts, ceux qui leur demandaient un asile; les murailles les plus solides des forteresses les profondeurs des vallées, ne servaient à rien. Les Tartares en arrachaient tous ceux qui s'y dérobaient à leurs coups. Les plus intrépides étaient dans le découragement, et les bras des meilleurs archers, sans force. Quiconque possédait une épée la cachait, de peur que la découverte d'une arme chez soi ne le fît massacrer impitoyablement. La voix des ennemis les jetait tous dans la stupeur, le retentissement de leurs carquois les plongeait dans la consternation. Chacun voyait apparaître son dernier jour et se sentait le cœur paralysé. Les enfants, effrayés, se

réfugiaient dans les bras de leurs parents, et les parents se précipitaient avec eux, avant même que les ennemis leur fissent subir ce supplice. Il fallait voir comment un glaive inexorable immolait hommes, femmes, jeunes gens, enfants, vieillards, évêques, prêtres, diacres et clercs. Les enfants à la mamelle étaient écrasés contre la pierre; les jeunes filles, parées de leur beauté, étaient violées et traînées en esclavage. Les Tartares avaient un aspect hideux, des entrailles sans miséricorde; ils restaient insensibles aux pleurs des mères, sans respect pour les cheveux blancs de la vieillesse. Ils couraient avec joie au carnage, comme à une noce ou à une orgie. Partout des cadavres, auxquels personne ne donnait la sépulture. L'ami n'avait plus de larmes pour celui qui lui était cher; nul n'osait en verser sur ceux qui avaient péri, retenu par la crainte de ces scélérats. L'Église se voila de deuil, sa beauté et sa splendeur disparurent; ses cérémonies furent empêchées, le saint sacrifice cessa d'être offert sur les autels, la voix des chantres ne se fit plus entendre, et les cantiques ne retentirent plus. La contrée était comme couverte d'un brouillard épais. Les populations préféraient la nuit au jour, et la terre resta privée de ses habitants. Les fils de l'étranger la parcouraient, enlevant tout ce qu'il y avait de meubles et d'objets précieux. Leur sordide rapacité était insatiable. Toutes les maisons et les chambres furent fouillées; rien ne leur échappa. Ce qu'ils n'emportaient pas, ils le traînaient çà et là, avec une rapidité égale à celle des daims, le déchi-

raient et le mettaient en pièces, semblables à des loups. Leurs chevaux étaient infatigables, et eux-mêmes ne se lassaient jamais d'entasser du butin. C'est ainsi qu'ils accablèrent de maux maintes et maintes nations; car le Seigneur avait versé sur nous le calice de sa colère, afin de nous faire expier les crimes dont nous nous étions rendus coupables devant lui, et parce que nous avions excité son juste courroux. Aussi envahirent-ils facilement tous les pays. Lorsqu'ils eurent pris et rassemblé tous les bestiaux, tant ceux qu'on avait éloignés que ceux qui étaient restés, ainsi que les objets de prix et les captifs qu'ils avaient enlevés en masse dans les lieux ouverts, ils entreprirent d'attaquer les forteresses et les villes. Grâces à leur esprit plein d'artifices et fécond en expédients, ils réussirent à s'emparer d'une foule de places. On était alors dans l'été, et comme la chaleur était extrême, et qu'aucune provision n'était faite au moment où ils survinrent à l'improviste, tous, gens et animaux, épuisés de soif, et cédant aux tourments qu'ils enduraient, tombaient entre leurs mains, de gré ou de force. Ils massacraient les uns, et gardaient les autres pour les servir comme esclaves. Ils firent éprouver le même sort aux villes les plus populeuses, dont leurs assauts les rendirent maîtres.

PRISE DE SCHAMK'OR.

VIII. Un des chefs tartares nommé *Molar-nouïn*, Մոլար նուին, auquel cette contrée était échue,

lorsque, se mettant en campagne, ils quittaient leurs quartiers d'hiver, dans la plaine de Mough'an, fit partir un détachement d'une centaine d'hommes environ, lesquels, étant arrivés à la porte de Scham-k'or, empêchèrent d'y entrer et d'en sortir. Cette ville était alors en la possession de Vahram et de son fils Ak-bouga, Աղբուղայ, qui l'avaient enlevée aux Perses. Les habitants envoyèrent dire à Vahram et à son fils de venir à leur secours, en leur faisant connaître en même temps que les Tartares étaient en très-petit nombre. Mais Vahram s'y refusa, et retint même son fils, qui était disposé à répondre à cet appel, en lui suggérant l'idée de déclarer aux messagers que les ennemis étaient trop forts. Il ne prescrivit pas même aux habitants de combattre. Cependant les rangs des infidèles s'accroissaient de jour en jour, jusqu'à ce qu'enfin arrivât leur chef Molar-nouïn, qui commença l'attaque. Avec du bois et des fascines, il fit combler le fossé qui entourait le rempart, afin de monter à l'escalade; mais les habitants mirent le feu par-dessous pendant la nuit, et brûlèrent cet amas de bois. Le lendemain, Molar-nouïn commanda à ses soldats de prendre chacun une charge de terre et de la jeter dans le fossé. Après que cet ordre eut été exécuté, le fossé se trouva comblé jusqu'à la hauteur du rempart, et les Tartares et les assiégés combattirent face à face dans la ville; elle fut prise, toute la population massacrée et les édifices furent incendiés. Les Tartares firent main basse sur tout ce qu'ils y trouvèrent. Après cette vic-

toire, ils investirent les forteresses qui appartenaient à Vahram, Dêrounagan, Տերունական, Ërkêvank', Երկեվանք, ainsi que Madznapert, Մաճնաբերդ[1], que possédait Guriguê[2], Կիւրիկէ, le Bagratide, fils d'Agh'sarthan, Աղսարթան, et Kartman, Գարդման[3]; mais ailleurs, à Tcharek', Չարեք[4], à Kédapags, Գետաբակս[5], ce fut un autre chef tartare, nommé *Gh'adagh'an-nouïn*, Ղ աստաղան նուին, qui vint faire le siége de ces places. Vahram, qui se trouvait alors à Kartman, se sauva à la dérobée pendant la nuit et s'enfuit où il put trouver un abri. Les barbares ayant attaqué ces forteresses, les garnisons furent forcées de leur livrer les chevaux, les bestiaux et tout ce qu'ils exigèrent. Puis, après les avoir assu-

[1] Ces trois forteresses étaient situées non loin de Schamk'or, dans le district de Kartman, qui faisait partie de l'Agh'ouanie arménienne. Tchamitch (*Hist. d'Arménie*, t. III, Index, p. 148) place Ërkêvank' dans le voisinage et à l'ouest de Kartman. Indjidji (*Arménie ancienne*, p. 538) range Dêrounagan dans le nombre des localités dont la position ne nous est point exactement connue aujourd'hui. Il fixe Ërkêvank' (p. 316) dans la province d'Artsakh, et Madznapert (p. 381) dans la province d'Oudi.

[2] Guriguê IV appartenait à la dynastie des princes Bagratides de Daschir, qui avait pour capitale la ville de Lôr'ê. Cette dynastie remontait à Kourkên, fils d'Aschod III, dit *le Miséricordieux*, roi Bagratide d'Ani, et son commencement datait de la fin du xe siècle.

[3] Forteresse et district du pays d'Oudi.

[4] Forteresse du territoire de Kartman, près du district de Khatchên, suivant Tchamitch; placée par Indjidji dans sa liste des localités dont la position est incertaine. C'est aujourd'hui Mamr'od, à ce que l'on suppose. (Cf. *Topographie de la grande Arménie*, par le R. P. Léonce Alischan, Venise, 1853, in-4° (en arménien), § 154.)

[5] Forteresse du même district de Kartman, aujourd'hui en ruines. (Léonce Alischan, *ibid.*)

jetties à un tribut, ils les laissèrent, en leur imposant leur domination. Les troupes qui avaient pris Schamk'or marchèrent, avec la multitude qu'elles traînaient à leur suite, sur Davousch, Տաւուշ, Gadzarêth, Կածարէթ, Nor-Pert, Նոր բերդ (Forteresse nouvelle), Kak, Գագ[1], et les forteresses circonvoisines, et les réduisirent toutes.

LE VARTABED (DOCTEUR) VANAGAN[2] ET SES COMPAGNONS SONT FAITS PRISONNIERS PAR LES TARTARES.

IX. A cette époque, le grand vartabed Vanagan s'était creusé de ses mains une grotte au sommet d'un rocher élevé, en face du village d'Öloroud, Ոլորուտ, au sud de la forteresse de Davousch, et s'y était construit une petite église. C'était là qu'il avait trouvé un asile, lorsque son ancien couvent, situé vis-à-vis de la forteresse d'Ërkèvank', eut été ruiné dans les incursions du sulthan Djelâl-eddin. Il vivait

[1] Ces quatre forteresses, qui faisaient partie du domaine des princes de Khatchên, sont énumérées par Indjidji dans le nombre des localités dont le site n'est point aujourd'hui parfaitement déterminé; les circonscriptions provinciales dans lesquelles elles étaient comprises, Artsakh, Oudi et Koukark', ayant sans doute varié dans leurs limites à différentes époques.

[2] Jean Vanagan, un des plus célèbres docteurs de l'Église arménienne, étudia dans le monastère de Kédig, sous la direction de Mĕkhithar Kosch, l'auteur des Fables arméniennes. Il fonda le monastère de Khoranaschad, dans la province d'Artsakh, où il compta de nombreux disciples. Il mourut en 1251, suivant l'historien Vartan. Feu Mgr Soukias Somal, dans la notice qu'il a donnée de cet écrivain (*Quadro della storia letteraria di Armenia*, p. 107-109), a brouillé les principaux événements de sa vie.

dans cette retraite, où il avait réuni beaucoup de livres; car c'était un homme avide de science, et surtout plein de piété. Une foule de disciples accouraient pour faire auprès de lui leurs études théologiques. Ces disciples s'étant multipliés, il lui fallut descendre de sa grotte, et il construisit au pied du rocher une église et des cellules. C'est là qu'il habitait lorsque les Tartares arrivèrent en dévastateurs. A l'approche de Molar-nouïn, les habitants des villages voisins se réfugièrent dans la grotte, qui se trouva remplie d'hommes, de femmes et d'enfants. Les Tartares l'ayant investie, les vivres et l'eau finirent par manquer. On était alors dans l'été, et la température était très-ardente. Les assiégés commencèrent à être étouffés par la chaleur comme dans une prison; les enfants mouraient de soif, et deux étaient près d'expirer. Les Tartares criaient du dehors: « Pourquoi vous laissez-vous mourir? Sortez, venez à nous. Nous vous donnerons des chefs pour vous gouverner et nous vous laisserons chez vous. » Ils répétèrent ces paroles une seconde et une troisième fois, en les accompagnant de serments. Alors les assiégés, se jetant aux pieds du vartabed, le supplièrent de venir à leur aide. « Sauve-nous, lui disaient-ils, descends vers eux et fais la paix. » Il leur répondit : « Je n'épargnerai pas ma vie pour vous, s'il y a quelque chance de salut; car le Christ s'est dévoué pour nous jusqu'à la mort, et nous a délivrés de la tyrannie de Satan. Nous devons montrer à nos frères le même amour. » Le vartabed, ayant pris avec

lui deux prêtres des nôtres, Marc et Sosthène, lesquels reçurent plus tard de lui l'honneur du doctorat (car nous nous trouvions là, dans ce temps, afin de nous instruire dans la science de l'Écriture sainte), descendit vers les Tartares. Leur chef se tenait vis-à-vis de la grotte, sur une éminence, un parasol sur la tête, pour se défendre contre les rayons du soleil; car c'était à l'époque de la fête de la Transfiguration que les Tartares nous avaient ainsi renfermés. Dès que le vartabed et ses compagnons furent près du chef, les gardes leur ordonnèrent de fléchir trois fois le genou, comme font les chameaux lorsqu'ils s'accroupissent; car telle est la coutume de ces peuples. Puis, lorsqu'ils furent admis en sa présence, il leur ordonna de se prosterner vers l'orient, à l'intention du khakhan, souverain des Tartares. En même temps il dit au vartabed, en manière de reproche : « J'ai appris que tu es un homme sage et distingué, ton extérieur en fait foi. » En effet le vartabed avait un air de bonté et une contenance calme; sa barbe et ses cheveux blancs le rendaient vénérable. « Lorsque tu as su, ajouta le chef, notre arrivée dans les environs, pourquoi n'es-tu pas venu au-devant de nous, en paix et avec amitié? J'ai ordonné que tous ceux qui sont à toi, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, seraient épargnés. » Le vartabed lui répondit : « Ne connaissant pas vos dispositions bienveillantes, nous tremblions de la frayeur que vous nous inspiriez; nous ignorions votre langue, et personne n'est venu nous mander de votre part;

c'est là ce qui nous faisait hésiter. Mais dès que vous nous avez appelés, nous sommes accourus. Nous ne sommes pas des militaires, ni des gens riches, mais des émigrés, des étrangers, rassemblés de divers lieux pour nous livrer à l'étude de la religion. Nous voici devant vous; faites de nous ce qu'il vous plaira, soit pour la vie, soit pour la mort. » Le chef leur dit, « Ne craignez rien », et il les fit asseoir devant lui. Il fit beaucoup de questions sur les forteresses qui appartenaient au prince Vahram, et sur le lieu où il devait se trouver alors, parce qu'il pensait qu'il était seigneur de cette contrée. Lorsque le vartabed lui eut dit ce qu'il savait, et l'eut assuré qu'il n'avait aucun maître temporel, il lui ordonna de faire descendre nos gens de leur retraite, sans qu'ils eussent rien à craindre, et promit qu'il laisserait chacun vivre chez soi, sous des chefs qu'il leur donnerait, et que les villages et les campagnes seraient administrés en son nom. Alors les prêtres qui avaient accompagné le vartabed nous crièrent : « Descendez à l'instant, et apportez tout ce qui est à vous. » Nous descendîmes donc en tremblant, comme des brebis au milieu des loups. Chacun de nous, ayant la mort en perspective, répétait notre profession de foi en la sainte Trinité; car avant de sortir de la grotte nous avions reçu la communion du corps et du sang sacrés du Fils de Dieu. Les Tartares nous conduisirent à une source qui jaillissait au milieu du couvent, et nous donnèrent de l'eau pour étancher la soif dont nous avions souffert pendant trois jours. Ensuite ils nous emme-

nèrent dans un endroit destiné à nous servir de prison, et établirent les laïques dans les cours de l'église; ils formèrent un cordon autour de nous, faisant la garde pendant la nuit; car nous étions alors au soir. Le lendemain ils nous conduisirent en avant du couvent, sur un lieu élevé. Nous ayant soumis à une perquisition, ils prirent ce que possédait chacun de nous, et qui leur était utile, tout ce qu'il y avait dans la grotte et les objets qui appartenaient à l'église, chapes, vases, croix d'argent, ainsi que deux évangiles incrustés d'argent, qu'ils remirent au vartabed et qu'ensuite ils nous enlevèrent. Après avoir choisi parmi nous les hommes qui pouvaient aller avec eux, ils donnèrent l'ordre de ramener les autres au couvent et dans le village, où ils les laissèrent sous la garde d'un des leurs, afin que d'autres ne vinssent pas les tourmenter. Le général commanda au vartabed de se tenir dans le couvent. Celui-ci avait un neveu (fils de frère) nommé *Paul*, qui était prêtre, et auquel le général dit de se joindre à nous pour l'accompagner. Le saint vartabed eut pitié de son neveu, encore tout jeune; il le suivit, espérant qu'il lui serait possible de le délivrer et nous aussi. Mais le général nous fit marcher à sa suite pendant longtemps, sans nous épargner la contrainte et les mauvais traitements, à pied, sans chaussures. Les hommes chargés de nous surveiller étaient des Perses, altérés du sang chrétien, et acharnés à nous accabler en route de toutes sortes de vexations. Ils nous conduisaient aussi rapidement que des chevaux dans une incursion, et

s'il arrivait à l'un de nous, à cause de sa faiblesse, ou par quelque infirmité, de s'arrêter un instant en chemin, ils lui brisaient le crâne et l'assommaient à coups de bâton, au point qu'il était impossible même de s'arracher une épine du pied, si elle venait à s'y enfoncer; impossible aussi de nous procurer de l'eau, tant nous étions forcés de nous hâter. Lorsqu'on faisait halte, ils nous renfermaient et nous entassaient dans des maisons étroites, autour desquelles ils se plaçaient en sentinelles, sans nous permettre d'en sortir pour vaquer à nos besoins. Les prisonniers étaient obligés d'y pourvoir dans ces maisons mêmes, et d'y séjourner plusieurs jours. Je ne pourrais consigner ici par écrit toutes les misères que nous éprouvâmes. Ils ne nous laissèrent pas le vartabed; ils l'éloignèrent de nous, et le confièrent à d'autres gardiens. Ils me prirent moi-même et quelques-uns de mes compagnons pour leur servir de secrétaires, pour écrire ou lire leurs lettres. Pendant le jour, ils nous tenaient auprès d'eux, et la nuit, ils nous réunissaient au vartabed, sous sa responsabilité; puis ils nous emmenaient de nouveau, nous faisant marcher à pied, ou tout nus sur des chevaux indomptés. C'est ainsi qu'ils nous conduisirent durant plusieurs jours. Lorsque la saison de l'été eut fait place à l'automne, et qu'ils furent sur le point de quitter le pays, qui était le nôtre, et qui nous était familier, pour passer dans des contrées étrangères, tous les prisonniers, au risque de leur vie, commencèrent peu à peu à se sauver pendant la nuit, chaque fois que l'occasion se pré-

sentait. Par la grâce du Christ, tous parvinrent à fuir, excepté deux prêtres, qui, ayant tenté de se dérober pendant le jour, furent repris. Les Tartares les conduisirent au camp, et les mirent à mort devant nous, afin de nous intimider: car c'est le sort qu'ils réservaient à ceux qui tentaient de s'évader. Un jour notre admirable vartabed me dit : « Guiragos? — Que veux-tu, maître? lui répondis-je. — Mon cher fils, ajouta-t-il, il est écrit : « Lorsque les tri-« bulations tomberont sur vous, supportez-les avec « patience. » Il faut nous faire l'application de ces paroles de l'Écriture; car nous ne sommes pas au-dessus des saints de l'ancien temps, Daniel, Ananie et leurs compagnons Ézéchiel, Jéremie, qui, pendant la captivité, se sont montrés fermes dans la foi, jusqu'à ce que Dieu les visitât et les glorifiât dans la servitude. Restons ici à espérer le secours de la divine Providence, et attendons qu'elle daigne nous l'envoyer suivant sa volonté. — Eh! bien, lui répondis-je, faisons comme tu le dis, ô saint père. » Il arriva cependant un jour que le chef qui nous avait faits captifs vint dans le lieu où nous étions renfermés. En nous apercevant, il se détourna vers nous, et nous, de notre côté, nous nous avançâmes vers lui. « Avez-vous besoin de quelque chose? nous dit-il. Avez-vous faim? je vous ferai servir de la chair de cheval. » Ces peuples, en effet, se nourrissent indistinctement de tous les animaux purs et impurs, et même de rats et de serpents. Le vartabed lui répondit : « Nous n'aimons pas la chair de

cheval, ni aucun de vos aliments. Si tu veux nous faire une grâce, laisse-nous revenir chez nous, comme tu l'as promis; car je suis vieux et malade, et je ne puis vous être d'aucune utilité pour la guerre ou pour la garde des troupeaux, ou pour quoi que ce soit dont vous ayez besoin. » Le général lui dit : « Lorsque Tchoutchouka, Չուչուկա, arrivera, je m'occuperai de cela. » Ce Tchoutchouka était l'intendant de sa maison, et il était parti avec les troupes du général pour aller piller. Nous insistâmes auprès de lui trois fois, et il nous fit la même réponse. Enfin cet homme revint de son expédition, et nous fûmes mandés à la Porte du général, qui nous envoya Tchoutchouka avec un interprète. « N'avez-vous pas affirmé, nous dit-il, que donner ce qui a appartenu à un mort, c'est faire du bien à son âme? Si ces dons sont utiles aux morts, pourquoi ne rachèteraient-ils pas les vivants? Livre donc ce que tu as, et paye ta rançon; puis va-t'en chez toi et restes-y. » Le vartabed repartit : « Ce que nous possédions, vous nous l'avez pris, les croix et les évangiles; nous n'avions pas autre chose. » Cet homme ajouta : « Si tu es sans ressources, il n'est pas possible que tu t'en ailles. » Le vartabed reprit : « Je t'assure, en toute vérité, que je n'ai rien à moi, pas même de quoi acheter la nourriture d'un jour; mais si vous y consentez, conduisez-nous à une des forteresses des environs, et les chrétiens payeront notre rançon. » Ils l'avaient d'abord taxé à une somme énorme; mais ensuite ils la réduisirent et envoyèrent le vartabed vers la forte-

resse de Kak. Celui-ci demanda aussi notre liberté en payant notre rançon avec la sienne; mais ils n'y consentirent pas, prétendant que je leur étais nécessaire pour écrire et lire leurs lettres. « Quand vous nous donneriez beaucoup d'argent, ajoutèrent-ils, nous ne le rendrions pas. » Nous nous séparâmes donc, le vartabed et moi, en fondant en larmes. « Mon cher fils, me dit-il, je vais me prosterner devant la croix qui est sous l'invocation de saint Sarkis (Serge), et prier le Seigneur que par elle, toi et nos autres frères qui sont au pouvoir des mécréants, vous soyez délivrés par la miséricorde divine. » Il y avait, en effet, à Kak, une croix qui faisait des miracles en faveur des pauvres affligés, et principalement des captifs; et ceux qui l'invoquaient de tout cœur, voyaient le martyr Sarkis ouvrir lui-même la porte de leur prison ou de leur cachot, briser leurs fers, et les guider, sous une forme corporelle, jusque chez eux. La renommée de ces miracles s'était répandue chez toutes les nations. On disait que c'était saint Mesrob qui avait planté cette croix. Il arriva ce qu'avait annoncé le vartabed. Il fut racheté pour une somme de 80 tahégans. Lorsqu'on l'eut reconduit, le même jour, Molar-nouïn me dit : « N'aie pas de chagrin du départ de ton vieux maître. Nous ne t'avons pas laissé partir avec lui, parce que tu nous es utile. Je t'élèverai au-dessus de mes plus grands officiers. Si tu as une femme, je te la ferai venir; si tu n'en as pas, tu en choisiras une des nôtres. » Et à l'instant, il me fit donner une tente et deux jeunes

garçons pour me servir. Il ajouta : « Demain tu auras un cheval, et je te rendrai content; mais sois-nous fidèle. » A ces mots, il me quitta. Cependant la Providence voulut que cette nuit même je parvinsse à leur échapper. Nous nous trouvions dans le lieu même où j'avais été élevé, au couvent de Kédig [1]. Ce monastère avait été saccagé par les Tartares, et brûlé. C'est là que je m'arrêtai.

RUINE DE LA VILLE DE LÔR'Ê, Լոռի [2]. DÉTAILS A CE SUJET.

X. Le général de l'armée des païens, nommé *Djagataï*, Ջաղաթայ, ayant entendu dire que Lor'ê était une place forte renfermant des trésors considérables, car là se trouvait la maison du prince Schahënschah avec ses richesses, prit avec lui ses meilleurs soldats armés de toutes pièces, quantité de machines de guerre, et, muni d'approvisionnements,

[1] Couvent de l'Arménie orientale, renommé au moyen âge comme centre d'études religieuses et littéraires, situé auprès des deux monastères non moins célèbres de Sanahïn et de Hagh'pad; il était dans la vallée de Dantzoud, district de Tzoro'phor, province de Koukark'. Ce monastère était connu sous le nom de *Nor Kédig*, Նոր Գետիկ, ou Nouveau Kédig, et avait été bâti par Mëkhithar Kosch, non loin de l'ancien couvent de Kédig, *Hïn Kédig*, Հին Գետիկ, lorsque ce dernier, qui avoisinait la forteresse de Gaïan, eut été détruit.

[2] Capitale du district de Daschir, dans la province de Koukark'. Elle fut fondée dans le XIe siècle, ou peut-être restaurée seulement, par David Anhogh'ïn (sans terre), fils de Kourkën, et le second des princes de la dynastie des Goriguians.

marcha contre cette cité, qu'il investit et attaqua. Cependant Schahënschah en sortit à la dérobée avec sa femme et ses enfants, et se retira dans la vallée voisine, où il se retrancha dans des cavernes. Il avait remis le commandement de Lòr'ê à ses beaux-frères. Ceux-ci, qui étaient des efféminés, passant leur temps à manger, à boire et à faire des orgies, mirent toute leur confiance en la solidité de leurs murailles et non point en Dieu. Les ennemis, à leur arrivée, minèrent le rempart, et l'ayant fait crouler, s'établirent en surveillance tout autour pour empêcher que personne ne s'enfuît. Les habitants voyant la ville prise, et effrayés, commencèrent à se précipiter et à s'entasser dans la vallée. Alors les Tartares, pénétrant dans Lòr'ê, massacrèrent impitoyablement tout ce qu'ils rencontrèrent, hommes, femmes et enfants, et la livrèrent au pillage. Ils découvrirent les trésors appartenant à Schahënschah et qu'il avait enlevés à ses sujets à force d'exactions. Il les avait entassés dans une fosse solidement construite et impénétrable; car il avait pratiqué à cette fosse une ouverture étroite, de manière que, si l'on pouvait y jeter des trésors, il était impossible de les en retirer. Les Tartares tuèrent les beaux-frères de Schahënschah; puis, s'étant mis en quête de toutes les forteresses du district, ils en prirent un grand nombre, soit par ruse, soit de force. En effet le Seigneur les livrait entre leurs mains. Ils traitèrent de la même manière les autres cités, Toumanis, Թումանիս, Schamschouïldê, Շամշ

շոյլտէ [1], et Dĕph'khis, la métropole, les mirent à sac, massacrèrent les habitants ou les réduisirent en esclavage. Ils étendaient partout leurs excursions, que signalaient la violence, le pillage et l'effusion du sang. Nul ne leur résistait, nul ne les combattait. Aussi étaient-ils sans crainte d'aucun côté. La reine de Géorgie, R'ouçoudan, cherchant son salut dans la fuite, se réfugia où elle put; tous les chefs songèrent pareillement à se mettre en sûreté.

LE PRINCE AVAK TOMBE ENTRE LES MAINS DES TARTARES.

XI. Le prince Avak, fils aîné d'Ivanê, voyant ce déluge d'ennemis inonder tous les pays, se renferma dans un château très-fort nommé *Gaïan*, Կայան [2]. Les habitants de ce district accoururent et se cantonnèrent autour de la place. Les infidèles ayant appris que le prince s'était retiré là, un de leurs chefs, nommé *Itoukata*, Իտուղատա, prit avec lui des forces considérables et vint l'assiéger; toute la contrée se remplit de troupes tartares. Comme les populations étaient accourues de tous côtés pour trouver un refuge dans ces lieux fortifiés, les Tartares ceignirent d'une muraille le pied de la forteresse. En même temps ils envoyèrent un message à Avak pour l'inviter à reconnaître leur autorité, l'assurant

[1] Ou *Tĕmanis* et *Schamschouldê*, villes de la province de Koukark', sur les confins de la Géorgie.

[2] Forteresse du district de Tzoro'ph'or, dans la province de Koukark', mentionnée déjà au XIe siècle par Jean Catholicos.

qu'il pouvait venir à eux sans crainte. Plusieurs fois ils renouvelèrent la même invitation. Mais Avak, pensant les gagner, leur livra sa fille et beaucoup de richesses, dans l'espoir que peut-être ils abandonneraient le siége. Les Tartares, ayant accepté ce qui leur était offert, insistèrent encore plus vivement pour que le prince vînt lui-même. Cependant ceux des habitants qui se tenaient autour de la forteresse et ceux qui étaient dans l'intérieur commencèrent à souffrir cruellement de la soif. Ils remirent leurs chevaux et leurs bestiaux aux Tartares, afin qu'ils laissassent quelques-uns d'entre eux aller chercher de l'eau. Ceux-ci le leur ayant permis, une foule de gens coururent se désaltérer; mais ils les empêchèrent de revenir sur leurs pas; cependant ils n'en tuèrent aucun; ils leur disaient de faire sortir leurs familles de la forteresse. Se trouvant ainsi au milieu des Tartares, dans une situation périlleuse, ils appelèrent les leurs, quoique bien à regret, et les nouveaux venus allèrent étancher leur soif. De cette manière, les ennemis les tinrent cernés au milieu d'eux. Ils s'emparèrent des femmes qui leur plaisaient, mettant à mort leurs maris, et laissèrent les autres à leurs époux. Avak, voyant qu'ils continuaient toujours le siége, et qu'ils ne cessaient de verser le sang, résolut de se livrer, espérant que peut-être les populations éprouveraient un meilleur traitement. Il députa donc Grégoire, surnommé familièrement *Dĕgh'a'*, Տղայ (enfant), intendant de sa maison, vers le général tartare Tcharmagh'an, alors

campé sur le bord de la mer de Kegh'ark'ounik'[1]. En apprenant cette nouvelle, ce grand nouïn fut dans la joie, et il manda à Itoukata, qui conduisait le siége, de lui envoyer immédiatement le prince, et de laisser en repos les gens de la forteresse et des districts environnants. Itoukata se rendit aussitôt avec Avak auprès du général en chef, qui, en voyant ce dernier, lui dit : « Es-tu Avak? — Oui, répondit le prince, c'est moi-même. — Pourquoi, reprit le général, n'es-tu pas venu, dès mon arrivée sur les confins de ton pays? — Lorsque tu étais éloigné, dit Avak, et que mon père vivait encore, il t'a fait sa soumission en t'envoyant de riches présents. Après sa mort, je t'ai servi suivant mon pouvoir; et maintenant, dès que tu es arrivé, je suis venu à toi avec empressement. Fais de moi ce qu'il te plaira. » Le général reprit : « Il y a un proverbe qui dit : Je me suis mis à la fenêtre, tu n'es pas arrivé; je suis venu à la porte, et alors tu es accouru. » En même temps il lui ordonna de s'asseoir au-dessous de ses principaux officiers, qui siégeaient en sa présence. Il fit servir un grand festin en son honneur; on apporta quantité de viandes d'animaux purs ou impurs, découpés par quartiers et rôtis, et du koumis, խմիզ, fait avec du lait de jument, suivant la coutume tartare, et contenu dans des outres. Ces mets ayant été servis,

[1] Appelée aussi autrefois par les Arméniens *mer de Kegh'am* ou *lac de Sévan*, aujourd'hui گوکچه دکز, *mer Bleue*, par les Turcs, et دریای شیرین, *Belle-Mer*, par les Persans.

les Tartares se mirent à manger et à boire. Comme Avak et ceux qui l'avaient accompagné s'en abstenaient, le général leur dit: « Pourquoi ne mangez-vous pas, vous aussi? » Avak lui répondit : « Ce n'est point la coutume des chrétiens d'user d'aliments et de boissons de ce genre. Nous nous nourrissons seulement de la viande des animaux purs que nous avons égorgés, et notre boisson est le vin. Le général ordonna de leur fournir ce qu'Avak demanderait. Le lendemain il le fit asseoir au-dessus de nombre de chefs les plus considérables. C'est ainsi qu'Avak voyait chaque jour croître son crédit, au point que le général mongol lui donna rang parmi ses principaux officiers. En même temps il ordonna à son armée d'attaquer les forteresses et les villes qui n'avaient point encore reconnu l'autorité des Tartares. Les habitants du pays d'Avak commencèrent à respirer librement, et une foule de captifs recouvrèrent leur liberté par considération pour lui. Tcharmagh'an, non-seulement lui rendit les possessions qui lui appartenaient, mais encore y en ajouta d'autres, et contracta avec lui une indissoluble amitié; puis, l'ayant emmené ainsi que ses troupes, il marcha contre la ville d'Ani.

TOUCHANT ANI, ET COMMENT LE SEIGNEUR LIVRA CETTE VILLE ENTRE LES MAINS DU GÉNÉRAL MONGOL.

XII. Cette cité était remplie de population et d'animaux. Elle était protégée par de solides remparts;

dans ses murs s'élevaient un si grand nombre d'églises, que, dans les serments que l'on proférait, on jurait par les mille et une églises d'Ani. Elle regorgeait de richesses. Cette prospérité l'entraîna à l'orgueil, et l'orgueil à sa ruine, comme cela a toujours eu lieu depuis l'origine des choses. Tcharmagh'an ayant envoyé des parlementaires aux habitants pour les inviter à se soumettre, les principaux n'osèrent point donner de réponse sans avoir consulté auparavant Schahënschah, sous la domination duquel était Ani; mais la multitude et la populace massacrèrent les parlementaires. Les infidèles, furieux, investirent la ville de toutes parts; ils dressèrent des balistes avec un art parfait; puis, l'ayant attaquée avec vigueur, ils l'emportèrent d'assaut. Plusieurs des principaux parmi les assiégés favorisèrent les ennemis, et obtinrent ainsi la vie sauve. Cependant les Tartares invitèrent les habitants à sortir des murs, leur promettant de ne leur faire aucun mal.

Lorsque tous furent accourus, ils se les partagèrent entre eux, et, mettant l'épée à la main, les égorgèrent impitoyablement. Un petit nombre de femmes, d'enfants et d'artisans furent épargnés et emmenés en esclavage. Après quoi, ayant pénétré dans Ani, ils s'emparèrent de tout ce qu'elle contenait de richesses, pillèrent les églises, saccagèrent la ville entière, détruisant et mutilant ses plus beaux monuments. Quel déchirant spectacle! Les parents massacrés et gisant avec leurs enfants, entassés les uns sur les autres comme des monceaux de pierres; les prêtres et les

ministres des saints autels étendus çà et là sur la surface de la plaine, la terre trempée du sang et de la graisse des blessés; des corps délicats et habitués à être lavés au savon, devenus livides et tuméfiés. Ceux qui n'avaient jamais franchi la porte de la ville étaient traînés en servitude, sans chaussures et à pied; des fidèles qui participaient au corps et au sang sacrés du Fils de Dieu se repaissaient d'animaux impurs et étouffés, et buvaient le lait d'immondes juments; des femmes modestes et vertueuses étaient livrées aux outrages d'hommes impudiques et lascifs; des vierges saintes, consacrées à Dieu, et qui avaient fait vœu de conserver leur corps dans la chasteté et leur âme sans tache, étaient la proie du premier venu et violées. Telle fut l'issue de ce siége.

RUINE DE LA VILLE DE GARS.

XIII. Les habitants de Gars, ayant vu ce que les Tartares avaient fait à Ani, s'empressèrent d'aller leur offrir les clefs de leur ville, espérant obtenir merci; mais, comme ces mécréants étaient affamés de butin, et qu'ils ne redoutaient rien, ils ne dérogèrent point à leur usage en leur faisant éprouver le même traitement qu'aux autres, en les pillant, en les massacrant, en ruinant leur cité, qu'ils dépouillèrent de ses richesses, et dont ils emmenèrent la population en captivité. Après y avoir laissé un petit nombre de gens de basse classe, ils s'éloignèrent; mais plus tard les troupes du sulthan de

Roum prirent ceux qui avaient échappé aux Tartares ou les passèrent au fil de l'épée. Ainsi s'accomplit ce qui est écrit : « L'épouvante, la fosse et le piége vous menacent, ô habitants de la terre! Celui qui fuira par crainte tombera dans la fosse, celui qui sortira de la fosse n'évitera point le piége, et celui qui échappera au piége, un serpent le piquera. » C'est ce qui arriva aux malheureux habitants de Gars. Ces mêmes troupes prirent la ville de Sourp-Mari, Սուրբ Մարի [1], que quelques années auparavant Schahënschah et Avak avaient enlevée aux Dadjigs, et qu'ils avaient depuis peu restaurée. Tout à coup survint un des principaux chefs tartares, nommé *Kara-Bahadour*, Կարա Բահատուր, avec des forces considérables; il se rendit maître de la ville et s'empara de tout ce qu'il y trouva.

Lorsque les Mongols eurent accompli ces dévastations, ils donnèrent l'ordre à ceux qui avaient échappé au tranchant du glaive et à la captivité de rentrer chacun chez soi, dans les villes et les villages, de les rebâtir au nom de leurs nouveaux maîtres et de leur rester soumis. Le pays commença peu à peu à refleurir; car Dieu se souvient toujours de sa miséricorde dans les moments de sa colère; et c'est ce qu'il fit en cette occasion; car il ne nous traita pas suivant nos péchés, il ne nous punit pas suivant la mesure de nôtre impiété. C'était pendant l'été que les Tartares firent cette incursion chez nous,

[1] Place forte, բերդաքաղաք, de la province d'Ararad, située dans le district de Djagadk', suivant Thomas de Medzoph'.

et la moisson n'était pas encore recueillie et renfermée dans les greniers. Avec leurs chevaux et leurs animaux, ils détruisirent et foulèrent tout aux pieds. Aux approches de l'hiver, lorsqu'ils partirent pour rentrer dans la plaine de Mough'an, en Agh'ouanie (car c'était là qu'ils établissaient leurs campements d'hiver, pour se répandre au printemps de côté et d'autre), les populations qui avaient évité la mort restèrent nues et sans provisions pour leur subsistance. Elles se nourrirent des épis qui étaient tombés et qui avaient été foulés aux pieds. Cet hiver ne fut pas aussi rude que dans les temps ordinaires, mais tempéré et à souhait. Comme on n'avait point de bœufs pour labourer, ni de semence pour la confier aux sillons des champs au retour du printemps, Dieu voulut que la terre produisît d'elle-même ce qui était nécessaire pour alimenter les populations; l'abondance régna partout. Les fugitifs qui s'étaient retirés en divers lieux furent sauvés. L'impitoyable nation géorgienne elle-même nous manifesta une grande sympathie, et prodigua des secours à ceux qui avaient émigré chez elle. C'est ainsi que Dieu, dans sa miséricorde, consola ces pauvres affligés.

LE PRINCE AVAK EST ENVOYÉ AU KHAKHAN, EN ORIENT.

XIV. Peu de temps après les événements que nous venons de raconter, ils envoyèrent Avak à leur souverain, qu'ils appellent *Caan*, ղան, bien loin vers le nord-est; car c'est ainsi qu'ils traitaient les grands

personnages qu'ils voulaient honorer : ils les faisaient partir pour la cour de ce prince. C'est par ses ordres qu'ils agissaient en tout; ils étaient en effet de rigides exécuteurs de ses volontés. Avak lui-même y mit de l'empressement, pensant que peut-être sa bonne volonté serait comptée pour quelque chose en sa faveur et en faveur de son pays. Tous offraient leurs prières à Dieu pour obtenir un bon voyage à ce prince bienveillant par caractère, et surtout dans l'espoir que ce voyage leur serait avantageux. Avak, s'étant mis en route, arriva auprès du grand roi, et lui montra les lettres des généraux tartares, en lui exposant les motifs de son arrivée, qui étaient de lui témoigner son obéissance. Le monarque, après avoir entendu Avak, l'accueillit avec amitié. Il lui donna pour femme une Tartare, et le renvoya chez lui. Il écrivit en même temps à ses généraux de lui rendre ses États, et avec son aide de réduire tous ceux qui résistaient encore, comme cela eut lieu en effet; car lorsque Avak fut revenu, les généraux tartares exécutèrent les ordres de leur souverain. Ils reçurent aussi la soumission de Schahĕnschah, fils de Zak'arê, du prince Vahram et de son fils Ak-bouga, de Haçan, Հասան, surnommé *Djelâl*, Ջելալ [1], prince du district de Khatchên, et celle d'un grand nombre d'autres. Ils les laissèrent

[1] Dans le chapitre suivant, Guiragos écrit tout au long le nom de ce prince Djelâl-eddin, Ջալալադին, *Dchalalatïn*, « l'illustration de la religion, » et Vartan, Djelâl-eddaula, Ջալալաւոլէ, *Dchalaladôlé*, « l'illustration de l'empire. »

en jouissance de leurs possessions et en repos pendant quelque temps; mais ensuite ils se mirent à les tourmenter par leurs exactions, par leurs allées et venues, et par le service militaire qu'ils leur imposaient. Cependant, tout en leur faisant subir ces vexations, et de plus fortes encore, ils n'ôtaient la vie à personne. Au bout de quelques années, Avak fut aussi en butte à des tracasseries; car les Tartares étaient extrêmement avides, et il ne pouvait jamais rassasier tous leurs désirs. Ils ne se contentaient pas de manger et de boire; ils exigeaient aussi des chevaux et des vêtements de grand prix. Ils étaient, en effet, très-amateurs de chevaux; aussi prirent-ils tous ceux du pays, et personne ne pouvait en liberté conserver un cheval ou un mulet, si ce n'est par hasard et en cachette. Partout où ils rencontraient un de ces animaux, ils s'en emparaient, surtout lorsqu'il portait leur marque imprimée; car tous ceux qu'ils prenaient recevaient, par l'ordre de chacun de leurs généraux, son empreinte particulière, avec un fer chaud, sur un de leurs membres. Quoique ensuite on les leur rachetât, si quelque Tartare survenait appartenant à un corps d'armée différent, il le reprenait et punissait le possesseur comme un voleur. Ce n'étaient pas seulement les plus considérables d'entre eux qui agissaient de la sorte, mais les inférieurs aussi. Ces déprédations se reproduisirent encore plus fréquemment lorsque périt le général Djagataï, tué pendant la nuit par les Melahidé. Cet événement fut cause du massacre des captifs qui étaient dans l'armée. Ce

Djagataï était l'ami d'Avak, et lorsqu'il mourut, un grand nombre d'ennemis se déclarèrent contre ce dernier. Un jour, dans la maison d'Avak, un des chefs mongols, qui n'était pas des plus qualifiés, entra dans le pavillon où était assis ce prince; et comme celui-ci ne se leva pas immédiatement pour s'avancer vers lui, il le frappa à la tête avec le fouet de son cheval, qu'il tenait à la main. A cette vue, les serviteurs d'Avak, indignés de l'outrage fait à leur maître, se précipitèrent pour frapper l'agresseur; mais le prince les retint, quoiqu'il fût lui-même très-irrité. Ce chef, qui se nommait *Dchodch-Bouga*, Ջոջ բուղա, s'étant retiré, s'adjoignit quelques compagnons, et voulut pendant la nuit tuer Avak. Celui-ci, ayant connu ses intentions, s'enfuit auprès de la reine de Géorgie, pensant qu'elle était en état d'hostilité avec les Tartares, puisqu'elle s'était réfugiée dans les parties inaccessibles de son royaume. La raison pour laquelle ils multipliaient leurs déprédations, c'est que leur généralissime, Tcharmagh'an, avait perdu l'usage de la parole sous l'influence d'un démon et des douleurs qu'il éprouvait[1]. Cependant on n'avait pas retiré le pouvoir à sa famille, et sa femme et ses fils, secondés par des officiers de sa maison, dirigeaient les affaires; car le khakhan le voulait ainsi. De plus, il avait ordonné que, si Tchamagh'an venait à mourir, le corps accompagnerait partout l'armée, parce que c'était un homme heureux dans ses entreprises et d'un très-grand mérite.

[1] Sans doute par suite d'une attaque de paralysie.

Lorsqu'Avak eut pris la fuite, les principaux d'entre les Tartares en eurent du regret, et ils inculpèrent celui qui en était la cause. Ils envoyèrent un message à Avak pour lui dire de ne pas se séparer d'eux, promettant, par serment, de ne lui faire aucun mal. Ils donnèrent sa principauté à Schahënschah, comme à un frère, et parce qu'il leur témoignait un grand dévouement. Sur ces entrefaites Avak écrivit au khakhan pour lui dire qu'il n'avait pas renoncé à son obéissance, mais qu'il s'était sauvé pour éviter la mort, et qu'il était toujours à ses ordres. Tandis qu'il tardait de revenir et qu'il attendait la réponse du grand roi, les Tartares, s'étant mis à la recherche de ses trésors, les découvrirent cachés dans ses forteresses. Ils lui députèrent de nouveau message sur message, l'invitant à retourner; car ils redoutaient leur souverain. A peine était-il rentré au camp, qu'arriva un ordre du khakhan à ses troupes, qui portait que personne n'osât rien entreprendre contre Avak; il y avait aussi pour lui une lettre et des présents, avec l'assurance qu'il pouvait aller partout en liberté et sans rien craindre. Après que les Tartares lui eurent témoigné leur déférence, ils chassèrent du camp ceux qui en voulaient à sa vie et l'envoyèrent, en compagnie d'un officier appelé *Tongouz-aga*, Տոնդուզ աղա, venu pour une levée générale des impôts de la part du khakhan, auprès de la reine de Géorgie, R'ouçoudan, afin de l'inviter à venir reconnaître l'autorité du grand roi. Avak et cet officier s'acquittèrent de leur mission

et assurèrent R'ouçoudan qu'elle ne devait avoir aucune appréhension. Ayant pris un corps de troupes qu'elle leur confia, ils retournèrent vers ceux qui les avaient envoyés, après avoir conclu un traité dans lequel il fut stipulé que la reine serait soumise aux Tartares, entretiendrait paix et amitié avec eux, ainsi que son fils David, encore enfant, qu'elle venait de faire couronner, et, de plus, que les Tartares seraient fidèles à ce traité.

MASSACRES QUI EURENT LIEU DANS LE PAYS DE KHATCHÊN. TOUCHANT LE PIEUX PRINCE DJELÂL-EDDIN.

XV. Nous avons exposé très-sommairement les excès que commit chez nous l'armée forcenée des Tartares. Nous parlerons maintenant du district de Khatchên et de ce qu'ils y firent; car ils avaient étendu sur tous les points leurs incursions, et s'étaient partagé au sort les divers pays. Quelques-uns de leurs chefs arrivèrent dans ce district avec des forces et des armements considérables, et avec tout leur attirail de campement. Ils firent prisonniers ou tuèrent quantité de gens dans les lieux ouverts; ensuite ils attaquèrent ceux qui avaient émigré dans des endroits fortifiés. Ils en tirèrent les uns par ruse, les autres par force; plusieurs furent faits captifs ou tués. Un grand nombre s'étaient retranchés dans des lieux sûrs et dont l'accès difficile les avait fait nommer *Havakhagh'ats*, Հաւախաղաց (hantés par les oiseaux). Cantonnés là, ils y vivaient tranquilles; mais comme

nos malheurs nous étaient infligés par le Seigneur, les Tartares, arrivant tout à coup à la dérobée, pénétrèrent dans ces retraites; ils livrèrent au tranchant du glaive cette multitude, et en précipitèrent une partie du haut des rochers escarpés. La terre disparut sous l'accumulation des cadavres de ceux qui avaient été précipités, et le sang coula en ruisseaux comme de l'eau. Nul ne fut épargné; longtemps après, les ossements de ces victimes apparaissaient entassés là comme des monceaux de pierres. Les Tartares marchèrent aussi contre le prince Haçan, surnommé Djelâl, lequel était fils de la sœur des grands princes Zak'arê et Ivanê; c'était un homme pieux, aimant Dieu, doux et affable, plein de charité et ami des pauvres, persévérant dans la prière et dans les vœux qu'il adressait au Seigneur, comme les solitaires du désert. Il accomplissait, sans y manquer, les offices du jour et de la nuit, partout où il se trouvait, avec la même exactitude que les moines. Il célébrait la mémoire de la Résurrection du Sauveur en veillant debout le dimanche, sans prendre un instant de sommeil. Il était l'ami zélé des prêtres, dévoué à l'étude, assidu à la lecture de l'Écriture sainte. Sa pieuse mère, nommée *Donguig*, Տոնկիկ [1], après la mort de son mari Vakhthang, Վախթանկ, avait élevé ses trois fils Djelâl, Zak'arê et Ivanê. Elle se rendit dans la sainte cité de Jérusalem, et y demeura plusieurs années, se livrant à de rudes austé-

[1] Manuscrit B, Տանկիկ. C'est un surnom familier, sous la forme d'un diminutif. Vartan dit que cette princesse s'appelait *Khorischah*.

rités, qui remplissaient d'admiration ceux qui en étaient témoins; elle distribua tout ce qu'elle possédait aux pauvres et aux malheureux, à l'exemple d'Hélène, femme d'Abgar, et les nourrissait elle-même du travail de ses mains. Elle mourut dans cette ville, et Dieu glorifia celle qui le glorifiait: une clarté en forme de coupole apparut sur son tombeau, afin d'exciter à imiter ses bonnes œuvres. Ce sage prince (Djelâl), voyant accourir les Tartares, rassembla les habitants de sa contrée dans la forteresse appelée en langue perse *Khôkhanapert*, Խոխանաբերդ[1]. Les Tartares l'ayant invité à venir à eux avec amitié et en paix, il sut d'abord très-prudemment se les concilier; après quoi il se rendit à leur appel, en leur apportant de riches présents. Ils le traitèrent avec honneur et lui rendirent sa principauté, en y joignant même d'autres possessions. Ils lui prescrivirent en même temps de se réunir à eux chaque année pour aller faire la guerre, et de leur garder obéissance et fidélité. Il administra sa principauté avec beaucoup d'habileté. Il recueillait tout ce qui était possible pour les besoins des Tartares qui allaient et venaient chez lui, soit provisions de bouche, soit autres choses, en y ajoutant ce qui lui appartenait en propre; il pourvoyait ainsi à ce qui leur manquait quand ils arrivaient. Aussi le pays était res-

[1] Ou Khôïakhanapert, Խոյախանաբերդ. La forteresse de Khôïakhan ou Khôkhan, dans la province d'Artsakh, était située en face de celle de Kantzaçar, qui appartenait aussi à Haçan, et où se trouvait un couvent du même nom, qui était le lieu de la sépulture des princes de cette famille.

pecté par eux; mais c'était le seul où il en fût ainsi; partout ailleurs ils maltraitaient les populations.

PORTRAIT DES TARTARES. DESCRIPTION ABRÉGÉE.

XVI. Aspirant à laisser aux générations futures un souvenir, nous qui, par l'espoir de notre salut, attendons d'être délivrés des misères qui nous accablent, nous ferons connaître en peu de mots aux esprits curieux les traits et le langage des Tartares. Leur aspect était horrible et repoussant; point de barbe, si ce n'est à peine chez quelques-uns; seulement, à la lèvre et au menton, des poils si rares que l'on aurait pu les compter; l'œil étroit et vif, la voix grêle et perçante; vivant et résistant longtemps. Lorsqu'ils avaient des provisions en abondance, ils mangeaient et buvaient avec une avidité insatiable, et lorsqu'ils étaient dans le dénûment, ils supportaient facilement la faim. Ils se nourrissaient de la chair de toutes sortes d'animaux purs ou impurs; mais ils préféraient celle de cheval. Ils dépeçaient les animaux par quartiers, les faisaient bouillir ou rôtir sans sel; puis ils les coupaient en petits morceaux, et, après les avoir trempés dans de l'eau salée, les mangeaient. Ils prenaient leur nourriture, les uns accroupis sur les genoux, comme les chameaux, les autres assis; dans leurs repas, la part était égale pour les maîtres et pour les serviteurs. En buvant le koumis ou le vin, l'un d'eux prenait un grand vase à la main, et y puisant avec une petite coupe, lan-

çait le liquide vers le ciel, puis vers l'orient, l'occident, le nord et le sud; après ces libations, ayant bu un peu du contenu de la coupe, il la présentait aux chefs principaux. Si on leur apportait des mets ou de quoi boire, ils en faisaient d'abord goûter à celui qui les leur servait, voulant ainsi s'assurer qu'il n'y avait pas de poison. Ils prenaient autant de femmes qu'ils voulaient; mais chez eux ils punissaient impitoyablement de mort l'adultère, tandis qu'eux-mêmes, partout ailleurs, avaient commerce indistinctement avec les femmes étrangères. Ils ne pouvaient souffrir le vol, à tel point qu'ils faisaient subir, à ceux qui s'en rendaient coupables, une mort cruelle. Ils ne professaient aucun culte, ne connaissaient aucune cérémonie religieuse; cependant ils avaient le nom de Dieu à la bouche dans toutes les occasions. Invoquaient-ils ainsi Dieu, l'Être existant par lui-même, ou quelque autre divinité? C'est ce que nous ignorons, et ce qu'ils ne savaient pas sans doute eux-mêmes. Ils répétaient souvent que leur souverain était l'égal de Dieu, que Dieu avait pris le ciel en partage, et qu'il avait donné la terre au khakhan. Pour le prouver, ils affirmaient que Tchinguiz-khan, père du khakhan actuel, n'avait point été engendré de la semence d'un homme, mais qu'une lumière, partant de lieux invisibles, était entrée par le toit de la maison de sa mère, et lui avait dit : « Conçois, et tu auras un fils qui sera le souverain du monde. » Telle était, suivant eux, la manière dont ce monarque était né. Ceci nous a

été raconté par le prince Grégoire, fils de Marzban, Մարզպան, et frère d'Arslan-beg, Արսլանբեկ, de Sarkis et d'Amira', Ամիրայ, de la famille des Mamigoniens; il avait entendu ce récit de la bouche de l'un des premiers personnages parmi les Tartares, nommé *Gh'outhoun-nouïn*, Ղութունոյն, un jour que celui-ci instruisait de jeunes enfants. Lorsque l'un des Tartares venait à mourir, ou qu'eux-mêmes le mettaient à mort, ils le transportaient avec eux pendant plusieurs jours, car ils croyaient qu'un démon, entrant dans le corps du défunt, faisait entendre une foule de billevesées, ou bien ils le brûlaient; quelquefois aussi ils l'enterraient dans une fosse profonde, avec ses armes et ses vêtements, l'or et l'argent qui formaient son patrimoine. Si c'était un de leurs chefs, on enterrait aussi avec lui plusieurs de ses esclaves, hommes et femmes, afin de le servir, disaient-ils, et des chevaux, parce qu'ils prétendaient que dans l'autre monde il se livrait de grands combats. Pour perpétuer la mémoire du défunt, ils fendaient le ventre de son cheval et retiraient par cette ouverture toute la chair sans aucun os; ensuite ils brûlaient les intestins et les os; puis ils cousaient la peau de l'animal comme si son corps eût été entier, et lui passant par le ventre un bâton pointu qu'ils faisaient sortir par la bouche, ils suspendaient cette peau à un arbre ou à un endroit élevé. Leurs femmes étaient magiciennes, et jetaient des charmes sur tout. Ce n'est que d'après la décision de leurs sorciers et de leurs magiciens qu'ils se

mettaient en marche, et après qu'ils avaient rendu leurs oracles.

Leur langage était barbare et inintelligible. Voici une liste de quelques-uns de leurs mots [1] :

Dieu, Թանկրի, *Thangri*, [illegible] ou [illegible].
Homme, էրէ, *éré*, [illegible] [2].
Femme, իմէ, *imê*, [illegible] [3].
Père, եզկա, *ëzga*, [illegible].
Mère, աքա, *ak'a*, [illegible].
Frère, աղա, *agh'a*, [illegible].
Sœur, աքաճի, *ak'adji*, [illegible].
Tête, թիրօն, *thirôn*, [illegible].
Yeux, նիտուն, *nidoun*, [illegible].
Oreilles, չիքին, *tchik'ïn*, [illegible].
Barbe, սախալ, *sakhal*, [illegible].
Figure, յիաւզնիւր, *'iauz-niour* [4], [illegible].
Bouche, ամանն, *aman*, [illegible].
Dent, սիդուն, *sitoun*, [illegible].
Pain, օթմանք, *ôthmank'* [5], اتمك (*turk*).
Huile, աքար, *ak'ar*.
Vache, ունէն, *ounên*, [illegible].
Brebis, ղղնա, *gh'ouïna*, [illegible].
Agneau, ղուրղան, *gh'our-gh'an*, [illegible].
Chèvre, իման, *iman*, [illegible].
Cheval, մօրի, *môri*, [illegible].
Mulet, լուսա, *louça*, [illegible] (*mantchou*).
Chameau, թաման, *thaman*, [illegible].
Chien, նաւխա, *naukha*, [illegible].
Loup, զինա, *zina*, [illegible].
Ours, այթքու, *aïthk'ou*, [illegible].

[1] Cette liste étant le plus ancien spécimen de la langue mongole que nous possédions, je la reproduis ici; les noms en regard desquels manque le mot mongol sont ceux que je n'ai pu retrouver dans les dictionnaires de MM. Schmidt et Kowaleski. Quelques-uns appartiennent au turk, à l'arabe, et un a été retrouvé en mantchou par M. Stanislas Julien. Je dois aussi à l'obligeance de ce savant sinologue l'identification de cinq mots mongols.

[2] Ms. B. Հարերեան, *harérian*.

[3] Ms. B. ափջի, *aph'dchi*.

[4] Ms. B. յիօղ, *'iôgh'*.

[5] Ms. B. աւրմակ, *aurmag*.

Renard, հաւնքան, *haunk'an*, [illegible].
Lièvre, թաբլղայ, *thapĕlgh'a'*[1].
Oiseau, թախեա, *thakhia*.
Colombe, քաւքաչեա, *k'auk'atchia*, [illegible][2].
Aigle, ղուշ, *gh'ousch*[3].
Eau, ուսուն, *ouçoun*, [illegible].
Vin, տարասու, *dara-çou*, [illegible].
Mer, տանգըզ, *dankĕz*, دكز (*turk*)[4].
Fleuve, ուլանսու, *oulan-çou*, [illegible][5].
Épée, խօլտու, *khôldou*.
Arc, նմու, *nĕmou*, [illegible].
Flèche, սմու, *sĕmou*, [illegible].
Roi, մելիք, *mélik'*, ملك (*ar.*).
Prince, նուին, *nouïn*, [illegible].
Grand prince, եքանուին, *ĕk'anouïn*, [illegible].
Terre, էլ, *êl*[6].
Ciel, քուքոյ, *k'ouk'o'*, [illegible] (ce qui est bleu).
Soleil, նարան, *naran*, [illegible].
Lune, սարա, *sara*, [illegible].
Astres, սարղա, *sargh'a*[7].
Lumière, աւտուր, *audour*.
Nuit, սոյնի, *souïni*, [illegible].
Écrivain, բիթիքչի, *pithik'tchi*, [illegible].
Satan, բառահուռ, *par'ahour'*[8].

et autres noms aussi barbares, qui nous ont été inconnus pendant longtemps, et que maintenant nous avons appris malgré nous.

Leurs chefs les plus considérables, placés au-dessus de tous les autres, sont les suivants : le commandant suprême de l'armée, Tcharmagh'an-nouïn, chargé en outre de rendre la justice, et ses assesseurs,

[1] Ms. B. թուլա, *thoula*, [illegible].
[2] Ms. B. քուչա, *k'outcha*.
[3] Ms. B. բուրքուի, *pourk'ouï*, [illegible].
[4] Ms. B. նաուր, *naour*, [illegible].
[5] Ms. B. մօրան, *môran*, [illegible].
[6] Ms. B. իրկան, *irgan*, [illegible] (monde).
[7] Ms. B. հուտուտ, *houdoud*.
[8] Ms. B. էլէպ, *êlêb*.

Israr-nouïn, Խսրար նուին [1], Gh'outhoun-nouïn [2], Douthoun-nouïn, Ցութուն նուին [3], et Djagataï, qui dirigeait l'armée et qui fut tué par les Mehalidé. Ils avaient aussi beaucoup d'autres généraux, et leurs troupes étaient innombrables.

LE DOCTEUR SYRIEN.

XVII. La divine Providence, qui veut que toutes ses créatures conservent la vie, suscita par sa bonté, au milieu des Tartares, un homme craignant Dieu et pieux, Syrien de nation, nommé *Siméon*. Il portait le titre de *père de leur souverain*, c'est-à-dire du khakhan, comme ils appellent ce prince, ou *rabban-atha*, ռաբանաթայ : en syriaque *rabban* signifie « docteur, » et *atha* en tartare veut dire « père. » Cet homme ayant appris que les chrétiens étaient impitoyablement massacrés, se présenta devant le khakhan, et lui demanda un rescrit adressé aux troupes et leur enjoignant de ne point exterminer indistinctement des populations innocentes, désarmées, qui n'opposaient aucune résistance, et de leur laisser la vie pour qu'ils devinssent des sujets obéissants. Le khakhan le congédia avec une pompe magnifique, et en le chargeant pour le général en chef d'un ordre écrit, dans lequel il intimait à tous de se conformer aux volontés du docteur syrien. Siméon étant parti pour rem-

[1] Ms. B. *Khsrar-nouïn*, Խսրար նուին.

[2] Ms. B. *Tchor'thoun-nouïn*, Չոռթուն նուին.

[3] Le manuscrit B omet ce nom.

plir sa mission, devint d'un grand secours aux chrétiens, en les arrachant à la mort et à l'esclavage. Il bâtit des églises dans des villes musulmanes, où l'on n'osait point auparavant prononcer le nom du Christ, principalement à Tauris, Թաւրէժ, et à Nakhdjavan, où les infidèles nous étaient, plus que partout ailleurs, hostiles. Dans ces villes, les chrétiens n'osaient ni se montrer, ni circuler publiquement, encore moins élever des églises ou des croix; Siméon éleva des croix et des églises; il voulut que le *jamahar*, ժամահար [1], retentît de nuit comme de jour, que l'on conduisît ostensiblement les morts à la sépulture, avec la croix et l'Évangile, et l'appareil de la liturgie, suivant le rite des chrétiens. Tous ceux qui s'y opposeraient devaient être mis à mort. Aussi personne n'osait enfreindre cet ordre; bien plus, les troupes tartares avaient pour lui la même déférence que pour leur souverain, et ne prenaient ou n'exécutaient aucune résolution sans le consulter. Tous ses compatriotes livrés au commerce, et pourvus de son *tamga*, տամգայ, c'est-à-dire d'un écrit revêtu de sa signature, circulaient partout librement. Personne n'osait toucher à ceux qui invoquaient son nom. Les généraux tartares lui offraient des présents pris sur le butin qu'ils avaient fait. C'était un homme modeste de caractère, tempérant dans le boire et le manger; il ne prenait qu'un

[1] Crécelle ou instrument de bois qui, par le bruit qu'il produit lorsqu'il est agité ou frappé avec un autre morceau de bois, sert en Orient à appeler les fidèles à la prière.

peu de nourriture vers le soir. C'est ainsi que Dieu, par le ministère de Siméon, consola son peuple errant dans l'exil. Il baptisa nombre de Tartares. Sa vie admirable inspirait à chacun le plus profond respect et la crainte. Lorsque je traçais ces lignes, nous étions en 690 de l'ère arménienne (20 janvier 1241-19 janvier 1242). Le roi des Arméniens était le pieux Héthoum[1]; le brave Sĕmpad, son frère, était généralissime; le prince des princes était Constantin, leur père; le catholicos qui occupait le siége de saint Grégoire était Constantin, vertueux vieillard, qui résidait à Hr'om-Gla'; le seigneur Basile, frère du roi Héthoum, était archevêque et successeur désigné du catholicos; le catholicos des Agh'ouans était le seigneur Nersès, homme doux et bon, lequel, à cette époque, habitait le couvent de Khamisch, dans le district de Miaph'or[2]; Jean, son neveu (fils de frère), était archevêque, nouvellement consacré; les Tartares avaient la domination universelle, et moi je comptais quarante ans d'âge, un peu plus ou un peu moins.

[1] Le roi Héthoum Ier régna, d'après la Chronique de Sĕmpad de Cilicie, de 1226 à 1270.

[2] Ce district était compris, suivant Tchamitch, dans la province de Koukark'; Indjidji (*Arm. anc.* p. 527-528) le place, d'après l'autorité d'Étienne Orbélian, entre la province d'Artsakh, le district de Kartman, qui faisait partie de cette province, et les bords du lac de Kegh'am.

(La suite dans le prochain cahier.)

REMARQUES

SUR

QUELQUES DICTIONNAIRES JAPONAIS-CHINOIS,

ET SUR LA NATURE DES EXPLICATIONS QU'ILS RENFERMENT,

PAR L. LÉON DE ROSNY.

Le but que je me propose est de présenter ici quelques observations sur la nature et la disposition des lexiques publiés par les Japonais, dans l'intention d'en faciliter l'usage à ceux qui s'intéressent à la langue et à la littérature de ces insulaires de l'Asie orientale.

Les dictionnaires japonais, du moins ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, sont bilingues, c'est-à-dire japonais et chinois. Ils se divisent en deux classes : la première renferme les vocabulaires, rangés selon l'ordre des mots japonais, et disposés d'après leur syllabe initiale; ils sont destinés à indiquer aux lettrés du Nippon, qui ont souvent l'habitude d'écrire en chinois, les différents signes de l'écriture idéographique qui répondent aux mots de leur langue maternelle. La seconde classe comprend les lexiques chinois-japonais, c'est-à-dire ceux qui présentent l'ex-

plication des caractères figuratifs par leurs équivalents dans l'idiome particulier du Japon.

Nous allons examiner successivement quelques ouvrages de la nature de l'une et de l'autre des deux classes mentionnées ci-dessus.

Le 書言字考 *Syo-gen-zi kô*, ou *Cho gen-ji kô*, « Examen des mots et des caractères [qui se rencontrent] dans les livres », forme dix volumes in-8°, dont la rédaction est due à un lettré japonais du nom de *Makino-sima Teroutake*. La préface de l'auteur est datée de Yédo, la onzième année du *nengo* ou ère impériale *Gen-rok* (1698 de notre ère).

Cet important lexique est disposé en quarante-cinq sections principales, répondant aux lettres de l'*irofa* ou syllabaire japonais; mais, après cette première division, l'ordre alphabétique est abandonné, et les mots sont placés le plus souvent pêle-mêle sous plusieurs rubriques dont l'usage est assez fréquent dans les vocabulaires des Japonais, et dont il ne nous paraît pas inutile de dire quelques mots.

Si nous voulons recourir à l'explication d'un mot japonais quelconque dans le *Syo-gen-zi-kô*, nous devons commencer par nous reporter, comme nous l'avons dit, à la section de ce dictionnaire qui répond à la syllabe initiale du mot cherché, comme, par exemple, aux lettres ソ *so* et ム *mou* pour les mots ソラ *sora*, ムマ *mouma*; arrivés à ces grandes sections primordiales coordonnées alphabétiquement, nous les trouvons subdivisées en plusieurs sous-sec-

tions, relatives chacune à une espèce de mots particuliers, comme par exemple : mots relatifs au ciel et à la terre, mots relatifs au temps, mots relatifs aux génies, à l'homme, etc. » En conséquence, pour trouver la valeur de ソラ *sora* et de ムマ *mouma*, sous leurs initiales respectives ソ *so* et ム *mou*, il nous faut, en second lieu, chercher le premier dans la section du ciel et de la terre (*ken-kon mon*), et le second dans celle des êtres animés (*ki-gyo mon*), dans lesquelles on n'aura plus désormais de difficulté pour les rencontrer, l'un avec le sens de « ciel », l'autre avec celui de « cheval ».

Dans le *Syo gen-zi kô*, ces sections, désignées par le mot 門 *mon*, litt. « porte », sont au nombre de treize. En voici l'énumération :

I. 乾坤門 *Ken-kon mon*, litt. « porte (qui conduit) au ciel et à la terre ». Elle renferme d'abord les mots qui désignent le ciel, puis les noms des corps célestes et de tout ce qui a rapport au ciel. Viennent ensuite ceux qui ont trait à la terre et aux choses terrestres. Les définitions de géographie physique commencent ce qui concerne la terre ; on trouve ensuite les noms géographiques, et jusqu'aux termes d'agriculture, d'architecture, etc.

II. 時候門 *Si-ko mon* « porte ou section du temps et de ses divisions », comprenant tout ce qui a rapport au calendrier.

III. 神祇門 *Sin-çi mon*. Section des génies

célestes et terrestres. Elle renferme les mots relatifs à la religion des Japonais, c'est-à-dire au culte des esprits (*sin-tô*[1]), et au bouddhisme (*but-tô*[2]).

IV. 官位門 *Kwan-ï mon.* Section des charges et, en général, de toutes les fonctions et dignités japonaises et chinoises.

V. 人倫門 *Zin-li mon.* Section de l'homme et des diverses classes de la famille. On y trouve énumérés les noms des princes, des grands et des hommes les plus illustres, tant prêtres que guerriers, savants ou artisans, accompagnés d'une courte notice biographique. Les différents noms de classes d'hommes complètent cette cinquième classe, qui est terminée, lorsqu'il y a lieu, par les pronoms japonais.

VI. 肢體門 *Si-taï mon.* Section du corps humain, comprenant les termes anatomiques et les

[1] Le culte appelé par les Japonais *sin-tô* (神道 シン タウ), littéralement « via geniorum », est leur ancienne religion, et celle dont le Mikado ou Empereur spirituel est réellement ou est censé être le représentant ou le pontife. Elle consiste dans la vénération des génies qui ont donné naissance à l'archipel du Japon, et aux demi-dieux ou héros qui en sont descendus.

[2] Par *but-tô* (佛道 ブツ タウ), littéralement « via Buddhæ* », on entend les institutions religieuses du Bouddha, dont l'introduction au Japon remonte à l'an 572 de notre ère. (Voy. notre *Mémoire sur la Chronologie japonaise*, p. 10, et dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1857, t. XVI.

* Le mot *via* doit être considéré ici comme synonyme du sanscrit *bôddhi* « intelligence », et par suite « religion ».

noms des facultés de l'esprit. Elle renferme en outre les noms des maladies.

VII. 氣形門 *Ki-gyo mon.* Section des êtres animés, dans laquelle est inclus tout le système zoologique, à peu près dans l'ordre généralement adopté parmi nous.

VIII. 生植門 *Syô-syok mon.* Section des plantes et des arbres. Les plantes ligneuses prennent la première place, puis viennent tous les noms de végétaux herbacés avec des notes explicatives extraites, en grande partie, du *Pèn-tsào* de Li Chi-tchin [1].

IX. 服食門 *Fan-syok mon.* Section des vêtements et des aliments.

X. 器財門 *Ki-saï mon.* Section des ustensiles et des choses précieuses : tels sont les ustensiles de ménage, les instruments ou les armes.

IX. 言辭門 *Gon-zi mon.* Section des mots. Elle renferme les expressions composées, les locutions, proverbes et idiotismes; puis les verbes, les adjectifs, les adverbes et les particules.

XII. 數量門 *Syou-ryo mon.* Section des nombres et des mesures. Nous nous occuperons plus loin de cette curieuse partie du *Syo gen-zi kô.*

[1] Sous le titre de *Pèn-tsào* (本艸, japonais *Hon-zo*), on désigne aujourd'hui, en Chine et au Japon, une foule de traités de botanique, d'histoire naturelle et de pharmacologie, la plupart disposés suivant l'ordre adopté par Li Chi-tching, dans le célèbre *Pèn-tsào* qu'il publia vers la fin du XVIe siècle.

XIII. 姓氏門 *Zyô-si mon.* Section des noms propres japonais.

Cet ordre lexicographique, il faut l'avouer, est fort médiocre et cause le plus souvent des pertes de temps très-regrettables. Cependant il est bon de remarquer que, lorsqu'on est habitué à se servir du *Syo gen-zi kô* et des autres dictionnaires disposés suivant la même méthode, on parvient généralement à trouver la plupart des mots avec une promptitude relativement assez considérable, et de beaucoup supérieure à celle d'une personne inaccoutumée à se servir de lexiques ainsi organisés.

Quelques observations à cet égard ne seront pas inutiles pour la pratique.

Il est facile de reconnaître, par exemple, qu'il faut se reporter à la première section, celle du ciel et de la terre, lorsqu'on rencontre des noms géographiques auxquels sont assez souvent attachés des mots tels que ヤマ *yama* « montagne », カハ *kava* « rivière », テラ *tera* « temple », バシ *basi* « pont », et autres du même genre. Les mots カミ *kami*, ou シン *sin* « génie », ミコト *mikoto* « auguste », ヤシロ *yasiro* « temple », rappellent la section des génies célestes et terrestres, la présence des noms génériques トリ *tori* « oiseau », ヲイ *iwo* ou ウヲ *ouwo* « poisson », ムシ *mousi* « ver », etc. suffit pour que l'on dirige ses recherches dans la section des êtres animés, aussi bien qu'en voyant キ *ki* « arbre », クサ *kousa* « plante », ハナ *fana* « fleur », dans la section des végétaux.

Mais, de toutes les sections, il en est une à laquelle on a souvent occasion de recourir; elle est désignée par la dénomination vague de 言辭 « mots »: on y trouve tous les verbes japonais, qu'il est du reste facile de reconnaître au premier aspect, par leurs formes grammaticales, c'est-à-dire par leurs désinences, pour peu que l'on connaisse les éléments de la grammaire japonaise; les adjectifs et les adverbes sont encore faciles à distinguer par leur forme écrite et parlée.

L'écriture japonaise usitée dans le *Syo gen-zi kô* est celle que l'on désigne habituellement sous le nom de *kata-kana*, et qui, comme l'on sait, se compose de quarante-sept syllabes différentes. Cependant il faut remarquer qu'il n'y a que quarante-quatre sections de lettres initiales dans le dictionnaire qui nous occupe : cela vient de ce que plusieurs voyelles se confondent ou se permutent entre elles sans changer la valeur des mots qui les renferment. Ce sont : イ *i* et 井 *yi* ou *wi*, ヲ *wo* et オ *o*, エ *ye* et エ *ye*. Quant aux règles de la prononciation des lettres, de leurs permutations, de leurs élisions et autres altérations euphoniques, il ne me paraît pas nécessaire d'y revenir ici[1].

Les mots expliqués dans le *Syo gen-zi kô* sont, ou purement japonais, ou sinico-japonais, c'est-à-dire chinois d'origine et introduits avec le temps dans

[1] Voyez notre *Introduction à l'étude de la langue japonaise*, p. 14, 18 et suiv.

le domaine de la langue japonaise. Lorsqu'il s'agit d'un mot sinico-japonais, nous trouvons le plus souvent, joint à l'explication de l'auteur, un avis qui nous renvoie au mot purement japonais correspondant au mot d'origine étrangère; par exemple, à l'expression 天地 テン チ *ten-tsi* « le ciel et la terre[1] » (*Syogzk.* pag. 140, col. 13[2]), après une suite de synonymes chinois de cette expression, nous trouvons l'avis de nous reporter à la section de l'*a*, ainsi exprimé : 安 ✓ 出. En effet, à cette nouvelle lettre et toujours dans la même section, nous retrouvons nos deux signes chinois avec leur valeur purement japonaise *ame-tsoutsi* 天地 アメ ツチ. Je ne parlerai pas de la manière de noter les ouvrages cités, par cela même qu'elle est identique à celle des Chinois. Elle consiste à renfermer les titres dans une espèce de cartouche formé d'un simple filet, ou même d'un simple trait de séparation

[1] Ces deux mots n'en forment, en quelque sorte, qu'un seul dans l'esprit des Chinois, qui les considèrent comme signifiant « l'univers 宇宙 ». (Cf. *Syogzk.* loc. citat.)

[2] Comme nous n'avons pas à notre disposition l'édition originale du *Syo gen-zi kô*, nos citations se rapportent toujours à l'édition lithographiée par le calligraphe chinois Ko Tching-tchang, sous la direction de M. Ph. Fr. von Siebold (Leyde, 1835), in-fol.

tion 「 」, du reste des explications ou des passages mentionnés.

Les différents sens des mots japonais sont ordinairement indiqués par des synonymes ou équivalents chinois, employés, comme dans les dictionnaires de la Chine, avec le secours des particules propres aux explications, et surtout avec 也. Mais outre ces interprétations, l'auteur du *Syo gen-zi kô* donne les différents caractères chinois usités pour représenter chaque mot japonais; et, de ces mêmes caractères chinois, on peut déduire les diverses acceptions du mot japonais. Une application fera mieux comprendre ce dont je veux parler. Prenons, par exemple, le mot *fazime;* voici ce que nous trouvons dans le *Syo gen-zi kô* (p. 22, c. II):

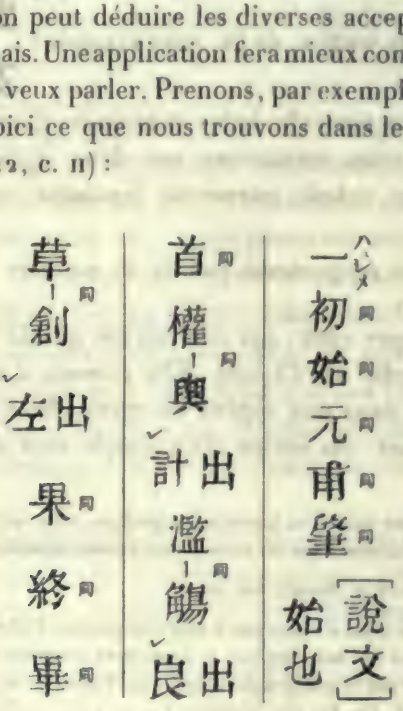

Traduction et explication. — Fazime signifie *un* 一, c'est-à-dire le principe, comme un est le principe des nombres; origine 初; commencement 始; la cause première, principale 元; commencement 甫; commencement 肇; suivant le *Chouĕ-wen*, 肇 signifie 始 « commencement »; tête 首; commencement 權輿; principe, commencement 濫觴[1]; ébauche 草創; véritablement 果; fin 終; commencement 畢.

On aurait tort cependant de prendre les mots chinois pour synonymes les uns des autres; ils sont autant d'acceptions du mot ハジメ *fazime*, mais rien de plus. Si l'on ne prenait garde à cette observation, on serait porté à faire du chinois 終 *tchoung* « fin », un synonyme de 始 *chi* « commencement ». Ces deux extrêmes peuvent se comprendre en japonais, comme le mot anglais *end*, par exemple, qui signifie aussi bien le commencement que la fin dans cette expression : *the end of a string*.

Le *Syo gen-zi kô* renferme un certain nombre d'expressions d'origine indienne, introduites au Japon avec le bouddhisme. Parmi celles-ci, quelques-unes ont conservé leur forme indienne primitive, sauf de

[1] Littéralement : « Faire flotter une coupe. » Se dit d'une source qui commence à couler, et où l'on ne peut encore faire flotter qu'une coupe. De là vient l'idée de commencement. (Cf. le dictionnaire *P'in-tse-tsien*, § XXVI.)

légères altérations provenant de la transcription d'une écriture dans une autre, tels sont :

薄 バク *Baggavon.*	菩 ボ *Bosats.*	伊 イ *Ibosok.*
伽 ガ भगवान्	। बोधिसत्त्व	蒲 ボ उपासक
梵 ボン *Bhagavân* [1].	薩 サウ *Bôdhisattva.*	塞 ソク *Oupâsaka.*

D'autres ne sont que la traduction du mot original indien, ainsi qu'on le fait le plus souvent au Tibet. En voici quelques exemples :

如 ニョ *Nyo-rai*	善 ゼン *Zen-sei.*	梵 ボン *Fon-ten-wô.*
। तथागत	। सुगत	天 テン ब्रह्मकायिकराजन्
來 ライ *Tathâgata.*	逝 セイ *Sougata.*	王 オウ *Brahmakâyika-râdjan.*

Nous devons remarquer ici que ces derniers mots indiens ne sont point rendus par leur traduction en japonais, mais bien par leur correspondant sinico-japonais, ce qui rappelle et témoigne que les doctrines du Bouddha ont passé de l'Inde par la Chine, pour arriver aux îles du Japon.

La section 人倫 *zin-rin*, comme nous l'avons dit,

[1] La transcription japonaise *baggavon* paraît répondre à la forme du nominatif sanscrit भगवान् *bhagavân*. Le *Syo gen-zi kô* fournit également la transcription 婆伽婆, qui rappelle la forme absolue भगवत् *bhagavat*.

renferme les noms des hommes célèbres avec des notes biographiques.

L'histoire naturelle tient une place assez importante dans le *Syo gen-zi kô;* elle comprend deux grandes sections 門 *mon* sous chaque syllabe. Dans la première, celle des animaux, on trouve d'abord les mammifères, du moins ceux que l'on désigne communément sous le nom de bêtes (quadrupèdes, y compris les singes, etc.); puis les oiseaux, les poissons et les cétacés, les amphibies, les insectes et les vers. La seconde section, celle de la botanique, est encore plus riche que la précédente, mais elle n'est pas coordonnée plus logiquement. On commence par les arbres, comme les plus grands produits du règne végétal; les fruits leur succèdent, et sont suivis des fleurs 花 *fana*, des plantes herbacées 草 *kousa*, etc. La plupart de ces noms de végétaux sont accompagnés de petites notes explicatives, dans lesquelles on fait connaître leurs dimensions, la couleur de leurs fleurs, la forme de leur feuillage et divers renseignements utiles tant sous le rapport descriptif que sous le point de vue pratique. C'est ainsi qu'on indique parfois les usages auxquels ces plantes sont adaptées en Chine et au Japon. Seulement on regrettera de trouver aussi fréquemment, dans ces explications, des extraits des 本 艸 *Pèn-tsào* chinois, lorsqu'on saura que les Japonais possèdent aujourd'hui de nombreux traités d'histoire naturelle, et surtout de botanique, émi-

nemment supérieurs aux herbiers chinois que nous venons de citer.

La plupart de ces noms techniques sont accompagnés de plusieurs traductions chinoises équivalentes, ce qui facilite considérablement la fixation des synonymies latines généralement adoptées dans la science occidentale. A cette occasion, il est bon d'ajouter que les noms techniques chinois, chez les Japonais, jouent le même rôle que les noms latins chez les diverses nations européennes, c'est-à-dire qu'ils constituent la nomenclature scientifique, tandis que les noms purement japonais ne sont considérés que comme des termes vulgaires, analogues à ceux que l'on emploie dans chaque pays, voire même dans chaque province de notre vieille Europe.

Nous arrivons à la section des mots 言辭門, qui est généralement la plus considérable de celles que fournit chacune des lettres de l'*irofa* ou syllabaire japonais. Elle est d'autant plus curieuse et utile pour l'étude de la littérature et des mœurs japonaises qu'elle renferme, non-seulement la plupart des expressions qui forment le matériel de la langue, mais encore des idiotismes, des proverbes et des dictons. Les verbes, qui y tiennent une place assez considérable, sont donnés dans la forme absolue, c'est-à-dire pour nous à l'infinitif; leurs radicaux n'y paraissent généralement point, si ce n'est en combinaison avec d'autres mots pour former des locutions composées. — Les adjectifs susceptibles de

prendre la valeur verbale s'y trouvent ordinairement avec la forme し *si* pour désinence. Enfin l'on trouve la série des particules proprement dites, qui correspond à celle des 虛字 *hiu-tze* « mots vides » des grammairiens chinois, à cela près que les pronoms japonais sont placés, comme nous l'avons dit, dans la section de l'homme, au lieu d'être mêlés à la série des particules en général.

La section des nombres 數量門 *Syou-ryo mon*, rejetée à la fin du *Syo gen-zi kô*, mérite une attention toute particulière. Elle contient un vocabulaire des principales expressions à la nomenclature desquelles se rattache un nom de nombre, comme « les DEUX proches parents » (le père et la mère), les QUATRE saisons, les CINQ éléments, les SIX arts libéraux, les SEPT passions, les NEUF ciels, etc. toutes locutions en quelque sorte stéréotypées dans un moule indigène, et dont l'usage dans la littérature en rend l'intelligence indispensable; aussi serait-on souvent fort embarrassé si l'on était dépourvu des explications précises du *Syo gen-zi kô*. Il suffit, pour juger des difficultés que présenterait l'interprétation de telles locutions numériques, si l'on manquait d'un bon lexique pour les expliquer, d'en citer quelques-unes prises à peu près au hasard dans une des séries de la section qui nous occupe.

二尊 = 尊 *Ni-son* « les deux honorables », pour Sâkya-mouni (le dernier Bouddha) et Mâitrêya Bôdhisattva (le Bouddha à venir).

二 = 藏ザウ *Ni-zô* « les deux recueils », pour le recueil des Srâvakas (auditeurs) et celui des Bôdhisattvas (être parvenus à l'intelligence).

二 = 諦テイ *Ni-tei* « les deux vérités », pour la vérité parfaite et la vérité vulgaire.

二 = 道タウ *Ni-tô* « les deux carrières », c'est-à-dire la littérature et l'art militaire.

二 = 帝テイ *Ni-tei* « les deux empereurs » (par excellence), pour Yao et Chun.

二 = 紀キ *Ni-ki* « les deux astres lumineux », pour le soleil et la lune.

二 = 氣キ *Ni-ki* « les deux principes », c'est-à-dire le principe femelle (*yin*) et le principe mâle (*yang*).

二 = 周シウ *Ni-syou* « les deux (dynasties impériales chinoises des) Tcheou », c'est-à-dire celle des Tcheou occidentaux et celle des Tcheou orientaux.

Ces exemples, dont il serait facile d'étendre considérablement la quantité, suffisent pour montrer l'importance et l'utilité de la section qui nous occupe en ce moment. Elle forme un appendice au *Syo gen-zi kô*, une sorte de vocabulaire qui, bien que d'une étendue relativement fort restreinte, si on le compare au *San-thsang-fa-sou*, grand dictionnaire des mots bouddhiques commençant par un nombre, n'en conserve pas moins son intérêt et son

originalité, parce que son cadre s'étend au delà de l'Inde et de la doctrine de Bouddha, et surtout parce qu'il renferme les locutions numériques propres au Japon, comme :

Ni-tô « les deux îles », pour 壹岐 *Iki* et 對馬 *Tsou-sima*.

Ni-syo sô-beô, pour le temple de 伊勢 *Ise* et celui de 石清水 d'*Ivasi-midzou*.

San-kok « les trois royaumes », pour l'Inde 天竺 *ten-syok*, la Chine 支那 *tchina*, et le Japon 日本 *nippon*.

Ten-zin sitsi-daï « les sept générations de génies célestes, » qui sont : 國常立尊 *Kouni-toko-tatsi Mikoto*, 國狹槌尊 *Kouni-sa-tsoutsi Mikoto*, 豊斟渟尊 *Toyo-koumou-sou-no Mikoto*, 沙土泥尊 *Ou-fitsi-ni Mikoto*, 大戸道尊 *Oho-to-tsi-no Mikoto*, 面足尊 *Omo-tarou-no Mikoto*, 伊奘諾尊 *Iza-nagi-no Mikoto*[1].

Cette table des expressions rattachées à des nombres se poursuit jusqu'au chiffre dix; mais on trouve, dans chaque section des neuf unités, toutes les formules ayant rapport à des multiples de ces nombres,

[1] J'omets ici les noms des épouses des génies célestes, donnés par l'auteur du *Syo gen-zi kô*, afin de ne pas trop allonger cette simple nomenclature. Les personnes qui pourraient s'y intéresser la trouveront dans notre *Mémoire sur la Chronologie japonaise* (p. 7 du tirage à part).

comme les *vingt* empereurs de la dynastie des Thang; ou même à des multiples accompagnés d'unités, comme les *vingt-deux* temples, les *vingt-cinq* Bo-sats (Bôdhisattva), etc.

Le second vocabulaire que je me propose de mentionner ici est le 手引節用集大全 *Te-fiki-sets-yô-si'ou-daï-zen*. Il forme un gros volume in-12, format oblong de 11 + 358 doubles pages, comprenant approximativement vingt-cinq mille mots ou locutions différentes. La préface est datée de la cinquième année de l'ère impériale *Bounkwa* (1808 de J.C.); elle est suivie d'une table explicative des treize portes ou sections qui servent à classer les mots sous chaque syllabe initiale, de la même manière que dans le *Syo gen-zi kô*. On a placé, immédiatement après, la liste des quarante-sept signes de l'*irofa* ou syllabaire japonais en écriture *fira-kana* et en *kata-kana*, avec les numéros des pages où il faut se reporter pour trouver le commencement de ces diverses sections dans le corps du volume.

Nous arrivons à la partie purement lexicographique du *Te-fiki-sets-yô-si'ou*. Voici comment elle est disposée. La ligne imprimée en caractère *fira-kana* de chaque colonne renferme les mots qui composent le matériel de ce dictionnaire japonais. La seconde ligne fournit les signes de l'écriture idéographique dans la forme cursive (*thsào*), telle qu'on l'emploie au Japon. Les deux autres lignes sont en caractères

plus carrés : la dernière renferme les groupes idéographiques chinois qui expliquent les mots japonais disposés suivant leur ordre respectif dans la première colonne en *fira-kana*, tandis que la ligne pénultième contient la prononciation chinoise de ces mêmes groupes. Je me hâte cependant d'ajouter que, lorsque les mots reproduits en *fira-kana* dans la première colonne sont sinico-japonais, ou, en d'autres termes, de provenance chinoise, il en est tout différemment. Dans ce dernier cas, la troisième colonne en *kata-kana* ne renferme plus la prononciation chinoise des mots chinois qui expliquent la partie japonaise *fira-kana*, mais bien l'équivalent japonais de ces mêmes mots chinois, dont la prononciation dialectique japonaise se trouve dès lors dans la première ligne en *fira-kana*, parce que l'ordre alphabétique les y appelle.

L'ouvrage est suivi de plusieurs appendices, et notamment du 四ト體てい千ん字ト文ん *Si-teï sen-zi mon*, ou Livre des mille caractères chinois dans quatre formes graphiques différentes (*kiaï-chou* ou écriture moderne, *tchouan-chou* ou écriture antique, *li-chou* ou écriture des bureaux, *tsao-chou* ou écriture cursive) avec la prononciation japonaise des signes idéographiques et une traduction dans l'idiome national du Japon. Je ne parlerai pas de plusieurs tables géographiques, chronologiques et historiques qui terminent le *Te-fiki-sets-yô-si'ou*, parce qu'on les trouve également dans d'autres ouvrages de la collection de

notre grande bibliothèque et avec des détails qui manquent dans le livre que nous venons de décrire.

Un autre dictionnaire, qui se rapproche assez du précédent par son mode d'impression et par sa disposition lexicographique, porte le titre de 文翰節用通寶藏, *Boun-kan sets-yô-tsoû-bô-zô*, et forme un volume in-4° de 137 doubles pages, y compris les préliminaires (31 p.) et trois feuillets d'appendice. Le nombre des expressions renfermées dans ce lexique s'élève à quinze mille environ. Quant à sa disposition, elle est la même que celle du *Te-fiki-sets-yô-si'ou*, dont nous avons parlé ci-dessus, si ce n'est que l'on rencontre assez souvent, après la nomenclature des mots, quelques définitions ou notes explicatives en japonais *fira-kana* ou *thsào*. Sous ce rapport et sous celui du nombre des synonymes chinois de la plupart des mots japonais y inclus, le *Boun-kan-sets-yô-tsoû-bô-zô* est supérieur au vocabulaire précédent, qui, au contraire, a sur ce dernier l'avantage de renfermer un nombre d'expressions beaucoup plus considérable. Ce que nous avons appelé préliminaires de cet ouvrage est, à proprement parler, un petit recueil encyclopédique de documents sur le Japon, orné de dessins. — L'appendice renferme une table des caractères chinois (dans les formes modernes et antiques) qui entrent dans la composition des 名乘, *nanori*, c'est-à-dire des noms propres des Japonais; et comme les carac-

tères chinois, et notamment ceux en écriture antique ou 篆 *tchouan*, sont usités par les Japonais pour inscrire leurs noms dans leurs sceaux et à la fin des préfaces, on a reproduit quelques spécimens de ce genre de sceaux à la fin du livre dont nous venons de donner sommairement l'analyse.

Il nous reste à parler des dictionnaires chinois-japonais qui, bien que disposés dans le sens inverse de ceux qui servent ordinairement à interpréter les textes japonais, ne sont cependant pas moins très-précieux pour le genre d'études qui nous intéresse.

Le premier d'entre eux est intitulé 會玉篇大全 *Kwai Gyok-ben dai-zen*, et forme quatre volumes petit in-4°. L'édition que nous avons entre les mains a été publiée par l'interprète 毛利貞齋 *Mori Teï-saï;* elle porte la date de la neuvième année de l'ère impériale ou *nengo* An-yeï (1780 de notre ère). C'est une réimpression du célèbre dictionnaire chinois connu sous le nom de *Yu-pièn* et auquel on a ajouté la traduction japonaise des signes idéographiques, ainsi que des notes juxtalinéaires, pour faciliter aux Japonais l'intelligence des explications données par l'auteur chinois. Notre édition est précédée d'une table des abréviations usitées dans l'ouvrage pour indiquer les titres des dictionnaires auxquels on a emprunté des exemples ou l'élucidation de certaines difficultés. On trouve également, dans les préliminaires de ce lexique, une table des caractères

idéographiques dont le radical est difficile à reconnaître, rangés d'après le nombre de leurs traits constitutifs.

Pour donner une idée de la disposition du *Gyko-ben dai-zen*, nous allons en extraire, à titre d'exemple, l'interprétation du premier mot.

C'est le caractère 一, qui se prononce en chinois *yĭh;* nous trouvons, de chaque côté du signe, deux caractères japonais *kata-kana* disposés de cette manière : イ 一 イ, et destinés à indiquer la prononciation japonaise des signes chinois, qui est ici *its* [*ou*] ou *its* [*i*] [1]. Il est d'autant plus nécessaire de connaître cette prononciation sinico-japonaise des caractères idéographiques de la Chine, que l'on ne pourrait, sans cela, trouver dans les dictionnaires la valeur qu'ils ont dans les textes japonais où ils sont introduits et où ils forment des composées chinois, parfois peu intelligibles aux sinologues eux-

[1] La prononciation du signe 一 *yĭ* diffère peu au Japon (*its*) si l'on se rappelle que le *ts* final caractérisait, dans l'antiquité, toutes les syllabes aujourd'hui affectées de l'accent bref. Mais il est d'autres caractères dont on devinerait difficilement la prononciation japonaise, sans le secours de dictionnaires tels que le *Gyok-ben*, et quand bien même on aurait établi des règles de permutations entre les deux prononciations, il ne serait pas inutile de contrôler des résultats dont une longue pratique seule pourrait assurer l'exactitude constante. Comparez, par exemple, les sons chinois et japonais des signes 女 chin. *nia;* jap. *dzyo, nigo;* — 力 chin. *lĭh;* jap. リヨク *ryok* ou リキ *rik;* — 作 chin. *tsŏh,* jap. サク *sak;* — 万 chin. *wan.* jap. バン *ban* ou マン *man*, etc.

mêmes. — La figure du signe idéographique est suivie d'une ou de deux colonnes d'interprétations japonaises. Sous — *its*, nous trouvons ヒトツ *fitots* « un »; ハジメ *fazime* « commencement »; ヲナジ *wonazi* « le même »; スクナシ *soukounasi* « peu nombreux »; モツハラ *moppara* « principalement »; ヒトヘ *fitoye* « simple, unique », etc.

Le supplément du corps du *Gyok-ben*, placé dans la partie supérieure et latérale de chaque double page, renferme en outre d'assez fréquentes explications japonaises.

Le second dictionnaire chinois-japonais que je compte citer ici est intitulé 新增字林玉篇 *Sin-sō Zi-rin gyok-ben*, et forme un fort volume in-8° oblong, de 36 + 359 double-pages. Il porte la date de la troisième année du *nengo* ou ère impériale *Boun-seï* (1828 de J. C.) et contient près de vingt mille caractères avec leur explication en japonais (caractère *kata-kana*). Il diffère du précédent en ce que les traductions chinoises y sont presque partout omises; mais, s'il est moins riche sous ce rapport, il vaut souvent davantage sous celui du nombre des explications japonaises, et son impression, plus nette que celle du *Gyok-ben dai-zen*, jointe à son format commode, rend ce livre extrêmement précieux pour les voyageurs et pour tous ceux qui étudient la langue japonaise.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 1858.

Le bibliothécaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; le rédaction en est adoptée.

Le président soumet au Conseil le tableau des caractères chinois gravés à Changhaï ; le Conseil charge le secrétaire de remercier la Société des missions de Londres de cet envoi.

Est présenté et admis comme membre de la Société :

M. l'abbé Leguest, prêtre du diocèse d'Alger.

M. le président prévient que l'ordre du jour appelle la discussion sur l'organisation du legs Ariel.

M. Lancereau répète sommairement le rapport qu'il avait fait, il y a trois mois, à la Société, et sur lequel le conseil est appelé à se prononcer.

Il est décidé que les papiers de la seconde section, celle qui comprend un choix d'extraits d'ouvrages publiés, seront divisés en deux sous-sections : la première, contenant des fragments curieux des journaux périodiques, sera conservée ; les autres pièces, comprenant les copies d'ouvrages imprimés non périodiques, seront détruites lorsque la place manquera dans la bibliothèque de la Société.

Quant à la troisième catégorie des pièces manuscrites de la collection Ariel, catégorie qui renferme des documents

inédits politiques et diplomatiques relatifs à l'Inde, une décision sera prise dans la prochaine séance.

M. Rodet donne lecture d'une lettre de M. F. N. Tessier, qui annonce à la Société l'intention qu'il a de traduire, du siamois, le *Boudcha Visatchana*. Il demande à la Société de vouloir bien encourager cette entreprise.

M. Rodet donne ensuite lecture d'un mémoire contenant l'analyse du poëme javanais *Vivŏhŏ*, en kavi, *Ardjdjoana Vivâha*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société des Missions de Londres. *Specimen of the chinese Classics*; with a translation, prolegomena, and a critical and exegetical commentary, by James Legge, DD. Hong-kong; in-8°.

Par l'auteur. *Mœurs des Aïno, insulaires de Yéso et des Kouriles*. Extrait des ouvrages japonais et des relations des voyageurs européens, par Léon de Rosny. Paris, 1857, in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1858.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée.

On lit une lettre de M. Pauthier, qui désire rentrer dans la Société, dont il a fait partie autrefois. Cette réadmission est prononcée par le Conseil.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Manuel de Molina, à Madrid, qui offre un ouvrage sur le Cid, composé à l'aide de chroniques arabes et espagnoles.

Sont présentés pour être nommés membres de la Société :

MM. René Briaŭ, M. D.

Alexandre Chodzko, chargé du cours de langue et de littérature slaves au Collége de France.

Ces deux nominations sont prononcées par le Conseil.

Le secrétaire fait, au nom du bureau de la Société, un rapport sur la continuation de l'impression commencée de

Masoudi. Il expose que, l'édition d'Ibn-Batoutah étant terminée, il importait d'activer la publication de Masoudi. M. Derenbourg, qui en est chargé, a demandé que la Société lui adjoignît un collaborateur, puisque le manque de temps lui rendrait difficile de suffire seul à une entreprise aussi volumineuse. Le bureau propose d'adjoindre M. Barbier de Meynard à M. Derenbourg : ces deux savants s'entendront entre eux sur leur travail commun. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

M. Thonnelier donne lecture d'une note dans laquelle il expose le plan de son édition lithographiée du *Vendidad-Sadé*, en pehlewi, et fait connaître les matériaux qu'il a à sa disposition. Cette note est renvoyée à la commission du Journal.

M. Reinaud donne lecture d'une note sur le plan de l'ouvrage que M. Muntzinger, de Soleure, désire élaborer et publier sur les peuples de la côte d'Abyssinie. Renvoyé au Journal.

M. Dugat lit l'introduction de la traduction qu'il va publier de l'ouvrage manuscrit qu'Abd el-Kader a adressé à la Société, il y a deux ans.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'Académie des sciences de Lisbonne. *Annaes das sciencias e lettras*, publicadas debaixo dos auspicios da Academia real das Sciencias moraes e politicas e Bellas-Lettras. Tome I, primero anno (mars, avril, mai, juin, juillet). Lisbonne, 1857, in-4°.

— *Memorias da Academia das Sciencias de Lisboa*, classe das Sciencias moraes e politicas e Bellas-Lettras, nova serie, tome II, partie 1. Lisbonne, 1857, in-4°.

— *Portugaliæ Monumenta historica* a sæculo octavo post Christum usque ad quintum decimum, jussu Academiæ scientiarum Olisiponensis edita. Scriptores. Vol. 1, fasc. 1. Lisbonne, 1856, in-fol.

Par la même académie. *Portugaliæ Monumenta historica* a sæculo octavo post Christum usque ad quintum decimum, jussu Academiæ scientiarum Olisiponensis edita. Leges et consuetudines. Vol. I, fasc. 1. Lisbonne, 1856, in-fol.

— *Collecçaõ de noticias para a historia e geografia das naçoẽs ultramarinas* que vivem nos dominios portuguezes ou lhes saõ Visinhas, publicada pela Academia real das sciencias. Tome VI. Lisbonne, 1856, in-4°.

Par l'auteur. *Études sur la formation des racines sémitiques*, suivies de considérations générales sur l'origine et le développement du langage, par M. l'abbé LEGUEST. Paris, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *The Journal of the Indian Archipelago and Eastern Asia*, edited by J. R. LOGAN. Vol. II, n. 2. Singapore, 1857, in-8°.

Par la Société. *The transactions of the Bombay geographical Society*, from march 1856 to march 1857, vol. XIII. Bombay, 1857, in-8°.

Par la Société. *Proceedings of the Royal geographical Society of London* (juin 1857).

Par l'auteur. *Revue critique des livres nouveaux*, Bulletin littéraire et scientifique, publié par Joel CHERBULIEZ. Nouvelle série, 1re année (janvier 1858).

Par l'auteur. *Vendidad-Sadé*, traduit en langue huzvaresch ou pehlewie, texte autographié d'après les manuscrits zend-pehlewis de la Bibliothèque impériale de Paris, et publié pour la première fois par les soins de M. Jules THONNELIER. Paris, 1857, in-fol. (3e livraison).

Par l'auteur. *De l'authenticité de l'inscription nestorienne de Si-ngan-fou*, relative à l'introduction de la religion chrétienne en Chine dès le VIIe siècle de notre ère, par M. G. PAUTHIER. Paris, 1857, in-8°.

Par l'auteur. *Nouveau système de traduction des hiéroglyphes égyptiens au moyen de la langue chaldéenne, avec l'application des signes*, par H. S. F. PARRAT. Porentruy, 1857, in-fol.

Par l'auteur. *Rapport sur un essai de grammaire de la langue des Kabyles*, par M. Reinaud, sans lieu ni date, in-8°.

Par l'auteur. *Hir et Ranjhan*, légende du Pendjab, traduite de l'hindoustani, par M. Garcin de Tassy. Septembre 1857, in-8°.

Par la Société. *L'Europe*, journal familier, publié par les RR. PP. Mékhitaristes, de Vienne, tous les quinze jours. 1858, n° 1. (En arménien.)

Vendidad-Sadé traduit en Langue huzvaresch ou pehlewie. Texte autographié d'après les manuscrits zend-pehlewis de la Bibliothèque impériale de Paris, et publié par les soins de M. Jules Thonnelier[1]. Paris, imprimerie lithographique orientale de M. P. Callet.

Les livres de Zoroastre qui ont servi de codes à l'une des plus grandes civilisations et des plus grandes religions de l'antique Asie, ou du moins les parties qui sont parvenues jusqu'à nous de ces derniers, ont été récemment l'objet d'études particulières, qui ont amené la découverte de la langue zende, dans laquelle ces mêmes livres paraissent avoir été originairement écrits. De là on n'a pas tardé à être conduit aussi à vouloir explorer, à l'aide de renseignements plus ou moins exacts, l'idiome alors inconnu dans lequel les livres zoroastriens ont été traduits ou plutôt commentés : c'est assez dire qu'ici commence la connaissance de la langue dite *huzvaresch* ou *pehlewie*, dont nous devons la première révélation en Europe aux savants travaux d'Anquetil-Duperron; mais depuis lui, l'étude en était restée négligée, et en quelque sorte ou-

[1] Un volume grand in-folio, publié par livraisons, dans le même format et dans le même caractère que le *Vendidad* zend lithographié de feu M. Eugène Burnouf, auquel j'ai voulu que ma présente œuvre pût faire une suite qui, j'aime à l'espérer, ne sera pas moins favorablement accueillie du monde savant et des amateurs de la littérature orientale.

bliée quand, dans ces derniers jours, le déchiffrement tenté des légendes de la numismatique sassanide et des inscriptions cunéiformes est venu de nouveau la réveiller et faire sentir la nécessité de publier un texte complet et suivi, qui du moins pût faciliter l'intelligence et donner la clef de cette langue intéressante de l'ancienne Asie, à laquelle la littérature arabe est même redevable de plusieurs ouvrages importants, notamment du Livre de Kalilah et Dimnah. C'est alors que l'on s'est attaqué, en fait de textes pehlewis, à celui que donne la traduction des livres attribués à Zoroastre, et les premiers efforts tentés jusqu'ici se sont portés sur le *Vendidad-Sadé*, qui est la réunion de trois compilations distinctes connues sous les noms de *Yaçna*, ou le Sacrifice; de *Vispered*, ou le Recueil des prières adressées à tous les génies, et de *Vendidad* proprement dit, ou fragment d'un des livres originaux contenant les préceptes religieux et civils, toutes compilations enfin dont la traduction pehlewie est aujourd'hui en cours d'entière publication.

Comme de livrer à la publicité des textes originaux dans une langue non encore connue, mais dont l'exploration et l'étude sont commencées, c'est rendre toujours un service utile à la science philologique, c'est dans ce seul but que j'ai entrepris l'ouvrage qui fait le sujet de cette rapide notice. Je m'attache donc dans cette publication à mettre au jour, aussi complétement que cela m'est possible, tout ce que nous possédons en France de textes pehlewis donnant la traduction des trois parties formant le livre du *Vendidad-Sadé*, pendant que l'Allemagne à son tour publie un travail semblable, mais d'après les manuscrits de Londres, d'Oxford et de Copenhague, lesquels, sous le rapport de l'ensemble des textes, paraissent être plus complets que les nôtres de Paris. Car, en effet, si nous nous en rapportons aux deux catalogues publiés dans le Nouveau Journal asiatique (numéros de février 1828 et de décembre 1830), nous y trouvons, d'une part, que la bibliothèque de la Compagnie des Indes à Londres, et, d'autre part, que celle de l'Université à Copenhague ont

l'avantage sur nous de posséder une traduction pehlewie entière du *Yaçna*, tandis que les manuscrits rapportés de l'Inde par Anquetil-Duperron et donnés par lui à la Bibliothèque impériale ne nous offrent de ce même livre que trois chapitres entiers, la moitié d'un quatrième et quelques fragments épars dans les œuvres liturgiques des Parses. Mais si le *Yaçna* pehlewi, d'ailleurs si rare à rencontrer chez les Zoroastriens modernes de l'Inde, au témoignage d'Anquetil-Duperron, nous fait défaut en France; en revanche nous possédons en double sa traduction, ou mieux sa glose en langue sanscrite, faite, il y a plus de trois cents ans, par un Parse de l'Inde nommé *Nériosengh*, et de laquelle nous dirons un mot plus loin. Du reste, ce sera assez faire l'historique des textes pehlewis que nous possédons en France, que de faire ici l'énumération détaillée des manuscrits que j'ai dû mettre à contribution pour la publication de l'œuvre que j'offre aujourd'hui aux orientalistes. Or, des trois compilations que nous avons dit former le *Vendidad-Sadé*, si nous revenons à parler ici de la première, c'est-à-dire du *Yaçna*, nous dirons d'abord que le manuscrit n° 7 du supplément d'Anquetil-Duperron, nous offre, entre autres morceaux, le texte zend, accompagné phrase par phrase de la traduction pehlewie des 12e, 13e et 14e hâs entiers du même *Yaçna*, lesquels sont immédiatement suivis d'un fragment également zend et pehlewi du 29e hâ. C'est de ce précieux recueil manuscrit que j'ai tiré le texte des trois premiers hâs ci-dessus nommés, qui se trouvent reproduits déjà dans la 5e et la 7e feuille de ma première livraison. Maintenant, si nous passons au *Vispered*, nous pouvons nous flatter d'être plus heureux, car deux manuscrits nous l'offrent entier, texte zend accompagné de sa traduction pehlewie. Les quatorze premiers kardés de ce livre se trouvent déjà publiés dans mes deux premières livraisons, d'après la copie manuscrite, peu correcte, du *Vispered* qui fait suite au *Vendidad* n° 5 du supplément d'Anquetil, et d'après le manuscrit, plus correct, n° 5 du fonds d'Anquetil. Enfin, pour le *Vendidad* proprement dit, cette même collection Anquetil-

Duperron nous fournit trois *Vendidads* zends-pehlewis dont les textes, aussi beaux que corrects, m'ont servi à publier, dans les livraisons II et III de mon édition, les deux premiers fargards et la moitié du troisième. Ces trois manuscrits sont donc :

1° Le *Vendidad* zend et pehlewi (fonds d'Anquetil, n° 1) copié sur l'exemplaire du Destour Djamasp, dont les cent premières pages sont accompagnées d'une glose néo-persane, et d'une transcription en caractères parsis de tous les mots un peu difficiles à déchiffrer;

2° Le *Vendidad* zend et pehlewi mêlé de pa-zend (supplément d'Anquetil, n° 2), manuscrit bien complet et d'une belle écriture, en 488 pages in-folio, copié à Surate par le Destour Darab et exactement semblable à tous les *Vendidads* du Guzarate, selon la notice qu'en a donnée Anquetil-Duperron;

3° Le beau *Vendidad* zend et pehlewi, mêlé de pa-zend (supplement d'Anquetil, n° 5), revu et corrigé par le Destour Darab, gros volume in-4° de 634 pages, d'une belle exécution d'écriture, auquel même j'ai emprunté, mais en plus gros et dans leurs formes originales les plus exactes possibles, le type des caractères du *fac-simile* que je livre aujourd'hui à la publicité; mais à propos de ce dernier manuscrit, qui à lui seul mériterait une édition particulière, autant pour son texte zend que pour son texte pehlewi, car, en passant, qu'il soit dit aussi que les *Vendidads* avec la traduction pehlewie diffèrent essentiellement des *Vendidads* purement zends qui font partie des *Vendidads-Sadés* [1], il est juste de faire remarquer, avant tout, que notre manuscrit est un abrégé des autres *Vendidads* zends-pehlewis, fait à une époque tout à fait moderne, au dire d'Anquetil-Duperron; aussi ne l'ai-je consulté jusqu'ici que d'une manière fort sommaire, pour fixer, par exemple, l'orthographe de certains mots, ou corriger cer-

[1] C'est ainsi que, dans plusieurs endroits de sa traduction, Anquetil-Duperron a inséré des passages qui ne se trouvent que dans les *Vendidads* zends-pehlewis seuls.

taines phrases plus ou moins douteuses dans les deux autres manuscrits.

Voilà donc les ressources qui me sont offertes par les manuscrits que nous possédons en France, pour la rédaction de mon texte pehlewi, au sujet duquel je dois déclarer qu'il ne faut pas s'attendre à le trouver une servile copie des originaux orientaux, mais bien le résultat d'une comparaison faite, avec la plus sévère critique, des manuscrits dont je collationne le contenu mot par mot, et, pour mieux dire, lettre par lettre, adoptant toujours la meilleure leçon, mais cependant laissant, dans plus d'un cas, subsister les fautes de l'original, surtout dans les passages qui ne peuvent être autrement publiés. Du reste, je me propose d'adjoindre à mon volume une ample table de variantes, qui mettront le lecteur à même de juger de l'état plus ou moins pur de la rédaction des textes que nous offrent les manuscrits originaux, et lui montreront l'usage qu'il peut faire de ces derniers pour obtenir un sens parfaitement clair et correct.

Maintenant, quant à la valeur littéraire de cette même traduction pehlewie des *Vendidads* zends, bien que, dans tous les manuscrits qui nous sont connus, phrase par phrase, paragraphe par paragraphe, la phrase pehlewie suive immédiatement la phrase zend, cependant, d'après le peu que j'ai essayé de déchiffrer et de lire jusqu'à présent, je crois pouvoir tout d'abord assurer, avec quelque certitude, que c'est moins à une traduction proprement dite que nous avons affaire qu'à un commentaire, et parfois à une glose dans le genre de ces paraphrases ou commentaires juifs-rabbiniques nommés *Targums*, qui, dans les manuscrits de l'Ancien Testament, sont intercalés après chaque verset, comme, par exemple, le *Targum* chaldaïque d'Onkelos. Or, de ce que j'avance je pourrais, entre beaucoup d'autres, citer ici une preuve fort intéressante, tirée d'un article du Journal asiatique (mai 1829) intitulé : *Extrait d'un commentaire et d'une traduction nouvelle du Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre*, par M. Eug. Burnouf. Dans cet article, le savant interprète des textes zends

commence par donner le texte zend du paragraphe du 1er hâ du *Yaçna*, paragraphe relatif à Dahman, ou plutôt aux bénédictions célestes ; mais, avant d'essayer l'explication et la traduction de la phrase zende, il nous donne à l'appui le texte suivi de la traduction littérale en latin de la glose sanscrite de Nériosengh, laquelle nous met de suite à même de connaître le véritable sens dans lequel nous devons entendre le texte zend de notre invocation à Dahman. Or comme le même paragraphe se trouve répété mot pour mot dans le 1er kardé du *Vispered*, dont nous possédons la traduction pehlewie, si nous nous reportons au paragraphe en question, qui occupe les lignes 4 et 5 de la page 4e de mon édition, il sera facile de voir que le texte pehlewi, bien que nous ne possédions point la traduction du *Yaçna* dans cette dernière langue, et, par conséquent, que nous ne puissions point établir de point de comparaison, on verra facilement, dis-je, à la lecture de notre texte pehlewi, que la première phrase de la glose sanscrite, ainsi que l'a traduite feu Eug. Burnouf, le reproduit assez fidèlement, après toutefois avoir analysé et donné à chaque mot sa vraie signification. De ce rapprochement on peut donc induire, avec toute certitude, que la traduction pehlewie des livres zends est tout à la fois une traduction et un commentaire.

A cette occasion je me permettrai d'émettre le vœu qu'il se trouve un indianiste qui veuille bien nous donner une édition et une traduction française du commentaire sanscrit de Nériosengh sur le *Yaçna*. Ce serait une œuvre fort utile, à laquelle ce traducteur attacherait son nom, pendant que moi-même, quand la publication de mon volume de texte sera terminée, je mettrai la main à sa traduction, après avoir vérifié encore si le commentaire sanscrit du peu que nous possédons du *Yaçna* est une traduction ou non faite sur le pehlewi, ainsi que le prétendent MM. Anquetil-Duperron et Burnouf. De cette manière nous pourrons vaincre bien des difficultés, dissiper bien des obscurités qui environnent encore l'interprétation des textes zends, et arriver à une connais-

sance entière du monument littéraire élevé par la civilisation et la religion la plus renommée pour sa sagesse dans le monde de l'antique Asie.

Jules THONNELIER.

UNITÉ ET CONFUSION DES LANGUES, par Félix Michalowski. Saint-Étienne, 1857, in-8° (202 pages).

L'auteur part de la supposition de l'unité du langage, et les différentes langues ne proviennent, selon lui, que des divergences que le temps et l'usage ont fait naître dans ce langage unique, dont le représentant le mieux conservé, le moins effacé, lui paraît être la langue polonaise. Je crois avoir fidèlement exprimé, dans ce peu de mots, le principe fondamental du livre; mais je ne voudrais pas en répondre, car la méthode d'exposition de l'auteur est des plus irrégulières, et les applications qu'il fait de son idée à un grand nombre de mots de toute espèce de langues sont tellement fantastiques, qu'on a de la peine à suivre ou à prendre au sérieux son argumentation. Ces rapprochements de sons et d'idées, faits sans égard pour l'histoire des langues et de leurs grammaires, paraissent avoir un charme irrésistible pour un grand nombre de personnes, à en juger par le nombre d'essais de ce genre qui paraissent tous les ans; mais il est évident que la science ne pourra pas tirer parti de ces jeux d'esprit. — J. M.

A GRAMMAR OF THE PANJABI LANGUAGE WITH APPENDIXES. Loodiana, American mission press. 1851, in-8° (IV et 112 pages).

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL-MAI 1858.

ÉTUDES

SUR LA GRAMMAIRE VÉDIQUE.

PRÂTIÇÂKHYA DU RIG-VÉDA.

CHAPITRE XIII. (Lecture III, chap. I.)

NATURE ET QUALITÉS DES LETTRES. — Le souffle et son double effet : expiration et son. — Mode de prononciation. Opinions diverses. — *Anusvâra.* Dans quels cas il est précédé d'une longue. — *Visarga* changé en sifflante devant *p*. — Composés pour lesquels le *pada-pâṭha* ne fait point l'*avagraha.* — Analyse de la quantité des syllabes où figure un *anusvâra.* — Éléments de *ṛi, ṛî, ḷi.* — Les deux prononciations de l'*anusvâra,* selon Vyâḷi. — Analyse des diphthongues. — Les trois tons et les sept *yamas* de chacun d'eux. — Les trois modes ou mouvements, et leur emploi.

Uvaṭa nomme ce chapitre et le suivant *Çikshâpaṭalas,* ou « chapitres de la prononciation » par excellence (voy. la note du *sûtra* 22), et le chapitre XIII est désigné particulièrement par ce nom à la fin de la formule qui le clôt et le sépare du chapitre XIV, dans le manuscrit de Paris et dans le numéro 394 de Berlin : शिक्षापटलं त्रयोदशं. C'est, entre tous peut-être, celui qui a le plus visiblement le caractère d'une compilation. Les fragments dont il se compose y semblent jetés, vers le milieu surtout, pêle-mêle et sans ordre. On n'a pris aucun soin pour déguiser la diversité d'origine des *sûtras* et les concilier entre

eux ; mais, malgré ce désordre, on pourrait même dire, à certains égards, à cause de ce désordre même, ce chapitre est fort curieux ; il expose, comme le second chapitre du *krama*, des opinions diverses, et emprunte des axiomes à plusieurs écoles. Il nous permet de juger, par un exemple caractéristique, de la terminologie des maîtres antérieurs à Çaunaka, et des progrès qu'avaient faits jusqu'à ce dernier, et peut-être grâce à lui, la précision et la netteté.

Par la subtile analyse de la formation de la voix et du mode d'émission ou d'articulation des lettres, ce *paṭala* confirme encore ce que nous avons eu mainte occasion de dire de cette minutieuse pénétration qui, une fois parvenue aux derniers et insaisissables éléments des sons et de la quantité, semble avoir encore peine à s'arrêter. D'autre part, il nous donne quelques indications intéressantes sur la nature et la prononciation de certaines lettres propres à l'alphabet sanscrit, telles que l'*anusvâra* et le *ṛi*.

Le commentaire d'Uvaṭa, qu'on trouvera dans les notes, renferme aussi çà et là, outre la glose presque toujours très-claire et très-judicieuse du texte, des renseignements instructifs.

La collation des manuscrits de Berlin nous fournit deux variantes plus notables, l'une surtout, que ne le sont en général celles qu'ils nous ont données jusqu'ici. Elles sont aux *çlokas* 18 et 20 ; je les ai citées dans les notes. Celle du *çloka* 18 ne modifie point le sens ; l'autre ne porte point sur une règle, mais sur une addition de peu d'intérêt, que le scoliaste ne commente pas, et qui ne paraît pas être de la même époque que la première compilation [1].

[1] Pour cette troisième lecture, avant l'impression des trois derniers chapitres et pendant la correction des épreuves des trois premiers, j'ai eu à ma disposition un manuscrit des sûtras qui appartient a M. le docteur Whitney, et qu'il a eu l'obligeance de m'envoyer spontanément de New-Haven, et de plus les numéros 595 et 394 de la collection Chambers, dont le premier renferme également le texte des sûtras, et le second, outre ce texte, le commentaire d'Uvaṭa. Ces deux derniers m'ont été prêtés par M. l'administrateur

वायुः प्राणः कोष्ठ्यमनुप्रदानं कंठस्य खे विवृते संवृते
[वा।
आपद्यते श्वासतां नादृतां वा वक्त्रीह्यायामुभयं वांतरोभौ
[॥ १ ॥
ता वर्णानां प्रकृतयो भवंति श्वासोऽघोषाणामितरेषां तु
[नादः।
सोष्मोष्मणां घोषिणां श्वासनादौ तेषां स्थानं प्रतिना-
[दात्तदुक्तं ॥ २ ॥
तद्विशेषः करणं स्पृष्टमस्थितं दुःस्पृष्टं तु प्राग्वकाराच्चतु-
[र्णां।
स्वरानुस्वारोष्मणामस्पृष्टं स्थितं नैके कंठ्यस्य स्थितमाहु-
[रूष्मणः ॥ ३ ॥
प्रयोक्तुरीह्यागुणसंनिपाते वर्णीभवन् गुणविशेषयोगात्।
एकः श्रुतीः कर्मणाप्नोति बह्वीरेके वर्णान् शाश्वतिका-
[न्न कार्यान् ॥ ४ ॥
आहुर्घोषं घोषवतामकारमेके ऽनुस्वारमनुनासिकानां।
सोष्मतां च सोष्मणामूष्मणाहुः सस्थानेन घोषिणां घो-
[षिणैव ॥ ५ ॥

de la Bibliothèque royale de Berlin, que je prie d'agréer ici, ainsi que M. le docteur Whitney, l'assurance de ma sincère gratitude.

अत्रोत्पन्नावपर ऊष्मघोषौ शीघ्रतरं सोष्मसु प्राणमेके ।
रक्तो वचनो मुखनासिकाभ्यामेतद्वर्णात्मगुणशास्त्रमाहुः
[॥ ६ ॥

नपुंसकं यदूष्मांतं तस्य बह्वभिधानजः ।
अनुस्वारो दीर्घपूर्वः सिष्यंतेषु पदेषु सः ॥ ७ ॥
सः सा सौ सं पदांतेभ्यः पूर्वो ऽनाम्युपधस्तथा ।
यकारो वा वकारो वा पुरस्ताच्चेदसंधिजः ॥ ८ ॥
जिघांसन्पांसुरे मांसं पुमांसं पौंस्यमित्यपि ।
पदेष्वेवंप्रवादेषु नामकार उपोत्तमे ॥ ९ ॥
प्रश्लिष्टादभिनिहितान्मांश्चत्वे ऽयांसमित्यपि ।
एतावानृक्ष्वनुस्वारो दीर्घादितरथेतरः ॥ १० ॥
समापाद्यान्युत्तरे षट् पकारे राधो रथो ग्रा दिवो जा
[ऋतश्च ।
अंजः पा दुः प्रेति च पूर्वपद्यावनिंगयन्विक्रममेषु कु-
[र्यात् ॥ ११ ॥
समापाद्यं नाम वदंति षत्वं तथा णत्वं सामवशांश्च सं-
[धीन् ।
उपाचारं लक्षणतश्च सिद्धमाचार्या व्याळिशाकल्यगार्ग्याः
[॥ १२ ॥
ह्रस्वामर्धस्वरभक्त्यासमाप्तामनुस्वारस्योपधामाहुरेके ।
अनुस्वारं तावतैवाधिकं च ह्रस्वोपधं दीर्घपूर्वं तदूनं ॥ १३ ॥

रेफो ऽस्त्यृकारस्य परस्य चार्धे पूर्वे ह्रसीयांस्तु न वेतर-
[स्मात् ।
मध्ये स तस्यैव लकारभावे धातौ स्वरः कल्पयता लृकारः
[॥ १४ ॥
अनंतस्थं तमनुस्वारमाहुर्व्याडिर्नासिक्यमनुनासिकं वा ।
संध्यानि संध्यक्षराण्याहुरेके द्विस्थानतैतेषु तथोभयेषु
[॥ १५ ॥
संध्येप्रकारो ऽर्धमिकार उत्तरं युजोरुकार इति शाकटायनः।
मात्रासंसर्गाद्वरे ऽपृथक्श्रुती ह्रस्वानुस्वारव्यतिषंगवत्परे
[॥ १६ ॥
त्रीणि मंद्रं मध्यममुत्तमं च स्थानान्याहुः सप्तयमानि
[वाचः ।
अनंतरश्चात्र यमो ऽविशेषः सप्त स्वरा ये यमास्ते पृथग्वा
[॥ १७ ॥
तिस्रो वृत्तीरुपदिशंति वाचो विलंबितां मध्यमां च द्रुतां
[च ।
वृत्त्यंतरे कर्मविशेषमाहुर्मात्राविशेषः प्रतिवृत्त्युपैति ॥ १८ ॥
अभ्यासार्थे द्रुतां वृत्तिं प्रयोगार्थे तु मध्यमां ।
शिष्याणामुपदेशार्थे कुर्याद्वृत्तिं विलंबितां ॥ १९ ॥

चाषस्तु वक्ते मात्रां द्विमात्रां वायसो ऽब्रवीत् ।
त्रिमात्रां तु शिखी ब्रुते नकुलस्त्वर्धमात्रिकां ॥ २० ॥

TRADUCTION.

1. Le souffle, [qui est] un air en mouvement, produit à sa suite une émission [partant] de la poitrine, [et qui est], selon que la cavité de la gorge s'élargit ou se contracte, l'expiration ou le son, par l'action de celui qui parle; — le milieu entre ces deux états [de la cavité produit] les deux effets [à la fois]. —

2. Ce sont là les natures des lettres : — l'expiration [est la nature] des sourdes; — le son, [celle] des autres; — l'expiration et le son [à la fois, celle] des aspirées sonnantes et de l'*ûshma* [sonnant, à savoir du *h*]. — L'organe [ou lieu de formation des lettres est] d'après le son qu'elles rendent; ce [lieu a été] dit. —

3. Le mode de prononciation est le caractère distinctif des lettres. — Le tact [à savoir le mode de formation des *sparças* ou muettes, a lieu, la langue] non posée; — [celle] des quatre [lettres] qui précèdent le *h* [à savoir de *y*, *r*, *l*, *v*, est] un tact léger; — [celle] des voyelles, de l'*anusvâra*, des *ûshmas*, [a lieu] sans tact, [la langue] posée. — Quelques maîtres nient [que la formation] du [double] *ûshma* guttural [ait lieu, la langue] posée. —

4. Modifié par l'acte de celui qui parle, [le souffle,] devenant lettre, prend [et produit], par le fait, [quoique] unique [de sa nature], des auditions multiples, à cause des qualités distinctives qui le nuancent. — Quelques [maîtres pensent] qu'il ne faut pas donner aux lettres une nature constante [et invariable]. —

5. Quelques-uns disent [que c'est] la lettre *a* [qui fait la] qualité de sonnante des [consonnes] sonnantes, et l'*anusvâra* [la nasalité sonnante] des nasales; — ils disent que l'aspiration des aspirées [est produite] par un *ûshma* du même organe [qu'elles]; — [celle] des [aspirées] sonnantes par l'[*ûshma*] sonnant seulement [à savoir par le *h*]. —

6. D'autres [pensent que] les qualités d'aspirée et de sonnante [sont] nées là même [, c'est-à-dire dans les aspirées et les sonnantes mêmes, et non dues à une combinaison, à un élément étranger]. — Quelques [maîtres sont d'avis que] pour les aspirées le souffle [est] plus rapide. — La lettre au son nasal [est produite] par la bouche et le nez. — On appelle cette [section qui précède] le *çâstra* des qualités propres des lettres. —

7. Un neutre terminé par un *ûshma* a un *anusvâra*, précédé d'une longue, produit par le pluriel. Cet [*anusvâra*] se trouve aux formes terminées en *si* et en *shi*. —

8. [L'*anusvâra* est] également [précédé d'une longue] quand il est devant les finales *saḥ*, *sâ*, *sau*, *sam̃*, sans être précédé d'une voyelle altérante, et

quand [il y a] avant [lui et sa voyelle] un *y* ou un *v*, non produits par le *sandhi*. —

9. Et de même, dans les mots qui ont les thèmes [que nous voyons dans les] suivants : *jighâṁsan*, *pâṁsure*, *mâṁsaṁ*, *pumâṁsaṁ*, *pauṁsyaṁ*; — mais non l'avant-dernier [de ces thèmes], quand il est sans *m*; —

10. Et aussi [parfois] après une contraction de voyelles ou un *abhinidhâna* [retranchement d'*a* initial];—et [enfin] dans *mâṁçcatve* et dans *ayâṁsaṁ*. — Voilà les cas où l'*anusvâra* [est précédé] d'une longue, dans les stances [du *Rig-Véda*]. — Hors ces cas, il est autre [c'est-à-dire précédé d'une brève].—

11. Les six mots suivants : *rádhaḥ*, *rathaḥ*, *gnâḥ*, *divaḥ*, *jâḥ* et *ṛitaḥ*, sont *samâpâdyas* [c'est-à-dire doivent changer leur *visarga* en sifflante] devant un *p*; et de même les premiers termes de *añjaḥpâḥ* et de *duḥpra*. Qu'il y rétablisse le *visarga* [dans le *padapâṭha*] sans faire l'*avagraha*. —

12. Les maîtres Vyâḷi, Çâkalya et Gârgya donnent le nom [de] *samâpâdya* au changement en *sh*, en *ṇ*, aux *sandhis sâmavaças* [ou allongements], et à l'*upâcâra* [changement du *visarga* en sifflante] connu par la définition [donnée au chapitre IV, 14]. —

13. Quelques [maîtres] disent [qu']une voyelle brève qui précède un *anusvâra* [est] incomplète d'une demi-*svarabhakti* [c'est-à-dire perd un quart ou un huitième de sa quantité naturelle], et que l'*anusvâra*

précédé d'une brève est supérieur juste d'autant [à sa quantité naturelle]; — mais que, précédé d'une longue, il est inférieur d'autant. —

14. Il y a un *r* dans le *ṛi;* [de même] dans la première moitié de la voyelle suivante [c'est-à-dire du *ṛî* long], mais [ce *r* du *ṛî* long] est plus bref que l'autre [que celui du *ṛi* bref], ou non [c'est-à-dire ou égal en quantité]. Ce *r* est au milieu de la [voyelle, et non au commencement ou à la fin]. — Quand ce [*r*] devient *l*, [alors il se forme] un *ḷi*, voyelle [qui ne se trouve, dans le *Rig-Véda*, que] dans la racine *kḷip*. —

15. Ils nomment cet [*anusvâra* dont il vient d'être parlé, *çl.* 7-10] l'*anusvâra* non final. — Vyâḷi [pense que tout *anusvâra* peut être] *nâsikya* [c'est-à-dire ayant pour organe le nez], ou *anunâsika* [ayant à la fois pour organe la bouche et le nez]. — Quelques [maîtres] nomment les lettres de combinaison [les diphthongues *e*, *o*, *ai*, *au*] *sandhyâni* [à savoir, nées du *sandhi*]; car les unes et les autres [d'une part *e*, *ai*, et de l'autre *o*, *au*] ont pour nature [d'être le produit d'] un double organe. —

16. Dans les lettres nées du *sandhi*, la lettre *a* [forme la première] moitié, et la lettre *i* la seconde [dans les impaires *e*, *ai*], la lettre *u* dans les paires [*o*, *au*], [c'est ce que] dit Çâkaṭâyana. — Les premières [de chaque espèce, à savoir *e*, *o*], par la fusion des quantités [égales des lettres *a* et *i*, *u*] n'ont pas un son [double et] distinct [c'est-à-dire on n'y distingue pas *i*, *u* de *a*]. — Les secondes [*ai* et *au*

sont pour la quantité] comme la combinaison de l'*anusvâra* avec une brève. —

17. [Les maîtres] disent [qu'il y a] trois lieux de la voix [, trois tons], le bas, le moyen, le haut, ayant [chacun] sept [degrés jumeaux nommés] *yamas*. — Le *yama* qui [en] suit immédiatement [un autre] est sans différence [perceptible]. — Les *yamas* [sont] ce que [sont] les sept *svaras* [c'est-à-dire les notes], — ou bien [une chose] à part. —

18. [Les maîtres] enseignent trois modes [ou mouvements] de la voix, le lent, le moyen et le rapide. — C'est dans la diversité des modes qu'est, disent-ils, la distinction des œuvres [c'est-à-dire, les *savanas* se distinguent entre eux par des mouvements divers de récitation]. — La diversité de mesure [des syllabes] se règle sur les divers modes. —

19. Qu'on emploie le mode rapide dans la pratique [de la lecture personnelle du *Véda*]; dans les affaires, le moyen; dans l'enseignement des disciples, le mode lent.

20. Le cri du martin-pêcheur est d'une *mâtrâ* [c'est-à-dire a la durée d'un temps, de la mesure ordinaire de la brève]; celui du corbeau est de deux *mâtrâs;* celui du paon, de trois *mâtrâs*, et celui de la mangouste, d'une demi-*mâtrâ*.

NOTES.

I. Sûtra 1. वायुः... — Celui des souffles du corps qui réside dans la voix est appelé par les uns प्राणः; par les autres, उदानः. Uvaṭa entre à ce sujet dans une assez longue discus-

sion préliminaire, qu'il termine en établissant que les termes qu'emploie Çaunaka peuvent convenir aux deux opinions : या इमे शारीरा इह पंच वायवो नानाकर्माण : प्राणापानव्यानोदानसमानास्तेषां प्राणो हि नाभेरुपरिष्टाद्व्याप्यास्ये व्याचरति। नाभेरधस्तात्पायुमेढ्रयोरपान: । प्रसारणाकुंचनोत्क्षेपणावक्षेपणगतिकर्मा व्यान: । कर्मप्रवृत्तिषु बलमारोपयत्युदान: । सर्वक्रियाणामुपरमण : समान: । एवं वाचि वर्तमानं प्राणमेके आचार्या मन्यंते । अपरे उदानं मन्यंते ।

उपरिष्टान्मुखादग्र ऊर्ध्वं यो वर्तते ऽनिल: ।
ऊर्ध्वकर्मक्रिया: सर्वा: प्राणिनां संप्रवर्तयन् ॥
नाभ्युरो ऽथ शिरोभागं गच्छन्करणसंयुत: ।
कंठताल्वोष्ठदंतानां सप्रयत्न: समीरित: ॥
ह्रस्वदीर्घप्लुतान्वर्णान्स्तिग्धान् रूक्षांश्च नैकधा।
उदात्ताननुदात्तांश्च स्वरितान्कंपितानपि ॥
समान्विकीर्णांश्च तथा संवृतान्विवृतानपि ।
देहिनामवबोदार्थं तेनोदान: स उच्यते ॥

एवमुभयथा आचार्यविप्रतिपत्तिदर्शनात् शौनकेन भगवता प्रमाणं मन्यमानेनेदं शास्त्रमेवं प्रणीतं । वायु: प्राण: कोष्ठ्यमनुप्रदानमिति । ये पुनरुदानं मन्यंते तेषामिदं न सिध्यत्युदानाभावात् । तेषां च सिद्धं । कथं । शारीराणां पंचानामपि प्राण इति नामसाधारणं । तस्मात्तेषामपि वायु: प्राण: कोष्ठ्यमनुप्रदानमित्येवं सिद्धं ।

« Parmi les cinq souffles du corps, aux effets divers, qui sont le *prâṇa*, l'*apâna*, le *vyâna*, l'*udâna*, le *samâna*, [le premier, à savoir] le *prâṇa*, se répandant au-dessus du nombril, s'exerce dans la bouche; l'*apâna*, au-dessous du nombril, *ano et pene;* le *vyâna* produit l'extension, la contraction, l'élévation, l'abaissement, la marche; l'*udâna* élève la force pour l'accomplissement des actions; le *samâna* produit la cessation de tout acte. — De la sorte, quelques maîtres considèrent le

prâṇa comme résidant dans la voix. D'autres pensent que c'est l'*udâna* : l'air qui se trouve en haut, principalement au-dessus de la bouche, excitant tous les actes d'en haut des êtres animés, et [qui], allant, accompagné d'action, au nombril, à la poitrine et à une partie de la tête, émis avec un effort de la gorge, du palais, des lèvres, des dents, [produit] de diverses façons, les lettres brèves, longues et de trois *mâtrâs*, les aiguës et les rudes, les *udâttas*, les *anudâttas*, les *svaritas* et les *kampitas*, les semblables et les diverses, les fermées et les ouvertes, pour l'intelligence des [hommes] doués de corps, cet air est nommé par ce [maître] *udâna*. — La dissension des maîtres par deux opinions différentes étant ainsi montrée, le *çâstra* est commencé par Çaunaka, dont l'avis doit faire loi, de la façon suivante : *vâyuḥ prâṇaḥ*, etc. Mais, [dira-t-on,] pour ceux qui pensent que c'est l'*udâna*, cela n'est point juste, à cause de l'absence d'*udâna* [de cette définition]. — Pour eux aussi [l'assertion est] juste. — Comment? — C'est que le mot *prâṇa* [n'est pas seulement le nom d'un souffle en particulier, mais] aussi le nom commun des cinq souffles corporels. Donc, pour ceux-là aussi, les termes *vâyuḥ prâṇaḥ*, etc. sont justes. » — Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les préfixes qui commencent les noms des divers souffles s'appliquent bien au rôle de chacun.

Synonymie : कोष्ठमुदरं । कोष्ठेभवं कोष्ठं । कंठस्य ग्रीवाया: ये गलस्य विले छिद्रे । विवृते विपुले विशाले महति । संवृते संकुचिते संश्लिष्टे ऽल्पे वा सति । ईहा चेष्टा । वक्त्रीहा वक्त्रीहा । तस्यां वक्त्रीहायां स वायु: कंठविले विवृते प्रवासत्वमापद्यते संवृते नादत्वं ।.

J'ai suivi, en traduisant ce premier sûtra, la construction du scoliaste. La phrase pourrait aussi se prêter à une autre, où अनुप्रदानं formerait une apposition à वायु: प्राण:. Si l'on adoptait cette tournure, on traduirait : « Le souffle [est] un air en mouvement, une émission suivie, [partant] de la poitrine; [il] produit, selon que la cavité de la gorge est élargie ou contractée, l'expiration ou le son, par l'action de celui

qui parle. » J'ajoute « suivie », pour faire sentir la valeur du préfixe अनु, qui, ajouté à प्र, caractérise bien la nature du phénomène. Uvaṭa explique अनु par le complément वायुं, de la manière suivante : अनुप्रदानं वायुमनु प्रदीयत इत्यनुप्रदानं. — Pour se conformer à la glose (उदरं) et à l'idée indienne, il faudrait remplacer « poitrine » par « entrailles » ou « ventre »; कोष्ठं désigne les viscères en général; c'est une expression métaphorique, analogue à l'emploi vulgaire que nous faisons quelquefois en français du mot « coffre ». — M. Weber a cité et traduit ce premier *çloka* à l'occasion du sûtra 11 de la première lecture du *Vâjas. Prâtiçâkhya* : द्वे करणे वायोर्भवंति संवृतविवृते.

I. Sûtra 2. उभयं... — Ce second sûtra signifie littéralement : « les deux [à savoir, la cavité élargie et la cavité contractée], entre deux [, c'est-à-dire quand c'est le milieu entre l'élargissement et la contraction, produisent] le double [effet, expiration et son à la fois]. » C'est ce qu'exprime en peu de mots la scolie : उभौ विवृतसंवृतौ अंतरा कंठविले समे (« unie, » ni élargie, ni resserrée) सत्युभयं प्रवासं नादमापद्येते.

II. Sûtra 3. ताः... — Commentaire : ताः खलु एताः सर्ववर्णानां प्रवासनादोभयात्मिकास्तिस्रः प्रकृतयो भवंतीति वेदितव्यं । उक्तेऽप्यस्मिन्नज्ञायते केषां वर्णानां का प्रकृतिर्भवतीति । तत्र ब्रूमः । « Ces trois [natures] consistant dans l'expiration, le son et les deux choses [à la fois], sont les natures de toutes les lettres; mais, même cela dit, on ne sait pas quelle est la nature de chaque espèce de lettres. A ce sujet, nous disons [ce qui suit]. »

II. Sûtras 4-6. श्वासः... — इतरेषां... — सोष्म०... — Le génitif इतरेषां = स्वराणां घोषवतां च, « des voyelles et des

sonnantes ». — Le *dvandva* सोष्मोष्मणां est expliqué par la paraphrase suivante : सोष्माणो ये घोषिणो वर्गचतुर्था ऊष्मणां च घोषो (lis. घोषी) हकारस्तेषां वर्णानामिव, « les aspirées qui sont sonnantes, [c'est-à-dire] les quatrièmes de chaque ordre [de *sparças*], et celui des *âshmas* qui est sonnant, [à savoir] la lettre *h* ».

A la suite de ces sûtras, Uvaṭa résume en ces termes ce qui est relatif à la nature des lettres प्रवासानुप्रदाना अघोषाः । हचतुर्था ऊभयानुप्रदानाः । अवशिष्टाः सर्वे नादानुप्रदानाः । « Les sourdes ont pour émission à la suite [du souffle] l'expiration ; le *h* et les quatrièmes, les deux choses à la fois ; toutes les autres, le son. » (Voyez la fin de la note du 1er sûtra.)

II. Sûtra 7. तेषां... — Le manuscrit de Paris a दानात्; mais les nos 394 et 595 de Berlin, ainsi que le ms. de M. Whitney, ont नादात्. J'ai suivi cette leçon, qui me paraît aussi s'accorder mieux avec le commentaire d'Uvaṭa. Au reste, ce sûtra est obscur, et le commentaire ne rend pas raison, d'une manière bien nette, de l'ablatif नादात्. Voici toute la glose : तेषां प्रवासनादोभयानां स्थानं प्रति यद्वक्तव्यं तदेतदाख्यातं । नादः परोऽभिनिधानादूर्ध्वं तत्तत्कालस्थानमिति । एवं प्रवासादीनि त्रीण्यनुप्रदानानि वर्णकालस्थानानि भवंति । नाधिकानि । न न्यूनस्थानानि । « Ce qu'il y a à dire relativement à la place [, c'est-à-dire, d'après la suite du commentaire, « à la durée »] a été énoncé [plus haut. Suit une citation du chapitre VI, 11]. Ainsi les trois émissions, [qui sont] l'expiration, le son et les deux à la fois, ont l'espace de temps de la lettre ; elles ne sont pas supérieures en durée, ni inférieures. »

Le scoliaste, comme l'on voit, donne à स्थानं le sens de कालस्थानं, et pour lui नादात् ne fait que rappeler, ce semble, le passage du chapitre VI (नादः, etc.) qu'il cite dans son explication. Cette manière de traduire est, si je ne me trompe,

bien peu naturelle. Il vaut mieux, je crois, prendre स्थानं dans le sens qui lui est ordinaire en parlant des lettres, celui d'organe, de lieu de formation. Le rapprochement de करणं, que nous trouvons au sûtra suivant et qui très-souvent accompagne स्थानं pour caractériser les lettres, rend cette signification très-vraisemblable. Dans ce cas, le sûtra voudrait dire : « le lieu de formation des diverses lettres (तेषां वर्णानां, exprimé plus haut) a été dit précédemment (au chapitre I). » Seulement नादात्, dans ce sens comme dans l'autre, est peu satisfaisant. On pourrait entendre que ce lieu de formation se conclut du son de la lettre; mais il n'est guère possible que ce substantif, qui vient d'être employé plusieurs fois dans une acception spéciale, prenne tout à coup un sens général fort différent. Pour la construction de la phrase, le mieux est, je crois, de réunir प्रतिनादात् en un composé : « le lieu de formation des lettres est d'après le son qu'elles rendent; ce lieu a été dit; » mais le sens ordinaire de प्रतिनाद: ne se prête pas parfaitement, je l'avoue, à cette manière de traduire, bien que la valeur propre du préfixe प्रति soit assez exactement indiquée par « qu'elles rendent ».

III. Sûtra 8. तद्विशेषः... — Commentaire : तत्र वर्णात्मगुणतत्त्वज्ञाने करणं नाम विशेषः, « le caractère distinctif pour la connaissance de l'essence de la qualité propre des lettres a nom *karaṇam*, mode d'effection. » करणं, ajoute le scoliaste, a pour synonyme प्रदानं, « émission. »

III. Sûtras 9 à 12. स्पृष्टं...—टुः स्पृष्टं. (Voy. chap. IV, sûtra 36).... — स्वर०... — न... — Commentaire : स्पृष्टं करणं स्पर्शानां । तदस्थितं वेदितव्यं । अस्थितमिति यत्र वर्णस्थानमाश्रित्य मध्ये जिह्वा न संतिष्ठते तदस्थितमित्युच्यते। « Le *touché* est le mode de prononciation des *sparças*. Il faut savoir qu'il est *non posé*.

Non posé signifie que la langue, étant allée au lieu de formation de la lettre, ne demeure pas posée au milieu. » — दुःस्पृष्टमीषत्स्पृष्टं, « mal touché », signifie « peu, légèrement touché. » प्राग्वकारात् est le *sandhi* régulier de प्राक् + हकारात्. (Voyez l'ordre des lettres dans l'alphabet, en tête du chapitre I.) — स्थितं = यत्र वर्णस्थानमाश्रित्य जिह्वावतिष्ठते तत् स्थितमित्युच्यते. — Nous avons vu, au chapitre I, 8, que deux des *ûshmas* sont gutturaux. Aussi Uvaṭa traduit-il le singulier ऊष्मणः par हकारस्य च विसर्जनीयस्य च. Il explique ensuite न स्थितं, par अस्पृष्टं; puis il ajoute : स्पृष्टं दुःस्पृष्टं वा एवमेके । अपरे कंठस्येति वर्णयंति. N'y aurait-il pas quelque incorrection ou quelque lacune dans l'énoncé de la dernière opinion? Il n'y a aucune différence entre les deux manuscrits.

IV. Sûtra 13. प्रयोक्तुः... — Commentaire : प्रयोक्तुर्वक्तुरीहा ईहा एव गुणाः ईहागुणास्तेन संनिपाते योगे कंठस्य वायोर्वर्णीभवन्निति । वर्णात्वमापद्यमानः कंठः स वायुर्गुणविशेषयोगात् । गुणा एव विशेषा गुणविशेषास्तैर्योगाच्च कंठवायुर्ब्रह्मोः श्रुतीर्बहुरूपाणि कर्माणि क्रियया प्राप्नोति. Ce commentaire, dégagé des synonymes, des analyses de composés, forme une proposition qui, pour le sens, revient exactement à ma traduction. On remarquera que गुणा, dans les deux composés, est considéré par Uvaṭa comme étant en apposition avec les substantifs ईहा et विशेष, qu'il précède, et que संनिपाते est l'équivalent de योगे.

A la suite de cette interprétation, le commentateur développe le sens du sûtra : के ऽत्र गुणविशेषाः, « quelles sont ces distinctions qualifiantes, caractéristiques? » — यैः संयोगाद्वर्णानां श्रुतितो विशेषो भवति, « celles par l'union avec lesquelles il y a distinction des lettres quant à l'audition. » — अनुप्रदानसंसर्गस्थानकरणपरिमाणाख्यास्तैः सह संयोगाद्वर्णानां रूपभेदो भवति,

« [à savoir, les qualités distinctives,] nommées le mode d'émission (expiration, son, etc.), la combinaison (voy. le *çloka* suivant), le lieu de formation (qualité de gutturale, dentale, etc.), le mode de prononciation (qualité de *sparça*, d'*âshma*, etc.), la quantité; par l'union avec ces [caractères], il y a [quant à l'audition] différence de forme des lettres. » — Suit l'application de chacun de ces cinq caractères :

1° Différence d'émission (*anupradâna*) : वर्गे वर्गे तुल्यस्थानानां तुल्यप्रयत्नानामपि प्रथमतृतीयानामनुप्रदानकृतः श्रुतिविशेषः । कचटतपा गजडदबा इति । तथा हकारविसर्जनीययोः, « dans chaque ordre, il y a pour les premières et les troisièmes (les fortes et les douces), bien que semblables pour le lieu et le mode de formation, une différence d'audition produite par le mode d'émission : *k*, *c*, etc. *g*, *j*, etc. il en est de même du *h* et du *visarga*. » L'*anupradâna* des premières et du *visarga* est *çvâsatâ;* celui des troisièmes et du *h* est *nâdatâ*, c'est-à-dire les unes sont sourdes, les autres sonnantes.

2° Différence de combinaison (*sañsarga*). Pour faire comprendre ce second caractère, Uvaṭa commence par citer le *çloka* suivant : आङ्घोषं, etc. où il est parlé d'une certaine concomitance de son ou d'articulation qui donne aux lettres leur nature de sonnantes, de nasales, d'aspirées, etc. Puis il ajoute : द्वितीयचतुर्था ऊष्मणा संसृज्यंते । अनुस्वारेण पंचमः । तत्र तुल्यस्थानप्रयत्नानुप्रदानानामपि प्रथमद्वितीयानां तथा तृतीयचतुर्थानां तथा तृतीयपंचमानां च संसर्गकृतः श्रुतिविशेषः । क च ट त प ख छ ठ थ फ तथा ग ज ड द ब तथा घ झ ढ ध भ तथा ङ ञ ण न म इति । « [D'après le *çloka* 5,] les secondes et les quatrièmes (les aspirées fortes et douces) sont combinées avec un *âshma* (*h*, *ç*, *sh*, etc.); les cinquièmes (les nasales) avec l'*anusvâra;* ainsi il y a entre les premières et les secondes, les troisièmes et les quatrièmes, les troisièmes et les cinquièmes, quoiqu'elles soient semblables pour le lieu et le mode de formation et l'émission, une différence d'audition produite par la combinaison : *k*,

c, etc. — *kh*, *ch*, etc.; *d*, *j*, etc. — *dh*, *jh*, etc.; *n'*, *ñ*, *etc.* » Plus haut, Uvaṭa avait réuni les lettres en mots composés; ici il les laisse séparées.

3° Différence d'organe ou de lieu de formation (*sthâna*) : तुल्यप्रयत्नानुप्रदानानामपि स्थानकृतः श्रुतिविशेषः । अ ऋ इ उ । क च ट त प । य र ल व । ह श ष स । « Pour les lettres semblables par le mode de formation et l'émission, il y a une différence d'audition produite par l'organe : ainsi les voyelles *a*, *ṛi*, *i*, *u*; [les *sparças* forts] *k*, *c*, etc.; [les semi-voyelles] *y*, *r*, *l*, *v*; [les *ûshmas*] *h*, *ç*, *sh*, *s*. » L'*a* est guttural; le *ṛi*, lingual; l'*i*, palatal; l'*u*, labial, etc. (voy. le chap. I).

4° Différence du mode de formation (*karaṇa*) : तुल्यस्थानानुप्रदानानामपि । इकारजकारयकाराणां करणाकृतः श्रुतिविशेषः । « Pour les lettres *i*, *j*, *y*, [toutes trois palatales sonnantes, et par conséquent] semblables pour l'organe et le mode d'émission, il y a une différence d'audition produite par le mode de formation (l'une est voyelle, l'autre *sparça*, l'autre *antaḥsthâ* ou semi-voyelle).

5° Différence de quantité (*parimâṇa*) : तुल्यस्थानप्रयत्नानुप्रदानयोरपि समानाक्षरयोः परिमाणाकृतः श्रुतिविशेषः । यथा अ आ । ऋ ॠ । इ ई । उ ऊ इति । « Pour les lettres [voyelles] semblables, pareilles pour l'organe, le mode de formation et l'émission, il y a une différence d'audition produite par la quantité. Ainsi *a-â*; *ṛi-ṛî*; *i-î*; *u-û*. »

L'exposition de cette théorie est résumée par un *çloka* अपि च श्लोकः :

अनुप्रदानात्संसर्गात्स्थानात्करणविभ्रमात् ।
जायते वर्णविशेषं परिमाणाच्च पंचमात् ॥.

M. Weber a traduit le sûtra 13 dans son *Vâjas. Prâtiçâkhya*, I, 9. D'après la scolie de cet axiome, combinée avec celle de plusieurs des sûtras suivants (voy. les notes des sûtras 19 et 21), j'ai donné un sens différent du sien au mot *guṇa*, qu'il

rend par « facteur » (« coefficient »). C'est une différence insignifiante au fond. Les facteurs sont les qualités diverses qui constituent la nature de la lettre.

IV. Sûtra 14. एके... — Dans le manuscrit de Paris, il y a अकार्यान्, au lieu de न कार्यान्, que donnent tous les autres manuscrits. — Commentaire : एके आचार्या अकारादीन्वर्णान् शाश्वतिकान्नित्यान्न कार्यान्न कर्तव्यान्मन्यंते. Ce sûtra n'est vraisemblablement qu'une sorte de résumé du sûtra 13, en même temps qu'une transition pour passer à ce qui va être dit du *saṁsarga*. Nous avons vu, dans les premiers axiomes de ce *paṭala*, des caractères généraux et communs attribués aux diverses catégories de lettres; le sûtra 13 et les sûtras qui vont suivre établissent des différences dans une même catégorie. — A ne prendre que le sens littéral des mots, on pourrait encore leur faire signifier qu'aux yeux de certains maîtres les lettres n'ont pas une prononciation toujours absolument identique, mais qu'elles se nuancent et se modifient, ce qui est vrai, selon les circonstances, par exemple selon les lettres avec lesquelles elles se combinent, leur rôle d'initiales ou de finales, l'accentuation. Enfin l'axiome pourrait aussi avoir pour objet de constater les différences individuelles de prononciation qui nécessairement se remarquent même entre gens qui prononcent correctement. — Voyez dans la note du sûtra 18 une phrase du commentaire qui paraît confirmer le sens que nous avons donné comme le plus vraisemblable.

V. Sûtras 15-17. आङः... — सोष्मतां... — घोषिणां... — Commentaire : घोषवत्स्वकारः स्वस्थानादागत्य घोषवत्त्वं ज्ञनयतीति । तथा त एवाचार्या अनुनासिकानां वर्णानामनुस्वारं नासिक्यं घोषमाङः । किमुक्तं भवति । अनुस्वारः स्वस्थानादागत्य घोषवत्त्वं (lis. नासिक्यं घोषं) ज्ञनयतीति । ङ ञ ण न म इति ।. « [Certains maîtres disent que,] dans les [consonnes] sonnantes, la lettre *a*, venant

de sa place, produit la qualité de sonnante. Les mêmes maîtres disent que l'*anusvâra* produit le son nasal des nasales. — Qu'est-ce que cela veut dire? ..... » Il répète l'idée dans les termes employés pour la lettre *a*, et cite les nasales. — Pour le sûtra 16, Uvaṭa reprend les termes du texte, en se contentant de remplacer सोष्मता par सोष्मत्वं; puis, pour expliquer ऊष्मणा सस्थानेन, il ajoute : खकारस्य ष्क इत्येतेन । छकारस्य श्च इत्येतेन । ठकारस्य ष इत्येतेन । [थकारस्य स इत्येतेन] । फकारस्य ष्प इत्येतेन ।. « L'aspiration de *kh* est produite par *shk*; de *ch*, par *ç*; de *ṭh*, par *sh*; de *th*, par *s* (j'ai ajouté l'aspirée dentale, c'est évidemment une lacune de mon manuscrit[1]); de *ph*, par *shp*. » — La glose du sûtra 17 n'ajoute au texte que हकारेण. Nous avons vu au chapitre I, 2, que le *h* était le seul *ûshma* sonnant. — Au sujet de *shk* et *shp*, représentations des *ûshmans* du premier et du cinquième ordre, conf. *Vâjas. Prâtiçâkhya*, I, 51.

Cette théorie du *saṁsarga* est curieuse, et ne manque pas, au moins dans certaines parties, d'un fond de vérité. Les sonnantes, et, parmi elles, les *antaḥsthâs*, sont moins éloignées que les sourdes de la nature de la voyelle: on comprend que ce soit par une combinaison avec la voyelle par excellence *a*, qu'on ait cherché à expliquer cette analogie de nature, quelque faible qu'elle soit pour certaines des sonnantes. — L'*anusvâra*, qui est une nasale commune, tenant le milieu entre la consonne et la voyelle, se prête aisément par cela même à une fusion, et, en la combinant avec l'articulation propre à chaque organe, on rend bien compte de la nature des nasales des divers ordres. — Il est très-naturel de considérer l'aspiration simple *h* comme un des éléments des aspirées, et, surtout en sa qualité de sonnante, des aspirées sonnantes. Quant aux combinaisons que le texte, tel qu'Uvaṭa l'explique, suppose pour les aspirées sourdes, elles tiennent sans doute à certains modes

[1] Cette lacune est en effet comblée dans le numéro 394 de Berlin; mais, au lieu de स, il donne ष्क, qu'une autre main a corrigé en श्च.

de prononciation locale et particulièrement dure. Certaines façons de prononcer le *th* anglais peuvent servir à faire comprendre le passage de l'aspirée à la sifflante (cf. ch. XIV, 12).

VI. Sûtra 18. अत्र... — Le commentaire reprend les mots du texte, en ayant soin d'expliquer अत्र par सोष्मसु घोषवत्सु च; puis il ajoute l'observation suivante : यदुक्तमकारो घोषवतां घोषवत्त्वं जनयतीति । अनुस्वारो ऽनुनासिकानामिति । सोष्मणां चोष्मा सोष्मत्वमिति । तत्र स्पष्टं लक्ष्यते । कस्मात् । एवमुच्यमाने सति वर्णानामनित्यत्वं प्रसज्येत । नित्याश्च वर्णाः कूटस्थाश्चाविचालिनः । « Ce qui est dit [plus haut], que l'*a* produit la qualité de sonnante des sonnantes, etc. n'est point déterminé avec évidence [c'est-à-dire de manière à paraître vrai]. — Pourquoi ? — C'est que l'on inférerait de ces paroles la nature non absolue des lettres. Or les lettres sont de nature absolue, constante, invariable. »

VI. Sûtra 19. शीघ्रतरं... — Après la glose, qui n'est guère que la reprise des mots du texte, le scoliaste explique ainsi le sûtra : सर्वेषु वर्णेषु स्थानकरणानुप्रदानानि त्रयो गुणाः समानाः। सोष्मसूष्मा गुणो ऽधिकः । अत्र गुणाबहुत्वान्मात्राकालेन शैघ्र्यादृतेन न शक्यमुच्चारयितुमिति । « Pour toutes les lettres, le lieu [de formation], le mode [de prononciation] et l'émission, sont les trois qualités communes. Dans les aspirées, il y a une qualité, un élément de plus, l'aspiration. Vu cette multiplicité d'éléments, il est impossible, sans rapidité [sans accélération], de les prononcer avec la durée de mesure, la quantité [voulue]. »

Suit une citation : षट्कारेण (à la marge, d'une autre main, dans le manuscrit de Paris, un ॠ à la place du ॡ) अप्युक्तं । प्रथमद्वितीयाः प्रवासानुप्रदाना अघोषाः । एके अल्पप्राणाः । अपरे महाप्रा-

णाः । तृतीयचतुर्था नादानुप्रदाना घोषवंतः । एके अल्पप्राणाः । अपरे महाप्राणा इति सोष्मसु महाप्राणां विद्धदेतमेवार्थमाह ।. « Il a été dit aussi par le *Padakâra* (voy. un emploi, sans doute analogue, de ce mot dans les *Vorles.* de M. Weber, p. 88) : les premières et les secondes (les fortes et leurs aspirées), émises avec expiration, sont sourdes; les autres ont le souffle petit (plus faible et plus lent); les autres ont le souffle grand (plus fort et plus rapide). Les troisièmes et les quatrièmes (les douces et leurs aspirées), émises avec son, sont sonnantes; les unes ont le souffle petit, les autres ont le souffle grand. En établissant, ajoute Uvaṭa, que pour les aspirées le souffle est grand, il dit exactement la même chose [que notre sûtra.] »

VI. Sûtra 20. रक्तः... — Le manuscrit de Paris, ainsi que ceux de Berlin, et celui de M. Whitney, ont रक्तो वचनो en deux mots. Vu le genre ordinaire de वचन (neutre वचनं), on serait tenté de faire de ces deux termes un composé रक्तवचनो, en sous-entendant वर्णः : Le scoliaste applique ce sûtra à l'*anunâsika* proprement dit, comme le montrent les exemples qu'il cite à l'appui et que nous avons déjà vus aux chapitres II et IV. On peut objecter, dit-il, que c'est une répétition du sûtra 36 du chapitre I, 7. — Non; car ici il ne s'agit pas de faire connaître le nom de cette lettre, mais d'établir une chose qui n'a pas été dite dans l'autre axiome : à savoir que ce son est produit par la bouche et le nez : न हि संज्ञा क्रियते । किं तर्हि । तत्रानुक्तं मुखनासिकावचनत्वमिह रक्तस्य विधीयते ।.

VI. Sûtra 21. एतत्... — Le commentateur nous avertit que cette mention s'applique aux six premiers *çlokas* du chapitre, à partir de वायुः प्राणः, puis il énumère ainsi toutes les qualités propres des lettres : एतावंतो वर्णात्मगुणाः । प्रवासता ना-

दता उभयता । स्पृष्टता दुःस्पृष्टता अस्पृष्टता । कंठविलस्य विवृतता संवृतता । अघोषता घोषता । सोष्मता । अनुनासिकतेति ।.

VII. Sûtra 22. नपुंसकं... — Ce sûtra signifie simplement qu'aux cas du pluriel en *si* ou *shi*, les noms neutres dont le thème se termine par un *ûshma* prennent un *anusvâra* et allongent la voyelle devant la désinence. — Le manuscrit de Paris, aussi bien que les n°s 394 et 595 de Berlin, ont शिष्यंतेषु, mais dans le commentaire il y a सि, au lieu de शि [1]. Dans le manuscrit de Paris, il y a une autre faute, अनुस्वासि, pour अनुस्वारो : c'est simplement un trait de trop, joignant र् à ो. — La glose reproduit les mots du texte avec quelques synonymes, et ajoute que cet *anusvâra* est produit, au milieu du mot, par le *n* propre au neutre : नकारजन्य : पदमध्ये.

Exemples : भासांसि वस्ते सूर्यो न शुक्रः (*Rig-Véda*, VI, iv, 3); चक्षूंषीव सूर्ये सं चरंति (V, i, 4); आ दैव्यां वृणीमहे ऽवांसि (VII, xcvii, 2); व्य ऐर्य इंद्र तनुहि अवांसि (X, cxvi, 6); तपूंषि तस्मै वृजिनानि संतु (VI, lii, 2); वपूंषि जाता मिथुना संचेते (III, xxxix, 3); आ यस्मिन्मना हवींषि (X, vi, 3).

A la suite de ces citations, le scoliaste se demande pourquoi l'auteur entre dans ces détails relatifs à l'*anusvâra*, qui semblent étrangers à l'objet du *Prâtiçâkhya* : किमर्थमनुस्वारस्य दीर्घपूर्वस्य पदमध्ये वर्तमानस्य बहुभिः श्लोकैर्लक्षणं क्रियते । ननु पाठादेव सिद्धं । यथान्येषां वर्णानां पाठात्सिद्धं । « Pourquoi cette détermination de l'*anusvâra*, précédé d'une longue se trouvant au milieu d'un mot, est-elle faite en plusieurs *çlokas?* Cela est connu par la lecture même, de même que pour les autres lettres. » Cette objection est fondée sur une exacte intelligence de la

[1] Le manuscrit de M. Whitney a सिष्यंतेषु.

nature du *Prâtiçâkhya*, qui, en effet, ne traite ni de la formation des mots, ni de leur flexion, mais, les prenant tout formés et tout infléchis, ne s'occupe que de leur combinaison entre eux et de leur lecture. — सत्यं « cela est vrai, » dit Uvaṭa; mais c'est pour remédier à la difficulté d'apprendre et de retenir de certaines gens (*ou* à la mauvaise tradition, au mauvais enseignement), que la détermination de plusieurs lettres est faite dans ces deux *paṭalas* relatifs à la prononciation : किं तु दुरामनानिवृत्त्यर्थमनयोः शिक्षापटलयोर्बहूनां वर्णानां लक्षणं क्रियते. Il cite, à ce sujet, diverses règles d'orthographe, ou plutôt de bonne prononciation, contenues dans les deux *paṭalas*. — « Mais comment, d'où, ajoute-t-il, infère-t-on ce mauvais usage? कथं पुनर्दुरामनायप्रसंगः (peut-être faut-il lire, de même plus haut, आमनाय, pour आमनान[1]). — C'est qu'il y a des gens qui n'habitent pas les lieux saints (ou mieux, qui ne sont pas versés dans la science sacrée), indolents, ne connaissant ni les qualités, ni les défauts [de la lecture], faisant lire une chose pour une autre (ce sens paraîtrait préférable, pour la suite des idées, à celui qui s'offre tout d'abord d' « enseignant mutuellement, se faisant lire les uns, les autres »), et produisant l'altération de toutes les lettres. C'est pour remédier aux défauts de ceux-là que ceci est entrepris par le maître, dans l'intérêt des disciples. संति कृतीर्थोषिता अलसा अगुणाद्दोषज्ञा अन्योन्याध्यापकाः सर्ववर्णान्यत्वज्ञनयितारस्तद्दोषनिवृत्त्यर्थमाचार्येण शिष्यहितार्थमिदमारब्धं. Suivent des exemples de prononciation vicieuse de l'*anusvâra* : अनुस्वारस्य तावत्स्थाने ककारं ज्ञनयंति । तस्मात् ककारात्परं ककारमंतः पातं । ककारात्परं षकारमपरे ज्ञनयंति । हवोंषि । सर्पोषि । भासांसि । अवांसि । इत्येवं । तन्निवृत्त्यर्थमनुस्वारलक्षणं क्रियते । « Ainsi à la place de l'*anusvâra*, ils produisent un *n'* [du premier ordre]; à la suite de ce *n'*, un *k*, comme lettre intercalée (cf. chap. IV, 7); d'autres, après ce *k*, produisent un *sh* (même dans les

[1] Le n° 394 de Berlin a दुरामनान dans les deux endroits.

mots qui ont un s). Exemples : *havîm̃shi* (*havîn'kshi*), *sarpîm̃shi* (*sarpîn'kshi*), *bhâsâm̃si* (*bhâsân'kshi*), *avâm̃si* (*avân'kshi*). C'est pour mettre un terme à ce vice de prononciation que la règle de l'*anusvâra* est ici donnée. »

Autre objection : il a été déjà établi au chapitre IV, 5, que devant le *r* et les *ûshmas*, le *m* se change en *anusvâra*. — C'est vrai; mais cette règle ne s'appliquait qu'à la fin des mots, et bien que l'*anusvâra*, au milieu d'un mot, soit sujet à la même altération qu'à la fin (et il cite deux exemples d'*anusvâra* final, I, LXIII, 6, et X, LIV, 1), ce nouveau sûtra est nécessaire pour faire connaître cet *anusvâra* intérieur.

Mais enfin pourquoi ne parler que de l'*anusvâra* précédé d'une longue? L'*anusvâra* précédé d'une brève est aussi vicieusement changé en *n'* (उभयत्रापि हि उकारश्रवणं तुल्यं), par exemple dans : अयं सो अग्निः (VII, 1, 16); आ विंशत्या त्रिंशता (II, XVIII, 5); अंसेषु वः (V, LIV, 11). — On répond à cette dernière objection que l'altération de l'*anusvâra* en *n'* est moins manifeste, moins sensible, après une brève qu'après une longue : तत्र तावदार्ष्यथा दीर्घपूर्वस्य व्यक्ता उकारश्रुतिर्न तथा ह्रस्वपूर्वस्य.

Cette espèce de préface à la section de l'*anusvâra* précédé d'une longue se termine par une dernière raison, qui est probablement la meilleure de toutes : अपर आहुरनुस्वारस्योपधां ह्रस्वां केचिद्वाचयंत इव पठंति । तन्निवृत्त्यर्थं दीर्घपूर्वः परिगृह्यते । एतावानृक्त्वनुस्वारो दीर्घादित्येवमंतः । « D'autres disent que quelques personnes lisent, comme l'allongeant, la brève qui précède l'*anusvâra*, et que c'est pour corriger ce défaut que tous les cas où l'*anusvâra* est précédé d'une longue sont ici énumérés, énumération qui finit à ces mots : *etâvân*, etc. (voy. *çl.* 10). »

J'ai insisté sur le commentaire de cet axiome, et j'ai cité et traduit presque en entier le texte d'Uvaṭa, parce que tous les faits relatifs à la prononciation, bonne ou mauvaise, sont curieux à connaître, et que ces détails sur l'altération de

l'*anusvâra* sont une sorte de supplément au chapitre XIV, qui traite des vices de la prononciation.

VIII. Sûtra 23. स:... — अनाम्युपध: = अवर्णोपध: « Ayant devant lui un *a*. » — तथा signifie दीर्घपूर्व: — Il va sans dire que le *y* ou le *v* précèdent la voyelle *â* que suit l'*anusvâra* : यकारो वा वकारो वा यदि तस्माद्वर्णात्पूर्वो भवति.

Exemples : 1°... *saḥ* : साह्वांसो दस्युं (*Rig-Véda*, IX, XLI, 2);

2°... *sâ* : शुश्रुवांसा चित् (VII, LXX, 5);

3°... *sau* : विद्वांसाविदुं:, dans le *pada* विद्वांसौ । इत् । (I, CXX, 2);

4°... *sam* : श्रेयांसं दक्षं मनसा (X, XXXI, 2); वावृध्वांसं चित् (VIII, LXXXVII, 8).

Contre-exemple montrant que la règle ne s'applique pas après *y*, *v*, substitués à *i*, *u*, par l'effet du *sandhi* : यो व्यंसं, dans le *pada* वि ऽ अंसं । (I, CI, 2).

IX. Sûtras 24 et 25. जिघांसन्... — न... — Exemples : 1° *jighâṁsan* : दुहं जिघांसन्धुरसं (*Rig-Véda*, IV, XXIII, 7); यत्स्तोतारं जिघांससि सखायं (VII, LXXXVI, 4);

2° *pâṁsure* : समूळ्हमस्य पांसुरे (I, XXII, 17);

3° *mâṁsaṁ* : मांसमेकं: पिशति सूनयाभृतं (I, CLXI, 10); ये चार्वतो मांसभिक्षामुपासते (I, CLXII, 12);

4° *pumâṁsaṁ* : पुमांसं पुत्रमा धेहि;

5° *pauṁsyaṁ* : स्तुषे तदस्य पौंस्यं (VIII, LII, 3); चकृषे तानि पौंस्यां (VIII, LII, 7).

Contre-exemple montrant que la règle ne s'applique pas à

l'avant-dernier de ces thèmes, aux formes où il n'a pas de *m*: पुंस : पुत्राँ उत (I, CLXII, 22).

X. SÛTRAS 26-29. प्रश्लिष्टात्... — मांश्रत्वे.... — एतावान्... — इतरथा... — Avant les deux *sandhis* dont parle le sûtra 26, l'*anusvâra* se trouve le plus souvent précédé d'une brève dans le *pada;* mais, le *sandhi* fait, il a devant lui une longue dans la *saṁhitâ :* पदे ह्रस्वपूर्वः सन्संहितायां दीर्घपूर्वो भवति. — प्रश्लिष्टात् est traduit par le synonyme ordinaire एकीभावात्.

Exemples, 1° après une contraction : या भूतांशः, dans le *pada* भूत ऽअंशः (*Rig-Véda,* X, CVI, 11);

2° Après le retranchement d'un *a* initial : भरेष्विंद्रं सुहवं हवानहं ऽहोमुचं (X, LXIII, 9). Le mot *longue,* comme l'on voit, comprend ici les diphthongues, aussi bien que les longues semblables.

3° Dans *mâṁçcatve* (cf. chap. IV, 35) : मांश्रत्वे वा पृशने वा वधत्रे (IX, XCVII, 54; cf 52);

4° Dans *ayâṁsaṁ :* अयांसमग्ने सुक्षितिं (II, XXXV, 15).

On critique, nous dit Uvaṭa, la mention de *mâṁçcatve* et de *ayâṁsaṁ.* Pour *mâṁçcatve,* c'est un *anunâsika* proprement dit, et non un *anusvâra* que prescrit la règle du chapitre IV, 35 : माँश्रत्वे इति नायमनुस्वारः। किं तर्हि आदिस्वरश्चोत्तरेषां पदे ऽपि (IV, 35) इति अनुनासिकस्वरः (ou mieux, comme au ch. IV, अनुनासिकः स्वरः?) ।. — A cela le scoliaste répond que, dans un autre *çâkha,* on lit *mâṁçcatve* avec l'*anusvâra*, et que c'est là ce que nous montre le présent sûtra : शाखांतरे किल मांश्रत्वे इति सानुस्वारं पठंति तत्प्रदर्श्यते [1]. — Mais alors, ajoute-t-on, il faudrait

[1] Il faut remplacer dans les trois exemples du chapitre IV, 35, l'*anusvâra* par l'*anunâsika*. J'ai eu tort de me conformer, en suivant nos manuscrits du Véda, à l'orthographe mentionnée au chap. XIII. (Cf. ch. XIV, 11.)

également parler ici de *mâmspacanyâḥ*, qui se trouve de même au chapitre IV, 35. — Ce serait inutile, parce que ce mot a le même thème, la même partie initiale que *mâmsam*, et se trouve compris par conséquent dans le sûtra 24 : मांसप्रवादत्वात्सिद्धं.

Pour *ayâmsam*, il est compris dans les mots en *sam* dont parle le sûtra 23. Uvaṭa ne trouve point de réponse à cette objection, et avoue que la raison de la mention spéciale de cette exception est à chercher : अयांसमित्येतस्य निपातप्रयोजनं मृग्यं [1].

Dans le sûtra 29, इतरथा est expliqué par ऊकारदीर्घपूर्वाद्विषयादन्यत्र, « en dehors de cette sphère d'*anusvâras* précédés d'une longue, « c'est-à-dire des cas mentionnés dans cette section. Pour achever de préciser la règle, Uvaṭa fait observer qu'il ne s'agit que de l'*anusvâra* dont il est parlé au chapitre IV, 5, de celui qui est suivi d'un *r* ou d'un *âshma* : रेफोष्मपरः. — Il va sans dire que इतरः signifie ह्रस्वपूर्वः, « précédé d'une brève. » Tout autre *anusvâra* intérieur est précédé d'une voyelle brève. Ainsi अंहः (*Rig-Véda*, I, XLII, 1), विंशत्या (II, XVIII, 5), अंसेषु (V, LIV, 11). Ce qui a été dit des accents (au chapitre III, 18), il faut l'appliquer aux *âshmas* nasaux : on doit les prononcer de façon à ne pas les confondre les uns avec les autres.

XI. Sûtra 30. समापद्यानि... — Commentaire : अनिंगयन् = अवग्रहमकुर्वन्. – विक्रमं कुर्यात् = उपाचारमपनीय विसर्जनीयमेषु कुर्यात्, « ôtant l'*upâcâra* (voy. chap. IV, 14), qu'il mette dans ces [formes] le *visarga*. » Nous avons vu विक्रम, dans le

[1] A मृग्यं mon manuscrit, ainsi que celui de Berlin, ajoute उदाहरणं. C'est une addition qu'on s'explique aisément par la liaison habituelle des deux mots.

sens de *visarga*, au chap. VI, 1, et au chap. XI, 22. — Pour अनिंगयन्, voyez la note du chapitre I, 25. — Nous verrons, au sûtra suivant, l'explication de समापाद्य, qui ne diffère que par le premier préfixe du *vyâpanna-(sandhi)*, défini au ch. IV, 11.

Exemples : 1° *râdhaḥ :* त्वं हि राधस्पते, dans le *pada*, sans apostrophe, राधः पते (*Rig-Véda*, VIII, L, 14);

2° *rathaḥ :* एष ते देव नेता रथस्पतिः, dans le *pada* रथः पतिः (V, L, 5);

3° *gnâḥ :* नराशंसो ग्नास्पतिर्नो अव्याः, dans le *pada* ग्नाः पतिः (II, XXXVIII, 10);

4° *divaḥ :* दिवस्पृथिव्योरव आ वृणीमहे, dans le *pada* दिवः पृथिव्योः (X, XXXV, 2);

5° *jâḥ :* सं ज्ञास्पत्यं, dans le *pada* ज्ञाः पत्यं (V, XXVIII, 3);

6° *ṛitaḥ :* तवं वायवृतस्पते, dans le *pada* ऋतः पते (VIII, XXVI, 21);

7° *añjaḥpâḥ :* यामंञ्जस्पा इव, dans le *pada* अंञ्जाः पाः ऽइव, l'apostrophe après *añjaḥpâḥ* (X, XCIV, 13);

8° *duḥpra :* दुष्प्राव्यो ऽवहंतेदवांचः, dans le *pada* दुः प्र ऽअव्यः (IV, XXV, 6).

Contre-exemple montrant que la règle ne s'applique à ces deux derniers mots que lorsqu'ils sont premiers termes d'un composé : इमंमंञ्जस्पामुभयें, dans le *pada* अंञ्जः ऽपां (X, XCII, 2). Le commentateur ajoute : अत्रावगृह्यत्वान्मात्राकालो भवति (voy. chap. I, 6).

Dans ces diverses formes, évidemment composées, comme le constate notre sûtra, et que le *pada* traite en mots simples, le changement du *visarya* en sifflante a lieu en vertu du chapitre IV, 14, qui prescrit de faire toujours l'*upâcâra* devant *k* et *p*, dans l'intérieur d'un mot.

XII. Sûtra 31. समापाद्यं... — Le commentaire ne fait

que retourner les mots du texte. Puis, après la glose, il cite des exemples de ces diverses modifications phoniques, que nous avons déjà vus ailleurs (*Rig-Véda*, I, CXXXVII, 1; X, CLV, 3; III, XXXI, 20; VIII, L, 14). — Pour le *sâmavaça*, voyez chap. VII, 1, et I, 15.

On peut conclure du seul fait rapporté ici combien la terminologie grammaticale de ces trois anciens maîtres était loin de la précision qu'a déjà celle du *Prâtiçâkhya* : ils désignaient par ce seul mot, signifiant : « chose à finir, à parfaire, à faire, » des modifications très-diverses.

XIII. SÛTRAS 32 et 33. ह्रस्वां... — दीर्घपूर्वं... — Le commentaire explique « incomplète d'une *svarabhakti* » par la glose suivante : पादमात्रया अर्धपादमात्रया वा न्यूनां, « inférieur à sa quantité normale, soit d'un quart, soit d'un demi-quart de mesure. » La *svarabhakti* est prise ici simplement comme mesure; nous avons vu, au chapitre I, 7, qu'il y en avait deux espèces, l'une d'un demi-temps, l'autre d'un quart de temps. — तावता, sous-entendu कालेन. — तदूनं = तावता कालेन न्यूनं.

Exemples propres à expliquer cette règle de prononciation : त्वं राजेंद्र ये च देवाः (*Rig-Véda*, I, CLXXIV, 1); त्वं ह नु त्यत् (VI, XVIII, 3); गवां शता; तां सु ते कीर्तिं (X, LIV, 1).

Le scoliaste ajoute qu'ici, c'est-à-dire dans l'école de Çaunaka, on ne distingue pas, en prononçant un *anusvâra* combiné avec une voyelle, de quelle quantité s'accroît soit l'*upadhâ* (la voyelle précédente), soit ce qui n'est pas l'*upadhâ* (c'est-à-dire l'*anusvâra*) : यावता कालेनोपधयानुपधया वा वृद्धिर्भवति तावानिह न विज्ञायते. C'est donc dans un autre *çâkha* que doit se faire cette addition : तस्माच्छाखांतरे आगमः कर्तव्यः. — On comprend à la rigueur, par la nature liquide de la nasale, qui se prête au prolongement et à l'abréviation du son, cette subtile décomposition, en deux éléments, de la quantité des voyelles nasalisées; mais on comprend encore mieux

que des grammairiens plus sensés n'aient pas voulu pousser l'analyse aussi loin.

XIV. Sûtras 34 et 35. रेफः... — तस्य... — Dans le manuscrit de Paris, il y a वार्थे; mais d'après la scolie j'ai écrit चार्थे, qui est aussi la leçon des manuscrits de Berlin et de celui de M. Whitney. — Pour le *sandhi* de *au* et de *ḷi*, j'ai suivi mon manuscript, qui change कल्पयतौ en कल्पयता; les autres manuscrits font le *bhugna-sandhi* (voy. chap. II, 11).... तावृकारः. — Voici l'interprétation d'Uvaṭa. Je ne la traduis point, parce qu'elle se trouve expliquée par les additions de la traduction même du texte, sûtra 34 : ऋकारे रेफो विद्यते । परस्य च ॠकारस्य (il y a ॠकारस्य dans mon manuscrit; mais le sens me paraît rendre cette correction tout à fait nécessaire) च पूर्वे ऽर्धे रेफो विद्यते । ह्रसीयांस्तु रेफः । तस्मादृकाररेफादल्पतरः । न वा ह्रसीयान् । सम एव । मध्ये सः । स रेफः तस्य ऋवर्णस्य मध्ये द्रष्टव्यः । नादौ नांते । ऋ ॠ ।. — Sûtra 35 : तस्य ऋवर्णस्थस्य रेफस्य (« de ce *r* qui se trouve dans le *ṛi* ») लकारभावे । यदा स रेफो लकारमापद्यते । तदा लृकारो भवति स्वरसंज्ञश्च भवति । कल्पयतावेव धातौ नान्यत्र ।. Exemples: तेन चाकॢप्र ऋषयो मनुष्याः । चाकॢप्रे तेन ऋषयो मनुष्याः (*Rig-Véda*, X, cxxx, 5 et 6).

Le scoliaste a déjà dit que ce *ḷi* a nom voyelle. Pour en mieux déterminer encore la nature, il ajoute que le *k* qui le précède ne se redouble pas en vertu du *varṇakrama* (ch. VI, 1), parce que, n'étant pas suivi d'une consonne, mais d'une voyelle, il n'est pas l'initiale d'un groupe; le *p* au contraire suivi d'un *r* consonne, se redouble : यत्र स्वरात्ककारस्य द्विर्वचनं न भवति । असंयोगादित्वात । पकारस्य च भवति ।.

Ces sûtras sont curieux. Ils nous montrent qu'aux yeux des Indiens eux-mêmes, bien qu'ils traitent le *ṛi* et le *ḷi* comme des voyelles, ces deux lettres renferment une articu-

lation, très-rapide il est vrai, puisqu'elle est au milieu de la lettre et par conséquent précédée et suivie d'un élément voyelle, mais qui toutefois fait participer ces sons de la nature des consonnes.

Le second sûtra nous fait voir que les grammairiens avaient dès lors le sentiment de l'étroite affinité des deux liquides *r* et *l*, et, par suite, des deux voyelles *ṛi* et *ḷi*. — L'articulation plus rapide que doit avoir, selon certains maîtres, le *r* contenu dans le *ṛî* long, est un fait analogue à celui qui est indiqué dans le *çloka* précédent, au sujet de l'*anusvâra*. Dans l'un et dans l'autre cas, ceux qui établissent cette théorie sont d'avis que la partie voyelle, quand elle est longue, empiète, dans la prononciation de ces sortes de combinaisons, sur la durée de l'articulation, c'est-à-dire de la partie consonne.

XV. Sûtra 36. अनंतस्यं.... — Commentaire : यो ऽसौ पुरस्तादविशेषेणानुक्रांतो ऽनुस्वारः । एतावानृच्चनुस्वारो दीर्घादिति (*çloka* 10) । तमनुस्वारमनंतस्यं पदमध्ये वर्तमानमाङ्गाचार्यः ।. « Mais pourquoi cette addition? » se demande Uvaṭa. « C'est qu'on pourrait inférer de ce qui a été dit de l'*anusvâra* précédé d'une longue au milieu d'un mot que c'est un *niyama* [une règle qui exclut tout autre *anusvâra* précédé d'une longue que cet *anusvâra* intérieur]. C'est pour empêcher cela qu'on a ajouté ce sûtra [qui montre que cet *anusvâra* intérieur n'est qu'une espèce]; car il y a aussi des *anusvâras* après des longues à la fin des mots. » एतावानृच्चनुस्वारो दीर्घादित्युक्ते नियमविधिः प्रसज्यते । तन्निवृत्त्यर्थमुच्यते । संति ह्यन्ये ऽपि दीर्घात्पदांताः ।. Exemples d'*anusvâra* final : त्वां हि (*Rig-Véda*, VI, IV, 7); त्वां राजानं; तां सु ते कीर्त्तिं (X, LIV, 1).

XV. Sûtra 37. व्याडिः... — Commentaire : व्याडिराचार्यः सर्वमनुस्वारं नासिकास्थानं मुखनासिकास्थानं वा मन्यते ।. Cette

glose, que j'ai insérée dans ma traduction, revient à dire que, selon Vyâḷi, tout *anusvâra* pouvait se prononcer du nez, comme l'*anusvâra* proprement dit, ou à la fois de la bouche et du nez, comme l'*anunâsika*. Exemples : त्वं राजेंद्र (*Rig-Véda*, I, CLXXIV, 1); त्वां राजानं; अंसेषु वः (V, LIV, 11); हवींषि (X, VI, 3); ou त्वँ राजेंद्र; त्वाँ राजानं; अँसेषु वः; हवँींषि. (L'*anunâsika* paraît avoir été marqué par une autre main sur la répétition des exemples.) Pour plus de clarté, Uvaṭa ajoute : पूर्वाणि नासिक्यपक्षे । उत्तराणि त्वानुनासिक्यपक्षे, « les premiers [exemples], dans le cas [où l'on donnerait à l'*anusvâra* la valeur] de nasale [, à savoir de simple *anusvâra* ordinaire]; les suivants, dans le cas [où on lui donnerait celle] d'*anunâsika*. » « Mais la nature nasale de l'*anusvâra* a déjà été dite (chap. I, 10). — Elle est redite ici, parce qu'on veut nous dire, [d'après Vyâḷi,] sa nature d'*anunâsika* (ayant pour organes la bouche et le nez). » अनुस्वारस्य पूर्वोक्तमपि नासिकास्थानं मुखनासिकास्थानविवक्षया पुनरुच्यते.

XV. Sûtra 38. संध्यानि... — Commentaire : संध्यानि = संधितव्यानि (« à combiner par le *sandhi* ») संधिज्ञानि वा (nous avons déjà vu plusieurs fois l'adjectif संध्य dans ce dernier sens, et c'est celui que nous avons adopté). — Pour संध्यक्षराणि, voyez chapitre I, 1. — « Ces lettres, ajoute le scoliaste, ne sont pas, comme les autres, nées d'elles-mêmes (et par suite simples) » यथान्याक्षराणि स्वयमुत्पन्नानि न तथेमानि. — Appliqué à *e*, *ai*, द्विस्थानता signifie कंठतालुस्थानता; et à *o*, *au*, कंठोष्ठस्थानता (voy. chap. I, 8, 9 et 10).

XVI. Sûtra 39. संध्येषु... — Le commentaire supplée les ellipses : संध्येषु संध्यक्षरेषु सर्वेषु अकारः पूर्वमर्धं भवति । इकार उत्त-

र्मर्धं प्रथमतृतीययोर्भवति । युजोर्द्वितीयचतुर्थयोरुकार उत्तरमर्धं भवति । अ इ ए । अ उ ओ । आ ई ऐ । आ ऊ औ ।. Pour la division des diphthongues en impaires (1res et 3mes) et paires (2mes et 4mes), voyez l'alphabet qui précède le chapitre I. — Les mots इकार: et उकार: désigneraient, d'après l'analyse des diphthongues, telles que la donnent le manuscrit de Paris et celui de Berlin, les deux voyelles semblables : *i* et *î*, *u* et *û*, de même que अकार: désigne *a* et *â*; mais les sûtras 40 et 41, et les raisonnements qu'y applique Uvaṭa, nous obligent, ce me semble, à substituer dans la décomposition d'*ai* et d'*au*, les brèves *i* et *u* aux longues *î* et *û* (आ इ ऐ । आ उ औ).

« S'il en est ainsi, ajoute le scoliaste, quelle différence d'audition y aura-t-il entre *e* et *ai*, *o* et *au*? » C'est ce que vont nous apprendre les deux sûtras suivants.

XVI. Sûtra 40. मात्रा०... — Commentaire : अवरे =पूर्वे । ए ओ । – मात्रयोः समयोः क्षीरोदकवत्संसर्गान्न ज्ञायते कुत्रावर्णमात्रा कु वा इवर्णोवर्णयोरिति । « par le contact, la fusion des deux quantités égales, comme dans le cas de mélange de lait et d'eau, on ne distingue pas où est la quantité d'*a*, où celle d'*i* et d'*u*. » Pour mieux expliquer encore le duel अपृथक्श्रुती, il ajoute : ए ओ इत्येतयोरिवर्णोवर्णयोः पृथक्श्रवणं न विद्यते, « dans les lettres *e*, *o*, l'audition à part de la lettre *i* et de la lettre *u* n'a point lieu. » — Il dit ensuite qu'il y a une autre manière de construire et de comprendre ceci, अस्यैवापरायोजना ; c'est de lire पृथक् pour अपृथक्, et d'entendre, en ne changeant que le sens du dernier mot. « *e*, *o*, ont une audition distincte, un son différent de celui d'*ai* et *au*, » ऐऔकाराभ्यामेकारौकारौ पृथक् श्रूयेते. Mon manuscrit donne अपृथक् श्रूयेते ; mais c'est sans doute une faute[1]; au commencement de l'exposition de cette seconde opinion, il y a bien पृथक्श्रुती.

[1] Le manuscrit de Berlin a, en effet, पृथक् श्रूयेते.

XVI. Sûtra 41. ह्रस्वानुस्वार०... — Nous avons vu plus haut (*çloka* 13) que, selon certains maîtres, quand l'*anusvâra* est précédé d'une brève, cette brève perd un quart ou un huitième de sa quantité naturelle, et que l'*anusvâra* allonge la sienne d'autant. Si nous appliquons ceci aux diphthongues *ai*, *au*, le sûtra signifie que le premier élément, *a* (*â*), abrége sa quantité naturelle, tandis que le second *i*, *u*, allonge la sienne, dans la proportion qui vient d'être dite. C'est en effet là le sens du commentaire d'Uvata : ह्रस्वानुस्वारयोर्यो व्यतिषंगो ऽनुक्रांत : (suit la citation du sûtra 32) । तद्व्यतिषक्ते वेदितव्ये ऐ औ । किमुक्तं भवति । यथानुस्वार : पादमात्राधिक उपधा च तावता (dans le manuscrit तावती[1]) न्यूना । एवमिहापि द्रष्टव्यं । इवर्णोवर्णयोर्भूयसी मात्रा । अल्पीयसी अवर्णस्य ।. Il reprend la comparaison déjà employée au sûtra précédent : तस्य तयोर्वैषम्यान्न क्षीरोदकवत्संसर्गो भवति, « par suite de l'inégalité de mesure de cet [*a*] avec les deux [autres lettres, *i*, *u*], il n'y a point fusion parfaite, comme celle du lait et de l'eau. » तस्मात्तयोरवर्णस्य चेवर्णोवर्णयोश्च पृथक्श्रवणं भवति « donc il y a audition distincte de ces deux [éléments], d'une part d'*a*, et de l'autre d'*i* ou *u*. »

XVII. Sûtra 42. त्रीणि... — Le mot स्थानं a ici une autre application qu'au chapitre I et dans les sûtras et les gloses que nous venons de traduire. Il ne désigne pas tous les organes de la prononciation, mais seulement trois lieux d'où part le souffle, et qui sont, pour le ton bas, la poitrine ; pour le moyen, la gorge ; pour le haut, la tête (sans doute dans le sens où nous disons nous-mêmes en français « la voix de tête ») : तेषु मंद्रमुरसि वर्तते । मध्यमं कंठे वर्तते । उत्तमं शिरसि वर्तते ।. Ces *sthânas* sont aussi trois espèces de sons ou tons स्वरविशेषाणि. C'est sur le premier, le ton bas, de poitrine, qu'on

[1] Le mot manque dans le manuscrit de Berlin.

récite les prières au *savana* du matin मंद्रया वाचा प्रातःसवने प्रशंसेत् । उरसाधीयत इति ।; sur le moyen, celles du milieu du jour; sur le haut, celles du soir. Voyez le *Vâjas.-Prâtiçâkhya*, I, 10 et 30, et le *Çrauta sûtra* de Kâtyâyana (III, 1, 3-5; IX, 6, 16 suiv.), cité par M. Weber dans la note de I, 30. — M. Weber nous apprend, dans son introduction, page 79, que le *Taittirîya-Prâtiçâkhya* donne la même théorie des *yamas* que celle qui est exposée dans ces sûtras. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que यमः a ici, de même que स्थानं, un sens tout nouveau, et qui n'a aucun rapport avec celui où le mot a été pris dans les chapitres I et VI, et que nous lui verrons encore au chapitre XIV. Le nom de *jumeau* peut s'expliquer par ce fait, que les trois échelles et leurs degrés se correspondent. Ce sont les mêmes notes sur trois tons divers. — Le mot सप्तयमानि ne peut se construire dans la phrase qu'avec le sens de composé possessif, et c'est bien celui que lui donne l'analyse du scoliaste : सप्त यमा येषु स्थानेषु तानि सप्तयमानि.

XVII. Sûtra 43. अनंतरः... — Commentaire : अत्रैषु स्थानेषु अनंतरो ऽव्यवहितो (« n'étant séparé par aucun degré intermédiaire ») यमो ऽविशिष्टो भवति । अनंतरे यमे विशेषो न शक्यते दर्शयितुमित्यर्थः । [Il y a nécessairement une différence; mais elle est si petite qu']on ne peut la distinguer. Il suit de là que ces échelles ne sont pas aussi étendues que la gamme, et ce sûtra ne s'accorderait pas bien, ce semble, avec l'opinion qui identifie les *yamas* avec les notes (sûtra 44), mais plutôt avec celle qui les en distingue (sûtra 45).

XVII. Sûtras 44 et 45. सप्त.... — पृथक्.... — Commentaire : ये ते सप्त स्वराः । षड्जऋषभगांधारमध्यमपंचमधैवतनिषादाः स्वरा इति गांधर्ववेदे समाम्नाताः । यथा समशुक्राष्टमप्रथमद्वितीयचतुर्थमंद्रा

इति स्वरेष्विति ते यमा नाम वेदितव्याः । « Dans les notes, comme elles sont énumérées dans le *Gândharva-Véda*, [sous les noms de] *shaḍja, ṛishabha, gândhâra, madhyama, pañcama, dhaivata, nishâda*, il faut connaître les *yamas*, sous les noms de *sama, çukra, ashṭama, prathama, dvitîya, caturtha, mandra.* » — अथ वा स्वरेभ्यः पृथग्भूता अन्ये यमाः स्वरेषु वर्त्तते । एतेषां मृदुत्वं तीक्ष्णत्वं चेति वेदितव्यं ।. « Ou bien il y a dans les notes d'autres *yamas*, distincts des notes. Il en faut considérer la douceur et l'acuïté. » Ce ne seraient point des degrés divers d'élévation, mais des émissions plus ou moins douces, plus ou moins aiguës des mêmes notes.

Les noms des notes, tels que les cite le commentaire, ne sont pas énumérés suivant l'ordre indiqué dans le Dictionnaire de M. Wilson, qui nous donnerait l'échelle que voici : *nishâda* (la première, c'est-à-dire la plus élevée), *ṛishabha, gândhâra* (le dictionnaire n'en indique pas le rang, mais il se déduit de celui des autres), *shaḍja, madhyama, pañcama, dhaivata*. Dans l'ordre d'Uvaṭa, *madhyama* et *pañcama* tireraient leur nom de leur rang même ; dans celui du dictionnaire, il en faut donner une autre raison : ainsi *pañcama*, « cinquième, » marquerait que le souffle qui forme la septième note vient de cinq places ou organes. Au reste, il faut bien admettre des explications de ce genre pour rendre raison de la plupart des noms de la seconde liste donnée par le scoliaste, et particulièrement de celui d'*ashṭama* ou « huitième », dans une énumération qui ne comprend que sept objets.

XVIII. Sûtra 46. तिस्रः... — Le commentateur, après avoir repris les mots du texte, dit dans quelles circonstances on emploie ces divers modes ou mouvements. विलंबितां बालानामध्यापनादिषु । मध्यमां व्यवहारादिषु । द्रुतामध्ययनस्य बहुरूपाभ्यासे । « le lent, pour faire lire, etc. les enfants, les ignorants ; le moyen, pour traiter les affaires (judiciaires), etc. le rapide, pour l'exercice multiforme de la lecture [du Véda]. »

XVIII. Sûtra 47. वृत्त्यंतरे... — Commentaire : वृत्तेरन्या वृत्तिर्वृत्त्यंतरं । तस्मिन्वृत्त्यंतरे कर्मविशेषमाह्राचार्याः । विलंबितायां प्रातःसवनं भवति । मध्यमायां मध्यंदिनं । द्रुतायां तृतीयमिति । « c'est dans le mode lent que se fait le *savana* du matin (et, comme nous l'avons vu plus haut, sur le ton bas); dans le mode moyen, celui du milieu du jour (et sur le ton moyen); dans le mode rapide, le troisième (et sur le ton haut). »

XVIII. Sûtra 48. मात्राविशेषः... — प्रतिवृत्ति est un adverbe distributif : वृत्तिं वृत्तिं प्रति. « selon chaque mode. » — मात्राविशेषः = मात्राधिक्यं, « la supériorité de mesure ». — उपैति = उपगच्छति. Dans le manuscrit de Berlin 595, il y a, à la place des deux derniers mots de notre texte : प्रति वृत्तिमेति [1], ce qui revient au même pour le sens, « va selon le mode, se règle sur le mode; » mais le préfixe उप précise encore mieux le sens et l'adverbe composé au moyen de प्रति est d'un bon et fréquent usage. — Le sens du sûtra est bien clair : naturellement les *mâtrâs*, leurs multiples, leurs fractions, ont plus ou moins de durée, selon le mode ou mouvement, sans rien changer pour cela à leurs proportions relatives. Uvaṭa nous apprend que, pour la prononciation des lettres, l'excédent de durée d'un mode sur un autre est d'un tiers; selon d'autres maîtres, d'un quart : द्रुतायां वृत्तौ ये वर्णाः ते मध्यमायां यद्वा त्रिभागाधिका भवंति । तथा मध्यमायां ये वर्णास्ते विलंबितायां त्रिभागाधिका भवंति । चतुर्भागाधिका भवंतीत्येक इति ।.

XIX et XX. Ces deux derniers *çlokas* ne sont point commentés. C'est, selon toute apparence, une addition d'un temps

[1] Le manuscrit de M. Whitney a également प्रति वृत्तिमेति. Le numéro 394 de Berlin est conforme au manuscrit de Paris; mais la variante que nous offrent les deux autres manuscrits est écrite, a la marge, d'une autre main.

très-postérieur. L'avant-dernier, qui nous apprend dans quelle circonstance on doit appliquer chacun des trois modes ou mouvements, nous dit en vers ce qu'Uvaṭa enseigne dans sa prose au sujet du *çloka* 18 (voy. la note du sûtra 46). Le dernier renferme une comparaison qui est bien dans le goût des Indiens; mais peu conforme au sévère laconisme du *Prâtiçâkhya*. — Parmi ces cris qui servent de points de comparaison et déterminent la durée de la *mâtrâ*, il y en a deux bien connus, celui du corbeau et du paon. Ils me paraissent propres à représenter, l'un la *dvimâtrâ* et l'autre la *trimâtrâ*. Pour les deux autres, j'ai consulté des professeurs du Jardin des plantes. Le *câsha* est ou une espèce de rollier (*coracias indica*), ou un martin-pêcheur, et au sujet du martin-pêcheur, Buffon nous dit : « Il crie, en volant, *ki, ki, ki, ki*, d'une voix perçante et qui fait retentir les rivages. » Chacune des notes de ce cri a bien, me dit-on, la durée d'une brève ordinaire. Quant aux mangoustes, dont le *nakula* est une espèce, elles ont un cri très-bref et guttural : *pic, pit-pic*, qu'on a souvent l'occasion d'entendre à la ménagerie; car elles le poussent surtout quand on veut les prendre pour les changer de cage.

Le numero 595 de Berlin donne, pour le second *ardharca*, une leçon toute différente de celle que j'ai adoptée en me conformant au manuscrit de Paris[1] :

शिखी त्रिमात्रो विज्ञेय एष मात्रापरिग्रहः

On s'explique aisément cette variante. Il a dû paraître étrange (si nous supposons que la leçon du manuscrit de Paris est la plus ancienne) qu'à la suite de trois cris d'oiseaux se trouve placé un cri de quadrupède. Au reste, cette addition subtile, relative à la demi-mesure, a bien le caractère d'un enjolivement moderne.

[1] Ici encore le numéro 394 de Berlin a le même texte que le manuscrit de Paris. Celui de M. Whitney est conforme au numéro 595; mais à la marge il nous donne, écrite d'une autre main, la variante des deux autres manuscrits.

CHAPITRE XIV. (Lecture III, chap. II.)

VICES DE PRONONCIATION. — Addition, retranchement, altération. — Quelles sont les diverses sortes d'altération, et quelle sorte de lettres chacune d'elles affecte. — Vices relatifs à certaines initiales, aux *sparças*, à *r*, *l*, *h*, aux divers *âshmas*, au *visarga*, à l'*anunâsika*, à *ṛi* et *ṛî*, aux dentales sourdes. — Suppression et addition de voyelles. — Changement de diphthongues en voyelles simples, et de voyelles simples en diphthongues. — Voyelles substituées à d'autres. — Addition de *y*. — Suppression de *y* ou de *v*. — Voyelle intercalée après *r*. — Suppression ou doublement de semi-voyelles. — Allongement des brèves nasalisées. — Addition d'une aspiration. — *Yama* superflu. — Addition et altération de nasales. — Vices relatifs à la *svarabhakti*, au *krama*, aux hiatus. — Règle générale de prononciation des voyelles et des consonnes. — Critique de cette partie du *Prâtiçâkhya* et réfutation de la critique.

Ce chapitre sert de complément au précédent, et achève la *Çikshâ*, ou théorie de prononciation. Le chapitre XIII a surtout pour objet d'établir les principes; il détermine la nature des lettres, analyse les articulations, et montre de quels éléments elles se composent. Le chapitre XIV signale les vices contraires à ces principes, vices qui, dès le temps où ces axiomes furent composés, s'introduisaient dans la récitation des livres saints. Uvaṭa le désigne par le mot दोषसमुच्चयप्रकरणं. (Voy. la note du sûtra 29.) Cette leçon de lecture, cette correction des fautes est sans doute fort incomplète. « Comment énumérer, dit avec raison l'un des derniers sûtras, tous les vices de prononciation qui naissent de la combinaison des lettres? » Mais évidemment le maître relève et reprend les fautes les plus habituelles, et, entre ces mauvaises habitudes, les plus choquantes, et il nous montre comment, à l'époque où il enseignait, le commun des lecteurs ignorants défigurait le texte sacré. Il suit de là que, pour l'histoire de la langue, ce *paṭala* technique et fort peu attrayant par lui-même nous offre un intérêt tout particulier. Nous pouvons y étudier les

premières transformations de la langue, ou du moins des altérations fort anciennes, et voir, en les étudiant, par quelle pente naturelle et comme nécessaire on descend, du sanscrit au prâcrit, aux idiomes vulgaires. Et ce n'est pas là un chapitre d'histoire qui s'applique uniquement aux langues de l'Inde, au passage du sanscrit aux langues néo-sanscrites. Le langage est sujet partout à des changements analogues; partout la pente est aussi glissante, partout la transition se fait de même, et, dans tout le domaine de la grammaire comparative, je ne sais rien de plus frappant que les identités et les ressemblances de ce lent travail de l'instinct populaire et du long usage, travail qui détruit à la fois et reconstruit, et qu'on voit obéir, surtout quand on l'observe dans une même famille de langues, à des lois capricieuses en apparence, mais constantes et toujours pareilles, comme tout ce qui se fonde sur la nature même de l'esprit humain et de nos organes. Le premier *çloka* du chapitre XIV ramène à trois principes toutes les modifications qui dénaturent le langage, c'est-à-dire tous ces changements qui, après avoir été des fautes, peuvent, dans certaines circonstances et sous certaines influences, devenir peu à peu les procédés, en quelque sorte réguliers, d'une nouvelle création, d'une transformation instinctive et méthodique à la fois, qui aboutit à un idiome nouveau, à un idiome qui joint aux traits héréditaires de famille son caractère propre et individuel. Ces trois principes sont l'addition, le retranchement, l'altération. C'est une division exacte, et qui renferme tous les genres de corruption : je veux dire tous ceux qui affectent la partie qu'on peut nommer matérielle et extérieure du langage. De ceux-là il en naît d'autres qui concernent les rapports mêmes de la parole à la pensée : la langue, par suite de certaines suppressions, de certaines altérations qui la défigurent et la privent de ses anciennes ressources, de ses moyens de synthèse, par exemple, se trouve forcée de réparer ces pertes par des ressources nouvelles et des procédés différents d'expression et de combinaison.

Il n'est nullement question, dans le *Prâtiçâkhya*, de ces

conséquences lointaines et dernières de la corruption de l'idiome. Il ne s'agit, comme nous l'avons dit, que de fautes de lecture et de prononciation; mais ces fautes sont le point de départ de la transformation, les premiers germes d'où sortiront, par un développement successif, les faits nouveaux, les lois nouvelles. Comparons, en effet, cette leçon de lecture du XIVe *paṭala* avec la phonétique du prâcrit, telle que l'expose, pour le principal dialecte (*Çaurasenî* pour la prose, *Mâhârâshṭrî* pour la poésie), la Grammaire de Vararuci. Nous verrons figurer dans cette grammaire, comme règles et habitudes consacrées, un grand nombre des vices que reprend la leçon, ou, quand la faute et la règle ne seront pas identiques, nous remarquerons que celle-ci souvent découle de celle-là de la façon la plus naturelle, et que l'analogie est frappante.

Un des défauts les plus marqués que relèvent les sûtras qui nous occupent, et qu'ils blâment, soit en lui-même, soit dans les mauvaises articulations qui le causent, c'est la modification de l'organe (*sthânam*) et du mode (*karaṇam*), soit des *sparças*, soit des *ûshmas*, soit même des voyelles (voyez sûtra 11). Quant à l'organe, les lettres sont gutturales, palatales, etc. Quant au mode, elles sont *sparças*, *ûshmas*, etc. Ce genre d'altération, qui peut nous expliquer comment certains ordres de lettres appartenant à tel ou tel organe ont entièrement disparu de quelques alphabets de la famille, a pris en prâcrit une grande extension. Nous y voyons le *n* devenir partout cérébral (*ṇ*), excepté devant les dentales; le *sh* cérébral et le *ç* palatal disparaître, pour faire place au *s* dental (le *ç* parfois au *h*, *ûshma* guttural); les *sparças* aspirés *kh*, *gh*, *th*, *dh*, *bh* se transformer généralement en *h*, c'est-à-dire en *ûshma*; les *ûshmas* sifflants remplacés dans les groupes par une consonne *sparça* du même ordre que celle qui précède ou suit ces *ûshmas* (ainsi *kkh* substitué à *sk*, *shk*, *ksh*); l'*antaḥsthâ* initiale *y* changée en *j*, *sparça* palatal, etc. Nous parlerons plus loin de diverses modifications qui transportent certaines voyelles d'un organe à un autre.

La prononciation atténuée des lettres, le défaut de pureté des dentales, l'articulation mangée, comme l'appelle le *Prâtiçâkhya*, du premier ordre de *sparças*, et d'autres vices du même genre, ne nous amènent-ils pas, dans les idiomes vulgaires, au changement des fortes *t* et *p* en *d* et *v* ou *b*, de *ṭh* en *ḍh*, de *th* en *dh*, de *th* ou *dh* en *h*, etc. et à la fréquente suppression d'un grand nombre de fortes et de douces entre deux voyelles?

Les altérations de quantité signalées au *çl.* 4 peuvent se rapprocher également de faits analogues que nous trouvons en prâcrit. Ainsi l'*e* et l'*o* y figurent à la fois comme brèves et comme longues; *ai* et *au* descendent d'un degré, pour devenir *e*, *o*; quelquefois même de deux, pour se changer en *i*, *î*, *u*, sans parler de leur décomposition en *aï*, *aü* (comparez le sûtra 43, qui blâme l'altération d'*ai* en *ayî*). Devant un groupe de consonnes, *i* et *u* se transforment fréquemment en *e*, *o*, et des brèves en leurs longues correspondantes (avec suppression de l'une des consonnes du groupe : *jîhâ* pour *jihvâ*.) Une modification contraire est celle de la longue en brève devant deux consonnes ; elle ne paraît être devenue une habitude générale que postérieurement au temps de Vararuci.

Le prâcrit n'a plus de *ṛi* ni de *ḷi*. Le *Prâtiçâkhya* parle déjà du changement en *u*, et d'autres fois en *i*, de la première de ces deux voyelles. Les idiomes vulgaires y substituent *a*, *i*, *u*, surtout après une consonne.

Le prâcrit se refuse aux combinaisons de consonnes d'ordre divers; et généralement, dans ces sortes de rencontres, il supprime l'une des deux consonnes, et, par compensation, double l'autre. Plusieurs de nos sûtras relèvent des fautes qui viennent d'une semblable répugnance pour les groupes de consonnes, par exemple la suppression de *y*, *v*, après une consonne (comparez l'exemple cité plus haut : *jîhâ* pour *jihvâ*); l'introduction d'une voyelle ou d'une *svarabhakti* superflue ou excessive, particulièrement dans un groupe commençant par *r*. (Comparez le prâcrit *harisa* au sanscrit *harsha*.)

Nous venons de voir que, pour les groupes, le prâcrit compensait, par le doublement de l'une des consonnes, la suppression de l'autre. C'est encore là une habitude dont on peut trouver le germe dans le vice condamné ici, qui consiste à doubler hors de propos et contrairement aux règles.

Aux comparaisons qui précèdent et qui peuvent servir à éclairer la formation des idiomes néo-sanscrits, on pourrait en joindre quelques autres propres à expliquer certains procédés de dérivation que nous remarquons, soit dans la sphère même de la langue des Brâhmanes, soit en passant d'un idiome de la famille à un autre. Je n'indiquerai ici qu'un seul fait de ce genre, la défense d'articuler le *h* comme une sourde. Cette faute, ou la faute inverse, le penchant qu'elle suppose, nous rend compte d'une espèce très-commune de modifications, de la différence que nous trouvons entre des mots comme हन्, et ceux de ses dérivés qui ont un घ् initial, ou bien entre le sanscrit हंस, le grec χήν, l'allemand *Gans*, etc.

Le chapitre XIV, le second de la *Çikshâ*, se termine, comme le chapitre XI, le second du *Krama*, par des critiques que l'auteur réfute, mais qui sont une nouvelle et curieuse trace de la lutte qui régnait entre les écoles, de ces divisions, signe de vie propre et indépendante, qui ont précédé l'époque de conciliation et de soumission, où toutes les têtes, en toute espèce d'enseignement, se sont courbées sous un même niveau, sous un joug commun d'autorité et de foi.

समुद्दिष्टा वर्णगुणाः पुरस्तान्निर्दिष्टाणां संहितो यश्च धर्मः।
तदायापायव्यधनानि दोषास्तान्व्याख्यास्यामोऽत्र नि-
[दर्शनाय ॥ १ ॥
निरस्तं स्थानकरणापकर्षे विहारसंज्ञाख्योर्व्यासपीडने ।
ओष्ठाभ्यामंबूद्धृतमाहु नद्धं दुष्टं मुखेन सुषिरेण शूनं ॥ २ ॥

संदष्टं तु व्रीउन आह हन्वोः प्रकर्षणे तदु विक्लिष्टमाहुः।
जिह्वामूलविग्रहे ग्रस्तमेतद् नासिकयोस्त्वनुषंगे ऽनुना-
[सिकं ॥ ३ ॥
अयथामात्रं वचनं स्वराणां संदंशो व्यासः पीउनं नि-
[रासः।
ग्रासः कंठ्ययोरनुनासिकानां संदष्टता विषमरागता वा
[॥ ४ ॥
सांतःस्थानामादिलोपांतलोपावदेशे वा वचनं व्यंजन-
[स्य।
अन्योन्येन व्यंजनानां विरागो लेशेन वा वचनं पीउनं
[वा ॥ ५ ॥
घोषवतामनुनादः पुरस्तादादिस्थानां क्रियते धारणं वा।
सोष्मोष्मणामनुनादो ऽप्यनादो लोमश्यं च क्ष्वेउनमूष्म-
[णां तु ॥ ६ ॥
वर्गेषु जिह्वाप्रथनं चतुर्षु ग्रासो मुख्ये प्रतिहारश्चतुर्थे।
सरेफयोर्मध्यमयोर्निरासो विक्लेशः स्थाने सकले चतुर्थे
[॥ ७ ॥
अतिस्पर्शो बर्बरता च रेफे जिह्वांताभ्यां च वचनं लकारे।
श्वासो ऽघोषनिभता वा हकारे निरासो ऽन्येषूष्मसु पी-
[उनं वा ॥ ८ ॥

स्वरात्परं पूर्वसस्थानमाहुर्दीर्घाग्निस्तं तु विसर्जनीयं ।
कंठ्याद्यथा रेफवतस्तथाहू रक्तात्तु नासिक्यमपीतरस्मात्
[॥ ९ ॥

संयोगादेरूष्मणः पूर्वमाहुर्विसर्जनीयमधिकं स्वरोपधात् ।
परं यमं रक्तपराद्घोषादूष्माणं वा घोषिणस्तत्प्रयत्नं ॥ १० ॥

शुनश्शेपो निष्पपो शास्सि निष्पाडविक्रमा ब्रह्म विष्णुः
[स्म पृश्निः ।

स्पर्शोष्मसंधीन्स्पर्शरेफसंधीनभिप्रायांश्च परिपाठयंति ।११।

स्वरौ कुर्वंत्योष्ठ्यनिभौ सरेफौ तिस्रो मातृस्त्रीन्पितॄन्यन्नृभि-
[र्नॄन् ।

दंत्यान्सकारोपनिभानघोषान् ख्यः पृथ्वी पृथिवी त्वा
[पृथ्वीति ॥ १२ ॥

ऊष्मांतःस्थाप्रत्ययं रेफपूर्वं ह्रस्वं लुंपंत्याहुरथाप्यसंतं ।
पुरुषंतिं पुरुवारार्यमाष्ट्रां हरियोजनाय हरियूपीयायां ।१३।

ऐयेत्यिकारमकारमाहुर्वैयश्चेति च क्रमयंतो यकारं ।
तद्देवान्येषु विपरीतमाहुस्ते ख्या वय्यं च हृदय्ययेति च
[॥ १४ ॥

अकारस्य स्थान ऐकारमाहुर्लुंपंति च सयमीकारमुत्तरं ।
बह्वक्षरं द्व्यक्षरतां नयंति यथोनयीर्ध्वनयीत्कोशयोरिति
[॥ १५ ॥

तदेव चान्यत्र विपर्ययेण कार्य ऐत्वे सयमीकारमाहुः ।
धातोर्बिभेतेर्जयतेर्नियश्चाभैष्म चाजैष्म नैष्टेति चैष ॥१६॥
इकारस्य स्थान ऋकारमाहुर्लृकारं वा चंद्रनिर्णिक् सुशि-
[ल्पे ।
अनंतरे तद्विपरीतमाहुस्तालव्ये शृंगे बिभृयाद्विचृत्ताः
[॥ १७ ॥
तालुस्थानो व्यंजनादुत्तरश्चेदयकारस्तत्र यकारमाहुः ।
शुनश्शेपः शास्सि ववर्जुषीणामख्यद्विरप्शीति निदर्शना-
[नि ॥ १८ ॥
लुंपंति वा संतमेवं व्यकारं ज्यैष्ठ्याय सम्वारन्नापृछ्यमृ-
[भ्वा ।
व्यस्यंत्यंतर्महतो ऽव्यायतं तं दीर्घायुः सूर्यो रुशदीर्त ऊर्जं
[॥ १९ ॥
लुंपंत्यंतःस्थां क्रमयंति वैतां स्वरात्सस्थानादवरां परां वा ।
स्वस्तये ऽधायि भुवनेयमूवू रक्तं ह्रस्वं द्राघयंत्युग्रँ ओकः
[॥ २० ॥
हकारसोष्मोपहिताद्यकाराद्वकाराद्वा सर्वसोष्मोष्मपूर्वात् ।
तत्सस्थानं पूर्वमूष्माणमाहुस्तुछ्यान्दघ्या आपृछ्यमृभ्वा
[ह्वये ऽह्यः ॥ २१ ॥
पकारवर्गोपहिताच्च रक्तादन्यं यमं तृप्लुताप्नानमौभ्नात् ।

अनुस्वारमुपधां वान्यवर्णां स्वरोपधात्सोष्मयमोदयश्चेत्
[॥ २२ ॥

तङ् घ्नंत्यञ्ज्मो जङ्घ्नत ईङ्खयंती: सञ्ज्ञातरूपो ऽथ स-
[ञ्ज्ञानमिंद्र: ।

सांत:स्थादौ धारयंत: परिक्रमं शर्मन्स्यामास्मिन्सु जना-
ञ्छ्रुधीयत: ॥ २३ ॥

रक्तै राग: समवाये स्वराणां न नूनं नृम्णं नृमणा नृभि-
[र्नॄन् ।

रक्तात्तु सोष्मा क्रियते हकारो दध्यङ् ह देवान् हवते
[महान्हि ॥ २४ ॥

संयोगानां स्वरभक्त्या व्यवायो विक्रमणं क्रमणं वाय-
[थोक्तं ।

विपर्ययो वा व्यत तिल्विले ऽञ्ज्मन् द्रप्सो ऽजुष्रन्सार्ञ्जयो
[ऽष्ट्रां प्र नेष्ट्रात् ॥ २५ ॥

विवृत्तिषु प्रत्ययादेरदर्शनं यथा या ऐछश्च य औशिजश्च ।
इ उ संधौ संध्यवचनं च कासुचित्स इदस्ता कस्त उषो
[यथेते ॥ २६ ॥

समानवर्णासु विपर्ययो वा यथा ह्यूती इंद्र क आसतश्च ।
अभिव्यादानं च विवृत्तिपूर्वे कंठ्ये ता आपो ऽवसा एति
[दीर्घे ॥ २७ ॥

न द्वेषाणां स्वसंयोगजानामंतो गम्यः संव्यया नेतरेषां :
शक्यस्तु शास्त्राद्धि साधु धर्मो युक्तेन कृत्स्नः प्रतिपत्तु
[मस्मात् ॥ २८ ॥

अकारस्य करणावस्थयान्यान्स्वरान्ब्रूयात्तद्धि संपन्नमाहुः।
परानकारोदयवद्विवक्षेत्सर्वत्रवर्णानिति संपदेषा ॥ २९ ॥
शास्त्रापवादात्प्रतिपत्तिभेदान्निर्दृत्यकृत्स्नेति च वर्णशिक्षां।
सैतेन शास्त्रेन विशिष्यतेऽन्यैः कृत्स्नं च वेदांगमनिंद्य-
[मार्षं ॥ ३० ॥

TRADUCTION.

1. Les qualités des lettres énumérées plus haut ont été complétement enseignées, ainsi que les lois du *sandhi*. Les vices relatifs à ces [lettres] sont l'addition, le retranchement, l'altération : ces [vices], nous allons [les] exposer, pour l'exemple. —

2. L'expulsion [*nirastaṁ*, consiste] dans le retranchement de l'organe et du mode [de prononciation]; — la dissolution [*vyâsaḥ*] et la compression [*pîḍanam*], dans la [trop grande] distinction et la confusion [de l'organe et du mode]. — [Ce que l'on] dit en entravant les sons par les deux lèvres [mal ouvertes est] vicié [comme] bredouillement [*ambûkṛitaṁ*], — [et ce qu'on prononce] la bouche élargie en creux [est] enflé [*çûnaṁ*]. —

3. [Ce qu'on] dit en baissant les mâchoires [inférieure et supérieure] est mordu [*sandashṭaṁ*];

— en les agitant, incohérent [*viklishṭaṁ*]; — avec abstraction de la racine de la langue, mangé [*grastaṁ*]; — avec adhérence [de la lettre] aux narines, nasal [*anunâsikaṁ*]. —

4. [Un autre défaut est] la prononciation des voyelles non conforme à la mesure. — [Le vice qui consiste à] mordre [le son], la distinction [trop marquée], ou la confusion [de l'organe et du mode], et leur suppression [affectent aussi les voyelles]. — Le manger [du son est] pour les deux gutturales [*a* et *â*]. — Pour les nasales [*anunâsikas*], il y a prononciation mordue ou nasalisation inégale. —

5. [Il y a encore], pour les [consonnes] accompagnées de semi-voyelles, le retranchement de celle qui précède ou de celle qui suit; — la prononciation d'une consonne hors de place; — l'effacement des consonnes l'une par l'autre; — la prononciation atténuée ou pressée [c'est-à-dire trop forte]. —

6. On ajoute un son devant les sonnantes initiales [d'un groupe], ou bien on les retient [c'est-à-dire on en rend le son imperceptible]. — Pour les aspirées et les *ûshmas* [initials, il y a] de même ou addition d'un son, ou prononciation imperceptible; — pour les *ûshmas* [sourds], amollissement velouté ou [addition d'un] son [semblable]. —

7. Pour les [quatre] premiers ordres [de *sparças*, il y a une] expansion [vicieuse] de la langue; — pour le premier, le manger [inarticulé]; — pour le quatrième, le trop appuyer; — pour les [*sparças* des deux ordres] du milieu, quand ils sont accom-

pagnés de *r*, l'effacement [de l'organe et du mode]; — le défaut de pureté pour le quatrième [ordre], quant à l'organe et à tous les éléments [de l'articulation]; —

8. Pour le *r*, le tact trop fort et la dureté; — pour le *l*, [ces deux défauts] et la prononciation avec les deux extrémités de la langue [au lieu du bout seulement]; — pour le *h*, le souffle [excessif] ou la ressemblance avec une sourde; — pour les autres *ûshmas*, effacement [de l'organe, etc.], ou compression. —

9. Après une voyelle longue, on dénature le *visarga* [pour l'organe et pour le mode], en l'assimilant, quant à l'organe, à la [voyelle] antécédente. — Après la gutturale [longue, à savoir *â*], on dit [le *visarga*] comme après [la lettre] qui a un *r* [c'est-à-dire le *ṛi*]; — mais après [la gutturale longue] nasalisée [par l'*anunâsika*], et après l'autre [voyelle, à savoir *ṛî*, on le prononce] nasalisé. —

10. Devant l'*ûshma* initial d'un groupe [de consonnes], précédé d'une voyelle, on dit un *visarga* superflu. — [On prononce] un *yama* après [un *ûshma*] sourd, suivi d'une nasale; — ou bien, après [un *ûshma*] sonnant [suivi d'une nasale], un *ûshma* de même nature. —

11. [Les mots] *çunaççepaḥ*, *nishshapî*, *çâssi*, *nishshâṭ* [doivent être prononcés] sans *visarga*, [ainsi que] *brahma*, *vishnuḥ*, *sma*, *priçniḥ*. — On met [par erreur] un *anusvâra* [au lieu d'un *anunâsika*] dans les *sandhis* de *sparça* avec *ûshma* (ch. IV, 33), de

sparça avec *r* (ch. IV, 30), et dans les *vivrittyabhiprâyas* (ch. IV, 28). —

12. On fait semblables à la labiale [*u*] les deux voyelles qui renferment *r* [c'est-à-dire *ri* et *rî*], [par exemple, dans] *tisro mâtrîs trîn pitrîn* (*Rig-Véda*, I, CLXIV, 10), *yan nribhir nrîn* (VI, XXXV, 2). — [On fait] les dentales sourdes semblables à la lettre *s*, [par exemple, dans] *rathyaḥ* (XI, XCI, 1), *prithvî* (I, CLXXXVI, 7), *prithivî* (I, XCIV, 16); *tvâ* (V, XL, 5), *prithî* (VIII, IX, 10). —

13. On supprime une brève suivie d'un *ûshma* ou d'une semi-voyelle, [et] précédée d'un *r*, ou bien on l'ajoute quand elle n'existe pas [dans le mot]. [Exemples donnant lieu à la suppression :] *purushantiṁ*, *puruvâra* (*Rig-Véda*, IV, II, 20), *hariyojanâya* (I, LXII, 13), *hâriyûpîyâyâṁ* (VI, XXVII, 5); [à l'addition :] *aryamâ* (I, CXXXVI, 3), *âshtryâṁ* (X, CLXV, 3). —

14. Dans *aiyeḥ* (*Rig-Véda*, V, II, 8), et dans *vaiyaçva* (VIII, XXVI, 11), on prononce la lettre *ai* comme *a*, en redoublant le *y* [qui suit]. — On applique la prononciation inverse à d'autres mots, tels que *te rayyâ* (X, XIX, 7), *vayyaṁ* (IX, LXVIII, 8), *hridayyayâ* (X, CLI, 4) [c'est-à-dire on y change *a* en *ai* devant le double *y*, et l'on supprime l'un des *y*]. —

15. A la place de la lettre *a*, on dit *ai*, et l'on retranche l'*î* suivant, avec le *y* [qui le précède]. On amène [ainsi] un polysyllabe à l'état de dissyllabe, par exemple : *ûnayîḥ* (*Rig-Véda*, I, LIII, 3), *dhvanayît* (I, CLXII, 15), *koçayîḥ* (VI, XLVII, 22). —

16. Et au contraire, ailleurs, où il faudrait *ai*, on dit [*a* et on ajoute] *î* avec un un *y*, [par exemple, dans les formes] *abhaishma* (*Rig-Véda*, VIII, XLVII, 18), *ajaishma* (VIII, XLVII, 18), *naishṭa*, des racines *bhî*, *ji*, *nî*. —

17. A la place d'*i*, on prononce *ṛi* ou *ḷi*, [par exemple, *ṛi* dans] *candranirṇik* (*Rig-Véda*, X, CVI, 8), [et *ḷi*, dans] *suçilpe* (IX, V, 6]. — On dit le contraire [c'est-à-dire *i* pour *ṛi*], immédiatement avant ou après une palatale, [par exemple, dans] *çriṅge* (V, II, 9), *bibhṛiyât* (X, X, 9), *vicṛittâḥ* (II, XXVII, 16). —

18. Lorsqu'il y a, après une consonne, une palatale, non accompagnée de *y*, on dit un *y* [qui n'est pas dans le mot]. Exemples : *çunaççepaḥ* (*Rig-Véda*, I, XXIV, 13), *çâssi* (I, XXXI, 14), *vavarjushîṇâm̃* (I, CXXXIV, 6), *akhyat* (IV, XIV, 1), *virapçî* (I, VIII, 8). —

19. Ou bien on supprime un *y* ou un *v* ainsi placé [c'est-à-dire suivant une consonne; par exemple, dans] *jyaishṭhyâya* (*Rig-Véda*, I, V, 6), *samvâran* (pour *sam-u-âran*, X, CXXXII, 3), *âpṛichyam̃* (IX, CVII, 5), *ṛibhvâ* (VI, XXXIV, 2). — On coupe, par l'interposition [d'une voyelle], le [*r*] venant après une longue, non détaché [du groupe, qui se trouve dans] *dîrghâyuḥ* (X, LXXXV, 39), *sûryaḥ* (X, CLVIII, 1), *ruçadîr te*, *ûrjam̃* (IX, LXIII, 2). —

20. On supprime ou l'on double une semi-voyelle qui précède ou suit une voyelle de même organe [qu'elle; ainsi dans] *svastaye* (*Rig-Véda*, V, LI, 12), *adhâyi* (I, CLXII, 7), *bhuvanâ* (X, LXXXII, 3), *iyam̃*

(VI, LXI, 2), *ûvaḥ* (I, CLXI, 8). — On allonge une brève nasalisée [par l'*anunâsika*; exemple] *ugra-okaḥ* (VII, XXV, 4). —

21. Devant un *y*, précédé de *h* ou d'une aspirée, ou devant un *v*, précédé d'une aspirée ou d'un *ûshma* quelconque, on ajoute un *ûshma* [c'est-à-dire une aspiration] de même organe; [ainsi dans] *tuchyân* (*Rig-Véda*, V, XLII, 10), *daghyâḥ* (I, CXXXIII, 5), *âprichyaṁ* (IX, CVII, 5), *ṛibhvâ* (VI, XXXIV, 2), *hvaye* (I, XIII, 12), *ahyaḥ* (X, CXLIV, 4). —

22. [Devant] une nasale, précédée d'un [*sparça*] de l'ordre qui commence par *p*, [on ajoute] un autre *yama* [superflu; par exemple, dans] *tṛipṇuta* (*Rig-Véda*, I, CX, 1), *apnânaṁ* (X, CXIV, 7), *aubhnât* (IV, XIX, 4). — [Devant une nasale] précédée d'une voyelle, [on dit] un *anusvâra* ou une autre lettre antécédente, si [cette nasale] est suivie d'une aspirée ou d'un *yama* [c'est-à-dire d'un *sparça* précédant une nasale]; —

23. [Ainsi dans :] *taṅ ghnanti* (*Rig-Véda*, II, XXVII, 13), *añjmaḥ* (IX, XLV, 3), *jaṅghnataḥ* (IX, LXVI, 25), *îṅkhayantîh* (X, CLIII, 1), *sañjñâtarûpaḥ* (I, LXIX, 5), *sañjñânaṁ* (X, XIX, 4). — Soutenant [le son de la nasale], au commencement d'un [groupe de consonnes] qui a une semi-voyelle, [on fait un] circuit [c'est-à-dire on insiste plus qu'il ne faut; ainsi dans] *çarmantsyâma* (pour *çarman syâma*, VII, XXXIV, 15), *asmintsu* (pour *asmin su*, transformé euphoniquement en *asmintsv*..., X, CXXXII, 5), *janâñchrudhîyataḥ* (pour *janân çradhi-yataḥ*, VI, LVII, 3). —

24. Quand il y a assemblage de voyelles par des nasales, on nasalise [ces voyelles; exemples :] *na nûnaṁ* (*Rig-Véda*, I, CLXX, 1), *nṛimṇaṁ* (VIII, IX, 2), *nṛimaṇâḥ* (V, L, 4), *nṛibhir nṛîn* (VI, XXXV, 2). — Après une nasale, on fait de *h* une aspirée; [exemple :] *dadhyaṅ ha* (I, CXXXIX, 9), *devân havate* (I, CV, 17), *mahân hi* (VIII, XIII, 1). —

25. [Parfois] on dissout un groupe [de consonnes] par une *svarabhakti* [irrégulière, ou même par une insertion de voyelle], ou l'on y supprime un doublement, ou l'on double contrairement aux règles, ou bien on fait le contraire [c'est-à-dire on ne fait pas la *svarabhakti* voulue; ainsi dans] *vyata* (*Rig-Véda*, II, XVII, 2), *tilvile* (V, LXII, 7), *añjman* (I, CLXVI, 5), *drapsaḥ* (X, XVII, 11), *ajushran* (I, LXXI, 1), *sârñjayaḥ* (VI, XLVII, 25), *ashṭrâṁ* (VI, LVIII, 2), *pra* (X, CLXXVI, 2), *neshṭrât* (II, XXXVII, 3). —

26. Dans [certains] hiatus, on ne fait pas sentir le commencement du [son] postérieur; ainsi [dans] *yâ aichaḥ* (*Rig-Véda*, X, CVIII, 5), *ya auçijaḥ* (I, XVIII, 1). — Dans quelques-uns, quand il y a *sandhi* d'*i* ou d'*u* [avec une autre voyelle], on prononce une diphthongue, par exemple, [dans] *sa id astâ* (VI, III, 5), *kas ta ushaḥ* (I, XXX, 20). —

27. Ou bien, dans [certaines rencontres] de voyelles semblables, on renverse l'ordre; ainsi [dans] *ûtî indra* (*Rig-Véda*, IV, XXIX, 1), et *ka âsataḥ* (V, XII, 4). — Quand la première de l'hiatus est une gutturale longue [c'est-à-dire *â*], il y a absorption

[de la seconde]. Ainsi [dans] *tâ âpaḥ* (VII, XLIX, 1), *avasâ â* (pour *avasai â*, III, LIII, 20). —

28. On ne peut atteindre, par une énumération [complète], la fin des vices [de prononciation] qui naissent de la combinaison des voyelles, ni des autres [c'est-à-dire des vices qui naissent de la combinaison des consonnes]. — Mais, au moyen de ce livre, toute la règle [la théorie de la prononciation] peut être acquise par un homme bien doué. —

29. Qu'on dise les autres voyelles de la même façon qu'on fait la lettre *a;* car [les maîtres] disent [que cela est] complet [ainsi, c'est-à-dire les voyelles n'ont pas besoin, comme les consonnes, qu'on y ajoute un son]. — Les [lettres] suivantes, lettres [allant] partout [c'est-à-dire les consonnes qui se combinent avec toutes les voyelles], il faut les dire [, suivies des diverses voyelles], comme [on fait] quand *a* les suit. C'est là le total [des règles de prononciation]. —

30. On blâme cette théorie de prononciation des lettres, [d'abord] par l'imputation de défauts propres au *çâstra*, qui mettent obstacle à la connaissance [précise et] déterminée, [puis] en disant : [elle est] « incomplète ». — Il ne diffère pas, par cette [partie], des autres *çâstras*, et c'est un *védânga* complet, irréprochable, vénérable.

NOTES.

I. Sûtra 1. समुद्दिष्टाः... — Commentaire : समुद्दिष्टाः = सम्यगुद्दिष्टाः.... अनुक्रांतेषु पटलेषु । आयो नामासतो वर्णस्योपजनः । यथा ह्वयामीत्यत्र पुरस्तादनुनादः, « on nomme *âyaḥ* (accession) la production additionnelle d'une lettre qui n'existe pas [dans le mot] : par exemple dans *hvayâmi* (*Rig-Véda*, I, xxxv, 1), un son ajouté par-devant [pour bien marquer le son du *h* initial; नाद: est le mot propre, il s'agit d'une sonnante, voyez chapitre XIII, 1]. » — अपायो नाम सतो ऽपकर्षः । यथा ऊनयीरित्यत्र यीरित्येतस्य, « on nomme *apâyaḥ* (départ) le retranchement d'une [lettre] existant [dans le mot] : par exemple, celui [du *y*] de *yîḥ* dans *ûnâyîḥ* (I, liii, 3). » — व्यथनं नाम सतो अन्यथाश्रवणं । यथा रथ्या इत्यत्र थकारस्य सकारवच्छ्रवणं, « on nomme *vyathanam̃* (action de faire souffrir, altération) l'audition dénaturée d'une [lettre] existant [dans le mot], par exemple dans *rathyâḥ*, la prononciation de la lettre *th* avec le son de *s*. » Nous avons déjà fait remarquer cette analogie de l'aspirée dentale sanscrite avec le *th* anglais. Il sera question de ce triple vice de prononciation dans les *çlokas* suivants (6, 12 et 15). — Les derniers mots sont développés ainsi : तान्दोषानुत्तरत्र निदर्शनार्थं विस्तरेणासावमुत्रेत्यनुक्रामंतो व्याख्यास्यामः « nous exposerons ces vices plus loin, les énumérant en détail, [l'un sera exposé ici,] l'autre là (littér. *ille illic*, comme locution absolue). »

II. Sûtra 2. निरस्तं... — Commentaire : निरस्तं नाम दोष उत्पद्यते स्थानकरणयोरपकर्षेण. Les mots *sthâna*, « lieu, organe, » et *karaṇa*, « mode » de prononciation, ont été définis au chapitre précédent. Le *sthâna* sera, par exemple, la qualité de labiale, de gutturale, etc. le *karaṇa*, celle de *sparça*, d'*ûshma*, etc. Parmi les sens que M. Wilson, dans son dictionnaire, donne

à *nirasta*, dont le neutre est ici employé substantivement, se trouve celui de « *uttered rapidly, hurried.* » Nous verrons plus bas (*çloka* 4), à la place de cet adjectif neutre, le terme abstrait निरासः.

Au sujet de ce sûtra, le scoliaste se fait une objection singulière. « Le retranchement de l'organe et du mode de prononciation ne peuvent pas, dira-t-on, avoir lieu; car c'est la lettre qu'on enlève de son organe et de son mode d'articulation [et non l'organe et le mode qu'on ôte de la lettre]. » — Cette critique n'est pas fondée, répond-il, car les deux choses sont possibles l'une comme l'autre : ननु स्थानकरणयोरपकर्षो नोपपद्यते । कथं । स्थानकरणाभ्यां हि वर्णो ऽपकृष्यते । नैष दोषः । यथा स्थानकरणाभ्यां वर्णो ऽपकृष्टो भवति । तथा वर्णादपि स्थानकरणे ऽपकृष्टे भवतः. — Il n'y a pas d'exemples cités dans le commentaire pour ce sûtra, ni pour les autres vices très-généraux qui vont suivre.

II. Sûtra 3. विहार०... — Commentaire : विहारः = विहरणं । संहारः = संहरणं । कस्य । स्थानकरणयोर्विहारे व्यासो नाम दोषो ज्ञायते । संहारे पीडनं च । व्यासो विवेकः । पीडनं द्विर्भावः ।. Le premier défaut consiste à séparer l'organe et le mode, à faire en quelque sorte deux efforts trop distincts pour les marquer; le second à les doubler et à les trop confondre.

II. Sûtra 4. ओष्ठाभ्यां... — Commentaire : ओष्ठाभ्यां नद्धं (बद्धमित्यर्थः) यदाह वक्ता तदुष्टसंब्रूकृतमित्युच्यते ।. Le composé संब्रूकृत signifie proprement « fait eau, liquéfié. »

II. Sûtra 5. मुखेन.... — Commentaire : सुषिरेण (= विलायितेन, de विलं, « creux », dans le numéro 394 de Berlin विलंबितेन) मुखेन यदाह वक्ता तदुष्टं शूनं नाम वेदितव्यं ।. — Le mot

सुषिरं, employé substantivement, signifie, comme विलं, « creux, *a hole.* » — Le manuscrit de M. Whitney et le numéro 595 de Berlin ont शून्यं pour शूनं.

III. Sûtras 6-9. संदष्टं... — प्रकर्षणे... — जिह्वा०... — नासिकयोः... — Je n'omets, des gloses de ces sûtras, que la reprise des mots du texte : व्रीडनं नाम हन्वोर्नोचैर्भावः । — हन्वोः प्रकर्षणे । प्रकर्षणं नाम सर्वतश्चलनं । विक्लिष्टं नामासंयुक्तं । — निग्रहो नाम स्तंभनं । — नासिकयोर्यदा वर्णोऽनुप्रद्यते तदानुनासिकत्वमुत्पद्यते ।. Je ne traduis pas ces synonymies, parce qu'elles sont expliquées par ma traduction du texte. — Nous trouverons plus loin (*çloka* 4), à la place du neutre संदष्टं, les termes abstraits संदंशः et संदष्टता; et au lieu de ग्रस्तं, ग्रासः. — Dans ce *çloka*, les manuscrits de Berlin offrent quelques variantes, mais qui sont évidemment des fautes : सदष्टं (595), pour संदष्टं; प्रकर्षेण, pour प्रकर्षणे (l'instrumental pourrait s'expliquer, mais le locatif est préférable, parce que c'est le cas employé partout, à partir du sûtra 2); एतं, pour एतत्. — Le manuscrit de Paris donne dans le texte du sûtra विग्रहे, pour निग्रहे; mais dans la scolie, il y a deux fois निग्रहे, qui est aussi la leçon des manuscrits de Berlin[1]. — Le monosyllabe उ est employé comme particule explétive dans le sûtra 7.

IV. Sûtras 10 et 11. अयथा०... — संदंशः... — Uvaṭa cite le premier de ces sûtras dans la glose du chapitre III, 3, et, dans cette citation aussi bien qu'ici, il ne coupe qu'après स्वराणां. On serait tenté de rattacher ce génitif, bien qu'il appartienne au premier *pâda*, au sûtra 11, où il est tout à fait nécessaire pour compléter le sens (aussi le scoliaste l'y

[1] Le numéro 595 a विग्रहे; mais à la marge वि est corrigé en नि.

sous-entend-il), tandis que dans le sûtra 10 on peut s'en passer. — Cette violation de la quantité est ainsi expliquée dans le commentaire : ह्रस्वदीर्घप्लुतानामयथामात्रोच्चारणं दोषो भवति। प्रायेण दीर्घेषु ह्रस्वेषु च रक्तेषु [च] मात्राधिक्यं कुर्वंति। तदाचार्येण निदर्शनार्थमुत्तरत्रोदाहृतं। रक्तं ह्रस्वं द्राघयंत्युयं श्लोक इति। « La prononciation non conforme à la mesure des brèves, des longues et des *plutas* [de trois *mâtrâs*], est un défaut. Ordinairement on fait excès de mesure pour les longues et pour les brèves nasalisées. Le maître, pour montrer [ce défaut], en cite plus loin un exemple (voyez *çloka* 20). » Le च que j'ai mis entre crochets me paraît être de trop pour le sens; il détruirait le rapport de cette phrase à la citation qui suit. — Dans la note du chapitre III, 3, sûtra 5, j'ai traduit स्वराणां par « des accents; » cette modification de sens n'était pas nécessaire; on peut laisser à ce génitif le sens de « voyelles » qu'il a ici, sans rendre par là la citation moins applicable.

Dans la glose du sûtra 11, Uvaṭa se contente d'ajouter au texte, comme je l'ai dit, स्वराणां, puis il cite les sûtras 2, 3 et 6, où les quatre défauts ici mentionnés ont été définis. — Nous verrons par le sûtra 13 que l'axiome ne signifie pas que ces défauts n'affectent que les voyelles.

IV. Sûtra 12. ग्रासः... — Le commentaire explique कंप्रयोः par अकाराकारयोः (voy. chap. I, 8), et cite le sûtra 8, où le vice de prononciation dont il s'agit ici est déjà signalé.

IV. Sûtra 13. अनुनासिकानां... — Pour le premier des deux défauts, Uvaṭa cite de nouveau le sûtra 6. Pour le second, il donne l'explication que voici : न हि रागं प्रत्याख्यायानुनासिक्यं वर्तते। तस्माद्विषमरागता दोष उच्यते। « car si l'on refuse la *coloration* (voy. chap. I, 7), si on la diminue, il n'y a point qualité d'*anunâsika;* c'est pour cela qu'une *coloration* inégale (inférieure au degré voulu) est dite un défaut. » Suivent deux

exemples qui montrent, ce semble, que le scoliaste applique ce sûtra à l'*anunâsika* proprement dit. Dans le premier, il y a une brève, dans le second une longue, affectées de l'*anunâsika* : अक्रंतँ एमि (*Rig-Véda*, X, XXXIV, 5); अभ्र आँ अप: (V, XLVIII, 1). Ces deux nasalisations ont lieu en vertu du chapitre II, 30 et 31; dans le deuxième exemple, अभ्र est pour अभ्रे.

Malheureusement, dans les exemples, les vices de prononciation ne sont point figurés par l'écriture; bien souvent même ils ne peuvent pas l'être. Ils étaient rendus sensibles par l'enseignement oral.

V. SÛTRA 14. सांत:स्थानां... — Commentaire : सहांत:-स्थया वर्तंत इति सांत:स्था: । तेषां सांत:स्थानां वर्णानां क्वचिदादिलोप: क्रियते क्वचिदंतलोप: । तौ दोषौ ज्ञेयौ ।.

Exemples : पिबां निषद्यं (*Rig-Véda*, I, CLXXVII, 4); इंद्रवायू :. Cette forme a déjà été citée ailleurs (chap. XII, 4) par Uvaṭa; mais je ne l'ai pas trouvée dans le *Rig-Véda*. — Je n'ai pas besoin de dire que, dans le premier exemple, la faute consiste à supprimer le *d* qui précède le *y*; dans le second, le *v* qui le suit.

V. SÛTRA 15. अदेशे... — J'ai lu आदेशे dans la copie de M. Pertsch[1]; c'est évidemment une faute. — Commentaire : अथ वा ऽदेशे (l'apostrophe est dans le manuscrit, pour empêcher toute incertitude) अस्थाने असद्व्यंजनं («une consonne qui n'est pas dans le mot») उच्यते ।.

Uvaṭa cite pour exemples अस्मात् (*Rig-Véda*, I, CLXXI, 4); स्तोमैरभुत्स्महि (IV, LII, 4); उत्स्नायं (II, XV, 5); विश्वप्स्न्यंस्य (VII,

[1] C'est en effet la leçon des numéros 394 et 595 de Berlin. Dans le manuscrit de M. Whitney l'*á* long a été effacé.

XLII, 6). Puis il ajoute : इत्यत्र सकारात्परस्तकार उच्यते, « dans ces formes, on dit un *t* après le *s* » (ainsi *astmât*, *utstnâya*, etc.) यथा यक्ष्मं (X, CXXXVII, 4), विष्णुः (I, XXII, 16) इत्यत्र षकारादिकारोकारौ, « comme dans *yakshmam̃* et *vishṇuḥ* [on insère] *i*, *u* après *sh* » (ainsi *yakshimam̃*, *vishuṇuḥ*). Cette seconde espèce de faute n'a d'autre rapport avec la règle que de nous montrer des additions de voyelles analogues aux additions de consonnes.

V. Sûtra 16. अन्योन्येन... — La glose reprend les mots du texte, en ajoutant simplement सह à l'instrumental अन्योन्येन. — Le substantif विरागः se trouve ici dans son sens propre, qui est peu usité; au moins n'est-il pas donné dans le dictionnaire de M. Wilson.

Exemple : उप मा षड् द्वाद्वां (*Rig-Véda*, VIII, LVII, 14). इत्यत्र उकारात्परस्य दकारस्य विरागः क्रियते अज्ञातृभिः ; « ici, après le *ḍ* (de *shaḍ*), l'effacement du *d* (de *dvâ*) est fait par les ignorants. »

V. Sûtra 17. लेशेन... — Commentaire : लेशेन = प्रयत्नशैथिल्येन, « avec relâchement, mollesse d'effort; » पीडनं = अतिप्रयत्नः « effort excessif » : c'est un autre emploi du mot que celui que nous avons vu plus haut, au *çloka* 2. — तावुभौ दोषौ सर्वेषु वर्जयेत्, « qu'il évite ces deux défauts pour toutes [les lettres]. »

VI. Sûtra 18. घोषवतां... — Le numéro 595 de Berlin a वारणां pour धारणां : la leçon du manuscrit de Paris[1] est confirmée, comme nous allons le voir, par la glose d'Uvaṭa. — Au lieu de पुरस्तात्, le manuscrit 691 donne परस्तात्.

Commentaire : पदादिस्थानां घोषवतां पुरस्तादनुनादो ध्वनिः क्रियते. Uvaṭa, comme l'on voit, ne tient pas compte de अनु; on ne

[1] C'est aussi celle du numéro 394 de Berlin et du manuscrit de M. Whitney.

peut guère, en effet, à cause de पुरस्तात्, faire consister cette faute de prononciation dans l'addition d'un son *après* la sonnante; le préfixe doit marquer ici simplement addition (*naissant de* cette initiale). Il s'agit d'un son ajouté par-devant. — धारणं, « action de tenir, de retenir » = अनुपलब्धिः, « action de rendre imperceptible ». C'est l'idée exprimée au sûtra suivant par अनाद्ः. — यथा ह्यामीत्यत्र पुरस्तादधिकः शब्दः क्रियते (c'est l'exemple déjà cité dans le commentaire du sûtra 1). — « Ou bien, ajoute-t-il, pour éviter ce défaut, [on tombe dans le défaut contraire, et] on rend le *h* imperceptible » : अथ वा तस्य दोषस्य परिहरणार्थं हकारस्यानुपलब्धिः क्रियते ।.

D'autres donnent à धारणं le sens de « répétition, redoublement [de la sonnante initiale] » : अपरे धारणं द्विर्वचनं मन्यंते. Exemples de mots commençant par un groupe de sonnantes, où l'on peut faire cette faute : ज्योतिष्कृत् (*Rig-Véda*, I, L, 4); यावां (II, XII, 13); द्वादश (IV, XXXIII, 7). — Dans la traduction, j'ai ajouté « d'un groupe », parce que c'est le sens qui ressort et du choix des exemples et de la nature même de la faute.

VI. Sûtra 19. सोष्मोष्मणां... — Uvaṭa ajoute : पदादिस्थानां et supplée शब्दः auprès de अनाद्ः, dont il fait un adjectif : « son, bruit, non sonnant. » — Exemples : अभि ऽख्या (*Rig-Véda*, X, CXII, 10); ह्यामिव (VI, XVI, 38); श्रोतंति (I, LXXXVII, 2); स्तौतिं (je ne trouve pas dans les hymnes ce mot déjà cité au chapitre XII, 2; mais seulement स्तौत्, VII, XLII, 6, qui du reste peut tout aussi bien servir d'exemple). — Si अभि ऽख्या est bien le premier exemple cité[1], il en résulte que la règle, comme c'est naturel, s'applique aux *padyas* ou parties de composés, aussi bien qu'aux *padas* ou mots. Peut-être Uvaṭa a-t-il fait dans sa scolie mention expresse des *pa-*

[1] Le numéro 394 de Berlin a ख्यायातं (तं est à la marge).

dyas; car le mot que j'ai écrit au commencement de la note पदादिस्थानां[1] a dans mon manuscrit la forme suivante : पपदादिस्थानां (? पचपदादिस्थानां).

VI. Sûtra 20. लोमश्यं... — Au lieu de च, il y a dans le manuscrit de Paris नु (sans doute pour तु que donne le commentaire). — Uvaṭa ajoute अघोषानां à ऊष्मणां, et donne pour synonymes à लोमश्यं (littér. « état de ce qui est couvert de poils, laineux »), सौकुमार्यं (« délicatesse, mollesse »), et à क्वेउनं (l'un des sens de क्वेउ est « son »), अधिको वर्णस्य[2] सदृशो ध्वनिः, « son de lettre de même nature superflu. » — Il n'y a point d'exemples cités pour ce sûtra, non plus que pour les deux *çlokas* suivants.

VII. Sûtra 21. वर्गेषु... — Le commentaire ajoute आघोषु à वर्गेषु, c'est une faute qui concerne les quatre premiers ordres de *sparças.* — जिह्वायाः प्रयत्नं नाम विस्तारः.

VII. Sutras 22-24. ग्रासः... — प्रतिहारः... — सेरफयोः... — मुख्ये = आघे. Pour ग्रासः, voyez sûtras 8 et 12. — अतिप्रयत्नः प्रतिहारः, « *pratihâra* marque un contre-effort excessif, consiste à trop appuyer; » c'est en effet un défaut assez naturel dans la prononciation des dentales. — Le vice de prononciation nommé *nirâsa* (voyez sûtras 2 et 11) affecte à la fois le *sparça* et le *r* qui l'accompagne. En disant les deux ordres du milieu, il ne parle toujours que des quatre premiers; ce sont les palatales et les cérébrales : एतेषामेव चतुर्णां वर्गाणां यौ मध्यमौ वर्गौ तयोश्च रेफस्य च निरासो दोषो भवति.

[1] C'est ainsi que le mot est écrit dans le numéro 394 de Berlin, au moyen d'un renvoi qui le complète.

[2] Dans le manuscrit 394 de Berlin क्वेलनं, et वर्णा : ı pour वर्णस्य.

On comprend que l'effacement de l'articulation soit surtout une faute propre à ces deux ordres ; elle devait résulter naturellement de leur caractère tout particulier et peut-être de la nuance délicate de leur prononciation. —

VII. Sûtra 25. विक्लेशः... — J'ai ajouté le *visarga* à विक्लेशः, qui est évidemment le sujet de la proposition ; la désinence manque dans mon manuscrit, aussi bien que dans ceux de Berlin (voyez chapitre IV, 12, sûtra 36). Le scoliaste donne ici au terme technique विक्लेशः un sens qui paraît différent de celui qu'il attribuait plus haut (sûtra 7) à विक्लिष्टं ; au fond, ce n'est qu'une légère nuance : विक्लेशो ऽवैशद्यं[1] (« défaut de pureté ») इत्येको ऽर्थः. — Par सकले, « entier, » et étymologiquement « dans toutes ses parties, dans tous ses éléments, » Uvaṭa entend que ce défaut de pureté s'applique à tous les éléments de l'articulation des dentales. Voici sa scolie : चतुर्थे वर्गे स्थाने सकले । सह कलाभिः = सकलं । काला (lisez कला[2]) = अवयवाः । के ते । करणादयः । तेषु करणादिषु स्थाने च विक्लेशो नाम दोषो भवति ।. « Pour le quatrième ordre, [il y a *vikleçaḥ*, défaut de pureté], quant à l'organe, avec tous les éléments [*sakala*]. — *Sakala* signifie avec les éléments, les parties. *Kalâḥ* = *avayavâḥ* (parties). — Quelles [sont] ces [parties] ? — Le mode de prononciation, etc. (voyez le chapitre XIII). — C'est quant à ce mode, etc. et à l'organe qu'a lieu le défaut nommé *vikleçaḥ*. »

VIII. Sûtra 26. अतिस्पर्शः... — Commentaire : दुःस्पृष्टः सहेको ऽतिस्पृश्यते बर्बरता (? lisez बर्बरतया[3]) चोच्यते । तौ दोषौ

[1] Dans le numéro 394 de Berlin वैषम्यं, et en renvoi, au bas de la page, विषम्यं.

[2] C'est en effet la leçon du numéro 394.

[3] Le numéro 394 a également बर्बरता.

रेफस्य वर्जयेत् । « Le *r*, qui doit être touché faiblement, est touché avec excès (articulé avec un tact trop fort) et dit avec dureté. Qu'on évite ces deux défauts du *r*. » Je traduis बर्बरता par « dureté, » d'après une glose d'Uvaṭa, qui ajoute : बर्बरताप्यसौकुमार्यमेव, « *barbaratâ* est aussi précisément le défaut de mollesse, de douceur. » M. Kuhn, dans un ingénieux article sur *βάρβαρος* (*Zschr. f. vgl. Sprachf.* I, p. 382), parle de cet axiome. Il considère दुःस्पृष्ट comme opposé à ईषत्स्पृष्ट. En comparant ce passage à la scolie du chapitre XIII, 3, il reconnaîtra lui-même que, dans la terminologie d'Uvaṭa, ces deux mots sont synonymes. Le composé दुःस्पृष्ट « mal touché, » appliqué au *r*, ne marque pas un défaut de langage, mais la prononciation normale de cette liquide, et dans le commentaire (voyez ma note sur les sûtras 9 à 12 du chapitre XIII), il est interprété par ईषत्स्पृष्ट, « faiblement touché. »

VIII. Sûtra 27. जिह्वा०.... — Commentaire : जिह्वाग्रेण वक्तव्यः स लकारो यदा जिह्वाया ग्रंताभ्यां (au-dessous est ajoutée, comme correction, la syllabe ग्रा, ce qui fait ग्रंताग्राभ्यां) उच्यते । तदा स दोषो भवति पूर्वोक्तौ चातिस्पर्शबर्बरौ । एते त्रयो दोषा लकारस्य भवंति । तान्वर्जयेन्मेधावी ।. On ne se rend pas très-bien compte tout d'abord de ce défaut de prononciation, qui consiste à articuler le *l* avec un double bout de la langue (ग्रंताग्राभ्यां). Cela veut dire vraisemblablement qu'on tourne rapidement la langue de façon à toucher successivement le palais avec le dessus et le dessous. — Le reste de la glose est rendu dans ma traduction du texte. On voit que, par la force qu'il donne à la copule च, Uvaṭa considère les deux vices relatifs au *r* comme s'appliquant également au *l*. L'analogie de nature des deux liquides les rend sujettes, en effet, au même genre d'altération.

VIII. Sûtras 28 et 29. श्वासः... — निरासः... — Com-

mentaire : प्रवासो वाधिको ऽघोषसङ्घत्वं वा हकारस्य [तौ] दोषौ लक्षयेत्. J'ajoute le démonstratif; c'est probablement une omission du copiste. Il serait possible aussi qu'il eût écrit लक्षयेत् pour वर्जयेत्. — Nous avons vu au chapitre XIII, 2, que la nature du *h* est le souffle ou l'expiration et le son à la fois; mais il ne faut pas que le souffle soit excessif et transforme cet *ûshma* sonnant en lettre sourde.

अन्येषूष्मसु = ये ऽन्ये हकारादुष्माणस्तेषु शकारादिषु. — Les deux termes निश्वास : et पीडनं ont été expliqués.

IX. Sûtra 30. स्वरात्... — La glose n'est que la reprise des mots du texte, avec analyse de पूर्वसस्थानं, remplacé par पूर्वस्य सस्थानं. Exemples : स्था : (*Rig-Véda*, IV, xxx, 12); वधू : (V, xxxvii, 3): अग्ने : (V, xiv, 2); वायो : .

Pour se bien rendre compte du sens de ce sûtra, il faudrait entendre la prononciation fautive qu'il a pour objet de blâmer. Nous voyons par le commentaire d'Uvaṭa que les Indiens eux-mêmes n'étaient pas d'accord entre eux sur l'interprétation à donner à la règle. D'abord, il en est qui objectent que दीर्घात् est de trop, et que la prononciation ici mentionnée a lieu avec une brève aussi bien qu'avec une longue dans अग्नि : , वायु : , aussi bien que dans les exemples cités plus haut. Quoique l'audition soit la même, quelle que soit la quantité de l'antécédente, comme le maître a employé le terme दीर्घ « longue, » il faut croire que l'assimilation d'organe a lieu par le *visarga* après une longue, et qu'elle n'a pas lieu après une brève. (C'est pousser un peu loin le respect de l'autorité, à moins qu'on ne veuille dire qu'au temps de Çaunaka il y avait certaines délicatesses de prononciation qu'on ne sent plus et ne rend plus.) किमुच्यते दीर्घादिति। ननु ह्रस्वादपि विसर्जनीय : पूर्वसस्थान एव श्रूयते। अग्नि : वायु : इति।

यद्यपि श्रवणं तुल्यं तथाप्यत्राचार्येण दीर्घग्रहणं कृतं । तस्माद्दीर्घादेव पूर्वसस्थानं भवति न ह्रस्वादपि भवतीति मंतव्यं ।

D'autres expliquent autrement l'axiome, et regardent पूर्वसस्थानं comme exprimant, non un défaut, mais une règle de prononciation. Considérant que les dieux eux-mêmes ne pourraient prononcer le *visarga* après une voyelle longue en le faisant d'un autre organe que cette longue, ils interprètent ainsi le sûtra : « les maîtres veulent que le *visarga*, après une longue, soit du même organe que son antécédente. » अपरे पुनरन्यथा वर्णयंति । अन्यस्थान (lisez अन्यस्थानो ?[1]) दीर्घात्स्वरात्परो विसर्जनीयो देवैरपि न शक्य उच्चारयितुमिति विधिं वर्णयंति । दीर्घात्स्वरात्परं पूर्वसस्थानमाचार्या इच्छंतीत्यर्थः । — Mais dans cette opinion, comme dans l'autre, le mot « longue » est sans objet; car ils le veulent aussi de même organe après une brève. Il faut donc, en adoptant le sens de la seconde construction, considérer दीर्घात् comme ajouté par l'influence du vers (c'est-à-dire pour compléter la mesure du vers), et entendre la règle comme s'il y avait simplement : « on altère le *visarga* après une voyelle en le faisant du même organe que cette voyelle (toutes les fois que cette voyelle n'est pas une lettre du même organe que lui, c'est-à-dire l'une des deux gutturales *a*, *â*). Si l'on construit ainsi (en regardant दीर्घात् comme explétif), tout sera clair, dans l'une comme dans l'autre opinion, et la règle s'appliquera à अग्निः, वायुः, où l'antécédente est brève, aussi bien qu'à त्रयीः (I, xxv, 3), वधूः, où elle est longue. तस्मिन्नपि पक्षे दीर्घग्रहणमनर्थकं । ह्रस्वादपि ते (sc. आचार्याः) तथैवेच्छंति । एवं तर्हि परस्य योगस्यार्थे दीर्घग्रहणं वृत्तवशेनेह पठितं द्रष्टव्यं । स्वरात्परं

[1] Il y a également अन्यस्थानदीर्घात् dans le manuscrit 394 de Berlin. Cela peut, à la rigueur, s'entendre dans le même sens : « [Après] une longue d'autre organe que lui, c'est-à-dire à laquelle on n'assimile pas le *visarga* quant à l'organe. »

पूर्वसस्थानमाङ्गिरस्तं विसर्जनीयमित्यस्मिन्योगे सत्युभयोरपि पक्षयोः अग्निः वायुः । रथीः वधूः इति सर्वं सिद्धं भवति. —Nous retrouverons वृत्तवशेन, avec le même sens, dans une scolie du chapitre XIV, 19.

Mais de ces deux opinions (dont l'une regarde l'assimilation du *visarga* à son antécédente quant à l'organe, comme un défaut, et l'autre comme une règle ou une nécessité), quelle est la bonne, celle qui convient ici? — L'une et l'autre [est bonne en partie]. — Comment? — Il est dit dans un autre *çâstra*, que le *h* et le *visarga* sont des lettres gutturales, mais que le *visarga* a son commencement de même organe que les deux sortes de voyelles (à savoir les longues et les brèves dont il est précédé). Pour ceux qui admettent cette opinion, le *visarga* est donc de même organe que la voyelle antécédente; donc pour eux cette manière d'entendre la règle est convenable. Mais vu que ce sûtra se trouve dans la section où sont énumérés les défauts de prononciation, il est certain qu'il a ici pour objet de signaler un défaut, et il nous fait voir que Çaunaka contredit cette théorie d'assimilation. किं पुनरत्र युक्तं । उभयं । कथं । शास्त्रांतरे विधिर्दृश्यते । कंठ्यस्थानौ हकारविसर्जनीयौ । उभयस्वरादिसंस्थानो विसर्जनीय इति । तेषां विसर्जनीयः पूर्वसस्थानो भवतीति । तस्मान्नदपि युक्तं । इह दोषसमुच्चयप्रकरणे वचनादोषः स इति निश्चयः । कथमेतदध्यवसीयते । आचार्यविप्रतिपत्तिर्दृश्यते । Il montre ensuite un autre cas (voyez plus loin *çloka* 16) où le maître contredit de même une opinion admise dans une autre école.

J'ai donné en entier cette discussion, et j'ai essayé de l'expliquer, parce qu'il y est question d'un fait très-délicat de prononciation, sujet à controverse parmi les Indiens eux-mêmes, et relatif à une lettre, propre à l'alphabet indien, dont nous ne pouvons pas apprécier l'articulation par analogie, au moyen de nos alphabets européens. La fin de la scolie me laisse quelques doutes, et je crains que le texte n'en soit altéré. उभयस्वरादिसस्थानः forme une construction difficile à admet-

tre; le locatif ne peut guère ici, ce me semble, servir de complément; d'ailleurs आदि a été ajouté à la marge par une autre main [1]. Quoi qu'il en soit, et sauf meilleur avis, voici, ce me semble, ce qu'il y a d'essentiel dans cette longue explication du commentateur. Dans le texte du sûtra, पूर्वसंस्थानं indique-t-il un défaut ou la prononciation régulière et nécessaire du *visarga?* La section même où le sûtra est placé prouve qu'il s'agit d'un défaut, et que l'opinion de Çaunaka est contraire à celle qui voudrait que le *visarga* tout entier, ou du moins le commencement de l'aspiration, appartînt au même organe que la voyelle antécédente. — Pour prendre parti, il faudrait, je le répète, entendre prononcer. D'ailleurs, dans une fusion aussi étroite que doit l'être celle d'une voyelle et d'une aspiration postérieure, il est bien difficile de marquer rigoureusement le point où le premier élément finit et où le second commence. On comprend que, voulant pousser aussi loin l'analyse, les grammairiens aient peine à s'entendre à ce sujet. J'ai dû suivre dans ma traduction du sûtra l'opinion que j'ai cru trouver dans le commentaire. La construction cependant porterait, ce semble, à couper autrement la phrase, si cette coupe pouvait amener à un sens convenable et qui s'accordât bien avec la nature du *visarga* : « On assimile, pour l'organe, le *visarga* à la voyelle qui le précède; après une longue, on en dénature [l'organe et le mode]. » (Voyez au sûtra 2, le sens de निरस्तं.)

IX. Sûtra 31. कंठ्यात्... — Commentaire : दीर्घात्कंठ्यात्परं विसर्जनीयं यथा रेफवत् अकारात्परं जिह्वामूलीयं तथा निरस्तमात्रः।

[1] Le numéro 394 de Berlin lève, en partie, les difficultés de ce passage. En voici la leçon : कंठ्यस्थाने (lis.... स्थानौ?) हकारविसर्जनीयौ उभये स्वरादिसंस्थानौ हकारस्यैकेषां संस्थानो विसर्जनीय इति तेषां, etc. Il y a, comme l'on voit, une lacune dans le manuscrit de Paris, et la manière dont le numéro 394 la remplit, et les variantes qu'il nous offre, peuvent modifier notablement le sens; mais cette partie de la discussion a, au fond, peu d'importance.

स दोषः । « après la gutturale longue (*â*), ils disent le *visarga* altéré, comme le *jihvâmûlîya* qui suit la lettre qui a un *r*, c'est-à-dire la lettre *ṛi* (voy. chap. XIII, 14; nous verrons plus bas, chap. XIV, 12, le *ṛi* désigné par सरेफ). » Exemples : देवाः (*Rig-Véda*, X, CLXV, 1), सोमाः (IX, CI, 10).

Uvaṭa justifie l'addition de दीर्घात् dans sa glose, en citant les contre-exemples : देवः et सोमः, où le *visarga* est précédé d'une brève, et qui ne peuvent donner lieu au vice de prononciation signalé dans ce sûtra. ह्रस्वात्कंठ्यात्परो विसर्जनीयः सस्थान एव भवति, « Le *visarga* qui suit la gutturale brève (*a*) n'est que du même organe (voyez le sûtra précédent); » on le laisse guttural, on ne fait pas la faute de le dénaturer en *jihvâmûlîya*. — Nous avons vu au chapitre I, 8, que le sixième *ûshma*, c'est-à-dire le *jihvâmûlîya*, a pour organe, comme le *ṛi* et le *ḷi*, la racine de la langue, ainsi que son nom même nous l'apprend.

IX. Sûtra 32. रक्तात् ... — L'ablatif रक्तात् est régi par परं विसर्जनीयं sous-entendu, et il s'accorde avec कंठ्याद्दीर्घात्, que le scoliaste supplée également. — इतरस्मात् signifie l'autre longue nasalisée, qui se trouve suivie du *visarga*, c'est-à-dire le *ṛî*, ऋकारात् (voyez au chapitre IV, 34, les exemples qui peuvent donner lieu à ce vice de prononciation. — Ici encore ce n'est que par l'ouïe qu'on pourrait se rendre compte du fait et s'expliquer la possibilité de prononcer (dans *svatavâꣳḥ pâyuḥ*, *nṛîꣳḥ patibhyaḥ*) un *visarga* après un *anunâsika*, et de faire sentir ce *visarga* de telle manière qu'il ne participe en rien de la nature nasale de l'antécédente.

X. Sûtra 33. संयोगादेः... — Le commentaire n'est que la répétition des mots du texte, rangés dans un autre ordre, et suivis de l'addition ordinaire : स दोषो वर्ज्यः. Exemples où l'on peut faire cette faute : पावक ते स्तोकाः श्रोंतंति (*Rig-Véda*,

III, XXI, 2; mes deux manuscrits du commentaire ne mettent pas de *visarga* devant श्रोतंति); अभि ष्याम (X, CXXXII, 2). Ces deux citations nous offrent trois groupes, commençant par les trois sifflantes, la dentale, la palatale et la cérébrale.

Contre-exemples montrant qu'il n'y a lieu à cette faute 1° que devant l'*ûshma* initial d'un groupe, et non devant un *ûshma* simple : *a*) sifflante palatale simple द्विपदे शं चतुष्पदे (VII, LIV, 1); *b*) sifflante cérébrale simple मो षु णः : (I, XXXVIII, 6); *c*) sifflante dentale simple परि सोमः (IX, LVI, 1);

2° Que devant un groupe commençant par un *ûshma* : तव त्यत् (VIII, XV, 7);

3° Que devant un *ûshma* précédé d'une voyelle : अप्स्वंग्ने (VIII, XLIII, 9); ici le *s* commence bien le groupe *sv;* mais il est précédé d'un *p*.

X. Sûtra 34. परं... — Le scoliaste supplée ऊष्माणः, qui est exprimé au sûtra précédent. — Exemples des trois sifflantes : पृश्निं : (*Rig-Véda*, I, CLXVIII, 9); विष्णुं : (I, XXII, 16); स्नात्वा (X, LXXI, 7). Nous avons vu, au chapitre VI, 8, qu'il n'y avait production de *yamas* devant les nasales qu'après les *sparças*.

X. Sûtra 35. ऊष्माणं... — Uvaṭa supplée ऋक्परात्; puis il explique तत्प्रयत्नं par तेन घोषिणा तुल्यप्रयत्नं, « ayant même effort, » c'est-à-dire formé par le même mouvement de l'organe, « que cet *ûshma* sonnant. » C'est un vice de prononciation qu'il est facile de s'expliquer. On fait sentir une première aspiration après la voyelle antécédente, une seconde devant la nasale suivante, par exemple dans ब्रह्मं (*Rig-Véda*, VIII, XXXV, 16), ब्रह्मं (IV, XVI, 3). — A l'accusatif ऊष्माणं, le commentaire ajoute en apposition यमं : « ils prononcent cet *ûshma* [qu'ils ajoutent, comme un] *yama*. » Il faudrait entendre

alors, si *yama* a son sens ordinaire, que cet *ûshma* se rapproche, dans leur prononciation, de la nature des *sparças;* que le *h* superflu dont ils font précéder la nasale a quelque chose de la nature du *k* ou *kh*.

XI. Sûtra 36. शुनश्शेपः... — Le commentaire explique विक्रमः par le synonyme ordinaire विसर्जनीयः, mais, du reste, il n'ajoute rien au texte du sûtra. Il résulte de cet emploi de *vikrama*, comme de celui que nous avons remarqué au chapitre XIII, 11, et au chapitre XI, 22, que, si l'on peut considérer comme fondée l'explication étymologique proposée dans la note du premier sûtra du chapitre VI, ce terme technique a pris ensuite un sens plus étendu et est devenu un simple synonyme de *visarga*.

Exemples où se trouvent les mots énumérés dans le sûtra : — 1° *Çunaççepaḥ :* शुनश्शेपो ह्यह्वदृभीतः (*Rig-Véda*, I, xxiv, 13);

2° *Nishshapî:* मा नो मघेवं निष्षपी परा दाः (I, civ, 5);

3° *Çâssi :* प्र पाकं शास्सि प्र दिशो विदुष्टरः (I, xxxi, 14);

4° *Nishshâṭ :* प्र वां शरद्वान्वृषभो न निष्षाट् (I, clxxxi, 6);

5° *Brahma :* ब्रह्म च ते जातवेदो नमश्च (X, iv, 7);

6° *Vishṇuḥ* : इदं विष्णुर्वि चक्रमे (I, xxii, 17);

7° *Sma :* कूटं स्म तृंहदभिमातिमेति (X, cii, 4);

8° *Priçniḥ :* ग्रावं गौः पृश्निरक्रमीत् (X, clxxxix, 1).

Les manuscrits védiques suivent généralement pour ces divers mots, à l'exception du premier, l'orthographe indiquée ici (cf. chap. IV, 10, sûtra 32). Pour शुनश्शेपः seul, ils remplacent ordinairement la première sifflante palatale par un *visarga*, conformément à la règle facultative du chap. IV, 11, sûtra 34 : शुनः शेपः; c'est aussi avec le *visarga* que l'imprime M. Müller.

Relativement aux quatre derniers mots, il faudrait les entendre prononcer pour se bien rendre compte de la faute qu'interdit notre sûtra : consiste-t-elle dans une modification qui substituerait un *visarga* à l'*ûshma* que nous voyons en tête des groupes contenus dans ces mots? cette substitution serait possible même pour le *s* initial de *sma*, quand il vient, dans la suite du discours, après un autre mot.

XI. Sûtra 37. स्पर्शोष्मसंधीन्... — Le manuscrit de Paris et le numéro 394 de Berlin ont, dans le texte, aussi bien que dans la glose, परिपातयंति; mais la vraie leçon me paraît être परिपादयंति[1], qui est la forme causale de परि — पद्, d'où vient le terme परिपन्न, que nous avons vu au chapitre IV, 5 et 7, au chapitre V, 11, et que nous retrouverons encore au chapitre XV, 7; dans ces divers passages, ce participe indique, comme ici le verbe (qu'Uvaṭa traduit par अनुस्वारं कुर्वंति), le changement en *anusvâra*. J'ai marqué, dans la traduction même, les endroits où il est question des trois espèces de *sandhis* dont parle le sûtra 37. La glose nous apprend que अभिप्राय est une abréviation pour विवृत्त्यभिप्राय.

Exemples donnant lieu à ces fautes de prononciation : 1° *Sandhi* de *sparça* avec *ûshma* : ताँस्तें अश्याम (*Rig-Véda*, IX, xci, 5) : il résulte de ce sûtra que nous avons eu tort au chapitre IV, 33, d'écrire तांस्त, etc. (avec l'*anusvâra*), comme fait aussi le manuscrit 200 de la Bibliothèque impériale de Paris; le *Prâtiçâkhya* veut que, dans cette sorte de *sandhi*, on se serve de l'*anunâsika*, et c'est conformément à cette dernière orthographe que la citation est écrite ici dans la glose d'Uvaṭa (cf. chap. XIII, 10);

2° *Sandhi* de *sparça* avec *r* : रश्मीँरिव (VIII, xxxv, 21);

3° *Vivṛittyabhiprâya* : पीवोअन्नाँ रयिवृधः (VII, xci, 3).

[1] Dans le numéro 595 de Berlin et dans le manuscrit de M. Whitney, le त् de परिपातयंति est corrigé à la marge en द्.

XII. Sûtra 38. स्वरौ... — Commentaire : सरेफौ = ऋ ॠ इत्येतौ (voy. chap. XIII, 14, et XIV, 9); ओष्ठनिभौ = उवर्णसदृशौ (voy. chap. I, 10).

XII. Sûtra 39. दंत्यान्... — Commentaire : सकारोपनिभान् = सकारसदृशान्. Je serais tenté de croire que *upa* n'est pas absolument inutile et qu'il diminue la force du mot, de manière que *upanibha* désignerait une analogie (avec *s*), dont la prononciation du *th* anglais peut nous donner l'idée, tandis que *nibha*, employé au sûtra précédent, marque une ressemblance complète.

Uvaṭa nous apprend que les interprètes ne sont pas d'accord sur le rôle de *tvâ* à la suite de *prithivî*. Les uns considèrent ce monosyllabe comme un simple déterminatif (fort inutile) de *prithivî* (विशेषणार्थं), c'est-à-dire comme suivant ce mot dans le passage cité pour exemple; les autres, comme figurant à part et pour son compte dans les exemples (पृथग्ग्रहणं), c'est-à-dire comme donnant lieu aussi à la prononciation vicieuse dont il est ici question, et qui consiste à donner aux dentales le son de *s*. Les premiers donnent pour raison que c'est dans la prononciation du *th*, et non du *t*, qu'on remarque ordinairement ce défaut, qui consiste dans la ressemblance avec *s* : प्रायेण थकारे सकारोपनिभतादोषः संलक्ष्यते न तकारे; ils pourraient ajouter que *tvâ* est là pour le besoin du vers, वृत्तवशेन, comme il est dit dans le commentaire du sûtra 48; seulement il faudrait pour cela que nous eussions un passage védique où *prithivî* fût suivi de *tvâ*, et Uvaṭa n'en cite point où ces deux mots soient réunis. Les autres se fondent sur ce raisonnement : « Si ce vice de prononciation n'était relatif qu'à *th*, comment, lorsqu'il est plus court de dire : *la lettre* th *semblable à la lettre* s, se servirait-il des expressions *dentales* et *sourdes?* » यदि थकारस्यैव दोषः स्यात् कथं थकारे सकारोपनिभमिति लघीयसा सिद्धे दंत्यग्रहणमघोषग्रहणं च कुर्यात्.

XIII. Sûtra 40. ऊष्मांत: स्था०.... — Commentaire. लुंपंति = नाशयंति; असंतं = अविद्यमानं; रेफपूर्वं (« ayant devant elle un *r* ») = रेफात्परं (« étant après un *r*); आहु: = उत्पादयंति.

A पुरुवार, le scoliaste ajoute l'exemple suivant, pour nous montrer sans doute que cette faute ne se fait pas uniquement dans les mots que cite le sûtra, mais dans tous ceux qui sont de même nature : पुरुवीराभिर्वृषभ क्षितीनां (*Rig-Véda*, VI, xxxii, 4).

J'ai tenu compte, dans ma traduction, pour ranger les exemples, de la remarque qui termine la glose : अर्यमा आर्य्यमित्येतयोरसंतमाहुरन्येषु लुंपंति. — Pour l'addition d'une brève, le *Prâtiçâkhya* ne donne que des exemples où le *r* est suivi d'un *y*; il ne dit pas quelle est la brève qu'on ajoute; mais il est très-vraisemblable que c'est un *i*; c'est une insertion qui se fait en quelque sorte d'elle-même, pour peu qu'on vocalise plus qu'il ne faut la semi-voyelle.

XIV. Sûtra 41. ऐये:... — Commentaire : ऐकारस्य स्थान अकारमाहु:. — वैयश्व est donné comme thème; dans l'exemple védique, il y a le génitif वैयश्वस्य. — Le manuscrit de Paris a वैयश्वेति, les trois autres वैयश्वे, mais l'*e* est effacé dans le numéro 595 de Berlin.

XIV. Sûtra 42. तत्... — Commentaire : तद्दोषद्वयमन्येषु पदेषु विपरीतमाहु: । कथं । अकारस्य स्थान ऐकारमाहु: परं यकारमक्रामयंत: । J'ai expliqué cette glose dans la traduction. — अक्रामयंत: est écrit ici par un *â* long, tandis que, dans le texte et dans le commentaire du sûtra précédent, nous avons la forme क्रमयंत:, par *a* bref (voy. le Dictionnaire de MM. Böhtlingk et Roth).

XV. Sûtra 43. अकारस्य.... — Commentaire : सयं = सह यकारेण. Voyez la note qui précède celle du premier sûtra du chapitre I. — « Cela fait, ajoute Uvaṭa, trois ou quatre vices à la fois » (selon que l'on considère le changement du trissyllabe en dissyllabe comme un vice à part, ou, ce qui est plus exact, comme l'effet des trois autres, qui sont, 1° le changement d'*a* en *ai*, 2° la suppression d'*ṭ*, 3° la suppression de *y*) : एते त्रयश्चत्वारो वा दोषा भवंति. — A la suite des exemples, le commentaire indique par इत्येवमादिषु, que ce vice s'étend à d'autres mots que les trois qui sont cités dans le texte. — Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que l'adjectif बहु signifie, par excellence, « plus de deux », c'est-à-dire « trois » : c'est le sens qu'il a ici.

XVI. Sûtra 44. तत्... — Le commentaire ajoute : अकारं कृत्वा, qui se déduit nécessairement de l'opposition de ce sûtra au précédent. Il substitue les formes monosyllabiques des racines aux formes infléchies qu'elles ont dans le texte : भी [1] ज्ञि नी इत्येतेषां धातूनां प्रयोगे. — Voici l'exemple cité pour *naishṭa* : दूरं नैष्ट परावतः.

XVII. Sûtra 45. इकारस्य... — La faute consiste dans une sorte de transposition de son : *nṛi* pour *nir*, *çḷi* pour *çil*. — Outre *candranirṇik*, Uvaṭa cite l'exemple suivant : अतः सहसंनिर्णिजा (*Rig-Véda*, VIII, VIII, 11).

XVII. Sûtra 46. अनंतरे... — Commentaire : अनंतरे तालव्ये सति । ऋकारात्पूर्वो वा परो वा यदि तालव्यो वर्णो भवति । तदा तद्विधानं विपरीतमाङः । यङ्क्रमिकारस्य स्थान ऋकारमाङस्तदिह ऋकारस्य

[1] Le manuscrit de Paris a भे et ज्ञि, et celui de Berlin ब्री (corrigé en भी) et ज्ञी.

XX. Sûtra 50. लुंपंति... — Le commentaire explique अवरां par पूर्वां, et ajoute à la glose : लोपो द्विर्भावश्चेति तौ दोषौ परिहरेत्. — Les voyelles *i*, *î*, *e*, *ai*, sont palatales, c'est-à-dire de même organe que *y* (chap. I, 9); les voyelles *u*, *û*, *o*, *au*, labiales, c'est-à-dire de même organe que *v* (chap. I, 10).

XX. Sûtra 51. रक्तं... — Uvaṭa remplace द्राघयंति par दीर्घं कुर्वंति, et se contente, du reste, de reprendre les mots du texte. — Pour उ॒ग्रँ ओकः, voyez chapitre II, 31. Il y a un second exemple dans le commentaire : यथा प्रसूता सवितु : सवायँ एव (*Rig-Véda*, I, cxiii, 1).

XXI. Sûtra 52. हकार०.... — Commentaire : हकारेण सोष्मभिश्चोपहिताद्यकाराद्वकाराद्वा सर्वैरूष्मभि : सोष्मभिश्चोपहितात्पूर्वं तेषां समानस्थानमूष्माणमाहु : । स दोष : ।. Le scoliaste ne fait guère encore, comme l'on voit, que répéter les mots du sûtra, en analysant le composé qui commence le premier hémistiche et celui qui le termine. Il ne précise pas plus que ne fait le texte la nature de cet *ûshma* ajouté devant la semi-consonne. Ce mot est pris sans doute dans le sens général qu'il a dans le composé सोष्मन्, et la faute consiste à ajouter devant la semi-voyelle une aspiration qui participe de la nature de la lettre qui précède. C'est un vice qui rentre dans le genre आय :, « accession », dont il est parlé dans le premier sûtra, et au sujet duquel Uvaṭa a cité, par avance, l'exemple ह्वयामि. — Nous avons déjà vu, au sûtra 19, les mots आपृच्छ्यं et ऋभ्वा, cités comme donnant lieu à une faute d'une autre espèce.

XXII. Sûtra 53. पकार०... — Le commentaire explique रक्तात् par le synonyme अनुनासिकात्; il sous-entend, du sûtra

précédent, पूर्वं, et ajoute अधिकं, « superflu », à अन्यं यमं. — Pour se faire une idée exacte de cette faute, comme en général de tout ce qui concerne les *yamas*, il faudrait entendre prononcer.

XXII et XXIII. Sûtra 54. अनुस्वारं... — Ce sûtra est fort obscur; aussi le scoliaste propose-t-il une triple opinion. J'ai adopté celle qu'il donne d'abord et qu'il paraît préférer aux autres : c'est en effet, ce me semble, la plus naturelle. Voici en quels termes il l'expose : तत्सस्थानं पूर्वमित्यतः पूर्वमित्यनुवर्तते । पकारवर्गोपहिताच्च रक्तादित्यतो रक्तादिति वर्तते । स्वरोपधाद्रक्तात्पूर्वमनुस्वारमाङ्ः । उपधां वान्यवर्णां । तौ दोषौ परिहरेत् । स रक्तः सोष्मोदयो वा यमोदयो वा यदि भवति । « Du sûtra 52, le mot *pûrvam̃* est ici sous-entendu, et du sûtra 53, le mot *raktât.* » Suit la glose, où cette double ellipse est remplie. — Le dernier mot du texte इंद्रः est repris par le commentateur dans l'énumération des exemples; mais il ne cite point de passage à l'appui. Pour que la règle s'y appliquât, il faudrait que *yama*, contrairement à l'usage constant du *Prâtiçâkhya*, pût désigner un groupe quelconque de consonnes. Il ne paraît pas non plus considérer इंद्रः comme un *viceshaṇam* ajouté pour le besoin du vers; au moins le passage cité pour संज्ञानं ne nous montre-t-il pas ce mot accompagné de इंद्रः.

« Cette construction, ajoute Uvaṭa, est pour ceux qui font l'*anusvâra* antérieur à la nasale. Pour ceux qui ne font pas précéder l'*anusvâra*, il faut, faisant cesser l'influence du terme *pûrvam̃* (c'est-à-dire ne sous-entendant pas ce mot dans le présent sûtra), construire de la manière suivante : on dit un *anusvâra*, ou on met un antécédent consistant en une autre lettre, après une nasale précédée d'une voyelle. » एषा योजना ये रक्तात्पूर्वमनुस्वारं कुर्वंति तेषां । ये न कुर्वंति ते (lisez तेषां[1] ?) पूर्वग्रहणं

[1] Dans le numéro 394 de Berlin, ये न कुर्वंति est passé, et पूर्वग्र णां suit immédiatement le premier तेषां.

निवर्त्य स्वरोपधाद्रक्तात्परमनुस्वारमाङ्रुपधां वान्यवर्णां कर्वुतीति योजना कर्तव्या ।. On dirait que le scoliaste veut que la règle s'applique à la fois à deux vices, à une addition faite à la nasale, soit avant, soit après. L'ablatif est habituellement expliqué, comme l'on sait, dans le langage grammatical, par l'ellipse de *para*.

Enfin quelques-uns, c'est la troisième opinion, prononcent la nasale même comme *anusvâra*, c'est-à-dire donnent le son de l'*anusvâra* aux diverses nasales, appartenant à tel ou tel ordre de *sparças*, que nous voyons en tête des groupes dans les exemples cités. Pour ce dernier sens, il faudrait, au lieu de स्वरोपधात्, lire स्वरोपधं (रक्तं); mais, dans ce cas, les mots उपधां वान्यवर्णां, dont le sens n'est d'aucune manière facile à préciser, ne deviennent-ils pas plus difficiles encore à expliquer ? — Les mêmes exemples conviennent aux trois opinions : तान्येवोदाहरणानि.

XXIII. Sûtra 55. सांतः स्थाद्यो... — Ce sûtra est aussi fort elliptique. Le commentaire, quoique fort court, détermine bien le sens de la plupart des mots : सांतः स्वस्य संयोगस्यादौ [1] रक्तं धारयंतो विलंबमानाः परिक्रमं कुर्वंति. Cette glose est expliquée par ma traduction du sûtra. Il a été question dans les règles précédentes de nasales et de groupes de consonnes : par là s'expliquent les deux ellipses de रक्तं et de संयोगस्य. Quant à परिक्रमं, Uvaṭa ne l'explique point. Le mot signifie « circuit, circulation », et, par conséquent, peut désigner, par métaphore, une sorte de temps d'arrêt sur un son, un vice qui consiste à trop s'étendre, à trop insister sur une articulation.

J'ai suivi, dans mon texte, pour les deux premiers exemples, l'orthographe de trois de mes manuscrits. Le numéro 394 seul, qui n'est pas ici très-lisible, me paraît insérer un *t*

[1] Dans le manuscrit de Paris संयोगादौ.

entre le *n* et le *s* (conformément à la règle du chapitre IV, 6); c'est ce que fait aussi, au moins en partie, le manuscrit de Paris dans la citation des exemples, à la suite de la glose, et ce que j'ai fait moi-même en les transcrivant dans ma traduction. — Pour अस्मिन्सु, Uvaṭa cite le passage suivant : अस्मिन्सु ते सवने अस्त्वोक्यं (*Rig-Véda*, X, XLIV, 6); mais, dans cet exemple, le groupe ne renferme pas de semi-voyelle, comme le veut le sûtra. Je suppose que le *Prâtiçâkhya* avait plutôt en vue la rencontre de mots que voici, ou quelque autre semblable : अस्मिन्स्वेऽतत्, pour अस्मिन् । सु । एतत् । (X, CXXXII, 5)[1].

XXIV. Sûtra 56. रक्तैः... — C'est encore une règle d'une concision excessive, et le commentaire qui l'interprète n'est guère moins laconique : रक्तैः समवाये स्वराणां रागः क्रियते. Je pense que le vice dont il est ici question consiste à nasaliser la voyelle et à dire *nan-nûn-nam̃*, pour *na nûnam̃; nṛin-mṇam̃*, pour *nṛimṇam̃*, etc. Le génitif स्वराणां sert en quelque sorte de régime commun à समवाये et à रागः, ou plutôt il faut le sous-entendre avec l'un de ces mots. — Le verbe क्रियते, que le scoliaste supplée dans ce sûtra, est exprimé dans le suivant. Uvaṭa (*ad* XI, 27) emploie de même समवायः pour parler d'un assemblage de syllabes : अनुदात्तानामक्षराणां समवायः.

XXIV. Sûtra 57. रक्तात्... — Le commentaire ajoute simplement परः à हकारः, ellipse indiquée par l'ablatif. — Le mot सोष्मा est vague, parce qu'il signifie une aspirée quelconque. Il désigne sans doute une aspirée du *sthânam̃* ou organe le plus voisin de celui auquel le *h* appartient (c'est-à-dire ख्, घ्, voyez chapitre I, 8, où, comme je l'ai déjà dit, les mots « le premier ordre de *sparças* » ont été oubliés dans la traduction, après « le sixième *âshma* ».)

[1] C'est, en effet, l'exemple cité dans le numéro 394 de Berlin.

XXV. Sûtra 58. संयोगानां... — Commentaire : संयोगानां कुचिदविद्यमानया स्वरभक्त्या व्यवायः क्रियते । संयोगस्य च मध्ये कुचित्स्वरमुत्पादयंतीत्यर्थः । कुचिद्विक्रमणं । विक्रमणं नाम द्विर्वचनाभावः । कुचिच्चायथोक्तं क्रमणं क्रियते । कुचिद्विपर्ययः । विपर्ययो नाम विद्यमानां स्वरभक्तिं न कुर्वंतीत्यर्थः । इमे चत्वारो दोषाः संयोगस्य भवंति । तान्वर्जयेत् ।. — A la suite de cette glose, que ma traduction du sûtra explique, je crois, suffisamment, Uvaṭa cite les exemples védiques, et a soin d'indiquer à quelle faute donne lieu chacun des mots énumérés. — Pour *vyata*, on viole la règle donnée au chapitre VI, 1, qui prescrit de doubler la première consonne d'un groupe (यत्र विक्रमणं). Pour que cette loi du *krama* ou doublement s'applique à *vyata*, il ne faut pas prendre ce mot isolément, mais le voir dans le passage du *Véda* où il est employé, et où il a devant lui une voyelle, comme le veut la règle du *krama* : शूरो यो युत्सु तन्वं परिव्यतं (II, XVII, 2).

Tilvile et *añjman* sont, d'après le scoliaste, l'occasion d'un double vice de prononciation; ceux qui ne sont pas versés dans la science sacrée prononcent ces deux mots sans appliquer la règle du *krama* (pour *tilvile*, voyez chapitre VI, 2, sûtra 5), et il se fait comme une dissolution du groupe par la *svarabhakti* (ce qui ne doit avoir lieu dans aucun cas, voyez chapitre VI, 10, sûtra 35) : तिल्विले अञ्जमित्येतयोर्द्वित्वाभिधानमकृत्वा अतीर्थोषिता उच्चार्यंति । तत्र स्वरभक्त्या व्यवाय इव भवति.

A l'exemple द्रप्सः, le commentaire ajoute अविक्रमणमेव. Ne faut-il pas lire plutôt विक्रमणं, « non doublement »? Avec les deux négations, le terme ne me paraît convenir ni à la règle, ni à l'exemple.

Dans *ajushran*, on insère après le *sh* un son de la nature de l'*u*, et l'on fait un *krama* non conforme à la règle (peut-être reprend-on le *sh* après cette espèce d'*u* intercalé) : यत्र षकारात्परमुकारमिव किंचिदुत्पाद्यायथोक्तं क्रमणं कुर्वंति.

Pour *sârñjayaḥ*, la scolie dit अत्र विपर्ययः. Ce *contraire* signifie, comme il a été expliqué plus haut, que l'on ne fait point la *svarabhakti* voulue. (Voyez chapitre VI, 13, sûtra 46.)

Dans *ashṭrâm̃*, *pra* et *neshṭrât*, on fait un *krama*, एतेषु च क्रमणमेव. Si c'est un redoublement du *r*, c'est une infraction au sûtra 8 du chapitre VI, 2.

XXVI. Sûtra 59. विवृत्तिषु... — Le commentaire décompose प्रत्ययादे : en प्रत्ययस्यादे : ; il explique अदर्शनं par लोप : « retranchement », et ajoute le verbe क्रियते. Si l'on retranche, en la confondant avec *â* ou *a* qui précède, la partie initiale des sons *ai*, *au*, il restera un *i* et un *u*, plus ou moins purs. (Voyez chapitre II, 1, la définition de *vivṛittiḥ*.)

XXVI. Sûtra 60. इ उ संधौ... — Commentaire : इ उ इत्येतयोः संधौ कासुचिद्वृत्तिषु (lisez विवृत्तिषु [1]) संध्यक्षरवचनं प्रत्ययादर्शनं च क्रियते (par suite de la fusion des deux voyelles en une diphthongue, la seconde voyelle disparaît, comme élément distinct) । तौ दोषौ वर्जयेत् ।. — Nous avons déjà vu, au chapitre XIII, 15, *sandhyam̃*, dans le sens de *sandhyaksharam̃*. (Voyez chapitre I, 1, note du sûtra 2.) — Dans le premier exemple cité : स इदस्तां, la forme अस्ता n'est qu'un *padya*, détaché de अस्तेव (pour अस्ता ऽइव). — Uvaṭa ajoute deux autres exemples : स इंद्र चित्राँ अभि तूँषि वाजान् (*Rig-Véda*, VI, XVII, 2); त उत्सायं गृभिमभि प्र तस्थुः (II, XV, 5).

XXVII. Sûtra 61. समानवर्णासु (s. e. विवृत्तिषु ; ici encore mon manuscrit a वृत्तिषु, et le numéro 394 de Berlin, विवृत्तिषु)... — Le commentaire explique que l'inversion

[1] C'est, en effet, la leçon du numéro 394 de Berlin.

XXV. Sûtra 58. संयोगानां... — Commentaire : संयोगानां क्वचिदविद्यमानया स्वरभक्त्या व्यवायः क्रियते । संयोगस्य च मध्ये क्वचित्स्वरमुत्पादयंतीत्यर्थः । क्वचिद्विक्रमणं । विक्रमणं नाम द्विर्वचनाभावः । क्वचिच्चायथोक्तं क्रमणं क्रियते । क्वचिद्विपर्ययः । विपर्ययो नाम विद्यमानां स्वरभक्तिं न कुर्वंतीत्यर्थः । इमे चत्वारो दोषाः संयोगस्य भवंति । तान्वर्जयेत् ।. — A la suite de cette glose, que ma traduction du sûtra explique, je crois, suffisamment, Uvaṭa cite les exemples védiques, et a soin d'indiquer à quelle faute donne lieu chacun des mots énumérés. — Pour *vyata*, on viole la règle donnée au chapitre VI, 1, qui prescrit de doubler la première consonne d'un groupe (अत्र विक्रमणं). Pour que cette loi du *krama* ou doublement s'applique à *vyata*, il ne faut pas prendre ce mot isolément, mais le voir dans le passage du *Véda* où il est employé, et où il a devant lui une voyelle, comme le veut la règle du *krama* : शूरो यो युत्सु तन्वं परिव्यतं (II, XVII, 2).

Tilvile et *añjman* sont, d'après le scoliaste, l'occasion d'un double vice de prononciation; ceux qui ne sont pas versés dans la science sacrée prononcent ces deux mots sans appliquer la règle du *krama* (pour *tilvile*, voyez chapitre VI, 2, sûtra 5), et il se fait comme une dissolution du groupe par la *svarabhakti* (ce qui ne doit avoir lieu dans aucun cas, voyez chapitre VI, 10, sûtra 35) : तिल्विले अञ्जन्नित्येतयोर्द्वित्वाभिधानमकृत्वा अतीर्थोषिता उच्चारयंति । तत्र स्वरभक्त्या व्यवाय इव भवति.

A l'exemple द्रप्सः, le commentaire ajoute अविक्रमणमेव. Ne faut-il pas lire plutôt विक्रमणं, « non doublement » ? Avec les deux négations, le terme ne me paraît convenir ni à la règle, ni à l'exemple.

Dans *ajushran*, on insère après le *sh* un son de la nature de l'*u*, et l'on fait un *krama* non conforme à la règle (peut-être reprend-on le *sh* après cette espèce d'*u* intercalé) : अत्र षकारात्परमुकारमिव किंचिदुत्पाद्यायथोक्तं क्रमणं कुर्वंति.

Pour *sârñjayaḥ*, la scolie dit अत्र विपर्ययः. Ce *contraire* signifie, comme il a été expliqué plus haut, que l'on ne fait point la *svarabhakti* voulue. (Voyez chapitre VI, 13, sûtra 46.)

Dans *ashṭrâm̃*, *pra* et *neshṭrât*, on fait un *krama*, एतेषु च क्रमणमेव. Si c'est un redoublement du *r*, c'est une infraction au sûtra 8 du chapitre VI, 2.

XXVI. Sûtra 59. विवृत्तिषु... — Le commentaire décompose प्रत्ययादे: en प्रत्ययस्यादे:; il explique अदर्शनं par लोप: « retranchement », et ajoute le verbe क्रियते. Si l'on retranche, en la confondant avec *â* ou *a* qui précède, la partie initiale des sons *ai*, *au*, il restera un *i* et un *u*, plus ou moins purs. (Voyez chapitre II, 1, la définition de *vivṛittiḥ*.)

XXVI. Sûtra 60. इ उ संधौ... — Commentaire : इ उ इत्येतयो: संधौ कासुचिद्वृत्तिषु (lisez विवृत्तिषु [1]) संध्यक्षरवचनं प्रत्ययादर्शनं च क्रियते (par suite de la fusion des deux voyelles en une diphthongue, la seconde voyelle disparaît, comme élément distinct) । तौ दोषौ वर्जयेत् ।. — Nous avons déjà vu, au chapitre XIII, 15, *sandhyam̃*, dans le sens de *sandhyaksharam̃*. (Voyez chapitre I, 1, note du sûtra 2.) — Dans le premier exemple cité : स इदस्तां, la forme अस्ता n'est qu'un *padya*, détaché de अस्तेव (pour अस्ता ऽइव). — Uvaṭa ajoute deux autres exemples : स इंद्र चित्राँ अभि तूंधि वाजान् (*Rig-Véda*, VI, xvii, 2); त उत्सायं रुविमभि प्र तस्थुः (II, xv, 5).

XXVII. Sûtra 61. समानवर्णासु (s. e. विवृत्तिषु ; ici encore mon manuscrit a वृत्तिषु, et le numéro 394 de Berlin, विवृत्तिषु)... — Le commentaire explique que l'inversion

[1] C'est, en effet, la leçon du numéro 394 de Berlin.

consiste à faire de la première voyelle la seconde [et réciproquement] : वर्णायो : पूर्वो वर्णः पर : क्रियते. Ainsi l'on dit *ûti îndra, kâ asataḥ*. Ou bien, ajoute le scoliaste, se fondant sur वा, on ne fait pas sentir le second élément. — Nous avons vu au chapitre I, 1, le sens de समानाक्षराणि, qui a ici pour synonyme समानवर्णाः, contenu dans le composé possessif समानवर्णासु.

Aux exemples que cite le texte (nous avons vu le second au chapitre II, 41), Uvaṭa en joint deux autres : अच्छा यो गंता नाधंमानमूती इत्थी (*Rig-Véda*, IV, XXIX, 4); त आ गंमंतु त इह (VI, XLIX, 1).

XXVII. Sûtra 62. अभिव्याहानं... — Uvaṭa ne veut point qu'on considère विवृत्तिपूर्वे कंठ्ये दीर्घे comme des locatifs, mais comme des duels neutres. « Si l'on entend, dit-il, une gutturale longue ayant devant elle un hiatus, » ce sera le cas prévu au sûtra précédent, pour *ka âsataḥ*, qui donne lieu à l'inversion fautive *kâ asataḥ*. Il faut donc construire autrement. Les mots विवृत्तिपूर्वमक्षरं peuvent avoir un double sens. Ils peuvent signifier, 1° en faisant de l'adjectif un *bahuvrîhi*, « lettre qui a devant elle un hiatus » (विवृत्तिः पूर्वास्मादक्षरात्तद्विवृत्तिपूर्वमक्षरं); 2° en considérant l'adjectif comme un *tatpurusha*, « lettre antérieure de l'hiatus » (विवृत्तेः पूर्वमपि विवृत्तिपूर्वं). Le duel désignera ces deux lettres à la fois, c'est-à-dire la conséquente et l'antécédente. Cela posé, le scoliaste ajoute ते ओ कंठ्ये दीर्घे यदा भवतस्तदा कासुचिद्विवृत्तिषुभिव्याहानं क्रियते कासुचित्प्रत्ययादेरदर्शनं, « quand ces deux lettres, l'antécédente et la conséquente, sont des gutturales longues (à savoir des *â*), alors, dans certains hiatus [de cette nature], il y a *abhivyâdânam;* dans certains, suppression du commencement du conséquent (voy. sûtra 59). » Ce double rôle d'un même composé est impossible, et quelle que soit la concision du

Prâtiçâkhya, nous n'y avons rien trouvé de semblable; mais il n'est pas nécessaire, je crois, de pousser si loin la subtilité pour donner au sûtra le sens que veut y trouver Uvaṭa. Ces formes en *e*, considérées comme des locatifs, signifieront « quand la première voyelle de l'hiatus est une gutturale longue. » Rien n'empêche d'étendre la règle à tous les hiatus qui ont pour premier élément une longue; que le second soit une longue ou une brève, la faute qui consiste à absorber ce second élément est, dans les deux cas, fort naturelle. Au reste, on peut considérer le sûtra comme étant borné, par les exemples mêmes qui y sont cités, à la rencontre de deux longues.

Le terme technique अभिव्यादानं est déterminé avec beaucoup de soin dans le commentaire : किमिदमभिव्यादानमिति। आदानमारंभः। विविधं विपुलं विशालं वा आदानमथवा आदानमेव व्यादानं। केनचिदभिव्याप्तमभिभूतं वा व्यादानं यस्य तदिदमभिव्यादानं भवत्यक्षरं। « que signifie ce mot *abhivyâdânam̃?* — *Âdânam̃* veut dire effort, *acte* » (par exemple, de prononciation). *Vyâdânam̃* signifiera « effort divers, grand, considérable », ou simplement « effort ». Une lettre dont l'effort, la prononciation est absorbée, surmontée par quelque chose, est *abhivyâdânam̃.* » Il n'est pas besoin, je crois, de considérer *abhivyâdânam̃*, avec le scoliaste, comme un composé possessif; il vaut mieux laisser au mot le sens de nom abstrait, qui convient parfaitement à la phrase. Les préfixes rendent bien compte de la valeur de ce terme : *âdânam̃*, « la prise de la lettre, sa prononciation »; *vi* marque que cette prononciation est (ou doit être) *distincte*, et *abhi* qu'elle s'attache à celle de la voyelle précédente et en est absorbée.

Nous avons vu au chapitre II, 1 (voy. la note du sûtra 4), que l'hiatus a un quart de temps (पादमात्रा), ou un demi-temps (अर्धमात्रा), ou même trois quarts de temps (पादोनमात्रा); mais, dans ces hiatus commençant par une longue, on fait la faute d'allonger cette longue, ou plutôt l'intervalle des

deux voyelles, outre mesure (विवृत्तिरिह समधिका क्रियते). Par cet allongement, littér. par cette [*vivritti* allongée], la prononciation de la voyelle suivante est absorbée (तया परस्यारंभो व्याप्यत इत्यर्थः).

Outre les deux exemples contenus dans le texte, le commentaire donne les deux suivants : या आपो दिव्याः (*Rig-Véda*, VII, XLIX, 2), ता आ चरंति (IV, LI, 8).

XXVIII. Sûtra 63. न... — Dans le ms. 595 de Berlin, il y a ऽथेतरेषां (pour अथ इतरेषां), au lieu de नेतरेषां. — Le composé स्वरसंयोगज्ञानां est expliqué par la glose suivante : स्वरेषूच्यमानेषूत्पद्यंते ये दोषास्तेषां, et इतरेषां par व्यंजनसंयोगज्ञानां. — संख्यया = गणनया. — न गम्यः = पारं गंतुं न शक्यं. — कस्मात्. — « Pourquoi ? » c'est-à-dire d'où vient cette impossibilité d'énumérer toutes les fautes de prononciation ? — उच्चावचाः प्रयोक्तारो (cf. chap. XIII, 4) नानास्थानकरणानुप्रदानस्वरोच्चरणास्तथा नानाप्रकृतिस्वभावशीलसमाचाराः केषु वर्णेषु कान्दोषान् जनयंतीत्यज्ञानात् ।, « [elle vient] de ce qu'on ne peut savoir quelles fautes produisent dans quelques lettres les lecteurs divers (étymologiquement : hauts et bas), ayant des prononciations de voyelles (on pourrait ajouter : et de consonnes) qui diversifient et dénaturent l'organe, le mode de prononciation et d'émission (voyez le commencement du chapitre XIII), et ayant des dispositions propres de nature, des inclinations et des pratiques traditionnelles diverses. »

XXVIII. Sûtra 64. शक्यः... — Uvaṭa interprète d'abord साधु युक्तेन par साधु धर्मयुक्तेन ; mais ensuite il explique cette locution d'une manière générale et surtout très-compréhensive : साधु युक्तो नाम मनोवाग्बुद्धियुक्तः । तत्त्वार्थदर्शी शिक्षालक्षणाविचूहापोहवितर्कज्ञः शास्त्रानुगमकुशलो ध्यानपरो ऽवितथाध्यवसायी ।, « [l'homme] qu'on appelle bien doué est celui qui est doué de sens, de

paroles et d'intelligence, qui a la vue du sens des axiomes, qui sait les règles de la *çikshâ* (ou théorie de la prononciation), qui connaît l'induction, la déduction et la discussion, qui est d'une famille qui [étudie et] suit les *çâstras*, qui s'applique à la méditation, qui tend dans ses actions à la vérité. »

XXIX. Sûtras 65 et 66. अकारस्य... — परान्... — Il faut prononcer la voyelle pure et sans mélange; la consonne en la combinant, sans en modifier l'articulation, avec la voyelle qui la suit. C'est en effet là le total des règles; mais pour que cette règle universelle serve à quelque chose, il faut le maître enseignant au disciple la vraie nature des sons et des articulations. — Le commentateur, pour le premier des deux sûtras, répète les mots du texte, en ajoutant comme exemples: अ आ इ ई उ ऊ, etc. (c'est l'ordre suivi dans l'alphabet qui précède le chapitre I). — Il explique संपन्नं par le synonyme संपूर्णं « complet ». On pourrait aussi entendre : « les maîtres disent que cela est parfait, que c'est là la perfection » (et donner un sens analogue à संपदू au vers suivant). — परान् =ककारादीनपि व्यंजनसंज्ञकान् वर्णान्. – अकारोदयवत्=अकारोदयानिव. – विवक्षेत् = वक्तुमिच्छेत्. – सर्वत्रवर्णानित्याङ्गाचार्याः. Exemples : क का कि की कु कू इति यथा. — Uvaṭa paraît considérer les deux derniers mots du *çloka* comme une formule indiquant la fin des deux *paṭalas* de la prononciation : सा संपदुभाभ्यां पटलाभ्यां व्याख्याता.

XXX. Sûtra 67. शास्त्रापवादात्... — J'ai considéré प्रतिपत्तिभेदात् comme se rapportant à शास्त्रापवादात्. Uvaṭa en fait plutôt un substantif détaché et figurant pour son compte dans la proposition. Voici sa glose: शास्त्राणामपवादा दोषाः संति। पुनरुक्तताविस्पष्टार्थता कष्टशब्दताशक्यार्थतेत्येवमादयस्तेषूपशक्यार्थता दोषो ऽस्मिन् शास्त्रे सन्निहितः। न लोकमात्रं तथोच्चारयितुं शक्यं।. « Les

défauts des *çâstras* sont la répétition, le défaut de clarté du sens, l'impénétrable difficulté des mots, l'impossibilité de l'objet [des règles], etc. Entre ces défauts, celui qui se trouve dans ce *çâstra* [, dans cette théorie de la prononciation], est l'impossibilité de l'objet; car on ne peut prononcer une seule lettre, ainsi [que l'enseigne cette *çikshâ*]. » — अकृत्स्ना est expliqué par un synonyme qui s'écarte du sens ordinaire du mot, à savoir par अप्रयोजना, « n'ayant pas d'emploi, d'utilité pratique; n'atteignant pas son but ». — La fin du commentaire est relative à प्रतिपत्तिभेदात्. La voici : प्रतिपत्तिभेदो नाम आदुर्घोषं घोषवतामकारमित्युक्त्वा अत्रोत्पन्नावपर ऊष्मघोषावित्येवमादीनि वर्णप्रतिपत्तिभेदो विरुद्धविधातानि ।. « Le défaut ainsi nommé, ce sont les oppositions inconséquentes qui sont un empêchement à la détermination précise des lettres, comme, par exemple, après avoir dit : *âhur aghoshaṁ*, etc. (chap. XIII, 5), ce sûtra contradictoire : *atrotpannau*, etc. (chap. XIII, 6). »

XXX. Sûtra 68. सा (s. e. शिक्षा)... — Commentaire : यदुच्यते । इह यथोक्तं तथा वर्णोच्चारणं कर्तुं न शक्यं । तस्मादकृत्स्नेयं वर्णशिक्षेति । तन्न । कथं । शिक्षैतेनैव विधानेनान्यैः शास्त्रैर्न विशिष्यते । अन्येष्वपि हि शास्त्रेषु अस्तनिरस्त इत्येवमादयो वर्णानां दोषा विधीयंते । तानि चाशक्यार्थविधानादकृत्स्नानीति नोच्यंते । तानि च कृत्स्नान्येव भवंति । तस्मादिदमपि शास्त्रं कृत्स्नं भवितुमर्हति । प्रतिपत्तिभेदश्च न । अन्येष्वपि शास्त्रेष्वेवंविधा विकल्पा संति । तस्मादनिंद्यं वेदांगं च षट्सु वेदांगेष्विदमप्येकमंगं । कल्पो व्याकरणं निरुक्तं शिक्षा छंदोविचितिर्ज्योतिषामयनमिति ।. « Ce qui est dit, à savoir, qu'il est impossible de faire la prononciation des lettres comme il est enseigné ici, et que par conséquent cette théorie relative aux lettres est incomplète (et inutile; voy. la note précédente), cela n'est pas. — Comment? — Cette *çikshâ*, par ce mode d'exposition, ne diffère pas des autres *çâstras*. En effet, dans les autres *çâstras* aussi sont exposés les défauts relatifs aux lettres, tels que le *grasta*,

le *nirasta*, etc. (voyez *çlokas* 1 et 3), et ils ne sont pas dits inutiles par un mode d'exposition ayant un objet impossible; au contraire, ils sont utiles. Donc ce *çâstra* doit l'être aussi. — Il n'y a pas non plus d'obstacle à la connaissance déterminée; car dans les autres *çâstras* se trouvent des options (et différences) du même genre. Donc ce *çâstra* est irréprochable et [il a droit au nom de] *Védânga*, c'est-à-dire il fait partie des six *Védângas.* » (Pour l'énumération qui suit, voyez le Dictionnaire de M. Wilson, à l'article *Védânga;* Uvaṭa désigne les deux derniers par des mots doubles : « l'énumération des mètres » et « la voie des astres ».) — Le commentaire se termine par trois *çlokas* pompeux, consacrés à l'éloge du *çaikshika*, c'est-à-dire de l'homme versé dans la *çikshâ*, et habile à bien prononcer et à bien lire.

RECHERCHES

SUR L'HISTOIRE NATURELLE ET LA PHYSIQUE

CHEZ LES ARABES.

PESANTEUR SPÉCIFIQUE DE DIVERSES SUBSTANCES MINÉRALES; PROCÉDÉ POUR L'OBTENIR, D'APRÈS ABOU'L RIHAN ALBIROUNY.

EXTRAIT DE L'*AYIN-AKBERY*,

PAR J. J. CLÉMENT-MULLET.

Depuis le jour où Archimède[1], après la solution du problème d'hydrostatique qui lui fournissait le

[1] Archimède naquit vers l'an 287 avant J. C. et Hiéron mourut deux cent quinze ans avant J. C. âgé de quatre-vingt-quinze ans.

..... Elementa suum regit omnia pondus.
(Prisc. *De pond. et mens.*)

moyen de constater la quantité d'or employée dans la couronne d'Hiéron, s'écriait, dans l'exaltation fébrile de sa joie, *Je l'ai trouvé! εὕρηκα*, le fameux prétérit était resté, en quelque sorte, à l'état de simple interjection, sans qu'aucun fait ni aucun travail scientifique vînt rappeler sa cause et son origine; aucun livre n'apparaît qui fasse l'application de l'hydrostatique à la détermination des substances minérales; ce n'est que dans ces derniers temps que la pesanteur spécifique a été présentée comme un des caractères distinctifs des minéraux. Les anciens minéralogistes n'en disent pas un mot. On chercherait vainement dans Agricola et Boetius de Boot l'application de la belle et magnifique découverte du géomètre syracusain; mais si, dans l'Occident, l'ingénieux procédé fut négligé, il ne le fut point chez les Orientaux. On le retrouve décrit dans l'*Ayin akbeery*, suivi de tableaux d'Abou'l Rihan.

Abou'l-Rihan Mohammed ebn Ahmed Albirouny, ainsi nommé de la ville de Biroun, dont sa famille était originaire, est désigné aussi quelquefois sous le nom de *Khouarezmy*, parce qu'il passa sa jeunesse dans la ville de Khouarezm en Perse. Il vécut au ve siècle de l'hégire, c'est-à-dire au xie de l'ère chrétienne et mourut, suivant Hadji Khalfa, en l'année 430 de l'hégire. C'était un savant très-distingué, qui composa un grand nombre d'ouvrages sur l'astronomie, la cosmographie et la physique. Jusqu'à ces derniers temps, il n'était guère connu que par ce qu'en ont écrit d'Herbelot dans sa Bibliothèque orien-

tale, et M. Wustenfeld dans son petit volume sur les médecins et les naturalistes arabes [1]. M. Reinaud a jeté un nouveau jour sur Albirouny, dans son *Mémoire sur l'Inde*, page 29, et dans son *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, page xcv. Dans le premier de ces ouvrages, il l'a étudié comme historien de l'Inde, et, dans le second, comme géographe. Resterait à l'étudier comme physicien; c'est une lacune dans son histoire qu'il serait important de combler; mais jusqu'ici les matériaux ont manqué. Les ouvrages indiqués sont fort rares et peu connus. Cependant, à en juger par le fragment qui fait la base de cet article, ils doivent être très-curieux et très-importants. Il pourra, du reste, fournir un renseignement utile, une pierre pour l'édifice à construire. Dans l'un de ces ouvrages, très-probablement celui qui a pour titre : كتاب الجماهر فى معرفة الجوهر تاليف ابى الريحان البيرونى « le Livre des meilleures choses pour la connaissance des substances minérales [2], » se trouvent des explications théoriques sur l'origine et la formation de ces substances, d'après les idées alors généralement admises, dont le point de départ se trouve chez les Grecs, notamment dans

[1] *Geschichte der arabisch. Aerzte und Naturforsch.* Götting. 1840.

[2] C'est sous ce titre que l'ouvrage est indiqué par Casiri, *Catal. de la bibliothèque de l'Escurial*, CM. Dans Hadji Khalfa, édit. Flüg. 4153, il porte ce titre : كتاب الجماهر فى الجواهر. Cet ouvrage n'est point mentionné dans d'Herbelot. On trouve dans Hadji Khalfa, 10030 : كتاب الجمهرة للخوارزمى, qui est peut-être le même ouvrage indiqué sous un titre différend plus abrégé.

Aristote. Viennent ensuite quelques explications sur le poids des substances, sur leur pesanteur spécifique, sur les procédés à employer et sur l'opération à faire pour la déterminer au moyen de l'hydrostatique; enfin des tableaux de chiffres indicatifs des résultats obtenus par l'auteur dans ses expériences.

Je n'ai point eu, à mon grand regret, l'ouvrage d'Abou'l-Rihan à ma disposition. C'est dans l'*Ayin-Akbery* que j'ai pris le fragment dont je donne ici la traduction. Ce fragment contient assez de détails pour qu'on puisse juger quel développement avaient pris à cette époque les sciences physiques, et tout le progrès qu'elles avaient fait. Les résultats se produisent aussi précis et aussi rigoureusement exacts, ou peu s'en faut, que ceux qu'aujourd'hui l'on obtient avec les instruments perfectionnés de la physique actuelle.

L'*Ayin-Akbery* آئين اكبرى, ou « Institutions d'Akbar », est connu dans le monde oriental par l'extrait qu'en a donné M. de Sacy, et par une traduction abrégée publiée en Angleterre par Gladwin. Nous reviendrons un peu plus loin sur ces deux publications.

On sait que le titre d'*Institutions* que porte cet ouvrage est impropre : c'est, pour parler plus exactement, la statistique du grand empire fondé dans l'Inde par les Mongols, contenant l'indication des produits du sol, des divers objets de commerce, du chiffre des impôts, de la position géographique, de la religion et de la population. Le paragraphe qui

fait l'objet de cet article semble une espèce de hors-d'œuvre; pourtant il peut s'expliquer, parce qu'il a été placé au chapitre qui traite du commerce des bijoux et des matières précieuses. Il paraît donc être présenté au lecteur ou au commerçant comme moyen de vérifier la nature et la qualité de la marchandise offerte ou vendue.

Le spécificatif *Akbery*, appliqué à ces Institutions, est là pour consacrer le souvenir de l'empereur Djelal-eddin Mohammed Akbar, l'un des descendants de Timour, qui en ordonna l'exécution. Elle eut lieu par les soins et sous la direction d'Abou'lfazel, ministre du prince, vers la fin du XVIe siècle de l'ère chrétienne[1].

C'est, au dire des hommes compétents, un des livres qui font le mieux connaître l'Inde, même celle d'aujourd'hui; et cependant jamais il n'a été traduit en totalité. Il n'est connu, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que par un fragment qu'en a publié M. de Sacy dans sa *Chrestomathie arabe*, t. III. Ce fragment traite de l'origine et de la formation des métaux; il est, en quelque sorte, la première partie d'un chapitre dont cet article formera le complément.

Il est encore connu par la traduction abrégée de Gladwin[2]. Ce qu'on lit dans M. de Sacy et ce qu'on

[1] Le dernier roi de Delhi, quand éclata l'insurrection dans l'Inde contre les Anglais, au commencement de 1857, était un descendant d'Akbar. Ainsi, dans sa personne et celles de ses enfants, disparaissent les derniers rejetons de la famille de Tamerlan, et avec eux s'éteint la dynastie des Mongols dans l'Inde.

[2] *Ayeen Akbery*, or the Institutes of the emperor Akber, translated

apprend par la traduction de Gladwin donne un vif regret que l'ouvrage n'ait point été publié intégralement; il y aurait beaucoup à gagner pour la linguistique, la géographie et aussi pour l'histoire naturelle. Un pareil travail serait très-apprécié par les hommes graves et sérieux; peut-être jouirait-il aujourd'hui d'un grand succès d'actualité.

Avant de donner la traduction du texte et les tableaux d'Abou'l-Rihan, il ne sera sans doute pas inutile de faire connaître de quelle manière il a procédé, et de parler ensuite du système de poids qu'il a employé.

Abou'l-Rihan fait d'abord un exposé des théories admises de son temps sur l'origine et la formation des métaux, dont la plus grande partie se trouve dans l'extrait contenu dans la Chrestomathie de M. de Sacy, mais qui manque entièrement dans la traduction de Gladwin. Ensuite il répète ce principe, que « si l'on pèse un certain volume d'une substance dans l'air et dans l'eau, il se manifeste une différence, le poids dans l'eau étant moindre, mais que le chiffre de cette différence est égal à celui du poids du volume de l'eau déplacée. » De ces deux dernières quantités, on peut en déduire ce qu'on appelle la *pesanteur spécifique*. Vient ensuite la description de l'opération. Il ne paraît

from the original persian by Fr. Gladwin, Lond. 1800, 2 vol. in-8°. — J'ai pris mon texte dans le manuscrit qui est à la Bibliothèque impériale; c'est une copie faite sur le bel exemplaire qui faisait partie de la bibliothèque de M. Langlès (*Catal.* 3299), et qui, à la vente, fut acheté par un Anglais, M. J. Scott. (Voir *Catal.* p. 547, notice sur ce précieux manuscrit.)

point qu'Abou'l-Rihan ait eu à sa disposition un mode de balance spécialement préparée pour cette expérience; il ne donne aucune description de son instrument, et le vague de ses expressions laisse plutôt croire à l'emploi d'une balance ordinaire. A la suite de cette description toute sommaire, on arrive à des tableaux indiquant, 1° le poids de l'eau déplacée; 2° le poids dans l'eau; 3° le poids du corps, le volume égalant celui de 100 mitskals d'or pour les métaux, et 100 mitskals de saphir oriental pour les gemmes.

L'auteur s'est arrêté à ces trois chiffres; il a laissé à chercher celui des pesanteurs spécifiques. Ce chiffre des pesanteurs, je l'ai cherché, voulant par là compléter le travail. Ce complément est d'autant plus remarquable, qu'il prouve avec quelle sagacité procédaient les physiciens de l'Orient à cette époque. Je le donne, dans un tableau séparé, avec les résultats obtenus par les modernes sur les mêmes substances. Abou'l-Rihan a opéré sur dix-huit substances, neuf métaux et neuf gemmes, formant deux séries, dont l'une a pour son *mètre* l'or, et l'autre, le saphir d'Orient. Mes chiffres, vus et revus par moi, l'ont encore été par M. Rodet, membre de la Société asiatique, ancien élève de l'École polytechnique. M. Rodet a même eu l'obligeance de vérifier, à l'aide des moyens que fournissent les mathématiques, les chiffres indicatifs du poids des volumes des corps, comparé à celui de l'or, c'est-à-dire de la troisième colonne d'Abou'l-Rihan : ainsi toutes les précautions ont été prises

pour assurer l'exactitude des calculs. Le tableau des chiffres modernes a été pris dans l'Annuaire du bureau des longitudes, ou dans le Traité de minéralogie de M. Dufrénoy. Déjà James Prinseps, dans le Journal de la société asiatique du Bengale (août 1832, p. 353), avait donné quelques-unes de ces pesanteurs, et j'ai été assez heureux pour me rencontrer avec lui, comme il s'est trouvé d'accord lui-même avec M. Mohs, célèbre minéralogiste allemand.

Ces opérations de chiffres ont eu encore pour résultat de démontrer quelques inexactitudes dans les tableaux de l'*Ayin-Akbery*, non-seulement dans ceux de la traduction, mais encore dans ceux du texte. Déjà M. de Sacy s'était plaint du peu de précision des manuscrits et de la difficulté qu'il avait éprouvée pour rétablir le texte [1].

Quant au système de poids employé par Abou'l-Rihan, nous nous bornerons à prendre, pour l'expliquer, les éléments qui se trouvent dans l'*Ayin-Akbery* lui-même. Loin de nous la pensée de vouloir ici faire concorder les divers systèmes usités parmi les populations arabes ou persanes. Cet examen, qui pourrait avoir son intérêt, serait ici un hors-d'œuvre qui excéderait d'ailleurs les limites permises dans un article de journal. Dès le premier abord, nous aurions à constater une dissidence entre Chardin et l'*Ayin-Akbery*. D'un autre côté, comme il s'agit ici de

[1] Je témoignerai ici ma reconnaissance à M. Eastwick, pour l'obligeance qu'il a mise à m'envoyer une copie du texte.

quantités abstraites, nous devons accepter les chiffres présentés par l'auteur lui-même.

D'après ce système, le *mitskal* est le poids principal; il vaut 6 *daneks*, le danek vaut 4 *tassoudjs;* or le tassoudj vaut *deux grains* (de carat), et chaque grain (de carat) équivaut à *deux grains* d'orge; ce qui donne au tassoudj un poids égal à quatre grains d'orge, 4 tassoudjs pour 1 danek, ou 16 grains d'orge, et enfin, pour le mitskal, 96 grains d'orge, ou bien 48 grains de carat, comme l'indique Chardin, qui diminue plus loin la valeur du grain d'orge de moitié. L'auteur donne ensuite des subdivisions plus petites; comme elles nous sont inutiles, nous les passons sous silence[1].

[1] مثقال شش دانکست هر دانکی چهر طسوج وطسوج دو حبّه وحبّه دو جو وجوی (حبة الشعير) شش خردل وخردلی دو ازده فلس وفلسی شش فتيل — فتلی شش نقير ونقری شش قطمير وقطميری دو ازده زره بس برين تقدير هر مثقال نود وشش جو باشد. Ainsi, d'après ce système, le mitskal est l'équivalent de 96 grains d'orge, tandis que, suivant Ibn-Khaldoun, il équivaut seulement à 72 grains d'orge, c'est-à-dire un quart de moins. ووزن المثقال من الذهب الخالص ثنتان وسبعون حبة من الشعير الوسط (*Chrest.* II, p. 284.) La même évaluation est répétée p. 286; mais je dois faire observer que, dans ce dernier passage, le texte porte *dinar* et la traduction *mitskal*, comme on le lit aussi dans l'*Ayin-Akbery*, au même lieu : دينار زرين نقدين بوزن مثقال الخ. Constatons, en passant, la différence qui existe dans la valeur du mot حبّة, employé dans l'indication des pesanteurs. Il résulte de ces deux passages combinés que, lorsqu'il n'est pas suivi du mot شعير, qui en spécifie la valeur à 1 grain d'orge, il en vaudrait 2; ce qui

Maintenant, si nous voulons convertir ces poids divers en poids décimaux, c'est-à-dire les rapporter au *gramme* et à ses fractions, nous avons le résultat suivant : on sait que le grain de caroube, le *keration*, *κεράτιον* des Grecs, ou la *siliqua* des Latins, équivaut pour le poids à *quatre grains d'orge* en moyenne. J'ai vérifié le fait à plusieurs reprises, et j'ai toujours constaté l'exactitude du poids. Il a été, de plus, constaté que le grain d'orge حبة الشعير était l'équivalent du *grain*, dernière division de la livre *usuelle* ancienne, c'est-à-dire $0^{\text{gramme}},053$, ou pour le grain de caroube $0^{g},212$, lequel est l'équivalent de l'ancien carat employé pour les matières d'or; ainsi nous aurions : 1° le tassoudj = 4 grains d'orge = $0^{g},212$; 2° le danek, ou, comme l'écrit Chardin, le *dang*, pesant 4 tassoudjs = 16 grains d'orge = $0^{g},848$; 3° et enfin le mitskal = 6 daneks ou 96 grains d'orge, suivant l'*Ayin-Akbery*, = $5^{g},100$, ou bien 48 grains poids de marc. Tel est le résultat des constatations faites pour l'espèce, ici réellement et spécialement appliquables, puisqu'elles sont fournies par l'auteur lui-même, et déduites de son ouvrage[1].

serait précisément notre ancien grain du poids de marc. On lit aussi dans Castel, *Lex. pers.* حبّة « pondus duorum granorum hordei ».

[1] Si l'on compare ces chiffres à ceux d'Ibn-Khaldoun (*loc. cit.*), on voit que le *dirhem légal*, الدرهم الشرعي, équivaut à 6 daneks, comme le mitskal; mais alors la valeur du danek change, elle est égale à 8 grains d'orge $\frac{5}{9}$, puisque le dirhem est évalué à 50 grains d'orge $\frac{2}{3}$, c'est-à-dire près de moitié du poids du mitskal de l'*Ayin-Akbery*. Ainsi le mitskal d'Ibn Khaldoun serait égal au *gros* ancien,

Il ne nous reste plus qu'à expliquer la théorie de la formation des substances minérales et des métaux.

Cette théorie, comme nous l'avons déjà dit, repose sur les théories grecques. Aristote dit (*Météorol.* IV, 8) : « Tout corps existe évidemment par suite de l'action du chaud et du froid. Tous les corps sont composés de terre et d'eau; de même aussi les métaux, comme l'or et l'argent et autres substances de ce genre qui existent, soit par eux-mêmes, soit par l'effet de l'exhalaison dont nous avons parlé (ch. IX, 5); comme ensuite les trous (cavités) de la terre *où se forment les dépôts* varient et ne se correspondent point, il doit résulter des différences, en raison de la manière dont les éléments se trouvent placés (littéralement : sont reçus). » Au liv. III, ch. VII : « Les choses doivent se passer dans l'intérieur du sol comme

ou 3^{gr} 825^{mgr}; mais alors le danek n'a point une valeur exacte de *huit grains*, comme le disent les dictionnaires.

Si maintenant nous prenons les données de Chardin, les choses sont renversées; elles passent d'un pôle à l'autre. En effet, on lit, page 275, tome IV (Amsterd. 1711, 10 vol. in-12) : le *mescal* est d'un demi-dirhem, le *dung* est la sixième partie d'un *mescal*, et fait *huit grains poids de carat*, et le *grain d'orge*, qui est la *quatrième* partie d'un *dung*. D'après ces données, on aurait 1 dirhem = 2 mitskals = 12 daneks = 96 grains poids de carat. En évaluant en grains d'orge, on aurait = 12 daneks = 48 grains d'orge, précisément l'inverse des sommes résultant des données prises dans l'*Ayin-Akbery*.

Voir aussi, pour les poids arabes et orientaux, Paukton, *Métrologie*, ou Traité des mesures, poids et monnaies des anciens peuples et des modernes, Paris, Desaint, 1780, in-4°. Nous espérons reprendre plus tard cette question des poids arabes, surtout en ce qui concerne le carat.

à la surface. L'élément double qui s'y trouve enfermé amène aussi une différence double dans les corps (qui en sont le produit). » § 2 : « Il existe, comme nous l'avons dit, deux sortes d'exhalaisons, l'une *vaporeuse*, et l'autre *fumeuse*. De là résulte, dans les entrailles de la terre, un double état de chose, les fossiles[1] et les métaux. » § 3 : « L'exhalaison sèche ou fumeuse produit les corps fossiles combustibles et les pierres infusibles. » § 4 : « L'exhalaison vaporeuse ou humide produit les corps fossiles, tout ce qui est à l'état fusible ou ductile étant, par un effet de sécheresse, condensé en une masse unique, puis congelé comme la rosée et le givre. »

Alexandre d'Aphrodise nous explique que les métaux sont le produit des deux exhalaisons contenues sous terre. L'exhalaison vaporeuse est consolidée avant de s'être séparée de l'exhalaison fumeuse; alors, par suite, les métaux sont susceptibles de brûler et de contracter de la rouille.

Théophraste, dans son livre *Sur les pierres*, admet une dissolution opérée par les eaux. Les matières dissoutes se réunissent en un point, se concrètent et se durcissent. Les eaux donnent naissance aux métaux, tels que l'or, etc. surtout quand cette eau a été en quelque sorte clarifiée et filtrée. Suivant Empédocle, la concrétion se fait sous l'influence de

[1] *Fossiles* ne doit pas se prendre ici dans le sens restreint qu'on lui donne en géologie, c'est-à-dire appliqué seulement aux restes organiques, mais s'entendre, en général, de toutes les substances minérales et métalliques qu'on n'obtient qu'en *fouillant* le sol, c'est-à-dire qu'on doit restituer au mot son acception primitive.

la chaleur; mais, ajoute Théophraste, un froid violent produit le même phénomène, précisément comme on doit aussi l'inférer des expressions mêmes des météorologistes.

Chez les Latins, nous trouvons de semblables doctrines. Ainsi Pline (l. XXXVII, IX, 2) dit que l'extrême force de la congélation a donné naissance au cristal; du moins on ne le trouve que dans les lieux où la glace condense les neiges de l'hiver, et l'on est certain que c'est de la glace; de là son nom grec κρύσταλλος, dérivé de κρύος, *gelée*.

Maintenant, chez les Arabes et les Orientaux, nous voyons professer, sans modification aucune, les doctrines grecques. Les éléments des corps sont emportés par l'*exhalaison sèche*, ἀναθυμίασις καπνώδης دخان, ou la *vapeur humide*, ἀναθυμίασις ἀτμιδώδης, بخار.

La terre et l'eau sont les éléments de ces vapeurs. L'*air* intervient pour donner la *légèreté*, en se combinant avec les parties terrestres et aqueuses qui donnent la *pesanteur*. Ces dernières parties aussi, par leur excès, ajoutent au poids. La gravité du poids d'une substance est donc en raison de la quantité de l'air ou de la vapeur aqueuse qu'elle peut contenir. Ces éléments, disent Kazwini (عجايب المخلوقات) et autres, forment, en se combinant, certaines substances minérales, notamment le soufre et le mercure.

Au chapitre de la formation des métaux, nous voyons intervenir dans l'*Ayin-akbery* la combinaison du soufre et du mercure, et ces deux corps ont une si grande part dans leur production, que le soufre

en est dit le *père* أبو, et le mercure la *mère* أم. Il est dit encore en être l'*âme* روح, comme l'arsenic et le soufre en sont l'*esprit* نفس[1]. (*Chrest. arab.* Sacy, IIIe vol. p. 457 à 460, et ms. f. 21 r°.)

L'action du feu terrestre n'est pas, quand la chaleur agit, la seule cause de la concrétion; celle des rayons solaires est encore très-influente. Nous ne suivrons pas les auteurs dans le détail des causes agissantes qui modifient les éléments, soit pour la qualité (*qualitas*, ποιότης), ou qui font que tel métal est produit plutôt que tel autre. Nous citerons seulement pour exemple l'argent, qui s'approche de l'or de très-près, et qui, sans l'influence d'une action réfrigérante, eût été lui-même de l'or.

Avicenne attribue à la chaleur du soleil une grande part dans la lapidification; il admet de plus une certaine force qu'il ne définit point, qui est de « former des pierres avec les animaux et les tiges. » Ce serait le premier témoignage de la théorie de la *pétrification*, comme on a vu dans la théorie d'Aristote le

[1] Les anciens chimistes n'appliquaient pas le nom de *soufre* ou de *mercure* seulement aux deux substances aujourd'hui connues sous ces deux noms; pour eux c'étaient encore deux principes différents qui entraient dans la composition des corps; l'un huileux et igné, et l'autre subtil, ténu et humide. *Sub sulfure intelligunt chemici principium viscosum, oleosum, odorum, colorum et ignis. Sub mercurio intelligunt omne id quod ex particulis tenuissimis et subtilissimis constat; quod est humidum, mobile, leve, volatile, evaporabile.* (Hermfred. Teichmeyri, *Institution. chemicæ, dogmaticæ*, etc. cum fig. et indic. Jenæ, 1724, in-4°. Voir aussi Barlet, *Le vrai et méthodique cours de la physique résolative, vulgairement dite chimie*, etc. Paris, 1653, in-4°.)

germe de celle du *gaz* et des *filons*. Les exhalaisons fumeuses ne sont-elles pas réellement les *gaz* produits et se dégageant sous l'action du calorique, et les *filons*, ces endroits, ces cavités qui reçoivent les exhalaisons[1]?

On y a vu, et peut-être avec beaucoup de justesse, la théorie du feu central. Étienne de Clave, docteur en médecine, auteur d'un livre intitulé: *Paradoxes*, ou *Traité philosophique des pierres et des pierreries contre l'opinion vulgaire*, après avoir rappelé les opinions émises avant lui sur la minéralisation, rappelle la théorie du feu central qu'Agricola avait professée avant lui; il la discute, et il en arrive à reprocher à Aristote d'avoir établi une doctrine basée sur des *exhalaisons sèches ou fumeuses* et sur des *vapeurs humides*, sans qu'il en ait indiqué ou compris l'origine, origine qui ne peut s'expliquer que par le *feu central*, feu nécessaire, même pour la fécondité de la terre.

TRADUCTION DU TEXTE DE *L'AYIN-AKBERY*.

« Règles pour trouver la pesanteur et la légèreté des substances minérales.

« Celui qui en fera l'observation trouvera que ces substances sont composées du mélange des vapeurs

[1] Cette doctrine d'Avicenne, citée par Agricola et Étienne de Clave, est très-probablement extraite d'un ouvrage du savant arabe, fort peu connu, *De conglutinatione lapidum*, mentionné par Hœfer, *Hist. de la Chimie*, t. I, p. 327, et qui aurait été traduit en latin par quelque alchimiste du moyen âge.

(humides) et des exhalaisons (sèches); et de deux principes contraires, la légèreté et la pesanteur. Ainsi, si, avant le mélange ou après la maturation ou coction, il arrive une de ces deux conditions : que les parties aériennes du composé soient prédominantes sur les parties aqueuses et terrestres, il y a plus de légèreté que dans les substances minérales, où les parties aqueuses et terrestres sont en excès. De même, dans toute substance minérale où la vapeur humide est en excès sur l'exhalaison sèche, il y a plus de pesanteur que dans celles où il n'en est point ainsi. La porosité dans les parties donne à la masse une disposition aérienne; elle est légère, à cause de la présence des exhalaisons sèches, qui sont plus abondantes que les vapeurs humides. De ces deux conditions différentes d'un minéral, résultant de la coction de la vapeur ou de l'exhalaison sèche qui le compose, on peut en déduire un moyen de constater sa pesanteur ou sa légèreté. Un ancien poëte a donné, dans un distique, les différentes pesanteurs de quelques-unes des masses minérales.

« Dans un cube en volume égal, le mercure donne en poids 71, l'étain 38.

« Pour l'or 100, le plomb 59, le fer 40, bronze et cuivre 45, argent 54.

« Un autre poëte a exprimé en lettres numéralement prises ces pesanteurs de la manières sivante :

« Les neuf métaux suivants, coupés en cubes égaux, donnent les divers poids qui suivent :

« Or, LKN ; mercure, ALM ; plomb, DEN ; étain, HL, argent, ND ; fer, IKI ; cuivre rouge et jaune (ou cuivre et bronze), MAE [1].

« Quand on prend des masses de ces métaux égales en longueur et en épaisseur, on trouve, en les pesant, des différences dans leurs conditions de pesanteur.

« Quelques savants estiment que ces différences de poids sont la conséquence des différences existantes dans la disposition et dans la forme spécifique. Alors il y a légèreté ou pesanteur, qui se manifeste dans l'eau, parce que le corps s'y enfonce plus ou moins. Il y aura donc deux résultats différents pour la balance placée dans l'eau et pour celle placée dans l'air.

« Les hommes d'intelligence prennent, au moyen de l'eau, la mesure de toutes ces différences. Ils font disposer un vase spécialement dans ce but ; ils

[1] Le texte des deux premiers vers étant trop fautif, nous croyons ne devoir citer que les deux derniers, qui sont exacts :

نه فلّز مستوی الحجم را چون برکشی
اختلاف وزن دارد هر یکی بی اشتباه
زر لکن زیبق المر اسرب دهن ار زیز حل
فضه نه اهن یکی مس وشبه هروی ماه

Il est à remarquer que la valeur des lettres du mot ماه attribue au cuivre et au bronze un chiffre de 46, au lieu de 45 et d'une fraction indiquée au tableau. Les exigences de la rime auront forcé l'auteur d'en agir ainsi, ou bien il a voulu avoir un nombre rond.

le remplissent d'eau; ils y introduisent 100 mitskals de chacun de ces métaux. La quantité d'eau rejetée en dehors par chacun d'eux donne les différences en volume et en poids. Celui qui déplace un volume d'eau plus considérable est aussi d'un volume plus fort; mais il est moindre en poids. Pour celui qui déplace moins d'eau, le poids est plus lourd.

« Ainsi, l'eau déplacée par l'argent, d'après les données qui précèdent, est de neuf mitskals deux tiers; celle déplacée par l'or sera de cinq mitskals un quart. Lorsque la quantité d'eau déplacée par la substance est déduite de la quantité exprimant le poids dans l'air, ce qui reste exprime le poids hydrostatique.

« La balance pour peser dans l'air est disposée de telle façon que les deux bassins sont dans cet élément. Quant à la balance hydrostatique, les deux plateaux sont placés à la surface de l'eau; celui qui porte le corps le plus pesant s'immergera plus vite pour atteindre son centre de *gravité*. Si l'un des deux plateaux pose sur la surface de l'eau et que l'autre soit dans l'air, ce dernier, quoique plus léger, ne manquera point de descendre plus bas, parce que, comparativement, l'air est plus léger que l'eau, qui exerce une pression sur la balance. Mais si l'eau qui sera déplacée est inférieure en poids au corps qui est immergé, ce dernier tendra à plonger davantage; si, au contraire, la quantité d'eau déplacée est plus pesante, le corps, dans ce cas, restera flottant à la surface; s'il y a égalité de poids entre l'eau et le corps, alors ce dernier se tiendra de façon à

ce que sa surface supérieure soit au niveau de la surface de l'eau. »

Abou'l-Rihan a disposé des tables explicatives qui donneront plus ample explication des faits. Le poids sur lequel il a été expérimenté est de 100 mitskals de métaux ou gemmes pesés dans l'eau en même temps que 100 mitskals des mêmes substances sont pesées dans l'air [1].

Le poids des métaux est comparé à 100 mitskals d'or, et celui des gemmes ou substances minérales à 100 mitskals d'*iakout ismâni* (saphir oriental).

[1] Quoiqu'Abou'l-Rihan soit cité ici seulement comme l'auteur des tableaux, cependant, comme ils sont le corollaire de la description du procédé, il y a tout lieu de penser que cette description, aussi bien que les explications théoriques, aura été empruntée au livre d'Abou'l Rihan. Cet auteur, du reste, reproduit les théories alors admises par les savants.

(Suivent les tableaux.)

CORPS SOUMIS À L'EXPÉRIENCE. — Le poids dans l'eau = 100.	POIDS de L'EAU déplacée.	POIDS dans L'EAU.	POIDS le vol. = 100 mitk. d'or pour les métaux et 100 mitk. de saphir pour les gemmes.
	mito. dan. tass.	mito. dan. tass.	mito. dan. tass.
طلا [1] Or.....	5 1 2	94 4 2	100 " "
سیماب Mercure.....	7 2 1	92 " 3	71 1 3
اسرب Plomb.....	8 5 "	91 1 "	59 2 2
نقرة Argent.....	9 4 1	90 1 "	53 5 1
سفیدرو Sefidrou.....	11 2 "	88 4 "	46 1 2
نحاس Cuivre.....	11 3 "	88 3 "	45 4 "
نحاس زرد Cuivre jaune..	11 4 "	88 2 "	44 5 1
اهن Fer.....	12 5 2	87 " 2	40 3 3
قلعی Étain.....	13 4 "	86 2 "	38 " 3
یاقوت اسمانی Saphir.....	25 1 2	74 4 2	100 " "
یاقوت سرخ Rubis.....	26 " "	74 " "	97 1 1
لعل Rubis balai...	27 5 2	72 " 2	90 2 2
زمرد Émeraude....	36 2 "	68 4 "	69 2 3
مروارید Perle.....	37 1 "	62 5 "	67 5 2
لاجورد Lapis-lazuli...	38 3 "	61 3 "	65 4 "
عقیق Cornaline.....	39 " "	61 " "	64 3 3
کهربا Succin (ambre).	39 3 "	60 3 "	64 " 1
بلور Cristal de roche.	40 " "	60 " "	63 " 3

[1] On voit dans ce tableau un mélange de noms persans et arabes,

	PESANTEURS SPÉCIFIQUES d'après	
	ABOU'L-RIHAN.	les OBSERVATEURS modernes.
Or	19 05	19 26
Mercure	13 58	13 59
Plomb	11 33	11 35
Argent	10 35	10 47
Sefidrou	8 82	// //
Cuivre	8 70	8 85
Cuivre jaune	8 57	// //
Fer	7 74	7 79
Étain	7 31	7 29
Saphir	3 97	3 99
Rubis oriental	3 85	3 90
Rubis balai	3 58	3 52 mohs.
Émeraude	2 75	2 73 73
Perle	2 69	2 75
Lapis lazuli	2 60	2 90
Cornaline	2 56	2 61
Succin (ambre)	2 53	1 08
Cristal de roche	2 50	2 58 mohs.

qui sont, dans le texte, employés les uns pour les autres indifféremment. M. de Sacy en avait déjà fait la remarque.

Le *sefidrou* est, ainsi que nous l'apprend l'*Ayin-Akbery* lui-même,

On voit, par la lecture du texte qui précède et par l'examen des chiffres des tableaux, que si le mode de procéder des Orientaux était moins savant que celui qui est employé de nos jours; que si les expérimentateurs ignoraient la balance hydrostatique de Nicholson et manquaient des instruments

le *cansi* des Indiens سفيدرو اهل هند آن راكانسى كويند; il se compose de quatre parties de cuivre et d'une partie d'étain fondues ensemble (*Chrest.* III, 457).

Le sens de قلعى ou الرصاص القلعى se trouve ainsi fixé d'une manière bien précise, et par le synonyme persan ارزيز placé à côté, et par les chiffres des opérations hydrostatiques. C'est incontestablement l'*étain*, le *plumbum album* de Pline, le *κασσίτερος* des Grecs, le בדיל de la Bible, ou encore الرصاص الابيض et قصدير, chez divers auteurs arabes. Suivant Ainslie (*Mater. medica indica*), قلعى serait le nom de l'étain dans l'Inde, c'est-à-dire qu'ayant été d'abord nom spécificatif tiré du lieu le plus célèbre d'où il est extrait, il en serait devenu le nom subtantif, comme le dit Iacout dans son *Moschtarik* (p. ٣٥٧) : القلعة..... بلد فى اوّل بلاد الهند من جهة الصين واليه ينسب الرصاص القلعى. Ce métal ne serait point le *stannum* de Pline, qui, suivant l'annotateur de l'édition Panckouke, serait le *bismuth*. Le père Hardouin, sans indiquer de synonyme, ne le présente que comme se rapprochant du nôtre, « nostro fere respondere », et non comme identique. (Plin. l. XXXIV, 48.) Pour la vraie situation de قلعة, et son analogie avec كالة et le pays de *Kaliana*, voy. *Relat. des voy. des Arabes et des Persans dans l'Inde*, traduct. de M. Reinaud, t. I, disc. prélim. LXII et LXXXV. Ces deux mots, سرب et رصاص, que nous voyons ici déterminés d'une manière si précise, ont très-souvent été confondus et pris l'un pour l'autre, heureux quand l'adjonction de l'épithète ابيض ou اسود vient les spécifier. Il en a été de même du mot *plumbum* chez les Latins, qui distinguaient l'étain par l'épithète *album*; mais ils l'oublièrent quelquefois, comme il semble résulter de l'indication par Columelle de vases en plomb pour la préparation du vin, ce qui eût été très-dange-

auxquels l'art moderne est venu apporter une si grande précision, cependant les résultats par eux obtenus et comparés aux nôtres sont d'une exactitude qui doit, à bon droit, nous étonner[1]. Que sont, en effet, quelques différences légères de chiffres fractionnaires quand il faut tenir compte, non-seulement

reux. (*De re rust.* XII, 19.) Hœfer, dans son *Histoire de la Chimie*, t. I, p. 126, dit que les Grecs et les Romains connurent le zinc, et l'appelaient, ainsi que l'étain, *κασσίτερος stannum*. Il renvoie à Dioscorides, V, 84.

ياقوت اسمانى, litt. *yacout celeste*, « de la couleur du ciel », c'est-à-dire bleu. Il se rattacherait à la division nommée par Teifaschi اسمانجونى, et serait le الازرق, c'est-à-dire le *σάπφειρος* des Grecs, et le saphir d'Orient des modernes. C'est aussi l'opinion de M. Prinseps dans l'ouvrage cité.

ياقوت سرخ, litt. *yakout rouge*, ياقوت احمر, de Teifaschi, le *rubis oriental* des modernes. M. Prinseps fait observer que l'obscurité est telle sur cette synonymie, que M. Gladwin a cru devoir traduire ياقوت سرخ par *améthyste*. L'analogie entre le mot grec *ἀμέθυσος* et le mot arabe ياقوت n'est pas douteuse; cependant les deux corps auxquels ils s'appliquent ne sont point les mêmes.

زمرد, c'est ici l'*émeraude* proprement dite, appartenant à la famille du *glucium* des minéralogistes, le *beryl émeraude*, qu'il ne faut point confondre avec l'émeraude orientale, qui est le corindon vert, ياقوت اخضر.

[1] Si les physiciens du moyen âge ne possédaient pas de balance hydrostatique, ils eurent cependant des instruments de précision se rattachant à cette branche de la physique; car nous lisons dans l'Histoire de la chimie d'Hœfer, que Synesius, dans sa quinzième lettre adressée à la savante Hypathie, cite un *hydroscopium*, véritable *pèseliqueur*, qui paraît avoir été d'un usage assez général au VIe siècle. Il est décrit dans le poëme *De mensuris et ponderibus*, qu'on doit attribuer à Priscien, grammairien, et non à Rhemnius Palémon, comme on l'a fait jusqu'ici, suivant M. Hœfer. Ce poëme a été imprimé dans le vol. IV, *Poetæ latini minores*, de la collection des classiques de Lemaire. Il contient aussi la description de l'opération d'Archimède.

de l'imperfection des instruments, mais encore de l'influence que doivent exercer un climat et une température si différents de ceux de notre Europe, que, ni le baromètre, ni le thermomètre, ne viennent point accuser.

Une seule substance nous présente une différence grave, c'est le *succin*, le كهربا, qui ne peut être un corps différent de celui connu aujourd'hui sous ce nom. C'est évidemment l'ἤλεκτρον des Grecs, le *succinum* ou *electrum* de Pline, le *lyncurium*, λυγκούριον de Strabon, sur la nature duquel Avicenne et Kazwini sont parfaitement d'accord. Faut-il alors accuser la pureté des échantillons soumis à l'expérience? car la synonymie est constante, et les descriptions ne laissent point de doute sur l'identité des substances[1].

[1] On lit dans Avicenne, I, 190 : كهربا هو صمغ شجرة الجوز الرومى وهو صمغ كالسندروق مكسرة الى الصفرة والبياض والاسفاق وربّما كان الى الحمرة يجذب التبن والهشام الى نفسه فذلك يسمّى كاهربا اىّ سالب التبن مركب الخ « Le *karabé* (succin) est la résine du *noyer de Roum*; c'est une résine pareille à la *sandaraque*, inclinant au jaune et au blanc, translucide. Souvent il passe au rouge. Il attire à lui la paille et les menus fragments; de là lui vient son nom, ربا « enlevant », كاه « la paille », etc. On lit dans Kazwini, à peu près la même chose. Maintenant, poussant plus loin nos recherches sur le succin, nous retrouvons son origine mythologique. Mais reprenons Avicenne : جوز الرومى يقال ان شجرة الجوز الرومى ينبت فى النهر الّذى يسمّى ليردانوس له صمغ يسيل من تلك الشجرة وعند ما يخرج الصمغ يجمد فى

La rigoureuse exactitude que nous avons signalée dans les chiffres nous mène forcément à la rectification des nombres fractionnaires des tableaux publiés par M. Gladwin.

En effet, le mitskal se composant, comme nous l'avons vu, de 6 daneks, et le danek de 4 tassoudjs, toutes les fois que nous avons à la colonne des daneks un chiffre égalant 6 ou qui lui est supérieur, il doit être fait un report à la colonne précédente. Il en sera de même pour la colonne des tassoudjs; quand nous aurons la quantité de 4 ou plus, il faudra nécessairement aussi effectuer un report. Or, nous voyons qu'il n'en est point ainsi dans les tableaux qui font partie de la traduction de M. Gladwin; on y remarque en très-grande abondance le chiffre 8 dans les colonnes des quotités fractionnaires, c'est-

النهر وهو الذى يسمّى ايلقطرون وهو الكهربا «Le *noyer romain;* on dit que cet arbre croît dans le fleuve qu'on nomme l'Éridan. Il distille une résine qui, s'écoulant sous forme de gomme, se concrète dans le fleuve; c'est ce qu'on appelle l'*electrum*, c'est le *karabé* (succin).» En combinant ces deux textes, nous trouvons à peu près la théorie de Pline et d'Ovide sur l'origine du succin, moins la mention des sœurs de Phaéton; ainsi les Arabes avaient laissé de côté la théorie de Théophraste et celle de Dioscoride, c'est-à-dire de la consolidation de l'urine du lynx ou du *lyncurium.* Nous voyons, dans le nom de l'arbre qui le produit, une différence qui est très-probablement le résultat d'une faute de copiste, quoique Avicenne et tous les manuscrits de Kazwini, aussi bien que le texte imprimé de M. Wüstenfeld, portent جوز; il est certain qu'il faut lire حَوَر, nom arabe générique du *peuplier.* Dans la version arabe de Dioscoride, λευκή, *populus alba* (I, 160), est rendu par وهو حور ابيض. Le traducteur latin d'Avicenne a senti

à-dire des daneks et des tassoudjs. Si, ensuite, nous portons nos regards sur les tableaux du texte persan, nous y voyons, en réalité, un signe qu'au premier coup d'œil on peut prendre pour une abréviation du ح, dont la valeur numérale est de *huit*. Mais, puisque l'opération arithmétique vient démontrer l'impossibilité du chiffre 8, il est plus que probable qu'on aura confondu, avec la lettre arabe prise numériquement, un simple signe sans valeur, une espèce de zéro placé dans la colonne, comme on le pratique souvent pour combler un vide. De plus, si l'on vient à rapprocher les nombres énoncés dans le texte de ceux des tableaux, on trouvera identité pour les mitskals, et non pour les poids fractionnaires,

l'erreur, car par deux fois, en marge de sa version, il a mis *hour*. (V° *Karèbe*.)

Dans le الشرح المغنى, que déjà nous avons eu occasion de citer plusieurs fois, il est aussi parlé du karabé comme provenant, par suintement, du الجوز الرومى; mais l'auteur rejette cette opinion pour en admettre une autre, qui n'est guère plus exacte. Le karabé serait une transsudation ou distillation fournie par les feuilles du *doum*. Il a la consistance du miel d'abord, puis il se consolide, ce qui explique la présence des insectes dans son intérieur. رطوبة تقطر من ورق الدوم شبيه بالعسل ثم تجمد وقد يوجد فى داخله الذباب الخ. Cette explication, qui n'est pas plus heureuse que l'autre, tient à une confusion faite très-probablement entre le karabé et quelque résine analogue, comme nous allons le voir.

M. de Sacy, dans le troisième volume, p. 468, de la *Chrestomathie*, a consacré aussi un long article au karabé; il cite un texte dont il a oublié l'auteur, qui a la plus grande analogie avec celui du الشرح المغنى, pour l'indication de la double origine du succin.

الحور الرومى est, dans la traduction de Dioscorides, le *peuplier noir*;

qui souvent sont supprimés. Un autre moyen de démontrer l'erreur des tableaux de la traduction anglaise, c'est d'additionner ensemble le chiffre indicatif de la quantité d'eau déplacée, avec le chiffre de la colonne indicative du poids du corps dans l'eau; on doit toujours retrouver 100 en nombre rond, résultat impossible avec les chiffres anglais.

Une faute matérielle également grave, c'est que le chiffre indicatif du saphir d'Orient, qui, suivant le texte même, est pris sous un volume de 100 mitskals, comme point de comparaison avec les gemmes qui suivent, est inférieur dans le tableau; il est réduit à 94.

En présence de raisons qui m'ont semblé aussi

ce serait, en réalité, le *peuplier d'Italie* ou de Lombardie. Ibn Alawam admet aussi cette synonymie, I, p. 402; il secrète le karabé.

Le terme de comparaison السندرق paraît aussi une altération du mot سندروس; en effet, de quelque manière qu'on envisage ce mot, la comparaison cloche, car ni le σανδαράχη des Grecs, qui est l'*arsenic rouge*, ni la *sandaraque* des modernes ne peuvent être comparés au succin, tandis que سندروس, qui, ainsi que le dit Avicenne lui-même, est une résine produite par un arbre de l'Inde, c'est-à-dire le *copal*, tellement analogue au succin, qu'on la lui substitue par fraude. *Dict. Det.* الحمرة; il faut entendre, par ce mot, la couleur *orange foncée*, qui sert à désigner une des teintes de la soie, le *flavus* des Latins, souvent appliqué aux cheveux, comme dans ce vers de Virgile :

Filia prima manu flavos Lavinia crines.
(*Æn.* lib. XII, v. 605.)

Nous ne pousserons pas plus loin nos recherches sur cette substance, nous avons voulu seulement, en rappelant le texte et en suivant la série des traditions, établir que le nom de *karabé* ou *succin* ne s'appliquait point à une substance différente de celle encore aujourd'hui connue sous ce nom.

graves, je n'ai point hésité à faire toutes les rectifications rendues nécessaires. Ce sont ces tableaux ainsi rectifiés qui ont été reproduits ici.

Nota. — Le journal l'*Institut*, numéro de février 1858, deuxième section des sciences historiques, p. 29, nous apprend qu'il a été communiqué à l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg une lettre de M. Khanykov sur un manuscrit arabe terminé en l'an 515 de l'hégire (1121 de J. C.), intitulé *Balance de la sagesse*, dont il résulte que les Arabes appliquèrent la balance à la distinction des métaux précieux et des pierres précieuses et de leurs imitations; 2° aux travaux des changeurs et des monnayeurs, etc.

Cet ouvrage nous apprend encore que les Arabes connaissaient très-bien l'emploi de la balance hydrostatique; que pour déterminer la pesanteur spécifique des corps ils avaient imaginé une balance à *cinq bassins* qu'ils appelaient *balance complète*; qu'ils connaissaient la méthode des doubles pesées et les pesées par substitution; qu'ils ont déterminé la pesanteur spécifique de beaucoup de corps solides, mais sans égard pour la température; que l'emploi de l'*eau distillée* ne leur était pas inconnu pour ces sortes de recherches, et notre auteur recommande surtout l'emploi de l'eau de l'Oxus. L'idée de l'aréomètre ne leur était pas inconnue.

COUP D'ŒIL

SUR

LA VIE ET LES ÉCRITS DE HAFIZ,

PAR M. DEPRÉMERY.

Hâfiz est, sans contredit, un des plus beaux génies dont puisse s'enorgueillir la littérature persane, si riche en conteurs ingénieux, en moralistes diserts, en historiens doctes et élégants, et surtout en poëtes érotiques et mystiques. C'est, avec Sadi et Djâmi,

un des trois plus grands noms de la poésie persane, et il ne reconnaît pas de rival dans le domaine de l'ode ou gazel.

Mohammed Chems-eddîn, plus connu sous le nom de *Hâfiz* (celui qui sait par cœur le Coran), naquit à Chyrâz, vers le commencement du XIVe siècle de notre ère, et mourut, selon le chronographe Câtib-Tchéléby et le biographe persan Haddjy-Louthf Aly-beg, en l'année de l'hégire 791 (de J. C. 1389), ou, selon d'autres, l'année suivante [1]. Le biographe des poëtes persans, Daulet Châh, retarde la date de son trépas jusqu'à l'année 794 (1391-1392 de J. C.) [2]. La vie de Hâfiz, sur laquelle on possède peu de détails, se passa tout entière dans sa ville natale, et, pour la majeure partie, sous le règne des sultans de la dynastie mozafféride. On voit, par ses écrits, qu'il fut adonné à la vie monastique, et peut-être même placé à la tête de quelque monastère. Il est certain qu'il étudia la jurisprudence et la théologie dans un collége fondé par Haddjy-Kiwâm-eddîn, personnage dont il loue plusieurs fois la munificence [3], et que, par la suite, il y exerça lui-même les fonctions de professeur. Le commentateur turc Soudy atteste que

[1] Khondémîr, *Habîb-Assiyer, ou l'Ami des biographies*, manuscrit persan de la Bibliothèque impériale, n° 69 du fonds Gentil, t. III, fol. 96 v°. Cf. dans l'ouvrage cité à la note suivante les deux chronogrammes rapportés par sir Gore Ouseley ; l'un (transcrit aussi par Kæmpfer, *Amœnitates exoticæ*, p. 370) donne la date 791, l'autre la date 792. Voyez encore Djâmi, *Vies des Soufis*, ms. p. 112, fol. 215 r°.

[2] *Notices et Extraits des manuscrits*, t. IV, p. 245 ; sir Gore Ouseley, *Biographical notices of persian poets*, p. 38.

[3] Voyez, entre autres, le vers 10 de la 3e ode, édit. Brockhaus,

Hâfiz lut à ses auditeurs, dans ce collége, une grande portion de ses vers, et que ce fut par leurs soins qu'ils furent recueillis en un divan, après la mort de l'auteur[1].

L'époque où vécut Hâfiz est une des plus remarquables que présente l'histoire de la poésie persane. Les petites souverainetés qui s'étaient élevées, dans diverses provinces de la Perse, sur les ruines de l'empire mongol, fondé par Houlagou, avaient fait de Bagdad, de Tébriz, de Hérât et de Chyrâz, autant de centres littéraires où la culture de la poésie était surtout tenue en grand honneur. Plusieurs des souverains mozafférides et djélaïrides, notamment Châh Choudjâ et Sultan Oweïs, se sont distingués par leur goût et leur talent pour la poésie. Il ne faut donc pas s'étonner si le XIVe siècle vit paraître en Perse des poëtes tels que l'émir Mahmoûd ibn-Yémîn, Camâl Khodjendy, Selmân Sâwédjy, et Hâfiz, leur maître à tous.

Ce dernier, toutefois, ne paraît pas avoir obtenu près de son souverain, Châh Choudjâ, la faveur à laquelle son talent lui donnait des droits. On lit, à ce sujet, dans l'excellent ouvrage de Khondémîr, une anecdote assez curieuse, dont je crois d'autant plus utile de donner le récit, que je ne l'ai vue re-

p. 21, et *Specimen poeseos persicæ*, p. 92. D'après Soudy, *apud* Brockhaus, pag. 21, ligne dernière, Haddjy-Kiwâm construisit un collége pour Hâfiz. Voy. encore l'édit. de Calcutta, 1791, fol. 136 r°, ligne avant-dernière.

[1] Cf. là-dessus sir W. Ouseley, *Travels in various countries of the East*, t. II, p. 5, note 3.

produite exactement nulle part ailleurs : « On raconte qu'un jour Châh Choudjâ, ayant interpellé le khodjah Hâfiz, lui dit, d'un ton de reproche : « Les vers « d'aucune de vos gazels, depuis le premier jusqu'au « dernier, ne roulent sur un seul et même sujet[1]. « Bien au contraire, dans chacune, trois ou quatre « vers sont consacrés à la description du vin, deux « ou trois à la doctrine des soufis, un ou deux à la « peinture de l'objet aimé. Or tout ce mélange dans « une seule gazel est contraire à ce que pratiquent « les hommes éloquents. » Le khodjah Hâfiz répondit : « Ce que vient de dire la langue bénie de Sa « Majesté le roi est l'essence même de la vérité; mais, « malgré cela, les poésies de Hâfiz ont obtenu une « complète célébrité dans les diverses régions; tandis que les compositions en vers des autres poëtes « ne dépassent pas les portes de Chyrâz. » A cause de cette répartie peu flatteuse pour son amour-propre poétique, Châh Choudjâ conçut le désir de se venger de Hâfiz. Par hasard, vers la même époque, celui-ci composa une ode[2] dont le dernier vers était ainsi conçu :

Hélas, si l'islamisme consiste en ce que croit Hâfiz, et si

[1] On comprendra la portée de cette critique en lisant ce passage extrait du grand Dictionnaire persan du roi d'Oude : « Le sujet le plus ordinaire d'une gazel, c'est la beauté de l'objet aimé, la description de ce qu'éprouve l'amant et celle de l'amour. Les conseils et les avis appartiennent à d'autres genres de poésie. Soit que la gazel ait pour sujet le bonheur de la jouissance ou la douleur de la séparation, elle doit suivre ce sujet jusqu'à la fin. » (*Journal des Savants*, janvier 1827, p. 42.)

[2] On peut voir cette ode dans l'édition de Calcutta, 1791, fol. 117 r°.

un lendemain (c'est-à-dire le jour de la résurrection) doit suivre ce jour-ci...

« Châh Choudjâ, ayant entendu ce vers, dit : « Par « le contenu de ce poëme, il est notoire que Hâfiz « ne confesse pas l'arrivée du jour de la résurrection. » Quelques docteurs envieux formèrent le dessein de rédiger un *fetva* (décision juridique) ainsi conçu : « Émettre un doute touchant la venue du jour du « jugement, c'est être infidèle (*câfir*); or cela peut se « déduire du vers dont il s'agit. » Hâfiz, tout troublé sous le coup de cette accusation capitale, se rendit près du cheïkh Zeïn-eddîn Abou-Becr Taïabâdy[1], qui, dans ce temps-là avait entrepris le pèlerinage de la Mecque, et s'était arrêté à Chyrâz. Il lui raconta les mauvais desseins de ses ennemis. Le cheïkh lui dit : « Ce qu'il te convient de faire, c'est d'inter- « caler un vers avant celui-là, dans lequel tu indi- « queras qu'un tel disait telle chose; de la sorte, et « conformément à ce proverbe, « La citation d'une « opinion hérétique ne constitue pas une hérésie, » « tu seras mis à l'abri d'un pareil soupçon. » En conséquence, le khodjah composa ce vers :

Combien m'a plu ce mot qu'un chrétien prononçait le matin à la porte d'une taverne, aux sons du tambour de basque et de la flûte.

« Il l'inséra dans son ode, avant le dernier vers, et, par ce moyen, il fut délivré de son inquiétude[2]. »

[1] Sur ce personnage, mort en 791, cf. Djâmi, fol. 173 r° et v°, 174 r°.

[2] Après avoir écrit ce qui précède, je me suis aperçu que l'éditeur persan du Hâfiz de Calcutta, 1791, avait eu connaissance de

Khondémîr mentionne, parmi les poëtes contemporains de Hâfiz, un nommé Khodjah 'Imâd, le jurisconsulte du Kermân, qui était supérieur d'un monastère, et pour lequel Châh Choudjâ professait une grande considération[1]. On prétendait que toutes les fois que le khodjah 'Imâd s'acquittait de la prière, son chat l'imitait. Le sultan regardait cela comme un miracle, et recherchait continuellement la société du khodjah. Hâfiz, en étant devenu jaloux, composa cette gazel :

Le soufi a tendu ses rets et ouvert le couvercle de la boîte ; il a commencé à employer la ruse envers le ciel fécond en prestiges; mais les tours de ce dernier lui rompront ses œufs dans son bonnet, parce qu'il a exhibé ses jongleries devant des gens initiés aux secrets. Approche, ô échanson ! car l'é-

ce passage de Khondémîr; mais il s'est contenté d'en donner la substance en huit lignes. Sir Gore Ouseley a aussi parlé de ce fait dans ses *Biographical notices of persian poets*, p. 31, 32, mais d'une manière assez peu exacte, et en commettant un anachronisme. Il dit que l'émir Cheïkh Abou Ishâk, dont il est tant question dans les Voyages d'Ibn Batoutah, et qui régna sur Chyrâz avant Mohammed ibn Mozaffer, père de Châh Choudjâ, était un des nobles de la cour de Houlagou, ou, comme il écrit, Halaku. Or, comme Houlagou Khân est mort en l'année 663 de l'hégire (commencement de 1265 de notre ère), et qu'Abou-Ishâk ne s'est emparé de Chyrâz que près de quatre-vingts ans plus tard, il est évident que sir Gore Ouseley a confondu le khan mongol avec l'un de ses derniers successeurs, Abou Saïd Béhâdour Khân.

[1] On peut voir, sur 'Imâd-eddîn et sur ses œuvres, une courte notice de sir Gore Ouseley (*ibid.* p. 195 à 200), et quelques mots de Djâmi (*Béhâristân*, p. 101), où il est dit qu'il récitait ses poésies à tous ceux qui arrivaient dans son monastère, en sollicitant leurs critiques. A cause de cela l'on prétendait que ses vers appartenaient à tous les habitants du Kermân.

légante maîtresse des soufis s'est présentée derechef dans tout son éclat, et a commencé ses coquetteries. D'où vient ce musicien qui a préludé d'après le mode de l'Irâk, et s'est disposé à passer ensuite au mode du Hidjâz[1]? Viens, ô mon cœur! que nous cherchions un refuge près de Dieu contre celui qui a raccourci ses manches et allongé ses mains (c'est-à-dire contre le soufi hypocrite, qui, sous des dehors austères, se permet des actes injustes). N'emploie pas l'artifice; car quiconque n'aura pas joué sincèrement le jeu de l'amour, celui-ci fermera devant son cœur la porte de la réalité. Demain (c'est-à-dire au jour de la résurrection), lorsque l'on apercevra le trône de la doctrine spirituelle, il sera couvert de honte, le contemplatif qui s'est conduit d'après des motifs purement humains. Ô perdrix à la démarche gracieuse! où vas-tu? Arrête-toi; ne sois pas séduite, parce que le chat du religieux a fait sa prière. Et toi, Hâfiz, ne blâme pas les

[1] Ce vers présente plusieurs exemples de la figure de rhétorique que les Arabes et les Persans appellent *ihâm* ou *taouriyah*, et qui consiste à employer un mot ayant deux sens, l'un naturel, l'autre éloigné, et à donner à l'expression ce dernier sens. Hâfiz a joué sur les mots *sâz* et *âheng*, qui signifient à la fois « des préparatifs, des dispositions pour un voyage, et des accords de musique. » De même les mots *Irâk* et *Hidjâz* ont désigné d'abord des provinces bien connues, puis des modes musicaux. Voici un exemple de la figure appelée *ihâm*. Il est fourni par un vers du khodjah 'Imâd, dont il a été question plus haut :

دل عکس رخ خوب تو در آب روان دید
واله شد وفریاد بر آورد که ماهی

Mon cœur a vu réfléchir dans une eau courante tes joues délicieuses; il en est devenu éperdument amoureux et a poussé ce cri : Tu es la lune (ou un poisson).

Daulet-châh, ms. 250, fol. 114 r°. Le poëte joue ici sur le mot *mâhy*, qui signifie « poisson », et qui peut aussi se décomposer en *mâh* « lune », et *y* « tu es », seconde personne de l'indicatif du verbe substantif *boûden*.

ivrognes; car, de toute éternité, Dieu nous a dispensés de la dévotion et de l'hypocrisie [1].

Hâfiz fut une preuve vivante de la vérité du proverbe, que *nul n'est prophète dans son pays*. Tandis que son souverain, non content de le négliger pour un indigne rival, le menaçait de la persécution, les princes voisins cherchaient, par les plus brillantes promesses, à l'attirer à leur cour, ou même lui envoyaient des présents magnifiques. Mais le poëte, qui paraît avoir aimé par-dessus tout le repos et les voluptés, ne put se résoudre qu'une seule fois à s'éloigner de sa patrie, dont il vante avec effusion les sites délicieux. « Le parfum qu'exhale le sol du Moçalla et l'eau du Rocn-Abâd, dit-il quelque part, ne me permettent pas de voyager. — Ô échanson! s'écrie-t-il dans un autre poëme, verse-moi ce reste de vin; car tu ne retrouveras pas dans le paradis les rivages du fleuve Rocn-Abâd, ni les champs de roses du Moçalla [2]. » Hâfiz, après avoir refusé l'invitation du sultan djélaïride Ahmed ibn-Oweïs, qui le mandait à Bagdad [3], se rendit à celle du prince

[1] Cette pièce de vers se lit dans l'édition de Boulâk, avec le commentaire de Soudy, t. I, p. 309 à 313, sauf quelques variantes de peu d'importance, et deux changements dans l'ordre respectif des vers. L'édition de Calcutta, déjà citée donne, (fol. 40 r°) les vers dans un ordre qui s'éloigne également de celui suivi par Soudy et de celui indiqué par Khondémîr. J'ai adopté le texte de l'édition de Soudy. Je dois faire observer que ce commentateur ne paraît pas avoir connu les circonstances qui ont donné naissance à cette ode de son auteur.

[2] *Specimen poeseos persicæ*, p. 4; Brockhaus, p. 44.

[3] *Notices et Extraits*, t. IV, p. 240.

mozafféride d'Yezd; mais il n'eut pas lieu de s'applaudir de sa condescendance. Dans ses vers, il oppose ainsi l'avarice du prince d'Yezd à la générosité du roi d'Ormouz :

Le roi d'Ormouz ne m'a pas vu, et, sans avoir pu m'entretenir, il m'a accordé cent bienfaits; le roi d'Yezd m'a vu, j'ai célébré ses louanges, et il ne m'a rien donné. Telle est la conduite des rois. Quant à toi, ô Hâfiz! ne t'afflige pas; que le juge suprême, qui donne à chacun sa portion journalière, leur accorde son assistance et son secours [1].

Le célèbre historien persan de l'Hindoustan, Mohammed Kâcim Firichtah, raconte que le sultan du Dekhan, Mahmoûd Châh Behmény, qui monta sur le trône en l'année 1378, avait du goût pour la poésie, et qu'il composa des vers élégants. Aussi, durant son règne, les poëtes de l'Arabie et de la Perse se rendirent dans le Dekhan, et reçurent leur part des libéralités du souverain. Mir Feïz-Allah-Indjou, qui présidait, dans ce pays, à l'administration de la justice, écrivit à Hâfiz, afin de l'engager à visiter la cour de son maître, et lui envoya une somme d'argent pour subvenir à ses dépenses. Le

[1] شاه هرموزم ندید وبی سخن صد لطف کرد،
شاه یزدم دید ومدحش گفتم وهیچم نداد
کار شاهان اینچنین باشد تو ای حافظ مرنج
داور روزی رسان توفیق ونصرت شان دهاد

Ces vers sont ainsi transcrits dans l'*Anwâri-Soheily*, édition de 1829, p. 102.

poëte distribua une partie de cet argent aux enfants de sa sœur et à des femmes non mariées[1], et en employa une autre portion à payer ses dettes; puis il se mit en route et parvint à la ville de Lâr[2]. Là il rencontra une de ses connaissances qui avait été pillée par des voleurs, et à qui il fit présent de tout ce qu'il possédait. Deux marchands considérables, Zeïn-Alâbidîn-Hamadâny et Mohammed-Cazéroûny, qui voulaient se rendre dans l'Hindoustân, s'étant chargés des dépenses de route de Hâfiz, le menèrent à Ormouz. Par suite de quelque négligence de leur part, ils s'aliénèrent l'esprit du poëte, qui cependant s'embarqua, en leur compagnie, sur un vaisseau appartenant au sultan Mahmoûd, et qui venait d'arriver du Dekhan. Le navire n'avait pas encore mis à la voile, qu'une tempête s'éleva. Le poëte fut tellement dégoûté de poursuivre son voyage, qu'il se fit mettre à terre, sous prétexte de faire ses adieux à des amis dont il avait oublié de prendre congé. Mais, au lieu de retourner à bord, comme il l'avait promis, il envoya, en guise d'excuses, une ode à Feïz-Allah, et reprit le chemin de sa ville natale. Voici la pièce de vers dont il s'agit :

Le monde entier ne vaut point que l'on passe un seul moment dans la tristesse. Vends notre froc pour du vin, car il ne vaut pas mieux que cela. Dans le quartier des marchands de vin, on ne l'acceptera pas pour une coupe. Oh! l'é-

[1] برخی‌را صرف خواهرزادهای خود وزنان بی شوهر نمود *Tarikhi Firishta*, édition Briggs, Bombay, 1831, in-folio, t. I, p. 577.

[2] Et non Lahor, comme dit sir Gore Ouseley, *Biograph.* etc. p. 22.

trange tapis à prier, qui ne vaut pas même un verre! Le gardien m'a fait des reproches, me disant : « Renonce à baiser la poussière de cette porte. » Pourquoi nous est survenu ce désir, qui ne vaut pas la poussière de la porte? La peine qu'occasionne la mer a paru d'abord très-peu de chose, à cause du parfum de l'or; mais j'ai commis une erreur, car un seul de ses flots ne serait pas compensé par cent livres d'or. La pompe de la couronne impériale, parce que la crainte de perdre la vie l'accompagne, est un bonnet ravissant, mais ne mérite pas qu'on renonce à sa tête. Efface cette peinture d'affliction; car, dans le marché de la sincérité, les bigarrures de diverses espèces ne valent pas le vin rouge. Comme Hâfiz, efforce-toi d'être modéré dans tes désirs, et renonce aux richesses méprisables; car le monde entier ne mérite pas qu'on ait la moindre obligation aux gens vils.

Feïz-Allah, ayant reçu ce poëme, le lut à son souverain, qui en fut très-satisfait, et observa que, puisque Hâfiz s'était mis en route avec l'intention de lui rendre visite, il se trouvait obligé de donner au poëte des marques de sa générosité. En conséquence, il remit mille pièces d'or à un des savants de Colbergah, pour acheter, parmi les productions de l'Inde, celles qui pourraient le plus convenir, et les envoyer ensuite au poëte de Chyrâz[1].

Hâfiz a célébré les louanges de l'émir Cheïkh Abou-Ishâk-Indjoû, souverain de Chyrâz, avant que cette ville tombât au pouvoir des Mozafférides; il a aussi vanté le sultan Zeïn-Alâbidîn, fils de Chah Choudjâ, et surtout Chah Mansoûr, qui, après avoir privé ce

[1] Firichtah, texte persan, édit. Briggs, p. 577-578; *History of the rise of the Mahomedan power in India*, t. II, p. 347-349; Ouseley, *Biograph.* etc. p. 27-30; préface persane du Hâfiz de Calcutta, fol. 2 v°.

prince du trône et de la vue, succomba, non sans gloire, sous les coups de Tamerlan. Dans une de ses odes, il a tourné en dérision la sévérité excessive du souverain mozafféride Mohammed, que les plaisants de Chyrâz et ses propres enfants avaient surnommé *le lieutenant de police*[1].

A l'époque où le célèbre conquérant tartare Timoûr ou Tamerlan s'empara pour la première fois de Chyrâz, vers la fin de l'année 789 de l'hégire (le 13 décembre 1387)[2], Hâfiz était encore en vie. Tamerlan le manda et lui tint ce discours : « J'ai conquis, par les coups de mon sabre bien trempé, la majeure partie du monde habité, et j'ai ruiné mille localités, afin de rendre plus peuplées Samarkand et Bokhâra, qui sont mes résidences habituelles et mes capitales. Et toi, chétif, pour une seule éphélide noirâtre, tu vends ma Samarkand et ma Bokhâra. » Le

[1] Voy. Khondémîr, t. III, fol. 88 r°, et Hâfiz, édition de 1791, fol. 24 r°; Soudy, t. I, p. 160.

[2] Daulet-Châh a commis un double anachronisme en plaçant le récit de ce qui va suivre à l'année 787, et en ajoutant que cet événement se passa après que Timoûr eut fait périr Châh-Mansour, dont la mort n'arriva qu'en 795 (1393). Ms. 250, ancien fonds persan, fol. 113 r°. Le ms. 249, fol. 145 r°, a corrigé en partie cet anachronisme. En effet, il substitue à la date 787 celle de 795; reste toujours la contradiction que présente cette dernière date avec celle assignée, par le biographe persan lui-même, à la mort de Hâfiz. Sir Gore Ouseley (*Biogr.* etc. p. 30) n'a pas remarqué les difficultés chronologiques que renferme le récit de Daulet-Châh. D'Herbelot dit, en propres termes, que « Hâfiz vivait encore au temps que Tamerlan défit Schah Mansour, et qu'il mourut l'an 797. » (*Bibl. orient.* voc. *Hafedh.*)

conquérant avait en vue un vers de la deuxième ode de Hâfiz, où le poëte s'exprime ainsi :

اگر آن ترك شیرازی بدست آرد دل مارا
بخال هندویش بخشم سمرقند وبخارارا

Si ce beau garçon (littér. ce turc) de Chyrâz accepte l'hommage de notre cœur, je donnerai pour sa noire éphélide Samarkand et Bokhâra.

Hâfiz ne se déconcerta pas, et répondit : « Ô souverain du monde ! c'est par suite d'une pareille libérálité que je suis tombé dans l'état où me voici. » Cette plaisanterie plut à Tamerlan, qui cessa d'adresser des reproches au poëte, et le traita même avec bonté. Hâfiz fut enseveli dans ce *Moçalla* de Chyrâz qu'il avait si souvent célébré ; et, à l'époque où le sultan Aboul'kâcim Baber Béhâdur, petit-fils de Châh-Rokh, s'empara de la capitale du Fars (855 = 1451 de J. C.), Mohammed Mo'ammâiy, précepteur du conquérant, éleva sur la tombe du poëte un édifice qui a été réparé à diverses époques, ainsi que l'atteste Louthf-Aly-beg [1]. D'après Djâmi, les habitants de Chyrâz vont le visiter le samedi.

[1] در زمانی که سلطان بابر تخیر شیراز کرده مولانا محمد معمائی... عمارتی... ساخته که حال هم موجودست در ازمنهٔ مختلفه تعمیرات یافته *Âtech-Kedeh*, ms. de la Bibl. imp. suppl. pers. n° 166 *bis*, non paginé. Cf. Daulet-Châh, ms. 250, f° 114 r°, et Djâmi, fol. 215 r°. C'est à tort, on le voit, que d'Herbelot, et, après lui, Langlès (*Biographie universelle* de Michaud, t. XIX, p. 298), disent, le premier, que Baber se rendit maître de Chyrâz, le second, qu'il était sultan de cette ville à l'époque même de la mort du poëte.

Pour mettre le lecteur à même de se former une idée du talent de Hâfiz, aux deux odes que nous avons traduites ci-dessus, nous allons joindre la traduction de trois autres, choisies parmi celles dont le texte se trouve compris dans la publication de M. Brockhaus :

I [1] Voici derechef, pour le jardin, la splendeur du temps de la jeunesse; l'agréable nouvelle de l'épanouissement de la rose parvient au rossignol, aux accords si doux. Ô vent d'est! si tu arrives de nouveau près des jeunes hôtes du parterre, présente mes salutations au cyprès, à la rose et aux basilics. Si le petit marchand de vin se montre avec un tel éclat, je balayerai de mes cils la porte de la taverne. Ô toi qui laisses tomber sur ton visage des boucles de cheveux aussi noires que le musc le plus pur, ne me rends pas plus misérable, moi qui suis déjà si troublé. Je crains que ces gens qui se moquent des buveurs ne sacrifient la vraie foi par amour et par zèle pour les tavernes. Sois l'ami des hommes de Dieu (les contemplatifs); car, dans le vaisseau de Noé, il y a une terre (c'est-à-dire Noé lui-même) qui ne rachèterait pas le déluge au prix d'une seule goutte d'eau [2]. Dis à quiconque doit avoir pour dernier lit de repos deux poignées de terre : « Quel besoin d'élever au-dessus des cieux un palais? Sors de la demeure du ciel et ne lui demande pas de pain; car cet avare finira par tuer son hôte. » Ô ma lune de Chanaan [3]! le trône de l'Égypte t'appartient. Voici le moment de faire tes adieux à la prison. Je ne sais quel but tu te proposes d'atteindre, à l'aide de tes longues boucles de cheveux; tu as mêlé sens dessus dessous tes anneaux aussi noirs que le

[1] Ode VII, p. 37-43.

[2] Ce vers, assez obscur, a été omis par Rzewiski, quoique donné par Soudy. D'après ce commentateur turc, le verbe *khariden* « acheter, racheter », signifierait ici « prendre en considération, faire cas de.... considérer. » — [3] L'auteur compare ici sa maîtresse à Joseph.

musc. Ô Hâfiz, bois du vin, livre-toi à la débauche et sois joyeux; mais, comme les autres, ne fais pas du Coran un voile (littér. un filet) pour couvrir ton hypocrisie!

II[1] L'aurore paraît, et le nuage a déployé ses voiles (c'est-à-dire que le soleil est couvert par des nuages); ô camarades, apportez-nous le vin du matin! La rosée dégoutte sur la joue de la tulipe; ô mes amis, servez-nous du vin! Le zéphyr printanier souffle dans la prairie; buvez donc toujours cette liqueur sans mélange. La rose a dressé dans le parterre son trône d'émeraude; procure-toi un vin pareil au rubis, aussi rouge que la flamme. On a de nouveau fermé la porte de la taverne; ouvre-nous, ô toi qui ouvres les portes! Dans une telle saison, il est étonnant que l'on ferme précipitamment la taverne. Tes lèvres de rubis ravivent la blessure des cœurs consumés d'amour. Ô Hâfiz, ne t'afflige pas; car la fortune, semblable à une amante, finira par retirer le voile qui couvre son visage!

III[2] Ô échanson, que la venue de la fête (du *beïrâm*) soit bénie pour toi, et que ces promesses que tu as faites ne sortent pas de ta mémoire. Fais parvenir notre hommage au vin, et dis-lui : Entre, car le souffle de notre sollicitude t'a délivré de souci. Je m'étonne que, dans ce temps des jours de la séparation, tu aies retiré ton cœur de tes camarades, et que ton cœur t'ait permis cela. Grâces soient rendues à Dieu, de ce que ton jardin de jasmins, de cyprès, de roses et de buis, n'a pas éprouvé de dommage par le fait de ce vent d'automne! Que le mauvais œil soit éloigné! Ton astre illustre et ton bonheur inné t'ont ramené bien à propos de cette séparation. L'allégresse des gens de l'assemblée se manifeste dès ton arrivée. Qu'il soit le séjour du souci, tout cœur qui ne te souhaite pas joyeux! O Hâfiz, ne renonce pas à la société de ce vaisseau de Noé (c'est-à-dire de cette coupe), sinon, le déluge des accidents emportera ta personne.

[1] Ode XVII, Brockhaus, p. 76 et suiv.
[2] Ode LXXV, p. 299 et suiv.

L'étude que nous avons pu faire jusqu'ici des écrits de Hâfiz n'est pas encore assez avancée pour nous permettre de porter un jugement complet et raisonné sur le talent et le style de ce poëte; cela, d'ailleurs, nous entraînerait beaucoup au delà des bornes d'un article. Nous aurons, sans doute, une occasion toute naturelle d'y revenir, quand la publication commencée par M. Brockhaus[1] aura pris plus de développement. Nous pourrons, en même temps, donner quelques détails sur l'estime dont jouissent en Perse et aux Indes les poésies de Hâfiz, et sur l'usage qu'on en a fait souvent pour consulter le sort[2], à l'instar de ce qui se passait encore en Occident, au XVIIe siècle (témoin l'aventure de lord Falkland et de Charles Ier), sous le nom de *sortes virgilianæ*, ou, comme dit Rabelais, *sors virgilianes*. Pour aujourd'hui, nous devons nous contenter d'avoir fait connaître, aussi exactement que nous l'avons pu, la vie de l'auteur persan, et indiqué le rang qu'il occupe parmi les poëtes de sa patrie. Nous consacrerons donc l'espace qui nous reste au travail de son éditeur.

Les œuvres de Hâfiz ont exercé le savoir et la

[1] *Die Lieder des Hafis, persisch mit dem Commentare des Sadi, herausgegeben von Hermann Brockhaus.* Volume I, cahiers I à IV. Leipzig, F. A. Brockhaus, 1854-1857. Petit in-4° de XII et 320 pages.

[2] Cf. sur ce genre de divination Rzewiski, p. XXXII, XXXIII; Ouseley, *Notices*, p. 33-35; *Éloge historique de feu Jean-François-Xavier Rousseau*, 1810, in-8°, p. 9; Kæmpfer, *Amœnitates exoticæ*, p. 368; Scott Waring, *Voyage de l'Inde à Chyrâz*, p. 57; et la préface persane du Hâfiz de Calcutta, 1791.

sagacité d'un grand nombre de scoliastes : on ne connaît pas moins de quatre commentaires turcs, dont le meilleur est celui de Soudy, que le baron de Rzewiski a mis largement à profit dans son excellent opuscule intitulé : *Specimen poeseos persicæ*. Ce qui assure à Soudy une grande supériorité sur ses devanciers, c'est qu'il s'attache le plus souvent à l'explication grammaticale et positive, de préférence à l'interprétation allégorique et mystique. On ne peut donc qu'applaudir à l'idée qu'a eue un savant professeur de Leipzig, le docteur Brockhaus, de reproduire le texte de Hâfiz, avec le commentaire de Soudy, d'après l'édition publiée à Boulak, près du Caire, en trois volumes petit in-4°. Le travail de M. Brockhaus présente beaucoup d'avantages sur l'édition égyptienne; les vers y sont détachés du commentaire; le mètre de chaque ode est indiqué en tête de la pièce, ce que l'éditeur de Boulak n'a pas toujours eu soin de faire; enfin le texte de Hâfiz est pourvu partout des points voyelles, ce qui, à la vérité, n'est pas bien nécessaire dans la plupart des cas, et pouvait même être omis dans les passages douteux, grâce à l'indication du mètre.

Le texte persan donné par M. Brockhaus est, en général, très-correct; les quelques fautes d'impression que nous y avons remarquées peuvent être corrigées facilement à l'aide du commentaire. Nous nous contenterons donc de faire observer qu'à la page 126, ligne 2, il faut lire *bich* بیش « plus, » au lieu de *pîch* پیش, qui signifierait « avant. » C'est là

une faute dans laquelle sont souvent tombés les éditeurs de textes persans, même les plus soigneux. Il est à désirer que M. Brockhaus ajoute, par la suite, au commentaire de Soudy ses propres observations, au moins dans certains cas. En effet, le scoliaste turc est souvent insuffisant, et quelquefois même très-fautif, en ce qui concerne les personnages cités par Hâfiz et les circonstances auxquelles le poëte fait allusion. Nous avons vu ci-dessus un exemple remarquable de ce genre de lacune. Quant aux inexactitudes historiques de Soudy, on en trouvera une très-frappante dans le *Specimen* de Rzewiski (p. xxv), à propos de Dilchâd Khâtoûn, qui est représentée comme la mère de Châh Choudjâ, roi de Chyrâz[1], tandis qu'elle était, en réalité, mère du sultan Oweïs, souverain de Bagdad[2]. La mère de Châh Choudjâ s'appelait, comme je l'ai dit ailleurs, Khan Coutlouc Makhdoûm-Châh.

Une autre bévue tout aussi grave a été commise par Soudy, au sujet de ce Haddjy Kiwâm-eddîn, dont il a été question plus haut. D'après le scoliaste turc, Haddjy Kiwâm-eddîn Haçan était grand visir du sultan Haçan Ilkhâny (*sic*) et de son fils, le sultan Cheïkh (*sic*) Oweïs[3]. Il avait eu pour prédécesseur

[1] Cf. encore Soudy, édit. Brockhaus, p. 301, lig. 6 avant la fin.

[2] Ibn Batoutah a mentionné plusieurs fois Dilchâd-Khâtoûn. (Cf. ses Voyages, publiés et traduits par C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti, t. II, p. 122, 123, et t. IV, p. 314.)

[3] Édit. Brockhaus, p. 21. Cf. Rzewiski, *Specimen*, p. 92. Le vers de Hâfiz cité en cet endroit par Soudy, tant dans l'édition de Boulak que dans celle de Leipzig, est incomplet dans les deux hé-

Kiwâm Acbar « le plus grand », que Hâfiz désigne sous le nom d'A'zham Kiwâm, dans une petite pièce de vers destinée à rappeler la date de sa mort. « Après celui-ci, ajoute Soudy, Haddjy Kiwâm-eddîn Haçan exerça pendant dix ans les fonctions de grand visir, ainsi qu'on peut l'induire des chronogrammes mentionnant le trépas de tous deux. » Ce passage de Soudy présente plusieurs erreurs des plus graves : 1° les deux Kiwâm-eddîn ont été au service, non des souverains de Bagdad, mais de ceux de Chyrâz; 2° Haddjy Kiwâm-eddîn fut le plus ancien, et sa mort précéda de dix ans celle de son homonyme, ainsi que le prouve ce passage de Khondémîr : « Khodjah Haddjy Kiwâm-eddîn Haçan, qui, à cause de son zèle extrême, à répandre des bienfaits et des libéralités, était montré au doigt par les hommes et les femmes, émigra vers les jardins du paradis le vendredi 6 du mois de rébi premier (11 avril 1353 de J. C.)[1]. Il jouissait dans Chyrâz d'une telle considération, qu'un jour, pendant la durée du siége de cette ville (par Mohammed le Mozafféride), l'émir Cheïkh Abou-Ishâk lui demanda : « Or ça, à quoi « aboutira notre affaire et celle de Mohammed-ibn-« Mozaffer? » Le khodjah Haddjy répondit : « Tant

mistiches, ainsi qu'on peut le voir en recourant à l'édition de Calcutta, 1791, fol. 135 r°, ou à la citation de Rzewiski. Il faut y ajouter جمع *djemi* avant le dernier mot du premier hémistiche, et صاحب *sâhibi* au commencement du second.

[1] Telle est aussi la date indiquée par Hâfiz dans une pièce de quatre vers, consacrée à rappeler cet événement. (Édit. de Calcutta, *loc. laud.*)

« que je serai en vie, la ruine n'atteindra pas les « fondements du palais de ta puissance et de ta « gloire [1]. » 3° Le khodjah Kiwâm-eddîn Sâhib iyâr (essayeur de la monnaie) fut nommé visir par Châh Choudjâ, en l'année 760 (1359 de J. C.), c'est-à-dire six ans après le décès de son homonyme, et fut mis à mort par son souverain vers le milieu du mois de dhou'lka'deh 764 (fin d'août 1363) [2].

On voit que Soudy ne doit pas être regardé comme un guide sûr pour ce qui concerne les détails historiques. Heureusement pour nous, ses explications philologiques sont plus exactes, et la littérature persane ne peut que gagner infiniment à la nouvelle publication de son Commentaire sur Hâfiz. Nous finirons donc cet article en exprimant l'espoir que les prochaines livraisons se succéderont avec plus de rapidité que les quatre premières, et que nous nous verrons ainsi, avant peu d'années, en possession d'une édition correcte du grand lyrique persan.

[1] *Habîb-Assiyer*, t. III, fol. 87 v°.

[2] Khondémir, fol. 90 r° et v°. Cette date est indiquée par Hâfiz dans une pièce de trois vers, dont Soudy n'a cité que le premier. (Voy. l'édit. de Calcutta, fol. 135 v°.)

LES MONGOLS

D'APRÈS LES HISTORIENS ARMÉNIENS.

FRAGMENTS TRADUITS SUR LES TEXTES ORIGINAUX

PAR M. ÉD. DULAURIER.

SAC DE THÉODOSIOPOLIS (GARÎN).

XVIII. Au commencement de l'année 691 de l'ère arménienne (20 janvier 1241-19 janvier 1242), un édit du khakhan parvint à ses troupes et au général d'Orient, pour leur annoncer qu'il remplaçait dans le commandement suprême Tcharmagh'an, devenu muet, par un des officiers de son armée, nommé *Batchou Gh'ourtchi*, Բաչու ղուրչի [1], auquel le sort avait dévolu ces hautes fonctions; car ils décidaient de tout par la magie. Dès que celui-ci fut entré en fonctions, il rassembla des troupes parmi toutes les nations qui relevaient de son autorité, et marcha vers la partie de l'Arménie qui dépendait du sulthan de Roum. Parvenu dans le district de Garîn, il mit le siége devant Théodosiopolis, aujourd'hui Garîn. Après l'avoir investie, il envoya des parlementaires aux habitants pour les engager à se rendre. Non-

[1] Il est appelé *Baïdjou* dans d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, liv. IV, ch. II).

seulement ils s'y refusèrent, mais ils les chassèrent ignominieusement, et, montant sur leurs murailles, ils se mirent à injurier les Tartares. Ceux-ci, ayant vu leurs propositions pacifiques repoussées, reçurent de leurs généraux l'ordre de se partager le rempart sur toute son étendue, afin qu'il fût abattu à la fois. Se mettant aussitôt à l'œuvre, ils dressèrent de nombreuses balistes, et le rempart fut détruit. Pénétrant alors dans l'intérieur, ils firent un massacre général, sans accorder de quartier. Après avoir pillé la ville, ils y mirent le feu. Cette cité était remplie d'une nombreuse population de chrétiens et de Dadjigs, auxquels s'étaient joints les habitants du district. On y trouva une quantité innombrable de Bibles de grand et de petit format; les ennemis, s'en étant emparés, les vendirent aux chrétiens qui faisaient partie de l'armée [tartare], donnant à vil prix ce qui avait une grande valeur. Ceux-ci prirent ces volumes avec joie, et les envoyèrent chacun dans son pays, en cadeau aux églises et aux monastères. Ils rachetèrent aussi beaucoup de captifs, hommes, femmes et enfants, évêques, prêtres et diacres, autant qu'ils le purent. Les princes Avak, Schahĕnschah et Akbouga, fils de Vahram, Grégoire de Khatchên, fils de Touph', Դուփին որդի[1], qui était un homme animé de la crainte de Dieu, ainsi que leurs troupes (que le ciel les récompense!), rendirent la liberté à tous leurs captifs, les laissant maîtres d'aller où ils voudraient. Les Tartares saccagèrent non-seule-

[1] Dans le manuscrit B, Դովին որդի, fils de Tov.

ment Garïn, mais encore une foule de districts appartenant au sulthan de Roum. Ce dernier était impuissant à y porter remède, car il s'était sauvé et se tenait caché par la crainte des Tartares. On prétendait même qu'il était mort. Après cette expédition, l'armée tartare, chargée de butin, et dans l'allégresse, retourna dans l'Agh'ouanie occuper ses campements d'hiver dans la belle et fertile plaine de Mough'an, et elle y passa la mauvaise saison.

GUERRE ENTRE LE SULTHAN DE ROUM ET LES TARTARES.

XIX. Tandis que les Mongols étaient campés tranquillement dans les plaines de l'Arménie et de l'Agh'ouanie, des envoyés vinrent de la part du sulthan Ghiath-eddin [Keï-Khosrou], Դիադադին, et firent entendre des paroles hautaines et menaçantes, comme c'est la coutume des Dadjigs. « Pensez-vous, dirent-ils, que, parce que vous avez ruiné une de nos villes, vous ayez vaincu le sulthan et abattu sa puissance? Mes cités sont innombrables, et mes soldats ne peuvent se compter. Demeure, attends-moi là où tu es, et j'irai en personne te rendre visite, les armes à la main. » Ils ajoutèrent sur le même ton beaucoup de choses qui montraient leur orgueil. L'ambassadeur assura que le sulthan se proposait de venir passer l'hiver prochain dans la plaine de Mough'an, avec ses femmes et son armée. Ces paroles n'excitèrent aucun mouvement d'impatience chez les Tartares; ils ne répondirent rien. Leur chef Batchou-nouïn

se contenta de dire : « Vous avez parlé d'une manière bien fière ; la victoire sera à qui Dieu l'accordera. » C'est ainsi que des envoyés arrivèrent successivement pour les provoquer ; mais les Tartares ne se pressèrent pas davantage. Ils réunirent lentement leurs troupes, et tous ceux qui relevaient d'eux et qui étaient venus, accompagnés de leur suite en Arménie, engraisser leurs chevaux dans des contrées abondantes en pâturages. Ensuite ils s'acheminèrent à petites journées vers le lieu où campait le sulthan, dans la partie de l'Arménie qui appartenait à ce prince, non loin d'un bourg appelé *Acetchman-Gadoug*, Ասեչման կատուկ[1], où il s'était arrêté avec une multitude immense, avec ses femmes, ses concubines, apportant de l'or et de l'argent, et tous les insignes du pouvoir. Il avait traîné cet attirail ainsi que des bêtes sauvages nourries pour les plaisirs de la chasse, un grand nombre de reptiles, et jusqu'à des rats et des chats. Il voulait, en effet, témoigner à ses troupes qu'il était sans appréhension. Cependant le général en chef Batchou, avec l'habileté consommée des Tartares, divisa les siens en plusieurs corps qu'il confia à ses plus vaillants officiers, et distribua dans leurs rangs les auxiliaires accourus de divers points, afin d'éviter une trahison. Puis il choisit les plus braves et en composa l'avant-garde. Les Tartares, en étant venus aux mains avec le sulthan, le mirent en fuite, et ce prince se

[1] Dans la plaine qui s'étend entre la ville de Garïn et Ězěnga, province de la haute Arménie.

sauva à grand'peine, laissant ses bagages sur le lieu même de l'action. S'étant mis à sa poursuite, ils massacrèrent ses troupes et les passèrent impitoyablement au fil de l'épée; après quoi ils revinrent dépouiller les morts. Ayant pénétré dans le camp du sulthan, ils virent que ce prince était déjà parti et que son armée était complétement en déroute. Ils commencèrent à se répandre çà et là, pillant et saccageant une foule de localités. Après avoir rassemblé de l'or, de l'argent, des vêtements de grand prix, des chameaux, des chevaux, des mulets et des bestiaux en quantité immense, ils allèrent investir Césarée de Cappadoce. Les habitants n'ayant pas voulu se rendre, ils prirent la ville d'assaut, les passèrent au fil de l'épée, enlevèrent leurs trésors et laissèrent leurs murs déserts. De là ils se dirigèrent vers Sébaste; mais, comme les habitants vinrent au-devant d'eux avec des présents, ils leur firent grâce de la vie, et se contentèrent d'une partie de leurs richesses. Après y avoir établi leur autorité et des officiers chargés de l'exercer en leur nom, ils se retirèrent. De là ils marchèrent sur la ville d'Ězěnga, contre laquelle ils tentèrent des attaques réitérées. Comme la résistance était vigoureuse et meurtrière, ils entreprirent d'attirer par ruse les habitants hors des murs, sous prétexte de faire la paix. Ceux-ci, se voyant dépourvus de secours, y consentirent. Aussitôt les Tartares, se jetant sur eux, les massacrèrent tous, hommes et femmes. Quelques jeunes garçons ou filles seulement furent

épargnés et emmenés en esclavage. Après avoir ainsi dévasté une quantité de provinces, ils arrivèrent en vue de la ville de Téphricé, Տիւրիկէ. Les habitants, persuadés que toute résistance était impossible, se soumirent volontairement. Les Tartares les dépouillèrent d'une grande partie de leurs richesses, et les laissèrent sans leur faire d'autre mal. Chargés de butin et triomphants, ils reprirent le chemin de leurs campements d'hiver en Arménie et dans le pays des Agh'ouans. Ils étaient en parfait état, et n'avaient éprouvé aucune perte; car c'était le Seigneur qui envoyait cette ruine et ce fléau aux populations. Les chrétiens qui combattaient dans leurs rangs rendirent la liberté, soit publiquement, soit en cachette, à une multitude de càptifs, parmi lesquels étaient des prêtres et des moines. Les grands princes Avak, Schahĕnschah, Vahram et son fils Ak-bouga, Djelâl Haçan de Khatchên et ses troupes, Grégoire, fils de Touph' et de la sœur de la mère de Djelâl, ainsi que d'autres chefs et leurs hommes, en firent autant dans la mesure de leur pouvoir. Ceci se passa en 692 de l'ère arménienne (20 janvier 1243-19 janvier 1244).

DU ROI D'ARMÉNIE HÉTHOUM, ET DE CE QU'IL FIT.

XX. Lorsque ces événements s'accomplirent, Héthoum, roi de la Cilicie et des contrées qui en dépendent, voyant le sulthan [de Roum] vaincu par les Tartares, leur envoya des ambassadeurs avec des

présents magnifiques, afin de faire avec eux un traité de paix et leur offrir sa soumission. Les ambassadeurs, étant arrivés à la grande Porte, furent présentés à Batchou-nouïn et à Ĕlthina-khathoun, Ելթինայ խաթուն, femme de Tcharmagh'an, et aux grands officiers, par le prince Djelâl. Après les avoir écoutés sur le but de leur mission et avoir vu les dons du roi, ils demandèrent que ce prince leur remît la mère du sulthan, sa femme et sa fille, qui avaient cherché un asile auprès de lui. Cette exigence causa un vif chagrin au roi Héthoum. « J'aurais préféré, dit-il, qu'ils m'eussent demandé mon fils Léon, Լեոն. » Mais comme il les redoutait, et qu'il craignait qu'un refus ne lui attirât de grands malheurs, il remit, bon gré, mal gré, ces princesses entre leurs mains. En même temps il se montra très-libéral envers ceux qui étaient venus les chercher, et qui, à leur retour, les présentèrent à Batchou et aux autres généraux. Ceux-ci, en les voyant en leur possession, furent dans la joie; ils comblèrent d'honneurs les envoyés du roi, et leur assignèrent des rations, pour eux et leurs chevaux, pendant la saison de l'hiver; ils se proposaient, en effet, au printemps, de les accompagner à leur retour en Cilicie. Ils conclurent donc un traité d'amitié avec le roi, et remirent à ses envoyés un écrit conçu d'après leur religion, et appelé par eux *al-tamga*[1]. Ils attendirent ainsi jusqu'au

[1] C'est-à-dire un diplôme portant l'empreinte en or, طمغا, du sceau du grand khan.

printemps, pour entreprendre une nouvelle campagne contre le sulthan et son royaume.

CONSTANTIN, PRINCE DE LAMPRÔN, EN CILICIE, SE RÉVOLTE.

XXI. Lorsque le roi Léon II vivait, il y avait dans ses États une forteresse imprenable, appelée *Lamprôn*, Լամբրոն[1]. Le prince qui en était possesseur, et qui se nommait *Héthoum*, se révolta contre Léon. Celui-ci, malgré ses efforts réitérés, n'avait pu le faire rentrer dans le devoir; mais ayant fini par réussir à le tromper, sous prétexte d'une alliance avec lui, et comme s'il voulait donner en mariage la fille de son frère (R'oupên III) au fils de Héthoum, nommé *Ôschïn*, Օշին, il se saisit de lui et de ses fils, et, à force de tortures, leur arracha la cession de leur forteresse. Léon, en ayant pris possession, y plaça sa mère, la Reine des reines[2], et consigna par écrit des anathèmes, sous la menace desquels il s'engageait à ne céder jamais cette place à qui que ce soit et à la conserver comme un apa-

[1] Lamprôn, aujourd'hui *Nimroun-Kalessi*, à deux journées de marche au nord-ouest de Tarse, dans une des gorges du Taurus. Elle appartenait à une famille de princes appelés *Héthoumiens*, Հեթումեան, qui étaient vassaux de l'empire grec, et sur l'origine et la généalogie desquels on trouvera des détails dans mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, t. I, IIe partie (*Anthologie chronologique*, n° LXXXV.)

[2] Ritha (Marguerite), fille de Sĕmpad, seigneur de Babar'on, de la famille des princes Héthoumiens. Elle avait épousé Sdéph'anê, père de Léon II.

nage royal; « car, disait-il, ses maîtres se sont toujours révoltés, se fiant à la solidité de leurs murailles. » Léon étant mort, et sa fille Isabelle (Zabêl) lui ayant succédé, Constantin, prince des princes, s'entendit avec le catholicos Jean (Ôhannès) et autres grands personnages, et mit sur le trône son fils Héthoum, encore tout jeune, en le mariant à la fille de Léon, à la place de [Philippe,] fils du prince d'Antioche, qui avait été jeté en prison. Constantin ayant voulu s'assurer le concours du fils de Héthoum, lequel s'appelait comme lui-même Constantin, et était son beau-frère (frère de sa femme)[1], lui rendit Lam-

[1] M. Brosset, dans ses Rapports sur un voyage archéologique exécuté en Géorgie et en Arménie en 1847-1848, 1re livraison, p. 28-29, a transcrit un mémorial métrique, œuvre du copiste de la Bible conservée, sous le numéro 3, parmi les manuscrits de la Bibliothèque du couvent patriarcal d'Êdchmiadzîn. Dans ce mémorial, il est question de Constantin et du baron Geoffroy (Djoufrê), tous deux fils de Héthoum, seigneur de Lamprôn, et beaux-frères de Constantin, prince des princes, père du roi Héthoum Ier, roi de Cilicie. Mais, par une singulière confusion, ce savant a attribué au roi Héthoum, comme fils, ses deux oncles maternels, Constantin et Geoffroy. Il est à regretter que nous ne possédions pas une copie plus exacte de ce texte, précieux comme spécimen du dialecte arménien vulgaire usité en Cilicie au moyen âge, et par les renseignements historiques qu'il fournit. M. Brosset a lu la date de la mort du baron Geoffroy ՊԾԶ, 807 de l'ère arménienne, ou 1358 de J. C. et cette date est reproduite dans le tableau généalogique construit par lui (*ibid.* p. 29), avec celle de la mort du roi Héthoum, prétendu père de Geoffroy, le mardi 28 octobre 1270. Or, comme il est dit formellement dans notre Mémorial que Geoffroy *vécut dans le monde l'espace de trente-quatre ans,* il en résulte qu'en admettant la leçon ՊԾԶ, il serait né cinquante-quatre ans après que son père avait terminé ses jours. La copie précitée nous offre ce qui suit :

prôn comme un apanage de famille, et lui conféra la charge de thakatir, Թագադիր [1], de son fils. Mais Constantin, au bout de quelque temps, fidèle aux habitudes paternelles, se révolta contre le fils de sa sœur, le roi Héthoum, et, malgré tous leurs efforts, Constantin, père du roi, et le roi lui-même, ne purent parvenir à le réduire. Le rebelle, fort de l'appui du sulthan de Roum, persistait dans sa désobéissance. Celui-ci ayant été mis en fuite par les Tartares, le roi soumit les villages et les campa-

Որ էր որդի տէրն Հեթմի
Հայոց մեծաց վամբլայի.

«Il était fils du seigneur Héthoum, vambla de la Grande Arménie.»

Il y a là une double faute; d'abord il ne saurait être question de la Grande Arménie, depuis longtemps et tout entière au pouvoir des infidèles, et où les rois et les chefs de la Cilicie n'avaient alors rien à prétendre; ensuite, le mot վամբլայի, *vambla*, n'est point arménien et ne signifie rien. En évitant de confondre, comme l'a fait M. Brosset, un ջ avec un վ, on doit lire au génitif, ջամբլայի, *chambellan*, expression que les Arméniens avaient empruntée aux Franks de la Syrie, avec la dignité qu'elle désigne, et l'on doit transcrire et traduire ainsi : Հայոց մեծաց ջամբլայի, *grand chambellan d'Arménie.*

[1] Littéralement *poseur de couronne.* Ce titre appartenait à l'un des grands officiers du palais, qui avait pour attribution de placer le diadème sur le front des souverains d'Arménie lors de leur avénement. Cette charge et le titre qui la désigne remontent à une haute antiquité, puisque nous voyons, dans le IIe siècle avant Jésus-Christ, Valarsace, premier roi arsacide d'Arménie, en investir le prince bagratide Pakarad, dans la famille duquel ces fonctions se perpétuèrent jusqu'à l'extinction des Arsacides arméniens, en 428 de notre ère. (Moyse de Khoren, II, II et VII.) Ces fonctions avaient été introduites à la cour des rois d'Arménie, à l'imitation du cérémonial suivi chez les Arsacides de Perse. (*Ibid.* ch. VII et VIII.)

gnes aux environs de Lamprôn, à l'exception de cette place, où se maintenait Constantin. Ce prince envoya des ambassadeurs au roi pour lui demander la paix, promettant de lui remettre ses fils en otage et pour être à son service, à condition qu'il conserverait la forteresse. Héthoum ne voulut point y consentir. Constantin renouvela son message deux et trois fois, et le roi et son père lui opposèrent les mêmes refus. Alors Constantin s'étant rendu à Iconium, et s'étant adjoint les troupes du sulthan de Roum, ennemi déclaré du roi, parce que ce dernier avait livré la mère du sulthan aux Tartares, il arriva tout à coup, au moment où l'armée royale était dispersée dans ses cantonnements, pénétra dans l'intérieur de la Cilicie, dévasta nombre de bourgs et de campagnes par l'incendie, le massacre et l'esclavage; il tua et dépouilla quantité de chrétiens, et fit beaucoup de mal, par esprit de vengeance. Témoin de ces désastres, le roi réunit ses forces, et, fondant vaillamment sur cette multitude, l'extermina entièrement. Le rebelle seul parvint à s'échapper et s'enfuit avec une poignée d'hommes. Le roi le battit ainsi sept fois, et Constantin, vaincu, se renferma dans sa forteresse et n'osa plus en sortir ni s'en écarter d'un pas.

DAVID EST FAIT ROI.

XXII. La nation des archers (les Tartares), à l'esprit fertile en inventions et en ruses, envoya

maintes fois à la reine de Géorgie, R'ouçoudan, pour la presser de venir les trouver, ou de leur remettre son jeune fils David avec un corps auxiliaire; mais la reine n'en fit rien, et se contenta de leur envoyer un faible détachement. Par l'intermédiaire d'Avak, fils d'Ivanê, qui servait dans l'armée tartare, elle leur fit dire que, l'ambassadeur qu'elle avait fait partir vers le khakhan leur souverain n'étant point encore de retour, elle ne pouvait se rendre auprès d'eux. Les Tartares ayant défait le sulthan de Roum, gendre de la reine [1], et lui ayant enlevé quantité de villes, députèrent vers ce dernier le prince Vahram pour l'inviter à venir faire sa soumission. En revenant, Vahram se fit accompagner du fils de Giorgi Lascha, frère de la reine, envoyé jadis par elle traîtreusement, en compagnie de sa fille, au sulthan de Roum, pour que celui-ci le fît périr; car elle craignait que ce prince n'ourdît un complot pour lui enlever le trône. Il était en ce moment chez le sulthan, qui le retenait en prison. Vahram, l'ayant ramené, déclara aux Tartares que c'était le fils de son roi, et qu'il avait été privé de ses États. Ceux-ci, par esprit d'opposition contre la sœur du père de ce prince, le reconnurent comme souverain, et ordonnèrent que, suivant l'usage des chrétiens, il serait sacré, que tous les chefs qui relevaient autrefois de son père lui obéiraient, et, de plus, qu'il tiendrait sa cour à Dëph'khis. Les chefs les plus considérables au service des Tartares,

[1] La princesse géorgienne qu'avait épousée Ghiath-eddin, et qui était fille de R'ouçoudan, se nommait *Thamar*.

Avak, qui avait le rang de général; Schahĕnschah, fils de Zak'arê; Vahram, et son fils Ak-bouga, ayant conduit le prince à Mĕdzkhitha, Մծխիթայ, appelèrent le catholicos de Géorgie et le firent sacrer. Son nom était *David*. Sa tante R'ouçoudan, apprenant ce qui venait de se passer, s'enfuit dans l'Aph'khazêth et le Souanêth, Սոնէթ, avec son fils, qui se nommait aussi *David;* de là, elle envoya des ambassadeurs à un autre général tartare, Bathou, Բաթու, parent du khan [1] et chef de l'armée, qui occupait le pays des Russes, l'Ôssêth et Derbend, et le second par le rang après le khan, pour lui offrir de reconnaître son autorité. Bathou décida qu'elle résiderait à Dĕph'khis; les Tartares n'y mirent aucun obstacle, parce qu'à cette époque le khan venait de mourir.

LE SEIGNEUR NERSÈS, CATHOLICOS DES AGH'OUANS [2], EST MANDÉ À LA GRANDE PORTE.

XXIII. Tandis que l'armée tartare hivernait dans

[1] Guiragos transcrit le titre des empereurs mongols, tantôt sous la forme *khan*, խան, ou *gh'an*, զան, [illegible], et tantôt sous celle de *khakhan*, խախան, [illegible].

[2] Nersès III, 63e catholicos des Agh'ouans, siégea depuis 684 de l'ère arménienne (22 janvier 1235-21 janvier 1236) jusqu'en 710 (15 janvier 1261-14 janvier 1262), suivant Guiragos, ou jusqu'en 711 (15 janvier 1262-14 janvier 1263), époque de sa mort, suivant Vartan. (Cf. Schahkhathouni, *Description de la cathédrale d'Êdchmiadzīn et des cinq districts de l'Ararad*, t. II, p. 341-342, imprimerie du couvent patriarcal d'Êdchmiadzīn, 1842.)

les plaines de l'Arménie et des Agh'ouans, le docteur syrien dont il a été question plus haut entendit parler du catholicos des Agh'ouans, et le fit connaître à Ëlthina-khathoun, femme de Tcharmagh'an, laquelle avait la direction des affaires depuis que son mari était devenu muet; il lui représenta que le chef des chrétiens de ces contrées vivait éloigné de son siége et ne venait pas rendre visite aux Tartares. Alors ils lui transmirent ce message : « Pourquoi toi seul entre tous ne viens-tu pas nous voir? Arrive immédiatement, et si ce n'est pas de bon gré, nous te ferons venir de force, et d'une manière ignominieuse pour toi. » Comme le catholicos résidait dans le district de Miaph'or, au couvent de Khamisch, et se trouvait sous la juridiction d'Avak, il n'osa pas partir sans lui en avoir demandé l'agrément, dans la crainte qu'on n'attachât une grande importance à ce voyage. Il se cacha donc des envoyés, et dit à ses serviteurs de prétexter qu'il n'était pas chez lui, et qu'il était allé trouver Avak. Les Tartares envoyèrent une seconde et une troisième fois, en faisant entendre des menaces pour le contraindre à se mettre en route. Cependant le catholicos, ayant pris les ordres d'Avak, partit pour le camp tartare dans la plaine de Mough'an, apportant des présents dans la proportion de ses facultés. Le docteur syrien était alors absent; car il était allé à Tauris. Arrivé à la grande Porte, le catholicos se présenta à Ëlthina-khathoun, qui l'accueillit avec bienveillance, le combla d'honneurs et le fit asseoir

au-dessus des officiers les plus considérables réunis auprès d'elle à l'occasion des noces de son fils Bôranouïn, Բասրա նուին[1]; elle le mariait avec la fille d'un chef d'un haut rang *Gh'outhoun-nouïn*, et en même temps elle donnait sa fille à un autre chef des plus qualifiés, appelé *Ouçour'-nouïn*, Ուսուր նուին. Il y avait grande fête chez les Tartares dans ce moment témoin des réjouissances d'une noce. La princesse s'adressant au catholicos : « Tu es arrivé, lui dit-elle, dans un moment propice. — Effectivement, répondit celui-ci avec un à-propos parfait, j'ai choisi l'instant où vous êtes dans la joie pour venir. » Elle le confia, lui et ses serviteurs, à ses frères Içategh'-agh'a, Իշատեղ աղայ, et Ikorkoz, Իգորգոզ, qui étaient chrétiens, et nouvellement arrivés de leur pays, pendant qu'elle-même vaquerait aux soins qu'exigeaient les fêtes nuptiales. Ceux-ci traitèrent le catholicos avec les plus grands égards. Une fois qu'elle-même fut un peu dégagée de ses occupations, elle lui fit remettre des présents et des *al-tamga*, portant défense absolue de le molester. On lui donna en même temps, pour lui servir d'escorte, un Tartare-Mongol, qui le ramena dans le pays des Agh'ouans, et sous la protection duquel il parcourut son diocèse ; car il y avait longtemps que lui et ses prédécesseurs n'osaient s'y montrer, par la crainte que leur inspirait la cruelle et féroce race des Dadjigs. Le catholicos, après avoir visité ses ouailles,

[1] Manuscrit B, Բասրա նուին, *Basra-nouïn*.

rentra tranquillement chez lui au couvent de Khamisch.

INCURSION DES TARTARES DU CÔTÉ DU VASBOURAGAN, DANS PLUSIEURS DISTRICTS.

XXIV. Au commencement de la seconde année, après qu'ils eurent mis en fuite le sulthan Ghiath-eddin, les Tartares s'avancèrent vers le district de Pĕznounik' contre Khĕlath; s'étant emparés de cette ville, ils la donnèrent à Thamta, sœur d'Avak, à laquelle elle appartenait auparavant, lorsque cette princesse était la femme de Mélik-Aschraf. Faite captive par le sulthan du Khorazm, Djelâl-eddin, elle était passée des mains de ce souverain dans celles des Tartares, qui l'avaient envoyée au khan, chez lequel elle resta plusieurs années. La reine de Géorgie, R'ouçoudan, ayant député le prince 'Emad-eddaula, Համադուլայ, vers le khan, ce prince, sur le point de s'en retourner, demanda Thamta au monarque. Il la ramena avec lui, muni d'un ordre écrit de la part du khan, enjoignant que l'on rendît à cette princesse les possessions qu'elle avait lorsqu'elle était la femme de Mélik-Aschraf. Les Tartares, se conformant à cet ordre, remirent à Thamta Khĕlath et les districts environnants. Après quoi ils poussèrent de divers côtés dans la Mésopotamie syrienne, à Amid, Édesse, Ուռհայ, Nisibe, Մծբին, et dans le pays de Schampïn, Շամբին, ainsi que dans beaucoup d'autres contrées. Mais cette expédition

fut pour eux sans résultat; car, quoiqu'ils n'eussent rencontré aucune résistance, cependant les chaleurs de l'été leur furent fatales, en faisant périr nombre d'hommes et de chevaux. Alors ils rentrèrent dans leurs campements d'hiver habituels. D'après l'ordre qu'ils donnèrent de rebâtir Garïn, c'est-à-dire Théodosiopolis, les habitans dispersés ou cachés, et ceux qui avaient échappé à la servitude, furent réunis. Ils rappelèrent aussi l'évêque de cette ville, le seigneur Sarkis, que ramena le prince Schahënschah, fils de Zak'arê; dès qu'il fut venu, on se mit à relever cette cité détruite et en ruines.

CANONS ÉTABLIS PAR LE CATHOLICOS D'ARMÉNIE CONSTANTIN.

XXV. Ce pontife, voyant l'Arménie désolée et les tribulations qu'infligeaient aux populations les exacteurs et les troupes tartares, comprit, par ses réflexions, que les péchés des hommes étaient la cause de ces désastres; car chacun n'avait d'autre souci que de vivre à sa guise. Les saintes lois du mariage n'étaient plus respectées; comme les païens, des gens issus du même sang, des parents, contractaient union; ils quittaient leurs femmes par caprice et prenaient celles qui leur plaisaient. Ils ne s'inquiétaient en rien de l'observance des jeûnes. Ils avaient commerce indistinctement avec les païens; et, ce qui est pire que tout cela, les évêques donnaient la consécration à prix d'argent, vendant les dons de Dieu

à des indignes; des enfants, des ignorants qui ne savaient pas même parler correctement en public, étaient choisis par eux pour être les intermédiaires entre Dieu et l'homme; des prêtres indignes, des adultères, des entreteneurs avérés de femmes perdues remplissaient les fonctions sacrées; sans compter les autres iniquités que tous commettaient, grands et petits, au point que les prêtres et le peuple à la fois vivaient dans la démence, sans qu'il y eût personne pour le leur reprocher. Le catholicos mit toute sa diligence à composer une lettre encyclique et des canons généraux, dont il chargea le savant et habile vartabed Vartan[1]. Celui-ci était allé en pèlerinage à Jérusalem, pour faire ses adorations dans ces lieux vénérés où se sont accomplis les mystères de la vie du Sauveur, et pour visiter la terre consacrée par la mémoire des saints. Vartan étant venu en Cilicie, auprès du roi Héthoum, couronné par Jésus-Christ, et de ses frères, se rendit chez le saint catholicos, qui fut enchanté de le voir et de le garder longtemps auprès de lui. Ils se lièrent ensemble d'une étroite amitié, et le catholicos ne voulut jamais se séparer de lui. Il l'employa dans cette circonstance en l'envoyant, avec plusieurs de ses serviteurs, dans les villes, les bourgs et les principaux monastères, ainsi qu'auprès des chefs les plus considérables, auxquels il écrivit d'observer fidèlement les canons qu'il

[1] L'historien Vartan, de Partzĕrpert, dit le Grand, qui avait fait ses études au couvent de Kédig avec Guiragos, sous la direction de Jean Vanagan.

avait établis pour le salut des âmes, et d'accueillir, comme son représentant, ce vartabed qu'il leur députait, parce que lui-même était déjà vieux. Vartan et ceux que le catholicos lui avait adjoints, étant arrivés dans l'Arménie orientale, en parcoururent les différents districts, visitant les évêques, les monastères et les chefs; ils communiquèrent à tous les prescriptions du patriarche, et exigèrent de chacun une adhésion écrite. Mais comme ils étaient tous détournés de la bonne voie, et gangrenés par la passion de l'avarice et l'amour de l'argent, ces prescriptions leur parurent très-dures. Cependant ils n'osèrent point les repousser; ils firent semblant, au contraire, de les recevoir avec respect, et donnèrent leur signature et leur serment, s'obligeant, sous peine d'anathème, à les exécuter. Ceux qui souscrivirent sont : Sarkis, évêque de Garïn; un autre Sarkis, évêque d'Ani; Jacques, évêque de Gars; les évêques de Pĕdchni, Բջնի, Vanagan et Grégoire; Jean-Baptiste, Մկրտիչ, évêque d'Anpert, Ընբերդ [1]; Hamazasb, évêque de Hagh'pad, et autres prélats de divers lieux; les principaux monastères, Sanahïn, Kédig, Havardzïn, Հաւարձին; Guetchar'ous, Կեչառաւս [2]; Havouts-Thar,

[1] Tchamitch place Anpert dans l'Arakadz-ödĕn, district de la province d'Ararad, et Indjidji (*Arménie ancienne*, p. 503-504), parmi les localités de cette province dont la position est aujourd'hui incertaine.

[2] Célèbre monastère qui existait, à ce qu'il paraît, dans le voisinage de la ville de Guetchror, province d'Ararad.

Հաղբատ Վանք [1]; Aïrivank'[2], 'Ohannou-vank' [3], Sagh'mosa-vank' [4], Hor'omoci-vank' [5] et les autres couvents des environs; le seigneur Nersès, catholicos des Agh'ouans, surnommé *Douetsi*, Տուեցի; l'illustre et célèbre docteur Vanagan; Avak, prince des princes, et autres chefs. Le docte vartabed Vartan ayant recueilli toutes ces adhésions, les fit parvenir au catholicos Constantin, à Hr'omgla'. Après cette tournée, il passa dans la vallée de Gaïan, et rentra dans son couvent, placé sous l'invocation de saint André, et qui s'élève en face de la forteresse de Gaïan; il termina là ses courses, se consacrant à instruire les nombreux disciples qui accouraient pour entendre ses savantes leçons.

L'année suivante, 696 de l'ère arménienne (19

[1] Autre couvent situé en face de la ville de Kar'ni, dans le district de Kegh'ark'ouni, province de Siounik', sous le vocable d'*Amé-naphĕrguitch* (le Rédempteur du monde).

[2] Le monastère d'Aïrivank' s'élevait au nord-est de Kar'ni, suivant l'historien Jean Catholicos, tandis que Guiragos (*apud* Indjidji, *Arm. anc.* p. 268) semble le placer dans cette ville même. Il était connu aussi sous le nom de *Couvent de la Sainte-Lance*, comme nous l'apprenons par le continuateur anonyme des Tables de Samuel d'Ani.

[3] L'ordre dans lequel se succèdent les noms des monastères dans cette énumération semble indiquer qu'il s'agit ici du couvent de Saint-Jean, appelé aussi *Agsikoms*, Ակսիկոմն, que l'historien Étienne Açogh'ig (III, IX) place dans le district de Pacên, province d'Ararad.

[4] Dans l'Ararad, district d'Arakadz-ōdĕn, suivant Tchamitch, ou dans un district aujourd'hui inconnu de cette province, d'après Indjidji (*Arm. anc.* p. 503).

[5] Dans l'Ararad, district de Schirag. Ce couvent fut bâti sous le règne du roi bagratide Apas (928-952).

janvier 1247-18 janvier 1248), le vertueux catholicos Constantin envoya en présent aux églises de l'Orient des ornements de soie de couleurs variées, des dalmatiques de grand prix, pour la célébration de la sainte messe. Il avait confié à Théodose, l'un de ses serviteurs, ces objets destinés aux couvents les plus vénérés. Il y joignit une encyclique relative au tombeau de l'apôtre saint Thaddée, pour qu'on y rattachât en donation les districts et les villes d'alentour, et que l'on consacrât de fortes sommes à la reconstruction du portique qu'avait entrepris de restaurer le vartabed Joseph, et qui, après avoir été ruiné par les Turks, et dans les incursions des Géorgiens, était resté inhabité et désert depuis longtemps. Joseph s'étant rendu auprès d'un général tartare nommé *Ankourag-nouïn*, Անգուրակ նուին, qui pendant l'été résidait non loin du tombeau de saint Thaddée, obtint la permission de purifier l'église et d'en faire la dédicace. Il rebâtit le couvent et y réunit nombre de religieux [1]. Ce Tartare laissa à ceux qui voulaient aller en dévotion à ce monastère le passage libre de toutes parts au milieu de ses troupes. Il défendit par un ordre très-sévère d'empêcher ou de molester aucun d'eux; lui-même était plein de déférence pour les moines. Une foule d'entre les siens y allaient et faisaient baptiser leurs fils et leurs filles. Nombre de possé

[1] C'est le célèbre couvent de Saint-Thaddée, situé dans le district d'Ardaz, province de Vasbouragan, dans le voisinage et au sud du mont Macis ou Ararad.

dés du démon et de malades étaient guéris, et le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ était glorifié. Toutes les troupes tartares, loin de se montrer hostiles à la Croix et à l'Église, les vénéraient au contraire, et apportaient des présents. En effet, elles n'étaient point animées du zèle d'une religion contraire.

DES EXACTEURS QUI VINRENT DE LA PART DU KHAN.

XXVI. Lorsque le khan Koyouk, Կոյուկ, fut investi de la suprême autorité sur les Tartares, dans la région qui est le centre de leur empire, aussitôt il fit partir des collecteurs de deniers publics, pour se rendre auprès de ses armées disséminées dans les contrées soumises à sa domination, afin de prélever le dixième de ce que les troupes possédaient, et d'exiger le tribut des populations et des souverains qui avaient été vaincus, la Perse, les Dadjigs, les Turks, les Arméniens, les Géorgiens et les Agh'ouans. Ces officiers étaient les plus impitoyables, les plus rapaces des exacteurs. L'un d'eux, qui était au-dessus de tous, s'appelait *Argh'oun;* le second, nommé *Bouga*, était pire encore que ce Bouga qui, sous le règne du khalife [Motéwakkel] Dja'far, Ցաֆր, l'Ismaélite, envahit l'Arménie et saccagea une foule de provinces[1]. Ce second Bouga, étant arrivé au camp des Tartares, entrait dans les habitations

[1] Ce premier Bouga, qui nous est parfaitement connu par les récits de Jean Catholicos, Étienne Açogh'ig et Thomas Ardzrouni,

des principaux d'entre eux, et y enlevait sans miséricorde ce qui lui convenait, sans que personne osât dire un mot; car il avait réuni autour de lui une bande de brigands, Perses et Dadjigs, qui remplissaient leur ministère de spoliation avec une rigueur inouïe. Mais c'est surtout aux chrétiens qu'ils en voulaient; aussi irritèrent-ils Bouga contre le pieux prince Haçan, surnommé *Djelâl*. Il se saisit de lui à la grande Porte, en présence de tous les chefs, et lui fit subir des tortures multipliées. Il démolit ses imprenables forteresses, celle qui porte en langue perse le nom de *Khôïakhan*, Խոյախան, ainsi que Têt, Դէդ, Dzirana'-k'ar, Ծիրանայ քար[1], et ses autres places fortes. Il les ruina tellement, qu'aucun vestige n'aurait pu indiquer qu'il y avait eu là des constructions. C'est à peine si Haçan, après avoir été forcé de lui livrer une masse d'or et d'argent, échappa à la mort. Les plus puissants ne purent lui venir en aide en rien, tant Bouga inspirait de terreur à ceux qui étaient témoins de ses cruautés. Il tenta pareillement de se saisir du prince des princes, Avak, et de le soumettre aux tortures et à la flagella-

était un des officiers de la milice turque attachée au service des khalifes de Bagdad, sous Motéwakkel, dans le IXe siècle. C'est le même qui était gouverneur d'Arménie *pour les Persans*, à ce que nous assure M. Brosset, dans son *Précis de l'histoire des invasions des Mongols*, à la fin du tome XVII de l'Histoire du Bas-Empire, de Lebeau, p. 459.

[1] Les forteresses de Têt et de Dzirana'-k'ar étaient dans le voisinage de Khoïakhanapert. (Cf. le cahier précédent, page 247, note 1.)

tion; mais les chefs les plus considérables le prévinrent et lui dirent: « Ne crains rien, réunis toutes tes troupes, et avec elles va lui rendre visite, et, s'il tente de s'emparer de toi, saisis-le toi-même. » Avak suivit ce conseil et alla trouver Bouga avec des forces imposantes. Celui-ci, à cette vue, eut peur, et dit à Avak : « Quelle est cette multitude de soldats? Es-tu en révolte contre le khan, et es-tu venu pour me tuer? » Avak lui répondit : « Toi-même, pourquoi as-tu rassemblé cette bande de malfaiteurs perses? Tu es venu en traître pour mettre la main sur nous. » Bouga, voyant que sa perfidie était connue d'Avak, lui parla d'un ton pacifique; mais il conservait toujours dans son esprit des desseins hostiles, et nourrissait l'espoir de trouver l'occasion de les exécuter. Tandis qu'il était dans ces mauvaises dispositions, le juste jugement de Dieu le frappa. Un ulcère se déclara tout à coup à son gosier, et il mourut étouffé. Le méchant périt ainsi avec sa malice; l'impie fut enlevé de ce monde, et il ne contemplera pas la gloire de Dieu.

LES ROIS DE GÉORGIE SE RENDENT AUPRÈS DU KHAN.

XXVII. A cette époque, la Géorgie avait été réduite en servitude. Ce royaume, qui un peu auparavant était dans l'éclat de la puissance, se courbait maintenant sous le joug des Tartares d'Orient [1],

[1] Dans le langage des Arméniens, cette expression l'*Orient* ou la *Nation orientale*, signifie la Grande Arménie. Elle leur a été suggé-

commandés par Batchou-nouïn depuis la mort de Tcharmagh'an. Les Géorgiens étaient en ce moment gouvernés par une femme, la reine R'ouçoudan, qui s'était réfugiée et cachée dans les parties inaccessibles du Souanêth. Des ambassadeurs tartares vinrent de deux côtés, de la part du grand général qui occupait la région du nord, Bathou, proche parent du khan, le monarque suprême, et dont le consentement était nécessaire pour que celui-ci pût monter sur le trône; et de la part du général qui commandait en Arménie, Batchou. Ces messages invitaient la reine à se rendre auprès de ces deux généraux, et de ne régner que sous leur autorité. Comme elle était jolie, elle n'osa aller trouver aucun des Tartares, dans la crainte de n'être pas respectée. Elle se contenta d'envoyer à Bathou son fils David, encore tout jeune, à qui elle avait cédé la couronne. Les chefs qui étaient avec Batchou-nouïn dans les pays d'Orient, et qui s'étaient emparés de tous les États de la reine, ainsi que ceux qui dépendaient autrefois de cette princesse, et qui vivaient auprès des Tartares, voyant qu'elle refusait de venir, et qu'elle avait fait partir seulement son fils vers Bathou, envoyèrent dans leur mécontentement à Ghiath-eddin, sulthan de Roum, et firent venir de chez lui le fils de Giorgi Lascha, roi de Géorgie, frère

rée par la situation du pays qu'ils habitent par opposition à l'empire grec, qui est à l'ouest pour eux. Elle ne paraît pas remonter plus haut que le XIIe siècle, au temps de la domination des princes r'oupéniens de la Petite Arménie.

de R'ouçoudan, ce même David qu'elle avait envoyé avec sa fille, femme du sulthan Ghiath-eddin, et que celui-ci avait mis en prison, afin qu'il ne conspirât pas pour détrôner la reine de Géorgie, belle-mère du sulthan. Les Tartares, l'ayant ainsi mandé, lui rendirent les États de son père et l'envoyèrent vers leur souverain pour être confirmé dans sa royauté; puis ils expédièrent en toute hâte à R'ouçoudan message sur message, pour lui enjoindre d'arriver bon gré, mal gré. De son côté, Bathou fit partir le fils de R'ouçoudan pour la cour du khan, tandis qu'il invitait la reine à venir elle-même auprès de lui. Celle-ci, tourmentée des deux côtés, prit du poison et se délivra de la vie. Elle avait fait un testament dont elle confia l'exécution à Avak, en lui laissant le soin de veiller sur son fils, s'il revenait de chez le khan.

Les deux princes étant arrivés à la cour de Koyouk, furent accueillis avec bienveillance; le khan décida qu'ils occuperaient le trône l'un après l'autre, c'est-à-dire que le plus âgé, David, fils de Giorgi Lascha, régnerait le premier, et qu'il aurait pour successeur l'autre David, fils de R'ouçoudan, et son cousin (fils de la sœur de son père), si celui-ci lui survivait. Le khan fit trois parts du trésor royal de Géorgie : il voulut qu'on lui envoyât un trône magnifique et d'une valeur inestimable, et une couronne merveilleuse dont aucun souverain ne possédait la pareille. Cette couronne avait appartenu à Khosrov [le Grand], père de Tiridate, Տրդատ[1], le puissant

[1] Tiridate II, premier roi chrétien de l'Arménie, monta sur le

roi d'Arménie, et avait été apportée en Géorgie, où elle s'était conservée à cause de la sûreté du lieu où on l'avait déposée. Elle était échue aux souverains géorgiens, qui l'avaient possédée jusqu'alors. Il y avait d'autres objets précieux dans ce trésor, que le khan réclama; il voulut que le reste fût partagé entre les deux princes. A leur retour, ils exécutèrent cette décision, sous la médiation d'Avak, fils d'Ivanê. David, fils de Lascha, résida à Dĕph'khis, et l'autre David, dans le Souanêth.

SĔMPAD, CONNÉTABLE (GÉNÉRALISSIME) D'ARMÉNIE, ET LE FILS DU SULTHAN GHIATH-EDDIN, SE RENDENT À LA COUR DU KHAN.

XXVIII. Le roi d'Arménie Héthoum, qui régnait en Cilicie, envoya son frère, le généralissime Sĕmpad, au khan, avec des présents magnifiques[1]. Sĕmpad arriva à sa destination tranquillement après un long voyage, et fut reçu et traité avec de grands honneurs. Il en rapporta des lettres patentes et bien en règle qui lui concédaient nombre de districts et de forteresses ayant autrefois appartenu au roi Léon,

trône en 287, la troisième année de Dioclétien. (Voir mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, t. I, Ire partie, p. 45.)

[1] En route, et avant d'être rendu auprès de Koyouk, le connétable Sĕmpad écrivit la relation de la première partie de son voyage dans une lettre qu'il adressa, en date de 1248, à Henri Ier, roi de Chypre, et que nous a conservée Guillaume de Nangis, p. 360, dans le Recueil des historiens de France, publié par l'Académie des inscriptions, t. XX.

et que 'Ala-eddin, sulthan de Roum, avait enlevés aux Arméniens après la mort de ce prince. Le sulthan Ghiath-eddin mourut, laissant deux fils tout jeunes[1] et en rivalité l'un contre l'autre. L'un d'eux alla trouver le khan et reçut l'investiture des États de son père; il retourna avec le généralissime des Arméniens, Sĕmpad, et ils se rendirent tous deux auprès de Batchou-nouïn et des autres chefs tartares, qui, pour assurer l'exécution des ordres de leur souverain, fournirent aux deux princes des troupes chargées de les conduire dans les contrées qui leur avaient été attribuées. Parvenus à Ëzĕnga, ils apprirent que le frère du sulthan Ghiath-eddin avait épousé la fille de Lascaris, Եղբարի, empereur des Romains[2], qui régnait à Éphèse, et qu'avec l'aide de ce dernier il était devenu sulthan d'Iconium, tandis que le second des deux frères occupait Alaïa[3], son apanage particulier. Le nouvel arrivé, craignant d'aller plus avant, s'arrêta à Ëzĕnga, afin de voir quelle serait l'issue de ces événements.

[1] L'auteur aurait dû dire trois : 'Ala-eddin Keï-Kobad II, qui avait pour mère la princesse géorgienne Thamar; Azz-eddin Keï-Kaous et Rokn-eddin Kilidj-Arslan, nés d'un autre mariage.

[2] Ce frère du sulthan Ghiath-eddin, dont Guiragos ne nous fournit pas le nom, n'est mentionné, que je sache, par aucun autre historien. Les empereurs grecs qui régnèrent à Nicée de 1206 à 1260, pendant l'occupation de Constantinople par les Francs, sont Théodore Lascaris et les trois Vatatzes, Jean III, Théodore II et Jean IV, appelés, d'une manière générique, par les auteurs orientaux du nom de *Lascaris*. En tenant compte des dates, on doit croire que c'est la fille de Jean III (1222-1255) qu'épousa le frère de Ghiath-eddin.

[3] Sur la côte sud de l'Asie Mineure, dans la Karamanie.

MASSACRES QUE FONT LES TARTARES EN GÉORGIE.

XXIX. Tandis que notre pays se relevait un peu des maux que lui avaient causés ces incursions et des ravages de l'incendie qui avait dévoré le monde; tandis que les hommes se fiaient plus aux Tartares qu'à Dieu, que les grands se livraient à leurs instincts de pillage et spoliaient les pauvres pour acheter avec ces dépouilles les vêtements précieux dont ils se paraient, qu'ils mangeaient et buvaient, et se montraient enflés d'orgueil, comme c'est la coutume de Géorgiens présomptueux, Dieu permit qu'ils fussent humiliés et abaissés, et qu'ils connussent la mesure de leur faiblesse. Ceux qui n'avaient pas été corrigés par les calamités précédentes virent Satan soulever contre eux les hommes en qui ils espéraient. Par suite d'une résolution qui fut prise subitement par les principaux de l'armée tartare, toutes les troupes s'armèrent et se préparèrent à la guerre. Leur but était d'exterminer les populations de l'Arménie et de la Géorgie, quoiqu'elles leur fussent fidèles. Leur prétexte était que le roi de Géorgie et ses grands voulaient se révolter, et qu'ils se réunissaient pour marcher contre eux. Cette intention semblait en effet résulter de ce qui se passa. Les chefs géorgiens étaient accourus avec leurs troupes auprès de leur roi David, à Dĕph'khis, et tandis qu'ils étaient à boire, et que le vin avait échauffé et exalté leurs têtes, quelques-uns, dépourvus de jugement,

tinrent ce propos : « Pourquoi subissons-nous le joug de ces gens-là, nous qui avons des forces si considérables? Allons, tombons sur eux à l'improviste; nous les anéantirons et nous reprendrons nos possessions. » Le grand prince Avak arrêta cette proposition. Des soldats tartares qui se trouvaient sur les lieux en prévinrent leurs chefs. Dès que les troupes des princes géorgiens se furent séparées pour rentrer dans leurs provinces respectives, les Tartares firent, comme nous l'avons dit, des préparatifs pour un massacre général. Ceux des chefs géorgiens qu'ils avaient auprès d'eux furent mis en prison, et ceux qui étaient éloignés furent sommés de rentrer immédiatement. Mais Dieu, dans sa miséricorde, ne permit pas que ces projets d'extermination s'accomplissent; il les empêcha, et voici comment. L'un des principaux Tartares, Djagataï, commandant de toute l'armée, était l'ami d'Avak. Se plaçant au milieu des troupes en armes, il leur dit : « Nous n'avons pas l'ordre du khan de massacrer des gens qui nous sont obéissants, qui vivent sous notre autorité, et qui payent tribut à notre souverain. Si vous les exterminez sans son ordre, c'est vous qui lui en répondrez. » Cette observation suspendit les informations qu'ils prenaient au sujet de cette affaire. Khotchak', Խոչակ[1], mère d'Avak, s'étant rendue auprès des Tartares, se porta garante de son fils, et promit qu'il reviendrait sous peu, comme cela

[1] Manuscrit B, Խոշակ, *Khoschak'*.

eut lieu en effet. Ce prince, étant arrivé aussitôt, leur prouva sa fidélité par maints témoignages. Le roi David vint pareillement, ainsi que les chefs de son royaume. Les Tartares leur ayant lié à tous les pieds et les mains, avec des cordes minces, très-fortement, suivant leur usage, les laissèrent trois jours dans cet état, leur prodiguant la raillerie et l'insulte, pour leur faire expier leur orgueil et leurs idées d'indépendance. Ensuite, ayant exigé qu'ils leur remissent leurs chevaux et une rançon pour leur vie, ils les laissèrent libres. Néanmoins ils fondirent sur le territoire géorgien et envahirent une foule de districts, sans distinguer s'ils s'étaient révoltés ou non. Ils tuèrent quantité de monde, et en firent prisonniers encore davantage, hommes et femmes. Ils précipitèrent dans les rivières une multitude innombrable d'enfants. Ces événements eurent lieu en 698 de l'ère arménienne (18 janvier 1249-17 janvier 1250). Ils furent suivis de la mort du prince des princes, Avak. On l'ensevelit à Bĕgh'ĕntzahank', dans le tombeau de son père Ivanê. Sa principauté fut donnée à Zak'arê, fils de Schahĕnschah, fils du frère du père d'Avak; car Avak n'avait pas de fils, mais une fille en bas âge, et, de plus, un fils issu d'une union illégitime, qui était aussi encore tout jeune, et qu'après la mort d'Avak on dit lui appartenir. La sœur d'Avak s'était chargée de l'élever; mais ensuite Zak'arê, le lui ayant retiré, le confia à la femme d'Avak, qui se nommait *Kontsa'*, Գոնցայ.

SARTHAKH, FILS DE BATHOU.

XXX. Le grand général Bathou avait fixé sa résidence dans les contrées du nord, sur les bords de la mer Caspienne et du fleuve Athël (Volga), qui n'a pas de rival sur toute la terre; car il s'épanche comme une mer à travers les steppes qu'il sillonne. Bathou occupait la vaste plaine des Kiptchaks (Khutchakh, Խիւչախք), avec une armée immense. Ils campaient là, sous des tentes, que dans leurs migrations ils emportent sur des chariots traînés par de longues files de bœufs et de chevaux. Bathou devint très-puissant, et supérieur à tous; il soumit toutes les contrées et les contraignit à lui payer tribut. Les princes de sa famille reconnaissaient sa suprématie, et celui d'entre eux qui montait sur le trône et qui prenait le titre de khan avait besoin de son assentiment. En effet, Koyouk-khan étant mort, et la famille impériale ayant discuté dans son sein la question de savoir lequel de ses membres lui succéderait, tous déférèrent cet honneur à Bathou, ou le choix de celui qu'il lui plairait de désigner. Ils lui envoyèrent dire de venir des contrées du nord dans leur pays prendre le pouvoir suprême. Il partit donc dans l'intention de donner un successeur à Koyouk, après avoir remis à son fils Sarthakh le commandement de son armée. Arrivé au terme de son voyage, il ne monta pas sur le trône; il y plaça un membre de sa famille, nommé *Man-*

gou, Մանգու [1], et s'en retourna vers ses troupes. Quelques-uns de ses parents virent ce choix avec déplaisir; car ils espéraient, ou que lui-même régnerait, ou qu'il donnerait la couronne au fils de Koyouk, qui se nommait *Khodja-khan*, Խոջա խան. D'abord ils n'osèrent pas manifester leur mécontentement; mais dès qu'il fut de retour chez lui, ils se mirent en révolte ouverte contre Mangou-khan. A cette nouvelle, Bathou ordonna de mettre à mort nombre de ses parents et de chefs, parmi lesquels s'en trouvait un d'un très-haut rang, nommé *Eltchikata*, Էլչիգատա [2], qui avait été nommé par Koyouk-khan général de l'armée tartare d'Orient et d'Arménie, en remplacement de Batchou-nouïn. Au moment où ce général traversait la Perse, il reçut la nouvelle de la mort de Koyouk-khan. Il s'arrêta aussitôt, attendant de savoir qui le remplacerait. Il fut dénoncé à Bathou par les chefs de l'armée d'Orient, qui ne voulaient pas l'avoir à leur tête, parce qu'il était hautain. Ayant représenté à ce prince qu'il était un des officiers qui refusaient de reconnaître Mangou-khan, Bathou ordonna de le lui amener chargé de chaînes; conduit devant lui, il périt au milieu des supplices. Dès lors commencèrent à accourir auprès de Bathou les rois, les princes, les chefs et les marchands, et tous ceux qui avaient été

[1] Son cousin au second degré, Bathou étant le petit-fils de Tchinguiz-khan par Djoutchi, comme Mangou par Toulouï.

[2] Dans M. d'Ohsson, Iltchikadaï : c'était le gouverneur mongol de la Perse (liv. II, ch. v). (Cf. de Hammer, *Geschichte der goldenen Horde in Kiptschak*, p. 135 et 161.)

molestés et dépouillés de leurs biens. Il leur rendait justice avec impartialité, faisant rentrer chacun dans la possession de ses États, de son patrimoine ou de sa puissance. Il traitait ainsi quiconque allait s'adresser à lui ; il lui faisait délivrer un écrit revêtu de son sceau, et personne n'osait enfreindre ses ordres. Il avait un fils nommé *Sarthakh*, dont nous avons déjà parlé, qui fut élevé par des gouververneurs chrétiens. Ce jeune prince, lorsqu'il eut grandi, embrassa le christianisme, et fut baptisé par les Syriens, qui avaient eu soin de son éducation. Il fit beaucoup de bien à l'Église et aux chrétiens. Du consentement de son père, il rendit un édit qui affranchissait d'impôts les prêtres et les églises. Il fit proclamer partout des menaces et la peine de mort contre quiconque exigerait un tribut de l'Église et de ses ministres, à quelque nation qu'ils appartinssent. Il étendit le même privilége aux mosquées et à ceux qui les desservaient. Confiants en cette protection déclarée, des vartabeds, des évêques et des prêtres venaient à lui. Il les accueillait avec bienveillance, et leur accordait tout ce qu'ils lui demandaient. Sarthakh vivait dans la crainte de Dieu et la piété, faisant transporter continuellement avec lui une tente qui servait d'église, et où l'on célébrait assidûment les saints mystères. Parmi ceux qui allèrent le trouver fut le grand prince Haçan, que l'on appelait familièrement *Djelâl*, et qui était plein de religion et de modestie, et Arménien de nation. Sarthakh le reçut avec amitié et la plus grande con-

sidération, ainsi que ceux qui accompagnaient Djelâl, le prince Grégoire, appelé habituellement *Dgh'a'* « enfant », et qui était alors avancé en âge; le prince Téçoun, Դեսուն [1], vertueux jeune homme; le vartabed Marc, et l'évêque Grégoire. Sarthakh conduisit avec de grands honneurs Djelâl à son père, qui lui rendit ses possessions, Tcharapert, Չարաբերդ, Agana', Կանայ, et Gargar', Կարկառ [2], qui précédemment lui avaient été enlevées par les Turks et les Géorgiens. Il reçut aussi un diplôme en faveur du catholicos des Agh'ouans, le seigneur Nersès, exemptant d'impôts ses propriétés et tous ses biens et les déclarant libres, et lui concédant la faculté d'aller à sa volonté dans tous les diocèses de son patriarcat, avec défense à qui que ce fût de lui contrevenir en rien. Djelâl s'en revint fort satisfait; mais au bout de quelque temps, tourmenté par les exacteurs et par Argh'oun, il se rendit auprès de Mangou-khan. Ce souverain monta sur le trône en 700 de l'ère arménienne (18 janvier 1251-17 janvier 1252).

DU RECENSEMENT QUI FUT FAIT PAR ORDRE DE MANGOU-KHAN.

XXXI. En l'an 703 de l'ère arménienne (17 janvier 1254-16 janvier 1255), Mangou-khan et le grand général Bathou envoyèrent comme commis-

[1] Manuscrit B, Զդեսուն, *Ztéçoum.*

[2] La position précise de ces trois forteresses ne saurait être dé-

saire, ասիկան, *Argh'oun*, Արղուն, lequel avait reçu déjà de Koyouk-khan la surintendance des impôts royaux, dans les pays soumis par les Tartares, ainsi qu'un autre chef, attaché à la maison de Bathou, et nommé *K'oura-agh'a*, Քուրա աղա[1], avec beaucoup d'agents qui les accompagnaient. Ils étaient chargés de recenser les nations qui étaient sous la domination tartare. Munis de cet ordre, ils parcoururent toutes les contrées pour accomplir leur mandat. Ils arrivèrent dans l'Arménie, la Géorgie et le pays des Agh'ouans, ainsi que dans les contrées environnantes, comptant et inscrivant toutes les personnes à partir de l'âge de dix ans, à l'exception des femmes, et exigeant avec rigueur de chacun un tribut au-dessus de ses ressources. Les populations commençant à tomber dans la misère, ils leur infligeaient des tourments et des tortures, et le supplice des ceps. Quiconque se cachait était arrêté et mis à mort. Celui qui ne pouvait pas payer se voyait arracher ses enfants, qu'ils prenaient en compensation de ce qu'il devait; car ces agents se faisaient escorter de Perses professant l'islamisme. Les chefs indigènes eux-mêmes, seigneurs de districts, se rendaient leurs coopérateurs en les aidant à maltraiter

terminée aujourd'hui; mais elle était très-certainement dans le district de Khatchên, province d'Artsakh, où se trouvaient les possessions de la famille à laquelle appartenait le prince Djelâl. La forteresse de Gargar' doit être distinguée de celle du même nom qui s'élevait dans la Petite Arménie, à l'ouest et non loin de l'Euphrate.

[1] Manuscrit B, Թորա աղա, *Thôra-agh'a*.

et à pressurer les habitants, et afin de faire leur profit. Ces exactions ne leur suffirent pas; ils assujettirent à l'impôt tous les artisans, soit dans les villes, soit dans les villages, ainsi que les étangs et les lacs où l'on faisait la pêche, les mines de fer, les forgerons et les maçons. Mais qu'ai-je besoin d'entrer dans ces détails? Ils coupèrent tous les canaux qui alimentaient la richesse, et eux seuls restèrent riches; ils s'emparèrent des mines de sel de Gogh'p, Կողբ[1], et d'autres lieux; ils gagnèrent aussi considérablement avec les marchands, auxquels ils extorquaient des trésors en or, en argent et en pierres précieuses. C'est ainsi qu'ils réduisirent tous les pays à la misère. Les plaintes et les gémissements retentissaient de toutes parts. Après quoi, ils laissèrent des agents pour lever chaque année les mêmes sommes. Toutefois, il y eut un homme opulent qui fut traité avec égards. C'était un marchand nommé *Oamég*, Ոամեկ[2], et par eux, *Acil*, Ասիլ, homme de bien, dont nous avons déjà fait mention. Dans le sac de la ville de Garïn par les Tartares, il fut sauvé par ses fils Jean et Étienne. Il avait reçu le titre de père du roi de Géorgie, David, et de grands honneurs, par un édit du khan et des principaux chefs tartares. Ayant offert des présents considérables à Argh'oun et aux officiers qui l'accompagnaient, il fut traité par eux très-honorablement. Les agents tartares épargnèrent les ecclésiastiques et n'exigèrent d'eux aucun

[1] District de la province de Daïk', au pied des monts Barkhar.

[2] Manuscrit B, Ռամեկ, *R'amég*.

impôt, parce qu'ils n'en avaient pas l'ordre du khan. Il en fut de même des fils de Saravan, Սարաւան[1], de Schnorhavor, Շնորհաւոր (gracieux), et de Mĕguërditch, Մկրտիչ (Jean-Baptiste), lesquels étaient fort riches et puissants.

LE PIEUX ROI D'ARMÉNIE HÉTHOUM SE REND AUPRÈS DE BATHOU ET DE MANGOU-KHAN[2].

XXXII. Le fervent ami du Christ, Héthoum, qui régnait en Cilicie, dans la ville de Sis, avait précédemment envoyé son frère Sĕmpad, le généralissime, à Koyouk-khan, avec de magnifiques présents. Sĕmpad était revenu, après avoir été reçu très-honorablement et avoir obtenu des diplômes d'investiture. Lorsque Mangou-khan fut monté sur le trône,

[1] Manuscrit B, Տարաւան, *Daravan*. Ces deux leçons offrent chacune un sens particulier et paraissent être des mots persans, سروان, *conducteur de chameaux*, et دروان, *portier*.

[2] Ce chapitre a déjà été publié dans le cahier d'octobre 1835, traduit par Klaproth d'après une version russe qu'il fit faire, à ce qu'il raconte, sur le texte original de Guiragos, pendant son séjour à Tiflis, par un Arménien nommé *Joseph Toutouloff*. Cette traduction, assez fidèle, offre cependant parfois des omissions, des contresens et des non-sens, qui sont évidemment l'œuvre de M. Toutouloff, ou qui proviennent du texte défectueux et unique qu'il a eu sous les yeux. Je l'ai refaite sur mes deux manuscrits A et B; en même temps j'ai profité des notes de Klaproth sur l'itinéraire du roi Héthoum dans l'Asie centrale, tout en les contrôlant ou en les complétant par les indications que j'ai recueillies dans les travaux les plus récents sur cette partie du globe, et, entre autres, dans l'ouvrage de M. Alex. de Humboldt, intitulé: *Asie centrale*, Paris, 1843, 3 vol. in-8°.

le grand général Bathou, qui avait le titre de père du roi, et qui habitait les contrées du nord, avec des troupes innombrables, sur les bords du fleuve immense et profond appelé *Ethil*, lequel se jette dans la mer Caspienne, envoya un message au roi Héthoum pour l'inviter à venir le visiter, ainsi que Mangou-khan. Héthoum, qui redoutait Bathou, partit, mais en secret et sous un déguisement; car il craignait les Turks ses voisins, dont le souverain était 'Ala-eddin, sulthan de Roum, et qui lui en voulaient beaucoup de ce qu'il était l'allié des Tartares. Ayant traversé rapidement les États du sulthan, en douze jours il arriva à Gars, et ayant rendu visite à Batchou-nouïn, général de l'armée tartare d'Orient, ainsi qu'aux autres grands officiers, il fut traité par eux avec beaucoup de considération. Il s'arrêta dans le district d'Arakadz-ödĕn, Արագածոտն[1], en face de la montagne d'Ara', Արայ, au village de Varténis, Վարդենիս, dans la maison d'un chef appelé *K'ourth*, Քուրթ, Arménien d'origine et chrétien, dont les deux fils se nommaient *Vatché* et *Haçan*, et la femme *Khôrischah*, Խորիշահ, laquelle était de la famille des Mamigoniens, fille de Marzban et sœur d'Arslan-beg et de Grégoire. Le roi fit halte dans ce lieu, jusqu'à ce qu'on apportât de chez lui les objets destinés à être offerts par lui en cadeaux, et que lui envoyèrent son père Constantin, prince des princes, alors avancé en âge, et ses deux fils, Léon et Thoros. Il leur avait laissé le soin de le rem-

[1] Dans le nord-est de la province d'Ararad.

placer pendant son absence, car la reine sa femme, la pieuse Zabêl, c'est-à-dire Élisabeth, nom qui signifie *le sabbath de Dieu*, était morte. Elle justifiait bien son nom, car elle était le repos des volontés de Dieu, bienfaisante, charitable, amie des pauvres; elle était la fille du grand roi Léon, le premier de nos souverains qui ait porté la couronne. Le catholicos Constantin ayant su que Héthoum était parvenu heureusement dans la Grande Arménie, où il s'était arrêté, lui envoya le vartabed Jacques, habile et docte discoureur, qui autrefois avait été député pour rétablir l'union [entre l'Église arménienne et l'Église grecque] vers le puissant empereur Jean [Commène], maître des contrées de l'Asie, et vers le patriarche des Grecs. Ce docteur, par de savants raisonnements tirés de l'Écriture Sainte, réfuta toutes les objections des Grecs, réunis en assemblée, et qui nous reprochaient de croire qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, et nous traitaient d'eutychéens. Jacques, par de solides arguments, leur montra, en s'appuyant sur le témoignage de l'Écriture, que Jésus-Christ possédait les deux natures, divine et humaine, toutes deux parfaites, par une union ineffable, sans perdre sa divinité et sans absorber son humanité, glorifié en une seule essence, agissant comme Dieu et comme homme. Il traita pareillement le sujet du cantique : *O Dieu saint!* (le trisagion), que nous adressons au Fils de Dieu, d'après l'évangéliste saint Jean. Il éclaircit aussi tout ce qui choquait les Grecs dans notre profession de foi, en employant d'excel-

lents raisonnements théologiques et des citations de l'Écriture. Ayant rectifié leur opinion, il les ramena à l'amitié et à l'union avec notre nation. Après quoi il s'en revint, congédié très-honorablement. Le catholicos fit partir en outre le seigneur Étienne, évêque. Le cortége du roi s'accrut du vartabed Mĕkhithar de Sguévr'a, Սկևռայ[1], où il était venu de l'Orient; de Basile, Բասիղ, qui était l'envoyé de Bathou, et avec qui était venu Thoros, Թորոս, prêtre non marié; de Garabed, Կարապետ (Jean-Baptiste), chapelain du roi, homme de mœurs douces et très-instruit, ainsi que de quantité de chefs que Héthoum avait amenés avec lui. Ayant rassemblé son cortége, il se dirigea par le pays des Agh'ouans et la porte de Derbend, qui est la forteresse de Djor, Ճոր, vers le camp de Bathou et de son fils Sarthakh, qui était chrétien. Ceux-ci l'accueillirent parfaitement et lui montrèrent beaucoup d'égards. Ensuite ils le firent partir pour la résidence de Mangou-khan, par une route très-longue, au delà de la mer Caspienne. Ayant quitté ces princes le 6 de maréri, c'est-à-dire le 13 mai[2], le roi et sa suite traversèrent le fleuve Yaïk, Ակիկ, et parvinrent à l'endroit qui

[1] Couvent de la Cilicie, situé non loin de la forteresse de Lamprôn, et très-célèbre au temps des rois r'oupéniens.

[2] Les dates indiquées dans cette relation du voyage de Héthoum sont calculées d'après le calendrier fixe de Jean Diacre, calendrier où le 1er du mois de navaçart, c'est-à-dire le commencement de l'année arménienne, correspond au 11 août julien. (Cf. mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, t. I, 1re partie, chap. III; IIe partie, *Anthologie chronologique*, n° XCI; et IIIe partie, tableau F.)

forme[1] la moitié du chemin entre Bathou et Mangou-khan. Après avoir franchi le fleuve Irtisch, Իր-թիճ, ils entrèrent dans le pays des Naïman, յաշ-խարհն Նայմանին; puis, étant passés dans le Kara Khitaï, Խարախըտայ, et de là dans le Thatharasdan (Tartarie), le 4 de hor'i, ou 13 septembre, pour la fête de l'Exaltation de la Croix, ils arrivèrent auprès de Mangou-khan, et le virent siégeant sur son trône dans toute sa majesté. Héthoum lui ayant offert ses présents, Mangou lui remit un diplôme revêtu de son sceau, et portant défense absolue de rien entreprendre contre sa personne ou ses États. Il lui donna aussi un diplôme qui affranchissait partout les églises. Héthoum quitta Mangou le cinquantième jour, 23 de sahmi, ou 1er novembre. En trente jours il parvint avec son cortége à Gh'oumsgh'our, Ղումսղուր, puis à Ber-balekh, Պեր պալեխ[2], et à Bisch-balekh, Պէշ պալեխ, et dans le pays sablonneux habité par des hommes sauvages, nus, ayant du poil seulement à la tête, et par des femmes aux mamelles grosses et très-longues. Ces populations étaient à l'état de brutes.

[1] Il y a dans le texte յորն որ, locution vulgaire composée de la répétition du pronom relatif որ, *qui, lequel*, et dont la signification est *là où, à l'endroit où*. Le traducteur russe de Klaproth a pris le premier des deux relatifs, որն, pour un nom de localité, que ce dernier s'est évertué à chercher, bien entendu inutilement.

[2] On voit qu'en partant de Karakorum pour s'en retourner dans ses États, le roi Héthoum prit la direction sud-ouest. La position de Gh'oumsgh'our n'a pu être déterminée. Klaproth a fixé celle de Ber-balekh au sud du lac Barkoul, dont cette ville porte aujourd'hui le nom chez les Mongols, sur le versant septentrional de la chaîne du grand Altaï.

Elles ont des chevaux sauvages, de couleur rousse et noire; des mulets blancs et noirs et plus grands que le cheval et l'âne; des chameaux sauvages à deux bosses. De là les Arméniens passèrent à Yarlekh, Յառլեխ ('Arlekh); à K'oulloug, Քուլլուկ; à Engakh, Ընկախ; à Djam-balekh, Ճամպալեխ[1]; à Khouthaph'a', Խութափայ[2]; à Yangui-balekh, Յանկի պալեխ. Puis ils entrèrent dans le Turkestan, Թուրքաստան; arrivèrent à Ëgoph'rog, Էկոփրոկ[3]; à Tinga-balekh, Դինկա պալեխ; à Ph'oulad, Փուլատ[4], et traversèrent la Mer de lait, Սուտ Գոլ. Ils parvinrent à Aloualekh, Ալուալեխ[5], à Ilan-balekh, Իլան պալեխ[6]. Après avoir traversé la rivière Ilan-çou, Իլան սու, et une branche

[1] Assimilée par Klaproth à la forteresse actuelle de *Dzing* ou *Dzeng*, en chinois *Fung-jun fou*, sur la rivière Dzing ou Dzeng, l'un des affluents du lac *Khaltar ousikhé noor* ou *Boulkatsi noor*; cette place appartient au district de Kour Kara Oussou.

[2] Klaproth, *Khouthauia'* ou *Khouthavia'* Խուդայայ.

[3] Manuscrit B, Էրկոփրուկ, *Ërgoph'roug*.

[4] La ville de Ph'oulad ou Boulad était dans le voisinage du lac *Soud-Goul*, سود گول, « Mer de lait. »

[5] Probablement *Ili-balekh*, l'*Almaligh* des écrivains musulmans, *Armalecco* de Pegolotti, en mongol *Gouldja-kouré*, sur la rive droite de l'Ili, et au nord-est de l'Isse-goul. (Cf. Klaproth, *Magasin asiatique*, IIe livraison, p. 173 et 214; M. Ritter, *Erd-Kunde, Asien*, t. I, p. 402, 404, 429; de Humboldt, *Asie centrale*, t. III, p. 395 et 396.

[6] Ou *Ville des serpents*. Elle a disparu aujourd'hui, mais probablement sa position se trouvait au sud-ouest d'Almaligh, dans le voisinage de la rivière Ilan-bach-çou, qui doit être la même que l'Ilan-çou ou Rivière des serpents de l'auteur arménien, affluent de la rive gauche du Tchouï.

du Taurus[1], ils atteignirent Talas, Դալաս[2], et arrivèrent auprès de Houlagou, Հուլաւու (Houlavou), frère de Mangou-khan, lequel avait pris pour apanage l'Orient. Ayant ensuite tourné de l'ouest vers le nord, ils touchèrent à Khouthoukhtchïn, Խութուխչին; à Ber-kend, Պեր քանթ (Berk'anth); Sough'oulgh'an, Սուղուլղան; à Öroso'-gh'an, Որոսոյ ղան; à Kaï-kend, Քայի քանթ (Kaï k'anth); à Khouzakh, Խուզախ, qui est K'amots, Քամոց; à Khĕntakhouïr, Խնդախոյր; à Skhĕnakh, Սխինախ[3], qui est la montagne Khartchoukh, Խարչուխ[4], d'où les Seldjoukides sont originaires, et qui commence à partir du Taurus et va jusqu'à Ph'artchïn, Փարչին, où elle finit. De là ils rejoignirent Sarthakh, fils de Bathou, qui se rendait auprès de Mangou-khan, et atteignirent Signak, Սընղախ (Sĕngh'akh)[5]; Savran, Սաւրան, qui est très-grand; Kharatchoukh, Խարաչուխ; Açoun, Ասուն;

[1] Klaproth conjecture que ce sont les hautes montagnes nommées actuellement *Khoubakhaï*, qui séparent le bassin du Tchouï, et son affluent le Khorkhotou, de celui du Talas.

[2] Ville située sur la rive méridionale du fleuve du même nom, qui se jette dans le Talas-goul.

[3] Manuscrit B et Klaproth, Սնղախ, *Sĕngh'akh.*

[4] C'est, suivant Klaproth, la montagne appelée actuellement *Kara-Tau*, au nord de Tharaz, et dont sortent les rivières Karaçou et Atchigan, entre lesquelles cette ville est située, au-dessus de Savran, au nord du Sihoun ou Iaxarte.

[5] Manuscrit B, Սընղան, *Sĕngh'an.* C'est Saghnakh ou Sighnakh, sur le Mouskan, affluent de la rive droite du Sihoun. — Savran ou Sabran paraît être à l'ouest de Sighnakh, sur la rivière de l'Ard, l'un des affluents de la rive droite du Sihoun. — Les trois autres positions jusqu'à Otrar me sont inconnues.

Savri, Սաւրի, et Otrar, Օթրար (Ôthrar); ensuite Zour'noukh, Զուռնուխ[1]; Tizag, Դիզակ[2], et enfin en trente jours Samarkande, Սմրկանդ (Sĕmĕrkhĕnt); Sòriph'oul, Սորիփուլ; Kerminié, Քրման (Kĕrman)[3], et Bokhara. Ayant traversé le grand fleuve Djihoun, Ջեհուն (Dchĕhoun), ils passèrent à Mĕrmĕn, Մրմն[4]; Sarakhs, Սարախս, et Thous, Տուս (Dous), qui est en face du Khoraçan, nommé *R'ôgh'asdan*, Ռոզասատան. Ils entrèrent dans le Mazandéran, Մազանդարան, et vinrent à Bistan, Պաստան (Bĕsdan), de là dans l'Irak [persique], Երազ (Ëragh'), sur les frontières des Melahidé; ensuite à Thamgh'an, Տամղան (Damgh'an); à Reï, Ռէ, la grande ville; Kazwïn, Խազուին; Abher, Աբահր; Zenguian, Զանդիան (Zankian); Miana, Միանա. En douze jours ils parvinrent à Tauris, Թաւրէժ (Tavrêj); en vingt-six ils furent sur les bords de l'Araxe, Երասխ (Ëraskh), qu'ils traversèrent. Étant arrivés à Sician, Սիսեան, auprès de Bathou-nouïn, général de l'armée tartare, celui-ci fit conduire le roi vers Khodja-

[1] Ou Zarnoukh, Զարնուխ, ville située au-dessous d'Othrar, sur la rive gauche du Sihoun.

[2] Ou Debzak, ville comprise dans le territoire de Setrouchteh ou Osrouchnah, et, par conséquent, dans la plaine entre Zarnoukh et Samarkande.

[3] De ces deux stations entre Samarkande et Bokhara, la seconde, qui est la seule connue, peut être assimilée à la ville de Kerminié, كرمنية, dans le Ma-wara-ennahar.

[4] Manuscrit B, Մարմն, *Marmin*. Klaproth a assimilé cette ville à Merv-Schahdjân; mais ce rapprochement est tout à fait conjectural. Ce qu'il y a de certain, c'est que Mĕrmĕn doit se trouver sur la route de Bokhara à Sarakhs.

nouïn, auquel il avait laissé le commandement à sa place, tandis que lui-même, ayant pris avec lui le gros de l'armée, allait à la rencontre de Houlagou, qui s'avançait vers l'Orient. Cependant le pieux roi Héthoum étant arrivé chez le prince K'ourth, au village de Varténis, où il avait laissé sa suite et ses bagages, y attendit le retour du prêtre Basile, qu'il avait envoyé vers Bathou, afin de lui communiquer les lettres et le diplôme que lui avait remis Mangou-khan, et pour que Bathou donnât des ordres en conséquence. Ensuite arrivèrent les vartabeds Jacques, qu'il avait laissé ici pour s'occuper des affaires de l'Église, Mĕkhithar, qu'il fit revenir de chez Bathou avant que celui-ci fût parvenu auprès de Mangou-khan; des évêques, d'autres vartabeds, des prêtres et des seigneurs chrétiens, qui vinrent visiter le roi et qu'il accueillit tous avec bienveillance; car c'était un prince affable, et en même temps savant et versé dans la science de l'Écriture. Il donnait des présents et renvoyait chacun content. Il leur fit cadeau de vêtements sacerdotaux destinés à l'ornement des églises; car il aimait beaucoup la messe et les cérémonies religieuses[1]. Il accueillait avec bonté les chrétiens de toutes nations, et les conjurait de vivre dans un amour mutuel, comme des frères et des membres du Christ, suivant le précepte du Seigneur, qui a dit : « On connaîtra que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres. » (S. Jean, XIII, 35.) Il

[1] M. Toutouloff, et Klaproth, d'après lui, traduisent: « Parce qu'il était un grand ami de la messe *et des péchés.* »

nous racontait, au sujet des nations barbares, une foule de choses étonnantes et inconnues qu'il avait vues ou entendu rapporter. Il disait qu'il existait au delà du Khataï, Կատայք, une contrée où les femmes ont la figure humaine et sont douées de raison, et où les hommes ont la forme de chiens, et sont sans raison, grands et velus. Ces chiens ne laissent pénétrer personne sur leur territoire, vont à la chasse, et se nourrissent, ainsi que les femmes, du gibier qu'ils prennent. Les mâles nés du commerce de ces chiens avec les femmes ressemblent à des chiens et les femelles à des femmes. Il y a une île sablonneuse où croît en forme d'arbre un os d'un grand prix, que l'on nomme *dent de poisson*. Lorsqu'on le coupe, il en pousse un autre au même endroit, à la manière des bois du cerf. Là sont une foule de contrées dont les habitants sont idolâtres et adorent des statues d'argile, très-grandes, appelées *sâkya-mouni*, շակմոնիա, et qu'ils disent être dieu, depuis trois mille quarante ans. Ce dieu a encore à subsister trente-cinq toumans d'années (un touman vaut dix mille); après quoi il perdra sa divinité. Il y a encore un autre dieu nommé *Mâïtrêya*, Մադրի, auquel ils élèvent des statues d'argile, d'une grandeur prodigieuse, dans un magnifique temple. Toute cette race, hommes, femmes et enfants, se compose de prêtres, qui sont nommés *touïn*, դուին; ils ont les cheveux et la barbe rasés; ils portent un manteau jaune à l'instar des chrétiens, avec cette différence qu'il leur couvre la poitrine et non les épaules. Ils sont tem-

pérants dans leur nourriture et dans les rapports sexuels. Ils se marient à vingt ans; jusqu'à trente, ils s'approchent de leurs femmes trois fois par semaine; jusqu'à quarante, trois fois par mois; jusqu'à cinquante, trois fois par an; et lorsqu'ils ont passé la cinquantaine, ils cessent tout rapport. Le savant roi Héthoum racontait sur ces peuples barbares bien d'autres choses que nous omettons, de peur qu'elles ne paraissent superflues. Huit mois après son départ de chez Mangou-khan, il rentra en Arménie. C'était en 704 de notre ère (17 janvier 1255-16 janvier 1256).

La fin dans le prochain cahier.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 1858.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

On donne lecture d'une lettre de M. A. Dumilloeuil, à Douai, qui offre à la Société un manuscrit telinga, dont il désire se défaire. Il sera conseillé à M. Dumilloeuil de s'adresser à la Bibliothèque impériale.

Sont proposés et nommés membres :

MM. Constantin Skatschkov, attaché au ministère des affaires étrangères de Russie, département asiatique ;
A. Rousset, ex-chirurgien de la marine impériale, à Frasne (Doubs) ;
l'abbé Deschamps ;
l'abbé Meignan.

M. Mohl annonce au conseil qu'une école de Beyrouth (le *medressé roumié*) a adopté le premier volume de l'Ibn Batouta pour livre de classe de l'enseignement français, et a demandé les exemplaires nécessaires de ce volume. Il pense que la Société apprendra avec plaisir cette nouvelle, car le désir de faciliter l'enseignement du français dans les écoles orientales a été une des raisons qui ont déterminé le conseil à entreprendre cette collection et à la rendre aussi accessible que possible. Il soumet, au nom de la commission des fonds, au conseil la proposition de sanctionner, pour les comptes de l'année 1857, une somme de 200 francs comme indemnité d'une pièce additionnelle fournie par M. Malo pour la bibliothèque de la Société. Après une longue discussion, cette augmentation du prix de location est accordée.

Le même membre donne, au nom de la commission des fonds, lecture des comptes de 1857 et du budget de 1858. Ces pièces sont renvoyées à la commission des censeurs.

M. Rodet donne lecture d'un mémoire sur les changements de sons entre le kawi et le javanais, et sur la métrique javanaise.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Le pays et la société kabyle* (expédition de 1857), par M. le baron Henri Aucapitaine. Paris, 1857, in-8°.

Par l'auteur. *Les Yem-Yem, tribu anthropophage de l'Afrique centrale*, par M. le baron Aucapitaine. Paris, 1857, in-8°.

Par la Société. *Madras Journal of literature and science*, edited by the committee of the Madras Literary Society and auxiliary Royal Asiatic Society, July-September 1857. Madras, in-8°.

Par l'auteur. *Indische Alterthumskunde*, von Christian Lassen. Leipzig, 1857, in-8°.

Par la Compagnie des Indes. *Selections from the records of the government of Bengal*, published by authority, n° XXVII. Papers relative to the colonization, commerce, physical geography, etc. of the Himalaya mountains and Nepal, by Brian Houghton Hodgson. Calcutta, 1857. In-8°.

Par l'auteur. *Notice sur la régence de Tunis*, par S. Henry Dunant. Genève, 1858, in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 1858.

M. Defrémery est prié de présider la séance en l'absence de M. le Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée.

Est présenté et nommé membre de la Société :

M. Dillmann, professeur à Kiel.

M. Menant offre au Conseil son intermédiaire bénévole pour des recherches de livres à faire à Canton. Le conseil accepte cette offre avec reconnaissance.

M. Rodet présente des observations sur une partie des pièces manuscrites du legs d'Ariel, surtout sur une traduction de Tirouvallouver et la correspondance de M. Ariel. M. Lancereau donne quelques éclaircissements sur ces points. M. le bibliothécaire adjoint promet d'examiner de nouveau ces pièces avant leur classement définitif.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Jeremias von Anathoth. Die Weissagungen und*

Klagelieder des Propheten nach dem masorethischen Texte ausgelegt, von WILHELM NEUMANN. Leipzig, 1856, in 8°.

Par la Société. *Proceedings of the Royal geographical Society of London.* Vol. II, n° 1. Janvier, 1858, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de Géographie* (mars 1858).

Par les auteurs. *La Colombe du Massis*, Messager de l'Arménie (janvier 1858).

Par la Compagnie des Indes. *The Gol Goomuz at Beejapore, photographed from the original drawings.* Londres, 1858, in-folio.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. LE COMTE JEAN II DE LAZAREFF.

La Société asiatique vient de perdre un de ses membres les plus regrettables, M. le comte Jean II de Lazareff, dont le nom rappelle d'éminents services rendus aux lettres orientales par une constante et généreuse protection, et par le noble emploi qu'il faisait de sa fortune pour en développer et en favoriser l'étude dans l'établissement fondé à Moscou par sa famille, sous le nom d'*Institut Lazareff des Langues orientales*. Le comte Jean II, l'aîné de trois frères, représentants directs de l'une des plus illustres et des plus anciennes familles originaires de la Grande Arménie, chambellan de Sa Majesté l'empereur de Russie et conseiller d'état actuel, est mort le $\frac{6}{18}$ février dernier, à Saint-Pétersbourg, à l'âge de soixante et douze ans. Cette famille possédait, au commencement du XVIIe siècle, une des principautés restées encore debout et indépendantes dans l'Arménie orientale, au milieu des invasions et des révolutions auxquelles ce pays avait été en proie. Lorsque, en 1605, Schah-Abbas le Grand transplanta en Perse les habitants des provinces riveraines de l'Araxe, parmi lesquels étaient en majorité ceux du territoire de Djoulfa, Manoug, qui était alors le chef de la famille des Lazariants, partit avec eux.

Pour rappeler le souvenir de la patrie absente, ces émigrés donnèrent à la colonie qu'ils fondèrent auprès d'Ispahan, le nom de Nouvelle-Djoulfa. Schah-Abbas, voulant leur faire oublier la violence qui les avait arrachés de leurs foyers, et donner l'essor à leur industrieuse activité dans ses États; Schah-Abbas se montra plein de bienveillance pour eux, et leur accorda les plus grands priviléges. Son petit-fils, Abbas II (1642-1666), investit le fils de Manoug des fonctions de directeur des monnaies, et le fit son ministre des finances. Plus tard, le fameux Nadir-Schah (Tamasp-Kouli-Khan) le nomma *kelonther*, c'est-à-dire préfet et juge suprême de la Nouvelle-Djoulfa. Comme souvenir de son administration, le magistrat arménien laisse deux caravansérails, à l'érection desquels il consacra, sur ses deniers personnels, une somme de cent mille écus, et où ceux de ses compatriotes que le commerce attirait à Ispahan trouvaient l'hospitalité. Les révolutions qui suivirent la mort de Nadir-Schah forcèrent le petit-fils de Manoug, Éléazar Nazarian Lazariants, à quitter la Perse; il passa en Russie, attiré par l'accueil empressé que, depuis Alexis Mikhaïlovitch, les tzars faisaient aux Arméniens, et par la protection et la sécurité qu'ils leur offraient dans leurs États. La Russie les voyait alors accourir de tous côtés; Éléazar et son fils le comte Jean I s'y signalèrent par la création de vastes fabriques de soie et de coton aux environs de Moscou, par l'exécution de plusieurs opérations importantes de finances pour le compte du gouvernement russe, et en prenant une part active à la fondation des villes de Kizlar, Mozdok, Grigoriapol et de la Nouvelle-Nakhitchévan.

Le comte Jean I, l'ancien ami de Potemkin, mourut en 1813, laissant une immense fortune, et après avoir été comblé des faveurs de Catherine II, de Paul Ier et d'Alexandre Ier. Sa dernière pensée fut un bienfait pour ses compatriotes, et un nouveau service rendu au pays qui l'avait accueilli. Par son testament, il consacra une partie de cette fortune à la fondation, à Moscou, d'une maison d'éducation, destinée,

sous le nom d'*Institut des Langues orientales*, à recevoir les Arméniens et les natifs du Caucase, et à leur fournir une instruction dont ils iraient plus tard rapporter le bienfait dans leur patrie. La suprême volonté de Jean, dont l'exécution avait été confiée à Joachim, son frère et son héritier, fut remplie avec une libéralité qui outrepassait même les intentions du donateur. Joachim éleva le capital de la fondation à la somme de cinq cent mille roubles, et, depuis lors, le comte Jean II et son frère, S. Exc. M. Christophe, pieux continuateurs de l'œuvre paternelle, ont porté cette somme à plus d'un million (quatre millions de francs). Après la mort de son père Joachim, arrivée en 1826, Jean II, devenu le chef de la famille de Lazareff, consacra tous ses soins à la direction de l'Institut des Langues orientales, et introduisit de nombreuses améliorations dans cet établissement, aujourd'hui l'un des plus importants de ce genre que possède la Russie. L'imprimerie qu'il y annexa s'enrichit des types des principaux idiomes orientaux, et produisit une foule de publications utiles, parmi lesquelles on peut citer l'ouvrage, en trois volumes in-4°, intitulé *Collection de documents relatifs à l'histoire de la nation arménienne* (en russe), recueil précieux où sont contenus les oukazes des tzars et toutes les pièces officielles concernant les Arméniens de Russie, et le *Dictionnaire arménien-russe*, en deux volumes in-4°, qui a pour auteur M. de Khoudabacheff, et dont l'impression coûta quarante mille roubles assignats. Non content de fournir largement à la dotation des églises arméniennes de Saint-Pétersbourg et de Moscou, dont l'érection est due à sa famille, le comte Jean II bâtit à ses frais la belle église qui s'élève aujourd'hui au centre des usines du gouvernement de Perm. Plein d'humanité et de bonté pour les serfs de ses domaines, il subvenait, dans les années difficiles, à leur entretien et à leurs besoins, et voulait que les sommes qu'il affectait à cet usage fussent prélevées sur ses revenus, même avant ses dépenses personnelles. En une foule de lieux il avait fondé pour eux des écoles et des hospices. Aussi la nouvelle mesure ordonnée par

le gouvernement russe pour l'affranchissement des paysans avait-elle été accueillie par lui avec la plus vive sympathie. Ce n'est qu'à sa mort que l'on a connu les prodigalités de sa charité, qui s'exerçait indistinctement envers tous les malheureux, quelle que fût leur religion ou leur nationalité.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un immense concours, où figuraient tous les ministres de l'empereur. Sa dépouille mortelle a été déposée dans la sépulture de famille, à la chapelle arménienne du cimetière de Smolensk, non loin de Saint-Pétersbourg. — E. D.

A VOCABULARY OF WORDS USED IN MODERN ARMENIAN BUT NOT FOUND IN THE ANCIENT LEXICONS, Smyrne; 1847, in-8° (163 pages).

Je ne sais si ce petit livre de M. E. Riggs est connu en Europe; je ne l'avais jamais vu et je l'annonce dans la supposition que plusieurs lecteurs du *Journal asiatique* seront dans le même cas que moi. L'auteur a réuni à peu près six mille mots, qui sont usités aujourd'hui parmi les Arméniens, mais qui manquent dans les dictionnaires, parce qu'ils ne se rencontrent pas dans la littérature ancienne des Arméniens. Une partie de ces mots sont arméniens, et ont conservé leur ancienne forme, mais ont changé de sens ou au moins de nuance; d'autres sont arméniens aussi, mais ont changé de forme ou de terminaison; d'autres sont évidemment d'anciens mots de la langue, mais n'ont pas été placés dans les dictionnaires, parce qu'ils ne se trouvent pas employés dans les livres qui nous restent; d'autres, enfin, sont turcs ou viennent d'autres langues par l'intermédiaire du turc. — J. M.

NOTICE SUR LA RÉGENCE DE TUNIS, par M. J. Henry Dunant. Genève, 1858, gr. in-8° (261 pages).

C'est une description de l'état actuel de Tunis, par un

homme qui a évidemment habité le pays et qui en parle la langue. Ce n'est pas un livre savant, ni précisément une statistique; on n'y trouve point de recherches sur le passé, mais des observations sur les mœurs et l'état civil du pays, et l'auteur s'adresse plutôt aux hommes du monde qu'aux savants. Son opinion sur le pays est en général favorable; mais il a tort de ne pas indiquer quelle a été la longueur de son séjour et quelles opportunités pour l'observation il avait, parce que la confiance du lecteur dépend nécessairement de ces circonstances.

A Journey through the Kingdom of Oude, by major general Sir W. H. Sleeman. Londres, 1858, 2 vol. in-8° (LXXX, 337 et 428 pages).

Le général Sleeman était un des hommes qui ont le mieux connu l'Inde. C'est à lui qu'était due l'organisation d'une police particulière, destinée à la poursuite et à la destruction des Thugs, et les rapports qu'il a publiés sur cette grande et difficile entreprise, de même que les deux volumes qu'il a fait paraître en 1844, sous le titre : *Rambles and Recollections of an Indian Official*, avaient montré depuis longtemps jusqu'à quel degré il s'était familiarisé avec les idées et les sentiments des Hindous. Il fut nommé, en 1849, résident à la cour de Lucknow, et l'ouvrage posthume que j'annonce est le Journal d'une tournée officielle faite dans le royaume d'Oude pendant les années 1849-1850. Il n'y a rien de plus curieux à lire aujourd'hui que ce récit d'un homme si bien placé et si bien préparé pour tout voir, sa description de l'état dans lequel une administration déplorable avait jeté ce malheureux pays, et son appréciation des conséquences probables de l'absorption de cette province par l'empire anglo-indien. — J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

JUIN 1858.

LES MONGOLS
D'APRÈS LES HISTORIENS ARMÉNIENS;

FRAGMENTS TRADUITS SUR LES TEXTES ORIGINAUX

PAR M. ÉD. DULAURIER.

(FIN DE L'EXTRAIT DE GUIRAGOS.)

MASSACRES DANS LA CONTRÉE DES ROMAINS.

XXXIII. Au commencement de l'année arménienne 705 (17 janvier 1256-16 janvier 1257) mourut Bathou, commandant de l'armée tartare du nord, tandis que son fils Sarthakh était en chemin pour se rendre auprès de Mangou-khan. Sarthakh ne revint point sur ses pas pour aller rendre les derniers devoirs à son père; il continua sa route. Mangou-khan, enchanté de son empressement, vint au-devant de lui, et le traita avec la plus grande distinction. Il lui accorda les États de son père Bathou, les mêmes pouvoirs militaires, la domination sur tous les pays que possédait ce dernier, avec le titre de second de l'empire, et le privilége de dicter des ordres en souverain. Après quoi il le congédia. Avec Sarthakh se

trouvait le pieux prince de Khatchên, Djelâl, qui était venu faire connaître au maître du monde les persécutions que lui avait suscitées l'ösdigan Argh'oun, qui voulait le tuer, à l'instigation des Dadjigs, et auquel il avait échappé avec peine. Mangou lui conféra, par un diplôme, l'investiture de sa principauté, le pouvoir de la gouverner en prince indépendant, et une sécurité complète contre toute agression; car Sarthakh l'aimait beaucoup, et le traitait avec une extrême considération. Sarthakh périt empoisonné par ses parents (oncles) Béréké, Բաբաքայ, et Barkadjar, Բարքաչայ, qui étaient musulmans. Ce fut une grande douleur pour les chrétiens, et principalement pour Mangou-khan et pour son frère Houlagou, qui régnait sur les contrées d'Orient. Antérieurement à ces événements, le premier des généraux tartares, Houlagou, qui avait le rang de khan, donna l'ordre aux troupes d'Orient, commandées par Batchou-nouïn, de prendre leurs bagages et tout ce qu'elles avaient, et de quitter la région où elles stationnaient et où avait été fixée leur résidence, la plaine de Mough'an, le pays des Agh'ouans, l'Arménie et la Géorgie, de passer chez les Romains[1], et de se substituer à eux dans ces contrées fertiles. En effet Houlagou était arrivé avec une armée si considérable, que l'on prétend qu'elle mit presque un mois entier à traverser le fleuve Djihoun. D'ailleurs quelques-uns des parents de Houlagou ar-

[1] C'est-à-dire dans les États du sulthan d'Iconium, ou le pays de Roum.

rivèrent au pays de Bathou et de Sarthakh, de ce côté-ci de la porte de Derbend, à la tête de forces innombrables. C'étaient de puissants personnages, d'un rang considérable, Balaka, Բալախա; Toutar, Թուտհար ou Թութար; Kouli, Ղուլի[1]. Nous les avons vus nous-même; ils étaient petits-fils de Tchinguiz-khan, et on leur donnait le titre de *fils de Dieu.* Ils aplanirent et rendirent praticables tous les défilés par où ils passaient; car ils allaient en chariots. Leur voyage fut signalé par les calamités, les exactions et les déprédations qu'ils firent subir aux habitants, mangeant et buvant avec une avidité insatiable. Les populations se virent partout conduites aux portes de la mort. Outre les impôts multipliés qui avaient été établis par Argh'oun, comme le *mali*, մալի[2], et le *kharschouri*, խարշուրի[3], Houlagou donna l'ordre d'en exiger un autre, qu'ils appellent *thagh'ar*, թաղար, c'est-à-dire capitation. Quiconque était inscrit sur les registres royaux devait fournir cent livres de froment, cinquante livres de vin, deux livres de riz, deux sacs[4] de *dzĕndzad*, ծնծատ, deux cordes et une pièce d'argent[5], une flèche, un fer à cheval, sans compter les

[1] Ces trois princes descendaient de Djoutchi; Balaka était son petit-fils, Toutar, son arrière petit-fils, et Kouli, son petit-fils par Ourda, l'aîné des quatorze fils de Djoutchi.

[2] Je pense que le mot *mali* est le même que le mongol [illegible], *mal*, qui signifie « bestiaux de toute espèce, » et qui peut être entendu ici dans le sens d'impôt prélevé sur les bestiaux par les Tartares.

[3] Manuscrit B, խափշուրի, *khaph'schouri.*

[4] Manuscrit B, « trois sacs. »

[5] Il y a dans le texte սպիտակ, *blanc*, qui m'a paru être le nom

présents offerts pour gagner ces gens-là ; de plus, une tête de bétail sur vingt, et vingt pièces d'argent. Celui qui n'avait pas de quoi s'acquitter se voyait enlever ses fils et ses filles en compensation de l'impôt. C'est ainsi que ces contrées furent pressurées et désolées. Comme les Tartares avaient beaucoup de peine à quitter les lieux où ils étaient établis, ils partirent avec répugnance, et seulement à cause de la crainte que leur inspirait Houlagou ; car ils le redoutaient à l'égal du khan. Ils marchèrent donc contre les Romains. Le sulthan, impuissant à leur résister, se sauva dans l'île d'Alaïa[1]. Les Tartares passèrent au fil de l'épée les populations de ses États, jusqu'à la mer Océane[2] et celle du Pont, étendant partout le massacre et le pillage. Ils exterminèrent les habitants de Garïn, d'Ëzĕnga, de Sébaste, de Césarée, d'Iconium, et des districts environnants ; puis, sur l'ordre de Houlagou, ayant renvoyé leurs bagages dans l'endroit où étaient leurs campements, ils étendirent leurs incursions de divers côtés. A ces expéditions prit part le roi d'Arménie Héthoum, de retour de sa visite chez Mangou-khan, Bathou, Sarthakh et Houlagou.

d'une monnaie d'argent. On dit aujourd'hui dans le même sens, à Constantinople, *Ճերմակ ըստակ*, *argent blanc*, pour exprimer d'une manière générale la monnaie d'argent.

[1] L'auteur commet ici une erreur : Alaïa n'est point une île, mais une forteresse située sur un cap, le *Coracesium promontorium*.

[2] Comme je l'ai dit (dans la note 14 du chapitre 1er, *Récit de la première croisade*), les Arméniens donnent aussi à la Méditerranée le nom d'Océan, principalement à la partie qui baigne la côte occidentale de l'Asie Mineure ou mer Égée, et la côte méridionale ou mer de Syrie.

Il accompagnait Batchou-nouïn, qui ensuite le renvoya dans ses États, en Cilicie, à Sis, en le faisant escorter par un détachement considérable. Héthoum, par les présents et les forces qu'il fournit à Batchou-nouïn, lui témoignait son dévouement, ainsi qu'aux troupes qui étaient sous les ordres de ce général. Il mérita même qu'une lettre d'éloges et de félicitations pour lui fût adressée à Houlagou. Ce dernier, prince belliqueux, ayant réuni toutes ses forces, marcha vers la contrée des Melahidé, contre Alamouth, et s'empara de cette place, que depuis plusieurs années les troupes royales tenaient assiégée. Les fils de 'Ala-eddin (prince des Ismaéliens), ayant tué leur père, s'étaient réfugiés auprès de Houlagou. Il fit détruire toutes les fortifications d'Alamouth. Cette expédition terminée, il donna l'ordre à son armée et à toutes les nations qui étaient sous la domination tartare de se réunir pour marcher contre Bagdad, cette grande métropole (le mot *Bagdad* signifie *le milieu;* entre les Perses et les Syriens); car cette ville n'avait point encore subi les coups des Tartares. Le khalife, dont elle était la résidence, descendait de Mahomet (Mahmêd); le mot khalife signifie en effet *successeur*. Tous les sulthans qui professaient l'islamisme, ceux des Turks, des Kurdes, des Perses, des Élyméens, [illegible], et autres, reconnaissaient son autorité. Il était le chef suprême de tous les peuples qui avaient accepté sa loi, et les sulthans étaient rattachés à lui par les liens des traités, de l'obéissance et du respect, comme au parent et au descendant de leur législa-

teur, le premier de leurs imposteurs. Au rendez-vous assigné par Houlagou accoururent les chefs les plus considérables des contrées de Bathou, savoir : Kouli[1], Balaka, Toutar, Kada-khan, Ղատաղան[2], lesquels avaient pour Houlagou le même respect, la même soumission et la même crainte que pour le khan.

RUINE DE BAGDAD.

XXXIV. En 707 de l'ère arménienne (16 janvier 1258-15 janvier 1259), le grand monarque maître du monde, Mangou-khan, ayant rassemblé une armée innombrable, s'avança vers un pays éloigné dans la direction du sud-est, contre une nation nommée *Naïnkas*, Նայնգաս[3], qui s'était révoltée contre lui et refusait le tribut qu'acquittaient les autres peuples, car cette nation était belliqueuse, et protégée par la forte situation du territoire où elle est. Elle était idolâtre; elle mangeait les vieillards, hommes et femmes. Les familles se réunissaient, fils, petits-fils et petites-filles, et écorchaient leurs parents avancés en âge, en commençant par la bouche, et retiraient

[1] J'ai rétabli la leçon Ղուլի, qui se trouve précédemment : ici les manuscrits portent Ղուլ.

[2] Manuscrit B, Չատաղան, *Tchadagh'an.*

[3] Manuscrit B, Անգաս, *Ankas.* Il s'agit ici du pays appelé par les Mongols [illegible], *Nankias*, et [illegible], *Nankiad*, dans Ssanang Ssetsen, p. 210; ننكياس, dans le *Nozhet-el-Koloub* (cf. Raschid-eldin, traduit par Ét. Quatremère, *Vie de Raschid-eldin*, p. LXXXVI-LXXXVII, et *ibid.* note 155). C'est le Manzi ou Matchïn, nom qui désignait à cette époque la Chine méridionale.

la chair et les os, qu'ils faisaient cuire et dont ils se repaissaient sans laisser de restes; puis, faisant de la peau une outre, ils l'emplissaient de vin; tous ses descendants, à l'exclusion des étrangers, y buvaient par le membre viril, comme tirant leur naissance de là, et comme si ce repas et cette manière de boire étaient pour eux un privilége. Ils entouraient d'or le crâne, qui leur servait de coupe toute l'année. Mangou-khan, ayant donc attaqué les Naïnkas, les mit vaillamment en déroute et les fit rentrer sous le joug. De retour chez lui, il fut saisi d'une maladie mortelle, et il expira, laissant pour lui succéder son frère Arik-bouga, Արիքբուղա.

Cependant le puissant Houlagou, son autre frère, chargé du commandement de l'armée, prescrivit à tous ceux qui relevaient de lui de marcher contre la métropole des Dadjigs, la ville royale de Bagdad. Le souverain qui y régnait ne portait pas le titre de sulthan ou de mélik, comme les tyrans des Turcs, des Perses et des Kurdes, mais celui de khalife, c'est-à-dire successeur de Mahomet. Houlagou se mit en marche avec des forces immenses, où figuraient toutes les nations soumises aux Tartares. Il choisit l'époque de l'automne et de l'hiver, afin d'éviter la chaleur intense qui se fait sentir dans ces climats; mais, avant de se mettre en campagne, il enjoignit à Batchou-nouïn et aux troupes qui, avec ce chef, avaient envahi le pays des Romains, d'accourir, et de franchir le grand fleuve du Tigre, sur lequel est bâtie Bagdad, afin que personne ne pût échapper de

cette ville en se jetant dans des embarcations pour se réfugier à Ctésiphon, Կաստիբոն, ou à Bassora, Բասրայ, place très-forte. Cet ordre fut exécuté immédiatement; les Tartares établirent un pont de bateaux sur le Tigre, et fixèrent dans des passages, sur toute la largeur du fleuve, des crochets et des broches de fer attachés au fond, afin qu'on ne pût se sauver à la nage, et que rien ne transpirât au loin. Le khalife Mosta'cem, Մուսթասամ, qui régnait à Bagdad, plein d'orgueil et de confiance en lui-même, envoya contre ceux qui gardaient le fleuve un corps considérable, sous les ordres d'un chef nommé *Tautar*, Դաւդար[1], préfet de son palais. Celui-ci vainquit d'abord les Tartares et leur tua environ trois mille hommes. Le soir, cet homme se mit à manger et à boire sans aucun souci; il envoya un message au khalife, pour lui annoncer qu'il avait battu les ennemis, et que le petit nombre de ceux qui avaient survécu au combat serait exterminé le lendemain. Cependant les Tartares, à l'esprit inventif et rusé, ayant passé la nuit à s'armer et à s'équiper de pied en cap, entourèrent le camp des Dadjigs. Avec ces Tartares se trouvait le prince Zak'arê, fils de Schahënschah. A l'aurore ils se précipitèrent, le glaive à la main, sur les Dadjigs, les massacrèrent et les précipitèrent dans le fleuve; il n'en échappa qu'un

[1] C'était Moudjahid-eddin Eïbeg, le petit Dévatdar. Lui et le général Feth-eddin-ibn-Korer avaient établi leur camp entre Ya'kouba et Badjéni, sur la route de Holvan. Ils s'avancèrent à la rencontre de l'avant-garde mongole, qui arrivait à l'ouest du Tigre, et qui était commandée par Sougoundjak. (D'Ohsson, IV, 5, t. III, p. 230.)

petit nombre. En même temps, dès le point du jour, le grand Houlagou investit Bagdad en assignant à chaque soldat une brasse de rempart à renverser, et à garder avec vigilance afin que personne ne se sauvât. Il députa le brave Br'ôsch et d'autres vers le khalife pour le sommer de venir faire acte de soumission et se déclarer tributaire du khan. D'abord le khalife répondit par des mensonges et des outrages. Il dit qu'il avait les titres de porte-flambeau, seigneur de la mer et de la terre; qu'il se glorifiait de l'étendard de Mahomet, « qui est ici, ajouta-t-il, et si je l'agite, vous périrez tous, toi et le monde entier. Toi, tu es un chien turk; pourquoi te payerais-je tribut ou me courberais-je sous ton joug? » Cependant Houlagou ne s'irrita pas de ces insultes; il n'écrivit au khalife rien qui sentît l'orgueil. Il se contenta de répondre : « Dieu sait ce qu'il fait. » Il commanda alors d'abattre le rempart, qui fut détruit en totalité; puis de le relever et d'y faire bonne garde. Cet ordre fut exécuté. La ville était remplie de troupes et d'une population nombreuse. Pendant sept jours, les Tartares veillèrent aux remparts, sans que nul lançât de flèches, ou mît l'épée à la main, soit dans la ville, soit parmi eux. Après le septième jour, les habitants commencèrent à demander la paix et à se rendre vers Houlagou, dans des dispositions pacifiques et de soumission. Il ordonna de les laisser faire. Des flots de peuple sortaient par les portes de Bagdad, cherchant à qui accourrait le premier vers lui. Houlagou distribua ces gens à ses troupes, et commanda

de les éloigner de la ville et de les massacrer en secret, afin que les autres n'en sussent rien. Tous furent exterminés. Au bout de quatre jours arriva le khalife Mosta'cem en personne, avec ses deux fils et tous les grands de sa cour, apportant avec lui de l'argent, de l'or, des pierres précieuses en quantité et des vêtements de grand prix, pour les offrir à Houlagou et aux chefs tartares. Houlagou le traita d'abord honorablement, tout en lui reprochant d'avoir tardé de venir au lieu de se présenter aussitôt Puis il lui dit : « Es-tu un dieu ou un homme? » Le khalife répondit : « Je suis un homme, serviteur de Dieu. » Houlagou reprit : « Dieu t'a-t-il prescrit de m'injurier, de m'appeler chien, et de ne point me donner, à moi, le chien de Dieu, à manger et à boire? Eh bien! moi, le chien de Dieu, qui suis affamé, je te dévorerai. » Et il le tua de sa propre main, en disant : « C'est un honneur pour toi que je te donne la mort, et que je n'aie pas laissé le soin de cette exécution à tout autre. » Il ordonna à son fils de mettre à mort pareillement un des fils du khalife, et de précipiter le second dans le Tigre [1] : « Car il ne nous

[1] Il y a dans le texte : Հրամայեաց . . . զմիւս որդին տալ գե-տոյն Տիգրիսի սաղաւաթ. Quoique les deux manuscrits portent distinctement սաղաւաթ, je crois devoir lire աղաւաղ, en prenant la locution տալ աղաւաղ dans le sens qu'elle a quelquefois de Հարդաւանել, ou գահավէժ առնել, *précipiter*. Il est certain que le second fils du khalife Mosta'cem Ahmed fut mis à mort le lendemain de l'exécution de son père et de son frère aîné, 'Abd-er-rahman. On lit dans d'Ohsson (IV, 5, t. III, p. 243), que Mosta'cem et 'Abd-errahman furent renfermés dans des sacs et foulés

a fait aucun mal, dit-il; au contraire, il a été notre coopérateur dans l'extermination de ces révoltés. » Il ajouta [en parlant du khalife] : « Cet homme est cause, par son orgueil, que beaucoup de sang a été répandu. Qu'il aille en répondre à Dieu; quant à nous, nous n'en serons pas comptable. » Il fit périr aussi les grands personnages; puis il commanda aux troupes qui gardaient le rempart d'en descendre et de massacrer les habitants, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Les Tartares, pareils à des moissonneurs qui font tomber les épis sous la faux, tuèrent successivement une multitude immense d'hommes, de femmes et d'enfants. Le carnage dura quarante jours. Les égorgeurs s'étant lassés, et leurs bras tombant de fatigue, ils reçurent un salaire pour exterminer ce qui restait, et qui fut immolé sans miséricorde. L'épouse de Houlagou, sa première femme, qui était chrétienne et se nommait Dôkouz-khathoun, réclama les chrétiens de l'hérésie nestorienne, ou de toute autre nation, qui se trouvaient à Bagdad, et implora pour eux de son mari la vie sauve. Houlagou les épargna et leur laissa ce qu'ils possédaient. Il abandonna le pillage de la ville à ses soldats, qui se chargèrent d'or, d'argent, de pierres précieuses, de perles et de vêtements de prix; car cette cité

aux pieds des chevaux jusqu'à ce qu'ils expirassent. Le langage que notre historien met dans la bouche de Houlagou ordonnant la mort d'Ahmed peut s'expliquer par la raison que le conquérant mongol regardait peut-être comme moins rigoureux le genre de supplice auquel il condamna ce prince, en comparaison de la mort sanglante que subirent, suivant notre récit, le khalife et son fils aîné.

était extrêmement riche, et sans rivale sur la terre. Houlagou se réserva les trésors du khalife; il en emporta trois mille six cents charges de chameau, avec une quantité innombrable de chevaux, de mulets et d'ânes. Quant aux autres magasins où les trésors étaient accumulés, il y apposa son sceau, et les laissa sous la surveillance de gardiens; il ne pouvait tout enlever, tant ce butin était immense. Il y avait cinq cent quinze ans que cette ville avait été fondée par [Abou-] Dja'far, Ջաֆր; l'Ismaélite. En 194 de l'ère arménienne (24 mai 745-23 mai 746), elle fut bâtie sur le Tigre, au-dessus de Ctésiphon, à une distance d'environ sept journées de marche de Babylone. Pendant tout le temps qu'elle conserva l'empire, pareille à une sangsue insatiable, elle avait englouti le monde entier; elle rendit alors tout ce qu'elle avait pris, en 707 de l'ère arménienne (16 janvier 1258-15 janvier 1259). Elle fut punie pour le sang qu'elle avait versé, pour le mal qu'elle avait fait, lorsque la mesure de ses iniquités fut comble devant Dieu, qui connaît tout et qui donne la rétribution avec équité, sans acception de personnes et avec exactitude. La domination belliqueuse et violente des Dadjigs dura et se maintint six cent quarante-sept ans. Bagdad fut prise le premier jour de carême, un lundi, le 20 de navaçart, suivant le calendrier vague (4 février)[1]. Nous tenons ce récit du

[1] En 1258, année qui eut VII du cycle solaire et pour lettre dominicale F (chez les Arméniens Բ), Pâques tomba le 24 mars; le dimanche de la Quinquagésime, le 3 février, et le lendemain lundi 4,

prince Haçan, surnommé *Br'ôsch*, fils de Vaçag, le pieux fils de Hagh'pag, lequel Haçan était frère de Babak' et de Mëgtêm, et père de Mëgtêm, de Babak', de Haçan et de Vaçag. Ce prince vit de ses propres yeux ce qui se passa, et entendit de ses propres oreilles ce qui fut dit.

RUINE DE MARTYROPOLIS.

XXXV. Après le sac de Bagdad, le grand Houlagou, au retour du printemps, convoqua ses troupes et les confia à son fils cadet, nommé *Dchiasmouth*, Ջիասմութ[1], en lui adjoignant l'intendant en chef de sa maison, Ilikia-nouïn, Իլիգիայ Նուին; il les envoya vers l'Euphrate, comme en partie de plaisir, pour

jour de la prise de Bagdad et premier jour du carême arménien, correspondit au 20 de navaçart, puisque ce mois avait commencé le 16 janvier. Cet accord des dates du calendrier pascal avec le quantième mensuel du calendrier vague arménien prouve que la concordance de ce dernier calendrier avec notre ère chrétienne, vainement cherchée jusqu'à présent, et telle que je l'ai établie dans mes *Recherches sur la chronologie arménienne*, est désormais à l'abri de toute discussion. Dans cet ouvrage, qui ne tardera pas à paraître, on trouvera les dates de la fondation et de la prise de Bagdad amplement discutées. M. Brosset, dans son *Histoire de la Géorgie*, Additions et Éclaircissements, p. 437, a vainement essayé de les expliquer. Il répète, en copiant la table fautive de Surmêli, que l'année arménienne 707 commença le 17 janvier 1258, et ajoute que cette année fut bissextile; mais la plus simple, la plus vulgaire notion du calendrier suffit pour savoir que le bissexte affecta 1256 et non 1258.

[1] Manuscrit B, Ջիասմութ, *Dchiasmath*; Yschmouth dans d'Ohsson.

dévaster et piller ces contrées, et les réduire. Comme ils passaient auprès de la ville des Martyrs, autrement appelée *Meïafarékïn*, Մայֆարկին, les habitants les appelèrent pour leur offrir leur soumission, leur proposer des troupes et le payement d'un tribut, sous la condition qu'ils vivraient tranquilles. Le sulthan auquel appartenait cette ville, et qui était de la famille des Adéliens, Եդլեանք[1], refusa de ratifier cette convention, et ayant rassemblé ses troupes, se mit à la poursuite des Tartares et leur tua quelques hommes; puis, s'étant renfermé dans la ville, il s'y fortifia et la mit en état de défense. Les Tartares, ayant laissé des forces pour l'assiéger, continuèrent leur marche jusqu'au grand fleuve Euphrate, vers la Mésopotamie, où ils firent du butin; puis ils revinrent grossir l'armée assiégeante. Ils envoyèrent annoncer à Houlagou la résistance de Martyropolis. Ce prince fit partir des forces considérables, qu'il confia à un général nommé Djagataï, Ջաղաթայ, arrivé précédemment avec des troupes tartares et avec le prince chrétien Br'ôsch, surnommé *Haçan*, tous deux braves et illustres guerriers. Il leur avait recommandé d'investir la ville de tous côtés, sans y laisser pénétrer ou en sortir personne. A leur arrivée, ces deux généraux attaquèrent vigoureusement la place; ils disposèrent des balistes

[1] Mélik-el-Kamel Nacer-eddin Mohammed, fils de Mélik-el-Modhaffer Schehâb-eddin Gazi, et neveu de Mélik-el-Adel, frère de Saladin. Il était de la famille des Ayoubites, que l'auteur appelle Եդլեանք, *Ëtliank'*, du nom de Mélik-el-Adel, souverain de l'Égypte.

et autres machines de siége, et détournèrent la rivière qui traverse Martyropolis. La défense ne fut pas moins opiniâtre; un grand nombre de Tartares et de chrétiens qui combattaient avec eux furent tués. Ce siége durait depuis plus de deux ans lorsque la famine commença à faire sentir ses rigueurs aux habitants. Ils furent forcés de se nourrir de toutes sortes d'animaux purs ou impurs, et ensuite, poussés par la faim, de créatures humaines; les faibles devinrent la proie des forts. Lorsque les gens misérables vinrent à leur manquer, ils se jetèrent les uns sur les autres; les pères dévoraient leurs fils, les mères leurs filles; l'ami méconnut son ami; tout sentiment de tendresse s'évanouit. Dans cette pénurie, une livre de chair humaine se vendait 78 tahégans[1]; enfin elle fit défaut tout à fait. Cette affreuse famine régnait non-seulement dans la ville, mais encore dans beaucoup de districts environnants; car la contrée, soumise aux Tartares, fut accablée d'exactions et de violences, ayant à fournir des vivres aux assiégeants. Une foule de gens moururent du froid excessif occasionné par la neige qui couvrait les montagnes à cette époque de l'hiver. Le pays de Saçoun, Սասուն[2], fortifié par la nature, fit aussi sa soumission, par la médiation du prince Satoun,

[1] Cf. sur la valeur du tahégan, qui est assimilé quelquefois au dinar des Arabes, mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, t. I, chap. II, note 216.

[2] Forme vulgaire de *Sanaçoun*, Սանասունք, qui est le nom d'un district montagneux de la province d'Agh'ëtznik', au nord de la Mésopotamie arménienne.

fils de Schêrparok' et petit-fils de Satoun, lequel était chrétien, et jouissait d'un grand crédit auprès de Houlagou; car c'était un robuste et vaillant guerrier, à tel point que Houlagou l'avait placé dans les premiers rangs. Il lui donna le district de Saçoun; mais plus tard les Tartares, violant leur serment, y firent beaucoup de massacres. Lorsque la famine eut anéanti la population de Martyropolis, les Tartares y pénétrèrent et exterminèrent les malheureux qu'ils trouvèrent, et que la faim avait exténués. Quant au sulthan et à son frère, ils les conduisirent vivants à Houlagou, qui les fit égorger comme indignes de vivre, et comme coupables de tout le sang versé par la faute du sulthan. Les églises furent respectées, ainsi que les innombrables reliques de saints que le bienheureux Maroutha avait rassemblées là de tous les pays; les chrétiens qui combattaient avec les Tartares leur firent connaître la vénération que méritaient ces reliques, en leur racontant les nombreuses apparitions de saints qui s'étaient fait voir sur le rempart, de lumières éclatantes qu'on avait aperçues, d'hommes qui s'étaient manifestés avec un corps lumineux. Martyropolis fut prise en 709 de l'ère arménienne (16 janvier 1260-14 janvier 1261), à l'époque du grand jeûne de la sainte quarantaine [1].

[1] Pâques, en 1260, étant tombé le 4 avril, nous avons, pour la durée du carême, l'intervalle compris entre cette date et le 14 février, lundi du dimanche de la quinquagésime, où commence le jeûne dans l'Église arménienne.

ÉVÉNEMENTS QUI EURENT LIEU DANS LA MÉSOPOTAMIE ET LA CŒLÉSYRIE.

XXXVI. Le grand Houlagou réunit de nouveau toutes ses troupes, et se dirigea vers la Syrie, contre Alep, Հալապ; Damas, Դամիշկ, Khar'an, Édesse, Ուռհայ; Amid, et autres localités, dans lesquelles il fit des incursions. Lui-même entreprit le siége d'Alep. Le sulthan maître de cette ville était de la famille de Youçouf Saladin, Յուսուփ Սալահադին, le conquérant de Jérusalem[1]; il se prépara à la résistance, et refusa de se rendre. Ayant fermé les portes de la ville, il combattit vigoureusement. Cependant Houlagou investit Alep de tous côtés, et, au bout de quelques jours, l'ayant emportée de vive force, les Tartares commencèrent le massacre des habitants. Le sulthan et les grands attachés à son service, qui s'étaient retranchés dans la citadelle, entreprirent de fléchir Houlagou en lui offrant leur soumission. Houlagou y consentit et fit arrêter le carnage; la ville dut s'engager à reconnaître son obéissance et à lui payer tribut. De là il s'avança sur Damas, dont les habitants accoururent au-devant de lui avec des présents et des objets d'une valeur considérable. Le prince tartare les accueillit avec

[1] Alep était alors sous le commandement de Moa'ththam Touranschah, qui descendait du grand Saladin; cette ville appartenait au prince ayoubite Mélik-ennacer Selah-eddin Youçouf, qui s'était rendu maître de Damas et de presque toute la Syrie.

bienveillance et leur imposa ses lois. Il prit Émesse, Հէմսն, et Hama, et beaucoup d'autres cités. Il fit partir des troupes pour attaquer Merdin, place forte qui ne fut prise qu'avec peine. Plusieurs jours après, les Tartares détruisirent une bande de brigands, qui attaquaient les gens de toute nation et étaient le fléau des voyageurs. Ces brigands, appelés *Djagh'ari*, Ղաղարիք[1], étaient Turcs d'origine; ils vivaient protégés par d'épaisses forêts, dans des lieux sauvages et de difficile accès; ils étaient très-nombreux et entièrement indépendants. Cette tourbe, recrutée de tous côtés, se rendait redoutable, surtout aux chrétiens. Les Tartares en tuèrent une foule et en firent captifs encore davantage. Houlagou, ayant laissé environ vingt mille hommes pour garder la contrée, partit pour aller passer l'hiver dans la plaine de Hémian. Cependant le sulthan d'Égypte [Kotouz], à la tête d'une armée considérable, marcha contre les troupes laissées en garnison par Houlagou, et qui avaient pour chef un officier d'un haut rang, appelé *Kith-bouga*, lequel était chrétien, et de la nation Naïman. Kith-bouga alla à la rencontre du sulthan, et lui tint tête vaillamment; mais il eut le dessous et périt avec tous les siens; car les Égyptiens étaient nombreux. L'action eut lieu au pied du mont Thabor. Un corps considérable d'Arméniens et de Géorgiens, qui prit part à ce combat avec Kith-bouga, succomba avec lui. Cette défaite

[1] Manuscrit B, Ղաճարիք, *Gh'adjari*.

eut lieu en 709 de l'ère arménienne (16 janvier 1260-14 janvier 1261).

MORT DU PIEUX PRINCE DJELÂL.

XXXVII. Le roi de Géorgie David, fils de Lascha, qui régnait sous la suzeraineté des Tartares, fatigué des exactions fréquentes qui lui étaient imposées, ainsi qu'aux grands et aux populations de ses États, exactions extrêmement lourdes et devenues intolérables, quitta sa ville de Dĕph'khis, renonça au trône et à tout ce qui lui appartenait, et s'enfuit dans l'Aph'khazie intérieure, et dans les parties inaccessibles du Souanêth. Il était accompagné des principaux seigneurs de districts, qui, pour suffire aux avanies dont ils étaient accablés, avaient vendu et mis en gage leurs villes et leurs possessions, sans pouvoir assouvir l'avidité des Tartares, non moins insatiables que la cruelle sangsue. Le roi ne put emmener sa femme, la reine Kontsa, ni son fils nouveau-né, Dimitri, Դեմետրէ; il ne prit avec lui que Giorgi, Գիորգի, son fils aîné. Cependant le grand préfet Argh'oun, avec des forces considérables, se mit à la poursuite du roi David, afin de se saisir de lui. N'ayant pu l'atteindre, il envahit plusieurs provinces géorgiennes, dont il massacra impitoyablement ou fit captifs les habitants. Il saccagea et détruisit de fond en comble Gélath, Գելաթ[1], lieu de la sépulture des souverains géorgiens,

[1] Gélath, célèbre couvent et église de l'Iméreth, sous l'invocation

ainsi qu'Adzgh'or, résidence du catholicos. Mais voilà que tout à coup survint un détachement de cavaliers géorgiens qui firent éclater leur bravoure en exterminant nombre de soldats d'Argh'oun. On eût dit un incendie qui se répand dans un champ de roseaux. Les Géorgiens s'en retournèrent sains et saufs ; ils étaient environ quatre cents. Argh'oun, effrayé de cet échec, n'osa plus s'aventurer à la recherche des Géorgiens; il rentra auprès de Houlagou, et, ayant machiné une malice dans son cœur, il mit en prison la reine de Géorgie Kontsa, sa fille Khotchak', le grand prince Schahënschah, Djelâl-Haçan, seigneur de Khatchên, et beaucoup d'autres, sous prétexte qu'ils devaient encore le tribut. Il leur extorqua des sommes considérables, et ce fut à ce prix qu'ils échappèrent à la mort. Le pieux et vertueux prince Djelâl eut surtout à endurer de sa part les plus cruelles tortures. Argh'oun exigea de lui des sommes énormes, bien supérieures à ce que Djelâl pouvait acquitter. Il lui fit mettre au cou une pièce de bois, et les fers aux pieds. Il le traitait ainsi parce que Djelâl était un chrétien fervent. Celui-ci avait contre lui tous les musulmans, qui poussaient Argh'oun à le faire mourir. Ils lui disaient, « Celui-là est le plus grand ennemi de notre religion et de

de la sainte Mère de Dieu, fondés par le roi David le Réparateur. (Cf. Wakhoucht, *Géographie*, trad. par M. Brosset, p. 357-359.) Adzgh'or, ville et forteresse du Samtzkhé, sur le bord du Mtkouar, le Gour ou Cyrus, habitée par des musulmans, qui étaient les principaux de la ville, et par des marchands meskhes, arméniens et juifs. (*Ibid.* p. 83.)

notre loi; » or Argh'oun était lui-même musulman. Il conduisit Djelâl à Khazwïn. Ce prince infortuné supportait tous ces tourments en bénissant le Seigneur, car il était profondément versé dans la connaissance de l'Écriture sainte, observateur de l'abstinence, assidu à la prière, tempérant dans ses repas; il aspirait à la mort des martyrs. Cependant la fille de Djelâl, R'ouzouk'an, qui avait épousé Béranouïn, fils de Tcharmagh'an, l'ancien chef des Tartares, alla trouver Dôkhouz-khatoun, femme de Houlagou, pour la prier de délivrer son père des mains d'Argh'oun. Cet infâme préfet, ayant eu vent de cette démarche, envoya aussitôt des bourreaux, qui mirent à mort pendant la nuit ce juste, ce saint serviteur de Dieu. Ils lui découpèrent le corps membre par membre, comme on fit à saint Jacques, martyr, aux tourments duquel il fut ainsi associé. Qu'il soit jugé digne de partager aussi sa couronne par le Christ notre Dieu. Telle fut la fin de ce digne prince. Il accomplit sa carrière, en se conservant ferme dans la foi, en 710 de l'ère arménienne (15 janvier 1261-14 janvier 1262). Son fils Athabag envoya des gens de confiance enlever furtivement les restes mortels de son père, qui avaient été jetés dans une citerne sans eau. Le Perse qui avait tenu Djelâl en garde dans sa maison fut témoin d'un miracle que Dieu opéra en sa faveur; car, dès qu'on l'eut mis à mort, une éclatante lumière descendit sur lui, et ce Perse, voulant prendre soin de son corps, le jeta dans cette citerne, avec l'intention de

lui rendre, au bout de quelques jours, les honneurs de la sépulture. Il le découvrit à ceux qui le cherchaient, et leur raconta sa merveilleuse vision. Ceux-ci, ayant recueilli avec empressement ces restes vénérés, les rapportèrent à la maison du martyr, et les ensevelirent au couvent de Kantzaçar[1], dans le tombeau de ses pères. Ces hommes virent se reproduire le même prodige d'une lumière éclatante qui était descendue sur le corps du prince. Son fils Athabag hérita de sa principauté, d'après l'assentiment de Houlagou et d'Argh'oun. Athabag, nourri dans des sentiments de piété, était continent, humble, adonné à la prière comme un saint anachorète; car ses parents l'avaient élevé dans ces principes. Houlagou fit périr le prince Zak'arê, fils de Schahĕnschah, lequel avait été auprès de lui l'objet de dénonciations calomnieuses.

Cette année mourut en Jésus-Christ le charitable et bon catholicos des Agh'ouans, le seigneur Nersès, après avoir occupé le siége vingt-sept ans. Il eut pour successeur le seigneur Étienne, qui était encore tout jeune.

MORT DU PRINCE SCHAHĔNSCHAH ET DE SON FILS ZAK'ARÊ.

XXXVIII. Le grand prince Schahĕnschah, fils de Zak'arê, donna sa principauté à son fils aîné, Zak'arê. Il avait un grand nombre de fils, Zak'arê, Avak, Sar-

[1] Monastère où était la sépulture des princes de Khatchên, situé sur une montagne aux environs de la ville de Kantzag, province d'Artsakh.

kis, Ardaschir et Ivané. Schahënschah administrait sa maison, tandis que Zak'arê servait dans l'armée tartare. La bravoure dont il faisait preuve lui avait valu l'estime du grand Houlagou et du préfet Argh'oun. Lorsque Argh'oun, avec une armée considérable, se trouvait en Géorgie, il avait avec lui Zak'arê. Ce prince, en cachette d'Argh'oun et des troupes, alla voir sa femme, qui était chez le père de celle-ci, Sarkis, prince d'Oukhthik, Ուխթիք [1], lequel partageait la révolte du roi de Géorgie David. Argh'oun en ayant été instruit, en prévint Houlagou, qui commanda qu'on lui amenât Zak'arê chargé de chaînes, et qui imagina une masse d'autres accusations contre lui. Il le condamna à mort, en le faisant écarteler, et ses membres furent jetés aux chiens. Lorsque Schahënschah, père de Zak'arê, eut appris cette triste nouvelle dans le village d'Ôtzoun, Օձուն [2], il tomba dans un si profond chagrin, qu'il expira. On le transporta et on l'ensevelit à K'opaïr, Քոբայր [3], que sa femme avait pris aux Arméniens.

GUERRE TERRIBLE ENTRE HOULAGOU ET BÉRÉKÉ,

Ներքայ.

XXXIX. Les puissants chefs et les grands généraux qui occupaient l'Orient et le Nord étaient pa-

[1] Bourg et district de la province de Daïk', que David le Curopalote laissa par son testament, avec cette province, à l'empereur Basile II.

[2] Village du district de Daschir, province de Koukark', non loin de la ville de Lôr'ê.

[3] Couvent dans le district de Daschir.

rents de Mangou-khan, qui mourut après la guerre contre les Naïnkas [1]. Ses deux frères, Arik-bouga et Koubilaï, Ղուպիլայ, se disputèrent la couronne les armes à la main. Koubilaï détruisit entièrement l'armée de son concurrent, le força de s'enfuir hors du pays, et monta sur le trône. Houlagou, qui était leur frère et aussi celui de Mangou-khan, soutenait Koubilaï; Béréké, qui commandait dans le nord, s'était déclaré pour Arik-bouga, avec un autre de leurs parents. Un des chefs tartares, fils du khan Djagataï, le fils aîné de Tchinguiz-khan, et appelé *Algh'ou*, était en hostilité avec Béréké, parce que, à l'instigation de celui-ci et des siens, Mangou-khan avait exterminé sa famille. Il envoya proposer à Houlagou de venir à son secours, en se dirigeant du sud vers la porte de Derbend. Cependant Houlagou, qui avait auprès de lui les plus considérables et les plus puissants princes tartares, d'un rang égal au sien, et qui étaient venus des contrées de Bathou et de Béréké, Kouli, Balaka, Toutar, Megh'an, fils de Kouli, Kata-khan, et beaucoup d'autres, les fit exterminer sans pitié, ainsi que leurs troupes; tous, vieillards et enfants, furent passés au fil de l'épée, car ils étaient alors sous sa main, et ils se fréquentaient entre eux librement. Quelques-uns échappèrent; mais sans leurs femmes, leurs enfants, et ce qui leur appartenait; ils se réfugièrent auprès de Béréké et de leurs autres parents. Ce dernier, apprenant ce qui s'était passé, rassembla des forces immenses

[1] Manuscrit B, Նենգրանք, *Nenkrank'*.

pour aller venger les siens immolés par Houlagou. De son côté, Houlagou réunit ses troupes, qui étaient aussi fort nombreuses[1], et les partagea en trois corps. Il confia le premier au fils d'Abaka, Ապաղա, en lui adjoignant le préfet Argh'oun, et les envoya dans le Khoraçan au secours d'Algh'ou, d'un côté; il posta le second corps à la porte des Alains (défilé de Dariel) et, prenant avec lui le reste de ses troupes, il franchit la porte de Derbend; car il y a là deux entrées, l'une chez les Alains, et l'autre à Derbend. Il ravagea les États de Béréké, et parvint jusqu'au fleuve large et profond qu'alimentent un grand nombre d'affluents, et que l'on appelle *Ëthil*, fleuve qui coule comme une mer, et se jette dans la mer Caspienne. Béréké vint hardiment lui faire face, et l'action s'engagea sur les bords du grand fleuve. Il y eut un horrible carnage de part et d'autre, mais surtout dans les rangs de Houlagou, dont les soldats étaient gelés par la neige et l'intensité du froid. Une foule d'entre eux furent précipités dans le fleuve. Houlagou battit en retraite par la porte de Derbend. Cependant l'un de ses généraux et de ses plus intrépides guerriers, nommé *Schirémoun*, Միրամոն, lequel était fils de

[1] Marco Polo nous apprend le nombre des combattants engagés de part et d'autre dans cette guerre, et ce renseignement lui avait été fourni par son père, Nicolas Polo, et son oncle, Mafeo Polo, qui étaient à cette époque auprès de Béréké. « Car noz savon certainement, fait dire le voyageur vénitien à Béréké, qe il ne ont qe trois cens mille homes à chevauz, et noz avon trois cens cinquante mille d'ausi bones jens con il sunt e meior. » (Chap. CCXXII, p. 276, édition de la Société de géographie.)

Tcharmagh'an, l'ancien chef des Tartares, tint bon à la tête des siens contre Béréké, et le fit reculer. Les fuyards, s'étant ralliés à lui, furent sauvés; puis, reculant peu à peu et faisant bonne contenance, il franchit la porte de Derbend, où une garnison fut postée. Les Tartares rentrèrent dans la plaine de Mough'an occuper leurs quartiers d'hiver. C'est ainsi que les deux partis se firent la guerre pendant cinq ans, depuis l'an 710 (15 janvier 1261-14 janvier 1262) jusqu'à 715 de l'ère arménienne (14 janvier 1266-13 janvier 1267). Chaque année, réunissant leurs troupes, ils se combattaient pendant l'hiver, car durant l'été la guerre était impossible à cause des chaleurs et du débordement des rivières.

A cette époque, Houlagou entreprit de bâtir dans la plaine de Kar'ni une ville vaste et capable de contenir une nombreuse population. Il imposa à toutes les nations soumises à son empire la corvée d'apporter du bois en abondance pour construire les maisons et les palais de cette cité, qu'il destinait à lui servir de résidence d'été, pour aller respirer le frais. Gens et bêtes étaient contraints à un rude labeur par des agents plus impitoyables que ceux qu'avait préposés Pharaon sur les enfants d'Israël. Cent paires de bœufs attelés à une pièce de bois ne pouvaient pas la faire mouvoir, tant étaient lourdes et grosses les charpentes que l'on employait, tant les distances étaient considérables et les chemins difficiles, à travers fleuves et montagnes. Sous les coups de ces agents chargés des travaux succombaient les

hommes et les animaux. Houlagou y fit élever de grands temples à ses idoles. Il avait fait venir tous les ouvriers travaillant la pierre ou le bois, et des peintres. Les magiciens tartares qui font parler les chevaux, les chameaux et les idoles de feutre [1], et qui pratiquent l'art des sortiléges, sont tous prêtres; ils ont la tête rasée, et portent un manteau jaune attaché sur la poitrine. Ils adorent tous les objets, mais principalement Sakya-mouni, Սակմանիա, et Maïtrêya, Մաղրի. Ils abusèrent Houlagou en l'assurant qu'ils le rendraient immortel. Ce prince se réglait sur leurs paroles, et faisait halte, se mettait en marche ou montait à cheval d'après leurs volontés, auxquelles il s'était abandonné sans réserve. Il s'inclinait et se prosternait plusieurs fois par jour devant leur chef. Il mangeait des mets consacrés dans le temple des idoles, et traitait ces prêtres avec plus de considération que personne. Aussi prodiguait-il les dons pour orner les temples. La première de ses femmes, Dôkhouz-khathoun, qui était chrétienne, lui en fit des reproches réitérés; mais elle ne put le détourner de ces magiciens. Cette princesse, qui vivait dans la pratique de la religion, était la protectrice et le soutien des chrétiens.

En 714 de notre ère (14 janvier 1265-13 janvier 1266), un phénomène remarquable apparut dans les cieux: un astre se montra dans la direction du nord au levant; il projetait en avant, vers le sud,

[1] Les *idola* ou *imagines de filtro* de Rubruquis et de Plan Carpin, le *deu de freutre et de dras* de Marco Polo.

des rayons de lumière en forme de colonne. L'astre lui-même était petit; sa marche était rapide; il se montra pendant un mois, après quoi il disparut tout à fait. Il ne ressemblait pas à une comète qui apparaît par intervalles, en se dirigeant de l'ouest au nord. Il laissait échapper des rayons qu'il lançait au loin, et qui augmentèrent de jour en jour, jusqu'à ce qu'il s'éteignît. En ce temps moururent Houlagou et sa femme Dòkhouz-khathoun. Il eut pour successeur son fils Abaka, en 714 de l'ère arménienne. Ce jeune prince épousa la fille de l'empereur des Romains, nommée Despina (Δέσποινα)-khathoun, qui arriva avec une pompe magnifique, escortée du patriarche d'Antioche et de plusieurs évêques. Elle était conduite par le seigneur Sarkis, évêque d'Ëzĕnga, et le vartabed Pĕnêr, Թենէր [1]. Après avoir baptisé Abaka, ils le marièrent à cette princesse. Abaka, ayant formé une armée considérable, marcha contre Béréké. Les troupes de ce dernier, après avoir franchi la porte de Derbend, s'établirent sur les bords du fleuve [Gour]. Les deux partis campaient chacun sur la rive opposée, qu'ils fortifièrent par des murailles et des tranchées [2].

[1] Manuscrit B, Թենէր, *Thénĕr*.

[2] Ici s'arrête le récit brusquement et se termine l'ouvrage de Guiragos dans nos deux manuscrits les plus étendus, A et B. L'auteur a été empêché de continuer pour une cause quelconque qu'il nous a laissé ignorer. Comme ces deux manuscrits, de provenance toute différente, finissent par le même mot, on peut croire qu'ils reproduisent en entier la composition de l'historien arménien. Je n'ose point cependant affirmer d'une manière absolue que l'on ne puisse retrouver un jour quelque copie plus complète.

ÉTUDE
SUR UNE STÈLE ÉGYPTIENNE,

APPARTENANT À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,

PAR M. LE Vte E. DE ROUGÉ.

SUITE (VOIR LE CAHIER D'AOÛT-SEPTEMBRE 1857).

Nous arrivons à une phrase beaucoup plus difficile; M. Birch remarque que le texte est obscur, parce que le rédacteur qualifie également de HeN-w « sa sainteté » et le dieu et le roi, ce qui amène de la confusion; mais nous pourrons encore nous tirer plus facilement de cette difficulté que de l'explication du signe , qui paraît avoir, jusqu'ici, résisté à tous les efforts des interprètes.

hane	*ṭat en*	*hen-w*	*ma-*	(*vesa-k?*)	*hena-w*	*ta-a*	*schema*
Tum	dixit	rex :	Da	virtutem tuam	illi,	mittam	

hen-w	*er*	*vechten*	*er*	*nehem*	*se-t*	*en sar*		*en*	*vechten*
majestatem (dei)	ad	Bachtan	ut	sanam	faciat filiam	principis			Bachtan.

La dernière partie de la phrase ne fait aucune difficulté; elle avait été comprise par Champollion,

qui s'en est servi comme exemple dans sa grammaire (p. 398). Le verbe *nehem*, que ce savant a très-justement assimilé ici au copte ⲛⲟϩⲉⲙ *liberare, sanare,* avait pour premier sens *eripere, auferre*, comme je l'ai établi dans le Mémoire sur Ahmès (p. 148). C'est ce que prouve parfaitement le passage du chapitre cxxv du Rituel, où le défunt dit : *Je n'ai pas enlevé* (*nohem*) *le lait de la bouche de l'enfant.*

Toute la difficulté porte donc sur le sens du signe [illegible]. Le roi demande au dieu Chons-newer-hetp de donner son [illegible] au dieu Chons-p-ari-secher; à la ligne suivante, Chons-newer-hetp fait [illegible], quatre fois, à Chons-p-ari-secher, avant qu'on envoie celui-ci au pays de Bachtan; enfin, en arrivant à sa destination, le dieu exerce à son tour la même action à l'égard de la malade, qui se trouve soulagée sur-le-champ. Voilà les éléments du problème, tels qu'ils résultent de notre récit. On prendrait volontiers ici le mot en question pour un geste symbolique; mais [illegible], et sa variante [illegible], sont employés dans une foule de cas qui exigent un sens plus abstrait, et ne permettent pas qu'on s'arrête à un simple geste.

On peut se faire une idée des difficultés que nous devons aborder ici, par les tentatives de notre savant devancier; il traduit le signe controversé dans le premier passage « *minister* with him »; dans le second, « making a *reverence* »; et enfin, à la ligne 18e, « gave his *aid* to the daughter, etc. » Le sens de [illegible] varie encore plus dans ses autres ouvrages. Dans les *Notes sur une momie*, etc. il traduit [illegible] par *le dos.*

Dans la stèle des Mineurs d'or, c'est la *perfection* de la vie et signifie *à côté* ou *derrière*. C'est au contraire la *ceinture* ou le *milieu*, dans le Tableau du ciel. Il revient au sens d'*aide*, au chapitre CXXVII, l. 10, du Rituel funéraire. Je trouve encore, chez le même auteur, , traduit par *je viens*, derrière ta tête; et par le *milieu*, de tes membres, dans deux passages tirés des Monuments de Champollion[1]. Dans le dictionnaire fourni par ce savant à l'ouvrage de M. Bunsen, le même mot est traduit « côté ». Mais la véritable opinion de M. Birch ne s'est peut-être fait jour que dans son dernier résumé du système hiéroglyphique, où figure, à la page 258, avec . . . . . pour seule explication.

Je vais m'efforcer de grouper les principales notions que j'ai pu acquérir sur ce signe, qui joue un si grand rôle dans les textes; étudions d'abord la nature du symbole. est évidemment une sorte de nœud; le nombre des boucles latérales varie. On peut penser qu'il figure une entrave ou une sorte de nœud coulant, car on le trouve appliqué, dans les bas-reliefs, à des veaux pris au lacet[2]. On retrouve le même nœud placé perpendiculairement, , et servant de déterminatif au mot *vaṭa*, qui désigne un des cordages de la barque sacrée, dans le chapitre LXXXIX de Rituel[3]. Telle est la nature de

[1] Voy. Champollion, *Monum.* t. I, pl. 38, lig. 18, et t. II, pl. 111.
[2] Voy. Lepsius, *Denkmäler*, t. II, p. 96.
[3] Voy. Todtb. 99, 13. Conf. Birch, dans Bunsen, t. I, p. 256.

ce signe[1]. La variante ☥ montre également un nœud dans ses diverses variétés. Aucune représentation ne nous a fait connaître jusqu'ici l'usage de ce dernier nœud; on le remarque seulement comme un des emblèmes favoris de la déesse Ap, hippopotame à pattes de lion . J'ai rencontré, mais seulement aux basses époques, une autre variante qui n'a pas encore été signalée, c'est le cynocéphale assis et tranquille ; il alterne avec nos deux nœuds[2]; mais le cynocéphale est employé, sous les Ptolémées, avec une telle variété d'acceptions, que sa présence ici ne m'est pas d'un grand secours.

En ce qui concerne la lecture, j'ai déjà indiqué la variante unique, tirée des listes des décans, au nom du décan grec *Sesme*, en égyptien *Seschemu*[3]. Elle indique une lecture *sche*. M. Birch a lu *sa*, parce que le manuscrit démotique à transcriptions grecques rend par *sa* un signe démotique, analogue à . Ces deux renseignements s'accorderaient entre eux, car le *sche* de *seschemu* a aussi été transcrit par σ dans σεσμε.

Mais l'on peut s'attendre à rencontrer la polypho-

[1] Je trouve aussi, parmi des offrandes, le mot *peset*, l'échine écrit , au lieu du déterminatif ordinaire . Le nom d'une autre offrande montre également le même déterminatif. (*Denkmäler*, t. IV, pl. 3).

[2] Voy. *Denkmäler*, t. IV, p. 40, 61, etc.

[3] M. Lepsius lit ce nom *Schesmu*; mais une variante d'Edfou, citée par Brugsch (*Nouvelles recherches*, p. 11), est écrite ; elle semble indiquer qu'il faut lire l'autre variante ☥ *seschemu*.

nie dans les transcriptions d'un signe d'un aussi vaste emploi; ainsi, parmi les mots écrits avec , ou , on doit certainement compter l'expression — VeSA ; c'est ce qui me paraît résulter des rapprochements suivants. Cette prononciation est écrite au complet dans la légende d'une des déesses au corps monstrueux qui assistent à la naissance d'un jeune dieu (voyez cette scène reproduite dans les Monuments de la commission prussienne, IVe partie, planche 63) ;

Ves vesa en saṭ;

C'est-à-dire la déesse *Ves* exerçant l'action dite *vesa* en faveur de l'enfant[1]. Je ne crois pas que le mot *vesa* puisse être ici autre chose que la prononciation de . Je trouve le premier complément phonétique, V, exprimé seul dans l'orthographe de la phrase *ari vesa-k* (*Denkmäler*, IV, 41), et le second, S, dans une variante de la légende circulaire des hypocéphales : elle finit ordinairement par , suivi du nom propre. L'hypocéphale de la dame *Isi-en-chev*, au Louvre, finit par : or l'*s* ne paraît encore pouvoir être ici qu'un complément phonétique, car il n'y a aucun sujet fémi-

[1] *saṭ*, enfant; conf. СКБ, *pullus*.

nin dans la phrase qui puisse amener 𓋴 comme pronom[1].

M. Devéria m'a aussi indiqué une variante pareille, observée par lui sur un canope du Louvre; on trouve, toujours dans la seconde formule du canope Hapi, la phrase 𓂋𓅱𓇋𓊪𓏏𓊹 *ari-a vesa;* elle est écrite, sur le canope de Ases-ptah, prêtre memphite, 𓂋𓅱𓈖. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'interprétation de ces légendes; mais ces exemples nous autorisent, dès à présent, à prendre le mot *vesa* pour un de ceux qui correspondaient à nos nœuds. Le cynocéphale assis qui sert de variante à ces deux signes recevait également le nom de *Bisa*, car un bel exemplaire de ce quadrupède, en terre émaillée, de la galerie du Louvre, porte écrit sur la poitrine, en caractères tracés à l'encre, ϧⲏⲥϩ.

L'interprétation qui ressort d'une très-grande quantité d'exemples où figurent ces symboles, c'est le *principe de la vie* dans l'homme; c'est aussi *la vertu divine*, qui transmettait ce principe vital et le préservait de toute atteinte pendant la vie, ainsi que l'action céleste qui le conservait et le réchauffait dans la momie, comme germe de la seconde vie. Cette notion embrasse tous les cas où j'ai rencontré ces

[1] 𓅱𓊹 (*Denkmäler*, t. IV, p. 65) doit peut-être aussi être lu 𓅱𓊹

nœuds symboliques, que je crois traduire assez exactement par les mots latins *animus*, *virtus*, et, dans le sens le plus général, *salus*.

Il est d'abord certain que ☥ ne constitue pas une épithète qualifiant la vie; on ne trouve pas ☥ ☥ *anch vesa*, comme on trouve ☥ ⲓ ou ☥ ⲓ, ou ⲓ ⲓ, etc. La vie est toujours au contraire le *résultat* ou la conséquence de ☥. C'est ainsi qu'au chapitre CXXVII du Rituel funéraire, les dieux des zones accueillent le défunt justifié avec des transports de joie; le texte ajoute :

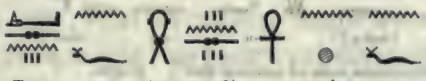

Ta-sen *new* (*vesa-usen?*) *anch-new*

Dant illi virtutem suam ut vivat.

Ce symbole est employé indifféremment au singulier ou avec les signes du pluriel; remarquez d'ailleurs l'analogie que présente, avec ☥, le nœud symbole de la vie ☥, qu'on nomme ordinairement la croix ansée, mais dont la nature comme *nœud* est indubitable. Partout le résultat du don céleste indiqué par ☥ est *la vie* conservée, défendue ou ranimée après la mort par cette émanation divine.

Isis, venant assister la momie étendue sur son lit funèbre, dit, au chapitre CLI du Rituel :

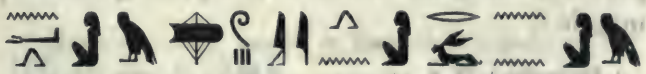

Na-a *em* *ṭa-u* *aï-na* *er* *un-na* *em*

Venio per auras, adsum ut fiam

(*Vesa-k?*) *ta-a niw-u* *er went-ek* *mekt-u* *pere* *em* *tum*

tibi animus; do halitus naso tuo, spiritus emissos a deo Tum.

Ce principe vital était conçu comme une sorte de *ferment;* on le rapproche constamment de l'idée d'un feu qui excite la vie dans la nature animale. Il est dit, par exemple, de la mère du soleil [1], au moment de la naissance de ce dieu.

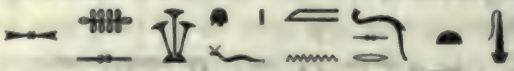

Tes (*vesa-s?*) *ka-w* *em* *neser-t*

Affert virtutem suam ad cervicem ejus in igne.

On trouve une expression toute pareille dans la phrase suivante [2] :

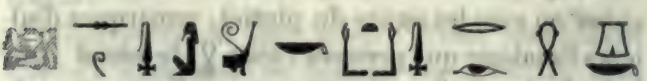

(*Hesu-s?*) *nek* *teka* *er ari* (*vesa?*) *ka-k*

Accendo tibi scintillam ad procreandum animum in te.

Un symbole de ce ferment vital était le disque, couvert d'emblèmes relatifs à la rénovation de la vie, que nous appelons *l'hypocéphale*, parce qu'il devait être placé sous la nuque de la momie. Le chapitre CLXII du Rituel, relatif à cette prescription, est intitulé :

[1] *Denkmäler*, t. IV, p. 11.
[2] *Ibid.* t. IV, p. 46.

Ro en er-ta cheper ves ker ape en chu ;

Ce qui se traduit : « Chapitre de mettre un feu, ou ferment, sous la tête du défunt. » La rubrique explique que l'on doit peindre sur le disque la figure de la génisse qui servira de mère pour cette nouvelle génération ; en conséquence de quoi, le justifié aura le feu vital, *ves*, comme dans sa vie mondaine. répond à l'idée de chaleur, inflammation ou fermentation, et , que nous avons cité comme variante de , avait un rapport intime avec ce mot, car ils se remplacent l'un l'autre sur divers canopes[1]. Ces deux nuances de *ves* se rapprochent naturellement du copte ⲟⲩⲓⲥⲓ *intumescere*, qui est précisément employé pour la turgescence et l'inflammation du ventre et de l'utérus. (Livre des Nombres, ch. v.) Nous avons dit que le nœud était l'emblème favori de la déesse ; la forme de son ventre est caractéristique. Ces déesses jouent un grand rôle dans les enfantements divins, elles donnent particulièrement le aux Horus naissants.

Rir-t hi-t em vesa en ha-uk

Riret et hit animum dant corpori tuo[2].

[1] Musée du Louvre, canope de Psamétik-méri-ptah ; on y lit , à la place de .

[2] Discours d'Isis à Horus, sur la stèle du prince de Metternich.

Dans cette locution, c'est la divinité elle-même qui, par émanation, se fait le *animus* du corps qu'elle vivifie.

On trouve très-souvent notre symbole mis en rapport avec l'*incubation*, qui développe la vie latente de l'œuf. Isis est représentée étendant ses ailes sur la momie d'Osiris; la légende la nomme alors « *Hisi chu son-s* Isis fovens fratrem suum[1]. » Cette même action, exprimée par le vautour (ou la mère) étendant ses ailes, est mise en parallélisme avec *ari ves* dans la phrase suivante :

Chu-a *sams-k* *ari-ad* (*ves?*) *uresse-k*

Foveo lectum tuum, suppedito animum cervicali tuo[2].

[1] *chu*, « gouverner, protéger », doit évidemment être ici interprété dans le sens de *fovere*, car c'est l'action exercée en étendant les ailes sur quelque chose. On dit, dans le même sens, du roi Ramsès II, dans la stèle des Mineurs d'or:

Chui-new *kemi* *em* *tansh-w*

Tegit (fovet) Ægyptum alis suis.

(Voy. Prisse, *Monuments*, pl. XXII.)

Au tombeau de Séti Ier, la déesse *Ma* couvre également le roi de ses ailes, et la légende dit : *chui-s se-s nev tati*; elle couvre son fils, le maître du monde. (Belzoni, *Atlas*, pl. III.)

[2] UReS, « chevet », est bien connu; SaM, « lit », figure plus loin dans notre stèle; l'un et l'autre ont, pour déterminatif, le bois (*Denkmäler*, t. IV, p. 46.)

Cette action vivifiante, dirigée ici vers le chevet, était, en effet, localisée vers l'occiput, à l'endroit où l'hypocéphale devait conserver pour la momie le *ves* ou germe du feu vital.

La légende gravée ordinairement derrière le dos des rois est ainsi conçue : (*ves?*) *en anch ha-w nev* « virtus vitæ super eum tota. » La préposition *ha*, qui se prend pour *sur* et *derrière*, doit également désigner, en principe, l'occiput.

Anubis, le curateur spécial de la momie, est un des principaux acteurs dans l'action vivifiante; on dit au mort, dans le Livre des souffles de vie[1] :

Chau-tuk	*anpu*	*ari-w*	(*ves-nw?*)
Fovette	Anubis,	dat	virtutem suam.

Le geste symbole de l'action consistait à étendre les bras, comme le fait Anubis sur le lit funèbre, ou à envelopper et serrer sur son sein le *schaï en sinsinu ;* je rends ce titre par « Livre des souffles de vie. » La voile ne se prête pas au sens de « transmigrations » qu'on lui a supposé; ce n'est jamais un emblème de locomotion, mais bien le déterminatif constant du *vent*, de *l'air*, de la *respiration* : elle alterne avec le , comme déterminatif de *senes* et *sensen*, deux formes d'un même verbe qui signifie incontestablement « respirer ».

corps qui devait être animé. La déesse Maut dit à Ramsès III (*Denkmäler*, III, 211):

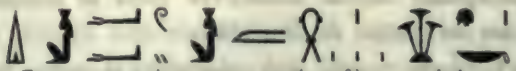

Ta-a *a-uia* *em* (*ves-u?*) *ha-k*
Expando brachia mea in salutem post te.

Ici la déesse porte la main à l'occiput du roi pour exercer cette action. Isis se place également derrière Osiris pour l'envelopper de ses bras ailés, position qui rappelle encore l'incubation de l'oiseau. Nous allons voir diverses nuances de ces attitudes, exprimées dans les légendes des vases canopes, qu'il est nécessaire d'approfondir ici, parce que les signes et forment l'essence de ces textes.

Les vases destinés à conserver les intestins de la momie portent toujours une légende consacrée qui présente deux variétés principales. Les admirables canopes provenant de la tombe d'Apis peuvent nous servir de type pour la première leçon, que je crois la plus ancienne. Isis, protectrice de la portion d'intestins dédiée au génie Amset, parle ainsi :

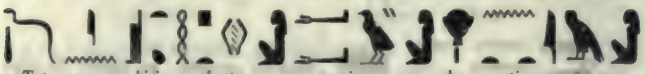

Ṭat *an* *hisi* *hept-a* *a-uia* *ha* *nti* *ăm-a*
Dicit Isis: Circumdo brachiis meis quod (est) in me.

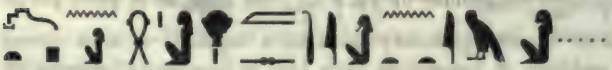

Setep-na (*ves-a?*) *ha* *mesta* *nti* *am-a*
Largior[1] animum meum (huic) Amset qui in me (est).

[1] Le verbe *setep* « approuver », quand il a pour régime direct

J'omets la fin des légendes qui ne contient que des répétitions et des noms propres.

Dans les textes de cette première espèce de canopes, chacune des quatre déesses, Isis, Nephthys, Neith et Selk, dit les mêmes paroles; les seules variantes ordinaires portent sur le verbe *hept* « réunir (les bras) », qu'on trouve remplacé par *ank* « serrer (entre ses bras) », ou *sechenn* « renfermer (entre ses bras). » On rencontre aussi quelquefois *hap* « couvrir », et d'autres verbes analogues. Isis est chargée de la portion d'entrailles nommée *Amset;* Nephthys veille sur *Hapi,* Neith, sur *Tiumautew* et Selk sur *Kevahsennuw.* On peut considérer les exceptions comme rares et peut-être fautives. D'après les observations de M. Pettigrew, Amset aurait présidé à l'estomac et aux gros intestins; Hapi, aux petits intestins; Tiumautew gardait les poumons et le cœur; Kevahsennuw, le foie et la vésicule du fiel.

Dans les canopes de la seconde espèce, la légende varie avec chaque déesse; mais toutes les phrases roulent également sur le symbole . La première déesse dit les mots suivants :

Ṭat	*an*	*hesi*	*sam-a*	*ṭa*	*setep-a*	*(ves?)*
Dicit		Isis :	Prævaleo	hosti,	largior	salutem

une faveur, doit se prendre dans le sens de « diriger » ou « donner », avec un choix plus réfléchi, une préférence.

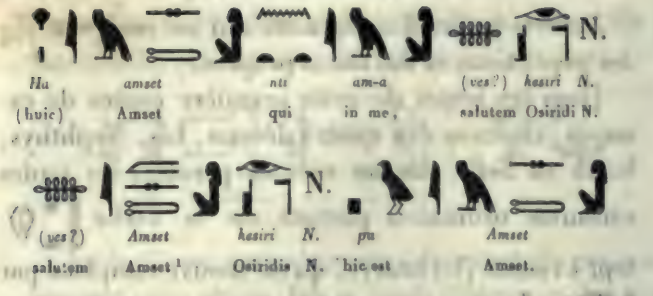

Je laisse de côté l'étude des variantes de cette légende; elles portent ordinairement sur le verbe *sam*, que j'interprète par le copte ⲥⲟⲙ « domare »[2].

Le texte qui se rapporte au canope Hapi (dieu des petits intestins) et à la déesse Nephthys, est le plus important pour nous; je prends pour type un beau canope du Louvre, gravé pour le capitaine Psamétik-em-achou :

[1] Comparez le nom d'*Amset* au latin *omasum* « gros intestin. »

[2] est le type simple du mot *ṭaṭa*, qui est le copte ⲧⲁⲧⲁⲓ « ennemi ». Cet ennemi est le *mal absolu*, la *mort*.

(*ves?* *hesiri* (*ves?*) *Hapi* *nti* *am*

do salutem Osiridi N. salutem Hapi qui in me.

Cette légende présente des difficultés : les mots *hap-a sescheta* pourraient aussi s'entendre dans le sens de *je couvre le tombeau. Scheta* signifie métaphoriquement *mystère*, *chose cachée*, et, au sens propre, tout ce qui est *fermé*, comme le cercueil et le tombeau. Nous avons vu aussi le verbe *hap* « couvrir », employé comme variante de *hepet* « entourer » de ses bras; cette phrase, dans l'une ou l'autre nuance, se rapporte encore à l'incubation vivifiante de la déesse. La phrase *ari-a vesa* reçoit des variantes considérables : au lieu de , on trouve quelquefois [1] comme dans le nom de l'hypocéphale. Je lis sur divers exemplaires ; on sait que ce poisson a la valeur phonétique *ves;* c'est un symbole de corruption, et, par conséquent aussi, de fermentation. Le canope de *Ases-ptah* donne la leçon [2]. On voit que les rédacteurs jouaient ici sur les divers sens dont le radical *ves* était susceptible ; aussi je suis loin de regarder , et comme de parfaits synonymes; je rapporterai le premier à la fermentation animale, à la chaleur, source et conséquence de la vie; le second, à la dilatation (ⲟⲩⲥⲓ

[1] Louvre, canope de Psammétik-si-net.

[2] Louvre, canope du prêtre , Ases-ptah.

« intumescere ») que l'objet desséché devait subir pour revenir à la vie, dilatation analogue à celle du fœtus : est le principe vital, le *animus* qui les comprend l'un et l'autre, ainsi que la respiration. Aussi, sauf cette variante infiniment rare, ne remplace jamais le signe , , dans les autres légendes des canopes.

J'ai dit que cette seconde édition de la légende des canopes me semblait postérieure; on peut remarquer d'ailleurs qu'elle est pleine de jeux de mots. Le verbe *hap* a été choisi pour rappeler le nom d'Hapi et le mot *vesa* pour jouer avec . La seconde légende de Tiumautew nous offre les mêmes particularités :

Ṭat *an* *net* *se-tiau-a* *se-maschera-a*

Dicit Neith : Sum mane et vespere

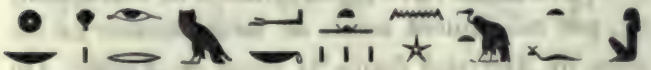

ra nev *ha* *ari* *mak-tu* *en tiu-mu-tw*

quotidie conferens curas (meas)[1] in Tiumutew (cor)

N.

nti *am-a* *(ves?)* *hesiri* *N.*

qui in me, dans salutem Osiridi N.

[1] *Mak* « prendre soin, gouverner avec bienveillance », a été interprété par Champollion, qui l'a heureusement rapproché du copte ⲙⲉⲕⲙⲟⲕ « cogitare, considerare ». C'est une opération de l'esprit; c'est pourquoi il est suivi de « le rouleau de papyrus ».

L'allitération est encore évidente ici : *Tiau* signifie « le matin »; avec l'*s* préfixe, causative, *faire le matin.* Ce verbe rare est amené par le nom du génie *Tiumautew*[1].

Le quatrième canope porte un texte analogue :

Ṭat an Serk nok sat (ves-a ?)[1] *ra niv*

Dicit Selcis : Ego affero salutem meam quotidie,

ha ari mak-t en kevah-sennuw ent am

conferens curas meas in Kevasenuf (jecur) qui in me;

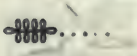

(*vesa ?*)

do salutem Osiridi N. etc.

J'ai dû insister sur ces quatre génies, qui étaient spécialement chargés de conserver le germe vital aux intestins. Ils étaient associés à d'autres personnages dans leur rôle de sauveurs de la momie, suivant la prescription portée au chapitre XVII du Rituel[2].

Leurs allocutions au défunt ne sont que des variations sur le thème expliqué plus haut dans les

[1] Ce nom signifie « celui qui rend hommage à sa mère »; il a probablement rapport à la légende sacrée des scarabées funéraires qui commence ainsi : « Mon cœur est de ma mère, etc. »

[2] Voy. dans Todt, ch. XVII, l. 20, le détail des sept esprits sauveurs, placés par Anubis lui-même sur le cercueil d'Osiris.

canopes. J'en citerai un seul exemple, où le sens général de 𓊹 est commenté par les membres de phrase qui le suivent; le génie Hapi dit, sur le sarcophage de Taho, au musée du Louvre :

Hai N. nok se-k un-a em (vesa-k?)
Heus! N. ego filius tuus[1] adsum pro salute tua,
num-na ha-uk em anch se-rut-na
impleo artus tuos vita, suscito germen
sahu-k em sniv an heru-a er-k ṭeta
in cadavere tuo ut sanetur, non discedam a te in æternum.

Les personnages qui adressent ces allocutions sont nommés 𓊹, dans le sens de *sauveurs* ou *vivificateurs* de la momie, et cette expression s'étendait même jusqu'à désigner, d'une manière générale, la décoration des flancs du cercueil et du sarcophage où les figures de ces génies jouaient le principal rôle. C'est ainsi qu'on trouve la phrase suivante dans l'épitaphe de l'Apis mort l'an 23 d'Amasis, après la description des sarcophages.

[1] Les quatre génies, étant fils d'Osiris, traitent comme leur père le défunt, identifié à Osiris.

Er-ta ha-t-new (*ves?*) - *uw* *chaker - uw* *nev*

Adjecit ei figuras (salvatorum) et ornamenta ejus omnia

em nub...

ex auro...

C'est ainsi qu'on arrivait quelquefois à un emploi tout matériel du terme ; mais le sens abstrait ressort très-clairement dans plusieurs scènes qu'il est intéressant d'analyser à cette occasion.

La conservation du germe précieux qui devait ressusciter le corps humain, à l'exemple d'Osiris, et la destruction du principe de la mort formaient le fond de toutes les hymnes funéraires et le sens religieux de l'embaumement : on peut voir le résumé de ces idées dans une scène sculptée à Karnak, sous Evergète II[1]. Osiris, type de l'homme, se réveille sur son lit funèbre; son âme, sous la forme d'un épervier décoré des emblèmes d'Ammon ithyphallique, vole vers lui; la légende explicative de cette scène porte ce qui suit :

Amon-ra *vaï* *as* *en* *hesiri* *hotep* *ha cha-w*

Amon-ra anima sancta Osiridis, jungitur corpori suo

[1] Voy. Lepsius, *Denkmäler*, t. IV, p. 29.

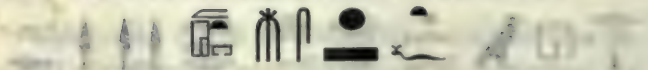

em ha-t *mescha-t-w*

in domo ortus sui.

Isis et Nephthys président à cette renaissance d'Osiris : Isis, qui est toujours le principal agent de la résurrection, porte la main à *son chevet;* voici sa légende :

Son-t-k *nuter supti* *em (vesa-k ?)* *neter son-t* *ha se-utu* *ta-k*

Soror tua dea Sothis adest tibi in salutem, dea soror sanat corpus tuum,

vai-k *as* *em* *hur* *cha-k* *an* *heru-w* *er-k* *'eta*

anima tua sancta supereminet corpori tuo, non tollatur a te in æternum[1].

C'est bien l'action vivifiante d'Isis que désigne ici le caractère ☥; le sens n'est pas moins précis quand il s'agit des vivants; c'est encore la vie, la force et la santé qui sont la conséquence de ☥. On trouve souvent, dans les discours des dieux, des phrases analogues à la suivante (Champollion, *Monuments*, t. I, pl. XXXVIII) :

Nam-a *ha-uk* *em anch* *tam* *ves-a* *ha-k*

Impleo artus tuos vita quieta, salus mea in te

[1] Cette phrase ne présente pas de difficultés, il faut seulement remarquer l'emploi de la particule pour l'ablatif.

em *uṭa* *sniv*

in sanam et integram (valetudinem)[1].

Au milieu des combats, les dieux donnent aux Pharaons leur vertu pour les rendre invincibles et, peut-être, invulnérables. On dit ainsi de Toutmès III, *Amon em vesa-u ha-uw*, « Amon fit salus artubus ejus [2]. » La même influence est attribuée au soleil et à divers dieux[3].

On sait qu'on identifiait souvent les qualités des rois avec les attributs divins; c'est ainsi qu'un texte qualifie le de Ptolémée-Alexandre, après une énumération de plusieurs dieux : ... *vesa-u vesa se ra*.... « animus eorum est animus filii « Solis (Ptolemæi) [4]. » Remarquez que, dans cet exemple, le sens de protection serait tout à fait inadmissible. Notre mot *salut* est celui qui se rapproche le plus du terme égyptien pris dans une acception très-générale; on l'appliquait souvent à la maison

heru er signifie constamment *enlever de, séparer de*, et, comme préposition, *en outre, excepté.*

[1] Cette phrase montre l'ensemble des idées que les Égyptiens attachaient à la santé. Le sens de *ṭam* est encore douteux, je le rapproche de « tranquillitas, serenum (cœlum) ». *ouṭa*, (le copte « sanitas ») est, en principe, l'équilibre et le *sniv* est l'état opposé à la maladie, *integritas.*

[2] Lepsius, *Denkmäler*, t. III, p. 32, l. 14.

[3] Champollion, *Monuments*, t. II, pl. CXI.

[4] *Denkmäler*, t. IV, p. 46.

entière, comme à l'individu. Le texte que je viens de citer dit encore[1] aux dieux protecteurs de Ptolémée-Alexandre :

Cette idée, souvent répétée, peut servir à l'explication du groupe . M. Birch a bien vu qu'il désignait souvent le palais et, par suite, le roi; cette locution, très-analogue à la formule royale , peut signifier *la demeure plus spécialement favorisée du principe vital*, celle du , ou *doué d'une vie éternelle.*

[1] *Denkmäler*, t. IV, p. 46.

[2] La barque, sous les Ptolémées et les empereurs, sert fréquemment à écrire la particule *em*; c'est une notion de la dernière importance pour l'intelligence des textes de ces époques. L'ignorance où l'on était de cette valeur a même vicié jusqu'ici l'analyse de deux passages de l'inscription de Rosette. (Voy. Brugsch, *Inscriptio Rosett.* l. 9 et 10.)

, comme exclamation, peut se rendre aussi par *salut!* Il se rapproche beaucoup de notre locution *vive!* L'inscription de Ptolémée-Alexandre, déjà citée, nous montre , et employés comme exclamation initiale d'une longue série d'allocutions adressées à toutes les divinités.

On aurait pû être tenté, dans une partie de ces exemples, de s'en tenir à une idée générale de *protection* ou de conservation; mais il est des textes qui ne le permettent pas; le principe abstrait désigné par est, par exemple, mis en parallélisme avec l'âme, dans le chapitre CLXIII du Rituel. Le texte mystérieux qui roule sur Ammon, après les mots, « Je suis l'âme du grand corps qui repose dans Arbahou », ajoute :

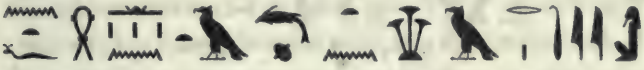

Ntew	(*vesu?*) *en*	*ta*	*cha*	*en*	*Harti*
Ipse	est animus		corporis		dei Harti.

Il n'y a pas lieu de s'étonner si l'on trouve qu'en recherchant le principe de la vie, qui échappait aux premiers efforts de la science, comme au scalpel de nos savants anatomistes, les Égyptiens étaient arrivés à des expressions assez subtiles pour embarrasser beaucoup les interprètes modernes.

Il me paraît utile, pour résumer cette discussion, de grouper les locutions par lesquelles est indiquée l'action divine dont émanait la vie.

1° *au em* (*vesa?*) ou *un em* (*vesa?*)[1] « être dans l'action de vivifier »;

2° *ari* (*vesa?*) « exercer la même action »;

3° *ta* (*vesa?*) « donner son influence vitale »,

4° *tes* (*vesa?*) « apporter son influence »;

5° *meh* (*vesa?*) « compléter le salut »;

6° *setep* (*vesa?*) « fixer sur quelqu'un son action salutaire »;

7° *es-t-a em ves-u en*..... « placer comme sauveur, ou source de vie auprès de quelqu'un ». Cette dernière expression ne peut se traduire, comme on l'a proposé, par « mettre sur les flancs »; car souvent une autre place est désignée. Ainsi, au chapitre CLVII du Rituel, il est dit du vautour d'or *er-t-a em vesu en chu*. Or le titre même du chapitre nous apprend que ce vautour devait être placé sur la gorge du défunt : n'est donc pas une partie du corps, il n'a jamais d'ailleurs le déterminatif des membres humains. *Er-t-a em vesu en chu* sera rendu assez exactement par : « qu'on met comme amulette au défunt ». La particule *em* est ici l'*m d'état*.

Je crains que ces explications n'aient paru trop longues; elles m'ont cependant semblé nécessaires

[1] Il faut rapporter à ce type, avec ellipse du verbe être, les noms propres composés comme *sevek em* (*ves?-w*) « Sevek est animus ejus. »

pour saisir le rôle que joue dans notre inscription : à la ligne 15e, le roi dit à Chons-nefer-hotep : *ma* (*vesa-k?*) *hna-w*, « da animum tuum ipsi », c'est-à-dire : « communique ta force vivifiante à Chons-p-ari-secher »; celui qui doit faire le voyage de Bachtan, et qui semble jouer le rôle d'agent immédiat. A la ligne suivante, le premier dieu, se rendant à la prière du roi, fait quatre fois , c'est-à-dire qu'il communique sa vertu à l'autre Chons en faisant sans doute quatre fois le geste symbolique pour lequel étaient disposés les bras mobiles des statues. Enfin, à ligne 18e, le second dieu exerce son action salutaire à son tour sur Bint-reschit *ari new* (*ves?*), sans doute par l'entremise du même geste.

C'est une *action curative* que notre signe indique dans ce dernier exemple; la belle stèle du prince de Metternich m'offre une phrase tout à fait analogue. J'ai déjà eu occasion de citer ces textes curieux, où la mort est désignée par l'emblème du venin d'un scorpion. C'est Tot qui parle dans ce passage :

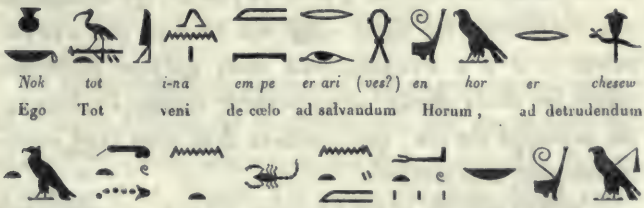

Nok	*tot*	*i-na*	*em pe*	*er ari*	(*ves?*)	*en*	*hor*	*er*	*chesew*
Ego	Tot	veni	de cœlo	ad salvandum		Horum,		ad detrudendum	

(*ta-ta?*)	*nte*	*ṭar-t*[1]	*nti em*	*a-tu*	*nev*	*en*	*Hor*
venenum	scorpii	quod inest	membris	omnibus	Hori.		

[1] *ṭar-t* est le nom donné au scorpion dans ce texte; cf. ⲤⲖⲎ « scorpius ».

On voit qu'ici *ari ves* est faire l'action de combattre le venin. Tous les exemples que j'ai dû employer sont curieux à plus d'un titre, et j'espère que leur intérêt pourra servir d'excuse à cette digression. La phrase suivante se trouve déjà toute expliquée par ce que nous avons dit.

M. Birch : « Assented (twice) Chons in Thebaid « (named) nefer hetp, making a reverence to Çhons « the contender for the Thebaid, four times. » On voit que le mot *han* est encore ici interprété « consentement », sans tenir compte des mots *ape oër;* je pense avoir justifié le sens de *grâce*, de *faveur*, qu'indiquent ces épithètes. Le signe est traduit par « reverence »; il y a évidemment plus qu'une politesse entre les deux dieux; le supérieur anime l'inférieur du principe de vie, que celui-ci doit plus tard communiquer à la malade.

L'ordre de ces idées ne peut mieux se comparer qu'aux *pouvoirs spirituels*, transmis dans le sacerdoce suivant l'ordre hiérarchique, et la scène qu'on va nous raconter a évidemment toute la couleur d'un

exorcisme. Les expressions *sep 4* « quater », se rapportent sans doute à un geste de la statue de Chons-newer-Hotep, tel que l'imposition des mains; nous avons vu que c'était le geste indiqué dans la légende de la déesse *Maut*. On pourrait encore supposer que la statue avait un ressort disposé seulement pour faire toucher aux assistants le sceptre ⲓ, un des symboles de la vie divine, que Chons tenait à la main.

Uo en *hen-w* *er-t-a* *uṭa* *Chensu* *p-ari* *secher* *em*

Jussit rex dimitti Chons agentem consilia in

Tama *er ua* *aa* *kek* *tin* *urerer-t*

Thebis in orca magna; (cum) naviculis quinque, curru,

semsem-u *achu* *ament* *avet*

equis plurimis, a sinistris et a dextris.

Je ne comprends pas tout à fait ce passage comme M. Birch; l'étude de la pierre m'a fait apparaître le signe « nombreux », qui a échappé à M. Prisse et même à M. Birch. Ce savant traduit de la manière suivante : « His majesty commanded that Chons « who contends for the Thebaid should go to his great « Baris of his five boats in a chariot having horses « on its right and left hand ». Il entend formellement

que ces chevaux, placés à droite et à gauche, traînaient le chariot.

M. Birch remarque cependant que l'arche paraît, dans la stèle, portée sur les épaules des prêtres, et qu'en conséquence il pouvait être question d'une escorte. C'est, en effet, ce qui résulte du mot *acha* « nombreux », ajouté aux chevaux. Nous ne connaissons pas sur les monuments égyptiens de chars assez vastes pour porter une barque surmontée d'une grand naos; elles sont portées à bras d'hommes partout où elles paraissent, comme le fut l'arche dans le désert. Celle de *Chons p ari secher*, qui fit le voyage de Bachtan, a, dans notre vignette, quatre paires de porteurs; le char était probablement destiné au prêtre de Chons, chef du cortége; les chevaux nombreux étaient des relais et des cavaliers d'escorte. On peut cependant dire, à l'appui de l'opinion de M. Birch, qu'à la ligne 25 le prince de Bachtan dit en parlant de Chons : *urer-w* « son char ». On trouve mentionnés quelquefois des chariots de transport, attelés de six paires de bœufs; ils sont désignés par le mot *aakarat*, qui n'est que le terme sémitique عجلة, ענלה *currus*. (Voy. *Denkmäler*, III, 219.)

Tous les mots employés ici sont déjà connus : *ua* s'applique à toutes sortes de navires; *kek* « barque », a été signalé par Champollion dans les bas-reliefs de métier[1]. M. Birch traduit : « la plus grande de ses cinq barques ». Je pense qu'il s'agit plutôt de petites *baris*, destinées à faire cortége d'honneur à Chons,

[1] Champollion, *Grammaire*, p. 68.

qui résidait dans la principale; le déterminatif est d'ailleurs bien différent de celui de la grande arche . Cela formerait une difficulté pour le sens que propose M. Birch; on ne dirait pas naturellement: « un navire, le plus grand des cinq barques. »

Le char, que M. Birch voulait restituer, est très-visible dans sa forme abrégée (une roue et un timon). Il ne me reste qu'à faire une petite observation sur le mot *semsem* « cheval » : il n'y a a guère de doute qu'il ne provienne du pluriel סוּסִים; on sait que les chevaux ne se sont introduits d'Asie qu'à une époque relativement récente de l'histoire égyptienne; la forme la plus ordinaire du mot est *sesem* ou *sesma;* le terme HeTRa, qui répond au copte ⲥⲁⲧ « equus », signifie habituellement « le bige »; il a été assimilé par les Égyptiens à un radical *hater* « conjungere », qui subsiste dans le copte ϩⲁⲧⲣ « conjungere », d'où ϩⲁⲧⲣⲉⲉⲩ, *gemelli.* Je pense néanmoins qu'il peut avoir un rapport d'origine avec حِجْر « equa », analogue à celui de *sesem* avec סוּס « equus[1]. » Quant à la forme *semsem*, cette combinaison, quadrilittérale par réduplication, était tout à fait dans les habitudes de l'égyptien antique, et l'on en pouvait citer de nombreux exemples.

[1] On trouve aussi l'orthographe HeTRe, qui se rapproche encore plus de la forme arabe.

§ VIII.

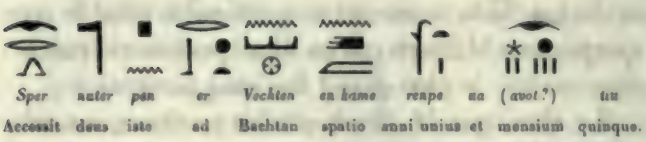

La traduction de M. Birch porte : « The god ap-« proached the land of Bakhten, from Egypt, after « a journey of one year and five months. » Ce sens paraît si naturel que je l'avais tout d'abord adopté; mais en soumettant la phrase à une analyse rigoureuse, j'ai trouvé des difficultés à reconnaître ici le mot Égypte. D'abord, contre l'habitude constante du rédacteur de la stèle, le mot *kemi*, Égypte, serait ici privé de son déterminatif nécessaire (comparez le même mot aux lignes 2, 6, 23, 24, 25 et 26). En second lieu, M. Birch est obligé de suppléer *after a journey;* ce serait une ellipse un peu forte, et il est difficile d'admettre qu'aucune particule n'ait dû être introduite pour remplacer cette liaison nécessaire entre ce qui précède et l'expression du temps qu'a duré le voyage. Tout me porte donc à prendre ici le groupe *kame* dans le sens *d'espace de temps* qu'il a incontestablement dans beaucoup d'autres exemples : j'ai eu l'occasion d'expliquer ce mot dans un mémoire sur les Apis, lu à l'Académie des inscriptions, mais encore inédit. KaMe, soit comme verbe, soit comme substantif, était l'expression propre pour indiquer la révolution d'un espace de temps dé-

terminé. Je puis citer comme exemple du verbe *kame* cette prière du défunt Ahmès au dieu *Aten-ra*[1].

Kras-t *nowre-t* *em-chate* *aauï*

(Da mihi) Sepulturam bonam post senectutem,

ha sat en *achu-t* *aten* *au-kame-na* *ha*

in monte domus (occasus) solis, cum absolvero spatium vitæ

em nowre

feliciter.

Ce mot a déjà été l'occasion de plusieurs contresens; il était utile de l'éclaircir : comme substantif, c'est l'*espace du temps*. Ainsi entendue, notre phrase ne présente plus de lacunes.

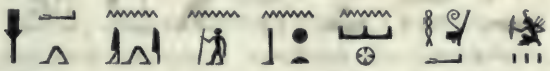

Han *i* *en sar* *en Vechten* *hna* *menw-uw*

Ecce venit princeps Bachtan cum militibus suis

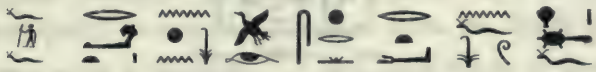

cër-w *er ha-t* *en chensu* *-p-ari* *-secher* *er-t-a-new-su* *ha cha-w*

(et) duce suo obviam deo Cheons agenti consilia; procidit in ventrem

em tat

dicens :

[1] Lepsius, *Denkmäler*, t. III, p. 98.

Je serais tenté de suppléer la marque du pluriel après le signe : *les soldats et les chefs* sont une expression extrêmement usitée dans les descriptions égyptiennes. Il est possible cependant que quelque circonstance, à nous inconnue, ait engagé à mentionner spécialement *un chef supérieur* de l'armée de Bachtan. J'avais d'abord compris le mot *cha* dans le sens de *sein ;* je pensais que le prince avait placé l'idole sur son sein ; mais le sens proposé par M. Birch, et que je suis maintenant, est évidemment le bon ; il tient compte de la forme réfléchie, *er-t-a-new-su* mot à mot, *dedit se,* et nous avons vu, dans un exemple cité à la page 120 (septembre 1857), qu'une des formalités du *sen-ta* ou adoration était précisément la prostration sur le ventre, indiquée par ces mots. Le sens propre du signe est d'ailleurs *le ventre, les flancs.*

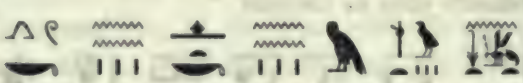

Iu-k en-na *hotep-ek en-na* *em uo-tu* *en suten chave*

Venis ad nos, diversaris apud nos, jussu regis duplicis Ægypti

tuser(?) ma Ra sotep en Ra

(dominantis vere solis, probati a sole).

J'ai un léger dissentiment à constater entre ma traduction et celle de M. Birch ; il traduit le verbe *hotep-ek* par « tu nous apportes la paix ». Je pense qu'il s'agit ici du sens très-ordinaire de ce verbe,

conservé dans le copte ϩⲱⲧⲡ « occidit sol »; cette locution vient renforcer le sens de *iu-k enna*, « tu viens « chez nous, tu daignes descendre chez nous », comme le soleil, à son coucher, dans sa demeure céleste. C'est dans ce sens que le même verbe s'appliquait au défunt qu'on portait au tombeau.

Voici la traduction anglaise : « Then the god pro- « ceeded to the place in which Benteresh was, and « gave his aid to the daughter of the chief of the « good Bakhten, terrifying (?) » Nous ne différons que quant au sens des derniers mots. M. Birch n'a pas connu la locution *ha a*, mot à mot *sur l'acte* ou *à l'instant*, que nous avons déjà rencontrée à la ligne 10e; il l'a prise pour le verbe *s-her;* mais ce verbe est transitif (nous l'avons vu dans le titre de Chons); il lui faudrait un complément direct. M. Birch applique le mot *nofre* au pays de Bachtan; il

serait contre tous les usages du style égyptien de trouver cette épithète ainsi accolée à une région étrangère, qui, d'ailleurs est tant de fois nommée dans notre texte et toujours sans qualification. Le sens que je présente est naturel de tout point; l'action bienfaisante de Chons s'exerce *à l'instant*, et la malade se trouve, ou soulagée ou même tout à fait guérie des effets morbides qu'avait amenés la possession, quoique le démon en personne ne l'abandonne pas encore. Les explications qui ont précédé font voir que ce sens est également demandé par tous les exemples où le don de la vertu divine nommée 𓋹 a *le salut* pour conséquence immédiate. J'admets donc que tout aussitôt la princesse se trouva mieux, sens naturel de 𓇋𓏏𓈖𓋴.

Han *ṭat en* *chu* *pen* *nti hane-s* *em-(ta?)*
Et dixit dæmon ille qui erat in ea, coram
chons-p-ari *secher-* *em-Ṭama* *i-t* *em hotep*
deo Chons agente consilia in Thebis; venias [1] pacifice,
nuter aa *se-heri* *schema-u* *techa-k* *pu* *vechten*
deus magne, qui disturbas hostes, urbs tua est Bachtan,

[1] Mot à mot : *veniens* ou *tu qui venis pacifice* ; *i-t* est le participe de *i*, aller, venir.

hen-uk	*pu*	*ret-w*	*nok*	*pu*	*hen-k*
servi tui	sunt	populi ejus,	ego	sum servus tuus.	

Nous sommes ici complétement d'accord pour le sens; tous ces mots sont d'ailleurs bien connus dans la science; il n'y a utilité à s'arrêter ici que sur le terme . C'est à M. Birch que l'on doit l'importante remarque sur la valeur de ce groupe qui, dans l'énumération des tributs, désigne les esclaves. Je suis beaucoup moins satisfait des explications que donne ce savant sur la lecture et les autres usages du signe , que Champollion désigne comme un vase renversé : voyant ce symbole employé pour nommer les prêtres, les rois et même les dieux, il l'avait traduit par sainteté. Suivant M. Birch, on devrait au contraire interpréter le nom du prêtre, , par *esclave du dieu*, ce qui paraît bien logique. Il serait encore assez naturel de voir dans la formule des dates ..... quelque chose de semblable à : *l'année telle de la servitude* (du pays) *sous le roi un tel*..... mais on trouvera une véritable difficulté à admettre la généralité de ce sens, si l'on étudie l'emploi courant du terme pour désigner les rois et les dieux.

Nous avons vu, dans notre texte, un grand nombre d'exemples de l'emploi du terme pour la personne du roi : à la ligne 15°, le même groupe se rapporte au dieu Chons (*Ta-a scheme hen-w er vechten*, « j'enverrai sa sainteté (?) à Bachtan »). On ne voit

pas quel rapport cette locution pourrait avoir avec l'idée d'esclavage. Dans l'inscription de la statue naophore du Vatican, Neïth est désignée par [illegible] *sa sainteté* (?), *Neith*. Enfin, dans les textes sur le soleil, rien n'est plus fréquent que les groupes [illegible] la *sainteté* (?) *de ce dieu*, pour introduire la personne divine. Il me paraît donc difficile que l'idée d'*esclavage* ou le sens actif de *commandement* suffise pour expliquer ces idiotismes. Champollion s'était probablement approché bien près de la véritable nuance, en traduisant par *sa majesté*, dans les formules royales.

M. Birch propose pour le signe [illegible] une nouvelle lecture [illegible] *cher*. Je ne vois pas jusqu'ici de preuve décisive pour cette valeur; la particule *cher* s'employait très-fréquemment et d'une manière qui peut nous paraître redondante; elle se groupait aussi avec d'autres particules. Les formules que M. Birch cite à l'appui de son système me paraissent susceptibles d'une analyse différente. Ainsi, dans la formule des dates, je traduirais [illegible] *cher hen en suten chave* « sub imperio regis ». Remarquez qu'on ne signale pas une variante qui se borne à supprimer [illegible]; si les signes [illegible] [1] ne formaient qu'un mot, il y aurait souvent la particule [illegible] entre les années de la date et le substantif *cher;* on eût écrit naturelle-

[1] Remarquez aussi l'orthographe usuelle [illegible], etc. Le signe placé après les phonétiques comme simple déterminatif prend rarement les marques complémentaires [illegible] ou [illegible].

ment , etc. *l'an 12 du commandement*, etc. Au lieu de cela, on lit constamment immédiatement après la date, ce qui semble lui attribuer forcément la valeur d'une préposition; l'autre formule citée par M. Birch n'infirme nullement cette manière de voir; il s'agit des travaux exécutés, par ordre d'un roi, en faveur de quelqu'un :

Ta-u em hes-u *nte* *cher* *suten en* *se-t suten...*

J'analyserais ainsi ces mots : *fait par les ordres qui de la part du roi, pour la princesse....*

Remarquez que dans cette formule, dont on possède plusieurs exemples, on ne voit pas remplacer , et qu'ensuite on n'y lit pas davantage la particule , qui suit ordinairement le vase et le relie au mot roi, *sic :* . *cher* se comporte donc comme une particule et comme un substantif abstrait.

Cher serait d'ailleurs, pour le vase , *une seconde lecture;* il ne faut l'admettre qu'en face de preuves plus tranchées, puisque la lecture de Champollion, *hen*, se trouve étayée par des variantes phonétiques indubitables; j'ai cité l'orthographe , tirée d'un monument très-ancien; on peut y joindre la variante , qui se lit à Philæ dans un texte ptolémaïque. En s'en tenant à cette valeur, la langue copte nous fournit le radical ϩⲉⲛⲛ « jubere » (cf. ⲡⲓϩⲉⲛⲛ « præ-

ceptum, lex »), qui, au sens actif, nous mène droit à l'autorité royale, et, au sens passif, à celui qui obéit, l'*esclave*. Le , ou l'*hiérodule*, se trouve également bien représenté par le memphitique ⲡⲓϩⲟⲛⲧ « sacerdos », pour lequel cette langue ne nous fournit pas d'autre radical[1]. Dans son application au roi et aux dieux, le terme prend souvent pour déterminatif l'épervier divin, *sic* , en sorte qu'il est aisé de voir qu'on y attachait la plus haute idée de *souveraineté*, tandis que le même signe, avec un homme , indiquait au contraire l'esclavage, sans doute comme sens passif de la première acception. La locution HeN-w me paraît donc pouvoir s'analyser par *sa souveraineté*.

Au-(tu?)-er	*-sche*	*er*	*va*	*iu-a*	*am*
Pergam		ad	locum	unde	veni

er er-t-a	*-hopet*	*het-ek*	*ha*	*iu-k ha-s*	*au-ma-uo-tu*
ut efficiam	placatum	cor tuum	de (eo)	ad quod venisti ;	velit jubere

hen-ek	*er ari*	*hru nowre*	*han-a*	*han*	*p-ser en*	*Vechten*
majestas tua	agi	diem festum	mihi	et	principi	Bachtan.

M. Birch hésite sur le second membre de phrase,

[1] Le radical de ce mot ne peut pas se chercher dans le sahidique ϩⲛⲧ *accedere*, dont le correspondant memphitique est ϧⲛⲧ.

qu'il rend ainsi : « Giving you peace that thou co-« mest here for her? » Le sens ne me paraît pas douteux; les verbes coptes ϩⲙⲡⲧ et ϩⲙⲧⲡ ont conservé le sens de *reconcilier, réunir*. La nuance de *paix, repos*, que reconnaît M. Birch, mène au même résultat, c'est-à-dire *pour satisfaire ton désir*. Je ne crois pas que le pronom féminin qui termine [hieroglyph] puisse se rapporter à la princesse, que le démon n'a pas nommée; ce féminin doit être ici le représentant du neutre ou de l'indéterminé, qui, en égyptien comme en copte, se rendait par le pronom féminin. Le relatif s'exprime ainsi souvent à la manière sémitique, avec ellipse de la conjonction [hieroglyph] « que » et le pronom rejeté à la fin : *ha iu-k ha-s*, mot à mot « de (quo) venisti ad illud », ou bien avec ellipse du pronom final, comme dans les mots : *er vu iu-a am* « ad locum veni ex (eo). »

Dans le premier membre de phrase, que je traduis comme M. Birch, ce savant pense qu'il faudrait restituer dans la petite lacune le signe [hieroglyph] pour le pronom de la première personne; mais il reste une trace visible de l'oiseau [hieroglyph], il faut donc lire [hieroglyph] *au-tu*. J'ai fait voir, dans le mémoire sur Ahmès, que c'était la forme du pronom indéfini. *Au-tu-ersche* sera mot à mot *il est à partir*, il faut partir. La forme [hieroglyph], pour le déterminatif des lieux, n'est pas très-pure; M. Birch a raison de corriger [hieroglyph]; mais la faute[1] existe sur la pierre et dans plusieurs endroits.

[1] La similitude de ces deux signes a souvent causé cette faute;

Hanc *en han* *en nuter* *pen* *er piw* *hen-nuter* *em ṭat*
Tum dignatus est deus ille suo sacerdoti dicere :

Nous sommes ici entièrement d'accord, sauf la nuance que j'ai expliquée plus haut à propos du mot *han*, que je traduis dans ces phrases par *grâce* ou *faveur*.

Mo-ari *p-ser en* *Vechten* *av* *aa-t* *em* (ta ?) *chu*
Ponst princeps Bachtan oblatum magnum ante dæmonem

pu *ar* *unen* *nen* *ari* *Chons-p-ari* *secher* *em-Ṭama*
istum. Dum fierent hæc (et) ageret Chons dans consilia Thebis

han *p-chu* *an p-ser* *en Vechten* *ha*
cum dæmone, erat princeps Bachtan adstans

han *menu-uw* *an-w sent* *er-a-oër*
cum exercitu suo (et) verebatur vehementer.

La traduction de M. Birch est peu différente : « Let the chief of the Bakhten make a great sacrifice

on la remarque à tout instant dans les textes des bas temps et même dans de belles inscriptions, comme celle de Rosette.

« before the spirit. It was done as aforesaid between « Chons the contender for the Thebaid and the spi- « rit. The chief of the Bakhten stood with his troops « very well ordered ». On voit que le savant anglais sépare ce texte en trois phrases distinctes. D'après ce que nous avons déjà plusieurs fois observé sur le rôle du verbe initial, les mots *ar unen nen* doivent commencer un *antécédent* qui exigera un *conséquent* corrélatif. Cette tournure peut exprimer le conditionnel, et je l'avais pensé d'abord; j'avais compris que le discours du dieu continuait, et, qu'après avoir commandé l'offrande, il ajoutait : « Quand on aura fait cela, Chons agira, etc. » J'ai changé d'avis, en me rappelant que le second membre de phrase annoncé par initial commence très-habituellement par le verbe ; si l'action de Chons était ici le terme conséquent, la tournure aurait probablement été *ar unen nen, au Chons ha ari han p-chu.* Les personnes un peu familiarisées avec la syntaxe des textes égyptiens comprendront bien cette différence; c'est ce qui me détermine à chercher le terme conséquent dans le membre de phrase commençant par *au p-ser en vechten.* La tournure établit alors entre les deux parties de la phrase un simple rapport de temps, c'est ce que nous avons déjà rencontré plusieurs fois.

J'aurai aussi quelques différences essentielles à signaler dans les détails. Le mot NeN, que

M. Birch traduit dans son texte par *aforesaid*, est indiqué, tant dans la note qui accompagne ce passage que dans le mémoire sur la stèle des Mineurs d'or, comme répondant à l'idée de rang ou d'ordre. Ce n'est pas le véritable sens; j'ai expliqué le type des deux pousses dans mes notes sur les textes de M. Green; sa signification première est la *similitude;* comme adverbe, il répond à *sic;* comme pronom démonstratif, on le trouve, soit avec un substantif pluriel, comme *nen nuteru*, « ces dieux »[1]; soit isolément, signifiant *ceci*, *cela*, *ces choses*, celles que l'on vient de mentionner; comme dans la locution usuelle des papyrus *ha-sa nen* « après cela ».

Quant au dernier membre de phrase, M. Birch nous prévient que sa traduction est très-douteuse. Le sens de *sent*, lui semble pouvoir être *discours* ou *respect*, quoiqu'il le traduise par « bien rangée », et il ne tient pas compte des signes . Je ne saurais pas expliquer pourquoi l'oie plumée servait à écrire le mot phonétique SeNT; mais c'est un fait constaté depuis longtemps. Dans son usage le plus

[1] Dans la stèle des Mineurs d'or, à la ligne 7, on lit : *ua em nen hra cheper*, traduisez : « Un de ces jours il arriva que, etc. »

ordinaire, ce mot représente le type copte ⲥⲛⲁⲧ « reveri, timor ». Les exemples ne laissent que l'embarras du choix. Ainsi on lit, dans le poëme de Penta-ur, quand l'écuyer de Ramsès II s'aperçoit du danger où l'a jeté le courage trop bouillant de son maître [1] :

Un-an-w ha vutesch het-w chasi
Factus est segnis, cor illi defecit,
sentu [2] aa ak-tu em ha-uw
timor magnus invasit artus ejus.

Dans le papyrus des deux Frères, lorsque le héros devint furieux des propos honteux que sa belle-sœur lui avait tenus, le texte ajoute :

Au-s sentu er-aker-aker
Ipsaque timuit vehementer.

Des peuples aussi superstitieux que ce récit nous les montre devaient, en effet, être fort inquiets pendant l'entrevue du dieu Chons avec leur démon.

La locution *er a uër* s'analysera par : « à l'action

[1] Voy. Papyrus Sallier, n° 3, pl. V, l. 4ᵉ.

[2] Le déterminatif est commun à beaucoup de mots exprimant les *sentiments*, les *pensées*, ou les *affections de l'âme*.

grande »; c'est évidemment une formule de superlatif. Il ne faut pas négliger de remarquer un nouvel exemple du pronom *w* exprimé par le signe ʿ; c'est avec raison que Champollion nous a signalé l'époque de la XXe dynastie comme celle de l'invasion des variantes.

Ligne 22.

Toute cette partie est parfaitement claire, du moment où l'on admet le sens des phrases précédentes.

Le mot *hane* , qui est toujours écrit , a été répété par le graveur au commencement de la 22e ligne, peut-être par distraction, peut-être aussi comme correction, s'il s'est immédiatement aperçu de la faute qu'il avait commise. M. Birch traduit les mots *ha ari ra nowre ha-u* par *on the day appointed.* Je ne saurais admettre cette traduction : outre l'offrande *av aa,* on devait célébrer une fête, « un jour heureux », d'après la demande de l'esprit; le prince apporte son offrande à l'esprit et au dieu Chons, puis il fait célébrer la fête en leur honneur, mot à mot « pour eux » *ha-u.* *u* est une forme du pronom pluriel de la 3e personne, identique au copte ⲟⲩ; on ne la trouve pas sur les monuments très-anciens, mais elle n'est pas rare dans les textes de la XXe et même de la XIXe dynastie. On peut conjecturer qu'elle avait dès lors remplacé, dans certaines portions du langage, le pronom antique *sen,* déjà moins usité.

Il ne faut pas omettre de remarquer la place de la conjonction *ha;* elle diffère peu de *hane,* dont elle forme le fond; mais elle est plus souvent employée pour commencer le second membre d'une phrase.

IX.

La princesse étant guérie, le récit passe à une

nouvelle série d'événements qui précédèrent le retour de Chons en Égypte.

M. Birch traduit : « The chief of Bakhten and all « who were in the land of Bakhten were highly (de- « lighted) on account of the cure ». Il est remarquable que le verbe *se réjouir* ait été assez nécessaire à la phrase pour que M. Birch se croie autorisé à suppléer le mot *haa* , connu dans ce sens. Mais le texte est parfaitement conservé et ne laisse de place à aucune restitution. L'erreur de ce savaut provient de ce qu'il a confondu le verbe NeHaM avec NeHeM « sauver », que nous avons vu plus haut. J'ai eu déjà l'occasion de faire l'histoire du mot Ne HaM, qui rappelle le type sémitique نعم dans les textes publiés par M. Greene : son déterminatif spécial est la femme jouant du tambourin , que M. Birch lui-même a reconnu, d'après le texte de Chærémon, comme le symbole de la joie. Dans les textes les plus anciens, on ne trouve que

le déterminatif plus général 𓂋, signe de la parole et des sentiments. Il est nécessaire de rectifier dans ce sens plusieurs passages importants de divers textes traduits par M. Birch : ainsi dans la stèle des Mineurs d'or (ligne 3e), il est dit de Ramsès II :

Neham	*em pe*	*hru en*	*mes-tu à*
Fuit exultatio	in cœlo	in die	natali ejus.

A la ligne 34e du même monument, le pays d'Akaïat ayant obtenu de l'eau contre tout espoir, on dépeint ainsi sa joie :

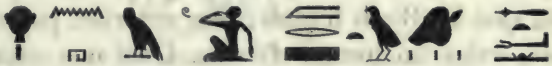

Ha nehamu	*em reschi-tu*	*aa*
Exultavit	lætitia	magna.

Dans les campagnes de Toutmès III (Lepsius, *Denkmäler*, III, 32, ligne 18), on dépeint, après la bataille, l'armée de ce roi : 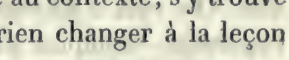 *ha neham ha er-ta au*..... « se rejouissant, et rendant grâce (à Amon, pour la victoire qu'il a donnée à son fils) ».

Ce mot est très-usité, et l'idée de *réjouissance*, que M. Birch jugeait ici nécessaire au contexte, s'y trouve ainsi naturellement et sans rien changer à la leçon conservée.

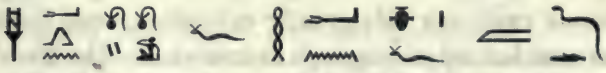

Hane	*uaua-w*	*han*	*het-w*	*em ṭat*
Tum	cogitavit	in	corde suo	dicens :

M. Birch traduit : « Then he was comforted and « rejoiced, saying, since the god has made this change, « let him be given to the land of the Bakhten, let « him not return to Kami. » Je comprends tout autrement ce premier membre de phrase. Le verbe *uaua*, que M. Birch traduit, sans autorité, par *comforted*, exige un instant d'étude. C'est une expression intéressante, parce qu'elle se rapporte à une idée abstraite et que cette classe de mots est de beaucoup la plus difficile à déterminer. , qu'on trouve aussi sous fa forme pleine UAUA, n'a d'autre déterminatif que celui de la parole ; mais comme ce signe caractérise aussi les sentiments (comme *meri* « aimer » etc.), nous sommes bien autorisé à étendre son usage aux pensées. On voit d'ailleurs, par divers exemples, que l'opération indiquée par le radical *uaua*, se passait dans le *het* « cœur », mot qui, dans la langue égyptienne avait une très-grande extension ; nous lisons ici *uaua han het-w* « cogitavit in corde suo ». On trouve dans le texte de Medinet-Abou, publié par M. Greene,

(ligne 35e) « ils pensaient » ou « se disaient dans leur cœur ». C'est donc une parole *intérieure*, une *réflexion*. M. Chabas s'est approché de la véritable nuance dans son travail sur la stèle du roi Séti Ier [1]. Il traduit *exprimer sa pensée en lui-même*, dans les mots suivants, où il est question du roi qui vient inspecter la région des mines d'or.

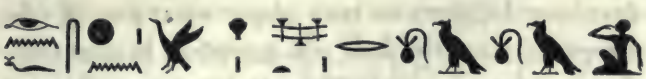

Ari-new secheni — Fecit stationem
ha — in
her-t — via
er — ad
uaua — cogitandum

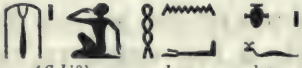

(*Sehi?*) — (sapientor?)
han — in
het-w — corde suo.

C'est encore *dans le cœur* qu'est ici placée la réflexion du roi; loin de signifier *exprimer*, c'est toujours le colloque intérieur de l'homme, c'est-à-dire proprement *sa réflexion*, que le mot *uaua* exige dans tous les exemples où on le rencontre. Sur la stèle des Mineurs d'or, la ligne 8e nous représente Ramsès II assis sur son trône, et se livrant aux soins de l'administration.

Ha uaua — Animo versans [2]
seecher-u en schut — concilia de conficiendis

[1] Lepsius, *Denkmäler*, III, 140, confer. Chabas, *loco cit.*

[2] La traduction de M. Birch « promulgating plans » indiquerait exactement le contraire de cette délibération intérieure.

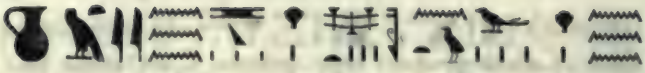

numi-tu *ha* *her-t-u* *han-tu* *ha* *mu*

aquariis in viis carentibus aqua.

C'est aussi en lui-même, *han het-w* « in corde suo », que le prince de Bachtan conçoit d'abord le désir de garder le dieu Chons.

Je comprends aussi autrement que mon savant devancier les mots *au er-ta cheper nuter pen.* *cheper* est ici employé dans son acception la plus ordidinaire, *devenir;* analysez cette locution : *Il est à faire devenir ce dieu, être donné à Bachtan.* Le dernier membre de phrase ne doit pas non plus être rendu par l'impératif, si l'on veut être rigoureusement exact; il faut traduire : *Je ne fais pas* (je ne permets pas) *qu'il aille en Égypte.* Remarquez la place du pronom *a*, entre la négative *ven* et le verbe *er-t-a; ven-a-er-t-a.* Dans le Rituel funéraire, dont le style est bien plus ancien, on trouve au contraire la forme *ven-ta-a*, pour la même locution. La tendance vers les formes du copte se marque déjà dès l'époque dont nous étudions ici le langage par ce déplacement du pronom. On sait en effet que, dans le copte, les marques de personne se trouvent placées avant le radical et après les mots auxiliaires qui varient la conjugaison.

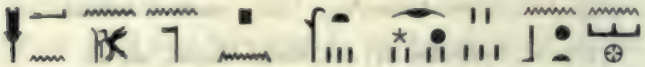

Hane *n-eechennn* *en nuter pen* *renpe.....3* (*avot?*).....*9* *en Vechten*

Et mansit deus iste annis tribus, mensibus novem, in Bachtan.

M. Birch a lu un an quatre mois et cinq jours; mais en comparant l'expression de cet espace de temps à celle qui est écrite dans la ligne 17, j'ai été conduit à ne voir ici que des mois; en effet, on trouvera plus loin, en rapprochant les diverses dates du monument, que, si l'on comptait ici quatre mois et cinq jours, il resterait pour le retour en Égypte un temps disproportionné avec celui du premier voyage. L'expression qui répond à l'oiseau , dans le sens de *s'arrêter*, est le verbe Se CheNNu. C'est un mot très-important dans les textes; je n'aborde pas son étude complète, qui ne nous est pas nécessaire en ce moment; nous constaterons seulement le sens d'*arrêter, faire une station*, ou même *demeurer*. Dans ce but, nous pouvons renvoyer à un exemple cité plus haut et tiré de la stèle des Mineurs d'or (voy. p. 557), où le roi *s'arrête en chemin pour délibérer*. Je me contenterai d'en ajouter un second, où l'expression rappelle le beau symbole du disque ailé; il est tiré des Litanies du soleil. (Lepsius, *Denkmäler*, t. III, p. 203, l. 2.)

Sechen	*teneku*	*pen*	*en hotep-w*		*em tiau*
Quiescunt	alæ	ejus[1]	cum occidit		in cœlo.

Le verbe *sechen* est également le mot dont se servent les stèles d'Apis pour indiquer l'arrivée du dieu

[1] *Pen*, ainsi placé, est un pronom démonstratif emphatique qui se rapporte au sujet de la phrase, le soleil.

nouveau dans la partie du temple de Phthah qui devait être sa demeure définitive.

M. Birch : « When the chief of the Bakhten was « laid on his couch, then the chief of the Bakhten « sees that god comes out of his shrine. The god was « in the shape of a hawk of gold, monting up to the « heaven toward Egypt. » On voit que nous sommes parfaitement d'accord pour le sens; mais il reste des détails à discuter. Dans les deux premiers groupes, il faut probablement éliminer l'*n* sous l'oiseau ; cependant comme on trouve quelquefois un article pluriel de la forme *ne-n*, on pourrait admettre aussi une forme *pe-n-* pour l'article singulier.

Le lit, de la forme abrégée , me paraît ici

remplacer le verbe , SeṬeR, bien connu avec le sens *d'être étendu, couché.* Le mot , que M. Birch indique ici, signifie proprement *aborder, arriver,* et avec le déterminatif , il se prend dans le sens *de la mort,* jour de l'arrivée dernière au but du voyage terrestre : le sens de *couché* appelle ici le verbe *seṭer.*

Sans s'expliquer sur les mots qui suivent, M. Birch ajoute : « Perhaps it may be : when the chief of the « Bakhten was inclining on his couch (?) or asleep. » Il n'y a ici aucune place au doute parce que le terme signifie certainement *un lit.* Le caractère reproduit fidèlement celui qui est gravé sur le monument, c'est-à-dire un signe d'une forme indécise; on le peut prendre pour une variante de *sen,* ou de *sam,* dont il reproduit exactement l'abrégé hiératique. L'on choisira le mot *sam* avec certitude, lorsque l'on saura que ce mot s'employait pour le lit des Égyptiens. Ce meuble, dont le caractère représente la forme élégante, est en effet désigné par le mot *sam* dans l'exemple cité plus haut[1], où il est en parallélisme avec le chevet *ures,* déterminé, comme *sam,* le lit, par le bois . Le signe n'est employé ici que pour sa valeur phonétique *sam;* mais je ne puis laisser passer ce caractère sans indiquer sa véritable valeur idéographique et l'explication du groupe , qui constitue son emploi le plus important dans les textes. Une addition

[1] Voyez page 518.

de chiffres, mentionnée dans une inscription du temps d'Amemphis III[1], se termine ainsi :

En tout, personnes vivantes (prisonniers). . 740
Mains des tués. 312

Puis vient la phrase suivante : [illegible] M. Birch a bien vu que ce nombre formait un second total et il traduit : *montant avec les têtes vivantes à 1052*. Traduisez *réunis aux têtes vivantes*, et vous aurez le véritable sens; aussi ai-je depuis longtemps interprété constamment [illegible] par *réunir, rassembler*, avec un plein succès dans toutes les phrases où ce mot se rencontre. Je me contente d'ajouter ici l'explication du symbole qui sert de décoration habituelle aux côtés des trônes royaux. On y voit le signe [illegible] auquel sont attachées les deux plantes symboliques de la haute et de la basse Égypte; souvent c'est le dieu Nil qui lie ainsi ces deux plantes au symbole [illegible], pour mieux exprimer qu'il attache ainsi au trône du roi la souveraineté des deux régions *réunies*.

Le groupe [illegible] *Sam-to-ti* « celui qui réunit les deux pays » n'est qu'une variante de la même idée; il constitue l'un des titres favoris d'Horus et des souverains ses successeurs. On reconnaîtra d'ailleurs facilement,

[1] Texte publié par M. Birch, à la suite de son travail sur la stèle des Mineurs d'or (*Archéologie*, t. XXXIV.)

[2] Cette petite lacune ne pouvait contenir que l'*m* [illegible] complémentaire ou le déterminatif [illegible], qui s'attache aux idées de *calculs* ou *comptes*.

dans le thème *sam* « assembler », la racine indo-germanique si connue *sam*, *hama*, qui a la même valeur.

Retournons au second membre de phrase; M. Birch ne le croit pas bien copié et veut y lire *ar ua*, ce qu'il traduit *to go along* (the shrine). Mais la pierre est ici bien conservée; il ne serait possible de restituer, tout au plus, qu'un devant le petit naos, ; quant au groupe , il faut nécessairement y lire *er* et puis un verbe *rua-ti*, qui n'a pas encore été signalé, et où le déterminatif nous indique tout d'abord l'idée générale de *locomotion*.

Le thème RUA a son correspondant exact dans le copte ⲗⲟ, ⲗⲁϩ, *cessare, desistere, discedere, proficisci;* la phrase ⲗⲟ ⲙ̀ⲡⲉⲓⲙⲁϩ[1] *derelinquere hunc locum*, nous donne la nuance qui convient ici; le dieu semblait *quitter* son naos. Le mot antique RUA paraît avoir eu aussi le sens actif *écarter, repousser;* il est dit du soleil, sur la stèle du prince de Metternich :

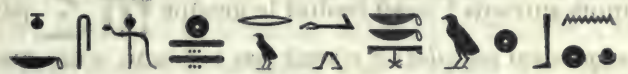

Nok	*se-hat*	*toti*	*ru*	*kek*	*uven er hah*[2]
Ego	lucem do	terræ,	amoveo,	tenebras,	effulgens in æternum.

Ici le déterminatif indique que l'idée première vient de *mettre de côté;* on trouve en effet le type RAa, *côté, rive*, que j'ai déjà eu l'occa-

[1] Citée par Peyron. Lexique C. *verbo* ⲗⲟ.

[2] La réunion du soleil et de la lune désignait l'éternité, d'après Horapollon; c'est une orthographe des bas temps.

sion de citer, et dont on reconnaît la trace dans le copte ⲡⲓ-ⲗⲱⲟⲩ *fimbria, margo.*

Dans le groupe , le déterminatif montre clairement qu'il s'agit du *naos* où le dieu était renfermé : peut-être y était-il représenté par un épervier sacré, symbole de Chons, au lieu d'une statuette que nous avions supposée; la suite s'accorde mieux avec cette seconde conjecture. Le signe se prononçait HaṬ : c'était un des noms de ces naos. Il n'est pas très-fréquemment employé; on peut néanmoins en citer d'autres exemples. Ainsi on trouve, sous Ptolémée-Philopator, à Edfou, la demeure de Har-hat qualifiée *haṭe-w as*, « sa demeure auguste[1]. »

On voit qu'après une étude attentive il ne reste rien d'obscur dans ce membre de phrase; Champollion, qui a donné dans sa Grammaire le sens des mots suivants[2], avait traduit le groupe 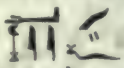 par *suspendant ses ailes;* il n'avait pas reconnu alors que les ailes n'étaient que le déterminatif du mot AChi, qui signifie *s'élever.* M. Birch a eu raison de traduire le groupe par « mounting up » : le thème copte ⲁϣⲉ, ⲁϣⲓ, ⲉϣ, signifie *suspendere*, mais aussi *imminere;* le premier sens est l'action d'*élever*[3].

[1] Lepsius, *Denkmäler*, t. IV, p. 17.

[2] Voy. Champol. *Gramm. égyptienne*, p. 398, 402.

[3] Il est dit, du soleil, dans un hymne antique : *achi-k achi ran-k, sublimis tu, sublime nomen tuum.*

Nehas pu	*ari-new*	*em henuh*
Cum (princeps) evigilasset	factus est	(ægrotus?)

M. Birch : « When he had risen, he was like a black « owl » ; mais plus loin ce savant nous avertit lui-même qu'il n'attache pas d'importance à cette traduction, et que le sens lui paraît très-obscur. Je crois que la difficulté est venue pour M. Birch de ce qu'il a appliqué ces mots à l'épervier, tandis qu'il s'agit réellement du prince. Le mot NeHaS, répond très-bien au copte ⲛⲉϩⲥⲉ *suscitare, evigilare, expergisci;* mais la présence de l'œil avertit qu'il faut choisir le sens d'*éveiller :* plus de doute, dès lors, quant au sujet de la phrase; c'est le prince qui était *couché sur son lit.* Le qui suit le verbe *ari-new* ne peut être autre chose que l'*m* d'état : la petite barre , qui l'accompagne, est tout à fait explétive[1], et peut-être même un trait inutile échappé au graveur, à la charge duquel nous avons déjà constaté des fautes bien plus graves. On ne peut corriger le mot *henuh* et lire *nahsi*, comme le propose M. Birch; les signes sont tous bien tracés; le déterminatif n'est pas douteux , il s'applique à la mort ou à des maux très-graves. Le mal qui s'empara de ce prince fut considéré comme un avertissement de la puissance céleste irritée; comparez cette histoire à celle du mutisme

[1] Comparez, à la ligne 25e, l'orthographe du mot *Kemi*, Égypte.

qui frappa Zacharie après sa vision nocturne[1]. Je n'ai retrouvé nulle part ce mot *henuh;* il désigne probablement ici un état de maladie grave; on peut le rapprocher des mots coptes ϣⲟⲛϩ « privare », ϣⲟⲛϣ « languor », ou bien de ⲟⲛϣ « stupor, attonitus ». Quelle que soit la véritable signification du mot *henuh*, on va voir que le prince, effrayé par sa vision, se hâta de renvoyer le dieu Chons.

M. Birch a compris tout autrement : « The priest « of Chons.... said : this god goes with us, returning « to Kami, let his charriot go to Kami. »

Ce savant fait parler ici le prêtre, parce qu'il n'a pas reconnu le sujet de la phrase précédente, à savoir, le prince de Bachtan; mais pour traduire ainsi il faudrait négliger le pronom ; les mots *hane*

[1] Conférez Luc, I, 20 et suiv.

ṭat-w en pe-hen neter ne peuvent se rendre autrement que par : *il dit au prêtre*. On commettrait donc un véritable contre-sens en prenant le prêtre pour sujet.

Le groupe se prend surtout dans l'acception de *partir*. Je ne sais pas si, dans cette occasion, le chemin est radical ou simplement déterminatif, s'il faut écrire *ta* ou *ta-her*. Le mot écrit ta-HeR se comprendrait bien; il se composerait du *t* causatif et de , *via; dare viam* pour *proficisci*.

Le papyrus des deux Frères me fournit une variante qui semble appuyer cette lecture (p. 9, l. 4). Lorsque les dieux plaignent leur héros de sa vie isolée, ils lui disent :

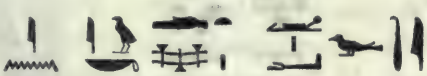

An	*au-k ta-hert*	*ua-ta*
Num	facies iter	solus[1].

Les signes s'ajoutent plus ordinairement à un substantif qu'à un mot employé comme verbe; cependant ce n'est pas une règle observée avec scrupule, et l'on peut ici conserver des doutes sur la lecture. Le groupe qui suit *ha-na* est probablement une contraction pour *han-na;* je ne rencontre pas la particule *ha*, jointe de cette manière avec les suffixes pronominaux.

[1] *Ua*, « un », prend l'oiseau funeste quand il signifie *seul : ua-ta* est exactement le copte ⲟⲩⲁⲧⲁⲩ « solus ».

Il est peut-être utile de remarquer encore dans cette phrase la forme d'impératif, *au-ma-sche;* nous avons déjà trouvé cette formule *au-ma*, composée du verbe auxiliaire *au*, *esse* et de *ma*, *da;* elle semble former une sorte d'optatif ou d'impératif *plus poli.*

Cette phrase ne présente plus de difficulté, et nous serions entièrement d'accord avec M. Birch si sa copie eût été plus exacte; il n'a pas eu connaissance du groupe « des archers ». Divers mots correspondent à ce signe; le plus usité est *menwi.* Le mot *semsem* « chevaux », dont il a soupçonné l'existence, est parfaitement lisible ainsi que son déterminatif « quadrupède »[1]. La forme *semsē*, pour *semsem*, se rattache à un système d'abréviation très-

[1] C'est sans doute ce signe que M. Birch avait pris pour la palme *vener.*

usité pour les mots de formation quadrilittérale par réduplication, comme *sensē*, pour *sen-sen*, etc. J'ai déjà fait observer d'ailleurs que l'*n* et l'*m* pouvaient s'omettre dans l'écriture par une considération analogue à l'anousvara de la grammaire sanscrite, sans pour cela disparaître de la prononciation.

Le mot *uër*, placé après un adjectif, forme un superlatif; c'est à M. Birch qu'on doit cette remarque précieuse; il est très-usité avec l'adjectif *acha* « multus »; notre phrase en offre deux exemples. Le mot *uër* a ici le même sens que dans la locution copte ⲛⲟⲩⲏⲣ « quantus, quot. »

Je ne veux pas quitter cette phrase sans faire remarquer que, dans l'orthographe du mot *Kemi* « Égypte », nous retrouvons avec l'*m* le trait complétement explétif qui a trompé M. Birch dans la phrase précédente et l'a fait traduire par *une chouette;* ici aucun doute n'est possible et c'est un renseignement qui confirme le sens adopté plus haut.

Aucune difficulté ne s'élève ici : la faute du graveur, qui ia répété le signe , à la place de , qui devait terminer le nom du premier Chons, se corrige d'elle-même. Cette faute nous est précieuse par son évidence même; elle donne de l'autorité aux corrections que nous avons reconnues nécessaires dans le courant de la stèle.

Nous suivons encore ici exactement M. Birch; la phrase ne présente ni mots nouveaux, ni tournure difficile. Une remarque grammaticale trouvera cependant sa place; le relatif a une expression nécessaire dans les mots *munera* (quæ) *dederat ei princeps Bachtan*. Cette notion se trouve donc dans le groupe *er er-t-a-new*. La particule *er*, dans une grande partie de ses acceptions, a perdu son *r* final pour devenir en copte ⲉ; il en est de même ici, car le ⲉ

copte remplace *qui*, *quæ*, *quod*, et par conséquent répond au *er* relatif de notre phrase : l'analyse du groupe se trouve ainsi bien complétée.

M. Birch a rendu avec raison par *choses* le groupe , que Champollion traduisait par *autre;* la phrase que nous venons d'étudier peut servir de base pour le sens de *choses*, surtout dans le second membre.

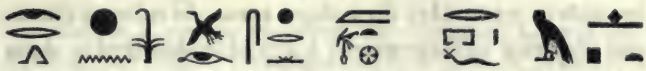

Sper *Chensu* *p-ari* *secher* *em Ṭama* *er pa-w* *em hotep*

Accedit Chons, agens consilia in Thebis, ad sedem suam feliciter

en renpe (.....33) *avot* (...2) *en pere* *hru* (..... 19) *en suten chav*

anno trig. tertio, mensis Mechir die 19° regis Ægypti,

(*ṭoser?*) *maʿen-ra sotep en ra* *ari-new* *ta-anch*

(dominantis justitia solis?) probati a sole; (qui) fecit hoc, præditus vita,

cha ra *ṭeta*

sicut sol, in æternum.

Cette dernière phrase ne présente rien qui soit digne de remarque, si ce n'est un nouvel exemple de la locution *em hotep* dans le sens évident de *en paix*, *heureusement*. Le groupe au commencement de

la dernière ligne a laissé assez de traces sur la pierre pour que sa restitution soit certaine; il comble la seule lacune qui avait fait hésiter M. Birch et confirme le sens général qu'avait adopté ce savant interprète pour la fin de notre inscription. Je terminerai cette analyse par une observation sur l'orthographe du dernier cartouche royal. On remarque, dans la première partie, un N, qui ne se trouve pas dans les autres exemples du même nom. Si nous n'étions pas autorisé suffisamment à signaler des fautes dans notre texte, il faudrait penser, d'après cette orthographe, que le nom doit être lu (*ṭoser?*) *ma en ra;* on traduirait alors : *Seigneur par la justice* ou *de la justice du soleil.* On pourrait en conclure que ce titre diffère essentiellement, quant au sens, du prénom de Ramsès II, où le soleil est toujours placé comme le premier mot.

(La suite dans un prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 1858.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, par laquelle il annonce la continua-

tion de la souscription de son département au Journal asiatique. Des remercîments seront adressés à M. le Ministre.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

MM. A. Sadous, professeur au lycée de Versailles;
Le marquis de Roquefeuil (Félix);
Léo Joubert.

Il est décidé que la séance ordinaire du mois de juin n'aura pas lieu, et qu'elle sera remplacée par la séance annuelle.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Collection d'ouvrages orientaux. Ibn-Batoutah, texte et traduction, par MM. C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti. Vol. IV. Paris, 1858, in-8° (479 pages).

Par le traducteur. *Législation hindoue*, publiée sous le titre de *Vyavahara-Sara-Sangraha*, ou Abrégé substantiel de droit, par Madura-Kandasvami-Pulavar, professeur au collége de Madras, traduite du tamil par F. E. Sicé. Pondichéry, 1857, in-8°.

Par la Société. *The Journal of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society*. (Vol. V, n° XX.) Bombay, 1857, in-8°.

Par l'auteur. *Storia dei musulmani di Sicilia*, scritta da Michaele Amari. Vol. II. Florence, 1858, in-8°.

Par M. Tessier. *Catéchisme siamois*. Bangkok, in-8°.

Par l'auteur. *Rodrigo el Campeador, estudio historico, fundado en las noticias que sobre este heroe facilitan las cronicas y memorias arabes*, par D. Manuel Malo de Molina. Madrid, 1857, in-4°.

Par l'Institut. *Werken van hat koninklijk Institaut voor Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*. Vol. XII, contenant le voyage au Japon, en 1643, par G. Vries. Amsterdam, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *Original sanscrit texts, on the origin and progress of the religion and institutions of India*, collected by J. Muir. P. I. The mythical and legendary accounts of caste. Londres, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *Aperçu général des langues sémitiques et de leur histoire*, par L. Léon de Rosny. Paris, 1858, in-8°.

— *Notice sur le vert de Chine, et de la teinture en vert chez les Chinois*, par Natalis Rondot. Paris, 1858, in-8°.

Essays on indian antiquities, historic, numismatic and palæographic, of the late James Prinsep, to which are added his *Useful Tables*, illustrative of indian history, chronology, modern coinage, weights, measures, etc. edited with notes and additional matter by Edward Thomas. London, 1858, 2 vol. in-8° (XVI, xvi, 435, et VIII, 224 et 536 pages, et 46 planches).

Les belles recherches numismatiques que Prinsep avait insérées dans les premiers volumes du Journal de la Société asiatique de Calcutta, et qui s'étendaient aux monnaies bactriennes, indo-scythiques, sassanides et indiennes, étaient devenues à peu près inaccessibles à cause de la rareté de ces volumes du Journal. M. E. Thomas a eu l'idée de réunir ces mémoires et de les commenter, et l'ouvrage ne pouvait tomber dans de meilleures mains que celles d'un éditeur qui, lui-même, s'était fait connaître par de nombreux travaux qui formaient une sorte de continuation de ceux de Prinsep. Il a reproduit les mémoires, et y a ajouté des notes et des suppléments considérables, qui mettent le lecteur au courant de tout ce qui a été fait depuis la mort de Prinsep, et des découvertes propres à l'éditeur. Il s'est servi des planches originales gravées par Prinsep, et en a fait regraver avec beaucoup de soin un certain nombre d'autres, dont les cuivres avaient péri; enfin, il a ajouté une assez grande quantité de planches nouvelles, contenant surtout des alphabets ariens et sémitiques. L'ouvrage, qui est d'une impression difficile, a été extrêmement bien exécuté par M. Austin, à Hertford, et le fait qu'un livre de ce genre ait trouvé un libraire éditeur est très-honorable pour le public anglais. Il eût été impossible de le publier en France sans l'aide du gouvernement. — J. M.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XI.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

Pages.

Recherches sur l'histoire, l'organisation et les travaux de l'Académie impériale de Péking. (M. Bazin.) 5

Mémoire sur le Calendrier arabe avant l'islamisme, et sur la naissance et l'âge du prophète Mohammad. (Mahmoud Effendi.) 109

Les Mongols d'après les historiens arméniens, fragments traduits sur les textes originaux. (M. Éd. Dulaurier.) 192

Les Mongols, etc. (Suite.) 426

Les Mongols, etc. (Suite et fin.) 481

Remarques sur quelques Dictionnaires japonais-chinois, et sur la nature des explications qu'ils renferment. (M. L. Léon de Rosny.) 256

Études sur la Grammaire védique. Chapitre XIII. (M. Regnier.) 289

Études sur la Grammaire védique. Chapitre XIV 328

Recherches sur l'histoire naturelle et la physique chez les Arabes. (M. J. J. Clément-Mullet.) 379

Coup d'œil sur la vie et les écrits de Hafiz. (M. C. Defrémery.) 406

Étude sur une stèle égyptienne, appartenant à la Bibliothèque impériale. (M. le Vte E. de Rougé.) 509

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 1857 105

The anglo-barmese entertaining preceptor, etc. (J. M.). — Life in China. (J. M.). — Recherches sur plusieurs ouvrages de Léonard de Pise, etc. (J. M.).

Pages.

Procès-verbal de la séance du 8 janvier 1858..... 278

Vendidad-Sadé traduit en langue huzvaresch ou pehlevie. (M. Jules THONNELIER.) — Unité et confusion des langues, par Félix MICHALOWSKI (J. M.).

Procès-verbal de la séance du 8 avril 1858..... 475

Notice nécrologique sur M. le comte Jean II de Lazareff. (É. D.) — Notice sur la Régence de Tunis, par M. J. Henry DUNANT. — A Vocabulary of words used in modern armenian but not found in the ancient lexicons. (J. M.)

Procès-verbal de la séance du 14 mai 1858..... 572

Essays on indian antiquities, etc. (J. M.)

FIN DE LA TABLE.

AVIS AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Le quatrième volume des *Voyages d'Ibn Batoutah* ayant paru, les membres de la Société asiatique peuvent faire prendre leur exemplaire au bureau de la Société, contre un payement de 5 francs. Les acheteurs étrangers à la Société le trouveront chez M. Duprat, libraire, au prix de 7 francs 50 centimes. Les acheteurs de ce volume sont priés de ne le faire relier que lorsque les *Tables des matières*, que prépare M. Sanguinetti, auront paru. Les écoles qui voudraient introduire un des volumes d'*Ibn Batoutah* comme livre de texte peuvent faire prendre directement au Bureau de la Société autant d'exemplaires qu'elles voudront, au prix fixé pour les membres.

JOURNAL ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME XII

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, Dr ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DUGAT, DULAURIER
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, STAN. JULIEN
MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD
L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME XII

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LVIII

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1858.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

TENUE LE 29 JUIN 1858.

La séance est ouverte par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance annuelle est lu; la rédaction en est adoptée.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

MM. Devic, élève de l'École spéciale des langues orientales, à Paris;

Charles de Labarthe, professeur de sciences mathématiques et physiques.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société orientale américaine. *The oriental astronomer,* being a complete system of hindu astronomy, accompanied with a translation and numerous explanatory notes, with an appendix (by H. R. Hoisington). Jaffna, 1848, in-8° (177 et 146 p.).

— *Thesaurus of karen knowledge*, comprising tra-

ditions, legends or fables, poetry, customs, superstitions, demonology, therapeutics, etc. alphabetically arranged and forming a complete native karen dictionary, with definitions and examples, illustrating the usages of every word, written by SAU KAU-TOO and compiled by J. WADE. Tavoy, 4 vol. in-8°, 1847-1850.

Par la Société orientale américaine. *Vocabulary of the sgau karen dialect*, by Rev. J. WADE. Tavoy, 1849, in-8° (VII et 1024 pages).

— *An anglo-karen vocabulary*. Monosyllables. By C. BENNET. Tavoy, 1846, in-8° (IV et 138 pages).

— *The classical Reader* or selections from standard tamil authors. Jaffna, 1847, in-8° (261 pages).

— *A Manual Dictionary of the tamil language*, published by the Jaffna book Society. Jaffna, 1842, in-8°. (Prix : 5 rupies.)

— *Abridgment of Rhenius tamil Grammar*. Seconde édition. Madras, 1845, in-12 (X et 206 pages. Prix : 1 rupie).

— *A Collection of proverbs in tamil*, with their translations in english, by P. PERCIVAL. Jaffna, 1843, in-8° (266 pages).

— *A Vocabulary of words used in modern armenian*, but not found in the ancient armenian lexicons (par E. RIGGS). Smyrna, 1847, in-8° (163 pages).

— *A Grammar of the mpongwee language*, with vocabularies by the missionaries of the GABOON mission. New-York, 1847, in-8°.

— *Grammatik for zulu-sproget*, forfattet af H. P.

S. Schreuder (édition de C. A. Holmbœ). Christiania, 1850, in-8°.

Par la Société orientale américaine. *A Lexilogus of the english, malay and chinese languages*, comprehending the vernacular idioms of the last in the Hokkeen and Canton dialects. Malacca, 1841, in-4° (111 pages).

— *Géographie*, en chinois, mais en caractères latins, par le Rév. P. Martin. Ningpo, 1852, in-8°.

— *Chinese spoken language*, by Rev. M. C. White (tiré du *Methodist quarterly Review*), 1856, in-8°.

— *Letter from Rev. B. J. Bettelheim of Lew-chew*, giving an account of his labours there during the last three years. Canton, 1850, in-8° (70 pages).

Par l'auteur. *Mémoire sur la Chronologie japonaise*, par M. Léon de Rosny. Paris, 1857, in-8° (tiré des *Annales de philosophie chrétienne*).

Par Maisonneuve et Cie, éditeurs. *Grammaire française-russe*, par Reiff. Paris, 1857, in-8°.

Par la Société. *The Journal of the R. Geographical Society*. Vol. XXVII. Londres, 1857, in-8°.

— *Proceedings of the Geographical Society of London*. Vol. II, n° 2. Londres, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *Maximes populaires de l'Inde méridionale;* texte traduit et expliqué par Ph. Van der Haaghen. Paris, 1858, in-8°.

Par les éditeurs. *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne*, par Al-Makkari, publiés par MM. Dozy, Dugat, Krehl et Wright. Vol. II, partie 1, publiée par M. R. Dozy. Leyde, 1858, in-4°.

Par l'auteur. *Vendidad Sadé*, traduit en langue huzvaresch ou pehlewie; texte autographié et publié pour la première fois par les soins de M. Jules THONNELIER. 4e livraison. Paris, 1858, in-folio.

Par la Compagnie des Indes. *Mehturee Mehal, photographed from the original drawings* by CANDALL, HOWLETT and DOWNES. Londres, 1858, in-fol.

Par l'auteur. *Narrative of a mission to the court of Ava* in 1855, by captain H. YULE. Londres, 1858, in-4°.

Par l'auteur. *Inscription phénicienne de Marseille*, nouvelle interprétation par M. l'abbé BARGÈS. Paris, 1858, in-4°.

Par l'auteur. *Inscription de Si-ngan-fou*, par M. G. PAUTHIER. Paris, 1858, in-8°.

Par M. Cherbonneau. Commentaire des maximes d'Ali, manuscrit arabe, in-4°.

Par M. de Rosny. La dernière feuille de la seconde édition de la Grammaire chinoise de M. Abel-Rémusat.

M. Mohl, secrétaire de la Société, donne lecture du Rapport annuel sur les travaux du Conseil de la Société.

M. Guigniaut, au nom de la Commission des censeurs, donne lecture du rapport sur les fonds de la Société. La Commission propose d'approuver les comptes de l'année 1857; mais elle appelle l'attention de la Société sur le montant croissant des dépenses administratives, et prie le Conseil de résister

à cette tendance, pour qu'il puisse consacrer le plus de fonds possible aux publications de la Société. Le rapport se termine par une proposition de remercîments à adresser à la Commission des fonds et à M. Malo, agent de la Société.

M. Reinaud donne lecture d'une note sur la Gazette arabe de Beyrouth.

Le scrutin est ouvert; il y a vingt-deux billets de vote. Le scrutin est bon, et donne le résultat suivant :

Président : M. Reinaud.

Vice-présidents : MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

Secrétaire : M. Mohl.

Secrétaire adjoint : M. Bazin.

Trésorier : M. Lajard.

Commission des fonds : MM. Garcin de Tassy, Landresse, Mohl.

Membres du Conseil : MM. Renan, Stanislas Julien, Hase, Perron, Derenbourg, Foucaux, Sanguinetti, Oppert.

Bibliothécaire : M. de Rosny.

Censeurs : MM. Bianchi, Guigniaut.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 29 JUIN 1858.

PRÉSIDENT.

M. REINAUD.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. CAUSSIN DE PERCEVAL, le duc DE LUYNES.

SECRÉTAIRE.

M. MOHL.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

M. BAZIN.

TRÉSORIER.

M. LAJARD.

COMMISSION DES FONDS.

MM. GARCIN DE TASSY, MOHL, LANDRESSE.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. RENAN.
Stanislas JULIEN.
HASE.
PERRON.

MM. REGNIER.
Noël DESVERGERS.
DULAURIER.
DE SAULCY.

MM. Derenbourg.
Foucaux.
Sanguinetti.
Oppert.
Dubeux.
Sédillot.
Pavet de Courteille.
L'abbé Bargès.
Defrémery.

MM. Troyer.
De Slane.
Lenormant.
Ampère.
Grangeret de Lagrange.
Lancereau.
De Longpérier.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Léon de Rosny.

CENSEURS.

MM. Bianchi. Guigniaut.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, quai Malaquais, n° 3.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1857-1858,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 29 JUIN 1858,

PAR M. JULES MOHL.

Messieurs,

En rendant compte des travaux de votre Conseil pendant la trente-sixième année de l'existence de la Société, je n'ai à exposer que le progrès graduel de vos travaux et les changements que le temps apporte fatalement dans la composition de toute association.

Votre Journal a continué de servir d'organe à des travaux, souvent d'une grande étendue, portant la lumière dans une partie de ces innombrables questions que l'histoire ancienne de l'Asie soulève, et dont la série paraît infinie; car chaque progrès que nous faisons démontre la possiblité d'aborder de nouveaux problèmes, et chaque réponse que nous obtenons de la sibylle du monde antique provoque de nouvelles questions, ou nous oblige de revenir sur nos pas et

d'examiner de nouveau ce que nous avions déjà laissé derrière nous comme suffisamment connu ou comme étant sans intérêt.

M. Regnier a poursuivi son beau travail sur la Grammaire du Rigveda, travail qui nous rend pour la première fois accessibles les plus anciennes spéculations grammaticales des Hindous, et probablement du monde entier. Elles fournissent un exemple frappant de l'esprit philosophique des Indiens; car, dans le cours ordinaire des choses, les grammaires ne naissent que du contact de deux langues différentes, tandis que les brahmanes ont créé la grammaire védique n'ayant pour appui que les changements produits par le temps dans leur propre langue. Le texte de cette Grammaire du Rigveda étant de beaucoup antérieur à tous les commentaires, elle fournit la base la plus solide pour l'interprétation des hymnes, et la publication de M. Regnier est la suite naturelle et nécessaire de l'édition du Rigveda lui-même par M. Max Müller. A cause de l'étendue de ce travail, l'auteur et la commission du Journal ne se sont engagés qu'avec une certaine hésitation à le publier; mais quand les dernières parties en auront paru, avant la fin de l'année, ni l'un ni l'autre ne regretteront le temps et la place qu'ils ont consacrés à une œuvre aussi curieuse et aussi solide; l'importance en a été si bien sentie par les indianistes, que l'exemple de M. Regnier va être suivi par d'autres savants. C'est ainsi que nous avons déjà le Pratisakhya du Yadjour Véda, par M. Weber, et que nous aurons prochai-

nement la Grammaire de l'Atharva Veda par M. Whitney, et probablement aussi celle du Taityria.

M. de Rougé a continué ses études sur une stèle égyptienne; la fin paraîtra dans le prochain numéro. M. Oppert a terminé son interprétation de l'inscription de Borsippa, relative à la restauration de la grande tour de Babylone par Nabuchodonosor.

M. Bazin a inséré dans le Journal une de ses excellentes études sur les institutions chinoises; il a choisi pour son sujet l'histoire de l'académie de Péking et l'organisation de ce corps célèbre, moitié académie, moitié conseil d'État, et il a terminé ses recherches par la liste classifiée des travaux historiques, administratifs et littéraires publiés par les *Han-lin*. M. Pavie nous a donné une continuation de son analyse d'un roman bouddhique chinois; mais je regrette d'avoir à annoncer qu'il a abandonné la suite de ce travail, et que nous ne connaîtrons pas la fin de cette étrange histoire.

M. le baron d'Eckstein a publié, à l'occasion de la traduction des Voyages de Hiouen-thsang, ses vues et ses ingénieuses conjectures sur l'Inde ancienne, l'origine du bouddhisme et sa première position morale et religieuse en face du brahmanisme.

Les Arabes ont fourni la matière de plusieurs travaux. M. Barbier de Meynard nous a retracé l'histoire de la ville de Kazwin, d'après le *Tarikh-Gouzideh*. M. Sanguinetti a donné, dans sa notice sur Khalil, fils de Caicaldi, célèbre jurisconsulte du VIIIe siècle de l'hégire, une de ces vies curieuses

des professeurs musulmans du moyen âge, tour à tour poëtes, légistes et grammairiens. Un membre oriental de la Société, Mahmoud Effendi, a examiné de nouveau, à l'aide de textes arabes et de calculs astronomiques, la question controversée du calendrier arabe avant Muhammed; il trouve que ce calendrier était purement lunaire, et il applique ce résultat à la fixation du jour de la naissance de Muhammed. C'est un vrai plaisir de voir un Arabe employer nos méthodes de critique historique avec autant de savoir et de netteté. M. Clément-Mullet a fourni une suite à ses articles sur l'histoire naturelle chez les Arabes, en prenant pour thème une application faite sous Akbar d'une découverte d'Archimède pour la détermination de la densité des pierres précieuses.

M. Defrémery nous a communiqué une notice sur la vie et les œuvres de Hafiz, à l'occasion de la nouvelle édition du Diwan par M. Brockhaus. M. Dulaurier a commencé une série d'articles sur les Mongols, dans l'intention de compléter, par des faits tirés des historiens arméniens, les renseignements que nous possédons sur les Mongols, au sujet desquels nous n'avions jusqu'ici que des sources musulmanes à consulter. Enfin M. de Rosny nous a expliqué le système suivi par les Japonais dans leurs meilleurs dictionnaires, et la méthode à employer pour en tirer parti.

MM. Defrémery et Sanguinetti ont publié le quatrième et dernier volume des *Voyages d'Ibn Batoutah*[1], et il ne reste plus qu'à imprimer les tables des

[1] Collection d'ouvrages orientaux. *Ibn Batoutah*, texte et traduc-

matières, indispensables dans un ouvrage de ce genre, et que M. Sanguinetti a bien voulu nous promettre. Ce dernier volume est un des plus intéressants de l'ouvrage. Ibn Batoutah y raconte son envoi à Péking comme ambassadeur du roi de Déhli; les innombrables contrariétés qu'il rencontre nous valent une description des côtes de Malabar, des îles Maldives, de Ceylan et de la côte de Coromandel. A la fin, il se remet en route, visite Sumatra, arrive à Canton, et va par Hang-tcheou-fou à Peking. De là il s'en retourne à Fez par Calicut, Mascate, la Perse, Bagdad, Jérusalem et la Mecque. Ensuite il va en Espagne, visite Gibraltar, Malaga et Grenade, et revient de nouveau à Fez, mais seulement pour être envoyé par le roi dans le Soudan, où il atteint, après avoir longtemps erré dans des pays qui aujourd'hui même nous sont à peine connus, la ville de Tombouctou. Rappelé par le roi de Fez, il revient dans sa ville natale au commencement de l'an 1358, où il se repose à la fin de ses pérégrinations de vingt-cinq ans, et emploie les trois années suivantes à rédiger la relation de ses voyages. C'est un ouvrage d'une grande valeur, et plus les études historiques sur l'Orient et l'Afrique feront de progrès, plus on se servira d'Ibn Batoutah, plus on sera heureux de recourir à cette masse d'observations ayant une date précise, et s'étendant sur le monde entier alors connu, à l'exception d'une partie de l'Europe. Je

tion par C. Defrémery et le docteur B. R. Sanguinetti. T. IV. Paris, 1858, in-8° (479 pages). Prix : 7 fr. 50 cent.

pense que le Conseil a le droit de se féliciter de l'heureux achèvement du premier ouvrage qui fait partie de votre Collection d'ouvrages orientaux, et que nous devons des remercîments aux deux éditeurs pour la manière dont ils se sont acquittés de leur longue et difficile tâche, et pour la bonne grâce avec laquelle ils se sont renfermés dans les limites nécessairement un peu rigoureuses du cadre adopté pour la collection.

Le second ouvrage qui doit entrer dans cette collection est celui de Masoudi : *Les Prairies d'or*. Vous savez que M. Derenbourg, après avoir fait des travaux préparatoires très-étendus pour la collation et la copie du texte, en a commencé l'impression il y a déjà quelques années; mais d'autres devoirs lui ayant rendu impossible de consacrer à cet ouvrage tout le temps qu'il désirait, il a demandé, il y a quelques mois, au Conseil de lui adjoindre M. Barbier de Meynard, récemment revenu d'Orient, et dont vous connaissez l'aptitude par différents essais imprimés dans votre Journal. Le Conseil s'est empressé de satisfaire au désir de M. Derenbourg, et la publication de Masoudi a reçu depuis quelque temps une impulsion qui nous permet d'annoncer avec certitude que le premier volume sera entre vos mains avant la fin de l'année, et d'exprimer l'espoir que cette publication se continuera avec toute la rapidité que comportera une bonne exécution du travail.

Enfin j'ai à mentionner que nous avons déjà eu à faire un second tirage du texte du Précis du droit

malekite par Sidi Khalil[1], publié par la Société l'année dernière, sur la demande de M. le ministre de la guerre.

La mort a enlevé à la Société plusieurs de ses membres dont elle doit regretter la perte, entre autres M. le comte Lazareff à Moscou, le grand patron de la littérature arménienne, dont M. Dulaurier vous a retracé la vie dans un cahier récent du Journal. Nous avons perdu aussi en M. Étienne Quatremère un collaborateur de notre Journal plutôt qu'un confrère; car, après avoir été un des fondateurs de la Société, il s'en était retiré quelques années ensuite, dans une de ces ébullitions de mauvaise humeur auxquelles il était sujet. Il a continué, néanmoins, à insérer dans le *Journal asiatique* des articles dont quelques-uns appartiennent à ses meilleurs écrits, comme, par exemple, son Mémoire sur les Nabatéens[2]. Ce serait à peine ici la place de faire l'énumération et l'appréciation de ses nombreux travaux; d'autres associations, auxquelles il a été plus fidèle, ont rempli[3] ou rempliront ce devoir envers lui, mais je ne pouvais laisser passer cette occasion d'exprimer les regrets que doit inspirer la mort d'un si grand érudit. Il laisse beaucoup de travaux inachevés ou seulement annoncés; ses papiers sont maintenant à Munich, et il est fort à

[1] *Précis de législation musulmane, suivant le rite malekite*, par Sidi Khalil, deuxième tirage. Paris, 1858, in-8°. Prix : 6 francs.

[2] *Journal asiatique*, année 1835.

[3] Voyez la *Notice sur M. Étienne Quatremère*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1857, p. 708 et suiv.

désirer qu'il se trouve un savant en état de tirer de ces amples matériaux les dictionnaires que M. Quatremère nous avait promis depuis tant d'années et qu'il n'a jamais pu se résoudre à publier lui-même. Je ne sais dans quel état sont ces matériaux; dans tous les cas, la tâche de les mettre en ordre est une entreprise qui exigera tous les soins et tout le savoir d'un homme très-laborieux; mais il serait déplorable que le fruit d'un travail infatigable de cinquante ans fût perdu pour la science.

Les autres Sociétés qui s'occupent exclusivement ou en partie des mêmes matières que la nôtre sont restées avec nous dans d'excellents rapports, et la plupart nous ont envoyé de nouvelles publications. La Société asiatique de Calcutta a continué son Journal[1], et quelques cahiers de sa *Bibliotheca indica*[2] nous sont parvenus; mais cette belle collection reste interrompue pour le moment, en partie par suite des circonstances dont j'ai parlé dans mon dernier rapport et, sans aucun doute, en partie par l'influence de l'état désastreux dans lequel la grande révolte a jeté l'empire anglais dans l'Inde, et qui doit nécessairement paralyser pour un temps toute activité littéraire. Personne ne peut prévoir quelle sera l'influence de

[1] *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, edited by the secretaries. Calcutta, 1857, in-8°. (Le dernier numéro arrivé à Paris est le numéro 263 de la série entière.)

[2] *Bibliotheca indica*, a Collection of oriental works published by the Asiatic Society of Bengal. Calcutta, in-8°. (Le dernier numéro arrivé est le numéro 139.)

tous ces événements sur la littérature orientale dans l'Inde, la nouvelle organisation qui doit succéder à la Compagnie des Indes n'étant pas encore formée. La Compagnie des Indes a pendant longtemps été une patronne libérale de la littérature orientale, et si la nouvelle administration est bien avisée, elle l'imitera ou la surpassera même dans ses encouragements; car un pays ne saurait être trop bien connu de ceux qui doivent le gouverner. Or ce sera dorénavant l'opinion publique de l'Angleterre qui influencera le gouvernement indien, tout comme elle influence le gouvernement de l'Angleterre même; il faudra donc faire les efforts les plus sérieux et les plus suivis pour instruire la partie éclairée du pays de l'état de l'Inde, si l'on veut que cette grande et hasardeuse expérience n'amène pas d'incalculables désastres. La Société de Madras a recommencé la publication de son Journal, qui avait été interrompue[1]. La Société asiatique de Bombay nous a fait parvenir le numéro XX de son Journal[2]. C'est une des Sociétés les mieux placées pour l'étude d'une grande partie de l'Asie, entourée comme elle est par les restants des Zoroastriens et des Djainas, à proximité de la Perse et du Rajpoutana et à portée des temples souterrains des Bouddhistes, et elle a fait très-bon usage des facilités que lui offre sa position. Elle se propose maintenant de

[1] *Madras journal of literature and science.* Madras, in-8°. (Le dernier numéro de la série entière est vol. XX, n° 44.)

[2] *The journal of the Bombay Branch of the R. Asiatic Society*, t. XX. Bombay, 1857, in-8°. (Ce cahier forme la fin du vol. V du journal.)

publier un *Corpus inscriptionum*, embrassant la totalité des documents sur pierre et sur cuivre auxquels elle a accès. L'exécution de ce plan, que l'on doit à M. le docteur Wilson, serait d'une grande importance pour l'histoire et les antiquités de l'Asie.

Le Journal de l'archipel indien a été continué par M. Logan[1], qui ajoute à des mémoires sur toutes les parties de la Malaisie d'importantes études sur la philologie comparée de ce groupe de langues. La Société asiatique de Londres n'a, je crois, publié qu'un petit cahier, extrait préliminairement du volume en cours d'impression de son Journal, cahier très-curieux, sur lequel j'aurai à revenir plus tard.

L'institut royal de l'Inde néerlandaise, à Amsterdam, nous a envoyé le volume XII de ses publications ethnographiques et géographiques sur les possessions hollandaises dans l'archipel indien[2]. La Société des sciences de Batavia publie, en forme de journal, un recueil du même genre, dont elle a commencé une nouvelle série, contenant des voyages dans les Moluques, des descriptions d'antiquités et des mémoires de statistique[3].

La Société orientale allemande a continué son ex-

[1] *Journal of the Indian archipelago*, by Logan. Singapore, in-8°. Nouvelle série, vol. II, n° 2, 1857.

[2] *Werken van het koninglijk Instituut voor Taal- Land- en- Volkenkunde van Nederlandsch-Indië.* Vol. XII. Amsterdam, 1858, in-8°.

[3] *Tijdschrift voor indische Taal- Land- en- Volkenkunde.* Batavia, in-8°, vol. V (de la nouvelle série, vol. II), 1856 (488 pages et 3 planches).

cellent journal[1], et comme il ne suffit pas à l'activité de ses membres, elle a commencé la publication de mémoires, imprimés à part, se proposant de réunir, dans une série uniforme, qui doit porter le titre de *Bibliothèque orientale*, tous les ouvrages qu'elle fait paraître en dehors de son journal.

La Société orientale américaine nous a non-seulement envoyé la suite de son journal[2], mais elle a enrichi notre bibliothèque par le don de volumes très-rares, ou tout à fait inconnus en Europe, que vous trouvez aujourd'hui sur la table. Ils sont, pour la plupart, l'œuvre des missionnaires américains, qui se distinguent entre tous par le zèle éclairé avec lequel ils s'appliquent à l'étude des langues des peuples qui sont l'objet de leurs travaux évangéliques, et par l'introduction de l'imprimerie dans tous les pays où ils forment des établissements.

Le nombre des Sociétés asiatiques vient de s'accroître par la formation de la société de Shanghaï, qui se propose de publier un journal trimestriel, et il n'y a certainement aucun lieu en Chine où il y ait une réunion d'Européens plus instruits et plus laborieux qu'à Shanghaï. On ne peut douter que cette association ne nous aide puissamment à connaître la Chine ancienne et moderne; il faut seulement espérer qu'elle ne suivra pas l'exemple de sa sœur aînée

[1] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.* Leipzig, in-8°, vol. XI, 1857, et vol. XII, cah. I, 1858.

[2] *Journal of the american Oriental Society.* New-York, in-8°, vol. V, n° 2, 1856.

à Hong-kong, qui semble dédaigner tout contact avec l'Europe.

Il me reste à vous soumettre la liste des publications orientales des deux dernières années, puisque j'ai dû renoncer à ce travail il y a un an. Je demande d'avance votre indulgence sur ce que cette liste peut avoir d'incomplet; car je découvre chaque jour des ouvrages très-dignes de mention et dont j'aurais dû parler dans les rapports précédents, mais qui m'étaient restés inconnus, et je ne puis me flatter d'avoir été plus heureux cette année-ci.

Je commence, comme je l'ai constamment fait, par la littérature des Arabes, qui restera toujours la plus importante pour nous, d'un côté par les secours que nous offre la langue arabe pour l'interprétation de la Bible, de l'autre par la proximité des pays musulmans avec lesquels des circonstances irrésistibles nous mettent dans un contact de plus en plus intime et qui exige, de notre part, une connaissance plus intime aussi de leur histoire et de leurs idées.

Rien ne prouve mieux ce besoin de bien pénétrer dans le fond même des croyances des musulmans que la succession ininterrompue des ouvrages sur Muhammed que nous voyons paraître. On aurait pu croire que les excellents travaux de MM. Weil, Caussin de Perceval et Merrick avaient satisfait pour longtemps la curiosité de l'Europe; mais depuis que M. Sprenger a soulevé la question de la critique des sources mêmes de l'histoire de Muhammed, et que,

par d'infatigables recherches et quelques découvertes heureuses, il a appelé l'attention de l'Europe savante sur de nouveaux progrès qu'on pourrait faire dans cette direction, il a paru deux nouvelles biographies de Muhammed, l'une de M. W. Muir à Agra[1] et l'autre de M. Macbride, professeur d'arabe à Oxford[2]. Je ne connais encore de la dernière que le titre; l'autre nous était connue en grande partie par la revue de Calcutta, dans laquelle M. Muir a fait insérer une suite de chapitres qu'il a maintenant réunis en deux volumes. L'origine de l'ouvrage est assez singulière. M. Pfander, missionnaire allemand, très-connu dans l'Inde pour ses controverses avec les docteurs musulmans et par ses écrits contre eux, avait désiré qu'il fût composé une vie de Muhammed en hindustani, tirée des meilleures sources arabes et débarrassée des fables et légendes modernes qui l'entourent dans les livres musulmans, de sorte qu'elle pût servir de base commune pour une discussion raisonnable. M. Muir se mit à l'œuvre et composa son ouvrage pour répondre à ce désir. Je ne sais s'il en a paru une édition en hindustani; mais je doute que les docteurs musulmans eussent consenti à prendre pour point de départ un livre qui contient une discussion sur la sincérité de Muhammed

[1] *The Life of Mahomet and history of Islam*, to the era of the Hegira. By William Muir. Londres, 1858, 2 vol. in-8° (CCLXXI, 31 et 320 pages). Le prix de ces deux petits volumes est de 32 francs!

[2] *The Mohammedan religion explained*, with an introductory sketch of its progress and suggestions to its refutation, by J. D. Macbride. Londres, 1858, in-8°.

en se donnant le titre de prophète. Dans tous les cas, M. Muir a publié un fort bon livre, dont le premier volume est rempli presque entièrement par une introduction traitant de l'état de l'Arabie avant l'islam et de la critique des sources de l'histoire de Muhammed. Il y discute la valeur historique du Coran, de son authenticité, ensuite de la tradition; la manière dont elle a été recueillie, l'espèce de critique que les musulmans y ont employée, les circonstances politiques qui ont exercé leur influence sur l'adoption ou le rejet des traditions constatées et le degré de foi que méritent ces traditions; enfin il traite des premiers historiens de Muhammed, des sources où ils ont puisé et de la valeur comparative de chacun d'eux. Après ces préliminaires, il entre dans le récit détaillé de la vie du Prophète, qu'il conduit jusqu'à l'ère de l'hégire. Arrivé à ce point, l'auteur a été obligé de suspendre ses travaux, la révolte de l'armée indienne l'ayant forcé à mettre en lieu de sûreté ses papiers. Puisse-t-il être bientôt rendu à ses occupations paisibles et achever la vie de Muhammed, qui exigera probablement encore deux volumes!

Pendant que ces biographies s'élaborent, on imprime de différents côtés le texte des sources dont elles sont tirées; ainsi M. de Kremer a terminé son édition des *Maghazi* de Wakidi, et M. Wüstenfeld a commencé celle de la *Vie de Muhammed*, par Ibn Hischam. Ces deux ouvrages nous conduiront au cœur même de ce mouvement des traditionnistes arabes, qui forme un des phénomènes les plus singuliers

et les plus instructifs de l'histoire. Après la mort de tous les fondateurs de religion, il a dû se produire parmi leurs adhérents un effort pour fixer les souvenirs de leurs disciples, et constater, par une sorte d'enquête, l'enseignement et les paroles mêmes du maître qui devaient former dorénavant la base de la croyance du peuple. On a dû s'y prendre de manières diverses, selon le temps, selon les habitudes et le génie des différents peuples. Ainsi, nous savons à peu près comment les disciples de Sakyamouni ont fixé les doctrines du maître dans leur premier concile après la mort du Bouddha; mais, en général, le souvenir de ces faits a disparu, et c'est ce qui rend d'autant plus curieux les détails nombreux et les renseignements exacts que nous possédons sur la fixation de la tradition chez les musulmans. Nous voyons, après la mort de Muhammed et pendant plusieurs générations, toute la partie sérieuse de la population occupée à recueillir des souvenirs, à répéter les paroles du prophète et à en contrôler les versions différentes; nous voyons quelques-uns des plus intimes de ses compagnons se refuser à communiquer ce qu'ils ont entendu de sa bouche, de peur de se tromper d'un mot et de commettre ainsi un sacrilége, pendant que la plupart, formulant leurs souvenirs, les font apprendre par cœur à d'autres, qu'ils autorisent à les répéter sous leur garantie. Nous voyons se former ainsi comme un torrent de traditions, qui ne cesse de s'enfler par des affluents venant de sources plus ou moins pures; nous voyons les partis politiques y

jouer un rôle et s'appuyer sur des traditions falsifiées ou entièrement fabriquées dans leur intérêt, jusqu'à ce que le désordre et la méfiance qui en provenaient eussent forcé les savants de mettre une certaine critique dans le triage de cette masse de légendes vraies et fausses, importantes et puériles, et d'essayer de trouver un canon d'authenticité. Ils établissent ce canon d'après la réputation de véracité des premiers garants de chaque tradition; la liste des garants originaux est fixée d'un commun accord, et si les noms des garants secondaires, c'est-à-dire de ceux par la bouche desquels la tradition a successivement passé, ne donne pas lieu à des objections, la tradition est admise. Cette règle a servi à éliminer la plus grande partie des traditions, mais sans qu'elle offre une garantie réelle pour la vérité de ce qui est admis ou la fausseté de ce qui est rejeté. C'est de cette façon que les moindres paroles et les actions ou les habitudes les plus insignifiantes du Prophète ont été recueillies d'abord dans la mémoire et perpétuées par l'enseignement oral, ensuite, vers la fin du 1er siècle, et plus tard encore, consignées par écrit: par les uns, sous forme d'anecdotes ou de récits isolés, par les autres, sous forme de biographies. Ainsi Sohri, un des plus grands traditionnistes de la fin du 1er siècle, paraît avoir été un des premiers à mettre ces matériaux en ordre chronologique; il transmit son savoir et sa garantie à Ibn Ishak, qu'il reconnaît même pour son supérieur dans tout ce qui touche les guerres de Muhammed, et Ibn

Ishak composa un ouvrage sous le titre de *Campagnes et Vie du Prophète*, ouvrage qui jouit d'une réputation universelle et évidemment méritée, mais qui n'est pas parvenu jusqu'à nous dans sa forme première. Il fut refondu par Ibn Hischam, qui ajouta au fond original des dispositions grammaticales et probablement des matières nouvelles, et qui paraît lui avoir fait subir des retranchements regrettables. C'est l'ouvrage que vous vouliez faire publier par M. Kazimirski, et que vous avez abandonné pour ne pas contrarier l'édition de M. Wüstenfeld, à Göttingue, qui vient d'en faire paraître la première partie[1]. Ce livre est infiniment curieux par la forme et par le fond; il est pour ainsi dire de formation primitive; un conglomérat chronologique d'anecdotes qui généralement portent à leur front les généalogies de leurs traditionnistes et garants. On y trouve peu de traces de l'art de l'historien, mais un soin infini pour convaincre le lecteur de l'authenticité de la relation. M. Wüstenfeld a réuni pour son édition tous les manuscrits que possèdent les bibliothèques d'Allemagne; il a soin d'ajouter les voyelles partout où il les trouve utiles et fait suivre le texte d'une ample collection de variantes. Il reste à souhaiter que l'ouvrage trouve un traducteur; l'éditeur ne se proposant pas de publier lui-même une traduction, système qu'on ne peut que regretter.

[1] *Das Leben Muhammeds*, nach Muhammed Ibn Ishak, überliefert von Abd-el-Malik Ibn Hischam. Herausgegeben von Ferd. Wüstenfeld Göttingue, 1857, in-8°, 1re livraison. (XVI, 64 et 320 pages).

A peu près en même temps qu'Ibn Hischam, vivait à Bagdad Abou Abdallah Muhammed al-Wakidi (mort en 207 de l'hégire), homme d'un grand savoir et auteur de nombreux ouvrages. Son nom a été longtemps célèbre en Europe par l'erreur d'Ockley, qui lui attribuait un livre dont il avait tiré son histoire des Sarrasins, mais qui est d'un auteur de beaucoup postérieur à Wakidi. Les ouvrages de Wakidi passaient pour perdus; mais M. de Kremer, consul d'Autriche à Alexandrie, a réussi à découvrir à Damas un manuscrit des campagnes de Muhammed par cet auteur, qu'il a fait imprimer[1] dans la *Bibliotheca indica* de la Société asiatique de Calcutta, et le dernier cahier du livre a heureusement paru avant que les fâcheux ordres de la Compagnie des Indes eussent interrompu l'impression des livres musulmans dans cette collection. C'est un ouvrage d'une grande valeur, et la découverte de M. de Kremer donne l'espoir que d'autres ouvrages de Wakidi, comme, par exemple, son Histoire de l'apostasie des Arabes après la mort de Muhammed, pourraient encore se retrouver.

Il existe d'autres sources collatérales pour l'histoire des premiers temps de l'islam, qui contribueront, de leur côté, à faire revivre pour nous le tableau de cette époque, si importante pour l'humanité, comme, par exemple, les biographies des personnes qui ont connu Muhammed, par Ibn Hadjar d'Aska-

[1] *Wakidy's history of Muhammed's campaigns*, by Aboo Abd-Ollah Mohammed bin Omar al Wakidi, edited by Alfred von Kremer. Fascic. V. Calcutta, 1856, in-8° (40 et 385-439 pages).

lon, dont M. Sprenger a publié le treizième cahier[1], avant que l'impression de la *Bibliotheca indica* ait été suspendue. L'ouvrage entier consiste en dix mille articles biographiques; la partie qui est imprimée jusqu'ici en contient presque le tiers; heureusement la plupart de ces noms ne fournissent que quelques lignes, ce qui laisse à l'auteur de la place pour les biographies plus importantes. Il est impossible qu'une aussi grande quantité de notices sur des hommes qui ont tous plus ou moins contribué à l'établissement de l'islam ne contiennent pas des données neuves et ne fournissent pas les moyens de contrôler des faits autrement connus.

Avant de quitter ce sujet, je dois mentionner que le second volume du *Commentaire du Koran*, par Zamakschari, publié par M. Lees[2], a paru à Calcutta. Ce volume a été imprimé pendant l'absence de l'éditeur, mais le retour de M. Lees nous fait espérer la continuation et l'achèvement de cette grande et généreuse entreprise. L'ouvrage lui-même est si bien connu de tous les savants auxquels il s'adresse, qu'il serait superflu d'en parler plus longuement

L'histoire postérieure des Arabes a reçu, pendant ces deux années, beaucoup d'additions et plusieurs des plus importantes. La plupart des ouvrages com-

[1] *A biographical Dictionary of persons who knew Muhammed*, by Ibn Hajar, edited in arabic by Mawlawies Mohammed Wajyh, Abd-al-Haqq and Gholam Qadir, and Dr A. Sprenger. Fascic. XIII. Calcutta, 1856, in-8° (120 pages.)

[2] *The Qoran with the commentary of Zamakhshari*, edited by W. Nassau Lees. Calcutta, in-4°, vol. I, p. 2 (pages 253-570).

mencés par divers éditeurs ont fait des progrès. M. Krehl a publié le second volume de l'édition du texte de l'Histoire des Arabes d'Espagne[1], par Makkari, dont il est un des collaborateurs; M. Juynboll a fait paraître le second volume des Annales de l'Égypte musulmane, par Aboul Mahasen[2], et M. Amari a publié la troisième et dernière partie de sa *Bibliotheca arabico-sicula*[3], qui contient les textes et les pièces justificatives arabes qui lui ont servi pour la composition de son Histoire des Arabes en Sicile, dont le second volume vient de paraître[4]. Le premier volume contenait la conquête de la Sicile par les Arabes, le second nous donne l'histoire de leur domination et de leur administration, le troisième racontera leur chute. Quand on regarde l'histoire du khalifat superficiellement et dans son aspect général, elle donne l'impression d'une uniformité fatigante; les mêmes événements et les mêmes hommes semblent reparaître à l'infini et en tout lieu, et le récit perpétuel de guerres et de révoltes, tel que les chroniqueurs nous le fournissent, ne tend pas à dissiper cette impression. La simplicité des règles tirées du

[1] *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne*, par Al-Makkari, publiés par MM. Dozy, Dugat, Krehl et Wright, t. I, part. 2, publiée par L. Krehl. Leyde, 1856, in-4° (943 pages le volume entier.)

[2] *Abu-l-Mahasin Ibn Tagri Bardii Annales*, edidit Juynboll. Leyde, in-8°, vol. II, part. 1, 1857 (102 et 494 pages).

[3] *Bibliotheca arabico-sicula* da Michele Amari. Leipzig, 1856, fasc. III, in-8°.

[4] *Storia dei Musulmani di Sicilia*, scritta da Michele Amari. II° volume. Florence, 1858, in-8° (561 pages).

Coran, et l'emploi général de la langue arabe, qui déguise les différences provinciales et nationales, donnent aux gouvernements musulmans cette uniformité de coloris sous laquelle, si l'on pénètre plus avant, on trouvera une vie variée et des intérêts divers, produits tant par les sectes et les partis politiques que par la nécessité de s'arranger avec les peuples conquis et par les nouveaux droits qui naissent de ces rapports forcés entre les vainqueurs et les vaincus. Ce n'est guère que dans des histoires spéciales que l'on peut entrer dans ces détails, qui exigent un certain développement. M. Amari, qui avait devant lui un sujet restreint, a senti les avantages qu'il en pouvait tirer; il suit avec beaucoup de sagacité le mouvement social introduit par l'esprit démocratique de la nouvelle religion, par l'essai de constituer une nouvelle aristocratie de légistes, par la résistance des anciennes familles militaires, par l'intervention de ces partis dans les querelles de succession au khalifat et dans les affaires étrangères de leur gouvernement, enfin par l'antagonisme entre les races de Kahtan et d'Adnan, et entre les Arabes et les Berbers. Il nous montre l'influence des sectes, qui, étrangères en principe à l'islam, se sont rattachées aux adhérents d'Ali, d'une manière qui n'est pas encore expliquée, sectes qui ont joué un grand rôle dans l'étendue du khalifat, qu'on trouve encore aujourd'hui vivantes dans les sociétés secrètes du nord de l'Afrique, et dont les théories sont essentiellement conformes à celles des Soufis de la Perse. M. Amari

nous fait suivre les effets de tous ces conflits et montre comment ils ont préparé la ruine et la désorganisation de la domination arabe en Sicile. Son livre, qui est plein de vues et de faits nouveaux, nous fait désirer des monographies semblables sur toutes les parties du khalifat; car si étranger que soit pour nous un peuple, si peu d'influence qu'il ait eu sur nos destinées, si peu d'intérêt que l'on puisse prendre à la succession de ses princes et à la série des batailles qui remplissent toutes les chroniques du monde, il n'y en a aucun dont l'histoire n'offre un côté humain, qui n'ait des institutions dont on doive étudier le but et les effets, des passions que l'on puisse comprendre, des mœurs et des croyances dont la connaissance est nécessaire pour compléter le tableau de l'humanité, et c'est le côté par lequel l'étude de l'Orient prendra peu à peu sa place légitime, qu'on lui refuse encore.

L'Académie des inscriptions vient de publier un ouvrage bien fait pour aider à rapprocher ce but de tous nos efforts, c'est le texte des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun[1]. L'impression en était terminée depuis huit ans; mais M. Quatremère, qui avait entrepris ce travail, désirait ne le laisser paraître que lorsque sa traduction et ses commentaires seraient

[1] *Prolégomènes d'Ebn Khaldoun*, texte arabe publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale par M. Quatremère. Paris, 1858, 3 vol. in-4° (428, 408 et 434 pages). Ces trois volumes forment les premières parties des vol. XVI, XVII et XVIII des *Notices et Extraits;* il en a été tiré des exemplaires à part, pour les personnes qui ne possèdent pas cette collection. Le prix est de 45 francs.

achevés. L'Académie n'a pas voulu priver plus longtemps le monde savant d'un texte aussi important. Le commencement de la traduction est imprimé, et M. de Slane s'est chargé de la continuation. On ne pouvait trouver un savant plus versé dans le style particulier d'Ibn Khaldoun, de sorte qu'il y a tout espoir que cet ouvrage capital d'un grand penseur et d'un historien éminent sera bientôt accessible à tout le monde. Les effets de la civilisation sur les deux formes de la vie humaine, la vie nomade et la vie sédentaire; les institutions qui les distinguent, et l'origine des arts et des sciences qui naissent de ces deux manières d'être sont l'objet de ces Prolégomènes, qui, avec une Histoire universelle et l'Histoire des Berbers, ou plutôt de l'Afrique septentrionale, composent l'ouvrage entier d'Ibn Khaldoun. Vous savez que cette dernière partie a été publiée et traduite par M. de Slane; quand il aura terminé la traduction des Prolégomènes, il ne restera plus à faire connaître de l'œuvre d'Ibn Khaldoun que la partie intermédiaire, et celle-ci s'imprime dans ce moment à Boulak.

M. de Slane a fait paraître à Alger le texte de la Géographie de l'Afrique septentrionale, par Bekri[1]. Abou-Obeïd Abdallah el-Bekri était fils d'un petit prince arabe d'Espagne, qui, dépossédé par le roi de Séville, se retira à Cordoue, où le fils mena une

[1] *Description de l'Afrique septentrionale*, par Abou-Obeïd-el-Bekri, texte arabe, revu sur quatre manuscrits et publié par le baron de Slane. Alger, 1857, in-8° (19 et 213 pages). Prix : 7 fr. 50 c.

vie de cour et d'homme de lettres, et publia successivement, selon la manière de son temps et de sa nation, des traités sur les matières les plus variées : la théologie, la philologie, la botanique. Il entreprit aussi un ouvrage sur la géographie générale dont il ne nous est parvenu que quelques chapitres, parmi lesquels la description de l'Afrique septentionale est de beaucoup le plus important. Il paraît avoir composé cette partie de son livre à l'aide des rapports que les princes Ommiades de Cordoue se faisaient adresser dans l'intérêt de leur politique et qu'il aura trouvé dans leurs archives. Ce traité fut terminé en l'an 458 de l'hégire. L'importance de ce travail attira l'attention de plusieurs orientalistes et M. Quatremère en publia, en 1831, une notice étendue et une traduction par extraits. Malheureusement il n'avait à sa disposition qu'un manuscrit incomplet et dépourvu de points diacritiques, ce qui, dans une géographie d'un pays peu connu comme l'Afrique, est un défaut auquel aucun effort de savoir et de critique ne peut entièrement remédier, et une grande partie des noms propres et de lieux que contient l'ouvrage n'a pu être déterminée par M. Quatremère que par conjectures et d'une façon souvent erronée. Peu à peu on découvrit à Alger, à Madrid et à Londres d'autres et de meilleurs manuscrits, et M. de Slane parvint, à l'aide de ces nouveaux matériaux, à compléter et à rétablir le texte, et à fixer la lecture des noms propres. Il était admirablement préparé à ce travail par son séjour à Alger et par les études qu'avait

nécessitées son édition de l'Histoire des Berbers d'Ibn Khaldoun. Il a publié le texte entier de Bekri aux frais du gouvernement d'Alger et la traduction complète de ce petit volume va paraître dans les prochaines livraisons du *Journal asiatique*.

M. Wüstenfeld a commencé une collection curieuse de chroniques de la ville de Mecque, qu'il publie aux frais de la Société orientale allemande. La collection doit comprendre quatre chroniques, dont une a déjà paru. C'est l'histoire de la Mecque et de son temple par Koutbeddin-Muhammed-ben-Ahmed-al-Naharawali[1], auteur du XVIe siècle de notre ère, qui a passé une grande partie de sa vie à la Mecque comme professeur dans plusieurs colléges. Son ouvrage nous était connu en extrait par une notice de M. de Sacy, mais d'une manière insuffisante, surtout en ce qui regarde l'histoire même de la ville. L'étude détaillée d'une ville quelconque est toujours pleine d'intérêt; elle nous fait pénétrer dans la vie municipale d'une nation, qui est sa vie réelle, et nous fait mieux comprendre son histoire générale, surtout quand il s'agit d'une ville sainte comme la Mecque, qui a joué et joue encore un si grand rôle dans le monde. Il est vrai que des chroniques comme celles de Koutbeddin ne sont pas écrites à notre point de vue européen, et s'occupent avant tout de détails autres que ceux que nous recherchons; mais

[1] *Die Chroniken der Stadt Mekka*, gesammelt und herausgegeben von Ferd. Wüstenfeld. Vol. III. *Cutb-eddin's Geschichte der Stadt Mekka und ihres Tempels*. Leipzig, 1857, in-8° (XVI et 480 pages).

il est impossible que la collection de ces histoires de la Mecque ne fournisse pas des éclaircissements sur les questions dont l'historien européen et moderne sera curieux de chercher la solution. M. Wüstenfeld nous promet une traduction de ces chroniques quand le texte en sera publié.

En ce qui concerne la philologie arabe proprement dite, il n'est venu à ma connaissance qu'un petit nombre de travaux : ce sont quelques nouvelles livraisons du *Dictionnaire français-arabe* de M. Kazimirski, qui amènent l'ouvrage près de son achèvement; un nouveau Dictionnaire arabe-anglais de M. Catafago, à Alep[1], destiné plutôt aux voyageurs qu'aux savants, et un livre de M. l'abbé Leguest sur la formation des racines sémitiques[2]. M. Leguest a été frappé d'une remarque de M. de Sacy, qui avait observé que les grammairiens arabes supposaient qu'un certain nombre de racines trilittères arabes étaient le résultat de la combinaison de deux racines primitives monosyllabiques, et il a essayé d'appliquer cette idée aux racines sémitiques en général et aux racines arabes en particulier. Il part de l'idée que les langues sémitiques proviennent d'une langue primitive d'une structure très-différente, et se sont formées avant que les langues dérivées eussent développé leurs

[1] *An arabic-english Dictionary*, by Joseph Catafago. Londres, 1858, in-8° (XII et 316 pages).

[2] *Études sur la formation des racines sémitiques*, suivies de considérations générales sur l'origine et le développement du langage, par M. l'abbé Leguest. Paris, 1858, in-8° (XX et 180 pages).

formes grammaticales. Il suppose que c'est dans les racines arabes qui contiennent les lettres faibles qu'on retrouve des mots de cette ancienne langue; il élimine ces lettres faibles et montre comment, par l'agglutination des lettres fortes restantes de deux mots, il se serait formé des mots trilittères de la langue actuelle. Cette explication n'embrasse pas toutes les classes de mots dont traite M. Leguest, mais je crois qu'elle indique suffisamment son procédé principal. Il est facile de voir combien de questions générales sur les langues sont impliquées dans un système de ce genre; je n'ai pas la mission, et dans tous les cas ce ne serait pas ici la place, de les discuter; mais je crois que, dans l'état actuel de nos connaissances, il est téméraire de remonter au delà de la forme historique des langues, et que la grammaire comparée des familles de langues telles que le fait nous les donne n'est pas assez avancée pour nous aventurer dans ces ténèbres d'un état anté-historique. Nous ne savons ce que de nouvelles observations et des méthodes plus subtiles pourront permettre un jour; mais des procédés comme celui de M. Leguest nous rejetteraient, je le crains, dans l'arbitraire et la confusion des anciens systèmes d'étymologie dont la science actuelle est sortie avec tant de peines et d'efforts. Au reste, cet essai n'est pas le premier de ce genre; pendant les dernières années surtout, il s'est produit plusieurs travaux dans une direction analogue et sur différentes familles de langues, quelques-uns par des hommes d'un mérite très-réel, qui voient de nouvelles

conquêtes philologiques à faire dans cette direction. L'avenir en décidera.

La poésie arabe a été l'objet de quelques publications. M. Wolff, à Rotweil, a donné une nouvelle version des *Moallakats*[1] en vers allemands, vers pour vers. Il a surtout voulu rester fidèle au texte, et annonce qu'il a toujours préféré l'exactitude de la traduction à l'élégance de la forme. Il lui a fallu beaucoup d'art pour échapper avec autant de succès à la rudesse ou à l'obscurité du style; car ces poëmes, qui sont la fleur de la littérature arabe par leurs beautés sauvages, exciteront toujours les orientalistes à les faire connaître à l'Europe; mais leur énergie concentrée sera toujours aussi le désespoir des traducteurs, si savants qu'ils soient en arabe, et si bien qu'ils sachent manier leur propre langue.

L'extrême opposé de la littérature arabe, les séances de Hariri, ont trouvé, non pas un nouveau traducteur, mais un nouvel imitateur dans le scheikh Nasif-al-Yasidgi, savant maronite, déjà connu en Europe par une critique du Commentaire de Hariri par M. de Sacy. Il a publié soixante *Makamats*[2], dans un cadre analogue à celui de Hariri; ce sont les tours et les friponneries d'un vagabond, et son repentir final; le style et la manière imitent fidèlement cet incomparable original, et font honneur

[1] *Muallakat.* Die sieben Preisgedichte der Araber ins deutsche übertragen von Dr Philip Wolff. Rotweil, 1857, in-8° (x et 87 pages).

[2] كتاب مجمع البحرين تاليف الشيخ ناصيف اليازجى اللبنانى Beyrouth, 1847, in-8° (442 pages).

au savoir et à l'esprit de l'auteur. Il a pris la précaution fort utile d'ajouter lui-même un commentaire qui explique les finesses des intentions du texte et les points d'histoire, de rhétorique, de grammaire et d'antiquités arabes auxquels il fait allusion. Le scheikh a mis vingt-huit ans à polir son œuvre, et je ne doute pas qu'il n'ait parfaitement réussi à charmer ses compatriotes lettrés.

Il a paru quelques autres livres arabes modernes qui sont curieux comme indices d'un certain mouvement d'esprit qui se fait sentir surtout chez les Arabes chrétiens de Syrie, que leur communauté religieuse avec les Européens rend plus accessibles aux influences occidentales. C'est un symptôme d'activité mentale fort intéressant; mais il est inutile d'entrer dans des détails sur ce sujet, M. Reinaud vous en ayant entretenu il y a peu de temps, et devant aujourd'hui encore vous faire connaître la Gazette arabe de Beyrouth, rédigée par un membre de notre Société, M. Khalil-el-Khouri. Il n'y a qu'un seul livre arabe moderne sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est le Traité sur les Sciences par l'émir Abd-el-Kader, dont M. Dugat a publié récemment une traduction, accompagnée d'un savant commentaire[1]. Ce livre est très-remarquable, moins par son contenu que par la qualité de l'auteur. Abd-

[1] *Le livre d'Abd-el-Kader*, intitulé *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent.* Considérations philosophiques, religieuses, historiques, etc. par l'émir Abd-el-Kader, traduit par Gustave Dugat. Paris, 1858, in-8° (xxxv et 371 pages).

el-Kader est un exemple très-favorable pour juger des Arabes modernes; c'est un homme qui a de la force dans l'esprit et de la noblesse dans les sentiments; il a appris dans sa jeunesse tout ce que les écoles arabes pouvaient lui enseigner; plus tard il s'est formé par l'exercice du pouvoir et à l'école du malheur, et son livre peut nous donner la mesure la plus avantageuse du développement de l'esprit de sa race. Il y traite de la nature de l'homme, de la religion, des sciences et de l'histoire. Aussi longtemps qu'il parle de sujets que la réflexion suffit pour approfondir, de psychologie, de morale, de révélation, il parle comme un homme qui sait penser; on a devant soi quelqu'un avec qui l'on peut s'entendre, et qui est mû par des sentiments purs et élevés; mais aussitôt qu'il arrive aux sciences et à l'histoire, on ne trouve plus ni connaissance, ni la moindre idée de méthode scientifique; on retombe en plein moyen âge. Il y a dix siècles, et plus tard encore, les Arabes étaient très-supérieurs aux Européens, ils avaient le goût des sciences et promettaient de devenir les successeurs et les continuateurs des Grecs. Ce mouvement s'arrêta par des raisons qui ne sont pas encore bien étudiées; on voit s'éteindre graduellement l'observation et la recherche des faits, la dialectique tient lieu de tout; l'on se contente de faibles formules, et la logique et la rhétorique remplacent la science. L'Europe est sortie d'un état semblable de stagnation par la renaissance des lettres grecques et la culture des sciences, pendant

que les musulmans ont rétrogradé; c'est à l'Europe de les aider à franchir cet abîme qu'il y a entre nous; mais la tâche est difficile, car les préjugés musulmans et l'orgueil que donne l'usage d'une vaine dialectique y mettent des obstacles presque insurmontables.

C'est ici, je pense, la place de parler d'ouvrages de différents genres qui se rapportent par le sujet ou par une affinité quelconque aux lettres arabes.

Les juifs du moyen âge, qui trouvaient chez les musulmans un peu plus de tolérance que chez les chrétiens, avaient formé dans les pays occupés par les Arabes des écoles savantes très-remarquables, qui servaient d'intermédiaires entre les Grecs et les Arabes, et entre ceux-ci et les chrétiens, et produisirent un nombre d'hommes distingués dont les ouvrages eurent pendant des siècles un grand retentissement et une influence sensible même en Europe. Ils furent peu à peu négligés après la renaissance des lettres grecques, et ce n'est qu'aujourd'hui, où l'on suit avec tant d'attention l'histoire du développement des idées, que l'on est revenu à ces études et que l'on s'applique à faire connaître les ouvrages les plus marquants de cette classe. L'arabe était devenu la langue savante des juifs à partir du xe siècle; mais un grand nombre de leurs écrits ne se conservèrent que dans des traductions en hébreu, faites pour les communautés juives de l'Europe, qui ne connaissaient pas l'arabe. M. Munk[1] nous a fait connaître,

[1] Voyez *Journal asiatique*, années 1850 et 1851.

il y a quelques années, Ibn Djannah, juif espagnol du xe siècle, le premier grand grammairien hébreu, et a publié un morceau considérable de son système de grammaire hébraïque en arabe. Aujourd'hui MM. Goldberg et Kirchheim font paraître l'ouvrage entier dans sa traduction en hébreu par le rabbi Tabbou[1].

Le rabbi Jehuda-ben-Koreisch était un juif magrebin, aussi du xe siècle, mais un peu antérieur à Ibn Djannah. Il a composé en arabe un Traité dans lequel il expose la parenté de l'hébreu avec l'araméen, avec la langue du Talmud et avec l'arabe, et qu'il termine par un chapitre sur la conformité de mots hébreux avec des mots berbers, persans et autres. Ce petit livre n'était connu que par des extraits que Schnurrer et M. Ewald en avaient donnés; M. l'abbé Bargès et M. Goldberg le publient aujourd'hui[2] d'après l'unique manuscrit d'Oxford; ils reproduisent le texte arabe en caractères hébreux, ajoutent aux citations de la Bible et du Talmud les indications nécessaires, et accompagnent le livre de

[1] *Jona ben Gannach* (*Aboul-Walid-Merwan-Ibn-Djanah*) *Sefer Harikma.* Grammaire hébraïque traduite de l'arabe en hébreu, par Jehuda Ibn Tabbou; publiée pour la première fois par B. Goldberg, revue et corrigée par Raphaël Kirchheim. Francfort, 1856, in-8° (xxxvi et 252 pages).

[2] *R. Jehuda ben Koreisch Tiharetensis Africani ad synagogam Judæorum civitatis Fez epistola,* de studii Targum utilitate et de linguæ chaldaicæ, misnicæ, talmudicæ, arabicæ, vocabulorum item nonnullorum barbaricorum convenientia cum hebræa, nunc primum ediderunt J. J. L. Bargès et D. B. Goldberg. Paris, 1857, in-8° (xix et 125 pages).

deux préfaces, l'une en arabe, par M. Bargès, et l'autre en hébreu, par M. Goldberg.

M. Munk avait découvert, il y a quelques années, qu'un philosophe, célèbre dans les écoles du moyen âge sous le nom étrange d'Avicebron, et qui passait pour un Arabe, était réellement un juif d'Espagne du XIe siècle du nom d'Ibn Gebirol (Abou-Ayyoub-Soleiman-ben-Jahya-Ibn-Djebiroul), qui était et est encore célèbre parmi les juifs pour ses belles poésies en hébreu, mais dont les meilleurs ouvrages philosophiques passaient pour perdus. Le principal de ces ouvrages portait le titre de *Source de la vie*, et M. Munk réussit à le découvrir à la Bibliothèque impériale dans une traduction abrégée en hébreu et une en latin. Il a publié la première partie de ses études sur Ibn Gebirol[1], comprenant des extraits de la traduction en hébreu, de leur interprétation latine, d'une Vie de l'auteur et d'une analyse de son ouvrage, le tout accompagné de notes savantes. Le système d'interprétation allégorique que les juifs du moyen âge appliquaient à la Bible laissait à leurs philosophes une liberté presque entière dans leurs spéculations, car il pouvait servir à tout concilier. Aussi voyons-nous Ibn Gebirol entraîné vers le panthéisme des néo-platoniciens, sans que pourtant il s'y abandonne tout à fait. Il serait impossible de donner en peu de mots une idée du système mixte auquel s'est arrêté l'auteur, et dans lequel l'idée juive lutte contre les

[1] *Mélanges de philosophie juive et arabe*, par S. Munk. Première livraison. Paris, 1857 (232 et 72 pages).

idées grecques; mais c'est une curieuse page de l'histoire de la méthaphysique que M. Munk a retrouvée, et il a fallu tout son savoir et toute sa patience pour la tirer des matériaux informes qu'il avait à sa disposition.

Il paraît se manifester parmi les juifs qui demeurent dans des pays musulmans un certain besoin de faire revivre parmi eux l'étude de l'arabe, dans laquelle leur nation était autrefois si profondément versée. On en voit des indices dans la publication de divers ouvrages qui ne peuvent avoir d'autre but. Ainsi M. Reckendorf a fait paraître une traduction du Koran en hébreu[1] avec un commentaire, et M. Goldenthal[2] a publié une Grammaire arabe en hébreu. Je ne connais ces ouvrages que par leurs titres.

M. Dillmann, à Kiel, a publié une nouvelle Grammaire éthiopienne[3]. On n'avait pour l'étude de cette antique branche des langues sémitiques d'autre secours que la Grammaire de Ludolf, qui restera toujours comme un monument du savoir de l'auteur, mais qui ne répondait plus aux exigences de notre temps, non pas tant à cause des erreurs qu'on a pu y découvrir, que parce que la méthode grammati-

[1] *Der Koran*, aus dem arabischen ins hebräische übersezt und erläutert von Hermann Reckendorf. Leipzig, 1857, in-8° (XLVIII et 369 pages).

[2] *Grammaire arabe écrite en hébreu, à l'usage des Hébreux de l'Orient*, par J. Goldenthal. Vienne, 1857, in-8° (XVI et 140 pages).

[3] *Grammatik der Æthiopischen Sprache*, von August Dillmann. Leipzig, 1857, in-8° (XXIV et 435 pages).

cale a changé et que la grammaire générale, qui est devenue un instrument si délicat et si puissant, a donné de l'importance à des parties de la grammaire qu'on négligeait auparavant, et exige des observations grammaticales d'un genre tout à fait nouveau. M. Dillmann a parfaitement senti cela, aussi traite-t-il avec le plus grand soin et avec beaucoup d'étendue la théorie des sons; on voit que dans toutes les parties de son ouvrage il a toujours en vue la grammaire comparée des langues sémitiques, et qu'il s'efforce de préparer des matériaux pouvant servir à l'élever au point où est arrivée la grammaire comparée des langues ariennes. Sous ce rapport, la langue éthiopienne est d'une importance qui sera mieux sentie à mesure que ces études feront des progrès, parce que sa longue séparation du reste du monde lui a permis, d'un côté, de garder bien des formes antiques qui se sont effacées dans d'autres dialectes, et, de l'autre, de se développer d'une façon indépendante, qui montre les capacités grammaticales d'une langue sémitique sous un nouvel aspect.

Il se prépare d'autres travaux sur l'éthiopien. M. Dillmann lui-même va reprendre l'impression de l'Ancien Testament, dans laquelle il s'était arrêté après la publication de l'*Octoteuque*. La Propagande va faire imprimer à Rome le Dictionnaire éthiopien du Père d'Urbain, missionnaire catholique mort récemment en Abyssinie. Cet ouvrage, fruit d'un travail de bien des années passées dans le pays, paraît devoir être très-considérable. Enfin M. d'Abbadie a

mis sous presse le Catalogue raisonné de sa bibliothèque éthiopienne. Pendant son long séjour en Abyssinie, M. d'Abbadie n'a rien épargné pour se procurer des manuscrits éthiopiens, et il est parvenu à en rapporter une collection qui contient des exemplaires de plus des deux tiers des ouvrages qui existent dans cette langue. La plus grande partie de ces livres ne seront probablement jamais publiés et ne le méritent pas; mais on verra par ce catalogue ce qui peut s'être conservé dans ce coin du monde en traductions d'ouvrages grecs perdus dans l'original, et en chroniques du pays qui pourraient avoir de l'importance. Pour donner une idée de l'espèce de découvertes que cette littérature peut nous réserver, il suffit de rappeler que nous ne connaissons le livre d'Hénoch que par une traduction éthiopienne, et que M. d'Abbadie se propose de publier une traduction d'Hermas dans la même langue.

La littérature syriaque est dans une position semblable; son importance philologique consiste en ce qu'elle nous a conservé un dialecte antique des langues sémitiques, et son intérêt comme littérature repose sur ses chroniques et surtout sur ses traductions du grec des Pères de l'Église; sous ce dernier rapport, elle l'emporte même de beaucoup sur la littérature éthiopienne. M. Beelen, chanoine à Louvain, a publié une nouvelle édition de deux Lettres sur la Virginité, attribuées à saint Clément de Rome [1],

[1] *Sancti Patris nostri Clementis Romani epistolæ binæ de Virginitate*, syriace, quas ad fidem codicis manuscripti Amstelodamensis, ad-

lettres inconnues en grec et découvertes au siècle dernier dans une traduction syriaque. M. Beelen en présente une nouvelle édition, faite avec beaucoup de soin, et entourée de secours peut-être trop abondants; car il ne se contente pas de donner le texte d'après les manuscrits, d'y ajouter sa traduction et ses commentaires, et de le faire précéder de longs prolégomènes pour justifier l'authenticité de ces lettres qui a été fortement contestée; mais encore il reproduit le même texte une seconde fois, pourvu des points diacritiques, et il y joint la réimpression de deux traductions antérieures à la sienne.

M. Uhlemann, à Berlin, a fait paraître une nouvelle édition de sa Grammaire syriaque [1], dans laquelle il a ajouté considérablement à la partie qui traite de la syntaxe, ainsi qu'à la Chrestomathie et au Vocabulaire qui terminent le volume. Mais l'ouvrage capital pour la littérature syriaque que j'ai à annoncer est le Dictionnaire de M. Bernstein, à Breslau, attendu avec impatience par tous ceux qui s'intéressent à cette littérature, et dont le premier cahier a paru [2]. L'auteur a mis trente ans à préparer les matériaux de ce travail, qui forme une espèce de *Thesaurus*, avec

ditis notis criticis, philologicis, theologicis et nova interpretatione latina, edidit Joannes Theodorus Beelen. Louvain, 1856, in-4° (XCVII et 328 pages).

[1] *Grammatik der syrischen Sprache* mit vollständigen Paradigmen, Chrestomathie und Wörterbuche, von Friederich Uhlemann. Berlin, 1857, in-8° (XXIII, 276, LXIV et 63 pages).

[2] *Lexicon linguæ syriacæ*, collegit, digessit, edidit G. H. Bernstein, vol. I, fasc. I. Berlin, 1858, fol. (143 pages).

des passages à l'appui des significations, et qui promet de dépasser autant le Dictionnaire de Castel que celui-ci avait dépassé ses prédécesseurs.

Les études phéniciennes n'ont pas beaucoup gagné pendant ces deux années; leur grande difficulté consiste dans le petit nombre et le peu d'étendue de la plupart des monuments connus jusqu'ici. On a publié quelques nouvelles inscriptions, mais on s'est surtout appliqué à reproduire plus exactement celles qui étaient déjà publiées, et l'on a fait des efforts heureux pour en rendre l'interprétation plus sûre et pour fixer des points douteux, tant dans la lecture que dans la grammaire. Plusieurs savants ont publié de nouveaux essais sur des inscriptions dont ils s'étaient déjà occupés; M. Ewald[1] a inséré dans les Mémoires de l'Académie de Göttingue un nouveau Mémoire sur l'inscription d'Eschmounazar. M. l'abbé Bargès[2] a publié de son côté un second travail sur l'inscription de Marseille; M. l'abbé Bourgade a fait imprimer une nouvelle édition de sa Collection d'inscriptions puniques, dont le nombre s'est augmenté de quelques nouvelles découvertes et il a apporté des soins plus grands à la reproduction des anciennes, sans pourtant, à ce qu'il paraît, avoir atteint une exactitude entière, que l'écriture et souvent l'état des pierres rendent fort difficile à obtenir; aussi M. Judas, dans ses *Nou-*

[1] *Erklärung der grossen phœnikischen Inschrift von Sidon*, von Ewald. Dans les Mémoires de l'Académie de Göttingue, vol. VII, 1857, in-4°.

[2] *Inscription phénicienne de Marseille.* Nouvelle interprétation par M. l'abbé Bargès. Paris, 1858, in-4° (37 pages et une planche).

velles Études[1], dont le but est de prouver un point particulier de grammaire phénicienne, a-t-il republié, d'après les pierres mêmes, une partie des inscriptions de M. Bourgade et une partie de celles qu'il avait publiées lui-même antérieurement, en y ajoutant quelques inscriptions nouvelles. Le même auteur a fait paraître en outre une interprétation nouvelle de l'inscription de Marseille[2]. On ne peut qu'être frappé des progrès faits dans la connaissance du phénicien par ce travail incessant d'esprits très-divers sur un petit nombre de monuments, en lisant les études phéniciennes de M. Levy, à Breslau[3], qui traite, avec beaucoup de sagacité et de savoir, de l'écriture phénicienne et de l'interprétation des inscriptions, divisées en classes d'après leur nature et les époques où elles ont été tracées. Quels que puissent être les points qui divisent encore les savants dans ces matières, on n'a plus à craindre ces traductions si étrangement différentes que l'on rencontrait il n'y a pas longtemps encore. Les découvertes des deux grandes inscriptions de Marseille et de Sidon, en faisant disparaître bien des conjectures et des incertitudes, ont donné une solidité inattendue à ces études.

[1] *Nouvelles Études sur une série d'inscriptions numidico-puniques*, dont plusieurs inédites, au point de vue spécial de l'emploi de l'*alpha* comme affirmante de la première personne du singulier du prétérit, par A. C. Judas. Paris, 1857, in-4° (56 pages et 5 planches). Prix : 7 francs.

[2] *Nouvelle analyse de l'inscription de Marseille*, par A. C. Judas. Paris, 1857, grand in-8° (35 pages). Prix : 4 francs.

[3] *Phœnizische Studien* von Dr M. A. Levy. Breslau, in-8°, cah. I, 1856 (II, 68 pages et 3 pl.), cah. II, 1857 (115 pages et 1 pl.).

Il faut espérer que l'on découvrira encore sur le sol de la Phénicie des inscriptions d'une certaine étendue; car il est difficile de croire que le petit nombre de celles qui sont connues fournisse tous les éléments nécessaires à l'intelligence certaine des détails.

Il me reste à dire quelques mots d'un livre singulièrement curieux et qui a jeté une lumière soudaine sur un côté obscur de l'histoire des sectes sémitiques : c'est l'ouvrage de M. Chwolsohn sur les Sabiens de Harran[1]. Nous savons que Muhammed mentionne trois sectes comme ayant eu part à la révélation : les chrétiens, les juifs et les Sabiens. Ce dernier terme, dont on ne rencontre aucune mention antérieure, a donné lieu à une confusion sans fin, d'abord chez une partie des auteurs arabes eux-mêmes et bien plus encore chez les savants qui se sont servis des renseignements fournis par ces auteurs. Pour les uns, c'étaient les Mendaïtes ou chrétiens de saint Jean; pour les autres, les païens syriens, ou tous les adorateurs des astres, ou tous les païens en général; enfin, pour quelques-uns, les Himyarites de Saba. Les sources où l'on puisait paraissaient se contredire, et les conjectures qu'on en tirait étaient loin de remédier au désordre. M. Chwolsohn entreprit de résoudre ce problème; à force de recherches et à l'aide d'une méthode sévère, il est parvenu, non-seulement à découvrir la vérité, mais encore les causes des erreurs qu'il combat. Il établit que les Sabiens dont

[1] *Die Ssabier und der Ssabismus*, von Dr D. Chwolsohn, 2 vol. Saint-Pétersbourg, 1856, in-8° (XXI-825 et XXXII-920 pages).

parle le Koran sont les Mendaïtes, secte et peuplade nabatéenne, dont la religion, originairement babylonienne, paraît avoir subi la double influence, des Persans d'un côté, de l'autre des Juifs. Les Arabes des deux premiers siècles de l'hégire n'ont jamais autrement appliqué le nom de Sabiens; mais sous le khalife Mamoun parut tout à coup, et dans les circonstances les plus singulières, une nouvelle secte sabienne, et c'est de là que date la confusion. Mamoun, marchant contre les Grecs, traversa, en 215 de l'hégire, la haute Mésopotamie, et trouva dans la ville de Harran une population païenne, à laquelle il déclara qu'elle eût à se faire musulmane ou au moins à se rattacher à une des religions protégées, et qu'il mettrait à mort tous ceux qui, à son retour, n'auraient pas fait leur profession de foi. Sur le conseil d'un homme de loi musulman, ils se déclarèrent Sabiens, et continuèrent à porter ce nom adopté. C'était une population babylonienne, chez laquelle le contact avec les écoles grecques de Syrie avait créé une religion mixte, où le culte des astres et le panthéisme philosophique étaient combinés. Après leur changement de nom, et probablement pour donner de la vraisemblance à leur nouvelle prétention, ils mirent des noms bibliques à la tête de quelques-uns de leurs ouvrages mystiques. Cette curieuse secte avait des écoles savantes et une forte organisation municipale; elle prospéra sous Mamoun et ses successeurs, acquit une influence considérable, et se distingua dans les lettres; à la fin elle disparut dans

l'invasion des Mongols. M. Chwolsohn, laissant de côté les Mendaïtes ou Sabiens originaux, s'attache aux Harraniens; il recueille tous les témoignages des historiens arabes qui les concernent, les suit dans leur histoire, donne la biographie de leurs hommes marquants, énumère leurs ouvrages et discute leurs croyances. Il s'étend avec grand détail sur la partie de leur religion qu'ils avaient empruntée aux Grecs, pendant que la partie babylonienne, qui naturellement excite le plus la curiosité du lecteur, est traitée d'une façon beaucoup moins satisfaisante; mais l'auteur s'en excuse et en donne les raisons avec tant de modestie, qu'on ne peut qu'applaudir à sa réserve. Il est probable que lui-même reviendra sur ce sujet avec des lumières nouvelles, quand il aura terminé une grande entreprise à laquelle il a été conduit par ses recherches sur les Sabiens. Voici de quoi il s'agit :

Tout le monde connaît un mémoire que M. Quatremère a publié dans notre Journal[1], sur un traité portant le titre d'*Agriculture nabatéenne*. Il n'avait à sa disposition qu'une partie de l'ouvrage; mais il reconnut que c'était un livre babylonien, écrit par un nommé Koutami, et traduit en arabe, avec quelques changements et additions, par un Chaldéen musulman du IIIe siècle de l'hégire. Il jugea que l'original devait remonter au VIe siècle avant notre ère, et se proposa de faire connaître en détail un ouvrage aussi important. Il ne le fit pas; mais M. Chwol-

[1] *Journal asiatique*, année 1835. (Nos de janvier, février et mars.)

sohn, qui s'était servi de l'*Agriculture nabatéenne* pour ses travaux sur les Sabiens, fut si frappé de l'intérêt qu'offre ce livre, qu'il a l'intention de le publier avec une traduction et un commentaire. Il trouve l'opinion de M. Quatremère, sur l'antiquité de l'ouvrage, plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité; ce traité serait, en grande partie, composé de citations d'auteurs babyloniens plus anciens, et comme il ne se borne pas à l'agriculture, mais qu'il contient des renseignements nombreux sur l'histoire de la religion des Babyloniens, c'est tout un monde antique qu'il ouvre devant nous. On ne peut que se réjouir de ce que ce livre soit entre les mains d'un homme aussi consciencieux et aussi capable d'en tirer parti que M. Chwolsohn, surtout en ce moment où les inscriptions assyriennes et babyloniennes vont nous fournir, d'un autre côté, des matériaux d'une authenticité incontestable et d'une importance extrême pour l'histoire ancienne de la Mésopotamie. L'*Agriculture nabatéenne* apporte de nouveaux secours au déchiffrement de ces monuments; car, pour ne mentionner qu'un seul des problèmes qui s'y rattachent, un des obstacles les plus grands que rencontre ce déchiffrement consiste dans la lecture des noms propres que nous ne possédons pas dans une transcription, soit hébraïque, soit persane, soit grecque; or l'*Agriculture nabatéenne* nous fournira des séries de noms transcrits en arabe, qui résoudront probablement bien des difficultés dans la lecture des inscriptions.

Ceci m'amène à parler des progrès qu'a faits l'interprétation des inscriptions cunéiformes.

La Société asiatique de Londres avait proposé aux savants qui s'occupent de cette étude, de fournir des traductions, entièrement indépendantes l'une de l'autre, d'une même inscription assyrienne, pour obtenir ainsi une mesure commune des progrès faits et des différences qui pouvaient se trouver dans les méthodes et les résultats. On choisit une longue inscription de Tiglatpilesar, et MM. Fox Talbot, Rawlinson, Hinks et Oppert envoyèrent des traductions scellées, qui furent ouvertes le même jour par une commission, et publiées par elle en colonnes parallèles pour faciliter la comparaison. Le résultat a été favorable; la concordance entre les quatre traductions est suffisante pour justifier la méthode employée dans le déchiffrement et pour ne laisser guère de doute quant à la réalité de la base sur laquelle repose la lecture. En même temps il y a assez de différences, de lacunes, et d'inexactitudes pour montrer combien il reste encore à faire avant qu'on puisse accorder une confiance entière à une traduction de l'assyrien. C'est naturel dans une étude si neuve et si entourée de difficultés de toute espèce, et s'il y a lieu de s'étonner, ce n'est pas de ce que les résultats laissent encore de l'incertitude, mais plutôt de ce qu'on ait fait autant de progrès en si peu de temps.

On peut facilement se rendre compte du nombre et de la grandeur des obstacles, ainsi que des moyens employés pour les vaincre, en lisant la première

livraison d'un ouvrage que M. Oppert commence à publier sous le titre d'*Expédition scientifique en Mésopotamie*[1]. Après la mort de M. Fresnel, chef de l'expédition, M. Oppert fut chargé d'en publier les résultats. L'ouvrage doit se composer de deux parties, dont la première contiendra le récit du voyage, et l'autre le déchiffrement des inscriptions. M. Oppert commence sa publication par cette seconde partie, qui forme un travail tout à fait indépendant du voyage et ne s'y relie que parce qu'il est destiné à justifier l'interprétation des inscriptions mentionnées dans le récit. C'est proprement un traité grammatical sur la lecture et l'interprétation des inscriptions assyriennes et babyloniennes. Le premier livre, qui a seul paru jusqu'ici, traite, en dix chapitres, de la méthode de déchiffrement, de la nature de l'écriture, de son origine hiéroglyphique, des éléments idéographiques qu'elle contient, des éléments étrangers qui s'y sont introduits, et des moyens d'en faciliter la lecture. Les livres suivants traiteront de la langue assyrienne et de l'interprétation des inscriptions. C'est la première fois que ce sujet obscur et compliqué est exposé dans un ordre intelligible, que les matières sont classées, les hypothèses fondamentales clairement proposées, les résultats énoncés et les lacunes indiquées de manière à ce que le lec-

[1] *Expédition scientifique en Mésopotamie*, exécutée par ordre du Gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. F. Fresnel, F. Thomas et J. Oppert, publiée par Jules Oppert. T. II, déchiffrement des inscriptions cunéiformes. Ire livr. Paris, 1858, in-4° (120 pages et 3 livraisons de planches, avec 14 plans).

teur puisse se rendre compte de ce qui a été fait jusqu'à présent, comprendre comment on a procédé, et discuter les points qui lui laissent des doutes avec des chances de pouvoir s'entendre. Il faut attendre la suite de l'ouvrage; mais on voit dès ce moment que la discussion devient possible, et c'est un grand point de gagné pour le progrès de ces études.

Je ne puis terminer cette note sans une nouvelle protestation contre l'habitude qu'on a en France d'enfler le prix et le volume des ouvrages imprimés aux frais du Gouvernement par des embellissements qui, loin de servir la science, font que les ouvrages destinés aux savants leur deviennent inaccessibles. L'ouvrage de M. Oppert est accompagné d'un atlas de gravures in-folio, représentant des vues pittoresques, qui ne contribuent en rien à l'utilité scientifique du livre, à l'exception des plans et cartes de Babylone, qui auraient facilement pu être réduits au format des volumes sans en augmenter le prix, comme le font ces hors-d'œuvre artistiques. Je suis loin d'en rendre responsable l'auteur, qui n'y a aucun intérêt et qui, au contraire, doit désirer avant tout que son travail arrive entre les mains de tous ceux auxquels il est destiné. Je ne me plains pas même des intermédiaires, qui ne font que suivre leur tendance naturelle en agrandissant les publications dont l'État fait les frais. Ce que je désire, c'est qu'on change de système; qu'on se borne dans les ouvrages destinés aux savants à ce qui est utile et nécessaire, et qu'on en sépare les embellis-

sements purement artistiques et de luxe. La France a toujours été une protectrice généreuse des sciences; mais il importe que sa libéralité même ne tourne pas contre son but, en grossissant et en enchérissant les instruments du savoir au point de les rendre inaccessibles à ceux auxquels ils sont destinés [1].

J'arrive aux travaux sur la Perse ancienne et moderne. Il n'est venu à ma connaissance qu'un seul travail sur le zend; c'est un mémoire sur Mithra, par M. Windischmann, à Munich[2]. Il commence par une traduction nouvelle du *Iescht* consacré à Mithra, dont nous ne possédions jusqu'ici que la version d'Anquetil, qui ne répond plus aux connaissances aujourd'hui acquises. M. Windischmann accompagne sa traduction d'un commentaire et la fait suivre d'une comparaison de l'idée de Mithra selon le *Zend-*

[1] On me dit que l'atlas attaché à l'ouvrage de M. Oppert se vend à part; c'est possible, mais cela ne remédie à rien, car les cartes se trouvent dans l'atlas et non pas dans les volumes. Puisque je prends la liberté de me faire l'écho des doléances des savants, on est en droit de me demander un remède au mal que je signale. Il y en a un, qui me paraît facile et qui permettrait de suivre le procédé actuel, si l'on trouve des inconvénients à changer le système entier. Ce serait de ne prendre, pour la souscription, que des exemplaires de luxe, sur grand papier ou papier de Chine, enfin se distinguant d'une façon quelconque des exemplaires ordinaires, et de stipuler ensuite pour l'édition destinée à la vente un prix qu'on pourrait fixer aussi bas qu'on voudrait, les frais étant répartis sur les exemplaires de luxe. Cet expédient ne remédierait pas aux exagérations de format ni au luxe des embellissements, mais il en diminuerait l'inconvénient pour le public acheteur, qui, après tout, est le véritable.

[2] *Mithra.* Ein Beitrag zur Mythengeschichte des Orients, von D. F. Windischmann. Leipzig, 1857, in-8° (89 pages).

avesta, avec la forme que le culte mithriaque prend plus tard chez les Grecs et les Romains. L'auteur avait déjà publié, il y a quelque temps, un mémoire sur Anaïtis[1]. Ces belles dissertations paraissent être des chapitres d'un travail plus considérable sur la religion des Perses, qu'il désire soumettre successivement au public savant.

Un des moyens qui s'offrent pour résoudre les doutes et difficultés qui entourent encore l'étude du *Zendavesta*, consiste dans les traductions en pehlevi, que surtout M. Spiegel maintient, contre bien des attaques, comme un accompagnement nécessaire de l'étude du zend. Aussi ne se contente-t-il pas d'ajouter à son édition du *Zendavesta* la paraphrase pehlevie; mais, pour en rendre l'usage plus facile et plus profitable, a-t-il publié récemment une grammaire de la langue pehlevie ou, comme il préfère le dire, *huzvâresch*[2]. Quel que soit le nom qu'on adopte, il s'agit de la langue dans laquelle sont écrites les paraphrases du *Zendavesta*, le *Bundehesch* et quelques autres livres des Zoroastriens, langue à laquelle les Arabes assignent pour patrie la province de Sewad. C'est un dialecte au fond tout persan, mais avec un mélange considérable de mots araméens et, dans un moindre degré, de formes grammaticales tirées de cette langue; M. Spiegel, tout en rejetant l'idée

[1] *Die persische Anahita oder Anaïtis*, ein Beitrag zur Mythengeschichte des Orients, von Dr Fr. Windischmann. Munich, 1856, in-4° (44 pages).

[2] *Grammatik der Huzvâresch-Sprache*, von Fr. Spiegel. Vienne, 1856, in-8° (x et 194 pages).

que ce soit une langue inventée, pense qu'elle n'a pas dû être parlée exactement comme nous l'avons dans les manuscrits, et qu'une certaine vanité de savoir a introduit dans les livres un mélange plus considérable de mots et de formes araméennes que n'en pouvait admettre un dialecte usuel. Mais on peut faire la même observation sur toutes les langues très-mélangées, comme le turc, le persan et l'anglais, où l'on rencontre, selon le temps, la mode et la couche de la société à laquelle on s'adresse, des mélanges plus ou moins prononcés, qui n'empêchent pas que ces langues ne soient des langues usuelles. La grammaire de M. Spiegel est un excellent travail; on peut seulement regretter que, par un excès de scrupule, il n'ait pas voulu ajouter la prononciation des mots, ce qui, avec un alphabet comme l'alphabet pehlevi, est presque indispensable pour l'intelligence des mots, et il aurait, je pense, mieux valu s'exposer quelquefois à la critique et même au soupçon de témérité, que de livrer le lecteur à ses propres incertitudes. Le lecteur le plus savant aurait été heureux de trouver la conjecture de M. Spiegel, et celui qui veut commencer l'étude aurait eu un guide que rien ne peut remplacer pour lui. L'exposé des sons de la langue et de l'application du caractère pehlevi aux mots araméens, ainsi que le tableau des formes grammaticales, avec la recherche constante de leur origine et de leurs analogies dans les dialectes persan et araméen, sont faits avec beaucoup de soin et de savoir, et l'on doit de la reconnaissance à M. Spiegel

pour avoir donné la clef, encore incomplète, mais la première, d'une langue importante et difficile.

Pendant ce temps, notre confrère M. Thonnelier continue sa publication de la paraphrase pehlevie du *Vendidad Sadé*[1], dont il a paru actuellement quatre livraisons. Ce n'est pas un *fac-simile* que se propose de donner l'éditeur, comme la forme de l'ouvrage pouvait le faire croire; c'est bien une édition pour laquelle il choisit les leçons et qu'il complétera par une liste de variantes. Cela étant, il me semble qu'une édition imprimée eût été suffisante et bien moins onéreuse, ou, puisque l'éditeur avait la générosité de publier à grands frais une édition autographiée, il aurait mieux valu, dans l'état actuel des choses et d'après la nature du caractère pehlevi, nous donner un *fac-simile* d'un manuscrit inédit, sauf à y ajouter un travail critique sur les variantes. Il est possible que la difficulté du choix à faire parmi les manuscrits ait porté M. Thonnelier à préférer le plan qu'il a suivi; dans tous les cas, toute publication d'un texte pehlevi est bienvenue, car nous sommes encore bien pauvres dans cette partie de la littérature orientale.

M. Bleek a publié une nouvelle Grammaire persane[2]; elle est très-brève, mais quelques remarques

[1] *Vendidad Sadé*, traduit en langue huzvaresch ou pehlevie, texte autographié et publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Paris par les soins de M. Jules Thonnelier. Paris, 1858, in-fol. 4e livr. (pages 60-80). Prix de chaque livraison de vingt pages, 20 francs.

[2] *A concise Grammar of the persian language*, containing dialogues,

neuves qu'elle contient montrent que l'auteur aurait pu avec avantage lui donner plus d'étendue et qu'il aurait bien fait de consacrer à la grammaire la place qu'il donne à une méthode générale pour apprendre les langues, qui est tout à fait déplacée au milieu d'une grammaire particulière. L'édition de Hafiz, accompagnée du commentaire turc de Soudi, publiée par M. Brockhaus, a fait quelques progrès[1]. La traduction de Hafiz en vers allemands, par M. Daumer, est arrivée à sa seconde édition[2], si l'on peut appliquer le terme de traduction à des poésies dont les motifs sont empruntés à Hafiz, mais où il serait bien difficile d'indiquer les odes que l'imitateur a eues en vue. M. Vullers a commencé le second volume de son dictionnaire persan-latin[3]. Un anonyme anglais a traduit en vers l'allégorie de Salomon et Absal, par Djami[4], dont le texte avait été publié il y a quelques années par feu Forbes Falconer. Le traducteur est un poëte lui-même, qui veut faire accepter par un public choisi la gracieuse allégorie de

reading-lessons and a vocabulary, with a new plan for facilitating the study of languages, by A. H. Bleek. London, 1857, in-12 (XVI, 72, 206 pages).

[1] *Die Lieder des Hafis*, persisch mit dem commentare des Sudi, herausgegeben von H. Brockhaus. Leipzig, in-4°, cahier IV, 1857 (233-320 pages).

[2] *Hafis, eine Sammlung persischer Gedichte*, nebst poetischen Zugaben von G. F. Daumer. Hambourg, 1856, in-12 (XXI et 352 pages).

[3] D. A. Vullers, *Lexicon persico-latinum etymologicum*, vol. II, livr. 1-2. Bonn, 1856 et 1857, in-4° (376 pages).

[4] *Salomon and Absal*, an allegory translated from the persian of Jami. Londres, 1856, in-4° (XVI et 84 pages).

Djami; il retranche les longueurs que se permet l'auteur oriental, mais rend assez fidèlement et avec beaucoup de talent ce qu'il conserve; il y a joint une vie de Djami et quelques notes. M. Garcin de Tassy, après avoir publié une analyse détaillée[1] du poëme mystique, *les Oiseaux*, par Ferid-eddin Attar, en a donné le texte complet[2]. C'est un ouvrage très-célèbre qui, sans avoir la profondeur des *Mesnewi* de Djelal-eddin Roumi, entre pourtant bien plus profondément dans la doctrine ésotérique des soufis que le *Pendnameh*, qui jusqu'ici était le seul livre du même auteur qui eût été publié. On trouve fréquemment dans les auteurs persans des allusions tirées des oiseaux; M. Garcin ne pouvait donc mieux choisir pour l'impression d'un texte persan, d'autant qu'on a publié très-peu de livres soufis en Europe.

M. Seligmann, professeur de médecine à l'Université de Vienne, s'est occupé depuis longtemps d'un curieux manuscrit persan sur la matière médicale que possède la bibliothèque de Vienne. Il en a publié à deux reprises quelques extraits, et il fait maintenant paraître le texte entier de l'ouvrage[3], que sans doute il fera suivre d'une traduction. L'auteur est

[1] *La poésie philosophique et religieuse chez les Persans*, d'après le *Mantic Uttaïr*, ou le Langage des oiseaux, de Farid-eddin-Attar, par M. Garcin de Tassy. 2e édition. Paris, 1857, in-8° (71 pages).

[2] *Mantic Uttaïr*, ou le Langage des oiseaux, poëme de philosophie religieuse, par Fârid-eddin Attar, publié en persan par M. Garcin de Tassy. Paris, 1857, in-8° (184 pages).

[3] Je ne sais si l'ouvrage a réellement paru; l'exemplaire que j'ai en main contient le texte complet, mais sans préface, ni titre européen, et le titre persan n'indique ni date, ni lieu d'impression. L'ou-

un médecin d'ailleurs inconnu, Abou Mansour, du IVe siècle de l'hégire, ce qui le place entre Rhazes et Avicenne, et son ouvrage est un dictionnaire de matière médicale, dans un ordre imparfaitement alphabétique. Je suis hors d'état d'apprécier ce que ce livre peut fournir de données nouvelles pour l'histoire de la médecine; mais il est curieux sous un autre rapport, car il contient la prose persane la plus ancienne connue, à l'exception de la traduction de Tabari, par Belami, qui est de la même époque, et nous l'avons sous une forme un peu plus authentique que Belami, parce que le manuscrit d'Abou Mansour est de l'année 447 de l'hégire, de sorte que le texte a échappé aux changements qu'une succession de copistes introduit graduellement et presque insensiblement dans le style et l'orthographe d'un ouvrage. L'éditeur reproduit en *fac-simile* six pages du manuscrit, dont l'écriture marque le passage du coufique au neskhi. L'édition entière est une reproduction exacte (et faite avec un soin extraordinaire, autant que la typographie peut le donner) du manuscrit, avec sa ponctuation et jusqu'à la couleur des mots principaux, qui sont tantôt en rouge, tantôt en vert, ce qui est un luxe d'exactitude qui trouvera peu d'imitateurs; mais la reproduction scrupuleuse de l'orthographe est un véritable mérite, car aujourd'hui on a appris à étudier ces petits points, qui souvent ne sont que des caprices de peu d'in-

vrage est imprimé à l'Imprimerie impériale de Vienne, et consiste en 272 pages de texte, gr. in-8°, et 6 pages de *fac-simile*.

térêt, mais qui contiennent quelquefois des indices de changements organiques dans les langues, et sont alors d'une haute importance. Je ne doute pas que le savant éditeur ne publie une traduction, et ne nous mette par ses remarques en état de juger de la valeur que l'ouvrage peut avoir comme document historique.

L'histoire de la Perse s'est enrichie d'une collection importante de chroniques relatives aux provinces septentrionales du royaume: le Ghilan, le Mazenderan et le Thaberistan. M. Dorn, à Saint-Pétersbourg, qui s'est occupé depuis bien des années de l'histoire des pays musulmans qui touchent à la mer Caspienne, et a publié sur ce sujet de nombreux mémoires, a voulu faire tourner au profit de tous les facilités que lui donnaient sa position et ses longues études sur cette partie de l'histoire, et la faveur qui s'attache actuellement en Russie aux travaux sur des provinces limitrophes de l'empire, qui seront, probablement dans un avenir prochain, d'un intérêt encore plus grand pour la Russie. M. Dorn, à force de soins et de recherches, est parvenu à réunir une série ininterrompue de ces chroniques[1]; il en a publié trois

[1] *Muhammedanische Quellen zur Geschichte der südlichen Küstenländer des Kaspischen Meeres*, herausgegeben, erläutert und übersetzt von Dr Bernhard Dorn. — Vol. I, Sehir-eddin's Geschichte von Tabaristan, Rujan und Masanderan. Saint-Pétersbourg, 1850, in-8° (46 et 643 pages). — Vol. II, Aly Ben Schems-eddin's Chanisches Geschichtswerk, oder Geschichte von Ghilan. 1857, in-8° (36, 438, 13 et 43 pages). — Vol. III, Abdul-Fathah Fumeny's Geschichte von Ghilan. 1858, in-8° (21, 280 et 33 pages).

jusqu'ici, qui seront suivies d'une quatrième, laquelle conduira l'histoire de ces provinces jusqu'à nos jours. Le plus ancien de ces auteurs est Shahir-eddin, de Marasch, qui a joué lui-même un rôle assez considérable dans l'histoire du Ghilan, et a terminé son ouvrage en 1476 de notre ère. M. Dorn indique dans sa préface un certain nombre d'autres ouvrages sur le même sujet, en partie plus anciens, et qu'il ajoutera à sa collection, s'il peut en trouver des manuscrits suffisants pour une édition. Ces provinces n'ont jamais joué un rôle bien considérable, mais leur histoire est assez intimement liée à celle du monde musulman, pour qu'il importe de porter la lumière dans ce coin obscur; et bien des événements dans l'histoire du khalifat et de la Perse trouveront leur explication ou leur confirmation dans les matériaux réunis par M. Dorn. Le style de ces chroniques, en général un peu rude, n'est pas très-grammatical, ce qui a embarrassé l'éditeur, qui hésitait s'il les publierait avec leurs fautes, ou s'il effacerait ces taches de grammaire et d'orthographe et les réduirait à la règle commune. Il a fini par prendre le meilleur parti en laissant subsister les irrégularités provinciales; mais, pour satisfaire les puristes, il a prié un lettré de Tébriz de faire une liste de corrections qu'il a imprimée à la tête des volumes. Il a accompagné le texte de variantes, de tables de matières et d'introductions critiques, et il nous promet des traductions avec des commentaires, que son étude profonde de la matière rendront très-instructifs.

Je dois à la complaisance de M. Chodzko d'avoir pu voir l'Histoire universelle de la Perse, que le roi de Perse actuel a fait publier par Riza Kouli, le directeur de l'école polytechnique de Téhéran. Elle se compose de dix ou plutôt de douze volumes, et est intitulée : *Raouzet al Safaï Nasiri* [1]. L'ouvrage commence par le texte de l'Histoire universelle de Mirkhond, célèbre sous le titre de *Raouzet al Safa*, qui est donné en entier : les six volumes de Mirkhond, d'abord, puis le septième, qui y est ordinairement joint, mais qui ne paraît pas être de lui, et l'appendice géographique; ensuite recommencent un sixième et un septième volume, contenant, comme les volumes qui portent les mêmes numéros chez Mirkhond, l'histoire de Timour et de ses successeurs; enfin l'ouvrage se termine par trois volumes de Riza Kouli, qui donnent l'histoire des dynasties postérieures jusqu'à nos jours. Je n'ai pas eu le temps d'examiner ce volumineux ouvrage assez pour me rendre compte de la réduplication des volumes VII et VIII, qui me paraissent empruntés à Khondemir; il aurait fallu une étude beaucoup plus attentive que je ne l'ai pu faire, pour démêler les raisons de cet arrangement bizarre et déterminer d'où chaque partie est prise. L'ouvrage n'est pas entièrement terminé et

[1] روضة الصّفای ناصری Téhéran, in-fol. 1266-1272 de l'hégire (vol. I, 242 pages; vol. II, 292; vol. III, 170; vol. IV, 197; vol. V, 197; vol. VI, 266; vol. VII, 102, et l'appendice 52 pages. Les volumes suivants ne portent pas de pagination et sont d'un format un peu plus petit).

l'intention paraît être d'y ajouter, de temps en temps, quelques feuilles, à mesure que les événements fourniront de la matière au récit, de sorte que cette collection, qui commence par une histoire universelle, se changerait à la fin en une gazette de la cour de Perse. On ne possédait pas jusqu'à présent un récit indigène et continu de l'histoire de la Perse pendant les derniers siècles, et l'on ne peut guère douter que celui de Riza Kouli n'ajoute considérablement à nos connaissances, surtout sur ce qui s'est passé entre les Timourides et les Kadjars. L'ouvrage est lithographié à Téhéran; l'exécution matérielle en est bonne, sans pourtant égaler ce qu'on a fait de mieux à Tebriz et moins encore les plus belles éditions lithographiées dans l'Inde.

Avant de quitter l'Asie occidentale et le monde musulman, je dois consacrer quelques mots à des ouvrages appartenant à des littératures qui s'y rattachent étroitement.

M. Dulaurier a publié le premier volume de sa Collection d'historiens arméniens. Rien n'est plus curieux ni plus digne d'intérêt que la série d'historiens et de chroniqueurs que nous offre l'Arménie. Ce n'est ni leur talent, ni leur originalité, ni la grandeur de leur pays et de leur histoire qui leur donnent de l'importance; c'est leur position et leur esprit de nationalité. L'Arménie a été, pour son malheur, mêlée aux affaires de tous les grands peuples; les Romains, les Arabes, les Grecs, les Latins et les Turcs se sont successivement et incessamment mêlés

de son sort; aussi ses historiens, qui nous donnent un contrôle perpétuel des annales de toutes ces nations pour tout ce qui s'est passé dans cette partie de l'Orient, nous fournissent souvent des renseignements nouveaux et des éclaircissements d'une valeur d'autant plus grande qu'ils sont, en général, originaux et tirés de sources toutes locales et tout indigènes. Il y a chez les Arméniens un esprit invincible de nationalité; toute leur histoire est une lutte incessante contre des nations plus puissantes, et si à la fin ils ont succombé, ce n'est pas faute de bravoure ni de patriotisme, mais faute d'unité. La Chronique de Mathieu d'Édesse[1], par laquelle M. Dulaurier commence sa grande collection, est un spécimen caractéristique des ouvrages historiques arméniens, sans être, à beaucoup près, le plus favorable. C'était un moine né dans le XIe siècle, assez peu lettré, mais placé au milieu de circonstances propices pour recueillir les matériaux de l'histoire contemporaine de sa nation. Son livre est en forme d'annales, qu'il commence, sans aucun préambule, à l'année 952. En cela il fait sagement, car n'étant pas savant dans les antiquités de sa nation, comme il le dit lui-même, il se contente de ce qu'il peut apprendre de la bouche des vieillards, et de l'histoire contemporaine, qu'il conduit jusqu'à l'année 1136. Le récit devient plus

[1] *Bibliothèque historique arménienne*, ou choix des principaux historiens arméniens, traduits en français et accompagnés de notes historiques et géographiques, par M. É. Dulaurier. T. I, *Chronique de Mathieu d'Édesse, continuée par Grégoire le Prêtre*. Paris, 1858, in-8° (XXVII, 546 pages et deux tableaux). Prix : 12 francs.

ample et plus détaillé à mesure qu'il avance. Il n'y a aucun art ni le moindre esprit philosophique; la passion du patriotisme y tient lieu de tout, et nous dédommage de ce qui manque ailleurs. L'auteur déborde de haines et d'injures pour les ennemis de son pays, de quelque race qu'ils soient; mais il ne manque cependant pas d'une certaine justice envers des princes étrangers, même turcs, quand ils se conduisent honorablement, surtout envers l'Arménie. Beaucoup d'autres chroniqueurs de sa nation sont plus injurieux que Mathieu d'Édesse, et les horreurs de ces siècles de barbarie, de fanatisme et de vices brutaux excusent amplement ce cri perpétuel de haine d'une race opprimée. M. Dulaurier a fait suivre la Chronique de Mathieu d'Édesse d'une continuation, dont l'auteur est Grégoire le Prêtre, qui conduit le récit jusqu'à l'an 1163. Le volume est terminé par un ample et instructif commentaire, par un index et des tableaux généalogiques; enfin, pour toutes les questions chronologiques, l'auteur renvoie à un travail spécial sur la chronologie arménienne, dont le premier volume est sur le point de paraître, et qui formera un supplément indispensable à la collection des historiens de l'Arménie.

M. Ileminski, à Kazan, a publié le texte turc oriental des Mémoires de Baber[1]. Ce dialecte était devenu, au temps du conquérant de l'Inde, une langue cultivée; les princes turcs et turcomans avaient toujours montré du goût pour les lettres, depuis que leurs

[1] بابر نامه. Kazan, 1857, in-8°.

conquêtes et leur conversion à l'islam les avaient rapprochés des Persans et des Arabes. C'était même un goût passionné, quoiqu'il ne fût pas toujours heureux, mais qui avait contribué à assouplir la langue et à la rendre littéraire. Timour l'employa pour son auto-biographie; Ali Schir s'est illustré par ses vers et sa prose dans cette langue, dont Muhammed Baber s'est servi. Il existe encore un nombre considérable d'ouvrages dans ce dialecte, et un nombre probablement plus grand a péri par la pédanterie des savants, qui méprisaient la langue vulgaire. Peu de ces textes ont été imprimés; l'Histoire d'Aboulghazi a paru à Kazan, mais d'une manière très-imparfaite et qui fait désirer que M. Lequeux, à Tripoli, qui s'occupe depuis plusieurs années d'une édition et d'une traduction d'Aboulghazi, fasse bientôt paraître son ouvrage; quelques extraits d'Ali Schir ont été publiés par M. Quatremère, qui n'a pas donné suite à la chrestomathie qu'il avait commencée; enfin les Mémoires de Baber ont paru dans l'excellente traduction d'Erskine, faite sur une version persane et revue sur l'original. C'est un des livres les plus curieux qu'on puisse voir; la simplicité et la naïveté du récit, autant que l'intérêt du sujet charment le lecteur, et je crois que jamais roi n'a fait des confessions aussi sincères et aussi naturelles que ce grand conquérant et joyeux compagnon. De plus, la valeur historique de l'ouvrage est très-considérable; l'on peut voir combien sont maigres les renseignements fournis par Ferischta pour les années de Baber, sur lesquelles ses mémoires ne contiennent

pas de détails, et combien peu nous saurions du grand événement de l'établissement des Timourides sur le trône de Dehli, si nous n'avions cette singulière œuvre, pleine d'ailleurs de lacunes et d'inégalités; car Baber, évidemment, ne composait pas un livre, mais écrivait un journal qu'il abandonnait quelquefois et qu'il reprenait un peu irrégulièrement. Aucune partie du texte original n'avait paru, au moins à ma connaissance, jusqu'à ce que M. Ileminski nous l'eût donné en entier dans une édition qui paraît être faite avec beaucoup de soin.

M. Raverty, à Multan, a publié une Grammaire afghane[1]. Nous avions quelques essais sur cette langue par Klaproth, M. Ewald, Leech, et surtout M. Dorn, qui avaient déjà réduit à néant la singulière idée que les Afghans avaient eux-mêmes de leur origine, idée partagée par quelques auteurs européens. Les premières études sur la langue ont démontré que les Afghans ne sont pas, comme ils le croyaient, de race juive, et qu'ils ont de l'affinité avec les Ariens, mais dans des proportions qui ne sont pas encore bien déterminées. Si M. Raverty exécute son plan en entier et publie la chrestomathie et le dictionnaire afghans qu'il nous fait espérer, on possédera tous les éléments nécessaires pour décider cette question ethnographique. On ne doit pas s'attendre que la lit-

[1] *A Grammar of the Pukhto, Pushto, or language of the Afghans*, in which the rules are illustrated by examples from the best writers both poetical and prose, and remarks on the language, literature and descent of the Afghan tribes, by Lieutenant H. G. Raverty. Calcutta, 1855, in-8° (XVI, IX, 50, XIII et 373 pages).

térature d'un peuple aussi rude, et qui a emprunté aux nations musulmanes plus avancées le peu de culture qu'il possède, soit bien importante. Ce qu'on en pourra tirer d'intéressant et d'original consistera sans doute dans des chants populaires et dans quelques chroniques locales; mais il est nécessaire, sous beaucoup de rapports, de posséder les moyens de connaître la langue et d'étudier l'histoire d'un peuple nombreux, doué de qualités qui peuvent l'appeler encore à jouer un rôle dans le monde; on doit donc savoir gré à M. Raverty des peines infinies qu'il a prises, malgré des découragements de toute espèce, pour bien pénétrer dans son sujet et nous faire connaître cette partie du monde, si peu accessible aujourd'hui aux Européens.

J'arrive à l'Inde, où les études védiques ont été avant tout l'objet des efforts des savants, et ce n'est pas sans raison. On ne peut considérer sans étonnement ces hymnes, d'abord œuvre et propriété exclusive de quelques familles de brahmanes, réunies en collection, et rendues communes à toute la caste sacerdotale dans des temps postérieurs, mais si reculés encore que nous ne réussirons peut-être jamais à en préciser l'époque, et conservées jusqu'à notre temps avec une exactitude incomparable. Elles contiennent l'expression des premières pensées et le tableau des origines de la civilisation de la race arienne, dont le développement graduel est l'objet principal de l'histoire humaine. Il est donc naturel qu'on s'empresse de les publier, de les commenter

et d'en faire les applications presque infinies qu'elles permettent. Ce sera un long et laborieux travail de critique et de linguistique d'abord, d'histoire ensuite, pour bien comprendre ces idées et ces faits si simples en apparence, mais si difficiles à bien saisir dans leur caractère véritable et dans leur développement, dans leurs ramifications postérieures.

La publication des textes a fait des progrès considérables. M. Max Müller a fait paraître le troisième volume du texte du Rigvéda[1], accompagné du commentaire de Sayana: c'est un peu plus de la moitié de ce Véda principal, et nous pouvons espérer voir ce grand ouvrage achevé dans une époque peu éloignée, puisque la Compagnie des Indes en avait assuré les moyens, et qu'il y a tout lieu de croire que ses arrangements seront respectés après qu'elle aura disparu elle-même. Ce ne sera pas le seul monument littéraire qu'elle laissera derrière elle, mais ce sera un des plus durables et des plus dignes de sa munificence éclairée.

Cette grande édition étant trop volumineuse pour l'enseignement, M. Müller a voulu pourvoir aux besoins des cours en publiant un texte du Rigvéda sans commentaire; il en a paru trois livraisons[2], con-

[1] *Rig-Véda-Sanhita*, the sacred hymns of the Brahmans, together with the commentary of Sayanacharya, edited by Max Müller. T. III, London, 1856, in-4° (LVII et 984 pages).

[2] *Rig-Véda*, oder die heiligen Lieder der Brahmanen, herausgegeben von Max Müller, mit einer Einleitung, Text und Uebersetzung des Pratisakhya oder der ältesten Phonetik und Grammatik enthaltend. Leipzig, 1856-58, in-4° (15, LXXII et 309 pages).

tenant le texte et sa répétition avec le pada. Ces livraisons renferment le premier *mandala* des hymnes. M. Müller a voulu encore y ajouter le texte du Pratisakhya, ou de la grammaire du Rigvéda, et en a donné les six premiers chapitres dans les deux premiers cahiers; le troisième cahier est consacré tout entier au texte des hymnes.

M. Wilson, qui, depuis le commencement, n'a jamais cessé de favoriser l'entreprise de M. Müller de sa puissante influence, de son aide et de ses conseils, a continué sa traduction du Rigvéda, dont le troisième volume a paru [1].

M. Weber, à Berlin, poursuit son édition du Yadjour Véda blanc avec les Sûtras et le Brahmanas qui s'y rattachent [2]. La troisième partie, qui a paru, contient le Çrautasûtra de Katyayana, qui nous donne le rituel relatif à ce Véda pour le culte public.

Enfin, MM. Roth et Whitney ont terminé leur texte de l'Atharvavéda [3]. Cette partie contient le livre XX, qui forme un supplément à l'ouvrage principal. Le mauvais état du texte paraît avoir fait hésiter les édi-

[1] *Rig-véda Sanhita*, a collection of ancient Hindu hymns, constituting the third and fourth Ashtakas, or books of the Rig-véda, the oldest authority for the religious and social institutions of the Hindus, translated from the original sanskrit by H. H. Wilson. London, 1857, in-8° (XXIII et 324 pages).

[2] *The white Yajur Véda*, edited by A. Weber, part. III. The Çrautasûtra of Katyayana with extracts from the commentaries of Karka und Yajnikadeva. N°s 4 et 5. Berlin, 1858, in-4° (ces cahiers vont jusqu'à la page 780).

[3] *Atharva Véda Sanhita*, herausgegeben von Roth und Whitney. Berlin, 1856; 2° partie; in-4° (contenant le pages 389-458).

teurs; mais, voyant qu'ils n'avaient plus à espérer de nouveaux secours, ils se sont décidés à publier ce livre supplémentaire. Ils promettent une introduction, des notes grammaticales et une concordance de ce Véda avec les autres, et M. Roth a déjà publié une dissertation[1] très-curieuse sur le contenu et la nature de l'Atharva, qui ne peut qu'augmenter le désir des lecteurs de voir paraître le reste des secours que les auteurs nous font espérer. Ils n'annoncent pas de traduction, ce qui est à regretter; car, quand même la nature du livre et l'état corrompu du texte les forceraient de laisser incertaines quelques parties de l'interprétation, qui pourrait nous en donner une meilleure que ceux qui se sont déjà tant occupé de l'ouvrage? Ce Véda ne nous est pas parvenu dans le même état de pureté que les autres, ce qui s'explique par son contenu. Il ne se compose pas, comme les trois autres, d'hymnes et de prières destinées au culte régulier, mais en grande partie de formules de magie et d'adjurations appartenant plutôt à la superstition qu'à la religion, et fournissant le formulaire d'un culte d'un degré inférieur. Il existe dans presque toutes les religions un bas-fond pareil de culte, approprié à des natures grossières, qui espèrent participer, par des formules magiques, à la puissance cosmique, et arracher aux dieux l'accomplissement de leurs désirs. La religion des races sauvages consiste entièrement dans ces

[1] *Abhandlung über den Atharva Véda*, von Dr Rudolph Roth. Tubingue, 1856, in-4° (36 pages).

pratiques, et même chez les peuples les plus cultivés il reste toujours un nombre plus ou moins considérable de barbares dont l'intelligence ne s'élève pas au-dessus de ces aberrations. L'Atharva Véda est en grande partie composé de ces formules, et l'on comprend que le texte ne se soit pas conservé avec le même soin que celui des hymnes religieux; il est probable que bien de ces vers magiques n'avaient pas beaucoup de sens dès le commencement, et que la corruption des textes qui se sera introduite graduellement dans d'autres n'aura pas semblé un inconvénient; car il est dans la nature des choses que des incantations paraissent d'autant plus puissantes qu'elles sont plus inintelligibles.

A mesure que ces textes sont publiés, on les applique à l'interprétation des langues et des idées primitives de tous les peuples ariens. Qui ne sait combien les antiquités persanes et grecques ont déjà profité de ces études? La mythologie de tous les peuples indo-européens offre un champ presque illimité aux rapprochements tirés des Védas. M. Kuhn, qui s'est déjà occupé sous ce point de vue de plusieurs parties de la mythologie ancienne, vient de publier un nouveau mémoire sur les mythes relatifs au feu chez les Indiens, les Grecs et les Germains[1], et M. Mannhardt a consacré un volume aux dieux de l'orage chez les Indiens, les Scandinaves et les Germains[2].

[1] *Die Mythen von der Herabholung des Feuers bei den Indogermanen*, von Dr Kuhn. Berlin, 1858, in-4° (22 pages).

[2] *Germanische Mythen*, Forschungen von Dr Mannhardt. Berlin, 1858, in-8° (XXI et 760 pages).

M. Muir, frère de l'auteur de l'Histoire de Muhammed, dont j'ai parlé plus haut, a commencé à appliquer l'étude des Védas à des recherches sur l'origine et le développement de la religion et des institutions de l'Inde[1]. Son but est de réveiller, chez les classes lettrées et savantes des Hindous, un esprit de recherches critiques et historiques sur les points fondamentaux de leur état social, sur les origines de leurs croyances, et sur les altérations qu'elles ont subies depuis l'époque des Védas jusqu'à celle des Pouranas. Il se propose de réunir sur chaque sujet les passages les plus importants des Védas, des poëmes épiques, des ouvrages philosophiques et des Pouranas, en y ajoutant des observations et les dissertations que les sujets peuvent exiger. C'est un plan plein de sagacité, car il n'y a que peu d'espoir qu'on puisse agir du dehors sur le système des superstitions qui embrasse aujourd'hui toutes les croyances et toute la vie sociale des Hindous, et qui a absorbé toutes les idées, toutes les habitudes et tous les intérêts de la population. Il n'y a que l'esprit de critique historique et philosophique, si l'on pouvait le faire naître dans une partie de la nation même, qui pourrait attaquer du dedans cet ensemble si puissamment cimenté. Ram Mohun Roy l'essaya avec un succès temporaire, et M. Ballantyne avait

[1] *Original sanskrit texts on the origin and progress of the religion and institutions of India*, collected, translated into english and illustrated by notes, chiefly for the use of students and others in India, by J. Muir. Part. I, the mythical and legendary accounts of Caste. Londres, 1858, in-8° (IX et 204 pages).

dirigé dans ce sens les écoles brahmaniques des provinces supérieures; mais son départ et les événements récents ont dû ébranler son œuvre. M. Muir le tente aujourd'hui; il commence par les castes, la plus vigoureuse de toutes les institutions hindoues, et dont l'histoire est encore loin d'être comprise. Après avoir exposé l'origine des castes selon les Védas, les poëmes épiques et les Pouranas, il donne les légendes qui s'y rapportent, raconte les luttes entre les hautes castes, montre les relations des Hindous avec les autres races et les idées géographiques exprimées dans les Pouranas. Le volume est entièrement composé de textes, de traductions et de remarques qui s'y rapportent immédiatement, et l'auteur a remis à plus tard l'exposé de sa propre opinion sur l'origine et l'histoire des castes.

A l'exception d'un nouveau volume de la traduction italienne du Ramayana, par M. Gorresio[1], qui est le quatrième de la traduction, et l'avant-dernier de ce bel ouvrage, la poésie sanscrite n'a été l'objet d'aucun travail, à ma connaissance; cependant c'est peut-être ici le lieu de dire quelques mots d'une publication de M. Guerrier de Dumast, à Nancy, qui a fait paraître, sous le titre de *Fleurs de l'Inde*, un livre dont la plus grande partie consiste en textes et traductions de morceaux de poésie sanscrite, mais dont l'intention va beaucoup au delà du but ordi-

[1] *Ramayana, poema sanscrito di Valmici*, traduzione italiana con note, per Gaspare Gorresio. Vol. IV de la traduction, vol. IX de l'ouvrage. Paris, 1856, in-8° (XXIV, 382 pages).

naire de la publication de fragments poétiques. M. Dumast trouve que la littérature orientale ne tient pas en France la place qui lui est due; que le public y est trop indifférent, et que le Gouvernement fait trop peu pour elle. Il s'adresse à tous les deux dans son livre[1]; au public, en essayant de lui faciliter l'accès des études indiennes par un nouvel alphabet de transcription, dont il donne ensuite l'application en reproduisant par ce moyen le texte de la mort de Yadjnadatta et quelques autres poésies, qu'il accompagne d'une double traduction en vers latins et en vers français; ensuite au Gouvernement, en demandant la création de chaires de sanscrit et d'arabe dans les facultés des lettres en France. Ce vœu a été adopté et fortifié par des votes des académies de Nancy et de Metz, dont le texte est donné dans l'appendice du livre. Il est incontestable que M. Dumast est dans le vrai : les études orientales, concentrées à Paris, souffrent de cet isolement et ne peuvent prendre l'extension et la place qu'elles devraient avoir en France; le public les ignore par trop, et l'Université s'en tient trop loin; elles ont acquis une importance littéraire et politique dont le pays ne paraît pas se douter, et il est temps d'y remédier. Le moyen le plus sûr et le plus naturel serait, je crois, d'introduire quelques cours de langues orientales à l'école normale, sur-

[1] *Fleurs de l'Inde*, comprenant la mort de Yaznadate, en vers latins et en vers français, avec texte sanscrit en regard, et plusieurs autres poésies indoues, etc. On y a joint une troisième édition de l'*Orientalisme*. Nancy, 1857, in-8° (XII et 266 pages).

tout un cours de sanscrit, qui se lierait si naturellement et si utilement aux études classiques. Cet enseignement mettrait les élèves en état de se rendre compte de l'histoire et de la formation du grec et du latin, et leur permettrait de suivre le grand mouvement de la grammaire comparée, qui a régénéré de nos jours, sous bien des rapports, les études des langues anciennes, et leur a donné une vie nouvelle. Une fois que l'étude du sanscrit aurait pris racine à l'école normale, elle se répandrait facilement en France, et la création de chaires dans les facultés des lettres s'ensuivrait naturellement et nécessairement. Quant aux chaires d'arabe, on pourrait les établir immédiatement dans quelques grands lycées et quelques facultés, et les étendre graduellement; la possession de l'Algérie, et les besoins qu'elle fait naître, plaident leur cause assez éloquemment. On ne saurait qu'être reconnaissant pour la persévérance et le zèle désintéressé de M. Dumast, et pour l'esprit libéral des académies de province qui l'ont secondé, car il s'agit ici d'un grand intérêt public méconnu.

En parlant des ouvrages sur la langue sanscrite, je dois mentionner d'abord la seconde édition de la Grammaire comparée de M. Bopp[1]. Je n'ai rien à dire de l'ouvrage même; tout le monde connaît le

[1] *Vergleichende Grammatik* des Sanskrit, Send, Griechischen, Lateinischen, Littauischen, Altslavischen, Gothischen und Deutschen von Franz Bopp. 2e éd. vol. I, Berlin, 1857, in-8° (XXIV, 551 pages). L'ouvrage se composera de trois volumes. Prix: 12 thalers.

rang qu'il occupe dans la science, les progrès qu'il a fait faire à toute la linguistique arienne, les principes qu'il a consacrés. Dans la nouvelle édition, l'auteur a fait les changements qu'un intervalle de plus de vingt ans suggère toujours, surtout dans une étude toute neuve et toute vivante; il a mis en harmonie les différentes parties de l'ouvrage, qui, dans la première édition, avait nécessairement plus d'ampleur dans les dernières parties, et surtout il a fait entrer dans la nouvelle édition la langue arménienne parmi celles dont il analyse les formes. On avait longtemps hésité à la comprendre au nombre des langues ariennes.

MM. Boehtlingk et Roth[1] ont continué leur Dictionnaire sanscrit, que publie l'Académie de Saint-Pétersbourg, et M. Goldstücker a fait paraître la seconde partie de son édition, revue et augmentée, du Dictionnaire de M. Wilson[2]. Je crains que l'auteur n'ait pas l'espace nécessaire pour employer la masse de matériaux qu'il a accumulés; mais il n'est pas douteux que l'étude de la langue dans toutes ses parties, et surtout celle des parties grammaticale et philosophique de la littérature, ne profitent considérablement de cette nouvelle édition.

L'histoire de l'Inde ancienne se reconstitue len-

[1] *Sanskrit Wörterbuch*, herausgegeben von der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, bearbeitet von Otto Boehtlingk und Rudolph Roth. Vol. II; Saint-Pétersbourg, 1858, in-4° (jusqu'à la colonne 800).

[2] *A Dictionary sanscrit and english*, extracted and improved from the second edition of the Dictionary of Professor Wilson, together with

tement, graduellement et laborieusement. Les Hindous nous ont laissé au fond plus de matériaux pour leur histoire réelle, l'histoire de leurs idées et de leur civilisation, qu'aucun peuple antique, à l'exception des Grecs, et l'on en saura un jour sur eux, pour ce qui vaut réellement la peine d'être su, autant que sur les Chinois, ce peuple chroniqueur par excellence; mais, fidèles à leurs idées sur le peu d'importance des événements qui passent, ils n'ont laissé aucune histoire ancienne, si ce n'est aux deux extrémités de la péninsule, à Cachmir et à Ceylan. Il nous faut pourtant un classement chronologique des faits et des personnes, un squelette de l'histoire, qui aide à placer chaque chose dans son ordre, afin de comprendre le développement de cette masse flottante de produits de l'esprit hindou; l'on s'est donc mis à rechercher tous les indices positifs que pouvaient fournir les médailles, les inscriptions, les documents relatifs à la propriété, les monuments de toute sorte qui pouvaient donner des dates et des points de repère, et M. Lassen[1] a entrepris de reconstruire, avec ces données éparses, une Histoire de l'Inde, qu'il vient de conduire jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane, comprenant ainsi toute l'antiquité et tout le moyen âge indien. On n'a jamais refait l'histoire d'une grande nation avec de pareils matériaux, et

a supplement, grammatical appendices and an index by Th. Goldstücker. Berlin, 1858, in-4°, t. I, part. 2 (va jusqu'à la page 160).

[1] *Indische Alterthumskunde*, von Chr. Lassen. Vol. III, Leipzig, 1858, in-8° (XII et 1199 pages).

l'on ne peut voir sans admiration en renaître l'édifice, certainement avec des lacunes et des brèches sans nombre, mais dans des proportions vraies et intelligibles, et telles que toute nouvelle découverte y trouvera aisément sa place. Le volume qui vient d'être terminé traite des connaissances que les Grecs avaient de l'Inde, et de l'influence réciproque que les nations de l'antiquité ont exercée sur l'Inde et qu'elles en ont reçue; ensuite il nous donne l'histoire des nombreuses dynasties indiennes, depuis le IVe siècle jusqu'à l'invasion musulmane. L'auteur avait pour les derniers siècles de cette époque un certain nombre de chroniques locales à sa disposition, mais leur contenu remonte rarement au delà du VIIIe ou du IXe siècle, et elles sont toutes fondées sur des ballades et des traditions dont on ne peut se servir qu'avec les plus grandes précautions et en les contrôlant par toutes les données que des inscriptions, des médailles et des indications accidentelles de toute sorte peuvent fournir.

Un des hommes qui ont le plus contribué à rendre possible l'exécution d'un plan comme celui de M. Lassen, était James Prinsep, qui, pendant sept ans, a rempli les pages du Journal asiatique de Calcutta de ses découvertes sur les médailles bactriennes, indo-scythiques, indo-sasanides et hindoues; sur les inscriptions bouddhiques de l'Inde et sur les alphabets, inconnus avant lui, qui avaient été employés dans ces monuments. Il devint, en peu de temps, le centre de ces études; les monuments affluaient et ses moyens

d'interprétation devenaient de jour en jour plus sûrs et plus abondants, lorsque sa mort prématurée et à jamais regrettable, amenée par un excès de travail, mit fin à ses recherches. Mais l'impulsion était donnée, la curiosité éveillée, la méthode découverte et la nouvelle science, qu'il a pour ainsi dire créée, n'a jamais cessé de grandir. Aujourd'hui l'un de ses successeurs les plus zélés, M. Édouard Thomas, nous donne une collection des mémoires de Prinsep sur l'archéologie, la numismatique et la paléographie indiennes. La tâche était difficile. Prinsep, qui cherchait la vérité avec la plus grande sincérité, n'avait jamais hésité à modifier sa manière de voir quand de nouveaux faits la contredisaient, et il avait souvent changé d'opinion sur le détail de ces innombrables petits points dont se composent des recherches de ce genre; ensuite, après sa mort, de nouvelles découvertes de monuments ont apporté de nouvelles lumières; enfin, une partie des planches, gravées toutes de sa main et avec le plus grand soin, avaient été détruites par un accident. M. Thomas[1] s'est tiré avec beaucoup d'art de ces difficultés; il a remplacé les planches par des *fac-simile*, a conservé le texte de Prinsep, en distinguant seulement par l'impression les parties devenues inutiles, et, continuant l'histoire de ses découvertes dans des notes, il les a complétées par ses

[1] *Essays on Indian antiquities*, historic, numismatic and palæographic, of the late James Prinsep, to which are added his *Useful Tables*, edited with notes and additional matter by E. Thomas. Londres, 1858, II vol. in-8° (XIII, 435, VIII et 336 pages, avec beaucoup de planches). Prix : 2 livres 12 sh.

propres recherches, de sorte qu'il donne au lecteur un livre qui le met tout à fait au courant de l'état actuel de ces travaux si minutieux et d'une importance historique si considérable.

M. Forbes a publié une collection de ces matériaux, moitié poétiques, moitié historiques, que l'on trouve dans presque chaque province de l'Inde et qui se composent surtout des chants des bardes, qui à toute cour indienne chantent leurs ballades héréditaires et en composent de nouvelles sur les faits plus récents. Ces chants remontent en général jusqu'aux derniers siècles du moyen âge de l'Inde, c'est-à-dire jusqu'aux temps qui précèdent l'invasion musulmane. Souvent d'une beauté remarquable, ils nous initient aux sentiments et aux idées chevaleresques de la noblesse indienne; ils ont une certaine valeur historique et généalogique, mais ils traitent la chronologie, même quand ils racontent des faits parfaitement historiques, avec un grand mépris, de sorte qu'on ne doit y avoir confiance que quand on peut les contrôler par des documents plus précis ou par un concours d'indices qui permettent de fixer les dates. M. Forbes, pendant un séjour de huit ans dans le Guzzerat, a recherché, avec le plus grand soin et sans se laisser décourager par les difficultés sans nombre qu'il rencontrait, ces anciens chants épiques du pays, et les a publiés sous le titre de *Ras Mala*[1], c'est-à-dire Guirlande de Chroniques. L'ou-

[1] *Rás Mâla*, or Hindoo Annals of the province of Goozerat in wes-

vrage se compose de traductions de ballades, liées entre elles par des récits historiques et par les descriptions des lieux où se passaient les événements; il forme ainsi un tableau historique, un peu légendaire, du Guzzerat pendant l'époque héroïque de l'histoire indienne. Il rappelle au lecteur l'histoire du Rajputana, par Tod, tant par la nature des matériaux que par la ressemblance des sentiments qui animent les personnages (car les maîtres du Guzzerat étaient aussi des Rajpoutes), et par la généreuse intention de l'auteur d'intéresser l'Europe aux débris de cette race héroïque. Les savants trouveront peut-être que M. Forbes a un peu trop sacrifié à la crainte de décourager les lecteurs ordinaires et désireront plus de détails sur l'état des matériaux qui étaient à sa disposition; mais son livre n'en est pas moins une belle et curieuse publication.

Il n'est venu à ma connaissance qu'un petit nombre d'ouvrages sur les langues qui entourent le sanscrit et se rattachent à sa littérature par des liens autres que ceux d'une affinité linguistique. M. Caldwell a publié à Londres une Grammaire comparée des langues du midi de l'Inde [1], qu'un séjour de dix-sept ans dans les missions lui a rendues familières. Il traite dans l'introduction de la parenté

tern India, by Alexander Kinloch Forbes. With illustrations principally from the author's drawings. Londres, 1856, in-8°, II vol. (VII, 462, VI et 438 pages et 18 gravures).

[1] *A comparative Grammar of the dravidian or south-indian family of languages*, by the Rev. R. Caldwell. Londres, 1856, in-8° (VIII, 528 pages).

de ces langues entre elles et de leur affinité avec les langues scythiques, expression dont il se sert dans le sens que lui a donné Rask. Il approuve, en général, les idées de M. Max Müller sur cette affinité; mais il n'admet pas que les races anté-brahmaniques du nord de l'Inde soient de la même branche scythique que celles du midi; il combat l'identité des langues de l'Himalaya avec les langues dravidiennes, que maintient M. Hodgson, et, d'un autre côté, il repousse l'idée de M. Logan, d'une race de nègres asiatiques qui aurait été l'origine des peuples du midi de l'Inde. Le temps montrera ce qu'il en est réellement de cette race, qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler scythique, et qui aurait formé les langues tartare, finnoise, hongroise, médique, tamoule et toungouse, si différentes en apparence. Les travaux préparatoires ne manquent pas, et même les plus inaccessibles de ces tribus y figurent peu à peu par leurs grammaires et leurs vocabulaires. Les recherches de Castren nous ont fait connaître les langues de la Sibérie, et M. Hodgson va publier de nouvelles grammaires de deux dialectes de l'Himalaya. Après avoir traité dans une longue et instructive introduction de ces matières, M. Caldwell, entrant dans son sujet propre, expose l'affinité radicale et les divergences du tamoul, telinga, canara, malayalim et de quelques dialectes plus restreints du midi de l'Inde, entre autres de celui des Todas, qu'il est, je crois, le premier à ramener à la famille dravidienne, après tant de théories fantastiques inventées sur cette

pauvre tribu. L'auteur termine par quelques dissertations relatives aux Pariahs, et à la religion originaire des races du midi de l'Inde. C'est le premier traité systématique sur cette matière, et l'ouvrage est plein de renseignements nouveaux.

M. Graul, à Halle, a publié, dans sa Bibliothèque tamoule, le texte et la traduction des aphorismes du Tiruvalluver[1], œuvre mystérieuse et classique d'un Pariah inconnu, qui fait l'admiration de toute la nation tamoule et paraît être un chef-d'œuvre de langage. Les lecteurs du Journal asiatique le connaissent en partie par une traduction très-littérale de M. Ariel. Je n'ai pas eu occasion de voir l'édition de M. Graul et je ne sais pas s'il a trouvé moyen d'éclaircir la question de l'origine de l'ouvrage.

M. Foucaux a composé une Grammaire tibétaine[2], destinée aux cours, et moins volumineuse que les grammaires de Csoma et de Schmidt; il l'accompagne de quelques morceaux pour la lecture et de leur analyse grammaticale. Il discute, dans la préface, les différentes affinités qu'on a assignées à la langue tibétaine avec des langues, soit ariennes, soit tartares, et ne les accepte pas; il croit que le tibétain appartient au groupe des langues indo-chinoises. Je suis

[1] *Bibliotheca tamulica*, sive opera præcipua Tamuliensium, edita, translata, adnotationibus glossariisque instructa a Dre C. Graul. T. III, Der Kural des Tiruvalluver. Ein gnomisches Gedicht über die drei Strebeziele des Menschen. Uebersetzung und Erklärung. Leipzig, 1856, in-8° (XXIII et 196 pages).

[2] *Grammaire de la langue tibétaine*, par Ph. É. Foucaux. Paris, 1858, in-8°.

heureux de pouvoir apprendre à l'auteur que cette idée était aussi celle de M. Burnouf, qui y fut conduit par l'étude du birman et qui avait préparé un travail détaillé sur ce sujet, que sa mort a malheureusement interrompu. M. Foucaux publie en même temps le texte tibétain et la traduction française d'une partie d'un livre de sentences morales[1], rédigé originairement en sanscrit au XIIIe siècle, par un certain Lama Saskya Pandita. Le livre se compose de moralités sans la moindre originalité; mais le but de l'éditeur est, sans doute, uniquement de fournir un nouveau texte pour l'enseignement de la langue.

Il a probablement paru depuis ces deux dernières années, dans l'Inde et dans ses dépendances, de nombreux ouvrages sur des dialectes locaux ou des langues alliées au sanscrit par leur origine ou leur contact; mais il n'en est venu à ma connaissance qu'un seul, publié il y a quelques années déjà, mais qui n'est arrivé en Europe qu'il y a peu de mois, et dont je dois dire quelques mots à cause de l'intérêt du sujet et de la singularité du livre : c'est la Grammaire cingalaise de M. James de Alwis[2]. L'auteur est Cingalais, évidemment d'une famille convertie,

[1] *Le Trésor des belles paroles*, choix de sentences par le Lama Saskya Pandita, suivies d'une élégie tirée du Kandjour, traduites en français et accompagnées du texte tibétain, par Ph. É. Foucaux. Paris, 1858, in-8° (46 et 80 pages).

[2] *The Sidath Sangarawa*, a Grammar of the singhalese language translated into english with introduction, notes and appendices by James de Alwis. Colombo, 1852, in-8° (CCLXXXVI et 247 pages). Prix : 54 francs.

mais plein de patriotisme cingalais et d'admiration pour la littérature de son pays. Le désir de répandre parmi les Européens la connaissance du cingalais, que, selon lui, aucun étranger n'a jamais appris à fond, l'a décidé à publier la Grammaire classique de la langue, ouvrage du XIVe siècle, qu'il accompagne d'une traduction et d'un commentaire, et qu'il fait précéder d'une introduction qui occupe plus de la moitié du volume. Il examine d'abord si le cingalais est propre aux aborigènes de l'île; il passe ensuite à l'histoire de la langue et de la littérature, et cette partie de son ouvrage est remplie de renseignements neufs et curieux. Il y traite surtout des poëtes cingalais, dont il est grand admirateur et dont il donne de nombreux extraits; il détermine les différentes époques de la littérature, en décrit le caractère, fixe la date des auteurs, énumère ceux de leurs ouvrages qui ont survécu, discute les rapports des littératures palie et cingalaise de l'île, et expose en détail la métrique cingalaise. L'éducation de l'auteur a été évidemment tout européenne; il écrit dans un style anglais qui trahit bien un étranger, mais qui est cependant très-intelligible; il cite sans cesse des livres européens et il désire surtout nous présenter les questions qu'il traite sous un point de vue européen, et selon nos méthodes; mais il n'y réussit que partiellement; partout perce une manière de voir autre que la nôtre. Ainsi il ne comprend pas que ce qui intéresse l'Europe dans la littérature de Ceylan, ce sont avant tout les livres bouddhi-

ques; il aurait pu observer que tous les Européens savants dans l'île, comme Turnour, Hardy, Gogerley, Tolfrey, se sont appliqués, avant tout, à l'étude de cette partie de la littérature; mais M. Alwis veut absolument nous faire admirer la poésie cingalaise, et il néglige le côté bouddhiste. C'était inévitable à son point de vue, et son ouvrage n'en est pas moins une précieuse acquisition pour les lettres orientales, car il contient une mine de renseignements nouveaux et curieux, que nous n'aurions pu obtenir d'aucun autre côté.

Ceci m'amène au bouddhisme, qui lui-même est le lien naturel entre l'Inde et la Chine. Il a donné lieu à quelques publications importantes.

La question difficile et controversée du Nirvâna nous a valu deux dissertations. M. Max Müller[1] la traite dans le sens de l'anéantissement final et complet, et M. Obry, à Amiens, défend la théorie du Nirvâna comme affranchissement de l'âme après la mort[2]. Ce dernier recherche l'origine et le sens des formules dont les bouddhistes se servent pour exprimer la destinée finale des âmes dans les systèmes brahmaniques antérieurs, et arrive, par une ingénieuse déduction, à la conclusion que le Nirvâna n'a pu être pris, par Bouddha, dans le sens d'anéantissement, et que les images consacrées, qui paraissent conduire à

[1] *Buddhism and buddhist pilgrims*, with a letter on the original meaning of Nirvâna, by Max Müller. Londres, 1857, in-8° (54 pages).

[2] *Du Nirvâna indien*, ou de l'affranchissement après la mort selon les Brahmanes et les Bouddhistes, par Obry. Paris, 1858, in-8° (130 pages).

cette interprétation, ne se rapportent qu'à l'affranchissement définitif de la transmigration. La diversité des opinions sur ce point, parmi les écoles bouddhistes, obscurcit la question, assez obscure déjà en elle-même; mais la publication des textes entiers des livres fondamentaux du bouddhisme, qui ne peut plus être différée bien longtemps, permettra d'éclaircir cette difficulté et bien d'autres encore qui touchent à l'origine et à l'histoire de cette religion.

Au reste ces questions ont fait depuis vingt ans des progrès si considérables, que M. Kœppen a pu composer, avec les matériaux aujourd'hui connus, un ouvrage substantiel sur la religion de Bouddha et son origine[1]. L'auteur ne paraît pas avoir eu de sources inédites à sa disposition; mais il a coordonné avec beaucoup de savoir et de méthode toutes les données accessibles, et en a fait un exposé critique de la vie et des doctrines de Sakyamouni.

M. Stanislas Julien a publié le premier volume de sa traduction des *Mémoires sur les contrées occidentales* de Hiouen-thsang[2], et l'impression du second volume est presque achevée. Lorsqu'il publia, il y a quelques années, la Vie de Hiouen-thsang, on lui reprocha, de tous les côtés, de n'avoir pas donné avant tout l'ouvrage du voyageur lui-même; mais il sera justifié par tous les lecteurs des Mémoires, car

[1] *Die Religion des Buddha und ihre Entstehung*, von C. F. Kœppen. Berlin, 1857, in-8° (614 pages).

[2] *Mémoires sur les contrées occidentales*, traduits du sanscrit en chinois, l'an 648, par Hiouen-thsang, et du chinois en français. T. I, Paris, 1857, in-8° (LXXVIII et 493 pages, avec une carte). Prix: 15 fr.

si l'on n'avait pas eu la Vie de Hiouen-thsang, on n'aurait pas compris son livre. Il est presque inutile de dire que Hiouen-thsang était un moine bouddhiste chinois, du VIIe siècle de notre ère, qui, poussé par un pieux désir de visiter les lieux saints de sa religion et d'étudier les textes sacrés dans l'original, fit, tout seul et à pied, le voyage effrayant de la Chine dans l'Inde, qu'il visita presque en entier. Il étudia le sanscrit au point de presque oublier sa propre langue, et revenu dans sa patrie après seize ans de pérégrinations, chargé de reliques et de livres sanscrits, il y fut reçu comme un saint, et mis à la tête d'une grande entreprise officielle pour la traduction en chinois des principaux ouvrages bouddhistes sanscrits. On ne saurait rien des motifs qui l'ont guidé, des dangers qu'il a courus, ni de son courage, ni de ses études, si l'on ne possédait que son propre compte rendu des pays qu'il a visités, car jamais il n'y a eu de voyageur aussi modeste et faisant autant abstraction de lui-même; c'est à peine s'il se montre dans ses Mémoires, et l'ouvrage passerait pour une compilation, si ses disciples n'avaient pas fait connaître la biographie touchante de ce pauvre et héroïque moine. Je dis *ses Mémoires* avec une certaine hésitation, parce que je vois que M. Julien lui-même penche vers l'idée que l'ouvrage n'est pas de lui, mais serait une compilation faite d'après des ouvrages statistiques et historiques en sanscrit qu'il aurait rapportés. Ce qui paraît avoir fait naître cette supposition est une note bibliographique qui dit que l'ouvrage a été traduit du

sanscrit par Hiouen-thsang et rédigé par Pien-ki; mais il est bien peu probable qu'il y ait jamais eu des ouvrages de statistique dans l'Inde, et il serait plus naturel de supposer que les notes de l'auteur sur les pays qu'il parcourut furent prises en sanscrit sur les lieux, traduites par lui à son retour et rédigées en bon style par Pien-ki, dont la préface ne me paraît pas d'ailleurs laisser de doute sur l'auteur véritable. Ce qui me confirme surtout dans cette conviction, c'est la nature des descriptions que le voyageur nous donne des différents pays et qui portent le caractère d'observations telles que les fait un étranger, et de renseignements tels qu'il les recueille dans la conversation, bien plutôt que d'indications fournies par des traités de statistique, en supposant qu'il y en ait jamais eu dans l'Inde. Si j'ai touché ce point, c'est uniquement parce que je crois que l'ouvrage perdrait de sa valeur pour nous s'il n'était pas du voyageur lui-même et le résultat de ses propres observations; car sa bonne foi et sa véracité sont au-dessus de tout soupçon, quoiqu'il soit d'une crédulité entière quand il s'agit de légendes bouddhiques. Or c'est une heureuse fortune pour la science, dans le défaut presque absolu d'historiens indiens, que de posséder une description de presque toute l'Inde et d'une partie de la Tartarie, d'après les observations d'un homme véridique, et d'une date parfaitement sûre. A la vérité, son point de vue est très-restreint et son attention est absorbée par le but de son pèlerinage; mais la conséquence en est seulement

qu'il s'abstient de parler de beaucoup de choses qui nous auraient intéressé. Ce qu'il dit sur des matières qui nous importent n'en est pas moins vrai, et l'est peut-être d'autant plus qu'il n'avait pas de thèse à établir, ni d'intérêt à servir quand il décrit l'état des pays qu'il visite. La traduction de ce livre était une entreprise des plus difficiles; elle exigeait une connaissance parfaite, non-seulement du chinois, mais du style particulier aux Bouddhistes, de longues études du sanscrit et des secours de toute espèce. La transcription des noms sanscrits en chinois était un obstacle perpétuel; mais M. Julien a découvert le système suivi par les Chinois à cette époque, et le résultat ne laisse plus aucun doute. La retraduction en sanscrit des titres sanscrits traduits par les Chinois et non pas rendus par une transcription, était encore plus embarrassante, et il paraîtrait presque impossible d'éviter des erreurs dans une opération si délicate, quand les titres originaux ne sont pas connus autrement. M. Julien expliquera dans l'appendice du second volume les principes qu'il a suivis dans ces deux sortes de difficultés. Le plan du traducteur a grandi sous sa main, et s'étend maintenant à tous les récits des pèlerins bouddhistes chinois qui se sont conservés, et l'on doit se féliciter de l'espoir de posséder un jour tout le corps des voyages bouddhiques dans l'Inde.

Nous voyons, par les Mémoires de la mission russe à Péking[1], qu'elle n'a pas négligé les études

[1] *Arbeiten der kaiserlich russischen Gesandtschaft zu Peking über*

bouddhiques, et les deux volumes récemment publiés contiennent plusieurs travaux sur ce sujet. L'archimandrite Gurius y traite avec beaucoup de détails des vœux que prononcent les prêtres bouddhistes et des cérémonies qui accompagnent leur consécration; il s'est servi, pour son mémoire, d'un manuel chinois composé au XVIIe siècle, qu'il commente et complète à l'aide des explications qu'un prêtre bouddhiste du temple impérial de Péking lui a fournies, et d'après ce qu'il a vu pratiquer lui-même. L'archimandrite Palladius y donne une nouvelle vie de Bouddha et une esquisse de l'histoire ancienne du bouddhisme, d'après les traductions chinoises de livres sanscrits; pour la biographie de Bouddha, il s'est servi surtout du Vinaya ou code de morale, rédigé par les disciples de Sakyamouni, qui ne manquent jamais de raconter, à propos de chaque précepte, les circonstances dans lesquelles il a été donné par le maître, et fournissent ainsi des matériaux sur sa vie bien plus authentiques que les biographies légendaires postérieures. Le travail de l'archimandrite a le défaut commun à presque tous les mémoires de la mission russe, de négliger l'indication exacte des sources, ce qui ôte naturellement de l'autorité à des travaux qui d'ailleurs paraissent faits avec beaucoup de conscience. Ainsi M. Chrapowizki fournit un récit extrêmement curieux des événements qui

China, sein Volk, seine Institutionen, etc. aus dem russischen von Dr C. Abel und F. A. Mecklenburg; vol. I et II. Berlin, 1858, in-8° (385 et 533 pages).

se sont passés à Péking et dans les environs à la chute de la dynastie des Ming et à l'arrivée des Mandchous, en indiquant seulement qu'il l'emprunte à des documents contemporains. Or ce récit est très-remarquable, non-seulement en lui-même, mais parce qu'il indique une classe d'écrits historiques que nous ne connaissions pas en Chine. Il a de la vie et de la couleur, et se distingue en cela d'une façon bien tranchée des chroniques officielles chinoises, qui sont tout ce qu'on peut imaginer de plus sec; d'un autre côté, il ne paraît pas être un de ces romans historiques qui font généralement la contre-partie des chroniques et tâchent de donner de la couleur et du pittoresque aux événements. Si c'est réellement, comme cela en a l'air, l'œuvre d'un historien contemporain, c'est un morceau d'une valeur réelle, par le fond et par la forme, et qui nous révélerait l'existence d'un genre historique très-supérieur à ce que nous sommes accoutumés à voir en Chine; mais le lecteur aurait particulièrement désiré avoir des détails critiques sur l'original dont s'est servi le traducteur.

La collection est d'un intérêt très-inégal, ce qui est assez naturel dans une pareille publication. Les mémoires sur la propriété foncière en Chine, par M. Sacharoff; sur les usages domestiques, par M. Zwehtkoff; sur le sampan des Chinois, par M. Goschkewitsch; sur l'origine de la dynastie des Mandchous, par M. Gorski; sur la population de la Chine, par M. Sacharoff, sont des travaux intéres-

sants : beaucoup d'autres, qui traitent des sujets les plus importants, ne contiennent que quelques pages très-insuffisantes. Au total cette collection donne une meilleure idée de la mission qu'on n'en avait généralement en Europe, et le gouvernement russe a très-bien fait de la publier; elle nous instruit, et la publicité donnée à ces travaux est un puissant stimulant pour la mission de faire un bon usage des moyens, jusqu'ici uniques, qu'elle a à sa disposition.

La célèbre inscription chrétienne en chinois et en syriaque trouvée à Si-ngan-fou, au XVIIe siècle, avait été longtemps admise comme une preuve de l'introduction du christianisme en Chine dès le VIIe siècle; mais de notre temps son authenticité a été mise en doute de plusieurs côtés; elle a même été attaquée avec une virulence que l'on s'étonne de rencontrer en pareille matière. Elle a trouvé récemment deux défenseurs, M. Wylie[1], missionnaire protestant à Shanghaï, et M. Pauthier, à Paris[2], qui repoussent ces différentes attaques par des raisons tirées des circonstances de la découverte et de la nature de l'inscription, dont ils concourent à revendiquer l'authenticité. M. Pauthier vient encore d'en publier le texte, avec une traduction nouvelle et un ample commentaire[3]. Je ne puis entrer dans le détail des

[1] Voyez le mémoire de M. Wylie, dans le Journal de la société orientale américaine, vol. II, p. 211-336.

[2] *De l'authenticité de l'inscription nestorienne de Si-ngan-fou*, relative à l'introduction de la religion chrétienne en Chine dès le VIIe siècle de notre ère, par G. Pauthier. Paris, 1857, in-8° (96 pages).

[3] *L'inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou*, monument élevé en

arguments dont on s'est servi des deux côtés; il faut toujours, dans une question controversée, attendre la réponse des adversaires; mais il me semble que les raisons données par M. Wylie et M. Pauthier sont convaincantes[1].

La langue chinoise a été l'objet de publications nombreuses. M. Schott, à Berlin, a fait paraître une grammaire[2], qu'il a complétée, un peu plus tard, par un mémoire sur la métrique chinoise[3]. Je ne connais de ces travaux que les titres. Je suis heureux de pouvoir annoncer que la réimpression de la grammaire d'Abel-Rémusat, qui se fait par les soins de M. de Rosny, est à peu près terminée. Ce livre manquait depuis longtemps dans la librairie. La famille de l'auteur a voulu que l'ouvrage fût reproduit sans aucun changement, et l'on ne peut qu'approuver ce respect pour l'œuvre d'un esprit si net et

Chine l'an 781 de notre ère, texte chinois accompagné de la prononciation figurée, d'une version latine verbale, d'une traduction française de l'inscription et des commentaires chinois auxquels elle a donné lieu, ainsi que de notes philologiques et historiques, par G. Pauthier. Paris, 1858, in-8° (XVI, 96 pages et une planche).

[1] Je dois à M. Pauthier la justice de dire que son mémoire aurait paru beaucoup plus tôt, si je ne l'avais pas gardé entre mes mains, par suite de plusieurs circonstances accidentelles, pendant près d'une année, et qu'il a été livré à l'impression avant que lui ou moi eussions connaissance du travail de M. Wylie. Au reste, on n'a qu'à comparer les deux mémoires pour voir qu'ils sont composés d'une façon tout à fait indépendante l'un de l'autre.

[2] *Chinesische Sprachlehre*, von W. Schott. Berlin, 1857, in-4° (169 pages).

[3] *Ueber die chinesische Verskunst*, von W. Schott. Berlin, 1857, in-4° (26 pages).

si fin. Je crois que la partie du style ancien pourrait recevoir quelques additions, qui en feraient un manuel parfait; mais il faudrait une main aussi sûre que délicate pour les faire, et il valait mieux rendre aux études ce livre remarquable tel qu'il est que de s'exposer à le gâter. La partie qui traite du style moderne est bien plus incomplète, et cette matière a été depuis quelque temps l'objet de recherches très-approfondies. M. Bazin a publié récemment une grammaire du chinois moderne, ou, comme il l'appelle, de la langue mandarine[1]. C'est la langue telle qu'on la trouve dans les romans et autres ouvrages populaires depuis la dynastie mongole en Chine, et qui forme encore aujourd'hui essentiellement la langue générale de la conversation, en opposition aux dialectes provinciaux. Elle se distingue de la langue ancienne, telle qu'on la trouve dans les livres, par l'emploi général de mots composés ou polysyllabiques et par un bien plus grand nombre de mots destinés à remplir la fonction de formes grammaticales. M. Bazin, qui avait déjà publié, dans le Journal asiatique (années 1844 et 1845), une série d'articles fort remarquables sur les principes généraux de cette langue et les rapports entre l'ancienne langue écrite et la langue vulgaire d'aujourd'hui, discute de nouveau, dans son introduction, la nature et l'origine de ce langage, dont il expose ensuite, avec

[1] *Grammaire mandarine*, ou principes généraux de la langue chinoise parlée, par M. Bazin. Paris, 1856, in-8° (xxx et 122 pages).

beaucoup d'ordre et de logique, la formation et la syntaxe, qui est assez compliquée.

M. Edkins, un des missionnaires protestants les plus savants qu'il y ait en Chine, connu déjà par des travaux sur le dialecte de Shanghaï et la prononciation de l'ancien chinois, a publié à son tour une grammaire de la langue mandarine[1]. Les principes suivis par les deux auteurs coïncident parfaitement; mais, ainsi qu'il est naturel d'après les besoins auxquels il s'adresse, M. Edkins entre avec bien plus de détail dans la théorie des sons, de la prononciation, et des diverses classes de tons; puis il expose les différentes parties de la grammaire avec une grande abondance d'exemples, auxquels il mêle à chaque occasion des observations très-fines et très-précieuses sur les changements que la langue a subis d'époque en époque.

Ces recherches nouvelles sur la langue moderne et les observations, encore incomplètes, dont les dialectes chinois ont été l'objet, nous rapprochent du moment où nous aurons une histoire critique de la langue chinoise et où nous toucherons à la solution des problèmes embarrassants qui s'y rapportent; nous apprendrons probablement, en suivant la voie indiquée par M. Bazin, que les Chinois ont de tout temps parlé une langue semblable à celle d'aujourd'hui, et que la différence entre la langue ancienne et le dialecte

[1] *A Grammar of the chinese colloquial language*, commonly called the mandarin dialect, by J. Edkins. Shanghaï, 1857, in-8° (VIII et 266 pages).

mandarin provient avant tout de ce qu'on s'est contenté, dans l'antiquité, d'écrire seulement les mots indispensables; on saura comment la langue moderne s'est tout à coup, sous les Mongols, fait jour dans la littérature; on étudiera l'influence que l'écriture a exercée tant sur le langage que sur la prononciation, et les dialectes nous indiqueront peut-être un lien entre les Chinois et les langues transgangétiques servant à expliquer la formation de ces dernières.

Le dialecte de Canton est naturellement celui qui a le plus attiré l'attention des Européens, et auquel ils ont consacré le plus de travaux. Ce n'est pas le plus intéressant pour nous, parce qu'il ne s'écarte guère de la langue commune que par la prononciation, à l'exception de ces explétifs qui ne s'écrivent jamais et auxquels aucun caractère écrit n'est affecté. C'est un fait des plus singuliers et des plus instructifs pour l'histoire du chinois, que, même aujourd'hui, on n'écrive jamais, fût-ce dans la lettre la plus familière, tout ce qu'on prononce. Mais je ne dois pas me laisser entraîner ici par ce sujet et je reviens au dialecte de Canton, dont M. Wells Williams a publié récemment un dictionnaire tonique[1]. Le but de l'auteur a été de faire un vocabulaire des mots usuels de la langue, accompagné de locutions; la prononciation est donnée en cantonnais, mais le vocabulaire et les interprétations peuvent servir pour la langue commune. Il comprend huit mille sept

[1] *A tonic Dictionary of the chinese language in the Canton dialect*, by S. Wells Williams. Canton, 1856, in-8° (XXXVI et 832 pages).

cent cinquante mots principaux, qui sont classés alphabétiquement et accompagnés de leurs caractères chinois ; seulement les locutions qui se rattachent à chacun de ces mots ne sont représentées que par leur transcription européenne, ce qui doit, hors de Canton, les rendre difficiles à reconnaître. L'auteur a été obligé de faire ce sacrifice à son désir de renfermer son ouvrage dans un volume d'une étendue modérée; malgré cela, je ne doute pas que son travail ne soit très-utile pour l'étude des livres en langue moderne.

Enfin il a paru la traduction d'un livre chinois unique dans son genre. Un Chinois, nommé *Chao-ping*, enseignait, au commencement du XVIIIe siècle, le mandchou à ses enfants d'après un manuel qu'il avait composé lui-même. Un de ses amis obtint de lui la permission de le faire imprimer; l'ouvrage eut un grand succès en Chine et fut partiellement connu en Europe. Langlès fit usage d'une traduction incomplète qu'il avait reçue de Chine; Rémusat donna une analyse de l'ouvrage, et Antoine Vladykin en traduisit une partie en russe. Aujourd'hui, M. Wylie en a publié une traduction complète à Shanghaï[1]. Ce livre, comme on doit s'y attendre, n'est pas conçu sur le plan que nous adopterions. Les Chinois ayant beaucoup de difficultés à concevoir la véritable nature d'une langue organique et articulée telle que

[1] *Translation of the Ts'ing wan ke mung*, a chinese Grammar of the manchu tartar language, with introductory notes on manchu literature. Shanghaï, 1855, in-8° (LXXX et 314 pages).

le mandchou, l'auteur a procédé à peu près comme il aurait fait pour une grammaire chinoise; il traite, dans quatre livres, des syllabes, des phrases, des particules, enfin des mots qui se ressemblent et des synonymes. Quoi qu'il en soit, le nombre de textes traduits, d'exemples, d'expressions expliquées et de matériaux de toute espèce que contient ce livre, le rend précieux pour l'étudé du mandchou.

Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots des ouvrages qui ont paru sur la langue japonaise, à laquelle les circonstances actuelles donnent une importance qu'elle n'a pas eue depuis que l'expulsion des chrétiens et la fermeture des ports ont rendu inaccessibles ces îles si riches, si peuplées et d'une civilisation si originale. Les ouvrages que les jésuites avaient publiés sur la langue japonaise étaient conçus d'après le plan, alors généralement suivi, de traiter toutes les langues sur le patron du latin, et l'on sait combien les grammaires de toutes les langues non ariennes ont eu à souffrir de ce lit de Procuste. Aujourd'hui la linguistique traite chaque langue selon son génie et tire les règles de ses usages mêmes, sans égard à un type commun, et c'est ainsi que procèdent les grammaires japonaises qui viennent de paraître.

M. de Rosny a publié une introduction à l'étude de la langue japonaise[1], qui forme la tête de son dictionnaire japonais-français-anglais, dont il a paru, je

[1] *Introduction à l'étude de la langue japonaise*, par Léon de Rosny. Paris, 1857, in-4° (XII et 96 pages et 7 planches).

crois, deux livraisons, mais que je n'ai pas sous les yeux. Dans cette grammaire, l'auteur traite brièvement, mais avec beaucoup de clarté, des formes grammaticales du japonais, et s'étend avec soin sur un système d'écriture qui, par sa nature syllabique, par l'emploi habituel de formes cursives et l'étrange mélange de chinois qu'il admet, est un des plus compliqués qui existent, et forme, à l'entrée de cette étude, un obstacle qui, au premier moment, paraît insurmontable. M. de Rosny nous fait connaître tous les systèmes d'écriture usités au Japon, les analyse et en montre l'application et la lecture par des planches extrêmement bien exécutées. C'est le premier et jusqu'ici le seul travail de ce genre qui ait paru, et il doit faciliter puissamment l'intelligence de la langue japonaise.

M. Hoffmann, à Leyde, qui est incontestablement l'homme, en Europe, qui a fait les études les plus longues et les plus solides sur le japonais, avait depuis plusieurs années achevé une grammaire et un dictionnaire de cette langue et il était sur le point d'imprimer la grammaire, lorsqu'il reçut du gouvernement le manuscrit d'une grammaire japonaise composée à Nagasaki par M. Donker Curtius [1]. Il eut alors la générosité de suspendre son propre travail et de publier celui de M. Curtius; mais, trouvant qu'il était fait peu scientifiquement, sur le dialecte vulgaire de

[1] *Proeve eener Japansche Spraakkunst* van M. Donker Curtius, toegelicht, verbeterd en vermeerderd door Dr J. Hoffmann. Leyde, 1857, in-8° (XXII, 231 pages).

Nagasaki et d'après des principes grammaticaux qu'il n'approuvait pas toujours, il se mit à le compléter et à le corriger en ajoutant d'abord les caractères japonais, ensuite en insérant, dans des paragraphes particuliers, ses propres vues, ou même en introduisant des chapitres entiers et en corrigeant dans des notes ce qui lui paraissait inexact dans le texte; de cette manière, il nous a donné une grammaire presque double, ce qui ne facilite pas l'étude d'une langue, et je vois avec plaisir qu'il n'a pas renoncé à nous donner sa propre grammaire. M. Curtius ne s'étant servi dans son travail que de la transcription en lettres latines, il ne pouvait se trouver dans sa grammaire aucun chapitre sur les écritures japonaises, ce qui est un véritable inconvénient pour les lecteurs européens.

Enfin M. de Rosny a publié un mémoire utile sur la chronologie japonaise[1], dans lequel il traite des temps anté-historiques et des époques principales de l'histoire du Japon, donne la liste et les dates des empereurs et explique le cycle sexagénal des Japonais.

Les ouvrages que je viens d'énumérer ne forment probablement pas la plus grande partie de ceux qui ont été publiés depuis deux ans sur la littérature orientale, ou qui contiennent des matériaux pour l'étude savante de l'Asie. Depuis que l'imprimerie et la lithographie ont pénétré dans presque toutes les

[1] *Mémoire sur la Chronologie japonaise*, précédé d'un aperçu des temps anté-historiques, par Léon de Rosny. Paris, 1857, in-8°. (Extr.)

parties de l'Orient, les gouvernements, les sociétés savantes, les missionnaires et les libraires indigènes font paraître dans tous les pays de l'Asie un nombre toujours croissant de livres de tous genres. Certainement la plupart de ces publications ne sont destinées qu'à servir des besoins administratifs, soit locaux, soit spéciaux, ou ne consistent que dans une littérature d'un degré infime, ou dans des reproductions infinies des mêmes livres classiques pour les écoles, ou enfin dans des traductions et imitations d'ouvrages européens, et sont par conséquent peu utiles pour nous; néanmoins, quand nous aurons écarté tout cela, il restera un nombre considérable d'ouvrages qui intéresseraient les savants en Europe, qui faciliteraient leurs études, et leur feraient mieux connaître l'Orient, mais qui nous sont inaccessibles par l'incurie des Européens en Asie, ou par l'ignorance des éditeurs indigènes. On comprend parfaitement qu'un lithographe à Delhi, à Allahabad, ou même à Calcutta, ne sache pas distinguer parmi les ouvrages qui sortent de ses presses ceux qui pourraient trouver des acheteurs en Europe; on comprend qu'il manque d'intermédiaires pour faire un dépôt, et de confiance pour des entreprises lointaines; il ne calcule que les besoins qu'il peut évaluer, et s'en contente; c'est dans la nature des choses. Il est tout simple aussi que nous ne recevions pas facilement des livres imprimés en Perse, si nombreux et si importants qu'ils soient aujourd'hui. Le manque de communications sûres, les difficultés, les lenteurs

et les risques du transport, l'ignorance des éditeurs et le manque d'organisation de la librairie expliquent parfaitement cet isolement et font craindre que nous n'en soyons encore longtemps réduits à recevoir, par accident, un livre isolé par Constantinople ou la Russie, au grand dommage des études; car ces livres serviraient aux cours, nous dispenseraient de publications onéreuses et répandraient le goût des lettres orientales, en permettant de les satisfaire à ceux qui sont loin des grandes bibliothèques, où les manuscrits et les livres rares sont concentrés.

Mais ce qui n'est pas aussi naturel, c'est que les gouvernements en Orient, les sociétés savantes, les missions et les Européens établis en Asie ne cherchent pas davantage à répandre en Europe les livres qu'ils publient. Le gouvernement égyptien fait imprimer à Boulak un grand nombre d'ouvrages de littérature arabe; je ne parle pas ici des manuels pour les écoles ni des traductions de livres français, mais d'ouvrages de la grande littérature arabe, qui contiennent les sources mêmes du savoir musulman; des ouvrages comme Macrizi, Hariri, les Mille et une Nuits, Ibn Khaldoun, Ibn Khallikan, le *Kitab al Aghani;* même des classiques persans comme Hâfiz et Djellal-eddin Roumi. Nous apprenons à peine ce qui s'y publie et nous avons la plus grande difficulté à obtenir de temps en temps un de ces ouvrages, qui disparaissent très-rapidement, parce que, dans l'incertitude, on les tire toujours à trop petit nombre. Comment se fait-il que le gouvernement

égyptien, qui se montre si ambitieux de l'estime et de l'approbation de l'Europe, et qui a tant d'intérêt à ce que l'Orient soit connu, ne pense pas à se faire honneur dans le monde par ces publications, et à créer un nouveau lien avec l'Europe en établissant simplement un dépôt de ces livres à Paris? Il n'aurait aucun sacrifice à faire pour cela; au contraire, le produit de la vente permettrait à l'imprimerie de Boulak de multiplier ses travaux.

La Compagnie des Indes, qui a pourtant beaucoup fait pour les études orientales, s'est, d'un autre côté, montrée bien souvent indifférente au besoin que nous avons en Europe de mieux connaître l'Inde. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, elle a publié depuis 1846 une série de travaux de ses employés sur des sujets administratifs, géographiques, ethnographiques et historiques relatifs à toutes les parties de l'Inde. La collection formait, en 1855, soixante-trois volumes, plus ou moins forts, contenant à peu près deux cents mémoires; depuis ce temps, le nombre s'en est considérablement accru, et il atteint probablement aujourd'hui une centaine de volumes renfermant des matériaux très-variés, et en partie très-précieux. La Compagnie avait tout intérêt à répandre ces mémoires en Europe, ne fût-ce que pour montrer les difficultés contre lesquelles elle avait à lutter, et le bien qu'elle faisait sur une immense surface de pays. Elle avait un intérêt suprême à ce que l'Europe la connût et connût l'Inde, et elle a succombé devant l'ignorance dans laquelle elle avait laissé l'Angle-

terre; mais jamais elle n'a imaginé que ces documents pussent intéresser quelqu'un en Europe, et je ne crois pas qu'il se trouve en Angleterre quatre exemplaires de cette collection, et sur le continent on en voit à peine quelques cahiers égarés.

Les sociétés savantes, en Orient, sont presque aussi insouciantes; il n'y a que la Société de Calcutta qui ait fait ce qu'il fallait pour être en communication avec l'Europe, et pour nous laisser profiter de ses travaux; elle l'a fait largement et généreusement, et les études orientales lui sont infiniment redevables. Les autres ont peu pensé à l'Europe; je ne crois pas que la Société asiatique de Bombay ait un dépôt à Londres; la Société de géographie de cette ville n'en a certainement pas, et pourtant elles ont toutes les deux publié d'excellents ouvrages. La Société asiatique de Ceylan a fait paraître à Colombo seize volumes, je crois, de son Journal, qui est rempli de renseignements historiques sur Ceylan, son histoire naturelle, sa littérature, et surtout sur le bouddhisme, dont cette contrée est une des terres classiques. Peu de personnes, en Europe, ont eu entre leurs mains un des volumes de ce recueil, et peut-être personne ne le connaît en entier. Où trouver les Transactions de la société de Hong-kong, et comment se les procurer en Europe? Quant à moi, c'est à peine si j'ai pu en voir un cahier. La renommée littéraire n'est-elle donc rien pour ces sociétés, et l'utilité de leurs travaux ne les intéresse-t-elle pas? Ne sentent-elles pas que le reflet de l'attention que leurs ouvrages

exciteraient en Europe doublerait leur propre zèle et leur donnerait une nouvelle vie? Il leur serait pourtant si facile d'avoir un dépositaire à Londres, et de laisser jouir le monde des travaux qu'elles ont pris la peine de faire!

Il en est presque de même des sociétés de missions, qui font les efforts les plus persévérants et les plus louables, non-seulement pour pénétrer dans les pays les plus inhospitaliers, mais pour en étudier les langues, l'histoire et les mœurs; leur activité littéraire est au-dessus de tout éloge, combinée comme elle est avec les devoirs propres aux missionnaires, devoirs absorbants et pénibles, au milieu de populations ou barbares ou hostiles, et dans des climats souvent meurtriers. La mission des Baptistes, la mission de Londres, les missions étrangères d'Amérique, et d'autres sociétés semblables, renferment dans leur sein les hommes les plus studieux et les plus savants; elles font des sacrifices incessants pour leur fournir les moyens de publier leurs ouvrages dans les imprimeries sans nombre dont elles ont doté l'Orient, et partout elles commencent par imprimer des grammaires et des dictionnaires, même des dialectes les plus rudes. Pour montrer quels secours variés et inattendus la science peut trouver dans les ouvrages que les missionnaires composent au milieu de la poursuite de leur vocation, je prendrai pour exemples un ou deux de ces volumes qu'on vous a présentés aujourd'hui même, et qui sont sur cette table. Les missions américaines éta-

blirent, il y a une trentaine d'années, une mission chez les Karens, dans la presqu'île au delà du Gange. Les missionnaires trouvèrent ce peuple si illettré, qu'ils furent obligés de lui enseigner à écrire sa propre langue en caractères birmans, et ils s'appliquèrent sur-le-champ à composer un dictionnaire, en interrogeant les néophytes les plus intelligents sur le sens des mots, leur demandant des phrases dans lesquelles on en voyait l'emploi, et écrivant sous chacun les proverbes, les traditions, les superstitions qui s'y rattachaient. Après avoir suivi ce système pendant vingt ans, ils imprimèrent en quatre volumes un *Trésor de la langue karen*, contenant, outre la signification des mots, tous les renseignements qu'ils avaient pu obtenir sur l'histoire, les mœurs et les idées de ce peuple; *Trésor* tel qu'il nous en manque de semblables pour bien des langues cultivées depuis longtemps. Ils ont ensuite fait suivre cet ouvrage d'un dictionnaire karen-anglais, dans la forme ordinaire. Cette langue, n'ayant pas de littérature, n'a pour nous qu'une valeur ethnographique et linguistique, et peu de personnes en Europe seront tentées de s'en occuper; mais de tels ouvrages seront sans prix pour tout homme qui voudra aborder les problèmes que nous offrent les langues indo-chinoises. Un autre des volumes qui sont devant vous contient un système de l'astronomie indienne en tamoul et en anglais. Les missionnaires américains de Ceylan pensèrent que, dans leurs séminaires à Batticotta, ils devaient enseigner l'astronomie, afin de

battre en brèche les superstitions astrologiques de la population. Pour y parvenir plus sûrement, ils imprimèrent le système astronomique d'Ullamudiam, en y ajoutant un chapitre sur les phénomènes planétaires, par Vararouki, le tout en tamoul, avec une traduction en anglais. Ils introduisirent ce livre dans leurs classes et s'en servirent pour greffer là-dessus les théories plus parfaites des astronomes européens, et ils n'eurent qu'à s'applaudir de l'effet que cet enseignement produisit sur l'esprit de leurs élèves et convertis. Pour l'histoire de l'astronomie, cet ouvrage n'est pas sans importance, d'autant plus qu'il se termine par une liste de termes astronomiques indiens qui manquent dans nos dictionnaires.

J'ai pris ces deux exemples, parce que le hasard veut que les deux ouvrages qui me les fournissent soient devant vous; j'aurais pu en choisir quantité d'autres et peut-être de plus frappants. J'ai sous les yeux une liste de vingt publications de la mission de Shanghaï, composées par des hommes d'un savoir et d'un mérite éminent; à peine si l'on en trouverait deux ou trois à acheter à Londres. Pourquoi les sociétés des missions ne mettent-elles pas les bibliothèques de l'Europe en état de se procurer ces livres? Il est vrai qu'ils sont composés dans un autre but; mais pourquoi se refuser à rendre un service double, si on le peut sans effort?

Je pourrais continuer presque à l'infini la liste de ce qui nous manque; je pourrais l'augmenter des titres de quantité d'ouvrages publiés par des Euro-

péens non missionnaires établis en Orient; je pourrais me plaindre du manque de zèle de la librairie européenne; mais je sens que je vous fatiguerais par la répétition monotone de faits presque identiques, et je pense en avoir assez dit d'ailleurs pour faire sentir combien les lettres orientales souffrent de cette sorte d'incurie universelle, pendant qu'il devient tous les jours plus important que l'Europe apprenne à connaître l'Orient.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MM. ABBADIE (Antoine D'), correspondant de l'Institut.

ABD-EL-KADER (S. A. l'émir), à Damas.

AGOP EFFENDI, conseiller à l'ambassade ottomane.

AIVAZOVSKI (L. P. Gabriel), directeur de l'Institution orientale polyglotte, à Paris.

ALCOBER (Vincent), employé au Ministère de l'intérieur, à Madrid.

ALEKAN (Alphonse), à Tunis.

MM. Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France.
Amyot, avocat à la cour impériale.
Auer (Aloïs), directeur de l'Imprimerie impériale et royale, à Vienne.
Aumer (Joseph), Ph. D.
Ayrton, secrétaire du Divan, au Caire.

Bibliothèque ambrosienne, à Milan.
Bibliothèque de l'Université, à Erlangen.
Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole.
Baissac (Jules), interprète au ministère de la guerre, à Paris.
Barbier de Meynard, attaché au Ministère des affaires étrangères.
Bardelli, professeur, à l'Université de Pise.
Bargès (L'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Paris.
Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut.
Bazin (Antoine), professeur de chinois moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Beauté fils, à Alexandrie.
Beauvois (Eugène), élève de l'École des langues orientales.
Behrnauer (Walther), attaché à la Bibliothèque impériale de Vienne.
Belin, secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople.

MM. Benzon (L'abbé), professeur d'hébreu, à Nice.

Berezine, professeur de langues orientales, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Versailles.

Bianchi (X.), ancien secrétaire interprète pour les langues orientales.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Bodin (L'abbé), curé de Saint-Symphorien, à Tours.

Boilly (Jules), peintre, à Paris.

Boissonnet de la Touche (Estève), lieutenant-colonel d'artillerie.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Botta (Paul-Émile), consul général de France à Tripoli de Barbarie, correspond. de l'Institut.

Bourgade (L'abbé), aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Carthage.

Bréal, licencié ès lettres, à Paris.

Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.

Briau (René), docteur en médecine.

Brosselard (Charles), commissaire civil et maire de Tlemcen.

Brown (John), interprète des États-Unis, à Constantinople.

Brugsch (Le Dr Ph. D.), attaché au musée de Berlin.

MM. Bullad, drogman, à Damas.
Burgraff, professeur d'arabe, à Liége.
Burnouf (Émile), professeur à la faculté des lettres de Nancy.

Cartwright.
Caspari, professeur, à Leipzig.
Cassel, docteur en philosophie, à Paderborn.
Caussin de Perceval, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.
Chadli (Sidi-Mohammed), directeur de l'École d'instruction supérieure arabe, à Constantine.
Chaillet, adjoint au payeur d'Alger.
Charancey (De).
Charmoy, ancien professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.
Chinaci Effendi, employé supérieur du Gouvernement ottoman.
Chodzko (Alexandre), professeur de langues et de littératures slaves au Collége de France.
Clément-Mullet (Jean-Jacques), membre de la Société géologique de France.
Clermont-Tonnerre (Le marquis de), colonel d'état-major, à Amiens.
Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.
Combarel, professeur d'arabe, à Oran.

MM. Cureton (William), chanoine de Westminster.

Daninos, interprète au tribunal civil d'Alger.

Defrémery (Charles), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Delessert (François), membre de l'Institut, président de la caisse d'épargne.

Delitzch, professeur, à Leipzig.

Delsol (J. J. Lafargue de), à Verteillac (Dordogne).

Derenbourg (Joseph).

Deschamps (l'abbé).

Desmaisons, conseiller d'état à Saint-Pétersbourg.

Desvergers (Adolphe-Noël), correspondant de l'Institut.

Devic (L. M.), élève de l'École spéciale des langues orientales.

Dieterici (Ant.), professeur à Berlin.

Dillmann, professeur à Kiel.

Ditandy (Auguste), prof. de rhétorique à Auch.

Dittel, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Drach (P. L. B.), ancien bibliothécaire de la Propagande.

Dubeux (J. L.), professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Duchatellier, à Versailles.

Dugat (Gustave), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. Dulaurier (Édouard), professeur de malay et de javanais à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Dzialynska (Mlle la comtesse Edwig), à Posen.

Eastwick, professeur au collége de Hailesbury.

Eckstein (Le baron d'), à Paris.

Eichthal (Gustave d'), secrétaire de la Société ethnologique.

Emin (Jean-Baptiste), professeur à l'Institut Lazareff, à Moscou.

Enis Effendi, membre de l'Académie, à Constantinople.

Escayrac de Lauture (Le comte d'), membre de la Société de géographie.

Espina, agent consulaire à Sfax.

Feer (Léon).

Finlay (Édouard), à la Havane.

Finn, consul d'Angleterre à Jérusalem.

Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.

Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.

Flügel, professeur à Dresde.

Foucaux (Ph. Édouard), professeur de sanscrit au Collége de France.

Frankel (Le docteur), directeur du séminaire, à Breslau.

Freund (Siegfried), docteur en philosophie, à Breslau.

MM. Fruhstuck de la Fruston (Michel), professeur de langues étrangères, à Paris.

Fürst (Le docteur Jules), professeur, à Leipzig.

Gabelentz (H. Conon de la), conseiller d'état, à Altenbourg.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Gayangos, professeur d'arabe, à Madrid.

Geisler (Charles).

Gerson-Lévy, membre de l'Académie impériale, à Metz.

Gervy (L'abbé), à Saulzet.

Gildemeister, docteur en philosophie, à Marburg.

Gobineau (Le comte Arthur de).

Goldenthal, professeur, à Vienne.

Goldstücker, docteur en philosophie, à Londres.

Gollmann (Le Dr Wilhelm), à Vienne.

Gorguos, professeur d'arabe au lycée d'Alger.

Graf, professeur à l'École royale de Meissen.

Grangeret de Lagrange, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal.

Guerrier de Dumast (Le baron), de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Guillemin, recteur d'Académie, à Rennes.

MM. Haight, à New-York.

Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes, etc.

Hassler (Conrad-Thierry), professeur, à Ulm.

Hauser, professeur de mathématiques au Lycée Charlemagne.

Hauvette-Besnault, bibliothécaire à l'École normale.

Hermite, membre de l'Institut.

Hervey-Saint-Denys (Le baron Léon d'), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.

Hoffmann, conseiller ecclésiastique à Jéna.

Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Janin (André), professeur de langues sémitiques, à Genève.

Jebb (Rev. John), recteur à Peterstow, Ross (Hertfordshire).

Jomard, membre de l'Institut, conservateur du département des cartes géographiques de la Bibliothèque impériale.

Jost (Simon), docteur en philosophie, professeur de langues étrangères.

Joubert (Léo).

MM. Judas, secrétaire du conseil de santé des armées au ministère de la guerre.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, professeur de chinois et administrateur du Collége de France.

Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de mongol à l'Université de Saint-Pétersbourg, conseiller d'état actuel.

Kaulen (Fr.), recteur, à Putzchen.

Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kemal Effendi (Son Exc.), inspecteur général des écoles ottomanes, à Constantinople.

Kerr (Mme Alexandre).

Khalil el Kouri, à Beyrouth.

Krehl, docteur en philosophie, à Dresde.

Kremer (De), chancelier du consulat d'Autriche, à Alexandrie.

Kühlke (J.), professeur à l'École égyptienne, de Paris.

Labarthe (Charles de), professeur de sciences mathématiques; ancien élève de l'École des langues orientales.

Laferté-Senecterre (Le marquis de), à Tours.

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Lancereau (Édouard), licencié ès lettres.

Landresse, bibliothécaire de l'Institut.

MM. Langlois (Victor), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Laroche (Le marquis de), à Saint-Amand-Mont-Rond.

Latouche (Emmanuel), secrétaire adjoint de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Lazareff (S. E. le comte Christophe de), conseiller d'état actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

Lebidart (Antoine de), à l'Académie orientale de Vienne.

Lecomte (L'abbé), à Vitteaux.

Lefèvre (André), licencié ès lettres, à Paris.

Leguest (L'abbé).

Lenormant (Charles), membre de l'Institut, conservateur du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, etc.

Lequeux, chancelier-drogman au consulat de Jérusalem.

Letteris, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

Levander (H. C.), de l'université d'Oxford.

Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Londres.

Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut, conservateur des antiquités au Louvre.

Luminet, interprète de première classe, à Mostaganem.

Luynes (Le duc de), membre de l'Institut.

MM. Lynch (Blosse), capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes, à Bombay.

Mac Douall, professeur, à Belfast.

Madden (J. P. A.), agrégé de l'université, à Versailles.

Mahmoud Effendi, astronome du vice-roi d'Égypte.

Mallouf (Nassif), professeur de langues orientales au Collége de la Propagande, à Smyrne.

Martin (L'abbé), curé de Saint-Jacques, à la Nouvelle-Orléans.

Martin, interprète principal, à Constantine.

Masson (Ernest), avocat à Nancy.

Mazoiller (Joseph), vice-consul de France à Tarsous.

Meckel, docteur en théologie, à Cologne.

Medawar (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France, à Beyrouth.

Meignant (l'Abbé).

Menant (Joachim), juge à Lisieux.

Meritens (Eugène-Herman de), élève consul.

Merlin (R.), conservateur du dépôt des souscriptions au Ministère d'État.

Méthivier (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Milliès, docteur et professeur de théologie, à Amsterdam.

MM. Milon, sénateur, à Nice.

Miniscalchi-Erizzo, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche.

Mohl (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

Mohn (Christian), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Mondain, capitaine du génie, à Belgrade.

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Morley, trésorier du comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.

Mostafa ben Sadet (Thaleb), à Constantine, Algérie.

Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

Muir (John), à Édimbourg.

Müller (Joseph), secrétaire de l'Académie de Munich.

Müller (Maximilien), professeur à Oxford.

Munk (S.), ancien employé aux manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale.

Nève, professeur à l'Université de Louvain.

Obeilly (D'), professeur, à Castres.

Ocampo (Melchior).

Oppert, docteur en philosophie.

Overbeck (Le docteur), professeur, à Bonn.

Pasquier (Le duc), membre de l'Académie française.

MM. Pauthier (G.).

Pavet de Courteille (Abel), chargé du cours de turc au Collége de France.

Perétié, chancelier du consulat général de Beyrouth.

Perron (Le docteur), directeur du Collége impérial arabe-français, à Alger.

Pertazzi, attaché à l'internonciature, à Constantinople.

Pertsch (W.), docteur, à Cobourg.

Piqueré, professeur à l'Académie orientale, à Vienne.

Platt (William), à Londres.

Portal, maître des requêtes.

Poujade, consul de France, à Jassy.

Pratt (G. W.), à New-York.

Preston (Th.), Trinity-College, à Cambridge.

Pynappel, docteur et lecteur à l'Académie de Delft.

Rauzan (Le duc de).

Regnault (Le baron), chef d'escadron d'état-major, à la 1re division militaire.

Regnier (Adolphe), membre de l'Institut.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Renan (Ernest), membre de l'Institut, docteur ès lettres, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

MM. Renouard (Le rév. Cecil), à Swanscombe.
Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.
Ricketts (Mordaunt), à Londres.
Ritter (Charles), professeur, à Berlin.
Rodet (Léon), ancien élève de l'École polytechnique, attaché à la Manufacture des tabacs de Paris.
Rondot (Natalis), délégué du commerce en Chine.
Roquefeuil (Le vicomte Félix de).
Rosin (De), chef d'institution à Nyons, canton de Vaud.
Rosny (L. Léon de).
Rost (Reinhold), au collége Saint-Augustin, à Cantorbéry.
Rothschild (Le baron Gustave de), à Paris.
Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut, conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.
Rousseau (Adolphe), premier interprète du consulat général de France, à Tunis.
Rousseau (Antoine), interprète principal de l'armée d'Afrique.
Rousset, ex-chirurgien de la marine impériale, à Fresne.
Rouzé (Édouard de), capitaine attaché à la direction des affaires arabes à Alger.
Royer, à Versailles.

Sadous (A.), professeur, au Lycée de Versailles.

MM. Salles (Le comte Eusèbe de), professeur d'arabe à l'École des langues orientales succursale de Marseille.

Sanguinetti (Le docteur B. R.).

Saulcy (F. de), membre de l'Institut.

Sawelieff (Paul), attaché au cabinet impérial, à Saint-Pétersbourg.

Schack (Le baron de).

Schefer (Charles), interprète de l'Empereur aux affaires étrangères, professeur de persan à l'École des langues orientales vivantes.

Schlechta Wssehrd (Ottokar-Maria de), drogman de l'ambassade d'Autriche, à Constantinople.

Schwarzlose, docteur en philosophie, à Berlin.

Scott (Le docteur W. H.), à Londres.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au collége Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Seligmann (Le Dr Romeo), professeur, à Vienne.

Seroka, chef de bureau arabe, à Biskara.

Skatchkov (Constantin), attaché au ministère des affaires étrangères de Russie et au département asiatique de Saint-Pétersbourg.

Slane (Le baron Mac Guckin de), premier interprète du Gouvernement, à Alger.

Soleyman al Harairi, secrétaire arabe du consul général de France à Tunis.

Soret (Frédéric), orientaliste, à Genève.

MM. Stæhelin (J.J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), professeur à l'Université de Gand.

Steiner (Louis), à Genève.

Sumner (Georges), à Boston.

Sutherland (H. C.), à Oxford.

Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Tchihatcheff (Le prince de), à Nice.

Theroulde.

Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes.

Thomson (Cockburn), membre de la Société des antiquaires de Normandie.

Thonnelier (Jules), membre de la Société d'histoire de France.

Tolstoï (Le colonel Jacques).

Tornberg, professeur à l'Université de Lund.

Torrecilla (L'abbé de).

Troyer (Le major), membre de la Société asiatique de Calcutta.

Trübner (Nicolas), membre de la Société ethnologique américaine.

Umbreit, docteur et conseiller ecclésiastique, à Heidelberg.

Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.

MM. Vandrival (L'abbé), professeur au séminaire d'Arras.

Veth (Pierre-Jean), professeur de langues orientales, à Amsterdam.

Vignard, gérant du consulat de France, à Zanzibar.

Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Vincent, orientaliste.

Vlangali-Handjéri (Le prince Michel).

Vogué (Le comte Melchior de).

Weil, bibliothécaire de l'Université de Heidelberg.

Wessely, docteur en philosophie, à Prague.

Wetztein, docteur en philosophie, à Leipzig.

Wilhelm de Würtemberg (Le comte), à Stuttgard.

Woepcke, docteur en philosophie.

Worms, docteur en médecine, à l'École de Saint-Cyr.

Worms de Romilly.

Wustenfeld, professeur à Göttingen.

Zinguerlé (Le Père Pius), bénédictin à Meran, Tyrol.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. Macbride (Le docteur), professeur, à Oxford.
Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.
Peyron (Amédée), professeur de langues orientales à Turin, associé étranger de l'Institut.
Freytag, professeur de langues orientales à l'Université de Bonn.
Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'Université de Greifswalde.
Bopp (F.), membre de l'Académie de Berlin.
Wyndham Knatchbull, à Oxford.
Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.
Briggs (Le général).
Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.
Hodgson (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.
Radhacant Deb (Radja), à Calcutta.
Kali-Krichna Bahadour (Radja), à Calcutta.
Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.
Court (Le général), à Lahore.
Ventura (Le général), à Lahore.

Lassen (Ch.), professeur de sanscrit, à Bonn.

Rawlinson (Sir H. C.), consul général d'Angleterre, à Bagdad.

Vullers, professeur de langues orientales, à Giessen.

Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur de langues tartares, à Kasan.

Flügel, professeur, à Dresde.

Dozy (Reinhart), professeur, à Leyde.

Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.

Dorn, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Weber (Docteur Albrecht), à Berlin.

Salisbury (E.), secrétaire de la Société orientale américaine, à Boston, États-Unis.

Weil (Gustave), professeur à l'Université de Heidelberg.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Journal asiatique, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 144 fr.

Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 9 fr.

Le même journal, *troisième série*, années 1836-1842, 14 vol. in-8°; 126 fr.

Quatrième série, années 1843-1852, 20 vol. in-8°; 180 fr.

Cinquième série, années 1853-1858, 12 vol. in-8°; 150 fr.

CHOIX DE FABLES ARMÉNIENNES du docteur Vartan, en arménien et en français, par J. Saint-Martin et Zohrab. 1825. In-8°; 3 fr.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. C. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat, *Paris*, 1825, in-8°. = Supplément à la Grammaire japonaise, ou remarques additionnelles sur quelques points du système grammatical des Japonais, tirées de la grammaire composée en espagnol par le P. Oyanguren et traduites par C. Landresse; précédées d'une notice comparative des grammaires japonaises des PP. Rodriguez et Oyanguren, par M. le baron Guillaume de Humboldt. *Paris*, 1826. In-8; 7 fr. 50 c.

ESSAI SUR LE PALI, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, avec 6 planches lithographiées et la notice des manuscrits palis de la Bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen. *Paris*, 1826. In-8°; 9 fr.

MENG-TSEU VEL MENCIUM, inter sinenses philosophos ingenio, doctrina, nominisque claritate Confucio proximum, sinice edidit, et latina interpretatione ad interpretationem tartaricam utramque recensita instruxit, et perpetuo commentario e Sinicis deprompto illustravit Stanislas Julien. *Lutetiæ Parisiorum*, 1824, 2 vol. in-8; 24 fr.

YADJNADATTABHADHA, OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit, donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy; et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. *Paris*, 1826. In-4°, avec 15 planches; 9 fr.

VOCABULAIRE DE LA LANGUE GÉORGIENNE, par M. Klaproth. *Paris*, 1827. In-8°; 7 fr. 50 c.

ÉLÉGIE SUR LA PRISE D'ÉDESSE PAR LES MUSULMANS, par Nersès Klaietsi, patriarche d'Arménie, publiée pour la première fois en arménien, revue par le docteur Zohrab. *Paris*, 1828. In-8°; 4 fr. 50 c.

LA RECONNAISSANCE DE SACOUNTALA, drame sanscrit et pracrit de Câlidâsa, publié pour la première fois sur un manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi, accompagné d'une traduction française, de notes philologiques, critiques et littéraires, et suivi d'un appendice par A. L. Chézy. *Paris*, 1830. In-4°, avec une planche; 24 fr.

CHRONIQUE GÉORGIENNE, traduite par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1830. Grand in-8°; 9 fr.

La traduction *seule*, sans texte, 6 fr.

CHRESTOMATHIE CHINOISE (publiée par Klaproth). *Paris*, 1833. In-8; 9 fr.

ÉLÉMENTS DE LA LANGUE GÉORGIENNE, par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1837. In-8°; 9 fr.

GÉOGRAPHIE D'ABOUL'FÉDA, texte arabe, publié par MM. Reinaud et le baron de Slane. *Paris*, Imprimerie royale, 1840. In-4°; 45 fr.

RADJATARANGINI, OU HISTOIRE DES ROIS DU KACHMÎR, publiée en sanscrit et traduite en français, par M. Troyer. *Paris*, Imprimerie royale et nationale, 3 vol. in-8; 36 fr.

Le troisième volume *seul*: 6 fr.

PRÉCIS DE LÉGISLATION MUSULMANE, suivant le rite malékite, par Sidi Khalil, publié sous les auspices du ministre de la guerre. *Paris*, Imprimerie impériale, 1855. In-8; 6 fr.

COLLECTION D'AUTEURS ORIENTAUX.

IBN BATOUTAH, texte et traduction par C. Defrémery et le

docteur B. R. Sanguinetti. *Paris*, Imprimerie impériale. In-8°. Vol. I-IV; 30 fr.

Chaque volume de la collection se vend séparément 7 fr. 50 c.

Nota. Les membres de la Société qui s'adresseront directement au bureau de la Société, quai Malaquais, n° 3, ont droit à une remise de 33 p. 0/0 sur les prix ci-dessus.

OUVRAGES ENCOURAGÉS

DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES.

TARAFÆ MOALLACA, cum Zuzenii scholiis; edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

LOIS DE MANOU, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Auguste Loiseleur-Deslonchamps. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque impériale, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol.; 100 fr. pour les membres de la Société.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. Mohl. 2 vol. in-8°; 14 fr. pour les membres de la Société.

CONTES ARABES DU CHEYKH EL-MOHDY, traduits par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes; 12 fr.

MÉMOIRES RELATIFS À LA GÉORGIE, par M. Brosset. 1 vol. in-8°, lithographié; 8 fr.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-TAMOUL ET TAMOUL-FRANÇAIS, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

VOCABULAIRE FRANÇAIS-ARABE, par J. J. Marcel. 1 vol. in-8°.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOÛT-SEPTEMBRE 1858.

ÉTUDES
SUR LA GRAMMAIRE VÉDIQUE.

PRÂTIÇÂKHYA DU RIG-VÉDA.

CHAPITRE XV.

Lecture du Véda. — Position du maître et des disciples. — Invitation à lire. — Syllabe *om*. — Mots dits deux fois. — Sur quels *sandhis* il faut appeler l'attention. — Monosyllabe *bho*. — Lecture du maître et reprise des disciples. — Mots qu'il faut accompagner d'*iti*. — Fin de la lecture et sortie des disciples. — Division des hymnes par *praçnas*. — De combien de *praçnas* se compose une lecture.

M. Roth a donné un extrait de ce *paṭala* dans les notes de sa première dissertation *Sur la littérature et l'histoire du Véda* (page 36). C'est un curieux règlement scolaire, qui n'est liturgique qu'en ce sens que la lecture du texte sacré est une œuvre sainte, où rien ne doit être abandonné à la fantaisie du maître ni des disciples L'objet de la leçon n'est pas d'interpréter et de faire comprendre les hymnes, mais d'apprendre à les bien lire, à séparer exactement les mots, à distinguer les particules et préfixes, à rendre les disciples attentifs à certaines particularités et difficultés d'accentuation et de phonétique, et de leur inspirer le respect de la parole sainte et du maître, par l'observation rigoureuse de toutes les prescrip-

tions qui règlent minutieusement l'attitude, les gestes et mouvements, le mode et la durée de la lecture. Malheureusement les sûtras se bornent ici, comme partout, au strict nécessaire, et sont loin de satisfaire toute notre curiosité. Ce qui résulte de plus intéressant, ce me semble, du peu qu'ils nous apprennent, c'est que cette méthode de lecture, bien qu'elle paraisse identique en beaucoup de points avec le *pada-pâṭha*, tel que nous l'offrent les manuscrits, en diffère cependant à certains égards, et particulièrement par l'attention appelée, au moyen d'*iti*, sur les préfixes. La coupe du *praçna*, par membres de deux mots, et certaines reprises paraissent avoir quelque analogie avec le système du *krama-pâṭha*, ou du moins pouvaient naturellement y conduire. La remarque qui termine le chapitre et nous apprend que, d'après certains maîtres, le mieux était de se conformer, dans la récitation védique, au *saṁhitâ-pâṭha*, nous offre encore, ainsi que diverses observations semées dans le commentaire d'Uvaṭa, des traces de divergences comme nous en avons vu ailleurs en maint endroit, et spécialement dans le chapitre XI, relatif aussi à un mode de lecture.

पारायणं वर्तयेद्ब्रह्मचारी गुरुः शिष्येभ्यस्तदनुव्रतेभ्यः ।
अध्यासीनो दिशमेकां प्रशस्तां प्राचीमुदीचीमपराजितां
[वा ॥ १ ॥
एकः श्रोता दक्षिणतो निषीदेद्द्वौ वा भूयांसस्तु यथाव-
[काशं ।
ते ऽधीहि भो ३ इत्यभिचोदयंति गुरुं शिष्या उपसंगृह्य
[सर्वे ॥ २ ॥
स ओ ३ मिति प्रस्वरति त्रिमात्रः प्रस्वारः स्थाने स भव-
[त्युदात्तः ।

चतुर्मात्रो वार्धपूर्वो ऽनुदात्तः षण्मात्रो वा भवति द्विः-
[स्वरः सन् ॥ ३ ॥
अध्येतुरध्यापयितुश्च नित्यं स्वर्गद्वारं ब्रह्म वरिष्ठमेतत् ।
मुखं स्वाध्यायस्य भवेन्न चैतत्संदध्यात्स्वाध्यायगतं परेण
[॥ ४ ॥
प्रचोदितो ऽभिक्रमते यथास्य क्रमः परस्ताद्विहितस्तथैव ।
सर्वोदात्तं त्विह तस्मिन्नपृक्तमक्षैप्रयुक्तं द्विरुपस्थितं वा
[॥ ५ ॥
अभिक्रांते द्वैपदे वाधिके वा पूर्वं पदं प्रथमः प्राह शि-
[ष्यः ।
निर्वाच्ये ऽति भो ३ इति चोदना स्यान्निरुक्त ओं भो ३
[इति चाभ्यनुज्ञा ॥ ६ ॥
परिपन्नं प्राकृतमूष्मसंधिं नकारस्य लोपरेफोष्मभावं ।
असंयुक्तमृपरं रेफसंधिं विवृत्तिमित्यत्र निदर्शनानि ॥ ७ ॥
प्रत्युच्चार्यैतद्वचनं परस्य शिष्यस्य स्याद्भो ३ इति चोदना
[वा ।
अर्धर्चोदर्केषु तु वर्जयेयुरध्यायांतेषूभयथा स्मरंति ॥ ८ ॥
गुरुः शिष्यस्य पदमाह मुख्यं समासश्चेदसमासो यदि द्वे ।
एतेन कल्पेन समाप्य प्रश्नं प्रत्याम्नायुस्तं पुनरेव सर्वे ॥ ९ ॥
तत ऊर्ध्वं संततं संवृतेन प्रविग्रहेण मृद्वग्रहेण ।

सर्वोद्गात्तेन च चर्चयेयुः सर्व इमान्युपस्थापयंतः पदानि
[॥ १० ॥
अभ्युत्परा निर्व्युप सं प्रति प्र न्यध्यत्यपा दुः स्वपि पर्य-
[वानु ।
आद्यं स्थितोपस्थितमेकमेषामर्धर्चांति कुर्युरथो द्विषंधौ
[॥ ११ ॥
च घ हि वेति च सर्वत्र तेषामनेकं चेत्सन्निपते द्वितीयं।
समस्यंतश्च द्विपदादर्धर्चौ व्यवस्यंत इतराश्चर्चयेयुः ॥ १२ ॥
दक्षिणाय प्रथमं प्रश्नमाह प्रदक्षिणं तत ऊर्ध्वं परीयुः।
एवं सर्वे प्रश्नशो ऽध्यायमुक्त्वोपसंगृह्यातिसृष्टा यथार्थं
[॥ १३ ॥
प्रश्नस्तृचः पंक्तिषु तु द्वृचो वा द्वे द्वे च पंक्तेरधिकाक्षरेषु ।
एका च सूक्तं समयास्त्वगण्याः परावरार्ध्या द्विपदे यथै-
[का ॥ १४ ॥
सूक्तस्य शेषो ऽल्पतरो यदि स्यात्पूर्वं स गच्छेद्यदि तु द्वृचो
[वा ।
ते षष्टिरध्याय उपाधिका वा सूक्ते समाप्ते यदि ते समा-
[प्राः ॥ १५ ॥
भो ३ इत्यर्धर्चे गुरुणोक्त आह शिष्य ओं भो ३ इत्युचि-
[तामृचं च ।
अथैके प्राहुरनुसंहितं तत्पारायणे प्रवचनं प्रशस्तं ॥ १६ ॥

TRADUCTION.

1. Que le maître, [qui a été] *Brahmacârî*, fasse la lecture aux disciples, dévoués à lui et à cette lecture; [qu'il la fasse] assis à une place convenable, à l'orient, au nord ou au nord-est. —

2. Qu'un seul auditeur ou deux s'asseyent au midi; — mais [s'ils sont] plus nombreux, [qu'ils se placent] selon l'opportunité du lieu [, selon que le lieu le permet]. — Tous ces disciples, après avoir pressé [les pieds du maître], l'invitent en disant : « *Bho!* [*hé!*] lis. » —

3. Le maître prélude par la syllabe *om*. Ce prélude, [dit] dans le ton [voulu], forme trois *mâtrâs*, [et a l'accent] *udâtta*, ou bien il forme quatre *mâtrâs*, [ayant l'accent, dans] la première moitié, *anudâtta;* ou [encore] il est de six *mâtrâs*, composé de deux sons. —

4. Que pour le disciple et le maître [cette syllabe, qui est] la porte du ciel, le suprême *Brahma*, soit constamment la tête de la lecture; — et quand il l'emploie dans sa lecture, qu'il ne la joigne pas à ce qui suit [c'est-à-dire au *pâda* ou à l'*ardharca* qu'il récite ensuite]. —

5. Invité [par le disciple, le maître] commence, en observant l'ordre qui est prescrit plus loin pour cette [lecture]. — Là, dans cette [récitation première, il dit] deux fois [tout mot] entièrement

udâtta, les monosyllabes sans consonnes, [tout mot] non joint [à la voyelle qui le suit] par le [*sandhi* nommé] *kshaipra* [c'est-à-dire par le changement en semi-voyelle], et à volonté [les mots] suivis d'*iti* [dans le *pada-pâṭha*]. —

6. Deux mots ou plus ayant été dits d'abord [par le maître], le premier disciple dit le premier mot [et les autres disciples ensuite]. — Quand [le maître] doit être interrogé, que l'invitation supplémentaire [faite par le disciple] soit « *bho!* » et l'explication ayant été donnée, que l'autorisation [de continuer] soit « *om! bho!* » —

7. Le [*sandhi*] *paripanna* [c'est-à-dire le changement de *m* en *anusvâra* devant un *r* ou un *ûshma*], le *sandhi* d'*ûshma* [qui conserve la lettre dans l'état] naturel, le retranchement du *n*, [ainsi que son] changement en *r* ou en *ûshma*, la non-combinaison [par la transformation en semi-voyelle, par exemple], [le *sandhi* où une voyelle est] suivie d'un *ṛi*, le *sandhi* de *r*, l'hiatus : voilà les faits à montrer ici [, c'est-à-dire dans cette lecture]. —

8. Après avoir répété ce que le maître a dit, que l'invitation du disciple soit à volonté [ou ne soit pas] « *bho!* » Aux fins d'hémistiches, qu'ils évitent cette [invitation]; pour les fins de lectures, [les maîtres] enseignent des deux façons [, à savoir qu'on peut dire ou ne pas dire « *bho!* »] —

9. Le maître dit au disciple le premier mot [du *praçna*], si [c'est un] composé, [et] si ce n'est pas un composé, deux [mots]. — Ayant de cette ma-

nière achevé le *praçna*, qu'ils le répètent tous [chacun à son tour]. —

10. Qu'après cela ils récitent tous [ensemble ce *praçna*] d'une manière continue, d'une [voix] égale, d'un ton tout *udâtta*, joignant et détachant où il faut, coupant doucement [les composés], [et] accompagnant d'*iti* les mots suivants : —

11. *Abhi, ut, parâ, niḥ, vi, upa, sam, prati, pra, ni, adhi, ati, apa, â, duḥ, su, api, pari, ava, anu.* — Qu'ils répètent le premier de ces [préfixes, à savoir *abhi*], avec *iti* intercalé, seulement à la fin d'un hémistiche, et dans un double *sandhi* [c'est-à-dire dans un hiatus]; —

12. Et partout *ca, gha, hi, vâ;* si plus d'une de ces [particules] se rencontrent, la seconde [seulement]. — Composant deux hémistiches de mots [liés] deux à deux, et coupant [les stances une à une], qu'ils récitent [de même] les autres [à savoir les stances excédantes]. —

13. Le maître dit le premier *praçna* au [disciple] qui est à droite. Après cela [c'est-à-dire à partir du commencement de la lecture, il faut] que [les disciples, toutes les fois qu'ils se déplacent,] tournent [autour du maître], à droite [par rapport à lui]. — Ayant tous dit ainsi la lecture par *praçnas*, ils sont congédiés [par le maître], après avoir pressé [ses pieds], pour aller chacun à son affaire. —

14. Le *praçna* [est] un *trica* [c'est-à-dire trois stances]; — mais dans les [stances] *panktis*, c'est un *dvṛica* [deux stances] ou [un *trica*]; — dans les

[mètres] qui ont plus de syllabes que la *pankti*, les [stances] deux [par] deux [font le *praçna*]; — et [la stance qui, à elle] seule, [fait] un hymne [fait aussi à elle seule un *praçna*]. — Quant aux refrains qui remplissent à la fois la première et la seconde moitié [de la stance, c'est-à-dire la stance entière], ils ne doivent pas être comptés [dans les *praçnas*]. — Deux [stances] de deux *pâdas* [comptent] comme une [stance ordinaire]. —

15. Si le reste de l'hymne [ainsi divisé par *praçnas*] est trop court [c'est-à-dire s'il y a un reste qui fait moins d'un *praçna*], que ce [reste] se joigne au [*praçna*] précédent; — mais si le reste est un *dvṛica*, [qu'on le joigne au précédent] ou [qu'on ne l'y joigne pas]. — Une lecture [se compose de] soixante [de] ces [*praçnas*], ou [d'] un peu plus [de soixante], si, l'hymne étant achevé, les [*praçnas* sont] achevés [exactement aussi]. —

16. Après que le maître, à l'hémistiche [final], a dit « *bho!* » le disciple dit « *om bho!* » — et [il ajoûte] la stance appropriée [consacrée à clore la lecture]. — Quelques [maîtres] disent que, [pour] ce genre de récitation dans la lecture, le mieux est de se conformer au *saṁhitâ-pâṭha*.

NOTES.

I. Sûtra 1. पारायणं... — Commentaire: पारायणं = अध्यापनं (nous avons vu dans le même sens, au chapitre XI, 37, le substantif पारणं, interprété dans la glose par पारायणं);

वर्तयेत् = कुर्यात्; le terme générique गुरु : est ici traduit par उपाध्यायः (Uvaṭa ne donne pas à ces deux termes, qui sont souvent confondus, le sens rigoureux qu'ils ont dans Manu, II, 141, 142, où ils sont distingués l'un de l'autre; voyez aussi dans Yâjñavalkya, I, 34 et 35, la définition de *guru* et d'*upâdhyâyaḥ*). — ब्रह्मचारी est complété dans le scoliaste par भूत्वा तावंतं कालं, « ayant été autant de temps *brahmacârî* ». — Uvaṭa donne à तत् un sens complexe, et le fait rapporter à la fois au *guru* et à la lecture : गुरावध्ययने च ये भक्तास्तेभ्यः, « à ceux qui sont attachés, dévoués au *guru* et à la lecture. » (Voyez dans Manu, II, 109, l'énumération de ceux qui ont droit à la lecture du Véda.) — Les synonymes des trois adjectifs qui terminent le *çloka* sont पूर्वां । उत्तरां । प्रागुदीचीं. — Le disciple, pendant la lecture, est tourné vers le point cardinal où le maître est assis. Manu, au livre II, 70, n'indique que la direction vers le nord (उदङ्मुखः); mais Gautama, cité par Kullûka, autorise en outre la direction vers l'orient (प्राङ्मुखः); notre texte y joint les points compris entre ces deux-là.

II. Sûtras 2 et 3. एकः... — भूयांसः... — Commentaire : श्रोता = शिष्यः; निषीदेत् = उपविशेत्; भूयांसः = बहवः (synonyme, qui, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois, signifie proprement « plus de deux »). — यथावकाशं est éclairci par l'addition de तत्र तत्र, « çà et là ». — Dans le passage de Gautama, cité par Kullûka, dont nous avons parlé dans la note précédente, la position du disciple est de même indiquée par le mot दक्षिणतः. — Le manuscrit de M. Whitney a निषेदे pour निषीदेद्.

II. Sûtra 4. ते... — Uvaṭa explique उपसंगृह्य par गुरोः पादौ पाणिभ्यामुपपीड्य शिरसि कृत्वा, « après avoir pressé des deux mains les deux pieds du maître, après avoir fait [le geste] à la

tête. » Cette cérémonie de l'उपसंग्रहणं est décrite dans Manu, II, 72, et dans Paiṭhînasi, cité par Kullûka *ad h. l.* On pourrait être tenté, dans la glose d'Uvaṭa, de donner pour complément पादौ à शिरसि कृत्वा, aussi bien qu'à उपपीड्य; mais il n'est question de ce détail, ni dans Manu, ni dans Paiṭhînasi; aussi ai-je supposé que ces mots expriment l'*añjali*, qui en effet doit précéder les autres gestes (voyez Manu, II, 70).

Dans Manu, il n'est pas question de l'invitation adressée par les disciples au maître, mais de celle que le maître adresse au disciple :

अध्येष्यमाणं तु गुरुर्नित्यकालमतंद्रितः ।

अधीष्व भो इति ब्रूयात् (II, 73).

III. Sûtra 5. सः... — Commentaire : प्रस्वरति = शब्दं करोति; प्रस्वारः = ओंकारशब्दः. — La glose de स्थाने est écrite ainsi dans mon manuscrit : किमिदं स्थानमिति । उपांशुस्थानानिषादे पंचमे मंद्रमध्यतारेषु स्थानानि स्थाने प्रयोज्यः स्यात्[1]. Ce texte est évidemment altéré; voici la correction qui me paraît, sauf meilleur avis, la plus vraisemblable : उपांशुस्थानं निषादे पंचमे मंद्रमध्यतारेषु स्थानेषु । स्थाने प्रयोज्यः स्यात् । « Qu'est-ce que ce ton? — C'est, entre les tons bas, moyen et haut (voy. chap. XIII, 17, तार est, en musique, synonyme de उत्तम), le ton de la prière murmurée (c'est-à-dire le ton *bas*) à la note cinquième ou à la *nishâdienne* (voy. la note du sûtra 44 du chap. XIII). [Le sûtra veut dire que le prélude *om*] doit être employé dans ce ton [voulu]. » Puis Uvaṭa ajoute, en désignant *om* par le

[1] La plus grande partie du commentaire de ce sûtra a été omise dans le numéro 394 de Berlin. Une autre main a comblé la lacune, au bas de la page, et, dans ces lignes ajoutées, la glose de स्थाने est écrite ainsi : किमिदं स्थानमिति । उपांशुस्थानानि पादे पंचममध्यममंत्रे मध्यमतारेषु स्थानानि । स्थाने प्रयोज्यः स्यात् ।

mot usuel *praṇavaṁ* : तेनैव प्रकारेण प्रणवं कुर्यात्. — La scolie de अर्धपूर्वो ऽनुदात्त: demande aussi, ce me semble, une correction. Voici quelle est la leçon du manuscrit de Paris : अर्धपूर्व: अनुदात्तस्य अर्धपूर्वो ऽनुदात्त:. Je suppose qu'il y a une lacune, qu'il faut combler ainsi: अर्धपूर्वो ऽनुदात्त: = उदात्तस्य अर्धपूर्वो ऽनुदात्त:[1], c'est-à-dire « la première moitié [d'accent, s. e. स्वर:] du [*prasvâra*] *udâtta* est *anudâtta*. » Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de détacher ainsi la proposition ; les deux adjectifs peuvent s'expliquer, se rapportant à प्रस्वार: « *anudâtta* dans sa moitié antérieure » (*medius prior*). — La décomposition de la diphthongue forme les deux sons *a-u* (दिस्वर: सन्). — Le commentaire se termine par une observation qui n'est pas sans intérêt : इमे त्रय: प्रणवा: । तेषामाद्यो बहुभि: परिगृहीत: । न मध्यम: । किमिति । न ज्ञायते । अस्माभिस्तूत्तमं मत्वा तथा पठ्यते । « Ce sont là les trois préludes [les trois manières de dire *om*]. De ces modes, le premier est adopté par un grand nombre. Non celui du milieu. — Pourquoi? me dira-t-on. — Cela est ignoré. Par nous, pensant que le [plus] étendu est le meilleur, il est récité ainsi [c'est-à-dire de six *mâtrâs*]. »

IV. Sûtra 6. अध्येतु:... — Commentaire : अध्येतु: (= शिष्यस्य) अध्यापयितुश्च नित्यं (= ध्रुवं) प्रणवो भवति । स्वर्गद्वारं वरिष्ठं (= प्रधानं) ब्रह्म इत्येतदक्षरं प्रतीयात् । मुखं (= आदौ) स्वाध्यायस्य भवेद्ब्रह्म ।. Uvaṭa divise, comme l'on voit, le sûtra en trois propositions, et supplée comme sujet, non प्रणव:, mais ब्रह्म, dans la troisième. On pourrait croire que, dans le second, il détache वरिष्ठं de ब्रह्म, « [le bien] le meilleur, Brahma. »

Ce pieux éloge s'écarte des habitudes du *Prâtiçâkhya;* la

[1] Le numéro 394 de Berlin écrit अर्धपूर्वानुदात्त: en un seul mot, et le commentaire, au bas de la page, est ainsi conçu : अर्धपूर्वानुदात्त: । अर्धपूर्व: अनुदात्तस्य अर्धपूर्वानुदात्त: ।.

fin du *çloka*, c'est-à-dire le sûtra 7, y est beaucoup plus conforme. — Voyez, au sujet de la syllabe sainte et de sa vertu, Manu, II, 74-76.

IV. Sûtra 7. न... — Commentaire : एतदोंकारमक्षरं स्वाध्यायार्थं प्रयुक्तं परपादेनार्धर्चेन वा न संदध्यात्. — A sa glose, Uvaṭa ajoute la remarque que voici : यज्ञकर्मणि तु संधानं संभवति चोदितत्वात्, « mais dans l'œuvre du sacrifice, la jonction a lieu, parce qu'elle est l'objet d'une prescription ».

V. Sûtra 8. प्रचोदितः... — Uvaṭa supplée les ellipses que j'ai suppléées moi-même dans ma traduction. Il explique अभिक्रमते par अध्ययनमुच्चारयति; क्रमः, par le synonyme आनुपूर्व्यं, et परस्तात् par उत्तरत्र. Pour mieux préciser ce que le sûtra entend par la locution « plus loin », il cite le commencement du *çloka* 13; mais je crois qu'elle se rapporte à toute la méthode exposée, à partir de l'hémistiche suivant. — On pourrait bien, ce me semble, donner à अभिक्रमते un sens analogue à celui que nous avons vu attribué à अभिक्रमः, dans les chapitres du *krama* (voy. chap. XI, 21). La lecture du maître est une première récitation (प्रथमं वचनं), qui sera suivie de celle des disciples.

V. Sûtra 9. सर्वोदात्तं... — Le commentaire explique इह par पारायणप्रवचने (où प्र caractérise la récitation du maître, comme précédant celle du disciple et servant de modèle); तस्मिन् par अभिक्रमणे, « dans ce commencement, en se mettant ainsi à lire le premier ». Ce locatif, si l'on peut suppléer l'ellipse de cette manière, rattacherait ce sûtra au verbe अभिक्रमते du précédent. La glose reprend ensuite les mots du texte, en ajoutant वा après chacun d'eux, puis elle ajoute le verbe sous-entendu qui régit tous ces accusatifs : गुरुर्द्विरुचा-

ऱ्यति. « Et pourquoi cette répétition ? » — शिष्यज्ञापनार्थं[1], « pour l'instruction de l'élève, pour lui faire connaître et distinguer ces sortes de mots. » — On pourrait être tenté de faire rapporter à *apṛiktaṁ*, soit *sarvodâttaṁ*, soit *akshaiprayuktaṁ*; mais, outre les *vâ* répétés de la glose, les exemples qui suivent (si j'en comprends bien l'application) prouvent que le scoliaste détache tous les mots.

Exemples : 1° *sarvodâttaṁ* : प्र; 2° *apṛiktaṁ* (voy. chap. I, 19, note du sûtra 75) आ : on pourrait s'étonner du choix de cet exemple, qui, étant un *apṛiktaṁ sarvodâttaṁ*, rentre dans la catégorie précédente; 3° *akshaiprayuktaṁ* (voy. chap. II, 8) : रोदसी आ वदत (*Rig-Véda*, I, LXIV, 9, j'ai allongé cet exemple pour montrer que l'*î*, s'il n'était *pragṛihya*, devrait subir le *kshaipra*, ou changement d'*î* en *y*; voy. chap. I, 18. Mon manuscrit donne simplement रोदसी इति, conformément au *pada-pâṭha*); 4° *upasthitaṁ* (voy. chap. X, 9, et XI, 31) : उभे इति (I, XCV, 6; c'est encore un *pragṛihya*, voy. chap. I, 18). — Pour contre-exemple, au sujet d'*akshaiprayuktaṁ*, Uvaṭa cite उद्वेति pour उत् । उ । एति । (VII, LXIII, 1); dans ce passage, उ est joint à एति par le *kshaipra* où changement en semi-voyelle. Il suivrait de ce contre-exemple que la particule *u*, changée en *v*, ne rentrerait plus même dans la catégorie des termes à répéter comme *apṛiktas*. Ce serait peu logique; car, par suite de cette transformation, il ne devient que plus nécessaire d'appeler sur ce mot l'attention du disciple. Aussi Uvaṭa nous dit-il que d'autres expliquent autrement, et donnent *udveti*, non comme contre-exemple, mais comme exemple, et cela dans le texte même du sûtra, où ils le substituent, avec यथा, à *akshaiprayuktaṁ*, qu'ils déclarent sans objet (अनर्थक) : पाठांतरेण वर्तयंति उद्वेति यथा.

J'ai dit plus haut que le commentateur faisait suivre de

[1] C'est la leçon du numéro 394 de Berlin; elle est préférable à celle du manuscrit de Paris, qui est ज्ञापनार्थे. — Dans le manuscrit de M. Whitney on a corrigé अत्तेप्र० en अत्तिप्र०.

वा chacun des adjectifs de ce sûtra, ce qui empêcherait de donner au वा qui suit उपस्थितं le sens de règle facultative, à moins d'étendre ce sens à tous les autres वा ajoutés dans la glose; et, si le scoliaste voulait cette extension, il nous le dirait certainement. Tout à la fin de son commentaire, il revient sur cette particule disjonctive, et nous dit qu'on peut l'expliquer comme indiquant que, pour les mots suivis d'*iti*, la répétition est facultative, tandis que, pour les autres, énumérés dans la règle, il y a *niyama*, c'est-à-dire règle constante et obligatoire : अथ वा उपस्थितं वेति उपस्थिते विभाषाप्राप्तेर्नित्यार्थमस्य ग्रहणमपृक्तमक्षैप्रयुक्तं, « ou bien de ce que les mots *upasthitam̃ va* n'expriment, pour un *upasthitam̃* (ou mot suivi d'*iti*), qu'une règle facultative, il résulte qu'il faut prendre les termes *apriktam akshaiprayuktam̃* comme ayant un objet constant, à savoir le sens d'une règle toujours obligatoire. » La traduction littérale de la glose serait inintelligible en français : « de l'acquisition d'une règle facultative en cas d'*upasthitam̃*, [acquisition qui dérive] des mots *upasthitam̃ vâ*, résulte la prise, etc. » Pour le dire en passant, il n'est pas besoin (on le voit par ce mot à mot) de traduire métaphoriquement des mots abstraits, tels que *prâptiḥ*, *grahaṇam̃*, pour rendre raison du rôle qu'ils jouent dans la phrase. Bien souvent, ce n'est que pour nous conformer aux usages de nos langues modernes que nous remplaçons par des expressions figurées des termes des langues anciennes pris dans le sens propre.

VI. Sûtra 10. अभिक्रांति... — Commentaire : गुरुणा द्वैपदे वा अधिके वा प्रोक्ते पूर्वं पदं प्रत्ययं पदं (« le premier mot du *praçna* »; nous verrons plus loin le sens de *praçna*) प्राह दक्षिणा : शिष्य : (« le disciple qui est à la droite du maître », voyez *çloka* 13) । तत : पश्चादितरे प्राङ्:, « puis les autres récitent successivement ». — La glose est suivie d'une remarque intéressante : यस्मिन् (lisez : अस्मिन्) पटले यदुक्तं विधानं तेन दाक्षिणात्या : पठंति, « Ce sont les gens du midi qui lisent d'après la méthode qui est

dite dans ce *paṭala.* » J'avais d'abord donné un autre sens à दाक्षिणात्याः, à cause du *çloka* 13 et du mot दक्षिणाः, que nous venons de voir dans la glose; mais je crois maintenant qu'il vaut mieux laisser à *dâkshiṇâtyâḥ* son sens ordinaire, celui où nous l'avons vu employé dans le commentaire du chapitre III, 18; je regrette d'avoir, dans la note relative à ce passage, établi une différence entre les deux emplois de ce mot. (Voyez la première lecture, p. 170.)

Le commentaire du sûtra 10 se termine par la phrase elliptique que voici (qui pourrait bien être incomplète dans mon manuscrit[1]) : तस्मादिष्टज्ञापनात्स्वाभिप्रायेण किंचिदुक्तं मत्वा तत्कश्चिच्छिष्य इति, « un disciple quelconque, pensant que quelque chose a été dit par le [maître], par désir d'instruire, avec une intention propre, avec un sens particulier [qui a besoin d'explication, peut] à ce sujet [l'interroger de la manière suivante]. » La phrase entendue ainsi (mais j'avoue que, sans addition ni modification, le texte, surtout à la fin, ne se prête guère à ce sens) formerait une transition pour passer au sûtra suivant.

VI. Sûtra 11. निर्वाच्ये... — Il n'y a pas de chiffres après भो dans le manuscrit de Paris, je les ai ajoutés d'après ceux de Berlin[2] et d'après l'orthographe suivie plus haut au *çloka* 2. Dans le commentaire, il y a un ३ après le premier भो, mais il n'y en a pas après le second, non plus qu'après भोः. — L'avant-dernier mot du *çloka* est वा dans mon manuscrit; j'ai préféré च, que me donne la copie de M. Pertsch[3].

[1] Dans le numéro 394 de Berlin, cette glose commence par तस्मादज्ञापनात्, et इष्ट est passé (mais le दू de तस्मादू est au-dessus de la ligne, comme correction de ष्ट, qui est une trace évidente de इष्ट); elle se termine par क्षिष्यत इति, au lieu de छिष्य (pour शिष्य) इति.

[2] Dans le manuscrit de M. Whitney et dans le numéro 595, il y a भो ३ les deux fois; dans le numéro 394, on a ajouté deux ३ au-dessus de la ligne, après les deux भो du texte, mais on les a laissés sans chiffres dans le commentaire.

[3] Il y a च dans les deux manuscrits de Berlin et dans celui de M. Whitney.

— Voici la glose du sûtra : शिष्येण निर्वक्तव्ये गुरौ भो ३ इति चोदना स्यात् । तेन निरुक्ते ओं भो वाढं पूर्णं गृहीतमावर्तयन्नभ्यनुज्ञा स्यात् । « Le maître étant à interroger, par le disciple, pour une explication, que l'invitation soit *bho!* l'explication ayant été faite par lui, que l'autorisation [de continuer] soit « *om! bho!* très-bien ! [c'est] complet! compris! [je suis] attentif. » — Le mot निर्वाच्य a ordinairement un autre sens (voyez le Dictionnaire de M. Wilson); mais ici le sens est déterminé par l'opposition de निरुक्ते; c'est pour la mieux faire sentir que j'ai ajouté « pour une explication » (comparez le sens de निरुक्तं pris substantivement). — Le scoliaste sous-entend, comme l'on voit, गुरौ [1]. Peut-être vaudrait-il autant considérer निर्वाच्ये, de même que निरुक्ते, comme un locatif neutre, « quand il y a à expliquer, quand il y a une explication à donner, à demander. »

Dans le commentaire, il n'est pas tenu compte de (ऽ)ति [2], qui suit निर्वाच्ये. J'ai fait de cette syllabe la particule अति, « par-dessus », qui me paraît ici bien à sa place. Il s'agit d'une invitation *supplémentaire,* qui s'ajoute à l'invitation générale mentionnée au *çloka* 2. On peut, soit laisser cette particule détachée, soit la combiner comme préfixe avec चोदना (अतिचोदना); nous avons déjà vu une tmèse (verbale, il est vrai) au chapitre XI, 33. — निर्वाच्येति, sans apostrophe, pourrait se prêter à une autre décomposition : निर्वाच्य (au vocatif : « *interrogande* ») et इति; mais la tournure symétrique de la phrase et la glose d'Uvaṭa s'opposent à cette analyse.

Uvaṭa ajoute aux interjections *om! bho!* quelques mots significatifs, qui tous, quel que soit celui qu'on choisisse, indiquent « qu'il n'y a plus rien à ajouter, que l'explication est

[1] Le texte du commentaire de ce sûtra est fort altéré dans le numéro 394 de Berlin. Au bas de la page, il y a une glose qui comble autrement l'ellipse : निर्वाच्ये प्रश्ने.

[2] Dans le manuscrit de M. Whitney, il y a तु à la marge.

comprise et suffit ». Le dernier de ces mots, आवर्तयन्, suppose l'ellipse de l'auxiliaire. वृत्, avec le préfixe आ, se prend quelquefois dans le sens neutre ou absolu. (Voy. les *Racines* de M. Westergaard.)

VII. Sûtra 12. पारिपन्नं... — Exemples : 1° *paripanna*, voyez chapitre IV, 5 : त्वं राजा (*Rig-Véda*, I, CLXXIV, 1).

2° *Sandhi* d'*ûshma* naturel (scol. प्राकृताक्षरमूष्मसंधिं, « le *sandhi* d'*ûshma* qui a la lettre naturelle », c'est-à-dire non changée en cérébrale, c'est au moins le sens que paraissent confirmer les exemples cités dans le commentaire; on pourrait aussi supposer que le texte désigne par là un *sandhi* autre que l'*anvaksharavaktra*, qui supprime l'*ûshma* : voyez chapitre IV, 12) : अ॒ग्निश्चि॑त् (I, CLXIX, 3); यस्ते॑ मन्यो (X, LXXXIII, 1); यश्शंब॑रं॒ पर्व॑तेषु (II, XII, 11) : ces divers *sandhis* se font en vertu des deux sûtras du chapitre IV, 10.

3° Suppression de *ṅ* (scol. नकारस्य लोपभावं, cf. chap. XI, 19, et X, 13) : अ॒स्माँअ॑स्माँ इत् (IV, XXXII, 4).

4° Changement de *n* en *r*, voyez chapitre IV, 26 (scol. रेफभावं) : र॒श्मँ॑रिव (VIII, XXXV, 21), अ॒भिशूँ॑रिव (VI, LVII, 6).

5° Changement de *n* en *ûshma*, voyez chapitre IV, 32, 33, 34 (scol. ऊष्मभावं) : प॒शून्ताँश्च॑क्रे (X, XC, 8); ताँस्ते॑ अश्याम (IX, XCI, 5); नॄँः पति॑भ्यः.

6° Non-combinaison (le scoliaste répète असंयुक्तं, sans donner de synonyme, et ajoute, pour exemple sans doute, उ आवतुः, c'est de là que j'ai conclu le sens que j'ai adopté dans ma traduction ; cf. chap. II, 28)[1].

7° Voyelle suivie d'un *ṛi*, voyez chapitre II, 11 : प्र ऋ॒भुभ्यः॑ (IV, XXXIII, 1).

[1] Dans le numéro 394, il y a असंयुक्तस्य, et immédiatement après ऋपरं.

8° *Sandhi* de *r* (par là sont désignés sans doute les *riphitas*, voy. chap. I, 20 et suiv. et cf. chap. IV, 12) स्वर्णरि (VIII, XCII, 14).

9° *Hiatus* (scol. विवृत्तिपरं, « le *sandhi* ou la voyelle suivie de l'intervalle appelé *vivrittiḥ*, voy. chap. II, 1) : त आ गंतु ते (VI, XLIX, 1); स ईं पाहि (VI, XVII, 2).

Immédiatement après विवृत्तिपरं, glose de विवृत्तिं, se trouvent, dans mon manuscrit, non les exemples d'hiatus que je viens de citer, mais les lignes suivantes, que je transcris ici dans l'ordre où mon manuscrit les donne : इत्यत्र निदर्शनानि। परिपन्नम० (*sic*) संयुक्तमृकारपरं रेफसंधिज्ञं। आ यंतु नः। सं ईं पाहि। इत्येतानि निदर्शनान्याङ्गराचार्याः। कस्य निदर्शनानीत्येतदागमयितव्यं। केचिदेवं श्लोकं पठंति।. Ce texte, dans l'état où il est, me paraît inintelligible; l'ordre en a été sans doute dérangé par les copistes. On en pourrait tirer un sens satisfaisant, si l'on modifiait la suite et la relation de quelques membres, dont le déplacement s'expliquerait aisément, ce me semble, par des omissions restituées à la marge et insérées ensuite, hors de leur vraie place, dans le texte, et peut-être en outre par une confusion de lignes. Voici l'ordre que je proposerais : (विवृत्तिपरं) आ यंतु नः। सं (lis. स) ईं पाहि। इत्येतानि निदर्शनान्याङ्गराचार्याः। कस्य निदर्शनानीत्येतदागमयितव्यं। केचिदेवं श्लोकं पठंति।

परिपन्नं०

असंयुक्तमृकारपरं रेफं संधिज्ञमित्यत्र निदर्शनानि॥

Les changements que je propose consistent, 1° à renvoyer à la fin, après पठंति, la variante mentionnée par Uvaṭa, où la विवृत्तिः se trouve exclue de l'énumération; 2° à ôter du milieu de la variante les exemples d'hiatus, pour les mettre plus haut après विवृत्तिपरं. De ces exemples, le premier n'est pas applicable, je l'ai remplacé (voy. 9°) par un autre que

nous avons vu au chapitre XIV, 27; dans le second, il y avait un *anusvâra* à effacer. J'en ai, en revanche, ajouté un à रेफं संधित्तं, « le *r* né du *sandhi* (voy. 8°)[1]. »

Les *nidarçanâni*, ce sont les choses à montrer, les particularités phoniques sur lesquelles il faut appeler l'attention des élèves : nous avons déjà vu plus haut, au *çloka* 5, qu'il y avait des formes qu'on mettait en relief par la répétition. D'après l'exemple cité pour असंयुक्तं, ce mot paraîtrait avoir le même sens que les deux termes अपृक्तमसंयुक्तं, joints ensemble. Le scoliaste demande : कस्य निदर्शनानि « exemples de quoi? » et au lieu de donner, selon sa coutume, l'explication dans sa réponse, il ajoute : « c'est ce qu'il faut ajouter, suppléer ». Au moins est-ce là le sens que paraît avoir आगमयितव्यं, si nous le considérons comme un verbe nominal (voy. les *Racines* de M. Westergaard), dérivé de आगम :

VIII. Sûtra 13. प्रत्युच्चार्य... — Commentaire : परस्य = गुरोः; वा = वा न वा; अर्धर्चोदकेषु = अर्धर्चसमाप्तिषु; तां चोदनां वर्जयेयुः; अथवा स्मरंत्याचार्या वर्जनं वा न वा.

IX. Sûtras 14 et 15. गुरुः... — एतेन... — Pour le premier des deux sûtras, le scoliaste n'explique que मुख्यं पदं, qu'il développe par प्रश्नमुख्यमेकं पदं; pour le second, il substitue विधानेन à कल्पेन, et अभ्यस्येयुः « qu'ils émettent, qu'ils lisent » (cf. Manu, II, 166) à प्रत्यासायुः. — Nous verrons plus loin, au *çloka* 14, ce qu'il faut entendre par un *praçnah*. Le mot si-

[1] Dans le numéro 394, qui du reste est encore ici fort altéré, la suite des mots est la même que dans le manuscrit de Paris. Après प्रोक्तं पठं (lisez पठंति) est un signe qui paraît renvoyer à une glose placée au haut de la page : परि... पि विषमा इत्यभिप्रायः. Entre परि et पि, il y a quatre syllabes dont la lecture me laisse des doutes.

gnifie proprement « question », c'est-à-dire énoncé qui sera suivi d'une réponse, d'une répétition. Comparez le terme de liturgie chrétienne « répons ».

X. Sûtra 16. तत:... — Le commentaire explique तत: par तस्माद्भ्यासात्, « (après) cet exercice préliminaire », qui consiste dans la répétition des mots un à un ou deux à deux, puis dans la reprise de tout le *praçna* par chaque disciple à son tour. — Il donne pour synonyme à संततं le mot négatif अविच्छिन्नं « non coupé », puis, après avoir interprété संवृतं par समानं, il traduit संवृतेन par समानशब्देन, « d'un son commun, égal », et c'est à cet instrumental शब्देन, sous-entendu, qu'il fait rapporter les composés qui suivent. — Une partie de la glose de प्रविग्रहेण est altérée dans mon manuscrit. Elle se termine ainsi : प्रग्रहेषु श्लिष्टं विश्लिष्टं न कुर्यात्। कालाधिक्यं न कुर्यात्। « que dans les syllabes qui se suivent, il ne fasse pas détaché ce qui est joint (surtout par contraction, voy. chapitre II, 7); qu'il ne fasse pas la mesure excessive (ce qui résulterait de la solution des fusions phoniques). » J'ai considéré प्रविग्रहेण, comme un composé possessif contenant un *dvandva*, où le mot déterminé n'est exprimé qu'une fois et qui équivaut à प्रग्रहविग्रहेण. Le premier terme प्रग्रह: marque la suite des syllabes qui tiennent ensemble et ne doivent pas se détacher, et विग्रह:, la coupe, la solution (nous avons vu, au chapitre V, 25, विग्रहे traduit par नानापदे; le mot signifie particulièrement état de terme détaché et distinct). — मृद्वग्रहेण est expliqué par la formule ordinaire : मृद्व: अवग्रहा यस्मिन्स मृद्वग्रह:. Le terme अवग्रह: s'applique proprement, comme nous l'avons souvent vu, à la solution des *padyas* ou éléments des mots composés : समासवर्तिनो: पदयो: पृथक्करणं. (Voy. *ad* I, 9.)

La recommandation de prononcer toutes les syllabes sur le ton *udâtta* ne modifie en réalité que la prononciation des syllabes qui précèdent un *udâtta*, et légèrement celle des

syllabes *svaritas*. (Voyez le chapitre III et particulièrement ce qui est dit de l'accent *pracita* ou *pracaya*, *çlokas* 3, 5 et 11).

सर्वे désigne tous les disciples présents, ceux qui ont répété les mots les premiers, comme ceux qui ont répété ensuite : आदिपदिकाश्चोत्तरपदिकाश्च भूत्वा सर्वे शिष्याः. Les mots « ce *praçna* », que j'ai ajoutés, sont aussi dans le commentaire : तमेव प्रश्नं. — Le participe causal उपस्थापयंत : a pour synonyme सेतिकरणानि कुर्वंत :, « les faisant accompagnés de la particule *iti* ». (Voyez au chapitre X, 9, et au chapitre XI, 15, le sens d'*upasthita*.)

XI. Sûtras 17 et 18. अभि.... — आयं.... — Nous avons vu la même énumération de particules, dans un ordre différent, au chapitre XII, 6. — Dans la copie de M. Pertsch, *ati* précède *adhi*[1]. Mon manuscrit passe, dans la glose, *â* après *apa*, et donne *nu* pour *anu*. — Dans le sûtra 18, एषां est expliqué par तेषामुपसर्गानां (voy. chapitre XII, 12 suiv.), et द्विषंधौ par विवृत्तिस्थाने, « à la place d'un hiatus » : nous avons vu, au chapitre II, 44, द्विषंधय: dans un sens qui ne peut guère s'appliquer ici, celui de « double hiatus, voyelle entre deux voyelles ».

Ces particules, ajoute Uvaṭa au sujet du sûtra 17, sont, pour les gens d'une certaine école, des mots qui doivent prendre *iti*, mais non pour nous. Il ne faut appliquer cette règle qu'aux mots qui vraiment doivent prendre *iti*, c'est-à-dire, pour me servir de la terminologie du *Prâtiçâkhya*, ne faire l'*upasthita* que pour les mots qui sont vraiment (d'après les lois du *pada?*) des *setikaraṇâni*. केषांचिच्छाखिनां (lisez शाखिनां[2]) एतानि सेतिकरणानि भवंति । अस्माकं तु न । यानि सेतिकरणानि

[1] C'est la construction suivie dans le numéro 595, ainsi que dans le manuscrit de M. Whitney. Le numéro 394 range les mots dans le même ordre que le manuscrit de Paris; mais deux chiffres placés au-dessus de la ligne indiquent qu'*ati* doit précéder *adhi*.

[2] C'est en effet la leçon du numéro 394.

तोवेवायं (lisez, avec le numéro 394, तेषुवायं ?) विधिः कर्तव्यः. — A la fin du commentaire du sûtra 18, il y une remarque analogue : तेषामेव शास्त्रिनामभीत्यभि, « pour les gens de cette école, [la règle est de dire en ce cas] *abhîtyabhi.* »

XII. Sûtra 19. च... — Uvaṭa supplée dans le premier membre स्थितोपस्थितानि कुर्युः, et dans le second उपसर्गानां après तेषां, et सेतिकरणं कुर्यात् (au singulier). A prendre les termes à la rigueur, il faudrait, d'après la glose, se contenter, dans le second cas, de l'*upasthita;* mais le texte du sûtra ne permet pas, ce me semble, d'entendre ainsi la règle; il doit être question, dans ce second membre, comme dans le premier, du *sthitopasthita.* (Voy. chapitre XI, 15.)

XII. Sûtra 20. समस्यंतः... — Commentaire : पश्वा न तायुमित्येवमादीनां द्विपदानामुक्तानां द्वौ बद्धार्धर्चौ। एकैकामृचं कुर्वंतः। व्यवस्यंतः पृथक्कुर्वंतः। इतरा अधिका याः सूक्तेषु। साधुर्न गृध्नुरिति यथा। तास्तथैव चर्चयेयुः। « ayant lié deux hémistiches de ces groupes de deux mots dont il a été parlé (plus haut au *çloka* 9), par exemple [*Rig-Véda,* I, lxv, 1] : *paçvâ na tâyuṁ,* etc. [en d'autres termes,] composant les diverses stances une à une, les coupant, c'est-à-dire les séparant les unes des autres, qu'ils récitent [ensuite] de même les autres, celles qui, dans les hymnes, sont excédantes [à savoir composées d'un seul hémistiche], comme *sâdhur na gṛidhnuḥ* (*Rig-Véda,* I, lxx, 6, c'est la dernière stance de l'hymne, et elle n'a en effet qu'un hémistiche, ou du moins que deux *pâdas;* cf. *çloka* 14, et chapitre XVII, 23).

Uvaṭa ajoute une observation d'où il résulterait, ce semble, qu'il faut lire द्विपदार्धर्चौ, et le génitif द्विपदानां du commentaire me paraîtrait aussi confirmer cette leçon[1]. Nous aurions

[1] Il manque une syllabe dans les deux manuscrits de Berlin, ainsi que dans celui de M. Whitney. Ils ont tous trois द्विपदार्द्धर्चौ.

dans ce cas un composé de dépendance, signifiant « deux hémistiches de groupes de deux mots, etc. » आदि (= etc.) serait pour les hémistiches, ou peut-être plutôt pour les stances, composés d'un nombre de mots impairs. Ces hémistiches ou ces stances se coupent en groupes de deux mots, plus un mot unique excédant. Ce mot excédant paraît être, d'après la remarque d'Uvaṭa, le mot initial : आदिग्रहणमादिपदस्यैतदुच्यते « c'est pour le mot initial [excédant] qu'est dit le terme *âdi* ». L'hémistiche auquel appartient l'exemple cité पश्वा न तायुं est formé d'un nombre de mots impairs, aussi bien que la stance prise dans son ensemble : c'est peut-être pour cela que le scoliaste n'en cite pas deux mots, mais trois.

XIII. Sûtra 21. दक्षिणाय... — Dans le premier membre, le commentaire se contente de suppléer शिष्याय et गुरुः. Le second membre est expliqué par la glose suivante : तत अध्ययनारंभादूर्ध्वं कुचिद्गच्छंतः शिष्या दक्षिणमाचार्यं कृत्वा परीयुः । प्रदक्षिणावृत्ताः परीयुरिति वा योजयितव्यं, « après cela, c'est-à-dire à partir du commencement de la lecture, que les disciples, allant quelque part, tournent après avoir fait le maître à leur droite, c'est-à-dire l'ayant à leur droite. Ou bien il faut construire : tournés vers la droite du maître ». Ce second sens serait peut-être plus conforme à l'explication que donne M. Wilson, dans son Dictionnaire, de la marque de vénération appelée प्रदक्षिणा, « reverential salutation, by circumam- « bulating a person or object, keeping the right side towards « them. » On voit qu'il s'agirait ici, d'après le scoliaste, d'une marque de respect occasionnelle, de la direction de la marche des disciples, toutes les fois qu'ils se lèvent et quittent leur place, pour aller en quelque lieu que ce soit. C'est le mot दक्षिणाय qui paraît amener, comme entre parenthèses, cette recommandation générale : ce qui confirme encore la seconde

interprétation de प्रदक्षिणां; il faut que le disciple soit toujours à droite par rapport au maître.

XIII. Sûtra 22. एवं... — Le commentaire supplée les divers mots que j'ai ajoutés dans la traduction. — अध्ययनमुक्त्वा est expliqué par अध्ययनानंतरं गत्वा, « étant allés immédiatement après la lecture. » — Pour उपसंगृह्य, voyez plus haut, *çloka* 2. — La fin de la glose de ce sûtra porterait à croire qu'au lieu de यथार्थं, il vaudrait mieux lire यथार्था: [1]. Voici, en effet, quelle est l'explication d'Uvaṭa : अतिसृष्टा यथार्था: स्यु: । यथात्स्वकर्म तत्तत्कुर्युरित्यर्थ:, « congédiés, qu'il soient selon leurs affaires, [c'est-à-dire] qu'ils fassent chacun son affaire propre. » — Le sûtra suivant renferme une définition importante; aussi le commentaire nous l'annonce-t-il par la transition suivante ; किमिदं प्रश्न इति « qu'est-ce que ceci, à savoir, le *praçna?* »

XIV. Sûtras 23-25. प्रश्न:... — पंक्तिषु... — द्वे... — Les *çlokas* 14 et 15 sont répétés au chapitre XVIII, 30 et 31. — Le वा optionnel est expliqué par द्वृचो वा प्रश्नो भवति तृचो वा. — Nous retrouverons aux chapitres XVI, 11, et XVII, 18, le mot तृच: (formé irrégulièrement de त्रि et de ऋच्), et au chapitre XVIII, 1, द्वृच: (combinaison de द्वि et de ऋच्).

La mesure du mètre appelé *pankti* et des mètres, soit inférieurs (*Gâyatrî*, etc.), soit supérieurs (*Trishṭup*, etc.), nous sera enseignée au chapitre XVI. — Commentaire du sûtra 25: तस्या: पंक्तेरधिकाक्षरेषु त्रिष्टुब्बादिषु छंदस्सु द्वे द्वे एव ऋचौ प्रश्नो भवति.

XIV. Sûtra 26. एका... — Commentaire : एका ऋग्यत्सूक्तं

[1] यथार्थं est la leçon des quatre manuscrits.

भवति स च प्रश्नो भवति. — L'hymne 99 du 1er *maṇḍala* n'a qu'une stance.

XIV. Sûtra 27. समयाः... — Le scoliaste ajoute प्रश्नेषु, « [ne sont pas comptés] dans les *praçnas* ». Il ne cite pas d'exemple. Nous avons déjà vu (chapitre X, 12, XI, 12) समयः, « assemblage [de mots connus, stance ou partie de stance employée précédemment], » et l'on nous a appris que ces reprises ou refrains se sautaient dans le *krama*. Il s'agit ici de répétitions remplissant les deux hémistiches, c'est-à-dire une stance entière. Telles sont les deux dernières stances de l'hymne 50 du 3e *maṇḍala;* cet hymne en a cinq en tout, et, par suite du sûtra 27, il est considéré comme n'en formant que trois, dans la lecture par *praçnas*.

XIV. Sûtra 28. द्विपदे... — Le commentaire se contente de suppléer ऋक्, sous-entendu dans le texte. — Nous verrons au chapitre XVII, द्विपदा एकपदा, « [stance] ayant deux *pâdas*, un *pâda* », चतुष्पदा, « [stance] de quatre *pâdas* », etc. Ces composés sont écrits par *a* bref, bien qu'ils soient rapprochés, dans plusieurs des passages où ils se trouvent, de *pâda* par *â* long. — Uvaṭa ne donne pas ici d'exemple de stances à deux *pâdas*. Il cite plus bas (*ad* XVII, 24) la stance déjà indiquée plus haut, dans la note du sûtra 20 : साधुर्न गृध्नुः, etc.

XV. Sûtra 29. सूक्तस्य... — Commentaire : एवं परिकल्प्यमानेषु सूक्तस्य शेषो यद्यल्पतरः स्यात्प्रश्नात्पूर्वप्रश्नो गच्छेत्, « [les *praçnas*] étant ainsi composés complétement, c'est-à-dire [autant que l'hymne en fournit de complets], si le reste de l'hymne est moindre qu'un *praçna*, que [, dans ce cas, ce reste] aille ayant devant lui le *praçna* [précédent] ». Peut-être, au lieu de पूर्वप्रश्नो, vaudrait-il mieux lire पूर्वप्रश्ने, leçon que donne mon manuscrit dans la glose du sûtra suivant, et qui signifierait

« que ce reste aille dans le *praçna* précédent, s'y joigne[1] ». Le locatif marque parfois le lieu avec idée de mouvement. Il serait possible aussi que प्रश्ने, aussi bien que प्रश्नो, fussent des altérations de प्रश्नं. L'accusatif serait plus conforme au texte du même sûtra, et à l'usage ordinaire du commentateur.

XV. Sûtra 30. यदि... — Commentaire : यदि सूक्तशेषो ऋचो भवति पूर्वप्रश्ने (voyez la note précédente) गच्छेद्वा न वेति. Ce commencement de la glose est expliqué dans ma traduction. La suite nous apprend que l'option n'est point arbitraire, mais subordonnée à la nature du mètre : पंक्त्या : प्राक् इंदसो ऋचः पूर्वमेव गच्छेत् । यदि पराणि मिश्राणि स्युः पंक्त्यंतं न कुचित्पृथक् स्यात् । पूर्वं गच्छेत्संख्यावशेन । « que la double stance d'un mètre qui par devant est *pankti*, s'adjoigne au [*praçna*] précédent, si les [mètres] suivants sont mêlés, que nulle part un [mètre] finissant par la *pankti* ne soit à part. Que la double stance s'adjoigne au [*praçna*] précédent par l'influence du nombre [de syllabes] ». Il s'agit des hymnes composés de mètres divers.

XV. Sûtra 31. ते... — Commentaire : ते प्रश्ना एवं गणयमाना एकैकस्मिन्नध्याये षष्टिर्भवंति । उपाधिका वा भवंति । सूक्तेषु समाप्तेषु यदि ते प्रश्नाः समाप्ता भवंति । यदि षष्टिपूरणा भवंतीत्यर्थः । « ces *praçnas*, ainsi comptés, sont au nombre de soixante dans chaque lecture, ou ils sont un peu excédants en nombre (*upa* a une influence amoindrissante comme *sub* en latin). [Ils sont soixante,] si, les hymnes étant finis, les *praçnas* sont finis aussi, c'est-à-dire s'ils remplissent exactement la soixantaine ». तदा यावद्भिः प्रश्नैः सूक्तशेषः समाप्यते तावद्भिरधिका षष्टिर्भवति, « puis la

[1] Le numéro 394 a पूर्वं प्रश्नं, leçon qui convient encore mieux au sens que je propose.

soixante est excédante d'autant de *praçnas* qu'il y en a pour compléter l'hymne. » Uvaṭa ajoute : एवं प्रायेण सर्वत्र युज्यते, « c'est ainsi que [la proposition] est ordinairement partout construite, » c'est-à-dire telle est la leçon ordinaire, avec समाप्ते sans apostrophe. Cependant il y a aussi, nous dit-il, une autre leçon क्वचित् सूक्ते ऽसमाप्त इति. Si le scoliaste ne nous apprenait que la première leçon (समाप्ते) est généralement adoptée, j'aurais, je l'avoue, préféré la seconde (असमाप्ते), parce qu'elle forme une construction plus naturelle et rattache la fin du vers à उपाधिका वा, « ou un peu excédante, lorsque les [soixante *praçnas*] sont complets, sans que l'hymne le soit »; यथा चतुःषष्टिरध्यायाः, « comme, par exemple, les lectures de soixante quatre *praçnas* ». — Incidemment, Uvaṭa nous fait remarquer que सूक्त est employé comme nom de genre, que le singulier est pour le pluriel et désigne tous les hymnes : जातिग्रहणं द्रष्टव्यं । सूक्तेषु समाप्तेष्विति.

XVI. Sûtra 32. भो... — J'ai ajouté les chiffres après भो, d'après le numéro 595 de Berlin et conformément à l'orthographe du deuxième *çloka* (cf. *çloka* 6)[1]. — Commentaire : अध्यायस्यांते ऽर्धर्चे समाप्ते भो इति गुरुणा उक्तः (le locatif उक्ते pourrait paraître préférable; peut-être est-ce pour éviter le concours de deux et même de trois locatifs ne s'accordant pas ensemble que le scoliaste a préféré le nominatif). — शिष्य श्रो भो इत्याह वाठं युष्मदनुध्यानात्समाप्तमित्यर्थः. C'est une addition semblable à celle que nous avons vue plus haut, dans la glose du sûtra 11 : « Très-bien! par votre méditation » ou (en donnant simplement à अनुध्यानं le sens de अनुध्या) « par votre soin, c'est fini ».

[1] Le manuscrit de M. Whitney a aussi भो ३. Le numéro 394 a, comme celui de Paris, भो sans chiffre.

XVI. Sûtra 33. उचितां... — Commentaire : उचिता च ऋक् शतधारमुत्समिति कार्यवत्स्यात्। तथा नमो ब्रह्मणे नमो ऽस्त्वग्नय उति या नित्यस्वाध्याये परिधानीया ऋक् स्यात्। « et que la stance appropriée (qui est la 9e de l'hymne 26 du 3e *maṇḍala*) : *çatadhâram utsam̃*, etc. soit comme une chose à faire, soit récitée par devoir. Et en outre, que la stance [qui se dit] à la fin de la lecture obligatoire personnelle et qui est *namo brahmaṇe, namo'stv agnaye* (adoration soit à Brahma, adoration à Agni!), soit à mettre autour, » c'est-à-dire qu'elle enveloppe, achève la lecture. »

XVI. Sûtra 34. अथ... — Commentaire : अथैके आचार्याः प्राहुरेतदेव पारायणस्य प्रवचनमनुसंहितं संहिताक्रमेण प्रशस्तमिति. — Le composé प्रवचनं s'applique bien à une *prælectio* (*qua magister præit discipulis*). — Pour अनुसंहितं, voyez chapitre XI, 21. — Faut-il conclure de ce dernier sûtra que d'autres maîtres voulaient qu'on rompît partout le *sandhi* comme dans le *pada-pâṭha*, ou que, pour ces leçons de lecture, ces maîtres qui préféraient qu'on se conformât à la *sam̃hitâ*, condamnaient, entre les règles qui précèdent, les particularités propres au *pada* et au *krama?*

CHAPITRES XVI, XVII ET XVIII.

Les trois derniers chapitres du *Prâtiçakhya* sont consacrés à la métrique. Le premier, qui est de beaucoup le plus long, traite particulièrement des sept mètres des *Ṛishis*, c'est-à-dire des mètres employés dans les hymnes du *Rig-Véda*. Il en fixe le type normal, en indique les diverses nuances ou modifications et assigne à chacune son nom. Le chapitre XVII a beaucoup moins d'unité et offre, ainsi que le suivant, de nombreuses traces de compilation. Ce qu'il renferme de plus im-

portant, c'est d'abord la manière de déterminer, en cas de doute, la nature d'une stance, puis la règle relative aux dissolutions de voyelles longues ou de semi-voyelles, dissolutions qui ont pour objet de compléter la mesure, et enfin les prescriptions sur la longueur et la coupe des *pâdas*. Le chapitre XVIII énumère longuement les *pragâthas* ou combinaisons de stances : c'est le sujet des seize premiers *çlokas*. Les dix-huit derniers se composent de morceaux hétérogènes, dont quelques-uns, soit textuellement, soit quant au sens, figurent déjà dans d'autres chapitres. Un seul a de l'importance : c'est celui qui enseigne de quelle manière les stances se divisent par groupes de *pâdas*.

Par leur sujet comme par leur style et leur forme, ces trois *paṭalas* se détachent du reste de l'ouvrage, et ressemblent à un traité spécial et complet en lui-même, qu'on y aurait rattaché après coup. L'objet du *Prâtiçâkhya* est la lecture védique, et particulièrement, en vue de la prononciation exacte et correcte, l'enseignement de tout ce qui touche à la phonétique, au *sandhi*, à l'accentuation, à la quantité des syllabes. Le *pada-pâṭha*, par l'effet de ses divisions et reprises, efface plus ou moins le mètre et ne permet pas d'en scander sensiblement, un à un, les *pâdas* et les stances. Il est donc naturel qu'il tienne peu de compte de la métrique; mais pour la *samhitâ*, à laquelle certains maîtres veulent qu'on se conforme dans la lecture de l'école (voy. chap. XV, 16), le sentiment de la mesure et les divisions des hymnes en strophes et des strophes en *pâdas* est de rigueur. Ce sentiment et ces divisions sont nécessaires aussi dans les coupes par *praçnas*, ou du moins dans la récitation continue de chaque *praçna*. Cela suffit à expliquer cette addition, d'un temps postérieur, sans doute, je le répète, qui expose la mesure, la division, la combinaison des diverses sortes de stances, et par là complète les règles de la lecture du Véda.

CHAPITRE XVI. (Lecture III, chapitre IV.)

MÉTRIQUE. — Mètres de *Prajâpati*, des *Dévas* et des *Asuras*, formant par leur combinaison les mètres des *Ṛishis*. — Mètres des *Yajus*, des *Sâmas* et des *Ṛics*, formant par leur combinaison les mètres de *Brahma*. — Mètres des *Ṛishis*. — 1° *Gâyatrî*. — 2° *Ushṇik*. — 3° *Anushṭup*. — 4° *Bṛihatî*. — 5° *Pankti*. — 6° *Trishṭup*. — 7° *Jagatî*. — Deux ordres de mètres excessifs.

गायत्र्युष्णिगनुष्टुप् च बृहती च प्रजापतेः ।
पंक्तिस्त्रिष्टुब्जगती च सप्त छंदांसि तानि हि ॥ १ ॥
अष्टाक्षरप्रभृतीनि चतुर्भ्यः परंपरं ।
दैव्यान्यपि च सप्तैव सप्त चैवासुराण्यपि ॥ २ ॥
एकोत्तराणि देवानां तान्येवैकाक्षरादधि ।
एकावमान्यसुराणां ततः पंचदशाक्षरात् ॥ ३ ॥
तानि त्रीणि समागम्य सनामानि सनाम तत् ।
एकं भवत्यृषिछंदस्तथा गच्छंति संपदं ॥ ४ ॥
एवं त्रिप्रकृतीन्याहुर्युक्तानि चतुरुत्तरं ।
ऋषिछंदांसि तैः प्रायो मंत्रः श्लोकश्च वर्तते ॥ ५ ॥
तत्पादो यजुषां छंदः साम्नां तु द्वावृचां त्रयः ।
गायत्र्यादि जगत्यंतमेकद्वित्र्यधिकं तु तत् ॥ ६ ॥
आर्षवत्तत्समाहारो ब्राह्मो वर्गः षडुत्तरः ।
अक्षराणि तु षट्त्रिंशद्गायत्री ब्रह्मणो मिता ॥ ७ ॥
यजुषां षळृचां त्रिः षट् साम्नां द्वादश संपदि ।

ऋषीणां तु त्रयो वर्गाः सप्तका एव नेतरे ॥ ८ ॥
ऋषिछंदांसि गायत्री सा चतुर्विंशत्यक्षरा ।
अष्टाक्षरास्त्रयः पादाश्चत्वारो वा षळक्षराः ॥ ९ ॥
पंचकाः पंच षट्कोंऽत्यः पदपंक्तिर्हि सा भुरिक् ।
द्वौ वा पादौ चतुष्कश्च षट्कश्चैकस्त्रिपंचकाः ॥ १० ॥
अधा हीदेति च तृचौ घृतमग्ने तमित्यृचः ।
अष्टको दशकः सप्तो विद्वांसाविति सा भुरिक् ॥ ११ ॥
युवाकु हीति गायत्री त्रयः सप्ताक्षरा विराट् ।
सैषा पादनिचृन्नाम गायत्र्येवैकविंशिका ॥ १२ ॥
षट्कः सप्तकयोर्मध्ये स्तोतॄणां बिवाचीति ।
यस्याः सातिनिचृन्नाम गायत्री द्विर्दशाक्षरा ॥ १३ ॥
षट्कः सप्तकयोर्मध्ये स्तुह्यासावातिथिं यथा ।
षळक्षरप्रकृत्येष व्यूहेनाष्टाक्षरोऽपि वा ॥ १४ ॥
उत्तरोत्तरिणः पादाः षट्सप्ताष्टाक्षरास्त्रयः ।
गायत्री वर्धमानैषा त्वमग्ने यज्ञानामिति ॥ १५ ॥
अष्टको मध्यमः षट्क एकेषामुपदिश्यते ।
स नो वाजेषु पादौ द्वौ जागतो द्विपदोच्यते ॥ १६ ॥
आद्यांत्यौ सप्तकौ यस्या मध्ये च दशको भवेत् ।
यवमध्या च गायत्री स सुन्व इति दृश्यते ॥ १९ ॥
षळक्षरः सप्ताक्षरः तत एकादशाक्षरः ।

एषोष्णिग्गर्भा गायत्री ता मे अश्व्यानामिति ॥ १८ ॥
अष्टाविंशत्यक्षरोष्णिक् सा पादैर्वर्तते त्रिभिः ।
पूर्वावष्टाक्षरौ पादौ तृतीयो द्वादशाक्षरः ॥ १९ ॥
पुरउष्णिक् तु सा तस्मिन्प्रथमे मध्यमे ककुप् ।
अग्ने वाजस्य तच्चक्षुः सुदेवः समहेति च ॥ २० ॥
ऋचो निदर्शनायैताः परा यास्ता यथोदिताः ।
सप्ताक्षरैश्चतुर्भिर्द्वे नदं मंसीमहीति च ॥ २१ ॥
पादैरनुष्टुभौ विद्यादक्षरैरुष्णिहाविमे ।
ददी रेक्ण इति त्वेषा ककुम्न्यंकुशिरा निचृत् ॥ २२ ॥
एकादशो ऽस्याः प्रथम उत्तमश्चतुरक्षरः ।
एकादशाक्षरौ च द्वौ मध्ये चैकः षळक्षरः ॥ २३ ॥
उष्णिक्पिपीलिकमध्या हरी यस्येति दृश्यते ।
ताभ्यां परं षळक्षरः प्र या तनुशिरा नाम ॥ २४ ॥
आद्यः पंचाक्षरः पाद उत्तरे ऽष्टाक्षरास्त्रयः ।
अनुष्टुब्गर्भैव सोष्णिक् सागस्त्ये ऽस्ति पितुं न्विति ॥ २५ ॥
द्वात्रिंशदक्षरानुष्टुप्चत्वारो ऽष्टाक्षराः समाः ।
कृतिर्द्वौ द्वादशाक्षरावेकश्चाष्टाक्षरः पादः ॥ २६ ॥
यस्यास्त्वष्टाक्षरो मध्ये सा पिपीलिकमध्यमा ।
नवकौ द्वादशी द्यूना ता विद्वांसेति काविराट् ॥ २७ ॥
तेषामेकाधिकावंत्यौ नष्टरूपा वि पृच्छामि ।

दशाक्षरास्त्रयो विराट् त्र्यो वैकादशाक्षराः ॥ २८ ॥
षण्महापदपंक्तिस्तु षट्कों ऽत्यः पंच पंचकाः ।
मा कस्मै पर्यू षु अध्यग्ने तव स्वादिष्ठा ऋचः ॥ २९ ॥
चतुष्पदा तु बृहती प्रायः षट्त्रिंशदक्षरा ।
अष्टाक्षरास्त्रयः पादास्तृतीयो द्वादशाक्षरः ॥ ३० ॥
पुरस्ताद्बृहती नाम प्रथमे द्वादशाक्षरे ।
उपरिष्टाद्बृहत्यंते द्वितीये न्यंकुसारिणी ॥ ३१ ॥
स्कंधोग्रीव्युरोबृहती त्रेधैनां प्रतिजानते ।
त्रयो द्वादशका यस्याः सा होर्ध्वबृहती विराट् ॥ ३२ ॥
मह्यो यो ऽधीन्न तं मत्सीजानमिद्जीजनः ।
अष्टिणोर्दशको मध्ये विष्टाबृहती युवं ॥ ३३ ।
एकागस्त्ये पितुस्तोमे नवाक्षरपदोत्तमा ।
द्वयोश्चोपेदमाहार्षं सर्वे व्यूहे नवाक्षराः ॥ ३४ ॥
त्रयोदशाक्षरो च द्वौ मध्ये चाष्टाक्षरो भवेत् ।
अभि वो वीरमित्येषा सा पिपीलिकमध्यमा ॥ ३५ ॥
नवकाष्टदशसप्तैकःपरमो ऽष्ट च यदि पादाः ।
बृहतीति विषमपदा सनितः सुसनितरुग्र ॥ ३६ ॥
पंक्तिरष्टाक्षराः पंच चत्वारो दशका विराट् ।
आदेश ऽष्टाक्षरो विद्यात्सोपसर्गेषु नामसु ॥ ३७ ॥
युग्मावष्टाक्षरो पादावयुजो द्वादशाक्षरो ।

सा सतोबृहती नाम विपरीता विपर्यये ॥ ३८ ॥
आस्तारपंक्तिरादितः प्रस्तारपंक्तिरंततः ।
संस्तारपंक्तिर्मध्यतो विष्टारपंक्तिर्वाच्यतः ॥ ३९ ॥
मन्ये त्वा मा ते राधांसि य ऋष्व आग्निं महीति च ।
पितुभृतो नाग्ने तव ता ऋचो ऽत्र निदर्शनं ॥ ४० ॥
चतुश्चत्वारिंशत्त्रिष्टुबक्षराणि चतुष्पदा ।
एकादशाक्षरैः पादैर्द्वौ चेत्तु द्वादशाक्षरौ ॥ ४१ ॥
प्रायस्योपजगत्येषा पस्यास्य तु सा त्रिष्टुप् ।
वैराजजागतौ पादौ यो वाचेत्यभिसारिणी ॥ ४२ ॥
नवको दशको वा स्यादेको ऽनेको ऽपि त्रिष्टुभः
एकादशाक्षरश्चापि विराट्स्थाना ह नाम सा ॥ ४३ ॥
पूर्वौ दशाक्षरौ पादा उत्तरे ऽष्टाक्षरास्त्रयः ।
विराट्पूर्वा ह नामैषा त्रिष्टुप्पंक्त्युत्तरैव वा ॥ ४४ ॥
त्रयश्चैकादशाक्षरा एकश्चाष्टाक्षरः परः ।
विराड्रूपा ह नामैषा त्रिष्टुम्नाक्षरसंपदा ॥ ४५ ॥
त्रयश्च द्वादशाक्षरा एकश्चाष्टाक्षरः क्वचित् ।
एषा ज्योतिष्मती नाम ततो ज्योतिर्यतो ऽष्टकः ॥ ४६ ॥
चत्वारो ऽष्टाक्षराः पादा एकश्च द्वादशाक्षरः ।
सा महाबृहती नाम यवमध्या तु मध्यमे ॥ ४७ ॥
सो चिन्नु सनेमि श्रुध्येव क्रीळन्यद्वाग्निनेंद्रेण ।

नमो वाके बृहद्भिश्च ता ऋचो ऽत्र निदर्शनं ॥ ४८ ॥
पंचाशच्छगती द्यूना चत्वारो द्वादशाक्षराः ।
तदस्या बहुलं वृत्तं महापंक्तिः षळष्टकाः ।
अष्टको सप्तकः षट्को दशको नवकश्च वा ॥ ४९ ॥
महासतोबृहत्यर्धे व्यूहयोरेतयोः सह ।
संपाते त्वेति पादांते देववान्सप्तविंशके ॥ ५० ॥
अस्मा ऊ षूभे यदिंद्र सेहान उग्रेति षट् ।
आ यः पप्रौ विश्वासां च ता ऋचो ऽत्र निदर्शनं ॥ ५१ ॥
द्वावतिछंदसां वर्गा उत्तरौ चतुरक्षरौ ।
प्रथमातिजगत्यासां सा द्विपंचाशदक्षरा ॥ ५२ ॥
षट्पंचाशत्तु शक्वरी षष्टिरेवातिशक्वरी ।
उत्तराष्टिश्चतुःषष्टिस्ततो ऽष्टाषष्टिरत्यष्टिः ॥ ५३ ॥
षट्सप्ततिस्त्वतिधृतिर्धृतिः पूर्वा द्विसप्ततिः ।
सर्वा दशतयीष्टेता उत्तरास्तु सुभेषजे ॥ ५४ ॥
कृतिः प्रकृतिराकृतिर्विकृतिः संकृतिस्तथा ।
षष्ठी चाभिकृतिर्नाम सप्तम्युत्कृतिरुच्यते ॥ ५५ ॥
अशीतिश्चतुरशीतिरष्टाशीतिर्द्विनवतिः ।
षण्णवतिः शतं पूर्णमुत्तमा तु चतुःशतं ॥ ५६ ॥
तमिंद्रं प्रो षु सुषुम त्रिकद्रुकेष्वया रुचा ।
सखे च स हि शर्धश्च मध्यमो वर्ग उच्यते ॥ ५७ ॥

आसु कृतिस्तु प्रकृतिर्ध्रुवं पूर्वा ततस्तु या।
आकृतिर्यद्धि ते मात्रा मेषी विकृतिरुच्यते ॥ ५८ ॥
संकृतिस्तु न वै तत्र देवो अग्निस्त्वभिकृतिः।
सर्वस्येत्युत्कृतिस्तत्र तृतीयो वर्ग उच्यते ॥ ५९ ॥

TRADUCTION.

1. La gâyatrî, l'ushṇik, et l'anushṭup, et la bṛihatî, la pankti, la trishṭup et la jagatî, voilà les sept mètres de Prajâpati,

2. Ayant huit syllabes, etc. — [Chaque suivant] a successivement quatre [syllabes] de plus [que le précédent]. — [Il y a] aussi sept mètres des Dévas — et sept également des Asuras. —

3. Ces mêmes [mètres], montant à partir de celui qui n'a qu'une syllabe, successivement supérieurs d'une, [sont les mètres] des Dévas. — [Décroissant] à partir de celui qui a quinze syllabes, successivement inférieurs d'une, [ce sont les mètres] des Asuras. —

4. Les trois mètres de même nom [de ces trois espèces] se réunissant, forment [par leur combinaison] un mètre des Ṛishis, nommé de même. C'est ainsi que [les mètres des Ṛishis] arrivent à leur complément [c'est-à-dire c'est ainsi qu'ils se composent]. —

5. [Ces mètres] ainsi formés de trois éléments, et combinés de manière à être supérieurs [les uns

aux autres] de quatre [syllabes], [on les] nomme les mètres des Ṛishis. — C'est d'eux que sont formés généralement le *mantra* et le *çloka*. —

6. Un quart de ces [mètres des Ṛishis est] le mètre des Yajus; deux, [celui] des Sâmas; trois, [celui] des Ṛiks. — Cette [dernière classification] commence [comme les autres] par la gâyatrî [et] finit par la jagatî, mais [les mètres] y croissent d'une, deux et trois [syllabes].

7. [Il se fait] une combinaison de ces [trois dernières sortes de mètres], analogue aux [mètres] des Ṛishis; c'est la catégorie de Brahma, [où les mètres] croissent de six [syllabes]. — La gâyatrî de Brahma est mesurée [c'est-à-dire a pour mesure] trente-six syllabes. —

8. [Il y a] dans ce total [de trente-six] six [syllabes de la gâyatrî] des Yajus; trois fois six [c'est-à-dire dix-huit, de celle] des Ṛiks; douze [de celle] des Sâmas. — Mais pour les Ṛishis [ou auteurs des hymnes du Véda], il n'y a que les trois [premières] catégories de sept, et non les autres.

9. Mètres des Ṛishis. — *Gâyatrî :* elle est de vingt-quatre syllabes, trois pâdas de huit syllabes, ou quatre de six syllabes. —

10. Cinq [pâdas] de cinq [syllabes], [c'est] la *padapankti;* [quatre de cinq syllabes et] le dernier de six, la [*padapankti*] *bharik*. Ou bien encore [la *padapankti* se divise en] deux pâdas, l'un de quatre et l'autre de six [syllabes], et trois de cinq. —

11. [Exemples :] les deux *tricas* [ou tercets de

stances] *adhâ hi* et *indra*, et les stances *ghṛitam* et *agne tam*. — Un [pâda] de huit [syllabes], un de dix et un de sept, est la *bhurik* [proprement dite, la *gâyatrî bhurik*]. Exemple : *vidvâmsau*. —

12. [Une stance de] trois [pâdas] de sept syllabes, telles que *yavâku hi*, etc. est une *gâyatrî virâṭ*; cette [stance a] nom *gâyatrî pâdanicṛit*, de vingt et une [syllabes]. —

13. [La stance] qui a un [pâda] de six syllabes, tel que *stotṛiṇâm vivâci*, entre deux de sept, a nom *gâyatrî atinicṛit*, de deux fois dix syllabes. —

14. *Stuhy âsâvâtithim* [est aussi un pâda] de six entre deux de sept; ou bien, par nature [et au premier aspect, un pâda] de six, et par dissolution de contraction, un de huit. [Des deux façons, c'est également une *gâyatrî atinicṛit*.] —

15. [La stance dont] les trois pâdas sont supérieurs l'un à l'autre [d'une syllabe, étant le premier] de six, [le deuxième] de sept, [le troisième] de huit, est la *gâyatrî vardhamânâ* [c'est-à-dire « croissante »]. Exemple : *tvam agne yajñânâm*. —

16. Il est enseigné par quelques-uns que [dans cette stance] il y a deux pâdas de huit, et au milieu [d'eux] un de six. — [Le mètre] *sa no vâjeshu*, etc. [formé de] deux pâdas propres à la *jagatî*, est appelé [*gâyatrî*] *dvipadâ* [à savoir de deux pâdas]. —

17. [La stance] qui a, au commencement et à la fin, deux [pâdas] de sept [syllabes], et au milieu un de dix, [est nommée] *gâyatrî yavamadhyâ*. On en voit un exemple dans *sa sunve*. —

18. Un [pâda] de six syllabes, un de sept, puis un de onze, c'est la *gâyatrî ushṇiggarbhâ* [c'est-à-dire ayant l'*ushṇik* pour matrice, modelée sur elle]. Ainsi : *tâ me açvyânâm.* —

19. L'*ushṇik* a vingt-huit syllabes; elle se compose de trois pâdas. Les deux premiers pâdas sont de huit syllabes, le troisième est de douze. —

20. Quand ce [pâda de douze syllabes] est le premier, [le mètre se nomme] *pura-ushṇik;* quand il est au milieu, *kakup.* — *Agne vâjasya*, *tac cakshuḥ*, et *sudevaḥ samaha.*

21. Ces stances [sont] pour l'exemple; elles se suivent dans l'ordre où elles ont été dites [dans les sûtras qui les définissent]. — Les deux stances *nadam̃* et *mam̃sîmahi* [se composent] de quatre [pâdas] de sept syllabes.

22. Regardez-les comme *anushṭups* par les pâdas et *ushṇiks* par les syllabes. — Quant à [la stance] *dadî rekṇaḥ*, c'est une *kakup nicṛit*, à tête de *nyanku.*

23. Son premier [pâda est] de onze; son dernier, de quatre syllabes. — Deux [pâdas] de onze syllabes, avec un de six syllabes au milieu,

24. C'est l'*ushṇik pipîlikamadhyâ.* Exemple : *harî yasya.* — Si le [pâda] de six syllabes est après les deux [de onze], [la stance a] nom [*ushṇik*] *tanuçirâ* [c'est-à-dire à petite tête]. Exemple : *pra yâ.* —

25. [Le mètre dont] le premier pâda est de cinq syllabes, et les trois suivants de huit syllabes, est l'*ushṇik anushṭubgarbhâ* [c'est-à-dire modelé sur l'*anusṭhup*]. Il se trouve dans Agastya : *pitam̃ nu.* —

26. L'*anushtup* a trente-deux syllabes, quatre [pâdas] semblables de huit syllabes. — [Celle qui a] deux [premiers pâdas] de douze syllabes, et un [dernier] de huit syllabes, [est l'*anushṭup*] *kṛitih*. —

27. Mais celle où le [pâda] de huit est au milieu [se nomme] *pipîlikamadhyamâ*. — Deux [pâdas] de neuf syllabes, un de douze [au milieu], c'est [l'*anushṭup*] *kâvirâṭ*, inférieure de deux [syllabes au type régulier], telle que *tâ vidvâṁsâ*. —

28. Quand les deux derniers [de ces pâdas] ont chacun une [syllabe] de plus, [c'est l'*anushṭup*] *nashṭarûpâ* [c'est-à-dire ayant sa forme détruite, son type normal altéré]. [Exemple :] *vi prichâmi*. — Trois [pâdas] de dix [sont une *anushṭup*] *virâṭ*, ainsi que trois de onze. —

29. Six [pâdas forment l'*anushṭup* nommée] *mahâpadapankti*, le dernier [pâda] de six syllabes, les cinq [autres] de cinq. — Stances [servant d'exemple] : *mâ kasmai, pary û shu, çrudhi, agne, tava svâdishṭhâ*. —

30. La *bṛihatî* est ordinairement de quatre pâdas, de trente-six syllabes : trois pâdas sont de huit syllabes, le troisième de douze syllabes. —

31. Quand c'est le premier pâda qui a douze syllabes, [elle a] nom *purastâd-bṛihatî;* quand c'est le dernier, *uparishṭâd-bṛihatî;* quand c'est le second, *nyankusâriṇî*,

32. *Skandhogrîvî, urobṛihatî :* [les maîtres] la désignent de trois façons. — Celle qui a trois [pâdas] de douze est l'*ûrdhva-bṛihatî virâṭ*. —

33. [Exemples :] *maho yaḥ, adhît, na taṁ, matsi*,

îjânam it, ajîjanaḥ. — Deux [pâdas] de dix entre deux de huit, [font une] *vishtâra-bṛihatî.* [Exemple :] *yuvaṁ.* —

34. Dans Agastya, dans [l'hymne consacré à] l'éloge de la nourriture conservatrice, [il y a] une [stance], la dernière [de l'hymne], formée de pâdas de neuf syllabes. — Dans les deux [stances] *apedaṁ, âhârshaṁ,* tous [les pâdas sont] aussi, au moyen du *vyâha* [ou analyse qui complète la mesure], de neuf syllabes. —

35. Deux [pâdas] de treize syllabes et un de huit au milieu, comme [la stance] *abhi vo vîraṁ,* c'est [la *bṛihatî*] *pipîlikamadhyamâ.* —

36. Si les pâdas [sont le premier] de neuf, [le second] de huit, [le troisième] de onze, le dernier de huit, c'est la *bṛihatî à pâdas inégaux.* [Exemple :] *sanitaḥ susanitar ugra.* —

37. La *pankti,* [ce sont] cinq [pâdas] de huit syllabes; — quatre de dix [sont la *pankti*] *virâṭ.* — Quand il y a substitution [d'autres pâdas à ceux de ces types réguliers], qu'on reconnaisse, aux noms accompagnés de [déterminatifs] préposés, [la place où sont] les deux pâdas de huit syllabes. —

38. [La stance dont] les pâdas pairs sont de huit syllabes, les impairs de douze syllabes, a nom *satobṛihatî.* — Quand c'est l'inverse, elle se nomme *viparîtâ* [à savoir « contraire, inverse »]. —

39. [Si les deux pâdas de huit syllabes sont] au commencement, [c'est] l'*âstâra-pankti;* — à la fin, la *prastâra-pankti;* — au milieu, la *saṁstâra-pankti;* — à

l'extérieur [c'est-à-dire commençant et finissant la stance], la *vishtâra-pankti.* —

40. Les stances *manye tvâ, mâ te râdhâṁsi, ya rishvaḥ, âgniṁ,* et *mahî, pitubhrito na, agne tava,* [servent d'] exemple ici [c'est-à-dire pour les mètres énumérés à partir du *çloka* 37]. —

41. Quarante-quatre syllabes [forment] la *trishṭup,* de quatre pâdas de onze syllabes. — Mais s'il y a deux [pâdas] de douze syllabes,

42. [La stance se nomme] *upajagatî,* quand elle est dans un morceau où domine le mètre suivant [c'est-à-dire la *jagatî*], et [elle se nomme] *trishṭup,* dans un morceau où domine ce [mètre, à savoir la *trishṭup*]. — [S'il y a] deux pâdas du type de la *virâṭ* [c'est-à-dire de dix syllabes] et du type de la *jagatî* [à savoir de douze], comme [dans la stance] *yo vâcâ,* [c'est] l'*abhisâriṇî.* —

43. Qu'il y ait dans une *trishṭup* un ou même plusieurs [pâdas] de neuf ou de dix [syllabes] et [un ou plusieurs] de onze syllabes, elle [a] nom *virâṭ sthânâ* [c'est-à-dire tenant lieu de *virâṭ*]. —

44. Deux premiers pâdas de dix syllabes, et les trois derniers de huit syllabes, cette [stance a] nom *trishṭup virâṭpûrvâ* [ayant en tête une *virâṭ*], ou *panktyuttarâ* [ayant à la fin une *pankti*]. —

45. Trois [pâdas] de onze syllabes et un autre de huit syllabes, cette [stance] s'appelle *trishṭup virâḍrûpâ* [ayant la forme d'une *virâṭ*], [même] sans [qu'elle ait] le total de syllabes. —

46. Trois [pâdas] de douze syllabes, et quelque

part un de huit syllabes, c'est là [*trishṭup*] nommée *jyotishmatî*; [elle s'appelle] *jyotiḥ* de la partie où est le [pâda] de huit [syllabes]. —

47. Quatre [pâdas] de huit syllabes et un de douze, c'est la [*trishṭup*] nommée *mahâbṛihatî* [c'est-à-dire grande *bṛihatî*]; — mais *yavamadhyâ*, si [le pâda de douze est] au milieu. —

48. *So cin nu, sanemi, çradhî, eva, krîḷan, yad vâ, agninendreṇa, namo vâke* et *bṛihadbhiḥ* : ces stances [servent] ici [d'] exemple. —

49. La *jagatî*, [ce sont] cinquante [syllabes], moins deux, quatre [pâdas] de douze syllabes. C'est là la forme la plus ordinaire de cette [stance]. — Six [pâdas] de huit, [c'est la *jagatî*] *mahâpankti*. — Ou bien [la *mahâpankti* se compose de] deux [pâdas] de huit, un de sept, un de six, un de dix et un de neuf. —

50. C'est la [*jagatî*] *mahâsatobṛihatî*, quand il y a moitié [à savoir mélange des pâdas] de ces deux [stances, c'est-à-dire de la *jagatî* propre et de la *mahâpankti* régulière], avec des *vyâhas* [s'il y a lieu, comme] *sampâte tvâ* à la fin d'un pâda, *devavân* à la vingt-septième [syllabe]. —

51. *Asmâ â shu, ubhe yad indra*, les six [stances à partir de la suivante :] *sehâna ugra, â yaḥ paprau*, et *viçvâsâm*, ces strophes [peuvent] ici [servir d'] exemple. [Les deux dernières sont des *mahâsatobṛihatîs*, les autres des *mahâpanktis*.] —

52. [Il y a] deux ordres de mètres excessifs, dépassant [la *jagatî*, et croissant successivement] de

quatre syllabes. — La première de ces [stances est] l'*atijagatî*, de cinquante-deux syllabes. —

53. Mais la *çakvarî* [est] de cinquante-six; — l'*atiçakvarî*, exactement de soixante; — la supérieure [est] l'*ashṭi*, de soixante-quatre; — puis [vient] l'*atyashṭi*, de soixante-huit. —

54. Quant à l'*atidhṛiti*, elle a soixante et seize syllabes; — et [la stance] qui vient avant [est la] *dhṛiti*, de soixante et douze. — Toutes ces stances sont dans les dix *maṇḍalas* du *Rig-Véda*; — les suivantes [sont] dans [le *Ṛishi*] *Subhéshaja*, —

55. [A savoir] la *kṛiti*, la *prakṛiti*, l'*âkṛiti*, la *vikṛiti* et la *sankṛiti*; la sixième [a] nom *abhikṛiti*, la septième est dite *utkṛiti*. —

56. [Elles ont, la première] quatre-vingts [syllabes; la deuxième] quatre-vingt-quatre; [la troisième] quatre-vingt-huit; [la quatrième] quatre-vingt-douze; [la cinquième] quatre-vingt-seize; [la sixième] la centaine complète; la dernière cent quatre. —

57. [Exemples :] *tam indraṁ*, *pro shu*, *sushuma*, *trikadrukeshu*, *ayâ racâ*, et *sakhe*, et *sa hi çardhaḥ* : [c'est là ce qui] est nommé l'ordre moyen. —

58. *Âsu* [est un exemple de] *kṛiti*; *dhruvaṁ pûrvâ*, [de] *prakṛiti*; *yadi te mâtrâ* [est la stance] qui suit [celle-ci, c'est-à-dire l'] *âkṛiti*; *meshî* est [le mètre] nommé *vikṛiti*.

59. La *sankṛiti* n'est pas même là [à savoir dans *Subhéshaja*]; *devo agniḥ* [est] l'*abhikṛiti* et *sarvasya* l'*utkṛiti*. Là se termine le troisième ordre. —

NOTES.

I et II. Sûtra 1. गायत्री... — Dans le manuscrit de Paris, il y a अनुष्टुब्बृहती, sans च entre les deux noms. J'ai suppléé la copule d'après le manuscrit de M. Whitney et le numéro 595 de Berlin. Pour que la leçon de Paris n'altérât pas la mesure, il faudrait supposer un *vyâha* et compter l'*î* de *gâyatrî*[1]. — Le commentaire ne fait que reprendre les mots du texte; mais sa construction nous apprend que प्रज्ञापतेः se rapporte à tous les mètres énumérés, et non pas seulement à la *bṛihatî*, comme la place de ce génitif pourrait le faire croire : तानि प्रज्ञापतेर्वेदितव्यानि. — Les particules de remplissage sont, comme je crois l'avoir déjà dit, excessivement rares dans le *Prâtiçâkhya;* nous retrouverons ह après le même pronom neutre (तानि ह) au chapitre XVII, 11.

II. Sûtra 2. चतुर्भूयः... — La gâyatrî a huit syllabes, l'ushṇik, douze; l'anushṭup, seize, et ainsi de suite. Uvaṭa supplée longuement les ellipses de ce sûtra : यथा परंपरं तेषु छंदस्सु पूर्वमस्माच्छंदस उत्तरमुत्तरं चतुर्भिरक्षरैर्भूयो भवति, « Selon que successivement, dans ces mètres, [il y en a un] antérieur, chaque suivant est de quatre syllabes plus long que ce [mètre antérieur] ». — Au lieu de considérer, avec le scoliaste, परंपरं comme un adverbe, on pourrait aussi bien, ce me semble, en faire le sujet de la proposition, en donnant à la répétition (परं परं) le sens distributif : « chaque suivant dépasse [l'antécédent] de quatre [syllabes]. » La signification est absolument la même, et ma remarque ne porte que sur la relation grammaticale des termes.

[1] Le numéro 394 a la même leçon que le manuscrit de Paris, mais au-dessus de la ligne il y a la correction पृ.

II. Sûtras 3 et 4. दैव्यानि... — सप्त... — La glose supplée le sujet et le verbe छंदांसि भवंति; elle remplace दैव्यानि par le génitif देवानां (cf. sûtra 5), et dégage de चैवासुराणि le dérivé आसुराणि (avec *â* long). — Les sept mètres des Dévas et les sept mètres des Asuras se distinguent entre eux, comme nous le verrons, par les mêmes noms que les sept mètres de Prajâpati.

III. Sûtra 5. एकोत्तराणि... — Commentaire : तान्येव गायत्र्यादीनि एकाक्षरात्प्रभृतीनि एकोत्तराणि देवानां भवंति. — On pourrait être tenté de lire dans la glose एकाक्षरप्रभृतीनि (comme à la fin du sûtra 1, अष्टाक्षरप्रभृतीनि), « d'une syllabe, etc. »; mais il vaut mieux, je crois, expliquer l'ablatif du sûtra 5, comme nous verrons que le commentaire explique celui du sûtra 6. — एकोत्तराणि = एकैकोत्तराणि, « supérieurs, un à un ». (Voyez le commentaire du sûtra 6.) — Uvaṭa, que j'ai suivi dans ma traduction, réunit, comme l'on voit, tout ce sûtra en une seule proposition : « Ces mètres, la gâyatrî, etc. montant à partir d'une syllabe, sont les mètres des Dévas, supérieurs un à un. » — La gâyatrî des Dévas n'a qu'une seule syllabe; l'ushṇik, deux, etc. (Voy. le commentaire du sûtra 7.)

III. Sûtra 6. एकावमानि... — Commentaire : तान्येव पंचदशाक्षराद्गायत्रीछंदस आरभ्य एकावमानि एकैकन्यूनानि असुराणां भवंति. Cette glose est plus nette et plus précise que celle du sûtra précédent, et sert à l'éclaircir. — Le mètre de quinze syllabes est le premier de la liste, la gâyatrî des Asuras; l'ushṇik des Asuras en a quatorze, etc. (Voyez le commentaire du sûtra 7.)

IV. Sûtra 7. तानि... — Commentaire : तानि प्रजापतिदेवासुराणां छंदांसि समाननामानि तानि त्रीणि समागम्य सह भूत्वा तेषां सहभूतानां सनाम तदेकमृषिछंदो भवति । तथा । कथं । प्रजापतेर्गायत्रमष्टा-

क्षरं । देवानामेकाक्षरं । असुराणां पंचदशाक्षरं । तानि चतुर्विंशतिः चतुरुत्तराणि भवंति । एवं सर्वाणि ऋषिछंदांसि संपदं गच्छंति ।. Le commencement de cette glose est suffisamment expliqué par ma traduction du sûtra. L'exemple qu'Uvaṭa ajoute à son interprétation l'éclaircit parfaitement. « Ainsi. — Comment? — La gâyatrî (il emploie l'adjectif : « le mètre gâyatrien ») de Prajâpati a huit syllabes; celle des Dévas en a une; celle des Asuras, quinze. Ces [trois] mètres [réunis] ou ces syllabes réunies sont vingt-quatre [syllabes]. C'est ainsi que tous les mètres des *Ṛishis* arrivent à leur complément, à leur total ». Après चतुर्विंशतिः, il y a चतुरुत्तराणि. Ce mot ne paraît pas bien à sa place ici, quoiqu'il puisse s'expliquer à la rigueur. Cette gâyatrî de vingt-quatre syllabes appartient, en sa qualité de *ṛishichandaḥ*, à la classe des *caturuttarâṇi*, dénomination qui sera expliquée au sûtra suivant.

V. Sûtra 8. एवं... — Le numéro 595 et le manuscrit de M. Whitney ont त्रिप्रभृतीनि, variante qui me paraît une altération évidente. — Commentaire : एवं कथं युक्तानि समाननामानि सनामेति च त्रिप्रकृतीनि ऋषिछंदांसि चतुरुत्तराण्याहुः : « Les mètres de même nom ainsi combinés d'une façon quelconque (par l'addition de cette particule indéfinie, le scoliaste étend la définition à tout mètre des *Ṛishis*, quel qu'il soit), et ayant trois éléments, en vertu du texte *sanâma*, etc. (*çloka* 4), ils les nomment mètres des *Ṛishis*, supérieurs de quatre [syllabes les uns aux autres]. » La glose substitue l'adjectif चतुरुत्तराणि à l'adverbe चतुरुत्तरं :. (Voyez plus bas, sûtra 11, षडुत्तरं :.) — Comme il a déjà été dit au *çloka* précédent que ces mètres se nomment « mètres des *Ṛishis* », peut-être vaudrait-il mieux (quoique ces sortes de répétitions n'aient rien de bien étonnant dans une compilation de ce genre) construire le sûtra de la manière suivante : « ces mètres des *Ṛishis* de trois éléments, ils les disent combinés de manière à se dépasser les

uns les autres de quatre syllabes ». C'est cette dernière idée (युक्तानि चतुरुत्तरं) que le sûtra 8 ajoute au sûtra 7, et la place de आङ्: dans l'axiome semblerait favoriser aussi cette construction. — La gâyatrî des *Ṛishis* (formée de 8, 1, 15) a 24 syllabes; l'ushṇik (de 12, 2, 14), 28, et ainsi de suite, en ajoutant toujours quatre syllabes, jusqu'à la jagatî (de 32, 7, 9), qui en a 48.

V. Sûtra 9. तैः... — Commentaire : तैस्त्रिभिश्छंदोभिः प्रायेण मंत्रो ऽनुवर्तते श्लोकश्च. — Le mot *mantra* désigne génériquement, dans les livres saints, toute invocation métrique; *çloka*, toute stance, tout distique (ou, si l'on veut, d'après la méthode indienne, tétrastique, voyez Colebrooke, *Essays*, II, p. 71), soit sacré, soit profane. Nous avons vu souvent que le nom propre des stances du *Rig-Véda* était *Ṛic*. — प्राय: est ici indéclinable et joue le rôle d'adverbe. — Il n'y a point de *visarga* après मंत्र dans mon manuscrit[1]; j'en ai ajouté un, à cause du च et de l'analyse du commentaire.

VI. Sûtra 10. तत्पादः... — Commentaire : तत्पादस्तेषामृषिछंदसां चतुर्थो ऽशो यजुषां छंदो वेदितव्यं । साम्नां छंदो द्वौ पादौ वेदितव्यौ । ऋचां छंदस्त्रयः पादा वेदितव्यं. La glose n'est, comme l'on voit, que la reprise des mots du texte, avec supplément des ellipses, et traduction de तत्पाद: par « quatrième partie de ces mètres des *Ṛishis* ». — Pour la syntaxe du commentaire, il faut remarquer que, dans la première et la dernière proposition, le participe वेदितव्य s'accorde, par attraction, avec l'attribut छंद:, et dans la seconde avec le sujet पादौ. L'attraction est plus naturelle dans la première, où छंद: est rejeté à la fin, que dans la dernière, où c'est le sujet पादा:

[1] Les numéros 394 et 595 n'en ont pas non plus; mais le manuscrit de M. Whitney a मंत्र: श्लोकश्च.

qui précède le participe; aussi vaut-il peut-être mieux lire dans celle-ci वेदितव्या: [1].

Ce sûtra nous enseigne trois nouvelles catégories de mètres. La gâyatrî des *Yajus* a 6 syllabes (1/4 de 24); celle des *Sâmas*, 12 (1/2 de 24); celle des *Ṛiks*, 18 (3/4 de 24); l'ushṇih des *Yajus*, 7 (1/4 de 28); celle des *Sâmas*, 14 (1/2 de 28); celle des *Ṛiks*, 21 (3/4 de 28), et ainsi de suite. (Voyez les sûtras suivants.)

VI et VII. Sûtra 11. गायत्र्यादि... — Le commentaire de la première moitié de ce sûtra manque dans mon manuscrit [2]. Voici celui de la seconde : तत्समाहारस्तेषामृग्यजुस्सामां छंदसां समाहार आर्षवत् = ऋषिछंदोवद्दृष्टव्य: 1, il faut considérer cette combinaison, ce total, comme se produisant par la réunion des mètres des *Yajus*, des *Sâmas* et des *Ṛiks*, de même que les mètres des *Ṛishis* se forment de la réunion des mètres de Prajâpati, des Dévas et des Asuras. — Pour la suite du sûtra, le scoliaste traduit l'adjectif dérivé ब्राह्म : par le génitif ब्रह्मण: et वर्ग: par गण: — Pour षडुत्तर:, cf. sûtra 8.

La gâyatrî de Brahma (6, 12 et 18) est de 36 syllabes; l'ushṇik (7, 14 et 21), de 42, etc. — Ces mètres croissent successivement de six syllabes : gâyatrî, 36; ushṇik, 42; anuṣṭup, 48; jusqu'à la jagatî, 72. (Voyez les sûtras suivants.)

VII. Sûtra 12. अक्षराणि... — Commentaire : एवंसमाहारे (« dans une telle combinaison ») गायत्री ब्राह्मा (c'est l'adjectif employé au sûtra précédent) षट्त्रिंशदक्षरा (« ayant trente-six syllabes ») वेदितव्या.

VIII. Sûtra 13. यजुषां... — Commentaire : कथं । यद्-

[1] C'est en effet la leçon du numéro 394.

[2] Dans le numéro 394, cette lacune est comblée par une glose qui se trouve au haut de la page, et que je ne copie point ici parce que le texte qu'elle explique est fort clair.

ह्मणो गायत्री षट्त्रिंशदक्षरा भवतीति मन्यसे । तच्छृणु । यजुषां गायत्री षडक्षरा । ऋचां त्रिःषट् अष्टादशाक्षरेत्यर्थः । सामां द्वादशाक्षरा । अस्यां संपदि षट्त्रिंशदक्षरा भवति । « Tu penses, tu demandes comment il se fait que la gâyatrî de Brahma a 36 syllabes? Apprends-le. La gâyatrî des *Yajus* est de 6 syllabes; celle des *Ṛiks* de 3 fois 6, ce qui veut dire 18; celle des *Sâmas* de 12. Dans ce total, cette addition, la gâyatrî de Brahma devient 36 syllabes ».

A la suite de ce sûtra, je trouve dans la copie de M. Pertsch les deux vers ou hémistiches que voici :

एकोत्तरो यजुर्वर्गः सामो वर्गस्तु द्व्युत्तरः ।
ऋचां तु त्र्युत्तरो वर्गो ब्राह्मो वर्गः षडुत्तरः ॥

Je n'ai pas admis ce *çloka* dans mon texte. Il ne se trouve pas dans le manuscrit de Paris[1], et n'est que la répétition de ce qui a été dit accessoirement dans le sûtra 11 : « La classe des mètres du Yajuḥ croît d'une syllabe; la classe du Sâman, de deux; la classe des Ṛiks, de trois; la classe de Brahma, de six ».

VIII et IX. Sûtra 14. ऋषीणां... — Le second hémistiche du *çloka* 8 est sans commentaire dans mon manuscrit[2]. Il est même bien possible qu'il forme un sûtra distinct de ऋषिछंदांसि, qui commence le *çloka* 9, et peut être considéré comme le titre des axiomes suivants. (Cf. chap. X, 1.) Cependant on peut aussi rattacher ce mot au vers précédent, comme une sorte d'apposition : « [les trois catégories de sept, qui, combinées, forment] les mètres des *Ṛishis* ». Uvaṭa interprète ce mot par la transition que voici : प्रजापतिप्रभृतीनां छंदां-

[1] Non plus que dans le numéro 394. Il se trouve dans le numéro 595 et dans le manuscrit de M. Whitney.

[2] Dans le numéro 394, il y a en renvoi au bas de la page : ऋषिछंदसां सप्तका वर्गाः.

सि व्याख्यातानि । तेषु ऋषिछंदांसि सोदाहरणानि विस्तरेण वक्ष्यति ।
« Les mètres de Prajâpati, etc. (voy. *çloka* 1 et suiv.) ont été exposés. Entre ceux-là, il va dire les mètres des *Ṛishis*, accompagnés d'exemples ».

L'axiome tout entier signifie que de ces diverses classes de mètres, dont les trois premiers, par leur combinaison, forment le mètre des *Ṛishis*, et les trois derniers, le mètre de Brahma, il n'y a que les trois premiers qui soient employés par les *Ṛishis*, justifiant ainsi leur nom de « mètres des *Ṛishis* ».

IX. Sûtra 15. गायत्री... — Exemples de gâyatrî : 1° en 3 pâdas de 8 syllabes :

अग्निमीळे पुरोहितं । यज्ञस्य देवमृत्विजं ।
होतारं रत्नधातमं ॥ (*Rig-Véda*, I, 1, 1);

2° en 4 pâdas de 6 syllabes :

इंद्रः शचीपतिः । बलेन वीळितः ।
दुश्च्यवनो वृषा । समत्सु सासहिः ॥

Ce dernier exemple fait partie du texte du *Prâtiçâkhya*, dans le manuscrit de M. Whitney et dans le numéro 595 Dans mon manuscrit, que j'ai suivi, et dans le numéro 394, c'est une citation du commentateur. On ne voit pas pourquoi la seconde espèce de gâyatrî figurerait seule dans les sûtras, à l'exclusion de la première. D'ailleurs nous verrons plus bas que pour le type régulier de l'*ushṇik*, de l'*anushṭup*, etc. le texte ne donne pas non plus d'exemples, et que pour l'*anushṭup* (sûtra 35) le commentateur en cite un, comme il en donne ici pour la gâyatrî.

Mon manuscrit et le numéro 394 ont षउत्तरा:. J'ai rétabli le क्, selon l'usage constant de notre texte [1]. J'ai fait de

[1] Le manuscrit de M. Whitney a षक् ; le numéro 595, षड्, mais avec क् au-dessus de la ligne.

même pour वीक्तिः, dans la deuxième gâyatrî citée par le scoliaste.

X. Sûtra 16. पंचकाः.... — Commentaire : पंचाक्षराः पंच पादा भवंति यस्याः सा पद्पंक्तिर्नाम वेदितव्या । षडक्षरो वांत्यः पाद भवति चत्वारश्च पंचकाः सो (lisez सा) भुरिक्पद्पंक्तिर्नाम वेदितव्या । अथ वा द्वौ पादौ एकश्चतुष्क एकः षट्कः त्रयश्च पंचाक्षरा भवंति । तासामुदाहरणं वक्ष्यति («il va en donner des exemples»). — La *padapankti* est donc de 25 syllabes, et excède d'une le type normal de la *gâyatrî;* elle peut se diviser de deux manières, soit 5 pâdas de 5; soit 3 de 5, un de 4 et un de 6. Quand il y a une syllabe de plus (26 syllabes, divisées en 4 pâdas de 5 et un de 6), le mètre prend le nom de *bhurik padapankti.* — Le mot *bhurij* (nominatif *bhurik*) est un terme générique, désignant un mètre qui excède d'une ou de deux syllabes un type normal quelconque. (Voy. XVII, 1.) Ainsi la *bhurik gâyatrî* a 25 syllabes; c'est la *gâyatrî*, plus une syllabe, comme la *bhurik padapankti* en a 26 (une de plus que la *padapankti*). — *Bhurij*, dans le Dictionnaire de M. Wilson, n'a que le sens de «terre»; le *Naighaṇṭuka*, II, 4, cite ce mot (*bhurijau*, au duel) parmi les *bâhunâmâni* («noms des bras»), de même que *çakvarî*, que nous trouvons aussi parmi les noms de mètres. — On sait que *pankti* signifie «ligne»; la *padapankti* (5 pâdas de 5) se distingue de l'*aksharapankti* (4 pâdas de 5). La *pankti* normale est, comme nous l'avons vu, de 40 syllabes.

XI. Sûtra 17. अथा... — Je n'ai pas trouvé le second exemple. Le premier et les deux derniers sont tirés d'un même hymne. Les trois stances, dont la première commence par अथा हि, sont du mètre *padapankti* de la dernière espèce, 3 pâdas de 5, un de 4 et un de 6. Dans la première stance, c'est le pâda de 4 qui commence le vers, puis viennent les 3 pâdas de 5, et le pâda de 6 termine; dans la seconde et la

troisième, les pâdas sont dans l'ordre suivant, 2 de 5, un de 4, un de 5, un de 6 :

अधा॒ ह्य॑ग्ने॒ ' क्रतो॑र्भ॒द्रस्य॒ ' दक्ष॑स्य सा॒धो ।
र॒थीर्ऋ॒तस्य॑ ' बृह॒तो ब॒भूथ॑ ॥
ए॒भिर्नो॑ अ॒र्कैर् ' भवा॑ नो अ॒र्वाङ् ' स्व १॒॑र्ण ज्योतिः॑ ।
अग्ने॒ विश्वे॑भिः ' सु॒मना॒ अनी॑कैः ॥
अभि॑ष्टे अ॒द्य ' गी॒र्भिर्गृ॒णंतो ' ऽग्ने॒ दाशे॑म ।
प्र ते॑ दि॒वो न ' स्त॑नयंति॒ शुष्माः॑ ॥ (*Rig-Véda*, IV, x, 2-4).

La première stance de l'hymne अग्ने तं se compose de 5 pâdas de même nature que ceux des trois stances que nous venons de citer, mais disposés dans un autre ordre : 3 de 5, un de 4 et un de 6. Par suite de cette disposition, les *ardharcas* sont coupés autrement que dans les stances 2, 3 et 4, et c'est sans doute à cause de cela que le *Prâtiçâkhya* cite la stance 1 à part, et ne la joint pas au tercet suivant :

अग्ने॒ तम॒द्याश्वं॑ (अद्य ' अश्वं) न स्तोमैः॒ ' क्रतुं॒ न भ॒द्रं ' हृ॑दि॒स्पृशं॑ ।
ऋ॒ध्याम॑ त॒ ओहैः॑ ॥ (IV, x, 1).

Pour diviser les deux premiers pâdas, il est nécessaire de faire un *vyûha*, c'est-à-dire de dissoudre, comme nous l'avons fait entre parenthèses, la contraction de अद्याश्वं.

L'autre exemple : घृतं, nous offre une *padapankti bhurik* (de 26 syllabes), contenant 4 pâdas de 5 et un de 6 :

घृ॒तं न पू॒तं ' त॒नूरे॒पाः ' शुचि॒ हिर॑ण्यं ।
तत्ते॑ रु॒क्मो न ' रो॑चते स्वधावः ॥ (IV, x, 6).

J'ai dit que je n'avais pas trouvé le second exemple donné

dans le sûtra et indiqué par le mot initial इंद्र [1]. Ce doit être le commencement d'une *padapankti* divisée en 5 pâdas de 5 syllabes chacun, la seule espèce que laissent sans confirmation les divers exemples que nous venons de citer.

Le pluriel ऋच: qui termine le sûtra porterait à croire que les mots *ghṛitam, agne* et *tam̃*, représentent plus de deux exemples, et que *tam̃*, aussi bien que les deux autres mots, est un commencement de stance; mais c'est surtout lorsqu'il s'agit d'exemples védiques, qu'il faut suivre l'autorité du scoliaste.

XI. Sûtra 18. अष्टक:... — La glose nous apprend que l'ordre des pâdas n'est point arbitraire, que celui de 8 syllabes est le premier; celui de 10, le second; celui de 7, le troisième. Du reste, elle ne fait que reprendre les mots du texte. Exemple :

वि॒द्वांसा॒विदुरः॑ पृच्छे॒द् ' अवि॑द्वानि॒त्थाप॑रो अचे॒ताः ।
नू चि॒न्नु मर्ते॒ अक्रौ॑ ॥ (*Rig-Véda*, I, cxx, 2).

XII. Sûtra 19. युवाकु... — Le mot *virâj* (nominatif *virâṭ*) désigne génériquement une stance moindre de 2 syllabes que le type normal; ainsi la *gâyatrî virâṭ* par excellence devrait être proprement de 22 syllabes. (Voyez les tableaux placés à la suite de l'*Essay on Sanscrit and Prâcrit poetry* de Colebrooke, et cf. sûtra 38.) Ici la dénomination s'étend à une infériorité plus grande, puisqu'il s'agit d'un total de 21 syllabes seulement. Voy. chap. XVII, 2, note du sûtra 3. — Nous verrons plus bas (sûtra 40) que le nom s'applique aussi à un mètre, inférieur, il est vrai, quant au nombre des pâdas, mais excédant quant au nombre des syllabes. Dans le *Prâtiçâkhya*, la *virâṭ* d'un mètre quelconque a généralement

[1] Dans la citation de cet exemple, mes deux manuscrits du commentaire présentent quelques différences, qui portent sur les mots mêmes ou sur la coupe des membres de la strophe.

un pâda de moins que le type normal. — La stance citée pour exemple est nommée, dans le *Sarvânukrama*, « pâdanicrit », comme dans le second hémistiche de notre sûtra :

युवाकु हि प्राचीनां ' युवाकु सुमतीनां ।
भूयाम वाजदावां ॥ (*Rig-Véda*, I, XVII, 4).

Dans Colebrooke, il y a *nivrit* et *pâdanivrit*, au lieu de *nicrit* et *pâdanicrit* (le च et le व se confondent aisément). *Nicrit* désigne un mètre qui a une syllabe (ou deux syllabes, XVII, 1) de moins qu'un type quelconque; le mètre *pâdanicrit* (*nicrit* par pâdas) en a une de moins dans chaque pâda (3 pâdas de 7 = 21, au lieu de 3 pâdas de 8 = 24).

XIII. Sûtra 20. षट्कः... — Il manque une syllabe au second pâda de ce *çloka;* pour compléter la mesure, il faut faire un *vyâha*, et prononcer विवाचि इति. — Je n'ai pas besoin de faire observer que ce mètre est appelé *ati(pâda)nicrit*, parce que l'infériorité (étant de 4 syllabes) excède celle du *pâdanicrit*, qui n'est que de 3. Exemple :

पुहतमं पुहणां ' स्तोतॄणां विवाचि ।
वाजेभिर्वाजयतां ॥ (*Rig-Véda*, VI, XLV, 29).

XIV. Sûtra 21. षट्कः... — Commentaire : तथा यस्या मध्ये स्तुत्यासावातिथिं प्रकृत्य षऊत्तरं व्यूहेनाष्टाक्षरः सा च गायत्री प्रतिनिचृदेव ।. J'ai traduit le sûtra conformément au texte que m'offraient le manuscrit de Paris et le numéro 595 de Berlin; mais de la scolie on pourrait tirer, je crois, un texte préférable qui s'appliquerait mieux à l'exemple cité : on remplacerait षऊत्तर् par षऊत्तरं, et par suite on décomposerait प्रकृत्यैष en प्रकृत्य एष, comme fait le commentaire, et non en प्रकृत्या एष, comme j'ai analysé la contraction pour former le sens qu'offre

ma traduction française[1]. On pourrait de plus substituer à यथा, soit तथा, soit यस्या:. Voici la stance dont le second pâda est donné pour exemple; ce n'est qu'en la scandant que nous pourrons voir quelle doit être la signification du sûtra :

प्रेष्ठ॑मु प्रि॒याणां॑ स्तु॒ह्या॑सा॒वाति॑थिं ।

अ॒ग्निं रथा॑नां॒ यमं॑ ॥ (*Rig-Véda*, VIII, XCII, 10).

Le premier pâda est de 6 syllabes (ou de 7, en vocalisant य्); le second, de 6, ou, par *vyûha*, de 8 (*stuhi âsâva atithim̃*); le troisième, de 7 : total, en faisant le double *vyûha* du second pâda, sans vocaliser le *y* du premier, 21 syllabes. Cet ordre de 6 + 8 + 7 = 21, forme le type de la gâyatrî *atipâdanicṛit*, dans les tableaux déjà cités de Colebrooke. Pour avoir le compte que répète, d'après le sûtra 20, le commencement du sûtra 21 (à savoir 7 + 6 + 7), il faut vocaliser, comme il a été dit, le *y* du premier *pâda*, et ne pas faire de *vyûha* dans le second. Pour que le sûtra 21 s'applique à l'autre compte (6 + 8 + 7), il faut entendre : « ou bien ce pâda *stuhi*, etc. après qu'on a commencé, mis devant lui un pâda de 6, devient, par *vyûha*, pâda de 8. » Le sens entièrement absolu et détaché du gérondif sanscrit se prête à cette tournure : « après que l'action de mettre devant lui un pâda de 6 a eu lieu ». — Nous avons déjà vu *vyûha*, dans le même sens qu'ici, au chapitre VIII, 22. Le simple *ûha* (voy. le Dictionnaire de M. Wilson) signifie déjà « complément d'un vers, d'une proposition, action de suppléer une ellipse »; le préfixe *vi* y ajoute l'idée de « dissolution », et exprime que la mesure se complète au moyen d'une analyse de contraction, ou d'un autre procédé de ce genre. (Voy. chap. XVII, 13.)

[1] Le manuscrit de M. Whitney est conforme à celui de Paris. Le numéro 394 de Berlin est fort altéré et a des lacunes considérables, tant dans le sûtra que dans le commentaire. A la marge, une autre main a écrit षळक्षर: (avec le *visarga*) पकृत्यैष.

XV. Sûtra 22. उत्तरोत्तरिणः... — Mon manuscrit a वृद्धमाना : la leçon que j'ai adoptée est celle des manuscrits de Berlin, confirmée par le texte du commentaire et par les tableaux de Colebrooke. — Il n'y a à citer de la glose que l'interprétation du premier mot du sûtra : एकैकाक्षरेण वर्धमाना. Exemple :

त्वम॑ग्ने य॒ज्ञानां॒ ' होता॒ विश्वे॑षां हि॒तः ।
दे॒वेभि॒र्मानु॑षे॒ जने॑ ॥ (*Rig-Véda*, VI, xvi, 1).

XVI. Sûtra 23. अष्टकौ... — Uvaṭa supplée (एकेषां) शाखिनां, et (अष्टकौ) आद्यंतौ, puis il ajoute तेषां त्वम॑ग्ने य॒ज्ञानां॒ होता॑, « pour ceux-là, le premier pâda va jusqu'à होता॑ inclusivement »; mais alors, pour que le second ait 6 syllabes, il faut vocaliser le *v* de विश्वे॑षां.

XVI. Sûtra 24. सः... — J'ai ajouté « gâyatrî » dans ma traduction, d'après le scoliaste. Pour la tournure, il étend à ces divers sûtras celle que nous avons vue plus haut, au *çloka* 13, et que nous allons retrouver au *çloka* 17 : यस्याः... सा... — Nous avons déjà vu द्विपद (par *a* bref) dans le sens que le mot a ici. — Exemple :

स नो॒ वाजे॑ष्ववि॒ता पु॑रू॒वसुः॑ '
पु॒रः स्था॒ता म॒घवा॑ वृत्र॒हा भु॑वत् ॥ (*Rig-Véda*, VIII, xlvi, 13)

Si l'on veut donner au premier de ces pâdas la mesure de 12 syllabes (quart de la jagatî, qui est de 48), il faut défaire le *kshaiprasandhi* de *vâjeshv-avitâ*.

XVII. Sûtra 25. आद्यांत्यौ... — Uvaṭa supplée नाम et वेदितव्या. Le passif दृश्यते ne se rapporte qu'à l'exemple : [« cette forme de stance] est vue [dans] *sa sunve*, etc. » — *Yavama-*

dhyâ est un terme générique, désignant un mètre quelconque qui, entre deux pâdas plus courts, en contient un plus long. — Exemple :

स सुन्वे यो वसूनां ' यो रायामानेता य इलानां ।
सोमो यः सुक्षितीनां ॥ (*Rig-Véda*, IX, CIX, 13).

XVIII. Sûtra 26. षळक्षरः... — Dans mon manuscrit et dans le numéro 394, षडक्षरः; mais celui de M. Whitney et le numéro 595 (ce dernier à la marge) substituent, comme habituellement, le क् au ड्. — L'*ushṇik* proprement dite a, comme nous le verrons au sûtra suivant, deux pâdas de huit syllabes, suivis d'un de douze. La *gâyatrî* dont il est ici parlé se rapproche de ce type pour le nombre, l'ordre et la proportion des pâdas. — Exemple :

ता मे अप्रव्यांनां ' हरींणां नितोशना ।
उतो नु कृत्व्यांनां नृवाहसा ॥ (*Rig-Véda*, VIII, XXV, 23).

Pour trouver dans le premier et dans le troisième pâda la mesure indiquée, il faut avoir recours au *vyûha* pour *açvyânâm* et *kritvyânâm*.

XIX, XX et XXI. Sûtras 27-29. अष्टाविंशत्यक्षरा... — पुरउष्णिक्... — अग्रे... — Exemples :

1° *Ushṇik* proprement dit (8 + 8 + 12) :

अग्ने वाजस्य गोमत ' ईशानः सहसो यहो ।
अस्मे धेहि जातवेदो महि श्रवः ॥ (*Rig-Véda*, I, LXXIX, 4);

2° *Para-ushṇik* (12 + 8 + 8) :

तच्चक्षुर्देवहितं शुक्रमुच्चरत् ।
पश्येम शरदः शतं ' जीवेम शरदः शतं ॥ (VII, LXVI, 16);

3° *Kakup* (8 + 12 + 8) :

सुदेवः संमहासति । सुवीरो नरो मरुतः स मर्त्यः ।

यं त्रायध्वे स्याम ते ॥ (V, LIII, 15). Pour que la mesure de cette dernière stance soit conforme au type normal, il faut faire un *vyûha* dans le deuxième et dans le troisième pâda.

Voici la glose du premier hémistiche du *çloka* 21 : एता ऋचो निदर्शनानि । पराः याः ऋचः ताः यथोदिताः यथा कथमानास्तथा ज्ञानीयात् । Le sandhi est violé à dessein, pour qu'il ne reste aucun doute sur la forme propre des mots.

XXI et XXII. Sûtra 30. सप्ताक्षरैः... — Exemples :

1° नदं व ओदतीनां । नदं योयुवतीनां ।

पतिं वो अघ्न्यानां । धेनूनामिषुध्यसि ॥ (*Rig-Véda*, VIII, LVIII, 2) : un *vyûha* dans le troisième pâda ;

2° मंसीमहि त्वा वयम् । अस्माकं देव पूषन् ।

मतीनां च साधनं । विप्राणां चाधवं ॥ (X, XXVI, 4) : un *vyûha* dans le quatrième pâda (च आधवं).

La dénomination *ushṇik aksharaiḥ* est employée dans le *Sarvânukrama*. (Voy. I, CXX, 6.)

XXII et XXIII. Sûtra 31. दृढिः... — De la glose de ce sûtra, il ne reste dans mon manuscrit que les mots : तृतीयपादश्चतुरक्षरः (lisez तृतीयः ?) [1]. Exemple :

ददी रेक्णस्तन्वे ददिर्वसु । ददिर्वाजेषु पुरुहूत वाजिनं । नूनमथ ॥ (*Rig-Véda*, VIII, XLVI, 15) : pour que le premier pâda ait onze syllabes, comme le dit le sûtra, il faut vocaliser le *v* de *tanvé*.

[1] Le numéro 394 n'a également que cette fin (avec चतुर्थः, par erreur, pour तृतीयः); mais une autre main a suppléé le commencement au haut de la page.

La stance est *nicṛit*, parce qu'elle a une syllabe de moins que le type normal (voy. la note du sûtra 19); elle est *kakup*, parce que le deuxième pâda est de 12. — Le terme *nyanku* entre aussi dans une des dénominations de la *bṛihatî*. (Cf. sûtra 44, où il désigne également un type dont le second pâda a douze syllabes.)

XXIII et XXIV. Sûtra 32. एकादशाक्षरौ... — *Pipîlicamadhyâ* est encore un terme générique, désignant une stance qui a trois pâdas, un plus court entre deux plus longs. — दृश्यते est employé de même au *çloka* 18. Exemple :

हरी॒ यस्य॑ सु॒युजा॒ वि व्र॑ता॒ वेर् ' अर्व॑तानु॒ शेपा॑ ।

उ॒भा र॒जी न के॒शिना॒ पति॒र्दन् ॥ (*Rig-Véda*, X, cv, 2).

XXIV. Sûtra 33. ताभ्यां... — Exemple :

प्र या घोषे॒ भृग॑वाणे॒ न शोभे॒ ' यया॑ वा॒चा यज॑ति पज्रि॒यो वां॑ ।

प्रैष॒युर्न वि॒द्वान् । (*Rig-Véda*, I, cxx, 5).

XXV. Sûtra 34. आद्यः... — Dans le manuscrit de Paris il y a, au second *ardharca*, सा अगस्त्येति; c'est évidemment une double faute, et j'ai adopté la leçon du numéro 595 de Berlin[1]. Dans ce manuscrit, ainsi que dans celui de M. Whitney, il manque une syllabe au pâda précédent, qu'ils écrivent ainsi : अनुष्टुब्गर्भैषोष्णिक्. Peut-être faut-il combiner les deux leçons et écrire : अनुष्टुब्गर्भैवैषोष्णिक्; au moins la glose d'Uvaṭa reproduit-elle एषा. Exemple :

पि॒तुं नु स्तो॑षं ' म॒हो ध॒र्माणं॒ तवि॑षीं ।

यस्य॑ त्रि॒तो व्योज॑सा ' वृ॒त्रं विप॑र्वम॒दय॑त् ॥ (*Rig-Véda*, I, clxxxvii, 1) : un *vyûha* dans le troisième pâda.

[1] Le manuscrit de M. Whitney est conforme au numéro 595; le numéro 394, au manuscrit de Paris.

Pour le nom donné à la stance, cf. sûtra 26.

XXVI. Sûtra 35. द्वात्रिंशदक्षरा... — Exemple :

गायंति त्वा गायत्रिणो । ऽर्चंत्यर्कमर्किणः ।

ब्रह्माणस्त्वा शतक्रत । उद्वंशमिव येमिरे । (*Rig-Véda*, I, x, 1) : deux *vyûhas* dans le second pâda.

XXVI. Sûtra 36. कृतिः... — Les manuscrits de Berlin ont परः au lieu de पादः, et cette leçon est peut-être préférable[1]. Le commentaire supplée पूर्वौ et परः. (Voyez l'exemple cité au sûtra 42.)

XXVII. Sûtra 37. यस्याः... — Pour *pipîlikamadhyamâ*, synonyme de *pipîlikamadhyâ*, voyez la note du sûtra 32 et l'exemple cité au sûtra 42. — Il y a une faute dans le manuscrit de Paris : अष्टाक्षरौ, pour अष्टाक्षरो.

XXVII. Sûtra 38. नवकौ... — Les additions que j'ai faites à ma traduction sont empruntées au commentaire. Je n'ai pas besoin d'avertir que, si je le cite si rarement dans ce chapitre, c'est qu'il ne fait généralement que reproduire les mots du texte, ou du moins n'y ajoute rien qui mérite d'être signalé. Voici la glose de ce sûtra : नवकावायंतौ पादौ मध्ये च द्वादशी : पाद द्वाभ्यां न्यूना विराड् वेदितव्या. On voit qu'Uvaṭa (au moins d'après le texte de mon manuscrit[2]) ne nomme pas cette stance *kâvirâṭ*, mais *virâṭ*. Si l'on ne connaissait d'ailleurs le terme *kâvirâṭ*, on pourrait être tenté de conclure de là qu'il faut faire d'*itikâ* un adjectif, formé d'*iti*, signifiant « tel que; » mais le *Sarvânukrama* de l'édition de

[1] C'est aussi celle du manuscrit de M. Whitney.

[2] Le numéro 394 a également, dans le commentaire, विराड्, au lieu de काविराड्.

M. Müller, conforme en cela à la copie de l'*Anukramaṇî* que ce même savant avait faite pour M. Burnouf, nomme bien la stance *kâvirâṭ* et ne laisse aucun doute sur cette dénomination. — D'ailleurs le nom de *virâṭ* est donné plus bas à deux autres formes d'*anushṭup*, dont l'une, il est vrai, a, comme celle dont il est ici question, 30 syllabes. — Exemple :

ता विद्वांसा हवामहे वां ' ता नो विद्वांसा मन्मं वोचेतमध ।
प्रार्चद्दयमानो युवाकुः॥ (*Rig-Véda*, I, cxx, 3).

XXVIII. Sûtra 39. तेषां... — Le commentaire précise le sens avec une exactitude minutieuse : एकैकेनाक्षरेणाधिकौ भवतः । नवाक्षरः प्रथमः पादः । दशाक्षरो द्वितीयः । त्रयोदशाक्षरोंऽतिमः, « ils sont excédants chacun d'une syllabe, de façon que le premier pâda ait 9 syllabes, le second 10, le dernier 13. » — Exemple :

वि पृंछामि पाक्या ३ न देवान् ' वषट्कृतस्याहुतस्य दसा ।
पातं च सद्यसो युवं च रभ्यसो नः ॥ (*Rig-Véda*, I, cxx, 4)

Dans le *Sarvânuakrama*, la stance est nommée *nashtarûpî*.

XXVIII. Sûtra 40. दशाक्षराः... — Les exemples seront donnés au sûtra 42. — Au sujet du mot *virâṭ*, voyez la note du sûtra 19.

XXIX. Sûtras 41 et 42. षट्... — मा... — Commentaire : षड्भिः पादैर्यानुष्टुप्सा महापदपंक्तिरित्युच्यते. Nous avons vu de même plus haut le terme *padapankti* appliqué à une forme de *gâyatrî*. — Au sûtra 42, les manuscrits de Berlin ont ता ऋच :. Ce pronom[1] serait bien à sa place pour le sens ; mais il y aurait une syllabe de trop dans le vers, qui, du reste,

[1] Il est aussi dans le manuscrit de M. Whitney.

est déjà irrégulier, car la neuvième syllabe est la seconde moitié de अग्ने. — Uvaṭa fait précéder les exemples des mots suivants : अनिर्दिष्टोदाहरणानामुदाहरणानि, « exemples [des mètres] qui n'ont pas eu d'exemples cités [dans le sûtra où ils sont définis]. »

1° *Kritiḥ* (sûtra 36) :

मा कस्मै धातमभ्यमित्रिणे नो । माकुत्रा नो गृहेभ्यो धेनवो गुः ।

स्तनभुजो अशिश्वीः ॥ (*Rig-Véda*, I, cxx, 8) : un *vyûha* à chaque pâda.

2° *Pipîlikamadhyamâ* (sûtra 37) :

पर्यू षु प्र धन्व वाजसातये ' परि वृत्राणि सक्षणिः ।

द्विषस्तरध्या ऋणया न ईयसे ॥ (IX, cx, 1) : un *vyûha* au premier pâda.

3° *Virâṭ* de 3 pâdas de 10 syllabes (sûtra 40) :

श्रुधी हवं विपिपानस्याद्रुक् ' बोधा विप्रस्यार्चतो मनीषां ।

कृष्वा दुवांस्यतमा सचेमा (VII, xxii, 4).

4° *Virâṭ* de 3 pâdas de 11 syllabes (sûtra 40) :

अग्न इंद्रश्च दाशुषो दुरोणे ' सुतावतो यज्ञमिहोप यातं ।

अमर्धंता सोमपेयाय देवा ॥ (III, xxv, 4).

5° *Mahâpadapanktiḥ* (sûtra 41) :

तव स्वादिष्ठाग्ने (स्वादिष्ठा ' अग्ने) संदृष्टिरिदा चिदह्न ' इदा चिदक्तोः ।

श्रिये रुक्मो न ' रोचते उपाके ॥ (IV, x, 5) : pour trouver la première des six divisions indiquées au sûtra 41, il faut faire un *vyûha* entre les deux premiers pâdas.

XXX. Sûtra 43. चतुष्पदा... — Dans le texte de mon manuscrit il y a चतुः पदा, mais, dans le commentaire, चतु-

ष्पदा[1]. L'adverbe प्राय : est expliqué par la glose suivante : किमिदं प्राय इति । प्रायेण युज्यते इत्यर्थः. — Exemple :

मा चिदन्यद्वि शंसत । सखायो मा रिषण्यत ।

इंद्रमित्स्तोता वृषणं सचा सुते । मुहुरुक्था च शंसत ॥ (*Rig-Véda*, VIII, 1, 1).

XXXI et XXXII. Sûtra 44. पुरस्ताद्बृहती... — Dans la glose, ग्रंते est expliqué par ग्रंत्ये, et la fin du sûtra est commentée de la manière suivante : न्यंकुसारिणी केचिदाहुः । अपरे स्कंधोग्रीवीति मन्यंते (dans le texte du sûtra, la syllabe ग्री est sautée dans mon manuscrit) । उरोबृहतीत्यन्ये । एवमेनां त्रिधा प्रतिजानते आचार्याः ।. Ces diverses dénominations se trouvent aussi, désignant les mêmes types, dans les tableaux de Colebrooke; on y lit seulement *Scandhogrîvâ* pour *Scandhogrîvî*. — Nous avons déjà vu *nyanku*... au sûtra 31.

XXXII et XXXIII. Sûtras 45 et 46. त्रयः... — मह्यः... Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il faut détacher de l'explétive ह la dénomination ऊर्ध्वबृहती. — Dans l'*ardharca* qui renferme les exemples, il faut faire un *vyûha* au milieu, et lire मत्सि ईजानं.

1° Deux exemples de *purastâd-brihatî*, avec coupe diverse de l'*ardharca* :

मह्यो यस्पतिः शवसो असाम्या । मह्यो नृम्णस्य तूतुजिः ।

भर्ता वज्रस्य धृष्णोः । पिता पुत्रमिव प्रियं ॥ (*Rig-Véda*, X, XXII, 3) : un *vyûha* au premier et au troisième pâda;

अधीन्वत्रं सप्तिं च सप्त च ।

सद्यो दिदिष्ट तान्वः । सद्यो दिदिष्ट पार्थः । सद्यो दिदिष्ट माय्वः ॥ (X, XCIII, 15 : un *vyûha* aux 3 premiers pâdas.

[1] चतुष्पदा est aussi la leçon des trois autres manuscrits.

2° *Uparishṭâd-bṛihatî* :

न तमंहो॒ न दु॑रि॒तं ' देवा॑सो अष्ट॒ मर्त्यं॑ ।

स॒जोष॑सो॒ यम॑र्य॒मा ' मि॒त्रो नय॑ंति॒ वरु॑णो॒ अति॒ द्विषः॑ ॥ (X, CXXVI, 1) : un *vyûha* au deuxième pâda. Le commentateur ne cite généralement que le premier pâda de l'exemple; celui qui commence cette dernière *bṛihatî* sert aussi de début à une *jagatî* du deuxième *maṇḍala*, XXIII, 5.

3° *Nyankusâriṇî* (ou *skandhogrîvî* ou *urobṛihatî*) :

मत्स्यपा॑यि ते॒ मह॒ः ' पात्र॑स्येव हरिवो मत्स॒रो मदः॑ ।

वृषा॑ ते॒ वृष्ण॒ इंदु॑र् ' वा॒जी स॑हस्र॒सात॑मः ॥ (I, CLXXV, 1) : pour que le troisième pâda ait la mesure que veut la règle, il faut un *vyûha* ou une décomposition quelconque. Le *Sarvânukrama* désigne cette stance par le nom de *skandhogrîvî*.

ई॒जा॒नमिद्द्यौर्गू॒र्तावसुर् ' ई॑जा॒नं भूमि॑र॒भि प्र॑भू॒षणि॑ ।

ई॒जा॒नं दे॒वाव॒श्विना॑व् ' अ॒भि सु॒म्नैर॑वर्धतां ॥ (X, CXXXII, 1) : le scoliaste coupe le premier pâda à गूर्तावसु : c'est donc un second exemple de *niankusâriṇî;* seulement il s'écarte du type indiqué : le premier pâda a 9 syllabes, et, par compensation, le deuxième en a 11, au lieu de 12.

4° *Urdhva-bṛihatî virâṭ* :

अजी॑जनो अमृत॒ मर्त्ये॒ष्वाँ ' ऋ॒तस्य॒ धर्म॑न्न॒मृत॑स्य॒ चारु॑णः ।

सदा॑सरो॒ वाज॒मच्छा॒ सनि॑ष्यदत् ॥ (IX, CX, 4) : un double *vyûha* au premier pâda.

XXXIII. SÛTRA 46. अष्टिणोः... — *Vishṭâra* (*Vistâra*) se trouve parmi les dénominations de la *pankti* dans les tableaux de Colebrooke. — Exemple :

यु॒वं ह्यास्तं॑ म॒हो रन् ' यु॒वं वा॒ यन्नि॒रत॑तंसतं ।

ता नो वसू सुगोपा स्यातं ' पातं नो वृकादघायोः ॥ (I, CXX, 7) : un *vyûha* au premier et au troisième pâda.

XXXIV. Sûtra 48. एका... Il s'agit de l'hymne 187 du premier *maṇḍala*, auquel le *Sarvânukrama* attribue pour divinité *Annastutiḥ*. La première stance de l'hymne, qui a été citée plus haut (sûtra 34), commence par पितुं, que Sâyaṇa interprète par पालकमन्नं. Uvaṭa traduit पितुस्तोमे par अन्नस्तुतिसूक्ते; उत्तमा par अंत्या; et नवाक्षरपदा par नवाक्षरपादा, avec *â* long (au moins dans mon manuscrit[1]). — Voici la stance en question (le *Sarvânukrama* permet de la considérer, soit comme *anushṭup*, soit comme *bṛihatî*) :

तं त्वा वयं पितो वचोभिः ' गावो न हव्या सुषूदिम ।

देवेभ्यस्त्वा मधुमादम् ' अस्मभ्यं त्वा मधुमादं ॥ (*Rig-Véda*, I, CLXXXVII, 11) : un *vyûha* à chacun des deux derniers pâdas.

XXXIV. Sûtra 49. द्वयोः... — Le commentaire ajoute पादाः à सर्वे et सति à व्यूहे. — Voici les deux stances :

उपेदमुपपर्चनम् ' आसु गीषूपं पृच्यतां ।

उपं ऋषभस्य रेतस्युपेंद्र (रेतसि ' उपें०) तवं वीर्ये ॥ (*Rig-Véda*, VI, XXVIII, 8) : le *Sarvânukrama* donne à cette stance le nom d'*anushṭup*; pour en faire une *bṛihatî* de 4 pâdas de 9 syllabes, il faut dissoudre toutes les contractions et faire encore un autre *vyûha* à वीर्ये.

आहांर्ष त्वाविदं त्वा ' पुनरागां पुनर्नव ।

सर्वांगि प्रार्वं ते चक्षुः ' सर्वमायुश्च तेऽविदं (X, CLXI, 5) : le *pada* de cette stance montre quelles sont les dissolutions qui peuvent élever chaque pâda à 9 syllabes :

[1] Le n° 394 a également नवाक्षरपादा, par *â* long, dans le commentaire.

आ । अहार्षं । त्वा । अविदं । त्वा ॥ पुनः । आ । अगाः । पुनः ऽनव ॥

सर्वं ऽअंग । सर्वं । ते । चक्षुः ॥ सर्वं । आयुः । च । ते । अविदं ॥

XXXV. Sûtra 50. त्रयोदशाक्षरो... — Voyez plus haut, sûtras 32 et 37. — Le numéro 595 et le manuscrit de M. Whitney ont यदि, au lieu de भवेत्.

अभि वो वीरमंधसो मदेषु गाय [1] गिरा महा विचेतसं ।

इंद्रं नाम श्रुत्यं शाकिनं वचो यथा ॥ (*Rig-Véda*, VIII, xlvi, 14).

XXXVI. Sûtra 51. नवक०... — Ce *çloka* a la mesure mentionnée aux sûtras 48 et 49, c'est-à-dire 4 pâdas de 9 syllabes; c'est l'exemple placé à la fin du distique qui a rendu cet allongement nécessaire. Dans les manuscrits de Berlin [1], au lieu de बृहतीति विषमपदा, on lit बृहती विषमपदा सा. — Commentaire : नवाक्षरः प्रथमः पादः । अष्टाक्षरो द्वितीयः । एकादशाक्षरस्तृतीयः । परमश्चाष्टाक्षर इति । ईदृशा यदि भवंति । सा बृहती विषमपदा नाम वेदितव्या ।. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que एकादश est décomposé dans le texte du sûtra : un pâda ayant 10 syllabes et accompagné d'une, c'est-à-dire 10 + 1. Les mots परमो ऽष्ट signifient littéralement « [si] le dernier [est] 8 [syllabes]. » — Exemple :

सनितः सुसंनितहय [1] चित्र चेतिष्ठ सूनृत ।

प्रासहां सम्राट् सहुरिं सहंतं [1] भुज्युं वाजेषु पूर्व्यं ॥ (*Rig-Véda*, VIII, xlvi, 20) : un *vyûha* dans le dernier pâda.

XXXVII. Sûtras 52 et 53. पंक्तिः... — चत्वारः... — Exemples :

1° *Pankti* de 5 pâdas :

इंद्रो मदाय वावृधे [1] शवसे वृत्रहा नृभिः ।

[1] Et de même dans celui de M. Whitney.

तमिन्महत्स्वाजिषूतेमर्भे हवामहे ' स वाजेषु प्र नोऽविषत् ॥ (*Rig-Véda*, I, LXXXI, 1) : un *vyûha* dans le 3e pâda (à महत्सु-आजिषु), et un autre pour le séparer du quatrième, qui commence à उत, après आजिषु.

2° *Pankti virâṭ* (de 4 pâdas) :

मन्ये त्वा यज्ञियं यज्ञियानां ' मन्ये त्वा च्यवनमच्युतानां ।

मन्ये त्वा सत्वनामिंद्र केतुं ' मन्ये त्वा वृषभं चर्षणीनां ॥ (VIII, LXXXV, 4).

XXXVII. Sûtra 54. आदेशे... — Commentaire : आस्तारपंक्तिरित्येवमादिषु सोपसर्गेषु नामस्वादितोऽ ततो मध्यत इत्येवमादिष्वष्टाक्षरौ पादौ विद्यात्, « qu'on distingue [la place des] deux pâdas de 8 syllabes, aux noms précédés de déterminatifs, tels que *âstârapanktiḥ*, etc. (voy. sûtra 57 et suiv.), qui indiquent si ces pâdas sont au commencement, à la fin, au milieu, etc. » Le terme उपसर्गः, qui proprement désigne les préfixes, s'applique ici, comme l'on voit, à des déterminatifs d'autre nature; mais cet emploi du mot rentre toujours dans la définition donnée au chapitre VI, 8 : उपसर्गो विशेषकृत्. — Nous avons vu plusieurs fois आदेश : dans le sens où nous le trouvons ici.

XXXVIII. Sûtra 55. युग्मौ... — Commentaire : युग्मौ = द्वितीयचतुर्थौ ; अयुग्मौ = प्रथमतृतीयौ. — Exemple :

मा ते राधांसि मा त उतयो वसो ' ऽस्मान्कदा चना दभन् ।

विश्वा च न उपमिमीहि मानुष ' वसूनि चर्षणिभ्य आ ॥ (*Rig-Véda*, I, LXXXIV, 20) : un *vyûha* au deuxième pâda.

XXXVIII. Sûtra 56. विपरीता... — Le locatif विपर्यये

est interprété par आदिपश्चाद्भावे [1], « l'ordre étant inverse », ce qui est en tête étant mis après, et réciproquement, c'est-à-dire le 2ᵉ et le 4ᵉ pâda étant de 12 syllabes; le 1ᵉʳ et le 3ᵉ de 8. — Exemple :

य ऋष्वः श्रा॑वयत्सखा॒ ' विश्वेत्स वे॑द॒ जनि॑मा पुरुष्टु॒तः ।

तं विश्वे॒ मानु॑षा यु॒गेंद्रं॑ (यु॒गा ' इंद्रं॑) हवंते तवि॒षं य॒तस्रु॑चः ॥ (*Rig-Véda*, VIII, XLVI, 12) : un *vyûha* entre le 3ᵉ et le 4ᵉ pâda.

XXXIX et XL. Sûtras 57-61. आस्तार० ... — प्रस्तार० ... — संस्तार० ... — विष्टार० ... — मन्ये ... — A la fin du premier *ardharca* du *çloka* 40, j'ai donné, d'après trois de mes manuscrits [2], महीति च; mais il y a ainsi une syllabe de trop dans le pâda, et il faut sans doute retrancher इति, et lire महि च. — Dans les tableaux de Colebrooke, il y a विस्तार०, au lieu de विष्टार०. Le numéro 595, au milieu du 2ᵉ *ardharca* du *çloka* 40, a तवैता, pour तव ता. — Tous ces sûtras sont fort clairs, et le commentaire n'ajoute rien qui mérite d'être signalé. Le mot वाह्यतः s'applique bien au commencement et à la fin de la stance, aux deux extrémités : les pâdas ainsi placés sont extérieurs, rien ne les enferme ni ne les encadre. Uvaṭa décrit ainsi le type que ce terme caractérise : आद्यांत्यौ चाष्टाक्षरौ मध्ये द्वादशाक्षरौ. — Le commentaire, depuis le *çloka* 37, a donné les exemples au fur et à mesure; il continue de même pour les sûtras 57 à 60 :

1° *Âstâra-pankti :*

आग्निं (आ अ॒ग्निं) न स्ववृ॑क्तिभि॒र् ' होता॑रं त्वा वृणीमहे ।

य॒ज्ञाय॑ स्ती॒र्णब॑र्हिषे॒ वि वो॒ मदे॑ ' शी॒रं पा॑व॒कशो॑चिषं॒ विव॑क्षसे ॥

(*Rig-Véda*, X, XXI, 1) : un *vyûha* au 1ᵉʳ pâda;

[1] Je ferai remarquer en passant que le composé आदिपश्चात् n'est pas sans analogie avec les locutions allemandes *Hintenvorn* et surtout *Vornhinen*, employées toutes deux par Herder.

[2] Le texte du sûtra 61 a été omis dans le numéro 394.

2° *Prastâra-pankti :*

महिं द्यावापृथिवी भूतमुर्वी ' नारीं यह्वी न रोदसी सदं नः ।

तभिर्नः पातं सहसः ' एभिर्नः पातं शूषणिं ॥ (X, XCIII, 1) : pour que le 1er et le 2e pâda aient 12 syllabes, il faut un *vyûha* à chacun ;

3° *Samstâra-pankti :*

पितुभृतो न तंतुमित्सुदानवः ' प्रति दध्मो यज्ञामसि ।

उषा अप स्वसुस्तमः ' सं वर्तयति वर्तनिं सुजातता ॥ (X, CLXXII, 2) ;

4° *Vishṭâra-pankti :*

अग्ने तव श्रवो वयो ' महि भ्राजते अर्चयो विभावसो ।

बृहद्भानो शवसा वाजमुक्थ्यं ' दधासि दाशुषे कवे ॥ (X, CXL, 1).

XLI. Sûtra 62. चतुश्च० . . . — Exemple :

पिबा सोममभि यमुग्र तर्द ' ऊर्वं गव्यं महि गृणान इंद्र ।

वि यो धृष्णो वधिषो वज्रहस्त ' विप्रवां वृत्रममित्रिया शवोभिः ॥

(*Rig-Véda*, VI, XVII, 1).

XLI et XLII. Sûtra 63. द्वौ . . . — « S'il y a deux pâdas de 12 syllabes, et deux de 11 (द्वावेकादशाक्षरौ). » — Le scoliaste décompose प्रायस्योपजगती en प्रायस्या उपजगती. L'adjectif प्रायस्या est une formation remarquable. Uvaṭa l'interprète, avec son complément परस्य, par les deux gloses, identiques pour le sens, जागतस्य प्रायसिभवा et जागतप्राये वर्तमाना, « se trouvant dans une suite, une quantité prédominante de mètre jagatien ». La *jagatî* suit la *trishṭup* dans la liste des mètres, voilà pourquoi elle est désignée par l'adjectif पर. Le génitif अस्य s'applique au type même dont il est question en cet endroit, c'est-à-dire à la *trishṭup* (अस्य = त्रिष्टुभः). Exemples :

1° सो चिन्नु वृष्टिर्यूथा ३ स्वा सचाँ ' इंद्रः श्मश्रूणि हरितामि प्रंषुते ।

श्रवं वेति सुक्षयं सुते मधूदिद्धूनोति (मधु – उत् – इत् – धूनोति)
[वातो यथा वनं ॥

(*Rig-Véda*, X, XXIII, 4) : pour compléter la mesure fixée par notre sûtra, il faudrait un double *vyûha* dans les deux derniers pâdas. — Le commentateur cite cette stance comme exemple d'*upajagatî*. Je n'en trouve pas le nom dans la copie de l'*Anukramanî*, dont j'ai déjà parlé plus haut, et qui ne contient, au sujet de l'hymne 23 du Xe *mandala* (p. 76), que les mots suivants : यज्ञामहे । सप्त । आयांत्ये त्रिष्टुभौ । पंचम्यभिसारिणी (voy. le sûtra suivant).

2° सनेमि चक्रमजरं वि वावृत ' उत्तानायां दशं युक्ता वहंति ।

सूर्यस्य चक्षू रजसैत्यावृतं ' तस्मिन्नार्पिता भुवनानि विश्वा ॥ (I, CLXIV, 14) : deux *vyûhas* dans le 3e pâda. Cette stance garde le nom de *trishṭup*, parce que ce mètre domine dans l'hymne. Sur 52 stances, il y en a 43 de ce type, tandis qu'il n'y a que 6 *jagatîs*.

XLII. SÛTRA 64. वैराज०... — Nous avons vu que la *pankti virâṭ*, ainsi que l'*anushṭup virâṭ*, se composait de pâdas de 10 syllabes; nous verrons bientôt que les pâdas de la *jagatî* sont de 12. Uvaṭa remplace ces désignations par des noms de nombre : द्वौ दशाक्षरौ भवतः । द्वौ चेद् द्वादशाक्षरौ ।. Dans les manuscrits de Berlin, il y a l'instrumental pluriel, au lieu du nominatif duel : वैराजजागतैः पादैः [1]. La glose d'Uvaṭa est, comme on vient de le voir, conforme à la leçon du manuscrit de Paris. — Exemple :

यो वाचा विवाचो मृध्रवाचः ' पुत्र सहस्राशिवा जघान ।

तन्नदिदस्य पौंस्यं गृणीमसि ' पितेव यस्तविषीं वावृधे शवः ॥ (*Rig-Véda*, X, XXIII, 5) : un *vyûha* dans le 3e pâda. (Voyez, dans la note du sûtra précédent, la citation de l'*Anukramanî*.)

[1] Le manuscrit de M. Whitney a également l'instrumental.

XLIII. Sûtra 65. नवकः... — वा manque dans le texte du manuscript de Paris; mais il se trouve répété deux fois dans le commentaire (नवको वा दशको वा). — Après एकाद-शाक्षरः, le commentaire répète, et j'en ai tenu compte dans ma traduction : एको ऽप्यनेको वा. — Exemple :

श्रुधी हवमिंद्र मा रिषण्यः ' स्यामं ते दावने वसूनां ।

इमा हि त्वामूर्जां वर्धयंति ' वसूयवः सिंधवो न क्षरंतः ॥ (*Rig-Véda*, II, xi, 1) : en ne faisant pas de *vyûha*, nous avons dans cette stance deux pâdas de 10 syllabes, un de 9 et un de 11. Le *Sarvânukrama* la nomme, du nom indiqué dans notre sûtra, *virâṭsthânâ trishṭup*.

XLIV. Sûtra 66. पूर्वौ... — Il y a deux fautes dans le manuscript de Paris : अष्टाक्षरः, par *a* bref, et त्रिपुप्, sans ट् — Nous avons vu au *çloka* 37 que la *pankti* se compose de pâdas de 8 syllabes, la [*pankti*] *virâṭ* de pâdas de 10. — Exemple :

एवेंद्राग्निभ्यामहावि हव्यं ' शूष्यं घृतं न पूतमद्रिभिः ।

ता सूरिषु श्रवो बृहद् ' रयिं गृणत्सु दिधृतम् ' इषं गृणत्सु दिधृतं ॥

(*Rig-Véda*, V, lxxxvi, 6) : le *Sarvânukrama* nomme la stance *virâṭpûrvâ*.

XLV. Sûtra 67. त्रयः... — Les derniers mots sont commentés par यद्यप्यक्षरसंपन्नास्ति (अक्षरसंपद् – न – अस्ति), « lors même qu'il n'y a pas le total, le nombre voulu de syllabes (à savoir 44) ». En effet, les quatre pâdas de cette stance n'en font en tout que 41. — Dans ce sûtra, परः ne veut pas dire « postérieur », mais « autre ». L'exemple le montre, et le scoliaste le traduit par अपरः. — Au sujet de ce mètre, Uvaṭa fait la citation suivante (ऊं हि) :

त्रिष्टुभो या विराट्स्थाना विराड्रूपास्तथापराः ।

वरूना अपि ता ज्ञेया त्रिष्टुभो ब्राह्मणं तथा ॥

Exemple :

क्रीळ॑न्नो रश्म॒ आ भु॑व॒ः । सं भस्म॑ना वा॒युना॒ वेवि॑दानः ।

ता अ॑स्य सन्धृ॒षजो॒ न ति॒ग्माः । सुसं॑शिता व॒क्ष्यो॑ वक्षणे॒स्थाः ॥ (*Rig-Véda*, V, XIX, 5) : pour parfaire les 11 syllabes, il faut un *vyûha* au 3ᵉ, et un au 4ᵉ pâda.

XLVI. Sûtra 68. त्रयः... — Il y a dans mon manuscrit यतो ज्योतिस्ततो ऽष्टकः, mais le commentaire rétablit la vraie leçon, laquelle se lit aussi dans les manuscrits de Berlin et dans celui de M. Whitney.

Voici la glose : यत अष्टकः पादस्ततो ज्योतिरित्युच्यते. Quand le pâda de 8 syllabes est au commencement, la stance se nomme *purastâjjyotiḥ* (*trishṭup*) ; quand il est enclavé entre deux pâdas de 12, *madhyejyotiḥ;* quand il est à la fin, *uparishṭâjjyotiḥ*. Voici deux exemples qui s'appliquent aux deux derniers de ces types :

1° *Madhyejyotiḥ :*

यद्वा॑ य॒ज्ञं मन॑वे संमिमिक्षथुर् । एवेत्का॒ण्वस्य॑ बाधतं ।

बृह॒स्पतिं॒ विश्वा॑न्दे॒वाँ अ॒हं हु॑व॒ । इंद्रा॒विष्णू॑ अ॒श्विना॑वाशु॒हेष॑सा ॥

(*Rig-Véda*, VIII, X, 2) : c'est le second pâda qui est de 8 syllabes ;

2° *Uparishṭâjjyotiḥ :*

अ॒ग्निनेंद्रे॑ण वरु॑णेन॒ विष्णु॑नादि॒त्यै (विष्णु॑ना । आदि॒त्यै) रु॒द्रैर्वसु॑भिः स-
[चा॒भुवा॑ ।

स॒जोष॑सा उ॒षसा॒ सूर्ये॑ण च॒ । सोमं॑ पिबतमश्विना ॥ (VIII, XXXV, 1) : un *vyûha* entre le 1ᵉʳ et le 2ᵉ pâda, et un au 3ᵉ; c'est le 4ᵉ qui a 8 syllabes.

XLVII. Sûtras 69 et 70. चत्वारः... — यवमध्या... —

Le premier de ces deux noms s'applique bien à ce type, qui ne diffère de la *bṛihatî* qu'en ce qu'il a 4 pâdas de 8, au lieu de 3. — Nous avons déjà vu le nom de *yavamadhyâ* donné à une espèce de *gâyatrî* (*çloka* 17). — Le locatif elliptique मध्ये est expliqué, dans le commentaire, par मध्ये द्वादशाक्षरे सति. — Exemples :

1° *Mahâbṛihatî* :

नमोवाके प्रस्थिते अध्वरे नरा । विवक्षणास्य पीतये ।

आ यातमश्विना गतम् । अवस्युर्वामहं हुवे । धन्न रत्नानि दाशुषे ॥ (*Rig-Véda*, VIII, xxxv, 23) : c'est le 1er pâda qui a 12 syllabes;

2° *Yavamadhyâ* :

बृहद्भिरग्ने अर्चिभिः । शुक्रेण देव शोचिषा ।

भारद्वाजे समिधानो यविष्ठ । रेवन्नः शुक्र दीदिहि । द्युमत्पावक दीदिहि ॥

(VI, XLVIII, 7) : c'est le 3e pâda, c'est-à-dire celui du milieu, qui a 12 syllabes (au moyen d'un *vyâha*). Le *Sarvânukrama* donne simplement à cette stance, comme à l'exemple précédent, le nom de *mahâbṛihatî*.

XLVIII. Sûtra 71. सो... — Je me suis conformé, pour le texte de ce *çloka*, au manuscrit de Paris, dont la leçon est confirmée par ceux de Berlin; mais le 1er pâda a une syllabe de trop. Il est probable qu'il faut supprimer नु, et lire सो चित्सनेमि. — Uvaṭa a donné les exemples au fur et à mesure, et ici il se contente de dire उक्तान्येवोदाहरणानि, « les exemples ont été cités. » (Voyez les notes, à partir de celle du sûtra 63. L'exemple cité dans le commentaire du sûtra 64 n'est pas indiqué dans l'énumération du *çloka* 48.)

XLIX. Sûtras 72-74. पंचाशत्... — महापंक्तिः... — J'ai attribué, conformément à la division adoptée dans le numéro 595 et dans le manuscrit de M. Whitney, trois vers

à ce *çloka*. — Le 3ᵉ vers est sans commentaire dans mon manuscrit, aussi bien que dans le numéro 394. On peut conclure d'une remarque d'Uvaṭa, au chapitre XVII, qu'il n'est pas reconnu généralement comme authentique, que c'est la lecture de quelques maîtres seulement. (Voyez la note relative au chapitre XVII, 13.)

Commentaire : द्वाभ्यामूनानि पंचाशदक्षराणि. Nous avons déjà vu वृत्तं, I, 15; X, 13, et dans le commentaire de XIV, 9, et nous le retrouverons plusieurs fois dans le chapitre XVII.— बहुलं est expliqué par प्रायेण. — La *pankti*, comme nous l'avons vu au *çloka* 37, se compose de 5 pâdas de 8 syllabes; le nom de *grande pankti* s'applique donc bien au type qui est ici défini.

1° *Jagatî* ordinaire :

प्र देवमच्छा मधुमंत इंदवो ' ऽसिष्यदंत गाव आ न धेनवः ।

बर्हिषदो वचनावंत ऊधभिः ' परिस्रुतमुस्रियां निर्णिजं धिरे ॥ (*Rig-Véda*, IX, LXVIII, 1) : un *vyûha* au deuxième pâda.

2° *Mahâpankti*. (Ce second exemple est omis dans mon manuscrit et dans le numéro 394; mais, dans le mien, les deux premiers mots sont écrits à la marge, d'une autre main, avec renvoi à la suite de l'*ardharca* अष्टकौ, etc. dont le commentaire, comme je l'ai dit, manque dans les deux manuscrits du commentaire.)

सूर्ये विषमा संजामि ' दृतिं सुरावतो गृहे ।

सो चिन्नु न मंराति नो ' वयं मंरामारे अस्य ' योजनं हरिष्ठा मधु ' त्वा मधुला चकार ॥

(I, CXCI, 10) : un *vyûha* au dernier pâda. — Cette stance peut aussi, comme le dit la règle, s'analyser de la manière suivante : 8 + 8 + 7 + 6 + 10 + 9 :

सूर्ये विषमा संजामि ' दृतिं सुरावतो गृहे ।

सो चि॒न्नु न म॑राति॒ ' नो व॒यं म॑रामा॒रे (म॑राम ' आ॒रे) अ॑स्य॒ योज॑नं हरि-
[ष्ठा ' मधु॑ त्वा मधु॒ला च॑कार ॥ :

un *vyûha* entre le quatrième et le cinquième pâda. Les deux stances suivantes de l'hymne CXCI sont aussi des *mahâpanktis* et se prêtent également à la double analyse; leur deuxième *ardharca* est identique avec celui de la stance citée (seulement सो est remplacé par ताः, dans la stance 12). — D'autres exemples seront donnés dans le texte même des sûtras, au *çloka* 52.

Dans la *Vâjas. Saṁh.* la *mahâpankti* est souvent divisée en 3 *ardharcas*, et Mahîdhara (*ad* III, 43, VI, 17, XI, 46; cf. VIII, 28) la nomme त्र्यवसाना, « [stance] à triple fin ou division. »

L. Sûtra 75. महासतोबृहती... — Commentaire : एतयोर्ऋचोः सहाष्टाक्षरद्वादशाक्षरयोः पादयोः सहव्यूहयोः सतोर्महासतोबृहती नाम जगती वेदितव्या, « ces deux [sortes de] stances étant avec des pâdas [des deux espèces, c'est-à-dire] de 8 et de 12 syllabes, accompagnés [s'il y a lieu] de *vyûhas*, la *jagatî* a nom *mahâsatobṛihatî*. » Voilà à quoi se borne dans mon manuscrit, ainsi que dans celui de Berlin (394), qui ne diffère de celui de Paris qu'en ce qu'il a एव, au lieu सतोः, l'interprétation du *çloka* 50[1]. C'est un commentaire, comme l'on voit, fort incomplet, et qui, pour la partie même qu'il explique, est loin d'avoir la précision dont se pique ordinairement Uvaṭa et de rendre nettement compte du texte. Je suppose que c'est dans अर्धे qu'il faut chercher les *pâdas* de 8 et de 12 syllabes dont parle la glose : « quand il y a moitié, mé-

[1] M. le Dr Max Müller a bien voulu me communiquer, pour ce sûtra, la lecture de ses deux manuscrits. Elle est conforme à celle des miens. Seulement son manuscrit du texte a दैववान् comme le numéro 595 de Berlin, et son manuscrit du commentaire देववान्त्सप्तविंशके.

lange des deux sortes de pâdas qui constituent, l'une (les pâdas de 12), la *jagatî* ordinaire; l'autre (les pâdas de 8), la *mahâpankti.* » Quant à व्यूह्यो: . . . सह, on dirait que le commentateur considère ces deux mots comme une tmèse, équivalente au possessif सहव्यूह्यो:. Ce n'est qu'en admettant une tmèse qu'on peut sous-entendre ऋचो: et ne pas faire accorder एतयो: avec व्यूह्यो:. — L'*ardharca* suivant porterait à croire que le texte veut désigner deux *vyûhas* en particulier; mais il faudrait, pour affirmer ici quoi que ce soit, connaître le passage ou les passages védiques que le texte a en vue, et je ne les ai point trouvés. Il paraît étonnant, en tout cas, qu'il soit ici question de *vyûhas*, et ici seulement, lorsqu'il y avait tant d'autres occasions d'en signaler. — Pour tout ce *çloka*, je n'ai hasardé de donner ma traduction qu'avec la plus grande défiance, et je l'aurais laissé volontiers en blanc. Une seule chose est certaine, et c'est tout ce qu'il importe vraiment de savoir : la [*jagatî*] *mahâsatobṛihatî* se compose, comme la [*pankti*] *satobṛihatî* (voy. *çl.* 38), de pâdas de 12 et de 8; elle n'en diffère que par la longueur; elle a, comme nous le verrons par les exemples cités au sûtra suivant, 2 pâdas de 12 et 3 de 8. Il en résulte que le terme « moitié » ne serait pas pris dans son sens rigoureux. Si le second *ardharca* parle réellement de *vyûhas*, celui de देववान् ne pourrait consister que dans la dissolution d'une longue en deux brèves. (Le manuscrit 595 de Berlin a दैववान्.)

LI. Sûtra 76. अस्मै . . . — Pour que le deuxième pâda ait la mesure voulue, il faut faire un *vyûha* : उग्र इति षट्. — L'hymne 37 du VIIIe *maṇḍala*, qui se compose de sept stances, appartient tout entière au mètre *mahâpankti* (moins la première, qui est une *atijagatî*, voy. le sûtra suivant); l'*Anukramaṇî* la détermine ainsi : महापांक्तमाद्यातिजगती.

1° *Mahâpanktis* :

अस्मा ऊ षु प्रभूतये वरुणाय मरुद्भ्यो ऽर्चा विदुष्टरेभ्य: ।

यो धीता मानुषाणां । पप्रथो गा इव रक्षति । नभंतामन्यके समे ॥ (VIII, XLI, 1) : un *vyûha* au deuxième pâda, deux au troisième et un au quatrième.

उभे यदिंद्र रोदसी । आपप्रथोषा इव ।

महांतं त्वा महीनां । सम्राजं चर्षणीनां । देवी जनित्र्यजीजनद् । भद्रा [जनित्र्यजीजनत् ॥

(X, CXXXIV, 1) : trois *vyûhas* au deuxième, au troisième et au quatrième pâdas.

मेहान उग्र पृतना । अभि द्रुहः प्राचीपत । इंद्र विश्वाभिरूतिभिः ।

माध्यंदिनस्य सवनस्य वृत्रहन्नेष पिब्रा सोमस्य वज्रिव: ॥ (VIII, XXXVII, 2) : pour que cette stance ait la mesure de la *jagatî*, il faut couper le deuxième *ardharca* en trois pâdas inégaux (le premier de 9 syllabes, le deuxième de 7, avec un *vyûha*, le troisième de 8; voy. le chap. XVII, 15). On peut voir dans la *Vâjasaneyî Saṁhitâ* (XVIII, 55) une *mahâpankti jagatî* se composant également de pâdas fort inégaux (5 + 7 + 10 + 8 + 9 + 9[1]).

2° *Mahâsatobṛihatîs* :

आ यः पप्रौ भानुना रोदसी उभे । धूमेन धावते दिवि ।

तिरस्तमो ददृश ऊर्म्यास्वा । प्रयावास्वरुषो वृषा । प्रयावा अरुषो वृषा ॥ (VI, XLVIII, 6) : deux *vyûhas* au troisième pâda.

विश्वासां गृहपतिर्विशामसि । त्वमग्ने मानुषीणां ।

शतं पूर्भिर्यविष्ठ पाह्यंहसः । समेद्धारं शतं हिमाः । स्तोतृभ्यो ये च ददति ॥ (VI, XLVIII, 8) : trois *vyûhas* au premier, au deuxième et au troisième pâdas.

Uvaṭa fait la distinction des exemples. Après la stance मेहान

[1] Mahîdhara attribue 6 syllabes au premier pâda, au moyen d'un *vyûha*, et cependant, en faisant l'addition, il donne à la stance entière 48 syllabes.

उग्र, il ajoute एता महापंक्तय :; après les deux dernières : एते महासतोबृहत्यौ.

LII. Sûtras 77 et 78. द्वौ... — प्रथमा... — Le commentaire explique उत्तरौ en lui donnant pour complément ज्ञगत्या:. On pourrait entendre aussi, ce me semble, en combinant ensemble les deux derniers mots du vers : « ayant 4 syllabes, en tant que supérieurs les uns aux autres, » c'est-à-dire croissant successivement de 4 syllabes. (Conf. *çl.* 5, sûtra 8.) — Dans le manuscrit 691 de Berlin, il y a चतुरुत्तरौ, pour चतुरुत्तरौ.

Exemple d'*atijagatî* :

तमिंद्रं जोहवीमि मघवानमुग्रं ' सत्रा दधानमप्रतिष्कुतं शवांसि ।

मंहिष्ठो गीर्भिरा च यज्ञियो ववर्तद् ' राये नो विश्वा सुपथा कृणोतु वज्री ॥

(*Rig-Véda*, VIII, LXXXVI, 13). Pour ces *atichandas*, le *Prâtiçâkhya* n'indique point la division en pâdas. L'*atijagatî* en a régulièrement, comme l'on voit, 4 de 13 syllabes.

LIII. Sûtras 79-82. षट्०... — षष्टि:... — उत्तरा... — तत :... — Exemples :

1° *Çakvarî* :

अच्छा नो मित्रमहो देव देवान् ' अग्ने वोचः सुमतिं रोदस्योः

वीहि स्वस्तिं सुक्षितिं दिवो नॄन् ' द्विषो अंहांसि दुरिता तरेम ' ता तरेम

तवावसा तरेम ॥

(*Rig-Véda*, VI, II, 11) : 4 pâdas de 11 syllabes (un *vyûha* au deuxième et au troisième), et un dernier de 12 (au moyen d'un *vyûha*).

प्रो ष्वस्मै पुरोरथम् ' इंद्राय शूषमर्चत ।

अभीके चिदु लोककृत् ' संगे समत्सु वृत्रहास्माकं (वृत्रहा ' अस्माकं)

बोधि चोदिता ' नभंतामन्यकेषां ' ज्याका अधि धन्वसु ॥

(X, CXXXIII, 1) : ici la division est différente : ce sont 7 pâdas de 8 syllabes, avec des *vyûhas* au premier, entre le quatrième et le cinquième, au sixième et au septième.

2° *Atiçakvarî :*

सुषुमा यातमद्रिभिर्गोश्रीता मत्सरा इमे सोमासो मत्सरा इमे ।

आ राजाना दिविस्पृशास्मत्रा गंतमुप नः ।

इमे वां मित्रावरुणा गवाशिरः सोमाः शुक्रा गवाशिरः ॥ (I, CXXXVII, 1) : la stance est, comme l'on voit, *tryavasânâ;* elle peut se diviser en 6 pâdas de 8, plus un de 12 ; il y aurait un *vyûha* entre le quatrième et le cinquième. Le scoliaste, qui cite généralement tout le premier pâda, ne donne que सुषुमा यातं, ce qui indiquerait un partage différent, plus en rapport avec le sens. — Les deux autres stances de l'hymne sont également des *atiçakvarîs.*

3° *Ashṭi :*

त्रिकद्रुकेषु महिषो यवाशिरं तुविशुष्मस्तृपत्सोममपिबद्विष्णुना सुतं [यथावशत् ।

स ईं ममाद महि कर्म कर्तवे महामुरुं सैनं सश्चद्देव देवं सत्यमिंद्रं [सत्य इंदुः ॥

(II, XXII, 1) : la stance peut se diviser en 4 pâdas de 16 syllabes ; le scoliaste cite les 16 premières. Pour avoir le nombre voulu de syllabes, il n'est pas besoin de faire de *vyûha.*

5° *Atyashti :*

अया रुचा हरिण्या पुनानो विप्रवा द्वेषांसि तरति स्वयुग्वभिः शूरो न [स्वयुग्वभिः ।

धारा सुतस्य रोचते पुनानो अरुषो हरिः ।

विप्रवा यदूपा परियात्यृक्वभिः सप्तास्येभिर्ऋक्वभिः ॥ (IX, CXI, 1) :

c'est encore une stance *tryavasânâ;* la division en pâdas est 12 + 12 + 8 + 8 + 8 + 12 + 8. Pour les compléter, il faut un grand nombre de *vyûhas.*

LIV. Sûtras 83 et 84. धृतिः... — षट्०... — J'ai suivi, pour l'ordre de ces deux sûtras, le manuscrit 595 de Berlin[1]. Dans le manuscrit de Paris et 394 de Berlin, il est d'abord parlé de la *dhriti,* et ensuite de l'*atidhriti;* mais पूर्वा, que le commentaire explique par l'ellipse de *atidriteḥ* (तस्या अतिधृतेः पूर्वा), fait supposer, ce me semble, que, contrairement à l'ordre naturel, il a été question avant de l'*atidhriti.* La conjonction तु est bien à sa place au commencement du *çloka;* elle marque le passage des *ashṭis* aux *dhritis.* Exemples :

1° *Dhriti :*

सखे सखायमभ्या ववृत्स्वाशुं न चक्रं रथ्येव रंह्यास्मभ्यं दस्म रंह्यां।

अग्ने मृळीक वरुणे सचा विदो महत्सु विश्वभानुषु।

तोकायं तुजे शुशुचान शं कृध्यस्मभ्यं दस्म शं कृधि ॥ (*Rig-Véda,* IV, 1, 3).

2° *Atidhriti :*

स हि सर्धो न मारुतं तुविष्वणिरप्रस्वतीषूर्वरास्विष्टनिरार्तनास्विष्टनिः।

आदङ्व्यान्यादृदिर्यज्ञस्य केतुरर्हणा।

अधं स्मास्य हर्षतो हृषीवतो विश्वे जुषंत पंथां नरः शुभे न पंथां ॥ (I, cxxvii, 6.)

LIV. Sûtras 85 et 86. सर्वाः... — उत्तराः... — Le commentaire explique एताः par अतिजगत्यादयः, c'est-à-dire les stances excessives, à partir de l'*atijagatî.* — Le sûtra 87 est interprété par la glose suivante : उत्तरा या वक्ष्यंते सुभेषजे ऋषौ द्रष्टव्याः. — Nous retrouverons दशतयी (voy. Pâṇini, IV, 1, 15,

[1] Le manuscrit de M. Whitney suit le même ordre que le numéro 595.

et V, 2, 42) au chapitre XVII, 24. C'est par le pluriel de ce mot, qui signifie « les dix parties », que le *Nirukta* désigne habituellement le *Rig-Véda*. (Voyez Roth, *Zur Litter. u. Gesch. des Weda*, p. 7, et Benfey, *Gloss. du Sâmavéda*, s. v. *daçati*.) Le nom de *kriti* se trouve dans l'*Anukramanî* du *Rig-Véda*, mais appliqué à un autre mètre.

LV et LVI. Sûtras 87 et 88. कृतिः... — अशीतिः... — C'est ici que commence le second des deux *vargas*, annoncés au *çloka* 52, et formés, comme les ordres énumérés au commencement du chapitre, chacun de sept espèces de mètres. — Le commentaire ne fait que répéter les mots du texte, avec cette addition, en tête de la glose du sûtra 88 : कृत्यादीनामक्षरपरिमाणानि, « mesures des syllabes de la *kriti*, etc ».

LVII. Sûtra 89. तं... Le 1er *varga* est la *gâyatrî*, etc. le 2e ou le moyen, l'*atijagatî* jusqu'à l'*atidhriti*; le 3e, la *kriti*, etc. Les exemples ont été donnés par le commentateur, à mesure que chaque mètre était défini : तास्तु यथाक्रमं पुरस्तादेवोदाहृता :. J'ai adopté la leçon du manuscrit de Berlin, 394 : यथाक्रमं; dans mon manuscrit il y a यथाक्रमे.

LVIII-LIX. Sûtra 90. आसु... Dans le manuscrit 595 de Berlin, le second *ardharca* du *çloka* 58 est écrit ainsi :

आकृतिर्यदि ते मात्रा मेषा (ou मैषा[1]) विकृतिरुच्यते;

mais le commentaire, comme on va le voir, ne laisse pas de doute sur la vraie leçon. Le manuscrit 394 de Berlin est d'ailleurs d'accord, aussi bien pour le texte que pour la glose, avec celui de Paris. — Commentaire : कृतिः । आसु रैतु परा वेति । प्रकृतिः । ध्रुवं पूर्वेति । ततः प्रकृतेः परा या आकृतिः । यदि ते मात्रेति । मेषीति विकृतिरुच्यते । संकृतिस्तु न वै तत्र । तस्मिन्नुभेषज्ञे ऽपि

[1] Dans le manuscrit de M. Whitney मात्रा मैषां.

न विद्यते । एवं प्रायेण वर्णायंति । केचिद्वर्णायंति । संकृतेर्न वै तत्रेत्येतदुदाहरणमिति । अभिकृतिः । देवो अग्निः स्विष्टकृदिति । उत्कृतिः । सर्वस्येति । अपदक्रमे आम्नातत्वादिह संज्ञाभिरुदाहृताः । अत्र (lis. तत्र?) अस्यामुत्कृतौ तृतीयो वर्गः समाप्यते ।. On voit que le scoliaste, qui allonge constamment les exemples indiqués dans le texte, et donne tout le premier pâda de la stance, se contente ici, à peu près partout, de reproduire, sans y rien ajouter, les indications contenues dans le sûtra même. Il n'y a d'addition que pour le premier exemple (le manuscrit 394 de Berlin écrit आशु, pour आसु), et pour le dernier (le manuscrit de Paris omet une syllabe : स्विष्टकृति). Ces deux additions sont elles-mêmes fort courtes ; la seconde, देवो अग्निः स्विष्टकृत्, fait un commencement de stance qui se trouve trois fois dans la *Vâjas. Saṁh.* (XXI, 58; XXVIII, 22 et XXVIII, 45), mais qui, dans les trois endroits, appartient à un autre mètre.

La partie la plus curieuse de ce commentaire est celle qui concerne la *sankriti* : « mais la *sankriti* n'est pas même là, c'est-à-dire ne se trouve pas même dans ce *Subhéshaja.* C'est ainsi qu'on explique ordinairement ; mais quelques-uns expliquent : *na vai tatra* est un exemple de *sankriti.* » Il résulterait de là, ce que l'on serait tenté de conclure aussi des autres citations laissées incomplètes, que notre scoliaste, non plus que les autres interprètes, ne connaissait point le texte d'où les exemples sont tirés, et ne pouvait pas s'assurer si *na vai tatra* est vraiment un commencement de *sankriti.* — L'avant-dernière proposition अपदक्रमे, etc. signifie, si je ne me trompe : « c'est parce que les exemples n'ont pas été donnés à leur vraie place et pas à pas, qu'ils sont cités ici ; littér. que les stances sont *exemplifiées* avec les noms [du mètre auquel chaque exemple se rapporte] ». Nous avons vu que le scoliaste, en effet, citait généralement les exemples au fur et à mesure des définitions ; mais cette raison ne peut pas s'appliquer au texte même des sûtras. — Dans la der-

nière phrase, je propose de lire तत्र, comme dans le *çloka*, au lieu de अत्र. Cette fin de la glose signifie : « là, c'est-à-dire à cette *utkṛiti*, se termine le 3e ordre (de mètres) ». L'explication de उच्यते par समाप्यते est légitime ; c'est à la fin de l'énumération qu'on donne au genre ou à l'ordre son nom.

La *Vâjas. Samh.* renferme six des stances de ce dernier ordre. Il n'y manque, comme dans *Subhéshaja* (au moins dans l'opinion de la plupart des maîtres), que la *sankriti*[1]. (Voyez l'appendice de la *Vâjas. Samh.* de M. Weber, p. LXIV et LXV.)

[1] Pour les deux ordres de mètres excessifs (अतिछंदसां), la terminologie du *Nidânasûtra* (I, 5) est, comme je l'apprends par une intéressante communication de M. le Dr Alb. Weber, tout autre que celle du *Prâtiçâkhya*. Voici les quatorze noms énumérés dans le *Nidâna* : धृति:, 52 syllabes; प्राकृरी, 56; अष्टि:, 60; वाक्, 64; सरित्, 72; समु, (? dans le manuscrit avec इति, संवि ति), 76; सिंधु:, 80; सलिलं, 84; अंभ:, 88; गहनं, 92; अर्णव: (dans le manuscrit आर्णव:), 96; आप:, 100; समुद्र:, 104. Les trois premiers noms sont communs, comme l'on voit, aux deux listes, mais le second seul (सकृरी) a le même sens dans les deux. — Le terme कृति : et ses composés प्रकृति:, संकृति:, विकृति:, उत्कृति: se trouvent aussi dans le *Nidânasûtra*, mais avec une acception entièrement différente. Ils désignent cinq mètres inférieurs à la *gâyatrî*, auxquels le *Prâtiçâkhya*, comme nous le verrons au chapitre XVII, 10, applique les noms de मा, प्रमा, etc. M. Weber me communique aussi une liste d'*antaḥstháchandâṁsi*, dont j'aurai l'occasion de parler au chapitre XVII.

ÉTUDE
SUR UNE STÈLE ÉGYPTIENNE,

APPARTENANT À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,

PAR M. LE Vte E. DE ROUGÉ.

SUITE (VOIR LES NUMÉROS D'AOÛT 1856, AOÛT 1857 ET JUIN 1858).

La science du déchiffrement des hiéroglyphes est dans une excellente voie de progrès ; de remarquables mémoires ont été publiés dans ces derniers temps par MM. Birch, Chabas et Brugsch : on trouve aussi des mots nouveaux, heureusement expliqués dans les travaux de M. Mariette sur les Apis du Sérapéum. Je pourrais déjà ajouter beaucoup de choses utiles aux premières parties de cette étude, dont l'impression est commencée depuis longtemps; je veux seulement noter ici trois rectifications partielles : la première porte sur la figure 𓅱, employée à la ligne quatrième dans le sens de *villes* ou *populations*, et que l'on lisait *HeM*. Outre cette valeur, qui reste bien prouvée, M. Brugsch a fait voir, dans ses études géographiques, que le terme 𓅱, s'appliquant à un ordre inférieur de villes ou bourgades, devait se lire PeHu. On pourrait peut-être comparer ce mot au copte ⲡⲟϩ *pervenire*, et penser que sa signification primitive aurait été *station*.

Une seconde remarque portera sur le terme *nte chennu*, qui qualifie, à la ligne dixième, les *sechaï ameni-tu* ou docteurs des mystères; *nte chennu* se traduit : *de l'intérieur*. J'ai trouvé diverses charges qui portent cette addition, en sorte qu'il semblerait qu'elle ait désigné, comme chez nous, une partie de l'administration. On rencontre des officiers, des chefs des écuries ou des étables, et des commandants des pêches, qui faisaient partie du *chenu*. (Voy. Lepsius, *Denkm.* III, 209.) D'autres officiers portent seulement le titre de *i chen-nu en suten* ou *chen en nev-w*, « entrant dans l'intérieur du roi. » Dans ces termes on pourrait n'y voir que des *entrées d'honneur*, accordées par le souverain à divers fonctionnaires et qui les rattachaient plus directement à la cour : c'est là ce qui devra être éclairci par un plus grand nombre d'exemples.

Je veux enfin rectifier une mauvaise lecture pour le groupe , signifiant *souillure*, et que j'ai transcrit par *hu*, dans un exemple[1] : des variantes précises et concordantes, dans lesquelles s'échange avec , montrent qu'il faut lire *tu* : c'est évidemment le copte ⲧⲟⲉ *macula*.

§ X.

Il me semble nécessaire, après cette étude grammaticale et philologique, de présenter au lecteur l'ensemble de notre texte pour que son importance,

[1] Voyez septembre 1856, page 216.

au point de vue historique, puisse être plus facilement appréciée. Je le dispose en versets, en suivant la coupe des phrases égyptiennes.

I.

1. L'Horus, taureau puissant, honoré de tous les diadèmes, dont le règne est établi comme celui d'Atom; l'Horus vainqueur, dominant par le glaive, détruisant les barbares.

2. Le roi de la haute et de la basse Égypte, soleil, seigneur de justice, l'approuvé du dieu Ra; le fils du soleil, né de ses flancs, *Ramsès-Méri-Amoun*, le chéri d'Amoun-Ra, seigneur des trônes du monde et des dieux de la Thébaïde.

3. Le dieu bon, fils d'Amoun, enfanté par Horus, engendré par Harmachou; l'enfant illustre du seigneur universel, le rejeton du dieu qui féconde sa propre mère.

4. Le roi de l'Égypte, le gouverneur des déserts, le souverain suprême, maître de tous les barbares.

5. A peine hors des flancs, ses ordres ont dirigé les armées; aussitôt qu'il fut sorti de l'œuf, taureau au cœur ferme, il a poussé devant lui.

6. C'est un taureau-roi, un dieu manifesté au jour des combats, pareil à Month; le plus grand des valeureux, comme le fils de Nout (Seth).

II.

7. Sa majesté étant dans la Mésopotamie, occupée à recevoir les tributs de l'année, les princes de toute

la terre venaient se prosterner en sa présence et implorer sa faveur.

8. Les populations commencèrent à présenter leurs tributs : l'or, l'argent, le lapis lazuli, le cuivre; les bois de *Tanuter* chargeaient leur dos.

9. Chacun à son tour (offrait ses redevances?); quand le chef de Bachtan fit apporter ses présents, il mit sa fille aînée au premier rang pour implorer sa majesté et solliciter auprès d'elle la faveur (de la vie?).

10. Cette femme était belle, elle plut au roi par-dessus toute chose; il lui donna, en qualité de première épouse royale, le nom de *Neferou-Ra* (beauté du soleil), et à son retour en Égypte il lui fit accomplir tous les rites des reines.

III.

11. En l'an 15, le 22e jour du mois d'Épiphi, pendant que sa majesté se trouvait dans l'édifice de Tama, reine des temples, occupée à chanter les louanges de son père Amoun-Ra, maître des trônes de la terre, dans sa panégyrie de l'Ap du midi, siége de son cœur, il arriva que, pour la première fois, on vint dire au roi qu'un envoyé du prince de Bachtan apportait de riches présents à la royale épouse.

12. Conduit devant le roi, avec ses offrandes, il dit en invoquant sa majesté : « Gloire à toi, soleil de tous les peuples! accorde-nous la vie en ta présence. »

13. Ayant prononcé son adoration devant sa majesté, il reprit ainsi son discours : « Je viens vers toi, roi suprême, ô mon seigneur, pour Bint-Reschit, la jeune sœur de la reine Neferou-Ra; un mal a pénétré dans sa substance; que ta majesté veuille envoyer un homme connaissant la science pour l'examiner. »

14. Le roi dit alors : « Qu'on fasse venir le collége des hiérogrammates, les docteurs des mystères (de l'intérieur de notre palais?). »

15. Étant venus à l'instant, sa majesté leur dit : « Je vous ai fait appeler pour entendre ce qu'on me demande; indiquez-moi parmi vous un homme au cœur intelligent (un maître aux doigts habiles?). »

16. Le basilicogrammate Thoth-em-hévi, s'étant présenté devant le roi, reçut l'ordre de partir pour Bachtan avec l'envoyé du prince.

17. Lorsque l'homme sachant toutes choses fut arrivé au pays de Bachtan, il trouva Bint-Reschit obsédée par un esprit; mais il se reconnut (impuissant à l'expulser?).

IV.

18. Le prince de Bachtan envoya une seconde fois vers le roi pour lui dire : « Souverain suprême, ô mon seigneur! si ta majesté voulait ordonner qu'un dieu fût apporté (au pays de Bachtan pour combattre cet esprit?).

19. (Cette nouvelle demande?) parvint au roi en l'an 26, le premier du mois de Pachons, pendant

la panégyrie d'Ammon; sa majesté était alors en Thébaïde.

20. Le roi revint en la présence de Chons, dieu tranquille dans sa perfection, pour lui dire : « Mon bon seigneur! je reviens pour t'implorer en faveur de la fille du prince de Bachtan. »

21. Puis il fit conduire Chons, dieu tranquille dans sa perfection, vers Chons, conseiller de Thèbes, dieu grand, qui chasse les rebelles.

22. Sa majesté dit à Chons, dieu tranquille dans sa perfection : « Mon bon seigneur, si tu voulais tourner ta face vers Chons, le conseiller de Thèbes, le grand dieu qui chasse les rebelles, et l'envoyer au pays de Bachtan par une grâce insigne. »

23. Puis sa majesté dit : « Donne-lui ta vertu divine, j'enverrai ensuite ce dieu pour qu'il guérisse la fille du prince de Bachtan. »

24. Par sa faveur la plus insigne, Chons de Thébaïde, dieu tranquille dans sa perfection, donna quatre fois sa vertu divine à Chons, conseiller de Thèbes.

25. Le roi commanda qu'on fît partir Chons, conseiller de Thèbes, dans son grand naos, avec cinq petites baris et un char; de nombreux cavaliers marchaient à sa gauche et à sa droite.

V.

26. Le dieu arriva au pays de Bachtan, après un voyage d'un an et cinq mois. Le prince de Bachtan vint avec ses soldats et ses chefs à la rencontre de

Chons, le conseiller; s'étant prosterné le ventre à terre, il lui dit :

27. « Tu viens donc vers nous, tu descends chez nous par les ordres du roi d'Égypte, le soleil, seigneur de justice, approuvé du dieu Ra. »

28. Voici que ce Dieu vint à la demeure de Bint-Reschit; lui ayant communiqué sa vertu, elle fut soulagée à l'instant.

29. L'esprit qui demeurait en elle dit en présence de Chons, le conseiller de Thèbes : « Sois le bienvenu, grand dieu qui expulses les rebelles; la ville de Bachtan est à toi, ses peuples sont tes esclaves; moi-même je suis ton esclave.

30. Je m'en retournerai vers les lieux d'où je suis venu pour satisfaire ton cœur sur le sujet de ton voyage. Que ta majesté veuille ordonner qu'une fête soit célébrée en mon honneur par le prince de Bachtan.

31. Le dieu daigna dire à son prophète : « Il faut que le prince de Bachtan apporte une riche offrande à cet esprit. »

32. Pendant que ces choses se passaient et que Chons, le conseiller de Thèbes, conversait avec l'esprit, le prince de Bachtan restait avec son armée, saisi d'une crainte profonde.

33. Il fit offrir de riches présents à Chons, conseiller de Thèbes, ainsi qu'à l'esprit, et célébra une fête en leur honneur; après quoi l'esprit s'en alla paisiblement où il voulut, sur l'ordre de Chons, le conseiller de Thèbes.

VI.

34. Le prince fut transporté de joie, ainsi que toute la population de Bachtan; puis il se dit en lui-même : « Il faudrait que ce dieu pût rester à Bachtan, je ne le laisserai point retourner en Égypte. »

35. Il y avait trois ans et neuf mois que le dieu Chons demeurait à Bachtan lorsque le prince, reposant sur son lit, crut le voir quitter son naos; il avait la forme de l'épervier d'or et s'élevait vers le ciel, dans la direction de l'Égypte.

36. Le prince, s'étant réveillé, se trouva (souffrant?); il dit alors au prêtre de Chons, conseiller de Thèbes : « Le dieu veut nous quitter et retourner en Égypte; faites partir son char pour ce pays. »

37. Le prince de Bachtan, en congédiant le dieu, lui offrit de très-riches présents en toutes sortes de choses précieuses, ainsi qu'une escorte nombreuse de soldats et de chevaux.

38. Leur retour à Thèbes fut heureux; Chons, conseiller de la Thébaïde, entra dans le temple de Chons, dieu tranquille dans sa perfection, et lui offrit les présents en toutes sortes d'objets précieux que lui avait donnés le prince de Bachtan; il n'en garda rien pour son propre temple.

39. Chons, conseiller de Thèbes, rentra heureusement dans sa demeure le dix-neuvième jour de Méchir, dans la trente-troisième année du roi de la double Égypte, soleil, seigneur de justice, approuvé du dieu Ra. C'est ce qu'a fait le roi doué, comme le soleil, d'une vie éternelle.

§ XI.

Je commencerai les remarques qu'appelle naturellement ce récit par grouper les dates qui s'y trouvent répandues; il en ressortira quelques faits curieux. Le voyage de Ramsès-Mériamoun II en Mésopotamie et son mariage avec Bint-Reschit ne sont pas datés; la première ambassade du prince, son beau-père, arrive en Égypte, dans la quinzième année de son règne et le 22 du mois de Payni; la seconde vient trouver Ramsès, le 1er Pachons de l'an 26; il y avait donc plus de onze ans que la princesse était malade. Cette circonstance contribua nécessairement à la couleur miraculeuse attribuée à sa guérison.

Le voyage du cortége sacré dura un an et cinq mois; Chons arriva donc à Bachtan en l'an 28 et vers le 1er Paophi.

Son séjour dans ce pays fut de trois ans et neuf mois; il repartit donc pour l'Égypte l'an 31, vers le 1er Épiphi.

Il arriva à Thèbes le 19 Méchir de l'an 35; ce qui donne pour le temps du retour un an, sept mois et dix-neuf jours, environ deux mois et demi de plus que pour le premier voyage. On voit que ce temps considérable permet de placer Bachtan à une distance aussi éloignée que celle du mont Bagistan, auquel nous avons comparé ce nom géographique.

Le mariage de Ramsès avec une princesse de race asiatique, la haute opinion qu'on avait dès lors,

en Asie, de la science égyptienne, la vénération qu'inspire à ces peuples le dieu thébain, son long séjour à Bachtan et ces deux grands voyages paisiblement accomplis par son cortége sont autant de faits caractéristiques qui assurent un haut intérêt au récit que nous avons commenté. Ils attestent des rapports internationaux tranquilles et suivis entre la vallée du Nil et les rives de l'Euphrate pendant l'état de paix qui succéda aux guerres séculaires terminées par les victoires de Ramsès III; la suzeraineté incontestée du Pharaon est un point si important dans l'histoire ancienne de l'Asie que l'on ne doit rien négliger pour déterminer, avec toute l'approximation possible, la place chronologique de ces événements et leur liaison avec l'histoire des deux continents.

J'ai relaté, dans la première partie de cette étude, l'époque présumée de Ramsès-Mériamoun II, nom sous lequel il faut désigner provisoirement le souverain dont nous parlons; car son rang parmi les Ramsès est jusqu'ici resté douteux. Le résumé de M. Mariette sur les Apis de la vingtième dynastie [1] nous donne, sur ce même prince, quelques renseignements nouveaux qu'il ne faut pas négliger : il nous apprend que sous son règne cinq Apis successifs furent ensevelis au Sérapéum. Ce savant fait en outre observer que le long règne de Ramsès-Mériamoun II exclut l'idée que l'usurpation des grands prêtres d'Ammon fût alors consommée. Les détails

[1] Travail publié dans le *Bulletin archéologique français*, t. I.

constatés par notre texte combattent encore mieux cette supposition. Faisons la part de l'exagération officielle dans les qualifications pompeuses imaginées par le rédacteur de l'inscription, il restera toujours, comme sujet de ces métaphores, un roi actif et heureux à la guerre dès sa jeunesse. Le début du récit nous le montre d'ailleurs occupé à surveiller de sa personne les provinces asiatiques et à exiger les hommages et les tributs des princes qui gouvernaient ces contrées reculées. Rien ne ressemble moins à l'opinion qu'on doit se former des Ramsès annulés auxquels les grands prêtres d'Ammon devaient enlever le pouvoir quelques années plus tard. C'est d'ailleurs la dernière fois que nous verrons un Pharaon se transporter de sa personne vers les rives de l'Euphrate [1], jusqu'au moment où Néchao viendra subir à Karkemisch une défaite désastreuse. Examinons d'abord comment ces faits se placent dans l'histoire de la XXe dynastie.

Les monuments de Ramsès qui composent cette famille royale n'ont pas encore été mis à profit pour composer une histoire suivie. Dans l'état actuel de nos connaissances, voici comment je proposerais de ranger les souverains de la XXe dynastie avec la série parallèle des grands prêtres d'Ammon [2].

[1] Les monuments du roi éthiopien Tahraka n'annoncent pas les conquêtes étendues que l'on avait supposées.

[2] Quelques signes sont encore d'une lecture douteuse dans ces cartouches, mais je m'abstiens de les discuter; il ne s'agit ici que de se reconnaître dans l'ordre historique des noms royaux.

GRANDS PRÊTRES.		ROIS.
	1	Ra-ṭuser-scha-u méri-amen, Nechт-set méri-ra méri-amen.
Époque inconnue. Méri-veset, chef du palais, chef des prophètes, père de	2	Ra-ṭuser-ma méri-amen (vers 1300 avant J. C.). Ramsès III hik-an.
	3	Ra-ṭuser-ma setep-en-amen, Ramsès IV hik-ma méri-amen.
	4	Ra-ṭuser-ma se-cheper-en-ra, Ramsès V Amen-ha-chopesch-w méri-amen.
	5	Ra-nev-ma méri-amen (vers 1240), Ramsès VI Amen-ha-chopesch-w nuter hik-an.
	6	Ra-ṭuser-ma méri-amen setep en ra, Ramsès VII (at-amen?) nuter-hik-an.
	7	Ra-ṭuser-ma chu-en-amen, Ramsès VIII set-ha-chopesch-w méri-amen.
Ramsès-nechtu, grand prêtre, chef du palais, chef des travaux, etc. père de	8	Ra-hik-ma setep-en-amen, Ramsès (IX) ma-ti méri-amen.
	9	Se-scha-en-ra méri-amen, Ramsès X sé-ptah.
Amenhotep, grand prêtre, chef du palais.	10	Nefer-kau-ra Sétep en-ra, Ramsès XI méri-amen Scha-em-Ṭama.
	11	Ṭuser-ma-ra setep-en-ra, Ramsès XII méri-amen II.
Her-hor, grand prêtre, chef des travaux, chef de l'armée, etc.	12?	Ra-men-ma setep-en-ptah, Ramsès (XIII?) Scha-em-Ṭama nuter-hik-an mérer-amen.
Le même, roi des deux régions, père de	13?	Ra-cheper-ma setep-en-ra, Ramsès (XIV?) méri-amen amen-ha-chopesch-w.
Pianch, grand prêtre, père de	14	Deux ou trois autres Ramsès dont la place est inconnue.
	15	
Pinetem Ier, grand prêtre, titres royaux, d'abord sans cartouches, père de	16	Hent-ta et Ra-ka-ma-t (princesses héritières?).
Ra men cheper, grand prêtre, cartouche royal, père de		Isi-em-chev (princesse héritière).
Pinetem II,		La XXIe dynastie (Tanite) aurait été parallèle depuis Pinetem I, ou même depuis Pianch.

Résumons les faits qui m'amènent à proposer un pareil ordre de succession; ils donneront une première idée de cette partie de l'histoire égyptienne.

La fin de la XIXe dynastie offre déjà de grandes difficultés à l'archéologue; on y trouve la trace de révolutions qui doivent être liées avec la seconde invasion des Pasteurs, et peut-être avec la crise qui amena la sortie des Hébreux. Il y eut des divisions dans la famille du grand Ramsès : deux souverains, dont on trouve la mémoire rappelée sur les monuments de Thèbes, *Méri-en-ptah II se-ptah* et *Amen-mesès*, furent traités en usurpateurs par les rois qui leur succédèrent. Il règne encore de l'obscurité sur leur véritable place dans la succession royale; si l'on s'en rapporte à la manière dont M. Lepsius, observateur ordinairement si exact, a apprécié le monument de Kournah[1], sur lequel les cartouches d'Amen-mesès ont été effacés, ce prince doit avoir précédé Méri-en-ptah II se-ptah; il serait donc arrivé au trône après la mort de Méri-en-ptah Ier.

On trouve, sur ce monument, un renseignement bien curieux sur Amen-mesès : « Isis, dit l'inscription, l'a élevé dans la ville de Chev, pour régner sur tout le parcours du soleil. » Chev, ville du nome d'Aphroditopolis, fut donc d'abord la retraite d'Amen-mesès, et peut-être le centre de son parti : nous ne connaissons pas d'ailleurs sa filiation.

Séti II Méri-en-ptah était fils de Méri-en-ptah Ier;

[1] Voy. *Denkmäler*, t. III, p. 201.

mais je ne saurais décider s'il a occupé le trône avant ou après Méri-en-ptah II se-ptah. Champollion, après une étude attentive de la syringe de Bab-el-moluk, creusée pour la reine Ta-tuser et Méri-en-ptah II, affirme que des tableaux peints sur le stuc, dans le même tombeau, furent ajoutés sous le règne de Séti II[1]. On doit remarquer, à l'appui de cette manière d'envisager la question, que Séti II semble d'abord avoir voulu s'approprier le tombeau de Méri-en-ptah II, mais qu'il préféra ensuite s'en construire un nouveau, où ses cartouches figurent seuls dans les inscriptions.

La reine Ta-tuser, qui porte les titres les plus élevés, prend évidemment le pas sur son époux, et néanmoins celui-ci était fils de roi : un personnage nommé *Baï*, dont le titre semble indiquer un grand chancelier de toute l'Égypte, se vante de l'avoir établi sur le trône de son père[2]. Ses droits avaient donc été contestés; ils le furent de nouveau après son règne : c'est la conséquence qu'on doit tirer des outrages qu'a subis son tombeau. La devise de sa bannière mérite d'être étudiée; elle se lit *Scha-en-Chev*, « celui qui s'élève au pouvoir dans la ville de Chev.[3] » Chev fut donc le berceau de Méri-en-ptah II, comme elle avait été celui d'Amen-mesès. Il devient bien probable qu'il appartenait au même parti, quoiqu'on ait gravé ses cartouches à Kournah, sur ceux

[1] Champollion, *Notices*, p. 451.
[2] Voy. *Denkmäler*, t. III, p. 201.
[3] Voy. Prisse, *Revue archéologique*, 1847.

de Méri-en-ptah II. Les soins de Baï lui assurèrent pour un temps la couronne thébaine.

Nous trouvons sous son règne un personnage nommé *Séti*, qui apparaît avec les titres de *porte-plume*[1], prince de Kousch et commandant des régions du Midi. Devons-nous voir dans ce haut fonctionnaire le prince Séti, fils de Méri-en-ptah Ier? Cette hypothèse est extrêmement séduisante : en effet, les remarques précitées de Champollion semblent établir que Séti II succéda à Méri-en-ptah II se-ptah.

Le parti de la ville de Chev aurait eu ainsi deux règnes successifs. Le prince Séti, réfugié en Éthiopie, aurait obtenu plus tard, comme dédommagement, le gouvernement des provinces du Midi[2]. On a remarqué depuis longtemps que la portion du récit tiré de Manéthon par Josèphe, et concernant une dernière invasion des Pasteurs, récit que les Égyptiens appliquaient à la sortie des Hébreux, paraissait convenir à merveille au temps de Méri-en-ptah Ier et de Séti II. On y voit, en effet, un Aménophis victime de l'invasion, et son fils Séthos obligé de fuir dans son enfance au fond de l'Éthiopie, d'où il revient plus tard en vainqueur expulser ses enne-

[1] *Ṭaï-chu*, porteur de la plume d'autruche, grade supérieur à celui de *Ṭaï-serit* ou porte-ombrelle : la plume était réservée aux plus grands fonctionnaires et aux princes.

[2] Dans le roman des *Deux Frères*, papyrus écrit précisément pour le même prince Séti, comme le prouve la suscription du manuscrit, le héros du récit est nommé *prince de Kusch* par le Pharaon avant de passer au rang d'héritier de l'empire : il y a là une allusion directe aux coutumes de la cour d'Égypte en ce temps et peut-être aux charges du prince Séti lui-même.

mis[1]. L'époque de troubles intérieurs et de divisions entre les divers compétiteurs au pouvoir qui suivit la mort de Méri-en-ptah Ier était éminemment favorable aux incursions étrangères. Quelle qu'ait été d'ailleurs la place précise des deux Pharaons signalés plus tard comme usurpateurs, voilà très-clairement, dans la famille du grand Ramsès, deux partis en présence, et les droits héréditaires réclamés par chacun d'eux peuvent avoir joué leur rôle dans les troubles de l'époque suivante.

La raison précise de la coupure établie entre la XIXe et la XXe dynastie ne nous apparaît pas clairement, mais elle doit certainement dépendre des divisions que nous venons de rappeler.

Je serais disposé à faire commencer la XXe dynastie avec le Pharaon Necht-Set *méri-ra méri-amen*. Il a violé et fait approprier pour sa sépulture le tombeau décoré par Ta-tuser et Méri-en-ptah II, dont les cartouches furent martelés; il appartenait donc au parti opposé[2]. Necht-Set paraît, au contraire, en parfaite harmonie avec Ramsès III. On les voit, sur un monument[3], recevant tous deux les hommages d'un

[1] Il est à remarquer, à l'appui de cette opinion, que Josèphe fait suivre ces princes d'un Ramsès qui termina les troubles et chassa les envahisseurs jusqu'en Syrie; or les peuples de race *Tamahu*, que Ramsès III vainquit en Syrie, avaient fait une invasion dès le temps de Méri-en-ptah Ier; ce roi avait lutté contre eux avec de premiers succès, constatés par une inscription de Karnak. (Voy. Brugsch, *Géographie*, t. II.)

[2] J'écris ce nom *Necht-set* et non pas *Set-necht* à cause des analogues, tels que *Necht-mont*, le grec Νεχθμώνθης, des papyrus.

[3] Voy. *Denkmäler*, t. III, p. 206.

porte-ombrelle nommé *Hora*. Le titre de *hik-an*, roi d'Héliopolis, que porte Ramsès III, peut s'interpréter raisonnablement comme trace d'une première association à la couronne par un gouvernement partiel. Je le considère comme le fils de Necht-Set; ce que je puis affirmer, c'est qu'il était fils d'un roi. Il s'exprime de la manière suivante dans un hymne qu'il adresse à Ammon : « Je suis établi sur le trône de mon père, comme tu as établi Horus sur le trône d'Osiris..... je n'ai pas usurpé la place d'un autre. » Cette phrase si intéressante pour l'histoire se lit dans un papyrus hiératique, dont M. Harris a bien voulu m'envoyer le *fac-simile;* on y trouve à la fois et le droit héréditaire de Ramsès III et le souvenir des rivalités qui avaient récemment déchiré le pays. C'est à cause de cette filiation royale de Ramsès III que je répugne à le considérer comme le chef de la nouvelle dynastie. En présence des documents incomplets que nous possédons, cette appréciation n'en restera pas moins douteuse.

Je ne parlerai point ici des campagnes de Ramsès III Hik-an, ni de ses beaux monuments; il faudrait un volume entier pour entreprendre l'appréciation de ce grand règne. Constatons seulement ici que ses victoires déconcertèrent pour un temps assez considérable toute velléité de résistance au pouvoir des Pharaons [1].

Les envahisseurs de l'Égypte furent vaincus défi-

[1] Si l'on veut recourir à mon étude sur les textes de M. Greene, publiée dans le *Bulletin archéologique*, t. I, et à la Géographie de

nitivement en Syrie, et les triomphes remportés sur terre et sur mer par ce Pharaon ont laissé, comme ceux de Sésostris, un souvenir dans l'histoire égyptienne.

Plusieurs des fils de Ramsès III occupèrent le trône après lui[1]. Il me paraît difficile de rendre compte des changements que l'on remarque dans leurs divers cartouches, sans admettre que plusieurs d'entre eux se partagèrent le pouvoir et qu'il y eut plusieurs changements plus ou moins paisibles dans le palais des Pharaons. Des cartouches ont été ajoutés après coup, dans la liste des fils de Ramsès III, au nom de quatre de ces princes, et néanmoins l'ordre des monuments nous force à introduire après le premier d'entre eux un autre Ramsès, qui joua un rôle important[2]. Il y eut probablement quelque trouble ou quelque minorité pendant laquelle un parent plus âgé saisit les rênes du pouvoir. Une stèle gravée à Silsilis s'exprime ainsi sur le compte de notre Ramsès V : « Le Nil, sous son règne, a multiplié ses dons..... Il a rempli les temples des dieux de travaux à son nom..... Il a satisfait les dieux par ses bonnes lois..... Il a remis le pays

M. Brugsch, t. II, on y trouvera quelques détails nouveaux sur ces événements.

[1] Peut-être en se partageant l'Égypte; leurs tombeaux, réunis à Bab-el-Moluk, ne prouvent pas le contraire, comme on l'a dit; on pouvait rapporter leurs momies aux tombeaux de la famille.

[2] Voy. *Denkm.* t. III, p. 223. Les cartouches de Ramsès VI Amen-ha-chopesch-w-nuter-hik-an surchargent ceux de ce Ramsès à Biban-el-Molouk.

dans toutes ses conditions, comme il était auparavant. Les grands et les petits, pleins de joie, acclament son nom. Il est devenu pour eux comme la lune renaissante. Lorsqu'il se couche, il conçoit des bienfaits pour son peuple; lorsqu'il s'éveille, il les enfante, comme le dieu son père. »

Les Ramsès VI, VII et VIII sont trois autres fils de Ramsès III. Les cartouches ajoutés à leur nom, dans la liste des fils de ce roi, confirment cet ordre. Il serait possible que notre Ramsès V eût été également leur frère, car on trouve dans cette même liste, au huitième rang, un prince portant exactement le nom de Ramsès Amen-ha-chopesch-w. Sa place parmi ces princes semblerait néanmoins avoir dû assurer la priorité à ses aînés, et cet ordre de succession dépend de quelque circonstance qui nous reste inconnue.

Le dixième fils du même roi se nommait, comme le Pharaon de notre inscription, *Ramsès-méri-amen*, et l'on pourrait être tenté de les identifier; M. Mariette nous atteste que la place des caveaux construits au Sérapéum, sous ce roi, exige qu'il cède la priorité au Ramsès dont le premier cartouche porte la légende *Newer-kau-ra-setep-en-ra;* il faut donc l'écarter pour le moment. Ce dernier doit également céder la priorité à Ramsès IX méri-amen ma-ti à cause de la généalogie des deux grands prêtres Ramsès-nechtu et Amen-hotep que l'on trouve dans leurs règnes respectifs. Ramsès-nechtu, père d'Amen-hotep, est cité dans une expédition sous Ramsès IX méri-

amen ma-ti[1], tandis que Amen-hotep apparaît sous Ramsès XI mérer-amen scha-em-Ṭama. Il faut donner la place intermédiaire à Ramsès X sé-ptah, que M. Mariette a découvert au Sérapéum; son nom était écrit sur un vase posé dans un autre tout semblable, décoré du nom de notre Ramsès XI : ce dernier survécut, car il a fait construire le tombeau de l'Apis suivant.

M. Mariette semble avoir toute raison de conjecturer que le changement de règne eut lieu pendant les soixante et dix jours consacrés aux funérailles du taureau sacré; je ne vois pas d'autre manière d'expliquer la présence de ces deux vases dans la tombe d'un même Apis. Cet ordre étant ainsi établi, on doit remarquer que les neuvième et dixième fils de Ramsès III se nommaient *Ramsès scha-em-Ṭama* et *Ramsès méri-amen*, exactement comme nos Pharaons Ramsès XI et XII. Faut-il en conclure que ces personnages sont les mêmes, et que sept ou huit fils de Ramsès III auront porté la couronne? Je ne le pense pas; il me paraît plus probable que nous n'avons ici qu'un exemple de plus de la répétition des mêmes noms dans la famille; plusieurs de ces rois ont d'ailleurs un chiffre d'années assez important et qui s'accorderait mal avec cette supposition. La série des grands prêtres nous montre Ramsès IX ma-ti séparé par une seule génération de Ramsès XI scha-em-Ṭama; le règne de Ramsès X se-ptah, qui n'est connu que par le vase du Sérapéum, doit, en effet, avoir

[1] Voy. *Denkmäler*, t. III, p, 219.

été d'une durée insignifiante, dans une époque si fertile en monuments.

Nous avons dit que les observations de M. Mariette plaçaient Ramsès méri-amen II après notre Ramsès XI; c'est ce que lui a indiqué la disposition du souterrain qui renfermait les cinq Apis morts de son temps. Un prêtre d'un rang élevé, nommé *Bek-en-ptah*, commandait d'ailleurs à Memphis sous les deux règnes de ce prince et de son prédécesseur dans notre liste. Je crois qu'on doit placer ensuite, et peut-être sans lacune, Ramsès (XIII?) mérer-amen scha-em-Ṭama nuter-hik-an. C'est sous son règne qu'apparaît sur les monuments le grand prêtre *Her-hor*, prenant déjà des titres presque royaux, tels que *chef des deux régions*, *commandant des armées*, etc. Bientôt après il constata par les doubles cartouches l'accomplissement de son usurpation.

Il faut néanmoins avouer que rien ne m'indique la vraie place de Ramsès (XIV?), ni de deux ou trois autres cartouches analogues à ceux-ci, et qu'on ne rencontre que très-rarement. Il existe deux endroits dans la dynastie où la liaison n'est pas certaine : 1° après les fils de Ramsès III; 2° avant Her-hor et Ramsès (XIII?), son contemporain.

Peut-être Her-hor laissa-t-il un pouvoir nominal à quelques princes de la famille de Ramsès, tels que ceux auxquels nous donnons, au hasard, les nombres XIV, XV et XVI; mais il me paraît très-probable qu'après sa mort un Ramsès plus énergique aura ressaisi les rênes du gouvernement et dépouillé les

grands prêtres de tout pouvoir excessif. Cette conjecture m'est fournie par le titre modeste du grand prêtre *Pianch*. M. Lepsius a expliqué cette absence de qualification royale par la mort de Pianch avant d'hériter de la couronne. Deux fortes raisons me paraissent s'opposer à ce que cette explication soit considérée comme suffisante : 1° Her-hor a conservé avec la couronne sa dignité sacerdotale ; il a même fait de son titre de prêtre d'Ammon la légende de son premier cartouche : Pianch n'a donc pu avoir le sacerdoce que sous un nouveau roi. 2° Pineṭem, son fils, porte également des qualifications qui supposent l'existence d'un roi au moins nominal, comme on le verra plus loin. Je suis donc autorisé à supposer que le grand prêtre Pianch a trouvé un maître ; son fils, Pineṭem Ier, prit au contraire les titres royaux et concentra toute l'autorité dans sa main ; les cartouches paraissent néanmoins réservés, sur ses monuments, à des princesses qui sans doute terminèrent la famille de Ramsès et recueillirent ses droits.

Après avoir ainsi essayé le classement des princes qui se rattachent à la souche thébaine, il faut, pour comprendre l'histoire de ce siècle, étudier de plus près la série parallèle des grands prêtres d'Ammon et suivre l'agrandissement progressif de leurs prétentions. On trouve, dès l'époque de Méri-en-ptah Ier, un grand prêtre d'Ammon, nommé *Raï*, qui s'attribue la suprématie sur tout le sacerdoce de l'Égypte ; il ajoute encore à cette haute position des charges civiles et militaires ; il était surintendant

des constructions dans tout l'empire et chef des soldats d'Ammon : une telle réunion d'attributions dans les mains d'un sujet pouvait amener promptement des dangers sérieux; la qualification de commandant des soldats d'Ammon mérite surtout d'être remarquée. Pendant les grandes guerres entreprises par Ramsès II (Sésostris), il fallut tirer des soldats de toutes les classes de citoyens. Les temples fournirent des contingents, pris sans doute parmi les serviteurs de leurs domaines, commandés par des prêtres et défrayés par le produit des offrandes. Ramsès II récompensa les dieux de ces secours par le don de nombreux esclaves destinés à cultiver les terres sacrées et par les dépouilles dont il remplit leurs trésors. Telle est l'explication de ces *soldats d'Ammon* qui sont nommés dans plusieurs manœuvres de l'armée égyptienne. Cette puissance militaire, dépendant directement du temple d'Ammon, augmenta évidemment l'influence du grand prêtre, et auraitpu facilement menacer la sécurité d'un prince peu énergique.

Le grand prêtre Raï et son successeur Rama présidèrent, sous le règne de Séti II, à la restauration d'un pylône au temple de Karnak, et s'y firent représenter en pied, accompagnés d'une grande inscription dédicatoire. Les souverains avaient seuls occupé jusque-là une place aussi importante sur les monuments thébains.

Nous perdons ensuite de vue pendant quelques années les chefs du sacerdoce d'Ammon, qu'un guerrier tel que Ramsès III ne pouvait manquer de

maintenir à leur place; mais sous Ramsès IX méri-amen ma-ti, qui doit être un petit-fils de ce roi, nous retrouvons à Hammamât le grand prêtre Ramsès-nechtu. Il est remarquable que ce personnage remplit des fonctions civiles, qu'il est *préfet du palais, surintendant des travaux publics* et qu'il accomplit effectivement une mission du souverain, puisqu'on le voit diriger une expédition à la montagne de *Vochen*. Ramsès-nechtu nomme son père *Méri-veset*, qui était préfet du palais et chef des prophètes; on ne lui attribue pas le sacerdoce d'Ammon. Ce nom de *Méri-veset* mérite d'être étudié avec soin, car il peut donner l'explication d'un fait important et resté jusqu'ici très-obscur.

On a remarqué que la famille des Scheschonk se rattachait par le sacerdoce d'Ammon aux familles de Her-hor et de Pianch; on ne comprenait pas comment une famille aussi clairement thébaine par ses charges héréditaires pouvait avoir composé la dynastie dite des *Bubastites*. Le nom de *Méri-veset* trahit clairement une origine bubastite[1] et devient aujourd'hui un nouvel indice de cette filiation, justement soupçonnée.

Rien ne signale le grand prêtre Ramsès-nechtu comme ayant abusé de sa position élevée; nous re-

[1] *Méri-veset* signifie l'aimé de la déesse *Veset* ou *Bast*, qui est une forme de Pacht. Le nom de Bubaste est, en égyptien, *Pa-veset;* ce que l'hébreu a transcrit très-fidèlement par פִּי־בֶסֶת. M. Lepsius considère les prêtres d'Ammon comme la famille tanite de la XXIe dynastie: je crois, au contraire, que le roi Hor-Psev-en-schan, dont le nom se trouve à Tanis, appartient à une famille bien distincte.

trouvons son fils Amen-hotep sous Ramsès XI (Méri-amen scha-em-Ṭama); il joint à son titre de grand prêtre d'Ammon une grande variété d'attributions; il paraît néanmoins devant le Pharaon dans une attitude de soumission absolue[1]. Il n'est pas question des grands prêtres dans le petit nombre de monuments que nous possédons du long règne de Ramsès XII Méri-amen II; le personnage que M. Mariette a trouvé au Sérapéum, revêtu à cette époque d'un pouvoir important à Memphis, se nommait *Bek-en-ptah;* ce nom indique, suivant toute apparence, une famille différente; la suprématie des colléges sacerdotaux avait probablement été divisée par un souverain plus habile.

Il devient évident, au contraire, que tout l'équilibre des pouvoirs est déjà rompu quand on rencontre, à côté de Ramsès XIII Scha-em-ṭam-nuter-hik-an, Her-hor[2], chef du sacerdoce, investi en même temps de la dignité de général des armées et prenant le titre de gouverneur des deux régions. Il a beau porter en même temps le titre plus modeste de *porte-plume à la gauche du roi*[3], les cartouches de Ramsès ne figurent plus devant lui que pour la montre, car l'uræus royal se dresse sur le front du prêtre. Il se contente pendant un temps des qualifications qui résument en sa personne l'autorité religieuse, civile et militaire; mais bientôt après il prend ou-

[1] Voy. *Denkmäler,* t. III, p. 239.
[2] Le *Péhor* de Champollion et de Rosellini.
[3] Voy. *Denkmäler,* t. III, p. 248.

vertement tous les insignes royaux, et son titre de *grand prêtre d'Ammon* lui sert de devise pour remplir son premier cartouche. Il fait représenter sur les monuments son couronnement par la main des dieux; Set lui pose sur la tête la couronne rouge de la basse Égypte; Horus lui donne le *schent* de la Thébaïde [1].

Son épouse se nommait *Neṭem-Net* [2], nom qui nous reporte aussi vers la basse Égypte. Son fils aîné prend les titres de commandant de la cavalerie et double chef [3]. Son nom est *Pianch*, et je ne doute aucunement de son identité avec le grand prêtre Pianch, père de Pineṭem Ier. Celui-ci ne donne à son père aucune autre qualification que celle de grand prêtre; j'ai expliqué ce fait par l'existence d'un Pharaon de la race royale, qui aura combattu avec succès l'influence sacerdotale après la mort de Her-hor.

On peut également supposer que le Pharaon Smendès, chef de la dynastie tanite, sera monté sur le trône de la basse Égypte après la mort de Her-hor ou vers la fin de son règne; il peut avoir été assez puissant pour réduire Pianch à son rôle sacerdotal, et la souveraineté thébaine aura ainsi passé par diverses alternatives jusqu'au moment où les derniers rois tanites triomphèrent jusque dans la haute Égypte.

[1] Voy. *Denkmäler*, t. III, p. 246.

[2] « Délices de Neith. »

[3] *Ha-ui*, sens un peu douteux. On voit que Her-hor, quoique roi, avait gardé le sacerdoce.

On est d'ailleurs forcé de reconnaître, dans l'ensemble des titres de Pinetem[1], deux ordres de dignités bien différentes et la trace de deux phases dans son existence. En effet, il prend les qualifications modestes de chef de district et de porte-ombrelle, ce qui suppose un roi laissant reprendre de nouveau des emplois civils et militaires au grand prêtre d'Ammon. Lorsqu'on voit Pinetem s'attribuer l'enseigne royale et les titres ordinaires des Pharaons, il n'en conserve pas moins les titres inférieurs qui

[1] Comme ce nom royal a été assimilé aux deux *Psusenès* de la dynastie tanite, sa lecture est importante. J'ai annoncé que le groupe devait se lire NeTeM, ce que je compare au copte ⲛⲓⲧⲉⲙ *jucundus, suavis fuit.* M. Lepsius a combattu cette lecture dans son mémoire sur la XXIIe dynastie (p. 263). Ce savant ne trouve pas concluante l'orthographe du groupe 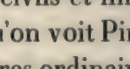 . Si l'on compare cette forme à la variante 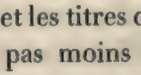 , elle ne laissera rien à désirer. Cette dernière disposition se trouve souvent sur les cercueils saïtes, dans la formule usuelle : *les biens purs, bons et suaves, dont vivent les dieux.* (Louvre, sarcophage de *Har-ari-aa.*) Quant à la forme causative , que M. Lepsius veut lire *sem*, il me suffira de lui citer la variante 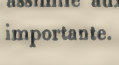 . (Musée du Louvre, Rituel de *Nev-at.*) On sait que le caractère idéographique, qui est ici la gousse , peut se mettre à volonté devant, à la fin ou au milieu des signes phonétiques qui écrivent le mot, de même qu'il peut à lui seul les remplacer en tout ou en partie. L'autre lecture, *nem*, n'est pas moins bien prouvée par des variantes des mots *chenem*, *chenmes*, etc. Je n'ai besoin ici que des preuves de la transcription *netem*, ce qui me dispense de pousser plus loin l'étude de ces mots.

attestent son premier état légal. Il n'entoure pas encore son nom d'un cartouche; cet honneur est, au contraire, réservé pendant son gouvernement aux princesses Hent-ta et Ra-ka-ma-t que je considère comme héritières de la famille des Ramsès et dont Pineṭem Ier fit très-probablement ses épouses. C'est au temple de Chons, à Karnak, que se trouvent principalement ses légendes. On voit, sur les mêmes murailles, deux cartouches royaux qui se lisent de la manière suivante : *Ra-scha-cheper-setep-en-amen*, *Pineṭem méri-amen*. M. Lepsius attribue ces cartouches à Pineṭem II; il y a quelques raisons pour en douter: d'abord Pineṭem Ier a son nom renfermé dans un cartouche et avec l'addition *Méri-amen* sur un cuir repoussé du musée du Louvre que nous allons discuter tout à l'heure; ensuite on retrouve la même princesse héritière Hent-ta faisant une offrande à Maut, à l'époque, dit l'inscription, « où le roi Ra-scha-cheper-setep-en-amen a consacré à Thèbes les sphynx criocéphales [1]. » Il me semble donc possible que Pineṭem Ier ait pris ces deux cartouches à une seconde période de son pouvoir; c'est à ce moment sans doute que son fils Ra-men-cheper aura été investi du sacerdoce.

C'est M. Lepsius qui nous indique ce dernier comme un fils de Pineṭem; il prit les doubles cartouches : la famille royale était peut-être éteinte à

[1] *Denkmäler*, t. III, p. 249. On pourrait néanmoins, à la rigueur, croire à une seconde princesse du même nom et portant les mêmes titres à deux générations de la première.

ce moment. La princesse dont le nom figure avec celui de *Ra-men-cheper* se nommait *Isi-en-chev*[1]. Ce nom, qui se reproduit plus tard dans la XXIIe dynastie, est un indice précieux qui doit être mis à profit : nous avons vu qu'Amen-mesès, ainsi que Méri-en-ptah II (*Se-ptah*), était sorti de la ville de Chev pour remonter sur le trône; il y avait là quelque domaine héréditaire de la famille de Ramsès; je ne doute donc pas qu'Isi-em-chev ne se rattachât au sang royal thébain. Les héritiers mâles, s'il y en avait, n'auront pas embarrassé longtemps les usurpateurs. Quant aux princesses, pour lesquelles le droit de succéder à la couronne était reconnu depuis la seconde dynastie, le représentant du parti victorieux les réservait soigneusement pour confirmer ses droits par un mariage. J'ai fait voir[2] avec quel soin cette politique avait été suivie par Psammétik et ses descendants, et quelle vénération les Égyptiens avaient conservée jusqu'à la fin pour les héritières du sang royal de Thèbes.

M. Lepsius insère dans cette famille, après Ramen-cheper, le roi tanite *P-sev-en-schan*, qu'il fait père de Pineṭem II. Je ne partage pas cette opinion : une inscription très-fruste, copiée par Champollion sur le pylône d'Horus[3], contient la mention d'offrandes considérables faites par ces personnages. On

[1] Ce nom signifie l'*Isis de la ville de Chev*.

[2] Étude sur les textes publiées par M. Green, *Bulletin archéologique*, t. I.

[3] Champollion, Notice manuscrite de Karnak, pylône d'Horus.

y trouve formellement nommé un nouveau grand prêtre, Pineṭem, fils de Ramen-cheper; dans lequel je pense qu'on doit reconnaître Pineṭem II, soit que les doubles cartouches cités plus haut lui appartiennent, soit que sa légende royale nous reste encore inconnue.

La fin de la famille sacerdotale, son point de jonction avec la dynastie tanite (XXIe), et le début de la XXIIe dynastie, sont encore pleins d'obscurités. L'arrangement proposé par M. Lepsius[1] ne me satisfait pas complétement. La généalogie des Scheschonk, telle que la conçoit ce savant, nécessite des corrections trop arbitraires sur les monuments pour l'admettre sans autres preuves. Je considère la dynastie tanite comme parallèle aux grands prêtres thébains pendant la plus grande partie du temps qui lui est assigné; il faudra reconnaître cependant que quelques-uns de ses princes auront dominé à Thèbes avant l'avénement de Scheschonk Ier. C'est ce que prouve le martellement des cartouches et des figures des grands prêtres sur les monuments qu'ils avaient décorés. Cette punition officielle infligée rétrospectivement aux usurpateurs ne peut être attribuée à Scheschonk. Sa race se rattache en effet à la famille de Her-hor par l'origine bubastite, par le sacerdoce d'Ammon et par les noms de forme sémitique. La famille de Smendès[2] triompha donc,

[1] Lepsius, *Ueber die XXII^te^ ægypt. Königsdynastie.*

[2] Nom que donne Manéthon au chef de la XXIe dynastie (tanite); on ne l'a pas encore retrouvé sur les monuments.

au moins un moment, des résistances de la Thébaïde et constata sa victoire par le martelage des noms sacerdotaux. Il est également certain qu'elle recueillit les droits des princesses qui descendaient des Ramsès par la ligne féminine; c'est ce que nous indique la reproduction des mêmes noms dans *Rakama-t*, fille du roi *Har P-sev-en-schan*[1] (Psusenès II?), qui devint l'épouse d'Osorchon Ier, et dans la princesse *Hent-ta*, mère de la reine *Keramama*.

Je ne doute pas que des monuments nouveaux ou mieux étudiés ne viennent un jour compléter les généalogies royales et l'histoire de ces révolutions intérieures; mais il reste un point complétement inexpliqué jusqu'ici, c'est l'avénement de Scheschonk Ier à la couronne d'Égypte. La généalogie de ce Pharaon, telle que M. Lepsius a cru pouvoir la tirer d'une stèle du Sérapéum, dédiée par Har-p-sen, ne ferait qu'augmenter la difficulté; en effet, Scheschonk aurait eu pour père un simple chef nommé *Nimrot*, fils lui-même d'individus obscurs; sa mère n'aurait également aucune qualification personnelle, en sorte que le sang royal n'apparaîtrait d'aucun côté[2]. Je regarde comme infiniment plus probable

[1] Les deux rois tanites, dont le nom peut se lire *P-sev-en-schan*, ont été heureusement rapprochés par M. Brugsch des deux *Psusenès* de Manéthon; le nom *Psinachès*, de la même dynastie, pourrait bien n'être qu'une autre altération du même nom égyptien.

[2] La difficulté d'interpréter cette stèle provient de ce que la généalogie du chef Nimrot n'est rattachée par aucun lien à ce qui précède. M. Lepsius est également obligé de supposer qu'une princesse, Meh-t-en-usech, mère de Nimrot, doit avoir eu le titre de *se-t-*

que Scheschonk Ier, chef des rois bubastites, se rattachait à la ligne des grands prêtres descendant de Méri-veset; le sacerdoce, dans sa famille, reste constamment affecté à l'aîné des princes. En inaugurant la dynastie bubastite, ce roi prit pour la devise de son étendard : *Scha-new em suten er sam ta-ti*, « celui qui arrive à la royauté en réunissant les deux régions. » Ces mots autorisent bien à penser qu'il a réuni par ses alliances les prétentions thébaines à celles de la dynastie tanite. Le dernier roi de cette famille, Har-p-sev-enschan (Psusenès II?) avait laissé une fille, Ra-ka-ma-t, qui fut épousée par Osorchon Ier. Il est hors de doute pour moi que Scheschonk Ier avait suivi la même politique, et que, parmi ses épouses, et probablement dans sa mère, on trouvera la trace du sang royal de Thèbes.

Quel que soit le mérite de mes conjectures à cet égard, on peut déjà embrasser d'un coup d'œil suffisamment éclairé les révolutions du pouvoir souverain depuis la XIXe dynastie; on peut les résumer ainsi :

1° L'origine de la XIXe dynastie, mal expliquée jusqu'ici, sa division sous Méri-en-ptah II et les troubles qui accompagnent sa fin;

2° Pouvoir absolu de Ramsès III et de ses successeurs;

3° Envahissements successifs des prêtres d'Ammon jusqu'à l'extinction de la XXe dynastie;

suten « fille de roi; » la stèle porte, au contraire, clairement *maut suten* « mère de roi. »

4° Règne, à Thèbes, des héritiers de Her-hor, et à Tanis, de la famille de Smendès [1];

5° Réunion des deux parties de l'empire par Scheschonk Ier, de la famille des grands prêtres, originaire de Bubastis, et alliance d'Osorchon Ier avec l'héritière de Tanis.

§ XII.

Après avoir ainsi tenté d'éclaircir les révolutions intérieures de l'Égypte, nous serons mieux préparés à comprendre la marche décroissante de sa puissance et de son influence sur l'Asie durant cette période de son histoire. Les fils de Ramsès III ne laissèrent pas péricliter l'héritage, si vaillamment défendu par leur père contre l'invasion des *Tamahous*. Ramsès IV paraît avoir fondé à Hammâmat un poste important pour assurer la sécurité d'une voie commerciale aboutissant à la mer Rouge, et par laquelle divers produits de l'Asie étaient plus directement importés. Une inscription de la seconde année nous montre « les *Rotennou* [2] prosternés en sa présence en apportant leurs tributs, et tous les *Aamous* [3] tremblants devant lui..... Ce roi est

[1] Je ne serais pas étonné que Smendès fût la transcription du nom égyptien *Nse-bai-n-tet*; en greco-égyptien, *Zbendetys*. M. Brugsch a prouvé que *Mendès* était la transcription de *Bai-n-tet*, ou le *Bouc de Tatou*.

[2] Ce peuple s'est partagé avec les *Chet* la haute influence sur la Mésopotamie avant les Assyriens.

[3] Les *Aamous* comprenaient la race jaune asiatique, dans une dénomination générale, comme les *Tamahous* la race blanche.

savant comme Thoth et aussi sage dans sa doctrine[1]. »

Nous avons déjà cité l'éloge de Ramsès V, tiré de la stèle de Silselis; Ramsès VI est vanté à son tour pour le nombre et la magnificence de ses monuments; il reste, en effet, des traces considérables de ses travaux et son tombeau royal est le plus complet de tous ceux qu'on admire à Bab-el-Moluk.

Nous retrouvons à Hammâmat un souvenir de Ramsès IX Méri-amen ma-ti, dans une inscription[2] qui donne les plus grands éloges à sa sagesse et à sa valeur; on lui attribue le mérite « d'avoir ouvert les routes du Ta-nuter, que l'on n'avait jamais connues auparavant. » Le Ta-nuter, nom que l'on traduirait par *terre sacrée*, était un pays d'Asie d'où les princes de la Mésopotamie tiraient des substances précieuses dont se composaient une partie des tributs qu'on les voit payer aux Pharaons. Il paraît que la mer Rouge offrit aux Égyptiens une route nouvelle vers cette contrée. L'inscription qui fournit ce renseignement est d'ailleurs d'un haut intérêt en ce qu'elle nous présente tout le dénombrement d'un corps d'armée de 8,368 hommes que le roi avait dirigé vers Hammâmat. « Les provisions de toute sorte devaient être apportées de la vallée du Nil, sur des chars pesants, attelés de six paires de bœufs, » et l'on peut juger, par l'importance de cette garnison, de l'intérêt qui

[1] Voy. *Denkmäler*, t. III, p. 223.
[2] *Ibid.* p. 219.

s'attachait au poste de Hammâmat et du trafic qui pouvait s'opérer par cette voie.

Ramsès XI Méri-amen scha-em-Ṭama se vante également de ses victoires; un chef des grammates de sa porte royale atteste, dans son tombeau, que tous les peuples du Nord lui étaient soumis [1]. Ces témoignages ne sont pas mensongers, puisque notre stèle montre encore Ramsès XII Méri-amen II recevant paisiblement les tributs en Mésopotamie, après que des conquêtes eurent signalé ses premières années.

L'usurpateur Her-hor trouva donc l'Égypte en possession de sa suprématie, et, en effet, il remercie Ammon de ce que « les chefs de tous les pays des *Rotennou* viennent chaque jour se prosterner à ses pieds. » C'est la dernière fois qu'un Pharaon s'attribuera un domaine d'une pareille étendue, et il faudra descendre jusqu'au temps des premiers Ptolémées pour retrouver sur les monuments le nom des Rotennou [2]. Il y a lieu de croire néanmoins qu'une alliance d'égal à égal s'était peu à peu substituée à la suzeraineté des rois d'Égypte : Her-hor peut avoir, comme les empereurs chinois, transformé une ambassade amicale en une preuve de soumission; on ne trouve plus, en effet, aucune trace des expéditions périodiques qui furent constamment nécessaires pour assurer la soumission des provinces syriennes, et qu'on ne manquait pas de célébrer sur les mu-

[1] Voy. *Denkmäler*, t. III, p. 234; tombeau de Kurnah.

[2] Conf. Brugsch, *Géographie*, t. II, p. 39.

railles des temples par de grandes représentations et par des inscriptions pompeuses. La Bible ne nous offre également la trace d'aucune expédition égyptienne pendant le temps des juges; la puissance des Philistins ne put même grandir que par la faiblesse relative des Égyptiens, car Gaza faisait autrefois partie des possessions des Pharaons. Cet état de choses favorisa, sans aucun doute, les premiers progrès du peuple juif avec David, et c'est simplement par une alliance matrimoniale que nous apprenons les rapports de Salomon avec son voisin le roi de Tanis.

Le fait de ces alliances est très-important pour expliquer l'influence assyrienne qui a laissé tant de traces en Égypte et qui s'est surtout fait sentir pendant la dynastie bubastite. On en remarque déjà les effets dans la famille du grand prêtre Her-hor. Parmi ses fils, qui étaient au nombre de dix-neuf ou vingt [1], on en compte au moins six dont les noms sont étrangers à l'Égypte et rappellent notamment ceux de plusieurs chefs de Chet. Ces noms sont de véritables médailles; ils nous autorisent à attribuer une alliance asiatique au prêtre usurpateur, qui, loin de guerroyer pour maintenir la supériorité des armes égyptiennes, s'occupa bien plus probablement de se concilier la faveur des princes d'Asie et d'étayer ses entreprises par leurs puissantes alliances.

L'importance que nous avons attribuée à la voie commerciale de Hammâmat n'est pas d'ailleurs un

[1] Voy. Prisse, *Choix de monuments*, pl. XXII; conf. *Denkmäler*, t. III, p. 247.

fait isolé. Ces trois siècles pacifiques, qui virent tomber progressivement la puissance des Pharaons, favorisèrent le grand développement de la marine et du trafic des Phéniciens, et tout l'ensemble de relations commerciales que suppose la richesse d'Hiram et de Salomon. Les premiers rois des Juifs profitèrent habilement de la circonstance des temps, qui avait fait naître leur royauté entre un empire en pleine déchéance et les nouveaux royaumes assyriens, encore peu redoutables; mais cette heureuse position ne fut pas de longue durée, et chaque mouvement nouveau de leurs puissants voisins allait bientôt broyer leur État faible et divisé.

Il résulte incontestablement de l'ensemble de ces faits que c'est entre les mains de Her-hor ou de son successeur que l'Égypte perdit définitivement sa supériorité et fut renfermée dans ses limites naturelles. Il importerait beaucoup à la critique générale de l'histoire des nations syriennes qu'on pût fixer avec quelque exactitude l'époque de ces grands changements dans la position des empires; examinons comment on pourrait approcher de ce but si désirable.

§ XIII.

J'ai exprimé plusieurs fois mes doutes sur l'exactitude des chiffres proposés jusqu'ici pour la durée des dynasties égyptiennes; je ne puis me ranger à l'opinion d'aucun des savants qui croient avoir établi un canon chronologique qui puisse servir de char-

pente à l'édifice historique que nous devons élever à l'aide des monuments. Les textes de Manéthon sont profondément altérés et la série des dates monumentales est très-incomplète : voilà en deux mots les raisons de mon scepticisme persévérant. Aucune conjecture, aucun artifice de calcul ne peuvent remplacer ce qui nous manque du côté des matériaux. M. Mariette, par les dates trouvées au Sérapéum, a fourni récemment des secours inappréciables à la chronologie des derniers temps pharaoniques, mais ces dates nous ont forcé en même temps de constater, dans les textes de Manéthon, dès la XXVIe dynastie (la dernière avant Cambyse), des erreurs si considérables qu'elles rendent absolument comme non avenus tous les calculs établis par les divers chronologistes avant l'apparition de ces documents nouveaux. L'archéologie égyptienne a reçu, dans ces découvertes, une leçon de prudence qu'elle ne doit plus oublier.

Il pouvait exister une méthode certaine pour trancher ces incertitudes, c'était de calculer, à l'aide des formules de l'astronomie moderne, l'époque absolue d'un phénomène céleste mentionné dans l'histoire égyptienne ou sur un monument. MM. Lepsius et Bunsen ont cru trouver ce point de repère si désirable dans l'époque initiale de la période sothiaque. L'année ou l'étoile de *Sothis* (Sirius) faisait son lever héliaque au premier Thoth[1] formait l'ère initiale de cette période, et cette ère semblait rattachée, par un

[1] Premier jour de l'année vague égyptienne.

passage de l'astronome Théon, à un nom inconnu d'ailleurs, *Ménophrès,* que ces deux savants ont voulu reconnaître dans Ménéphthah Ier, fils de Ramsès II. Mais ce système donne prise aux plus fortes objections. M. Biot a fait voir tout d'abord, avec une grande clarté, les difficultés auxquelles on s'exposerait en prétendant que la période sothiaque a réellement pu fournir un point initial fixe, une ère historique pour l'empire d'Égypte. En effet, ce point initial eût présenté des différences très-considérables, suivant que le lieu de l'observation eût été placé dans la haute ou basse Égypte, parce que le jour du phénomène varie notablement avec la latitude et que chaque jour de cette variation produit, dans le calcul de la date, une différence de quatre années. L'ère eût été très-différente pour Éléphantine, pour Thèbes et pour Memphis. Il était d'ailleurs facile de vérifier qu'en fait, parmi les nombreuses dates remarquées sur les monuments, aucune ne se rapportait à la période sothiaque et ne partait de son ère initiale. Ce nom de *Ménophrès* donné par Théon dérivait-il réellement d'un souvenir historique? Il était permis d'en douter avec M. Biot; et, en effet, quand on eut rencontré la mention de la fête du lever de Sothis, célébrée au premier jour de Thoth, il se trouva que cet événement appartenait au temps de Ramsès III, séparé par trois ou quatre règnes de celui de Ménéphthah Ier. Il est utile d'insister sur ces faits, de dégager la science de systèmes ingénieusement établis, mais que je crois sans bases

solides, et de ramener les études chronologiques à une critique plus sévère, en ne demandant aux documents antiques que ce qu'ils peuvent nous donner.

Les dates sorties de la tombe d'Apis fixent maintenant la chronologie jusqu'au règne de Tahraka[1]; elles nous aident à inscrire des chiffres assez probables, en remontant jusqu'à la XXIIe dynastie, celle des Bubastites. C'est à la même hauteur que cessent les concordances bibliques, à la prise de Jérusalem par Scheschonk Ier. La série des dates monumentales s'interrompt à la XXIe dynastie, les textes y sont en désaccord, et nous devons prendre d'autres voies pour chercher l'époque de Ramsès-méri-amen II et de notre monument.

Il faut d'abord rappeler la date approximative, calculée par M. Biot, pour cette fête du lever de Sothis, célébrée, à Thèbes, au premier jour de Thoth et sous le règne de Ramsès III. En effet, si ce phénomène céleste n'était pas de nature à fournir à l'Égypte une ère initiale fixe et employée couramment dans l'histoire, en raison de ses variations avec la latitude; néanmoins, lorsque ce lever héliaque aura été observé *dans un lieu déterminé*, si un monument nous a conservé la mention du jour de l'année vague et du lieu auxquels est rapportée l'observation, un calcul très-simple permettra de retrouver l'époque

[1] La première année de Tahraka reste fixée à l'an 53 de Nabonassar, égal à l'an 695-694 avant J. C. pour les chronologistes qui placent la conquête de l'Égypte dans la troisième année de Cambyse. La première année de Psammétik se trouve en 665, en suivant les mêmes bases de calcul.

où cette observation a pu avoir lieu dans les circonstances énoncées. La date ainsi obtenue ne sera plus soumise qu'à l'incertitude qui peut résulter du plus ou moins d'acuïté de la vue de l'observateur ou de la limpidité de l'atmosphère, ce qui peut amener une erreur d'environ huit années dans le résultat.

J'ai signalé, sur les monuments de la Thébaïde, la mention de trois dates successives du lever de Sothis. La plus ancienne provient d'un calendrier gravé à Éléphantine; les lacunes du monument ne permettent pas de l'attribuer avec certitude à un règne déterminé [1]. L'observation qui a donné lieu à la fête mentionnée a dû être faite vers l'année 1444 avant J. C.

Le calendrier de Médinet-abou, gravé après l'an 12 de Ramsès III, indique la célébration de la fête du lever de Sothis au 1er Thoth ou au premier jour de l'année sacrée : l'époque de cette coïncidence, si remarquable pour les Égyptiens, est placé par M. Biot vers l'an 1300 avant J. C. pour la position de Thèbes [2].

Un calendrier du lever de diverses étoiles, de quinzaine en quinzaine, a été peint, à Bab-el-Moluk,

[1] Un fragment de ce calendrier paraît porter le cartouche de Toutmès III, ce qui ne suffit pas pour établir l'origine du monument. Le style, suivant M. Brugsch, indiquerait le commencement de la XIXe dynastie. M. Mariette pense, au contraire, que le calendrier appartient réellement à Toutmès III.

[2] La date de 1322, qui résulte des données tirées du passage de Théon, répondrait au lever héliaque observé également le 1er Thoth, mais à Memphis, ou un peu au sud de cette ville.

On peut bien admettre que les princes des *Rotennou* étaient restés, depuis Ramsès III, dans une soumission purement nominale et réduits à quelques tributs périodiques; mais l'histoire de la princesse de Bachtan est incompatible, dans toutes ses circonstances, avec l'idée d'une suprématie assyrienne établie sur la Mésopotamie. Au milieu des incertitudes que j'ai exposées, cet état de domination incontestée sur une partie de l'Asie, que nous reconnaissons à Ramsès Méri-amen II, devient par lui-même un élément chronologique et un guide très-précieux. En effet, si nous admettons que les premiers développements de l'empire assyrien doivent être placés vers 1250 avant J. C. et que dès l'an 1122 son rôle devienne prépondérant par la prise de Ninive, il résultera de ces prémisses que l'époque de Ramsès Méri-amen II ne peut être abaissée sensiblement et qu'elle précède immédiatement le triomphe des Chaldéens. On devra également en tirer une seconde conséquence, c'est que nous n'avons pas fixé une ère trop reculée pour le commencement de la XXe dynastie et les grandes campagnes de Ramsès III contre les peuples du Nord, en les plaçant au commencement du XIVe siècle avant notre ère. Ce sont là des faits considérables et

tiques portés par les princes égyptiens, le nom de *Tiglat-pileser* a fourni, dans sa première partie, celui des rois égyptiens *Takelat*. On n'est pas autorisé néanmoins, ce me semble, à en conclure pour les Bubastites une origine sémitique. Les fils de Her-hor, qui portaient des noms étrangers, n'en étaient pas moins de race égyptienne; ces noms constatent seulement qu'on voulait plaire aux rois assyriens.

que les chronologistes devront avoir devant les yeux toutes les fois qu'ils entreprendront d'interpréter les monuments historiques d'Égypte et d'Assyrie.

APPENDICE.

Le Livre des rois d'Égypte, fruit des longues études de M. Lepsius sur les dynasties égyptiennes, m'est parvenu pendant l'impression de ce travail. Avant de soumettre cet ouvrage à l'examen approfondi qu'il appelle naturellement, il me paraît utile à l'avancement des études égyptiennes de signaler dès à présent les points sur lesquels nous nous trouvons en dissentiment. Si nous examinons d'abord la succession des Ramsès de la XXe dynastie, nous trouvons que nos appréciations se rapprochent beaucoup de celles de notre savant confrère de Berlin. Nous sommes d'accord pour considérer Ramsès amen-ha-chapesh-w-méri-amen comme le cinquième de ce nom; mais M. Lepsius ne fait qu'un seul et même roi de Ramsès IV hik-ma et de Ramsès mati, le neuvième suivant moi. Je ne connais pas les raisons de cette identification; ce savant ne les donne pas. Je vois bien que les premiers titres de la légende royale sont exactement les mêmes, mais les deux cartouches sont différents l'un de l'autre. De plus, on trouve le cartouche Ramsès ma-ti dès l'an III de ce roi, dans l'inscription de Hammâmat; il faudrait donc admettre que tous les monuments au nom de Ramsès IV hik-

ma aient été l'ouvrage des deux premières années. J'observe encore que le grand prêtre Amenhotep est le contemporain de Ramsès XI mever-amen scha-em-Ṭama, et que son père Ramsès-nechtu figure dans l'inscription de Hammâmat sous Ramsès ma-ti, ce qui invite à rapprocher ces deux règnes. Nous attendrons les raisons de M. Lepsius pour nous former un avis définitif sur ce point; mais nous ferons observer que c'est à tort que, dans son tableau, ces deux grands prêtres sont réunis sous le même règne.

Notre Ramsès XIV (?), dont nous ignorions la vraie position, est le Ramsès X de M. Lepsius, qui n'explique pas encore ses motifs dans cette première partie de son ouvrage.

Ramsès se-ptah devient Ramsès XI; cette attribution ne s'accorde pas avec les observations de M. Mariette, que nous avons rapportées plus haut.

Si nous passons à la XXIe dynastie, nous voyons que M. Lepsius continue à lui donner pour chef le prêtre Her-hor, sans s'occuper du Smendès de Manéthon; mais nous n'apercevons pas de nouveaux motifs pour adopter cette opinion et nous nous en tenons à ce que nous avons exposé sur ce sujet.

En ce qui concerne la série générale de l'histoire égyptienne, nous profiterons de l'occasion pour faire deux réserves importantes. La première portera sur l'époque de l'arrivée des Pasteurs en Égypte, que ce savant fixe au commencement de la XIIIe dynastie. La présence de divers monuments des Pharaons

nommés *Sevek-hotep*, dans la basse Égypte, ne nous permet pas d'adopter cette manière de voir. On connaissait déjà le colosse du Louvre, trouvé à Bubastis; M. Mariette a également rencontré dans cette ville un souvenir d'un autre roi de la XIIIe dynastie, et il a constaté depuis la même chose à Tanis. Nous persistons donc à considérer la XIIIe dynastie comme maîtresse de toute l'Égypte.

Nous restons également dans un désaccord complet en ce qui concerne la fin de cette même invasion par la prise d'Avaris, fait que M. Lepsius recule jusqu'au règne de Toutmès III. Il y a déjà onze ans que j'ai publié les principaux résultats recueillis dans l'inscription du tombeau d'Ahmès fils d'Abna[1]; ils ont pris une force et une certitude toute nouvelle depuis que j'ai fait voir que la ville dans laquelle, en suivant Champollion, j'avais cru reconnaître Tanis était bien réellement l'Avaris des Pasteurs, ce que M. Lepsius admet lui-même aujourd'hui. Or cette ville fut prise, dit l'inscription, dans la sixième année d'Amosis. « Après avoir exterminé les Pasteurs, ce roi, dit le même texte, parcourut en vainqueur la vallée du Nil du nord au midi. » Aménophis Ier « s'occupait déjà d'agrandir les limites de l'Égypte, » et Toutmès Ier porta ses armes jusqu'en Mésopotamie. Toutes ces notions historiques n'ont point été contestées depuis que je les ai ainsi émises; elles reposent sur des textes clairs et décisifs, et il

[1] Voyez *Annales de philosophie chrétienne*, 1849, Examen de l'ouvrage de M. Bunsen.

est à regretter qu'elles ne s'accordent pas avec les calculs de M. Lepsius.

Nous restons dans un dissentiment également regrettable en ce qui concerne la période sothiaque et l'ère de Ménophrès, que M. Lepsius prend pour base de toute sa chronologie. Il persiste à regarder, comme une chose établie, que les Égyptiens eux-mêmes ont fait de la période sothiaque un usage chronologique; c'est à quoi je suis prêt à souscrire aussitôt qu'on aura signalé un exemple d'une date de l'ère de Ménophrès inscrite sur un monument. Quant aux trois levers de Sothis, calculés par M. Biot, M. Lepsius discute chacune des dates qu'on en a tirées. La plus ancienne, celle du calendrier d'Éléphantine, se conclut d'une phrase tellement claire, que notre savant confrère ne peut en combattre le sens. Il affirme hardiment que le monument se trompe et que le graveur a confondu *les mois*. Ce n'est pas ainsi qu'on peut lever une difficulté de cette gravité; le monument, aujourd'hui à Paris, est, comme gravure, de la plus grande beauté; il appartient du reste à l'époque où les inscriptions présentent la correction la plus parfaite.

La fête du lever de Sothis, mentionnée au 1er Thoth sous Ramsès III, dérange également les calculs de M. Lepsius; il cherche à équivoquer sur ce que le texte ne porte point de *date du jour;* il pense que la fête est indiquée seulement *dans le mois de Thoth;* mais nous avons vu qu'à Éléphantine cette même fête était notée avec *sa date de jour*. De plus, ce serait

la seule fête de tout ce calendrier qu'on eût ainsi laissée avec une date incertaine; tout cela est bien peu probable.

M. Lepsius conteste que le premier jour du mois puisse avoir été indiqué de cette manière concise, en mettant simplement *Thoth*, au lieu de *Thoth, premier jour*. J'ai suivi ici l'opinion de Champollion; elle est confirmée, entre autres exemples, par le calendrier du lever des étoiles, où tous les premiers jours des mois ne sont pas autrement notés. La grande panégyrie d'Horus, fils d'Isis ou Ammon ithyphallique, était de même indiquée en *Pachons*, sans date de jour, au Ramesséum; le calendrier Sallier nous la montre au premier jour de Pachons. Il me parait donc à peu près certain que le lever de Sothis, à Médinet-Habou, était fêté au premier jour de Thoth, vers l'an 12 de Ramsès III.

La troisième date tirée du calendrier du lever des étoiles, peint sous Ramsès VI, est également rejetée par M. Lepsius; il veut que le lever héliaque ait eu lieu quinze jours plus tard, c'est-à-dire au 1er Paophi, parce que c'est à ce jour qu'est indiquée, sur le tableau, l'apparition de Sothis à la onzième heure de la nuit. Quel qu'ait été le système de division horale de la nuit employé par le rédacteur du tableau, il reste bien certain à nos yeux qu'on n'y a réellement inscrit que ce que l'on pouvait voir; qu'en conséquence, la première apparition inscrite est réellement le lever héliaque, le *premier visible*. Cette date est d'ailleurs en harmonie parfaite avec

est à regretter qu'elles ne s'accordent pas avec les calculs de M. Lepsius.

Nous restons dans un dissentiment également regrettable en ce qui concerne la période sothiaque et l'ère de Ménophrès, que M. Lepsius prend pour base de toute sa chronologie. Il persiste à regarder, comme une chose établie, que les Égyptiens eux-mêmes ont fait de la période sothiaque un usage chronologique; c'est à quoi je suis prêt à souscrire aussitôt qu'on aura signalé un exemple d'une date de l'ère de Ménophrès inscrite sur un monument. Quant aux trois levers de Sothis, calculés par M. Biot, M. Lepsius discute chacune des dates qu'on en a tirées. La plus ancienne, celle du calendrier d'Éléphantine, se conclut d'une phrase tellement claire, que notre savant confrère ne peut en combattre le sens. Il affirme hardiment que le monument se trompe et que le graveur a confondu *les mois*. Ce n'est pas ainsi qu'on peut lever une difficulté de cette gravité; le monument, aujourd'hui à Paris, est, comme gravure, de la plus grande beauté; il appartient du reste à l'époque où les inscriptions présentent la correction la plus parfaite.

La fête du lever de Sothis, mentionnée au 1er Thoth sous Ramsès III, dérange également les calculs de M. Lepsius; il cherche à équivoquer sur ce que le texte ne porte point de *date du jour;* il pense que la fête est indiquée seulement *dans le mois de Thoth;* mais nous avons vu qu'à Éléphantine cette même fête était notée avec *sa date de jour*. De plus, ce serait

la seule fête de tout ce calendrier qu'on eût ainsi laissée avec une date incertaine; tout cela est bien peu probable.

M. Lepsius conteste que le premier jour du mois puisse avoir été indiqué de cette manière concise, en mettant simplement *Thoth*, au lieu de *Thoth, premier jour*. J'ai suivi ici l'opinion de Champollion; elle est confirmée, entre autres exemples, par le calendrier du lever des étoiles, où tous les premiers jours des mois ne sont pas autrement notés. La grande panégyrie d'Horus, fils d'Isis ou Ammon ithyphallique, était de même indiquée en *Pachons*, sans date de jour, au Ramesséum; le calendrier Sallier nous la montre au premier jour de Pachons. Il me parait donc à peu près certain que le lever de Sothis, à Médinet-Habou, était fêté au premier jour de Thoth, vers l'an 12 de Ramsès III.

La troisième date tirée du calendrier du lever des étoiles, peint sous Ramsès VI, est également rejetée par M. Lepsius; il veut que le lever héliaque ait eu lieu quinze jours plus tard, c'est-à-dire au 1er Paophi, parce que c'est à ce jour qu'est indiquée, sur le tableau, l'apparition de Sothis à la onzième heure de la nuit. Quel qu'ait été le système de division horale de la nuit employé par le rédacteur du tableau, il reste bien certain à nos yeux qu'on n'y a réellement inscrit que ce que l'on pouvait voir; qu'en conséquence, la première apparition inscrite est réellement le lever héliaque, le *premier visible*. Cette date est d'ailleurs en harmonie parfaite avec

celle du temps de Ramsès III, à Médinet-Habou, puisqu'elle indique une époque postérieure d'environ soixante ans. M. Lepsius ne paraît pas avoir accordé son attention au groupe 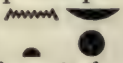 que l'on remarque après l'indication de la nuit du 15-16 du mois de Thoth, et qui ne se trouve que cette seule fois dans tout le calendrier. Ce groupe se rencontre dans l'expression d'autres fêtes[1]; il ne paraît pas susceptible d'une autre traduction que *nte hevi, qui* (*est*) *une fête*. Sachant qu'un seul lever d'étoile est, dans ce calendrier, mentionné comme une fête, nous aurions pu affirmer d'avance qu'il s'agissait du lever héliaque de Sothis, quand bien même le nom de cet astre n'y apparaîtrait pas pour la première fois. Je ne vois donc, dans l'ouvrage de M. Lepsius, aucune raison nouvelle pour changer les dates obtenues, à l'aide des calculs de M. Biot, sur les trois levers, ni aucune objection de nature à ébranler la confiance qu'elles peuvent inspirer, en se renfermant toutefois dans les limites d'erreurs possibles que ce savant a si sagement déterminées.

[1] Cf. 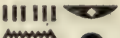 *la fête du sixième jour.*

ÉTUDES

SUR LA LITTÉRATURE JAVANAISE,

PAR M. LÉON RODET.

LE VIVÂHÂ (EN KAVI : ARDJOUNA-VIVÂHA).

PREMIER MÉMOIRE.

ANALYSE DU POËME.

INTRODUCTION.

Les Javanais possèdent une littérature qui offre aux savants une quantité considérable d'ouvrages très-divers, tous fort curieux, et susceptibles de servir de sujet à des études pleines d'intérêt. Les *Babads*, immenses chroniques dont quelques-unes paraissent être en prose; des codes de lois (*hanggĕr*); des légendes écrites sur des données musulmanes, comme l'histoire du roi Pharaon (*Sĕrat Râdjâ*[1] *Pirangôn*), publiée par M. Taco Roorda, et celle d'Alexandre (

[1] Nous représentons par un *â* le son *ŏ* bref, qui remplace l'*a* du sanscrit et du malay. (Voyez les remarques à la suite de cette analyse.)

Sĕrat Iskandĕr), qui n'a pas encore été imprimée; des biographies d'hommes célèbres de l'histoire indigène prenant souvent la forme de romans, comme le [illegible] *Sĕrat Djâyâ Bâyâ*, ou le [illegible] *Barôn Sakéndêr*[1]; puis les [illegible] *lampahan*, qui servent de thèmes aux représentations théâtrales nommées [illegible] *vavayangan* ou simplement [illegible] *vayang* (de [illegible] « ombre »; on sait que ces pièces sont ce que nous appelons des *ombres chinoises*); enfin, et par-dessus tout, les innombrables poëmes épiques. Ces deux derniers genres d'ouvrages ont pour fond des mythes indiens, importés chez les Javanais par leurs civilisateurs, servant de canevas à des compositions hindoues par le nom, mais javanaises par tous les détails. Les peuples de l'Archipel d'Asie ont fait de l'antiquité indienne ce que les nations de l'Europe moderne ont fait de l'histoire de Rome et de la Grèce. On a, dans les deux pays, ressuscité les grands personnages des

[1] On a longtemps cru que cet ouvrage était une seconde version de l'histoire d'Alexandre. [illegible] est, en effet, une variante javanaise de [illegible] إسكندر. La [illegible] *Babad djâvâ* « chronique de Java » nous apprend que le héros de notre roman est fils d'un capitaine européen, [illegible] *prabou hing Vĕlônḍâ* (mot à mot « la Hollande », en général « l'Europe »), et de la fille déshéritée et exilée d'un roi de Padjadjarran.

temps anciens, pour les faire apparaître comme les héros de drames calqués sur l'histoire ou sur la tradition; mais on les a représentés avec les sentiments, les idées, les mœurs du peuple nouveau pour qui l'on écrivait. C'est ce que nous a déjà montré M. Doson, à la suite de la comparaison qu'il a publiée dans le *Journal asiatique* entre le *Râmâyaṇa* et son imitation malaye, le سرى رام *Sri Râma.*

J'avais tout d'abord eu l'intention de continuer cette comparaison en étudiant la rédaction javanaise de ce poëme, le [illegible] *Râmâ*, dont le texte a été publié par M. Winter dans le XXIe volume des Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia; mais divers motifs m'ont engagé à réserver cet ouvrage pour une monographie de la légende de Râma, dans ses traductions en javanais, en tamoul, etc. et j'ai cru devoir choisir un autre poëme.

Le principal motif qui m'a dirigé dans ce choix est le suivant:

Les épopées javanaises, sous leur forme moderne, ne sont qu'une deuxième, souvent même une troisième rédaction du poëme primitif. Tous ces ouvrages ont d'abord été composés dans une langue peut-être créée exprès, langue nommée aujourd'hui [illegible] *basan-ning kavi*, ou, suivant l'orthographe de ce dialecte antique, [illegible] *bhâchâ ning kavya*[1] « langue de poëme ». Jusqu'ici le kavi

[1] Les deux mots sanscrits भाषा et कव्य unis par la préposition océanienne [illegible].

n'est connu que par l'ouvrage de Guillaume de Humboldt, *Ueber die Kawi-Sprache auf der Insel Java;* et cet ouvrage, admirable, comme tous ceux de ce savant auteur, dans les considérations générales qui servent d'introduction, est malheureusement quelquefois à côté de la vérité dans ce qui touche à la langue qu'il étudie. La faute n'en est pas au sublime génie qui l'a écrit; elle doit être imputée tout entière à l'ignorance des Javanais modernes, qui non-seulement ont oublié le kavi, en ont altéré l'orthographe dans leurs manuscrits, mais même ont conçu les idées les plus étranges sur son interprétation. Qu'on me permette d'en donner une preuve.

M. Roorda van Eysinga a publié, d'après un manuscrit qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris, le *Nîti Çâstra* en kavi. Le texte kavi est accompagné d'une traduction mot à mot en javanais moderne; après ce mot à mot se trouve une traduction en javanais *correct.* Je vais citer seulement l'invocation et le premier vers.

Invocation.

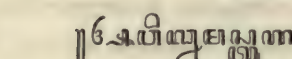

avignâ mastu ṇâmâ siḍĕm

Commentaire : 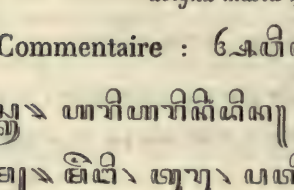 — « *avignâ*, jour,

jour au matin; *mastu*, jour, jour au matin; *nâmâ*, nom; *siḍĕm*, nuit, sommeil, mort. » — On avouera qu'il est bien difficile de tirer un sens d'un pareil mot à mot; aussi le commentateur s'en dispense-t-il.

Premier vers.

sĕmbah ning hulu ning Baṭârâ Hari sarvvâ djatmâ bu nityâsâ

— « C'est-à-dire : *sĕmbah*, honneur; *ning*, celui de; *hulun*, moi; *ning*, à l'intention de; *Batârâ Hari*, le Baṭârâ Visnou; *sarvvâ*, dans l'état de plénitude; *djatmâ*, gracieux; *bu*, jadis (marque du prétérit); *nityâsâ*, ne pas périr. »

Suit la traduction correcte que voici :

« Plénitude d'intention d'adoration de moi que voici à Batârâ Vichnou à cause de la grâce et de l'éternité de Batârâ Vichnou[1]. »

[1] Le lecteur voudra bien excuser le peu d'élégance de la phrase; je traduis rigoureusement mot à mot.

Essayons à notre tour une interprétation.

On reconnaît aisément, dans les premiers mots de l'invocation, [illegible], la transcription, lettre pour lettre, du sanscrit अविघ्नमस्तु *avighnam astu* « intemeratum esto », formule qui commence un grand nombre d'ouvrages indiens, principalement télingas. Quant aux mots [illegible], qui, suivant la valeur kavie des lettres, doit se transcrire par *nâma çidhĕm*, on est tellement incertain de leur orthographe qu'il est impossible d'en donner une interprétation satisfaisante.

Passons au premier vers.

[illegible] ou plutôt [illegible] *sĕmbah*, comme je l'écrirai d'après l'autorité des manuscrits balinais, est le malay سمبه *sambah* « s'incliner, se prosterner[1] »;

[illegible] *ning* est la préposition javanaise « de, à, pour, dans »;

[illegible] *hula* a bien pu être employé pour le pronom de la 1re personne, comme [illegible] *sampéyan* (mot à mot « pieds ») pour la seconde; mais je crois pouvoir le rapporter au malay هول *hulu*, javanais [illegible], *vulu*, « tête ».

[1] La voyelle ĕ ne doit pas empêcher de rapprocher les deux mots [illegible] et سمبه. (Voyez, à ce sujet, les remarques générales qui terminent ce mémoire.)

J'écris les deux mots suivants ꦨꦛꦴꦫꦲꦫꦶ꧈ *Bhaṭâra Hari.* Je reviendrai plus loin sur le titre de ꦨꦛꦴꦫ꧈ *Bhaṭâra;* ꦲꦫꦶ꧈ est le sanscrit हरि, l'un des noms de Vichnou.

En introduisant un ꦴ (*â* long) après le ꦗ꧈ *dja*, et en allongeant l'*u* de ꦨꦸ꧈, le reste du vers devient ꦱꦂꦮꦗꦴꦠ꧀ꦩꦨꦹꦤꦶꦠꦾꦱ꧈ सर्व्वजात्मभूनित्यस, composé bahuvrîhi, de:

ꦱꦂꦮꦗ꧈ सर्व्वज, thème, dans les composés, de सर्व्वजन् *sarva-djan* « qui engendre tout »;

ꦄꦠ꧀ꦩꦨꦹ꧈ आत्मभू *âtma-bhû* « qui existe par lui-même »;

ꦤꦶꦠꦾꦱ꧈ नित्यस *nityasa* « qui est éternellement ».

Et le vers, orthographié correctement, devient:

ꦱꦼꦩ꧀ꦧꦃꦤꦶꦁꦲꦸꦭꦸꦤꦶꦁꦨꦛꦴꦫꦲꦫꦶ꧈
ꦱꦂꦮꦗꦴꦠ꧀ꦩꦨꦹꦤꦶꦠꦾꦱ꧈

sĕmbah ning hulu ning Bhaṭâra Hari,
sarvvadj'-âtmabhû-nityasa.

En français: « Inclinaison de tête au Seigneur Hari, créateur de toutes choses, existant par lui-même, éternel. »

Cet exemple suffit pour montrer combien étaient inexacts les renseignements que pouvait posséder

Guillaume de Humboldt; il fallait même un génie comme le sien pour ne pas commettre des erreurs plus graves encore que celles que l'on rencontre parfois dans son livre.

Il en est une cependant que je ne puis faire autrement que de relever, parce que, sur l'autorité du savant philologue, elle a été adoptée et enseignée par tous les javanistes. C'est l'explication qu'il donne du mot [illegible] *Batârâ*, titre qui, dans les poëmes javanais, précède presque constamment le nom des divinités. Se fiant sur ce qu'aujourd'hui à Java le [illegible] n'est qu'une forme calligraphique de [illegible], employée pour écrire les noms propres; confondant [illegible] avec le [illegible], qui joue le même rôle à l'égard de [illegible] que le [illegible] à l'égard du [illegible], et prenant alors [illegible] comme équivalent de [illegible] *Batârâ*, ou en caractères sanscrits बतर, il regarde ce mot comme une corruption de अवतार *avatâra*. Ce titre, il est vrai, n'appartient de droit qu'à Vichnou et à ses incarnations; mais un abus d'usage pourrait l'avoir étendu à tous les dieux. Cette explication a été acceptée, comme je l'ai dit, par tous les javanistes. Malheureusement elle n'est plus admissible quand on a recours à des textes balinais; là l'orthographe du sanscrit est rigoureusement observée, et les lettres que l'on nomme *capitales* [1] dans l'alphabet javanais

[1] Les lettres [illegible] *nâ*, [illegible] *tchâ*, [illegible] *kâ*, [illegible] *tâ*, [illegible] et [illegible] *sâ*, [illegible] *pâ*, [illegible] *ñâ*, [illegible] *gâ*, [illegible] *bâ*, portaient, en kavi, le nom de [illegible] अक्षरमूर्द्ध « lettres cérébrales »; bien

ont une signification étymologique précise ; là, à [illegible] ne peut correspondre en sanscrit que भटार, par un भ aspiré et un ट cérébral. Or on connaît भट्टारकवार *Bhaṭṭâraka-vâra* « le jour du Seigneur [1] ». On trouve dans Wilson भट्टारक *Bhaṭṭâraka* traduit par « venerable, respectable, entitled to reverence or to homage, — * m. a sage, a Muni or saint ; — ** a deity ; — *** (In theatrical language) a king » ; et pour le mot भट्टार *Bhaṭṭâra* lui-même, on lit « worshipfull, reverend, entitled to homage or respect. »

En présence de traductions aussi étranges, dési-

que [illegible] et [illegible] appartiennent seules à cet organe ; les autres ne sont que des aspirées de leurs analogues simples. Conservées dans quelques noms propres empruntés au sanscrit, ces lettres ont été peu à peu exclusivement réservées aux noms propres, et aujourd'hui on s'en sert même pour des noms arabes. On écrit, par exemple, [illegible] pour [illegible] *nabi Musâ* نبي موسى « le prophète Moïse ». On les nomme aujourd'hui [illegible] *haksărâ gĕḍê*, ou [illegible] *sastrâ hagĕng* « grandes lettres ». Ce changement de destination est peut-être dû à l'influence des Européens, qui ont traduit [illegible] *akchara mûrddha* par *lettres capitales*, puis, les voyant employées exclusivement dans des noms propres, ont compris *majuscules* et les ont employées comme telles. (Voyez de Hollander, *Handl. bij de beoef. der Jav. taal-en letterkunde*, p. 13.)

[1] Ce mot se rencontre, entre autres, dans l'*Hitôpadêça*, 1re partie l. 411, éd. de Johnson. Le chacal se refuse à délivrer le daim, son ami, pris au filet, parce que, dit-il, सखे स्नायुनिर्म्मिताः पाशास् तदद्य भट्टारकवारे कथम् एतान् दन्तैः स्पृशामि । *sakhe, snâyu-nirmitâḥ pâçâs; tadadya, bhaṭṭârakavâre, katham etân dantaiḥ spṛçâmi* « Ami, ton filet est en nerfs ; aujourd'hui *dimanche*, comment avec mes dents

reux de savoir ce que l'on peut accepter ou rejeter dans la Grammaire kavie de G. de Humboldt, je me suis empressé de prendre comme sujet de mes études sur la poésie javanaise le [illegible] *Vivâhâ*, en kavi [illegible] *Ardjdjana Vivâha* « mariage d'Ardjouna », épopée très-populaire à Java. J'avais de ce poëme le texte javanais moderne publié avec une traduction hollandaise par M. Gericke, dans le tome XX des Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia; puis le texte kavi, imprimé d'après un manuscrit balinais [1], par les soins de M. Friederich, dans le tome XXIII de la même collection. Enfin ce poëme me fournissait en même temps le moyen de comparer la manière javanaise à celle de l'Inde, car son sujet est emprunté, comme nous le verrons bientôt, au *Vanaparvan*, troisième section du *Mahâbhârata*. Nous connaissons déjà de cette section l'épisode du *Montagnard*, traduit par M. Foucaux, et les deux fragments du *Voyage d'Ardjouna au ciel d'Indra* et de son *Retour sur la terre*, publiés et traduits en allemand par M. Bopp.

pourrais-je le briser? Curieux exemple du repos du *jour du Seigneur* chez les brahmanistes.

[1] La petite île de Bali, à la pointe sud-est de Java, a été le refuge de la civilisation indienne lors de l'invasion du mahométisme à Java. On a conservé dans cette île un grand nombre de manuscrits sanscrits, que les prêtres, au témoignage de M. Friederich, comprennent assez bien. Le langage usuel des Brahmanes est encore aujourd'hui le kavi, dont l'orthographe est fixée par comparaison avec les ouvrages sanscrits que l'on y possède. C'est donc là qu'il faut aller chercher les textes kavis corrects.

Dans un premier travail je me bornerai à donner une analyse du poëme et quelques remarques générales sur la langue dans laquelle il est écrit. Dans un second mémoire j'aborderai la traduction de quelques passages du texte kavi; enfin un troisième mémoire renfermera une comparaison des deux éditions océaniennes avec leur modèle sanscrit.

Je donne ici l'analyse du poëme javanais; elle ne diffère pas bien essentiellement de celle de l'original kavi. Je conserverai, dans cette étude, aux noms propres leur physionomie moderne, tout en indiquant en note leur forme kavie, c'est-à-dire sanscrite.

Le *Vivâha* (*Ardjdjuna Vivâha*) a été composé en kavi par le savant Empu Kanwa[1], qui vivait, suivant la tradition, sous le règne de Djâyâ-bâyâ[2], roi de Kĕdiri[3]. Lorsque les Javanais eurent oublié le kavi, le Sousouhounan[4] Pakou Bou-

[1] , en javanais moderne *Kannô*.

[2] , en sanscrit जयभय « le terrible conquérant »; il régnait, suivant les uns, au VIIIe siècle de l'ère javanaise; suivant le *Sĕrat Djâyâ Bâyâ*, en 800; suivant une autre tradition, dans le courant du IXe siècle.

[3] , ville située sur la rivière du même nom, qui se jette dans la mer à Sourabaya, vis-à-vis l'île de Madura, sur la côte septentrionale de Java; il existe dans ses environs des ruines curieuses.

[4] « empereur ». Ce mot, d'après M. Gericke, vient de *suhun* « prière, demande », et par suite « hommage »; c'est la personne à qui s'adressent les hommages.

vånå III[1], vers 1704 de l'ère javanaise[2], eut l'idée de traduire en javanais moderne l'œuvre de Empu Kanwa. C'est cette traduction qui est aujourd'hui lue[3] à Java sous le nom de [illegible] *Sĕrat Vivåhå djarvå; hinggih sĕrat Mintårågå* « livre du *Vivŏhŏ* traduit, ou livre du *Mintårågå* (pénitent?)[4] ». C'est elle aussi que nous allons analyser.

ANALYSE DU POËME.

Nivåtå-Kavåtchå[5], prince des Dityås[6] (géants), qui

[1] [illegible]. Ce fut le dernier qui résida à [illegible] *Matarĕm*. Son successeur, Pakoubouvånå IV, transporta le siége de l'empire à Djokyokarta (en jav. [illegible] *Ngayôgyâ-kartâ*).

[2] Environ 1782 de l'ère chrétienne. (Voyez la note sur le calendrier, à la fin de cet article.)

[3] Je dis *lue*, car il n'est presque personne à Java qui ne sache lire.

[4] Pour la commodité des lecteurs, je donne ici la liste des noms qu'Ardjouna reçoit dans ce poëme; j'expliquerai chacun d'eux à mesure qu'ils se présenteront: Hardjounnå, Partå, Mintårågå, Danañdjåyå, Djanåkå.

[5] [illegible], en kavi [illegible]; il y a, dans le *Vanaparvan*, le निवातकवचयुद्ध *Nivâta-Kavatcha-yuddha* « la lutte avec Nivâta-Kavatcha ».

[6] [illegible], ou [illegible], en kavi [illegible] *dêtya* et [illegible] *daitya*, दैत्य. (Voyez, à la fin, la liste des classes d'êtres surhumains.)

règne à Ngimâhimâtâkâ[1], a demandé au Baṭârâ Hêndrâ[2] (le dieu Indra) la plus jolie des Vidâdaries[3] (magiciennes et danseuses célestes), Souprâbâ[4], pour en faire sa femme; Hêndrâ la lui a refusée. Piqué par ce refus, Nivâtâ-Kavâtchâ a déclaré la guerre au Baṭârâ Hêndrâ, et va venir attaquer le Sourâlâyâ[5] (séjour des bienheureux).

On comprend sans peine l'inquiétude où se trouvent les habitants du Souvargâ[6] (le Ciel), lorsqu'ils apprennent les projets du roi du Midi[7]; car le géant,

[1] , en kavi , *hima-himântakâ.*

[2] , kavi , contracté pour . Le nom de इन्द्र *Indra,* en kavi , est devenu, en javanais moderne, *Hêndrâ.*

[3] , en kavi *vidyâdharî* विद्याधरी, féminin de विद्याधर. (Voir la note à la fin de l'article.)

[4] , en kavi *suprabhâ* सुप्रभा, de सु « bien » et प्रभा « beauté ».

[5] , en kavi *sour'-âlaya* सुरालय « deorum sedes ».

[6] , , en kavi *svarga* स्वर्ग.

[7] *râdjâ kidul hing Suméra,* en kavi *Méru kidul.* Le Mêrou est une montagne que le système géographique indien place au centre du monde. Chacun

à la suite d'une longue pénitence, a reçu du Baṭårå Gourou (Çiva) le privilége de ne pouvoir être tué ni par un Devå (dieu), ni par un Boutå (spectre) ou Rĕksåså[1] (ogre); il ne peut mourir, suivant la promesse du Baṭårå Sivah[2], que de la main d'un homme vaillant qui aura fait une rude pénitence; et il n'est vulnérable qu'en un seul point de son corps que lui seul connaît. Ces sinistres nouvelles ont glacé d'effroi tous les Djavåtås[3] (divinités).

Hyang[4] Hêndrå les rassure: dans une caverne du mont Hêndrå-kilå[5], il a vu Hardjounnå, le fils de

des peuples indianistes le place chez lui; pour les Javanais, qui le nomment [illegible] *Sĕmérou*, il est situé au centre de l'île. D'après les Malays, il est à la source de la rivière de Palembang, à Sumatra. (Voy. les *Annales malaises*, éd. de M. Dulaurier, p. ٣٣, l. 8; p. 21, l. 2 de la traduction de M. Leyden.)

[1] [illegible]. On écrit aussi [illegible] *rasĕksâ*, ou simplement [illegible], en kavi [illegible] *râksacha* राक्स.

[2] [illegible], orthographe moderne pour [illegible] *Çiva* शिव.

[3] [illegible], ou encore [illegible] *Dêvâtâ*. Je ferai remarquer la décomposition de [illegible] *ê* en [illegible] *ya* (on écrit quelquefois [illegible] *dyavâtâ*) et la contraction de [illegible] *dya* en [illegible] *dja*. Le kavi écrit toujours [illegible] *dêvatâ* देवता « divinité », en tamoul தேவதை *têvadai*.

[4] [illegible]; on écrit aujourd'hui [illegible] et on prononce *Ywang*. Ce mot est purement océanien. L'explication que Guillaume de Humboldt a tenté d'en donner me paraît peu vraisemblable.

[5] Le *Mahâbhârata* place la scène sur le mont Himâlaya ou Himavant.

Pâṇḍou, se mortifier par de rudes austérités. Si, par bonheur, il demandait au Baṭårå la grâce d'être invincible; si, en outre, il était déjà parvenu à dompter ses sens, ce serait lui qui pourrait délivrer les Djavåtås; il importe de s'assurerau plustôt de ces deux choses, en soumettant le jeune guerrier à l'épreuve.

Sept des Vidådaries, parmi lesquelles se trouvent Soupråbå et Viloutåmå la Perle[1], qui sont aussi belles que la Baṭarie Ratih[2] (déesse de la Volupté), reçoivent d'Hêndrå la mission d'aller tenter Partå[3]. Les Varanggånås[4] (autre nom des Vidådaries) se soumettent avec empressement aux ordres de leur maître. Arrivées au mont Hêndråkilå, elles prennent, d'après le conseil de Soupråbå, la figure des femmes chéries d'Hardjouṇnå. Elles attendent la douce fraîcheur du soir, et, quand elles ont épuisé pour se parer toutes les ressources de la coquetterie, elles entrent, ardentes de volupté, dans la grotte du héros.

[1] ꦭꦺꦠꦤ꧀ *rĕtnå* ou ꦫꦠꦤ꧀ *ratnå*, रत्न «perle, joyau,» est un nom amical que l'on place souvent devant le nom d'une jeune fille de haute famille.

[2] ꦫꦠꦶꦃ, le sanscrit रति ou रती. Cette déesse est la femme d'Anangga ou Kâma (l'Amour), que les Javanais nomment ꦏꦩꦱꦱ *Kåmå-djåyå* «l'Amour conquérant». J'ignore pourquoi M. Gericke dit qu'en kavi Rati est un nom de la lune.

[3] ꦥꦂꦢꦤ꧀, en kavi ꦥꦂ꧀ꦢꦤ꧀ *Pârtha* पार्थ, est un des noms patronymiques d'Ardjouna.

[4] ꦮꦫꦁꦒꦤ꧀, en kavi ꦮꦫ꧀ꦢꦁꦒꦤ꧀ *varânggana* वराङ्गन, est une épithète formée de वर «beau» et de अङ्ग «corps».

Mais le fils de Pâṇḍou[1] est ravi en extase; il a perdu, par ses austérités, l'usage de ses sens; il est préservé contre toute tentation; et, après trois jours et trois nuits, les Vidâdaries, à bout de ruses, quittent la forêt et rentrent, pleines de dépit, dans le Sourâlôkâ[2].

Mais les célestes *balhadeyras* ne sont pas aussi insensibles que Mintârâgâ[3]: à la faveur d'un rayon de la lune, Soupràbâ a vu Partâ. Le héros est jeune et beau; une lumière divine éclaire son visage et lui prête encore une grâce nouvelle; la pauvre jeune fille est frappée et sent s'allumer dans son cœur un amour auquel elle ne peut résister. Aussi, quand ses compagnes quittent la grotte, fait-elle semblant d'avoir oublié son écharpe pour pouvoir venir de nouveau contempler les traits charmants du jeune guerrier.

Au retour des Vidâdaries, à la nouvelle de leur insuccès, l'espoir renaît dans le cœur des Dêvâs. Il ne reste plus qu'à savoir quel avantage Hardjounnâ demande comme résultat de sa pénitence. Hêndrâ

[1] [illegible], en kavi [illegible] पाण्डु, nom du père des cinq Pâṇḍavas, dans le *Mahâbhârata*.

[2] [illegible] *sura-lôka* सुरलोक « monde des dieux ».

[3] [illegible]; c'est le nom que l'on donne à notre héros pendant sa pénitence. Je n'ai pas encore rencontré ce nom dans l'édition kavie, où son orthographe m'eût permis de choisir entre les explications que M. Gericke essaye d'en donner.

veut aller s'en informer lui-même. Il prend la figure d'un vieux Paṇḍit, Padiyå[1], dont la pénitence consiste à errer par le monde, et se rend ainsi auprès de notre héros, auquel il va demander l'hospitalité. Il fait tomber la conversation sur les grâces diverses qui sont le fruit d'une vie d'austérités, et demande à Mintårågå ce qu'il désire obtenir. « Ô Maharsi[2] (grand saint), lui répond le jeune homme, je n'ai entrepris cette pénitence que par amour pour ma mère et mes frères; je veux devenir invincible dans les combats afin de les protéger contre leurs ennemis. » Satisfait de cette réponse, Hêndrå reprend sa forme et annonce à Hardjounnå qu'il verra bientôt ses désirs satisfaits.

Cependant Nivåtå-Kavåtchå continue ses préparatifs de guerre; il apprend la pénitence d'Hardjounnå et les projets d'Hêndrå à l'égard du jeune héros, et entreprend d'enlever à son ennemi cette chance de

[1] ꦧꦤ꧀ꦢꦶꦪꦺꦴ ou ꦧꦤ꧀ꦢꦶꦪꦺꦴ, en kavi ꦧꦤ꧀ꦢꦶꦪꦺꦴ *Pâṇḍyâ*, nominatif d'un mot sanscrit पाण्ड्यन् *Pâṇḍyan*. C'est sous cette forme que très-souvent les noms sanscrits en अन् *an* passent en kavi. Le mot पाण्ड्यन् n'est pas dans Wilson, mais il se trouve lettre pour lettre dans le tamoul பாண்டியன் *Pâṇḍiyĕn*, nom de famille des rois de la contrée nommée பாண்டி *Pâṇḍi*, aujourd'hui le Maduré (மதுரை).

[2] ꦩꦲꦂꦱꦶ ou ꦩꦲꦂꦱꦶ *Måhå Rĕssi*. On reconnaît aisément ici le sanscrit महार्षि *mahârchi* de महत् et ऋषि « grand Rĭchi ». M. Gericke lit *må-harsi*; il n'a pas compris la composition de ce mot.

succès. Il envoie dans ce dessein le géant Mômông-mourkå[1] au mont Hêndråkilå avec mission de tuer Hardjounnå. Le géant prend la forme d'un sanglier plus grand que Koumbåkarnå[2], et vient, avec son boutoir, ébranler la montagne entière. Hardjounnå sort furieux de sa grotte, son arc d'une main, une flèche de l'autre, aperçoit le monstre, lui lance son arme et l'atteint au cœur.

Mais au moment où la flèche de Partå vient de percer l'animal gigantesque, un second trait se pique au même endroit, et quand Hardjounnå veut retirer son arme, un prince en costume de chasse, Kiråtå-Roupå[3], lui arrête le bras et lui demande d'un

[1] [illegible], en kavi [illegible] *Mômô-si-muka* (?) ou peut-être [illegible] *Momong-si-murka.* Le ˘ *ng* et le ´ *r* manquent quelquefois dans l'édition de M. Friederich; on trouve [illegible] *hikang* pour le moderne [illegible] *hing-kang.* La forme exacte de la dernière partie de ce nom est difficile à établir; car la traduction balinaise donne [illegible] *Murka-si-muka*, qui laisse subsister le doute; d'après le Dictionnaire de Gericke, il est expliqué par [illegible] *vuru* « ivre, étourdi », qui peut se traduire aussi bien par मूक *mûka* « sourd », que par मूर्ख *mûrkha* « insensé ».

[2] [illegible], en kavi [illegible]. Suivant le Dictionnaire de M. Gericke, ce कुम्भकर्ण *Kumba-Karṇa* serait un frère de रावण *Râvaṇa*, l'adversaire de Râma.

[3] [illegible]. C'est un exemple singulier de la façon dont

ton arrogant de quel droit il ose s'approprier le bien d'autrui; puis, sans laisser à notre héros le temps de répondre, il tire son glaive et se précipite sur Hardjounnå; une lutte acharnée s'engage entre les deux guerriers; enfin la victoire reste au fils de Pâṇḍou, qui étend son ennemi dans la poussière.

Aussitôt une fraîche rosée descend sur la terre; des parfums exquis se répandent dans l'air; on entend une musique divine; une colonne de lumière éclaire le rocher, et, au milieu d'un nuage, on aperçoit Sivah assis sur un lotus de diamant[1]. C'est lui qui avait pris la forme du guerrier arrogant, pour venir annoncer à Hardjounnå la fin de sa pénitence.

Danandjåyå[2], reconnaissant le dieu, se prosterne la face contre terre et entonne un hymne de louange et de remercîment. Roudrå[3] (Çiva) l'interrompt, le relève, lui donne des armes enchantées et retourne au ciel.

les traditions sanscrites sont transportées dans les poëmes océaniens; le किरात *kirâta* «sauvage montagnard» dont, dans le *Mahâbhârata* (voy. le *Kirâta-Parvan* traduit par M. Foucaux) Çiva a pris la forme, est devenu ici un prince en costume de chasse qui se nomme «*Figure de montagnard*».

[1] *pâdmâ-sânâ mannik*, dit le texte javanais; en kavi *padm'-âsana maṇi* पद्मासन मणि. Le *Padmâsana* «siége en forme de lotus» est le trône ordinaire de Çiva; il est ordinairement en pierreries (मणि).

[2] , en kavi *dhanañdjaya* धनञ्जय, que M. Bopp traduit par «divitias vincens».

[3] रुद्र, nom bien connu de Çiva.

Arrivé ainsi au comble de ses vœux, Hardjounnâ se dispose à retourner dans sa famille, auprès de sa mère chérie, qu'il aime tendrement. Il va partir, lorsque deux Vidâdaries viennent lui apporter une lettre d'Hêndrâ. Le Baṭhârâ l'invite à se rendre sans retard au Sourânadi[1] pour se joindre à l'armée des Dêvâs; lui seul réunit toutes les conditions exigées pour tuer Nivâlâ-Kavâtchâ. Respectueusement soumis aux ordres d'Hêndrâ, le jeune homme, étouffant alors pour un instant encore ses sentiments d'amour filial, suit ses deux conductrices, qui l'emmènent caché dans un nuage. Pendant le voyage, les deux Vidâdaries lui expliquent la théorie des corps célestes; mais il est probable que les connaissances astronomiques de l'auteur, ou du moins du traducteur, ne s'étendaient pas bien loin, car, après quatre strophes, il se hâte d'ajouter : « Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les beautés qu'Hardjounnâ aperçut dans le ciel. Tout ce qu'il voyait lui paraissait un songe. »

Le palais d'Hêndrâ est à l'est du Sĕmêrou[2]. Ses portes sont en pierres précieuses dont l'éclat fait paraître sombres le soleil et la lune. Il y fait toujours clair : la nuit, c'est quand la fleur du *tundjung*[3] (nénu-

[1] [illegible], en kavi [illegible] *sura-nadî* सुरनदी, mot à mot « rivière des dieux ». Ce nom est étendu, comme on le voit, au *bassin* de cette rivière, au séjour entier des bienheureux.

[2] Voy. p. 283, note 7.

[3] [illegible]. Le Dictionnaire l'explique par [illegible]

far) est fermée; le jour, quand elle est ouverte; ou bien encore, quand le *tchâkrâvâkâ*[1] (cygne) quitte sa femelle, c'est le jour; quand ils sont ensemble, c'est la nuit. A la nouvelle de l'approche d'Hardjounnâ, tous les habitants de ce séjour sont comme un *lâtâ*[2] (liane) qui, dans le *katigâ*[3], attend la pluie du *kapat*. Les Vidâdaries se réunissent dans le *balê*[4] du *pangoungangan*[5] (kiosque des fêtes?) pour le voir

kĕmbang kang habanñu « plante aquatique ». Le texte kavi porte *skar ning kumuda*. « fleur de koumouda ». Ce mot est sanscrit, कुमुद; M. Bopp le traduit par « nymphæa esculenta alba; nymphæa rubra ».

[1] , en kavi *tchakravâka* चक्रवाक, nom bien connu d'une sorte de cygne rouge. Le dictionnaire tamoul traduit « grue à panse ». Il viendrait alors de चक्र « rond » et de वक *vaka* « grue »; il faudrait voir dans ce mot un adjectif en अ *a* pour justifier l'*â* long.

[2] लता, sorte de plante grimpante. Wilson en donne cinq sortes différentes.

[3] , , mot à mot « le troisième, le quatrième (mois) »; ils correspondent assez bien aux mois républicains *vendémiaire* et *brumaire*. (Voyez la note sur le calendrier.)

[4] , en malay بالى *baley*, est un pavillon situé dans l'enceinte du palais où se tiennent les réunions. Il y a un *baley* consacré à chaque cérémonie où le souverain paraît en public.

[5] , en kavi . Suivant M. Gericke, ce mot peut se traduire par « spectacle »; il le fait dériver d'un verbe *houngâ* « regarder dehors ». Le dictionnaire ne donne pas ces mots; la glose balinaise du texte kavi le traduit par

passer ; elles ne manquent pas de se regarder dans leur miroir avant de s'y rendre; toutes y sont, excepté une toute jeune qui n'a pas encore eu d'amant, et que la pudeur empêche de se mettre en spectacle. A leur tête est Soupråbå : depuis le jour où elle a tenté Hardjounnå, elle n'a pas cessé de voir le jeune héros dans tous ses rêves, et son cœur tressaille de bonheur en pensant qu'elle va bientôt pouvoir le contempler de nouveau.

Hardjounnå, en arrivant au Kahêndran (palais d'Hêndrå), va immédiatement se prosterner aux pieds du Batårå, qui le prend dans ses bras, le fait asseoir devant lui, lui raconte le danger qui menace les Dêvåtås, le service qu'ils lui demandent. Le héros cherche à s'excuser; mais il faut obéir aux ordres du maître des Dêvås, et il se soumet.

Hyang Hêndrå lui fait alors part du plan qu'il a conçu pour savoir de Nivåtåkåvåtchå lui-même en quel point il est vulnérable. Il va envoyer à Himåhimåtåkå, au palais du géant, la jeune Soupråbå, celle même dont le Dityå est amoureux; Hardjounnå l'y accompagnera. Soupråbå aura l'air de céder aux

paniñdjôhan; or le verbe *tiñdjôh,* d'où dériverait régulièrement ce mot, n'existe pas dans le dictionnaire; mais *tiñdjô,* dont on pourrait à la rigueur le tirer, signifie « visiter un malade ». Peut-être à Bali a-t-il le sens de « visite » en général. Il faudrait alors traduire par « kiosque des visites ».

désirs du prince, mais ne consentira à le satisfaire qu'à la condition qu'elle saura quel est son point vulnérable. Hardjounnå, rendu invisible par un vêtement magique, se tiendra auprès d'eux de façon à entendre le fatal secret, et, quand il en sera possesseur, il reprendra, avec la Varanggånå, le chemin du Souvargå.

Après un repas magnifique, où l'on sert à Partå les mets aux mille saveurs dont se repaissent les Dêvås, notre héros part, emmenant sa compagne.

On s'imagine aisément l'embarras de nos deux jeunes gens, seuls ensemble dans l'immensité des cieux. Soupråbå sent son cœur tressaillir de bonheur en se voyant près de celui qu'elle aime; mais la pudeur de son sexe la retient et l'empêche de laisser apparaître les sentiments qui l'animent. Hardjounnå, en arrivant au palais d'Hêndrå, ne l'avait pas d'abord remarquée. Mais, quand le Batårå la lui a désignée pour sa compagne, il a été frappé de cette divine beauté, et n'a plus su, cette fois, défendre son cœur contre une pareille atteinte; l'Apsarie avait vu que son amour était payé de retour. Soupråbå, au départ, veut faire passer Hardjounnå devant elle; le héros s'en défend, et, tout en insistant, il se laisse entraîner à faire à la déesse une ardente déclaration. La Vidådarie, pour toute réponse, demande au jeune indiscret s'ils ne verront pas bientôt les murs de Ngastinnå [1]. Ce nom de sa patrie ramène sur-le-champ

[1] [illegible], en kavi [illegible], en sanscrit हस्तिनपुर, ville bien connue dans les grands poëmes indiens.

Partå à la raison, en lui rappelant sa mère, ses frères, ses épouses chéries; un regard hautain de la Varangånå achève de le retenir, et leur voyage s'achève calme et tranquille.

Je passe encore ici les fraîches descriptions des curiosités qu'ils rencontrent; des scènes de toute espèce dont ils sont témoins; des paysages qu'ils contemplent. Ces descriptions sont un peu en dehors du sujet, et rendraient trop longue notre analyse.

En approchant du but, quand elle commence à entendre le bruit des troupes du géant, le courage abandonne Soupråbå; elle a peur de l'être grossier et brutal auquel elle va être livrée sans défense; elle confie, en pleurant, sa frayeur à Hardjounnå, qui la ranime, la console, la rappelle à son devoir.

Ils entrent dans le palais de Himåhimåtåkå. Dans le jardin Vĕlahan[1], ils trouvent trois Vidådaries qu'Hêndrå avait envoyées au Dityå en place de Soupråbå.

[1] *hing taman Vĕlahhan*, en kavi *ring tâmân ri vlahan*. Le sens de ce mot *vĕlahan* est difficile à indiquer : en javanais, suivant M. Gericke, *vĕlah* signifie ou « un roseau mince et pointu », ou « une rame ». La glose balinaise traduit par *udhyana ning pantara* « le jardin public (उद्यान) à divisions (अन्तर) », ce qui s'expliquerait par le malay بلاه *belah* « partager, diviser ». L'auteur aurait alors voulu désigner une promenade divisée, comme nos jardins publics, en plusieurs parties, et contenant des parterres, des pelouses, des quinconces, etc.

Elles sont heureuses de revoir leur compagne, et, les premiers moments d'effusion passés, lui servent d'introductrices. Hardjounnå se cache dans le Kalpåtarou[1], arbre d'or aux fruits de perles et aux feuilles de soie, planté dans un pot de diamant à côté du lit de repos du roi, et Pråbå-Sini, l'une des Vidådaries, court avertir Nivåtå que Soupråbå se rend à ses désirs et l'attend dans son pavillon.

Transporté de joie, et sentant renaître sa passion, Nivåtå se rend en toute hâte au pavillon. Je me tais sur les détails un peu cyniques de la scène qui a lieu entre le géant et la dêvi; je me contenterai de dire que, avant d'accorder aucune faveur à l'amoureux Dityå, elle parvient à lui arracher son secret : il ne peut être blessé qu'au bout de la langue.

En entendant ces mots, Hardjounnå, sans laisser

[1] कल्पतरु, nom bien connu d'un des arbres qui embellissent les jardins d'Indra. D'après une note de M. Gericke, les Javanais donneraient aujourd'hui ce nom à une sorte de *mai*, ou, comme ils disent, de *kĕmbar-mayang* « couple de bouquets » (il y en a toujours deux), que l'on porte devant le cortége d'une noce et que l'on plante ensuite devant la chambre nuptiale. C'est sans doute dans ce sens que Empou Kanwa emploie ici ce mot. Le nom semble signifier « un arbre qui vit un *kalpa* ». On sait que les Indiens nomment कल्प *kalpa* un espace de temps qui contient plus d'années qu'il ne tomberait de gouttes d'eau pendant une pluie universelle qui durerait sans interruption pendant trois ans. Ce temps forme un âge du monde, mais un seul jour de Brahma. (Voy. dans Koeppen, *Religion des Buddha und ihre Entstehung*, p. 208, note 2, les essais qui ont été faits pour définir ce temps d'une façon plus précise.)

à Nivåtåkavåtchå le temps de recevoir le prix de son indiscrétion, enfonce d'un coup de pied la porte du pavillon; le géant tressaille, se lève pour voir d'où vient ce bruit; la Vidådarie en profite pour reprendre en riant son chemin dans les airs, où Hardjounnå l'attend pour la reconduire au Kahêndran.

Nivåtåkavåtchå comprend qu'il a été le jouet d'un artifice; sa rage est au comble; il ordonne sans retard à ses troupes de se mettre en marche.

Ici se trouve une description des deux armées, faite avec toute la prolixité des Indiens, exagérée par le caractère océanien. Je pourrai essayer, dans mes études du texte kavi, d'en extraire quelques passages; mais ici je me dispenserai de tous ces détails si connus par les poëmes sanscrits; je ne parlerai pas davantage des phases du combat, où s'emploient tous les moyens surnaturels dont savent user les héros et les dieux de cette riche mythologie.

Après une lutte acharnée, les Sourås (dieux) ont le dessous; ils plient: Hardjounnå seul reste immobile, protégé par les armes enchantées qu'il a reçues de Hyang Roudrå. Il cherche à voir la langue de Nivåtå; mais celui-ci évite avec soin d'ouvrir la bouche. Notre héros comprend alors que c'est par la ruse seulement qu'il parviendra à son but; il feint d'être blessé et s'enfuit. Nivåtåkavåtchå, se croyant vainqueur, poursuit Hardjounnå en le raillant, et se vantant de devenir le maître du monde. Mais Partå, tout en fuyant, profite du moment où, ouvrant la bouche, le géant découvre sa langue; il lui lance un

trait, et le Rĕksåsâ tombe à la renverse dans son char : la victoire était décidée pour les Dêvâs.

Pendant qu'Hêndrâ ramène glorieusement Hardjounnâ à son *kahyangan*, le palais de Himantâkâ est livré au pillage par les troupes du Sourâlâyâ ; on rapporte au Sĕvargâ les trésors du roi, ses femmes, ses serviteurs.

Hardjounnâ est reçu en triomphe au Souvargâ, dont il est nommé roi pour six mois célestes. C'est pendant ce temps qu'il s'unit successivement avec les six Vidâdaries qui l'avaient tenté dans sa grotte, union qui a donné son nom à la rédaction kavie du poëme.

Mais tous les délices du Kahêndran ne peuvent faire oublier au fils de Pandou sa vieille mère, ses frères jeunes et sans défense, ses épouses si ravissantes. Tous ces souvenirs le poursuivent au milieu de tous les plaisirs que les Dêvâs cherchent à faire succéder sous ses yeux ; aussi voit-il avec bonheur arriver l'expiration des six mois de sa royauté, et prend-il en toute hâte congé du Batârâ Hêndrâ pour quitter le ciel, en emportant les témoignages de sympathie de tous les Dêvâtâs. Les Vidâdaries sont inconsolables ; Soupräbâ, après son départ, s'enferme dans sa chambre et refuse d'en sortir, de se distraire, de se parer.

Tel est, très en abrégé, le résumé d'un poëme qui, comme je l'ai déjà dit, est un des plus populaires parmi les Javanais. Je vais terminer cette étude

par des remarques sur quelques lois phoniques du javanais, par un court aperçu de la composition matérielle d'un poëme, soit en kavi, soit en javanais moderne, et, enfin, par quelques indications sur la manière dont ces peuples datent leurs écrits. La première de ces remarques a principalement pour but de montrer que les lois phoniques de la langue javanaise, quelque extraordinaires qu'elles paraissent au premier abord, se retrouvent dans presque toutes les langues connues.

REMARQUES.

I.

Je ferai remarquer tout d'abord que, sauf quelques cas particuliers que les grammaires enseignent, les Javanais prononcent en *ŏ* bref la voyelle primitive qui accompagne toutes les consonnes dans les alphabets de la famille du sanscrit. Cette prononciation est répandue, on peut le dire, dans le monde entier. Nous la rencontrons, comme accent provincial, dans la partie de Sumatra voisine de Java et sur la côte orientale de la presqu'île de Malacca, au témoignage même du professeur Abd-Allah[1]. Le siamois et le bengali, l'ont adoptée. Elle était, comme on sait, en usage chez les Pélasges, ancêtres des Grecs et des Latins[2], et dans les langues romanes nous voyons

[1] Voyez son *Voyage de Singapore à Kalantan* publié par M. Dulaurier.

[2] Je rappelle aussi, en passant, qu'en slavon *o* est la brève de *a*

le languedocien terminer en *ŏ* les féminins que les autres dialectes font en *ă;* enfin, parmi les Sémites eux-mêmes, on la trouve dans le syriaque (*olaph*, *gomal*, etc.).

A côté de *ŏ*, le javanais possède aussi *ĕ*. Cette voyelle a une double origine : 1° le kavi l'emploie à la place de *ă* devant une nasale dans les mots océaniens (comparez, par exemple, [illegible] *sĕmbah* avec سجبه *sambah* « s'incliner »; [illegible] *ḍatĕng* et داتغ *dâtang* « aller vers »[1]); 2° elle sert, en javanais moderne,

(огнь *ognĭ* अग्नि *agni*) tandis qu'en lithuanien et en gothique *a* était la brève, *o* la longue. Les langues scandinaves ont encore conservé *o* toujours long; *ŏ* s'y représente par *aa* en danois, par *å* en suédois.

[1] La prononciation *ĕ* devant les nasales se retrouve, je crois, en bougui, où le signe *ŏ* me paraît être le *tchĕtchak* javanais (ˇ), l'*anusvâra* sanscrit. Il se serait d'abord prononcé *ĕng;* puis, perdant, suivant la tendance générale de la langue bouguie, la consonne finale de la syllabe fermée, il ne s'est plus prononcé que *ĕ* ou *ŏ;* c'est du moins ce que je conjecture d'après les mots [illegible] *sŏpulô* (سڤولہ *sapuloh*) « dix » et [illegible] *ŏpah* (امڤت) « quatre ». La nasale du second mot se voit clairement dans la forme malaie (*ampat*); quant à celle du premier, elle s'expliquerait en admettant un primitif [illegible] *sangpuluh*, analogue aux autres nombres [illegible] *róngpuluh*, [illegible] *tĕlungpuluh*. Le malay امڤت *ampat* paraît provenir, par assimilation de la nasale à l'organe de la consonne suivante, d'un primitif [illegible] *hangpat*, formé du javanais [illegible] *pat*, et de la particule préfixe [illegible] *hang*, qui joue un grand rôle dans la grammaire océanienne. Jusqu'ici les javanistes l'ont considérée comme formatrice du verbe transitif; c'est peut-être une de

affixe sous la forme [illegible] *nya*, par zetacisme [illegible] *ña* (malay ڽ), qui est devenu en javanais [illegible] *hê* et [illegible] *nê*.

Ces deux contractions sont données par M. Lassen, dans ses *Institutiones linguæ prakriticæ*, comme une des lois des dialectes vulgaires de l'Inde. On la rencontre en zend, où, par exemple, le génitif singulier des noms en *a*, स्य *sya* en sanscrit, [illegible] *hya* en perse, est devenu [illegible] *hê* en zend. Cette loi est très-commune dans toutes les langues de la famille indo-européenne; elle est surtout remarquable en lithuanien, d'après les observations de MM. Bopp et Schleicher.

Quand la contraction n'a pas lieu en javanais, ce qui arrive principalement devant les voyelles autres que *a*, la semi-voyelle se supprime. Ainsi le kavi [illegible] *lwir* « tous » se rencontre dans les poëmes javanais sous la forme [illegible] *lir*; [illegible] *munggwéng* « mais » est devenu [illegible] *mungging*. Quelquefois encore il y a confusion entre [illegible] et [illegible], comme dans [illegible] *manuchya* « homme », qui devient [illegible] *manuswâ*, et [illegible] *manungsă*; [illegible] *hyang* « dieu », que l'on écrit [illegible] *yyang* et que l'on prononce *ywang*. Le [illegible] se supprime devant *a* dans [illegible] *vidâdari* pour [illegible] *vidyâdarî* (malay بديدرى *bidyadari*).

Enfin quelquefois la semi-voyelle [illegible] se combine, suivant les lois du zetacisme, avec la consonne qui précède, principalement lorsque c'est une des dentales [illegible] *na* ou [illegible] *da*. Nous avons vu tout à l'heure le pronom de la 3e personne, [illegible] *nya*, changé en [illegible]; on rencontre souvent au lieu de [illegible] *dêvatâ* (देवता « divinité ») la forme [illegible] *djavâtâ*, zetacisme pour [illegible] *dyavâtâ* (voyez p. 276, note 3); on lit, dans la traduction javanaise du *Nîti-Çâstra* (voyez p. 267), [illegible] *djatmika* dans le mot à mot (l. 9), [illegible] *dyatmika* dans le correct (l. 17).

Les Javanais ont perdu la distinction des voyelles brèves et longues que le kavi a religieusement observées, souvent même introduites dans les mots d'origine océanienne. J'ai cité [illegible] *sâmpoun*, [illegible] *vwântĕn;* je pourrai encore ajouter [illegible] *rûm-rûm-an*[1] « grande quantité de par-

[1] Il ne faut pas croire que je veux faire du *mamamouchi* en traduisant [illegible] *rûmrûman* par « grande quantité de parfums divers ». Tout ceci s'explique parfaitement par les usages du malay. Dans cette langue en effet, comme l'a remarqué M. Dulaurier, la finale ان *an*, indique « abondance et grandeur »; لاوتن *lâout*-an « grande mer », de لاوت *lâout* « mer ». La réduplication marque, soit réciprocité, comme dans برتڠس تڠيسنن *ber-tangis-tangîs*-an-*ña* « ils ont versé tous deux d'abondantes larmes », en parlant de deux

affixe sous la forme [illegible] *nya*, par zetacisme [illegible] *ña* (malay [illegible]), qui est devenu en javanais [illegible] *hê* et [illegible] *nê*.

Ces deux contractions sont données par M. Lassen, dans ses *Institutiones linguæ prakriticæ*, comme une des lois des dialectes vulgaires de l'Inde. On la rencontre en zend, où, par exemple, le génitif singulier des noms en *a*, स्य *sya* en sanscrit, [illegible] *hya* en perse, est devenu [illegible] *hê* en zend. Cette loi est très-commune dans toutes les langues de la famille indo-européenne; elle est surtout remarquable en lithuanien, d'après les observations de MM. Bopp et Schleicher.

Quand la contraction n'a pas lieu en javanais, ce qui arrive principalement devant les voyelles autres que *a*, la semi-voyelle se supprime. Ainsi le kavi [illegible] *lwir* « tous » se rencontre dans les poëmes javanais sous la forme [illegible] *lir*; [illegible] *munggwéng* « mais » est devenu [illegible] *mungging*. Quelquefois encore il y a confusion entre [illegible] et [illegible], comme dans [illegible] *manuchya* « homme », qui devient [illegible] *manuswâ*, et [illegible] *manungsă*; [illegible] *hyang* « dieu », que l'on écrit [illegible] *yyang* et que l'on prononce *ywang*. Le [illegible] se supprime devant *a* dans [illegible] *vidâdari* pour [illegible] *vidyâdarî* (malay بيديدري *bidyadari*).

Enfin quelquefois la semi-voyelle ꦲꦺ se combine, suivant les lois du zetacisme, avec la consonne qui précède, principalement lorsque c'est une des dentales ꦤꦺ *na* ou ꦢꦺ *da*. Nous avons vu tout à l'heure le pronom de la 3ᵉ personne, ꦤꦾꦺ *nya*, changé en ꦠꦺ; on rencontre souvent au lieu de ꦢꦺꦮꦠꦺꦴ *dêvatâ* (देवता « divinité ») la forme ꦗꦺꦮꦺ *djavâtâ*, zetacisme pour ꦢꦾꦺꦮꦺ *dyavâtâ* (voyez p. 276, note 3); on lit, dans la traduction javanaise du *Nîti-Çâstra* (voyez p. 267), ꦗꦺꦠꦶꦏꦺ *djatmika* dans le mot à mot (l. 9), ꦢꦾꦠꦶꦏꦺ *dyatmika* dans le correct (l. 17).

Les Javanais ont perdu la distinction des voyelles brèves et longues que le kavi a religieusement observées, souvent même introduites dans les mots d'origine océanienne. J'ai cité ꦱꦴꦩ꧀ꦥꦸꦤ꧀ *sâmpoun*, ꦮꦴꦤ꧀ꦠꦼꦤ꧀ *vwântĕn;* je pourrai encore ajouter ꦫꦸꦩ꧀ꦫꦸꦩ꧀ꦤ꧀ *rûm-rûm-an*[1] « grande quantité de par-

[1] Il ne faut pas croire que je veux faire du *mamamouchi* en traduisant ꦫꦸꦩ꧀ꦫꦸꦩ꧀ꦤ꧀ *rûmrûman* par « grande quantité de parfums divers ». Tout ceci s'explique parfaitement par les usages du malay. Dans cette langue en effet, comme l'a remarqué M. Dulaurier, la finale ان *an*, indique « abondance et grandeur »; لاوتن *lâout*-an « grande mer », de لاوت *lâout* « mer ». La réduplication marque, soit réciprocité, comme dans برتڠس تڠيسنن *ber-tangis-tangîs*-an-*ña* « ils ont versé tous deux d'abondantes larmes », en parlant de deux

fums divers »; [illegible] *kadjöng*[1], le moderne [illegible] *kangdjĕng* « titre honorifique ». Le signe de [illegible] *î* long est très-peu usité, même dans la transcription du sanscrit. Aujourd'hui les caractères qui servaient en kavi à marquer les voyelles longues ne sont plus employés que pour marquer la dernière syllabe du vers, celle qui forme, comme nous le verrons tout à l'heure, l'assonance finale, qui, chez les Javanais, remplace la rime.

Les voyelles initiales sont aussi à peu près perdues; elles n'ont été reprises que pour écrire les noms propres arabes, afin de distinguer ceux qui commencent par ا de ceux qui ont pour initiale ه; on écrit, par exemple, [illegible] *Allah*, الله; [illegible] *Ibrahim*, ابرهيم. Mais, dans les noms d'origine indienne, on emploie le [illegible] *ha*, qui remplace alors le *porte-voix* océanien[2], et l'on écrit [illegible] *Hardjounnâ*, [illegible] *Héndrâ*. Les noms de villes re-

personnes qui se quittent; برسوك ٢ان *ber-sûka-sukâ*-an « éprouver toutes sortes de plaisirs ».

[1] Je transcris ici par *ŏ* le [illegible] kavi, parce que je ne pouvais donner *ĕ* comme représentant une voyelle longue. Remarquons en passant que si [illegible] *ĕ* peut se rapprocher du ɛ zend, [illegible] pourrait peut-être ressembler à ɛ *è*.

[2] J'entends par là le signe qui sert à supporter les voyelles isolées dans les alphabets anté-indiens de l'Océanie, le [illegible] bougui, [illegible] tagala, [illegible] de l'ancien alphabet de Bima. Gottlob Brückner, le premier traducteur du Nouveau Testament en javanais, a employé de la même façon [illegible]; il écrit par exemple [illegible] *Adam*, [illegible]

çoivent souvent comme initiale ꦔ꧀ *ngâ*, peut-être un reste de la préposition locative ꦲꦶ꧀ *hing :* ꦔꦒꦪꦺꦴꦢꦺꦴ *Ngayôdhyâ*, अयोध्य; ꦔꦱ꧀ꦠꦶꦤ꧀ *Ngastinnâ*, हस्तिन, et enfin ꦔꦤ꧀ꦒꦏꦺ *Ngalĕngkâ*, pour le kavi ꦭꦺꦴꦔ꧀ꦏꦺꦴ *Lângkâ*, लाङ्का « Ceylan. »

Comme exemple des altérations que le javanais fait subir au sanscrit, je vais donner ici le tableau comparé des noms des dix-huit classes d'êtres surhumains suivant la mythologie brahmanique. Comme j'emprunte cette liste au Dictionnaire tamoul de Rottler, véritable encyclopédie indienne, je donnerai aussi la transcription tamoule de ces noms. Je donne en sanscrit le thème, en tamoul le nominatif pluriel. Il suffira, dans cette dernière langue, de changer la finale அர் *ĕr* en அன் *ĕn* pour avoir le nominatif masculin singulier, en அள் *ĕḷ* ou en இ *i* pour le féminin.

ꦲꦶꦩ꧀ꦥꦺ *Ibrahim*, ꦒꦺꦱꦺꦤꦱꦺꦴꦤ꧀ꦥꦺ *Essron*, pour l'orthographe ꦺꦱꦺꦤꦱꦺꦴꦤ꧀ꦥꦺ, ꦠꦺꦴꦠꦺꦴꦲꦶꦩ꧀ꦥꦺ, ꦢꦒꦺꦴꦤ꧀ꦥꦺ ou ꦲꦺꦤꦱꦺꦴꦤ꧀ꦥꦺ, ꦲꦶꦠꦺꦴꦲꦶꦩ꧀ꦥꦺ, ꦒꦲꦒꦺꦴꦤ꧀ꦥꦺ.

	SANSCRIT.	TAMOUL.	JAVANAIS.
1.	देव *dêva*	தேவர் *têvĕr*	දෙවා *devâ*
	सुर *sura*	சுரர் *çurĕr*	සුරා *surâ*
2.	सिद्ध *siddha*	சித்தர் *çittĕr*	k. සිද්ධ *siddha*
3.	असुर *asura*	அசுரர் *açurĕr*	k. අසුරා *asura*
4.	दैत्य *daitya*	தைத்தியர் *taitiyĕr*	දිත්‍යා *dityâ*
5.	गरुड *garaḍâ*	கருடர் *karuḍĕr*	ගරුඩා *garuḍâ*
6.	किन्नर *kinnara*	கின்னரர் *kinnarĕr*	කින්නරා *kinnârâ*

FONCTION MYTHOLOGIQUE DE CES ÊTRES.

1. Les dieux, les divinités, les génies, êtres de la première classe.

2. Hommes sages qui ont acquis, à la suite de leurs austérités, un pouvoir surnaturel.

3. Ennemis déclarés des Dêvas ou Suras.

4. Géants, fils de *Dîti* (la Terre), analogues aux Titans des Grecs.

5. Oiseau monstrueux qui sert de monture à Vichnou; il est devenu, pour les Océaniens, un être très-malfaisant.

6. Musiciens célestes, à tête de cheval.

	SANSCRIT.	TAMOUL.	JAVANAIS.
7.	रक्षस् *rakchas*	இராக்கதர் *irâkadĕr*	ரேக்ஷஸா *rĕksâsâ*
8.	किम्पुरुष *kimpurucha*	கிம்பருடர் *kimburuḍĕr*	"
9.	गन्धर्व *gandharva*	கந்தருவர் *kandaruvĕr*	காந்தர்வா *gandarvâ*
		தேவபாட்டகர் *dêvapâṭṭagĕr* (देवपाठक)	
10.	यक्ष *yakcha*	இயக்கர் *iyakkĕr*	யேக்ஷா *yĕksâ*
11.	विद्याधर *vidyâdhara*	வித்தியர் *viñjayĕr* வித்தியாதரர் *vittiyâdarĕr*	வித்யாதரா *vidâdârâ*

7. Gardiens du trésor de Kuvêra, ogres.

8. Musiciens célestes, à visage d'homme et à corps d'oiseau.

9. Musiciens célestes. (Sous les noms de காந்தர்வா *gandarvô*, கிந்திரவா *gĕndravô*, கந்துருவா *gandruvô*, ces êtres sont devenus des sortes de démons mâles qui hantent les forêts.)

10. En sanscrit, gardiens des trésors du Kouvera; confondus souvent avec les Rakchasas.

11. Magiciens célestes. Ce sont leurs femmes qui jouent le rôle principal dans le *Vivâhâ*.

	SANSCRIT.	TAMOUL.	JAVANAIS.
12.	भूत *bhûta*	பூதர் *pûdĕr*	ꦧꦸꦠ꧀ *butâ*
13.	पिशाच ou प्रेत *piçâtcha prêta*	பிசாசர் பிரேதர் *piçâçĕr* ou *pirêdĕr*	"
14.	लोकान्तरिक *lôkântarika*	அந்தரர் *andarĕr* ou நிலையற்றவர் *nilaiyaṭṭavĕr*	"
15.	मुनि *muni*	முனிவர் *munivĕr*	ꦩꦸꦤ꧀ꦤꦶ꧀ *munni*
16.	उरग ou नाग *uraga naga*	உரகர் ou நாகர் *uragĕr nâgĕr*	ꦤꦸꦒ꧀ *nâgâ*
17.	आकाश (?) *âkâça*	ஆகாயவாசிகள் *âkâyavâçigĕḷ*	ꦏꦱ꧀ *kâsâ*
18.	भौगभूम्य *bhâugabhûmya* (?)	போகபூமியர் *pôgabûmiyĕr*	"

12. Fantômes, spectres, vampires.
13. *Idem.*
14. Êtres errants entre les mondes [1].
15. Hommes sanctifiés dans la solitude.
16. Serpents.
17. Habitants de l'air, sylphes.
18. Hommes vertueux qui passent un certain temps dans un séjour de bonheur.

[1] Voyez Köppen, *Religion des Buddha*, p. 241.

Quant aux noms des hommes, ils sont :

मनु *manu* « l'espèce humaine »	மனு *manu*	
मनुष्य *manuchya*	மனுஉன் *manuchĕn* et மனிதன் *maniděn*	k. மனுஷ்ய *manuchya* j. மனுஷ்ய *manusvâ* மனுங்ஸ *manungsâ*
पुरुष *purucha* « l'âme humaine »	புருடன் *puruděn*	புருஷ *purusâ*
नर नृ *nara nṛ* (ἀνήρ)	நரன் நிரு *narĕn niru* dans நிருபன் நृप *nirupĕn nṛpa* « souverain »	नार नृ *nârâ nrĕ* dans नृपति *nrĕpati*

La fin dans le prochain cahier.

NOTICE

SUR LA GAZETTE ARABE DE BEYROUT,

LUE DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DU 29 JUIN 1858,

PAR M. REINAUD.

Les lecteurs du Journal asiatique savent qu'un mouvement littéraire s'est produit parmi les popu-

lations chrétiennes de la Syrie. Une Société orientale s'est formée dans la ville de Beyrout, centre actuel du commerce de la contrée; des imprimeries arabes y ont été fondées, et maintenant cette ville, qui, sous la domination romaine, jeta quelque éclat par ses richesses et son école de droit, tend à renouveler l'aspect intellectuel et moral du pays[1].

Un jeune chrétien du rite grec, nommé Khalil-al-Khouri, le même dont il a déjà été parlé dans ce recueil, a eu la pensée de fonder un journal destiné à servir d'organe aux idées de progrès qui se manifestent de toute part, et il a trouvé un auxiliaire zélé dans la personne d'un riche négociant, M. Michel Medawar, dont il a également été fait mention.

Cette feuille, qui se publie avec l'autorisation du gouvernement ottoman, a été calquée sur le plan des grands journaux d'Europe. Ce qui en fait le fond, ce sont les nouvelles locales qui intéressent la masse du public, auxquelles on joint les faits contenus dans les principaux journaux de France et d'Angleterre. L'éditeur y entremêle des notices littéraires et scientifiques, des vues morales et hygiéniques, un tableau du prix des marchandises, une indication des navires qui arrivent au port de Beyrout ou qui en sortent, etc. Il s'y trouve même de temps en temps un feuilleton, consistant dans un récit sérieux et suivi. Mais les discussions religieuses et politiques en sont bannies, et la raison de cette exclusion se devine sans peine. Le titre

[1] Voyez mon Tableau de l'état de la littérature chez les populations chrétiennes arabes de la Syrie. (*Journal asiatique*, juin 1857.)

du journal est celui de *Jardin des nouvelles*[1]. Le premier numéro a été mis au jour le vendredi 1er janvier de la présente année. Le format en est in-folio, et il se distribue par feuille de quatre pages. Il paraît une fois par semaine; maintenant c'est le samedi.

Voici le prospectus, qui a d'abord été distribué à part, et qu'on a reproduit dans le premier numéro. Il est signé par M. Khalil-al-Khouri :

جرنال عربى

قد تعلقت الارادة السنية الملوكية باعطاء الرخصة بطبعه
فى مدينة بيروت رغبة فى اشهار المعارف والفنون وتقدم
تهذيب عبيدها الذين رشفوا كؤوس الراحة والامان
تحت ظلها الظليل فبناء على الاوامر التى تشرفنا بورودها
سيطبع هذا الجرنال فى كل اسبوع مرةً مشتملاً على كل ما
يتعلق بالفوائد الانسانية، قسم منه يحتوى على اخبار
بلادنا السورية مع الحوادث الاجنبية مترجمة من احسن
واعظم الجرنالات، وقسم يشتمل على نبذ مختلفة وفوائد
علمية، وقسم يتضمن ملاحظات واموراً متجربة، والقسم
الاخير يبتدى بتاريخ مفيد يطبع بالتتابع بذيل كل
اخر صحيفة من الجرنال كى تقطع تلك الاوراق الاخيرة فى
آخر كل عام ويجتمع منها كتاب تاريخ،
وثمن هذا الجرنال بالعام ماية وعشرون غرشًا فى بيروت

[1] حديقة الاخبار

وتوابعها ويضاف عليه اجرة توصيله الى الجهات فيكون
ثمنه الى كل مكان خالص المصاريف ماية واربعة واربعين
غرشًا فنرجو من كل ذى عناية يرغب تقدم البلاد ومن
كل ذى ذوق سليم يميل الى التهذيب ان يبادر بكتابة
اسمه الى المدير،

« La volonté auguste, souveraine, a donné la permission de publier ce journal dans la ville de Beyrout, afin de propager les connaissances et les nouvelles de divers genres, et de favoriser les progrès de l'instruction de ceux de ses sujets qui, à l'ombre de sa protection, se sont abreuvés à la coupe du repos et de la sécurité. Conformément aux ordres dont nous avons été honorés, ce journal sera imprimé une fois par semaine et embrassera tout ce qui est susceptible d'améliorer l'esprit de l'homme. Une partie sera consacrée aux faits qui intéressent nos contrées de Syrie, ainsi qu'aux nouvelles empruntées aux meilleurs et aux principaux journaux étrangers. Une autre division renfermera les faits divers ainsi que des exposés scientifiques. On trouvera dans une troisième partie un tableau de l'état du commerce et les renseignements qui s'y rapportent. Enfin il y aura à la fin du numéro un récit intéressant divisé en chapitres, et cette partie, imprimée avec une pagination particulière, pourra être à la fin de l'année détachée du journal, de manière à former un volume.

« Le prix du journal est de 120 piastres par an

(environ 27 francs de notre monnaie) pour Beyrout et les régions environnantes. Pour les exemplaires envoyés au dehors, on y ajoutera les frais de port, et le prix sera pour tous les pays indistinctement de cent quarante-quatre piastres (environ 32 francs), avec décharge de toute autre dépense. Nous espérons que toutes les personnes qui prennent intérêt au bien du pays et qui, douées d'un goût sain, sont bien aises de voir l'instruction se répandre, s'empresseront de faire inscrire leur nom chez l'éditeur. »

Je vais maintenant entrer dans quelques détails propres à mieux faire connaître la gazette de Beyrout. Ces détails ne sortent pas du cadre du Journal asiatique, et peut-être seront-ils de quelque utilité aux personnes qui aborderont pour la première fois la gazette arabe. Avec les idées que notre siècle imagine sans cesse, il a fallu inventer des expressions nouvelles ou modifier les acceptions de certaines expressions anciennes. Souvent ces expressions embarrassent chez nous les personnes qui ne sont pas initiées aux progrès des sciences et de l'industrie. Que doit-il en être pour les mêmes expressions transcrites en arabe, c'est-à-dire dans une langue où l'on ne marque que les consonnes, et dont la transcription n'a pas toujours été faite correctement?

Il est dit en tête du journal que le prix est payable d'avance [1], et qu'on y admettra des annonces [2] moyennant cinq piastres par ligne. On peut s'abonner à Beyrout, au bureau de rédaction [3] du journal, ainsi

[1] الدفع سلفا. — [2] اعلانات. — [3] مكتب.

qu'à Damas, à Alep, à Bagdad, à Alexandrie, au Caire et à Constantinople, où il existe des bureaux de souscription.

Le journal est politique[1], scientifique[2], commercial[3] et historique[4].

Chaque numéro porte la date de l'année musulmane, qui est lunaire et qui se compte à partir de l'hégire; vient ensuite la date correspondante de l'année chrétienne, qui est solaire et qui se compte à partir de la naissance de Jésus-Christ. Mais parmi les chrétiens orientaux, si les catholiques ont adopté la réforme du calendrier faite par le pape Grégoire XIII, la plupart des autres ont, à l'exemple des Russes, conservé le vieux style, ce qui fait à présent une différence d'environ douze jours. Le journal de Beyrout s'est cru obligé de donner les deux chiffres.

Le premier numéro commence par des compliments adressés au sulthan de Constantinople, qui a bien voulu permettre la publication du journal, ainsi qu'aux membres du divan, qui ont secondé le souverain dans ses dispositions libérales, enfin aux fonctionnaires publics de la Syrie, dont le concours peut être utile au succès de la publication. L'éditeur dit ensuite : « J'ai voué avec toute l'effusion de mon âme mon existence au service de ma patrie[5]. Combien je serais heureux si mes efforts pouvaient lui être de quelque utilité ! C'est ce sentiment qui m'a fait courir les chances de cette entreprise. Heureusement j'ai trouvé

[1] مدنى. — [2] علمى. — [3] متجرى. — [4] تاريخى. — [5] الوطن.

un appui dans M. Michel Medawar. Cet honorable négociant, qui est plein de zèle pour la littérature, n'a pas craint de s'associer aux embarras d'une pareille publication. Du reste, il y a bien longtemps que M. Medawar consacre son existence au succès de toute entreprise qui peut tourner au bien de sa patrie chérie. »

Al-Khouri poursuit ainsi : « Si à présent nous étendons le regard sur la face de notre pays, nous voyons que les habitants cherchent à s'éclairer au flambeau de la science, et qu'ils ont pris goût à ce qui fait le caractère de l'âge actuel. Comment n'en serait-il pas ainsi, lorsque la littérature arabe et les sciences d'application se développent dans la contrée, et qu'une foule de jeunes gens du pays se livrent à l'étude des langues étrangères, moyen le plus efficace pour se familiariser avec les idées, les mœurs et les usages qui sont en vigueur sous un autre ciel et jusque dans les régions les plus éloignées? Aussi nous nous flattons de l'espoir que notre pays recouvrera son ancienne prospérité et son éclat primitif, notamment la ville de Beyrout la fleurie, qui fut jadis si célèbre par son amour des sciences en général et de la jurisprudence en particulier, alors qu'elle était décorée du titre de *Julia Felix*. »

L'épithète de *fleurie* fait allusion aux eaux abondantes qui, en descendant du mont Liban, arrosent le territoire de Beyrout et en font pour ainsi dire un jardin non interrompu. Quant aux mots *Julia Felix*, c'est le titre que l'empereur Auguste

donna à Beyrout, lorsqu'il y envoya une colonie romaine[1].

Le journal fait ensuite mention de la crise financière des États-Unis d'Amérique, et du contre-coup de cette crise en Angleterre et jusqu'en Syrie.

Puis il est parlé de la fondation d'un théâtre à Alexandrie, aux risques et périls d'un banquier italien, et le mot *théâtre* est rendu en arabe par une expression que je n'avais pas encore rencontrée[2]. Il est parlé aussi de la construction du vaisseau gigantesque baptisé par les Anglais du nom de *Leviathan*[3], et à cette occasion le rédacteur se livre à quelques considérations sur les facilités qu'on trouve maintenant à voyager, grâce aux bateaux à vapeur et aux chemins de fer.

D'après ce que j'ai dit ailleurs sur l'usage bizarre des chronogrammes en Orient[4], le premier numéro de la gazette de Beyrout ne pouvait pas se terminer sans quelque pièce de ce genre. Ici le chronogramme, qui se compose de trois vers, est destiné à célébrer à la fois le commencement de l'année et la première apparition du journal. Le voici :

اذا السنة التى مرت علينا

[1] Ici la dénomination latine a été altérée. Au lieu de جوليا فليكس, on a imprimé جوليا فليلكس.

[2] C'est le mot مرسح qui est employé ailleurs au pluriel sous la forme مراسح. Le journal porte مرسح جديد للعب الروايات.

[3] لوڤياتان

[4] Voyez la notice déjà citée.

ارتنا بعض ما لا نشتهيهِ
فذى السنة الجديدة قد تجلت
تزن لنا السرور بفرط تيهِ
يورخ يومها يوم جديد
ارتك حديقة الاخبار فيهِ

Si l'année que nous venons de passer a offert bien des choses que nous ne demandions pas,

L'année qui commence s'annonce par une joie capable de faire tourner la tête.

On peut ainsi marquer le jour de la nouvelle année : *Une journée charmante où le Jardin des nouvelles a fait son apparition dans le monde.*

L'ensemble des lettres arabes qui correspondent aux mots français soulignés, rendues d'après leur valeur numérale, produit la somme 1858, chiffre de la présente année.

Le cheikh Refaa, dont le nom est bien connu en Europe, et qui remplit aujourd'hui au Caire les fonctions d'inspecteur de l'école militaire, vient de composer, en l'honneur du vice-roi d'Égypte, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, un compliment qui se termine par un chronogramme et où la fortune du prince est censée s'exprimer ainsi :

تدوم افراح واوقاتى

Que ma joie et ma durée se perpétuent à jamais !

Or ces trois mots, rendus d'après leur valeur nu-

mérale, produisent la somme 1274, année présente de l'hégire.

Le deuxième numéro de la gazette de Beyrout commence par un exposé des phénomènes du calorique, de la vapeur, etc.

Il est parlé ensuite de l'ouverture du parlement anglais, et l'on reproduit le discours prononcé par la reine Victoria.

Puis on rapporte les nouvelles venues de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Inde, de la Chine, etc.

Le numéro se termine par un premier extrait de la chronique arabe d'Ibn-Schohna, disposé en forme de feuilleton. Ibn-Schohna est un écrivain musulman du commencement du xve siècle de notre ère; il est auteur d'une chronique universelle qui commence à la création du monde et qui se prolonge jusqu'à son temps. Comme il était originaire d'Alep, il donne un peu plus d'attention aux événements qui intéressent la Syrie. Voilà probablement le motif qui lui a fait accorder la préférence par l'éditeur. Mais sa chronique est très-abrégée, et elle ne fait que donner la substance des ouvrages analogues composés antérieurement, notamment de la chronique d'Aboulféda. Si d'Herbelot s'en est beaucoup servi pour la composition de sa *Bibliothèque orientale*, le savant orientaliste Reiske, qui avait d'abord formé le projet de la publier en entier, texte et traduction, y renonça pour s'attacher à la chronique d'Aboulféda. Ne serait-il pas plus naturel que l'éditeur du journal arabe fît

choix de quelque chronique chrétienne relative aux provinces de la Syrie, soit que l'on rédigeât un nouvel ouvrage à cette occasion, soit qu'on se contentât d'adapter un ouvrage ancien à ce mode de publication? L'histoire de la Syrie, dans l'antiquité et au moyen âge, nous est plus ou moins bien connue à l'aide des écrivains grecs et romains et des écrivains des guerres des croisades; mais, pour les temps modernes, nous ne savons guère que ce qui nous a été transmis par les voyageurs européens, qui souvent n'avaient qu'une idée vague des événements. Les écrivains indigènes du pays pourraient ajouter beaucoup à nos connaissances à cet égard; à la vérité ils ont un double écueil à éviter : le premier est la diversité des races et des croyances; le second est la susceptibilité du gouvernement ottoman.

Dans le troisième numéro, il est parlé, entre autres choses, de la grande question du jour, le percement de l'isthme de Suez. On trouve ensuite un tableau des différentes manières de se procurer de l'eau pour l'arrosement des terres, etc.

A l'occasion des neiges abondantes qui étaient tombées sur la chaîne du Liban, et qui, à cette époque de l'année, interceptaient les communications, le cinquième numéro contient ces deux vers du célèbre Motenabbi :

وجبال لبنان وكيف بقطعها
وهو الشتاء وصيفهن شتآء

لبس الثلوج بها على مسالكى
فكانها ببياضها سودآء

Ces montagnes du Liban, comment les traverser au fort de l'hiver, là où l'été lui-même est un hiver continuel?

Les neiges m'y ont fait perdre mon chemin : on dirait, en effet, que la blancheur des neiges (par leur masse profonde) s'est convertie en une sombre nuit.

Dans ce même numéro, il est fait mention de l'horrible attentat par lequel, le 14 janvier dernier, la vie de l'empereur et de l'impératrice fut mise en danger, lors d'une visite qu'ils firent au théâtre de l'Opéra. Le mot *opéra* est rendu par *pièce chantée*[1].

On y parle aussi des phénomènes du fluide électrique[2], du galvanisme[3], de la galvanoplastie[4], du daguerréotype[5], de la photographie[6] et des différents gaz[7].

A cette occasion, le rédacteur parle de son embarras pour rendre en arabe des expressions qui n'ont pas d'équivalent dans cette langue. Il dit que toutes les fois qu'il a trouvé dans l'arabe des mots qui, à l'aide d'une périphrase, pouvaient donner le sens des termes européens, il a fait usage de ce système de traduction; mais là où tout était nouveau, le terme et l'idée, il a bien fallu se borner à une transcription. Malheureusement ces transcriptions ne sont pas toujours exactes. Une circonstance qui

[1] رواية تلحينية. — [2] السيال الكهربائى. — [3] كلفانزم — [4] فلغانوبلستيك au lieu de غلفانوبلستيك. — [5] ديوكروتيب. — [6] الفوتغرافيا. — [7] Ce mot est écrit tantôt غاز et tantôt جاز.

ajoute à la difficulté, c'est que le rédacteur, en employant des termes anglais, français, italiens, etc. a plus égard à la prononciation particulière à chacune de ces langues qu'à l'orthographe véritable.

Le même numéro contient une notice sur l'ouvrage de Nasif Al-Iazigi, intitulé *Confluent des deux mers*, dont j'ai déjà eu occasion de parler avec quelques détails. On y remarque de plus une pièce de vers composée par Nasif, pour être jointe à un exemplaire qui était destiné à être offert en hommage au sulthan de Constantinople.

Enfin ce numéro fait mention d'un projet sur lequel on revient dans les numéros suivants. Il s'agit d'un plan conçu par M. Michel Medawar, et qui consisterait dans la construction d'une route carrossable entre Beyrout et Damas, à travers les gorges du Liban. En ce moment, avec l'extension que les affaires ont prise à Beyrout, les relations entre cette ville et l'intérieur du pays sont très-considérables. Or les communications sont interrompues une partie de l'année, soit qu'il tombe de la neige, soit qu'il ait plu un peu fort; d'ailleurs ces communications ne peuvent avoir lieu qu'à l'aide de bêtes de somme. Avec une route carrossable, les relations se maintiendront dans toutes les saisons, et, d'après le calcul qu'on a fait, le trajet ne prendra pas plus de neuf heures. Des ingénieurs français sont venus dans le pays pour combiner les mesures nécessaires. M. le comte Edmond de Bertou, qui ne reste étranger à rien de ce qui se fait d'utile en Syrie, est allé à Constantinople solliciter l'autorisation du

gouvernement. Maintenant il s'agit de former à Paris une compagnie financière qui se charge des détails de l'exécution.

Le numéro 6 renferme un compte rendu du procès de Mme de Jeufosse, emprunté à *l'Illustration*.

Les numéros 8 et 14 fournissent un exposé historique de la compagnie anglaise des Indes.

Dans le numéro 8, il était parlé des chambres de commerce[1] établies à Beyrout et à Damas, et des nombreux services que ces deux institutions rendaient au pays. En même temps le rédacteur témoignait son étonnement qu'une ville aussi importante qu'Alep fût privée d'une institution semblable. Le numéro 10 annonce que le gouvernement s'est empressé de faire droit à cette réclamation.

Il n'est guère de numéros de la Gazette de Beyrout où il ne soit parlé de la crise commerciale qui, des États-Unis, s'est étendue partout, et des embarras quotidiens auxquels cette circonstance donnait lieu à Beyrout. Le rédacteur rend ordinairement le mot *crise* par un terme arabe qui signifie *gêne*[2]; mais il paraît que le mot *crise*[3] a passé dans le langage du pays avec la chose même, et que ce terme revient à tout propos dans la conversation. Il est dit dans le dixième numéro qu'une femme d'une bonne famille de la ville étant accouchée d'une fille, lorsqu'il fut question de lui donner un nom, quelqu'un proposa de l'appeler *crise*, et que ce nom fut adopté tout d'une voix.

Le numéro 11 renferme la nouvelle suivante :

[1] مجلس تجارى. — [2] مضايقة. — [3] كريزى.

« Un amateur de Paris possède en ce moment dans sa bibliothèque les œuvres complètes d'Alexandre Dumas[1] père, un des écrivains français de l'époque, et cette collection s'élève à 1,550 volumes in-8°[2]. Une personne qui ne ferait pas autre chose aurait besoin de cinq années pour lire cette œuvre colossale, ouvrage d'un seul homme. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le propriétaire de cette bibliothèque ne désespère pas de voir le nombre des volumes porté à 2,000. »

Dans le numéro 12, on parle de la couche d'air qui environne la terre, de la manière dont, à l'aide du baromètre[3], on peut s'assurer du degré de la pesanteur de l'air, de l'ascension qui, dans les premières années de ce siècle, fut faite en ballon[4] par MM. Gay-Lussac et Biot[5]. Il est parlé aussi de la maladie du ver à soie et des moyens qui ont été proposés pour y porter remède.

Le numéro 13 traite des avantages à tirer de la lecture, et émet l'idée d'organiser à Beyrout une société pour rassembler dans un lieu particulier les livres arabes relatifs à la Syrie, manuscrits et imprimés. A cette occasion, le rédacteur insiste sur l'utilité des livres élémentaires, notamment pour l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre; mais il voudrait que ces livres, bien que courts, fussent assez clairs et assez complets pour être lus sans le secours d'un maître.

Maintenant à Beyrout presque tout le monde se

[1] اسكندر ديماس. — [2] قطع ثمن. — [3] بارومتر. — [4] بالون. — [5] كاى لوساك et بيوت.

livre au commerce, et parmi les personnes qui se jettent dans cette carrière, on en voit qui ne sont pas au courant des moyens qui sont employés en Europe pour établir une comptabilité régulière, et pour prévenir les embarras auxquels cette profession est exposée. Ces inconvénients ont été surtout sensibles dans ces derniers temps, à la suite de la crise commerciale. Pour y remédier, le rédacteur annonce; dans le numéro 14 et les numéros suivants, le projet de publier un *code ottoman*[1] du commerce; mais ce volume, qui doit être livré au prix de vingt piastres, ne sera mis sous presse que lorsqu'il se sera présenté un nombre suffisant de souscripteurs.

On sait que Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, a ouvert, avec l'autorisation du gouvernement, une loterie dont le produit est affecté à la reconstruction du sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille; le prix du billet est de 1 franc, et parmi les lots gagnants il y en a un de 100,000 francs. Deux tirages ont eu lieu, et l'on en annonce un troisième pour le 1er juillet 1858. Le numéro 15 de la Gazette de Beyrout renferme sur cette loterie un article où le mot *loterie* est rendu par un terme que je n'avais pas rencontré jusqu'ici. Comme l'ensemble de l'article est propre à donner une idée du style habituel dans lequel le journal est rédigé, nous allons le reproduire en l'accompagnant d'une traduction :

[1] الكودينشى العثمانى. C'est probablement le mot italien *codice*.

قد وردت من مرسيليا في العام الماضي اوراق اعداد من
عمل يانصيب على مبلغ مايتين وخمسين الف فرنك وثمن
كل عدد فرنك واحد وكان ذاك اليانصيب مقسم على
جملة اسهم بمناظرة الحكومة الفرنساوية وباهتمام صاحب
النيافة المطران ماذينود اسقف مرسيليا وقد عين مكسب
تلك العملية ببناء كنيسة وقد سمعنا بانه قد صار
استخراج جزء من الاعداد المذكورة وبما ان البعض من
اهالي هذه المدينة قد اشتروا عددا من الاوراق
المذكورة فهم ينظرون اتمام هذه العملية لينظروا ما
تاوول اليه حظوظهم ،

« Il vint l'année dernière de Marseille des billets d'une loterie s'élevant à la somme de 250,000 francs; le prix de chaque billet était de 1 franc. Cette loterie, qui offrait en perspective un certain nombre de lots, était placée sous la surveillance du gouvernement français, et elle était dirigée par Sa Grandeur Mgr Mazenod, évêque de Marseille. Le produit de cette œuvre était affecté à la construction d'une église. Nous avons entendu dire qu'un tirage a eu lieu pour un certain nombre de billets; et comme plusieurs de ces billets ont été pris par des personnes de notre ville, nous leur donnons avis du tirage, afin qu'elles fassent leur diligence pour savoir si elles n'ont pas à réclamer quelque lot. »

Ce que les numéros 16 et suivants jusqu'au 21 offrent de plus particulier, ce sont les débats du procès d'Orsini.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 1858.

Le procès verbal de la dernière séance est lu, la rédaction en est adoptée.

On procède au renouvellement annuel de la Commission du Journal. Le résultat donne les noms suivants :

MM. Regnier, Dulaurier, Garcin de Tassy, Bazin, Defrémery.

M. Defrémery donne lecture de la préface de sa traduction du Gulistan de Sadi.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Saggio di voci italiani derivate dall'arabo*, di Enrico Narducci. Rome, 1858, in-4°.

Par les éditeurs. *Journal des Savants*. Juin 1858.

Par M. le ministre de la guerre. *Mobacher*, plusieurs numéros.

Par M. Khalil-al-Khouri. Plusieurs numéros de la Gazette de Beyrout.

Par M. de Lazareff. Mélanges arméniens en prose et en vers, par Patkanof. Moscou, 1857, in-8°.

Esquisse de la relation que M. Werner Munzinger, de Soleure, prépare sur les côtes occidentales de la mer Rouge. (Voy. le *Journal asiatique* du mois de décembre 1857, p. 553.)

Le travail de rédaction que M. Munzinger se propose d'entreprendre se rapporte aux populations qui habitent entre la mer Rouge et le Gasch, sur la côte septentrionale de l'Abyssinie. C'est un pays qu'un séjour de plusieurs années lui a fait amplement connaître.

A. Le pays des Bogos (Belen).

I. Introduction historique : — 1. Coup d'œil géographique. Fleuves, montagnes, orientation. — 2. Carte. — 3. Historique. Premiers habitants : Romains, Barca, Figaé, puis Bogos, qui, après s'être séparés de leurs frères de race, les Agonos, se sont retirés dans la vallée du fleuve Ansaba. Cette histoire est fondée sur des traditions, sur des tombeaux, sur des *tumuli* conservés depuis les temps primitifs, ainsi que sur des chroniques. L'histoire des Bogos, depuis leur immigration, s'appuie sur des arbres généalogiques et sur des traditions. Invasions fréquentes des Abyssiniens et des Beni-Amer. Guerres incessantes jusqu'à l'invasion des Turcs de Takka, qui a donné lieu à une intervention anglaise. C'est le commencement d'une époque nouvelle sous la direction des missions catholiques, qui s'y sont fixées. Histoire moderne, mission. Situation politique. — 4. Statistique. Population. Richesse. Relations avec les Abyssiniens. Tribus.

II. Jurisprudence et usages. Le droit des Bogos a conservé un caractère à part très-tranché, et si différent de celui des Abyssiniens, qu'un travail spécial sur cette matière serait rempli d'intérêt. Comme l'auteur y a souvent figuré en qualité de juge, ce droit lui est devenu familier.

III. La langue des Bogos. Le belen est un dialecte de la langue des Lassa-Agows. L'auteur donne un répertoire de trois mille mots, classés d'après l'étymologie, une grammaire remarquable par sa richesse de formes, et quelques traductions qui feront juger de la structure de cette langue.

B. Le pays des Barca.

Quoique cette peuplade soit campée sur la route qui sépare Bogos de Tacca, et qu'elle soit soumise aux Turcs, on peut cependant regarder ce pays comme inconnu; car, jusqu'à présent, il n'a été visité par aucun Européen. C'est un peuple très-bien organisé, et qui a beaucoup de respect pour les Européens. « J'ai été souvent invité par eux à les aller voir (dit M. Munzinger); mais, hors un court séjour que j'ai fait dans un de leurs villages, je n'ai eu jusqu'à présent aucune occasion de pénétrer dans l'intérieur. Ce qui me permettrait de jeter quelque lumière sur cette tribu, c'est qu'elle parle

le tigré, qui m'est familier. Un séjour chez les Barca me faciliterait l'entrée des suivants. »

C. Le pays des Schangalla : le peuple s'appelle *Base*, et habite le territoire situé au nord de l'Abyssinie, de Mare au Taccasé. Des observations sur ce pays, qui n'est connu que par des ouï-dire, donneraient lieu à un travail important dont, grâce à sa connaissance du pays et de la langue, l'auteur se croit capable. Les Bases sont païens, agriculteurs; leur pays est riche en éléphants. Ils aiment la guerre et les razzias, qui les rendent redoutables aux Abyssiniens et aux Barca. Leur courage est connu au loin. Chaque année les Turcs entreprennent une campagne contre eux, et chaque fois ils se retirent sans succès. Du reste les Barca font du commerce avec eux, et il est possible de pénétrer chez eux sous ce prétexte.

Après ces trois grands sujets, M. Munzinger annonce les suivants :

D. Le pays de Barca, et ses habitants les Beni-Amer, d'après le plan adopté pour le paragraphe A. Leur langage est en partie le tigré (qu'ils appellent le geez), en partie le begani. On pourrait en fournir une grammaire et un dictionnaire.

E. Collection des chants populaires des tribus qui s'étendent de la mer jusqu'à Atbara, en langue tigré. Pour les transcrire, l'auteur se sert des caractères du geez et il les accompagne de traductions et de commentaires. Ce serait un choix des plus beaux chants héroïques, érotiques ou élégiaques.

F. Le dernier travail, qui couronnera l'ensemble, serait un coup d'œil général sur les peuples de la mer Rouge jusqu'à Otbara, Lesttabab Menza, Bogos, Barca, Beni-Amer, Algeden, Hallenga, etc. La langue de ces peuples est le tigré, sœur du geez, plus pur que la langue mère. Chacune de ces peuplades a son dialecte à part. M. Munzinger a retrouvé dans le geez une centaine de racines perdues. Un dictionnaire tigré en caractères éthiopiens serait la meilleure introduction à l'étude de la langue éthiopienne.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1858.

ÉTUDES

SUR LA GRAMMAIRE VÉDIQUE.

PRÂTIÇÂKHYA DU RIG-VÉDA.

CHAPITRE XVII. (Lecture III, chapitre V.)

MÉTRIQUE (suite). — Quelles sont les stances nommées *nicṛit*, *bhurik* et *virâṭ*. Noms des vingt et une *virâṭs*. — Divinités des diverses sortes de mètres. — Couleurs des mètres. — Mètres inférieurs à la *gâyatrî*, et *virâṭs* de ces mètres. — Comment se détermine, en cas de doute, la nature d'une stance. — Dissolution des contractions et des semi-voyelles pour compléter la mesure. — Coupe des *pâdas*. — Énumération des *pâdas* qui commencent par un mot *anudâtta*. — Quels *pâdas* ont la pénultième brève, et quels *pâdas* longue. — Quatre *pâdas* principaux. — Stances d'un seul *pâda*. Stances de deux *pâdas*. — Longueur des *pâdas*. — Quelle est la plus longue stance du *Rig-Véda*, et quelle est la plus courte. — Comment certains maîtres divisent les *virâṭs* à deux *pâdas*.

एवंक्लृप्तप्रमाणानां छंदसामुपदिश्यते ।
एकद्यूनाधिका सैव निचृदूनाधिका भुरिक् । ।१ ॥
विराजस्तूत्तरस्याद्भ्यां या विषये स्थिताः
स्वराज एवं पूर्वस्य याः काश्चैवंगता ऋच

याः काश्चिद्बहुपादास्तु गायत्र्यो हीनतां गताः ।
अक्षरैर्बहुभिस्तास्तु गायत्र्य उपधारयेत् ॥ ३ ॥
ताराड् विराट् स्वराट् सम्राट् स्ववशिनी परमेष्ठी ।
प्रतिष्ठा प्रत्नममृतं वृषा शुक्रं जीवं पयः ॥ ४ ॥
तृप्रमर्णोंऽशोंऽभोंऽबु वार्यापश्चोदकमुत्तमं ।
दैवतं छंदसामत्र वक्ष्यते तत उत्तरं ॥ ५ ॥
अग्रेर्गायत्र्यतोऽधि द्वे भक्त्या दैवतमाहुतः ।
सप्तानां छंदसामृचो न पंक्तेः सा तु वासवी ॥ ६ ॥
प्राजापत्या त्वतिछंदा विछंदा वायुदेवता ।
द्विपदा पौरुषं छंदो ब्राह्मी त्वेकपदा स्मृता ॥ ७ ॥
एतेनैव क्रमेणैषां वर्णतो भक्तिरुच्यते ।
श्वेतं च सारंगमतः पिशंगं कृष्णमेव च ॥ ८ ॥
नीलं च लोहितं चैव सुवर्णमिव सप्रभं ।
अरुणं श्यामगौरे च बभ्रु वै नकुलं तथा ॥ ९ ॥
पृश्निवर्णं तु वैराजं निचृच्छ्यावं पृषद्वरिक् ।
ब्रह्मसामर्ग्यजुश्छंदः कपिलं वर्णतः स्मृतं ॥ १० ॥
मा प्रमा प्रतिमोपमा संमा च चतुरक्षरात् ।
चतुरुत्तरमुद्यंति पंच छंदांसि तानि हि ॥ ११ ॥
हर्षीका सर्षीका मर्षीका सर्वमात्रा विराट्कामा ।
द्व्यक्षराद्यानि माद्यानां वैराजान्यनुचक्षते ॥ १२ ॥

अक्षराण्येव सर्वत्र निमित्तं बलवत्तरं।
विद्याद्विप्रतिपन्नानां पादवृत्ताक्षरैर्ऋचां ॥ १३ ॥
व्यूहेऽक्षरीभावान्पादेषूनेषु संपदे।
क्षेप्रवर्णांश्च संयोगान्व्यवेयात्सदृशैः स्वरैः ॥ १४ ॥
पदभेदेन पादानां विभागो ऽभिसमीक्ष्य तु।
छंदसः संपदं तां तां यां यां मन्येत पादतः ॥ १५ ॥
प्रायो ऽर्थो वृत्तमित्येते पादज्ञानस्य हेतवः।
विशेषसन्निपाते तु पूर्वं पूर्वं परं परं ॥ १६ ॥
अनुदात्तं तु पादादौ नोवर्जं विद्यते पदं।
पादादावनुदात्तं तु यदन्यत्तद्विहोदितं ॥ १७ ॥
वशे ऽस्तीयक्षसीत्येकं तृचे चाभिष्ट इत्यपि।
नेति पूर्वाणि सर्वाणि मधुछंदस्यृतावृधौ ॥ १८ ॥
स्तोमशब्दे परे ऽधाय्यृतशब्दे परे स्त्रिधत्।
ऊवे तुराणां यत्पूर्वं तृपन्मरुत उत्तरं ॥ १९ ॥
प्रेदं ब्रह्मेति चैतस्मिन्सूक्ते पादो ऽस्ति पंचमः।
सर्वानुदात्तः षट्स्वृक्ष्वादितश्च चतुर्दशः ॥ २० ॥
पादौ गायत्रवैराजावष्टाक्षरदशाक्षरौ।
एकादशिद्वादशिनौ विद्यात्त्रैष्टुभजागतौ ॥ २१ ॥
वर्षिष्ठाणिष्ठयोरेषां लघूपोत्तममक्षरं।
गुर्ववेतरयोर्ऋक्षु तद्वृत्तं प्राहुः छंदसां ॥ २२ ॥

एतेश्छंदांसि वर्तंते सर्वाण्यन्यैरतो ऽल्पशः ।
एतद्विकारा एवान्ये सर्वे तु प्राकृताः समाः ॥ २३ ॥
एक एकपदैतेषां द्वौ पादौ द्विपदोच्यते ।
ते तु तेनैव प्रोच्येते सरूपे यस्य पादतः ॥ २४ ॥
न दाशतय्येकपदा काचिदस्तीति वै यास्कः ।
अन्यत्र वैमद्याः सैका दशिनी मुखतो विराट् ॥ २५ ॥
आहुस्त्वेकपदा अन्ये अध्यासानेकपातिनः ।
अध्यासानपि ये केचित्त्वाहुरेकपदा इमाः ॥ २६ ॥
आ वां सुम्ने असिक्न्यां द्व उरौ देवाः सिषक्तु न ।
पादा एकाधिकाः संति छंदसां चतुरक्षरात् ॥ २७ ॥
संत्यतिछंदसां पादा एकोत्कर्षेण जागतात् ।
षोळशाक्षरपर्यंता एकश्चाष्टादशाक्षरः ॥ २८ ॥
एकादशैव छंदसि पादा ये षोळशाक्षराः ।
सर्वे त्रिकद्रुकीयासु नाकुलो ऽष्टादशाक्षरः ॥ २९ ॥
अवर्मह्रो ऽविकर्षेण ज्येष्ठा दाशतयीष्वृचां ।
विकर्षेण तु पादेश्च स हि शर्ध इति स्मृता ॥ ३० ॥
अणिष्ठा बहुपादानां भारद्वाजी पुरुत्तमं ।
अविकर्षेण सौभरी प्रेष्ठं वाहि क्रसीयसी ॥ ३१ ॥
विराजो द्विपदाः केचित्सर्वा आहुश्चतुष्पदाः ।
कृत्वा पंचाक्षरान्पादांस्तास्तथाक्षरपंक्तयः ॥ ३२ ॥

TRADUCTION.

1. Pour les mètres qui ont la mesure ainsi faite, [certains caractères distinctifs] sont enseignés. — La [stance] inférieure ou supérieure d'une ou de deux [syllabes, à sa mesure propre, est], l'inférieure, *nicṛit;* la supérieure, *bhurik.* —

2. Les stances quelconques de cette nature, [qui sont] placées dans le domaine de deux mètres [, c'est-à-dire dans l'intervalle entre deux mètres], sont nommées les *virâṭs* du [mètre] postérieur, et de même les *svarâṭs* de l'antérieur. —

3. Les stances quelconques de plusieurs pâdas, qui sont inférieures à la *gâyatṛî* de plus de deux syllabes, qu'on les soumette à la *gâyatrî* [, c'est-à-dire qu'on les nomme *virâṭs* de la *gâyatrî*]. —

4. [Les noms des vingt et une *virâṭs*, pour les vingt et un mètres, sont] *târâṭ, virâṭ, svarâṭ, samrâṭ, svavaçinî, parameshṭhî, pratishṭhâ, pratnañ, amṛitañ, vrishâ, çakrañ, jîvañ, payaḥ;*

5. *Tṛiptañ, arṇaḥ, añçaḥ, ambhaḥ, ambu, vâri, âpaḥ*, et le dernier *udakañ.* — Ici, après cette [énumération], va être dite la divinité des mètres.

6. Les deux stances qui commencent par *Agner gâyatrî* disent, avec distinction [des types], la divinité des sept [sortes de] mètres; — à l'exception de la *pankti :* — celle-ci est consacrée à Indra. —

7. La [stance] qui dépasse [les sept types ordinaires est] de Prajâpati; — celle qui est au-dessous

a pour divinité Vâyu. — Celle de deux pâdas est le mètre de Purusha; — celle d'un pâda [est] dite la stance de Brahma. —

8. La division par couleurs est dite dans ce même ordre. — Le blanc [de nacre, pour la *gâyatrî*]; le bigarré [, le noir et le blanc, pour l'*ushṇik*]; le jaune [pour l'*anushṭup*]; et le noir [pour la *bṛihatî*];

9. Le bleu [pour la *virâṭ gâyatrî* et la *virâṭ pankti*]; le rouge [de cochenille, pour la *trishṭup*]; et septièmement [la couleur semblable à] l'or [pour la *jagatî*]; le rouge [des nuages de l'aurore, pour la *pankti*]; le vert [pour l'*atichandaḥ* ou mètre supérieur au premier ordre]; la couleur de la moutarde blanche [pour le *vichandaḥ* ou mètre inférieur au premier ordre]; le brun [pour le mètre à deux pâdas]; et le safran [pour le mètre à un pâda]. —

10. Le [mètre générique] *virâṭ* [est] de couleur multiple; — la *nicṛit*, couleur de laque; — la *bhurik*, tigrée. — Les mètres de Brahma, les *sâmas*, les *ṛiks*, les *yajus*, sont dits bruns de couleur. —

11. [Sous le nom de] *mâ*, *pramâ*, *pratimâ*, *upamâ*, *sammâ*, [il y a] cinq mètres [inférieurs à la *gâyatrî*, qui] croissent successivement de quatre [syllabes]. —

12. [Les maîtres] nomment [les stances] de deux syllabes, etc. *harshîkâ*, *sarshîkâ*, *marshîkâ*, *sarvamâtrâ* et *virâṭkâmâ*, *les virâṭs* des [stances] *mâ*, etc. —

13. Qu'on sache que partout, pour les stances où les pâdas, le mode [ou loi de quantité] et les syllabes se contrarient, le principe déterminant le plus fort, [ce sont] les syllabes [, c'est-à-dire ce sont les

syllabes qui déterminent à quel mètre la stance appartient]. —

14. Que, dans les pâdas inférieurs [au nombre voulu de syllabes], on dissolve les contractions [de plusieurs syllabes] en une, [autant qu'il le faut] pour le complément [de la mesure]; — et qu'on coupe, au moyen [de l'insertion] des voyelles semblables, les liaisons où il y a des semi-voyelles. —

15. La coupe des pâdas [doit se faire], sans division des mots, après qu'on a considéré quel total on doit attribuer à chaque pâda du mètre. —

16. Le mètre dominant [de l'hymne], le sens, le mode, ce sont les principes de la connaissance des pâdas; — mais, quand il y a coïncidence de ces principes distinctifs, le premier l'emporte sur le second, le second sur le troisième. —

17. Il n'y a pas [généralement], au commencement d'un pâda, de mot *anudâtta*, à l'exception de *u;* — mais les mots *anudâttas* autres [que celui-là], qui [se trouvent] au commencement d'un pâda, sont énumérés ici. —

18. Il y en a un, *iyakshasi*, dans [le *Ṛishi*] Vaça; — et en outre, dans le tercet qui commence par *âbhishte*, tous [les pâdas] précédés de *na* [ont le mot initial *anudâtta*]; — dans [le *Ṛishi*] Madhuchandaḥ, le pâda *ṛitâvridhau* [, etc. est *anudâtta*]; —

19. *Adhâyi*, suivi du mot *stoma;* — et *sridhat*, du mot *ṛita* [, le sont également]; — et le premier des deux mots *huve turâṇâm;* — le second [des deux mots] *tṛipan marutaḥ*. —

20. Dans l'hymne *predam brakma*, le cinquième pâda, dans six stances, est entièrement *anudâtta*, ainsi que le quatorzième, à partir du commencement [de l'hymne]. —

21. Les pâdas de huit et dix syllabes sont ceux de la *gâyatrî* et de la *virâṭ;* — les pâdas de onze et de douze, ceux de la *trishṭup* et de la *jagatî*. —

22. L'avant-dernière syllabe est brève dans le plus long et le plus court de ces pâdas [, à savoir dans ceux de douze et de huit syllabes]; — longue dans les deux autres [, à savoir dans ceux de dix et de onze]. [Les maîtres] déclarent [que tel est] le *vṛitta* [ou mode de quantité] dans les stances des mètres. —

23. Tous les mètres roulent sur ces pâdas, et [seulement] en petit nombre sur d'autres que ceux-là; les autres sont des modifications de ces [quatre]; mais tous les pâdas naturels [et primitifs, à savoir les quatre qui viennent d'être énumérés,] sont égaux [en tant qu'ils sont types et non subordonnés, comme modifications, les uns aux autres]. —

24. [Quand il n'y a dans une stance qu'] un [pâda d'un de ces quatre types, elle] se nomme *ekapadâ* [ou stance à un seul pâda]; [quand il y a] deux pâdas, [elle se nomme] *dvipadâ* [ou stance à deux pâdas]. L'une et l'autre sont dites du mètre auquel [elles sont] semblables par [la mesure du] pâda. —

25. Il n'y a pas une seule stance d'un pâda dans le *Rig-Véda*, dit Yâska, à l'exception de celle du [*Ṛishi*] Vimada. Cette [stance] unique, [qui est] une

virâṭ de dix syllabes, [est placée] au commencement [de l'hymne]. —

26. Mais d'autres donnent le nom d'*ekapadâs* [même] aux *adhyâsas* [ou additions] qui aboutissent à un seul [pâda, c'est-à-dire qui consistent en une chute ou fin accessoire de stance, formée d'un seul pâda]. Et tous [au moins] nomment *ekapadâs* les [stances] suivantes, bien qu'elles soient des *adhyâsas* :

27. *Â vâm̃ sumne, asiknyâm̃,* les deux [stances] *urau devâḥ*, [et la stance] *sishaktu naḥ.* — Les pâdas des mètres s'accroissent successivement d'une [syllabe], à partir [du pâda] de quatre syllabes.

28. Les pâdas des mètres excessifs [s'accroissent] par l'addition d'une [syllabe], à partir de la *jagatî*, jusqu'au pâda de seize syllabes; et il y a un [pâda] de dix-huit. —

29. Les pâdas de seize syllabes qui sont dans la *Saṁhitâ* du *Rig-Véda*, au nombre de onze, se trouvent tous dans les stances relatives aux *Trikadrukas*. Le pâda de dix-huit syllabes est de Nakula. —

30. *Avar mahaḥ* [est], si l'on ne fait point d'analyse [de syllabes], la plus longue des stances, entre [toutes] celles du *Rig-Véda*. — Mais, avec analyse et [en comptant] par les pâdas [complets], c'est la stance *sa hi çardhaḥ* [qui est] dite [la plus longue]. —

31. La plus courte des stances qui ont plus de deux pâdas est celle [du *maṇḍala*] de Bharadvâja, *purûtamam̃*. — Sans analyse [de syllabes], celle de Sobhari, qui commence par *preshṭham u*, est plus courte [encore]. —

32. Il en est qui prononcent toutes les *virâṭs* à deux pâdas comme en ayant quatre, faisant les pâdas de cinq syllabes. Ces [stances deviennent] ainsi des *aksharapanktis* [, c'est-à-dire des *panktis*, quant au nombre de syllabes des pâdas]. —

NOTES.

I. Sûtras 1 et 2. एवं०... — एक०... — Le commentaire distingue les mètres, d'après la classification du chapitre précédent, en vingt et une catégories, commençant par la *gâyatrî* de 24 syllabes, et croissant de 4 en 4 syllabes, jusqu'à l'*utkriti*, de 104. — Il donne pour sujet au verbe du premier sûtra कश्चिद्विशेष (उपदिश्यते), et ne fait pas rapporter cette proposition à ce qui précède, mais à ce qui suit; car il ajoute comme transition को ऽसौ विशेषः. — Exemples :

1° (*Gâyatrî*) *nicrit* :

यः शुक्र इव सूर्यो हिरण्यमिव रोचते ।

श्रेष्ठो देवानां वसुः ॥ (*Rig-Véda*, I, XLIII, 5) : 23 syllabes, au lieu de 24, même en faisant un *vyûha* au premier pâda.

2° (*Gâyatrî*) *bhurik* :

परि धामानि यानि ते त्वं सोमासि विश्वतः ।

पवमान ऋतुभिः कवे ॥ (IX, LXVI, 3) : 25 syllabes, au lieu de 24; le dernier pâda en a 9; un *vyûha* au second.

II et III. Sûtras 3 et 4. विराजः... — याः... — Je me suis écarté, pour l'interprétation de द्वाभ्यां, du sens adopté ici par Uvaṭa, qui détache ce duel de विषये, et traduit par द्वाभ्यामक्षराभ्यां या ऋचो ऽधिका न्यूना वा, « les stances qui sont supérieures ou inférieures de 2 syllabes. » (Voy. la note du sûtra 5.) Nous avons vu au chapitre XVI, 12, que *virâṭ* avait une appli-

cation plus étendue. Quant à विषये स्थिताः, il en complète le sens de la manière suivante : विषये मध्ये स्थिता उत्तरस्य पूर्वस्य च छंदसः, « placées entre le mètre postérieur et le mètre antérieur, dans l'intervalle qui les sépare. » (Voyez la note du sûtra 5.) Ainsi, ajoute-t-il, dans une accumulation de *gâyatrîs*, dans un morceau où dominera la *gâyatrî*, les stances de 26 syllabes seront des *gâyatrîs svarâṭs*. Exemple :

जोषा॑ सवित॒र्यस्य॑ ते॒ हरः॑ ' श॒तं स॒वाँ अर्ह॑ति ।

पा॒हि नो॑ दि॒द्युतः॒ पत॑न्त्याः ॥ (*Rig-Véda*, X, CLVIII, 2) : je coupe le premier pâda, conformément à la citation du scoliaste; il a 10 syllabes, le second en a 7, le troisième 9 : en tout 26. L'hymne est गायत्रं (*Anukramaṇî*).

Dans un morceau où dominera l'*ushṇik*, ce seront des *ushṇiks virâṭs*. Exemple :

अति॑थिं॒ मानु॑षाणां ' सू॒नुं वन॒स्पतीं॑नां ।

विप्रा॑ अ॒ग्निमव॑से प्र॒त्नमी॑ळते ॥ (VIII, XXIII, 25) : 26 syllabes; l'hymne est औष्णिहं (*Anukramaṇî*).

Uvaṭa explique ensuite, par avance, le sûtra 4, à la fin du commentaire du sûtra 3 : « les stances quelconques qui vont ainsi, celles qui sont inférieures à la *gâyatrî*, de 2, 3, 4 ou 5 syllabes, sont des *gâyatrîs virâṭs*, parce qu'il n'y a point de mètre antérieur (dont elles puissent être *svarâṭs*) ; car ceci n'est dit par le bienheureux Çaunaka que pour le cas où il y a deux mètres (l'un inférieur et l'autre supérieur) : भगवता उभयसंभवे ह्येतदुक्तं. A la suite de cette interprétation, il donne le *çloka*, en le faisant suivre d'इति, comme venant à l'appui de ce qu'il vient de dire. D'après cela, on serait tenté de prendre ce *çloka* pour une citation, s'il n'était numéroté comme un sûtra, et si tous les manuscrits ne le donnaient comme partie intégrante du *Prâtiçâkhya*.

IV et V. Sûtra 5. ताराट्... — Commentaire : या विषये स्थिता द्वाभ्यां ता इमाः, « [les stances] qui [par leur mesure sont] placées dans le domaine, dans l'intervalle de deux [mètres, sont] celles-ci », c'est-à-dire ont les noms que voici. (En cet endroit, Uvaṭa construit द्वाभ्यां comme nous avons fait nous-même au sûtra 3.) — Suit l'énumération des noms contenus dans le texte. Cela fait en tout 21 *virâṭs*, à commencer par celle qui a 22 syllabes (la *virâṭ* de la *gâyatrî*), et à finir par celle qui en a 102 (la *virâṭ* de l'*utkriti*).

Remarquez la coupe irrégulière des pâdas dans le premier *ardharca* du *çloka* 5.

V et VI. Sûtras 6-8. दैवतं... — न... — सा... — Au premier *ardharca* du *çloka* 6, les deux manuscrits de Berlin 394 et 691 ont देवतं, au lieu de दैवतं. — अतो ऽधि, « à partir de là, en montant, en continuant jusqu'à la fin de la stance suivante ». Le scoliaste explique par अत आरभ्य. — भक्त्या n'est point interprété dans le commentaire. Ce mot pourrait à la rigueur se traduire aussi par « hommage, adoration », mais le sens que j'ai adopté m'a paru plus naturel. C'est, d'ailleurs, le sens de भक्तिः, au *çloka* 8. — Voici les deux strophes dont parle le sûtra, et où six des mètres sont rapportés à leur divinité :

अग्नेर्गायत्र्यभवत्सयुग्वोष्णिहया सविता सं बभूव ।
अनुष्टुभा सोम उक्थैर्महस्वान्बृहस्पतेर्बृहती वाचमावत् ॥
विराण्मित्रावरुणयोरभिश्रीरिंद्रस्य त्रिष्टुबिह भागो अह्नः ।
विश्वान्देवान्जगत्या विवेश तेन चाकॢप ऋषयो मनुष्याः ॥

(*Rig-Véda*, X, cxxx, 4 et 5).

Uvaṭa commente ces strophes, en les dégageant de toute périphrase et addition : « La *gâyatrî* est d'Agni ; l'*ushṇik* de Savitṛi ; l'*anushṭup* de Soma ; la *bṛihatî* de Bṛihaspati ; la *virâṭ* de Mitra et Varuṇa ; la *trishṭup* d'Indra ; la *jagatî* des Viçva-

dévas. » Dans toute cette énumération, excepté pour le premier terme, où il se sert du génitif अग्ने :, il emploie les adjectifs dérivés des noms de dieux : सावित्री। सौमी। बार्हस्पत्या। मैत्रावरुणी। ऐंद्री। वैश्वेदेवी।.

Le commentaire se termine par une remarque intéressante. En cas de doute relativement au nom à donner à un mètre, la détermination se fait au moyen de la divinité à laquelle la stance est consacrée. Par exemple, dans l'hymne 10 du quatrième *maṇḍala*, il y a deux stances (la 6e et la 7e), de 26 syllabes, placées entre une *anushṭup* (la 5e) et une *ushṇik* (la 8e). L'hymne étant consacrée à Agni, dont le mètre est la *gâyatrî*, ces deux stances (6 et 7) seront des *gâyatrîs virâṭs* et non des *ushṇiks svarâṭs* : शंसये छंदसां देवतेनाध्यवसायो भवति। यथा। तव स्वादिष्ठा (IV, x, 5)। शिवा नः सख्या (IV, x, 8) इत्युष्णिगनुष्टुभां मध्ये। घृतं न पूतं (IV, x, 6) इति षड्विंशत्यक्षरे द्वे ऋचौ दैवतेन स्वराजौ गायत्र्यावध्यवसीये न विराजावुष्णिहौ।.

Au sujet du sûtra 7, le commentateur dit qu'il est ainsi fait mention de la *pankti*, parce qu'elle est un des sept mètres du premier ordre. Elle est sans doute omise dans les deux stances védiques, parce qu'il y a déjà un autre mètre, la *trishṭup*, consacré à Indra. Malgré l'omission de la *pankti*, les stances renferment sept sortes de mètres, parce qu'elles mentionnent, outre six types réguliers, la modification nommée *virâṭ*. — Dans le manuscrit de Paris, वासवी est expliqué par le synonyme ऐंद्री, écrit à la marge.

VII. Sûtras 9-12. प्राजापत्या...—विकृता...—द्विपदा...—ब्राह्मी...—Pour ces quatre sûtras, le commentaire ne fait que reprendre les mots du texte. Il remplace seulement पौरुषं छंदः par पौरुषी (ऋक्). — Nous avons vu au chapitre précédent quels sont les deux ordres de mètres auxquels s'applique le nom d'*atichandas* ou de mètres excessifs. Il sera ques-

tion plus loin de ceux qui sont au-dessous de la *gâyatrî*, ainsi que des stances de 2 pâdas et d'un pâda.

VIII et IX. Sûtras 13 et 14. एतेन.... — श्वेतं.... — Dans le dernier *ardharca*, le manuscrit de Berlin 595 a गौरिण पुर गौरे च, et corrige, à la marge, वै en तो. — « Dans cet ordre » signifie « dans l'ordre où viennent d'être dites les divinités des mètres », येन क्रमेण छंदसां दैवतमुक्तं. — Voici, dans l'ordre que suit le sûtra, l'explication des couleurs donnée par le scoliaste : श्वेतं = शंखवर्णं « couleur de coquille » ; — सारंगं = द्विवर्णं कृष्णशुक्लं « de deux couleurs, noir et blanc » ; — पिशंगं = रोचनावर्णं, « couleur de *rocanâ* », nom de diverses sortes de plantes, ainsi que de l'arsenic rouge ; dans le manuscrit 394 de Berlin, une autre main a ajouté au-dessus de la ligne गो, ce qui fait गोरोचना, nom d'une espèce de teinture jaune, appelée aussi रोचनी ; — कृष्णं = ग्रहणवर्णं (c'est la leçon du manuscrit de Paris ; mais ग्रहणं se trouve plus loin ; dans celui de Berlin 394, il y a कृष्णमेघवर्णं, avec व au-dessous de la ligne, en place de ग ; je crois qu'on peut tirer de là la leçon कृष्णावर्णमेव, « précisément, seulement noir », ce qui distingue ce caractère de कृष्णशुक्लं, indiqué plus haut) ; — नीलं = उत्पलवर्णं, « couleur du lotus bleu » ; — लोहितं = इंद्रगोपवर्णं, « couleur de cochenille » ; — सुवर्णं = सुवर्णसन्नवर्णं, « ayant une couleur qui ressemble à l'or » ; — ग्रहणं = प्रातःसंध्याभ्रवर्णं, « ayant la couleur des nuages du crépuscule du matin » ; — प्रयामं = शुकवर्णं, « couleur de perroquet » ; dans le manuscrit de Berlin 394, il y a शुक्लवर्णं, et dans le manuscrit de Paris, un renvoi qui substitue कृष्णा à शुक ; — गौरं = सिद्धार्थवर्णं, « ayant la couleur de la moutarde blanche » ; — बभ्रु = कपिलवर्णं, « de couleur brune » ; — नकुलं = नकुलवर्णं,

« couleur de safran » ou « couleur de nard indien ». — Quelques-uns de ces noms de couleurs, ainsi que leurs synonymes, pourraient s'appliquer à des nuances diverses. — Auprès de chaque couleur, le commentaire indique, au moyen des dérivés que nous avons déjà vus plus haut, le mètre auquel elle se rapporte : गायत्रं, औष्णिहं, etc.

X. Sûtra 15. पृश्निवर्णं... — Le commentaire traduit पृश्निवर्णं par बहुवर्णं, चित्रवर्णं (dans le manuscrit 394 de Berlin, चित्रं). Cette signification n'est pas dans le dictionnaire; mais elle se déduit aisément de celle de « petit » (*small, minute, thin*, « mince, clair-semé »), et pourrait confirmer l'étymologie proposée par M. Benfey dans son Glossaire, et qui attribuerait primitivement au mot le sens de *tropfenartig* « en manière de gouttes » (« tombant goutte à goutte », et par extension « marqué, tacheté de gouttes » : cette dernière acception est celle du latin *guttatus;* cf. sûtra 17).

Mais on a déjà plus haut attribué une couleur à la *virâṭ*. Uvaṭa explique cette répétition. La couleur indiquée dans l'énumération précédente est pour les deux *virâṭs* les plus ordinaires, celles de l'*anushṭup* et de la *pankti*. La couleur marquée ici est pour la *virâṭ* générique (la stance inférieure de 2 syllabes à un type quelconque), qui a été définie au sûtra 3 (voy. la note de ce sûtra). — Et qu'est-ce qui détermine cette attribution? — C'est qu'ici il est parlé de la *virâṭ*, en même temps que des deux formes de stances excédantes et inférieures, à savoir de la *niçrit* et de la *bhurik* (voyez les deux sûtras suivants). — D'autres maîtres, malgré cela, n'attribuent le bleu qu'à la *virâṭ pankti*. — एतास्तिस्रो विराजो ऽनुष्टुबेका पंक्तिरेका द्वाभ्यां न्यूना चैका । तत्र पूर्वयोर्नीलो वर्णः । अस्याः पृश्निरिति वेदितव्यं । एवमपि कथमेतदध्यवसीयते ।..... निचृद्भुरिजोर्न्यूनाधिकयोः सहोपदेशात् ।..... अपरे तयोरप्येककमत्वात्पंक्तेरेव विराजो नीलत्वं मन्यंते ।

X. Sûtras 16 et 17. निचृत्... — पृषत्... — Pour श्यावं, il y a une glose assez singulière dans le manuscrit 394 de Berlin : कृमिदूषितं दंतवर्णं, « la couleur de dent, gâtée par un ver ». कृमिदंतकं désigne un mal de dent, amenant la chute de la dent. La couleur désignée serait peut-être un jaune tirant sur le brun. Le texte du commentaire dans le manuscrit de Paris est altéré : कृमिद्वषित दंदर्भत्तवर्णं. Un des sens de कृमि est « laque, rouge de laque ». Je me demande s'il ne serait pas possible de tirer de la leçon du manuscrit de Paris un sens où ce mot figurerait avec cette acception. Alors on serait tenté de remplacer श्याव par याव, mot qui désigne aussi la laque. Ce sont des questions de fait. Il faudrait savoir quelles sont, en effet, les couleurs attribuées à chaque mètre. — पृषत् « *guttatum* » a pour synonyme विंदुमत्, qui a le même sens (voy. la note du sûtra 15).

X. Sûtra 18. ब्रह्म०... — Voyez sur ces espèces de mètres, chap. XVI, 6 et 7. — कपिलं a déjà servi, au moins comme synonyme dans le commentaire, à désigner un mètre (la stance à 2 pâdas). Ici le scoliaste explique le mot par जटाकलापवर्णः : la première partie de ce composé paraît signifier, d'après ses éléments : « ornement de la crête de cheveux, nommée जटा ».

XI. Sûtra 19. मा... — Après avoir énuméré ces cinq noms, le commentaire ajoute : चतुरक्षराच्चतुरुत्तराणि तानि गायत्र्याः पूर्वाणि पंच छंदांसि वेदितव्यानि. — Nous avons vu plusieurs fois चतुरुत्तर dans ce sens; उद्यंति signifie « montent, s'élèvent. » — La stance *mâ* est de 4 syllabes; *pramâ*, de 8, et ainsi de suite, jusqu'à *sammâ*, de 20 (la *gâyatrî* en a 24).

XII. Sûtra 20. हर्षोका... — Il y a une syllabe de trop dans le premier pâda; peut-être faut-il lire हर्षो? Mais comme les deux manuscrits de Berlin 595 et 394 s'accordent ici avec celui de Paris, et que, dans le manuscrit 394, le commentaire reproduit aussi les trois formes en का, je n'ai pas osé supprimer une syllabe. — Dans les deux manuscrits de Berlin, मर्षोका précède सर्षोका; dans le manuscrit 394, विराट्कामा est corrigé, à la marge, en विराट्समा ou .... सामा. — Ces mètres, partant de la stance de 2 syllabes, qui est la *virâṭ* de *mâ*, montent, de 4 en 4 syllabes, jusqu'à la stance de 18, qui est la *virâṭ* de *sammâ*. Le scoliaste indique le progrès successif par l'épithète ordinaire चतुरुत्तराणि [1].

XIII. Sûtra 21. अक्षराणि... — Nous avons vu au chapitre XVI que le type régulier d'un mètre a un nombre déterminé de syllabes, partagé entre un nombre déterminé de pâdas. Ainsi la *gâyatrî* a 24 syllabes en 3 pâdas de 8 ou en 4 pâdas de 6; l'*ushṇik*, 28 syllabes en 3 pâdas, dont deux de 8 et un de 12, etc. Quand une stance ne réunit pas les deux conditions, celle du nombre des syllabes et celle du nombre des pâdas, la condition prépondérante est le nombre des syllabes; c'est elle qui classe la stance et détermine à quel type elle appartient. — वृत्तं signifie « mode, manière d'être », et en particulier, comme nous l'avons déjà vu (ch. XVI, 49), « type du vers, du mètre »; mais ce terme technique a un sens spécial que nous verrons défini plus bas (chap. XVII,

[1] Dans le *Nidânasûtra*, ces *virâts* (ou types intermédiaires अंतःस्थाछंदांसि) des mètres inférieurs à la *gâyatrî* sont nommées, comme me l'apprend M. le Dr Weber, वर्षोका, प्रर्षोका, सर्षोका, सर्वमात्रा, विराट्कामा. (Voyez la fin des notes du chapitre XVI.) — Il est plus que probable que ces types et ces noms des *çlokas* 11 et 12, ainsi que ceux de la dernière des catégories énumérées à la fin du chapitre XVI, n'ont été inventés que pour compléter symétriquement le système.

21; cf. chap. I, 15 et la note du sûtra 60 du chap. I); il marque une loi de quantité, relative à l'avant-dernière syllabe de certains pâdas, des pâdas les plus ordinaires.

Voici le texte du commentaire : पादैर्वृत्तैरक्षरैश्च विप्रतिपन्नानामृचां सर्वत्र बलवत्तरं निमित्तमक्षराण्येव विद्यात्। यथा। सूर्ये विषमा संजामि। पादैर्विप्रतिपन्नास्तिस्रो ऽक्षरैर्जगत्यो ऽध्यवसीयंते। ननु च अष्टकौ सप्तकः षट्क इति ये पठंति तेषामुदाहरणं भवति। तेषां। शिवा नः सख्या संत्विति। यथा। नवानां नवतीनामिति पंक्तिः। यथा च। अभ्रपुषो न वाचा पुंषावस्विति वृत्तैर्विप्रतिपन्नाक्षरैस्त्रिष्टुबध्यवसायते। तथा। यास्ते प्रजा अमृतस्येत्यनुष्टुप्। यथा च। ये नः सपत्ना अप ते भवंत्विति त्रिष्टुप्पाये चाक्षरैरेव जगत्यध्यवसीयते. « Pour les stances contrariées, etc..... comme, par exemple, *sûrye visham â sajâmi* (*Rig-Véda*, I, CXCI, 10 + 11 + 12), ces trois stances qui par les pâdas ne sont pas d'accord (avec le type régulier de la *jagatî* et de la *mahâpankti*, qui se composent, l'une de 4 pâdas de 12 syllabes, l'autre de 6 pâdas de 8), sont cependant déterminées par les syllabes (au nombre de 48) stances *jagatîs* ». Voyez dans la note du chapitre XVI, 49, la division en pâdas de la stance citée et des deux suivantes de l'hymne à laquelle elle appartient. « Ceux qui lisent (au chapitre XVI, 49), ajoute Uvaṭa, 2 *pâdas de* 8 *syllabes*, etc. pour ceux-là cet exemple ne vaut rien (car c'est une *jagatî* ou *mahâpankti* régulière). Pour ceux-là, voici un autre exemple : *çivâ naḥ sakhyâ* (IV, x, 8). » Je ne comprends pas bien l'application de ce second exemple. C'est une *ushṇik*, régulière quant à l'ordre des pâdas, et qui ne s'écarte du type qu'en ce qu'elle a, au troisième pâda, 11 syllabes au lieu de 12. Toute cette proposition (depuis ननु jusqu'à संत्विति) manque dans le manuscrit du commentaire de Berlin. L'exemple suivant : *nâvânâm̃ navatînâm̃* est bien, comme le dit le scoliaste, une *pankti* par les syllabes, qui sont au nombre de 40; mais le *Sarvânukrama* de l'édition de M. Müller, ainsi que le manuscrit Burnouf de l'*Anukramaṇî*

(p. 24 *bis*), le nomme *mahâbṛihatî*, sorte de stance *trishṭup* (chap. XVI, 47). — La stance citée ensuite est *trishṭup* par les syllabes (il y en a 43, et, au moyen d'un *vyûha*, 44), et c'est ce qui détermine son genre, bien qu'elle soit *vipratipannâ vṛittaiḥ* « contrariée, en désaccord, par les *vṛittas* ». Les pâdas devraient, d'après la règle donnée au *çloka* 21, avoir des pénultièmes longues, et ils en ont de brèves :

अ॒भ्र॒प्रुषो॒ न वा॒चा प्रु॑षा॒वसु॑ ह॒विष्मं॑तो॒ न य॒ज्ञा वि॑जा॒नुषः॑ ।

सु॒मारु॑त॒न्न ब्र॒ह्माण॑म॒र्हसे॑ ग॒णम॑स्तोष्येषां॒ न शो॒भसे॑ ॥ (X, LXXVII, 1).

Il y a une anomalie inverse, quant au *vṛitta*, dans l'*anushṭup* suivante :

यास्ते॑ प्र॒जा अ॒मृत॑स्य॒ प॑रस्मि॒न्धाम॑न्नृ॒तस्य॑ ।

मू॒र्धा नाभा॑ सोम वेन आ॒भूषं॑तीः सोम वेदः ॥ (I, XLIII, 9).

Il y a des longues, au lieu de brèves, pour pénultièmes ; mais, malgré cela, vu le nombre des syllabes, c'est une *anushṭup*.

La dernière stance est une *jagatî*, irrégulière à la fois pour la coupe des pâdas et pour les *vṛittas;* mais, au moyen de deux *vyûhas*, elle a 48 syllabes, ce qui détermine son genre, bien que les deux autres conditions ne soient pas remplies, et qu'en outre le mètre dominant de l'hymne soit la *trishṭup* (त्रिष्टुप्प्राये) ; la neuvième et dernière stance seule est *jagatî* (*jagatyantam*, dit l'*Anukramaṇî*).

ये नः॑ स॒पत्ना॒ अप॒ ते भ॑वंत्विद्रा॒ग्निभ्या॒मव॑ बाधामहे॒ तान् ।

वस॑वो रु॒द्रा आ॑दि॒त्या उ॑परि॒स्पृशं॑ मो॒ग्रं चेत्ता॑रमधिरा॒जम॑क्रन् ॥ (X, CXXVIII, 9).

XIV. Sûtra 22. व्यूहेत्... — Le commentaire, dans le manuscrit de Paris, a partout संपदि (sûtras 22 et 23) ; dans celui de Berlin (394), le texte a संपदा ; le commentaire,

une fois संपदा कर्तव्या, où il y a évidemment une faute, et trois autres fois (sûtras 22 et 23) संपद् (संपद् इति et पदे, tronqué pour संपदे इति).— Dans l'*Anukramanî* du *Rig-Véda*, aussi bien que dans celle de la *Vâjasaneyî S.*, cette règle et la suivante sont ainsi exprimées : पादपूरणार्थं तु चैप्रसंयोगैकाक्षरीभावान् व्यूहेत्. — Nous avons déjà vu plusieurs fois एकीभाव ou des formations analogues (voy. chap. II, 13; III, 6, 8, 15), et dans Uvaṭa, एकी०, combiné de même avec कृ (*ad* I, 13; II, 1; III, 16).

Commentaire : ऊनेषु पादेषु संपदि कर्तव्यायां (locatif absolu : « le complément étant à faire, quand il y a lieu de compléter un pâda qui n'a pas le nombre voulu de syllabes) एकाक्षरीभावान् संधीन् (« des *sandhis* de contraction », c'est-à-dire qui consistent à réunir plusieurs syllabes en une) व्यूहेत् पृथक्कुर्यात्. — Il cite pour exemples : 1° un pâda d'*anushṭup* : प्रेता जयता नरः (*Rig-Véda*, X, CIII, 13) : pour qu'il y ait 8 syllabes, il faut dissoudre प्रेतां en प्र इता; dans la même stance, il y a un autre *vyûha* à faire au quatrième pâda;

2° Un pâda de *trishṭup* : सास्माकेभिरितरो न शूषैः (VI, XII, 4) : pour qu'il y ait 11 syllabes, il faut détacher सः de अस्माकेभिः (voy. chap. II, 34).

Contre-exemples : 1° la dissolution n'a lieu que dans les pâdas incomplets (ऊनेषु पादेषु) : on ne dissoudra donc point सेमं en स इमं, dans le pâda de *trishṭup* que voici, qui a ses 11 syllabes : सेमं यज्ञं मधुमंतं कृधी नः (III, IV, 2).

2° On ne dissout pas plus de contractions qu'il ne faut pour compléter la mesure : ainsi, dans le pâda suivant de *trishṭup* : एतायामोपं गव्यंत इंद्रं (I, XXXIII, 1), il suffira d'analyser la première syllabe en आ इता०, et il ne sera pas besoin de défaire les deux autres contractions इत । अयांम । उपं ।. C'est

ce qu'Uvaṭa exprime de la manière suivante : अत्र एकीभावात् पूर्वस्यैव व्यूहेन संपत्सिद्धिरुत्तरयोर्न कर्तव्यो भवति, « ici, vu que la contraction, par la dissolution du premier [mot ou de la première syllabe] seulement, produit le complément [du pâda], la dissolution des deux suivantes n'est pas à faire. » संपत्सिद्धिः est un composé possessif s'accordant avec एकीभावात् (« ayant, produisant l'*effection* du complément ») ; l'ablatif sert à donner la cause, la raison.

XIV. Sûtra 23. क्षैप्रवर्णान्.... — क्षैप्रवर्णान् = सांतःस्थान्, « (des groupes de consonnes) contenant une semi-voyelle (voy. chap. II, 8) » ; सदृशै : = समानस्थानै :, « de même organe » ; व्यवेयात् = व्यवधानं कुर्यात्, « qu'il coupe, qu'il fasse un intervalle, une insertion de lettre (*iy* pour *y*, *uv* pour *v*) ». Pingala, dans sa *Métrique*, exprime la même règle très-laconiquement : (पाद) इयादिपूरणः, « (le pâda) ayant son complément, étant à compléter au moyen d'*iy* [pour *i*], etc. » Voyez l'Appendice de la *Vâj. Saṁh.* de M. Weber, p. LIX. Nous avons déjà vu *vi-ava-i* dans ce sens, au participe passif व्यवेत (ch. X, 2 ; XI, 8, 9) ; au présent actif व्यवैति (dans le commentaire d'Uvaṭa, *ad* X, 2), etc.

Exemples : 1° त्र्यंबकं यजामहे (*Rig-Véda*, VII, LIX, 12) : pour compléter ce pâda d'*anushṭup*, il faut décomposer त्र्यंबकं en त्रियंबकं:.

2° उद्वत्स्वंस्मा अकृणोतना तृणं (I, CLXI, 11) : pour donner à ce pâda de *jagatî* ses 12 syllabes, il faut changer en *uv* le premier ou plutôt le second व् de उद्वत्स्वस्मा ; le second est le résultat d'un *kshaiprasandhi* (voyez la suite de la note).

3° गोर्न पर्व वि रंदा तिरश्चा (I, LXI, 12) : pour que ce pâda de *trishṭup* ait 11 syllabes, il faut également changer en *uv* le

व् de पर्व (nous verrons plus loin que la règle ne s'applique pas au र्).

Il faut sous-entendre, remarque Uvaṭa, les trois derniers mots du sûtra précédent पादेषूनेषु संपदीत्येवानुवर्तते. — Contre-exemples montrant, 1° que cette analyse ne se fait que dans les pâdas incomplets : प्रत्यग्रभीष्म नृतमस्य नृणां (V, xxx, 12) : on ne décompose pas प्रत्यग्र०, parce que ce pâda de *trishṭup* n'a que ses 11 syllabes;

2° Qu'on ne fait pas plus d'analyses qu'il n'en faut pour compléter la mesure : अगोह्यस्य यदसस्तना गृहे (I, CLXI, 11), इत्यत्र द्वौ क्षैप्रवर्णसंयोगौ। तत्र पूर्वेण व्यवायेन संपदः सिद्धेरुत्तरस्मिन्न कर्तव्यो भवति। « il y a là [dans ce pâda de *jagatî*] deux groupes avec des semi-voyelles (ह्य् et स्य्), vu la production du complément [du pâda] par la première coupe, il n'y en a pas à faire dans le suivant. »

« Quelques maîtres pensent, ajoute Uvaṭa, que les groupes avec semi-voyelles formés par le *kshaiprasandhi* sont compris dans la règle donnée au sûtra précédent; pour ceux-là, il y a lieu à un *vyûha* dans l'exemple donné plus haut उद्वत्स्वस्मै (dans le *pada* उद्वत्सु। अस्मै); ce n'est pas non plus une coupe au moyen de voyelles semblables, que celle qui se fait, par exemple, dans नास्य ते महिमानं परि ष्टः (I, LXI, 8), pâda de *trishṭup*, où l'on détache न de अस्य, pour compléter les 11 syllabes; mais les groupes, avec semi-voyelle, de même nature que अस्य, ont la qualité qu'il faut pour servir d'exemples (le groupe स्य् n'y est point le résultat d'un *kshaiprasandhi*) : » अस्य तु ये स्वाभाविका अंतःस्थासंयोगास्ते उदाहरणत्वेन भवंति. Ainsi dans त्वमद्भ्यस्त्वमश्मनस्परि (II, I, 1), qui est un pâda de *jagatî*, il y a lieu à trois coupes (त्व्, भ्य्, त्व्), dont aucune ne porte sur un *kshaiprasandhi* : c'est donc un exemple parfaitement approprié au sûtra 23.

La règle ne s'applique pas à toutes les semi-voyelles ; « cette coupe, au moyen d'une voyelle insérée, n'est désirée que pour la combinaison de *y* et *v*, et non pour celle de *r* et *l* : » अयं व्यवायो यकारवकारसंयोग एवेष्यते । रेफलकारसंयोगयोर्न. — Comment sait-on cela ? — Par le pâda où figure चिकेत, mot qui, en vertu du chapitre VIII, 27, fait exception à la règle d'allongement donnée au chapitre VIII, 22. Pour que la dernière syllabe de चिकेत, qui demeure brève dans le pâda अयं ध्रुवो रयीणां चिकेत यत् (IX, CII, 4), soit vraiment une exception, il faut qu'elle soit la dixième syllabe du vers (d'après les mots du sûtra, VIII, 22, दशमं चैतयोरेवं) : or elle serait la onzième si, pour compléter le pâda de *gâyatrî*, on faisait un *vyavâya* entre ध् et र्. Ce raisonnement est exprimé d'une façon très-laconique dans le commentaire : कथं ज्ञायते । अयं ध्रुवो रयीणां चिकेत यदित्यत्र दीर्घत्वप्रतिषेधार्थं ज्ञामिषु ज्ञासु चिकेत (VIII, 27) इति चिकेतशब्दस्य पाठात् । [दशमं चैतयोरेवं (VIII, 22) इति प्राप्तिरन्यथा न स्यात्] ।. Ces mots mis entre crochets, qui signifient « autrement on n'aurait pas l'application de la règle : *et de même la dixième syllabe de ces deux sortes de pâdas* », ne se trouvent pas dans le manuscrit de Paris ; ils ont été ajoutés à la marge de celui de Berlin.

Au chapitre VIII (voy. le numéro d'août-septembre 1857, p. 75 et 76), le scoliaste ne distinguait pas, comme il fait ici, en rapportant l'opinion de certains maîtres, le *vyûha* du *vyavâya*.

XV. Sûtra 24. पदाभेदेन..... — Commentaire : छंदसां पादतो यां यां संपदं मन्येत तां तां सम्यक् पूर्वमभिसमीक्ष्य पादांश्च पश्चात्पदानामभेदेन पादानां विभागः कर्तव्यः । यद्यप्युत्तरैः पादज्ञानहेतुभिर्विरोधो भवति (le manuscrit de Paris a पदज्ञान० ; mais celui de Berlin, पादज्ञान०), « lors même qu'il y a obstacle par les principes pos-

térieurs de la connaissance des pâdas », c'est-à-dire lors même qu'il y a d'autres raisons (celles qui seront données au sûtra 25) qui devraient s'opposer à cette coupe. — Exemple : माध्यंदिनस्य सवनस्य वृत्रहन्नेष (*Rig-Véda*, VIII, XXXVII, 2 et suiv.). इत्येतयोः, ajoute Uvaṭa, पदभेदेन अष्टाक्षरयोः क्रियमाणयोः यद्यपि प्रायवृत्तसंपद्भवति । अनादृत्य तां माध्यंदिनस्य सवनस्येत्येवं विभागः कर्तव्यः । « bien qu'en faisant ces deux pâdas de 8 syllables chacun, en coupant les mots, on obtienne le total du type ordinaire [de la *jagatî mahâpankti*, cf. बहुलं वृत्तं, chap. XVI, 49, où le commentaire explique बहुल par प्रायेण], nonobstant cela, il faut couper *mâdhyaṁdinasya savanasya* (9 syllabes), [et commencer le pâda suivant à *vritrahan*]. » Voyez l'analyse de la stance à laquelle ces pâdas appartiennent, dans la note du chapitre XVI, 51. — On fera de même un pâda de एकराजस्य भुवनस्य (VIII, XXXVII, 3).

XVI. Sûtra 25. प्रायः... — Ce sont ces trois principes qui décident où il faut couper les pâdas et de quel nombre de syllabes ils se composent. — Exemples :

1° *Prâyaḥ* (le mètre dominant) : गोर्न पर्व वि रदा तिरश्चा (*Rig-Véda*, I, LXI, 12) : la stance dont ce pâda, plusieurs fois cité, fait partie, appartient à un hymne qui est tout entier du mètre *trishṭup* (त्रिष्टुभः प्राये); le pâda de la *trishṭup* étant de 11 syllabes, et le pâda cité n'en ayant que 10, on lui en donne une de plus au moyen d'un *vyûha* : प्रकृत्या दशाक्षरो व्यूहेनैकादशाक्षरः क्रियते ; ici le scoliaste ne fait plus la distinction entre *vyûha* et *vyavâya*, établie au sujet du sûtra 23.

2° *Arthaḥ* (le sens) : स गृणानो अङ्गिर्देववान्, la suite de l'*ardharca* est इतिं सुबंधुर्नमसा सूक्तैः (X, LXI, 26) : la stance est *pankti*, et devrait se composer de pâdas de 8 et de 12 syllabes; mais le sens veut que le premier s'arrête à देववान्, d'abord

pour qu'il n'y ait pas de mot coupé, ensuite parce que इति se rapporte à सुबंधु : (cette particule, dans le Véda, précède ou suit les termes auxquels elle se rapporte, voyez le *Dictionnaire* de MM. Böhtlingk et Roth, I, p. 788); il résulte de cette division que le premier pâda a 9 syllabes, le second 11, au moyen d'un *vyûha*.

3° *Vrittam̃* (le mode, le type des pâdas, et particulièrement la loi de quantité relative aux pénultièmes) : अ॒ला॒य्य॑स्य पर॒शुर्न॑नाश॒ तं (IX, LXVII, 30) : il y a 11 syllabes; mais, comme le pâda de 11 syllabes veut une pénultième longue, on allonge la mesure d'une syllabe, au moyen d'un *vyûha*, et l'on obtient ainsi un pâda de 12 syllabes, dont la pénultième, d'après la règle, doit être brève : प्रकृत्या एकादशाक्षरः विकर्षेण द्वादशाक्षरः क्रियते. — Dans l'*ardharca* suivant, qui appartient à une *trishṭup* : अ॒र्यो गिरः॑ स॒द्य आ ज॒ग्मुषी॒रोस्राश्चा॑ कतू॒भये॑षु॒स्मे (I, CXXII, 14, dans le *pada* ज॒ग्मुषीः॑ । आ । उ॒स्राः ।), on décompose ओस्राः en ses éléments आ उ॒स्राः, et on finit le pâda après आ, de façon qu'il ait, comme pâda de 11 syllabes (la stance est *trishṭup*), la pénultième longue que veut la règle. (Voy. plus bas, *çloka* 21.)

XVI. Sûtra 26. विशेष०... — J'ai expliqué par ma traduction la valeur qu'a ici la répétition distributive; l'interprétation littérale n'eût pas été assez claire en français. Voici la glose du scoliaste : पूर्वं निमित्तं पूर्वं भवति । परं निमित्तं परं भवति । पूर्वो हेतुरुत्तराद्बलीयानित्यर्थः. — Exemples :

1° Désaccord du *prâya* (ou mètre dominant) et du sens : त्वं च॑कर्थ॒ मन॑वे स्यो॒नान्प॒थो दे॑व॒त्रांज॑सेव॒ यानां॑न् । (*Rig-Véda*, X, LXXIII, 7). Le mètre dominant est la *trishṭup*, dont les pâdas sont de 11 syllabes; nous couperons donc, malgré le sens, à स्यो॒नान् (प्रायार्थयोर्विरोधे प्रायबलीयस्त्वात्स्यो॒नानिति पादांतः); pour qu'avec cette coupe, les deux pâdas aient chacun 11 syllabes, il faut

faire deux *vyûhas* dans le premier pâda, et un dans le second. Ceux, ajoute le scoliaste, pour qui le sens serait plus fort, coupent après प॒थः (येषां पुनरर्थो बलीयान् तेषां मनवे स्यो॒नान्प॒थ इति पादांतो गम्यते). On pourrait conclure de cette remarque que la méthode prescrite ici par le *Prâtiçâkhya* n'était point pratiquée par tous les maîtres. Uvaṭa ajoute un second exemple (I, XXXVI, 13), où il y a de même désaccord entre les deux causes de division et où la fin du pâda varie selon qu'on se règle sur le mètre dominant ou sur le sens.

2° Désaccord du *prâya* et du *vṛitta* (voy. *sûtras* 21 et 25) : प्रत्यंग्रभीष्म॒ नृत॑मस्य नृ॒णां (V, XXX, 12). Le mètre dominant est encore la *trishṭup*, qui se compose de pâdas de 11 syllabes. La loi de quantité (*vṛitta*) voudrait une pénultième longue, et nous avons une pénultième brève (*nṛi*). Comme ce pâda est final, je ne m'explique pas très-bien comment on pourrait, même si le *vṛitta* devait avoir le dessus, y subordonner le *prâya* et obtenir par là, au moyen d'un *vyûha*, une pénultième longue (न वृत्ताद्विकृष्यते).

3° Désaccord du sens (*artha*) et du *vṛitta* : यद॑ग्न॒ स्याम॒हं त्वं (VIII, XLIV, 23); on ne coupe pas après अहं, pour avoir la pénultième brève que voudrait la *gâyatrî;* mais après त्वं, à cause du sens (न वृत्तादहमिति).

« Qu'il cherche à connaître toujours ainsi », ajoute le scoliaste, « après avoir considéré le fort et le faible (le plus ou moins de force de chaque cause), [où doit finir] le pâda ».

एवं सर्वत्र बलाबलमभिसमीक्ष्य पादं जिज्ञासेत्

XVII. Sûtras 27 et 28. अनुदात्तं... — पादादौ.... — Le manuscrit 595 de Berlin a परं pour पदं; mais, à la marge, le र् est corrigé en द्. — नोवर्ज्जं est pour न उवर्ज्जं. — Il va sans dire que cette remarque s'applique au *Rig-Véda* (चतुःषष्ट्यां, ajoute Uvaṭa). Elle donne un nouveau moyen de distinguer

la fin du pâda : अयमपि पादांतज्ञाने हेतुरेव. Et cette cause de division est la plus forte de toutes : सर्वहेतुभ्यो बलवत्तमः. Ainsi, écartant toutes les autres causes, on termine à ते le pâda suivant : बतो बंतासि यम नैव तें (*Rig-Véda*, X, x, 13), afin que la syllabe *anudâtta* ne soit pas le commencement du pâda qui vient après. Le mètre est *trishṭup*, et la fin de l'*ardharca* est मनो हृदयं चाविदाम; en commençant le second pâda par ते, nous aurions d'abord une coupe conforme au sens, et, au moyen de trois *vyûhas*, nous obtiendrions deux pâdas de 11 syllabes; mais la loi de l'accent met obstacle à cette séparation. — Suit un second exemple, que je n'ai pas trouvé. Les deux que voici sont relatifs au monosyllabe *u*, qui fait exception, et peut, quoique *anudâtta*, commencer un pâda : उ लोककृनुमंद्रिवो हरिश्रियं (VIII, xv, 4); उ लोको यस्तें अद्रिवः (III, xxxvii, 11).

XVIII et XIX. Sûtras 29-35. वशे... — तृचे... — मधु०... स्तोम०... — ऋत०... — ऊवे... — तृपत्०... — Le manuscrit 595 de Berlin et le manuscrit de M. Whitney construisent ainsi le sûtra 30 : आभिष्ट इति च तृचे. — Pour compléter la mesure, il faut faire un *vyûha* entre les deux premiers pâdas du *çloka* 19, et entre les deux derniers du *çloka* 20. — Exemples :

1° इयत्तसि गावें त्वा नमसा गिरा (*Rig-Véda*, VIII, xlvi, 17, hymne du *Ṛishi Vaça*).

2°, 3° et 4° [न] स्तनयंति शुष्मां: (IV, x, 4, hymne de Vâmadeva); [न] रोंचत उपाके (IV, x, 5); [न] रोंचत स्वधावः (IV, x, 6) : nous avons expliqué तृच, « réunion de trois stances », au chapitre XV; la stance 4 commence par आभिष्टे अग; j'ai ajouté entre parenthèses le न qui termine le pâda précédent.

5° ऋतावृधावृतस्पृशा (I, II, 8, hymne de Madhuchandaḥ).

6° अधायि स्तोमः (VIII, XXXIV, 7, hymne de Vasishṭha).

7° स्रिधदृतायोः (VII, XXXIV, 9).

8° et 9° प्रिया वो नाम हुवे तुराणामा यत्तृपन्मरुते वावशानाः (VII, LVI, 10, hymne de Vasishṭha); la stance est dvipada, je l'ai citée tout entière, comme fait le scoliaste; la seconde citation commence à आयत्.

XX. Sûtra 36. प्रेदं... — La conjonction च est omise devant चतुर्दश:, dans le manuscrit de Paris et dans le manuscrit 394 de Berlin. Ce dernier a, dans le commentaire, चतुर्दशम:. — प्रेदं ब्रह्म est le commencement de l'hymne 37 du VIIIe *maṇḍala*. Le pâda *anudâtta*, qui est le 5e de la strophe 1re et de chacune des 5 suivantes, est ainsi conçu : वृत्रहन्ननेद्य. Le 14e pâda de l'hymne est राजसि सचीपते (VIII, XXXVII, 3).

Uvaṭa fait le compte des pâdas, entièrement *anudâttas*, qui se trouvent dans tout le *Rig-Véda*. Aux sept de l'hymne dont il est parlé dans ce sûtra, il faut joindre celui de l'hymne de Madhuchandaḥ et celui que nous avons trouvé dans l'hymne 4 du Xe *maṇḍala* (voyez la note précédente, 4° et 5°). « Cela fait 9 en tout, il n'y en a pas un 10e », नव भवंति । न दशमः ।.

XXI. Sûtras 37 et 38. पादौ... — एकादशि०... — Le commentateur construit ces deux sûtras dans l'ordre que j'ai suivi en les traduisant.

XXII. Sûtra 39. वर्षिष्ठ०... — Le manuscrit de Berlin 595 et celui de M. Whitney renversent l'ordre des deux derniers mots : छंदसां प्राहुः. — On pourrait considérer छंदसां comme le régime de वृत्तं; Uvaṭa, que j'ai suivi, le fait dépendre de ऋक्षु. — Les superlatifs वर्षिष्ठ et अणिष्ठ signifient proprement, l'un, « le plus âgé », et l'autre, « le plus menu ».

— Pour le sens de लघु et de गुरु, voyez chapitre I, 4, et chapitre XVIII, 19 et 20. Exemples :

1° Pâda de 8 syllabes (pénultième légère) : अग्निमीळे पुरोहितं (*Rig-Véda*, I, 1, 1).

2° Pâda de 12 syllabes (pénultième légère) : प्र देवमच्छा मधुमंत ईळ्वः (IX, LXVIII, 1).

3° Pâda de 10 syllabes (pénultième grave) : शुधी हवं विपिपानस्याद्रेः (VII, XXII, 4).

4° Pâda de 11 syllabes (pénultième grave) : पिबा सोममभि यमुग्र तर्दः (VI, XVII, 1).

XXIII. Sûtra 40. एतैः... — Commentaire : एतैः, à savoir पादैः ; — अतः = एभ्यः ; — एतद्विकाराः = एतेषां विकाराः एभ्यः. — Uvaṭa explique ensuite auquel de ces quatre pâdas, types primitifs, se rapportent les diverses modifications : « les pâdas inférieurs à celui de 8 syllabes sont des modifications du pâda de la *gâyatrî*. Celui de 9 est une modification du pâda de la *virâṭ*, s'il a la pénultième grave ; s'il l'a légère, du pâda de la *gâyatrî*. Ceux de 13, etc. si leur pénultième est grave, sont des modifications du pâda de la *trishṭup ;* si elle est légère, de celui de la *jagatî*. » अष्टाक्षरात्पूर्वे पादास्ते गायत्रस्य पादस्य विकारा भवंति । नवाक्षरो वैराजस्य विकारः । यदि गुरूपोत्तमः । अन्यस्तु गायत्रस्यैव । त्रयोदशाक्षरप्रभृतिषु ये गुरूपोत्तमास्ते त्रैष्टुभस्य । ये लघूपोत्तमास्ते जागतस्य ।.

Le mot समाः « égaux » peut prêter à des sens divers. On ne peut entendre, objecte Uvaṭa, « égaux », quant à la fréquence d'emploi, car les pâdas de 8 sont nombreux, ceux de 10 sont plus rares (बहवो ह्यष्टाक्षराः । अल्पीयांसो दशाक्षराः). — « Alors, que le mot समा : soit la dénomination, le nom technique de ces pâdas (संज्ञा स्यात्) ; mais, répond-il, il n'y a pas d'emploi de ce nom ». — « Eh bien alors, un autre

sens est effectué : la conjonction तु couvre une option (une opinion facultative, contraire à la précédente), à savoir : non, ce ne sont pas des modifications de ces 4 pâdas types, mais ils sont tous semblables, en tant que naturels et primitifs : तुशब्दः पक्षव्यावर्तकः । यदुक्तमेतेषां विकारा अन्ये पादा इति । तन्न । यथा सर्वे पादाः प्राकृता एव नान्यस्य विकारा । तस्मात् समाः ।. « La similitude n'est pas l'objet d'une énumération partielle », c'est-à-dire restreinte à quelques pâdas. न संख्याकृतं समत्वं. — Ce sens, bien qu'Uvaṭa paraisse l'adopter, me paraît peu vraisemblable. Je préfère celui qu'il propose ensuite, comme l'opinion d'autres grammairiens : अपरे पुनरन्यथा वर्णयंति । सर्वे तु प्राकृताः समाः । सर्वे ऽष्टाक्षरप्रभृतयश्चतुर्विधाः प्राकृताः समास्तुल्या भवंति । किमुक्तं भवति । नान्योन्यस्य विकारा भवंति ।. C'est ce sens que j'ai tâché de rendre dans ma traduction.

XXIV. Sûtra 41. एकः... — Commentaire : तेषां चतुर्णां पादानामेकः पादो यस्याः सा एकपदा ऋगित्युच्यते ।. Exemple : असिंक्न्यां यजमानो न होतां (*Rig-Véda*, IV, xvii, 15); c'est une *ekapadâ virâṭ*.

Pour le *dvipadâ*, le commentaire a exactement la même forme. — Exemple :

साधुर्न गृध्रस्तेव शूरो यातेव भीमस्त्वेषः समत्सु (I, lxx, 6); c'est une *dvipadâ virâṭ*.

Le second *ardharca* est aussi expliqué très-clairement : तेनैव छंदसा प्रोच्येते द्विपदैकपदे छंदसां मध्ये यस्य छंदसः पादतः सन्नपे भवतः । यदि गायत्रस्य सन्नपे यदि त्रिष्टुभः । गायत्री द्विपदा त्रिष्टुब्बेकपदेति ।. « Si elles sont semblables, soit à la *gâyatrî*, soit à la *trishṭup*, elles sont *gâyatrî dvipadâ, trishṭup ekapadâ* », etc.

XXV. Sûtra 42. न... — L'adjectif दशतयी signifie दशतये भवा. – मुखतः = आदौ. On pourrait croire que le commentateur considère एका comme ayant ici le sens de एकपदा; j'ai pris le mot dans son acception ordinaire.

Yâska regarde comme des *adhyâsas* des strophes antécédentes (voy. le sûtra suivant) toutes les stances [autres que celle de Vimada] qui, pour nous, sont des *ekapadâs*. अस्माकं या एकपदास्ताः सर्वाः पूर्वासामृचामध्यासान्मन्यते. Il ne fait qu'une exception; elle est relative à une stance initiale, qui, n'étant précédée de rien, ne peut être considérée comme une addition dépendante d'une autre stance. Uvaṭa, au moins dans mon manuscrit et dans celui de Berlin, ne cite pas cette strophe unique en son genre. La voici : भद्रं नो अपि वातय मनः (*Rig-Véda*, X, xx, 1)[1].

XXVI et XXVII. Sûtra 43. आर्द्धः... — Le commentaire de ce sûtra paraît incomplet dans le manuscrit de Paris, ainsi que dans celui de Berlin (394). Les trois *ardharcas* n'y sont point interprétés dans leur ordre, et il n'est parlé des deux premiers qu'après la citation des exemples qui font l'objet du troisième. On pourrait même être tenté de croire, n'était l'autorité du manuscrit de M. Whitney et du manuscrit 595 de Berlin[2], que le second vers du *çloka* 26 est proprement le commentaire du vers précédent, et qu'il ne s'est glissé dans le texte des règles que parce qu'il avait fortuitement la mesure d'un *ardharca*.

Dans le troisième vers : आ वां, etc. le manuscrit de Paris et le manuscrit de Berlin 394 omettent le nom de nombre

[1] Les manuscrits du *pada* de la Bibliothèque impériale de Paris (166 et Burn. 8) ne divisent pas les mots de cette *ekapadâ*, et celui de la *samhitâ* (200) donne seulement भद्रं नो अ य मनः (*sic*).

[2] Ces deux manuscrits suppriment le relatif यो, ce qui nécessiterait un *vyûha*.

द्वे, qui se trouve dans le manuscrit de Berlin 595 et dans celui de M. Whitney, mais changé en द्व dans ce dernier (voy. chap. I, 18), qui, en outre, pour faire disparaître le sandhi védique, supprime, après सुम्ने, l'अ initial d' असिक्न्यां, ce qui oblige, aussi bien que la suppression de द्वे dans deux des manuscrits, à compléter la mesure au moyen d'un *vyûha*.

Le sens du sûtra est clair : « Yâska ne donne le nom de *ekapadâ* qu'à une seule stance, qui est la première d'un hymne ; mais d'autres étendent ce nom, même aux stances qui sont des *adhyâsas*, c'est-à-dire qu'on peut considérer comme des additions à des stances qui précèdent; et tous nomment *ekapadâs* les cinq suivantes, bien qu'elles soient des *adhyâsas* ». (Sur le sens de कश्चित्, accompagné du relatif यः, voyez le *Dictionnaire sanscrit* de MM. Böhtlingk et Roth, à l'article क.)

आ वां सुम्ने वरिमन्सूरिभिः ष्यां (*Rig-Véda*, VI, LXIII, 11);

असिक्न्यां यज्ञमानो न होता (IV, XVII, 15);

उरौ देवा अनिबाधे स्याम (V, XLII, 17, et V, XLIII, 16);

सिषक्तु न ऊर्ज्व्यस्य पुष्टेः (V, XLI, 20).

Le commentaire ajoute : तानपि एकपातिनः अध्यासानन्ये आचार्या एकपदा आहुः. Suivent deux lignes qui me paraissent être altérées dans mon manuscrit ainsi que dans celui de Berlin. Ils offrent de notables différences.

XXVII et XXVIII. Sûtra 44. पादाः... — Le manuscrit de M. Whitney a seul षोऽश, tous les autres षोडश. — Commentaire : छंदसां पादाश्चतुरक्षरात्प्रभृतिषोडशाक्षरपर्यंतास्त एकैकैनाधिकाः संति । एकश्चाष्टादशाक्षरः ।. Le commentaire du second *ardharca* manque dans mon manuscrit aussi bien que dans celui de Berlin. (Voyez la fin de la note.) — Exemples :

1° Pâda de 4 syllabes : नूनमयं (*Rig-Véda*, VIII, XLVI, 15);

2° Pâda de 5 : अग्ने तमद्य (IV, x, 1);

3° Pâda de 6 : ऋघ्यामां त ओहैः (IV, x, 1);

4° Pâda de 7 : नदं व ओदंतीनां (VIII, LVIII, 2);

5° Pâda de 8 : अग्निमीळे पुरोहितं (I, 1, 1);

6° Pâda de 9 : तं त्वां वयं पितो वचोभिः (I, CLXXXVII, 11);

7° Pâda de 10 : श्रुधी हवं विपिपानस्याद्रेः (VII, XXII, 4);

8° Pâda de 11 : पिबा सोममभि यमुग्र तर्दः (VI, XVII, 1);

9° Pâda de 12 : प्र देवमच्छा मधुमंत इंदव: (IX, LXVIII, 1);

10° Pâda de 13 : तमिंद्रं जोहवीमि मघवानमुग्रं (VIII, LXXXVI, 13);

11° Pâda de 14 : अपूरुषघ्नो अप्रतीत शूर सत्वभिः (I, CXXXIII, 6);

12° Pâda de 15 : अभि त्यं देवं सवितारमोण्योः कविक्रतुं (*Vâj. S.* IV, 25);

13° Pâda de 16 : त्रिकद्रुकेषु महिषो यवाशिरं तुविशुष्मः (II, XXII, 1).

Uvaṭa clôt ainsi cette série d'exemples : एते चतुरक्षरादारभ्य षोडशाक्षरपर्यंताः.

Suit le pâda de 18 syllabes :

अर्चामि सत्यसवं रत्नधाममि प्रियं मतिं कविं (*Vâj. S.* IV, 25 [1]), et le scoliaste ajoute : एवं चाष्टादशाक्षरः. On voit qu'il n'est toujours pas question du second *ardharca*. Il est mentionné seulement dans une remarque qui clôt le commentaire, comme une variante, comme une leçon qui ne ferait point partie du texte adopté par Uvaṭa : केचित्पाठांतरं वर्णयंति । ज्ञा-

[1] Ce pâda de 18 syllabes forme un *ardharca* avec le pâda de 15 : अभि त्यं, etc. (voyez 12°). Ils se trouvent aussi tous deux, mais sans le mot final कविं, dans le *Sâma-Véda*, I, 464 (I, 5, 2, 3, 8, p. 48 de l'édition de M. Benfey), et dans l'*Atharva-Véda*, VII, 14.

गतादारभ्याष्टादशाक्षरपर्यंता अतिछंदसां विद्यंते । ते व्याख्याता इति ।. (Voy. chap. XVII, 52 et 53.)

XXIX. Sûtra 45. एकादश... — Dans षोळश०, le manuscrit de M. Whitney a seul ल् (pour ळ्); les autres manuscrits ont ड् (changé en ल्, d'une autre main, dans le numéro 595 de Berlin). — Le commentaire explique छंदसि par संहितायां, et le locatif त्रिकद्रुकीयासु par l'ellipse de ऋक्षु. Ces stances tirent leur nom et du mot initial de l'hymne, qui est त्रिकद्रुकेषु, et de sa destination, qui est de célébrer les jours nommés *trikadrukas*. C'est l'hymne 22 du IIe *maṇḍala;* il se compose de 4 stances. Le premier pâda a été cité dans la note du sûtra précédent (13°). — Les 11 pâdas de 16 syllabes sont les 4 de la 1re stance; 3 de la 2e; 3 de la 3e; 1 de la 4e.

Le pâda de 18 syllabes a été cité également vers la fin de la note précédente : अर्चामि सत्य०. Voyez ce que dit M. Roth (*Litter. u. Gesch. des Weda,* p. 63), au sujet d'un autre exemple attribué à Nakula, fils de Vâmadéva; voyez aussi l'*Index* publié par M. Benfey dans les *Ind. Studien* de M. Weber, t. III, p. 221.

XXX. Sûtra 46. अवर्महः... — Le commentateur ne cite que les trois premiers mots de la stance. La voici tout entière (elle est de 70 syllabes, सप्तत्यक्षरा) :

अ॒वर्म॒ह इ॑न्द्र दादृ॒हि श्रु॒धी नः॑ शु॒शोच॒ हि द्यौः क्षा न भी॒षाँ अ॑द्रिवो घृ॒णान्न भी॒षाँ अ॑द्रिवः ।

शु॒ष्मिंत॑मो॒ हि शु॒ष्मिभि॑र्व॒धैरु॒ग्रेभि॒रीय॑से ।

अपू॑रुषघ्नो अप्रतीत शूर॒ सत्व॑भिस्त्रिस॒प्तैः शू॑र॒ सत्व॑भिः ॥

(*Rig-Véda,* I, cxxxiii, 6).

Uvaṭa explique ज्येष्ठा par महती (दाशतयीष्वृक्षु) बह्वक्षरा.

XXX. Sûtra 47. विकर्षेण... — La stance a 8 pâdas qui, ensemble, au moyen des analyses et *vyûhas*, forment 76 syllabes : विकर्षेण तु षट्सप्तत्यक्षरा भवति । पादैश्चाष्टपदा भवति ।

— Voici la stance entière :

स हि शर्धो॒ न मारु॑तं तुवि॒ष्वणि॒रप्र॑स्वतीषू॒र्वरा॑स्वि॒ष्टनि॒रार्त॑नास्वि॒ष्टनिः॑ ।

आद॑द्ध॒व्यान्या॑द॒दिर्य॒ज्ञस्य॑ के॒तुर॒र्हणा॑ ।

अध॑ स्मास्य॒ हर्ष॑तो॒ हृषी॑वतो॒ विश्वे॑ जुषंत॒ पंथां॒ नरः॑ शुभे न पंथां॑ । (*Rig-Véda*, I, cxxvii, 6).

XXXI. Sûtras 48 et 49. अणिष्ठा... — अविकर्षेण... — Le manuscrit 595 de Berlin et celui de M. Whitney ont कनिष्ठा, au lieu d'अणिष्ठा. — La 1re de ces deux stances est de 20 syllabes (विंशत्यक्षरा); la 2e, sans analyse de syllabes, est de 19 (एकोनविंशत्यक्षरा). — Le terme बहुपादानां exclut les *ekapadâs* et les *dvipadâs*. — सौभरी est expliqué par सोभरिणा दृष्टा.

1° पु॒रू॒तमं॑ पुरू॒णां स्तो॑तॄ॒णां विवा॑चि ।

वाजे॑भिर्वाजय॒तां । (*Rig-Véda*, VI, xlv, 29; dans l'*Anukramaṇî*, l'hymne 45 du VIe *maṇḍala* est sous le nom de Samyuḥ, qui est, ainsi que Bharadvâja, fils de Bṛihaspati; le VIe *maṇḍala* est le livre de Bharadvâja; presque tous les hymnes qu'il contient ont pour auteur ce *Ṛishi;* quelques-uns sont attribués à des membres de sa famille).

2° प्रेष्ठ॑मु प्रि॒याणां॑ स्तु॒ह्या॑सा॒वाति॑थिं ।

अ॒ग्निं रथा॑नां॒ यमं॑ । (VIII, xcii, 10).

XXXII. Sûtra 50. विराजः... — Les manuscrits ont तांस्तथा. J'ai, sur l'autorité du commentaire, changé, comme le voulait le sens, तांस् en तास्. — Commentaire : प॒श्वा न

तायुं । गुहा चतंतं (*Rig-Véda*, I, LXV, 1) इत्येवमादयः या विराजो द्विपदास्ताः सर्वाः । पश्वा न तायुं । इत्येवं पंचाक्षरान्पादान्कृत्वा चतुष्पदा आहुः केचिदाचार्याः । तास्तथा क्रियमाणा अक्षरपंक्तयो नाम भवंति । « Toutes les [stances] qui sont des *virâṭs dvipadâs* (de 2 pâdas), telles que पश्वा न तायुं गुहा चतंतं, etc. il est des maîtres qui les disent *catushpadâs* (de 4 pâdas), faisant les pâdas de 5 syllabes, par exemple पश्वा न तायुं. Ces [stances] ainsi faites [, à savoir divisées en pâdas de 5 syllabes], sont, quant au nom, des *aksharapanktis* [, c'est-à-dire des *panktis* quant au nombre de syllabes des pâdas; mais non des *padapanktis*, c'est-à-dire des *panktis* quant au nombre des pâdas, qui dans ce mètre est de 5; voy. chap. XVI, 10] ».

CHAPITRE XVIII. (Lecture III, chapitre VI.)

MÉTRIQUE (suite). — Combinaison de stances nommée *pragâtha*. Noms divers de cette combinaison. — Nature, division et quantité des syllabes. — Comment les stances d'un mètre deviennent stances d'un autre mètre. — Division des stances. — Division des hymnes par *praçnas*. — Rapport de toutes choses à la *trishṭup* et à la *jagatî*. — Fruit de l'étude de la métrique.

बार्हतो बृहतीपूर्वः ककुप्पूर्वस्तु काकुभः ।
एतौ सतोबृहत्यंतौ प्रगाथौ भवतो द्वृचौ ॥ १ ॥
त्वमंग प्र प्र वो यह्वं मा चिद्बृहदु गायिषे ।
बार्हताः काकुभानाहुस्तं गूर्धय वयम्विति ॥ २ ॥
अनुष्टुब् द्वे च गायत्र्यावेष आनुष्टुभः स्मृतः ।
विराजावभिसंपन्नः पद्याक्षर्ये स उत्थितः ॥ ३ ॥

आकृतिर्व्यपदेशानां प्राय आहित आहितः ।
गायत्र्यादिस्तु बार्हते प्राये गायत्रबार्हतः ॥ ४ ॥
गायत्रकाकुभो नाम प्राये भवति काकुभे ।
औष्णिहस्तूष्णिहा पूर्वः पंक्त्यंतः पांक्तकाकुभः ॥ ५ ॥
तमिंद्रं च सुनीथश्च यमादित्यास एव च ।
अद्यान्मे पौरुकुत्स्यश्च ता ऋचो ऽत्र निदर्शनं ॥ ६ ॥
महासतोबृहत्यंतो यो महाबृहतीमुखः ।
स महाबार्हतो नाम बार्हतो बृहतीमुखः ॥ ७ ॥
अथो अतिजगत्यंतो यवमध्योत्तरो ऽपि च ।
बृहद्भिस्तं वो नेमिं च वामी वामस्य ता ऋचः ॥ ८ ॥
नहि ते विपरीतांतो मो षु त्वा द्विपदाधिकः ।
अनुष्टुब्जगती चैव विश्वेषामिरज्यंतं च ॥ ९ ॥
द्विपदा बृहती चैव स नो वाजेष्विति स्मृतः ।
ककुप्पूर्वस्तु को वेद स्मृतः काकुभबार्हतः ॥ १० ॥
आनुष्टुबौष्णिहं विद्यात्ते म आहुर्य आययुः ।
ते नस्त्वाध्वं बृहत्यादिर्बार्हतानुष्टुभः स्मृतः ॥ ११ ॥
अग्निं वः पूर्व्यमित्येषो अनुष्टुप्पंक्तिरेव च ।
यद्धिगावो अधिगू ककुप्त्रिष्टुबेव च ॥ १२ ॥
यद्य वामनुष्टुप्त्रिष्टुप्पैवोपदिश्यते ।
यत्स्था दीर्घ इति त्वेष बृहती त्रिष्टुबेव च ॥ १३ ॥

आ यन्मा वेनास्त्रिष्टुप् जगती चोपदिश्यते ।
ता वृधंतावनुष्टुप् महासतोमुखेव च ॥ १४ ॥
जागतस्त्वदृदा अर्भा प्रगाथस्त्रिष्टुबुत्तरः ।
उत्तरस्त्रैष्टुभस्तस्माज्जगत्युत्तर उच्यते ॥ १५ ॥
त्वमेताञ्जन च द्वौ द्वौ स घा राजेति च स्मृतौ ।
त्वमस्य पारे रजसो जागतौ त्रिष्टुबुत्तरौ ॥ १६ ॥
सव्यंजनः सानुस्वारः शुद्धो वापि स्वरो ऽक्षरं ।
व्यंजनान्युत्तरस्यैव स्वरस्यांत्यं तु पूर्वभाक् ॥ १७ ॥
विसर्जनीयानुस्वारौ भजेते पूर्वमक्षरं ।
संयोगादिश्च वैवं च सहक्रम्यः परक्रमे ॥ १८ ॥
गुर्वक्षरं लघु ह्रस्वं न चेत्संयोग उत्तरः ।
अनुस्वारश्च संयोगं विद्याद्व्यंजनसंगमं ॥ १९ ॥
गुरु दीर्घं गरीयस्तु यदि सव्यंजनं भवेत् ।
लघु सव्यंजनं ह्रस्वं लघीयो व्यंजनादृते ॥ २० ॥
छंदस्तुरीयेण समानसंख्या याः छंदसो ऽन्यस्य भवंत्यृचो [ऽन्याः ।
यावत्तुरीयं भवति स्वमासां तावत्य एता इतरा भवंति [॥ २१ ॥
द्वाभ्यामवस्येत्त्रिपदासु पर्वू पादेन पश्चात्क्वचिदन्यथैतत् ।
मध्ये ऽवसानं तु चतुष्पदानां त्रिभिः समस्तैरवरैः परैर्वा [॥ २२ ॥

पंक्त्यां द्विशो वा तत उत्तरेण त्रिभिः पौर्वा विपरीत-
[मेतत्
द्विशस्त्रिशो वा परतश्चतुर्भिः स्यात्षट्पदानामवसानमेतत्
[॥ २३ ॥
त्रिभित्सु पर्वू तत उत्तरं स्याद् द्विशस्त्रिशो वा यदि वा स-
[मस्तं ।
द्वाभ्यां पुनः सप्तपदावसानं द्वाभ्यां च मध्ये ऽष्टपदासु
[विद्यात् ॥ २४ ॥
अग्निमीळे तृतेरिव गायंत्येतमधीन्विति ।
अयं चक्रं नकिष्टं च नकिर्देवा मिनीमसि ॥ २५ ॥
विश्वान्देवान्हवामहे स क्षपो निष्कं सुषुम ।
नहि वां प्रो षु स हि शर्धश्च ता ऋचो ऽत्र निदर्शनं
[॥ २६ ॥
द्वाभ्यां पादेन द्वाभ्यां तु तव त्यत्पंचपदादिः ।
अव्यूहेनातिशक्वरी तृतीयः षोळशाक्षरः ॥ २७ ॥
चतुर्भिस्तत एकेनाग्ने तमद्येति तु ।
चतुर्भित्सु परं द्वाभ्यां तव स्वादिष्ठा तच्छं योः ॥ २८ ॥
भरद्वाजाय तच्चक्षुरधीदृक्षा तृतेरिव ।
एतासु न व्यवस्यंत्येके द्वादशकादिषु ॥ २९ ॥
प्रश्नस्तृचः पंक्तिषु तु दृचो वा द्वे द्वे च पंक्तेरधिकाक्षरेषु ।

एका च सूक्तं समयास्त्वगण्याः परावरार्ध्या द्विपदे यथै-
[का ॥ ३० ॥
सूक्तस्य शेषो ऽल्पतरो यदि स्यात्पूर्वं स गच्छेद्यदि तु द्वृचो
[वा
ते षष्टिरध्याय उपाधिका वा सूक्ते समाप्ते यदि ते समा-
[प्राः ॥ ३१ ॥
सर्वाणि भूतानि मनो गतिश्च स्पर्शाश्च गंधाश्च रसाश्च
[सर्वे ।
शब्दाश्च रूपाणि च सर्वमेतत्त्रिष्टुब्जगत्यौ समुपैति भ-
[क्त्या ॥ ३२ ॥
गुर्वक्षराणां गुरुवृत्ति सर्वं गुर्वक्षरं त्रैष्टुभमेव विद्यात् ।
लघ्वक्षराणां लघुवृत्ति सर्वं लघ्वक्षरं जागतमेव विद्यात्
[॥ ३३ ॥
यश्छंदसां वेद विशेषमेतं भूतानि च त्रैष्टुभजागतानि ।
सर्वाणि रूपाणि च भक्तितो यः स्वर्गं जयत्येभिरथामृ-
[तत्वं ।
स्वर्गं जयत्येभिरथामृतत्वं ॥ ३४ ॥

TRADUCTION.

1. [Une double stance] commençant par une *bṛihatî* [se nomme] *bârhata;* par une *kakup*, *kâkubha.* Ces deux doubles stances sont des *pragâthas*, terminés par une *satobṛihatî.* —

2. *Tvam aṅga pra* (*Rig-Véda*, I, LXXXIV, 19 et 20), *pra vo yahvaṁ* (I, XXXVI, 1 et 2), *mâ cit* (VIII, I, 1 et 2), *bṛihad u gâyishe* (VII, XCVI, 1 et 2), [sont des *pragâthas*] *bârhatas.* On nomme *kâkubhas* [les suivants] : *tam gûrdhaya* (VIII, XIX, 1 et 2), *vayam u* (VIII, XXI, 1 et 2).

3. Une *anushṭup* suivie de deux *gâyatrîs*, c'[est le *pragâtha*] nommé *ânushṭubha;* de deux *virâṭs*, [c'est le *pragâtha*] parfait, [si ces *virâts* sont] complètes quant aux pâdas et aux syllabes [, c'est-à-dire ayant dix pâdas et quatre-vingts syllabes]. *Sa...* (*Rig-Véda*, VIII, LII, 1 et 2) [est le *pragâtha*] éminent [entre tous]. —

4. Le genre des appellations [, c'est-à-dire l'appellation générique des *pragâthas*, se tire] d'ordinaire du commencement de chacun [d'eux, à savoir du nom de la stance initiale de chacun]. — Mais [un *pragâtha*] commençant par une *gâyatrî*, [et se trouvant] là où prédomine la *bṛihatî*, [se nomme] *gâyatra-bârhata.* —

5. [Le *pragâtha* qui commence par une *gâyatrî* et

finit par une *kakup* a] nom *gâyatrakâkubha*, là où prédomine la *kâkup;* — celui qui commence par une *ushṇik* [et finit par une *satobṛihatî* se nomme] *aushṇiha;* — celui qui se termine par une *pankti*, *pânktakâkubha*. —

6. *Tam indram̃* (VIII, XLVI, 6 et 7), et *sunîthaḥ* (VIII, XLVI, 4 et 5), et encore *yam âdityâsaḥ* (VIII, XIX, 34 et 35), et *adân me paurukutsyaḥ* (VIII, XIX, 36 et 37) : ces stances [servent] ici [d'] exemple. —

7. Celui qui finit par une *mahâsatobṛihatî* et commence par une *mahâbṛihatî* [a] nom *mahâbârhata;* — celui qui a en tête une *bṛihatî* [et se termine par une *jagatî* se nomme] *bârhata;* —

8. Et de même celui qui finit par une *atijagatî;* — et celui dont la seconde partie est une *yavamadhyâ*. — Les stances *bṛihadbhiḥ* (VI, XLVIII, 7 et 8); *tam̃ vaḥ* (V, LVI, 9, et LVII, 1), *nemim̃* (VIII, LXXXVIII, 12 et 13) et *vâmî vâmasya* (VI, XLVIII, 20 et 21) [peuvent servir d'exemples]. —

9. [Le *pragâtha*] *nahi te* (VIII, XLVIII, 11 et 12) [se nomme] *viparîtântaḥ* [finissant par une *viparîtâ*, et commençant par une *bṛihatî*]; — *mo shu tvâ* (VII, XXXII, 1-3) [est] excédant de deux pâdas; — [le *pragâtha*] *viçveshâm̃ irajyantam̃* (VIII, XLVI, 16 et 17) [est] une *anushṭup* et une *jagatî*. —

10. [Le *pragâtha*] *sa no vâjeshu* (VIII, XLVI, 13 et 14) est dit une *bṛihatî dvipadâ* [, c'est-à-dire de deux pâdas]. — [Le *pragâtha*] *ko veda* (V, LIII, 1 et 2), commençant par une *kakup* [et finissant par une *bṛihatî*, se nomme] *kâkubhabârhata*. —

11. Qu'on sache que *te ma âhur ya âyayaḥ* (V, LIII, 3 et 4) [est un *pragâtha*] *ânushṭubhaushṇiha* [, c'est-à-dire formé d'une *anushṭup* et d'une *ushṇik*]. — *Te nas trâdhvaṁ* (VIII, XXX, 3 et 4), commençant par une *bṛihatî* [et finissant par une *anushṭup*, est] nommé *bârhatânushṭubha*. —

12. Le [*pragâtha*] *agniṁ vaḥ pûrvyaṁ* (VIII, XXXI, 13 et 14) est une *anushṭup* et une *pankti* [et se nomme *ânushṭubhapânkta*]; — *yad adhrigâvo adhrigû* (VIII, XXII, 11 et 12) est une *kakup* et une *trishṭup* [et se nomme *kâkubhatraishṭubha*]. —

13. *Yad adya vâṁ* (VIII, IX, 9 et 10) est désigné [comme] une *anushṭup* et une *trishṭup* [, et nommé *ânushṭubhatraishṭubha*]; — *yat stho dîrgha* (VIII, X, 1 et 2), [comme] une *bṛihatî* et une *trishṭup* [, et nommé *bârhatatraishṭubha*]. —

14. *A yan mâ venâḥ* (VIII, LXXXIX, 5 et 6) est désigné [comme] une *trishṭup* et une *jagatî* [, et nommé *traishṭubhajâgata*]; — *tâ vṛidhantâu* (V, LXXXVI, 5 et 6), [comme] une *anushṭup* et une *trishṭup virâṭpûrvâ* [, et nommé *ânushṭubhatraishṭubha*]. —

15. *Adadâ arbhâṁ* (I, LI, 13 et 14) est un *pragâtha* commençant par une *jagatî* [et] finissant par une *trishṭup* [, et nommé *jâgatatraishṭubha*]. — [Le *pragâtha*] qui suit celui-là (I, LI, 15 et LII, 1) est dit à *trishṭup* [initiale et] à *jagatî* finale [, et se nomme *traishṭubhajâgata*]. —

16. Chacune des deux paires [de *pragâthas*] *tvam etâñ jana* (I, LIII, 9 et 10, 11 et LIV, 1) et *sa ghâ râjâ* (I, LIV, 7 et 8, 9 et 10) ont cette même dénomination

[successive; c'est-à-dire le premier *pragâtha* de chaque paire est *jâgatatraishṭubha*, le second *traishṭubhajâgata*]. — [Les deux *pragâthas*] *tvam asya pâre rajasaḥ* (I, LII, 12 et 13, 14 et 15) commencent par des *jagatîs* et finissent par des *trishṭups*. —

17. Une voyelle accompagnée d'une consonne ou d'un *anusvâra*, ou pure, est un *akshara* [ou syllabe]. — Les consonnes [appartiennent] à la voyelle suivante, mais une [consonne] finale appartient à la [voyelle] précédente. —

18. Le *visarga* et l'*anusvâra* appartiennent à la syllabe précédente. — La première consonne d'un groupe [appartient], à volonté [, à la syllabe suivante ou à la précédente]; — [et de même,] en cas de redoublement de la seconde, celle qui est à répéter avec elle. —

19. [La longue est] syllabe grave; — la brève est légère, mais non si un groupe la suit, — ou un *anusvâra*. — Que l'on sache [que] le groupe [est] une réunion de consonnes. —

20. Une longue, [comme nous l'avons dit, est] grave; — mais [elle est] plus grave si elle est avec une consonne. — Une brève [est] légère avec une consonne; — [elle] est plus légère sans consonne. —

21. Les stances [d'un mètre supérieur] deviennent [stances], autrement coupées, d'un autre mètre [immédiatement inférieur], [quand elles sont] prises en nombre égal au quart [du nombre de syllabes] du mètre [inférieur]. Autant [il y a de syllabes dans] le quart propre à ces [stances du mètre supérieur],

autant [de stances réunies] deviennent différentes [, c'est-à-dire stances du mètre inférieur]. —

22. Dans les [stances] de trois pâdas, il faut couper par deux [pâdas] d'abord, ensuite par un; quelquefois cela [se fait] autrement [, c'est-à-dire, pour certaines stances, on coupe par un pâda d'abord, puis par deux]. — La coupe [a lieu] au milieu pour les [stances] de quatre pâdas; — ou par trois [pâdas] réunis, les premiers ou les derniers [et un seul après ou avant]. —

23. Dans la *pankti* [stance de cinq pâdas], [la coupe se fait] deux fois par deux, puis par le dernier [pâda]; ou bien [par deux pâdas d'abord, puis] par les trois derniers; [ou bien encore] c'est l'inverse [, trois pâdas d'abord, puis deux]. — En deux [, c'est-à-dire trois pâdas chaque fois,] ou en trois [, deux chaque fois], [ou par deux pâdas et] à la fin par quatre : que telle soit la coupe des [stances] de six pâdas. —

24. Que la coupe des [stances] de sept pâdas soit par trois d'abord, et après cela [telle que la stance se trouve divisée] en deux ou en trois parties [, c'est-à-dire que la coupe soit 3 + 4 ou 3 + 2 + 2]; ou bien [que la coupe] antérieure [soit] de deux [pâdas] si la suivante est de tout le reste [, c'est-à-dire de cinq]. — Pour les [stances] de huit pâdas, qu'on sache que la coupe est de deux [pâdas] au milieu [et de trois avant et de trois après]. —

25. *Agnim île* (*Rig-Véda*, I, 1, 1); *driter iva* (VI, XLVIII, 18); *gâyanti* (I, X, 1); *etañ* (X, XCIII, 11);

adhîn nu (X, XCIII, 15); *ayam̃ cakram̃* (IV, XVII, 14 et 15); et *nakish ṭam̃* (VIII, XXXI, 17); *nakir devâ minîmasi* (X, CXXXIV, 7);

26. *Viçvân devân havâmahe* (I, XXXIII, 10); *sa kshapaḥ* (VIII, XLI, 3); *nishkam̃* (VIII, XLVII, 15); *sushuma* (I, CXXXVII, 1); *nahi vâm̃* (VIII, XL, 2); *pro shu* (X, CXXX, 1); et *sa hi çardhaḥ* (I, CXXVII, 6) : ces stances [servent] ici [d'] exemple. —

27. L'*ashṭi*, de cinq pâdas, *tava tyat* (II, XXII, 4), [se coupe] par deux pâdas, [puis] un, [puis] encore deux. Sans *vyûha* [ou dissolution de syllabes, c'est] une *atiçakvarî*. Le 3e [pâda est] de 16 syllabes. —

28. [On coupe] par quatre [pâdas d'abord], puis un, [la stance] *agne tam adya* (IV, X, 1); — par quatre, ensuite deux, *tava svâdishṭhâ* (IV, X, 5), *tac cham̃ yoḥ*. —

29. *Bharadvâjâya* (VI, XLVIII, 13); *tac cakshuḥ* (VII, LXVI, 16); *adhît* (X, XCIII, 15); *vrikshâḥ* (VIII, IV, 21); *dṛiter iva* (VI, XLVIII, 18) : dans ces stances-là, quelques [maîtres] ne coupent pas après les douze premières [syllabes, mais plus loin]. —

30 et 31. (Voyez chap. XV, 14 et 15.) —

32. Tous les êtres, le *manas*, et la marche, et les tacts, et les odeurs, et toutes les saveurs, et les sens, et les formes, tout cela va ensemble, avec distinction, à la *trishṭup* et à la *jagatî*. —

33. Tout [ce qui, dans les êtres immobiles ou mobiles qui vont à ces mètres, est] de nature [ou manière d'être] grave, [fait partie] des *gurvaksharas* [, c'est-à-dire des syllabes ou éléments graves des mè-

tres], et ce qui est *gurvakshara* est de la *trishṭup;* — tout ce qui est de nature [ou manière d'être] légère [fait partie] des *laghvaksharas* [, c'est-à-dire des syllabes ou éléments légers], et ce qui est *laghvakshara* est de la *jagatî.* —

34. Celui qui connaît cette distinction des mètres, et les êtres de la nature de la *trishṭup* et de la *jagatî*, et qui [a étudié] distinctement toutes les formes [qui s'y rapportent, celui-là] acquiert par eux le ciel et l'immortalité, il acquiert le ciel et l'immortalité.

NOTES.

I. Sûtra 1. बार्हतः... — Le commentaire répète les mots dans un ordre un peu différent, et se contente d'ajouter le relatif यः aux deux premières propositions, et le duel उभौ à la troisième. — Nous verrons plus bas (*çlokas* 7 et 8) que le nom de *bârhata* ne s'applique pas uniquement à la combinaison de la *bṛihatî* avec la *satobṛihatî.*

II. Sûtra 2. त्वं... — Uvaṭa supplée auprès de बार्हता: le substantif प्रगाथः, comme je l'ai fait dans la traduction. Pour les exemples, il complète dans son commentaire le premier pâda de chaque *dvṛica.*

III. Sûtra 3. अनुष्टुप्... — Le manuscrit de M. Whitney et le numéro 595 de Berlin ont विराजम्, au lieu de विराजाव्; mais, dans le second, il y a जाव् à la marge. — Avec अनुष्टुभ, le scoliaste sous-entend encore प्रगाथः. — Les deux adjectifs contenus dans le composé पद्याक्षर्ये sont remarquables; le commentaire les explique ainsi : पद्या च अक्षर्या च (dans le numéro 394 de Berlin पद्ये चाक्षर्ये च) = पादैरक्षरैश्च, « (*virâṭs*) par

les pâdas et par les syllabes ». दश पादाः पद्या विराट् । अशीतिरक्षराणि त्व्यक्षर्या, « 10 pâdas, c'est la *virâṭ padyâ* (, c'est-à-dire quant aux pâdas); 80 syllabes, c'est la *virâṭ aksharyâ* (syllabique, c'est-à-dire quant aux syllabes) ». — On pourrait faire rapporter स à प्रगाथः, sous-entendu devant उत्थितः. Uvaṭa considère ce pronom comme étant ici le *pratîka*, la tête de stance du *pragâtha* éminent (स इति प्रतीकं). Il achève ainsi le pâda: स पूर्व्यो महानां (*Rig-Véda*, VIII, LII, 1 et 2); pour compléter les 8 syllabes, il faut un double *vyûha*. — « Le terme उत्थित est employé comme terme d'éloge. Les autres *pragâthas* sont formés de 6, 7 ou 8 pâdas; mais celui-ci est de 10; c'est pour cela qu'il est loué comme éminent entre tous ». उत्थित इति प्रशंसा कृता । अन्ये प्रगाथाः षड्भिः सप्तभिरष्टाभिर्वा पादैर्भवंति । अयं तु दशभिस्तस्मादुत्थित इति प्रशस्यते. — Le terme अभिसंपन्नः manque dans les dictionnaires; il signifie « parfait (surtout quant au nombre), complet ».

Nous avons vu au chapitre XVI, 37, que la *virâṭ* par excellence, celle qui se rattache au type de la *pankti*, avait 4 pâdas de 10 syllabes, et que c'était la *pankti* proprement dite qui en avait 5 de 8. Ici donc, n'était l'autorité du commentateur, qui dit पद्या विराट्, on serait tenté de détacher davantage पद्याक्षर्ये de विराजौ et d'entendre « quand les 2 stances ont le nombre complet de pâdas et de syllabes (du type auquel elles appartiennent, qui est la *pankti*). »

IV. Sûtra 4. आकृतिः... — Le manuscrit de M. Whitney a व्युपदेशानां. — Le commentaire explique ce sûtra par l'exemple des appellations de *pragâthas* établies dans les axiomes précédents : आर्षत: काकुभ आनुष्टुभ इति तेषामादितो यच्छंदस्तेनैव व्यपदेशः कृतो द्रष्टव्यः. Puis il ajoute: « [la dénomination] ne [se tire] pas des deux [mètres dont la stance se compose],

comme par exemple celle de *gâyatrabârhata*, que nous allons voir : » नोभाभ्यां । यथा गायत्रबार्हता इति ।

IV. Sûtra 5. गायत्र्यादिः... — Le commentateur ajoute « finissant par une *brihatî* » गायत्र्यादिबृहत्यंतः (प्रगाथः). — Exemple : तमिंद्रं दानमीमहे, etc. (*Rig-Véda*, VIII, xlvi, 6 et 7).

V. Sûtras 6-8. गायत्र०... — औष्णिहः... — पंक्त्यंतः... — Le manuscrit de Paris et celui de M. Whitney ont प्रायो pour प्राये; le numéro 595 de Berlin, प्रायो गायत्रकाकुभे. Le numéro 394 a seul la bonne leçon प्राये (भवति काकुभे). — Le commentaire supplée ou complète les sujets : गायत्र्यादिः ककुब्बंतः प्रगाथः, उष्णिहा पूर्वः सतोबृहत्यंतः प्र०; पंक्त्यंतः ककुप्पूर्वः. — Exemples : 1° *Gâyatrakâkubha* : सुनीथो घा स मर्त्यः, etc. (*Rig-Véda*, VIII, xlvi, 4 et 5);

2° *Aushṇiha* : यमादित्यासो अद्रुहः, etc. (VIII, xix, 34 et 35).

3° *Pânktakâkubha* : अदान्मे पौरुकुत्स्यः, etc. (VIII, xix, 36 et 37).

VI. Sûtra 9. तं... — Le manuscrit de Paris omet च à la fin du premier *ardharca*. — Uvaṭa a donné les exemples à la suite de chaque règle.

VII. Sûtra 10. महासतो०... — Exemple : बृहद्भिरग्ने अर्चिभिः, etc. (*Rig-Véda*, VI, xlviii, 7 et 8).

VII et VIII. Sûtras 11-14. बार्हतः.... — अथो.... — यवमध्य०... — बृहद्भिः... — Le manuscrit de M. Whitney et le numéro 595 de Berlin ont, au lieu du *sandhi* vé-

dique अयो अतिजगत्यंतो, le mot composé जगत्यतिजगत्यंतो. Si l'on adoptait cette leçon, il faudrait réunir les sûtras 11 et 12 en un seul. Le commentateur ajoute जगत्यंत: प्रगाथ: au sûtra 11, et बृहतीमुख: प्र० aux sûtras 12 et 13. (Voyez le premier sûtra de ce chapitre.) — Exemples :

1° तं व: प्रार्चं रथेशुभं (*Rig-Véda*, V, LVI, 9 et LVII, 1) : c'est le premier pâda d'une *brihatî;* elle est suivie d'une *jagatî*, mais d'une *jagatî* qui commence un autre hymne et même un autre *anuvâka;*

2° नेमिं नमंति चक्षसा, etc. (VIII, LXXXVI, 12 et 13);

3° वामी वामस्य धूतय:, etc. (VI, XLVIII, 20 et 21).

IX. Sûtra 15. नहि... — Uvaṭa supplée, comme je l'ai fait d'après lui dans ma traduction, le sujet प्रगाथ: et les déterminatifs विपरीतांत: et बृहतीमुख:. C'est aussi conformément à son explication que j'ai ajouté « se nomme » : विपरीतांतो नाम वेदितव्य:.

IX. Sûtra 16. मो षु... — Commentaire : मो षु त्वां वाघतं एव प्रगाथो द्विपदाधिको वेदितव्य :। रायस्कामो वज्रहस्तं सुदक्षिणा पुत्रो न पितरं हुवे (*Rig-Véda*, VII, XXXII, 3) इत्येतया सहितो द्रष्टव्य: « il faut considérer ce *pragâtha* comme accompagné de la *dvipadâ : râyaskâmaḥ*, etc. » Le *varga* auquel ce *pragâtha* ainsi allongé appartient a un nombre impair d'*ardharcas;* ce qui explique cette addition.

IX. Sûtra 17. अनुष्टुब्जगती.... — Le commentaire précise de la manière suivante les deux premiers mots : अनुष्टुप्पूर्वो जगत्यंत:.

X. Sûtra 18. द्विपदा... — Uvaṭa supplée le sujet अयं

प्रगाथः, et ne fait du reste que reprendre les mots du texte. — Le *varga* auquel l'exemple est emprunté n'a que quatre *ardharcas*, à prendre ce mot dans son sens ordinaire.

X. Sûtra 19. ककुप्पूर्वः... — Le commentaire ajoute, comme toujours, अयं प्रगाथः, et de plus बृहत्यंतः et नाम, additions que j'ai reproduites dans ma traduction.

XI. Sûtra 20. आनुष्टुभौष्णिहं... — Commentaire : अनुष्टुप्पूर्वा अपरा तूष्णिगिति, « la première stance est une *anushṭup*, et la seconde une *ushṇik* (une *pura-ushṇik*) ».

XI. Sûtra 21. ते नः... — Le *pragâtha*, comme le dit le nom même, finit par une *anushṭup* अनुष्टुबंतः; c'est le seul mot qu'ajoute le scoliaste.

XII. Sûtra 22. अग्निं... — Le *pragâtha* commence par une *anushṭup*, et finit par une *pankti*, अनुष्टुप्पूर्वः पंक्त्यंतः. C'est d'après le commentaire que j'ai ajouté le nom : आनुष्टुभपांक्तः.

XII. Sûtra 23. यद्धिगावः... — Uvaṭa complète et précise de même la règle, en ajoutant ककुप्पूर्वास्त्रिष्टुबंतः, et काकुभत्रैष्टुभः. Le manuscrit de Paris ne donne de l'exemple, dans le commentaire, que les mots contenus dans le sûtra : अग्निं वः पूर्व्यं [1]. Ces mots commencent la stance 7 de l'hymne 23 du VIIIe *maṇḍala*, et la stance 13 de l'hymne 31 du même *maṇḍala*. C'est cette dernière qui forme la première moitié

[1] Le manuscrit de Berlin 394 ajoute à la citation le mot गिरा, qui appartient à VIII, XXXI, 13. Dans VIII, XXIII, 7, पूर्व्यं est suivi de द्रवे.

du *pragâtha* auquel s'applique cette définition. Dans ce sûtra, le manuscrit de Paris et celui de M. Whitney remplacent l'*a* de अनुष्टुप् par une apostrophe. J'ai rétabli le *sandhi* védique d'après le numéro 595 de Berlin, et d'après une correction du numéro 394.

XIII. Sûtra 24. यद्य... — Le commentaire ajoute अनुष्टुप्पूर्वस्त्रिष्टुबुत्तरः. Le nom du *pragâtha* est incomplet dans mon manuscrit, qui donne simplement अनुष्टुभ इति, ce qui s'explique aisément par la fin semblable des deux parties du composé. Le manuscrit 394 de Berlin a, sans *vriddhi*, अनुष्टुभत्रिष्टुभः.

XIII. Sûtra 25. यत्स्थः... — Les manuscrits ont tous एषा, comme si ce pronom se rapportait à बृहती. J'ai écrit एष, conformément au sens, qui veut l'ellipse ordinaire de प्रगाथः; c'est d'ailleurs la leçon que nous donne le commentaire. — Pour दीर्घ इति, j'ai suivi le texte du manuscrit de Paris et du numéro 394 de Berlin. Le numéro 595 et le manuscrit de M. Whitney font la contraction et ajoutent च de la manière suivante : यत्स्थो दीर्घेति च त्वेषा. N'était cette alliance, peu conforme, je crois, au style de nos sûtras, de च et de तु, la contraction serait ici plus régulière : दीर्घ est la première partie du composé दीर्घप्रसवानि.

Commentaire : एष प्रगाथो बृहतीपूर्वस्त्रिष्टुबुत्तरो बार्हतत्रैष्टुभ इत्युच्यते.

XIV. Sûtra 26. आ यत्... — Dans le manuscrit de M. Whitney, le premier pâda a une syllabe de trop : आ यन्मा वेना इति त्रिष्टुप्. — Commentaire : अयं प्रगाथस्त्रिष्टुप्पूर्वो जगत्युत्तरस्त्रैष्टुभजागत इत्युच्यते.

XIV. Sûtra 27. ता..... — Commentaire : अयं प्रगाथो ऽनुष्टुप्पूर्वस्त्रिष्टुबुत्तर आनुष्टुभत्रैष्टुभ इत्युपदिश्यते. Le terme महासतोमुखा désigne ici l'espèce de *trishṭup* qui se distingue par le nom de *virâṭpûrvâ* (voy. chap. XVI, 44) : महासतोमुखेति विराट्पूर्वा त्रिष्टुबुच्यते.

XV. Sûtra 28. जागतः... — Commentaire : प्रगाथस्त्रिष्टुबुत्तरो जागतो जागतत्रैष्टुभ इत्युपदिश्यते. La tournure est un peu différente de celle qui a été employée jusqu'ici : « c'est un *pragâtha jagatien*, ayant pour fin une *trishṭup*. »

XV. Sûtra 29. उत्तरः... — Commentaire : तस्मादुत्तरः प्रगाथ इद् नमो वृषभायं स्वराजे (I, li, 15) इति जगत्युत्तरस्त्रैष्टुभजागत इत्युच्यते. C'est la même tournure qu'au sûtra précédent. — La *trishṭup* de ce *pragâtha* finit l'hymne 51 et la *jagatî* commence l'hymne 52. C'est donc une combinaison de stances semblable à celle que nous avons remarquée au sûtra 11.

XVI. Sûtra 30. त्वमेतान्... — Dans le premier exemple donné par le sûtra, ज्ञन est le premier terme du composé ज्ञनराज्ञः (cf. sûtra 25). — Commentaire : त्वमेताञ्जनराज्ञो द्विर्दश (I, liii, 9 et 10) इति द्वौ द्वौ प्रगाथौ पूर्ववत् द्रष्टव्यौ । यथा पूर्वो जागतस्त्रिष्टुबुत्तर इत्युच्यते । तस्मादुत्तरः प्रगाथः य ऊर्ध्वोंद्र देवगोपाः (I, liii, 11, et liv, 1) इति त्रैष्टुभजागत इत्यच्यते । उत्तरौ । स घा राजा सत्पतिः शूशुवज्जनः (I, liv, 7 et 8) इति च द्वौ प्रगाथौ स्मृतौ । पूर्वो जागतत्रैष्टुभः । तुभ्येदेते बंहुला अद्रिदुग्धाः (I, liv, 9 et 10) इति त्रैष्टुभजागत इत्युच्यते ।. L'addition que j'ai faite à ma traduction explique à la fois le sûtra et le commentaire. Nous avons encore ici, comme on le voit, la combinaison en un *pragâtha* d'une stance finale et d'une stance initiale.

XVII. Sûtra 31. सव्यंजनः... — Nous passons maintenant à un tout autre sujet, à la division et à la nature des syllabes, dont il a été déjà parlé au chapitre I. Ce sont des détails du ressort de la métrique, comme le dit Aristote, qui traite également, et moins à propos, ce semble, des lettres et des syllabes, dans sa *Poétique* (chap. XX) : Περὶ ὧν καθ' ἕκαστον ἐν τοῖς μετρικοῖς προσήκει θεωρεῖν. — Commentaire : व्यंजनेन युक्तो ऽनुस्वारेण सहितः अथ वानुस्वारेण रहितो व्यंजनेन रहितः स्वरः अक्षरसंज्ञको भवति. — Nous avons déjà parlé de cette définition de la voyelle pure (chap. I, 4, note du sûtra 19), et nous avons vu, au chapitre I, 1, que l'*anusvâra* était ou consonne ou voyelle ; voilà pourquoi il n'est pas compris dans सव्यंजन :

XVII. Sûtra 32. व्यंजनानि... — Voyez chapitre I, 5. — On peut considérer le second terme de पूर्वभाक् comme régissant à la fois son premier terme पूर्व et le génitif उत्तरस्य स्वरस्य. Le commentaire explique ce génitif par अंगं भवति (अंगं est le terme employé au chapitre I, 5), et पूर्वभाक् par पूर्वमक्षरं भजेत्. — Exemples : 1° consonnes suivies de voyelles : तदंस्य (*Rig-Véda*, I, cliv, 5) ; तन्नः (I, cxlii, 10) ; 2° consonnes finales : तत् । वाक् (I, clxiv, 45).

XVIII. Sûtra 33. विसर्जनीय०... Uvaṭa reprend les mots du texte, en coupant le *dvandva*, et donne pour exemples य : सोंम । (*Rig-Véda*, I, xci, 14) ; त्वं सोंम (I, xci, 1).

XVIII. Sûtra 34. संयोगादिः... — Le manuscrit 595 de Berlin a संयोगादिश्च तेनैव. Celui de M. Whitney avait aussi cette leçon ; mais elle a été corrigée en.... वैवं च. — La conjonction वा est dans le sens d'option où nous l'avons vue souvent (cf. chap. I, 5). — Exemples : तस्य । यस्य ।.

XVIII. Sûtra 35. सहक्रम्यः.... — Ce sûtra manque dans le manuscrit de Paris; mais il se trouve dans les trois autres. Celui de Paris ne contient que la fin du commentaire..... सह क्रम्यते परक्रमे सति [1]. Dans le numéro 394 de Berlin, il y a le sûtra et une autre partie du commentaire पूर्वमक्षरं भजते परक्रमे सति. Pour achever de compléter la glose du manuscrit de Paris, il doit manquer entre autres mots, outre ce que donne le manuscrit de Berlin, तद्व्यंजनं यत् [सह क्रम्यते], etc. ou quelque expression de ce genre. — Exemples : अर्क्कः (*Rig-Véda*, X, XLVIII, 4); ऊर्ज्जं (VI, LXX, 6). (Voyez chapitre I, 5, sûtra 26, où se trouve également le mot परक्रमः, ainsi qu'au chapitre VI, 2, sûtra 11.)

XIX. Sûtras 36-39. गुरु... — लघु... — अनुस्वारः... — संयोगं... — Voyez chapitre I, 4. — Uvaṭa complète le premier de ces sûtras de la manière suivante : दीर्घमक्षरं गुरुसंज्ञं भवति. — Au sujet du dernier, « il faut, dit-il, sous-entendre l'*anusvâra;* la combinaison de l'*anusvâra* avec des consonnes est aussi un groupe ou *sam̃yoga* (अनुस्वार इत्यनुवर्तते). » — Il explique संगमं par मेलक :

Exemples : 1° syllabes graves : नू दे॑वासो॒ वरि॑वः कर्तना नो भू॒त (*Rig-Véda*, VII, XLVIII, 4);

2° Syllabes légères, et brèves devenant graves devant des groupes : मि॒त्र॒म॒हो॒ अ॒व॒द्यात् (IV, IV, 15);

3° Syllabe brève devenant grave devant l'*anusvâra* : अस्ति॒ सोमो॑ अ॒यं सु॒तः (VIII, LXXXIII, 4);

4° Groupes de consonnes ou d'*anusvâra* et de consonnes : आ त्वा॒ र॒थं (VIII, LVII, 1); इ॒दं श्रेष्ठं॑ (I, CXIII, 1).

[1] Je rétablis सति, d'après le numéro 394 de Berlin (voyez la suite de la note). Dans celui de Paris, il y a सस्नि, écrit entre deux traits । सस्नि ।, comme un exemple.

XX. Sûtras 40-43. गुरु... — गरीयः... — लघु... — लघीयः... — Le commentateur fait remarquer, au sujet du premier de ces sûtras, que cette définition, bien que la chose soit déjà connue, est répétée en vue de l'objet du sûtra suivant : सिद्धे ऽप्यर्थ उत्तरक्रियार्थं पुनरुच्यते. — Exemples :

1° Voyelles longues graves : आ रुक्मैरा युधा नरः (*Rig-Véda*, V, LII, 6);

2° Voyelles longues plus graves, pour être avec des consonnes (voyez le *çloka* 18) : राष्ट्री (VIII, LXXXIX, 10);

3° Voyelles brèves légères, avec consonnes : क कि कु.

Le manuscrit de Paris n'a pas d'exemples de brèves plus légères pour être sans consonnes. Le manuscrit de Berlin ajoute dans un renvoi अ इ उ इति.

XXI. Sûtra 44. छंदस्तुरीयेण... — Après cette section relative à la quantité, nous revenons à la métrique proprement dite. — Le manuscrit de M. Whitney et le numéro 394 de Berlin ont या छंदसो ; le numéro 595, याश्छंदसो. — A l'*ardharca* suivant, les numéros 394 et 595 ont तावंत्य, pour तावत्य.

Commentaire : कस्य छंदसः केन सह का संपद्भवतीति विचारणायां तत इदमुच्यते । छंदस्तुरीयेण छंदसः गायत्रादेरक्षराणां चतुर्थेन भागेन गायत्र्या समानसंख्या[1] अन्यस्योष्णिक्छंदस ऋचो भवंति । आसामुष्णिहांयावच्छंदस्तुरीयं भवति । तावत्य एता इतरा गायत्र्यो भवंति । तथाचोक्तं रहस्ये । सप्त गायत्र्यः षळुष्णिहो भवंति । यदिंद्राहं यथा त्वं (*Rig-Véda*, VIII, XIV, 1) इति यथा । आभिः सप्तभिः षळुष्णिहो भवंति । एवं स-

[1] J'ai suivi la leçon du numéro 394 de Berlin. Le manuscrit de Paris a समानसंख्या ऽन्यस्य, comme si le premier de ces deux mots était au nominatif singulier féminin.

वेषां छंदसामन्योन्यस्य चतुर्थेन भागेन संपद्यंते । « Ceci est dit pour répondre à la question que voici : de quel mètre avec quel autre quel total a lieu ? » Le locatif विचारणायां est pris dans un sens de supposition : « dans la délibération, supposé que l'on délibère et qu'on se demande : de quel mètre, etc. » Nous avons vu souvent des accumulations d'interrogatifs semblables à celle que nous offre cette introduction au commentaire. « Les stances d'un autre mètre, de l'*ushṇik*, par exemple (qui a 28 syllabes, quart 7), deviennent égales en nombre à la *gâyatrî* (à un nombre rond de *gâyatrîs*, stance de 24 syllabes, quart 6), par le quart de ce mètre inférieur (c'est-à-dire si l'on prend du mètre supérieur un nombre de stances égal au quart du nombre de syllabes du mètre inférieur) ». Le second *ardharca* expose le rapport inverse : « les *gâyatrîs* deviennent stances différentes (c'est-à-dire stances du mètre supérieur) en nombre égal au quart de ce mètre supérieur ». — La règle est beaucoup plus simple qu'elle ne le paraît au premier abord sous la forme que lui donne le sûtra : « Pour changer les stances d'un mètre supérieur en stances du mètre immédiatement inférieur, il faut prendre autant de stances du mètre supérieur qu'il y a de syllabes dans le quart du mètre inférieur. Six *ushṇiks*, par exemple (6 est le quart de 24, nombre de syllabes de la *gâyatrî*), forment un nombre rond de *gâyatrîs* (à savoir 7, comme nous l'apprend la suite). Et réciproquement, pour changer les stances d'un mètre inférieur en stances du mètre immédiatement supérieur, il faut prendre autant de stances du mètre inférieur qu'il y a de syllabes dans le quart du mètre supérieur. Sept *gâyatrîs*, par exemple (7 est le quart de 28, nombre des syllabes de l'*ushṇik*), forment un nombre rond d'*ushṇiks* (à savoir 6, comme nous l'a appris la première partie du sûtra). » Comme les types des mètres croissent tous successivement de 4 syllabes, la règle, ainsi que le dit la fin du commentaire, s'applique à toute la série.

Uvaṭa confirme l'axiome par une citation d'un *Rahasya*

(voyez au sujet de ce mot Colebrooke, *Misc. Essays*, I, p. 92, et Weber, *Acad. Vorles*, p. 113 et 114, où se trouve une application particulière de ce terme) : « Sept *gâyatrîs* deviennent six *ushṇiks* ». — L'exemple védique यदिंद्र est le commencement d'un hymne entièrement formé de *gâyatrîs*. De 7 de ces stances, autrement coupées, on compose 6 *ushṇiks* ».

XXII. Sûtra 45. द्वाभ्यां... — Le commentaire supplée अनु auprès de त्रिपदासु, et पादाभ्यां auprès de द्वाभ्यां ; il explique अन्यथा par पूर्वं पादेन पश्चात् द्वाभ्यां ; puis il cite pour exemple de la première coupe la *gâyatrî*

अग्निमीळे पुरोहितं । यज्ञस्य देवमृत्विजं ।

होतारं रत्नधातमं ॥ (*Rig-Véda*, I, 1, 1),

et de la seconde, la *pura-ushṇik*

दृतेरिव ते ऽवृकमस्तु सख्यं ।

अच्छिद्रस्य दधन्वतः । सुपूर्णस्य दधन्वतः ॥ (VI, XLVIII, 18).

XXII. Sûtras 46 et 47. मध्ये.... — त्रिभिः.... — Exemples : 1° Coupe au milieu, en deux parties égales :

गायंति त्वा गायत्रिणो ऽर्चंत्यर्कमर्किणः ।

ब्रह्माणस्त्वा शतक्रत उद्वंशमिव येमिरे ॥ (*Rig-Véda*, I, x, 1).

2° Coupe en deux parties égales, trois pâdas d'abord, puis un (पादेनोत्तरं) :

एतं शंसमिंद्रास्मयुष्टे कृचित्संतं सहसावन्नभिष्टये सदा पाह्यभिष्टये ।

मेदतां वेदतां वसो ॥ (X, XCIII, 11);

3° Un pâda d'abord, puis trois (पादेन पूर्वं) :

अधीव्वत्रं सप्तिं च सप्त च ।

स॒द्यो दि॑दिष्ट॒ तान्वः॑ स॒द्यो दि॑दिष्ट पा॒र्थ्यः स॒द्यो दि॑दिष्ट माय॒वः ॥ (X, XCIII, 15).

XXIII. Sûtra 48. पंक्त्यां... — Commentaire : पंक्त्यां पंचपदास्वित्यर्थः, « dans la *pankti* » veut dire ici « dans les stances de cinq pâdas », en général.

1° Deux coupes de 2 pâdas et une d'un pâda (द्विशो द्वाभ्यां द्वाभ्यामवस्येत् । पादेनोत्तरमवसानं). Exemple :

अ॒यं च॒क्रमि॑षण॒त्सूर्य॑स्य॒ न्येत॑शं रीरमत्ससृमा॒णं ।

आ कृ॒ष्ण ईं॑ जुहुरा॒णो जि॑घर्ति त्व॒चो बु॒ध्ने रज॑सो अ॒स्य योनौ॑ ॥

असि॑क्न्यां॒ यज॑मानो॒ न होता॑ ॥ (*Rig-Véda*, IV, XVII, 14 et 15) : l'*ekapadâ virât* असिक्न्यां, etc. est ici réunie à la *trishṭap* अयं, etc. conformément à la théorie de Yâska (voy. ch. XVII, 25-27).

2° Coupe en deux parties, 2 pâdas d'abord, puis 3 (त्रिभिः पादैः परमवसानं । द्वाभ्यां पूर्वं). Exemple :

नकि॒ष्टं कर्म॑णा नश॒न्न प्र यो॑ष॒न्न यो॑षति ।

दे॒वानां॒ य इन्मनो॒ यज॑मान॒ इय॑क्षत्य॒भीदय॑ज्वनो भुवत् ॥ (VIII, XXXI, 17).

3° Trois pâdas d'abord, puis deux (त्रिभिः पूर्वं । द्वाभ्यामुत्तरं). Exemple :

नकि॑र्देवा मिनीमसि॒ नकि॒रा यो॑पयामसि मंत्र॒श्रुत्यं॑ चरामसि ।

प॒क्षेभि॑रपिक॒क्षेभि॒रत्रा॒भि सं र॑भामहे ॥ (X, CXXXIV, 7).

XXIV. Sûtra 49. द्विशः... — 1° Coupe en trois parties, de 2 pâdas chacune : Uvaṭa cite pour exemple la *gâyatrî* विश्वा॑न्दे॒वान्ह॑वामहे, etc. (*Rig-Véda*, I, XXIII, 10), et il ajoute la remarque intéressante qui suit : एषा तु [1] कौषीतकिनां षट्पदा

[1] Le manuscrit 394 de Berlin a तृतयिा, pour एषा तु.

शस्यते। अस्माकं यः पंचमः पादः स तेषां न विद्यते। अस्मिन्पक्षे उदाहरणं।

« Cette stance est indiquée par les disciples de Kaushîtaka (voy. Weber, *Acad. Vorles.* p. 55), comme ayant 6 pâdas. Le pâda qui est le cinquième pour nous n'existe pas pour eux. L'exemple est dans cette opinion (c'est conformément à cette opinion, à cette manière de lire, que nous donnons cet exemple) ». Faut-il conclure de là que l'école de Kaushîtaka réunissait deux strophes (de 3 pâdas chacune) en une seule? Mais alors comment expliquer qu'elle puisse omettre le cinquième pâda, sans que la strophe cesse pour cela d'être *shaṭpadâ?*

2° Coupe en deux parties, de trois pâdas chacune :

स क्षपः परि॑ षस्वजे॒ न्यु॒१॒॑ स्रो मा॒यया॑ दधे॒ स विश्वं॒ परि॑ दश॑तः।

तस्य॒ वेनी॒रनु॑ व्र॒तमु॒षस्ति॒स्रो अ॑वर्धयं॒ नभं॑तामन्य॒के स॑मे॥ (VIII, XLI, 3): c'est une *mahâpankti*, divisée en 2 *ardharcas*, de 3 pâdas de 8 syllabes chacun.

3° Coupe en deux parties, l'une de 2 pâdas et l'autre de 4 :

नि॒ष्कं वा॑ घा कृ॒णव॑ते॒ स्रजं॑ वा दुहितर्दिवः।

त्रि॒ते दुः॒ष्वप्न्यं॒ सर्व॑मा॒प्त्ये परि॑ दद्मस्यने॒हसो॑ व ऊ॒तयः॑ सू॒तयो॑ व ऊ॒तयः॑॥

(VIII, XLVII, 15): c'est également une *mahâpankti*, divisée en pâdas de 8 syllabes, dont 2 forment le 1er *ardharca* et 4 le second.

XXIV. Sûtra 50. त्रिभिः... — Le manuscrit de M. Whitney a पुरः, corrigé à la marge en पुनः; le numéro 595 de Berlin, परः, corrigé aussi à la marge en पुनः, ou peut-être en पुरः, la seconde lettre étant douteuse. J'ai suivi dans ma traduction la leçon पुरः, qui me paraît ici préférable à पुनः.

La construction que j'ai adoptée, et qui me semble la seule qui s'applique d'une manière à peu près satisfaisante au texte,

donne absolument le même sens que celle d'Uvaṭa, laquelle me paraît contraire à toutes les règles et habitudes de la syntaxe, et va au delà des licences de concision que nous avons remarquées parfois dans nos sûtras. Il joint ensemble त्रिशो वा यदि, de façon que le वा suivant commencerait la dernière proposition; de plus, il sous-entend les mots परतश्चतुर्भिः du *çloka* précédent. Le sens, au reste, n'offre aucun doute et les exemples l'éclaircissent parfaitement.

1° Coupe en deux parties, l'une de 3 pâdas, l'autre de 4:

नहि वां वव्रयां महेऽ येंद्रमियंज्ञामहे शविष्ठं नृणां नरं ।

स नः कदा चिदर्वता गमदा वाजसातये गमदा मेधसातये नभंतामन्यके [संमे ॥

(*Rig-Véda*, VIII, XL, 2): c'est une *çakvarî* qui a 7 pâdas de 8 syllabes.

2° Coupe en trois parties, la première de 3 pâdas, les deux suivantes de 2 chacune:

सुषुमा यांतमद्रिभिर्गोश्रीता मत्सरा इमे सोमासो मत्सरा इमे

आ राजाना दिविस्पृशास्मत्रा गंतमुपं नः ।

इमे वां मित्रावरुणा गवांशिरः सोमाः शुक्रा गवांशिरः ॥

(I, CXXXVII, 1): c'est une *atiçakvarî*, divisée en 6 pâdas de 8 syllabes et un de 12, qui est le 1er de la 3e coupe.

3° Coupe en deux parties, la première de 2 pâdas, la seconde de 5:

प्रो षुस्मै पुरोरथमिंद्राय शूषमर्चत ।

अभीकें चिदु लोककृत्संगे समत्सु वृत्रहास्माकं बोधि चोदिता नभंताम- [न्यकेषां ज्याका अधि धन्वसु ॥

(X, CXXX, 1): c'est une *çakvarî*, formée, comme la première citée, de 7 pâdas de 8 syllabes.

XXIV. Sûtra 51. द्वाभ्यां... — Uvaṭa ajoute la glose sui-

vante, dont j'ai tenu compte dans ma traduction: परिशेषादाद्यंतयोस्त्रिभिरवसानं भवति. — Exemple : स हि शर्धो न मारुतं तुविष्वणिः, etc. (*Rig-Véda*, I, CXXVII, 6): c'est une *atidhriti*, stance de 76 syllabes, divisée en 3 parties (3+2+3), déjà citée dans la note du chapitre XVII, 54.

XXV et XXVI. Sûtra 52. अग्निं... — Ces exemples ont été donnés dans les diverses notes relatives aux sûtras auxquels ils s'appliquent (यथाक्रमं पुरस्तादेव निदर्शितानि). — L'avant-dernier pâda du *çloka* 26 a deux syllabes de trop pour une *anushṭup*. Le numéro 595 de Berlin a de moins च; il faudrait en outre retrancher वां, ou, gardant, d'après les trois autres manuscrits, le monosyllabe च, supprimer शर्धः.

XXVII. Sûtra 53. द्वाभ्यां... — Le manuscript de M. Whitney et le numéro 595 de Berlin ont षोलशाक्षरः; celui de Paris et le numéro 493 de Berlin, षोडशाक्षरः. — Au 1er *ardharca*, le manuscrit de M. Withney et le numéro 595 de Berlin ont च au lieu de तु.

Commentaire: द्वाभ्यामवस्येत् । ततः पादेन । पुनर्द्वाभ्यां ।

तव त्यन्नरो नृतो ऽपं इंद्र प्रथमं पूर्व्यं दिवि प्रवाच्यं कृतं ।

यदेवस्य प्रवंसा प्रर्णिणा ग्रसुं रिणन्नपः ।

भुवद्विश्वंमभ्यादेवमोजसा विदाद्रूर्ं शतक्रतुर्विदादिषं ॥ (*Rig-Véda*, II, XXII, 4). L'*Anukramaṇî* nomme aussi cette stance *atiçakvarî* ou *ashṭi*. Au moyen d'un triple *vyûha*, elle a 64 syllabes, c'est-à-dire la mesure de l'*ashṭi*. Si l'on ne décompose aucune syllabe, elle en a 61, et la mesure de l'*atiçakvarî* est de 60. (Voyez chap. XVI, 53, et, au sujet du pâda de 16 syllabes, chap. XVII, 28.)

XXVIII. Sûtra 54. चतुर्भिस्ततः — Pour compléter la me-

sure de cet *ardharca* d'*anushṭup*, qui forme le sûtra 54, il faut faire un double *vyûha*. — Le numéro 394 de Berlin a एव au lieu de इति. — La stance qui fait l'objet du sûtra est une *padapankti* (voy. chap. XVI, 10 et 11).

अग्ने तमद्याश्वं न स्तोमैः क्रतुं न भद्रं हृदिस्पृशं ।

ऋध्यामा त ओहैः ॥ (*Rig-Véda*, IV, x, 1.)

XXVIII. Sûtra 55. चतुर्भिस्तु... — La première des deux stances est une *mahâpadapankti* (voy. chap. XVI, 29) :

तव स्वादिष्ठाग्ने संदृष्टिरिदा चिदह्न इदा चिदक्तोः ।

श्रिये रुक्मो न रोचत उपाके ॥ (*Rig-Véda*, IV, x, 5). Quant à la seconde stance, dont Uvaṭa donne le 1er pâda, qui a déjà été cité ailleurs, je ne l'ai point trouvée (तच्छं योरा वृणीमहे).

XXIX. Sûtra 56. भरद्वाजाय... — Pour compléter la mesure du sûtra, il faut faire un *vyûha* entre les 2 derniers pâdas व्यवस्यंति – एके. — J'ai construit la phrase de la manière suivante : « quelques-uns ne coupent pas dans ces stances ayant en tête 12 syllabes », c'est-à-dire de manière qu'elles aient en tête 12 syllabes, ce qui est la division adoptée dans nos manuscrits de la *Saṁhitâ*. Uvaṭa nous indique, par ce qu'il cite de chacune de ces strophes, après quel mot ces maîtres font la coupe :

1° भरद्वाजायावं धुक्षत द्विता धेनुं चं । (*Rig-Véda*, VI, xlviii, 13), la coupe ordinaire est après द्विता ;

2° तच्चक्षुर्देवहितं शुक्रमुच्चरत्पश्येम । (VII, lxvi, 16), la coupe ordinaire est après उच्चरत् (voy. chap. XVI, 20) ;

3° अधीन्वत्रं सप्तिं चं सप्त चं सप्तो दिदिष्ट । (X, xciii, 15), la coupe ordinaire est après सप्त च (voy. plus haut, *çloka* 22) ;

4° वृत्राप्रिचंन्मे अभिपित्वे अंरारणुर्गो (VIII, IV, 21), la coupe ordinaire est après अरारणुः;

5° दृतेंरिव ते वृकमंस्तु सख्यमच्छिद्रस्य (VI, XLVIII, 18), la coupe ordinaire est après सख्यं (voy. plus haut, *çloka* 22).

La scolie qui précède ces citations est incomplète dans le manuscrit de Paris, qui donne simplement, avec omission de la particule négative : एतासु द्वादशकादिषु ऋचु एके अवसानं कुर्वंति. Le numéro 394 de Berlin remplit la lacune : एतासु द्वादशकादिषु ऋचु न व्यवस्यंति । अंतरमवसानं न कुर्वंतीत्यर्थः । एके आचार्याः । Les mots अंतरं . . . अर्थः expliquent, comme entre parenthèses, la valeur de la particule वि dans le verbe composé व्यवस्यंति; elle indique une coupe intérieure et non finale. — Le commentaire, comme on le voit, n'assigne pas le même rôle que moi au composé द्वादशकादिषु; mais il me semble que, si l'on ne construit pas comme je l'ai fait, le sûtra pourra seulement signifier que certains maîtres ne font aucune coupe dans ces stances.

XXX et XXXI. Sûtra 57. Ces deux *çlokas* sont la répétition des deux *çlokas* 14 et 15 du chap. XV. Le manuscrit de Paris et le numéro 394 de Berlin n'en donnent que le commencement : प्रस्तृच इति, et Uvaṭa ajoute qu'ils ont été dits dans le *paṭala* de *oṁ* (c'est-à-dire dans le chapitre de la lecture védique, où il est traité de l'emploi de la syllabe sainte), et que là ils ont été expliqués : उक्तौ श्लोकौ ओंकारपटले (dans le manuscrit de Paris उकार०) । तौ च तत्रैव व्याख्यातौ. — Le texte de la dernière proposition est altéré dans les deux manuscrits. Celui de Paris donne अत्र च स वैव व्याख्यातै रा (*sic*), et celui de Berlin अत्र च तत्रैव व्याख्यातौ.

XXXII. Sûtra 58. सर्वाणि..... — Le manuscrit de

M. Whitney a त्रिष्टुब्जगत्यो:. — Uvaṭa répète les mots du texte, décompose le *dvandva* en त्रिष्टुभं च जगतीं च, et substitue समुपगच्छति à समुपैति. — Au sujet de भवया, voyez chap. XVII, 6 et 8. Tous les êtres se rapportent à ces deux types, et *se partagent* entre la *trishṭup* et la *jagatî*, de la manière dite au *çloka* suivant.

XXXIII. Sûtras 59 et 60. गुर्वक्षराणां... — Commentaire: समुपैति समुपगच्छति यत्किंचित्स्थावरजंगमं गुरुवृत्ति तत्सर्वं गुर्वक्षराणामेव[1] । किं पुनर्गुर्वक्षरं त्रैष्टुभमिति ।. La scolie du sûtra suivant ne diffère guère de celle-ci que par la substitution de लघु à गुरु.

Les jeux subtils et les bizarres rapprochements et identifications que contiennent les trois derniers *çlokas* de ce chapitre, dans lequel abondent, vers la fin, comme on a pu le voir, les traces de compilation, sont, selon toute apparence, des additions d'un temps postérieur. La relation à la *trishṭup* de tout ce qui est grave ou pesant, et à la *jagatî* de tout ce qui est léger, n'est guère appropriée à un système de métrique qui ne tient compte, pour ainsi dire, que du nombre des syllabes. L'assimilation ne repose que sur la pénultième longue du pâda de la *trishṭup* et la pénultième brève du pâda de la *jagatî;* voy. chap. XVII, 22.

XXXIV. Sûtra 61. यः... — Dans le numéro 394 de Berlin, ce dernier *çloka* est en partie effacé; mais, dans la partie qui peut se lire, il y a वेद, exprimé une seconde fois, à la place de एतं (le manuscrit de M. Whitney corrige aussi, à la marge, एतं en वेद), et यो वेद intercalé entre ...जगतानि

[1] Dans le manuscrit de Paris, il y a गुर्वक्षरमेव. J'ai suivi la leçon du numéro 394 de Berlin; c'est d'ailleurs la tournure, non pas seulement du texte même, mais encore celle de la scolie du sûtra suivant, dans les deux manuscrits.

et सर्वाणि. En outre, le dernier pâda n'y est point répété, comme dans les trois autres manuscrits. — Celui de Paris a भक्तित: त्य: pour भक्तितो य:; le numéro 595 de Berlin भक्तितस्स, corrigé en भक्तितो य:. (Pour le sens de भक्तित:, voyez plus haut, *çloka* 32.)

Le commentaire reprend les mots du sûtra et n'y ajoute que le sujet ब्राह्मण: « le Brâhmane (qui) . . . », et l'explication suivante du mot वेद « sait, a appris » : यो द्वादशाध्यायानां त्रयाणां वाभ्यासं करोति « qui fait l'exercice, l'action d'apprendre par cœur les douze lectures ou les trois. » Suit une discussion finale d'Uvaṭa qui n'a nul rapport aux théories ni aux faits contenus dans le *Prâtiçâkhya* et qu'il me paraît inutile de traduire ici. Peut-être aurai-je l'occasion d'en parler ailleurs. Malheureusement ce morceau offre plusieurs lacunes dans les deux manuscrits du commentaire que j'ai à ma disposition, et je ne le comprends pas encore dans toutes ses parties.

(La fin dans le prochain cahier.)

ÉTUDES
SUR LA LITTÉRATURE JAVANAISE,

PAR M. LÉON RODET.

LE VIVÂHÂ (EN KAVI : ARDJOUNA-VIVÂHA).

PREMIER MÉMOIRE.

ANALYSE DU POËME.

REMARQUES (SUITE).

Je termine cet aperçu des lois phoniques javanaises par un alphabet kavi. Je n'aurai pas besoin

de donner la transcription à côté, car je dispose chaque caractère à la place qu'occuperait le caractère sanscrit auquel il correspond. Les nullités simples remplacent un caractère inusité; les nullités entre parenthèses, un signe qui n'a pas encore été rencontré. Ce tableau sera double : dans la première ligne se trouvera la forme primitive, initiale de la lettre; la seconde renfermera les signes nommés par les Javanais *pasangans* et *saṇḍangans*, c'est-à-dire les formes que prennent, soit les consonnes, soit les voyelles unies à une consonne. Dans cette seconde ligne, la place du caractère principal est occupée par un trait.

VOYELLES ET DIPHTHONGUES.

BRÈVES.

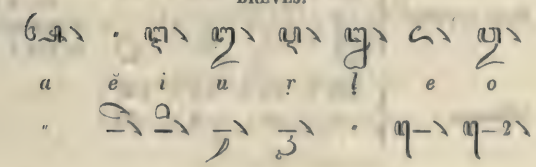

a *ĕ* *i* *u* *ṛ* *ḷ* *e* *o*

LONGUES.

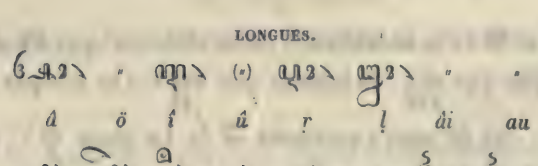

â *ö* *î* *û* *ṝ* *ḹ* *ai* *au*

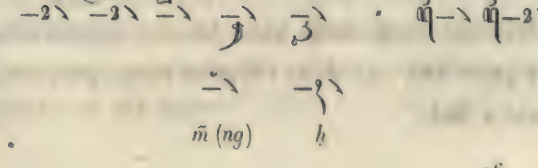

m̃ (ng) *ḥ*

CONSONNES.

Gutturales. . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	(*)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Palatales.	[illegible]	.	[illegible]	.	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	.	[illegible]
Cérébrales. . . .	[illegible]	.	.	.	[illegible]
	[illegible]	.	[illegible]	.	[illegible]
Dentales.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Labiales.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Semi-voyelles. .	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	*Ra*, à la fin d'une syllabe, se fait /.
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Sifflantes.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
	(*)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Le क्ष *kcha* se transcrit naturellement par [illegible]; ज्ञ *djňa* par [illegible], rarement par [illegible]. On n'a pas encore cité de mot contenant ळ *la*. Le signe [illegible], que les Javanais emploient dans les cas excessivement rares pour [illegible] *ña* dans certains noms propres, est inusité à Bali.

II.

Deux mots seulement sur la métrique javanaise :

Les poëmes composés à Java, tant en kavi qu'en javanais moderne, sont partagés en sections, que l'on peut à juste titre appeler *chants*, puisque le mètre, et par suite le récitatif changent de l'un à l'autre. On leur donne en javanais les noms de *pouh*, *sëkar* ou *këmbang*, mots qui signifient « fleurs ». Quelques mots, intercalés dans les derniers vers de la strophe d'un chant, souvent sans liaison avec le récit, annoncent quel est le mètre qui va suivre : ainsi le VIIIe chant, par exemple, de notre rédaction javanaise, est en mètre nommé *midjil* (mot à mot « sortir »), ce qu'annonce le vers :

sang Partâ sapraptannêki

sami midjil *sakarsâ*

A l'arrivée de Partâ, toutes (les Vidâdaries) s'empressaient de sortir.

Le nom du mètre est quelquefois remplacé par un synonyme, comme au chant x, où le mètre *mas koumambang* « or travaillé en bosse, saillant », est annoncé par ces mots :

[illegible]

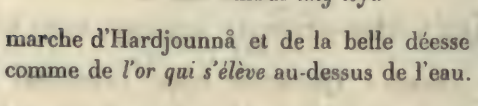

yâtâ vahu lampah-hirâ
sang Ngardjunnâ lavan sang vârâ Dêvati
lir mas timbul *ling tôyâ*

La marche d'Hardjounnâ et de la belle déesse était tout à fait comme de *l'or qui s'élève* au-dessus de l'eau.

Le plus souvent la division en chants est réglée d'après les divisions mêmes des sujets; mais cette règle n'est pas toujours observée.

Chaque chant renferme un nombre arbitraire de strophes ([illegible] *pâdâ gĕdê* « grands pieds », par opposition au *vers* seul, appelé [illegible] *pâdâ*), toutes semblables entre elles dans un même chant. Je n'entrerai pas ici dans le détail des formes diverses qui peuvent se présenter; les mètres modernes ont été exposés par tous les grammairiens; ceux du kavi se trouvent dans le *Vrĕtta-santchaya* ([illegible]), manuscrit balinais, lithographié, transcrit et annoté par M. Friederich dans le tome XXII des *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap*, etc. Je me contenterai du court aperçu suivant.

Le kavi, qui faisait avec rigueur, comme nous l'avons vu plus haut, la distinction des longues et

des brèves, pouvait encore trouver un certain charme dans la succession régulière de syllabes d'une quantité prosodique différente. Tel est, en effet, le caractère de la versification kavie; les vers sont généralement très-longs, partagés en deux hémistiches égaux ou inégaux; trois, quatre, cinq au plus forment la strophe; les assonances, rimes, etc. sont des procédés sinon proscrits, au moins inusités comme moyen ordinaire de plaire à l'oreille. Voici, comme exemple, une strophe du *Vivâha :*

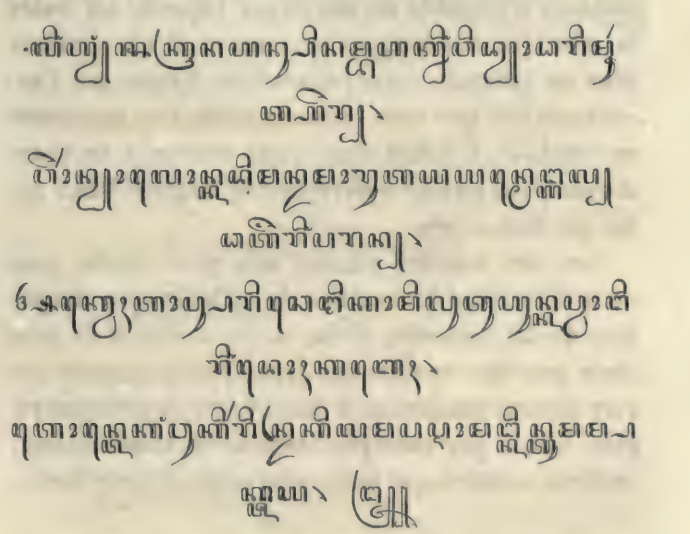

Ling hyang Çakra nahan; sinambahak'n ing Vidyâdhari, mûr t'hĕr.

Vŏr nya alôn kadi manda mâruta; yayan mènggal dhatĕng ring paran.

Akwêh ta Apsari tchêṭikâ milu; tuhun kap'vângi ring dôh kabêh.

Tôn tê kang vukir Indrakila maparõ mangkin tumampak ta ya.

Hyang Çakra (Indra) cessa de parler; les Vidyâdharies le saluent, puis prennent leur essor. Leur vol est calme comme un doux vent; telles elles se hâtent de suivre leur chemin. De nombreuses servantes des Apsaries les suivent; elles se tiennent écartées, derrière, prêtes au service. Lorsqu'elles aperçoivent la colline Indrakila, elles se hâtent d'y descendre.

Mais aujourd'hui les voyelles ont perdu cette distinction d'inégalité de durée sur laquelle est basée la métrique des langues anciennes; il n'y a même plus en javanais cette pénultième longue par l'accent qui fait que tous les mots malays se terminent en trochées. Il fallait donc avoir recours à un autre moyen pour arriver à rhythmer le langage. Voici celui que l'on a pris.

Les vers d'abord ont été faits plus courts, puis on a déterminé le nombre de syllabes que chaque vers devait contenir; enfin on les a réunis de telle sorte que les voyelles des dernières syllabes de ces vers fussent assujetties à des retours périodiques réglés. Voici, par exemple, dans le rhythme *sinnom*, les deux couplets qui traduisent notre strophe kavie :

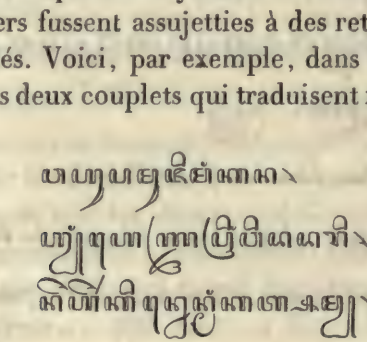

Vahu pamudji mungkânâ
Hyang Hêndrâ p'ring Vidâdari
Nĕhĕr kinnên mangkat sâmyâ;
Lampah-hê kang Vidâdari
Kabêh tarviyang sami
M'ring patapan sang Parthêku.
Sigra hamit hanněmbah
Varanggânâ hikâ sami
M'ring Baṭârâ Hendrâ vus mĕssat sing ngarsâ.
Sami hanglayang lampah-ñâ
Vahu hingkang Vidâdari
Kadi marutâ maṇdrêng nal;
Datĕng hing paran sirâ glis.
Prĕkkan-ning Vidâdari
Sami humiring nêng pungkur
Saking hing katĕbiyan.
Nĕhĕr katingallan mangkin
Kang dinunung patapan-nirâ sang Parthâ,
Kang Vidâdari saksânâ
Samyâ tumurun tumuli .....

C'est ainsi que Hyang Hendrâ flatta les Vidâdaries; puis il leur ordonna de partir. Toutes étaient disposées à aller au lieu de pénitence de Partâ. Ces Varanggânâs se hâtent de venir s'incliner et prendre congé du Batârâ Hêndrâ. Les Vidâdaries planent comme un vent doux et léger; elles se hâtent de gagner leur but. Des servantes des Vidâdaries les accompagnent par derrière pour être à leur service. Aussitôt qu'elles aperçoivent la place de la pénitence de Partâ, les Vidâdaries descendent à l'instant, etc.

J'ai déjà, en commençant, comparé, quant au sujet, les poëmes javanais à nos romans du moyen âge; on pourrait, quant à la forme, faire un rapprochement du même genre. Le poëme kavi serait, par

exemple, l'épopée latine en hexamètres, ou plutôt la légende des *Nibelungen*, dans les longs vers du texte des *Minnesänger;* la strophe javanaise nous rappelle au contraire, les petits vers de six à huit syllabes du roman du Rou ou de Brut, ou bien encore des poésies populaires de l'Allemagne moderne.

III.

Il ne me reste plus qu'à ajouter quelques détails sur la manière de compter le temps à Java.

La rédaction javanaise du *Vivâhâ* commence par ces vers :

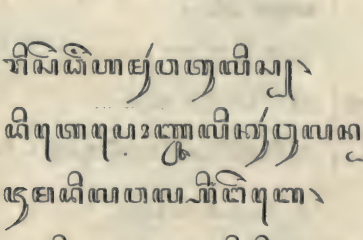

Ri[1] *sĕḍĕng hamurvâ talis*
ditê *pôñtchâ-likur vulan*
djoumadi laval *hing ngĕ*-bê
tasik sônnâ giri djugâ.

On a précisément commencé à écrire le dimanche vingt-cinquième du mois djoumadi 'lawwel de *bé : mer vide, montagne isolée.*

Reprenons l'un après l'autre les mots soulignés.

[1] La préposition ꦫꦶ *ri*, pour ꦢꦶ, est très-fréquente en kavi. Elle est remarquable, parce qu'elle rappelle le bougui ri, marque du locatif, le malay di.

ꦢꦶꦠꦺ *ditê* est une contraction pour ꦢꦶꦠ꧀ꦪ *ditya* ou ꦔꦢꦶꦠ꧀ꦪ *aditya* « le jour du soleil, dimanche » (cf. le germain *Sonntag*). Les jours de la semaine brahmanique, consacrés aux mêmes planètes que chez nous, portent les noms suivants, que je donnerai en sanscrit, en tamoul et en javanais. Il faut ajouter au nom sanscrit वार *vâra*, au nom tamoul கிழமை *küjamai*.

Jour du soleil.

Sanscrit....		आदित्य *âditya*.
Tamoul	arien...	ஆதித்தன் *âdittĕn*.
	indigène.	ஞாயிறு *ñâyüṛu*.
Javanais...		ꦢꦺꦢꦶꦠꦶ *rĕditi*, ꦢꦶꦠꦺ *ditê*.

Jour de la lune.

Sanscrit....		सोम *sôma*.
Tamoul	arien...	சோமன் *çômĕn*.
	indigène.	திங்கள் *tinggĕḷ*.
Javanais....		ꦱꦺꦴꦩꦺ *sômâ*.

Jour de Mars.

Sanscrit....		मङ्गल *mangala*.
Tamoul	arien...	மங்கலன் *mangalĕn*.
	indigène.	சேவ்வாய்[1] *çevvây*.
Javanais....		ꦲꦁꦒꦺꦴ *hanggârâ*.

[1] Le tamoul சேவ்வாய் *çevvây*, est composé de சே

Jour de Mercure.

Sanscrit....		बुध *budha.*
Tamoul	arien...	புதன் *pudĕn.*
	indigène.	சௌமிய *çaumiya.*
Javanais....		ꦧꦸꦢꦲ *budâ.*

Jour de Jupiter.

Sanscrit....		वृहस्पति *vrĭhaspati.*
Tamoul	arien...	குரு *kuru* (गुरु).
	indigène.	ஏயாழம் *viyâjam.*
Javanais....		ꦭꦺꦱꦥꦠꦶ *rĕspati.*

Jour de Vénus.

Sanscrit....		शुक्र *çukra.*
Tamoul	arien...	சுக்கிரன் *çukkirĕn.*
	indigène.	வெள்ளி *veḷḷi.*
Javanais....		ꦱꦸꦏꦿꦲ *sukrâ.*

Jour de Saturne.

Sanscrit....		शनि *çani.*
Tam. arien.		சனி *çani.*
Javanais....		bal. ꦱꦤꦺꦱꦠꦺꦕꦤ *sanêstchara* (शनैश्चर).
		jav. ꦠꦸꦩꦥꦏ꧀ *tumpak.*

çe, «rouge», et வாய் *vâi*, «bouche, visage», allusion à la couleur de la planète.

Le quantième est donné en toutes lettres ꦥꦸꦤ꧀ꦠꦕꦶ꧀ꦭꦶꦏꦸꦂ *pôñtchâ-likur* « vingt-cinq »; le mois est désigné par son nom arabe جمادى الاوّل *djumâdi'lawwel.* Il ne faudrait pas croire que telle est la coutume constante des Javanais. Ils font aussi usage des mois indiens, dont nous allons donner les noms en sanscrit, tamoul et javanais.

1.	चैत्र *tchaitra* मधुमास *madhumâsa*	சித்திரை *çittirai*	ꦏꦱꦁꦒꦂ *kasanggâ*
2.	वैशाख *vaisâkha*	வைகாசு *vaigâsi*	ꦏꦢꦏꦂ *kadâçâ*
3.	ज्यैष्ठ *djyaichṭha*	ஆனி *âni*	ꦗꦶꦱ꧀ꦠꦂ *djêstâ*
4.	आषाढ *âchâḍha*	ஆடி *âḍi*	ꦱꦢꦂ *sâḍâ*
5.	श्रवण *çravaṇa*	ஆவனி *âvani*	ꦏꦱꦂ *kâsâ*
6.	भद्र *bhadra* भाद्रपद *bhâdrapada*	புரட்டாசி *puraṭaçi*	ꦏꦫꦺꦴ *karô*
7.	अश्वयुज् *açvayudj*	ஐப்பசி *aipaçi*	ꦏꦠꦶꦒꦂ *katigâ*
8.	कार्त्तिक *kârttika*	கார்த்திகை *kârtigai*	ꦏꦥꦠ꧀ *kapat*

9.	मार्गशिष *mârgaçircha*	மார்கழி *mârgaji* சகம் *çagam*	ꦏꦭꦶꦩ꧀ *kalimâ*
10.	पुष्य *puchya* पौष *pâucha*	தை *tai*	ꦏꦤꦼꦩ꧀ *kanĕm*
11.	माग *mâga*	மாசி *mâçi*	ꦏꦥꦶꦠꦸ꧀ *kapitu*
12.	फाल्गुन *phâlguna*	பங்குனி *pañgguni* பற்குனம் *parkunam*	ꦏꦲꦸꦭꦸ꧀ *kahulu*

Les noms sanscrits de ces mois sont ceux de la constellation lunaire ou *nakchatra* (नक्षत्र) dans laquelle se trouve la lune au moment de son plein. Il y a vingt-sept de ces constellations ou mansions lunaires. — Les noms tamouls ne paraissent pas indigènes : quelques-uns rappellent les noms des mois persans. Tels sont, par exemple, ஆவணி *âvani* et ابان *âban*; தை *tai* et دی *dey*. — Quant aux noms javanais, à part ceux de ꦗꦼꦱ꧀ꦠꦸ꧀ *djêstâ* et ꦱꦢꦸ꧀ *sâḍâ*, ce sont simplement les dix premiers nombres ordinaux. On comprend dès lors les expressions de ꦏꦠꦶꦒꦸ꧀ *katigâ*, ꦮꦂꦕꦤꦶꦁꦏꦥꦠ꧀ *varcha-ning kapat* « pluie du *ka-*

pat » dont nous avons parlé p. 283. Le premier tchaittra étant environ le 15 mars, le premier [illegible] *kapat*, ou कार्त्तिक *kârttika*, est le 15 octobre, époque des pluies de l'équinoxe.

Enfin les Javanais ont un système fort singulier qui leur est propre. Je vais essayer d'en donner une idée, me réservant de revenir plus tard sur ce sujet dans un article spécial.

Ce système est fondé sur l'emploi simultané de trois sortes de semaines, ayant respectivement *cinq*, *six* et *sept* jours. La semaine de cinq jours se nomme aujourd'hui [illegible] *pasaran* (de [illegible] *pasar*, en persan بازار *bâzar* « marché »), parce qu'elle sert à régler les marchés. Ses cinq jours sont : 1° [illegible] *pahing;* 2° [illegible] *pôn* (kavi [illegible] *pwân*); 3° [illegible] *vagê;* 4° [illegible] *kalivôn;* 5° [illegible] *mannis* ou [illegible] *lĕgi.*

La semaine de six jours n'a pas de nom particulier; chacun des jours qui la compose en a, en compensation sans doute, deux; un, d'origine et de signification inconnues, paraît être étranger; l'autre est le nom d'un être appartenant au règne animal ou au règne végétal. Voici ces deux séries de noms :

1° { [illegible] *haryyang.*
[illegible] *djalmâ* (जन्मन् *djanman*) « homme ».

2° { *vurukung.*
satô (सत्त्व *sattva*) « bête ».

3° { *pannirôn.*
paksi (पक्षिन् *pakchin*) « oiseau ».

4° { *vas* ou *huvas.*
hulam « poisson ».

5° { *mavulu.*
vuku « graine ».

6° { *tunglê.*
gôḍông ou *ḍahôn* « feuille ».

La semaine de sept jours est la semaine planétaire dont nous avons parlé plus haut. Elle reçoit en javanais le nom de *vuku*, nom qui ne paraît pas océanien dans ce sens, mais qui semble parent du *woche* germanique.

Ces trois semaines marchant de front, les mêmes jours ne peuvent se trouver réunis de nouveau qu'au bout de $5 \times 6 \times 7 = 210$ jours, ou trente semaines planétaires (*vuku*). C'est cette série qui sert encore aujourd'hui à Bali d'unité de temps pour la

vie civile. Chacun des trente *voukous* a reçu un nom particulier et est soumis à l'influence d'une divinité indienne. On en trouvera la liste, sous la forme javanaise, dans Raffles, *History of Java*, ou dans P. P. Roorda van Eysinga, *Handboek tot de Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, tome III; sous la forme kavie, dans le mémoire de M. Friederich intitulé *Vorloopig Verslag over het eiland Bali*, inséré dans le tome XXIII des mémoires de la Société de Batavia.

Le mot [illegible] *bê* est la transcription de l'arabe ب, désignant ici la sixième année d'un cycle de sept ans, sur lequel je n'ai encore rien pu recueillir de précis.

J'ai mis en italique l'expression [illegible] *tasik sônnâ giri djugâ* « mer vide, montagne isolée », dont la traduction n'a pas de sens, liée au reste de la phrase. C'est qu'en effet ce vers n'est pas fait pour être traduit; c'est simplement ce que l'on appelle un [illegible] *tchôndrâ sêngkâlâ* ou « date par *tchôndrâ*, etc. » On désigne ainsi des formules mnémotechniques dans lesquelles on emploie pour représenter chaque chiffre un mot qui, par sa nature ou par quelque idée mythologique, rappelle le chiffre que l'on veut représenter. Ainsi, dans notre exemple, [illegible] *tasik* « mer » nous rappelle les quatre mers de la croyance brahmanique;

ꦱꦺꦴꦤ꧀ꦤꦴ *sônñâ* « vide » représente très-bien zéro ; ꦒꦶꦫꦶ *giri* « colline » veut dire sept à cause des sept collines sacrées ; enfin ꦗꦸꦒꦴ *djugâ* « isolé » désigne l'unité. Nous obtenons de cette façon :

ꦠꦱꦶꦤꦏꦼꦱꦸꦤꦶꦫꦶꦗꦸꦒꦴ

4 0 7 1

et, en lisant à l'envers, 1704 de l'ère javanaise.

Cette ère remonte à ꦲꦗꦶꦱꦏꦴ *Adji sâkâ* « le prince de l'ère » (ꦲꦗꦶ *hadji* ou ꦗꦶ *dji*, de जि « vaincre » ; ꦱꦏꦴ *sâkâ*, de शाक *çâka* « ère »), le சாகன் *Sagen* ou சாலிவாகனன் *Sâlivâghanĕn*, शालिवाहन, roi décanien qui rétablit l'harmonie entre l'année lunaire brahmanique et l'année solaire. Cette ère remonte, comme on le sait, au 14 mars 78 de J. C. : l'an 1704 de l'ère javanaise répond donc à 1782 de notre ère.

Jacquet, dans le tome XVI (1835) du Journal asiatique, a publié un article fort curieux sur les formules mnémotechniques analogues à celle-ci, et a donné la liste des mots employés à cet usage en sanscrit, en tibétain et en javanais. Je me contenterai de renvoyer à cet article ceux des lecteurs qui voudraient de plus longs détails.

Je terminerai ici ce premier travail, déjà trop long à cause des notes si nombreuses qu'il a nécessairement fallu pour mettre le lecteur au courant de

cette civilisation inconnue à presque tous. J'espère bientôt pouvoir aborder la traduction de quelques portions du texte kavi, et offrir ainsi un échantillon du style du pays, après avoir donné, par l'analyse que l'on vient de lire, une idée de la tournure d'esprit du peuple.

DESCRIPTION
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE,
PAR EL-BEKRI,
TRADUITE PAR M. DE SLANE.

INTRODUCTION.

En 1831 feu M. Quatremère publia, dans le recueil intitulé *Notices et Extraits*, etc. tome XII, une traduction abrégée d'un manuscrit arabe appartenant à la Bibliothèque impériale, et renfermant une notice topographique et historique de l'Afrique septentrionale. Ce traité, auquel un célèbre polygraphe espagnol, Abou-Obeid el-Bekri, mit la dernière main en 1068 de J. C. est cité très-souvent par les écrivains arabes des siècles suivants. Il jouit encore, chez les musulmans occidentaux, d'une grande réputation, honneur pleinement justifié par l'importance et l'exactitude des renseignements qu'il fournit aux historiens et aux géographes.

La traduction de M. Quatremère révéla à l'Europe savante la haute importance de l'ouvrage arabe, bien qu'elle laissât beaucoup à désirer. Sans compter la suppression de presque toutes les notices historiques et l'existence de plusieurs la-

cunes dont ce savant ne s'était pas aperçu, on y remarqua, presqu'à chaque page, des erreurs à rectifier, des questions à éclaircir. L'incorrection du seul texte qu'il avait à sa disposition contribua, de la manière la plus fâcheuse, aux difficultés de la tâche dont il s'était chargé. En effet, le manuscrit de Paris, bien qu'il soit d'une écriture ancienne et très-belle, ne porte jamais les points diacritiques aux endroits où ces indications orthographiques étaient de première nécessité; aussi les noms des localités et les mots berbères sont-ils très-souvent indéchiffrables, à moins que le lecteur ne les connaisse d'avance. Il en résulta que, dans le travail de M. Quatremère, travail estimable sous d'autres points de vue, un grand nombre de mots sont restés illisibles par la faute du copiste arabe. Pour remédier à ces imperfections, le secours d'un second manuscrit du même ouvrage aurait suffi, en y ajoutant, toutefois, une meilleure connaissance de l'Afrique septentrionale que celle que l'on pouvait avoir en France à l'époque où cet orientaliste distingué terminait sa traduction. On peut même dire avec assurance que l'on fait toujours une chose hasardeuse en essayant de traduire un ouvrage arabe sur un seul manuscrit, à moins que ce manuscrit ne soit autographe ou corrigé par l'auteur.

Guidé par ce principe, j'avais fait, il y a quelques années, la comparaison de quatre exemplaires du Traité d'El-Bekri, ce qui m'avait permis d'en améliorer le texte, en faisant disparaître plusieurs lacunes et en corrigeant beaucoup d'erreurs. Mais je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, l'ayant déjà traité assez longuement dans la préface de mon édition du texte arabe de notre géographe. Le lecteur y trouvera aussi une notice biographique d'El-Bekri, qui naquit d'une famille illustre, probablement vers l'an 1028 de J. C. Il composa plusieurs ouvrages sur divers sujets, et mourut en 1094.

Il me restait à donner une traduction complète de ce traité, et, maintenant, grâce à la Société asiatique, j'ai le plaisir de livrer mon travail au public. Les personnes qui

voudront bien comparer la traduction de mon prédécesseur avec la mienne remarqueront que celle-ci est beaucoup plus détaillée, et que les matériaux plus amples que j'avais à ma disposition et les facilités que m'a données mon séjour en Afrique m'ont mis en état de rectifier, dans presque tous les cas, l'orthographe des noms propres et des mots berbères. J'ai conservé de la version de M. Quatremère un certain nombre de passages, dans lesquels le texte arabe se trouvait rendu avec une netteté parfaite. Ailleurs on verra de grandes différences entre les deux traductions, différences provenant, en général, du mauvais manuscrit dont cet orientaliste s'était servi. On pourra remarquer que le premier traducteur, ayant sous les yeux certains passages correctement écrits, les avait mal compris. J'ose croire que, partout où je me suis écarté du sens donné par lui, l'examen du texte arabe suffira pour justifier ma hardiesse.

M. G. DE S.

INDICATION DES VILLES ET DES BOURGS LES PLUS REMARQUABLES QUI SE RENCONTRENT SUR LA ROUTE CONDUISANT DE L'ÉGYPTE À BARCA ET AU MAGHREB [1].

TERENNOUT [2], gros village situé sur le Nil, renferme

[1] En arabe, le mot *maghreb* ou *maghrib*, que l'on prononce *marreub*, signifie *le couchant, l'occident*. Il s'emploie chez les géographes et les historiens arabes pour désigner les pays musulmans situés à l'ouest de l'Égypte, c'est-à-dire l'Afrique septentrionale et l'Espagne. Notre auteur lui donne une signification plus restreinte; selon lui, le Maghreb commence à la grande Syrte. Ibn-Khaldoun place le commencement du Maghreb sous le méridien de Bougie, et désigne les provinces de Tunis et de Tripoli par le nom d'*Ifrîkiya*.

[2] Terennout, l'ancienne *Terenouthis*, se nomme maintenant *Terenneh*. Cette ville est située sur la branche occidentale du Nil, à environ 40 milles nord-ouest du Caire.

quelques bazars[1], une mosquée *djamé*[2] et une église [chrétienne]. On y voit beaucoup de ruines, cette place ayant été dévastée par les Ketamiens à l'époque où ils s'y trouvèrent avec Abou-'l-Cacem es-Chîaï, fils d'Obeid-Allah[3]. La majeure partie des édifices est en briques. Il y a quelques moulins à sucre. De Terennout on se rend à EL-MENA[4], localité renfermant trois villes abandonnées, dont les édifices sont encore debout. On y remarque plusieurs châteaux magnifiques, situés dans un désert sablonneux où les caravanes courent risque d'être attaquées par les Arabes nomades. Ces châteaux, construits avec une grande solidité, ont des murailles d'une hau-

[1] Le mot *souc*, que nous rendons ici par *bazar*, a deux significations bien distinctes : dans une ville, le *souc* est une rue ou une place bordée de boutiques; en pleine campagne, c'est un marché ou une foire qui se tient à des époques fixes. Le *souc* d'une ville est un marché permanent; celui des campagnes est périodique.

[2] Un *djamé* diffère d'une mosquée (*mesdjid*) en ce qu'il a une tour du haut de laquelle on fait l'appel à la prière, qu'on y célèbre l'office public des vendredis, et qu'on y prononce le *khotba* ou prône canonique en présence du représentant du sultan. Le *djamé* est l'église cathédrale; la mosquée est une chapelle.

[3] La première invasion de l'Égypte par le prince fatemide Abou-'l-Cacem el-Caïm eut lieu en l'an 301 de l'hégire (913-914 de J. C.). Ibn-Khaldoun (*Histoire des Berbers*, t. II, p. 524, 526) place la seconde invasion en l'an 307; mais El-Macrîzi, dans son *Khitat*, ou description historique et topographique de l'Égypte (édition de Boulac, t. I, p. 351), dit qu'une de ces expéditions eut lieu en l'an 306.

[4] Variantes: *El-Mona*, M; *El-Mithna*, E. On peut même lire *Mini* ou *Mina*, vu l'absence des points voyelles dans les autres manuscrits. Dans ces notes, nous désignerons le manuscrit d'Alger par la lettre A; celui de l'Escurial par E; celui du Musée britannique par M, et celui de la Bibliothèque impériale de Paris par P.

teur extraordinaire et s'élèvent, presque tous, sur des voûtes en plein cintre; quelques-uns sont habités par des moines chrétiens. El-Mena possède plusieurs puits qui fournissent de l'eau douce, mais en petite quantité. De là on se rend à Abou-Mîna [1], grande église qui renferme des images et des sculptures très-curieuses. On y tient les lampes allumées jour et nuit; jamais on ne les éteint. Au fond de ce bâtiment se voit une grande coupole renfermant l'image d'un homme qui se tient debout, chaque pied appuyé sur un chameau; une de ses mains est ouverte et l'autre fermée. Ce groupe, tout en marbre, représente, dit-on, Abou-Mîna. On voit aussi dans cette église les images de tous les prophètes, que le salut soit sur eux! Celle de Zacharie s'y trouve avec celle de Jean; l'image de Jésus, placée sur une grande colonne de marbre, à droite en entrant, est protégée par une porte fermée à clef. Un double rideau est suspendu devant l'image de Marie. En dehors de l'église on remarque la représentation de tous les animaux et des gens qui exercent des métiers. L'image d'un marchand d'esclaves, entouré des [malheureux qui sont les] objets de son commerce, tient à la main une bourse dont le fond est percé; emblème par lequel on a voulu indiquer qu'un marchand d'esclaves ne fait jamais fortune. Au milieu de l'église

[1] Selon l'historien des patriarches d'Alexandrie, on passait par Mariout pour se rendre à Mina, ville située dans le désert des lacs de Natron. (Voy. *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, par M. Quatremère, t. I, p. 488.)

est un pavillon à coupole, renfermant huit images que l'on prétend représenter des anges. Dans une autre partie de l'église, on remarque une mosquée[1], parfaitement orientée[2], où[3] les musulmans font la prière. Les environs de l'église sont remplis d'arbres fruitiers, surtout d'amandiers à écorce lisse[4], et de caroubiers, dont le fruit, encore vert, a le goût de miel et sert à fabriquer des sirops; il y a aussi beaucoup de vignes dont le produit, tant en raisins que vin, est envoyé au Caire. Voici, dit-on, pour quel motif on fonda cette église : sur l'emplacement qu'elle occupe il y avait un tombeau et, dans le voisinage, un village dont un des habitants était boiteux. Cet homme, ayant perdu son âne, sortit pour le chercher; il passa sur ce tombeau et, à l'instant même, il marcha droit. Étant parvenu à atteindre l'animal, il le monta et rentra chez lui parfaitement guéri. Au bruit de cet événement, les malades vinrent en foule pour visiter le tombeau et ils n'eurent qu'à s'y asseoir pour recouvrer la santé. On bâtit alors l'église;

[1] Dans l'enceinte du couvent du mont Sinaï se trouve aussi une mosquée, édifice construit par les moines, afin d'ôter aux musulmans l'envie de s'emparer de l'église pour leur propre usage.

[2] A la lettre : dont le *mihrab* est tourné vers le *kibla*. Le *mihrab* est l'espèce de niche ou d'abside auprès de laquelle se tient l'*imam* qui dirige les mouvements de la prière. Le *kibla* est le point de l'horizon qui marque la direction de la Mecque.

[3] Le texte des manuscrits porte فيها ; il faut lire فيه. El-Bekri commet souvent des fautes de concordance analogues à celle-ci.

[4] Littéralement : l'*amande lisse*. Dans le manuscrit P on voit, à la place du mot أملس « lisse », un groupe de lettres qu'il est impossible de lire.

les malades continuèrent à s'y rendre, mais ils reconnurent que le tombeau avait perdu sa vertu. Tous les ans on envoie de Constantinople[1] plusieurs milliers de *dinars*[2] à cette église.

Dhat el-Homam[3] « qui possède la fièvre », lieu où se tient un marché considérable, possède un *djamê*, bâti par Zîada-t-Allah l'Aghlebide, à l'époque où ce prince avait quitté l'Orient pour rentrer en Ifrîkiya[4]. Vis-à-vis est un puits dont l'eau est abondante et d'une excellente qualité; tout autour sont des citernes et des jardins. On y voit un château délabré, où le souverain de l'Égypte entretient une garnison qui se renouvelle régulièrement. Dhat el-Homam fut ainsi nommé parce que l'eau de cet endroit donne la fièvre à presque toutes les personnes qui en boivent; de là vient que les chameliers ont l'habitude de chanter

[1] Var. *Fostat* (le vieux Caire), P.

[2] La valeur et le poids du dinar (pièce d'or) et du dirhem (pièce d'argent) varient selon les pays et les époques. On peut cependant estimer le dinar des premiers siècles à dix francs et le dirhem à dix sous.

[3] L'Idrîci place Dhat el-Homam à 38 milles d'Alexandrie. Sur la carte qui accompagne l'ouvrage que le célèbre voyageur Barth publia en 1849, sous le titre de *Wanderungen durch die Kuestenlaender des Mittelmeeres*, on trouve un *Bir-el-Hamam* à la distance de 34 milles (de 60 au degré) sud-ouest d'Alexandrie et à 9 milles de la mer.

[4] L'Ifrîkiya se composait des provinces de Tunis, de Tripoli et de Constantine. Quant au prince aghlebide dont il est question ici, on ne saurait préciser l'époque à laquelle il vivait : quatre membres, au moins, de la famille d'El-Aghleb portèrent le nom de Zîada-t-Allah, mais aucun d'eux n'est connu par un voyage en Orient. Il est vrai que le dernier des Zîada-t-Allah passa en Orient; mais il ne revint plus en Afrique.

ces mots : « Seigneur, préserve-nous du Hidjaz[1] et de sa cherté (*ghalâha*); de l'Égypte et de sa peste (*ouabâha*); de Dhat el-Homam et de sa fièvre (*hommâha*). »

El-Haniya « l'arcade » doit son nom à une moitié de voûte qui s'élève au milieu d'une plaine. Cette arcade, separée de la mer par une colline, formait autrefois, à ce que l'on prétend, une des portes d'Alexandrie [2]. Dans les environs se trouvent quelques familles louatiennes et mezatiennes[3], qui habitent des huttes de broussailles. Entre El-Haniya et Dhat el-Homam on voit une dalle de marbre noir qui, dit-on, avait servi de table à Pharaon, et qui recouvre maintenant une citerne nommée Et-Tîs.

El-Kenaïs « les églises » est le nom de trois châteaux ruinés[4]. Dans le voisinage est un coteau[5] que l'on appelle *le coteau des puits de Caïs*. L'eau des deux puits

[1] Le Hidjaz, grande province de l'Arabie, se prolonge, parallèlement à la mer Rouge, depuis l'isthme de Suez jusqu'au Yémen. Il renferme les villes de la Mecque et de Médine.

[2] On pourrait supposer, d'après cette indication, qu'El-Haniya occupait l'emplacement de Bousîr, l'ancienne *Busiris*, nommée maintenant par les Européens la *Tour des Arabes*. Cette ancienne ville était située à la gorge de la longue et étroite péninsule sur l'extrémité de laquelle s'élève la ville d'Alexandrie. L'on voit, cependant, dans l'ouvrage de l'Idrîci qu'El-Haniya était à 72 milles de cette ville, tandis que Bousîr n'en est qu'à 20 milles.

[3] Sur les diverses tribus berbères dont El-Bekri fait mention, on peut consulter l'*Histoire des Berbers*, d'Ibn-Khaldoun.

[4] Le *Ras el-Kenaïs* de nos cartes tire son nom de ces ruines.

[5] *Un coteau* (*acaba*); — oui, sans doute, et un coteau très-connu : la *petite Acaba*, nommé par les anciens *Catabathmus parvus*.

nommés Abar-Caïs est de bonne qualité; mais il faut la tirer d'une grande profondeur.

Selon une autre [de nos autorités], on se rend de Djobb el-Aousedj « le puits du Lycium »[1] à Kibab-Maani[2], qui en est à la distance de 30 milles. Ces coupoles entourent plusieurs citernes[3] et portent [aussi] le nom de Kharaïb el-Caoum « les mesures de l'ancien peuple ». « Kharaïb el-Caoum, dit Mohammed[4], ville détruite par les Roum[5], renferme plusieurs citernes. » A l'occident de cet endroit s'élève un château (*casr*) qui porte le nom d'Abou-Maadd-Nizar, fils de Khaled ibn Yahya ibn Baban. En ce lieu stationnent une vingtaine de familles appartenant à la tribu de Coreich et alliées par le sang à la famille de Djobeir ibn Motaïm[6]. On y voit aussi de nombreux campements

[1] L'*aousedj* (*Lycium europæum*) est un arbrisseau dont les feuilles et le suc possèdent des qualités médicinales. Dans l'ouvrage d'Ibn el-Beithar sur les simples et les minéraux, on trouve un article consacré à cette plante. (Voy. le *Heil- und Nahrungsmittel* von Ebn-Baithar, vol. II, p. 223 de la traduction allemande du docteur Sontheimer.)

[2] En Afrique le mot *cobba*, au pluriel *kibab*, sert à désigner un petit mausolée carré et recouvert d'une voûte (*cobba*) hémisphérique. Il s'élève ordinairement sur le tombeau d'un saint musulman. C'est de ce mot que dérivent les mots français *coupole* et *alcôve* (*al-cobba*).

[3] Dans le texte arabe, page ١٣, il faut insérer, au commencement de la sixième ligne, les mots suivants, جباب حولها هذه القباب وهى

[4] Dans la préface du texte arabe, p. 15, se trouve une notice de ce personnage; il se nommait Mohammed ibn Youçof ibn el-Ouerrac.

[5] Par le mot *Er-Roum*, les écrivains arabes désignent, tantôt les sujets de l'empire byzantin, tantôt les nations chrétiennes de l'Europe, et tantôt la population latine de l'Afrique septentrionale.

[6] Djobeir ibn Motaïm, de la tribu de Coreich, embrassa l'isla-

des Beni-Modledj [tribu arabe], et environ un millier de tentes appartenant aux Fadela et aux Beni-Akîdan, peuplades berbères. On raconte que chez ces gens il n'est pas rare de voir la fille qui vient de naître se métamorphoser en démon ou en ogresse, et se jeter sur les hommes, jusqu'à ce qu'on la lie et la garrotte. « Mohammed ibn Cacem, seigneur d'Astidja (*Ecija*, près de Séville), m'a déclaré, dit Mohammed ibn Youçof, qu'il regardait ce fait comme certain, en ayant été témoin. » De Casr Abi-Maadd on se rend à Er-Remmada[1], petite ville située près de la mer et entourée d'une muraille. Elle possède une mosquée *djamê*. Aux alentours se trouvent des jardins remplis d'arbres fruitiers de diverses espèces. Casr es-Chemmas « le château du diacre », situé à une courte distance d'Er-Remmada, renferme une population peu nombreuse : on compte 35 milles entre Kharaïb el-Caoum et la ville d'Er-Remmada. De là on se rend à Kharaïb Abi-Halîma[2], forteresse encore ha-

misme lors de la prise de la Mecque par Mahomet. Il mourut entre les années 50 et 60 de l'hégire, avec la réputation d'un savant profondément versé dans la loi. Il fait partie du corps des *traditionnistes*, c'est-à-dire des docteurs qui ont transmis aux fidèles les dits et gestes du fondateur de l'islamisme.

[1] D'après les indications de l'Idrîci et de d'Anville, Er-Remmada était située un peu à l'est de la grande Acaba (*Catabathmus magnus*).

[2] Le Casr es-Chemmas et les Kharaïb Abi-Halîma sont déplacés dans cet itinéraire, qui les porte à l'ouest d'Er-Remmada, c'est-à-dire de la grande Acaba. Or ces localités existent encore sous les noms de *Casr-Chemmès* et *Ras-Halem;* elles se trouvent à l'est de la grande Acaba, entre elle et la petite Acaba. L'Idrîci, dans son itinéraire d'Alexandrie à Barca, les a placées dans leur véritable position.

bitée, qui renferme un bazar et cinq puits. Il y a plusieurs citernes à quelque distance de la place. Ensuite vous arrivez à Casr Er-Roum « le château des Romains », édifice composé de plusieurs voûtes de briques et dominé par une montagne au pied de laquelle se trouvent quelques citernes. Le plus grand de ces réservoirs se nomme El-Motaffela. Arrivé ensuite à Ouadi-Makhîl « la rivière de Makhîl »[1], vous trouvez un château qui renferme un *djamê* et un marché bien fréquenté. Aux environs on voit plusieurs citernes et étangs, mais pas une seule source d'eau. L'abondance règne dans cette localité et tout y est à bon marché. De là à Adjedabiya[2] on compte cinq journées.

Barca s'appelle en langue romano-grecque *Bentabolis* (*Pentapolis*), ce qui veut dire *cinq villes*[3]. Amr ibn el-Aci s'y transporta [l'an 21 de l'hégire] et accorda la paix aux habitants moyennant une somme de treize mille [dinars][4], qu'ils devaient lui remettre à titre de capitation. Pour subvenir à cette charge,

[1] Le Makhîl est mentionné par l'Idrîci, qui le place à 127 milles est de Barca. C'est probablement le *Ouadi-Makhfei* dont M. Barth nous donne la description dans ses *Wanderungen*.

[2] On prononce maintenant ce nom avec l'article et l'on dit *Ladjedabiya*. Il y a deux localités ainsi nommées : l'une située dans le voisinage de la grande Acaba, et l'autre au sud-ouest de la Cyrénaïque, auprès de la grande Syrte. C'est de la dernière qu'El-Bekri veut parler ici.

[3] Ces cinq villes étaient Cyrène, Barca (ou son port de mer, Ptolemaïs), Teuchera (dont le nom fut changé en Arsinoë), Bérénice et Apollonias.

[4] Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 302.

ils eurent l'ordre de vendre ceux de leurs enfants qu'ils voudraient [1]. El-Leith ibn Sâad [2] rapporte qu'Amr ibn el-Aci inséra la clause suivante dans les conditions qu'il imposa aux Louata [3] : *Vendez vos enfants pour subvenir à la capitation que vous avez à payer;* et qu'on lui entendit dire, du haut de la chaire, aux habitants d'Antabolis (*Pentapolis*) : « Voilà un traité dont on remplira à leur égard toutes les conditions. »

La ville de Barca est située dans un désert [4]. Comme le sol et les maisons sont d'une couleur rouge, les vêtements des habitants et des personnes qui s'y rendent pour affaires y prennent une teinte rougeâtre. A 6 milles de là se trouve le pays des montagnes. L'abondance règne dans cette ville et toutes les denrées sont à bas prix. Les troupeaux prospèrent et multiplient dans les pâturages des environs; aussi les habitants de Misr « le Caire » tirent de ce pays la plus grande partie des bestiaux qui servent à leur consommation. De Barca on exporte à Misr de la laine, du miel et du goudron, matière qui se prépare dans une localité de ce pays nommée Magga. Ce bourg est situé au sommet d'une mon-

[1] On pourrait aussi traduire : « Qu'ils aimaient le plus. »

[2] Savant traditionniste et natif d'Égypte. Il mourut en l'an 175 (791 de J. C.).

[3] Tribu berbère dont une partie habitait la Cyrénaïque. Ce sont les *Lebathci* de Procope et les *Langouaten* de Corippus. Ibn-Khaldoun consacre un chapitre de son *Histoire des Berbers* à la tribu de Louata (voy. la traduction de son ouvrage, t. I, p. 231).

[4] C'est-à-dire, une contrée inhabitée.

tagne tellement escarpée qu'un cavalier ne saurait y arriver en aucune saison. On y trouve beaucoup de noix, d'oranges, de coings et d'autres fruits. Une forêt d'*ârâr*[1] commence auprès de cet endroit et s'étend à une grande distance. La ville de Barca possède le tombeau de Rowéifâ [Ibn-Thabet][2], l'un des compagnons du Prophète. Dans les alentours on rencontre plusieurs tribus dont les unes appartiennent à la race des Louata et les autres à celle des Afarec[3]. La route qui mène de Barca en Ifrîkiya traverse le Ouadi-Mesous, vallée où l'on rencontre plusieurs voûtes et des citernes ruinées, au nombre, dit-on, de trois cent soixante. Il y a aussi quelques jardins. Dans cette vallée on trouve le *torba* « terre » qui sert à faire fermenter le miel[4].

[1] *Arar*, le *thuya articulata*, arbre très-commun dans les montagnes de l'Afrique septentrionale.

[2] Roweifâ ibn Thabet fut nommé gouverneur de Tripoli en l'an 46 (666-667 de J. C.)

[3] Les mots *Afarec* et *Afareca* « Africains » servaient à désigner les populations indigènes de la Pentapole et de la Byzacène qui avaient subi l'influence de la civilisation romaine.

[4] Ibn-el-Beithar parle de cette substance dans son dictionnaire de simples et de minéraux. Voici la traduction de son article, dont nous avons revu le texte sur deux manuscrits de la Bibliothèque impériale :

« *Djouz djondem*, mot persan que l'on prononce aussi *guevz guendum* (*nux tritici*), désigne la substance nommée *chahem-el-ard* « graisse de la terre ». A Racca (ville de la Mésopotamie) on l'appelle *kherou-'l-hamam* « fiente de pigeon ». Les habitants de l'Andalousie orientale la nomment *torba-t-el-asel* « la terre du miel ». — Selon Ishac ibn Amran c'est une terre (*torba*) composée de grains semblables à des pois chiches et d'une couleur blanche tirant sur le jaune. C'est avec elle qu'on fait fermenter le miel. On la nomme *et-torba* « la

Adjedabiya, grande ville située dans un désert dont le sol est en pierre dure, possède quelques puits taillés dans le roc et fournissant de l'eau de bonne qualité. Il y a, de plus, une source d'eau douce. Les jardins d'Adjedabiya sont petits et les dattiers peu nombreux; toutes les autres espèces d'arbres y man-

terre ». — Ibn-Djoldjol dit : le *guevz guendum*, ce nom est persan, est la « terre du miel » ; on s'en sert en été pour convertir le miel en sirop (*robb*, c'est le mot français *rob*). Elle nous arrive des environs du Zab de Cairouan. » (Ibn-Djoldjol veut empêcher ses lecteurs de confondre le Zab de l'Afrique, nommé maintenant le *Zîban*, avec l'une ou l'autre des rivières nommées *Zab*, qui se jettent dans le Tigre.) « Une once de miel, traitée avec cette substance, forme une livre de sirop. Bue sans mélange, elle provoque le vomissement. — Selon Er-Razi (*Rhases*), ce sirop est chaud et humide; il augmente la sécrétion séminale, il engraisse, et il guérit l'envie de manger de l'argile (la chlorose). Selon Ibn-Rezzin, il est aphrodisiaque. » — On lit dans le *Livre des Talismans*: « à Racca, cette terre est nommée *fiente de pigeon*, et à Baghdad *djouz djondom*. Si l'on en met un quart de *kildja* (environ une livre; la kildja est trois livres trois quarts) dans dix livres de miel et que l'on y verse trente livres d'eau chaude, on n'aura qu'à secouer très-doucement ce mélange et à boucher le vase qui le renferme pour obtenir presque instantanément une liqueur bonne à boire. Celle des Berbers est extrêmement forte. » — Selon Ibn-Sîna (Avicenne), cette substance a une vertu dépurative, puisqu'elle guérit l'*impetigo*, éteint l'inflammation et arrête les flux du sang.

M. le docteur Sontheimer paraît regarder la *torba* comme une excrétion du *garcinia mangostana*. Il est vrai que les diverses espèces de cet arbre fournissent un suc jaune et visqueux, qui devient concret; mais, jusqu'à présent, aucune d'elles ne se trouve dans l'Afrique septentrionale. La *torba* est peut-être une espèce de manne.

M. de Sacy a inséré ce passage d'El-Bekri dans sa *Chrestomathie arabe*, 2e édit. t. I, p. 494. Trompé par le seul manuscrit qu'il avait à sa disposition et qui ne porte qu'un très-petit nombre de points diacritiques, il a lu *el-berïa* البرية « la campagne déserte » à la place d'*et-torba* التربة.

quent, à l'exception de l'arak (*cissus arborea*). Cette ville renferme un *djamé* de belle architecture, qui eut pour fondateur Abou-'l-Cacem [1], fils d'Obeid-Allah, et dont la tour octogone est d'un travail admirable; elle possède aussi des bains, des caravansérails et des bazars très-fréquentés. Les habitants vivent dans l'aisance; ils sont presque tous des Coptes [2], mais on trouve parmi eux quelques familles de vrais Louata. Cette ville a un port de mer nommé El-Mahour, qui en est à une distance de 18 milles; elle possède aussi trois châteaux [3]. A Adjedabiya les toits des maisons ne se font pas avec du bois; on les construit avec des briques et en forme de voûtes, afin qu'ils puissent résister aux vents, qui règnent toujours dans cette localité. Toutes les denrées y sont à bas prix et les dattes s'y trouvent en abondance; diverses espèces de ce fruit y arrivent d'Aoudjela.

Sort [4], grande ville située sur le bord de la mer

[1] Abou-'l-Cacem el-Caïm, second souverain de la dynastie fatemide, régna depuis l'an 322 (934) jusqu'à l'an 334 (946). (Voy. sur les premiers khalifes fatemides ou obéidites, la traduction de l'*Histoire des Berbers* d'Ebn-Khaldoun, t. II, p. 506 et suiv.)

[2] Les manuscrits A, M et P portent *Anbat* (des Nabatéens); le manuscrit E fournit la leçon *Acbat*, qui est celle du texte imprimé.

[3] S'il était permis de changer un pronom dans le texte arabe, afin de convertir le mot *leha* « à elle » en *leho* « à lui », on donnerait une meilleure construction à la phrase, dont la fin se traduirait alors de cette manière : *de 18 milles et qui possède trois châteaux.* — La ville d'Adjedabiya est maintenant ruinée; le nom de son port est tout à fait oublié.

[4] *Sort* ou *Sirt*, située dans le fond de la grande Syrte, à moitié chemin de Mesrata à Ben-Ghazi (l'ancienne *Bérénice*), porte main-

et entourée d'une muraille de briques, renferme un *djamê*, un bain et quelques bazars. Elle a trois portes dont l'une regarde le midi, l'autre le nord, la troisième, qui est petite, donne sur la mer. Cette ville n'a point de faubourgs, mais elle possède des dattiers, des jardins, des puits d'eau douce et un grand nombre de citernes. Les animaux que l'on tue pour la consommation des habitants sont principalement des chèvres; la chair en est très-bonne; sur toute la route de l'Égypte on n'en mange pas de meilleure. Les gens de Sort sont les êtres les plus ignobles que Dieu ait créés, et les plus détestables dans leurs transactions commerciales : ils ne vendent ni n'achètent qu'au tarif fixé entre eux. Si un navire chargé d'huile vient y aborder et qu'ils aient le plus grand besoin de cette denrée, ils prennent des outres vides, qu'ils enflent et dont ils ferment les orifices en les serrant avec des cordes; puis ils les arrangent dans leurs boutiques et dans les cours de leurs maisons, afin de faire accroire à l'équipage que l'huile est très-abondante chez eux et ne trouve point d'acheteurs. On a beau attendre, jamais on ne peut rien leur vendre, à moins de subir les conditions qu'ils imposent[1]. On désigne ordinairement les gens de Sort par le sobriquet d'*Abîd-Kirilla* « les serviteurs de

tenant le nom de *Medîna-t-es-Soltan.* (Della Cella, Barth.) — On donne le nom de *Sirt* à tout le littoral de la grande Syrte, dont la partie orientale est nommée maintenant *Djoun el-Kibrît* « le golfe du soufre ».

[1] Il en était de même à Rome, du temps de Plaute : *Omneis conpacto rem agunt quasi in Velabro olearii* (*Capt.* 423).

Kirilla »[1], ce qui leur déplaît beaucoup. Un poëte fit contre eux une satire dans laquelle il s'exprima ainsi :

Les Abîd-Kirilla sont, en affaires, les hommes les plus durs, et en conduite, les êtres les plus vils.

Puisse le Seigneur refuser sa miséricorde aux habitants de Sort, et ne jamais les abreuver d'une eau douce et limpide!

Un autre poëte a dit sur le même sujet :

Ville de Sort! puissent tous les cœurs vous détester! (Habitants de Sort!) pour vous louer ma langue sera toujours muette.

[1] « *Kirilla* est le nom d'un petit oiseau aquatique dont la voracité et la méfiance sont passées en proverbe. Il est toujours à planer en l'air, où il se tient penché de côté, comme les milans; d'un œil il regarde l'eau, et s'il y voit un poisson, il s'élance dessus comme une flèche; il a l'autre œil tourné vers le ciel, et, s'il aperçoit un oiseau de proie, il s'envole vers la terre. Un faiseur de rimes disait à ce sujet : *Sois méfiant comme le kirilla; s'il voit du bon, il s'abat dessus; s'il voit du danger, il s'enfuit.* Un grammairien et philologue arabe déclare que le mot *kirilla* était le sobriquet d'un homme très-poltron et très-gourmand, et, pour justifier son opinion, il cite les vers suivants,

يا من جفاني وملّا خشيتَ اهلا وسهلا
وما ترحّبت لمّا رايت مالي قلّا
اني اظنّك تحكا بما فعلَ الفِرِلّا

Tu m'as rudoyé et repoussé — pour ne pas m'offrir la bienvenue.
Tu m'as refusé l'hospitalité — en voyant que j'étais devenu pauvre.
Il me semble que tu as voulu imiter — la conduite d'El-Kirilla. »

Un personnage aussi peu digne de respect était bien le patron qui convenait aux habitants de Sort. (Voy. Schultens, *Meidanii proverbia arabica*, p. 166. Je ne cite pas le *Camous*, dont le texte est altéré en cet endroit : pour فرقا il faut lire مرفرقا.)

Vous vous êtes revêtus de votre ignominie, et rien dans votre aspect ni dans votre habillement ne saurait plaire.

Économes de traits de générosité, vous êtes prodigues de turpitudes et d'infamies!

Ils parlent une espèce de jargon qui n'est ni arabe, ni persan, ni berber, ni copte; personne ne peut les comprendre excepté eux-mêmes. Leur caractère est tout à fait l'opposé de celui des habitants de Tripoli, qui sont les plus aimables des hommes dans leurs rapports sociaux, les plus honorables dans leurs transactions commerciales et les plus polis envers les étrangers.

De Sort à Tripoli on compte dix journées de marche; de Sort à Adjedabiya, six journées, et d'Adjedabiya à Barca, six journées.

Atrabolos « Tripoli ». On dit que le nom de cette ville signifie en langue étrangère, en grec, *trois villes*. Les anciens Grecs la nommaient *Tarbolîta*, ce qui, dans leur langue, signifie aussi *trois villes; tar* veut dire *trois*, et *bolîta*, *ville*. L'on rapporte qu'elle eut pour fondateur l'empereur Sévère (*Ichefaros Caisar*). Elle se nomme aussi *Medina-t-Anas*[1].

[1] *Anas* (en caractères arabes أناس) est la leçon offerte par les manuscrits M et P. Le manuscrit E porte إياس (*aïas*), qui est probablement la bonne leçon, parce qu'elle représente à peu près le mot Ἐῶας, génitif d'Ἐῶα, l'ancien nom de la ville. Vers le commencement du IIIe siècle de notre ère la province de Tripoli reçut le nom qu'elle porte encore maintenant; elle renfermait alors trois grandes villes : *Leptis magna* « Lebda », *Sabratha* « Sabra » et *Oea* « Tripoli ». Pour se rendre raison de l'emploi de la forme génitive *aïas*, on se rappellera qu'en latin beaucoup de noms de villes se mettaient à l'un des cas obliques, quand ils servaient de réponse à la question

Tripoli, ville située sur le bord de la mer, est entourée d'une muraille de pierre solidement bâtie. Elle renferme un *djamê* de belle architecture, des bazars très-fréquentés et un grand nombre d'excellents bains. On y voit aussi une mosquée appelée la *Mosquée d'Es-Chiâb*, qui attire beaucoup de visiteurs. Aux environs de la ville on voit des Coptes[1], habillés[2] comme les Berbers, mais parlant la langue copte[3]. Leurs villages se trouvent à l'est et à l'ouest de Tripoli, sur une longueur de trois journées, jusqu'au lieu nommé Beni-'s-Saberi[4]. Du côté du midi les établissements coptes se rencontrent pendant deux journées de marche, jusqu'à la limite du territoire appartenant aux Hoouara. On remarque à Tripoli un grand nombre de *ribats*[5], habités par les

où. C'est ainsi qu'en Afrique le nom de *Carthago* « Carthage » et en Espagne celui de *Carthago nova* (Carthagène) sont devenus *Carthadjéné* ou *Carthadjena*.

[1] Ici les manuscrits A, M et P portent *Anbat* « Nabatéens »; celui de l'Escurial donne la leçon qui se trouve dans le texte imprimé.

[2] Lisez زى à la place de ذى, dans le texte arabe.

[3] En arabe *El-Cobtiya*, leçon de tous les manuscrits. Elle justifie complétement la leçon *Acbat* dans les passages auxquels se rapportent la note 1 de cette page et la note 2 de la page 426.

[4] Var. *Beni-Sameri*, P. Il a fallu traduire ce passage servilement et presque mot à mot, afin de montrer ce qu'il y a de vague et d'incertain dans le texte arabe.

[5] *Ribat*, petit fort bâti sur la frontière du territoire islamique et renfermant une garnison composée de volontaires. Les musulmans qui désiraient mériter les grâces spécialement réservées pour les fidèles qui prenaient part à la guerre sainte pouvaient obtenir ce bonheur en allant passer quelques mois dans une *ribat*. Là, pendant les intervalles du service militaire, ils se livraient aux pratiques de la dévotion. Plusieurs de ces établissements finirent par devenir

gens qui se livrent à la dévotion. Le plus fréquenté et le plus renommé de ces édifices est la mosquée d'Es-Chiâb. Le port de la ville est abrité contre presque tous les vents.

[De MAGHMEDAS à COSOUR-HASSAN, une journée[1]; de *Sort* à *Maghmedas*, une journée[2]; de Cosour-Has-

de simples couvents où les dévots se retiraient afin d'éviter les tracas du monde et de se livrer à la prière. D'autres conservèrent leur destination militaire, mais, avec le temps, ils devinrent de véritables repaires de débauchés et de malfaiteurs. Dans les premiers siècles de l'islamisme, une ligne de *ribats* couvrait les frontières de l'empire, depuis l'océan Atlantique jusqu'à l'Indus. On les nommait *ribats*, parce qu'ils servaient à *lier ensemble* (*rabat*) et à conserver les territoires les plus exposés aux attaques des infidèles. Les personnes qui s'attachaient à un *ribat* prenaient le titre de *morabet*, mot dont les Européens ont fait *marabout* et qu'ils emploient pour désigner non-seulement un homme religieux, un anachorète, mais aussi son tombeau. Les Almoravides, en arabe *El-Morabetîn*, avaient pris ce nom, parce qu'ils formaient un ordre religieux et que les initiés étaient affiliés à leur *ribat*. Aussi, chez eux, l'expression *s'attacher au ribat, au rabeta*, signifiait devenir membre du corps des Almoravides.

[1] Tout ce passage mis entre deux parenthèses ne se trouve que dans le manuscrit E. Bien qu'il n'occupe pas dans le texte la place où il devrait se trouver, on ne peut guère croire que ce soit l'ouvrage d'un interpolateur; au style et à la rédaction on reconnaît la touche d'El-Bekri. — Cosour-Hacen est placé par l'Idrîci à 70 milles de Sort, sur la route qui part de cette dernière ville et traverse l'intérieur du pays jusqu'à Tripoli.

[2] Dans les manuscrits d'Ibn-Abd-el-Hakem, on lit *Mâghmedas*. (Voy. *Hist. des Berbers* d'Ibn-Khaldoun, t. I, p. 309.) L'auteur du dictionnaire géographique arabe intitulé *Merased el-Ittilâ* écrit ce nom *Mâmerach*; mais ses indications ne sont pas toujours exactes. L'Idrici place *Maghdach* sur le bord de la mer, à une journée et demie est de Sort (traduction, t. I, p. 290). Si M. Barth n'avait pas identifié Sort avec l'ancienne *Charax*, et Zafran (qui est à une journée ouest de Sort) avec *Macomades*, on aurait pu faire un rapprochement entre ce dernier nom et celui de *Maghmedas* (voy. *Wanderungen*, t. I,

san on se rend à Er-Racheda « la bien placée », puits d'eau saumâtre, qui reçut ce nom de Hassan ibn en-Noman[1]. Voilà ce que l'on rencontre lorsqu'on se dirige de l'Égypte vers le Maghreb. *Maghmedas* est une idole[2] dressée sur le rivage de la mer et entourée de plusieurs autres idoles. Là se trouve un château bâti par El-Aarabi, officier qui commandait à Sort au nom des Beni-Obeid-Allah [les Fatemides]. Ce fut à Maghmedas qu'Abou-'l-Ahouès-Amr el-Eidjli livra bataille[3] à Abou-'l-Khattab Abd el-Aala ibn es-Sameh, chef de la secte des Ibadites[4]. La rencontre eut lieu près de la mer; Abou-'l-Ahouès y perdit beaucoup de monde, essuya une défaite et s'enfuit en Égypte. Le vainqueur s'empara du camp ennemi et reprit le chemin de Tripoli. Ceci eut lieu en l'an 142 (759-760 de J. C.). Quand Zoheir ibn Caïs fut tué à Barca[5], [le khalife] Abd el-Mélek ibn Merouan confia le gouvernement de l'Ifrîkiya à Hassan ibn en-Noman el-Ghassani. Cet officier se rendit à sa destination dans le mois de moharrem 68 (juillet-

p. 375). L'identité serait parfaitement certaine, si l'on rejetait l'indication de l'Idrîci.

[1] Gouverneur de l'Ifrîkiya vers l'an 70 de l'hégire. (Voy. *Hist. des Berbers*, t. I.)

[2] En arabe *sanem*, mot qui signifie aussi *piédestal*, *colonne*, *stèle*. « A une heure de distance de Zaffran (le Safran de Barth), à l'est, on aperçoit une colonne assez haute et de forme carrée. Elle est placée sur un socle de grès dont les inscriptions sur les quatre faces ne sont malheureusement plus lisibles. » (Della Cella *apud* Ritter, trad. franç. t. III, p. 220.)

[3] Voy. *Hist. des Berbers*, traduction, t. I, p. 374.

[4] *Ibid.* t. I, p. 204.

[5] *Ibid.* t. I, p. 338.

août 687)[1]. Il eut une rencontre dans le territoire de Cabes avec l'armée de la Kahena[2], dont l'avant-garde était commandée par un des anciens généraux de Koceila ibn Lemezm[3]. Le combat fut très-acharné; le chef de la cavalerie de Hassan perdit la vie, et Hassan lui-même prit la fuite. Ses compagnons le suivirent et ils s'arrêtèrent tous à l'abreuvoir que l'on connaît maintenant sous le nom de Cosour-Hassan « les châteaux de Hassan » et qui est situé sur la route de l'Égypte. La plupart de ses troupes moururent sur le champ de bataille. Quatre-vingts prisonniers, tombés entre les mains de la Kahena, se virent traités avec bonté : tous furent mis en liberté, à l'exception de Yezîd fils de Khaled el-Caïci[4]. Lorsqu'ils revinrent auprès de Hassan et qu'ils lui racontèrent ce qui était arrivé à Yezîd, il en éprouva une vive satisfaction. Il écrivit alors à Abd el-Mélek [le khalife], pour l'informer de l'échec que la Kahena lui avait fait éprouver, et pour lui demander l'envoi d'un corps de secours. Dans sa réponse, Abd el-Mélek lui ordonna de rester dans l'endroit où il se trouvait. Ce fut alors que Hassan y bâtit les deux châteaux dont on voit encore les ruines.

[1] En l'an 74, selon Ibn-el-Athîr; en 76 ou 77, d'après les indications d'Ibn-Abd-el-Hakem; en 78, selon l'auteur du *Baïan*. La chronologie du premier siècle de l'islamisme, en ce qui regarde l'Afrique et l'Espagne, n'est nullement certaine.

[2] *Hist. des Berb.* t. I, *passim;* t. III, p. 192 et suiv.

[3] *Ibid.* passim.

[4] Selon Ibn-Khaldoun et En-Noweiri, ce personnage se nommait Khaled, fils de Yezîd.

Dans le voisinage se trouvent un grand nombre de jardins et deux puits qui fournissent, en petite quantité, une eau saumâtre.

El-Casr el-Abiad « le château blanc », maintenant ruiné, est la station la plus proche de *Kharaïb Abi-Halîma* [1]; il est situé sur le haut de l'Acaba. Dans le voisinage, on remarque une citerne ruinée. Mohammed [2] rapporte qu'on avait entendu d'un natif d'Alexandrie la tradition suivante : l'apôtre de Dieu a dit : « Celui dont les péchés sont nombreux doit placer la Libye derrière lui [3]. » Le même Mohammed ajoute qu'*El-Casr el-Abiad* marque l'extrême limite du territoire des Louata. Au pied de la montée de l'Acaba habitent les Mezata.]

Tripoli est une ville où les fruits et les vivres se trouvent en grande abondance. On voit quelques beaux jardins à l'est de la ville, qui touche aussi à une vaste *sibkha* [4], d'où l'on extrait beaucoup de sel. Dans l'intérieur de la ville est le *Bir-Abi-'l-Kenoud* « le puits d'Abou-'l-Kenoud », qui a fourni aux Tripolitains un terme de reproche, puisque ses eaux, à ce qu'ils prétendent, affaiblissent la raison de celui qui en boit. Quand un homme se conduit d'une manière inconvenante, ils lui disent : « On ne

[1] Voy. ci-devant, p. 421.

[2] Voy. ci-devant, p. 420, note 4.

[3] C'est-à-dire il doit traverser la Libye, passer en Ifrîkiya et combattre les infidèles, afin d'obtenir le pardon de ses péchés.

[4] *Sibkha*, lac renfermant de l'eau salée; lac desséché dont le fond est couvert d'une couche de sel; fondrières cachées sous une croûte de sel et de sable.

doit pas vous blâmer, car vous avez bu au puits d'Abou-'l-Kenoud. » Le puits nommé Bir el-Cobba « le puits de la Coupole » est celui qui donne la meilleure eau.

Le récit que nous allons donner provient d'El-Leith ibn Saad : « Amr, fils d'El-Aci, marcha contre Tripoli en l'an 23 (643-644 de J. C.) et, s'étant arrêté auprès de la coupole située sur la hauteur, à l'est de la ville, il bloqua la place pendant un mois, sans y faire la moindre impression. Un individu de la tribu (arabe) de Modledj sortit alors du camp avec sept autres pour aller à la chasse. Ils passèrent dans la campagne, à l'occident de la ville, et ils y trouvèrent la chaleur si forte qu'en revenant ils suivirent le rivage de la mer. La muraille de Tripoli aboutissait à la mer, sans qu'il y eût un mur de séparation entre la mer et la ville, et les navires entraient dans le port jusqu'aux maisons. Le Modledjide et ses compagnons, s'étant aperçus que la mer avait baissé au point de laisser à sec un espace de terrain à côté de la ville, passèrent par ce sentier jusqu'à l'église et se mirent à pousser le cri d'*Allahou akbar* « Dieu est très-grand. » Il ne resta plus alors aux *Roum* qu'à se réfugier dans leurs navires. Amr, ayant fait avancer ses troupes, pénétra dans la place et força les assiégés à s'embarquer avec leurs effets les plus faciles à emporter. Tout ce qui resta dans la ville devint la proie du vainqueur. »

Le mur qui couvre Tripoli du côté de la mer fut construit par Herthema ibn Aïen, à l'époque où il

était gouverneur de Cairouan (179 de l'hégire, = 795-796 de J. C.).

Dans les dépendances de Tripoli se trouve une plaine appelée Soubidjîn [1], qui [étant ensemencée] rend, en certaines années, cent grains pour un; de là vient un dicton des Tripolitains : *La plaine de Soubidjîn produit en une année* [*de quoi suffire*] *pour plusieurs années.*

Djebel-Nefouça « la montagne des Nefouça » est à trois journées de Tripoli et à six de Cairouan. Sa longueur, de l'orient à l'occident, est de six journées. A côté des Nefouça habitent les Beni-Zemmour, tribu qui possède un château nommé Tîract [2]. Cette place est très-forte et peut être regardée comme imprenable. Après avoir passé Tîract on trouve les Beni-Tedermît [3], tribu qui possède trois châteaux. Au milieu [du territoire occupé par] ces peuplades s'élève une grande ville nommée Djaddou [4], qui renferme des bazars et une nombreuse population de juifs. Au rapport de Mohammed ibn Youçouf, Cherous est la métropole de tous les bourgs de la montagne des Nefouça. C'est une belle ville, grande et très-peuplée. La majorité des habitants appartient à la

[1] Cette localité est encore remarquable par sa fertilité; elle est située à environ 36 lieues au sud de la ville de Tripoli. (Voy. Barth, *Travels in north and central Africa*, vol. I, p. 99, 104, et *Journal asiatique*, 5e série, t. V, p. 156.) Elle s'appelle aujourd'hui *Soufedjîn.*

[2] Variantes : *Tîreft*, E; *Bîrect*, P.

[3] Var. *Bedermît*, P; *Terdîmet*, E.

[4] Sur la carte de la régence de Tripoli, par MM. Prax et Renou, cette ville est placée à 91 milles géographiques au sud-ouest de Tripoli.

secte ibadite[1]. Il n'y a point de *djamê* dans Cherous ni dans les bourgs qui l'entourent, bourgs dont le nombre dépasse trois cents, tous bien peuplés. Ces gens n'ont jamais pu s'accorder sur le choix d'un imam capable de présider à la prière publique. Cherous est à cinq journées de Tripoli. Le château de Lebda, situé entre ces deux villes[2], est de construction antique, en pierres et en chaux. Aux environs sont plusieurs beaux monuments des temps anciens et beaucoup de ruines. Ce château a pour habitants une troupe d'environ mille cavaliers arabes, qui sont toujours en guerre avec les tribus berbères du voisinage. Celles-ci pourraient bien mettre sur pied vingt mille combattants, tant cavaliers que fantassins, et cependant elles se laissent dominer par les Arabes. Au centre de la montagne des Nefouça on trouve des dattiers, des oliviers et des arbres fruitiers en quantité. Quand on convoque les tribus des alentours, on peut réunir seize mille guerriers. Amr ibn el-Aci soumit les Nefouça, qui étaient alors des chrétiens, et il ne sortit de leur pays qu'après avoir reçu d'Omar [le khalife] une lettre [de rappel].

Pour se rendre de Nefouça à Zouîla [du Fezzan] l'on se dirige d'abord vers la ville de Djaddou; de là on marche à travers un désert et au milieu des sables

[1] Voyez l'*Hist. des Berbers*, t. I, p. 204, note.

[2] Cette indication, si elle est exacte, montre que Cherous était située à l'orient du mont Nefouça et bien loin de la position que notre géographe vient de lui assigner. On sait que la Lebda tripolitaine est l'ancienne *Leptis magna*.

pendant trois jours; alors on arrive à Tîri[1], endroit situé sur le flanc d'une montagne et renfermant beaucoup de puits et de dattiers. Après avoir gravi cette montagne on entre dans un désert plat et uni, où l'on marche pendant quatre jours environ, sans trouver de l'eau. Alors on s'arrête auprès d'un puits nommé Aouderf. En quittant cette localité on aborde les hautes montagnes appelées Targhîn, où l'on marche pendant trois jours avant d'atteindre Tamerma, ville qui possède beaucoup de dattiers et qui a pour habitants les Beni-Guildîn et les Fezana. Il se produit chez ces peuples un fait très-singulier. Si un homme a commis un vol, ils tracent un écrit qu'ils se communiquent les uns aux autres; dès lors le voleur demeure dans une agitation continuelle, sans trouver du repos, jusqu'à ce qu'il avoue son crime et fasse restitution; pour que ses souffrances prennent fin, il faut que cet écrit soit effacé. Parti de cette ville, on met deux jours pour se rendre à Sebab[2], ville qui possède beaucoup de dattiers, aussi bien que la précédente. Les habitants cultivent la plante qui fournit la teinture appelée *nîl* « indigo ». En quittant Sebab on entre dans un désert plat et uni, où l'on ne voit rien qu'une étendue de sable très-fin, sans aucun mélange de gravier ni de terre.

[1] Ou *Tîra*. Par l'addition d'un point à la troisième lettre de ce nom propre, on obtient un mot purement berber : *Tîzi*, qui signifie *coteau;* en effet, notre auteur va nous apprendre que cet endroit était sur le flanc d'une montagne. Sur nos cartes on ne trouve aucune des localités qu'El-Bekri place entre Djaddou et Zouîla.

[2] Var. *Senab*, E.

Dans ces lieux, un os, vu de loin, paraît un château, et un crottin de chameau semble être un homme. Une journée de marche conduit de ce désert à ZOUÎLA, ville sans murailles, située au milieu du désert et grande[1] comme Adjedabiya. C'est là que commence le pays des noirs. Zouîla renferme un *djamê*, un bain et plusieurs bazars; c'est l'entrepôt des caravanes : elles s'y rendent de tous les pays, et là elles se séparent pour aller à leurs destinations respectives. Cette ville possède des dattiers et un terrain uni qui sert à la culture et qui s'arrose par le moyen de chameaux.

Quand Amr ibn el-Aci eut achevé la conquête de Barca, il envoya Ocba ibn Nafê en expédition. Cet officier marcha jusqu'à Zouîla et réduisit au pouvoir des musulmans toute la région qui s'étend entre ces deux villes. On voit à Zouîla le tombeau du poëte Diêbil ibn Ali'l-Khozaï[2]; à ce sujet Bekr ibn Hammad dit :

A Zouîla la mort surprit Diêbil; sur le territoire de Barca elle frappa Ahmed ibn Khasîb[3].

Entre Zouîla et Adjedabiya il y a quatorze jour-

[1] La Zouîla du Fezzan a maintenant perdu toute son importance; c'est *Morzouc*, en langue touarègue *Merzec*, qui la remplace comme centre de commerce.

[2] Selon Ibn-Khallikan (*Biographical dictionary*, traduit en anglais par l'éditeur et traducteur d'El-Bekri, vol. I, p. 510), Diêbil mourut à Tîb, ville située à environ 54 lieues sud-est de Baghdad.

[3] Ahmed ibn el-Khacîb, secrétaire du khalife abbacide El-Ouathec, fut nommé vizir du khalife El-Montecer en l'an 248 (862). Les poëtes ont souvent célébré sa générosité.

nées de marche. Les habitants de Zouîla emploient un moyen très-ingénieux pour la garde de leur ville. Celui qui, à tour de rôle, doit faire le guet, prend une bête de somme et lui attache sur le dos un grand faisceau de branches de dattier, dont il laisse les extrémités traîner sur le sol. Il fait alors le tour de la place avec l'animal. Au lendemain, de bonne heure, il sort avec quelques compagnons, montés comme lui sur des chameaux de course [1], et fait encore une tournée autour de la ville. S'ils remarquent alors sur le sable l'empreinte de pas [laissée par quelqu'un qui serait] sorti de la ville, ils suivent ces traces et ne manquent jamais d'atteindre le fugitif; que ce soit un voleur, ou un esclave de l'un ou de l'autre sexe, ou bien un chameau. Zouîla est au sud-ouest de Tripoli [2]. C'est de Zouîla qu'on exporte les esclaves en Ifrîkiya et aux contrées voisines. Les achats s'y font au moyen de courtes pièces d'étoffe rouge.

Au delà du désert de Zouîla, et à quarante journées de cette ville, est situé le pays des Kanem [3], race de nègres idolâtres, chez qui il est très-difficile de se rendre. On assure qu'il existe dans cette contrée une peuplade descendue de quelques Oméïades qui s'y réfugièrent à l'époque où leur famille fut en butte

[1] Littéralement *chameaux de selle.* En touareg, le *méhari* ou dromadaire se nomme encore *amnis en trig*, c'est-à-dire « chameau de selle. »

[2] D'après les indications de nos derniers voyageurs, Zouîla est au sud-sud-est de Tripoli.

[3] Immédiatement au nord-est du lac Tsad.

aux persécutions des Abbacides. Ils conservent encore l'habillement et les usages des Arabes.

Il y a cinq journées de marche entre Zouîla et Sebha[1], grande ville qui renferme un *djamê* et plusieurs bazars. Entre Sebha et Holl[2] il y a aussi une distance de cinq journées. La ville de Holl contient une nombreuse population; elle possède une grande quantité de dattiers et plusieurs sources d'eau vive. Dans l'espace d'une journée l'on se transporte de Holl à Oueddan, ville qui a un château fort et plusieurs rues qui se ferment au moyen de portes. Elle est composée de deux quartiers séparés et a pour habitants deux tribus arabes : l'une sehmide et l'autre originaire du Hadramaut. La ville des Sehmides se nomme Dilbak et celle des Hadramites Bousa[3]. Ils n'ont qu'un seul *djamê*, lequel est situé entre les deux villes. La jalousie et l'inimitié que chacune de ces tribus ressent pour l'autre les portent très-souvent à des actes de violence et à la guerre. Les habitants de Oueddan ont chez eux des docteurs de la loi, des hommes habiles dans la lecture du Coran et des poëtes. Les dattes font leur principale nourriture; le peu de grains qu'ils cultivent devant être arrosés par le moyen de chameaux. A trois journées de Oueddan est situé Tadjirfet[4], ville qui renferme un

[1] A environ 22 lieues au nord de Morzouc.

[2] Ceci est peut-être l'endroit auquel nos cartes donnent le nom de Houn et qu'elles placent à 45 lieues nord-nord-est de Sebha et à 2 lieues est-nord-est de Sokna.

[3] Variantes : *Youci*, A; *Lous*, P. — [4] Dans le dictionnaire géographique intitulé *Merasid el-Ittilâ*, ce nom est écrit *Taddjerift*.

djamé et une population composée de natifs de Oueddan. On y trouve des dattes en grande quantité et surtout l'espèce nommée *el-berni*. De cette ville on se rend à Sort, localité située à douze journées de Zouîla et à douze journées de la ville de Oueddan. Occupant une position intermédiaire entre ces deux endroits, elle a Zouîla à l'ouest et Oueddan à l'est. Nous donnons ceci sur l'autorité de Mohammed [Ibn-el-Ouerrac][1]. D'après l'itinéraire que nous venons de citer, il paraît qu'il y a quatorze journées entre Tadjirfet et Zouîla, par le chemin le plus direct, et que de Tadjirfet à Fostat il y a vingt-neuf journées.

Voici une autre route de Zouîla à Tadjirfet : de Zouîla à Temissa[2], deux journées. Temissa est une grande ville renfermant un *djamé* et quelques bazars. De là on se rend à Zelha[3], à travers un désert, où il faut marcher pendant huit journées. A moitié chemin on trouve un lieu de station appartenant aux gens de Oueddan. Zelha est une ville grande et vaste; elle renferme un *djamé* et possède beaucoup de dattiers, ainsi qu'une source d'eau peu abondante. Les habitants appartiennent à la tribu [berbère] des

[1] Les indications de Mohammed ibn el-Ouerrac sont tout à fait fausses : Oueddan est à douze journées sud-ouest de Sort, et Zouîla à 58 lieues sud de Oueddan.

[2] Tous les manuscrits portent تسمى (*tocemma*), c'est-à-dire *elle est nommée*, bévue assez naturelle à des copistes qui avaient sous les yeux le nom propre تمسى (*Temissa*). Cette ville a été visitée par Hornemann et figure sur nos cartes modernes.

[3] Cette ville est située au nord-est de Temissa et porte, sur nos cartes, le nom de *Zella*.

Mezata. De Zelha à Fahs-Berkana « la plaine de Berkana », il y a six journées de marche. De ce dernier endroit l'on se rend à El-Faroudj, château ruiné, auprès duquel se trouve une citerne. Il est situé au milieu d'une *sibkha*. Entre cette localité et Sort il y a cinq journées, et de là à la ville d'Adjedabiya une journée[1]; d'Adjedabiya à Casr-Zîdan el-Feta « le château de Zîdan le page », trois journées; de là, en quatre journées, on parvient à Aoudjela, ville très-peuplée, qui possède beaucoup de dattiers. *Aoudjela* est le nom du canton, celui de la ville est Arzakiya. Le territoire d'Aoudjela est couvert de villages, de dattiers et d'arbres, dont une partie fournit des fruits. La ville renferme plusieurs mosquées et bazars. De là à Tadjirfet il y a quatre journées de marche. Le voyageur qui veut se rendre de *Tripoli* à *Oueddan* traverse le pays des Hoouara, en se dirigeant vers le sud. Sur cette route il rencontre une suite de camps, des tentes de poil, habitées par les nomades, des tours de guet et des lieux de station; puis il arrive à Casr-Ibn-Meimoun « le château d'Ibn-Meimoun ». Toutes ces localités font partie de la province de Tripoli. A trois journées de Casr-Ibn-Meimoun on rencontre une idole de pierre dressée sur une colline et appelée Guerza. Jusqu'à nos jours les tribus berbères des environs lui offrent des sacrifices; elles lui adressent des prières pour obtenir la guérison de leurs maladies et lui attribuent le

[1] Il y en a six : voy. ci-devant, page 429, et toutes nos cartes modernes.

pouvoir de faire accroître leurs richesses [1]. De cette idole à Oueddan il y a trois journées de marche.

[1] Nos cartes placent Guerza sur une rivière du même nom, à moitié chemin de Tripoli à Oueddan. Le capitaine W. H. Smyth lui donne 30° 37′ de latitude nord. Dans une lettre adressée par ce marin distingué à M. le baron de Zach et insérée dans la *Correspondance astronomique* de 1818, p. 66, on lit ce passage : « Étant arrivé à Ghirza, je n'y vis que quelques maisons de construction moderne. Pas loin de là, sur la pente d'une colline, j'aperçus, dans un ravin, quelques tombeaux. M'étant approché, je vis qu'ils étaient du plus mauvais goût. Des ornements, avec des colonnes sans proportion, avec des chapiteaux extrêmement lourds, dans lesquels aucune règle d'architecture n'avait été observée. Tout l'entablement était surchargé de figures grossières et grotesques, qui représentaient en bas-relief des guerriers, des chasseurs, des chameaux, des chevaux et autres animaux qui étaient plutôt raclés que sculptés dans la pierre. L'espace entre la base et la corniche était rempli d'arabesques les plus baroques. L'oubli de toute pudeur était remarquable dans plusieurs figures. »

Une des routes qui conduisent du Fezzan à Tripoli passe auprès de ces ruines. Tous les voyageurs venant de l'intérieur les regardent avec étonnement. Le nom de *Guerza*, donné à une idole ou stèle, fait penser à ces vers de Corippus :

Ierna ferox his ductor est *Gurzil*que sacerdos.
Huic referunt gentes pater est quod corniger Ammon,
Bucula torva parens.

(*Johannide*, II, 109 et seq.)

Marmaridum interea nocturnis dedita sacris
Castra fremunt, statuuntque aras et inania pascunt
Numina. Producunt pecudes altaria circum
Et fundunt miserum rivis per prata cruorem.
Hi mactant *Gurzil*, illi tibi corniger Ammon.

(*Johannide*, VII, 300 et seq.)

On sait que les sacrifices dont Corippus parle eurent lieu dans une localité située à quelques journées seulement au sud de Tripoli. Dans le musée d'Alger on voit un hermès ou stèle, en pierre de grès, qui représente, soit le *corniger Ammon*, soit son fils Gurzil.

Amr ibn el-Aci, étant occupé à faire le siége de Tripoli, ville dont il s'empara en l'an 23 (643-644 de J. C.), envoya (Bosr) ibn Artah [1] à Oueddan. Après la conquête de ce pays, les habitants, dit Ibn-Abd-el-Hakem [2], rompirent le traité qu'ils avaient fait et refusèrent de payer le tribut que Bosr leur avait imposé. En l'an 46 (666-667 de J. C.), Ocba ibn Nafê el-Fihri [le Coraïchide] partit pour le Maghreb, où Moaouïa ibn Hodeidj [3] l'avait déjà devancé. Bosr ibn Artah et Cherîk ibn Soheim, membres de la tribu de Morad, se mirent en route avec lui. S'étant avancé jusqu'à Ghadams, dans le territoire de Sort, il y laissa le gros de son armée sous les ordres de Zoheir ibn Caïs el-Beloui « de la tribu de Bely », et prit la route de Oueddan avec quatre cents cavaliers, quatre cents chameaux et une provision de huit cents outres d'eau. Arrivé à Oueddan, il en fit la conquête, se saisit du roi qui gouvernait ce pays et il lui coupa une oreille. « Pour-

[1] El-Bekri écrit ce nom *Bichr ibn Artah;* mais Ibn-Doreid, dans son *Icheticac*, éd. de Gottingue, p. 72, écrit *Bosr ibn Abi-Artah.* L'auteur du *Camous* nomme ce personnage *Bosr ibn Artah*, et Abou-'l-Mehacen dit la même chose dans son *Nodjoum*, éd. de Leyde, t. I, p. 159, tout en avertissant ses lecteurs que la voyelle du mot *Bosr* est réellement un *o*.

[2] Ibn-Abd-el-Hakem, historien qui écrivait dans le IIIe siècle de l'hégire, a, le premier, publié le récit qui va suivre. (Voy. l'*Hist. des Berb.* d'Ibn-Khaldoun, t. I, p. 302 et 308.)

[3] L'orthographe du nom propre *Hodeidj* est fixée par l'auteur du *Camous* et par Abou-'l-Mehacen (*Nodjoum*, t. I, p. 153). L'époque de la nomination d'Ibn-Hodeidj au gouvernement de l'Ifrîkiya et celle de son rappel sont incertaines. (Voy. *Hist. des Berb.* t. I, p. 308, note; p. 324, etc.)

quoi me traiter ainsi? lui dit le roi, les musulmans n'ont-ils pas fait avec moi un traité de paix?» — « C'est pour t'apprendre à vivre, lui répondit Ocba; toutes les fois que tu porteras ta main à l'oreille tu te souviendras [de cette leçon] et tu ne seras pas tenté de faire la guerre aux Arabes.» Alors il se fit donner trois cent soixante esclaves, tribut que Bosr lui avait imposé. S'adressant ensuite aux habitants, il leur dit : « Qu'y-a-t-il derrière vous?» Ils répondirent : « Djerma [1], la capitale du grand Fezzan.» Après une marche de huit nuits, il arriva auprès de cette ville et somma les habitants d'embrasser l'islamisme. Ils y consentirent et leur roi sortit pour visiter le chef arabe, qui avait fait halte à six milles de là. Quelques cavaliers, envoyés par Ocba, se jetèrent entre le roi et son cortége, l'obligèrent à mettre pied à terre et le conduisirent auprès de leur chef. Comme il était d'un tempérament délicat, il arriva excédé de fatigue et crachant le sang. « Pourquoi me traiter ainsi, dit-il à Ocba, ne venais-je pas de bon gré?» — « C'est pour te donner une leçon, lui répondit Ocba, tu t'en souviendras toujours et tu ne songeras jamais à combattre les Arabes.» Après lui avoir imposé un tribut de trois cent soixante esclaves, il se dirigea, sans tarder davantage, vers les châteaux (*cosour*) du Fezzan, et les emporta l'un après l'autre jusqu'au plus reculé. Ayant demandé

[1] La ville de Djerma, l'ancienne *Garama*, capitale des Garamantes, est maintenant en ruines et tout à fait abandonnée. Elle a été visitée par M. Barth.

aux habitants de ce lieu s'il demeurait encore quelqu'un au delà de leur pays, il apprit qu'il y avait des habitants à Djaouan, grand château situé sur le bord du désert, au sommet d'une montagne escarpée, et qui servait de citadelle (*casaba*) aux Koouar[1]. Après quinze nuits de marche, il arriva devant cette forteresse et y mit le siége. Voyant au bout d'un mois qu'il ne pouvait s'en emparer, il passa outre et se mit à prendre les autres châteaux des Koouar, depuis le premier jusqu'au plus reculé. Leur roi, qui se trouvait dans celui-ci, fut amené devant Ocba, qui lui abattit un doigt de la main. — « Pourquoi me traiter ainsi? » lui dit le roi. « Pour te donner une leçon, répondit Ocba; toutes les fois que tu jetteras les yeux sur ta main tu ne penseras pas à combattre les Arabes. » Ayant alors imposé à ce peuple un tribut de trois cent soixante esclaves, il leur demanda s'il y avait encore des habitants au delà de leur pays et, sur leur réponse qu'ils n'en connaissaient point, il reprit la route de Djaouan. Arrivé devant cette place, il ne fit aucune tentative contre elle. Sans s'y arrêter, il continua sa marche pendant trois jours. Les habitants, se croyant alors dans une sécurité parfaite, oublièrent tous leurs soucis. L'endroit où Ocba fit halte reçut le nom de Ma el-Farès « l'eau du cheval », pour la raison que nous allons raconter : la colonne avait épuisé sa provision d'eau et l'on était sur le point de mourir de soif, quand Ocba fit, avec ses compa-

[1] Le pays des Tibbous, situé au sud-sud-est de Morzouc, porte encore de nos jours le nom de *Kouwar*.

gnons, une prière de deux *rekâ*[1] et invoqua le Tout-Puissant. A peine eut-il fini que son cheval remua le sol avec ses pieds de devant et mit à découvert un rocher d'où coulait de l'eau. Ocba donna aussitôt l'ordre de creuser la terre et bientôt on trouva de l'eau excellente. Il s'en retourna vers Djaouan, en suivant une autre route que celle par où il était passé, et il réussit à pénétrer de nuit dans l'intérieur de la place, pendant que les habitants se reposaient dans la sécurité la plus profonde. La garnison fut massacrée; les femmes, les enfants et les biens des habitants devinrent la proie du vainqueur. De là il alla rejoindre l'armée à Zouîla, après une absence de cinq mois. S'étant alors dirigé vers l'occident (*Maghreb*), tout en évitant le chemin battu, il pénétra dans le territoire des Mezata et s'empara de tous leurs châteaux. Ensuite il marcha sur Cafsa, et l'ayant prise, ainsi que Castîliya, il se rendit à Cairouan.

ROUTE D'AOUDJELA AUX OASIS (EL-OUAHAT).

D'Aoudjela à SENTERIYA[2] il y a dix journées de marche, à travers une plaine de sable où l'eau est très-rare. Senterya possède un grand nombre de sources, beaucoup d'arbres fruitiers et quelques châteaux. Les habitants sont Berbers; il n'y a point d'Arabes parmi eux.

[1] Le *rekâ* se compose d'un certain nombre d'invocations et de prosternements; la prière se compose de plusieurs rekâ.

[2] L'oasis de Senteriya, mieux connue par le nom de *Sioueh*, est celle qui renferme les restes du célèbre temple de Jupiter Ammon.

Plusieurs routes conduisent de Senteriya aux vallées des oasis (Audïa-t-el-Ouahat). L'on se rend de Senteriya à Behneça-des-oasis en dix journées. Il ne faut pas confondre ce dernier endroit avec le Behneça du Saîd (la haute Égypte). De Behneça-des-oasis à l'Arîch-des-oasis [1] la distance est de huit journées. La ville de Behneça-de-l'oasis est entourée d'une muraille et renferme des bazars et des mosquées. Mohammed ibn Saîd el-Azdi (Arabe de la tribu d'Azd et) natif de la ville de Sfax, raconte qu'ayant visité Behneça-des-oasis, il y trouva une population composée d'Arabes musulmans et de Coptes chrétiens. Au jour de la fête de ceux-ci, il vit circuler dans les rues de la ville un char sur lequel était un cercueil renfermant le corps d'un homme qu'ils nommaient Ibn-Carma [2] et qu'ils prétendaient avoir été un des disciples de Jésus-Christ. En faisant cette procession ils croyaient s'attirer toute espèce de bonheur et mériter la faveur divine. Ce char était traîné par des bœufs. Les endroits d'où ces animaux

[1] Parmi les localités qui portent le nom d'*Arîch*, la mieux connue est celle qui est située auprès de la Méditerranée, dans la région qui sépare l'Égypte de la Syrie.

[2] Abou-Selah, dans son Histoire des monastères d'Égypte (voy. *Recherches sur l'Égypte*, de M. Quatremère, p. 222), nous apprend que l'oasis de Behneça renfermait une église dédiée à saint George, et que l'on y voyait un corps sans tête que l'on présumait être celui de ce martyr. « Chaque année, dit-il, le jour de sa fête, on le tire du cercueil, on le revêt d'un linceul neuf, et les habitants le promènent dans toute la ville, en chantant des hymnes. » On prétendait que la tête du saint était conservée dans la ville de Lodd, en Syrie.

s'écartaient sans vouloir y passer étaient réputés impurs.

Le canton d'Arîch renferme des eaux thermales en quantité, beaucoup de dattiers et d'autres arbres fruitiers. Toutes ses eaux sont chaudes. L'on met trois jours pour se rendre d'Arîch à El-Forferoun[1], localité qui renferme des mines d'alun. On y trouve cette substance sous la forme de plumes et de tuyaux. On y rencontre aussi plusieurs espèces de vitriol[2], des sources acides et d'autres eaux de différentes saveurs. Le canton d'El-Forferoun est couvert d'arbres et de dattiers; on y voit aussi un grand nombre de villages dont les habitants sont Coptes chrétiens. Pour se rendre de cet endroit à l'Oasis intérieure (El-Ouah ed-Dakhel), il faut marcher pendant quatre jours dans un désert aride, où l'on ne rencontre ni eau ni trace d'habitation. L'Oasis intérieure possède beaucoup de ruisseaux, de châteaux et une nombreuse population. Un de ces châteaux, nommé El-Casr « le château », s'élève au milieu d'[un étang nourri par] une source très-abondante. L'eau sort de ce réservoir par des rigoles qui se séparent en plusieurs branches et qui servent à l'arrosage des terrains ensemencés, des dattiers et des arbres fruitiers.

[1] Le mot *Forferoun* forme au pluriel *Ferafra*, nom qui sert encore à désigner l'oasis située à l'ouest de Soyout. C'est l'ancien *Porphyrion*.

[2] On distingue deux espèces de vitriol natif : la couperose verte, qui est un sulfate de fer, et la couperose bleue, qui est un sulfate de cuivre.

Sorti d'El-Casr, le voyageur traverse une suite de villages très-rapprochés les uns des autres. Arrivé au château de CALAMOUN [1], il remarquera que les eaux de cet endroit ont un goût acide. Les habitants, toutefois, en boivent et s'en servent aussi pour arroser leurs terres. Ils trouvent que l'usage de cette eau les entretient en bonne santé et, quand il leur arrive de goûter de l'eau douce, ils déclarent qu'elle est malsaine. A l'extrémité de l'Oasis intérieure est un grand bourg nommé EL-CASABA « la citadelle ». Les habitants possèdent plusieurs sources d'eau vive et de bonne qualité, qui servent à l'arrosage de leurs dattiers et de leurs arbres fruitiers. Ils ont aussi trois sources salées dont les eaux vont se jeter dans des *sibkha* « marais salants », où elles se convertissent en sel. Le sel de la première source est blanc, celui de la seconde est rouge et celui de la troisième jaune. Ce dernier est employé à Misr et à Barca. De cette oasis aux deux Oasis extérieures (EL-OUAHAÏN EL-KHAREDJAÏN) il y a trois journées de marche. Cette localité, dernière limite du pays musulman, est séparée de la Nubie par un désert large de six journées. Dans quelques-unes des oasis on rencontre des tribus louatiennes [berbères].

On prétend que, dans la partie la plus reculée du pays des oasis se trouve un canton nommé l'*oasis*

[1] *Calamoun*, l'ancien *Kalamon* de l'Arsinoïte, conserve encore son nom ainsi qu'*El-Casr*. Dans le *Khitat* d'El-Macrîzi, t. II, p. 505 de l'édition du Caire, on trouve une description du monastère de Calamoun. M. Quatremère a traduit ce morceau dans ses *Mémoires sur l'Égypte*, t. I, p. 473.

de Sobrou (Ouah-Sobrou), où jamais personne n'a pu parvenir, à l'exception de quelques voyageurs qui s'étaient égarés dans le désert. Un homme auquel le hasard permit d'arriver dans ce lieu rapporte que la plus grande abondance y règne et que les habitants jouissent de tous les biens de la vie. Quand il voulut les quitter, ils lui montrèrent un chemin qui le conduisit directement dans son pays. Un Arabe de la tribu des Corra [1], nommé Redjma ibn Caïd, arriva par hasard dans ce canton. Revenu ensuite au lieu d'où il était parti, il voulut s'y rendre de nouveau; mais il ne put jamais le retrouver. Quelque temps après l'an 420 de l'hégire (1029 de J. C.), Mocreb ibn Madi [2], émir des Beni-Corra, fit rassembler des bêtes de somme, et, s'étant pourvu de vivres et d'une forte provision d'eau, il pénétra dans le désert avec l'intention de retrouver l'oasis de Sobrou. Après avoir passé un temps considérable à parcourir cette région sans découvrir ce qu'il cherchait, il craignit d'épuiser ses vivres et retourna sur ses pas. Une nuit, pendant qu'il était en route pour rentrer chez lui, et qu'il avait dressé ses tentes sur une colline, dans une partie inconnue de ce désert, un de ses compagnons trouva auprès de cet endroit un édifice de construction antique. Ils allèrent l'examiner et reconnurent les fondations d'un mur construit avec

[1] Les Beni-Corra habitaient la Cyrénaïque.

[2] Ce personnage est le même que celui qui figure dans l'*Histoire des Berbers* d'Ibn-Khaldoun sous le nom de *Madi ibn Mocreb*. (Voy. t. I, p. 37, etc.)

des briques de cuivre rouge et s'étendant tout autour de la colline. S'étant empressés de mettre des chargements de ces briques sur toutes les bêtes de somme qu'ils avaient avec eux, ils se remirent en route. S'ils avaient pu retrouver cette colline, il leur eût fallu beaucoup de temps pour enlever toutes les briques qui y étaient restées.

A son retour, il passa par l'Oasis extérieure, où l'un des habitants lui raconta qu'un matin, étant allé à son jardin, il s'aperçut que presque toutes ses dattes étaient mangées et que le sol portait les traces d'un homme tellement grand qu'il ne devait pas appartenir à notre race. Ayant fait le guet pendant plusieurs nuits avec ses gens, Mocreb découvrit un être dont la taille surpassait tout ce qu'il avait vu jusqu'alors. Ce géant avait commencé à manger les dattes quand ils s'aperçurent de sa présence; il les découvrit presque en même temps et s'en alla plus vite que le vent, de sorte qu'ils ne purent savoir ce qu'il était devenu. Mocreb partit avec eux pour examiner les traces laissées sur le sol, et reconnut qu'elles étaient d'une grandeur extraordinaire. Alors il donna l'ordre de creuser une fosse à l'endroit par lequel cet être était déjà entré, de la couvrir d'herbes et de se tenir en observation pendant plusieurs nuits consécutives. Ils suivirent son conseil et, une nuit que le géant approcha selon sa coutume, ils le virent tomber dans la fosse. Ils accoururent aussitôt, et, profitant de sa chute et de leur grand nombre, ils parvinrent à s'en rendre maîtres. C'était une femme

noire, d'une taille énorme, ayant le corps d'une hauteur et d'une grandeur démesurées. Ne pouvant comprendre un seul mot du langage dont elle se servait, ils lui adressèrent la parole en toutes les langues connues dans cette localité; mais elle n'y répondit pas. Ils la gardèrent pendant quelques jours, avant d'avoir pris une décision à son égard; ils convinrent enfin de la laisser partir, et de courir après elle montés sur des chevaux et des dromadaires, afin de savoir ce qu'elle était et d'où elle était venue. Quand elle se vit en liberté, elle s'enfuit avec tant de rapidité que l'œil pouvait à peine la suivre; les chevaux et les dromadaires, lancés à toute vitesse, restèrent en arrière, et personne ne put jamais savoir ce qu'elle était devenue[1].

L'on rapporte que, dans cette région, il y a des sables d'une vaste étendue auxquels on donne le nom d'El-Djezaïr « les îles ». On y trouve des dattiers en grande quantité et des sources d'eau, mais pas la moindre trace de culture, aucun signe de la présence de l'homme. Ces lieux, dit-on, retentissent toujours des sifflements poussés par les mauvais génies. De temps en temps, les guerriers et les brigands de race nègre viennent s'y mettre en embuscade, afin de surprendre les voyageurs musulmans. Pendant des années entières, les dattes restent amoncelées au pied des arbres sans que personne vienne

[1] Il n'y avait qu'un Arabe du désert, un Mocreb par exemple, pour faire de tels contes, et un Arabe citadin, un Bekri, pour les accueillir et les répéter.

les prendre; c'est pendant les années de disette seulement que des hommes poussés par le besoin s'y rendent pour les ramasser.

ROUTE DE TRIPOLI À CABES.

De Tripoli on se rend à SABRA, canton dont la nombreuse population appartient à [la tribu berbère] des Zouagha. Parti de là, on suit le chemin que nous avons déjà indiqué en traitant de la route qui mène à Cairouan[1].

CABES[2], grande ville ceinte par une muraille de grosses pierres[3] et de construction antique, possède une forte citadelle, plusieurs faubourgs, bazars et caravansérails, un *djamê* magnifique et un grand nombre de bains. Le tout est entouré d'un large fossé que l'on peut inonder en cas de besoin et rendre infranchissable. Cabes a trois portes; les faubourgs sont à l'est et au sud de la ville. La population se compose d'Arabes et d'Afarecs[4].

Cette ville abonde en fruits de toute espèce et surtout en bananes; aussi fournit-elle une grande variété de fruits à la ville de Cairouan. Les mûriers y sont très-nombreux, et chacun de ces arbres nourrit plus

[1] L'itinéraire auquel El-Bekri renvoie ses lecteurs manque dans tous les manuscrits.

[2] On prononce maintenant *Gabès* ou *Gabs*.

[3] En arabe *es-sakhr-ol-djelîl*, qui peut aussi signifier *de pierres brutes* ou bien de pierres de l'espèce qu'El-Bekri, dans un autre chapitre de cet ouvrage, désigne expressément par le nom d'*el-djelîl*. Nous sommes porté à croire que par ce terme notre géographe a voulu désigner de grosses pierres de taille.

[4] Voy. ci-devant, page 424, note 3.

de vers à soie que n'en feraient cinq mûriers dans tout autre pays. Cabes se distingue par la bonté et la finesse de sa soie; elle est même la seule ville de l'Ifrîkiya qui en produise. Les environs de la place, jusqu'à la distance de quatre milles, offrent une suite de jardins plantés de dattiers et arrosés par des eaux courantes. La source qui nourrit tous ces ruisseaux jaillit d'une montagne située au sud-ouest de la ville, et va se décharger dans la mer de Cabes. La canne à sucre y donne des produits abondants. Les chameliers qui se rendent de l'Égypte en Ifrîkiya mentionnent, dans un de leurs chants, le haut minaret [ou phare] de Cabes; ils disent :

Point de sommeil, point de repos, avant de voir Cabes et son minaret.

La rade de Cabes reçoit des navires de toutes les parties du monde. Dans les environs de la ville on trouve plusieurs fractions des grandes tribus berbères, telles que les Louata, les Lemaïa, les Nefouça, les Mezata, les Zouagha et les Zouara; on y voit aussi des familles appartenant à diverses tribus et logées dans des cabanes construites avec des roseaux. Depuis l'époque où [le Fatemide] Obeid-Allah entra en Ifrîkiya, le gouvernement de Cabes est toujours resté dans la famille de Locman le Ketamien. Un poëte a dit :

Sans le fils de Locman, dont l'âme s'est liguée avec la générosité, l'épée de la mort se serait dégainée contre Cabes.

Dans la mer qui avoisine Cabes, et à la distance de plus d'une journée de cette ville, se trouve une île cultivée et très-peuplée, que l'on nomme Razou[1], et dont les habitants sont toujours prêts à méconnaître l'autorité du souverain [de l'Ifrîkiya]. Cabes est située à trois milles de la mer. Au nombre des choses que l'on reproche aux habitants de cette ville est le manque de latrines dans la plupart des maisons : l'homme satisfait ouvertement à ses besoins dans les carrefours, et, à peine a-t-il fini, qu'il voit accourir des gens très-empressés de ramasser les matières qu'il vient de déposer. C'est avec ce genre de fumier qu'ils amendent les terres de leurs jardins. Quelquefois l'on se dispute la possession de cette ordure, et c'est alors à l'homme lui-même d'en gratifier celui qu'il veut. Il en est ainsi jusqu'aux femmes, qui ne font pas la moindre difficulté [de se soulager en public], pourvu qu'elles aient la figure voilée de manière à ne pas être reconnues.

Les habitants de Cabes racontent que leur territoire s'était distingué par la salubrité de son air, jusqu'à ce qu'on y eût découvert un talisman sous lequel on croyait trouver un trésor. On fit des fouilles à cet endroit, et l'on retira de l'excavation une terre poudreuse. « Ce fut alors, disent-ils, que la peste éclata chez nous pour la première fois. »

Nous donnons le récit suivant sur l'autorité d'Abou-

[1] *Razou* et ses variantes, *Zarou*, P; *Zazou*, A, nous sont des noms inconnus. C'est probablement de l'île de Djerba que l'auteur veut parler.

'l-Fadl-Djâfer ibn Youçof, Arabe de la tribu de Kelb, qui avait rempli les fonctions de secrétaire auprès de Mounis, seigneur de l'Ifrîkiya[1] : « Nous assistions à un repas donné par Ibn-Ouanemmou le Sanhadjien[2], seigneur de la ville de Cabes, quand plusieurs campagnards vinrent lui présenter un oiseau de la taille d'un pigeon, mais d'une couleur et d'une forme très-singulières. Ils déclarèrent n'avoir jamais vu un oiseau semblable. Le plumage de cet animal offrait les couleurs les plus belles; son bec était long et rouge. Ibn-Ouanemmou demanda aux Arabes, aux Berbers et aux autres personnes présentes s'ils avaient jamais vu un oiseau de cette espèce, et sur leur réponse qu'ils ne le connnaissaient pas même de nom, il donna l'ordre de lui couper les ailes et de le lâcher dans le palais. A l'entrée de la nuit, on plaça dans la salle un brasier-fanal[3] allumé, et voilà que l'oiseau se dirigea vers ce meuble et tâcha d'y monter. Les domestiques eurent beau le repousser, il ne cessa d'y revenir. Ibn-Ouanemmou, en ayant

[1] Mounis ibn Yahya, chef de la tribu arabe des Rîah, quitta la haute Égypte en l'an 441 (1050 de J. C.), pénétra en Ifrîkiya l'an 443, et deux années plus tard il se vit maître de toute cette contrée. (Voy. l'*Histoire des Berbers*, t. I, *passim*.)

[2] Ce personnage est sans doute celui qu'Ibn-Khaldoun nomme *El-Moëzz ibn Oulmouïa le Sanhadjien*, et qui était effectivement gouverneur de Cabes à l'époque indiquée ici. (Voy. *Hist. des Berb.* traduction française, t. II, p. 35.)

[3] Le mot *mechâl* sert à désigner une cage de fer grande comme un chapeau d'homme. On la place sur l'extrémité d'un bâton ferré et on y brûle des morceaux de bois résineux afin d'éclairer la marche d'une caravane; on la plante quelquefois en terre, dans l'intérieur d'une tente ou d'une chambre, afin d'y répandre de la lumière.

été averti, se leva, ainsi que toute la compagnie, afin d'aller voir ce phénomène. Moi-même, dit Djâfer, j'étais un de ceux qui s'y rendirent. Alors, sur l'ordre d'Ibn-Ouanemmou, on laissa agir l'oiseau, qui monta jusqu'au brasier ardent, et se mit à becqueter ses plumes, ainsi que font tous les oiseaux quand ils s'échauffent au soleil. On jeta alors dans le brasier des chiffons imprégnés de goudron et une quantité d'autres objets inflammables, afin d'augmenter l'intensité du feu, mais l'animal n'y fit aucune attention et ne se dérangea même pas. Enfin il sauta hors du brasier et se mit à marcher, ne paraissant avoir éprouvé aucun mal. » Quelques habitants de l'Ifrîkiya assurent que, dans la ville de Cabes, ils avaient entendu raconter l'histoire de cet oiseau. Dieu seul sait si elle est vraie.

L'île de Djerba, située dans le voisinage de Cabes, est remplie de jardins et d'oliviers. Les habitants sont kharedjites (schismatiques), et commettent des brigandages sur mer et sur terre. Pour s'y rendre du continent, on traverse un détroit.

Voici une tradition qui provient de Hanech ibn Abd-Allah[1], natif de Sanâ [du Yémen] : « Nous étions avec Roweifâ ibn Thabet[2] el-Ansari, quand il envahit le pays de l'Occident (Ifrîkiya). Ayant pris Djerba, un des bourgs de cette contrée, il se tint debout au milieu de nous, et fit un prône, dans lequel il parla

[1] Dans l'Histoire d'Espagne d'El-Maccari, t. II, p. ٣٧ de l'édition imprimée, se trouve une notice de ce personnage.

[2] Voy. p. 424, note 2.

ainsi : « Vous qui m'écoutez, je n'ai qu'à répéter une « parole que j'entendis de la bouche de notre saint « Prophète, lors de la journée de Khaiber, quand il « se tint devant nous et dit : *L'homme qui croit en « Dieu et à la vie future ne doit pas arroser ce qu'un « autre a ensemencé.* » Par ces paroles il voulut nous empêcher d'avoir commerce avec des captives déjà enceintes. »

ROUTE DE CABES À SFAX.

De Cabes on se rend à Aïn ez-Zeitouna « la fontaine de l'olivier », source d'eau vive qui coule auprès d'une mer stagnante, et qui est commandée par un corps de garde appartenant à l'administration qui perçoit les impôts de l'Ifrîkiya. Dans les livres renfermant les prédictions (*el-hadethan*) qui regardent ce pays, on trouve des allusions à Aïn ez-Zeitouna. Dans un poëme composé par Ibn-Aakeb, et faisant connaître les événements qui devaient avoir lieu en ce pays, on trouve le vers suivant :

Quand l'armée fera halte près d'Aïn ez-Zeitouna, l'événement maudit y aura lieu.

De là on arrive à Taourgha[1], station très-fréquentée et située sur le bord du Sahel [ou littoral] d'Ez-Zeitouna; puis on se rend à Ghafec, canton qui renferme une population considérable; puis à Sfax, ville maritime environnée d'un mur et renfermant un grand nombre de bazars, plusieurs mosquées et un

[1] *Taourgha* signifie *jaune* et *fourmilière* en langue berbère.

djamê. La muraille de Sfax est construite en pierres et en briques. Cette ville possède des bains, des caravansérails, une banlieue très-étendue, une foule de *cosour* « maisons de campagne », plusieurs châteaux forts et quelques *ribats*, situés sur le bord de la mer. Le plus célèbre de ces derniers établissements est celui qui porte le nom de MAHRÈS-BOTOUÏA « le corps de garde des Botouïa[1] ». On y voit un minaret d'une grande hauteur, au sommet duquel on arrive par un escalier de cent soixante-six marches. Les autres *ribats* sont le MAHRÈS-HABELA, le MAHRÈS ABI-'L-GHOSN, le MAHRÈS-MACDEMAN, le MAHRÈS EL-LOUZA « corps de garde de l'amandier », et le MAHRÈS ER-RÎHANA « corps de garde du myrte ». Sfax est entourée d'une belle forêt de dattiers. L'huile que l'on y fabrique est exportée en Égypte, au Maghreb, en Sicile et en Europe (*Roum*); quelquefois on peut en acheter quarante arrobes, mesure de Cordoue, pour un *mithcal*[2]. Le port de Sfax est très-fréquenté; lors de la basse marée, les navires restent sur la vase; puis, au reflux, ils se remettent à flot[3]. Les négociants y arrivent de tous les côtés avec de fortes sommes d'argent qu'ils emploient à l'achat d'huiles et d'autres

[1] Les Botouïa, peuple berbère, habitaient le Rif marocain, mais il s'en trouvait des fractions dans plusieurs localités de l'Afrique septentrionale. De nos jours il y en a au vieil Arzeu.

[2] *Arrobe*, en arabe *er-robâ*, c'est-à-dire *le quart*, pesait vingt-cinq livres et formait le quart du *kintar* « quintal ». Le *mithcal* ou *dinar* d'or peut être évalué à dix francs.

[3] Les historiens et géographes anciens, tant grecs que romains, les géographes arabes et les voyageurs européens s'accordent à signaler le phénomène des marées dans la petite Syrte.

marchandises. Dans l'art de fouler les draps et de leur donner le cati, les habitants de Sfax suivent les méthodes employées à Alexandrie, mais ils surpassent les fabricants de cette ville par l'excellence et l'abondance de leurs produits. Dans la mer, vis-à-vis de Sfax, est une île nommée Kerkinna, qui occupe le centre d'El-Casîr[1]. Elle est située à dix milles de Sfax, dans cette mer morte et peu profonde dont la surface n'est jamais agitée. En face de cet endroit et à l'entrée du Casîr, une haute maison[2] s'élève dans la mer, à la distance d'environ quarante (*sic*) milles du continent. Les navigateurs venant d'Alexandrie, de la Syrie et de Barca, tâchent de reconnaître le centre de cet édifice; alors ils en font le tour et entrent dans des parages qui leur sont parfaitement connus. Kerkinna renferme quelques débris de constructions anciennes et plusieurs citernes. Comme cette île est très-fertile, les habitants de Sfax y envoient leurs bestiaux pour paître.

ROUTE DE SFAX À CAIROUAN.

De Sfax on se rend à Torfa, puis à Casr-Rîah[3],

[1] Le mot *casîr* (*brevis*) est employé ici comme Virgile en a employé l'équivalent latin, pour désigner la petite Syrte et ses bas fonds :

> ..... Tres Eurus ab alto,
> In brevia et Syrtes urget.
> (Æn. lib. I, v. 110.)

[2] *Maison* ou *pavillon*, en arabe *beit*. Il s'agit d'une tour qui s'élevait à l'extrémité septentrionale du groupe d'îles appelées *Kerkinna* ou *Cercinna*. Cet édifice est indiqué par le mot *Elbeit* sur la carte catalane, document qui porte la date de 1375.

[3] Variante M, *Rebah*. La carte de la régence de Tunis, dressée au

localité bien peuplée ainsi que la précédente; de là on suit la route jusqu'à Cairouan.

ROUTE DE SFAX À EL-MEHDIYA.

De Sfax on se rend à Ledjem, château de la Kahena[1]. Cet édifice marque la limite de Souc el-Hoceini « le marché du descendant d'El-Hocein », canton dont le marché se tient auprès d'un bourg grand et peuplé qui se nomme Arozlès[2], et qui possède un *djamé*, un bain et quelques bazars. Cette localité compte au nombre des bourgs du littoral (*Sahel*). De Ledjem on se rend à El-Mehdiya.

DESCRIPTION DE L'IFRÎKIYA, DE SES VILLES, LIMITES ET CURIOSITÉS. NOTE SUR L'ORIGINE DE CE NOM.

Quelques-uns disent que le mot *Ifrîkiya*[3] signifie « la reine du ciel[4] »; d'autres prétendent que l'Ifrîkiya fut ainsi nommée parce qu'Ifricos, fils d'Abraha, fils

dépôt de la guerre, nous offre un *Casr-Rîh* à huit milles au nord de Sfax.

[1] L'amphithéâtre de Ledjem est tout ce qui nous reste de l'ancienne ville de *Tysdrus* ou *Tusdrus*. Nous possédons une description de ce monument par Desfontaines, une autre par sir Grenville Temple, et une troisième par le Dr Barth. Pour l'histoire de la Kahena on peut consulter l'*Histoire des Berbers*, tr. fr. t. I, *passim*, et t. III, p. 191 et suivantes.

[2] Variante P, *Acorles*.

[3] Variante M, *Ibrîkiya*.

[4] La reine du ciel était la *Cœlestis Afrorum*, déesse tutélaire de Carthage. Elle se nommait aussi *Astarté* (*Achteroth*) et *Tanaïs*. Cette indication, qu'Ibn-el-Djezzar aura probablement donnée dans son *Maghazi*, a été mal comprise par El-Bekri.

d'Er-Raïch, ayant conduit une armée vers l'occident et jusqu'à Tanger, dans le pays des Berbers, bâtit [la ville d'] Ifrîkiya et lui donna son nom. D'autres encore disent qu'elle porte le nom de Farek, fils d'Abraham et de Cétura[1], seconde femme de ce patriarche. Selon une autre explication, les Africains (*Afareca*) et leur pays Ifrîkiya furent ainsi nommés parce que ce peuple descendait de Farec, fils de Misraïm[2]. Enfin on a prétendu que l'Ifrîkiya portait en réalité le nom de *Libyia* « Lybie », fille de Yacouah, fils de Younoch, fondateur de la ville de Menfîch « Memphis », en Égypte; comme cette femme avait possédé tout le royaume de l'Ifrîkiya, elle lui laissa son nom.

Limites de l'Ifrîkiya. — Ce pays se prolonge depuis Barca, du côté de l'orient, jusqu'à Tandja-t-el-Khadra « Tanger le Vert », du côté de l'occident. Le véritable nom de Tanger est *Mauritania*[3]. L'Ifrîkiya s'étend, en largeur, depuis la mer [Méditerranée] jusqu'aux sables qui marquent le commencement du pays des Noirs. Cette région se compose de montagnes et de vastes plaines de sable, qui se déploient depuis l'orient jusqu'à l'occident. Dans ces contrées, on prend à la chasse des *feneks*[4] de la belle espèce.

[1] Voyez l'*Essai sur l'Histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval. — La Bible donne les noms des fils d'Abraham et de Cétura. (*Gen.* xxv et *Paral.* i.) Le nom de Farec ne s'y trouve pas.

[2] Il est presque inutile de faire observer que le nom de Farec manque dans la liste des descendants de Misraïm reproduite deux fois dans la Bible. (*Gen.* x, *Paral.* i.)

[3] Encore un trait d'érudition à la manière des musulmans.

[4] Bruce et Clapperton nous ont décrit le petit animal carnassier nommé le *fenek* (*megalotis famelicus*). En l'an 1856, le Jardin des

Plusieurs docteurs rapportent la tradition suivante sur l'autorité de Sahnoun[1] ibn Saîd et de Mouça ibn Moaouïa, lesquels l'avaient reçue d'Ibn-Ouehb[2], qui la tenait de Saîd ibn Abi-Aïoub, qui l'avait eue de Chorahbîl ibn Soueid, qui l'avait entendue de la bouche d'Abou Abd er-Rahman el-Djobboli[3] : « Le saint apôtre [Mohammed], dit-il, envoya une troupe de guerriers en expédition. Lorsqu'ils furent de retour, ils lui racontèrent que l'intensité du froid les avait fait beaucoup souffrir, et il leur répondit : « Le froid « est encore plus fort en Ifrîkiya, mais la récompense « est plus forte aussi. » Ces deux traditionnistes [Sahnoun et Mouça] rapportent la même parole [sous une autre forme] en alléguant l'autorité d'Ibn-Ouehb, qui déclarait avoir appris d'Ibn-Lahîah[4] que Bekr ibn Souada-t-el-Djodami lui avait fait le récit suivant, qu'il tenait de Sofyan ibn el-Harith, qui le lui avait rapporté tel qu'il l'avait entendu raconter par les docteurs de son époque : « On dit à Micdad ibn el-Asoued, l'un des compagnons du saint Prophète :

Plantes, à Paris, possédait deux feneks vivants. En 1857 il y en avait trois à Alger. La fourrure jaune de cet animal était autrefois très-recherchée.

[1] Abd-es-Selam ibn Saîd, surnommé Sahnoun, était un des principaux docteurs du rite et de la jurisprudence malékites. Il mourut en l'an 240 (854 de J. C.), après avoir rempli les fonctions de cadi à Cairouan. (Ibn-Khallikan.)

[2] Abd-Allah ibn Ouehb, disciple de l'imam Malek, mourut au vieux Caire l'an 197 (813 de J. C.).

[3] Ce traditionniste alla en Espagne lors de la conquête de ce pays par les musulmans. (Voy. *Maccari*, texte arabe, t. II, p. 1re.)

[4] Le cadi Abd-Allah ibn Lahîah mourut au vieux Caire l'an 174 (790 de J. C.).

« Tu es accablé par l'âge et tu veux marcher avec « ces expéditions ! » A quoi il répondit : « Que je porte « un poids léger ou lourd, je ne veux pas rester en « arrière. Dieu (que son nom soit béni et exalté !) a dit : « Chargés ou légers, marchez au combat[1]. » Ici le traditionniste ajoute qu'une troupe de guerriers revint auprès du Prophète, et qu'ils parlèrent du froid [qu'ils avaient eu à souffrir]; alors, dit-il, le saint Prophète s'exprima ainsi : « Pour les gens de l'Ifrîkiya, il y aura grand froid, mais aussi grande récompense. » — Ibn Abi 'l-Arab rapporte ce qui suit : « Forat m'a raconté qu'il avait entendu dire à Abd-Allah ibn Abi-Hassan qu'Abd er-Rahman ibn Zîad ibn Anâm[2] lui avait assuré qu'il tenait d'Abou-Abd er-Rahman el-Djobboli la tradition suivante : « Le saint Prophète a dit : La « guerre sainte cessera dans tous les pays, excepté dans « un endroit de l'occident qui s'appelle Ifrîkiya. Pen- « dant que les nôtres seront en face de l'ennemi, ils « verront les montagnes changer de place; alors, « [sachant que le jour du jugement est arrivé,] ils se « prosterneront devant le Tout-Puissant, et personne « ne les débarrassera de leurs haillons, si ce n'est leurs « serviteurs, dans le Paradis[3]. » Abd er-Rahman ibn Ziâd ibn Anâm rapporte aussi cette parole sous la forme suivante : « La guerre sainte cessera partout et commencera de nouveau en Ifrîkiya; et les tribus

[1] *Coran*, sourate IX, verset 41.

[2] Grand cadi de l'Ifrîkiya, sous le khalifat d'El-Mansour l'Abbacide. (Voy. *Hist. des Berb.* t. I, p. 374.)

[3] C'est-à-dire, ils passeront directement dans le Paradis.

de toutes les parties du monde se porteront en avant vers l'Ifrîkiya, à cause de la justice de l'imam [qui y régnera] et du bas prix des vivres. » Ibn-Abi-'l-Arab raconte que la tradition suivante lui était parvenue en passant successivement par la bouche d'Abd-Allah ibn Omar el-Omari[1], d'Ibn-Lahîah, d'Abou-Cabîl et d'Abd Allah ibn Amr[2] : « Il [le Prophète] a dit : « Par Dieu ! les chameaux se vendront en Égypte « dix dinars la pièce ; ensuite, ils se vendront cent di- « nars la pièce, tant sera grand l'empressement des « acheteurs. Il me semble déjà entendre le cliquetis « de leurss elles pendant qu'ils seront à gravir la pente « (*aqaba*) du coteau qui sépare l'Égypte de l'Ifrîkiya. « Avec ces montures, ils [les musulmans] recher- « cheront [l'occasion de faire] la guerre sainte et [de « répandre] la justice. Certes l'Ifrîkiya sera régie par « un homme qui la gouvernera avec justice pen- « dant vingt-deux ans, ou vingt-quatre ans [selon « une autre leçon][3]. »

[1] Fils du khalife Omar, deuxième successeur de Mahomet.

[2] Abd-Allah, fils du général Amr ibn el-Aci, qui conquit la Cyrénaïque en l'an 21 de l'hégire, était un des compagnons de Mahomet. Il se distingua par sa piété et par son zèle à enseigner les dits et gestes (*sonna*) du fondateur de l'islamisme. Il mourut à un âge très-avancé.

[3] Ce chapitre peut donner une idée de la marche suivie par les docteurs musulmans lorsqu'ils rapportent des traditions relatives à Mahomet. Dans tous les ouvrages qui traitent de cette matière on voit les auteurs apporter le plus grand soin à constater la voie par laquelle ces renseignements avaient été transmis jusqu'à eux. Les premiers ouvrages historiques composés par les Arabes étaient rédigés sur le même plan, ainsi qu'on peut le reconnaître à l'inspection des *Annales* d'Et-Taberi et de l'*Histoire de la conquête de*

DESCRIPTION DE LA GRANDE MOSQUÉE DE CAIROUAN.

Nous avons mentionné ailleurs[1] que le *mihrab* de cette mosquée fut posé et construit pour la première fois par Ocba ibn Nafê[2]. Tout l'édifice, à l'exception du *mihrab*, fut abattu et reconstruit par Hassan[3]. Ce fut lui qui y transporta, d'une ancienne église, les deux colonnes rouges, tachetées de jaune, dont la beauté est incomparable. Il les prit à l'endroit nommé aujourd'hui *El-Caiceriya*[4], et faisant partie du *souc ed-darb* « marché de l'hôtel de la monnaie »[5]. L'on raconte qu'avant le déplacement de ces colonnes, le souverain de Constantinople avait voulu les acheter au poids de l'or; aussi les musul-

l'Égypte par Ibn-Abd-el-Hakem. Il ne faut pas s'étonner de voir El-Bekri rapporter des traditions en suivant les formes reçues : il était lui-même théologien et avait composé un traité pour démontrer la divine mission de Mahomet. A juger du mérite de cet ouvrage d'après l'échantillon que l'auteur nous donne ici de son savoir-faire, on ne doit pas en regretter la perte.

[1] Probablement dans une des parties de cet ouvrage qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

[2] Pour l'histoire d'Ocba et de la fondation de cette mosquée, voyez l'*Hist. des Berbers*, t. I, p. 327.

[3] Hassan ibn en-Noman fut nommé gouverneur de l'Afrique en remplacement de Zoheir, successeur d'Ocba.

[4] Une *caicerya* (*Cæsarea*) est un grand bâtiment carré renfermant une cour entourée de galeries, et contenant des magasins et des logements à l'usage des négociants. (Voy. l'*Abd-Allatif* de M. de Sacy, p. 303.)

[5] L'auteur veut sans doute parler des ruines de Sabra, à deux kilomètres au sud-ouest de Cairouan. C'est de là, m'ont dit les habitants, qu'on a transporté des colonnes à la grande mosquée et les matériaux antiques qui abondent dans la ville. (Berbrugger.)

mans s'empressèrent-ils de les transporter à la mosquée. Toutes les personnes qui les ont vues déclarent que rien de pareil n'existe dans aucun pays du monde. Hicham ibn Abd-el-Mélik[1], étant monté sur le trône du khalifat, reçut du gouverneur de Cairouan une dépêche dans laquelle cet officier lui représenta que la mosquée n'était plus assez grande pour contenir l'assemblée des fidèles, et qu'immédiatement au nord de l'édifice se trouvait un vaste jardin appartenant aux Beni-Fihr [descendants de Coreich]. Dans sa réponse, le khalife donna l'ordre d'acheter ce terrain et de l'enclaver dans l'enceinte de la mosquée. Le gouverneur obéit; puis il construisit, dans la cour de la mosquée, un bassin que l'on désigne aujourd'hui par le nom d'*El-Madjel*[2] *el-Cadîm* « le vieux réservoir », et qui est situé à l'ouest des nefs[3]. Au-dessus du puits qui se trouvait dans ce jardin, il bâtit un minaret dont il établit les fondations dans l'eau, et, par un hasard singulier, il reconnut que cet édifice occupait justement le milieu du mur septentrional. Les dévots évitent scrupuleusement de prier dans le corps de bâtiment ajouté à la mosquée, et,

[1] Dixième khalife oméïade, inauguré l'an 105 (724 de J. C.); il régna près de vingt ans.

[2] Le géographe Ibn-Haucal écrit *Madjen* à la place de *Madjel*, et telle est encore la prononciation usitée dans le pays.

[3] Le mot *belat* s'emploie, en parlant d'une mosquée, pour en désigner la *nef*, c'est-à-dire l'espace compris entre deux rangs de colonnes. On sait que les toits des mosquées malékites portent sur des arcs en fer à cheval, soutenus par des colonnes ayant toutes la même hauteur et disposées en plusieurs rangs équidistants; aussi ces mosquées renferment-elles plusieurs *belats* ou nefs.

[pour justifier leur conduite], ils disent que le gouverneur avait usé de contrainte envers les propriétaires du jardin pour les décider à en faire la vente. Encore aujourd'hui ce minaret est tel que Hassan l'avait construit; il a soixante coudées de haut et vingt-cinq de large. On y entre par deux portes, dont l'une regarde l'orient et l'autre l'occident. Les montants et les linteaux de ces portes sont en marbre orné de sculptures. Yezîd ibn Hatem, nommé gouverneur de l'Ifrîkiya en l'an 155 (772 de J. C.), fit abattre toute la mosquée, à l'exception du *mihrab*, et la construisit de nouveau[1]. Il acheta pour une forte somme et plaça dans la mosquée la belle colonne verte au pied de laquelle le cadi Abou'l-Abbas Abdoun[2] avait dans la suite l'habitude de faire la prière. Zîada-t-Allah, fils d'Ibrahîm ibn el-Aghleb[3], étant monté sur le trône, fit démolir toute la mosquée, et ordonna même de renverser le *mihrab*. On eut beau lui représenter que ses prédécesseurs s'étaient tous abstenus de toucher à cette partie de l'édifice, parce qu'Ocba ibn Nafê l'avait construite; il persista dans sa résolution, ne voulant pas que le nouveau bâtiment offrît la moindre trace d'une construction qui ne serait pas de lui. Pour le détourner de son projet, un des architectes lui pro-

[1] Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 385.

[2] Il paraît, d'après En-Noweiri, que le cadi Ibn-Abdoun vivait sous le règne d'Abd-Allah ibn Ibrahîm l'Aghlebite, et qu'il jouissait d'une grande réputation comme légiste. (*Hist. des Berbers*, t. I, p. 439.)

[3] Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 412.

posa d'enfermer l'ancien *mihrab* entre deux murs, de manière à ne rien en laisser paraître dans l'intérieur de la mosquée. Ce plan fut adopté, et, jusqu'à nos jours, la mosquée de Cairouan est restée telle que Zîada-t-Allah l'avait laissée. Le *mihrab* actuel, ainsi que tout ce qui l'entoure, depuis le haut jusqu'en bas, est construit en marbre blanc percé à jour et couvert de sculptures. Une partie de ces ornements se composent d'inscriptions; le reste forme des arabesques à dessins variés. Autour du *mihrab* règne une colonnade de marbre extrêmement belle. Les deux colonnes rouges dont nous avons parlé sont placées au-devant du *mihrab*, et servent à soutenir la coupole qui en fait partie[1]. La mosquée renferme quatre cent quatorze colonnes, formant dix-sept nefs. Sa longueur est de deux cent vingt coudées, et sa largeur de cent cinquante. La *macsoura* « banc réservé au souverain » était autrefois dans l'intérieur de la mosquée; mais, par suite des changements que Zîada-t-Allah ne cessa de faire à cet édifice, elle se trouve maintenant dans la maison qui est au sud de la mosquée, et qui a son entrée sur la place des Fruits. Elle a une seconde porte qui s'ouvre à côté de la chaire, et c'est par là que l'*imam* entre dans la mosquée, après s'être arrêté dans la maison pour

[1] M. Berbrugger a vu dans les ruines de Sabra quelques grosses colonnes tout à fait semblables à celles dont El-Bekri fait mention ici. A cause de leur couleur rouge on les nomme *arsat-ed-dem*, عرسات الدم, c'est-à-dire « les colonnes de sang ». (Voy. *Revue africaine*, n° 9, p. 195.)

attendre l'heure de la prière. Zîada-t-Allah dépensa quatre-vingt-six mille *mithcal*[1] pour la construction de cette mosquée. Ibrahîm, fils d'Ahmed ibn el-Aghleb, étant parvenu à la souveraineté, fit prolonger les nefs de la mosquée et construire, à l'extrémité de la nef qui aboutit au *mihrab*, la coupole appelée *Cobba-Bab el-Behou* « la coupole de la porte du pavillon ». Elle est environnée de trente-deux colonnes de beau marbre; à l'intérieur, elle est couverte de sculptures magnifiques et d'arabesques travaillées avec une netteté admirable : toutes les personnes qui la voient n'hésitent pas à déclarer qu'il serait impossible de trouver ailleurs un plus beau monument. La cour de la mosquée, du côté des nefs, est couverte de tapis sur une largeur de quinze coudées. La mosquée a dix portes, et, dans sa partie orientale, une *macsoura* « tribune » destinée aux femmes. Cette tribune est séparée du corps de la mosquée par un mur percé à jour, de manière à former un chef-d'œuvre d'art.

La ville de Cairouan (*El-Cairouan*) est située dans une vaste plaine. Au nord se trouve le golfe de Tunis; à l'est, la mer de Souca et d'El-Mehdiya; au sud, la mer de Sfax et de Cabes. La mer Orientale est la plus rapprochée de la ville, dont elle n'est éloignée que d'une journée de marche. De Cairouan à la région des montagnes il y a aussi une journée de marche, et la même distance sépare cette ville de la forêt[2]

[1] Huit cent mille francs environ.

[2] Quand on remarque sur l'horizon un de ces massifs d'arbres qui forment des oasis au milieu des plaines de sable, on croit voir

d'oliviers nommée *Es-Sahel* « le littoral ». A l'orient de la ville est une *sibkha* « marais salant », d'où l'on extrait un sel vraiment excellent et d'une pureté remarquable. Aux autres côtés de la ville s'étendent des terres bonnes et fertiles, dont les meilleures sont à l'occident. Cette dernière région est nommée FAHS ED-DERRARA « la banlieue de la source abondante »; les grains que l'on y sème rendent cent pour un dans les bonnes années. De ce côté, l'air est pur et très-salubre : chaque fois que le médecin Zîad ibn Khalfoun sortait de Cairouan pour se rendre à Raccada, et qu'il passait devant la porte nommée *Bab-Asrem*, il ôtait son turban afin de recevoir directement sur la tête l'influence bienfaisante de cette atmosphère, et de se maintenir ainsi en bonne santé.

Cairouan a toujours eu sept *mahrès*[1], dont quatre à l'extérieur et trois à l'intérieur. Dans les temps anciens, cette ville était entourée d'une muraille de briques, large de dix coudées, que Mohammed ibn el-Achâth ibn el-Ocba[2] el-Khozaï[3] avait fait construire en l'an 144 (761-762 de J. C.). Cet émir fut

une longue tache noire sur un sol blanchâtre. Aussi les Arabes emploient-ils le mot *souad* « noir » pour désigner une forêt. Le même terme s'emploie aussi pour indiquer une bande de voyageurs ou un corps d'armée que l'on découvre au loin dans le désert.

[1] Le mot *mahrès* signifie « lieu où l'on fait la garde ». C'était ordinairement une enceinte fermée de murs et assez grande pour loger une petite garnison. Il servait aux mêmes usages que le *ribat* (voy. p. 430, note 5), dont il ne différait probablement pas beaucoup.

[2] Abou-'l-Mehacen, dans le *Nodjoum*, t. I, p. 382, écrit *Ocba* sans l'article.

[3] Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 374.

le premier général que les Abbacides envoyèrent en Ifrîkiya. Dans la partie de cette muraille qui regardait le sud-ouest, il y avait une porte....[1]; au sud-est se trouvait la porte d'*Abou r'-Rebiâ;* à l'est, les portes d'*Abd-Allah* et de *Nafê;* au nord, celle de *Tanis*, et, à l'ouest, les portes d'*Asrem* et de *Selm*. En l'an 209 (824-825 de J. C.), Zîada-t-Allah Ier, fils d'Ibrahîm l'Aghlebide, abattit cette muraille, parce que les habitants de la ville avaient pris part à la révolte d'El-Mansour, surnommé *Et-Tonbodi*[2]. Après la défaite du rebelle, événement qui eut lieu le mercredi 15 du 1er djomada de l'année susdite (14 septembre 824), les habitants de Cairouan sortirent au-devant de Zîada-t-Allah et implorèrent sa miséricorde. Pour les châtier, il se contenta de raser les fortifications de leur ville. En l'an 444, El-Moëzz le Sanhadjien, fils de Badîs et petit-fils d'El-Mansour[3], releva les murailles de Cairouan, et leur donna une longueur de vingt-deux mille coudées. Du côté de *Sabra*, le nouveau rempart se développait en ouvrage avancé : deux murs parallèles, et séparés par un intervalle d'environ un demi-mille, allaient aboutir à ce faubourg. Aucun négociant ni voyageur ne pouvait introduire dans Cairouan des marchandises sujettes aux droits sans passer par Sabra.

[1] Le texte arabe porte باب سوى الاربعة, *une porte autre que les quatre*, c'est-à-dire *une cinquième porte*. Cette signification ne peut pas convenir ici, puisque l'auteur donne, immédiatement après, les noms de six portes. Il faut supposer qu'il y a une erreur de copiste.

[2] Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 406.

[3] Voy. *ibid.* t. II, p. 18.

Cairouan possède maintenant quatorze portes : d'abord celles que nous avons nommées plus haut; ensuite la porte des Dattiers (*Bab en-Nakhîl*), la porte Neuve (*El-Bab el-Hadîth*), les deux portes de l'ouvrage avancé, la porte de la Broderie (*Bab et-Tiraz*), la [seconde (?)] porte Neuve, la porte des Fabricants de seaux en cuivre (*Bab el-Callalîn*), la porte d'Abou 'r-Rebîâ et la porte de Sahnoun le jurisconsulte[1].

La ville de Sabra, qui touche à celle de Cairouan, fut bâtie en l'an 337 (948-949) par Ismaîl[2]. Il y établit son séjour et lui donna le nom d'El-Mansouriya. Sabra continua, jusqu'à l'époque de sa ruine, à servir de résidence aux souverains du pays. Maadd [El-Moëzz], fils d'Ismaîl [El-Mansour], y transféra tous les bazars et toutes les fabriques de Cairouan. Elle avait cinq portes, savoir : la porte du Sud (*El-Bab el-Kibli*), la porte de l'Est (*El-Bab es-Cherki*), la porte de Zouîla, la porte de Ketama, située au nord de la ville, et la porte des Conquêtes (*Bab el-Fotouh*). Quand le souverain se mettait en campagne, il sortait par cette dernière porte, suivi de ses troupes. On rapporte qu'on percevait chaque jour, à une seule de ces portes, la somme de vingt-six mille dirhems[3] pour droits d'entrée.

Avant que les bazars de Cairouan fussent transférés à El-Mansouriya, une double ligne de bouti-

[1] Voy. ci-devant, p. 465.

[2] Ismaîl el-Mansour, le troisième khalife de la dynastie des Fatemides. (Voy. *Hist. des Berbers*, t. II, p. 535, et t. III, p. 209.)

[3] Entre dix et quinze mille francs.

ques s'étendait, sans interruption, du nord au sud, à travers la première de ces villes. Depuis la porte d'Abou 'r-Rebîâ jusqu'au *djamé*, cette rue avait une longueur de deux milles moins un tiers, et, depuis le *djamé* jusqu'à la porte de Tunis, deux tiers de mille. D'une extrémité à l'autre elle était couverte d'un toit, et elle renfermait, à elle seule, tous les dépôts de marchandises et toutes les fabriques. Ce fut Hicham ibn Abd el-Mélek [le khalife oméïade] qui donna l'ordre d'installer de cette façon le bazar de Cairouan. En dehors de la ville se trouvent quinze réservoirs bâtis par l'ordre de Hicham et d'autres princes, afin d'assurer aux habitants une provision d'eau. Le plus grand et le plus utile de ces bassins est situé auprès de la porte de Tunis, et doit sa construction à Abou-Ibrahîm Ahmed, fils de Mohammed l'Aghlebide[1]. Il est de forme circulaire et d'une grandeur énorme. Au milieu s'élève une tour octogone, couronnée par un pavillon à quatre portes[2].

[1] Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 420.

[2] Ici, dans le texte arabe, commence un passage que nous avons inséré sur l'autorité de deux manuscrits, celui de Paris P, et celui de l'Escurial E. Dans les manuscrits M et A il ne se trouve pas. Le texte est évidemment fautif et présente de graves difficultés : il faut remarquer d'abord que le manuscrit P porte لرقبه, mot que l'on peut lire de plusieurs manières; le manuscrit E offre la leçon لرقبة, c'est-à-dire *pour servir de talisman*. Nous avons lu لرقبة « pour faire le guet ». Les deux manuscrits portent ensuite رجلا لاخلل بينهم : or le pronom du dernier mot indique par son genre que le mot رجلا est pris dans le sens d'*homme* et non pas dans celui de *colonne;* autrement l'auteur aurait écrit بينها. Le mot محط est écrit sans points diacritiques; aussi peut-on le lire de plusieurs façons, dont une est مخط, *mokhtin*, la seule qui convienne ici. Les mots كان ذلك sont

Une longue série d'arcades cintrées, dont les unes sont posées sur les autres[1], vient aboutir au côté méridional de ce bassin. A l'occident il y avait un château bâti par Zîada-t-Allah. Immédiatement au nord du même bassin s'en trouve un autre, de petite dimension, nommé *El-Feskïa* « le réservoir », qui reçoit les eaux de la rivière et en amortit la rapidité. Quand ces eaux le remplissent jusqu'à la hauteur de deux toises, elles s'écoulent dans le grand bassin par une ouverture que l'on a nommée *Es-Sarh* « la décharge ». La Feskïa est un ouvrage magnifique et d'une construction admirable. Obeid-Allah [le premier des khalifes fatemites] disait quelquefois : « J'ai remarqué en Ifrîkiya deux choses auxquelles je n'ai rien vu de comparable en Orient : l'une, c'est l'excavation (il voulait dire le *réservoir*) qui est auprès de la porte de Tunis, et l'autre, c'est le *Casr el-Bahr* « le château du lac », qui se trouve dans la ville de Raccada[2]. »

Cairouan possède quarante-huit bains. Dans un

écrits كان ديكا dans le manuscrit E. Avant le mot مركب la préposition في manque dans les deux manuscrits. Tenant compte de toutes ces difficultés, nous traduisons ainsi : « ..... servant de lieu de guet et gardé continuellement par onze hommes, afin que personne n'y arrive par mégarde. Quand ce bassin est rempli, il y a une distance d'environ deux coudées entre l'eau et le toit du pavillon (?). Pour s'y rendre, Ibn-el-Aghleb montait dans un bateau nommé *ez-zelladj* « le glisseur ».

[1] C'est-à-dire un aqueduc à deux étages.

[2] De toutes ces constructions on ne voit plus qu'une seule citerne. Les environs de la ville sont incultes, et Raccada a tout à fait disparu.

des jours de la fête de l'*achoura*[1], on compta le nombre de bœufs seulement que l'on y avait égorgés, et l'on trouva que cela montait à neuf cent cinquante. A Cairouan on n'a pas d'autre bois à brûler que celui que l'on coupe aux oliviers des environs, et, chose bien extraordinaire, les arbres ne souffrent en aucune façon de ce rude traitement[2]. En l'an 452 (1060), la population de Cairouan fut emmenée en captivité, et la ville resta déserte; on n'y laissa que les gens les plus pauvres[3].

Dans Cairouan et les cantons qui en dépendent, la mesure de capacité nommée *cafiz*[4] contient huit

[1] L'*achoura*, dixième jour du mois de moharrem, est considéré par les musulmans comme un jour de fête. On rapporte une parole de Mahomet ainsi conçue: « A celui qui entretiendra sa maison dans l'abondance pendant le jour de l'achoura, Dieu accordera l'abondance pendant le reste de l'année. » L'achoura et les neuf jours qui le précèdent sont consacrés aux réjouissances; il y a cessation d'études dans les écoles publiques; les villes du Djerîd tunisien, du Souf et de Tuggurt présentent l'aspect le plus animé; tout le monde se livre à la joie, on parcourt les rues sous des déguisements, on tire des coups de fusil et on brûle des feux d'artifice.

[2] Aujourd'hui il n'y a plus d'oliviers aux environs de Cairouan.

[3] En l'an 449 (1057-8 de J. C.), El-Moëzz, fils de Badîs et quatrième souverain de la famille des Zîrides, abandonna Cairouan et se rendit à El-Mehdiya, afin de s'abriter contre les Arabes, qui venaient d'envahir l'Ifrikiya. Ces nomades s'emparèrent de la ville de Cairouan et la saccagèrent complétement. (Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 36, 37, et t. II, p. 22.) Cette catastrophe eut lieu onze ans avant l'époque où El-Bekri écrivit son ouvrage.

[4] Le *cafiz*, ainsi que toutes les autres mesures employées par les musulmans, a varié selon les pays et les époques. Il pouvait contenir quatre ou cinq hectolitres. Il y avait des cafîz de deux cent quarante litres et de douze cents litres. On peut le regarder comme l'équivalent de deux charges de mulet.

ouaîba; le *ouaîba* équivaut à quatre *thomna,* et le *thomna* à six *modd.* Cette dernière mesure est plus forte que le *modd*[1] adopté par le Prophète; aussi le *cafîz* de Cairouan contient-il douze *modd* de plus (que le *cafîz* légal); il équivaut à deux cent quatre *modd* du Prophète[2]. Cela, en mesure de Cordoue, fait cinq *cafîz*, moins six *modd*[3]. A Cairouan, le *ratl* « livre » de viande, de figues et de tous les autres comestibles équivaut à dix *ratl filfeli*[4]; le *cafîz* d'huile équivaut à trois *ratl filfeli,* et le *matar* à cinq *cafîz.*

Raccada, ville située à quatre milles de Cairouan, a un circuit de vingt-quatre mille quarante coudées; mais la plus grande partie de cet emplacement est occupée par des jardins. Il n'y a point de localité en Ifrîkiya où l'air soit plus tempéré, les zéphyrs plus doux et le sol plus fertile. Celui qui entre dans cette ville ne cesse, dit-on, de rire et de se réjouir sans aucun motif. L'on raconte qu'un des princes aghlebides souffrait d'une insomnie qui avait duré plusieurs jours, et, malgré les soins du médecin Ishac, inventeur de la *thériaque Ishac*[5], il ne pouvait retrouver

[1] Le *modd* est la quantité de grains que l'on peut tenir dans les deux mains ouvertes et réunies. En français cela s'appelle une *jointée.*

[2] En effet, $8 \times 4 \times 6 + 12 = 204$.

[3] Donc, le *cafîz* de Cordoue devait contenir 42 *modd.*

[4] Le *ratl filfeli* « la livre à poivre » est probablement le *ratl attari* « livre aux épiceries » qui s'emploie encore en Afrique et qui contient seize onces, environ un quart de moins que le ratl ordinaire.

[5] Ishac ibn Soleiman, médecin juif, exerça d'abord son art en Égypte, d'où il passa en Ifrîkiya pour s'établir à Cairouan. Après la chute de son protecteur, Zîada-t-Allah, dernier souverain aghle-

le sommeil. Enfin, d'après les conseils de ce docteur, il sortit pour faire une promenade, et, quand il fut arrivé sur l'emplacement de Raccada, il s'endormit. Dès lors cette localité reçut le nom de *Raccada* « dormeuse », et devint, pour les souverains [aghlebides], un lieu de résidence et d'agrément. Ibrahîm ibn Ahmed, le premier de ces princes qui y établit son séjour, abandonna *El-Casr el-Cadîm* « le vieux château », et construisit des palais magnifiques et un *djamé* dans cette nouvelle ville, qui se remplit promptement de bazars, de bains et de caravansérails. Elle continua d'être la résidence de cette famille jusqu'à ce que Zîada-t-Allah [le dernier souverain aghlebide] se vît contraint à l'abandonner et à s'enfuir devant les armes victorieuses d'Abou Abd-Allah es-Chraï [1]. [Le souverain fatemide] Obeid-Allah séjourna dans Raccada jusqu'à l'an 308 (920-921), quand il alla demeurer dans El-Mehdiya. Ce fut en l'an 263 (876-877) qu'Ibrahîm [l'Aghlebide] posa les fondements de Raccada. Après le départ d'Obeid-Allah, cette ville commença à déchoir; elle perdit ses habitants, qui s'en allèrent ailleurs, et tomba graduellement en ruines. Maadd [el-Moëzz], fils d'Ismaîl [el-Mansour], étant monté sur le trône, fit raser tout ce qui restait de la ville et passer la charrue

bide, il entra au service d'Obeid-Allah, le Fatemide, et mourut en l'an 320 (932 de J. C.). Il laissa plusieurs ouvrages dont on peut voir les titres dans le petit volume publié par M. Wüstenfeld, sous le titre de *Geschichte der Arabischen Aertze* « Histoire des médecins arabes ». Un de ces écrits avait pour sujet la thériaque.

[1] Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 441, et t. II, p. 519.

sur l'emplacement qu'elle avait occupé. Rien ne fut épargné, excepté les jardins.

Après avoir bâti et pris pour résidence Raccada, Ibrahîm [l'Aghlebide] y autorisa la vente du *nebîd*[1], et la défendit dans Cairouan. Un homme d'esprit, natif de cette dernière localité, fit, à ce sujet, les deux vers suivants :

Seigneur des hommes, et fils de leur seigneur! toi, devant lequel s'humilient toutes les têtes!

Pourquoi défendre dans notre ville l'usage d'une boisson qui est permise sur le territoire de Raccada?

Mohammed ibn Youçef donne au nom de Raccada la dérivation suivante : « Abou 'l-Khattab Abd el-Alâ el-Maaferi[2], chef des Ibadites de Tripoli, marcha sur Cairouan afin de combattre les Ourfed-djouma qui s'en étaient emparés, et qui avaient pour chef Acem ibn Djemîl. Il rencontra l'ennemi sur l'emplacement de Raccada, qui était alors occupé par un jardin (*monïa*), et il en fit un horrible carnage. Partout on vit des cadavres *couchés* sur le sol et entassés les uns sur les autres; aussi cet endroit reçut-il le nom de *Raccada* « dormeuse ».

La ville d'El-Casr el-Cadîm « le vieux château », fondée par Ibrahîm ibn el-Aghleb ibn Salem, en l'an 184 (800 de J. C.), devint la résidence des

[1] *Nebîd*, boisson fermentée que l'on préparait avec des dates ou du miel, ou des raisins secs. Plus tard on employa ce terme, par euphémisme, pour désigner le vin fait avec des raisins frais.

[2] *Hist. des Berbers*, t. I, p. 220, 373 et suiv.

émirs aghlebides. Elle est située au sud de Cairouan, à la distance de trois milles, et possède un *djamê* dont la tour, de forme cylindrique, est construite en briques et ornée de colonnes disposées en sept étages. Jamais on n'a rien bâti de plus solide ni de plus beau. Outre les nombreux bains, caravansérails et bazars dont cette ville est remplie, on y remarque plusieurs réservoirs d'où l'on transporte de l'eau à Cairouan pendant les grandes chaleurs, quand les citernes de cette ville sont épuisées. Autrefois El-Casr avait plusieurs portes, savoir : la porte de la Miséricorde (*Bab er-Rahma*), située au midi, ainsi que la porte de Fer (*Bab el-Hadîd*); la porte *Ghalboun* et la porte du Vent (*Bab er-Rîh*), situées toutes les deux à l'orient; et la porte du Bonheur (*Bab es-Seada*), placée à l'occident, vis-à-vis du principal cimetière. Dans l'intérieur de la ville est une grande place appelée *El-Meidan* « l'hippodrome »; dans les environs se trouve un édifice nommé *Er-Rosafa*. Ibrahîm l'Aghlebide, s'étant installé dans la ville d'El-Casr, fit démolir l'hôtel du gouvernement qui était à Cairouan, au sud de la grande mosquée, et qui avait subsisté depuis la conquête.

Le voyageur qui part de Cairouan pour se rendre en Égypte sort par la porte de la Broderie, et, laissant la ville à gauche, il passe entre Raccada et El-Casr. Alors il rencontre le Ouadi 's-Seraouïl, torrent qui ne coule qu'en hiver; puis il traverse El-Monïa-t-el-Mâroufa « la ferme bien connue (?) », bourg grand et bien peuplé; ensuite il arrive à Zerour, village

qui abonde en légumes, et surtout en carottes. Les habitants vivent dans un état de misère qui est passé en proverbe dans toute l'Ifrîkiya. Sept vieillards, raconte-t-on, allèrent déposer en justice au sujet d'une poignée de panais, et le juge dit au demandeur [en plaisantant] : « Vos preuves testimoniales ne sont pas assez nombreuses ! » De là le voyageur se dirige vers le Ouadi 't-Tarfa « la rivière du tamarisc », torrent qui ne coule qu'en hiver, et qui, en débordant, atteint une largeur de plus de trois milles et détruit les villages et les maisons des alentours. De là on arrive à Calchana, ville grande et bien peuplée, qui est située à douze milles de Cairouan. Elle renferme un *djamê*, un bain et une vingtaine de caravansérails ; on y voit aussi un grand nombre de jardins et beaucoup de figuiers. C'est de là que la ville de Cairouan tirait presque toutes les figues fraîches qui approvisionnaient ses marchés. Les portes des maisons à Calchana sont tellement basses, que les chevaux et les mulets ne peuvent pas y entrer; précaution adoptée par les habitants pour empêcher les collecteurs d'impôts et les autres agents du gouvernement de venir s'installer chez eux.

La ville d'El-Mehdiya porte le nom d'*Obeid-Allah el-Mehdi*[1], prince qui, suivant les historiens, en posa les fondations. Elle est à soixante milles de Cairouan. En sortant de cette dernière ville on arrive d'abord à Menzil-Kamel « la station du Kamel », d'où l'on se rend à El-Mehdiya. On peut aussi suivre une autre

[1] Voy. *Hist. des Berbers*, t. II, p. 525.

route, par laquelle on atteint Tomadjer après une journée de marche; on arrive à El-Mehdiya vers la fin de la seconde journée. Tomadjer, grande ville remplie d'habitants, possède un *djamê*, un bain, quelques bazars et plusieurs caravansérails. L'eau de cet endroit a un goût amer. Au milieu de la ville il y a un étang entouré d'oliviers et de vignes. Entre Tomadjer et El-Mehdiya, on rencontre El-Ôuadi 'l-Meleh « la rivière salée », auprès de laquelle eut lieu une bataille célèbre : presque toute l'armée d'Abou 'l-Cacem [El-Caïm, le Fatemide] y fut taillée en pièces par les troupes d'Abou-Yezid, et, pour échapper au vainqueur, ce prince dut s'entourer de quelques serviteurs et prendre la fuite[1].

[La ville d'El-Mehdiya] est environnée par la mer, excepté du côté occidental, où se trouve l'entrée de la place. Elle possède un grand faubourg appelé Zouîla, qui renferme les bazars, les bains et les logements des habitants de la ville. Ce faubourg, qu'El-Moëzz ibn Badîs[2] entoura d'une muraille, a maintenant environ deux milles de longueur; la largeur varie, et, dans sa plus grande dimension, elle paraît peu considérable, tant le faubourg se développe en longueur. Toutes les maisons de Zouîla sont construites en pierre. La ville d'El-Mehdiya a

[1] A la place des mots فجر منه « il s'enfuit de là » les manuscrits A, E et M portent فغن فيه « il y disparut pour toujours », leçon inadmissible : Abou 'l-Cacem mourut dans El-Mehdiya, environ une année après cette bataille. Ce passage manque dans le manuscrit P.

[2] Voy. *Hist. des Berbers*, t. II, p. 18.

deux portes de fer, dans lesquelles on n'a pas fait entrer le moindre morceau de bois; chaque porte pèse mille quintaux et a trente empans de hauteur; chacun des clous dont elles sont garnies pèse six livres. Sur ces portes on a représenté plusieurs animaux. El-Mehdiya renferme trois cent soixante grandes citernes, sans compter les eaux qui arrivent par des conduits et qui se répandent dans la ville. Ce fut Obeid-Allah [le Fatemide] qui les fit venir d'un village des environs, nommé MENANECH[1]. Elles coulent dans des tuyaux[2] et vont remplir une citerne, auprès du *djamê* d'El-Mehdiya, d'où on les fait remonter jusqu'au palais par le moyen de roues à chapelets. Dans le voisinage de Menanech on élève l'eau de la même manière jusqu'à un réservoir d'où elle s'écoule par les tuyaux dont nous avons parlé. El-Mehdiya est fréquenté par les navires d'Alexandrie, de Syrie, de la Sicile, de l'Espagne et d'autres pays. Son port, creusé dans le roc, est assez vaste pour contenir trente bâtiments[3]; il se ferme au moyen d'une chaîne de fer que l'on tend entre deux tours situées une à chaque côté de l'entrée du bassin. Quand on veut laisser entrer un navire, les gardes des tours lâchent un bout de la chaîne, ensuite ils la rétablissent dans son état ordinaire. Par cette précaution on se garantit contre les tentatives hostiles

[1] Var. *Menakech.*

[2] En arabe *acdas*, mot dont le singulier est *cadas*, et, avec l'article, *el-cadas*. De là vient le mot espagnol *arcaduz*, qui signifie *tuyau* ou *conduite d'eau.*

[3] Ce bassin est maintenant à sec et presque entièrement comblé.

des Roum « chrétiens de l'Europe ». Obeid-Allah, voulant augmenter l'étendue de sa ville, gagna sur la mer un terrain qui, mesuré du sud au nord, a la largeur d'une portée de flèche. El-Mehdiya est défendue par seize tours, dont huit font partie de l'ancienne enceinte; les autres s'élèvent sur le terrain ajouté à la ville. Une de ces tours porte le nom d'Abou 'l-Ouezzan le grammairien (*Bordj Abi 'l-Ouezzan en-Nahouï*); une autre s'appelle la tour d'Othman; une autre la tour d'Eïça (*Bordj-Eïça*); une autre la tour du Marchand d'huile (*Bordj ed-Dahhan*). Elles furent ainsi nommées, parce que les maisons de ces personnes étaient situées dans le voisinage. Le *djamê*, la cour des comptes et plusieurs autres édifices s'élèvent sur le terrain que l'on gagna sur la mer. Le *djamê*, composé de sept nefs, est très-beau et solidement bâti. Le palais d'Obeid-Allah est très-grand, et se distingue par la magnificence de ses corps de logis. La porte de cet édifice regarde l'occident. Vis-à-vis, sur l'autre côté d'une grande place, s'élève le palais d'Abou-'l-Cacem, fils d'Obeid-Allah. La porte de ce palais est tournée vers l'orient. L'arsenal, situé à l'est du palais d'Obeid-Allah, peut contenir plus de deux cents navires, et possède deux galeries voûtées, vastes et longues, qui servent à garantir les agrès et les approvisionnements de la marine contre les atteintes du soleil et de la pluie.

Obeid-Allah s'était décidé à construire la ville d'El-Mehdiya à cause de la révolte d'Abou Abd-Allah es-Chîaï qui, secondé par une partie des Ketama,

avait cherché à le détrôner, et dont les partisans furent massacrés par les habitants de Cairouan[1]. En l'an 300 (912-913), il commença par examiner l'emplacement de sa nouvelle ville; cinq années plus tard, il avait achevé les fortifications, et dans le mois de choual 308 (février-mars 921) il alla s'y installer.

El-Mehdiya possédait plusieurs faubourgs, tous florissants et bien peuplés. Dans Zouîla, celui qui était le plus rapproché, on avait relégué les bazars et les bains de la ville. Le faubourg appelé Rabed el-Hima « le faubourg du parc » servait de logement aux milices de l'Ifrîkiya, tant arabes que berbères. Nous pouvons encore nommer le Casr Abi Saîd, Bacca, Gaças, El-Ghaitna, le faubourg de Cafsa, etc. El-Mehdiya continua d'être le siége de l'empire fatemide jusqu'à l'an 334 (945-946), quand Ismaîl [El-Mansour], fils d'El-Caïm, étant monté sur le trône, se rendit à Cairouan pour combattre Abou-Yezîd. Il prit alors pour résidence la ville de *Sabra*, et après sa mort, son fils, El-Maadd [El-Moëzz], y demeura aussi. Dès lors la plupart des faubourgs d'El-Mehdiya perdirent leurs habitants et tombèrent en ruines.

D'El-Mehdiya à Sallecta[2] on compte huit milles, et d'El-Mehdiya au château de Ledjem, appelé aussi *le Château de la Kahena*, dix-huit milles. On raconte

[1] *Hist. des Berbers*, t. II, p. 521 et suiv.

[2] Ici tous les manuscrits portent *Salenta*, avec un ﻻ à la place d'un ﻟ; mais, dans un autre chapitre, ce nom est correctement écrit. C'est le *Sullecti* de la Table peutingérienne; le *Syllekton* de Procope (*Vand.* I, 16); le *Sublecte* de l'Anonyme de Ravenne.

que la Kahena, se voyant assiégée dans cette forteresse, fit creuser dans le roc un passage souterrain qui conduisait de là à Sallecta, et qui était assez large pour laisser passer plusieurs cavaliers de front. Par cette voie elle se faisait apporter des vivres et tout ce dont elle avait besoin. Le château de Ledjem, situé à dix-huit milles aussi de la ville de Sallecta, a environ un mille de circonférence. Il est construit de pierres, dont plusieurs ont à peu près vingt-cinq empans de long. Sa hauteur est de vingt-quatre toises; tout l'intérieur est disposé en gradins, depuis le bas jusqu'en haut; les portes sont en plein cintre et placées les unes au-dessus des autres avec un art parfait.

Ce fut dans la plaine de Ternout, située à six milles d'El-Mehdiya, qu'Abou-Yezîd Makhled se tenait campé pendant le siége de cette ville, et ce fut de là qu'il dirigeait contre elle ses colonnes d'attaque. Dans le *Livre de Prédictions* on trouve ce passage : « Quand le schismatique attachera ses chevaux à Ternout, les gens de Souad n'auront plus de bêtes à lier ou à détacher. » Le mot *Souad* désigna ici le littoral (*Sahel*)[1]. On y lit encore : « Malheur aux gens du Souad, par le fait de Makhled ibn Keidad ! »

Meicera[2] el-Feta[3] [le général fatemide] fut tué

M. Barth a visité les ruines de cette ville, qui est située à dix ou douze milles au sud d'El-Mehdiya.

[1] Voy. ci-devant, p. 473.

[2] Ibn-Khaldoun écrit ce nom *Meiçour*.

[3] *Feta* signifie *jeune homme, page, serviteur,* et, quelquefois, *eunuque*. On donnait ce titre aux jeunes esclaves et aux orphelins que le souverain faisait élever à la cour et sous sa surveillance.

par Abou Yezîd auprès d'El-Akhouan «les deux frères», station sur la route de Cairouan à El-Mehdiya. Cet événement eut lieu le mercredi, 10 rebia premier, 333 (31 octobre 944). Ali ibn Ali ibn Dhafer[1] prononça ces vers à la louange d'Abou-Yezîd :

Voilà [de tes actes]! et combien de combats à jamais célèbres, dans lesquels tu as donné des bons exemples à ceux qui voudront t'imiter!

Au col d'*El-Akhouan* [surtout], au jour où tu laissais tes ennemis étendus sur la terre, avec des pierres pour leur servir d'oreillers.

De Cairouan à Djeloula on compte vingt-quatre milles. Cette dernière ville renferme des restes de monuments antiques, des tours encore debout, des puits d'eau douce et des ruines. Un berger y trouva un diadème d'or, garni de pierreries, mais ce bijou lui fut enlevé par Ibn-el-Andaloci[2]. Auprès de Djeloula est un lieu de plaisance nommé Serdaniya[3]; dans toute l'Ifrîkiya on ne peut rien voir de plus

[1] Il ne faut pas confondre ce personnage, inconnu d'ailleurs, avec le poëte et fabuliste Ibn-Dhafer, de Sicile. Celui-ci se nommait *Mohammed* et vivait dans le VIe siècle.

[2] Ali ibn Hamdoun, surnommé *le fils de l'Andalou* (*Ibn-el-Andeloci*), était un des plus anciens serviteurs de la dynastie fatemide. Il laissa deux fils, Djâfer et Ali, qui se firent remarquer pendant la guerre qui régna entre les Fatemides et les Oméïades d'Espagne. (Voy. *Hist. des Berbers*, t. II, p. 553, etc. On trouve dans Ibn-Khallikan, t. I, p. 326 de la traduction, une courte biographie de Djâfer, fils d'Ali.)

[3] On avait établi dans cet endroit une colonie de chrétiens enlevés de l'île de Sardaigne. Il y avait une autre colonie du même peuple dans le voisinage de Touzer, et le peuple de cette localité en garde encore le souvenir. (Voy. *Hist. des Berbers*, t. III, p. 156.)

beau; les fruits de ce canton sont excellents, et l'on y compte environ mille pieds d'orangers. Djeloula, place défendue par un château fort, et construite en blocs de pierre, est d'une haute antiquité. Au centre de la ville jaillit une source d'eau vive, et aux alentours s'étendent des plantations d'arbres dont une partie donnent des fruits. Parmi les arbustes à fleurs parfumées dont le sol est couvert, le jasmin surtout est fort abondant, et fournit aux abeilles qui vont y butiner un miel dont l'excellence est passée en proverbe. Les habitants de Cairouan font macérer le jasmin dans de l'huile de sésame, afin d'en extraire le parfum; ils traitent de la même manière la rose et la violette. La canne à sucre y croît en abondance. Naguère, on envoyait, chaque jour, de Djeloula à Cairouan des charges de fruits et de légumes en quantité énorme. Les jardins de Djeloula sont aux environs de la ville, où l'on voit aussi les habitations de quelques [Berbers] de la tribu de Darîça.

La conquête de Djeloula fut achevée par Abd el-Mélek ibn Merouan[1]. Cet officier, qui faisait partie de l'armée commandée par Moaouïa ibn Hodeidj, membre de la tribu [arabe-yéménite] de Todjîb, reçut de son chef l'ordre de marcher avec un corps de mille hommes contre la ville de Djeloula. Pendant plusieurs jours, il tint cette place étroitement bloquée; puis, ayant reconnu l'inutilité de ses efforts, il prit le parti de la retraite. A peine se fut-il

[1] Ce prince oméïade parvint plus tard au khalifat.

mis en marche, qu'il remarqua, du côté de l'arrière-garde, un gros nuage de poussière. Croyant que l'ennemi était sorti à sa poursuite, il ordonna à une partie de sa troupe de faire volte-face, pendant que le reste de la colonne garderait son ordre de marche. On découvrit alors qu'un pan de la muraille qui entourait la ville s'était écroulé, et, profitant de cet accident, on se hâta de pénétrer dans la place et de s'emparer de tout ce qu'elle renfermait. Lorsqu'on eut rejoint Moaouïa, une contestation s'éleva dans l'armée au sujet du butin, et ce général dut écrire à Moaouïa [le khalife], pour savoir ce qu'il devait en faire. La réponse qui lui arriva fut conçue en ces termes : « Le corps de l'armée étant l'appui des détachements, il faut partager le butin entre tous les soldats. » Par suite de cette décision, chaque homme obtint deux cents dirhems[1], et chaque [cavalier reçut de plus pour son] cheval quatre cents dirhems. Abd el-Mélek raconte qu'il avait touché, pour lui et pour son cheval, la somme de six cents dirhems, et qu'il avait employé cet argent à l'achat d'une jeune fille.

Suivant un autre récit, ce fut Moaouïa ibn Hodeidj lui-même qui dirigea l'attaque; tous les matins il allait combattre l'ennemi à la porte de la ville, et il ne se retirait qu'au moment où les ombres commençaient à se projeter vers l'orient. Un jour qu'il rentrait au camp, Abd el-Mélek revint sur ses pas afin de reprendre son arc, qu'il avait laissé suspendu à un arbre. Il vit alors, à son grand étonnement,

[1] Environ cent francs.

que tout un côté de la muraille de la ville s'était écroulé. Les gens de l'arrière-garde, auxquels il cria de revenir, se tournèrent pour aller le joindre. A l'aspect de la poussière épaisse qui venait de s'élever, ils crurent que l'ennemi était sorti à leur poursuite; mais ils mirent promptement la ville au pillage. Après la contestation qui eut lieu au sujet du butin, Abd el-Mélek se vit traiter, dit-on, avec peu d'égards par Ibn-Hodeidj, auquel il était devenu à charge, et qui lui faisait toujours mauvais visage. Accablé de chagrin, il devint triste, pâle et distrait. Hanech es-Sanâni, l'ayant rencontré dans cet état, lui demanda ce qu'il avait. Abd el-Mélek répondit : « Aux réceptions de notre émir on me place à la suite des autres Coreichides. — Ne t'en inquiète pas, dit Hanach, je te promets que tu parviendras au khalifat et au commandement suprême. » Abd el-Mélek, étant devenu khalife, envoya El-Haddjadj contre Abd-Allah ibn ez-Zobeir [qui lui disputait le pouvoir]. Hanech, qui se trouvait dans l'armée d'Ibn-ez-Zobeir, étant tombé entre les mains d'El-Haddjadj, fut envoyé prisonnier au khalife. « C'est toi, n'est-ce pas, lui dit Abd el-Mélek, qui m'avais prédit que je monterais sur le trône? — C'est moi-même. — Pourquoi donc m'as-tu quitté pour suivre Ibn-ez-Zobeir? — Parce que je le voyais travailler pour mériter la faveur de Dieu, tandis que tu dirigeais tes efforts vers les biens de ce monde. » Le khalife lui pardonna et le mit en liberté.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1858.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, la rédaction en est approuvée.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

MM. Le Gay (Léandre), élève du Collége de France;
Dabry, capitaine au 35e de ligne;
Noethen (Ch. Maximilien), curé à Gladbach, près Cologne.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Behrnauer, accompagnée des trois premières feuilles d'une édition du *Kitab arraudatain.*

Cet ouvrage paraît dans le Journal de Beyrouth, publié par Khalil Efendi, et est ensuite réimprimé en feuilles in-8°.

On lit une lettre de M. Netscher, à Batavia, dans laquelle il envoie à la Société la reproduction lithographique de deux médailles en bronze trouvées à Sourabaya, dont l'une paraît avoir une inscription en arabe et l'autre en sanscrit. Il demande à la Société si elle peut contribuer à la lecture de ces monuments.

Il est nommé une commission, composée de MM. Reinaud, Dulaurier et Rodet, qui s'occupera de cette question.

M. Mohl rend compte de la continuation des négociations qu'il a entreprises pour la gravure d'un nouveau corps de caractères chinois, à laquelle il espère parvenir par la complaisance de la Société des Missions de Londres. Il demande l'autorisation de continuer les avances nécessaires à faire. Ces

dépenses seront remboursées par l'Imprimerie impériale, à laquelle le corps est destiné. Cette demande est accordée.

M. Dabry donne lecture d'un Mémoire sur l'état et l'organisation de l'armée chinoise.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par le traducteur. *Gulistan, ou le Parterre de roses*, par SADI, traduit du persan par M. Ch. DEFRÉMERY. Paris, 1858, in-12.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*. Vol. XII, cah. 3.

— *Zeitschrift*, etc. Table des matières des vol. I-X. Leipzig, 1858, in-8°.

— *Abhandlungen für die Kenntniss des Morgenlandes*. Vol. I, cah. 3, die Gathâs des Zarathustra von Martin HAUG. Ire partie. Leipzig, 1858, 1 vol.

Par l'auteur. *Suliman des Gesetzgebers Tagebuch auf seinem Feldzug nach Wien*, von BEHRNAUER. Vienne, 1858, in-8°.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal*. Cah. 1. Calcutta, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *De l'universalité du déluge*, par C. SCHOEBEL. Paris, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *Principes de grammaire générale, théorie de la conjugaison*, par THÉROULDE. 1857, in-8°.

Par l'auteur. *Maximes populaires de l'Inde méridionale*, texte traduit et expliqué par Ph. VAN DER HAEGEN. Paris, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *Guide du voyageur en Orient*, dialogues arabes d'après trois principaux dialectes, de Mésopotamie, de Syrie et d'Égypte, par E. BÉRÉSINE. Moscou, 1858, in-8°.

— *Chrestomathie turque*, par E. BÉRÉSINE. Casan, 1857, in-8°.

Par l'auteur. *Indische Alterthumskunde*, von Ch. LASSEN. Vol. III, part. 2, cah. 2. Leipzig, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *Des portraits de femmes dans la poésie épique de l'Inde*, par F. NÈVE. Bruxelles, 1858, in-8°.

Par l'Académie. *Rapport sur le renouvellement de la demande en faveur de l'introduction du sanscrit et de l'arabe littéraire dans l'enseignement des facultés*, par M. GERSON-LEVY. Metz, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *Le Trésor des belles paroles*, choix de sentences littéraires, traduites par E. FOUCAUX. Paris, 1858, in-8°.

Par l'éditeur. *Aly ben Schems-Eddin's chanisches Geschichtswerk*, oder Geschichte von Gilan, persischer Text herausgegeben von DORN. Saint-Pétersbourg, 1857, in-8°.

— *Abu'l-Fattah Fumeny's Geschichte von Gilan*, persischer Text herausgegeben von DORN. Saint-Pétersbourg, 1857, in-8°.

Par l'auteur. *L'inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou, monument nestorien*, par G. PAUTHIER. Paris, 1858, in-8°.

Par la Compagnie des Indes. *Taj Bowree*, in-fol. Londres, 1858, lithographies.

Par M. Muir. *A Dialogue in which are compared the claims of christianity and hinduism*. Cambridge, 1856, in-8°.

— *The Aphorisms of the Yoga philosophy, of Patanjali*, with illustrative extracts from the commentary by Bhoja-Râjâ (publié par M. R. BALLANTYNE). Allahabad, 1852, in-8°.

— *The Aphorisms of the Nyaya philosophy by Gautama*, in sanscrit and english. 4 parties. Allahabad, 1853, in-8°.

— *The Aphorisms of the Sankya philosophy of Kapila*, sanscrit and english. Part. 1. Allahabad, 1852, in-8°.

— *The Aphorisms of the Mimansa*, sanscrit and english. Part. 1. Allahabad, 1851, in-8°.

— *The Aphorisms of the Vedanta*, in sanscrit and english. Part. 1. Mirzapore, 1851, in-8°.

— *The Aphorisms of the Vaiseshika of Kanada*. Mirzapore, 1851, in-8°.

— *Lectures of the Nyaya philosophy, embracing the text of the Tarka Sangraha*. 2e édition. Benarès, 1852, in-8°.

— *Lectures of the Vedanta, embracing the text of the Vedanta Sara*. 1851, in-8°.

— *Vedanta Sara*, texte sanscrit. Calcutta, 1829, in-8°.

Par M. Muir. *Nyaya sutra vritti*, the logical aphorisms of Gautama. Calcutta, 1828, in-8°.

QUEDAH, or stray leaves from a Journal in Malayan waters by captain Sherare Osborne. Londres 1857; in-8° (360 pages).

Ce petit livre est le journal tenu par l'auteur, alors aspirant de la marine, pendant le blocus des rivières de la principauté de Quedah, en 1838. Les Siamois, qui avaient conquis Quedah, en avaient été expulsés à leur tour par les anciens princes malais exilés; la Compagnie des Indes se crut obligée, par un traité avec Siam, à coopérer avec l'armée siamoise, envoyée pour reprendre possession, et elle fit partir une petite flottille pour bloquer la côte. M. Osborne fut nommé commandant d'une petite canonnière et raconte de la façon la plus vive et la plus agréable sa campagne, ses observations sur le caractère des tribus malaises, et sur la politique suivie par les Européens envers eux. Il blâme très-énergiquement la manière dont les Malais ont été traités par les Portugais, les Hollandais et en partie encore par les Anglais; l'esprit d'observation, d'équité et d'humanité qui perce partout dans son livre, lui fait le plus grand honneur, surtout quand on pense que celui qui écrit ses aventures et ses réflexions est un tout jeune officier, chargé d'un premier commandement et combattant un ennemi flétri par la réputation de piraterie. Des livres pareils sont des indices très-précieux du changement qui a commencé à pénétrer dans l'esprit européen sur la manière d'agir envers des peuples différents de nous par la langue, la civilisation, les connaissances et les traditions. Une étude plus attentive des peuples barbares ou demi-barbares a fait naître un intérêt pour leur bien-être et des idées sur leurs droits et sur nos devoirs envers eux, qui n'existaient pas autrefois et qui promettent un avenir plus heureux à bien des peuples et des peuplades qui étaient en danger de disparaître sous le mépris et la violence des Européens. — J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1858.

DESCRIPTION
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE,
PAR EL-BEKRI,
TRADUITE PAR M. DE SLANE.

SINGULARITÉS QUE L'ON REMARQUE DANS LA PARTIE DE L'IFRÎKIYA QUI S'APPELLE LE PAYS DES KETAMA.

Le médecin Abou-Djâfer Ahmed ibn Mohammed ibn Abi-Khaled dit, à propos d'une certaine source qui ne coule que dans les mois sacrés [1] : « Chez nous, en Maghreb, dans le pays de Ketama, il y a une source bien connue, qui se nomme Aïn el-Aoucat « la fontaine des heures »; elle coule cinq fois dans l'espace d'un jour et d'une nuit, précisément aux heures des cinq prières. Dans les intervalles elle ne coule pas. » Plus loin, dans notre chapitre sur les ports de mer, nous indiquerons le lieu où cette source se trouve [2]. Plusieurs personnes qui sont allées la voir

[1] Le premier, le septième, le onzième et le douzième mois de l'année musulmane.

[2] Ce renvoi établit l'authenticité d'un chapitre que nous donnons plus loin et qui ne se trouve pas dans les manuscrits E et P. On y verra le passage auquel l'auteur renvoie le lecteur.

et l'examiner en racontent la même chose que le médecin.

Dans le pays des Ketama on trouve du *lapis lazuli* d'excellente qualité, ainsi que des mines de cuivre et de fer.

Pendant la domination byzantine [*Roum*], il y avait dans l'église de *Chikka Benaria* [*Sicca Veneria*, maintenant *Kef*] un objet bien curieux, un miroir, dans lequel tout homme qui soupçonnait la fidélité de sa femme n'avait qu'à regarder pour voir la figure du séducteur. A cette époque, les Berbers professaient le christianisme, et un homme de cette race, ayant montré beaucoup de zèle pour la religion, était devenu diacre. Un Latin [*Roum*], jaloux de sa femme, alla consulter le miroir, et voilà qu'il y distingue les traits du diacre berber. Le roi fit chercher le Berber, et le condamna à avoir le nez coupé et à être promené à travers la ville; puis il le chassa de l'église. Les parents de cet homme allèrent de nuit briser[1] le miroir; pour les punir, le roi fit saccager leur campement.

La ville de Souça, située à trente milles de Cairouan, est entourée par la mer de trois côtés : au nord, au sud et à l'orient. La muraille de pierres qui l'environne est très-forte et solidement bâtie; la mer vient s'y briser, et, du côté de l'orient, elle pénètre jusqu'aux maisons par des conduits souterrains[2]. Dans l'angle de la ville qui regarde le sud-

[1] Dans le texte arabe, il faut lire فكسروها.

[2] Peut-être des égouts.

ouest, on voit un phare qui porte le nom de *Khalef el-Feta*, et qui s'élève à une grande hauteur. Souça a huit portes, dont celle qui est à l'est du bâtiment nommé *Dar es-Sanâa* « l'arsenal maritime » est d'une grandeur énorme. C'est par là[1] que les vaisseaux entrent et sortent [du port]. Deux autres portes de la ville sont du côté de l'occident, et regardent le *Melâb* « amphithéâtre, hippodrome ». Ce vaste édifice, de construction antique, est posé sur des voûtes très-larges et très-hautes, dont les cintres sont en pierre ponce, substance assez légère pour flotter sur l'eau, et que l'on tire du volcan de la Sicile. Autour du Melâb se trouvent un grand nombre de voûtes communiquant les unes avec les autres. Dans les environs de la ville, on voit des ruines d'une grandeur énorme et d'une haute antiquité. Souça est entièrement bâtie en pierres de taille[2]; elle renferme un grand nombre de bazars, et fournit une abondance extraordinaire de marchandises et de fruits. La viande que l'on consomme à Souça est la meilleure du monde; tout y est à bas prix, jusqu'aux fruits; les denrées de toute espèce s'y trouvent à foison. La fondation de Souça date d'une époque très-reculée[3].

Moaouïa ibn Hodeidj envoya contre la ville de Souça une forte colonne de troupes, sous les or-

[1] *Par là*: le texte arabe porte منها, dont le pronom ne peut pas se rapporter au mot باب. Il est permis de supposer que l'auteur avait l'intention d'écrire منه.

[2] Le mot محكم signifie *posé solidement, bien adapté.*

[3] Souça est certainement l'ancien *Hadrumetum.*

dres d'Abd-Allah ibn ez-Zobeir. Il venait d'apprendre que le roi des *Roum* [l'empereur de Constantinople] avait fait partir [pour l'Afrique], le patrice *Nicfor* (Nicéphore) avec trente mille hommes de guerre. Lorsque ce général eut opéré son débarquement, Ibn ez-Zobeir marcha en avant, et, arrivé à douze milles de Souça, il prit position sur une haute colline d'où l'on pouvait voir la mer. Nicéphore, ayant appris cette nouvelle, rembarqua ses troupes et gagna le large. Ibn ez-Zobeir, étant alors monté à cheval, conduisit son armée jusqu'au bord de la mer et alla se poster en face de la porte de Souça. Mettant aussitôt pied à terre, il fit la prière du soir (*âsr*) à la tête de tout son monde. Les *Roum*, étonnés de ce spectacle et de l'indifférence que le chef arabe leur témoignait, firent sortir contre lui une foule de cavaliers et de fantassins, armés de toutes pièces. Ibn ez-Zobeir continua la prière sans se laisser intimider, et, quand il eut accompli ce devoir religieux, il sangla son cheval, sauta en selle et s'élança sur l'ennemi. L'ayant mis en pleine déroute, il le contraignit à rentrer dans la ville. Alors il s'en retourna et les laissa.

La ville de Souça peut défier les efforts de quiconque voudrait s'en emparer; la nature ayant donné aux habitants une force de corps et une vigueur extraordinaires. Abou-Yezîd Makhled, ayant quatre-vingt mille cavaliers sous ses ordres, bloqua cette place pendant plusieurs mois; mais il se vit obligé de lever le siége et de se retirer précipitamment.

Ce fut à ce sujet que Sehl ibn Ibrahîm el-Ouerrac composa ces deux vers :

Les schismatiques ont été repoussés de devant Souça par nos lances et par notre bravoure,

Et par des coups de sabre qui firent voler dans la poussière les têtes des guerriers qui combattaient sous les yeux de leurs femmes.

Ahmed ibn Beledj[1], natif de Souça, récita, à la même occasion, les vers suivants :

Il s'approcha de Souça et l'insulta avec audace; mais la ville avait Dieu pour protecteur.

Souça est le boulevard du Maghreb; les autres villes et forteresses lui rendent hommage.

La malédiction divine est tombée sur ceux qui insultèrent Souça, ainsi qu'elle tomba sur Coreidha et Nadhîr[2].

Le créateur de toute chose exalta sa religion par le moyen de Souça, au moment même où les affaires étaient au plus mal.

Sans la ville de Souça il serait survenu des malheurs à faire blanchir d'effroi la tête des enfants.

La renommée de Souça retentira dans toute la terre, et l'éloge de ses habitants sera répandu par une multitude de peuples.

Pour se rendre de Souça à Cairouan on sort par la porte méridionale, celle qui est appelée la porte de Cairouan, et on laisse alors à droite le cimetière

[1] Variantes : *Afleh*, E; *Meleh*, P.

[2] Deux peuplades juives qui habitaient les environs de Médine : l'une fut exterminée par Mahomet et l'autre expulsée de l'Arabie. (Pour leur histoire, voyez l'*Essai sur l'hist. des Arabes*, par M. C. de Perceval, t. III.)

de la ville. Zîada-t-Allah [le prince aghlebite], qui entoura Souça de murs, disait quelquefois : « Je ne m'inquiète pas du sort qui m'attend au jour de la résurrection, car le registre de mes actions en renfermera quatre de bonnes : la reconstruction de la mosquée *djamê* à Cairouan, celle du pont d'Er-Rebiâ, celle des fortifications de Souça, et la nomination d'Ahmed ibn Abi Mahrez comme cadi de l'Ifrîkiya. »

En dehors de Souça on voit plusieurs corps de garde (*maharès*), *ribats* et autres lieux de réunion pour les gens dévots. Dans l'intérieur de la ville est situé le *Mahrès er-Ribat* « corps de garde, » bâtiment grand comme une ville et entouré d'une forte muraille; il sert de retraite aux hommes qui pratiquent la dévotion et les bonnes œuvres. [Ce mahrès] renferme une seconde forteresse nommée *El-Caçeba* « la citadelle », et se trouve dans la partie septentrionale de la ville, immédiatement à côté de l'arsenal. Cet édifice est situé au pied de la colline, du côté de l'orient; la partie la plus élevée de la ville est à l'occident. Comme Souça est bâti sur la pente d'un coteau, on distingue ses maisons de loin, quand on y arrive par mer. En dehors des remparts s'élève un temple colossal nommé *El-Fintas*[1] par les marins; c'est le premier objet que les navigateurs découvrent en arrivant de la Sicile, ou de tout autre pays. Ce monument a quatre escaliers, dont chacun conduit jusqu'au sommet de l'édifice. Il est si large, que

[1] *Fintas* veut dire la *sentine* d'un navire, signification que ce mot ne saurait avoir ici. Peut-être est-ce une altération du mot *fanal*.

la porte d'entrée est à une grande distance de celle par où l'on sort[1]. Beaucoup de monde exerce la tisseranderie à Souça; on y fabrique aussi un fil dont le poids d'un *mithcal* se vend deux *mithcals* d'or. C'est dans cette ville que les foulons donnent l'apprêt aux étoffes fines de Cairouan. Les douanes du littoral [*sahel*] de Cairouan, c'est-à-dire de Souça, d'El-Mehdiya, de Sfax et de Tunis, rapportent [tous les ans] au trésor public (*beit el-mal*) la somme de quatre-vingt mille *mithcals*[2]; on n'y comprend pas les droits payés à l'entrée et à la sortie [des villes], parce que ces sommes n'entrent pas au trésor public.

Parmi les *mahrès* « corps de garde ou ribats[3] » qui dépendent de Souça, un des plus remarquables est El-Monestîr. Nous avons rapporté ailleurs la tradition qui concerne cet établissement[4]. On assure que le grand château, à Monestîr, fut bâti en l'an 180 (796-7 de J. C.) par Herthema ibn Aïen[5]. Au jour de l'*achoura*[6] on y tient une grande foire qui attire

[1] M. le Dr Barth donne une description de ces ruines dans ses *Wanderungen*, p. 153, 154.

[2] Environ 800,000 francs.

[3] Voy. ci-devant, p. 430.

[4] Monestîr fut ainsi nommé parce que, avant la conquête musulmane, il s'y trouvait un monastère chrétien. (Castiglioni, *Mémoire géogr. et numismatique sur la Barbarie.*) Cette ville, dont le nom se prononce maintenant *Menestîr* et *Mistîr*, se distingue par la largeur de ses rues et la solidité de ses maisons. Elle renferme plus de dix mille habitants. Du côté de la mer on voit une haute tour qui s'élève dans une citadelle défendue par plusieurs batteries de canon.

[5] Cet officier gouverna l'Afrique depuis 179 (795-6) jusqu'à 181 (797-8).

[6] Voyez ci-devant, p. 478.

beaucoup de monde. Monestîr renferme des chambres, des cellules, des moulins à la persane[1] et plusieurs réservoirs. C'est une forteresse très-élevée et solidement bâtie. Au premier étage au-dessus du sol est une mosquée où se tient continuellement un cheikh, rempli de vertus et de mérite, sur lequel roule la direction de la communauté. Cet édifice sert de logement à une compagnie d'hommes saints et de *marabouts*[2] qui ont quitté parents et amis pour s'y enfermer et vivre loin du monde.

Selon Mohammed ibn Youçof, c'est une vaste forteresse, très-élevée, qui renferme un faubourg considérable. Au centre de ce faubourg on voit une seconde forteresse, très-grande et remplie de logements, de mosquées et de châteaux à plusieurs étages. Au midi de ce fort, on remarque une grande place ornée de hauts pavillons, solidement bâtis, autour desquels viennent s'établir les femmes qui veulent s'adonner à la dévotion. Ces édifices portent le nom de *Kibab Djamê* « les pavillons de Djamê ». El-Monestîr renferme un *djamê* bâti d'une manière très-solide; il se compose de voûtes et d'arcades dans la construction desquelles on n'a pas fait entrer le moindre morceau de bois. On trouve [dans cette place forte] un grand nombre de bains. Naguère les habitants de Cairouan y envoyaient beaucoup d'argent et des aumônes très-abondantes. Dans le voisinage d'El-Monestîr est une saline immense, qui fournit

[1] Peut-être des moulins à manége.

[2] Voyez ci-devant, p. 431.

aux navires des cargaisons de sel destinées aux autres pays. El-Monestîr possède dans ses environs cinq *mahrès* construits avec une grande solidité et habités par des gens dévots.

De Cairouan à Tounis « Tunis » on compte cent milles, ou trois journées de marche. Dans la première journée, le voyageur se rend de Tunis à Fondoc Chekel « le caravansérail de Chekel »; dans la seconde, il atteint Monestîr Othman[1] et, dans la troisième, il arrive à Cairouan. Une autre route passe par Menzil Bachou « la station de Bachou », d'où l'on se rend à Ed-Douamês « les souterrains », et de là on arrive à Cairouan[2].

Le circuit de Tunis est de vingt-quatre mille coudées. En l'an 114 (732-3 de J.-C.) Obeid-Allah ibn el-Habhâb[3] y construisit le *djamé* et l'arsenal maritime. La bassesse d'âme est, dit-on, le caractère distinctif des Tunisiens. Dans les temps anciens, cette ville porta le nom de Tarchîch[4]. La mer [ou lac] de Tunis s'appelle Bahr Radès « le lac de Radès », et la rade de Tunis se nomme Merça Radès « la rade, ou port de Radès. »

[1] Ceci est probablement l'endroit qui s'appelle maintenant *Haouch Monestîr* « la ferme de Monestir », et qui est situé à une journée au nord de Cairouan.

[2] Cette seconde route passe à l'est du mont Zaghouan.

[3] Nommé gouverneur de l'Afrique en l'an 116, s'il faut en croire la plupart des historiens arabes. Selon Ibn-Khaldoun et l'auteur du *Nodjoum*, cette nomination eut lieu en l'an 114 (732-3 de J. C.), date qui s'accorde avec l'indication d'El-Bekri.

[4] Le *Tharsis* תרשיש de la Bible. On verra plus loin qu'au 1er siècle de l'hégire les Arabes employaient ce nom pour désigner

La conquête de Tunis fut achevée par Hassan ibn en-Nôman, descendant d'Amr-Mozaïkiya, fils d'Amer el-Azdi [1]. En effet, il était fils d'En-Nôman, fils d'Adi, fils de Bekr, fils de Moghaïth, fils d'Amr-Mozaïkiya. Plusieurs personnes ont rapporté le récit suivant, qu'elles tenaient d'Abou'l-Mohadjer [troisième émir de l'Ifrîkiya] : « Hassan ibn en-Nôman marcha jusqu'à Artah [2] et livra un combat aux *Roum* dans la plaine de Tunis. Alors ils le prièrent de ne pas entrer de force chez eux, et ils s'engagèrent à lui payer le *kharadj* et à fournir des montures, en nombre suffisant, pour lui et pour ses compagnons. Il accepta cette proposition. Les *Roum* avaient alors plusieurs navires qu'ils tenaient tout prêts auprès de la porte des femmes » (*Bab en-Niça*); aussi s'empressèrent-ils de s'y embar-

Tunis. Comme ils n'ont pas pu l'apprendre ni sur le lieu, ni dans les écrits des auteurs latins et grecs, qui n'ont jamais placé Tharsis en Afrique, il faut supposer qu'ils empruntèrent ce nom aux indications de leur grand oracle pour les temps antiques, *Kâb el-Ahbar*, nommé aussi *Kâb el-Hibr*. Cet homme appartenait à une famille juive du Yémen. Il embrassa la religion de Mahomet sous le khalifat d'Omar et mourut à *Emessa* en l'an 32 (652-3). La plupart des renseignements que les musulmans nous fournissent au sujet de l'histoire anté-islamique, renseignements presque toujours inexacts ou mensongers, proviennent de Kab el-Ahbar. On trouvera une courte biographie de ce renégat à la page 523 du *Tehdîb el-Asmâ* d'En-Nowawi, ouvrage en arabe, dont il existe une édition imprimée à Göttingue, par les soins de M. Wüstenfeld. Ajoutons que, selon toute probabilité, le *Tharsis* de la Bible était le *Tartessus*, province située dans la partie sud-ouest de la péninsule espagnole.

[1] Pour l'histoire d'Amr-Mozaïkiya, voy. l'*Essai* de M. Caussin de Perceval, t. I, p. 83 et suiv. 204.

[2] Cette localité devait être située à l'occident de Tunis, puisque la porte nommée *Bab Artah* se trouvait de ce côté de la ville.

quer avec leurs familles et leurs trésors, et de s'enfuir pendant la nuit. Hassan étant entré dans la ville, qu'ils venaient d'abandonner, la saccagea et la livra aux flammes. Il y construisit une mosquée et y laissa un détachement de musulmans. La supercherie employée par le seigneur de *Carthadjenna* « Carthage » pour tromper Hassan ibn en-Nôman était analogue à celle que nous venons de raconter : les *Roum* s'enfuirent de la place, mais Mornac, le gouverneur, y resta avec sa famille. Hassan reçut alors de lui un message ainsi conçu : « Si tu veux faire un traité avec moi et mes enfants, tu me concéderas certaines terres que je te désignerai; alors j'ouvrirai une des portes de la ville afin que tu puisses y entrer et surprendre tous ceux qui s'y trouvent. » Hassan donna son consentement, et Mornac lui demanda la concession de tous les établissements situés dans la plaine qui sépare les deux montagnes (*baïn el-djeblaïn*) et que l'on nomme encore *Fahs Mornac* « la plaine de Mornac[1] ». Ces établissements consistaient en trois cent soixante villages. Hassan, s'étant ainsi fait ouvrir la porte de la ville, y entra et ne trouva personne, excepté le gouverneur et sa famille. Il remplit toutefois la condition à laquelle il s'était engagé, puis il s'en retourna à Cairouan. Les *Roum*, dit [Abou'l-

[1] Un canton situé à quatre lieues sud-ouest de Tunis porte aujourd'hui le nom de Mornakiya; mais le territoire dont il est question dans le texte d'El-Bekri est probablement celui qui s'appelle *Bahîra-Mornac* « le jardin maraîcher de Mornac », et qui se trouve immédiatement au sud de Radès.

Mohadjer], vinrent alors avec leurs navires afin d'attaquer les musulmans qu'on avait laissés dans la ville de Tunis. Ils tuèrent, pillèrent et emmenèrent en captivité tous ceux qui s'y trouvaient. Les musulmans n'avaient pas d'asile où ils auraient pu se retrancher, parce qu'on les avait laissés sous la tente. A la réception de cette nouvelle, Hassan partit pour Tunis, et ordonna à une quarantaine de ses Arabes, gens de haute naissance, de se rendre en mission auprès d'Abd el-Melek ibn Mérouan. Il écrivit aussi à ce khalife pour l'informer des maux qui affligeaient les musulmans, et il resta en observation devant l'ennemi[1], en attendant la réponse. Abd el-Mélek prit cette nouvelle fortement à cœur. Sans compter les *Tabés*[2], dont il y avait un grand nombre à cette époque, deux des compagnons du Prophète, l'un nommé *Anès ibn Malek*, et l'autre *Zeid ibn Thabit*, vivaient encore. Ceux-ci dirent aux musulmans : « Quiconque fera un seul jour de garde à Radès entrera infailliblement en paradis. » Ils dirent aussi à Abd el-Mélek : « Envoie des renforts en ce pays et protége ainsi les habitants contre l'ennemi; la gloire et le mérite de cette action appartiendront à toi seul; c'est une de ces villes saintes dont les habitants seront reçus dans la miséricorde divine; c'est le boulevard d'El-Ma-

[1] Litt. il resta en faisant *ribat*. (Voy. ci-devant, p. 431.)

[2] Tous les musulmans qui avaient vu Mahomet sont désignés par le nom de *sahaba* « compagnons »; ceux qui ne l'avaient pas vu, mais qui avaient vu des *sahaba*, formaient la classe des *tabés* « suivants, successeurs ».

KEDOUNIA ! » nom par lequel ils voulaient désigner Cairouan[1].

Selon la tradition, ce fut sur le lac de Radès que le saint patriarche El-Khidr (Élie) *déchira le navire*[2]; celui qui *enleva de force tous les navires* fut El-Djelenda, roi de Carthage; El-Khidr brisa le navire sur le lac de Radès et tua le jeune homme[3] à TONBODA[4]. Cette dernière localité s'appelle, de nos jours, *El-Mohammediya*. Ce fut là que Moïse quitta El-Kidr. Que la bénédiction divine soit sur eux! Tonboda est à quelques milles seulement de Tunis.

« Abd el-Mélek ibn Merouan écrivit alors à son frère, Abd el-Azîz, gouverneur de l'Égypte, lui ordonnant d'envoyer au camp établi à Tunis mille Coptes avec leurs familles, auxquels il aurait à fournir des montures lorsqu'ils seraient prêts à quitter l'Égypte, et tous les secours dont ils pourraient avoir besoin, jusqu'à leur arrivée à Tarchîch (c'est-à-dire à Tunis). Il écrivit aussi à [Hassan] ibn en-Nôman, lui prescrivant de faire bâtir un arsenal, dans lequel on établirait ces gens et dont on ferait un point d'appui et d'approvisionnement pour les musulmans.

[1] Ces deux savants compagnons, ayant appris par le Coran que Dou'l-Carnain (Alexandre le Grand) s'était promené à travers l'Afrique, ont conclu que ce fut là son pays natal, la Macédoine. Du reste, les musulmans n'ont jamais bien su quel était le pays désigné par ce nom. (Voy. مقدونيه dans le dictionnaire géographique intitulé *Meraced el-Ittilâ.*)

[2] *Coran*, sour. XVIII, vers. 70 et suiv.

[3] *Coran*, sour. XVIII, vers. 73.

[4] Le château de Tonboda s'appelle encore *El-Mohammedeiya*; il est à quatre lieues au sud de Tunis.

montagne qui n'offre pas la moindre trace de végétation et dont la cime est couronnée par un château fort qui a vue sur la mer. A l'orient de ce château est une porte cintrée par laquelle on entre dans une caverne nommée El-Mâchouc; et à l'occident du même château on voit une source d'eau. Le Djebel es-Sîada « la montagne de la chasse », située à l'occident du Djebel et-Touba, est couvert de villages, d'oliviers, d'arbres fruitiers et de champs cultivés. On y remarque sept réservoirs voûtés, ayant tous la même dimension. A l'occident de cette montagne on voit une chaîne de collines bien cultivées qui s'étendent jusqu'à l'endroit nommé El-Melâb. Cette localité renferme un palais bâti par les Aghlebides; on y a planté des arbres fruitiers et une grande variété d'arbustes odoriférants. A l'Orient de Tunis se trouvent le port, le lac dont nous avons parlé et un marais salant. Du même côté est la porte de Carthage (*Bab Carthadjenna*); entre elle et le fossé [qui entoure la ville] on remarque un grand nombre de jardins et plusieurs puits surmontés de machines hydrauliques; aussi cet endroit porte-t-il le nom de *Sewani 'l-Merdj* « les machines hydrauliques du marais ». Au nord de la ville est le *Bab es-Saccaîîn* « la porte des porteurs d'eau », ainsi nommée par ce que ces gens fréquentent un puits (*bîr*) qui en est vis-à-vis et qui se nomme *Bîr Abi 'l-Kifar*. L'eau de ce puits est très-abondante, parfaitement douce et limpide. De ce côté de la ville on voit plusieurs châteaux construits par les Aghlebides, et quelques jardins plantés en arbres

fruitiers et en plantes aromatiques. Cette localité touche au pied d'une montagne aride qui porte le nom d'Abou Khafadja et dont la cime est couronnée par les ruines d'un ancien édifice. Dans le voisinage du *Bab Artah*, porte qui est située à l'occident de la ville, il y a un cimetière nommé *Macbera Souc el-Ahed* « le cimetière du marché du dimanche. » Entre cette porte et le fossé [qui entoure la ville] est un grand amas d'eau que l'on appelle Ghadîr el-Fahhamîn « l'étang des charbonniers ». Au milieu du Rabed el-Marda « le faubourg des malades, des lépreux? », qui est à l'extérieur de la ville, se trouve une grande saline d'où les habitants de Tunis et des lieux voisins tirent leur approvisionnement de sel.

Le *djamé* de la ville de Tunis est très-élevé et domine la mer; aussi une personne assise dans l'intérieur de l'édifice peut voir très-facilement les bateaux qui vont et viennent. On monte à ce *djamé*, du côté oriental, par un escalier de douze marches. A Tunis les bazars sont très-nombreux et renferment des marchandises dont l'aspect remplit le spectateur d'admiration. On compte dans la ville quinze bains et beaucoup de caravansérails qui s'élèvent à une grande hauteur. Les portes de toutes les maisons sont encadrées de beau marbre; chaque montant est d'un seul morceau; un troisième morceau, placé sur les deux autres, forme le linteau. De là vient le dicton : « A Tunis, les portes des maisons sont en marbre (*rokham*); mais à l'intérieur tout est couvert de suie (*sokham*). »

montagne qui n'offre pas la moindre trace de végétation et dont la cime est couronnée par un château fort qui a vue sur la mer. A l'orient de ce château est une porte cintrée par laquelle on entre dans une caverne nommée El-Mâchouc; et à l'occident du même château on voit une source d'eau. Le Djebel es-Sîada « la montagne de la chasse », située à l'occident du Djebel et-Touba, est couvert de villages, d'oliviers, d'arbres fruitiers et de champs cultivés. On y remarque sept réservoirs voûtés, ayant tous la même dimension. A l'occident de cette montagne on voit une chaîne de collines bien cultivées qui s'étendent jusqu'à l'endroit nommé El-Melâb. Cette localité renferme un palais bâti par les Aghlebides; on y a planté des arbres fruitiers et une grande variété d'arbustes odoriférants. A l'Orient de Tunis se trouvent le port, le lac dont nous avons parlé et un marais salant. Du même côté est la porte de Carthage (*Bab Carthadjenna*); entre elle et le fossé [qui entoure la ville] on remarque un grand nombre de jardins et plusieurs puits surmontés de machines hydrauliques; aussi cet endroit porte-t-il le nom de *Sewani 'l-Merdj* « les machines hydrauliques du marais ». Au nord de la ville est le *Bab es-Saccaîîn* « la porte des porteurs d'eau », ainsi nommée par ce que ces gens fréquentent un puits (*bîr*) qui en est vis-à-vis et qui se nomme *Bîr Abi 'l-Kifar*. L'eau de ce puits est très-abondante, parfaitement douce et limpide. De ce côté de la ville on voit plusieurs châteaux construits par les Aghlebides, et quelques jardins plantés en arbres

fruitiers et en plantes aromatiques. Cette localité touche au pied d'une montagne aride qui porte le nom d'Abou Khafadja et dont la cime est couronnée par les ruines d'un ancien édifice. Dans le voisinage du *Bab Artah*, porte qui est située à l'occident de la ville, il y a un cimetière nommé *Macbera Souc el-Ahed* « le cimetière du marché du dimanche. » Entre cette porte et le fossé [qui entoure la ville] est un grand amas d'eau que l'on appelle Ghadîr el-Fahhamîn « l'étang des charbonniers ». Au milieu du Rabed el-Marda « le faubourg des malades, des lépreux? », qui est à l'extérieur de la ville, se trouve une grande saline d'où les habitants de Tunis et des lieux voisins tirent leur approvisionnement de sel.

Le *djamê* de la ville de Tunis est très-élevé et domine la mer; aussi une personne assise dans l'intérieur de l'édifice peut voir très-facilement les bateaux qui vont et viennent. On monte à ce *djamê*, du côté oriental, par un escalier de douze marches. A Tunis les bazars sont très-nombreux et renferment des marchandises dont l'aspect remplit le spectateur d'admiration. On compte dans la ville quinze bains et beaucoup de caravansérails qui s'élèvent à une grande hauteur. Les portes de toutes les maisons sont encadrées de beau marbre; chaque montant est d'un seul morceau; un troisième morceau, placé sur les deux autres, forme le linteau. De là vient le dicton : « A Tunis, les portes des maisons sont en marbre (*rokham*); mais à l'intérieur tout est couvert de suie (*sokham*). »

Tunis est un grand centre d'études; on y cultive surtout la jurisprudence, et plusieurs natifs de cette ville ont rempli les fonctions de grand cadi de l'Ifrîkiya. Malgré cette particularité, qui lui fait tant d'honneur, Tunis s'est toujours distinguée par la fréquence de ses révoltes contre les souverains de l'Ifrîkiya et par sa promptitude à résister aux ordres de ses gouverneurs; plus de vingt fois elle s'est mise en insurrection. Du temps d'Abou-Yezîd, les habitants eurent à subir une dure épreuve : le massacre, la captivité et la perte de leurs biens. El-Djerbi, l'auteur du recueil de prédictions intitulé *El-Hadethan*, a une parole à ce sujet; il dit :

Malheur à Tarchîch! malheur à ses habitants, de la part d'un Abyssin noir[1] et furieux!

Un autre poëte a dit :

Certes Tunis est bien mal nommée[2]; j'ai trouvé qu'elle inspirait l'effroi.

On fabrique dans cette ville des vases d'argile nommés *rîhîia* « aériennes », qui servent à contenir de l'eau; ils sont d'une blancheur éclatante et minces au point d'être presque diaphanes. On n'y trouve rien de comparable dans aucune autre ville ou région de la terre.

[1] La mère d'Abou-Yezîd était une négresse.

[2] Le nom de *Tunis*, prononcé *Tounis*, à la manière arabe, signifie « elle apprivoise, elle inspire la sécurité ».

Tunis est une des plus illustres villes de l'Ifrîkiya et des plus riches en excellents fruits; il y a surtout une amande que l'on nomme *ferik* « friable », parce que la coque en est si mince qu'on peut la briser en frottant un de ces fruits contre l'autre; on peut même l'écraser avec la main. Presque toujours on trouve deux noyaux dans chaque coque, ce qui ne les empêche pas d'être très-gros et très-agréables au goût. Citons encore la grenade tendre, dont les grains ne renferment pas de pepins, et ce fruit, rempli de suc, est d'une douceur parfaite; le gros citron[1], d'un goût délicieux, d'une odeur agréable et d'un aspect séduisant; la figue nommée *el-kharemi*, qui est noire, grande, mince de peau, pleine d'un suc mielleux et; presque toujours, sans graines; le coing, qui n'a pas de pareil pour la grosseur, la douceur et le parfum; les jujubes fines, grandes comme des noix; l'oignon nommé *el-callaouri* « le calabrien », grand comme une orange, de forme allongée, à peau mince, très-juteux et d'un goût franc et parfait.

Le poisson est très-abondant à Tunis et on y trouve plusieurs espèces qui ne se rencontrent pas ailleurs. Chacune d'elles fréquente alternativement la mer de Tunis pendant l'un des mois de l'année chrétienne; puis elle disparaît tout à fait jusqu'au même mois de l'année suivante. Ce changement permet aux habitants de Tunis de se livrer aux jouissances du

[1] Ou *cédrat*. (Voy. l'extrait d'Ibn-Beithar, cité dans l'*Abdallatif* de M. de Sacy, p. 115, 116.)

goût sans interruption et sans éprouver de la satiété. Ces espèces servent aussi à faire des salaisons qui se conservent pendant plusieurs années sans rien perdre ni de leur forme, ni de leur bonne saveur. Dans le nombre, nous pouvons citer l'*âbanec*? l'*octobrien* [1], l'*achbarus* «sparus», le *menkous* «ombrine» et le *bacounis* [2]; on connaît le dicton populaire : « Sans le bacounis, point de révolte à Tunis. »

Sur la route qui mène de Tunis à Cairouan est un lieu de halte nommé Modjeffa. A l'époque où le fruit des oliviers qui poussent dans les cantons du littoral est dans sa maturité, des bandes d'étourneaux [venant de ce côté] se dirigent vers Modjeffa pour y passer la nuit; chacun de ces oiseaux y arrive portant deux olives dans ses pattes, et les laisse tomber en ce lieu. Aussi la récolte d'olives qui se fait à Modjeffa est immense et peut être évaluée à soixante et dix mille *dirhems* [3].

De Tunis à Carthadjenna «Carthage» il y a une distance de douze milles. On dit que cette dernière ville fut bâtie par Didon [4], *roi* contemporain de David [fils de Salomon], et que, entre l'époque de sa fondation et celle de la ville de Roumiya (Rome), il y avait un intervalle de soixante et douze ans.

Celui qui entrerait dans Carthage tous les jours

[1] Le poisson qui, de nos jours, paraît en octobre dans le golfe de Tunis, s'appelle *chelba* : c'est une espèce de dorade.

[2] Ce nom n'est plus connu à Tunis.

[3] Environ 30,000 francs.

[4] Tous les manuscrits portent *Diron*, avec un *r* ر à la place d'un *d* د.

de sa vie et s'occuperait seulement à y regarder, trouverait chaque jour une nouvelle merveille qu'il n'aurait pas remarquée auparavant. Cette ville est située si près de la mer que la muraille est baignée par les vagues. Le mur qui l'entourait avait une étendue de quatorze mille coudées.

Voici ce que raconte Abou-Djafer Ahmed ibn Ibrahîm [1] dans son livre intitulé *Maghazi Ifrîkiya* (expéditions militaires en Afrique) : « Mouça ibn Noccir [2], étant entré en Ifrîkiya, soumit toutes les parties de cette contrée qui paraissaient dignes de son attention et demanda à voir le plus ancien habitant du pays. On lui présenta un vieillard tellement âgé que ses paupières (inférieures) ne remontaient plus sur les prunelles de ses yeux. « D'où es-tu, cheïkh ? « lui dit Mouça. — De Carthadjenna de l'Ifrîkiya, « répondit le vieillard. — Dis-moi pourquoi tu te « trouves ici et raconte-nous l'histoire de Carthage. — Cette ville, lui répondit le cheïkh, fut bâtie par

[1] Mieux connu sous le surnom d'Ibn el-Djezzar. Ce médecin célèbre était natif de Cairouan. Il composa plusieurs ouvrages sur diverses parties de la thérapeutique, et l'un de ces traités, intitulé, *Zad el-Moçafer* (*viaticum peregrinantis*), a été traduit en hébreu, en grec et en latin. On possède deux éditions de la traduction latine, imprimées, l'une à *Lugdun.* 1510, et l'autre à *Basil.* 1516, dans le recueil intitulé, *Opera parva Rhazæ*. Il laissa aussi un abrégé d'histoire intitulé : *Taarîf tashîh et-tarîkh* (*moyens de vérifier les renseignements historiques*) ; l'*Akhbar ed-Doula* (*Histoire de l'empire fatemide* (?), et le *Maghazi Ifrîkiya* (*expéditions militaires en Afrique*). On ne possède pas ces derniers ouvrages. Ce médecin mourut vers l'an 400 de l'hégire (1009-1010), à l'âge de quatre-vingts ans passés. (*Hist. des médecins arabes*, par Wüstenfeld, en allemand.)

[2] Gouverneur de l'Afrique et conquérant de l'Espagne.

« un peuple dernier reste de cette nation adite qui « périt dans un ouragan [1]. Après eux, la ville resta « en ruines pendant un millier d'années. Quand elle « fut rebâtie par Ardmîn, fils de Laoudîn, fils de « Nemrod le puissant, il y fit venir les eaux douces « de *Delala*, leur ayant creusé un passage à travers « les montagnes et bâti des arcades dans le fond des « vallées pour maintenir le niveau de ce canal. Après « un travail de quarante ans, l'eau parcourut cet « aqueduc. Pendant qu'on creusait sur toute la lon- « gueur des vallées les fondations des arcades, on « trouva une pierre portant l'inscription suivante : « *Cette ville ne sera pas détruite jusqu'à ce que le sel s'y* « *montre.* Un jour, pendant que nous étions assis dans « l'hippodrome de Carthage, voilà que nous remar- « quâmes du sel sur une pierre. Ce fut alors que je « partis pour venir ici. [2] »

Voici la cause de la destruction de Carthage : Anbîl « Annibal », roi de l'Ifrîkiya, qui avait le siége de son empire à Carthage, passa en *Italia*, pays dans lequel est située *Roumiya* « Rome », et livra plusieurs combats aux généraux de cette ville. A cette époque, les habitants de Rome n'avaient pas

[1] Voy. sur cette légende le Coran, et la *Bibliothèqne orientale* de d'Herbelot, au mot *Houd*.

[2] Cet extrait ne fait pas honneur au jugement d'El-Bekri et nous donne une idée peu favorable des notions historiques recueillies par Ibn el-Djezzar. Elles peuvent cependant avoir une certaine valeur; si le morceau que notre auteur rapporte ensuite provient du même médecin, on y reconnaitra un écrivain qui avait eu à sa disposition un exemplaire des *Annales* de Tite-Live.

de roi; l'administration de l'État était confiée à soixante et dix de leurs grands personnages, qui choisissaient, chaque année, douze *caïds* « généraux » pris dans leur corps. Ceux-ci se distribuaient par lots les provinces qu'ils allaient commander, et chacun d'eux se rendait dans la localité que le sort lui avait désignée. Anbîl les défit en tant de batailles qu'il envoya en Ifrîkiya trois *modi* remplis des bagues d'or qu'il avait prises sur les morts, c'est-à-dire sur leurs nobles et leurs princes, et il y joignit cette lettre : « Ceci vous indiquera le nombre de nobles (cherîfs) « et de commandants (caïds) que je leur ai tués; jugez « par là du reste[1]. » Il se tint en Italie pendant seize ans, dirigeant ses attaques contre Rome, et tenant cette ville étroitement bloquée. Alors un de leurs caïds nommé *Chibîoun* (Scipion) passa secrètement en Sicile avec une flotte et, quand il eut rassemblé tous ceux qui répondirent à son appel, il se dirigea vers le territoire de l'Afrique (Ifrîkiya), laissant Anbîl encore occupé du siége de Rome. Ayant défait les Africains, il répandit sur tout leur pays [tous les maux de la guerre] le massacre, la captivité et l'incendie; puis il se mit à faire le siége de Carthage. Les habitants de cette ville envoyèrent alors un message à leur émîr Anbîl, pour lui apprendre

[1] « Ad fidem deinde tam lætarum rerum, effundi in vestibulo curiæ « jussit annulos aureos, qui tantus acervus fuit, ut metientibus di- « midium super *tres modios* explesse sint quidam auctores. — Adjecit « deinde verbis, quo majoris cladis indicium esset, neminem nisi « *equitem* atque eorum ipsorum *primores* id gerere insigne. » (Tite-Live, l. XXIII, 12.)

ce qui leur était survenu de la part du peuple romain, et pour le prier de se hâter à leur secours. Anbîl fut très-étonné de cette nouvelle : « J'avais « pensé, dit-il, qu'en maintenant le siége de cette « ville je réussirais à faire disparaître du monde jus- « qu'au nom des Romains (*Roumanîïn*). Je crois vrai- « ment que le *Dieu du Ciel*[1] ne veut pas le permettre. » S'étant alors embarqué, il prit la mer avec ses navires et hâta son retour vers l'Ifrîkiya. Chibîoun marcha à sa rencontre et le défit en plusieurs combats. Anbîl lui adressa alors la parole en disant : « Vous autres Romains, vous étiez bien loin de mon- « trer tant de bravoure quand nous vous combattîmes « auprès de vos foyers et que nous vous obligeâmes « à prendre la fuite ! » Chibîoun lui répondit : « Lors- « que vous étiez loin de vos forteresses et de votre « pays, vous montriez autant de fermeté que nous « de faiblesse; et, maintenant que nous sommes chez « vous, les deux partis ont changé de conditions, et « l'effet contraire est arrivé. » Alors les Romains subjuguèrent les habitants de l'Ifrîkiya et détruisirent la ville de Carthage. »

Le monument le plus merveilleux de Carthage c'est la Maison de divertissement, que l'on nomme aussi *Thiater* (théâtre). Elle se compose d'un cercle d'arcades soutenues par des colonnes et surmontées par

[1] *Le Dieu du ciel* בעלי שמים (*Baali Chamîm*). L'écrivain arabe aurait-il eu connaissance de ce passage de saint Augustin : « *Baal* punice videtur dicere *Dominum*, unde *Balsamen*, quasi *Dominum cœli.* » ? (*Quæst. in lib. Jud.*)

d'autres arcades semblables à celles du premier rang. Sur les murs de cet édifice on voit les images de tous les animaux et des gens qui s'adonnent aux métiers. On y distingue des figures qui représentent les vents : celui de l'orient a l'air souriant; celui de l'occident, un visage refrogné. Le marbre est si abondant à Carthage que, si tous les habitants de l'Ifrîkiya se rassemblaient pour en tirer les blocs et les transporter ailleurs, ils ne pourraient pas accomplir leur tâche. On y voit aussi la *Moallaca* « suspendue », château d'une grandeur et d'une hauteur énormes; il se compose de voûtes en plein cintre, à plusieurs étages. Vers l'occident de cet édifice, qui domine la mer, est le château connu sous le nom de *Thîater,* le même qui renferme la Maison de divertissement dont nous venons de parler; il a beaucoup de portes et de soupiraux, et se compose de plusieurs étages. Au-dessus de chaque porte on remarque l'image d'un animal en marbre, et des figures qui représentent les artisans de toutes les classes. [Indiquons encore] le château nommé *Coumech*[1], qui est aussi à plusieurs étages appuyés sur des colonnes de marbre d'une grosseur et d'une hauteur énormes. Sur le chapiteau d'une de ces colonnes douze hommes pourraient s'asseoir, les jambes croisées, et avoir au milieu d'eux une table pour y manger ou pour y boire. Elles sont cannelées, blanches comme la neige et brillantes comme du cristal; quelques-unes restent encore de-

[1] Var. *Houmes* حومس P. — A la place de *Coumech* قومش, le traducteur est très-disposé à lire *kirkoch* قرقش, c'est-à-dire *cirque.*

bout, les autres sont tombées par terre. On y remarque aussi une grande voûte dont l'extrémité échappe aux regards et qui renferme sept vastes réservoirs, nommés *Mouadjel es-Cheiatîn* « les citernes des démons »; ils contiennent une eau très-ancienne qui y est restée depuis un temps immémorial. Dans le voisinage du château de Coumech est une prison obscure, formée de voûtes posées les unes sur les autres, et dont l'entrée inspire l'effroi. On y trouve des cadavres qui conservent encore leur forme primitive, mais qui tombent en poussière aussitôt qu'on les touche. Le port était situé dans l'intérieur de la ville, et les navires y entraient voiles déployées; mais il n'est plus maintenant qu'un marais saumâtre. Sur la hauteur qui le domine on voit un château et un *ribat* nommé *Bordj Abi Soleiman* « la tour d'Abou Soleiman ». Au centre de la ville est un grand bassin entouré de mille sept cents arcades, dont une partie est restée debout jusqu'à nos jours. Les eaux d'*Aïn Djocar*[1], source située à quelques journées de distance, arrivaient à ce réservoir; elles coulaient vers Carthage par un grand canal qui passait tantôt sous terre, et tantôt sur des rangs d'arcades placés les uns sur les autres et s'élevant jusqu'aux nuages. Obeid Allah le Fatemide ne buvait pas d'autre eau que celle d'Aïn Djocar; il s'en faisait venir, tous les

[1] Les manuscrits A, M et P portent حفار *Hafar;* dans le manuscrit E on trouve خفان *Khaffan.* C'est le même nom que l'Idrîci écrit شوقار *Choucar.* La position de cette source est bien connue : elle est à trois lieues sud-ouest du mont Zaghouan et à douze lieues de Tunis.

jours, la charge d'un certain nombre de bêtes de somme.

On voit à Carthage deux châteaux nommés *El-Okhtaïn* « les deux sœurs », qui sont entièrement construits en marbre et de la manière la plus solide; ils se composent de blocs qui s'emboîtent les uns dans les autres. Un ruisseau qui vient du côté du nord, et dont la source est inconnue, arrive jusqu'à ces édifices par un conduit, et va se décharger dans la mer. Sur ses bords on a établi des *noria* « roues à godet » pour fournir de l'eau aux villages [qui occupent l'emplacement] de Carthage. Dans cette ville, on remarque plusieurs colonnes encore debout, dont la partie qui n'est pas cachée dans le sol a une hauteur de quarante coudées. Elles servaient à soutenir une voûte construite en pierre ponce, substance assez légère pour flotter sur l'eau. On y voit aussi une coupole d'une telle hauteur qu'un archer ne saurait en atteindre le sommet avec une flèche lancée de toute sa force. L'aire de cet édifice est en mosaïque et a cinquante coudées tant en longueur qu'en largeur.

Aujourd'hui les ruines de Carthage sont couvertes de beaux villages, riches et bien peuplés. Les diverses espèces de fruits que l'on y recueille sont d'une excellente qualité et ne sauraient être surpassés.

Des traditionnistes d'une véracité reconnue rapportent qu'Abd er-Rahman ibn Anâm [1] raconta en ces termes un fait assez curieux : « J'étais à me pro-

[1] Voy. ci-devant, p. 466.

mener au milieu des ruines de Carthage avec mon oncle et un jeune serviteur, et, pendant que nous étions à regarder les merveilles de cette localité, nous découvrîmes un tombeau portant cette inscription en langue himyarite : « Je suis Abd-Allah ibn « el-Aouach, l'envoyé de Saleh, apôtre de Dieu. » Ou, selon une autre version : « Moatteb m'envoya aux habitants de cette ville afin de les appeler vers Dieu. J'y arrivai de grand matin et ils me tuèrent à l'entrée de la nuit. Dieu leur fera rendre compte de leur conduite[1]. » Ishac ibn Abd el-Mélek el-Melchouni[2] déclare cependant qu'aucun des prophètes n'entra en Afrique, et que ce furent les disciples de Jésus, fils de Marie, qui, les premiers, y apportèrent la vraie foi.

La presqu'île de Cherik, située entre les villes de Souça et de Tunis, porte le nom de *Cherik el-Abci* (membre de la tribu arabe d'Abs), qui en avait été gouverneur. La station de Bachou (Menzil Bachou),

[1] Voici encore un échantillon des connaissances musulmanes en ce qui regarde les antiquités et l'histoire des peuples anciens. On y remarque, avec quelque surprise, qu'un de leurs docteurs, un grave et respectable magistrat, ayant trouvé une inscription en langue latine, ou peut-être en punique, croit y voir des caractères himyarites, qu'aucun Arabe n'a jamais su lire, et qu'il n'hésite pas d'en donner une traduction de fantaisie. Les traditionnistes musulmans les plus sûrs, ceux qui ont rapporté les dits et gestes de Mahomet, n'étaient pas eux-mêmes très-véridiques : El-Bokhari, un de leurs critiques les plus habiles, avait recueilli une masse de six cent mille traditions, et, de ce nombre, il n'en a conservé que dix mille. On peut même dire que, parmi celles qu'il nous a transmises, il y en a plusieurs dont la fausseté est évidente.

[2] Quelques pages plus loin, l'auteur dit un mot sur ce personnage.

métropole de cette région, est une ville grande et très-peuplée qui possède un *djamê*, plusieurs bains, trois places publiques, des bazars bien fournis et un château bâti par Ahmed ibn Eiça[1], le même qui s'insurgea contre [Ibrahîm] Ibn el-Aghleb.

Lors de l'invasion du Maghreb par Abd-Allah ibn Saad ibn Abi-Sarh, les *Roum* se réunirent dans la péninsule de Cherîk et se dirigèrent en toute hâte vers Iclîbiya (*Clypea*) et les lieux voisins. S'étant alors embarqués, ils allèrent à Cossura[2], île située entre la Sicile et l'Afrique et qui, à cette époque, était habitée. On dit qu'ils y restèrent jusqu'à l'avénement du khalife Abd el-Mélek ibn Merouan[3]. L'émir Abd-el-Mélek ibn Caten[4], auquel ce prince donna l'ordre de faire une expédition sur mer, s'empara de toutes les îles de la côte tunisienne, y détruisit les forteresses et s'en retourna victorieux.

De Tunis à Menzil Bachou il y a une journée de marche. Entre ces deux villes se trouvent plusieurs villages grands et bien peuplés, ainsi qu'une source d'eau chaude[5] dont les qualités bienfaisantes ont été constatées par l'expérience. De Bachou l'on se rend au bourg d'Ed-Douamîs, qui en est à une

[1] Peut-être *Ibn-Abi-Ahmed* d'En-Noweiri. (Voy. *Hist. des Berbers*, t. I, p. 428, 429.)

[2] Nommé maintenant *Pantellaria*.

[3] En l'an 65 de l'hégire (684-5 de J. C.).

[4] Cet officier, nommé gouverneur de l'Espagne en l'an 114 (732-3), fut mis à mort l'an 123, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

[5] Nommé maintenant *Hammam el-Enf*, et situé sur le bord de la mer, à trois lieues de Tunis.

journée de marche. Cette dernière localité est grande, très-peuplée, et possède beaucoup d'oliviers et d'autres arbres. Le Casr ez-Zeit « château de l'huile »[1], le Ouadi 'd-Dimna « rivière de Dimna », le Fondoc Rîhan « caravansérail de Rîhan » et le Ouadi 'r-Romman « rivière des Grenades », sont situés entre Bachou et Ed-Douamîs. De ce dernier bourg l'on se rend à Cairouan dans une journée, et l'on rencontre en chemin plusieurs châteaux, stations et villages. Dans l'intérieur des terres, vis-à-vis et au sud de la péninsule de Cherîk, s'élève le Zaghouan, montagne extrêmement haute[2], que l'on nomme aussi *Kelb ez-Zocac* « le chien du détroit ». On l'appelle ainsi parce qu'elle se voit de très-loin et qu'elle sert à diriger les navigateurs vers les lieux de leur destination. Elle est visible à la distance de plusieurs journées[3], et se montre quelquefois avec sa cime au-dessus des nuages. Il arrive souvent que ses flancs sont inondés par les averses pendant que le sommet est parfaitement sec. Les gens de l'Ifrîkiya disent d'un homme qui leur est à charge : « Il est plus lourd que la montagne de Zaghouan; plus lourd que la montagne de plomb »[4], laquelle domine Tunis. Un poëte a dit, en s'adressant à un pigeon voyageur qu'il venait de faire partir de Cairouan avec une lettre pour Tunis :

Parvenu à Zaghouan, élève toi très-haut, et, à force de monter, approche-toi des nuages.

[1] Situé à une lieue de Hammamat, auprès du golfe de ce nom.

[2] Elle a plus de treize cents mètres de hauteur.

[3] Cela est une exagération. — [4] La montagne de Plomb (*Djebel er-Rossas*) est située à cinq lieues sud-est de Tunis.

Le Zaghouan est couvert de villages très-peuplés, d'arbres fruitiers, de jardins et de sources d'eau. Le Fondoc Chekel, un de ces grands villages, est à une journée de Tunis et forme un lieu de station bien connu. Un autre, nommé Calemdjenna[1], eut pour fondateur Abou 'l-Cacem, fils d'Obeid-Allah [le Fatemide], qui eut l'intention d'y établir les étrangers réduits à la mendicité, qui venaient du pays des Hoouara et du pays des Nefouça[2]. Le Zaghouan est un lieu de retraite pour les musulmans qui veulent s'adonner à la pratique des bonnes œuvres et à la dévotion.

A l'occident de cette montagne et à trois journées de Cairouan est située Lorbos (*Laribus*), ville fermée qui possède un grand faubourg. Son territoire produit du safran excellent et se distingue par le nom de *Beled el-Anber* « canton de l'ambre gris ». Ce fut là que se rendit Ibrahîm ibn Abi 'l-Aghleb lors de sa sortie de Cairouan[3]. En l'an 296 (908-9), Abou Abd-Allah es-Chîaï vint mettre le siége devant Laribus. Ibrahîm, qui s'y était enfermé avec toutes les milices de l'Ifrîkiya, s'enfuit vers Tripoli, accompagné de plusieurs de ses chefs de troupe et d'une partie de son armée; Abou Abd-Allah pénétra de vive force dans la ville et fit massacrer les habitants.

[1] Celle-ci est la leçon du manuscrit M. Le manuscrit A porte *Caldjena*, قلجنه; le manuscrit P, قلحيه (nom illisible), et le manuscrit E, *Calhana*, قلحنه.

[2] C'est-à-dire de la province de Constantine et de la frontière de Tripoli.

[3] *Hist. des Berbers*, t. I, p. 441.

Ces malheureux s'étaient réfugiés, avec le reste des milices, dans la grande mosquée, où ils se tenaient entassés les uns sur les épaules des autres. Le sang sortit par toutes les portes de cet édifice et coula dans les rues, ainsi que font les ruisseaux à la suite d'une forte averse. L'on assure que trente mille individus périrent dans l'intérieur de la mosquée et que ce carnage dura depuis l'heure de la prière du soir jusqu'à la fin de la nuit. Les Aghlebides [dont la dynastie succomba bientôt après cette catastrophe] avaient régné sur l'Ifrîkiya pendant cent onze ans.

La ville des Ansars (El-Ansarîîn)[1], située à une journée de Laribus, est ainsi nommé parce que quelques descendants de *Djâber* ibn Abd-Allah l'*Ansar*[2] y avaient fixé leur séjour[3]. Le sol de ce canton est d'une grande fertilité; on y récolte le meilleur blé de toute l'Ifrîkiya.

Trois journées de marche[4] suffisent pour se

[1] Les Ansars «soutiens, assistants», appartenaient à la ville de Médine. Ils reçurent ce nom parce qu'ils avaient pris les armes pour soutenir Mahomet à l'époque où ce novateur fut contraint de quitter la Mecque.

[2] Djaber ibn Abd-Allah es-Selemi, natif de Médine, fut un des Ansars. Après avoir fait plusieurs campagnes avec Mahomet, il transmit aux fidèles un grand nombre de renseignements au sujet des dits et gestes de leur prophète. Il mourut à Médine, âgé de plus de soixante et dix ans.

[3] Cette localité se nomme encore *Calâ-t-Djaber;* elle est à sept lieues ouest de Kef, près du territoire français.

[4] On peut y aller en trois bonnes journées de cavalier; mais le camp tunisien en fait six étapes, savoir : El-Haouareb, El-Hadjeb, Djelma, Oued el-Facca, Sidi Ali ben Aoun et Souîna. (*Berbrugger.*)

rendre de Cairouan à Cafsa[1], ville bâtie en totalité sur des portiques de marbre dont on a bouché les arcades avec de fortes cloisons construites en moellons[2]. On dit que ce rempart[3] fut élevé par Chentian, page de Nimrod, qui y fit graver son nom dans une inscription qu'on lit encore. La muraille de Cafsa [est si bien conservée qu'elle] semble avoir été faite d'hier[4]. Dans l'intérieur de la ville l'eau sort de terre par deux sources très-abondantes et forme autant de ruisseaux qui coulent avec bruit et vont arroser les jardins et les champs ensemencés qui se trouvent aux environs de la place. Le *djamê* même renferme dans son enceinte une grande source [dont le bassin], construit en pierre par les anciens, a quarante coudées de longueur et autant de largeur. Cafsa est la localité de la province de Cairouan qui produit la plus grande quantité de pistaches; on les envoie dans toutes les parties de l'Ifrîkiya et même jusqu'en Égypte, en Espagne et à Sidjilmessa. On y trouve une espèce de datte semblable à un œuf de pigeon. Les fruits des diverses espèces que l'on cultive à Cafsa servent, en partie, à la consommation de Cairouan. Dans les environs de la ville on

[1] Ce nom se prononce *Gafça*. Les anciens l'écrivaient *Capsa*.

[2] *Moellons* : le texte arabe porte *es-sakher el-djelîl*. C'étaient, sans doute, des débris antiques, brisés et employés pêle-mêle comme matériaux de construction, ainsi que l'a dit le Dr Frank, dans sa Description de la régence de Tunis.

[3] *Ce rempart* : l'auteur veut parler de la muraille qui entourait la ville.

[4] L'ancienne muraille de Cafsa n'existe plus; celle qui entoure la ville maintenant est en pisé et très-délabrée.

compte plus de deux cents bourgades florissantes, bien peuplées, et arrosées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur par les eaux [qui sortent de la ville]. On désigne ces villages par le nom de Cosour Cafsa « les bourgades de Cafsa ». Les impôts de Cafsa rapportent [tous les ans] cinquante mille dinars [1]. Parmi ces bourgades on distingue celle de Torac [2], située à moitié chemin de Cafsa à Feddj el-Himar « le défilé de l'âne » [3]; il faut traverser ce dernier endroit quand on se dirige vers Cairouan. Torac est grande et très-peuplée; elle possède un *djamê* et un bazar bien monté. C'est de cette ville que les *toraki*, vêtements que l'on transporte en Égypte, tirent leur nom. On y récolte beaucoup de pistaches.

La ville de Nefzaoua, située à six journées ouest de Cairouan [4], renferme une grande source nommée Taourgha « jaune » en langue berbère, et dont on n'a jamais pu trouver le fond. Le mur de Nefzaoua, construit en pierres et en briques, est percé de six portes. Cette ville possède un *djamê* et quelques bazars très-fréquentés; elle est située auprès d'une rivière dont les bords sont couverts de dattiers et d'autres arbres fruitiers. Dans les environs se trouvent un

[1] 500,000 francs.

[2] Cette localité n'est pas connue de nos jours.

[3] Peut-être le *Fom el-Feddj* « entrée du défilé », que la carte de Prax et Renou place à sept lieues nord-est de Gafsa (*Cafsa*).

[4] A quarante-cinq ou cinquante lieues sud-sud-ouest de Cairouan. Le nom de Nefzaoua, marqué sur la carte de Shaw, est omis sur celle de Prax et Renou. Il est cependant en usage et désigne toute la région située au sud-est de la grande *sibkha*.

grand nombre de sources. Au sud de Nefzaoua est une ville antique que l'on désigne par le nom d'EL-MEDÎNA « la ville »; elle est entourée de murs et renferme un *djamê*, un bain et un bazar. Tout autour on rencontre des sources et des jardins. Nefzaoua est à trois journées de CABES[1] et à deux journées de Cafsa; [cette] dernière ville est à trois journées de GUÎTOUN BÎADA, laquelle est à une journée de NEFTA; il y a une journée de Nefta à TOUZER[2], et une journée de Touzer à Nefzaoua. Pour se rendre de Nefzaoua au canton de Castîliya il faut traverser un terrain marécageux dans lequel on a dressé des poutres pour indiquer le chemin. Les voyageurs qui veulent suivre cette route prennent des guides chez les Beni-Moulît, tribu nomade qui campe de ce côté-là. Celui qui s'écarte de la route, soit à droite, soit à gauche, s'enfonce dans une terre mouvante qui, par sa molle consistance, ressemble à du savon liquide. Il est arrivé à des compagnies de voyageurs, et même à des armées, d'y périr sans laisser aucune trace de leur existence. Cette région de marécages s'étend jusqu'à la ville de *Ghadams*.

Le pays de CASTÎLIYA contient plusieurs villes, telles que *Touzer, El-Hamma* et *Nefta*. Touzer, qui en est la métropole, est une grande ville, environnée d'une muraille de pierres et de briques. Elle possède

[1] Le camp tunisien fait, pour y arriver, les étapes de Gourbata, Hamma (on passe quelque fois par Taguïous), Touzer et Nefta. Un cavalier bien monté peut y aller en deux jours. (*Berbrugger.*)

[2] M. Berbrugger n'a mis que quatre heures pour aller à cheval d'une de ces villes à l'autre.

un *djamé* solidement bâti, et plusieurs bazars. Tout autour s'étendent de vastes faubourgs remplis d'une nombreuse population. Cette place, qui est très-forte, a quatre portes, un grand nombre de jardins, beaucoup de dattiers et d'autres arbres fruitiers; la canne à sucre et le bananier sont les seules plantes qui n'y viennent pas bien. Les dattiers forment autour de la ville un grand et sombre massif. Il n'y a point d'autre endroit en Ifrîkiya qui produise autant de dattes; presque tous les jours il en sort mille chameaux, ou même davantage, chargés de ce fruit. Touzer est arrosée par trois ruisseaux [1] qui prennent leur source dans une couche de sable, fin et blanc comme de la farine. Cet endroit est nommé en leur langue Serech [2]. Les ruisseaux dont nous venons de parler sont les branches d'une rivière formée par la réunion des eaux qui sortent du sable, et nommée Ouadi 'l-Djemal [3]. A l'endroit où l'embranchement se fait, la rivière a environ deux cents coudées de profondeur [4]. Chacun des trois ruisseaux se partage ensuite et forme six canaux d'où rayonnent une

[1] Cette oasis est arrosée par le *Oued Berqouq* « la rivière aux prunes برقوق ». Cette rivière, arrivée à un barrage romain en grandes pierres de taille, se subdivise en trois branches : Sakît el-Khendek ساقية الخندق, Sakît el-Oust ساقية الوسط et Sakît er-Rebot ساقية الرباط. De cette dernière branche se détache Sakît es-Souani ساقية السوانى. (*Berbrugger.*) Voy. la *Revue africaine*, t. III, p. 19.

[2] Variantes : *Seres* سرس, *Sedech* سدش, *Sous* سوس. En berber zenatien le mot *Seddous* سدوس signifie *son écoulement*.

[3] Il faut peut-être lire *Ouadi 'l-Djemar* « rivière de sable ».

[4] A cet endroit, la rivière n'a pas deux mètres de profondeur.

quantité innombrable de conduits, construits en pierre d'une manière uniforme; aussi ont-ils tous la même dimension. Chaque conduit a deux empans de largeur et un *fitr*[1] de profondeur. Pour avoir régulièrement une provision de quatre *cadès* d'eau, on donne un *mithcal* « dix francs » par an; si l'on veut en avoir de plus ou de moins, on paye en conséquence. Voici en quoi consiste le *cadès* : chacun, quand son tour d'arrosage arrive, prend une tasse (*cadès*) dont le fond est percé d'un trou assez étroit pour se laisser boucher avec un bout de cette espèce de corde qui sert à tendre les arcs à carder. Il remplit cette tasse avec de l'eau et la suspend quelque part jusqu'à ce qu'elle soit vide et, pendant ce temps, il voit son clos ou son jardin recevoir d'un de ces canaux un courant d'eau. Il remplit ensuite la tasse une seconde fois et procède de la même manière[2]. Ces gens-là ont reconnu qu'une de ces tasses peut se remplir et se vider, sans interruption, cent quatre-vingt-douze fois dans l'espace d'un jour complet[3].

On ne trouve nulle part des oranges aussi belles et aussi douces que celles de Touzer. On y recueille aussi la manne, le sébeste[4] et le myrobolan. Les im-

[1] Le *fitr* est l'espace compris entre les extrémités du pouce et de l'index dans leur plus grand écartement.

[2] M. Berbrugger, qui visita Touzer en novembre 1850, a reconnu que ce système d'arrosage, si bien décrit par El-Bekri, est encore en activité; que tous les canaux sont en bon état, et que les conduits ainsi que le barrage sont de construction romaine.

[3] Donc la clepsydre marchait pendant sept minutes et demie.

[4] Voy. au sujet de cette espèce d'arbre l'*Abd-Allatif* de M. de Sacy, p. 70 et suiv.

pôts de Castîliya rapportent tous les ans deux cent mille dinars [2,000,000 de francs]. Dans ce pays on mange la chair du chien; les habitants engraissent ces animaux dans leurs jardins, en les nourrissant de dattes. Un homme qui avait reçu l'hospitalité à Touzer m'a raconté qu'on lui servit un plat de viande qu'il trouva excellent, et que son hôte, auquel il demanda ce que c'était, lui répondit : « C'est de la chair d'un jeune chien engraissé. »

Le pays situé au delà de Castîliya n'est habité, autant qu'on le sache, ni par les hommes, ni par les animaux; à l'exception toutefois du *fenek*[1]. En effet, toute cette région consiste en sables et en bourbiers. Les habitants de Castîliya racontent à ce sujet que quelques personnes, ayant voulu connaître la région située derrière leur territoire, se mirent en route avec une provision de vivres, et marchèrent plusieurs jours à travers les sables, sans y voir la moindre trace d'un lieu habité[2]. Ils ajoutent que la plupart de ces voyageurs moururent dans cette région de sables.

[1] Voy. ci-devant, p. 464.

[2] Si ces voyageurs s'étaient dirigés vers le sud, douze ou quinze jours leur auraient suffi pour atteindre Ghadams; en se dirigeant vers le sud-ouest ils seraient arrivés à Ouargla, et auraient trouvé le Oued-Souf et le Oued-Rîgh sur leur route.

(La suite dans le prochain cahier.)

I.

INDEX DES PASSAGES VÉDIQUES

CITÉS

DANS LE TEXTE OU DANS LES NOTES DU *PRÂTIÇÂKHYA*.

OBSERVATION.

Les chiffres qui précèdent le tiret renvoient au *Rig-Véda* : les hymnes sont indiqués en chiffres romains, et les stances en chiffres arabes. — Les chiffres qui suivent le tiret renvoient au *Prâtiçâkhya* : les chiffres romains désignent les chapitres ; les chiffres arabes, les *çlokas* ou distiques, et les chiffres italiques, les *sûtras*. — Quand le chapitre et le *çloka* sont seuls indiqués, il faut chercher le passage védique dans le texte même du *Prâtiçâkhya*; lorsqu'il y a, en outre, indication du *sûtra*, la citation est dans les notes.

RIG-VÉDA. MAṆḌALA I.

I, 1. — I, 5, *25*; II, 2, *5*; III, 9, *16*; III, 11, *18*; III, 15, *23*; IV, 5, *15*; X, 2-4, *3*; XI, 1, *1*; XI, 16, *31*; XVI, 9, *15*; XVII, 22, *39*; XVII, 27-28, *44*; XVIII, 22, *45*; XVIII, 25.

I, 2. — I, 16, *63*; X, 6-7, *7*.

I, 3. — III, 4, *6*.

I, 4. — II, 33, *67*; II, 34, *68*.

I, 5. — IV, 8, *25*.

I, 6. — II, 4, *10*.

I, 7. — I, 25, *102*.

I, 9. — VII, 34.

II, 1. — II, 11, *31*.

II, 2. — II, 10, *27-30*.

II, 4. — I, 16, *63*; I, 18, *71*; II, 27, *50-51*.

II, 5. — I, 16, *63*.

II, 8. — II, 11, *31*; XVII, 18-19, *29-35*.

IV, 1. — VI, 13, *46*.

IV, 3. — VII, 17, *19*.

IV, 4. — VIII, 13.

IV, 6. — VII, 27 et 28.

IV, 8. — II, 27, *53*.

V, 1. — VII, 17; XI, 18, *35*.

V, 5. — XII, 2, *5*.

V, 6. — XIV, 19.

V, 8. — XII, 2, *5*.

V, 10. — VIII, 21 et 22.

VI, 3. — IV, 26, *65*.

VI, 8. — XII, 2, *3*.

VIII, 1. — II, 6, *16*; XI, 26, *55*.

VIII, 8. — VI, 6, *21-22*; VI, 15, *54*; XII, 4, *13*; XIV, 18.

VIII, 9. — VII, 12 et 19.

IX, 1. — II, 2, *6*; III, 6, *10*.

IX, 2. — II, 6, *16*.

IX, 3. — II, 30, *59*.

IX, 10. — V, 13, *28*.

X, 1. — I, 5, 23; VI, 5, *17*; VI,

13, *46;* XVI, 26, *35;* XVIII, 22, *46-47;* XVIII, 25.
X, 4. — II, 38.
X, 5. — V, 26, *58.*
X, 11. — VII, 23.
XI, 1. — IX, 2 et 29.
XI, 4. — II, 31, *61.*
XI, 5. — I, 23, *99-100.*
XII, 5. — VIII, 11; IX, 25.
XIII, 1. — V, 11, *24.*
XIII, 5. — XII, 2, *4;* XII, 3, *7.*
XIII, 7. — IX, 26.
XIII, 9. — I, 12.
XIII, 11. — VII, 13.
XIII, 12. — XII, 3, *7;* XIV, 21.
XIV, 11. — II, 34.
XIV, 12. — VII, 6.
XV, 3. — I, 24, *101.*
XV, 4. — VII, 12 et 19.
XV, 6. — IV, 39, *89.*
XV, 12. — XII, 2, *3.*
XVI, 6. — IV, 30-31, *73.*
XVII, 1. — IV, 7, *23;* XII, 6, *20.*
XVII, 4. — XVI, 12, *19.*
XVII, 6. — XII, 2, *6.*
XVII, 8. — IV, 39, *89.*
XVIII, 1. — VI, 1, *1;* XIV, 26.
XVIII, 3. — VII, 14 et 19.
XIX, 1. — XII, 6, *20.*
XIX, 7. — XII, 4, *12.*
XX, 1. — I, 5, *23;* II, 1, *2.*
XX, 6. — XII, 6, *20.*
XXI, 1. — I, 14, *58-59.*
XXI, 5. — II, 27, *50-51.*
XXII, 4. — VII, 26 et 28.
XXII, 15. — VII, 16 et 19.
XXII, 16. — XII, 2, *6;* XIV, 5, *15;* XIV, 10, *34.*
XXII, 17. — XIII, 9, *24-25;* XIV, 11, *36.*
XXII, 20. — III, 3, *5.*
XXIII, 5. — IV, 39, *89.*
XXIII, 10. — XVIII, 24, *49.*
XXIII, 13. — VII, 13.
XXIII, 15. — V, 15, *30.*
XXIII, 16. — II, 26, *49;* IX, 16.
XXIII, 20. — XII, 4, *13.*
XXIII, 23. — IV, 30-31, *73.*
XXIV, 2. — X, 11, *19.*
XXIV, 8. — II, 9, *25;* IX, 7.
XXIV, 12. — XII, 4, *15.*
XXIV, 13. — XIV, 11, *36;* XIV, 18.
XXIV, 14. — IV, 13; VIII, 28.
XXIV, 15. — XII, 6, *20.*
XXV, 3. — XIV, 9, *30.*
XXV, 7. — VII, 24.
XXV, 10. — V, 6, *15.*
XXV, 19. — IV, 1, *1;* VII, 8 et 19; VIII, 30.
XXVI, 1. — VII, 15 et 19.
XXVI, 5. — VIII, 1 et 2.
XXVI, 6. — I, 19, *73.*
XXVII, 1. — IV, 7, *23.*
XXVIII, 2. — V, 24, *54.*
XXVIII, 6. — VIII, 11.
XXIX, 3. — V, 6, *15;* VIII, 16; IX, 3.
XXIX, 7. — VII, 13 et 19.
XXX, 6. — VII, 12.
XXX, 7. — I, 3, *12.*
XXX, 16. — II, 16-17, *38-39.*
XXX, 20. — XIV, 25.
XXXI, 7. — I, 19, *74;* IX, 17.
XXXI, 10. — V, 16, *31.*
XXXI, 14. — V, 16, *31;* XII, 4, *15;* XIV, 11, *36;* XIV, 18.
XXXI, 15. — II, 33.
XXXI, 17. — VII, 10.
XXXII, 4. — VIII, 21 et 22.
XXXII, 5. — IX, 5 et 6.

XXXII, 7. — I, 21, *81-92.*
XXXII, 9. — IX, 9.
XXXII, 15. — II, 33.
XXXII, 17. — VII, 2.
XXXIII, 1. — II, 6 et 7, *17;* XVII, 14, *22.*
XXXIII, 8. — IX, 3.
XXXIII, 10. — IV, 41; XI, 22, *46;* XVIII, 26.
XXXIII, 12. — II, 41.
XXXIII, 13. — II, 16-17, *38-39.*
XXXIV, 1. — VII, 8, *19.*
XXXIV, 4. — V, 20, *40.*
XXXIV, 7. — VI, 8, *29.*
XXXIV, 9. — III, 4, *6;* XII, 2, *5.*
XXXV, 1. — VI, 2, *9;* XII, 2, *6;* XIV, 1, *1.*
XXXV, 4. — IX, 2.
XXXV, 5. — II, 5, *13.*
XXXV, 6. — II, 31, *61;* VI, 8, *29.*
XXXV, 10. — IV, 28.
XXXV, 11. — XII, 4, *12.*
XXXVI, 1 et 2. — XVIII, 2.
XXXVI, 12. — II, 18, *40;* IV, 20, *55;* VIII, 24.
XXXVI, 13. — XVII, 16, *26.*
XXXVI, 14. — VII, 23.
XXXVI, 15. — I, XII, *5.*
XXXVI, 18. — IX, 10.
XXXVII, 5. — VII, 13.
XXXVII, 13. — II, 21.
XXXVIII, 6. — V, 26, *58;* X, 2-4, *3;* X, 7, *8;* XI, 2, *4;* XI, 11, *20;* XI, 11, *21;* XI, 25, *51;* XIV, 10, *33.*
XXXVIII, 7. — XII, 4, *14.*
XXXVIII, 13. — VII, 13 et 19.
XXXIX, 2. — II, 37.
XL, 1. — IV, 15, *42.*
XL, 6. — VIII, 17.
XL, 7. — I, 22, *93-98.*
XLII, 1. — IV, 25; VII, 15 et 19; XIII, 10, *26-29.*
XLII, 2. — VIII, 12.
XLII, 5. — I, 23, *99-100.*
XLIII, 4. — IV, 4, *11.*
XLIII, 5. — XVII, 1, *1-2.*
XLIII, 7. — I, 5, *22;* VIII, 27.
XLIII, 8. — I, 18, *68.*
XLIII, 9. — XVII, 13, *21.*
XLIV, 1. — VII, 10; IX, 20.
XLIV, 4. — IX, 19.
XLIV, 9. — I, 20, *80.*
XLIV, 10. — X, 9, *14.*
XLV, 8. — I, 21, *81-92.*
XLV, 9. — V, 22, *47.*
XLVI, 1. — I, 18, *70.*
XLVI, 3. — IV, 24.
XLVI, 8. — IV, 22, *61.*
XLVI, 9. — IV, 22, *61.*
XLVI, 10. — II, 28, *55;* II, 44, *79.*
XLVI, 13. — IX, 17.
XLVIII, 5. — IX, 26.
XLVIII, 10. — IX, 8.
XLVIII, 16. — VII, 15 et 19.
XLIX, 2. — I, 25, *102;* VII, 23.
XLIX, 4. — IV, 13; VIII, 9; X, 10, *15;* XI, 14, *27.*
L, 4. — X, 13, *20;* XIV, 6, *18.*
L, 5. — VI, 8, *28.*
L, 7. — IV, 19, *54.*
L, 9. — II, 42, *76;* V, 1, *1.*
LI, 1. — VIII, 7.
LI, 5. — II, 22.
LI, 8. — VIII, 5.
LI, 11. — II, 30, *59.*
LI, 13 et 14. — XVIII, 15.
LI, 14. — IX, 5 et 6.
LI, 15. — II, 21; VI, 7, *23;* XII, 4, *16.*

LI, 15 et LII, 1. — XVIII, 15.
LII, 1. — VIII, 6.
LII, 9. — II, 20.
LII, 11. — II, 35, *69*.
LII, 12. — X, 11, *17*.
LII, 12-15. — XVIII, 16.
LII, 13. — IV, 18, *51*.
LIII, 3. — XIV, 15.
LIII, 8. — VII, 3.
LIII, 9 et 10. — XVIII, 16, *30*.
LIII, 9-11 et LIV, 1. — XVIII, 16.
LIII, 11 et LIV, 1. — XVIII, 16, *30*.
LIV, 7 et 8. — XVIII, 16, *30*.
LIV, 7-10. — XVIII, 16.
LIV, 9. — VIII, 18.
LIV, 9 et 10. — XVIII, 16, 30.
LVII, 1. — IX, 2.
LVII, 2. — VII, 20.
LVII, 4. — VII, 4; XII, 4, *14*.
LIX, 3. — II, 21.
LIX, 4. — II, 39.
LIX, 6. — VII, 10 et 11.
LIX, 13. — VII, 10 et 11.
LXI, 8. — I, 21, *81-92*; V, 4, *12*; XVII, 14, *23*.
LXI, 11. — VIII, 21 et 22.
LXI, 12. — VII, 11; XVII, 14, *23*.
LXI, 14. — VIII, 8.
LXII, 2. — VII, 27 et 28.
LXII, 13. — XIV, 13.
LXII, 4. — IV, 29, *69-70*.
LXIII, 5. — IV, 2, *4*; IV, 4, *9*; IV, 5, *12*; VI, 9, *30-31*; X, 5, *5*.
LXIII, 6. — IV, 5, *15*; XI, 12, *24*.
LXIII, 7. — VI, 2, *7*.
LXIII, 9. — VII, 11.
LXIV, 9. — II, 27, *54*; VIII, 7; XV, 5, *9*.
LXIV, 13. — V, 7-8, *17-18*; V, 25, *57*.
LXIV, 15. — V, 8.
LXV, 1. — XV, 12, *20*; XVII, 32, *50*.
LXV, 4. — VIII, 14.
LXVIII, 4. — IV, 40, *93-96*.
LXVIII, 6. — II, 30, *60*.
LXIX, 2. — I, 22, *93-98*; VIII, 14.
LXIX, 5. — XIV, 20.
LXX, 1. — II, 29, *58*.
LXX, 6. — XV, 12, *20*; XVII, 24, *41*.
LXXI, 1. — XIV, 25.
LXXI, 5. — I, 21, *81-92*.
LXXI, 6. — II, 26.
LXXI, 9. — II, 24.
LXXI, 10. — IV, 19, *52*; XII, 6, *20*.
LXXII, 1. — I, 21, *81-92*; IV, 14, *41*; IV, 15, *43-44*.
LXXII, 2. — V, 6, *16*.
LXXII, 6. — IV, 32, *75*.
LXXII, 8. — VI, 5, *18*.
LXXIII, 8. — V, 14, *29*.
LXXIII, 9. — VIII, 13.
LXXIV, 1. — I, 25, *102*; II, 13, *34*.
LXXV, 5. — VII, 16 et 19.
LXXVI, 4. — I, 24, *101*.
LXXVII, 2. — VIII, 1 et 2; VIII, 17.
LXXIX, 1. — V, 12-13, *27*.
LXXIX, 2. — II, 31, *62*.
LXXIX, 4. — XVI, 19-21, *27-29*.
LXXIX, 5. — IV, 19, *52*.
LXXIX, 7. — VII, 29.
LXXIX, 11. — II, 19.
LXXX, 2. — VII, 27 et 28.

LXXX, 8. — V, 19, *39*.
LXXX, 9. — V, 4, *12*.
LXXX, 14. — V, 21, *42*; XII, 6, *20*.
LXXX, 16. — IV, 25.
LXXXI, 1. — V, 27, *59*; XVI, 37, *52-53*.
LXXXI, 6. — VIII, 20.
LXXXII, 1. — III, 7, *12*; VII, 7.
LXXXIV, 6. — IX, 11.
LXXXIV, 11. — II, 2, *5*; IX, 6.
LXXXIV, 17. — II, 10, *27-30*.
LXXXIV, 18. — IV, 30-31, *73*.
LXXXIV, 19 et 20. — XVIII, 2.
LXXXIV, 20. — XVI, 38, *55*.
LXXXV, 7. — II, 23; III, 2, *2*; III, 7, *12*.
LXXXVI, 1. — VII, 31.
LXXXVI, 9. — IV, 17, *47*; VII, 17 et 19.
LXXXVI, 10. — IV, 17, *47*; VII, 12; VII, 17 et 19.
LXXXVII, 2. — VI, 2, *9*; VIII, 7; XII, 2, *3*; XII, 2, *6*; XIV, 6, *19*.
LXXXVII, 4. — II, 29, *58*.
LXXXVIII, 1. — VIII, 8.
LXXXVIII, 2. — II, 23; IX, 7.
LXXXVIII, 5. — IV, 26, *65*; IV, 30-31, *73*.
LXXXVIII, 6. — II, 20.
LXXXIX, 5. — V, 26, *58*.
LXXXIX, 9. — V, 26, *58*; VII, 26 et 28; VIII, 19; IX, 27.
XC, 1. — V, 21, *42*.
XC, 5. — VII, 12 et 19.
XCI, 1. — XVIII, 18, *33*.
XCI, 3. — V, 18, *37*.
XCI, 5. — I, 4, *20-21*.
XCI, 13. — IX, 17 et 18.
XCI, 14. — VI, 2, *10*; XVIII, 18, *33*.
XCI, 19. — VIII, 5.
XCI, 20. — IX, 24.
XCI, 21. — IV, 12, *39*; V, 10, *22*.
XCII, 2. — IX, 20.
XCII, 3. — XII, 2, *4*.
XCII, 4. — IV, 13; X, 2-4, *3*; XI, 4, *7*.
XCII, 6. — IV, 16, *45*.
XCII, 11. — V, 21, *43*.
XCIII, 5. — IV, 10, *31*.
XCIII, 6. — VI, 10, *36-38*; XII, 3, *9*; XII, 3, *11*.
XCIV, 1. — VIII, 21 et 22.
XCIV, 7. — VI, 3, *14*.
XCIV, 11. — II, 13, *34*.
XCIV, 14. — II, 13, *34*.
XCIV, 16. — II, 39; IV, 1, *3*; IX, 17; XI, 11, *21*; XI, 17, *33*; XIV, 12.
XCV, 1. — I, 18, *71*.
XCV, 6. — XV, 5, *9*.
XCVI, 7. — VII, 10 et 19.
XCVII, 8. — VIII, 6.
XCIX, 1. — IX, 5.
XCIX. — XV, 14, *26*.
C, 5. — IX, 16.
C, 16. — XII, 4, *16*.
CI, 1. — VIII, 29.
CI, 2. — II, 41; IV, 29; XIII, 8, *23*.
CI, 9. — VII, 13; XI, 13-14, *25*.
CII, 5. — I, 24, *101*.
CII, 6. — V, 21, *45*.
CIII, 1. — IV, 36, 82.
CIII, 3. — VII, 10.
CIII, 5. — II, 33, *67*; VIII, 7.
CIV, 5. — XII, 4, *15*; XIV, 11, *36*.

CIV, 9. — VI, 4, *15.*
CV, 2. — VII, 3.
CV, 3. — VIII, 8.
CV, 6. — II, 32, *64;* IV, 19, *53.*
CV, 8. — VI, 8, *29.*
CV, 9. — VII, 28.
CV, 10. — I, 19, *73.*
CV, 12. — IX, 24.
CV, 15. — VII, 25.
CV, 17. — XIV, 24.
CVI, 1. — IV, 21.
CVI, 2. — VIII, 16.
CVI, 6. — III, 16, *25.*
CVII, 1. — VIII, 19.
CVII, 2. — VI, 2, *6.*
CVII, 3. — X, 10, *15.*
CVIII, 3. — VII, 4.
CVIII, 4. — V, 14, *29.*
CVIII, 11. — V, 2, *4;* V, 7-8, *17-18.*
CIX, 1. — V, 1, *2.*
CIX, 2. — VIII, 19.
CIX, 3. — V, 1, *1;* VI, 3, *13.*
CX, 1. — XIV, 22.
CX, 3. — II, 16, *37;* IX, 21.
CX, 8. — VIII, 16.
CXI, 2. — VII, 6.
CXII, 1. — II, 28, *56.*
CXII, 19. — VIII, 11.
CXII, 23. — V, 15, *30.*
CXII, 24. — XII, 4, *12.*
CXIII, 1. — XII, 2, *5;* XIV, 20, *51;* XVIII, 19, *36-39.*
CXIII, 2. — II, 40.
CXIII, 6. — V, 12-13, *27;* VI, 8, *29.*
CXIII, 9. — I, 23, *99-100.*
CXIII, 11. — V, 18; X, 2-4, *3.*
CXIII, 12. — IX, 4.
CXIII, 13. — I, 23, *99-100.*
CXIII, 16. — II, 40, *74;* IV, 1, *1;* X, 6-7, *7;* XI, 31, *61.*
CXIV, 2. — VII, 16 et 19.
CXIV, 3. — IX, 12.
CXIV, 6. — VII, 31.
CXIV, 8. — IX, 28.
CXIV, 9. — VII, 30.
CXIV, 10. — IX, 28.
CXV, 6. — VIII, 7.
CXVI, 1. — III, 11, *18.*
CXVI, 2. — VI, 7, *23.*
CXVI, 12. — IV, 6, *16.*
CXVI, 25. — V, 9.
CXVII, 8. — II, 26; IV, 10, *31.* V, 15, *30.*
CXVII, 15. — V, 17, *36.*
CXVIII, 6. — V, 17, *36.*
CXVIII, 20. — II, 26.
CXX, 2. — IV, 30-31, *73;* XIII, 8, *23;* XVI, 11, *17.*
CXX, 3. — XVI, 27, *38.*
CXX, 4. — XVI, 28, *39.*
CXX, 5. — II, 37; XVI, 24, *33.*
CXX, 7. — XVI, 33, *46.*
CXX, 8. — VIII, 8; IX, 2; XVI, 26, *36;* XVI, 29, *41-42.*
CXXI, 1. — IV, 34.
CXXI, 4. — VIII, 29; XI, 24, *50.*
CXXI, 5. — I, 26, *103.*
CXXI, 8. — I, 21, *81-92;* IV, 41; IX, 1; X, 6-7, *7.*
CXXI, 10. — I, 21, *81-92;* IV, 20, *56.*
CXXI, 13. — III, 8, *15;* VII, 4.
CXXI, 14. — V, 27, *59.*
CXXII, 7. — VI, 9, *32-33.*
CXXII, 11. — VIII, 15.
CXXII, 14. — XVII, 16, *25.*
CXXIII, 1. — II, 14, *34.*

CXXIII, 11. — V, 11, *26*.
CXXIV, 7. — VI, 1, *2*.
CXXIV, 8. — II, 40; X, 2-4, *3*; XI, 13-14, *25*.
CXXIV, 9. — IX, 20.
CXXIV, 10. — IX, 26.
CXXV, 1. — IV, 9, *29*.
CXXV, 2. — IX, 7.
CXXVI, 4. — IX, 7.
CXXVII, 1. — I, 4, *20-21*; II, 2, *5*; IV, 5, *15*.
CXXVII, 2. — VI, 8, *29*; VI, 9, *32-33*; VI, 10, *36-38*.
CXXVII, 3. — IX, 15.
CXXVII, 6. — XVI, 54, *83-84*; XVII, 30, *47*; XVIII, 24, *51*; XVIII, 26.
CXXVII, 7. — IV, 29, *69-70*.
CXXVIII, 1. — IX, 6.
CXXVIII, 2. — I, 21, *81-92*.
CXXVIII, 4. — IX, 6.
CXXVIII. 5. — V, 28.
CXXIX, 1. — II, 25, *47*; II, 33.
CXXIX, 4. — VII, 29; IX, 26.
CXXIX, 5. — V, 26, *58*; VIII, 3.
CXXIX, 8. — II, 35; VII, 33.
CXXIX, 9. — II, 32, *64*; VII, 34.
CXXIX, 10. — I, 24, *101*.
CXXX, 4. — IX, 17.
CXXX, 6. — V, 12-13, *27*; VIII, 20.
CXXX, 8. — IV, 41; IX, 21.
CXXX, 10. — I, 25, *102*; IX, 17.
CXXXI, 2. — IV, 12, *39*; V, 24, *54*.
CXXXII, 1. — VIII, 19 et 23.
CXXXII, 4. — I, 26, *103*; II, 1, *3*; II, 1, *4*; II, 35; VIII, 5; XI, 30, *60*.
CXXXIII, 1. — II, 7, *18-19*; VII, 24.
CXXXIII, 4. — VIII, 24.
CXXXIII, 5. — XIV, 21.
CXXXIII, 6. — I, 22, *93-98*; II, 32, *64*; IX, 25; XVII, 27-28, *44*; XVII, 30, *46*.
CXXXIV, 3. — VIII, 14.
CXXXIV, 4. — IX, 20.
CXXXIV, 6. — XIV, 18.
CXXXV, 5. — VII, 5.
CXXXVI, 1. — VII, 8; XII, 6, *20*.
CXXXVI, 2. — IX, 19.
CXXXVI, 3. — XIV, 13.
CXXXVI, 5. — IX, 6.
CXXXVI, 6. — XII, 6, *20*.
CXXXVII, 1. — X, 13, *20*.
CXXXVII, 1. — X, 6-7, *7*; X, 13, *20*; XIII, 12, *31*; XVI, 53, *79-82*; XVIII, 24, *50*; XVIII, 26.
CXXXVIII, 1. — IX, 12.
CXXXVIII, 4. — VIII, 1 et 2; VIII, 5.
CXXXVIII, 8. — VIII, 1 et 2.
CXXXIX, 1. — VIII, 3.
CXXXIX, 3. — IX, 17.
CXXXIX, 4. — II, 32, *64*.
CXXXIX, 7. — VIII, 3.
CXXXIX, 8. — VII, 17.
CXXXIX, 9. — VI, 7, *23*; XII, 4, *16*; XIV, 24.
CXL, 1. — V, 10, *21*; VIII, 11 et 13.
CXL, 2. — IV, 36, *82*.
CXL, 3. — IV, 41; VII, 25.
CXL, 6. — II, 24.
CXL, 7. — V, 10, *21*.
CXL, 9. — IV, 13.
CXL, 10. — VII, 3.
CXLI, 1. — IX, 25.
CXLI, 7. — IV, 41,
CXLI, 8. — IV, 41.

CXLI, 13. — V, 17, *36*.
CXLII, 10. — VII, 20; XVIII, 17, *32*.
CXLIII, 6. — IV, 25.
CXLIII, 7. — VI, 14, *53*.
CXLV, 1. — IV, 40; VIII, 7.
CXLV, 4. — XII, 6, *20*.
CXLVI, 2. — I, 22, *93-98*.
CXLVII, 2. — V, 19, *39*.
CXLVII, 3. — IX, 23.
CLI, 4. — IV, 39-40, *90-92*.
CLIII, 4. — IV, 18, *51*.
CLIV, 5. — XVIII, 17, 31.
CLV, 3. — II, 1, *4*.
CLV, 5. — II, 27, *50-51*.
CLVI, 1. — I, 18, *68*; VII, 11 et 19; VII, 13 et 19.
CLVII, 1. — I, 23, *99-100*.
CLVII, 2. — VII, 20 et 22.
CLVII, 6. — IX, 27.
CLVIII, 5. — XII, 2, *3*.
CLIX, 2. — VIII, 8.
CLIX, 3. — IV, 3, *7*.
CLIX, 6. — VIII, 27.
CLX, 4. — IX, 5.
CLXI, 4. — IV, 32, *75*.
CLXI, 5. — III, 4, *6*.
CLXI, 7. — XI, 17, *33*.
CLXI, 8. — VIII, 17; XIV, 20.
CLXI, 10. — XII, 6, *20*; XIII, 9, *24-25*.
CLXI, 11. — VIII, 21 et 22; XVII, 14, *23*.
CLXI, 12. — VII, 4.
CLXI, 13. — VII, 7.
CLXII, 6. — IX, 9.
CLXII, 7. — II, 19; XIV, 20.
CLXII, 12. — XIII, 2, *24-25*.
CLXII, 13. — I, 7, *36*; IV, 35, *80-81*.
CLXII, 15. — XIV, 15.
CLXII, 18. — V, 16, *31*.
CLXII, 20. — VI, 3, *12*.
CLXII, 22. — IV, 30-31, *73*; IX, 11; XIII, 9, *24-25*.
CLXIII, 2. — II, 41; V, 28.
CLXIII, 3. — V, 19, *39*.
CLXIII, 4. — VII, 26 et 28.
CLXIII, 7. — I, 26, *103*; VII, 16 et 19.
CLXIII, 9. — II, 16-17, *38-39*; III, 7, *12*.
CLXIII, 12. — II, 8, *21-22*
CLXIV, 2. — V, 23, *52*.
CLXIX, 3. — XV, 7, *12*.
CLXIV, 10. — IX, 27; XIV, 12.
CLXIV, 14. — XVI, 41-42, *63*.
CLXIV, 18. — IX, 5.
CLXIV, 20. — VI, *15*.
CLXIV, 21. — VII, 26 et 28.
CLXIV, 23. — V, 10, *20*; V, 16, *32*.
CLXIV, 26. — VIII, 1 et 2.
CLXIV, 35. — I, 20, *78*.
CLXIV, 40. — VII, 21; IX, 27.
CLXIV, 45. — VI, 5, *18*; XVIII, 17, *32*.
CLXV, 2. — IX, 25; XI, 22, *45*.
CLXV, 11. — VI, 15, *55-56*.
CLXV, 13. — IX, 17.
CLXVI, 5. — IX, 28; XIV, 25.
CLXVI, 6. — VII, 26 et 28.
CLXVI, 8. — VII, 17 et 19; VIII, 7.
CLXVI, 13. — VIII, 30.
CLXVII, 2. — II, 16-17, *38-39*.
CLXVII, 5. — V, 10, *20*.
CLXVII, 9. — V, 6, *16*; VII, 30.
CLXVII, 10. — VIII, 29.
CLXVIII, 5. — II, 16, *37*.

CLXVIII, 6. — IV, 21.
CLXVIII, 7. — II, 29, *58*.
CLXVIII, 9. — XII, 2, *6*; XIV, 10, *34*.
CLXIX, 5. — V, 3, *8*; VIII, 11; IX, 10; IX, 24.
CLXX, 1. — XIV, 24.
CLXXI, 4. — XIV, 5, *15*.
CLXXI, 6. — IX, 17.
CLXXII, 1. — II, 16, *37*.
CLXXII, 3. — VIII, 28.
CLXXII, 11. — V, 20, *40*.
CLXXIII, 3. — VIII, 27.
CLXXIII, 5. — V, 4, *12*.
CLXXIII, 6. — VIII, 30.
CLXXIII, 10. — IV, 12, *39*; IV, 18, *50*; IX, 6; IX, 12.
CLXXIII, 11. — IX, 21.
CLXXIII, 12. — VIII, 3.
CLXXIV, 1. — IV, 34, *78*; XIII, 13, *32-33*; XIII, 15, *37*; XV, 7, *12*.
CLXXIV, 2. — VI, 2, *7*.
CLXXIV, 3. — VII, 13 et 19.
CLXXIV, 5. — VII, 21.
CLXXV, 1. — XVI, 32-33, *45-46*.
CLXXV, 9. — VII, 22.
CLXXVII, 4. — VII, 4; VIII, 9; XIV, 5, *14*.
CLXXIX, 1. — I, 20, *76*.
CLXXIX, 2. — VIII, 1 et 2.
CLXXIX, 6. — IV, 12, *38*.
CLXXX, 1. — IV, 9, *28*.
CLXXX, 5. — V, 28.
CLXXX, 7. — IX, 7.
CLXXXI, 6. — XIV, 11, *36*.
CLXXXII, 1. — VIII, 30.
CLXXXII, 3. — XII, 6, *20*.
CLXXXII, 5. — VII, 15 et 19.
CLXXXII, 7. — IV, 12, *36*; V, 3, *11*.
CLXXXIII, 5. — IX, 27.
CLXXXIII, 7. — V, 15, *30*.
CLXXXIV, 2. — IV, 29, *69-70*.
CLXXXV, 4. — II, 27, *52*.
CLXXXV, 11. — I, 24, *101*.
CLXXXVI, 2. — IX, 27.
CLXXXVI, 7. — IX, 9; XIV, 12.
CLXXXVI, 10. — II, 27, *50-51*.
CLXXXVII, 1. — XVI, 25, *34*.
CLXXXVII, 7. — II, 13, *34*; II, 27, *52*; IV, 13.
CLXXXVII, 11. — XVI, 34, *48*, XVII, 27-28, *44*.
CLXXXVIII, 5. — IV, 7, *23*; VI, 15, *54*; XII, 6, *20*.
CLXXXVIII, 6. — IX, 20.
CLXXXIX, 2. — IV, 12, *39*; VII, 12.
CLXXXIX, 5. — IX, 29.
CXC, 1. — VII, 10.
CXC, 5. — V, 24, *55*.
CXC, 6. — V, 23, *53*.
CXCI, 9. — VII, 21.
CXCI, 10. — IV, 40; XVI, 49, *72-74*.
CXCI, 10-12. — XVII, 13, *21*.
CXCI, 13. — XVII, 13, *21*.

Maṇḍala II.

I, 1. — XVII, 14, *23*.
I, 3. — I, 24, *101*.
I, 10. — IV, 41; X, 6-7, 7.
I, 15. — IV, 6, *17*; VI, 7, *23*.
I, 16. — IV, 32, *74* et *75*; XII, 6, *21*.

II, 9. — IV, 24.
III, 4. — I, 18, *72;* II, 35; IV, 41.
IV, 5. — IV, 28.
IV, 6. — V, 28.
IV, 7. — IV, 41.
V, 2. — I, 24, *101.*
V, 7. — III, 4, *6;* VII, 32; XII, 2, *6.*
VII, 6. — II, 6, *15;* III, 2, *2;* IV, 21, *59.*
IX, 1. — III, 5, *8-9.*
IX, 6. — II, 34.
X, 2. — IX, 24.
X, 3. — IX, 10.
X, 5. — VII, 3.
XI, 1. — VII, 30; XVI, 43, *65.*
XI, 6. — VII, 17 et 19.
XI, 11. — IX, 3.
XI, 17. — VI, 9, *30-31.*
XI, 18. — VII, 34.
XI, 21. — VII, 14.
XII, 4. — IV, 3, *8;* X, 13, *20.*
XII, 11. — XV, 7, *12.*
XII, 5. — XI, 33; III, 7, *12.*
XII, 13. — XIV, 6, *18.*
XIII, 2. — II, 33.
XIII, 5. — II, 42.
XIII, 7. — I, 22, *93-98.*
XIII, 8. — IX, 9.
XIII, 11. — II, 33.
XIII, 12. — II, 37; IX, 21 et 23.
XIV, 1. — VIII, 7.
XIV, 3. — I, 23, *99-100.*
XIV, 6. — VII, 8.
XIV, 9. — VIII, 18.
XIV, 10. — VIII, 7.
XV, 1. — VII, 7.
XV, 5. — XIV, 5, *15.*
XV, 6. — II, 34.
XVI, 7. — IX, 19.
XVII, 2. — XIV, 25; XIV, 25, *58.*
XVII, 6. — II, 33; II, 40, *74;* VII, 27 et 28.
XVII, 7. — VII, 11.
XVII, 8. — V, 18, *37.*
XVIII, 5. — XIII, 7, *22;* XIII, 10, *26-29.*
XX. — XVII, 29, *45.*
XX, 1. — VIII, 26.
XX, 5. — VII, 25.
XXI, 2. — II, 18, *40;* IX, 15.
XXI, 3. — IX, 15.
XXI, 4. — IV, 19, *54.*
XXI, 5. — V, 11, *26;* IX, 10.
XXII, 1. — II, 33, *67;* XVI, 53, *79-82;* XVII, 27-28, *44.*
XXII, 1-3. — II, 34.
XXII, 4. — II, 19; II, 41; XVIII, 27; XVIII, 27, *53.*
XXIII, 2. — III, 4, *6.*
XXIII, 8. — I, 25, *102;* XII, 6, *20.*
XXIII, 9. — VIII, 13.
XXIII, 11. — IX, 18.
XXIII, 14. — IX, 26.
XXIII, 16. — IV, 17, *49;* IX, 30.
XXIV, 1. — II, 33 et 34.
XXIV, 4. — V, 14, *29.*
XXIV, 5. — VIII, 27.
XXIV, 7. — V, 2, *3.*
XXV, 2. — IV, 3, *7;* VI, 6, *19;* VI, 11, *41-42;* VIII, 28.
XXVII, 4. — IX, 11.
XXVII, 6. — VII, 17 et 19.
XXVII, 11. — V, 23, *52.*
XXVII, 13. — V, 3, *11;* XIV, 23.
XXVII, 14. — VIII, 24.
XXVII, 16. — IV, 6, *17;* XIV, 17.
XXVIII, 1. — IX, 25.

XXVIII, 4. — II, 31, *63;* IV, 1, *2.*
XXVIII, 5. — VII, 33; IX, 25.
XXVIII, 6. — II, 18, *40;* V, 9.
XXVIII, 7. — VIII, 3.
XXIX, 6. — VII, 8 et 19; XII, 2, *3.*
XXX, 1. — IX, 29.
XXX, 7. — VII, 25.
XXX, 8. — IV, 5, *15.*
XXX, 9. — IX, 24.
XXXI, 3. — XII, 6, *20.*
XXXI, 6. — II, 22.
XXXII, 7. — V, 12-13, *27;* VI, 5, *17.*
XXXII, 8. — VI, 4, *15.*
XXXIII, 1. — VI, 1, *1.*
XXXIII, 3. — V, 26, *58.*
XXXIII, 8. — VII, 16 et 19.
XXXIII, 12. — IX, 24.
XXXIII, 14. — I, 12, *52.*
XXXIV, 7. — X, 10, *15.*
XXXIV, 9. — VIII, 21 et 22.
XXXV, 1. — IV, 16, *45.*
XXXV, 3. — VIII, 1 et 2.
XXXV, 15. — XIII, 10, *26-29.*
XXXVI, 4. — VIII, 4.
XXXVII, 3. — VII, 3; XIV, 25.
XXXVII, 5. — I, 17, *65-66.*
XXXVIII, 4. — I, 26, *103.*
XXXVIII, 10. — XIII, 11, *30.*
XXXIX, 2. — II, 27, *54;* X, 13, *20.*
XXXIX, 3. — IV, 2, *4;* VI, 7, *23.*
XXXIX, 4. — II, 37; III, 15, *23.*
XXXIX, 5. — II, 27, *54.*
XXXIX, 8. — III, 6, *10.*
XLI, 11. — IV, 25, *64.*
XLI, 13. — VII, 17 et 19,
XLIII, 3. — IV, 33; X, 13, *20.*

Maṇḍala III.

I, 2. — VIII, 10.
I, 6. — VII, 18 et 19.
II, 12. — IV, 22, *61.*
IV, 2. — XVII, 14, *22.*
V, 9. — I, 7, *35.*
VII, 4. — IX, 6.
VIII, 6. — VI, 7, *23.*
VIII, 8. — II, 29, *58.*
VIII, 9. — XII, 6, *20.*
VIII, 11. — I, 7, *32;* VI, 6, *20;* XII, 3, *7.*
IX, 8. — VII, 6.
X, 8. — VII, 11.
XI, 6. — IX, 27.
XII, 5. — IX, 7.
XIII, 6. — VII, 14.
XV, 6. — V, 6, *16.*
XVI, 5. — II, 16-17, *38-39.*
XVI, 6. — VIII, 25.
XVII, 1. — VIII, 30.
XVIII, 4. — VII, 18 et 19.
XXI, 2. — XIV, 10, *33.*
XXII, 4. — IX, 28.
XXIII, 4. — IV, 17, *49.*
XXIV, 1. — V, 10, *20.*
XXIV, 2, — VIII, 3.
XXV, 4. — XVI, 29, *41-42.*
XXVI, 7. — I, 20, *76;* IV, 9, *27.*
XXVI, 9. — XV, 16, *33.*
XXVII, 1. — IX, 10.
XXVII, 2. — IX, 7.
XXVII, 8. — V, 25, *56;* V, 25, *57.*
XXIX, 3. — II, 20, IV, 21, *59.*
XXIX, 4. — II, 3, *8.*
XXIX, 5. — VII, 15 et 19.
XXIX, 6. — VII, 17 et 19.

XXIX, 11. — III, 16, *25*.
XXIX, 14. — I, 16, *63*.
XXIX, 15. — IX, 11.
XXX, 4. — VIII, 15; X, 2-4, *3*.
XXX, 17. — VII, 17 et 19.
XXX, 20. — VIII, 18.
XXXI, 2. — II, 42.
XXXI, 4. — IV, 15, *42*.
XXXI, 6. — VIII, 4.
XXXI, 8. — VIII, 5.
XXXI, 15. — IV, 37, *83*; IX, 30.
XXXI, 20. — I, 15, *60*; VII, 2; VIII, 2; VIII, 29; X, 13, *20*; XIII, 11, *30*.
XXXII, 1. — II, 36, *70*; III, 9, *16*.
XXXII, 2. — VIII, 20.
XXXII, 6. — II, 37; IV, 26, *66*.
XXXII, 11. — V, 21, *44*; VI, 4, *15*.
XXXII, 15. — V, 14, *29*.
XXXII, 16. — V, 6, *16*.
XXXIII, 1. — IV, 2, *4*; XII, 6, *20*.
XXXIII. 5. — II, 39.
XXXIII, 6. — II, 23.
XXXIII, 8. — IV, 30-31, *73*.
XXXV, 6. — IV, 2, *4*; VII, 12; VII, 14 et 19.
XXXV, 6. — XII, 4, *16*.
XXXVI, 3. — IV, 26-27, *66*.
XXXVI, 8. — IV, 36, *82*.
XXXVII, 1. — V, 10, *22*; IX, 16.
XXXVII, 2. — III, 14, *22*.
XXXVII, 3. — IX, 16.
XXXVII, 6. — X, 5, *6*.
XXXVII, 11. — XVII, 17, *27-28*.
XXXVIII, 2. — V, 24, *54*.
XXXIX, 2. — IV, 15, *43-44*.
XXXIX, 3. — XIII, 7, *22*.
XXXIX, 6. — IX, 10.
XL, 2. — IX, 30.
XL, 5. — VII, 15 et 19.
XLI, 1. — IV, 2, *5*.
XLI, 2. — V, 14, *29*.
XLI, 4. — V, 26, *58*.
XLI, 6. — VII, 6.
XLIII, 2. — II, 30, *60*.
XLIV, 2. — IV, 32, *74*.
XLVI, 2. — VII, 27 et 28.
XLVI, 4. — VIII, 28.
XLVII, 1. — IX, 1.
XLVIII, 2. — IV, 3, *6*.
XLIX, 1. — VII, 13 et 19.
XLIX, 4. — IV, 24.
L, 4. — VIII, 18.
L, 4-5. — XV, 14, *27*.
LI, 1. — IX, 3.
LII, 5. — IX, 5 et 6.
LIII, 5. — I, 24, *101*; VII, 26 et 28: VIII, 20.
LIII, 7. — II, 10, *27-30*.
LIII, 17. — XII, 4, *14*.
LIII, 18. — V, 25, *56*.
LIII, 20. — IX, 28; XIV, 27.
LIII, 21. — IV, 20, *57-58*.
LIV, 8. — VIII, 5.
LIV, 12. — XII, 6, *20*.
LIV, 13. — VII, 31; IX, 9.
LIV, 15. — VII, 11.
LIV, 18. — V, 26, *58*; XII, 3, *8*.
LIV, 22. — VIII, 21 et 22; VIII, 23.
LV, 2. — VIII, 3.
LV, 9. — IV, 32, *74*.
LV, 22. — IV, 11, *34*; V, 19, *39*; XI, 22, *46*.
LVI, 3. — IX, 4.
LVI, 5. — V, 7.
LVI, 8. — V, 24, *55*; IX, 22.
LVII, 5. — IV, 26, *65*; VIII, 18.
LVIII, 4. — II, 39.
LXII, 2. — IX, 5.

Maṇḍala IV.

I, 3. — XVI, 54, *83-84*.
I, 4. — V, 14, *29*.
I, 8. — VIII, 30.
I, 10. — IV, 24.
I, 12. — II, 31, *63*.
I, 17. — IV, 26 et 27, *66*.
I, 19. — I, 22, *93-98*.
II, 6. — IV, 34; X, 13, *20*.
II, 7. — IX, 21.
II, 13. — IV, 37, *83*.
II, 15. — IV, 22, *61*.
II, 20. — XIV, 13.
III, 11. — V, 5, *14*.
III, 7. — VIII, 25.
III, 10. — I, 22, *93-98*.
III, 14. — V, 7.
IV, 4. — IV, 41, *97*; X, 6-7, *7*.
IV, 7. — VIII, 27.
IV, 15. — II, 14, *34*; XVIII, 19, *35-38*.
V, 7. — II, 40.
V, 10. — IV, 17, *49*.
VI, 1. — VIII, 28.
VI, 6. — VIII, 7.
VI, 11. — VIII, 1 et 2.
VI, 15. — II, 40.
VIII, 2. — VIII, 14.
IX, 8. — V, 24, *55*; X, 14, *22*.
X, 1. — VII, 33; XVI, 11, *17*; XVII, 27-28, *44*; XVIII, 28; XVIII, 28, *54*.
X, 2. — VII, 7.
X, 2-4. — XVI, 11, *17*.
X, 4. — V, 16, *32*; XVII, 18-19, *29-35*.
X, 5. — XVI, 29, *41-42*; XVII, 5-6, *6-8*; XVII, 18-19, *29-35*; XVIII, 28; XVIII, 28, *55*.
X, 6. — XVI, 11, *17*; XVII, 5-6, *6-8*; XVII, 18-19, *29-35*.
X, 7. — VIII, 30.
X, 8. — XVII, 5-6, *6-8*; XVII, 13, *21*.
XI, 2. — V, 4, *12*; IX, 13.
XII, 1. — V, 19, *39*.
XII, 4. — VII, 5.
XII, 6. — V, 4, *12*; VII, 7; XI, 25, *52*.
XIV, 1. — VI, 6, *21-22*; VI, 15, *55-56*; XIV, 18; XIV, 18, *47*.
XIV, 3. — II, 14, *34*.
XV, 1. — IV, 10, *32*; V, 25, *56-57*; XII, 6, *20*.
XVI, 3. — XII, 3, *11*; XIV, 10, *35*.
XVI, 4. — I, 22, *93-98*.
XVI, 8. — I, 25, *102*.
XVI, 9. — IV, 30-31, *73*.
XVI, 21. — V, 4, *12*; VII, 10 et 11.
XVII, 8. — IX, 19.
XVII, 14 et 15. — XVIII, 23, *48*; XVIII, 25.
XVII, 15. — XVII, 24, *41*; XVII, 26-27, *43*.
XVIII, 2. — V, 28; VIII, 7; XII, 6, *20*.
XVIII, 3. — XII, 6, *20*.
XVIII, 4. — VII, 5.
XVIII, 5. — I, 26, *103*; VII, 5.
XVIII, 6. — III, 14, *22*; IX, 29.
XVIII, 7. — V, 7.
XIX, 1. — VII, 12 et 19.
XIX, 2. — XII, 2, *3*.

XIX, 4. — XIV, 22.
XIX, 7. — IV, 26-27, *66*.
XX, 4. — VIII, 1 et 2.
XX, 5. — IX, 22.
XX, 8. — IX, 2.
XX, 10. — VII, 11.
XXIII, 1. — II, 1, *4*.
XXIII, 7. — XIII, 9, *24-25*.
XXV, 1. — I, 21, *81-92*.
XXV, 6. — III, 14, *22*; XII, 11, *30*.
XXVI, 4. — V, 2, *3*.
XXVI, 6. — IX, 12.
XXVII, 2, — VIII, 7.
XXVII, 4. — VII, 20; IX, 11.
XXIX, 1. — XIV, 27.
XXIX, 3. — IX, 14.
XXIX, 4. — XIV, 27, *61*.
XXX, 1. — VII, 12.
XXX, 2. — IX, 13.
XXX, 9. — IX, 20.
XXX, 12. — V, 6, *16*; XIV, 9, *30*.
XXXI, 3. — V, 26, *58*; VII, 25.
XXXI, 4. — VII, 25.
XXXI, 5. — VIII, 18.
XXXI, 8. — VIII, 8.
XXXI, 9. — V, 2, *7*; VIII, 11.
XXXI, 11. — VIII, 14.
XXXII, 1. — VIII, 9.
XXXII, 4. — X, 13, *20*; XV, 7, *12*.
XXXII, 6. — V, 8.
XXXII, 8. — V, 9.
XXXII, 16. — II, 4, *10*.
XXXII, 34. — V, 24, *54*.
XXXIII, 1. — II, 11, *32*; XV, 7, *12*.
XXXIII, 3. — II, 31, *63*.
XXXIII, 6. — IV, 32, *74*; X, 13, *20*; XI, 19, *36*.
XXXIII, 7. — XIV, 6, *18*.
XXXIV, 11. — I, 23, *99-100*; II, 34; IV, 7, *23*.
XXXIV, 10. — II, 12, *33*.
XXXV, 7. — IV, 29, *69-70*.
XXXV, 8. — VIII, 28.
XXXVI, 2. — IV, 16, *45*.
XXXVI, 5. — VIII, 15.
XXXVI, 6. — II, 4, *11*.
XXXVI, 9. — V, 25, *56*.
XXXVII, 6. — II, 33; VIII, 15.
XXXVII, 8. — VII, 21.
XXXVIII, 1. — IX, 12.
XXXIX, 1. — VIII, 1 et 2.
XL, 1. — VI, 5, *17*; VI, 8, *29*; XII, 2, *5*.
XL, 4. — II, 3, *8*; II, 4, *11*.
XL, 5, — VI, 8, *27*.
XLII, 1. — VII, 3.
XLIII, 6. — VI, 8, *29*.
XLIV, 1. — IX, 6.
XLIV, 3. — VII, 8 et 19.
XLV, 3. — IV, 19, *53*.
XLV, 6. — IV, 19, *53*.
XLVI, 1. — VII, 14.
XLVI, 2. — VII, 30.
XLIX. — III, 4, *6*.
XLIX, 5. — I, 18, *71*.
LI, 1. — IX, 7.
LI, 2. — VIII, 1 et 2.
LI, 4. — VII, 27 et 28.
LI, 8. — XIV, 27, *62*.
LII, 1. — V, 5, *13*.
LII, 4. — XIV, 5, *15*.
LV, 1. — I, 21, *81-92*; I, 23, *99-100*.
LV, 4. — VIII, 1 et 2.
LV, 5. — VIII, 25.
LV, 9. — I, 20, *80*.
LVI, 7. — V, 5, *14*.

LVII, 2. — IV, 15, *42;* VIII, 28.
LVIII, 3. — II, 26, *49.*
LVIII, 4. — V, 17, *36.*
LVIII, 6. — VI, 8, *28.*

Maṇḍala V.

I, 4. — XIII. 7, *22.*
I, 7. — V, 25, *57;* IX, 24.
II, 4. — I, 10, *49-50;* IV, 40; VI, 8, *29;* VI, 10, *36-38;* XII, 4, *12.*
II, 7. — II, 43; V, 2, *3;* VII, 32; VIII, 28; X, 4, *4;* X, 7, *8;* XI, 8, *14;* XI, 9, *16.*
II, 8. — XIV, 14.
II, 9. — XIV, 17.
II, 10. — V, 7.
III, 3. — II, 31, *63.*
III, 6. — VIII, 13.
IV, 2. — II, 4, *10.*
IV, 5. — VII, 11.
V, 9. — I, 24, *101.*
V, 10. — IX, 29.
VI, 10. — II, 32, *65.*
VII, 2. — VII, 17 et 19; IX, 19.
VII, 5. — VII, 14 et 19.
VII, 8. — IV, 13; VIII, 12; X, 14, *22.*
VIII, 1. — X, 14, *21.*
IX, 3. — VIII, 12,
IX, 4. — VI, 5, *17;* VIII, 12; VIII, 27.
IX, 5. — VI, 10, *34;* VIII, 12.
X, 1. — V, 27, *59.*
X, 7. — IX, 1; IX, 22.
XII, 3. — VII, 24.
XII, 4. — II, 41; XIV, 27.
XIII, 6. — IV, 33.
XIV, 2. — XIV, 9, *30.*
XV, 5. — I, 26, *103;* IV, 21, *59.*
XVI, 1. — VII, 12 et 19.
XVI, 5. — II, 37.
XVII, 3. — II, 35 et 42.
XIX, 5. — V, 13, *28;* XVI, 45, *67.*
XX, 4. — V, 2, *6;* V. 3, *9.*
XXII, 1. — VII, 24.
XXIII, 2. — IX, 16.
XXIV, 3. — VII, 18 et 19.
XXV, 5. — IV, 9, *27;* IV, 10, *31;* V, 17, *33-35.*
XXV, 6. — IX, 28.
XXV, 7. — V, 23, *53.*
XXV, 9. — II, 32, *65.*
XXVI, 2. — IV, 30-31, *73.*
XXVIII, 3. — XIII, 11, *30.*
XXVIII, 6. — VII, 7.
XXIX, 1. — II, 2, *5.*
XXIX, 5. — I, 21, *81-92.*
XXIX, 10. — II, 40.
XXX, 3. — II, 21.
XXX, 10. — II, 15, *35;* II, 20.
XXX, 12. — XVII, 14, *23;* XVII, 16, *26.*
XXX, 15. — V, 12-13, *27.*
XXXI, 5. — II, 16-17, *38-39.*
XXXI, 6. — IX, 7.
XXXI, 9. — V, 4, *12.*
XXXI, 13. — VII, 10 et 11; IX, 14.
XXXII, 1. — I, 26, *103.*
XXXII, 2. — IV, 26 et 27, *66.*
XXXII, 3. — I, 21, *81-92.*
XXXII, 8. — II, 40.
XXXIII, 4. — VIII, 21 et 22; VIII, 24.

XXXIII, 5. — IV, 4, *9;* IV, 23.
XXXIII, 6. — IX, 8.
XXXIV, 1. — II, 38.
XXXIV, 8. — IV, 38, *86-87.*
XXXV, 1. — II, 16, *37;* V, 19.
XXXV, 3. — II, 16-17, *38-39;* XI, 26, *54.*
XXXV, 7. — VIII, 21 et 22.
XXXV, 8. — VIII, 13.
XXXVII, 3. — XIV, 9, *30.*
XL, 5. — XIV, 12.
XL, 6. — V, 22, *48-50.*
XLI, 1. — II, 4, *12;* IX, 11.
XLI, 7. — VIII, 13.
XLI, 13. — VII, 16 et 19.
XLI, 20. — XVII, 26-27, *43.*
XLII, 4. — V, 26, *58.*
XLII, 9. — V, 11, *24.*
XLII, 10. — XIV, 21.
XLII, 11. — VII, 34.
XLII, 13. — VIII, 3.
XLII, 15. — IV, 29, *69-70.*
XLII, 17, et XLIII, 16. — XVII, 26-27, *43.*
XLIV, 9. — VII, 26 et 28.
XLIV, 11. — V, 20, *40;* V, 21, *43;* XII, 6, *20.*
XLV, 2. — II, 37.
XLV, 6. — II, 31, *63;* VII, 17.
XLVI, 2. — II, 10, *27-30;* XII, 5, *18.*
XLVI, 4. — II, 31, *63.*
XLVII, 1. — IX, 26.
XLVII, 3. — IV, 23.
XLVII, 4. — V, 5, *14.*
XLVII, 6. — IV, 22, *61.*
XLVIII, 1. — XI, 6, *10;* XIV, 4, *13.*
XLVIII, 5. — V, 23, *53;* IX, 29.
L, 2. — I, 24, *101.*
L, 3. — IV, 15, *42;* IV, 29, *69-70;* IX, 26.
L, 4. — XIV, 24.
L, 5. — XIII, 11, *30.*
L, 14. — II, 19.
LI, 11. — II, 28, *57.*
LI, 12. — VIII, 24; XIV, 20.
LII, 1. — VII, 12.
LII, 3. — VII, 13.
LII, 6. — XII, 2, *3;* XVIII, 20, *40-43.*
LII, 8. — VIII, 11.
LII, 9. — VIII, 11.
LII, 13. — IX, 21.
LIII, 1 et 2. — XVIII, 10.
LIII, 3 et 4. — XVIII, 11.
LIII, 15. — XVI, 19-21, *27-29.*
LIV, 1. — VIII, 7.
LIV, 2. — IX, 9.
LIV, 3. — VI, 2, *9;* VI, 5, *17;* IX, 7.
LIV, 6. — VII, 17 et 19; VIII 16.
LIV, 10. — II, 16, *37.*
LIV, 11. — XIII, 7, *22;* XIII, 10, *26-29;* XIII, 15, *37.*
LIV, 13. — III, 3, *5.*
LIV, 15. — IV, 30, *71;* VII, 27 et 28.
LV, 5. — VIII, 16; IX, 2.
LVI, 7. — VIII, 12.
LVI, 9, et LVII, 1. — XVIII, 8; XVIII, 7-8, *11-14.*
LVII, 2. — VIII, 10.
LVII, 4. — V, 12-13, *27.*
LIX, 1. — IV, 12, *36;* VI, 2, *6;* XII, 2, *6.*
LIX, 4. — IV, 23.
LX, 2. — VI, 11, *41-42.*
LXI, 1. — V, 7; VIII, 7.

LXI, 2. — II, 16, *37;* III, 4, *7;* III, 9, *16.*
LXI, 4. — II, 2, *5;* II, 37; X, 2-4, *3.*
LXI, 9. — II, 21.
LXI, 14. — VII, 26 et 28.
LXII, 7. — XIV, 25.
LXII, 9. — VI, 8, *27;* VI, 8, *29.*
LXIII, 2. — IV, 7, *23.*
LXIV, 6. — IV, 39-40, *90-92;* V, 26, *58.*
LXVI, 5. — VIII, 28.
LXVI, 6. — IV, 39-40, *90-92.*
LXVII, 1. — IV, 39-40, *90-92.*
LXX, 4. — VIII, 13.
LXXIII, 1. — VII, 9; XI, 27, *57.*
LXXIII, 4. — V, 4, *12.*
LXXIV, 9. — IX, 6.
LXXIV, 10. — IX, 26.
LXXVII, 2. — I, 23; *99-100;* IV, 18, *50.*
LXXVII, 4. — IX, 23.
LXXIX, 8. — VII, 10.
LXXIX, 9. — VII, 13.
LXXXI, 1. — IX, 7.
LXXXII, 5. — I, 24, *101.*
LXXXII, 7. — VII, 8 et 19.
LXXXIII, 1. — VII, 2.
LXXXIII, 3. — VI, 2, *10;* VI, 13, *48-49;* VI, 14, *50;* VI, 14, *52;* XII, 2, *4;* XII, 3, *7.*
LXXXIII, 6. — XII, 6, *20.*
LXXXIII, 8. — V, 5, *13;* V, 21, *43;* VI, 2, *9;* XII, 6, *20.*
LXXXIII, 10. — VI, 14, *52;* VIII, 12.
LXXXIV, 5. — VIII, 4.
LXXXV, 2. — VI, 7, *25-26.*
LXXXV, 5. — VII, 7.
LXXXVI, 5 et 6. — XVIII, 14.
LXXXVI, 6. — XVI, 44, *66.*
LXXXVII, 5. — VII, 27 et 28.
LXXXVII, 9. — VII, 15 et 19.
LXXXIX, 9. — VII, 13 et 19.

Maṇḍala VI.

I, 7. — IX, 5.
II, 4. — V, 2, *3.*
II, 6. — V, 8.
II, 9. — VII, 33.
II, 11. — IV, 26-27, *66;* XVI, 53, *79-82.*
III, 4. — IV, 41, *97.*
III, 5. — XIV, 26.
III, 6. — IX, 17 et 18.
IV, 1. — I, 24, *101.*
IV, 3. — XIII, 7, *22.*
IV, 7. — XIII, 15, *36.*
V, 4. — VII, 16.
VI, 5. — VII, 21.
IX, 1. — I, 26, *103.*
IX, 2. — II, 20.
IX, 6. — VIII, 1 et 2.
X, 4. — VII, 22.
XI, 6. — VII, 16 et 19.
XII, 3. — II, 16-17, *38-39.*
XII, 4. — II, 34; XVII, 14, *22.*
XII, 5. — VIII, 4.
XIII, 6. — VI, 8, *29.*
XIV, 1. — V, 8; VII, 10 et 11.
XV, 5. — VIII, 28; IX, 22.
XV, 13. — VIII, 5.
XV, 14. — V, 18, *37.*
XV, 15. — VII, 29.
XV, 17. — IX, 6.
XV, 18. — VII, 34.

XVI, 1. — XVI, 15, *22;* XVI, 16, *23.*
XVI, 3. — VII, 32.
XVI, 10. — I, 18, *71.*
XVI, 11. — VII, 12.
XVI, 17. — VII, 28.
XVI, 22. — VII, 20.
XVI, 30. — IV, 19, *52.*
XVI, 35. — IV, 25.
XVI, 38. — VI, 1, *3;* VIII, 29; XIV, 6, *19.*
XVI, 41. — VII, 8.
XVI, 43. — VII, 13.
XVI, 48. — VII, 27 et 28.
XVII, 1. — XVI, 41, *62;* XVII, 22, *39;* XVII, 27-28, *44.*
XVII, 2. — II, 33, *67;* XVIII, 26, *60.*
XVII, 4. — IX, 1 et 26.
XVII, 5. — IX, 26.
XVIII, 3. — IV, 30, *71;* IX, 28; XIII, 13, *32-33.*
XVIII, 9. — II, 42.
XVIII, 10. — VI, 5, *17;* XII, 2, *3.*
XVIII, 13. — VII, 8 et 19.
XVIII, 15. — VII, 16 et 19.
XIX, 1. — IV, 26, *65.*
XIX, 12. — VIII, 5.
XX, 4. — II, 36; XI, 19, *36.*
XX, 5. — V, 2, *3.*
XX, 8. — II, 36 et 38; V, 13, *28.*
XXI, 1. — V, 10, *22.*
XXI, 3. — IX, 7.
XXI, 6. — II, 14, *34.*
XXII, 1. — IX, 7.
XXII, 4. — II, 23; V, 10, *20.*
XXII, 5. — VII, 10 et 11.
XXII, 11. — II, 41, *75.*
XXIII, 2. — IV, 1, *2;* V, 9.
XXIII, 4. — IX, 30.
XXIII, 5. — I, 21, *81-92.*
XXIII, 7. — VIII, 8.
XXV, 1. — II, 20.
XXV, 2. — VIII, 19.
XXV, 3. — II, 15, *35;* II, 23; VIII, 24.
XXV, 8. — IX, 21.
XXVI, 1. — II, 22; VII, 24.
XXVI, 6. — XII, 4, *16.*
XXVII, 3. — VII, 5; VII, 10 et 11; VII, 30.
XXVII, 5. — XIV, 13.
XXVII, 8. — IX, 19.
XXVIII, 1. — II, 15, *35.*
XXVIII, 6. — VIII, 15.
XXVIII, 7. — IX, 2.
XXVIII, 8. — XVI, 34, *49.*
XXIX, 1. — I, 7, *36.*
XXIX, 2. — II, 30, *60.*
XXIX, 5. — VIII, 9.
XXIX, 6. — II, 29, *58;* VII, 9 et 19; VIII, 28.
XXX, 3. — VII, 10 et 11.
XXXII, 5. — IX, 10.
XXXIII, 4. — XI, 22, *46.*
XXXIII, 5. — V, 15, *30.*
XXXIV, 2. — XIV, 19 et 21.
XXXV, 2. — XIV, 24.
XXXVI, 4. — IV, 21.
XXXVII, 1. — II, 19; VI, 8, *28.*
XXXVIII, 3. — VII, 25; IX, 23.
XXXIX, 2. — IV, 29, *69-70.*
XL, 3. — VIII, 26.
XLI, 5. — IV, 30-31, *73.*
XLII, 3. — VII, 24.
XLIV, 9. — VII, 16 et 19; VIII, 24.
XLIV, 10. — IX, 12.
XLIV, 16. — V, 21, *43.*
XLIV, 18. — V, 26, *58;* X, 2-4, *3;* XI, 2, *4.*

XLV, 1. — II, 44, *78*.
XLV, 25. — V, 25, *57*.
XLV, 26. — V, 24, *55*; IX, 19; X, 14, *22*.
XLV, 29. — IX, 2; XVI, 13, *20*; XVII, 31, *48-49*.
XLVI, 8. — IX, 16.
XLVI, 12. — VI, 3, *12*.
XLVI, 14. — V, 4, *12*; V, 20, *41*.
XLVII, 1. — IV, 23.
XLVII, 5. — X, 2-4, *3*.
XLVII, 6. — V, 14, *29*.
XLVII, 7. — II, 5, *13*; V, 27, *59*.
XLVII, 9. — IX, 10.
XLVII, 14. — VII, 31.
XLVII, 16. — IX, 6.
XLVII, 22. — XIV, 15.
XLVII, 25. — II, 26, *49*; XIV, *25*.
XLVII, 26. — I, 12; I, 12, *52*.
XLVII, 27. — IV, 20, *57-58*.
XLVII, 30. — IV, 12, *36*; V, 4, *12*.
XLVII, 31. — VIII, 26.
XLVIII, 3. — V, 2, *5*.
XLVIII, 6. — XVI, 51, *76*.
XLVIII, 7. — XVI, 47, *69-70*.
XLVIII, 7 et 8. — XVIII, 7, *10*; XVIII, 8.
XLVIII, 8. — XVI, 51, *76*.
XLVIII, 10. — V, 18, *37*.
XLVIII, 12. — II, 26, *49*.
XLVIII, 13. — IV, 41, *97*; XVIII, 29; XVIII, 29, *56*.
XLVIII, 14. — IV, 3, *7*.
XLVIII, 15. — II, 30, *60*.
XLVIII, 17. — IV, 13; VIII, 20.
XLVIII, 18. — XVIII, 22, *44*; XVIII, 25; XVIII, 29; XVIII, 29, *56*.
XLVIII, 19. — VII, 29.
XLVIII, 20 et 21. — XVIII, 7-8, *11-13*; XVIII, 8.
XLIX, 1. — IX, 8 et 9; XIV, 27, *61*; XV, 7, *12*.
XLIX, 8. — I, 15, *61-62*.
XLIX, 10. — VII, 10.
XLIX, 12. — VIII, 7.
L, 3. — IV, 21.
L, 10. — II, 16-17, *38-39*.
LI, 1. — II, 30, *60*.
LI, 2. — VII, 24.
LI, 4. — IV, 30-31, *73*.
LI, 5. — IV, 23.
LI, 11. — VIII, 25.
LI, 14. — VII, 5.
LII, 2. — XIII, 7, *22*.
LII, 10. — IV, 23.
LIII, 7. — V, 12-13, *27*.
LIII, 9. — II, 39.
LIV, 4. — II, 28, *57*.
LVI, 11. — IV, 23.
LVII, 3. — XIV, 23.
LVII, 4. — II, 28, *57*.
LVII, 6. — IV, 29, *69-70*; X, 13, *20*.
LVIII, 2. — XIV, 25.
LIX, 1. — VIII, 14.
LIX, 6. — X, 6-7, *7*.
LIX, 8. — XI, 15, *28-30*; XI, 16, *32*.
LXI, 2. — V, 10, *20*; XIV, 20.
LXI, 6. — VII, 16 et 19; VII, 29.
LXIII, 6. — II, 22.
LXIII, 7. — II, 26, *49*.
LXIII, 8. — VII, 22.
LXIII, 11. — V, 8; XVII, 26-27, *43*.
LXIV, 3. — V, 9.
LXV, 4. — VIII, 12.
LXV, 5. — V, 12-13, *27*; V, 21, *44*.

LXV, 6. — VII, 13 et 19.
LXVI, 1. — I, 22, *93-98*.
LXVI, 3. — IV, 32, *74*; V, 8.
LXVI, 4. — II, 21 et 22; VIII, 23.
LXVI, 10. — IX, 3.
LXVII, 3. — IX, 5.
LXVII, 4. — I, 26, *103*.
LXVII, 11. — IV, 30-31, *73*.
LXVIII, 5. — IV, 39-40, *90-92*.
LXVIII, 9. — VII, 22.
LXIX, 1. — IV, 16, *45*.
LXIX, 6. — IV, 12, *36*.
LXX, 2. — II, 27, *50-51*.
LXX, 4. — IX, 2 et 11.
LXX, 6. — XVIII, 18, *35*.
LXXI, 3. — V, 18, *37*.
LXXI, 5. — II, 36.
LXXII, 2. — IV, 7, *21*; V, 2, *6*; XII, 2, *6*.
LXXII, 5. — VIII, 26.
LXXIII, 2. — IX, 26.
LXXIV, 3. — V, 27, *59*.
LXXV, 3. — II, 29, *58*; III, 9, *16*.
LXXV, 4. — I, 5, *26*.
LXXV, 8. — VII, 28.
LXXV, 9. — V, 15, *30*; IX, 15.
LXXV, 11. — VII, 26 et 28.
LXXV, 13. — II, 6, *15*.
LXXV, 17. — VII, 23.
LXXV, 18. — VI, 3, *13*.
LXXV, 19. — I, 22, *93-98*; IV, 10, *31*.

Mandala VII.

I, 1. — II, 16-17, *38-39*.
I, 7. — II, 24.
I, 14. — II, 34.
I, 15. — IV, 16, *45*.
I, 16. — XIII, 7, *22*.
I, 19. — II, 16-17, *38-39*.
II, 3. — IX, 10.
III, 1. — III, 4, *6*.
III, 2. — II, 20.
III, 5. — VIII, 28.
VI, 1. — IV, 16, *45*.
VI, 4. — VIII, 28.
IX, 3. — V, 11, *25*.
IX, 6. — V, 23, *51*.
X, 2. — V, 28.
X, 3. — V, 11, *26*.
XV, 2. — IV, 8, *25*; IV, 11, *33*; IV, 12, *38*; IV, 14, *41*.
XV, 10. — IV, 9, *29*.
XV, 13. — VII, 14.
XV, 14. — VII, 11.
XV, 15. — I, 25, *102*.
XVI, 8. — IV, 33.
XVII, 1. — V, 15, *30*.
XVII, 2. — XV, 7, *12*.
XVIII, 4. — IX, 2.
XVIII, 7. — II, 24.
XVIII, 8. — IV, 19, *52*.
XVIII, 16. — VI, 2, *4*.
XVIII, 25. — VII, 18 et 19.
XIX, 1. — I, 17, *67*.
XIX, 7. — V, 2, *6*.
XX, 9. — IV, 20, *55*.
XXI, 1. — II, 39; II, 39, *73*.
XXI, 6. — VIII, 32.
XXI, 8. — I, 22, *93-98*.
XXII, 3. — VII, 13 et 19.
XXII, 4. — XVI, 29, *41-42*; XVII, 22, *39*; XVII, 27-28, *44*.
XXII, 1. — VII, 14 et 19.
XXIV, 1. — IX, 19; X, 11, *19*.
XXIV, 8. — V, 7.

XXV, 4. — II, 31, *61;* XIV, 20.
XXVI, 3. — IX, 14.
XXVII, 1. — VIII, 20.
XXVII, 2. — VII, 33; IX, 8.
XXVII, 5. — II, 35; VIII, 23.
XXVIII, 1. — V, 26, *58;* VII, 25.
XXXI, 2. — VII, 13 et 19.
XXXI, 4. — VII, 6.
XXXI, 10. — VIII, 5.
XXXII, 1. — X, 2-4, *3;* X, 5, *5.*
XXXII, 1-3. — XVIII, 9.
XXXII, 3. — IV, 20, *55;* XVIII, 9, *16.*
XXXII, 8. — VII, 15 et 19, VII, 17 et 19.
XXXII, 10. — II, 3, *9.*
XXXII, 14. — II, 29, *58.*
XXXII, 15. — VIII, 12.
XXXII, 18. — VIII, 25.
XXXII, 24. — V, 7; VII, 25; IX, 1.
XXXII, 25. — V, 28.
XXXII, 26. — V, 25, *56;* VII, 14 et 19.
XXXII, 27. — II, 16-17, *38-39.*
XXXIII, 3. — II, 37.
XXXIII, 4. — X, 5, *5.*
XXXIII, 11. — II, 24.
XXXIII, 14. — IX, 3.
XXXIV, 7. — XVII, 18-19, *29-35.*
XXXIV, 9. — XVII, 18-19, *29-35.*
XXXIV, 15. — XIV, 23.
XXXIV, 16. — VI, 8, *27.*
XXXV, 4. — V, 23, *53.*
XXXV, 6. — VIII, 26.
XXXVII, 5. — VII, 15 et 19.
XXXVIII, 7. — II, 20.
XXXVIII, 8. — III, 11, *18;* III, 12, *20.*
XXXIX, 2. — IV, 10, *31;* IX, 14.
XL, 1. — VIII, 26.
XL, 3. — II, 34.
XLI, 1. — I, 21, *81-92;* IV, 9, *27;* XI, 31, *61.*
XLI, 2. — IV, 8, *25.*
XLI, 7. — IV, 9, *27.*
XLII, 6. — II, 32, *65;* XIV, 5, *15;* XIV, 6, *19.*
XLIV, 1. — IX, 26.
XLIV, 2. — I, 12, *52.*
XLIV, 3. — IV, 35, *80-81.*
XLVI, 2. — VIII, 27.
XLVIII, 4. — XVIII, 19, *36-39.*
XLIX, 1. — II, 44, *78;* IV, 8, *24;* XIV, 27.
XLIX, 2. — XIV, 27, *62.*
XLIX, 3. — III, 14, *22.*
L, 30. — IV, 15, *43-44.*
LIV, 1. — XIV, 10, *33.*
LV, 3. — IX, 6.
LV, 5. — VIII, 29.
LV, 7. — VII, 23.
LVI, 2. — I, 22, *93-98.*
LVI, 10. — XVII, 18-19, *29-35.*
LVI, 12. — I, 21, *81-92.*
LVI, 17. — VII, 7.
LVI, 18. — I, 12; I, 12, *52.*
LVIII, 3. — V, 26, *58.*
LIX, 6. — I, 26, *103.*
LIX, 12. — III, 2, *2;* XVII, 14, *23.*
LX, 2. — XII, 6, *20.*
LX, 6. — V, 24, *55.*
LX, 12. — IV, 39-40, *91-92.*
LXI, 1. — IV, 39-40, *91-92.*
LXI, 6. — II, 13, *34.*
LXI, 7. — IV, 39-40, *91-92.*
LXII, 1. — VII, 21.
LXII, 2. — V, 27, *59.*
LXII, 5. — IX, 22.
LXII, 6. — V, 27, *59.*

LXIII, 1. — II, 2, *6*; II, 36, *70*; VI, 7, *26*; XV, 5, *9*.
LXIII, 2. — IX, 30; X, 2-4, *3*.
LXIII, 5. — VII, 26 et 28.
LXVI, 5. — II, 19.
LXVI, 16. — XVI, 19-21, *27-29*; XVIII, 29; XVIII, 29, *55*.
LXIX, 2. — VII, 14.
LXX, 3. — VIII, 27.
LXX, 5. — XIII, 8, *23*.
LXXI, 1. — IX, 1.
LXXII, 3. — II, 35.
LXXIV, 4. — VII, 2.
LXXV, 1. — I, 23, *99-100*.
LXXVIII, 1. — XII, 6, *20*.
LXXIX, 1. — I, 23, *99-100*.
LXXXI, 1. — I, 7, *32*; II, 1, *4*; VI, 2, *10*; XII, 3, *7*.
LXXXI, 2. — II, 30, *59*,
LXXXII, 3. — IV, 39, *89*.
LXXXII, 8. — IV, 1, *3*; VI, 8, *29*; VI, 11, *41-42*.
LXXXII, 9. — II, 26, *49*.
LXXXIII, 2. — VII, 26 et 28.
LXXXIV, 2. — V, 27, *59*.
LXXXV, 4. — IV, 39-40, *91-92*.
LXXXVI, 4. — VIII, 23; XIII, 9, *24-25*.
LXXXVI, 5. — VII, 13 et 19.
LXXXVII, 1. — IX, 10.
LXXXVII, 2. — II, 37.
LXXXVIII, 2. — VII, 7.
XC, 1. — VII, 21.
XC, 3. — II, 37.
XC, 5. — V, 26, *58*.
XCI, 3. — IV, 28; XIV, 11, *37*.
XCII, 4. — V, 7.
XCIII, 4. — V, 27, *59*.
XCIII, 6. — VIII, 27.
XCIV, 10. — IX, 7.
XCV, 3. — IX, 14.
XCV, 6. — VII, 20; VIII, 26.
XCVI, 1 et 2. — XVIII, 2.
XCVI, 4. — IX, 6.
XCVII, 2. — II, 16-17, *38-39*; XIII, 7, *22*.
XCVII, 6. — IX, 9.
XCIX, 3. — VI, 9, *32-33*.
XCIX, 4. — I, 10, *49-50*; IX, 26.
XCIX, 7. — IV, 1, *1*; VI, 11, *41-42*; XII, 4, *16*.
C, 3. — II, 36.
C, 7. — IV, 1, *1*.
CII, 1. — II, 1, *2*; X, 1, *2*; X, 8, *9*.
CII, 2. — IX, 19.
CII, 3. — VII, 33.
CIII, 2. — I, 18, *72*.
CIII, 3. — II, 25, *48*; VII, 18 et 19; XII, 3, *9*.
CIV, 1. — XII, 6, *19*.
CIV, 6. — V, 22, *48-50*.
CIV, 7. — V, 2, *7*.
CIV, 8. — II, 41.
CIV, 10. — V, 2, *3*.
CV, 1. — V, 1, *1*.
CV, 3. — II, 40.
CV, 6. — IV, 20, *57-58*.

Maṇḍala VIII.

I, 1. — XVI, 30, *43*.
I, 1 et 2. — XVIII, 2.
I, 2. — IX, 3 et 15.
I, 11. — VI, 15, *54*.

I, 12. — VII, 18 et 19.
I, 13. — VIII, 8.
I, 15. — IX, 4.
I, 16. — IX, 13.
I, 17. — IV, 41, *97*; VII, 14 et 19; X, 6-7, *7*.
I, 19. — V, 28; VII, 14; X, 6-7, *7*; XI, 23, 47.
I, 26. — VII, 6.
I, 30. — V, 9.
II, 20. — V, 2, *5*.
II, 21. — VII, 6.
II, 23. — I, 24, *101*; VII, 11 et 19.
II, 28. — IX, 12.
II, 32. — VII, 9.
II, 34. — II, 24.
II, 40. — II, 23.
II, 41. — VII, 16 et 19.
III, 2. — I, 21, *81-92*; VII, 11; IX, 17; XI, 13-14, *25*.
III, 4. — VII, 27 et 28.
III, 8. — V, 4, *12*.
III, 10. — VII, 27 et 28.
III, 11. — VII, 31.
III, 14. — IV, 10, *31*; LV, 11, *33*; IX, 9.
III, 39. — IV, 17, *49*.
IV, 1. — VII, 9; VII, 17 et 19.
IV, 6. — II, 5, *13*.
IV, 8. — IX, 17.
IV, 11. — VIII, 17; IX, 17.
IV, 12. — VII, 26 et 28.
IV, 14. — IX, 13.
IV, 21. — XVIII, 29; XVIII, 29, *56*.
V, 3. — II, 36.
V, 4. — V, 26, *58*.
IV, 11. — IX, 17; X, 6-7, *7*; X, 21, *44*.
V, 15. — I, 19, 73.
V, 29. — II, 29, *58*.
V, 37. — XII, 2, *3*.
VI, 7. — V, 25, *57*.
VI, 10. — IV, 25.
VI, 30. — IV, 17, *48*.
VI, 39. — VII, 30.
VI, 47. — IV, 24.
VII, 11. — VIII, 8.
VII, 13. — VII, 18 et 19.
VII, 20. — VII, 17 et 19.
VII, 36. — IX, 25.
VIII, 11. — V, 22, *46*; XIV, 17, *45*.
VIII, 23. — IX, 25.
IX, 2. — XIV, 24.
IX, 3. — IX, 3 et 14.
IX, 4. — VII, 27 et 28.
IX, 9. — II, 38.
IX, 9 et 10. — XVIII, 13.
IX, 10. — XIV, 12.
IX, 11. — IV, 14, *41*; IV, 39-40, *91-92*.
IX, 15. — II, 25, *48*.
IX, 16. — I, 23, *99-100*.
IX, 20. — IX, 17.
X, 1 et 2. — XVIII, 13.
X, 2. — XVI, 46, *68*.
XI, 4. — VIII, 23.
XII, 1. — I, 17, *67*; II, 10, *27-30*; III, 9, *16*; XI, 25, *53*.
XII, 2. — VII, 27 et 28.
XII, 4. — VII, 27 et 28.
XII, 10. — IX, 7.
XII, 18. — VIII, 26.
XIII, 1. — XIV, 24.
XIII, 6. — VII, 17 et 19.
XIII, 20. — VIII, 17.
XIII, 21. — VII, 20.
XIII, 25. — VII, 30.

XIII, 33. — VIII, 26.
XIV, 1. — XVIII, 21, *44*.
XIV, 2. — I, 18, *70*.
XIV, 10. — IX, 6.
XV, 1. — II, 37, *71*.
XV, 4. — XVII, 17, *27-28*.
XV, 6. — VII, 8 et 19.
XV, 7. — VI, 3, *14*; XIV, 10, *33*.
XV, 12. — VII, 6.
XVI, 1. — VIII, 8; IX, 5; XII, 6, *20*.
XVI, 12. — VIII, 18.
XVII, 1. — II, 36; II, 36, *70*.
XVII, 10. — VII, 27 et 28.
XVII, 14. — IV, 16, *46*.
XVII, 15. — V, 12-13, *27*.
XVIII, 10. — IX, 28.
XVIII, 11. — VII, 32.
XVIII, 13. — V, 2, *3*; IX, 25.
XVIII, 19. — VIII, 27.
XVIII, 22. — V, 26, *58*; VIII, 3; X, 2-4, *3*.
XIX, 1. — VIII, 6.
XIX, 1 et 2. — XVIII, 2.
XIX, 15. — V, 24, *55*; X, 14, *22*; XII, 2, *3*; XII, 4, *14*.
XIX, 20. — VII, 27 et 28; VII, 30.
XIX, 26. — IX, 7.
XIX, 34 et 35. — XVIII, 5, *6-8*; XVIII, 6.
XIX, 36 et 37. — XVIII, 5, *6-8*; XVIII, 6.
XIX, 37. — V, 11, *23*.
XX, 1. — VII, 13.
XX, 10. — V, 22, *46*.
XX, 12. — V, 17, *33-35*.
XX, 16. — V, 2, *3*.
XX, 20. — IX, 26.
XX, 24. — VIII, 17.
XX, 25. — VII, 23.
XXI, 1. — II, 22.
XXI, 1 et 2. — XVIII, 2.
XXI, 2. — VII, 10 et 11.
XXI, 3. — III, 16, *24*.
XXI, 6. — V, 18, *37*; IX, 25.
XXI, 10. — V, 13, *28*; VIII, 9.
XXII, 11 et 12. — XVIII, 12.
XXII, 16. — VII, 4.
XXII, 18. — XII, 2, *3*.
XXIII, 1. — VII, 18 et 19.
XXIII, 7. — XVIII, 12, *23*.
XXIII, 9. — IV, 17, *49*.
XXIII, 25. — XVII, 2-3, *3-4*.
XXIII, 26. — V, 4, *12*; V, 7; VIII, 26.
XXIII, 27. — VII, 24.
XXIII, 29. — II, 24, *46*.
XXIV, 11. — II, 35; VIII, 17.
XXIV, 25. — VII, 27 et 28.
XXV, 19. — V, 3, *10*.
XXV, 21. — XIII, 11, *30*.
XXV, 22. — VIII, 29.
XXV, 23. — XVI, 18, *26*.
XXVI, 1. — VIII, 1 et 2; VIII, 16.
XXVI, 2. — V, 24, *54*.
XXVI, 10. — XII, 6, *20*.
XXVI, 11. — XIV, 14.
XXVI, 19. — V, 23, *52*.
XXVI, 20. — VIII, 28; IX, 1.
XXVI, 21. — I, 25, *102*.
XXVI, 23. — VII, 30.
XXVII, 2. — IX, 20.
XXVII, 3. — VIII, 3.
XXVII, 4. — VII, 17 et 19.
XXVII, 11. — II, 30, *60*.
XXVII, 14. — II, 23, *45*.
XXVII, 18. — VII, 5.
XXVII, 22. — II, 16-17, *38-39*.
XXVIII, 1. — IV, 25.

XXIX, 2. — XII, 2, *3*.
XXX, 3 et 4. — XVIII, 11.
XXXI, 2. — II, 12, *33*.
XXXI, 7. — IV, 41; X, 14, *22*; XI, 13-14, *25*.
XXXI, 9. — I, 22, *93-98*.
XXXI, 13 et 14. — XVIII, 12; XVIII, 12, *23*.
XXXI, 15. — VII, 2.
XXXI, 17. — XVIII, 23, *48*; XVIII, 25.
XXXII, 6. — II, 29, *58*.
XXXII, 14. — XII, 6, *20*.
XXXII, 17. — VII, 25.
XXXII, 19. — VIII, 3.
XXXII, 23. — V, 7.
XXXII, 24. — VIII, 9.
XXXIII, 8. — IV, 35, *79*.
XXXIII, 16. — IV, 40; V, 2, *3*.
XXXIII, 19. — VI, 8, *29*.
XXXIV, 1. — III, 8, *13*.
XXXIV, 11. — II, 39.
XXXV, 1. — XVI, 46, *68*.
XXXV, 16. — XIV, 10, *35*.
XXXV, 20. — IV, 26, *65*.
XXXV, 21. — IV, 29, *69-70*; XIV, 11, *37*; XV, 7, *12*.
XXXV, 23. — XVI, 47, *69-70*.
XXXVII. — XVI, 51, *76*.
XXXVII, 1. — XVII, 20, *36*,
XXXVII, 2. — XVI, 51, *76*; XVII, 15, *24*.
XXXVII, 3. — XVII, 15, *24*; XVII, 20, *36*.
XXXVII, 4. — IX, 21.
XXXVII, 7. — XII, 3, *7*.
XXXIX, 4. — VI, 8, *27*.
XL, 1. — IX, 29.
XL, 2. — XVIII, 24, *50*; XVIII, 26.
XL, 10. — VIII, 8.
XL, 11. — VII, 6.
XLI, 1. — XVI, 51, *76*.
XLI, 3. — XVIII, 24, *49*; XVIII, 26.
XLI, 4. — IV, 10, *31*.
XLI, 28. — II, 36.
XLIII, 6. — V, 20, *40*; XII, 6, *20*.
XLIII, 9. — II, 33; V, 18; VI, 7, *25-26*; XIV, 10, *33*.
XLIV, 5. — III, 16, *24*.
XLIV, 23. — VIII, 17; XVII, 16, *26*.
XLIV, 24. — II, 41, *75*.
XLIV, 30. — XII, 6, *20*.
XLV, 9. — VIII, 16.
XLV, 16. — IX, 7.
XLV, 18. — IX, 24.
XLV, 20. — VII, 15 et 19; IX, 21.
XLV, 21. — V, 23, *51*.
XLV, 22. — VII, 7.
XLV, 30. — IV, 12, *38*.
XLV, 35. — VII, 18 et 19.
XLVI, 1. — I, 24, *101*; VI, 1, *1*; IX, 1.
XLVI, 2. — VII, 20.
XLVI, 4. — VIII, 11.
XLVI, 4 et 5. — XVIII, 5, *6-8*; XVIII, 6.
XLVI, 6. — II, 3, 9.
XLVI, 6 et 7. — XVIII, 4, *5*; XVIII, 6.
XLVI, 12. — XVI, 38, *56*.
XLVI, 13. — XVI, 16, *24*.
XLVI, 13 et 14. — XVIII, 10.
XLVI, 14. — XVI, 35, *50*.
XLVI, 15. — XVI, 22-23, *31*; XVII, 27-28, *44*.
XLVI, 16 et 17. — XVIII, 9.
XLVI, 17. — XVII, 18-19, *29-35*.

XLVI, 20. — I, 24, *101;* V, 12-13, *27;* IX, 15; XVI, 36, *51.*
XLVI, 22. — V, 20, *40.*
XLVI, 25. — VIII, 10.
XLVII, 1. — VII, 32.
XLVII, 14. — V, 1, *1;* V, 11, *26.*
XLVII, 15. — XVIII, 24, *48;* XVIII, 26.
XLVII, 18. — I, 23, *99-100;* XIV, 16.
XLVIII, 5. — IX, 22.
XLVIII, 6. — VIII, 5.
XLVIII, 8. — VIII, 20.
XLVIII, 11 et 12. — XVIII, 9.
XLVIII, 14. — II, 29, *58.*
Vâl. I, 4. — VIII, 27.
Vâl, II, 2. — II, 26, *49.*
Vâl. II, 10. — V, 22, *48-50.*
Vâl. IV, 1. — VIII, 24.
Vâl. IV, 2. — II, 36.
Vâl. VI, 4. — VIII, 10.
Vâl. IX, 2. — II, 41; XII, 4, *15.*
Vâl. IX, 7. — IV, 20, *55.*
XLIX, 5. — IV, 19, *52.*
XLIX, 6. — VII, 12; VII, 14 et 19; VIII, 23; IX, 1 et 15.
XLIX, 10. — VIII, 12.
XLIX, 12. — VII, 16 et 19.
XLIX, 15. — VIII, 28.
XLIX, 19. — IV, 22, *61.*
L, 4. — V, 13, *28;* VII, 3.
L, 6. — IV, 4, *11;* VI, 5, 17; VI, 7, *23.*
L, 7. — IX, 13.
L, 8. — VII, 9; VIII, 10; VIII, 29.
L, 11. — I, 7, *32;* VI, 6, *20;* VI, 14, *52.*
L, 12. — VII, 24.
L, 13. — IV, 4, *9.*
L, 14. — XIII, 11, *30;* XIII, 12, *31.*
L, 17. — VI, 5, *17;* VII, 34.
LI, 1. — VII, 8.
LI, 11. — IV, 3, *6.*
LI, 1 et 2. — XVIII, 3; XVIII, 3, *3.*
LII, 3. — XIII, 9, *24-25.*
LII, 5. — VIII, 1 et 2.
LII, 7. — XIII, 9, *24-25.*
LIII, 8. — V, 7-8, *17-18.*
LIII, 9. — V, 7; V, 7-8, *17-18.*
LIV, 6. — IX, 7.
LV, 5. — IX, 13.
LV, 7. — II, 44, *70.*
LV, 9. — VII, 7; VIII, 29.
LV, 10. — VIII, 1 et 2; XII, 3, *11.*
LVI, 5. — VIII, 10.
LVI, 6. — IV, 4, *11.*
LVI, 11. — II, 30, *60;* X, 8, *10.*
LVI, 15. — V, 9, *19.*
LVI, 17. — XII, 6, *20.*
LVII, 1. — I, 5, *25;* VI, 1, *1;* XVIII, 19, *35-38.*
LVII, 14. — VI, 5, *17;* XII, 4, *16;* XIV, 5, *16.*
LVII, 19. — I, 19, *73.*
LVIII, 1. — I, 4, *20-21;* I, 7, *37;* VII, 33; X, 11, *19.*
LVIII, 2. — XVI, 21-22, *30;* XVII, 27-28, *44.*
LVIII, 16. — VII, 14.
LIX, 3. — V, 17, *33-35.*
LIX, 9. — XI, 10, *17;* XI, 10, *18;* XI, 10, *19;* XI, 11, *21;* XI, 14, *26.*
LIX, 10. — IX, 5.
LX, 5. — IV, 40, *93-96.*

LX, 6. — V, 27, *59*.
LX, 7. — IX, 6.
LX, 10. — VII, 10 et 11.
LX, 13. — VIII, 25.
LXI, 1. — IV, 17, *47*.
LXI, 3. — I, 20, *78*; II, 10, *27-30*.
LXI, 5. — II, 38.
LXI, 16. — IV, 41, *97*.
LXII, 5. — VI, 13, *46*; VI, 13, *48-49*.
LXIV, 1. — IV, 26-27, *66*.
LXIV, 2. — IV, 26-27, *66*.
LXIV, 7. — III, 4, *6*.
LXIV, 11. — I, 18, *70*; IV, 15, *43-44*.
LXIV, 12. — VI, 12, *44*.
LXIV, 13. — VII, 16 et 19.
LXV, 10. — I, 18, *72*.
LXVI, 6. — II, 41.
LXVI, 11. — IX, 3 et 10.
LXVI, 21, — II, 30, *60*.
LXVII, 9. — IX, 21.
LXVIII, 3. — II, 25.
LXVIII, 5. — IV, 30-31, *73*.
LXIX, 6. — VII, 29.
LXX, 2. — IX, 1.
LXX, 5. — VIII, 1 et 2.
LXX, 6. — VIII, 27.
LXX, 8. — VIII, 1 et 2.
LXXI, 2. — II, 36.
LXXI, 6. — V, 9.
LXXII, 7. — VII, 17 et 19.
LXXIII, 3. — IV, 34.
LXXIII, 6. — IV, 24; VII, 34.
LXXIV, 7. — I, 12.
LXXVII, 1. — VI, 6, *19*; VI, 11, *41-42*; IX, 15.
LXXVIII, 4. — VIII, 6.
LXXVIII, 5. — VI, 3, *14*.
LXXIX, 3. — VII, 25.
LXXX, 1. — III, 4, *7*; IX, 11.
LXXX, 4. — IV, 15, *43-44*.
LXXX, 7. — II, 22; IV, 24.
LXXXI, 1. — II, 26; II, 26, *49*; II, 28, *55*.
LXXXI, 7. — IX, 17 et 24.
LXXXI, 9. — VII, 20-22; VII, 29.
LXXXI, 14. — V, 3, *8*.
LXXXI, 19. — V, 4, *12*.
LXXXII, 3. — IX, 8.
LXXXII, 6. — IV, 33.
LXXXII, 17. — V, 13, *28*.
LXXXIII, 4. — XVIII, 19, *36-39*.
LXXXIII, 6. — II, 30, *60*.
LXXXIV, 6. — V, 4, *12*.
LXXXV, 1. — IX, 20.
LXXXV, 2. — XII, 6, *20*.
LXXXV, 4. — XVI, 37, *52-53*.
LXXXV, 8. — IV, 18, *51*; V, 19, *39*.
LXXXV, 12. — VII, 16 et 19; IX, 17.
LXXXV, 15. — IX, 23 et 28.
LXXXV, 20. — II, 23.
LXXXVI, 3. — I, 26, *103*.
LXXXVI, 7. — V, 5, *14*; V, 11, *25*.
LXXXVI, 8. — VII, 23; VIII, 4.
LXXXVI, 11. — X, 2-4, *3*; X, 14, *22*.
LXXXVI, 12. — V, 11, *24*.
LXXXVI, 12 et 13. — XVIII, 7-8, *11-14*.
LXXXVI, 13. — XVI, 52, *77-78*; XVII, 27-28, *44*.
LXXXVII, 4. — IV, 19, *54*; V, 27, *59*.
LXXXVII, 5. — IV, 18, *51*.
LXXXVII, 8. — IX, 13; XIII, 8, *23*.

LXXXVII, 10. — II, 31, *61*.
LXXXVIII, 8. — IX, 11.
LXXXVIII, 12 et 13. — XVIII, 8.
LXXXIX, 5. — II, 31, *61*.
LXXXIX, 5 et 6. — XVIII, 14.
LXXXIX, 8. — II, 30, *60*.
LXXXIX, 9. — IV, 18, *50*.
LXXXIX, 10. — IV, 1, *2*; XVIII, 20, *40-43*.
LXXXIX, 11. — IV, 8, *24*; IV, 30-31, *73*.
LXXXIX, 12. — V, 11, *23*.
XC, 11. — IV, 1, *3*.
XC, 13. — VI, 2, *10*; VI, 14, *52*.
XCI, 4. — XI, 16, *32*.
XCI, 7. — IX, 2.
XCI, 20. — VI, 8, *29*.
XCII, 4. — V, 25, *57*.
XCII, 8. — IX, 12.
XCII, 10. — XVI, 14, *21*; XVII, 31, *48-49*.
XCII, 14. — I, 22, *93-98*; III, 4, *6*; III, 5, *8*; III, 5, 9; XV, 7, *12*.
XCVI, 7. — IX, 8.

Maṇḍala IX.

I, 6. — V, 11, *23*.
II, 10. — II, 44, *78*.
III, 1. — II, 3, *8*; II, 44, *80*; IV, 7, *20*.
III, 3. — IX, 29.
III, 5. — IV, 7, *20*.
III, 10. — V, 3, *10*.
IV, 1. — VII, 12 et 19.
IV, 2. — V, 10, *20*; VII, 33.
IV, 4. — IX, 29.
V, 6. — XIV, 17.
VII, 7. — VII, 16 et 19.
VIII, 8. — IV, 20, *56*; VIII, 1 et *2*.
IX, 7. — VII, 29.
X, 9. — IV, 22, *61*.
XII, 3. — II, 27, *50-51*.
XII, 5. — V, 6, *15*.
XIV, 2. — VIII, 4.
XV, 2. — VII, 9.
XV, 3. — IX, 7.
XVI, 1. — XI, 27, *56*.
XIX, 2. — V, 2, *4*; V, 3, *11*.
XX, 9. — VII, 20-22.
XXI, 5. — VII, 24.
XXI, 6. — VII, 24.
XXVII, 1. — II, 4, *11*.
XXIX, 3. — IX, 27.
XXIX, 5. — VI, 8, *29*.
XXXIII, 6. — IV, 32, *74*.
XXXV, 2. — XII, 2, *3*.
XXXV, 3. — V, 26, *58*; VII, 16 et 19.
XXXVII, 1. — II, 3, *8*.
XXXIX, 2. — IV, 38, *84*.
XXXIX, 4. — IV, 20, *56*.
XXXIX, 5. — II, 25, *48*.
XLI, 2. — IX, 24; XIII, 8, *23*.
XLI, 6. — V, 26, *58*; VII, 16 et 19.
XLI, 2. — XIII, 8, *23*.
XLIV, 1. — X, 5, *5*; XI, 12, *23*; XI, 21, *44*; XI, 28, *58*.
XLV, 3. — XIV, 23.
XLV, 4. — VIII, 1 et 2.
XLV, 5. — IV, 36, *82*.
XLVI, 1. — IX, 7.
XLVI, 2. — IX, 4.
XLVI, 4. — VIII, 14.

XLVII, 46. — X, 14, *22*.
LIII, 3. — VII, 20.
LIV, 3. — IX, 29.
LVI, 1. — XIV, 10, *33*.
LVII, 3. — V, 8.
LVII, 32. — III, 6, *11*; XII, 2, *4*.
LVIII, 3. — V, 15, *30*.
LIX, 4. — II, 19.
LXI, 3. — IX, 8.
LXI, 10. — IV, 13; V, 2, *4*.
LXI, 15. — V, 26, *58*.
LXI, 21. — II, 8, *21-22*; II, 28, *56*; VI, 5, *17*.
LXII, 21. — VII, 31.
LXII, 30. — IV, 19, *52*.
LXIII, 2. — XIV, 19.
LXIII, 17. — IV, 36, *82*.
LXIV, 23. — IV, 38.
LXV, 19. — VII, 16 et 19.
LXV, 29. — X, 2-4, *3*; X, 8, *10-11*; XI, 2, *3*; XI, 32, *62*.
LXV, 30. — X, 8, *10*.
LXVI, 3. — XVII, 1, *1-2*.
LXVI, 25. — XIV, 23.
LXVI, 26. — IV, 37, *83*; IX, 2.
LXVI, 30. — VII, 23.
LXVII, 17. — I, 6, *27-31*.
LXVII, 22. — I, 24, *101*.
LXVII, 26. — V, 18, *37*.
LXVII, 29. — IX, 7.
LXVII, 30. — XVII, 16, *25*.
LXVII, 32. — II, 6, *15*; II, 24, *46*.
LXVIII, 1. — XVI, 49, *72-74*; XVII, 22, *39*; XVII, 27-28, *44*.
LXVIII, 8. — V, 15, *30*; XIV, 14.
LXIX, 6. — IX, 17.
LXIX, 10. — II, 27, *52*.
LXX, 10. — I, 26, *103*.
LXXI, 1. — IV, 25.
LXXI, 5. — IV, 36, *82*.
LXXI, 6. — IV, 36, *82*; XI, 24, *48*.
LXXII, 6. — IV, 36, *82*.
LXXII, 8. — IX, 30.
LXXIII, 8. — V, 2, *3*.
LXXIV, 2. — II, 34.
LXXIV, 7. — II, 33; IV, 22, *61*.
LXXV, 1. — XII, 7, *24*.
LXXV, 5. — VIII, 6.
LXXVII, 5. — IX, 5 et 6.
LXXVIII, 4. — I, 22, *93-98*.
LXXIX, 3. — VIII, 29.
LXXIX, 9. — V, 19, *39*.
LXXX, 3. — IV, 6, *16*; XII, 4, *16*.
LXXXI, 1. — XII, 3, *11*.
LXXXI, 3. — VIII, 17.
LXXXI, 5. — III, 14, *22*.
LXXXIII, 2. — IV, 24; IX, 30.
LXXXIV, 5. — IV, 12, *39*; VIII, 6.
LXXXVI, 3. — II, 38.
LXXXVI, 4. — V, 10, *21*.
LXXXVI, 5. — V, 19, *39*.
LXXXVI, 16. — II, 12, *33*.
LXXXVI, 24. — XI, 26, *54*.
LXXXVI, 33. — V, 5, *13*.
LXXXVI, 42. — II, 43; X, 2-4, *3*; X, 7, *8*; XI, 9, *15-16*.
LXXXVI, 48. — VIII, 26.
LXXXVII, 9. — V, 15, *30*; VIII, 12.
LXXXVIII, 3. — II, 18, *40*.
LXXXVIII, 16. — II, 27, *50-51*; II, 27, *52*.
LXXXIX, 5. — V, 6, *16*.
XC, 4. — III, 14, *22*.
XCI, 1. — II, 1, *4*; II, 35; XIV, 12.

XCI, 4. — VII, 16 et 19; VIII, 23.
XCI, 5. — IV, 33; XIV, 11, *37*; XV, 7, *12*.
XCII, 6. — IX, 30.
XCIII, 5. — VIII, 27.
XCIV, 5. — IV, 18, *51*.
XCVI, 4. — II, 15, *36*.
XCVI, 13. — IX, 27.
XCVI, 18. — V, 4, *12*; V, 21, *43*.
XCVI, 19. — V, 10, *21*; VIII, 19.
XCVII, 3. — VIII, 4.
XCVII, 11. — VII, 20.
XCVII, 16. — V, 2, *6*.
XCVII, 17. — IV, 29, *69-70*.
XCVII, 18. — IX, 4.
XCVII, 19. — IX, 21.
XCVII, 22. — VIII, 4.
XCVII, 29. — II, 5, *13*.
XCVII, 36. — VII, 10 et 19.
XCVII, 38. — V, 2, *3*; VIII, 28.
XCVII, 49. — VII, 25.
XCVII, 50. — IV, 37, *83*.
XCVII, 51. — VII, 25.
XCVII, 52. — IV, 35, *80-81*; XIII, 10, *26-29*.
XCVII, 54. — IV, 35, *80-81*; V, 20, *41*; XIII, 10, *26-29*.
XCVIII, 1. — VII, 25.
XCVIII, 3. — IV, 13; IV, 13, *40*.
XCVIII, 9. — V, 22, *47*.
XCVIII, 10. — VI, 8, *29*; IX, 12.
C, 1. — VII, 25.
CI, 1. — X, 10, *16*.
CI, 3. — VIII, 24; VIII, 26.
CI, 6. — IV, 18, *51*.
CI, 10. — XIV, 9, *31*.
CI, 13. — VII, 32.
CII, 4. — VIII, 27; XVII, 14, *23*.
CII, 6. — IV, 36, *82*; X, 2-4, *3*.
CIII, 1. — VII, 11.
CIV, 2. — IV, 36, *82*; VII, 31.
CIV, 3. — VII, 15 et 19.
CV, 6. — II, 41, *75*.
CVI, 1. — VII, 2.
CVI, 2. — VIII, 27.
CVI, 4. — VIII, 4; VIII, 6.
CVII, 1. — V, 7; X, 2-4, *3*; XI, 3, *5*.
CVII, 5. — XIV, 19; XIV, 21.
CVII, 8. — V, 8.
CVII, 9. — I, 20, *79*.
CVII, 13. — XIV, 18, *47*.
CVII, 14. — VIII, 27.
CVII, 19. — IV, 29, *69-70*.
CVIII, 4. — VII, 27 et 28.
CVIII, 7. — VII, 14.
CIX, 13. — XVI, 17, *25*.
CX, 1. — VIII, 1 et 2; XVI, 27, *37*; XVI, 29, *41-42*; XVI, 53, *79-82*.
CX, 2. — VIII, 27.
CX, 4. — XVI, 32-33, *45-46*.
CXI, 3. — VII, 26 et 28.
CXII, 4. — II, 9, *24*; IV, 9, *27*; XII, 2, *3*.
CXIII, 6. — VI, 3, *12*.
CXIII, 9. — V, 23, *52*.
CXIV, 3. — VII, 14.
CXIV, 4. — V, 26, *58*; IX, 4.

MAṆḌALA X.

I, 1. — IX, 20.
I, 2. — IV, 40.
I, 3. — II, 26, *49*; VIII, 27.
I, 4. — IX, 10.

I, 6. — III, 7, *12;* VIII, 9.
II, 7. — V, 20, *40;* X, 13, *20.*
IV, 1. — II, 29, *58.*
IV, 2. — IV, 32, *74.*
IV. 6. — VII, 13 et 19.
IV, 7. — VII, 25; XIV, 11, *36.*
V, 3. — IX, 5.
VI, 1. — VI, 1, *1.*
VI, 3. — XIII, 7, *22;* XIII, 15, *37.*
VII, 6. — IV, 26-27, *66.*
VIII, 2. — IV, 7, *22;* XI, 19, *36.*
VIII, 4. — I, 20, *80;* III, 15, *23.*
VIII, 6. — VII, 26 et 28.
IX, 1. — II, 2, *5;* V, 3, *11;* V, 4, *12;* VI, 2, *6.*
IX, 2. — IV, 10, *32.*
IX, 3. — II, 2, *5.*
IX, 4. — IV, 9, *27.*
X, 1. — VII, 9.
X, 2. — IV, 21, *59.*
X, 9. — XIV, 17.
X, 13. — XVII, 17, *27-28.*
XII, 1. — VI, 15, *54.*
XII, 2. — VII, 10 et 19.
XII, 3. — VIII, 4.
XIV, 2. — III, 16, *24.*
XIV, 9. — IV, 13; XI, 19, *36;* XII, 6, *20.*
XIV, 12. — IX, 3.
XIV, 16. — VI, 5, *18.*
XV, 4. — II, 35; VI, 14, *53.*
XV, 5. — II, 16-17, *38-39;* XI, 26, *55.*
XV, 6. — III, 8, *15.*
XV, 11. — VII, 17 et 19.
XV, 12. — IV, 2, *5.*
XVI, 1. — II, 31, *61.*
XVI, 11. — V, 20, *40.*
XVII, 11. — XIV, 25
XVIII, 13. — VI, 6, *19;* VI, 11, *41-42;* IX, 26.
XVIII, 14. — VIII, 18.
XIX, 2. — V, 28.
XIX, 4. — XIV, 23.
XIX, 7. — XIV, 14.
XIX, 8. — V, 21, *42.*
XX, 1. — VIII, 21 et 22; XVII, 25, *42.*
XX, 3. — V, 20, *40.*
XX, 7. — IX, 1; IX, 15.
XX, 9. — II, 23.
XX, 10. — I, 26, *103.*
XXI, 1. — I, 23, *99-100;* XVI, 39-40, *57-61.*
XXI, 8. — VIII, 27.
XXII, 3. — XVI, 32-33, *45-46.*
XXII, 10. — VIII, 4.
XXII, 12. — VI, 11, *41-42.*
XXII, 15. — VIII, 25; IX, 3.
XXIII, 4. — VIII, 23; XVI, 41-42, *63.*
XXIII, 5. — XV, 42, *64.*
XXIII, 7. — VIII, 25.
XXIV, 2. — III, 16, *25.*
XXIV, 3. — IV, 14, *41;* IV, 18, *51.*
XXV, 1. — II, 40, *74.*
XXV, 2. — VIII, 28.
XXV, 4. — VII, 16 et 19; VIII, 25.
XXV, 7. — VII, 20.
XXV, 10. — VIII, 11.
XXVI, 4. — XVI, 21-22, *30.*
XXVI, 6. — II, 18, *40;* IV, 15, *42.*
XXVII, 1. — II, 33.
XXVII, 7. — II, 28, *55.*
XXVII, 12. — IX, 29.
XXVII, 17. — I, 20, *79.*
XXVII, 22. — IX, 28.
XXVIII, 4. — I, 21, *81-92.*

XXVIII, 8. — VII, 26 et 28.
XXVIII, 9. — VI, 15, *54*.
XXVIII, 12. — II, 29, *58*.
XXIX, 3. — II, 39.
XXX, 1. — V, 2, *7*.
XXX, 11. — VII, 15 et 19.
XXXI, 2. — XIII, 8, *23*.
XXXI, 4. — II, 33, *67*.
XXXI, 11. — I, 22, *93-98*.
XXXII, 5. — II, 16, *37*; IV, 17, *49*.
XXXII, 8. — V, 25, *57*; IX, 2.
XXXIII, 1. — VIII, 12.
XXXIII, 3. — VI, 8, *27*.
XXXIV, 4. — II, 42; VIII, 16; X, 2-4, *3*.
XXXIV, 5. — XIV, 4, *13*.
XXXIV, 7. — V, 23, *53*.
XXXIV, 10. — IX, 7.
XXXV, 2. — VII, 8 et 19; IX, 30; XII, 11, *30*.
XXXV, 6. — II, 42; X, 6-7, *7*.
XXXV, 10. — VII, 12.
XXXV, 11. — VIII, 16.
XXXVI, 1. — IX, 27.
XXXVI, 2. — II, 15, *36*.
XXXVI, 9. — V, 12-13, *27*.
XXXVI, 10. — V, 1, *1*.
XXXVII, 6. — VIII, 8.
XXXVII, 7. — XII, 6, *20*.
XXXVII, 9. — III, 15, *23*; XII, 3, *10*.
XXXVII, 12. — IV, 10, *31*; VIII, 10.
XXXIX, 1. — IX, 20.
XXXIX, 10. — II, 15, *36*.
XL, 1. — VIII, 1 et 2.
XL, II. — VIII, 1 et 2.
XLII, 1. — VII, 11; IX, 17.
XLII, 2. — I, 24, *101*.
XLII, 3. — VI, 9, *32-33*.
XLII, 6. — VII, 24.
XLII, 7. — VII, 23.
XLII, 10. — V, 19.
XLIII, 1. — V, 5, *13*.
XLIII, 2. — II, 23; VIII, 13.
XLIII, 3. — IX, 7.
XLIII, 5. — I, 20, *79*.
XLIV, 5. — II, 33.
XLV, 2. — VII, 15 et 19.
XLV, 4. — II, 6, *15*; III, 7, *12*; III, 8, *13*.
XLVI, 5. — II, 36; XI, 19, *36*.
XLVI, 7. — X, 14, *21*.
XLVII, 1. — VII, 15.
XLVII, 2. — V, 12-13, *27*.
XLVII, 3. — II, 5, *14*; IX, 15.
XLVIII, 1. — IV, 18, *51*.
XLVIII, 7. — III, 3, *5*; VII, 25.
XLIX, 8. — III, 3, *5*; IV, 15, *43-44*.
L, 1. — IX, 11.
L, 4. — IV, 32, *74*.
L, 5. — VII, 29.
LI, 1. — VI, 2, *5*; VI, 12, *44*.
LI, 3. — VI, 3, *13*.
LI, 5. — VII, 20.
LIII, 1. — II, 14, *34*; V, 4, *12*.
LIII, 2. — IV, 26 et 27, *66*.
LIII, 6. — VIII, 13 et 25.
LIII, 7. — V, 20, *40*; IX, 3.
LIV, 1. — XIII, 13, *32-33*; XIII, 15, *36*.
LIV, 3. — VIII, 1 et 2.
LV, 1. — VIII, 21 et 22.
LVI, 3. — II, 21.
LVIII, 1. — IV, 4, *11*; VI, 8, *27*; VI, 11, *40*.
LIX, 3. — V, 2, *5*; VII, 5; VIII, 21 et 22.
LIX, 4. — VIII, 26.

LX, 5. — II, 8, *21-22.*
LXI, 5. — XI, 2, *3.*
LXI, 6. — VIII, 28.
LXI, 7. — II, 24; IV, 16, *46.*
LXI, 8. — II, 7, *18-19.*
LXI, 9. — IX, 6.
LXI, 10. — IX, 9.
LXI, 12. — XVII, 16, *25.*
LXI, 13. — V, 15, *30;* VIII, 24.
LXI, 22. VII, 34.
LXI, 23. — VII, 20, 22.
LXI, 26. — IX, 12.
LXI, 27. — V, 26, *58.*
LXII, 3. — IV, 15, *43-44.*
LXIII, 2. — VIII, 10.
LXIII, 3. — VIII, 6.
LXIII, 5. — II, 38.
LXIII, 6. — V, 8.
LXIII, 8. — VII, 8 et 19; VIII, 6.
LXIII, 9. — XIII, 10, *26-29.*
LXIII, 12. — VIII, 6.
LXIII, 14. — VIII, 6.
LXIV, 2. — IX, 6.
LXIV, 3. — II, 43; X, 4, *4;* X, 7, *8;* XI, 9, *16.*
LXIV, 4. — IX, 1.
LXIV, 15. — V, 8.
LXV, 11. — XII, 3, *11.*
LXVI, 1. — XII, 4, *16.*
LXVI, 9. — IX, 14.
LXVIII, 4. — II, 11, *32;* XVIII, 18, *35.*
LXVIII, 8. — V, 17, *36.*
LXVIII, 9. — II, 34.
LXVIII, 10. — I, 26, *103.*
LXIX, 4. — VII, 11.
LXIX, 10. — I, 21, *81-92.*
LXX, 4. — II, 27, *50-51.*
LXX, 10. — VII, 4.
LXXI, 2. — II, 5, *13;* IV, 3, *7.*
LXXI, 7. — XIV, 10, *34.*
LXXI, 9. — II, 6, *15;* VII, 4.
LXXII, 1. — VIII, 7.
LXXII, 2. — II, 41, *75.*
LXXII, 4. — IV, 15, *43-44.*
LXXII, 6. — VI, 11, *39;* VI, 12, *45.*
LXXIII, 2. — V, 18; IX, 25.
LXXIII, 3. — IV, 4, *10.*
LXXIII, 6. — VI, 5, *17.*
LXXIII, 9. — I, 5; *22;* I, 22, *93-98;* VI, 3, *12.*
LXXIII, 14. — XVII, 16, *26.*
LXXIV, 4. — IV, 41.
LXXIV, 6. — IX, 1; IX, 14.
LXXV, 2. — II, 23.
LXXV, 5. — III, 11, *18;* XI, 29, *59.*
LXXVI, 4. — IX, 4.
LXXVI, 8. — IX, 8.
LXXVII, 1. — XVII, 13, *21.*
LXXVII, 2. — VII, 21 et 22.
LXXVII, 3. — IV, 20, *57-58.*
LXXVIII, 4. — II, 19.
LXXVIII, 8. — VIII, 15.
LXXX, 1. — IV, 9, *27;* V, 22, *48-50.*
LXXX, 3. — VI, 14, *50.*
LXXX, 5. — II, 26.
LXXXI, 2. — I, 6, *27-31.*
LXXXI, 7. — IV, 15, *42.*
LXXXI, 8. — I, 19, *74.*
LXXXII, 1. — IX, 21.
LXXXII, 2. — VII, 26 et 28.
LXXXII, 3. — XIV, 20.
LXXXII, 4. — VIII, 28.
LXXXII, 7. — IX, 19.
LXXXIII, 1. — IX, 30; XV, 7, *12.*
LXXXIII, 3. — VII, 11.
LXXXIII, 7. — II, 11, *31;* VII, 11.

LXXXIV, 7. — VIII, 28.
LXXXV, 9. — IV, 1, *1.*
LXXXV, 10. — XII, 2, *5.*
LXXXV, 11. — VI, 15, *54.*
LXXXV, 14. — IV, 1, *1.*
LXXXV, 17. — II, 25.
LXXXV, 30-31. — XII, 2, *3.*
LXXXV, 33. — VII, 3.
LXXXV, 36. — VI, 8, *29;* XII, 3, *11.*
LXXXV, 39. — IV, 18, *51;* XIV, 19.
LXXXV, 45. — IV, 30-31, *73.*
LXXXV, 46. — II, 29, *58;* IV, 7, *23;* VI, 7, *23.*
LXXXVI, 2. — II, 44, *80.*
LXXXVI, 3. — VII, 7.
LXXXVI, 8. — IX, 27.
LXXXVI, 10. — VIII, 11.
LXXXVI, 13. — V, 12-13, *27.*
LXXXVI, 16. — II, 34.
LXXXVII, 14. — XII, 6, *20.*
LXXXVIII, 1. — IV, 17, *48.*
LXXXVIII, 6. — VII, 1 et 2; VIII, 9.
LXXXVIII, 9. — II, 16-17, *38-39.*
LXXXVIII, 10. — II, 37.
LXXXVIII, 17. — VII, 26 et 28.
LXXXVIII, 18. — IX, 20.
LXXXIX, 1. — VIII, 7.
LXXXIX, 15. — IX, 6.
XC, 1. — IX, 19.
XC, 3. — II, 24; IV, 30-31, *73;* IX, 19.
XC, 7. — II, 7, *18-19.*
XC, 8. — IV, 32, *74;* VI, 4, *15;* XV, 7, *12.*
XC, 12. — II, 24; III, 2, *2.*
XCI, 4. — II, 38; V, 12 et 13, *27.*
XCI, 12. — II, 30, *60.*
XCI, 15. — III, 2, *2;* III, 7, *12.*
XCII, 2. — XIII, 11, *30.*
XCII, 11. — II, 21.
XCII, 13. — V, 27, *59.*
XCIII, 1. — XVI, 39-40, *57-61.*
XCIII, 9. — VIII, 26.
XCIII, 11. — V, 18, *37;* XVIII, 22, *46-47;* XVIII, 25.
XCIII, 13 — IX, 25.
XCIII, 14. — VIII, 26.
XCIII, 15. — VIII, 24; XVI, 32-33, *45-46;* XVIII, 22, *46-47;* XVIII, 25; XVIII, 29; XVIII, 29, *56.*
XCIV, 1. — XI, 27, *57.*
XCIV, 8. — VIII, 1 et 2.
XCIV, 13. — IX, 3; XIII, 11, *30.*
XCIV, 14. — V, 10, *20;* VIII, 3 et 14.
XCV, 1. — IV, 25.
XCV, 5. — II, 15, *36;* II, 16-17, *38-39;* IV, 12, *36;* VI, 2, *6;* VIII, 12.
XCV, 6. — II, 15, *36;* VI, 10, *35.*
XCV, 8. — VIII, 12.
XCV, 11. — VIII, 29.
XCV, 16. — IX, 30.
XCVI, 3. — V, 12-13, *27;* V, 22, *47.*
XCVI, 10. — VIII, 12.
XCVII, 5. — II, 7, *18-19;* IV, 23; IX, 19.
XCVII, 7. — IX, 11.
XCVII, 8. — V, 15, *30.*
XCVII, 9. — IV, 14, *41;* IV, 21; VIII, 10.
XCVII, 15. — IV, 12, *38.*
XCVII, 18. — II, 9, *24.*
XCVII, 21. — VII, 4.
XCVII, 23. — II, 25; II, 33, *67.*
XCVII, 51. — II, 8, *21-22.*
XCVIII, 1. — IX, 27.

XCVIII, 4. — V, 5, *14*.
XCVIII, 5. — I, 7, *32*.
XCVIII, 8. — VIII, 15.
XCIX, 1. — VIII, 29.
XCIX, 2. — IX, 8.
XCIX, 6. — II, 15, *36*; IX, 1.
XCIX, 7. — II, 21.
XCIX, 8. — II, 16-17, *38-39*.
C, 7. — VIII, 10.
CI, 10. — V, 5, *13*; V, 7.
CI, 11. — VIII, 3.
CII, 2. — VIII, 12.
CII, 4. — VIII, 12; XIV, 11, *36*.
CII, 10. — II, 35, *69*.
CIII, 1. — II, 16-17, *38-39*.
CIII, 5. — V, 14, *29*.
CIII, 13. — VII, 16; VIII, 21 et 22; XVII, 14, *22*.
CIV, 7. — IX, 15.
CIV, 9. — I, 26, *103*.
CIV, 10. — IX, 23 et 28.
CV, 1. — II, 39; II, 39, *73*.
CV, 2. — XVI, 23-24, *32*.
CV, 5. — V, 9.
CV, 6. — VI, 2, *6*.
CV, 8. — VII, 29.
CVI, 1. — II, 9, *25*.
CVI, 2. — V, 8.
CVI, 6. — II, 28, *55*.
CVI, 8. — V, 22, *46*; XIV, 17.
CVI, 11. — XIII, 10, *26-29*.
CVII, 6. — III, 12, *20*; IX, 19.
CVII, 9. — IV, 14, *41*.
CVIII, 3. — VI, 4, *15*.
CVIII, 5. — II, 1, 4; XIV, 26.
CVIII, 10. — VII, 2.
CIX, 1. — II, 14, *34*; XI, 30, *60*.
CX, 2. — III, 16, *25*.
CXI, 5. — IV, 7, *21*; X, 2-4, *3*.
CXI, 6. — I, 21, *81-92*.
CXI, 9. — IV, 26-27, *66*.
CXII, 6. — V, 8.
CXII, 8. — II, 26, *49*; IX, 28.
CXII, 10. — VIII, 20; XIV, 6, *19*.
CXIII, 2. — IX, 8.
CXIII, 6. — IX, 2.
CXIII, 10. — VII, 6.
CXIV, 1. — IV, 22, *61*.
CXIV, 7. — VI, 8, *29*; XIV, 22.
CXV, 4. — IV, 41, *97*; V, 6, *16*.
CXV, 5. — II, 34, *68*.
CXVI, 1. — VII, 21.
CXVI, 6. — II, 24; XIII, 7, *22*.
CXVII, 3. — II, 33, *67*.
CXVII, 5. — I, 18, *69*; XII, 2, *3*.
CXVII, 9. — IX, 22.
CXX, 1. — V, 23, *51*.
CXX, 3. — VIII, 25.
CXXI, 1. — IV, 18, *51*.
CXXI, 2. — VI, 3, *12*.
CXXI, 3. — II, 30, *60*; II, 31, *61*; VI, 1, *1*.
CXXI, 5. — VII, 27 et 28.
CXXIII, 7. — IV, 6, *16*.
CXXIV, 5. — XII, 6, *20*.
CXXIV, 6. — V, 16, *32*.
CXXV, 3. — V, 12-13, *27*.
CXXV, 4. — I, 14, *58-59*.
CXXVI, 1. — XVI, 32-33, *45-46*.
CXXVI, 2. — VIII, 19.
CXXVII, 1. — II, 21; IX, 6.
CXXVII, 3. — IV, 38; X, 2-4, *3*; XI, 11, *21*.
CXXVII, 6. — VII, 17 et 19; IX, 19 et 23.
CXXVIII, 5. — IV, 10, *32*; IV, 12, *36*; V, 27, *59*.
CXXVIII, 8. — VIII, 24.
CXXVIII, 9. — IV, 10, *32*; XVII, 13, *21*.

CXXIX, 1. — I, 26, *103*.
CXXIX, 3. — VI, 1, *3*; XII, 3, *9*.
CXXIX, 5. — I, 6; II, 29, *58*; III, 17, *26*.
CXXIX, 6. — VI, 5, *17*; VI, 11, *39*.
CXXIX, 7. — VII, 22.
CXXX, 1. — XVIII, 24, *50*; XVIII, 26.
CXXX, 3. — II, 5, *13*.
CXXX, 4-5. — XVII, 5-6, *6-8*.
CXXX, 5. — II, 4, *10*; V, 10, *21*; XI, 24, *48*; XIII, 14, *34-35*.
CXXX, 6. — XIII, 14, *34-35*.
CXXX, 7. — VI, 3, *12*; VII, 4.
CXXXII, 1. — XVI, 32-33, *45-46*.
CXXXII, 2. — V, 22, *47*; X, 10, *33*; XII, 6, *20*.
CXXXII, 3. — IV, 28; VIII, 25; XIV, 19.
CXXXII, 5. — XIV, 23; XIV, 23, *55*.
CXXXII, 7. — IV, 12, *39*; IV, 38, *85*; X, 14, *22*.
CXXXIII, 1. — XV, 53, *79-82*.
CXXXIII, 4. — IX, 6.
CXXXIV, 1. — XVI, 51, *76*.
CXXXIV, 2. — VIII, 12.
CXXXIV, 3. — XI, 22, *45*.
CXXXIV, 7. — XVIII, 23, *48*; XVIII, 25.
CXXXV, 3. — IV, 3, *6*.
CXXXVII, 1. — XI, 27, *57*.
CXXXVII, 4. — XII, 2, *6*; XIV, 5, *15*.
CXXXVIII, 1. — VII, 26 et 28.
CXXXIX, 4. — VII, 7; IX, 1.
CXL, 1. — XVI, 39-40, *57-61*.
CXLI, 2. — V, 27, *59*.
CXLII, 2. — IX, 5.
CXLIII, 5. — IV, 16, *45*.
CXLIV, 4. — II, 24; III, 3, *5*; XIV, 21.
CXLV, 6. — II, 21.
CXLVI, 1. — I, 1, *4*; I, 6; III, 17, *26*.
CXLVI, 2. — IX, 10.
CXLVI, 6. — IX, 4.
CXLVIII, 3. — II, 36.
CXLVIII, 5. — I, 26, 103; IX, 17.
CXLIX, 2. — VII, 26 et 28.
CXLIX, 4. — VIII, 24; IX, 28.
CXLIX, 5. — II, 44, *80*.
CL, 2. — VIII, 26.
CLI, 4. — III, 4, *6*; XIV, 14.
CLII, 4. — IX, 29.
CLII, 5. — IX, 23.
CLIII, 1. — XIV, 23.
CLIV, 1. — IV, 32, *74*.
CLV, 3. — I, 21, *81-92*; V, 20, *40*; IX, 29; XI, 13-14, *25*; XIII, 12, *31*.
CLVI, 2. — XI, 15, *28-30*.
CLVI, 5. — VII, 13.
CLVIII, 1. — IV, 22, *61*; XIV, 19.
CLVIII, 2. — VII, 16 et 19; XVII, 2-3, *3-4*.
CLX, 4. — V, 12-13, *27*.
CLX, 5. — IX, 5.
CLXI, 1. — X, 5, *5*.
CLXI, 2. — VII, 21.
CLXI, 3. — III, 6, *10*.
CLXI, 4. — VIII, 29.
CLXI, 5. — I, 26, *103*; V, 23, *53*; XVI, 34, *49*.
CLXII, 1. — V, 23, *53*.
CLXII, 2. — IV, 21; V, 17, *33-35*.
CLXIII, 6. — IV, 4, *10*; VI, 6, *19*.
CLXIV, 1. — XII, 6, *20*.
CLXV, 1. — XIV, 9, *31*.
CLXV, 3. — VI, 13, *46*; XIV, 13.

CLXVI, 1. — I, 4, *20-21*.
CLXVI, 3. — II, 16, *37*; V, 6, *15*.
CLXVI, 4. — II, 16, *37*; II, 26, *49*.
CLXVII, 2. — X, 14, *22*.
CLXVII, 3. — I, 24, *101*.
CLXVIII, 1. — V, 11, *24*.
CLXX, 4. — IX, 4.
CLXXI, 2. — II, 16-17, *38-39*.
CLXXII, 2. — XVI, 39-40, *57-61*.
CLXXIV, 1. — IX, 2; IX, 8 et 14.
CLXXIV, 2. — VII, 4; IX, 8.
CLXXIV, 3. — IX, 2.
CLXXVI, 1. — VII, 15 et 19.
CLXXVI, 2. — VII, 8; XII, 6, *20*; XIV, 25.
CLXXVI, 3. — IX, 7.
CLXXX, 1. — IX, 21 et 30
CLXXXI, 3. — II, 24; V, 2, *6*.
CLXXXV, 1. — I, 23, *99-100*; II, 22.
CLXXXVII, 1. — IV, 10, *31*.
CLXXIX, 1. — XIV, 11, *36*.
CLXXXIX, 2. — XII, 6, *20*.
CLXXXIX, 3. — XII, 2, *3*.
CXC, 1. — II, 24.
CXC, 2. — IV, 13.
CXCI, 1. — IV, 17, *49*.

VÂJASANEYI-SAṀHITÂ.

II, 11. — V, 16, *31*.
III, 43. — XVI, 49, *72-74*.
IV, 20. — II, 18, *40*.
IV, 25. — XVII, 27-28, *44*.
VI, 17. — XVI, 49, *72-74*.
XI, 46. — XVI, 49, *72-74*.
XIII, 3. — II, 41, *75*.
XIII, 28. — XVI, 49, *72-74*.
XVIII, 55. — XVI, 51, *76*.
XXI, 43. — II, 38.
XXIII, 10. — IV, 13, *40*.

2.

INDEX DES TERMES TECHNIQUES,

ET DES AUTRES MOTS REMARQUABLES, SOIT PAR EUX-MÊMES, SOIT PAR LEUR EMPLOI, QUI SE TROUVENT DANS LE TEXTE DU *PRÂTIÇÂKHYA* [1].

OBSERVATION.

Les chiffres romains indiquent les chapitres; les chiffres arabes, les *çlokas*.

Aṁça, XVII, 5.
Akampita, III, 18.
Akṛitsna, XIV, 30.
Akrânta, VI, 14.
Akâma, IV, 9.
Akshara, I, 4; V, 11, 24; XI, 28; XIV, 15; XVI, 2; XVIII, 17.
Aksharapaṅkti, XVII, 32.

[1] Cet index ne contient pas les mots védiques cités dans les sûtras. — Les participes passés et quelques autres sont à leur place alphabétique.

Aksharâṅga, I, 5, 7.
Aksharya, XVIII, 3.
Agaṇya, XV, 14.
Aghosha, I, 2, 3.
Aghoshin, XII, 4.
Aṇishṭha, XVII, 22, 30.
Atichandaḥ, XVI, 52; XVII, 7, 28.
Atijagatî, XVI, 52.
Atidhṛiti, XVI, 54.
Atinicṛit, XVI, 13.
Atiçakvarî, XVI, 53; XVIII, 27.
Atisṛishṭa, XV, 13.
Atisparça, XIV, 8.
Atyasbṭi. XVI, 53.
Atha, (voy. Yadi).
Adarçanam, XI, 8, 28; XIV, 26.
Adṛishṭa, X, 10.
Adeçe, XIV, 5.
Adviyoni, XI, 2.
Adhi, XI, 31; XIV, 28; XVI, 3; XVII, 6.
Adhika, V, 23; XVI, 6; XVII, 1.
Adhikâkshara, XV, 14; XVIII, 30.
Adhyâya, XVIII, 31.
Adhyâsa, XVII, 26.
Adhyetṛi, XV, 4.
Adhyâpayitṛi, XV, 4.
Anata (voy. Nata), IV, 11.
Anantara, XI, 23; XIII, 17; XIV, 17.
Ananya, VI, 10.
Ananyakârita, X, 7.
Ananyayoga, XI, 13.
Anarthaka, XI, 35; XII, 9.
Anâda, XIV, 6.
Anâdeca, VI, 4.
Anânupûrvya, XI, 8.
Anânupûrvyasaṁhitâ, II, 43.
Anârsha, I, 14; III, 14; XI, 28.
Anârshyavilopa, XI, 28.
Aniṅgayat (voy. Iṅg), XIII, 11.
Aniṅgya (voy. Iṅgya, Iṅg), V, 20; IX, 13.
Aniyata (voy. Niyata), XI, 26.
Anu, XI, 32.
Anugraha, XI, 10.
Anuttama, XII, 2.
Anudâtta, III, 1, 3; XVII, 17.
Anunâda, XIV, 6.
Anunâsika, I, 3, 16; II, 32; IV, 3, 35; V, 11; VI, 8; XIV, 3.
Anupradâna, XIII, 1.
Anuloma, II, 3.
Anuvrata, XV, 1.
Anushaṅga, XIV, 3.
Anushṭubh, XVI, 1, 22, 26.
Anushṭubgarbha, XVI, 25.
Anusaṁhita, XI, 21; XV, 16.
Anusmṛita, XI, 16.
Anusvâra, I, 1, 4, 10; IV, 5; XIII, 7; XVIII, 18, 19.
Aneka, III, 5, 12; XV, 12; XVI, 43.
Anekaçaḥ, XI, 11.
Anekibhavat, III, 15.
Antaḥpadam, II, 5.
Antaḥpâta, IV, 7.
Antaḥpâdam, II, 14.
Antaḥsthâ, I, 2; II, 8; XIV, 20.
Antataḥ, III, 12; XVI, 39.
Antabhâj, I, 18.
.... antara, II, 1; XIII, 18.
Antarâ, II, 11; IV, 6, 37; XIII, 1.
Antare, I, 5.
Antarhita, III, 9.
... antîya, VI, 4.
Antodâtta, I, 20.
... antya, V, 4.
Anyatara, XI, 17, 23.
Anyatra, XII, 1; XIV, 16; XVII, 25.
Anvakshara, II, 3; IV, 36.
Anvaksharasandhivaktra, IV, 12.

Anvaya, XI, 5, 22.
Apakarsha, XIV, 2.
Aparilopahetu, I, 16.
Apavâda, I, 13; IV, 7; XI, 35; XIV, 30.
Apâya, XIV, 1.
Aprikta, I, 19; II, 30; VIII, 1; XV, 5.
Apeta, XI, 12.
Apragrihya (voy. Pragrihya), I, 16.
Apratyâmnâya, I, 15.
Abhâva, VI, 14.
Abhikriti, XVI, 55, 59.
Abhikrama, XI, 7, 21.
Abhikrânta, XV, 6.
Abhidhâyaka, XII, 8,
Abhinidhâna, VI, 5, 9, 11, 12,
Abhinihita, II, 13; III, 7, 10, 19; XIII, 10.
Abhiprâya, IV. 28; XIV, 11.
Abhivyâdâna, XIV, 27.
Abhisampanna, XVIII, 3.
Abhisârinî, XVI, 42.
Abhyanujñâ, XV, 6.
Abhyâsa, XIII, 19.
Abhyupeyuḥ, XI, 24.
Amitâkshara, XII, 9.
Amrita, XVII, 4.
Amritatva, XVIII, 34.
Ambu, XVII, 5.
Ambôkrita, XIV, 2.
Ambhaḥ, XVII, 5.
Ayathâmâtra, XIV, 4.
Ayathokta, XIV, 25.
Ayâvana, XI, 12.
Ayuj, XVI, 38.
Ariphita, I, 17; II, 9; IV, 14.
Aruṇa, XVII, 9.
Arephavat (v. Rephavat), IV, 16.
Arephin (voy. Rephin), IV, 10.
Arṇa, XVII, 5.
Artha, I, 6; V, 25; VI, 10.
Arthavat, XI, 36.
Ardhamâtra, I, 7; III, 2.
Ardhamâtrika, XIII, 20.
Ardharca, I, 22; XV, 11, 12, 16.
Ardhona, I, 7.
Ardhya, XV, 14; XVIII, 30.
Arvâk, II, 31.
Alpatara, XV, 15; XVIII, 31.
Alpaçaḥ, XVII, 23.
Avagrihya, V, 20.
Avagraha, I, 6, 12; III, 15; X, 11; XV, 10.
Avagrahântara, I, 6.
Avama, XVI, 3.
Avara, VI, 7; XI, 26; XII, 1; XIII, 16; XIV, 20; XVIII, 22.
Avaçaṁgama, IV, 1.
Avasâna (voy. So), I, 3, 16; X, 5; XVIII, 22, 23.
Avasita, VI, 2.
Avasthâ, XIV, 29.
Avikarsha (voy. Vikarsha), XVII, 30, 31.
Avikrishṭa, III, 18.
Avikrama (voy. Vikrama), VI, 1; XI, 22; XIV, 11.
Avigraha (voy. Vigraha), IV, 12.
Aviłopa, XI, 28.
Aviçesha, XIII, 17.
Avyavâya, II, 1.
Avyaveta (voy. Vyaveta), V, 25.
Avyâpatti (voy. Vyâpanna), IV, 12.
Avyâyata, XIV, 19.
Avyûha (voy. Vyûha), XVIII, 27.
Açruti (voy. Çruti), VI, 11.
Ashṭaka, XVI, 11, 49.
Ashṭapada, XVIII, 24.

Asura, XVI, 3.
Ashṭi, XVI, 53.
Ashṭin, IX, 15; XVI, 33.
As (vi-), vyasyanti, XIV, 19.
As (vi-pari-), viparyasya, XI, 15.
As (sam-), samasya, XI, 15; samasyantaḥ, XV, 12.
Asaṁyukta (voy. Saṁyukta), VI, 7; XV, 7.
Asaṁhita (voy. Saṁhita), I, 14.
Asandadhat (voy. Dhâ, Sam-), XI, 22.
Asandigdha, III, 18.
Asandhija, XIII, 8.
Asamânakâraṇa, XI, 23.
Asamâpta, XIII, 13.
Asamâsa (voy. Samâsa), XV, 9.
Asamâsâṅgayoga, I, 23.
Asarvaçaḥ, XI, 11.
Asthita (voy. Sthita), XIII, 3.
Asprishṭa (voy. Sprishṭa), XIII, 3.
Â, III, 12; XI, 9.
Âkṛiti, XVIII, 4.
Âkṛiti, XVI, 55, 58.
Âkshepa, III, 1.
Âkhyâta, XII, 5, 8.
Âgama, II, 11; X, 14; XI, 6, 20.
Âcâra, III. 13, 14.
Âcarita, XI, 5, 10, 32.
Âcârya, I, 11, 16.
Âditaḥ, XVI, 39.
Âdeça, I, 13, 22; XVI, 37.
Âdyudâtta, I, 21.
Ânupûrvya, II, 2; XI, 9.
Ânushṭubha, XVIII, 3.
Ânushṭubhaushṇiha, XVIII, 11.
Ânpada, IV, 27.
Âp, XIII, 4; (sam-) X, 1; XV, 9.
Âpaḥ, XVII, 5.
Âpatti, VI, 9.
Âmantrita, I, 18.
Âya, XIV, 1.
Âyâma, III, 1.
Ârsha, XIV, 30.
Ârshavat, XVI, 7.
Ârshî, II, 27, 28; XI, 1.
Âçraya, III, 1; XI, 8, 34.
Âsura, XVI, 2.
Âsthâpita, IV, 1.
Âstârapaṅkti, XVI, 39.
I, eti, I, 12; II, 1.
I (ati-), atiyanti, XI, 4; atiyate, XI, 2; atîya, X, 4.
I (adhi-), adhîhi, XV, 2.
I (apa-), apaiti, X, 14 (voy. Apeta).
I (vi-ava-), vyaveyât, XVII, 14 (voy. Vyaveta, Avyaveta).
I (â-), etya, I, 11.
I (ut-), udyanti, XVII, 11.
I (upa-), upaiti, XIII, 18.
I (abhi-upa-) (voy. Abhyupeyuḥ).
I (sam-abhi-upa) (voy. Samabhyupeya).
I (sam-upa-), samupaiti, XVIII, 32.
I (ni-), niyanti, II, 4.
I (pari-), parîyuḥ, XV, 13.
I (prati-), pratîyât, I, 13; II, 2; VI, 9.
Iṅg (iṅgayet), XI, 16 (voy. Iṅgya, Aniṅgya, Aniṅgayat).
Iṅgya (voy. Iṅg), I, 25.
Itarathâ, XIII, 10.
Itikaraṇa (voy. Karaṇa), I, 14, 19; X, 6, 9.
Itikâra (voy. Kâra), XI, 13, 15.
Îksh (abhi-sam-), abhisamîkshya, XVII, 15.
Îksh (ava-), avekshya, XI, 11.
Îksh (sam-), samîkshya, VIII, 22.

Îhâ, XIII, 1, 4.
Ucca, III, 19; XII, 7.
Utkarsha, XVII, 28.
Utkṛiti, XVI, 55, 59.
Uttama, I, 25; V, 11, 21; XIII, 17.
Uttara, I, 23; V, 6; XVI, 7; XVIII, 15.
Uttarapada, VII, 3.
Uttarottarin, XVI, 15.
Utthita, XVIII, 3.
Udaka, XVII, 5.
Udaya, II, 6, 7; III, 6; IV, 1, 22; V, 5; VIII, 1.
Udarka, XV, 8.
Udâtta, III, 1, 2, etc.
Udâttatara, III, 2.
Udâttavat, III, 6.
Udâttaçrutitâ, III, 11.
Udgrâha, II, 10, 12.
Udgrâhapadavṛitti, II, 10.
Udgrâhavat, II, 11.
Upajagatî, XVI, 42.
Upajana, XI, 5.
Upadhâ, II, 18; IV, 9; VI, 2.
Upanata, XI, 18.
Upanibha, XIV, 12.
Upamâ, XVII, 11.
Uparishṭâjjyotiḥ[1], XVI, 46.
Uparishṭâdbṛihatî, XVI, 31.
Upasarga, XI, 5; XII, 5, 6, 7, 8 (voy. Sopasarga).
Upasthita, X, 9; XI, 15, 31; XV, 5.
Upahita, II, 16.
Upâcâra, XIII, 12.
Upâcarita, I, 15; IV, 14.
Upâdhika, XV, 15; XVIII, 31.
Upottama, I, 19; II, 10; XVII, 22.
Ubhaya, I, 4; V, 23.
Ubhayataḥ, XI, 17.
Ubhayathâ, XV, 8.
Urasya, I, 8.
Urobṛihatî, XVI, 32.
Ushṇih, XVI, 1, 19, 22, 24.
Ushṇiggarbha, XVI, 18.
Ûna, VIII, 22; I, 7; XIII, 13; XVII, 1, 14.
Ûrdhvabṛihatî, XVI, 32.
Ûshman, I, 2, 20; II, 4; V, 25; XIII, 6.
Ûshmaprakṛiti, VI, 9.
Ûh (vi-), vyûhet, XVII, 14 (voy. Vyûha).
Ṛic, XIII, 10; XVI, 6, 11; XVII, 6.
Ṛite, I, 15; XVIII, 20.
Ṛishi, XVI, 8.
Ṛishichandaḥ, XVI, 4, 5, 9.
Ḷikâra, I, *pr.*; I, 8; XIII, 14.
Ekadeça, XI, 27.
Ekapada, XVII, 7, 24, 25, 26.
Ekapâda, I, 23.
Ekapâtin, XI, 25; XVII, 26.
Ekabhâvin (voyez Ekîbhâvin), VIII, 22.
Ekavarṇa, II, 2.
Ekavarṇavat[2], I, 17.
Ekaviṁçika, XVI, 12.
Ekâkshara, V, 17.
Ekâksharîbhâva, XVII, 14.
Ekâdaçin, VIII, 21; XVII, 21.
Ekâvama, XVI, 3.
Ekîbhâvin, III, 8.
Ekîbhû (ekîbhavati), XI, 19.
Ekottara, XVI, 3.
Etâvat, XIII, 10.
Oja, I, 4; II, 7.

[1] Voy. la note du sûtra 68.
[2] Forme à substituer à *ekavat*, d'après le manuscrit de M. Whitney.

Om, xv, 3, 6, 16.
Oshṭhya, i, 10; ii, 12; xiv, 12; (oshṭhyayoni), ii, 11.
Aushṇiha, xviii, 5.
Kakubh, xvi, 20.
Kakumnyaṅkuçiraḥ, xvi, 22.
Kaṇṭha, xiii, 1.
Kaṇṭhya, i, 8; ii, 11, 31.
Kapila, xvii, 10.
Kamp (pra-), prakampante, iii, 19.
Karaṇa (itikaraṇaḥ), i, 14, 19; x, 6, 9.
Karaṇa(m̃), vi, 8; xiii, 3; xiv, 2.
Karaṇasthânabheda, vi, 8.
Karman, xiii, 4.
Kalpa, xv, 9.
Kâkubha, xviii, 1.
Kâkubhabârhata, xviii, 10.
Kâra (kakâra, etc.), iv, 6.
Kâra (itikâra), xi, 13 et 15; (naḥkâra), viii, 5.
Kâraṇa, iii, 13; xi, 3, 10.
Kârita, xi, 5, 21.
Kârya, xiv, 16.
Kâla, ii, 1; vi, 9, 11; viii, 21; xi, 1, 16.
Kâladhâraṇa, xi, 16.
Kâlâvyavâya, ii, 1.
Kâvirâj, xvi, 27.
Kṛi (voy. Kârita, Kârya, Ambûkrita).
Kṛiti, xvi, 26.
Kṛiti, xvi, 55, 58.
Krishḍa, xvii, 8.
Klip, xiii, 14.
Klipta, xvii, 1.
Koshṭhya, xiii, 1.
Kram (krâmataḥ), vi, 4; (krameta) xi, 18, 32; (kramayantaḥ) xiv, 14; (kramayanti) xiv, 20.
Kram (ati-), atikramya, x, 6.
Kram (abhi-), abhikramya, x, 1; abhikrameta, xi, 17; abhikramate, xv, 5 (voy. Abhikrânta).
Kram (ut-), utkramet, xi, 32.
Kram (vi-) (voy. Vikrânta).
Krama, i, *pr.*; i, 15; vi, 1; x, 1; xi, 1, 32, 33, 34, 37; xv, 5.
Kramaṇa, xiv, 25.
Kriyâvâcaka, xii, 8.
Kshaipra, ii, 8; iii, 7, 10, 19.
Kshaiprayukta, xv, 5.
Kshaipravarṇa, viii, 22; xvii, 14.
Kshaipribhâvya, vii, 5.
Kshveḍana, xiv, 6.
Kha, xiii, 1.
Khyâ (khyâti), vi, 15.
Khyâ (vi-â-), vyâkhyâsyâmaḥ, xiv, 1.
Gamya, xiv, 28.
Gam (ati-), atigamya, xi, 1, 12.
Gam (sam-â-), samâgamya, xvi, 4.
Gam (sam-ni-), sannigacchataḥ, xi, 23.
Garîyaḥ (de Guru), xviii, 20.
...garbha, voyez Anushṭubgarbha, Ushṇiggarbha.
Gâyatra, xvii, 21.
Gâyatrakâkubha, xviii, 5.
Gâyatrabârhata, xviii, 4.
Gâyatrî, xvi, 1, 9, 12, 13, 15, 17, 18; xvii, 3, 6.
Guṇa, xiii, 4; xiv, 1.
Guṇa, xi, 6.
Guru (*opposé à* Laghu), i, 4; xvii, 22; xviii, 19, 20 (voy. Garîyaḥ).

Guru (=Upâdhyâya, *sc.*), xv, 1.
Guruvṛitti, xviii, 33.
Gurvakshara, xviii, 19, 33.
Gaura, xvii, 9.
Grasta, xiv, 3.
Graḥ (voy. Yathâgṛihîta).
Grah (pari-), parigṛihṇîyât, x, 7.
Grah (pra-) (voy. Pragṛihîta....., Pragṛihya).
Grah (upa-sam-), upasaṅgṛihya, xv, 2, 13.
Grâsa, xiv, 4.
Ghosha, xiii, 5, 6.
Ghoshavat, i, 17, 22; iv, 1, 9.
Ghoshin, vi, 13; xii, 2; xiii, 2.
Caksh (anu-), anucakshate, xvii, 12.
Caksh (â-), âcakshate, iii, 4, 10.
Caturuttara, xvi, 5; xvii, 11.
Caturbhûyaḥ, xvi, 2.
Catushka, xvi, 10.
Catushpada, xvi, 30, 41; xvii, 32; xviii, 22.
Car (prati-ut-), pratyuccârya, xv, 8.
Carc (carcayeyuḥ), xv, 10, 12.
Câsha, xiii, 20.
Cud (abhi-), abhicodayanti, xv, 2.
Cud (pra-) (voy. Pracodita).
Codaka, x, 10; xi, 14.
Codanâ, xv, 6.
Chandaḥ, xvi, 1; xvii, 27.
Jagatî, xvi, 1, 49.
Jan (upa-), upajâyate, iv, 37.
Jâgata, xvi, 16, 42; xvii, 28; xviii, 15, 16, 33.
Jâtya, iii, 4, 16, 19.
Jihvâprathana, xiv, 7.
Jihvâmûla, i, 11; xiv, 3.
Jihvâmûlîya, i, 8.
Jîva, xvii, 4.
Jnâ (prati-), pratijânate, xvi, 32.
Jyeshṭha, xvii, 30.
Jyotishmatî (trishṭubh), xvi, 46.
Tathâgata, iii, 5.
Tanuçiraḥ, xvi, 24.
Tarâj, xvii, 4.
Tâ (*pour* Tâni), iv, 5.
Tâlavya, i, 9; iv, 4.
Tâlu, i, 11.
Tâlusthâna, xiv, 18.
Tâvat, i, 6; xiii, 13.
Turîya, xviii, 20.
Tṛica, xv, 14; xvi, 11; xvii, 18.
Tṛitîya, i, 3; iv, 1, 2; xi, 24.
Tṛitîyatâ, xi, 13.
Tṛipta, xvii, 5.
Tairovyañjana, iii, 10.
Tripada, xviii, 22.
Trimâtra, i, 16; iii, 17; xiii, 20.
Triçaḥ, xviii, 23, 24.
Trishṭubh, xvi, 1, 41, 42, 43, 44, 45.
Tredhâ, xvi, 32.
Traishṭubha, xviii, 15, 33.
Traishṭubhajâgata, xviii, 34.
Tryakshara, ii, 27.
Dantamûlîya, i, 9; v, 10.
Dantya, v, 28.
Daçaka, xvi, 11.
Daçasahaika, xvi, 36.
Daçin, xvii, 25.
Dâcatayî, xvi, 54; xvii, 25, 30.
Diç (upa-), upadiçanti, xiii, 18; upadiçyate, xvii, 1; xviii, 13.
Dîrgha, i, 4; vii, 1; xviii, 20; (drâghîyaḥ) i, 7; vi, 13; (drâghayâmi) xiv, 20; (drâghita) i, 19; iv, 9.

Dîrgharûpa, I, *pr.*
Dîrghavat, I, 1.
Duḥsprishṭa (voyez Sprishṭa), XIII, 3.
Dushṭa, XIV, 2.
Dosha, XI, 23; XIV, 1, 28.
Daivata, XVII, 5, 6.
Daivya, XVI, 2.
Drâghita, voyez Dîrgha.
Drâghîyaḥ, voyez Dîrgha.
Druta, XIII, 18.
Dvâdaçaka, XVI, 30; XVIII, 29.
Dvâdaçin, IX, 15; XVII, 21.
Dviḥsvara, XV, 3.
Dvitîya, VI, 15.
Dvipada, XV, 14; XVI, 16; XVII, 7, 24, 32.
Dvimâtrâ, XIII, 20.
Dvivac, I, 18.
Dviçaḥ, XVIII, 23, 24.
Dvishandhi, II, 44; XV, 11.
Dvṛica, XV, 14; XVIII, 1.
Dvaipada, VIII, 2; XI, 37.
Dvyakshara, IV, 15; V, 2; VII, 3; VIII, 24.
Dvyudâtta, III, 16.
Dharma, III, 8, 13; XIV, 1.
Dhâ (abhi-), abhidadhâti, XII, 5.
Dhâ (upa-), upadhîyamâna, IV, 2 (voy. Upahita, Upadhâ).
Dhâ (sam-), sandadhat, II, 1 (voyez Âsandadhat); sandhîyamâna, III, 15; sandadhyât, X, 12; XV, 4.
Dhâtu, VI, 6; XII, 5.
Dhâraṇa, XIV, 6.
Dhṛi (dhârayantaḥ), XIV, 23.
Dhṛi (upa-), upadhârayet, XVII, 3.
Dhṛiti, XVI, 54.
Dhruva, VI, 11, 12; XI, 24.
Nakula(ḥ), XIII, 20.
Nakula, XVII, 9.
Nata, I, 15; IV, 12; V, 26.
Nati, I, 17; V, 1, 28; X, 13; XI, 19.
Naddha, XIV, 2.
Nantṛi, I, 17; V, 24.
Napuṁsaka, XIII, 7.
Nam (namanti), V, 20; (namyate), V, 10 (voy. Nata, Nati, Nantṛi, Namya, Nâmin).
Namya, I, 17.
Navaka, XVI, 27, 49.
Navâksharapada, XVI, 34.
Nashṭarûpa, XVI, 28.
Nâda, VI, 11; XIII, 2.
Nâman, XII, 5, 8.
Nâmin, I, 17, 20; IV, 14; V, 1, 16; XIII, 8.
Nâsikâ, XIV, 3.
Nâsikâsthâna, VI, 11.
Nâsikya, I, 10; XIV, 9.
Nigraha, XIV, 3.
Nicṛit, XVI, 22; XVII, 1, 10.
Nidarçana, I, 12; XVIII, 6.
Nipâta, XII, 5, 8, 9.
Nipâtana, XII, 9.
Nibha, II, 44; XIV, 12.
Nibhatâ, XIV, 8.
Nimitta, XI, 4; XVII, 13.
Niyata (= anudâtta), III, 9; XI; 25.
Niyata (sandhi), IV, 8, 9.
Niyama (voy. Sankhyâniyama).
Niyama, III, 13.
Niyukta, III, 12; XI, 23.
Nirasta, XIV, 2.
Nirâkṛita, XI, 30.
Nirâsa, XIV, 7.

Nirdishṭa, XIV, 1.
Nî (nayanti), XIV, 15.
Nî (â-), ânayet, XI, 19, 20.
Nîla, XVII, 9.
Nud (nudet), XI, 20.
Nyaṅkusâriṇî, XVI, 31.
Nyasta (Nyastatara), III, 17.
Nyâya, I, 13; X, 14.
Nyâsa, III, 14.
Paṅkti, XV, 14; XVI, 1, 37; XVII, 6; XVIII, 23, 30.
Paṅktyuttara, XVI, 44.
Pañcaka, XVI, 10.
Pañcapada, XVIII, 27.
Pañcavarga, I, 2.
Paṭala, IV, 7; VI, 4.
Pat (sam-ni-), sannipatet, XV, 12.
Pad (pari-), paripâdayanti, XIV, 11 (voy. Paripanna).
Pad (prati-), pratipattum, XIV, 28.
Pad (sam-), sampadyate, I, 11.
Pada, II, 12; IV, 35; XIII, 7.
...pada (voyez Ekapada, Dvipada, Tripada, Catushpada, Pañcapada, Saptapada, Ashṭapada, Navâksharapada, Vishamapada).
Padajâta, XII, 5.
Padatâ, XI, 14.
Padapaṅkti, XVI, 10.
Padavat, I, 15.
Padavṛitti, II, 9; IV, 27.
Padasaṁhita, XI, 1.
Padya(ḥ), I, 15, 19, 20; II, 4; III, 16; V, 10, 13; VI, 7; IX, 5, 19; XIII, 11.
Padya, XVIII, 3.
Payaḥ, XVII, 4.
Para, I, 17; II, 10, 16; IX, 18.
Para, XV, 8.
Parakrama, I, 5; VI, 2, 12; XVIII, 18.
Parataḥ, XVIII, 23.
Parama, XVI, 36.
Parameshṭhî, XVII, 4.
Parastât, XV, 5.
Parikrama, XIV, 23.
Parigraha, III, 14; X, 13; XI, 16.
Paripanna, IV, 5, 7; V, 11; XV, 7.
Parilopa, voy. Aparilopa...
Paryanta, XVII, 28.
Pâṅktakâkubha, XVIII, 5.
Pâda, XVI, 6, 9; XVII, 13, 15, 16, 17, 27, 28.
Pâdataḥ, XVII, 15, 24.
Pâdanicṛit, XVI, 12.
Padapûraṇa, XII, 8.
Pâdavat, I, 14.
Pâdavritta, I, 15.
Pâraṇakarman, XI, 37.
Pârâyaṇa, XV, 1, 16.
Pitustoma, XVI, 34.
Pipîlikamadhya, XVI, 24.
Pipîlikamadhyama, XVI, 27, 35.
Piçaṅga, XVII, 8.
Pîḍana, XIV, 2, 4, 5, 8.
Puṁspravâda, IV, 15.
Punarvacana, X, 10.
Pura-ushṇih, XVI, 20.
Purastâjjyotiḥ[1], XVI, 46.
Purastât, XIII, 8; XIV, 1.
Purastâdbṛihatî, XVI, 31.
Pûrṇa, XVI, 56.
Pûrva, I, 20, 21; II, 10; XIV, 27; XV, 3.
Pûrvapada, I, 18, 22.
Pûrvapadya, I, 20; IV, 18, 37; V, 16.

[1] Voy. la note du sûtra 68.

Pûrvya, VI, 1.
Prithak, III, 10; XI, 33.
Prithakçruti, XIII, 16.
Priçnivarṇa, XVII, 10.
Prishat, XVII, 10.
Paurusha, XVII, 7.
Prakarshaṇa, XIV, 3.
Prakṛiti, II, 1, 12, 27; V, 11; VI, 9, 10; X, 13; XI, 19; XIII, 2; XVI, 5, 14.
Prakṛiti, XVI, 55, 58.
Prakḷipta, XI, 28.
Pragâtha, XVIII, 1 (voy. Prâgâtha).
Pragṛihîtapada, II, 27.
Pragṛihya, I, 16, 18, 19; II, 27; XI, 19.
Pracayasvara, III, 11, 13, 17.
Pracodita, XV, 5.
Prajâpati, XVI, 1.
Pratikaṇṭham, I, 13.
Pratinâda, XIII, 2.
Pratipatti, XIV, 30.
Pratimâ, XVII, 11.
Pratiloma, II, 3.
Prativṛitti, XIII, 18.
Praṭishṭhâ, XVII, 4.
Pratihâra, XIV, 7.
Pratna, XVII, 4.
Pratyaya, I, 20; II, 28.
Pratyâdâna, X, 5.
Pratyâmnâya (voyez Apratyâmnâya).
Prathana (voy. Jihvâprathana).
Prathama, I, 3; V, 11; VI, 15.
Pradakshiṇa, XV, 13.
Pradarçaka, X, 10.
Pradarçana, XI, 14.
Pradeçaçâstra, XI, 35.
Prabhṛiti, XI, 11; XVI, 2.
Pramâ, XVII, 11.
Pramâṇa, XVII, 1.
Prayatna, XIV, 10.
Prayoktṛi, XIII, 4.
Prayoga, XIII, 19.
Pravaktṛi, XI, 33.
Pravacana, XV, 16.
Pravâda, II, 39; IV, 15, 17, 22; V, 15, 22, 24; IX, 18; X, 6; XIII, 9.
Pravâdîn, XI, 20.
Pravigraha, XV, 10.
Praçasta, XV, 1, 16.
Praçna, XV, 9, 14; XVIII, 30.
Praçnaçaḷ, XV, 13.
Praçlita, IV, 8.
Praçlishṭa, II, 2, 7; III, 8, 10, 19; XIII, 10.
Praçlesha, I, 13; III, 7.
Prastârapaṅkti, XVI, 39.
Prasvâra, XV, 3.
Prâk, I, 14; X, 12; XIII, 3.
Prâkṛita, II, 8, 13; IV, 11; XV, 7; XVII, 23.
Prâgâtha (voy. Pragâtha), I, 21.
Prâcya, II, 12, 44.
Prâjâpatya, XVII, 7.
Prâya, XVII, 16; XVIII, 4, 5.
Prâyaḥ, XVI, 5, 30.
Prâyasya, XVI, 42.
Praisha, I, 14.
Plu (plavate), VII, 2; (plavante), IX, 1 (voy. Pluta).
Pluta, I, 1, 6; V, 26; X, 13.
Pluti, VII, 1.
Babhru, XVII, 9.
Barbaratâ, XIV, 8.
Bahukrama, XI, 11.
Bahupâda, XVII, 3, 31.
Bahula, XVI, 49.
Bahvakshara, V, 2, 4.

Bahvabhidhâna, XIII, 7.
Bârhata, XVIII, 1, 7.
Bârhatânushṭubha, XVIII, 11.
Bṛihatî, XVI, 1, 30, 36.
Brahmacârin, XV, 1.
Brahman, I, *pr.*; XV, 4; XVI, 7; XVII, 10.
Brâhma, XVII, 7.
Brû (niḥ-), nirbruvan, XI, 32; nirâha, XI, 9, 14, 30.
Bhakti, XVII, 6, 8; XVIII, 32.
Bhaktitaḥ, XVIII, 34.
Bhaj (bhajete), XVIII, 18.
Bhaya, XI, 2.
...bhâj, I, 7, 18; II, 31; V, 10; VI, 15; VII, 2; XI, 13; XVIII, 17.
Bhâva, XII, 5.
...bhâva, I, 14; II, 4; IV, 35; V, 28; XI, 19, 24; XIII, 14; XV, 7.
...bhâvin, III, 8.
...bhâvya, VII, 5.
Bhugna, II, 11.
Bhurij, XVI, 10, 11; XVII, 1, 10.
Bhû (voyez Ekîbhû, Ekîbhâvin, Ekâksharîbhâva, Kshaiprîbhâvya, Varnîbhû).
...bhûta, IV, 2; V, 24.
Bheda, VI, 8; XIV, 30.
Bho, XV, 2, 6, 16.
Maṇḍala, IV, 40.
Madhyataḥ, XVI, 39.
Madhyama, V, 21; XIII, 17, 18.
Madhyejyotiḥ [1], XVI, 46.
Mantra, XVI, 5.
Mandra, XIII, 17.
Marshîkâ, XVII, 12.
Mahâpaṅkti, XVI, 49.
Mahâpadapaṅkti, XVI, 29.
Mahâbârhata, XVIII, 7.
Mahâbṛihatî, XVI, 47; XVIII, 7.
Mahâsatobṛihatî, XVI, 50.
Mahâsatomukha, XVIII, 14.
Mâ, XVII, 11.
Mita, XVI, 7.
Mâtrâ, I, 6; III, 2; XIII, 18, 20.
Mânakara, XI, 36.
...mânin, XI, 7.
Mitâkshara, XII, 9.
Miçra, I, 13.
Mukha, XIV, 2; XV, 4.
...mukha, XVIII, 7, 14.
Mukhataḥ, XVII, 25.
Mukhya, II, 29; VI, 9; VII, 25; XIV, 7; XV, 9.
Mûrdhanya, I, 9; V, 28.
Mṛidvavagraha, XV, 10.
Mnâ (prati-â-), pratyâmnâyuḥ, XV, 9.
Yajuḥ, XI, 37; XVI, 6, 8; XVII, 10.
Yataḥ, ...tataḥ, II, 44; XVI, 46.
Yathâgṛihîta, II, 39.
Yathâdishṭa, IV, 14; VII, 1.
Yathâpada, XI, 12.
Yathâmâtra (voy. Ayathâmâtra).
Yathârtha, XV, 13.
Yathâvakâça, XV, 2.
Yathâvat, XI, 31.
Yathâsaṁhita, X, 5.
Yathâsandhi, III, 10.
Yathodaya, VIII, 8.
Yathodita, XVI, 21.
Yadâ... tadâ, XI, 15.
Yadi... atha, XI, 23.
Yadi... tathâ, XI, 35.

[1] Voy. la note du sûtra 62.

Yadṛicchâ xi, 18.
Yam (ni-), niyacchanti, iii, 12.
Yama, i, 10; vi, 8, 9, 10; xiv, 10, 22.
Yama, xiii, 17.
Yamâpatti, vi, 9.
Yavamadhya, xvi, 17, 47.
Yâ (yânti), iii, 11; xii, 1.
Yâvat... tâvat, xviii, 21.
Yâvana (voy. Ayâvana).
Yukta, i, 19; ii, 15; xiv, 28.
Yugma, i, 3; ii, 7; v, 10; xvi, 38.
Yuj, xiii, 16.
Yuj (sam-), saṁyujyante, xii, 2.
Yoga, xiii, 4.
...yoni, voy. Adviyoni, Oshṭhya.
Rakta, i, 7, 19; vi, 6; xi, 6; xiii, 6; xiv, 9, 20, 22, 24.
Raktasandhi, xi, 18.
Râga, xi, 19; xiv, 24; (râgatâ), xiv, 4.
Râci, i, *pr.*
Riphita, voy. Ariphita.
Repha, i, 10.
Rephavat, xiv, 9.
Rephasandhi, iv, 9.
Rephin, i, 20; iv, 9, 10.
Lakshaṇatah, xiii, 12.
Laghîyah (de Laghu), xviii, 20.
Laghu, ii, 14; xvii, 22 (voy. Laghîyah).
Laghuvṛitti, xviii, 33.
Laghvakshara, xviii, 33.
Lup (lupyate), iv, 9, 12, 26; (lumpanti), xiv, 13, 15, 19, 20.
Lup (pari-), parilupyate, ii, 4.
Leça, xiv, 5.
Lopa, iv, 7.
Lomaçya, xiv, 6.
Lohita, xvii, 9.
Vaktṛi, xiii, 1.
Vaktra, voy. Anvaksharasandhivaktra.
Vac, (vivakshan) xi, 22; (vivakshet) xiv, 29.
Vacana(ḥ), xiii, 6.
Vacana(m), xiv, 4.
Vad (apa-), apodya, iv, 18; apodyate, xi, 5; apavâdya, i, 10; vi, 5; apavâdyate, xi, 18.
Varishṭha, xv, 4.
Varga, i, 2, 3; iv, 4; v, 3, 21; vi, 8; xiv, 7, 22; xvi, 7, 8, 52, 57, 59.
...vargîya, iv, 11; v, 5.
Varjam, i, 20; ii, 4; iv, 3; vi, 3; vii, 19; ix, 15; xvii, 17.
Varṇa, i, *pr.*; vi, 12, 13; xiii, 2, 4.
Varṇataḥ, xvii, 8, 10.
Varṇarâçi, i, *pr.*
Varṇaçikshâ, xiv, 30.
Varṇibhû (varṇibhavan), xiii, 4.
Vartma, xi, 32.
Vartsya, i, 10.
Vardhamânâ (gâyatrî), xvi, 15.
Varshishṭha, xvii, 22.
Vaçaṅgama, iv, 5.
Vâ, i, 5; ii, 1; iv, 11; vi, 2, 7, 8; xv, 8, 14, 15.
Vâṅmaya, xii, 9.
...vâçaka, xii, 8.
Vâyasa, xiii, 20.
Vâri, xvii, 5.
Vâbyataḥ, xvi, 39.
Vikarsha, xvii, 30.

Vikâra, II, 2; X, 7; XI, 21; XVII, 23.
Vikṛita, X, 6.
Vikṛiti, XVI, 55, 58.
Vikṛishṭa (voy. Avrikṛishṭa).
Vikrama (voy. Avikrama), XI, 29; XIII, 11.
Vikramaṇa, XIV, 25.
Vikrânta, IV, 11, 34.
Viklishṭa, XIV, 3.
Vikleça, XIV, 7.
Vigraha (voy. Avigraha), IV, 15; V, 16, 25; VII, 2; VIII, 1.
Vighnakṛit, V, 25.
Vichandaḥ, XVII, 7.
Vicheda, VI, 13.
Vidhâna, IV, 7; VI, 4; XI, 12, 21.
Viparîta, XIV, 14, 17; XVI, 38; XVIII, 9, 23.
Viparyaya, I, 20; II, 3; VI, 12; XI, 24; XIV, 16, 25, 27; XVI, 38.
Vipratipanna, XVII, 13.
Vibhâga, XVII, 15.
Virâga, XIV, 5.
Virâj, XVI, 12, 28, 32, 37; XVII, 2, 4, 25, 32.
Virâṭkâmâ, XVII, 12.
Virâṭpûrva, XVI, 44.
Virâṭsthâna, XVI, 43.
Virâḍrûpa, XVI, 45.
Vilambita, XIII, 18.
Vilopa (voy. Avilopa).
Vivṛita, XIII, 1.
Vivṛitti, II, 1, 5, 28, 32, 44; III, 9; IV, 28; XIV, 26.
Vivṛittyabhiprâya, IV, 28.
Viçesha, XIII, 18; XVII, 16.
Viçeshakṛit, XII, 8.
Viçrambha, III, 1.
Vishamapada, XVI, 3, 6.
Vishaya, XVII, 2.
Vishṭârapankti, XVI, 39.
Vishṭârabṛihatî, XVI, 33.
Visarjanîya, I, 5, 17; II, 9; IV, 8; XIV, 9, 10; XVIII, 18.
Visthâna, IV, 3.
Vibâra, XIV, 2.
Vihita, II, 32.
Vṛi (voy. Vivṛita, Saṁvṛita).
Vṛiṁhaṇa, XI, 37.
Vṛij (varjayet), VI, 10; (varjayeyuḥ), XV, 8.
Vṛit (ati-vi-), ativivartayet, III, 18.
Vṛit (upa-ni-), upanivṛitya, XI, 30.
Vṛitta, I, 15; X, 13; XVI, 49; XVII, 13, 16, 22.
Vṛitti, IV, 12; XIII, 19; XVIII, 33.
Vṛishâ, XVII, 4.
Vedânga, XIV, 30.
Vaikṛita, II, 13; VI, 4.
Vairâja, XVI, 42; XVII, 10, 12, 21.
Vaivṛitta, III, 10.
Vyañjana, I, 1, 2; XVIII, 17.
Vyañjanasaṅgama, XVIII, 19.
Vyatishaṅgavat, XIII, 16.
Vyathana, XIV, 1.
Vyapadeça, XVIII, 4.
Vyayavat, XI, 31.
Vyavâya, XIV, 25 (voy. Avyavâya).
Vyavâyin, X, 2; XI, 8 et 9.
Vyaveta, V, 21; X, 2; XI, 8, 9.
Vyâpatti, IV, 12; V, 1.
Vyâpanna, IV, 11; V, 16.
Vyâsa, XIV, 2, 4.
Vyûha, VIII, 22; XVI, 14, 34, 50 (voy. Avyûha).

Vrîḍana, XIV, 3.
Çaṁs (çaçaṁsa), XI, 33.
Çakvarî, XVI, 53.
Çabda, IV, 7, 15, 16, 20, 21, 37; V, 13, 15, 22; VII, 10; XVII, 19.
Çayâva, XVII, 10.
Çâbda, XII, 5.
Çâçvatika, XIII, 4.
Çâstra, I, 13, 16; II, 2; XI, 35, 36; XIII, 6.
Çikshâ (voy. Varṇaçikshâ).
Çikhin, XIII, 20.
Çish (vi-), viçishyate, XIV, 30.
Çishṭa, VI, 12.
Çîghra (çîghratara), XIII, 6.
Çukra, XVII, 4.
Çuddha, XVIII, 17.
Çûna, XIV, 2.
Çeṣha, I, 2, 10; III, 3; VII, 19; XV, 15; XVIII, 31.
Çauddhâkshara, IV, 38; XI, 20.
Çyâma, XVII, 9.
Çruta, XI, 44.
Çruti, III, 3; VI, 5, 9; XIII, 4, 16.
Çrutitâ, III, 11.
Çrotṛi, XV, 2.
Çloka, XVI, 5.
Çvâsa, XIII, 2.
Çveta, XVII, 8.
Shaṭka, XVI, 10.
Saṁyukta, VI, 2, 3.
Saṁyoga, I, 4, 5, 7; V, 11; VI, 1; XIV, 10, 28; XVII, 14, XVIII, 18, 19.
Saṁvaraṇa, VI, 5.
Saṁvṛita, XIII, 1; XV, 10.
Saṁsarga, XIII, 16.
Saṁstârapaṅkti, XVI, 39.
Saṁbâra, XIV, 2.
Saṁhita, V, 16, 22; VI, 5; XI, 6.
Saṁhitâ, II, 1, 14, 43; XI, 8.
Saṁhitâkâla, VIII, 21.
Saṁhitika, III, 4.
Sakala, XIV, 7.
Sakṛit, VI, 1.
Saṅkṛiti, XVI, 55, 59.
Saṅkhyâ, XIV, 28.
Saṅkhyâniyama, XI, 11.
Saṅgama (voy. Vyañjanasaṅgama), XI, 27.
Saṅgraha, XI, 2.
Sañjnâ, I, 7.
Satobṛihatî, XVI, 38; XVIII, 1.
Sattva, XII, 5, 8.
Sad (ni-), nishîdet, XV, 2.
Sadṛiç, VI, 9.
Sadriça, VI, 15; XVII, 14.
Sanâman, XVI, 4.
Santata, XV, 10.
Sandaṁça, XIV, 4.
Sandashṭa, XIV, 3.
Sandashṭatâ, XIV, 4.
Sandigdha (voy. Asandigdha).
Sandhâraṇa, VI, 5.
Sandhi, II, 3, 5, 7, 13; IV, 33; VII, 1; XIV, 26.
Sandhija (voy. Asandhija).
Sandhya, II, 28; III, 6; V, 20; XI, 3, 20; XIII, 15, 16.
Sandhyakshara, I, 1; XIII, 15.
Sandhyavacana, XIV, 26.
Sannipâta, I, 7; XIII, 4; XVII, 16.
Saptaka, XVI, 13.
Saptapada, XVIII, 24.
Saptamî (voy. Sâptamika).
Saptaviṁçaka, XVI, 50.
Saptin, XVI, 11.
Sapravâda (voy. Pravâda), V, 15.
Sama, XVII, 23.

Samabhyupeya, XI, 36.
Samaya, X, 12; XI, 12; XV, 14; XVIII, 30.
Samavâya, XIV, 24.
Samasta, XVIII, 22, 24.
Samasvara, III, 17.
Samâdhi, XI, 32, 36.
Samânakâla, VI, 9; XI, 1, 23.
Samânakâraṇa (voy. Asamânakâraṇa).
Samânapada, V, 20.
Samânavarṇa, XIV, 27.
Samânasankhya, XVIII, 21.
Samânâkshara, I, 1; II, 6, 8.
Samâpâdya, XIII, 11, 12.
Samâpta, XV, 15; XVIII, 31.
Samâveça, III, 2.
Samâsa, X, 10; XI, 13, 16; XV, 9 (voy. Asamâsa).
Samâsâṅga, I, 22 (voy. Asamâsâṅgayoga).
Samâhâra, XVI, 7.
Samuddishṭa, XIV, 1.
Sampad, I, 15; XIV, 29; XVI, 4, 8, 45; XVII, 14.
Sampanna, XIV, 29.
Samprayukta, I, 12.
Sammâ, XVII, 11.
Samrâj, XVII, 4.
Sarûpa, XVII, 24.
Sarûpatâ, VI, 14.
Sarepha, XIV, 12.
Sarvapûrva, V, 25.
Sarvatra, II, 27; IV, 14, 32; VI, 4, 8, 12, 14; VII, 2.
Sarvathâ, II, 15; XII, 2.
Sarvamâtrâ, XVII, 12.
Sarvaçaḥ, X, 12 (voy. Asarvaçaḥ).
Sarvâdi, V, 21.
Sarvânudâttah, XVII, 20.
Sarvodâtta, XV, 5, 10.
Savarṇa, I, 13; VI, 12.
Savyanjana, XVIII, 17, 20.
Sarshîkâ, XVII, 12.
Sasthâna, II, 6; IV, 10; XIII, 5; XIV, 9, 20, 21.
Sahakramya, XVIII, 18.
Sahapravâda (voy. Sapravâda), IX, 2.
Sahâpavâda, XI, 35.
Saheti, XI, 6.
Sahetikaraṇa, X, 6.
Sahetikâra, XI, 13.
Sahodaya, II, 27.
Sahopadha, I, 17.
Sâṁhita, XIV, 1.
Sâdhu, XI, 36; XIV, 28.
Sâdhuvat, XI, 33.
Sânusvâra, XVIII, 17.
Sâptamika, I, 18.
Sâman, XVI, 8; XVII, 10.
Sâmavaça, I, 15; VII, 1; XIII, 12.
Sâraṅga, XVII, 8.
Sârthaka, XII, 9.
Sârdhamâtrâ, I, 7.
Siddhi, XI, 34, 35.
Suvarṇa, XVII, 9.
Sushira, XIV, 2.
Sûkta, XV, 14, 15; XVII, 20; XVIII, 30, 31.
Sṛij (ati-) (voy. Atisṛishṭa).
Sṛij (niḥ-), niḥsṛijan, XI, 18.
So (ava-), avasyanti, X, 4; avasyet, XI, 12; XVIII, 22.
So (adhi-ava-), adhyavasâya, XI, 18.
So (vi-ava-), vyavasyantaḥ, XV, 12; vyavasyanti, XVIII, 29.
Sopasarga, XVI, 37.
Soshmatâ, XIII, 5.

Soshman, I, 3; VI, 1, 10; XIII, 2, 5; XIV, 24.
Soshmavat, XI, 13.
Skandhogrîvî, XVI, 32.
Sthavira, II, 44.
Sthâ (upa-), upasthâpayantaḥ, XV, 10.
Sthâna, I, 10, 11, 13; VI, 8; XIII, 2; XIV, 2, 18.
Sthâna, IV, 35; VI, 11; XIII, 17; XIV, 15; XV, 3.
Sthita, XIII, 3.
Sthita (voy. Upasthita), X, 9; XI, 31.
Sthiti, II, 44.
Sthiti, XI, 15.
Sthitopasthita, XI, 15, 31; XV, 11.
Sparça, I, 2, 3; IV, 1.
Sparçarephasandhi, IV, 30.
Sparçoshmasandhi, IV, 33.
Spṛishṭa, XIII, 3.
Smṛi, (smaret) III, 8; (smaranti) XI, 11, 14, 32.
Smṛiti, XI, 32.
Sva, II, 8; IV, 1, 3; VI, 1, 6.
Svara, I, 1, 4, 5; XIII, 3; XVIII, 17.
Svara, I, 15; III, 1, 17; XI, 25.
Svarabhakti, I, 7; VI, 10, 13, 14; XIII, 13; XIV, 25.
Svarabhaktikâla, II, 1.
Svarâj, XVII, 2, 4.
Svarita, I, 22; III, 1, 2; XI, 25.
Svarûpa, VI, 11.
Svargadvâra, XV, 4.
Svavaçinî, XVII, 4.
Svâdhyâya, XV, 4.
Svâra, III, 4, 10.
Svṛi, (svaryate) III, 9.
Svṛi (pra-), prasvarati, XV, 3.
Han (ni-), nihanyât, XI, 27.
Han (ati-niḥ-), atinirhanyât, III, 18.
Han (vi-), vihanti, VI, 10 (voy. Vighnakṛit).
Hanu, XIV. 3.
Harshikâ, XVII, 12.
Hînatâ, XVII, 3.
Hetu, I, 16; XI, 2; XVII, 16.
Hras (nih-), nirhrasete, IV, 39.
Hrasiyas (de Hrasva), XIII, 14; XVII, 31.
Hrasva, I, *pr.*; I, 4; IV, 9; VII, 1; XVIII, 19, 20 (voy. Hrasîyaḥ).

3.

INDEX DES NOMS PROPRES,

ET DES DÉRIVÉS DE NOMS PROPRES, CONTENUS DANS LE TEXTE DU *PRÂTIÇÂKHYA*.

Agastya, IV, 40 (voy. Âgastya),
Atri, II, 32.
Âgastya (d'Agastya), XVI, 33.
Ânyatareya, III, 13.

Kutsa (voy. Kautsa).
Kautsa (de Kutsa), VIII, 11.
Gârgya, I, 3; VI, 10; XI, 10, 14; XIII, 12.
Gotama, II, 31
Trikadrukîya, XVII, 29.
Nakula (voy. Nâkula).
Nâkula (de Nakula), XVII, 29.
Pañcâla, II, 12, 44; schol. ad XI, 33, 37 (voy. Bâbhravya).
Prâcya, II, 12, 44.
Puruchepa, II, 32.
Babhru (voy. Bâbhravya).
Bâbhravya (de Babhru), XI, 33.
Bharadvâja (voy. Bhâradvâja), VII, 22.
Bhâradvâja (de Bharadvâja), XVII, 31.
Madhuchandaḥ, XVII, 18.
Mâṇḍukeya, III, 8.
Medhâtithi, IV, 39.
Yâska, XVII, 25.
Luça, II, 31.
Vaça, XVII, 18.
Vimada (voy. Vaimada).
Vṛishâkapi, VIII, 11.
Vedamitra, I, 11.
Vaimada (de Vimada), VIII, 11; XVII, 25.
Vyâḷi, III, 14, 17; VI, 12; XIII, 12, 15.
Çâkaṭâyana, I, 3; XIII, 16.
Çâkalam (voy. Çâkalya), I, 19; VI, 3, 6, 7, 8; XI, 11.
Çâkalâḥ (voy. Çâkalya), I, 16, 44; XI, 10, 31.
Câkalya, II, 44; III, 7, 13; IV, 5; XIII, 12 (voy. Çâkalam, Çâkalâḥ).
Çâkalyaapitṛi, IV, 2.
Çaunaka, I, *pr.*
Subheshaja, XVI, 54.
Sobharin, voy. Saubhara.
Saubhara (de Sobharin), XVII, 31.

TABLE

DES CHAPITRES DU PRÂTIÇÂKHYA DU RIG-VÉDA.

Pour faciliter les recherches dans les dix-huit chapitres du *Prâtiçâkhya* qui se trouvent disséminés dans trois années, c'est-à-dire dans six tomes divers du Journal asiatique, et pour donner le moyen d'embrasser l'ensemble des matières qui sont traitées dans tout l'ouvrage, nous avons joint à la Table les sommaires des chapitres, en indiquant les *çlokas* ou distiques où est traitée chacune des parties de ces sommaires.

CHAPITRE I. (Lecture I, chapitre I.)

Pages.

Des lettres. — Alphabet. — Classification des lettres, 1-3. — Consonnes finales, 3. — Quantité des voyelles, 4. — Syllabes, 5. — *Mâtrâs* ou temps, 6. — *Svarabhakti*, 7. — Division des lettres d'après les organes, 8-10. — Changement de *ḍ* en *ḷ*, 11, 12. — Règles générales, et formules du Prâtiçâkhya, 13-15. — Nasalisation des voyelles à la fin des *pâdas*, 16. — Voyelles altérantes, 17. — *Visarga*, 17. — *Pragṛihyas*, 18, 19. — *Réphis* ou *Riphitas*, 20-26. — Tome VII..... 163

CHAPITRE II. (Lecture I, chapitre II.)

Combinaison euphonique des lettres nommée saṁhitâ ou sandhi. Principes généraux, 1, 2. — Sandhi, dans le sens des lettres et sandhi à contre-sens, 3, 4. — Sandhi d'*eshaḥ*, *syaḥ*, *saḥ*, 4. — Sandhi des voyelles. — Hiatus dans l'intérieur des mots, 5. — Fusions et altérations diverses, produites par la rencontre des voyelles entre elles ou avec le *visarga*, 6-11. — Comment le *visarga*, précédé d'un *a*, et les finales *o*, *e*, se comportent devant un *a* initial, 12-26. — Sandhi des *pragṛihyas* et de quelques autres finales, 27-29. — Finales affectées de l'*anunâsika*, 30-32. — Exceptions diverses et combinaisons propres au Véda, relatives à la rencontre des voyelles, 33-39. — Initiales allongées, 40-42. — Tmèses, 43. — Hiatus divers, 44. — Tome VII..... 344

CHAPITRE III. (Lecture I, chapitre III.)

Accentuation. — Définition. — Nature et prononciation de l'*udâtta*, de l'*anudâtta* et du *svarita*, 1-5. — Combinaison et

Pages.

succession des accents. Accent *pracaya*, 6-13. — Accentuation du *parigraha*, 14. — Accentuation de l'*avagraha*, 15, 16. — Accentuation des deux dernières *plutis* (du chapitre I, 6), 17. — Vices de prononciation relatifs à l'accent, 18. — Accents infléchis, 19. — Tome VII..... 445

CHAPITRE IV. (Lecture I, chapitre IV.)

Sandhi des consonnes. — Transformations diverses, assimilations, consonnes intercalées, 1-6. — Exceptions diverses, 7. — Rencontre du *visarga* avec une consonne initiale; règles et exceptions, 8-25. — Suppression et modification du *n* final, 26-35. — Suppression de *m* dans le monosyllabe *îm*, 36. — Additions de sifflantes; insertion de *r*, 37, 38. — Voyelles finales abrégées, 39-40. — Irrégularités relatives à *saḥ*, 40. — Aspiration supprimée, 41. — Tome VIII..... 255

CHAPITRE V. (Lecture I, chapitre V.)

Sandhi des consonnes (suite). — Altération des dentales en cérébrales. — 1° *Altération de s en sh, par l'influence des voyelles altérantes.* — Énumération des cas où elle a lieu, l'influence s'exerçant tantôt d'un mot sur un autre, tantôt dans l'intérieur d'un seul et même mot, 1-15. — Altération de *s* substitut du *visarga*, 16-19. — 2° *Altération de n en ṇ, par l'influence de ṛi, r, sh*, placés dans le même mot que le *n*. — Règle générale, 20. — Restrictions et exceptions, 21-24. — *Dur* principe d'altération, 24. — Cas spéciaux où l'influence de *r, sh* sur *n* passe d'un mot sur un autre, 25-28. — Tome VIII..... 482

CHAPITRE VI. (Lecture I, chapitre VI.)

Groupes de consonnes. — *Krama* ou doublement des consonnes. Règles et exceptions, 1-4. — *Abhinidhâna* ou affaiblissement de l'articulation, avec solution plus ou moins marquée du groupe. Méthode çâkalyenne, 5-8. — *Yamas* ou jumelles nasales, 8-10. — *Svarabhakti* ou insertion de son dans un groupe, 10. — *Dhruva*, espèce de son ou de pause qui suit l'*abhinidhâna*, 11, 12. — Son et quantité de la *svarabhakti*. Opinions diverses sur son existence et sa nature, 13, 14. — Aspiration devant un *ûshma*, 15. — Règle relative à la racine *khyâ*, 15. — Tome IX..... 210

Pages.

CHAPITRE VII. (Lecture II, chapitre I.)

PLUTI OU ALLONGEMENT DES VOYELLES, 1. — Règles générales relatives à *maksha*, à *accha* et à la finale *ya*, 2-4. — Mots dont la finale est sujette à allongement, soit partout, soit en tête d'un *pâda* généralement, soit devant tel ou tel mot, 5-33. — Tome X. 57 (58)

CHAPITRE VIII. (Lecture II, chapitre II.)

PLUTI OU ALLONGEMENT DES VOYELLES (suite). — Mots dont la finale s'allonge dans l'intérieur d'un *pâda*, 1-20. — Règle de position métrique, 21, 22. — *Vyûha*, 22. — Exceptions à la règle de position métrique, 23-29. — Allongements à la fin d'un *pâda*, 30. — Tome X. 57 (63)

CHAPITRE IX. (Lecture II, chapitre III.)

PLUTI OU ALLONGEMENT DES VOYELLES (suite). — Allongement des voyelles finales des termes antécédents, dans les mots composés, 1-12. — Allongements intérieurs, soit dans des mots simples, soit dans des parties de mots, 13-30. — Tome X. . . . 57 (67)

CHAPITRE X. (Lecture II, chapitre IV.)

KRAMA-PÂṬHA. — Règle générale du *krama*, 1. — Mots à sauter, donnant lieu à des membres de plus de deux mots, 2-4. — Où l'on doit faire le *sandhi* et où l'on doit le rompre, 5. — Mots sujets au *parigraha*. Règles du *parigraha*, 6-11, 13, 14. — Réunion en un seul membre des *samayas*, ou assemblages de mots déjà connus, 12. — Tome X. 377

CHAPITRE XI. (Lecture II, chapitre V.)

KRAMA-PÂṬHA (suite). — Raisons des règles et procédés exposés dans le chapitre précédent. Observations critiques. Opinions et théories diverses, 1-32. — Éloge du *kramapâṭha* et réfutation des critiques dont il est l'objet, 33-37. — Tome X. 394

CHAPITRE XII. (Lecture II, chapitre VI.)

Quelles sont les lettres qui ne peuvent pas être finales et celles qui ne peuvent pas être initiales, 1. — Quelles lettres peuvent se combiner entre elles dans l'intérieur des mots, 2-4. — Les quatre parties du discours, 5-8. — Énumération des

Pages.
prépositions, 6. — Accent des prépositions, 7. — Particules, 9. — Tome X..... 461

CHAPITRE XIII. (Lecture III, chapitre I.)

NATURE ET QUALITÉ DES LETTRES. — Le souffle et son double effet; expiration et son, 1, 2. — Mode de prononciation. Opinions diverses, 3-6. — *Anusvâra*. Dans quels cas il est précédé d'une longue, 7-10. — Composés où le *visarga* s'altère en *sh* et pour lesquels le *pada-pâṭha* ne fait point l'*avagraha*, 11. — Applications diverses du terme *samâpâdya*, 11, 12. — Analyse de la quantité des syllabes où figure un *anusvâra*, 13. — Éléments de *ṛi*, *ṛî*, *ḷi*, 14. — Les deux prononciations de l'*anusvâra*, selon Vyâḷi, 15. — Analyse des diphthongues, 15, 16. — Les trois tons et les sept yamas de chacun d'eux, 17. — Les trois modes ou mouvements, et leur emploi, 18, 19. — Durée des temps ou *mâtrâs* comparée à celle des cris de divers animaux, 20. — Tome XI..... 289

CHAPITRE XIV. (Lecture III, chapitre II.)

VICES DE PRONONCIATION. — Addition, retranchement, altération, 1. — Quelles sont les diverses sortes d'altération, et quelle sorte de lettres chacune d'elles affecte, 2-6. — Vices relatifs à certaines initiales, aux *sparças*, à *r*, *l*, *h*, aux divers *ûshmas*, au *visarga*, à l'*anunâsika*, à *ṛi* et *ṛî*, aux dentales sourdes, 6-12. — Suppression et addition de voyelles, 13. — Changement de diphthongues en voyelles simples, et de voyelles simples en diphthongues, 14-16. — Voyelles substituées à d'autres, 17. — Addition de *y*, 18. — Suppression de *y* ou de *v*, 19. — Voyelles intercalées après *r*, 19. — Suppression ou doublement de semi-voyelles, 20. — Allongement des brèves nasalisées, 20. — Addition d'une aspiration, 21. — *Yama* superflu, 22. — Addition et altération de nasales, 22-24. — Vices relatifs à la *svarabhakti*, au *krama*, aux hiatus, 25-27. — Règle générale de prononciation des voyelles et des consonnes, 28, 29. — Critique de cette partie du *Prâtiçâkhya* et réfutation de la critique, 30. — Tome XI..... 328

CHAPITRE XV. (Lecture III, chapitre III.)

LECTURE DU VÉDA. — Position du maître et des disciples,

Pages.

1, 2. — Invitation à lire, 2. — Syllabe *om*, 3, 4. — Mots dits deux fois, 5. — Sur quels sandhis il faut appeler l'attention, 7. — Monosyllabe *bho*, 6, 8. — Lecture du maître et reprise des disciples, 6, 8-10, 12. — Mots qu'il faut accompagner d'*iti*, 10-12. — Fin de la lecture et sortie des disciples, 13, 16. — Division des hymnes par *praçnas*, 14, 15. — De combien de *praçnas* se compose une lecture, 15. Tome XII..... 137

CHAPITRE XVI. (Lecture III, chapitre IV.)

MÉTRIQUE. — Mètres de *Prajâpati*, des *Dévas* et des *Asuras*, formant par leur combinaison les mètres des *Ṛishis*, 1-5. — Mètres des *Yajuḥ*, des *Sâmas* et des *Ṛiks*, formant par leur combinaison les mètres de Brahma, 6-9. — MÈTRES DES RISHIS. — 1° *Gâyatrî*, 9-18. — 2° *Ushṇik*, 19-25. — 3° *Anushṭup*, 26-29. — 4° *Bṛihatî*, 30-36. — 5° *Pankti*, 37-40. — 6° *Trishṭup*, 41-48. — 7° *Jagatî*, 49-51. — Deux ordres de mètres excessifs, 52-59. — Tome XII..... 164

CHAPITRE XVII. (Lecture III, chapitre V.)

MÉTRIQUE (suite). — Quelles sont les stances nommées *niçrit*, *bhurik* et *virâṭ*. Noms des vingt et une *virâṭs*, 1-5. — Divinités des diverses sortes de mètres, 5-7. — Couleurs des mètres, 8-10. — Mètres inférieurs à la *gâyatrî* et *virâṭs* de ces mètres, 11, 12. — Comment se détermine, en cas de doute, la nature d'une stance, 13. — Dissolution des contractions et des semi-voyelles, pour compléter la mesure, 14. — Coupe des *pâdas*, 15, 16. — Énumération des *pâdas* qui commencent par un mot *anudâtta*, 17-20. — Quels *pâdas* ont la pénultième brève, et quels *pâdas* longue, 21, 22. — Quatre *pâdas* principaux, 23. — Stances d'un seul *pâda*. Stances de deux *pâdas*, 24-27. — Longueur des *pâdas*. Quelle est la plus longue stance du *Ṛig-Véda*, et quelle est la plus courte, 27-31. — Comment certains maîtres divisent les *virâṭs* à deux *pâdas*, 32. — Tome XII. 329

CHAPITRE XVIII. (Lecture III, chapitre VI.)

MÉTRIQUE (suite). — Combinaison de deux stances nommée *pragâtha*. Noms divers de cette combinaison, 1-16. — Nature, division et quantité des syllabes, 17-20. — Comment les stances d'un mètre deviennent stances d'un autre mètre, 21. — Divi-

Pages.
sion des stances, 22-29. — Division des hymnes par *praçnas*, 30, 31. — Rapport de toutes choses à la *trishṭup* et à la *jagatî*, 32, 33. — Fruit de l'étude de la métrique, 34. — Tome XII. 364
1. Index des passages *védiques* cités dans le texte ou dans les notes du *Prâtiçâkhya*. — Tome XII..... 535
2. Index des termes techniques et des autres mots remarquables, soit par eux-mêmes, soit par leur emploi, qui se trouvent dans le texte du *Prâtiçâkhya*. — Tome XII..... 571
3. Index des noms propres, et des dérivés de noms propres, contenus dans le texte du *Prâtiçâkhya*. — Tome XII..... 586

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1858.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Casalis, directeur de la Société des Missions évangéliques, qui annonce l'envoi d'un dictionnaire de la langue cafre, par M. Doehne, missionnaire protestant.

Est proposé et reçu membre de la Société :

M. Hurel, ancien élève de l'École des langues orientales.

M. Reinaud demande qu'un sinologue soit adjoint à la commission nommée pour déterminer les deux médailles envoyées par M. Netscher. Cette proposition est adoptée, et M. Pauthier est prié de s'adjoindre à la commission.

M. Defrémery, qui était inscrit pour une lecture, cède son tour à M. Soleyman al-Harayri, qui lit une réponse à une critique de M. Dugat, relative à la manière dont il a traduit le verbe avoir en arabe.

M. Defrémery lit ensuite une notice sur l'édition du *Khaïmeh* de Nabi par M. Pavet de Courteille.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Coup d'œil sur la médecine des anciens Indiens*, par M. le Dr Réné Brian. Paris, 1858, in-8°.

Par l'éditeur. *Grammatica hebraica*, auctore E. Slanghter, diligenter emendata a V. Castellini et J. J. Bargès. Paris, 1858, in-8°.

Par l'auteur. *Forschungen über die Kurden* von Peter Lerch. Partie première. Saint-Pétersbourg, 1857, in-8°.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 1857, numéro 5, et 1858, numéro 2.

— *Bibliotheca indica*, cahiers 140-145. Calcutta, 1857, in-8°.

— *Proceedings of the Royal Geographical Society of London*. Vol. II, numéros 3, 4 et 5. Londres, 1858, in-8°.

Par l'éditeur. Deux demi-feuilles (4 et 5) de l'édition du *Kitab arraudataïn*, par M. le Dr Behrnauer. Beyrout, in-8°.

Par les auteurs. *Système légal des poids et mesures*, traduit en arabe par MM. Vayssettes et Antoine. Alger, 1858, in-12.

Par l'éditeur. Cinq numéros du Journal arabe de Beyrout.

Par l'auteur. *Vergleichende Grammatik* von F. Bopp. Vol. II, cah. 1. Berlin, 1858, in-8°.

A Zulu-Kafir Dictionary, etymologically explained by the Rev. J. L. Döhne. Cape-town, 1857, in-8°.

LETTRE À M. DEFRÉMERY SUR UNE INSCRIPTION ARABE TROUVÉE À CONSTANTINE.

Constantine, le 12 juin 1858.

Mon cher ami,

..... Si vous saviez combien de recherches j'ai dû faire pour compléter et rédiger mon mémoire sur les inscriptions

arabes de la province de Constantine, vous ne vous seriez pas plaint d'avoir désappris à lire mon écriture. Sachez donc que je vous préparais une note sur quelques-uns des matériaux que j'ai réunis pour notre troisième *Annuaire archéologique*. Il devait y avoir, dans ce travail, des monuments religieux et des monuments funéraires, et mon intention était de vous montrer comment je comprends l'épigraphie musulmane. Mais comme je tiens à ne point passer à vos yeux pour un correspondant trop négligent, et qu'en outre j'ai hâte de vous remettre en contact avec mon écriture, je vous enverrai par ce courrier une épitaphe qui vous donnera une idée du procédé que j'ai suivi. Cette inscription a été copiée dans l'ancien cimetière arabe, sur une tablette sculptée en forme d'ogive. La deuxième et la troisième ligne contiennent le symbole de la foi musulmane, que l'on appelle *chehâda* :

بسم الله الرحمن الرحيم
لا إله الّا الله
محمد رسول الله
هذا قبر الفقير برحمة الله
الحاجّ عثمان بن الطاهر الميلى سنة ١٠١٥

Au nom du Dieu clément et miséricordieux! Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu; Mahomet est l'envoyé de Dieu. — Ce tombeau est celui de l'humble devant la miséricorde de Dieu, le pèlerin Osman-ben-et-Tâher de Mila. L'an 1015 (1606).

Le zèle pour le pèlerinage s'est un peu attiédi parmi les classes riches de l'Afrique, et l'on a remarqué que les grands personnages s'en affranchissent volontiers. Il n'y a guère que les gens pauvres ou de condition médiocre qui s'acquittent avec ferveur de ce pieux devoir; encore sont-ils aidés dans leur voyage par le gouvernement français, qui, non-seulement leur délivre des passages gratuits, mais encore les recommande à nos consuls d'Alexandrie, du Caire et de Djedda.

Il n'est point rare que les pèlerins riches, à moins qu'ils n'appartiennent à de grandes familles, emportent, outre leurs provisions de voyage, des marchandises de toute espèce qu'ils vendent à Tunis, à Alexandrie et même à la Mekke. Quant aux pèlerins pauvres, lesquels sortent en majorité de l'empire du Maroc, ils vont à pied de ville en ville, de douar en douar, les uns implorant la charité publique, les autres se faisant héberger dans les zaouïas et chez les marabouts, tout le long de la route. Toutefois ces deux manières de se rendre aux villes saintes, soit en mendiant, soit en faisant du commerce, sont réprouvées par les vrais musulmans. C'est à celui qui n'a pas les moyens d'accomplir cette obligation de rachcter son incapacité par la prière et par le jeûne.

Le titre de *hadjj* ou pèlerin, qui précède le nom d'Osman, est beaucoup moins répandu en Algérie que les Européens ne le supposent. On n'y respecte pas non plus au même degré tous ceux qui le portent, tant il y en a qui, au retour de la Mekke, ne se font aucun scrupule de scandaliser leurs concitoyens par une complète indifférence en matière de religion, quelquefois même par leur inconduite. Les dictons font foi. J'en citerai deux qui ont cours à Constantine, et qui ne laissent pas de montrer en des termes malins le peu de confiance que l'on met dans la conversion de certains individus. Comme tous les dictons arabes, ceux-ci sont en prose rimée. Le premier est une épigramme acérée, faite pour dégoûter les âmes crédules du commerce de ces visiteurs de lieux saints. En voici le texte et la traduction :

سيدى الحاجّ حجّ وجاء
وامايو الحجّ على عينيه
الغمزة وشلاغمه يرتعدوا
والهمزة ما زالت فيه
اذا غرّكم حجّ الحاجّ
نقول لكم مَن عنده غار يوسّع فيه

Messire pèlerin revient du pèlerinage ; il en conserve toute la rouerie dans ses yeux. Sa paupière cligne encore ; ses moustaches frémissent et sa main a des gestes sournois. Si vous vous laissez prendre au pèlerinage du pèlerin, je vous dirai : que ceux qui ont un trou aillent s'y cacher.

Le même proverbe existe à Tunis, mais sous une forme un peu plus concise. Je le citerai tout au long, afin que vous puissiez comparer les deux textes :

سيدى الحاجّ حجّ ومابر الحجّ عليه
الغمزة والهمزة ما زالت فيه
والّى عنده غاريمشى يتوسّع فيه

Quant à l'autre dicton, qui résume en quelque sorte la pensée contenue dans le premier, il stigmatise d'un seul coup, et plus hardiment encore, la fausse dévotion. On peut le traduire ainsi :

حجّ وزمزم ۞ وجاء للبلاء متخزّم

Après avoir vu les lieux saints et bu de l'eau de Zemzem, il revient frais et dispos pour faire le mal.

Zemzem, comme on le sait, est le nom du puits situé près du temple de la Mekke. Les gens du peuple en ont fait un verbe en manière de plaisanterie, et ils disent *zemzémer* pour indiquer que l'on boit de l'eau du puits sacré.

Recevez, etc.

A. Cherbonneau.

Spécimen d'un acte de vente passé à Constantine, l'an 1095 de l'hégire, entre Bilkassem et le seiid Abd-el-Krim el-Fekoun, cheikh de l'islamisme.

Le parchemin dont j'offre ici la traduction provient des archives d'une famille, la famille des Ben el-Fekoun (*vulgo* Ben-Lefgoun), qui joua un rôle si important à Constantine sous le gouvernement des Beys, et sut conserver pendant

plus de trois siècles le titre de *cheikh el-islam*, شيخ الاسلام, « pontife de l'islamisme ». J'ai pensé que ce document serait d'autant mieux accepté qu'il se rapporte à un personnage recommandable par sa science. C'est, en effet, au seiid Abd el-Krim que l'on doit l'ouvrage intitulé : *Sinan el-hidaïa fi hal men edda'a el-ouilaïa* « Les voies de la vertu, ou histoire des marabouts de l'Afrique septentrionale. » Si Hamouda, qui eut l'honneur d'être nommé ḥâkem de la ville en 1838, est un descendant de la maison des Ben el-Fekoun, ابن الفكون. Les trésors que renferme sa bibliothèque n'ont pas peu contribué à faire connaître son nom de tous les orientalistes de l'Europe. Voici l'acte :

« Louange à Dieu !

« L'honorable Bilkassem, fils de défunt Nâcer el-Aïchaoui, propriétaire des cinq pièces de terre ci-après désignées :

« 1° Ben el-Azara ; 2° Aïn-Guettâra ; 3° El-Ra'ara'a ; 4° Ressila ; 5° Khemâkhèm, et situées, les quatre premières dans le pays des Zerdazas, la cinquième sur le territoire de l'Oued ez-Zitoun « ruisseau des oliviers », à l'est de la ville de Constantine, *extra muros*, lesquelles pièces de terre lui ont été transmises par son père susnommé à titre d'héritage, déclare les avoir vendues au cheikh el-islam le seiid Abd el-Krim el-Fekoun, avec toutes leurs attenances, appartenances et dépendances, tant intérieures qu'extérieures, terrain labourable et sol inculte, arbres, pierres et cailloux.

« Cette vente est authentique, valable, régulière, complète, entière et définitive; elle est libre de toute servitude, sans faculté de réméré « moukouf », et consentie moyennant la somme de cinquante réaux, grande monnaie et valeur supérieure (*kbiret eḍ-ḍarb ou'l-àdad, ḍarb en-naçâra*).

« Le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur l'intégralité de ladite somme, et il lui en donne bonne et valable quittance.

« Il lui fait, en outre, entier abandon de la chose vendue. L'acquéreur, en prenant possession, est substitué aux lieu

et place du vendeur, et jouira exclusivement de l'immeuble comme seul et véritable propriétaire.

« Le marché n'a été conclu qu'après vérification des lieux et reconnaissance des limites; il est rédigé conformément à la *sounna*, aux termes de laquelle il demeure sans réserve aucune de répétition quelconque.

« Les témoins du présent certifient l'individualité des parties. Bilkassem est un homme fait, brun, de petite taille, marqué de la petite vérole, *el-djedri*, tatoué sur le nez et sur le revers de la main droite. Le dernier tatouage affecte la forme d'un burnous, *ouchem chebah el-burnous*.

« Écrit dans la dernière décade de redjeb, l'an 1095 (de J. C. 1678).

« Témoins assesseurs : Mohammed ben el-Reribi, Kâcem ben Kemmad. »

Nota. Le sceau du cadi est illisible.

A. Cherbonneau.

Le Gulistan ou *le Parterre de Roses*, par Sa'di, traduit du persan par C. Defrémery; Paris, Didot, 1858; 1 vol. in-12.

Les chefs-d'œuvre de la littérature orientale sont restés jusqu'à ce jour le domaine exclusif de l'érudition, ou le thème des exercices de l'école. Les essais tentés en Europe pour en populariser la lecture ont eu d'assez médiocres résultats, et peut-être faut-il rechercher la cause de l'indifférence du public dans le caractère trop scientifique de ces travaux, plutôt que dans l'impossibilité de vulgariser le génie et les mœurs littéraires de l'Asie.

Un des plus savants et des plus zélés collaborateurs du *Journal asiatique*, M. C. Defrémery, a essayé de combler cette lacune pour le plus grand poëte de la Perse, et il s'est acquitté de cette tâche avec le talent et la sagacité qui recommandent tous ses travaux. Quelque aisée que semble au premier abord l'intelligence du *Gulistan*, traduit et commenté

depuis deux siècles dans les principales langues de l'Europe, les personnes familiarisées avec l'étude du persan reconnaîtront que cette entreprise n'était pas sans difficultés, et l'on doit savoir gré à M. Defrémery d'avoir su mieux faire que ses devanciers, en serrant le texte de plus près et en n'éludant aucune des métaphores les plus hardies de l'auteur. La version anglaise la plus récente, due à la plume de M. Eastwick, tout en étant à la fois une merveille d'exécution typographique et une œuvre littéraire, est moins une traduction qu'une élégante paraphrase. Malgré les ressources qu'offrent les mots composés et les inversions hardies de la langue anglaise, il était impossible, on le conçoit, d'être en même temps poëte et traducteur. Le système adopté par M. Defrémery diffère totalement de celui de l'orientaliste anglais, et si le livre de ce dernier est d'une lecture plus attrayante, la couleur, la vie, l'originalité de la poésie persane se retrouvent bien mieux dans la traduction française. Il est un point, cependant, où l'inexactitude volontaire de M. Eastwick me paraît sage et bonne à imiter : je veux parler des obscénités inqualifiables qui déparent l'œuvre morale de Sa'di, notamment dans le cinquième et le sixième livre. N'est-ce pas aller contre le but qu'on se propose, et provoquer le lecteur à fermer le livre avec dédain, que de reproduire scrupuleusement les honteuses licences que la corruption orientale elle-même peut à peine tolérer? Je n'ignore pas que l'illustre de Sacy, tout en blâmant ces débauches d'imagination, ne les considère que comme un jeu d'esprit, un sacrifice fait au goût du temps, et qui n'incrimine en rien la vie privée de l'écrivain; mais telle n'est pas l'opinion des Persans eux-mêmes, et c'est une tradition constante chez eux que Sa'di ne sut pas se préserver toujours des déréglements que le soufisme excuse chez ses adeptes. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la même plume qui a écrit le cinquième livre du *Gulistan* a osé tracer les licencieux tableaux qui, dans toutes les éditions, terminent le divan du poëte (notamment les pièces intitulées *Mothaybât* et *Hezeliât*). S'il est

donc vrai encore aujourd'hui que le lecteur français veut être respecté, je considère l'infidélité en pareil cas comme un devoir, dût-on sacrifier quelques pages aux lois de la bienséance et du bon goût. M. Defrémery semble aussi oublier parfois qu'il ne s'adresse plus seulement à des lecteurs spéciaux, mais au public, et il aurait bien fait d'éclaircir, à l'aide d'une note ou d'une périphrase, des expressions par trop techniques, comme : *le calem agréable de ses narrations. Lorsque tu es troublé par l'amour, tu ne sais plus dire élif, bâ, tâ.* Mais cette légère omission est amplement réparée par les observations littéraires ou historiques qui accompagnent la traduction : on reconnaît sans peine dans ces notes, malgré leur peu d'étendue et une certaine sobriété d'érudition, l'orientaliste habile pour lequel l'histoire et la géographie musulmanes n'ont plus d'obscurités ; on y reconnaît également l'homme de goût, qui trouve dans sa mémoire et ses lectures une foule de rapprochements curieux, d'imitations inattendues. Ces citations littéraires, dont S. de Sacy avait su tirer un si grand parti dans son *Pend-Namèh*, ne sont pas un des moindres agréments du livre : indépendamment du charme qu'elles offrent par elles-mêmes, elles prouvent aussi que le génie ou le talent ont des liens étroits de parenté, en dépit des différences si marquées de mœurs et de civilisation.

La traduction nouvelle est précédée d'une intéressante préface, où l'auteur a su réunir sur la vie de Sa'di plusieurs détails curieux et encore inédits. Ce n'était pas chose facile que de suppléer au laconisme de Daulet-Schah ; car on sait que les écrivains orientaux sont en général très-sobres de détails, et que le petit nombre de *tezkèrès* que nous possédons ne sont que des emprunts faits au biographe de Samarcande. C'est dans les œuvres mêmes de Sa'di, dans son *Bostan*, dans les *Séances* qui précèdent son *Divan*, que le traducteur français, sans rien livrer à l'à peu près, a retrouvé de nouvelles données sur la vie si accidentée du poëte de Chiraz. Ce système de recherches historiques appliqué à la

lecture des poëtes orientaux est d'ailleurs le seul qui puisse donner des résultats certains, et je ne doute pas qu'une étude semblable, faite sur les fragments, en apparence insignifiants, que Tha'lebi, Daulet-Schah, Ahmed Razi nous ont transmis, ne jette une lumière nouvelle sur la vie littéraire, et, au besoin, sur l'histoire des contrées musulmanes. M. Defrémery a également raison d'observer que Sa'di, partageant en cela la destinée de Djami et de quelques autres poëtes, est devenu, pour la postérité et presque pour ses contemporains, une sorte de personnage légendaire. Voici un détail de ce genre fourni, je crois, par Daulet-Schah à l'auteur du *Médjalis el-Mouménin* : « Un scheïkh, connu pour être lennemi de Sa'di, vit une nuit en songe les portes du ciel s'ouvrir et des anges descendre sur la terre, portant une auréole de lumière. Il leur demanda à qui elle était destinée. — A Sa'di de Chiraz, répondirent les messagers célestes, parce qu'il a écrit ce vers digne de l'approbation divine :

Aux yeux de l'homme intelligent, une branche verdoyante offre dans chaque feuille une page du livre qui apprend à connaître Dieu.

« A peine éveillé, le scheïkh courut à la cellule de Sa'di pour lui faire le récit de son rêve. Il trouva la cellule éclairée et le poëte murmurant à demi-voix. Le scheïkh prêta l'oreille, et il entendit Sa'di réciter au même moment le beau vers qu'il avait entendu en songe. »

Un autre fait plus caractéristique, que M. Defrémery aurait pu ajouter à sa savante notice, est rapporté par plusieurs biographes. (Cf. *Heft-Iqlim*, sub verbo *Herat-Sefinéï Choara*, p. 71; *Atech Kedèh*, p. 200 et *passim*).

L'auteur du *Gulistan* était trop supérieur à ses rivaux pour ne pas être en butte à l'envie. Un poëte contemporain, Medjd-eddin Ilemguer, de Chiraz, consulté dans une assemblée littéraire sur le mérite relatif de Sa'di et d'Imami, Hérawi, osa répondre par une pièce de vers où se trouvait cette attaque :

در شیوهٔ اشعار چو باجماع امم
هرگز من و سعدی بامامی نرسیم

Dans les grâces de la poésie, de l'avis de tous, ni moi, ni Sa'di nous n'atteindrons jamais au rang d'Imami.

Le jugement était doublement injuste, et l'obscur poëte faisait preuve d'une maligne humilité, en se sacrifiant avec Sa'di à la gloire du rimeur d'Hérat. Cependant cet arrêt fut accepté par une cabale envieuse, et il aurait pu avoir une publicité fâcheuse, si la postérité ne s'était chargée de réhabiliter le grand poëte méconnu. L'auteur de l'*Atech Kedèh*, qui a des boutades de critique et de goût, qualités si rares chez les compilateurs persans, revient avec amertume sur l'injustice de cet arbitrage; il remercie le ciel de n'avoir pas permis qu'un pareil blasphème littéraire ait été proféré de son temps, et il se donne la satisfaction de venger la mémoire de Sa'di dans un quatrain où le nom de *Ilemguer* rime avec *Sitemquer* « persécuteur. » (*Atech Kedèh*, p. 360, édit. de Calcutta.) Il resterait encore à savoir quelles furent, en dehors du mysticisme soufite, les croyances religieuses de Sa'di. Était-il partisan déclaré du chiisme, et ses œuvres renferment-elles des preuves évidentes de son culte pour la maison d'Ali?

C'est une question qui intéresse surtout les lecteurs d'Ispahan et de Téhéran. L'auteur des *Séances des Croyants*, Nour Allah ben Schérif Schoustéri, n'hésite pas à répondre affirmativement; il discute gravement la portée d'une anecdote du *Bostan*, où Ali est pris en défaut, cite comme authentique une pièce de vers qui ne se trouve pas dans les œuvres complètes, et finit par décerner au poëte un brevet de chiisme le plus pur. Mais ce sont là des hors-d'œuvre que l'érudition européenne pourrait sans regret laisser de côté.

En résumé, la traduction nouvelle donne tout ce qu'on est en droit de lui demander, un calque fidèle de l'original une juste appréciation de l'œuvre et des éclaircissements puisés aux meilleures sources. Nous terminerons en félici-

tant M. Defrémery de n'avoir pas négligé les intérêts de la science, en donnant à son travail un cadre modeste, et nous souhaitons vivement que, dans un avenir prochain, il puisse continuer en faveur du public cette œuvre d'initiation que le succès ne peut manquer de couronner.

C. Barbier de Meynard.

A concise Grammar of the Hindustani language to which are added selections for reading by E. B. Eastwick, M. R. A. S. second edition enlarged by the Rev. George Small, M. C. P. London 1858, grand in-12 de 226 pages.

Le succès mérité de la grammaire hindoustanie de J. Shakespear, dont les lettres orientales déplorent la perte récente, et la popularité de celle de M. D. Forbes, n'ont pas empêché M. Eastwick de donner une grammaire plus concise, quoique suffisante pour l'étudiant. Cette grammaire, appelée à avoir beaucoup de succès, tant à cause du mérite du travail qu'à cause de la forme commode de l'ouvrage et de son *multum in parvo*, est déjà, en effet, à sa seconde édition. Le Rév. M. Small, qui a vécu longtemps dans l'Inde en qualité de missionnaire, est l'éditeur de l'édition actuelle, dans laquelle il a fait au travail original d'utiles additions qui lui donnent une valeur nouvelle. Nous devons signaler, entre autres, le tableau complet des caractères nommés *Kaïthi-nagari* ou « écriture des Kâyath », c'est-à-dire le cursif du dévanagari, usité pour l'écriture courante, ainsi qu'on le voit dans les lettres hindoustanies que j'ai publiées, écriture dont la connaissance est par conséquent indispensable aux fonctionnaires civils et militaires de l'Inde britannique. Non-seulement M. Small a donné l'alphabet de ces caractères tant ordinaires que cursifs, chose qui manquait dans toutes les grammaires hindoustanies, mais plusieurs pages de cette écriture, ainsi que des *fac-simile* des divers genres d'écriture persane, des dialogues et de courtes histoires, tant en caractères dévanagari qu'en caractères neskhi

et italic, le tout accompagné de la traduction et de l'analyse grammaticale, avec renvoi aux règles de la grammaire; et enfin un vocabulaire fait avec soin de tous les mots des textes, afin que l'étudiant puisse les travailler lui-même et s'en rendre bien compte.

GARCIN DE TASSY.

AN EASY INTRODUCTION TO THE STUDY OF HINDUSTANI, in which the english alphabet is adapted to the expression of hindustani words; with a full syntax, by Monier Williams, of the University of Oxford, late professor at the East-India college, Haileybury; also, on the same plan, selections in hindustani, with a vocabulary and dialogues by Cotton Mather, assistant professor of hindustani at Addiscombe college. London, 1858, in-12 de 238 pages.

Comme il faut satisfaire tous les goûts, MM. Williams et Mather ont publié de leur côté une grammaire hindoustanie *romanisée*, c'est-à-dire en caractères latins, mais qui n'en est pas moins bonne malgré cette forme peu scientifique, et qui ne fait aucun tort à celle que nous venons d'indiquer, puisqu'elle s'adresse généralement à d'autres personnes. Dans celle-ci, comme dans la première, on trouve des dialogues, des historiettes, des extraits d'ouvrages hindoustanis classiques et un vocabulaire des mots employés dans les textes du volume. La partie grammaticale et syntaxique est due à M. Monier Williams, ancien professeur de sanscrit à Haileybury, avantageusement connu des indianistes par son dictionnaire anglais-sanscrit, par son édition des drames de *Sakuntala* et de *Vikramorvasi*, dont j'ai annoncé la publication en temps opportun dans ce Journal, etc. et la partie textuaire et lexicographique est due à M. Cotton Mather, professeur adjoint d'hindoustani à Addiscombe, fils d'un célèbre missionnaire à qui l'on doit un grand nombre d'utiles et édifiants ouvrages hindoustanis publiés à Mirzapour.

GARCIN DE TASSY.

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, par M. Ernest Renan. Première partie, Histoire générale des langues sémitiques; deuxième édition, revue et augmentée. Paris, 1858, in-8° (xvi et 515 pages).

Il serait superflu d'annoncer le contenu d'un ouvrage dont la première édition a été enlevée avec une rapidité qui prouve combien le sujet et la manière d'exposition de l'auteur ont trouvé d'intérêt auprès du public. L'auteur a profité du court intervalle qui s'est écoulé entre l'impression des deux éditions, pour examiner les objections qui ont été faites contre plusieurs parties de son travail; il a fait droit aux unes, a répondu aux autres, et a complété ses appréciations antérieures à l'aide des travaux qui avaient paru dans l'intervalle en Allemagne, qui devient de plus en plus le grand foyer des études philologiques et bibliques. Les publications de MM. Lassen, Chwolsohn, Spiegel, Osiander, Dillmann et autres, et la belle découverte du sarcophage phénicien de M. de Luynes, ont fourni à M. Renan des moyens d'etendre, de rectifier ou d'appuyer le contenu de plusieurs chapitres. Il annonce en même temps qu'il a réservé pour le second volume la réponse plus détaillée sur deux points importants qui ont trouvé des contradicteurs, et dont l'un traitera de la nature du monothéisme sémitique, et l'autre de la nécessité d'admettre dans l'histoire de la civilisation du monde ancien un troisième élément, qui ne serait ni arien ni sémitique. Puisse l'auteur trouver le temps de mettre bientôt sous presse ce deuxième volume, qui doit compléter l'ouvrage! — J. M.

Lettres sur la Turquie, par M. de Tchihatcheff. Bruxelles, 1859, in-8°, 84 pages.

C'est la réimpression d'une série de lettres que M. de Tchihatcheff a écrites pendant son dernier voyage scientifique en Asie Mineure, et qui avaient paru dans un journal de Bruxelles. Elles sont toutes politiques et traitent de l'état social de la Turquie. — J. M.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XII.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

Pages.

Études sur la Grammaire védique. Chapitre XV. (M. Regnier.). 137
— Chapitre XVI..... 164
— Chapitre XVII..... 329
— Chapitre XVIII..... 364
— 1. Index des passages védiques cités dans le texte ou dans les notes du *Prâtiçâkhya*..... 535
— 2. Index des termes techniques et des autres mots remarquables, soit par eux-mêmes, soit par leur emploi, qui se trouvent dans le texte du *Prâtiçâkhya*..... 571
— 3. Index des noms propres, et des dérivés de noms propres, contenus dans le texte du *Prâtiçâkhya*..... 586
— Table des chapitres du *Prâtiçâkhya* du *Rig-Véda*..... 588
Étude sur une Stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale. Fin. (M. le vicomte E. de Rougé.)..... 221
Études sur la littérature javanaise. (M. Léon Rodet.)..... 271
— Suite..... 394
Notice sur la Gazette arabe de Beyrout. (M. Reinaud.)..... 309
Description de l'Afrique septentrionale, par El-Bekri. (M. de Slane.) Premier article..... 412
— Deuxième article..... 497

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Procès-verbal de la séance annuelle de la Société asiatique tenue le 29 juin 1858..... 5

Tableau du Conseil d'administration. — Rapport sur les travaux du Conseil de la Société asiatique pendant les années 1857-1858. (M. Jules Mohl.) — Liste des membres souscripteurs. — Liste des membres associés étrangers.

Pages.

Procès-verbal de la séance du 9 juillet 1858..... 326

Esquisse sur les côtes occidentales de la mer Rouge. (M. Werner Munzinger.)

Procès-verbal de la séance du 8 octobre 1858..... 493

Quedah, or stray leaves from a journal in Malayan waters, by Captain Sherar Osborne. (J. M.)

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 1858..... 592

Lettre à M. Defrémery sur une inscription arabe trouvée à Constantine. (M. A. Cherbonneau.) — Spécimen d'un acte de vente passé à Constantine l'an 1095. (M. A. Cherbonneau.) — *Le Gulistan* ou *le Parterre de roses*, par Sa'di, traduit du persan par M. C. Defrémery. (M. C. Barbier de Meynard.) — *A concise Grammar of the Hindoustani language*, by E. B. Eastwick (M. Garcin de Tassy.) — *An easy introduction to the study of hindoustani*, by Monier Williams. (M. Garcin de Tassy.) — *Histoire générale des langues sémitiques*, par M. Renan. (J. M.) — *Lettres sur la Turquie*, par M. de Tchihatcheff. (J. M.)

FIN DE LA TABLE.

PJ
4
J5
sér.5
t.11-12

Journal asiatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY